UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

XXVIII

Bordeaux, Imprimerie Y. Cadoret, 17, rue Poquelin-Molière.

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

COMITÉ DE DIRECTION :

Charles GIDE,
Professeur d'Economie sociale à la Faculté de droit de Paris et à l'Ecole nat^le des Ponts et Chaussées.

Eugène SCHWIEDLAND,
Professeur à l'Institut Polytechnique et à l'Université de Vienne ; Conseiller aulique.

Edmond VILLEY,
Doyen de la Faculté de droit de Caen, Membre de l'Institut.

Raoul JAY,
Professeur à la Faculté de droit de Paris.

Auguste SOUCHON,
Professeur à la Faculté de droit de Paris

GERMAIN MARTIN
Professeur à la Faculté de droit de Dijon.

Jean LESCURE,
Professeur agrégé à la Faculté de droit de Bordeaux,
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

MM. **Aftalion**, professeur à la Faculté de droit de Lille. — **Allix**, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris. — **Andrew**, professeur à Harvard-University de Boston. — **Ansiaux**, professeur à l'Université de Bruxelles. — **d'Aulnis de Bourouill**, professeur à l'Université d'Utrecht. — **de Boeck**, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux. — **de Böhm-Bawerk**, ancien ministre, professeur à l'Université de Vienne, conseiller intime. — **Brentano**, professeur à l'Université de Munich. — **Bücher**, professeur à l'Université de Leipzig. — **Clark**, professeur à Columbia-University de New-York. — **Dalla-Volta**, professeur et directeur à l'Institut des Sciences sociales de Florence. — **Dolléans**, professeur adjoint à la Faculté de droit de Dijon. — **Duguit**, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux. — **Foxwell**, professeur à University-College de Londres. — **François**, à Douai. — **Garnier**, professeur à la Faculté de droit de Nancy. — **Gonnard**, professeur à la Faculté de droit de Lyon. — **Hitier**, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Ianjoul**, membre de l'Académie Impériale, ancien professeur à Saint-Pétersbourg. — **Landry**, docteur ès-lettres, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, Paris. — **Larnaude**, doyen de la Faculté de droit de Paris. — **Loria**, professeur à l'Université de Turin. — **Mahaim**, professeur à l'Université de Liège. — **du Maroussem**, à Paris. — **Mataja**, directeur au Ministère du Commerce, conseiller intime, à Vienne. — **Menger**, ancien professeur à l'Université de Vienne, correspondant de l'Institut. — **Nitti**, ministre du Commerce, ancien professeur à l'Université de Naples. — **Nogaro**, professeur adjoint à la Faculté de droit de Caen. — **Oserov**, professeur à l'Université de Moscou. — **Pic**, professeur à la Faculté de droit de Lyon. — **Polier**, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. — **Porte**, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — **Reboud**, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — **Rist**, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris. — **Sauvaire-Jourdan**, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux. — **De Schmoller**, ancien professeur à l'Université de Berlin, conseiller intime. — **Truchy**, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Turgeon**, professeur à la Faculté de droit de Rennes. — **Wuarin**, professeur à l'Université de Genève.

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

140686
17/11/16.

LIBRAIRIE
DE LA SOCIÉTÉ DU
RECUEIL SIREY
Anne M^son LAROSE ET FORCEL
22, Rue Soufflot, PARIS-5^e
LÉON TENIN, DIRECTEUR

1914

HB
3
R4
année 28

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉPONSE AUX CRITIQUES DE M. TURGEON

Malgré les efforts que j'ai faits pour rendre mes idées claires et intelligibles à tous — efforts qui ont été appréciés avec bienveillance par quelques écrivains impartiaux — je ne puis pas dire que mes peines aient été couronnées par des résultats vraiment satisfaisants. En effet, à tout moment, on me reproche ma nébulosité, mon défaut de clarté, etc., etc. Hier, c'était M. Johnson, professeur à l'Université de Chicago, qui trouvait très obscure ma *Synthèse économique*. Aujourd'hui, c'est le tour de M. Turgeon, professeur à l'Université de Rennes, qui adresse un reproche analogue à ma théorie de l'évolution sociale [1]. Or, point de doute; lorsque plusieurs savants autorisés accusent d'obscurité un écrivain, la faute n'en est pas aux accusateurs, mais à l'auteur lui-même qui n'a pas su atteindre le degré de clarté nécessaire. Je m'empresse donc d'avouer ma faute et de la réparer, en exposant encore une fois ma thèse de la manière la plus simple et la plus saisissante. Plût au Ciel que je parvinsse enfin à dissiper tous les brouillards qui l'enveloppent et qui, malheureusement, en interceptent encore la vision parfaite aux lunettes académiques !

Je pars de ce fait, très simple et d'une évidence élémentaire, que la population humaine s'accroît continuellement. Pourquoi la population croît-elle continuellement ? Mais tout bonnement parce que l'énergie procréatrice de deux époux ne s'arrête pas avec la naissance du deuxième fils, qui suffirait *grosso modo* à

[1] V. cette *Revue*, nos de juillet-août et septembre-octobre 1913.

reconstituer la population existante, mais qu'elle se poursuit au delà de cette limite. Or, c'est là un fait d'ordre tout à fait physiologique, sur lequel on pourra bien demander des éclaircissements aux naturalistes, mais qui, pour l'économiste, n'en est pas moins un fait primitif, tout à fait soustrait à ses analyses. D'ailleurs, il me semble que ce fait de l'accroissement incessant de la population ne peut pas être sujet à contestation sérieuse, car il suffit de regarder autour de nous pour en avoir la preuve la plus palpable. Et vraiment, si la terre, autrefois déserte, compte aujourd'hui plusieurs centaines de millions d'habitants, si les continents anciens sont devenus surpeuplés et les continents nouveaux comptent désormais des essaims d'habitateurs, tout cela n'a été possible que par effet de l'accroissement continuel de la population humaine et en constitue par soi-même la démonstration la plus irréfutable.

Or, tant que la population est clairsemée, la culture peut se borner aux seules terres les plus fertiles qui, par leur fertilité elle-même, peuvent être exploitées à l'aide de méthodes productives tout à fait primitives et peu efficaces. Donc, tant que les terres de fertilité maxima sont seulement mises en culture, un système technique et économique, doué d'une très faible productivité, peut fort bien satisfaire aux besoins de la population consommatrice. Mais comme la population croît sans trêve, le moment arrive où les terres de fertilité maxima ne suffisent plus aux besoins de la population et où, partant, il faut procéder à la culture des terres du deuxième degré de fertilité que le système économique en vigueur est incapable d'exploiter. Alors le contraste éclate entre la population grossissante, qui demande un surcroît de produits et presse pour l'obtenir, et l'impuissance de l'assiette économique existante à fournir une addition quelconque de production. Or, ce contraste se traduit dans un état de malaise et de disette pour la plus grande partie ou pour la totalité des habitants; et il n'est pas possible d'y pourvoir, si ce n'est au moyen de la destruction plus ou moins violente du système économique en vigueur et de son remplacement par une assiette économique supérieure. Ce nouveau système, par sa supériorité elle-même, est capable d'exploiter les terres du deuxième degré de fertilité, dont maintenant il faut entamer la culture, et, partant, de donner à l'humanité augmentée cette masse additionnelle de produits qu'il lui faut; c'est-à-dire que, sur la base du nouveau système économique, la population atteint de

nouveau un état d'organisation et d'équilibre. Mais cet équilibre n'est pas éternel. En effet, comme la population poursuit son accroissement incessant, le moment arrive où les terres de première et de seconde qualité ne suffisent plus à la production de la masse de vivres nécessaire et où partant il faut procéder à la culture des terres du troisième degré de fertilité, que le système économique en vigueur est impuissant à exploiter. De là la nécessité de détruire ce système économique et de le remplacer par un système supérieur, etc., etc. De cette manière, l'accroissement continuel de la population engendre une série de degrés croissants de l'occupation du sol et de degrés décroissants de la productivité de la terre. C'est donc l'accroissement de la population qui, en créant un degré donné de densité de la population, ou d'occupation, et de productivité de la terre, engendre une assiette économique déterminée; tandis que plus tard, en suscitant un degré ultérieur de la densité de la population et, corrélativement, d'occupation et de productivité des terres, il détruit par lui-même ce système économique, qu'il avait enfanté antérieurement, et le remplace par un système plus évolué qui subira à son tour le même sort à une époque ultérieure.

Mais laissons ces considérations générales et observons le procès de formation du système économique à base de salaire, au milieu duquel nous vivons. La formation du système économique contemporain n'est que le produit naturel et nécessaire de l'accroissement de la population humaine, parvenu à un certain degré de son évolution. En effet, tant que la population clairsemée n'occupe qu'une partie des terres disponibles, il existe partout des terres libres, exploitables même par le travail dépourvu de capital. Or, dans ces conditions, tout individu, nanti de la liberté juridique, peut se procurer abondamment la subsistance en s'établissant, à son propre compte, sur une terre sans valeur. Donc, dans ces conditions, l'homme, juridiquement libre, ne consentira jamais spontanément à travailler pour le compte d'un capitaliste et à lui procurer un profit. Dans ces conditions d'exploitation du sol, pour réaliser un profit, il faut absolument détruire la liberté légale du travailleur ou le réduire en captivité. Et voilà le fondement historique de l'esclavage et de la servitude qui le suit et qui forment, pendant le cours de plusieurs siècles, la base de l'assiette économique dans tous les pays de l'Europe et de l'Amérique. Mais lorsque la population grossissante a donné lieu à l'occupation intégrale des

terres exploitables par le seul travail, lorsque l'homme nanti de la liberté juridique, mais dépourvu de capital, ne peut plus s'établir à son propre compte sur une terre disponible, voilà que pour la première fois il se voit obligé, pour vivre, d'aliéner sa force de travail au possesseur du capital, pour le salaire que celui-ci voudra bien lui fixer; c'est-à-dire que maintenant, pour la première fois, il devient possible d'employer dans la production des ouvriers salariés. De cette façon, l'accroissement de la population, en provoquant à un certain moment la cessation des terres libres exploitables par le travail, remplace de lui-même l'économie du servage par l'économie du salariat; autrement dit, c'est là le propulseur et le créateur du système économique qui nous régit.

Mais à ce moment et avec cette densité de la population, la plus grande partie des terres exploitables par le travailleur nanti d'un capital est encore à la disposition de ceux qui veulent les occuper. Donc, tout travailleur salarié qui parvient à faire quelques épargnes peut fort bien s'établir sur une terre disponible et de cette manière échapper à la nécessité de vendre sa force de travail au capitaliste et de lui produire un profit. Donc, la persistance de ceci ne peut être assurée, si ce n'est en réduisant le salaire au minimum par une série de moyens qui constituent tout justement la vie intérieure du capital pendant plusieurs siècles de l'histoire. Et voilà la réduction directe du salaire, voilà sa réduction indirecte au moyen de la dépréciation de la monnaie, le prolongement brutal de la durée du travail, l'emploi des femmes et des enfants dans les ateliers, le remplacement de l'homme par la machine, l'accumulation du capital improductif et spéculateur, qui représentent les aspects et les phénomènes les plus intéressants de *l'économie des bas salaires,* qui fleurit, ou pour mieux dire, sévit dans l'Angleterre depuis 1450 jusqu'à 1850, et s'étale, entre deux dates quelque peu diverses, chez les autres nations. Mais avec l'accroissement ultérieur de la population, le moment arrive où l'occupation de la terre est complète, et où, partant, l'ouvrier, même s'il possède des épargnes, ne trouve plus de terre disponible où il puisse s'établir à son propre compte. Or, à ce moment, il n'est plus nécessaire d'assurer la persistance du profit au moyen de la réduction systématique du salaire; à ce moment, si l'on veut assurer tout à fait la permanence de l'ouvrier dans l'atelier du capitaliste, il suffit d'élever la valeur de la terre, de manière que le prix du lot cultivable par le travail

d'un homme dépasse de quelque peu les épargnes maxima du travailleur. De cette manière, l'économie du *salaire systématique*, fondée sur la réduction voulue et persistante du salaire, est remplacée par l'économie du *salaire automatique* fondée sur la surévaluation de la terre et qui s'accorde parfaitement avec une élévation considérable et progressive du salaire de l'ouvrier.

Or le salariat, par cela même qu'il remplace le travail répugnant du serf par celui plus souple, plus intelligent et plus varié de l'homme libre, dote le travailleur lui-même de la productivité nécessaire pour exploiter les terres de fertilité limitée, qu'il faut désormais mettre en culture pour pourvoir aux besoins de la population; et par là même le salariat parvient à doter l'agrégat social d'un équilibre nouveau et supérieur. Mais cet équilibre aussi ne peut durer éternellement, car la cause elle-même qui a présidé à la naissance du systéme économique actuel — l'accroissement de la population — ne s'est pas arrêtée dans sa marche séculaire, au contraire, elle la poursuit sans relâche. Or, avec l'accroissement de la population, le moment arrive nécessairement où il faut mettre en culture des terres plus stériles, que le salariat est impuissant à exploiter. Alors reparaît l'ancien déséquilibre entre la demande et l'offre des subsistances, entre la population grossissante et la production emmaillotée dans son système restrictif et lent aux expansions nécessaires; et c'est ce contraste, qui va renouveler le procès fatal de décomposition et de recomposition, qui détruira l'assiette économique à base de salariat pour la remplacer par une forme sociale supérieure.

On le voit très bien, nous nous trouvons vis-à-vis d'un procès naturel et très simple. Cause : l'accroissement incessant de la population — cause première, car c'est là un fait d'ordre purement physiologique, et qui, pour l'économiste, ne saurait admettre aucune analyse ultérieure. — Effet : une succession de degrés croissants d'occupation et décroissants de productivité de la terre-limite, qui provoque et engendre une succession corrélative de systèmes économiques doués d'une productivité progressive. Et jusqu'ici, rien qui ne soit tout à fait logique; jusqu'ici pas même l'ombre de cercles vicieux, de *dialleloi*, d'inversions, de causes qui soient effets de leurs propres effets; mais tout bonnement un fait A, qui ne dépend d'aucune cause économique et qui pourtant pour l'économiste est un fait primordial, une cause première, qui engendre à son tour le fait B de nature économique.

Jusqu'ici, toutefois, nous avons bien isolé la cause, qui produit la succession des formes économiques progressives, mais nous ne nous sommes pas posé la question : qu'est-ce qui détermine la durée des phases sociales successives, ou la vitesse d'après laquelle s'accomplit l'évolution des formes économiques? Or ce problème — quoiqu'il ne soit pas aussi fondamental que le précédent — offre lui aussi un intérêt légitime et demande instamment d'être résolu. Mais sa solution est déjà impliquée dans ce que nous avons dit auparavant. En effet, si l'évolution des formes économiques n'est que le produit nécessaire de l'accroissement de la population, elle doit s'accomplir avec une vitesse plus ou moins grande selon que la population s'accroît plus ou moins rapidement. Si la population croît très rapidement, cela veut dire que le procès d'appropriation s'étend bientôt à des terres de très faible fertilité, et que, partant, surgit l'assiette économique nécessaire pour mettre ces terres-là en culture. Si, au contraire, la population s'accroît fort lentement, il faut un délai plus long pour arriver aux degrés successifs d'occupation et de productivité des terres, donc la succession des formes économiques s'accomplit avec plus de lenteur. Mais c'est là une question touchant la mesure, non pas l'essence du processus; c'est une question de chronomètre et rien de plus. Tout cela peut bien nous renseigner sur la période dans laquelle l'évolution s'accomplit, sur la durée de son cours; mais tout cela ne modifie pour rien sa marche qui s'accomplit en tout cas nécessairement d'après la règle précédemment établie.

Mais nous voilà arrivés à un point délicat sur lequel s'est exercé à cœur-joie l'appétit critique de mon contradicteur. C'est qu'une des causes déterminantes de la rapidité plus ou moins grande de l'accroissement de la population, c'est précisément le système économique préconstitué qui influe de la manière la plus catégorique sur le coefficient de procréation des différentes couches de la population, donc sur le taux de son accroissement intégral. Nul doute, par exemple, que l'économie esclavagiste et servile ait sur le coefficient de procréation une influence déprimante, car les sévices dont l'esclave est victime limitent sa fécondité, tandis que le serf étant propriétaire de la terre qu'il cultive est par là même conduit à borner sa procréation pour assurer à ses enfants un sort supportable. Au contraire, le salarié, qui n'a rien et n'espère rien, est poussé par sa condition économique elle-même à l'insouciance

sexuelle. C'est surtout pendant la première phase de l'économie du salariàt, où le salaire est réduit au minimum par les lois mêmes de persistance du profit, que l'abrutissement de l'ouvrier le pousse à une procréation exorbitante, et que, partant, le coefficient de la procréation est très élevé et l'accroissement de la population très rapide; tandis que, dans la phase postérieure du salaire automatique, sensiblement supérieur au niveau du strict nécessaire, les mœurs de l'ouvrier se raffinent, sa procréation s'affaiblit, et, par là même, l'accroissement de la population acquiert un rythme plus lent et plus modéré. Et voilà pourquoi, dans les derniers temps, nous assistons à cette baisse si considérable du taux de l'accroissement de la population sur laquelle M. Paul Leroy-Beaulieu vient d'insister dans son dernier ouvrage.

Eh bien ! la différence de vitesse de l'accroissement de la population dans les phases successives de l'évolution économique engendre comme résultat nécessaire la diversité de leur durée, ou l'espace plus ou moins vaste qu'elles viennent occuper sur la plate-forme de l'histoire. Il est évident, en effet, que ces phases économiques qui ont une action rétrécissante sur le coefficient de la procréation et dans lesquelles partant la population s'accroît plus lentement, arrivent plus tard à ce degré ultérieur de la densité de la population qui rend ces formes impossibles et en impose la destruction; donc, elles doivent avoir par là même une plus longue durée. Et voilà expliquée la durée maintes fois séculaire des formes économiques fondées sur l'esclavage et le servage et la durée bien moindre de l'économie du salaire minimum ; comme il n'est pas douteux que l'influence du salaire élevé pour limiter la procréation doit aboutir à prolonger la vitalité et la durée de l'assiette économique qui nous régit ou à en différer l'extinction. A la différer, disons-nous, non pas à l'éviter. En effet, s'il est vrai que le salaire élevé oppose des limites très puissantes à l'accroissement de la population, il n'en est pas moins vrai que celle-ci poursuit sa marche progressive; et son accroissement si affaibli soit-il doit nécessairement aboutir, un jour plus ou moins éloigné, à provoquer ce degré ultérieur de l'occupation et de la productivité des terres qui rendra impossible l'assiette économique existante et nécessaire sa destruction. En somme, les influences dont nous venons de parler peuvent très bien hâter ou ralentir la marche de l'évolution que nous venons d'esquisser, mais elles ne peuvent pas modifier l'essence de cette évolution.

Mais c'est justement à ce moment-là qu'intervient M. Turgeon et sa critique pénétrante, et il nous reproche de tomber dans le plus regrettable des cercles vicieux. « Voilà donc, il s'écrie, ce que devient cet accroissement de la population qui, d'après votre thèse, devrait être la cause des causes, le facteur premier de l'évolution économique; il est si peu un élément premier, qu'il est façonné, déterminé, transformé par une série d'influences, parmi lesquelles figure au premier plan un fait d'ordre psychologique, la volonté de l'homme, qui débride ou limite sa procréation d'après les mobiles de la passion, de l'ambition ou de l'égoïsme. Mais ce qui revient au comble de l'absurde, c'est que, d'après vous, la volonté de l'homme, en tant qu'elle détermine la mesure de sa procréation, n'est que le produit nécessaire de l'assiette économique elle-même, de cette assiette économique qui, à votre avis, devrait être le produit nécessaire de l'accroissement de la population. Vous voilà donc réduit à devoir enfanter cet *horribile monstrum* d'une cause première, qui a des causes qui le déterminent et, ce qui est pis, qui est déterminé par son propre effet. Est-ce qu'on peut imaginer une incohérence logique plus étonnante? » Et toutefois nous n'en sommes pas encore — d'après mon critique — au terme de mes contradictions; il y en a d'autres et des pires; il y a l'incohérence incurable d'une doctrine qui tout d'abord salue dans l'accroissement ultérieur de la population la force fatalement destructive du système économique actuel, à base de salariat, pour se réjouir ensuite du fléchissement actuel dans la procréation et dans l'accroissement de la population, ainsi que d'un facteur bienfaisant de pacification sociale; d'une doctrine qui exalte en même temps la population, lorsqu'elle s'accroît très rapidement et lorsqu'elle ralentit sa marche, et qui déduit d'un fait ainsi que de l'autre des motifs de réjouissance et des horoscopes de progrès.

Mais, pour ce qui concerne le premier point, je me permettrai d'observer que les théoriciens les plus cohérents et les plus autorisés du principe de causalité doivent bien admettre — est-ce qu'ils pourraient ne pas le faire? — que l'effet peut devenir cause à son tour ou réagir sur le phénomène qui l'a engendré; mais ils ajoutent fort justement que tout cela ne saurait infirmer le principe, car le fait engendré ne peut réagir sur celui qui l'a produit, si ce n'est postérieurement à sa production, c'est-à-dire après que l'action de la causalité s'est accomplie. Dans le monde physique, existe cette

règle que l'effet réagit sur sa cause et peut aussi l'anéantir, mais tout cela ne peut entacher d'aucune manière le fait antérieur de la causation; de même que l'inceste d'OEdipe, ou la réaction de celui-ci sur Jocaste, s'accomplit successivement à la génération d'OEdipe par Jocaste et ne saurait l'annuler. Aussi bien, le fait que le système économique engendre et façonne le système politique, n'est pour rien blessé ou compromis par les réactions successives, que le pouvoir politique exerce à son tour sur le fait économique; car ces réactions peuvent se manifester seulement après que l'assiette politique s'est établie, c'est-à-dire après que s'est épuisé le processus causal, qui l'a engendrée et déterminée. En tout cas, le procès causal s'épuise par la production de l'effet; tout ce qui se passe ensuite appartient à un ordre de phénomènes et à une période absolument étrangers à l'explication de ce même procès et qui par là même ne peuvent avoir aucune influence pour le modifier et encore moins pour le détruire.

Or, il en est de même dans le cas qui nous occupe. L'accroissement de la population, en créant un degré déterminé d'occupation et de productivité de la terre-limite, engendre nécessairement le système économique qui lui correspond et qui lui est seul adéquat. Voilà le processus causal que nous avons fait ressortir et qui s'épuise par la formation de ce système économique. Or, que ce système économique, une fois enfanté, exerce son influence, c'est là une chose tout à fait naturelle et point du tout étonnante; car il n'y a pas de phénomène ou d'institution qui ne soit la source de résultats, qui ne soit la cause de quelque effet. Que le nouveau système économique ait des influences profondes sur le coefficient de la procréation, et par là contribue à ralentir ou bien à accélérer l'accroissement de la population elle-même, voilà encore un fait parfaitement naturel et qui n'implique aucune contradiction. Mais cette réaction du système économique sur le coefficient de la procréation ne saurait avoir influence que sur la durée de ce système économique, qui sera longue si cette influence est en sens déprimant, tandis qu'elle sera courte si cette influence est en sens accélératif. Et voilà tout. La marche de l'évolution économique, l'apparition nécessaire de formes économiques progressives, rigoureusement déterminées, à chaque nouveau degré de la densité de la population et partant de l'occupation et de la productivité de la terre; tout cela se produit avec le même rythme et d'après une loi identique,

quelles que soient d'ailleurs la nature et la direction des phénomènes dérivatifs que nous venons d'esquisser.

En tout cas l'enchevêtrement des phénomènes revient tout bonnement à ceci. Tout d'abord on a la série des phénomènes A, A', A" qui produisent respectivement les phénomènes successifs B, B', B". Mais B, dès qu'il est engendré, réagit sur A, et en accélère ou en ralentit la marche. Or, tout cela aura pour conséquence que l'on arrivera à A' plus tôt ou plus tard et que corrélativement B' se produira avant ou après un certain temps; autrement dit, tout cela pourra bien avoir une influence chronologique, mais ne saurait avoir aucune influence essentielle. Eh bien il en est exactement de même dans les phénomènes dont il s'agit. La série des degrés progressifs de la densité de la population, et partant de l'occupation et de la productivité du sol, A, A' A" engendre la série corrélative des systèmes économiques B, B' B"..... Mais B réagit sur le coefficient de la procréation, le contient ou l'accroît, et par là même prolonge ou abrège la période nécessaire pour passer de A à A'. Mais tout cela ne saurait modifier en rien le fait antérieur et fondamental : la série des degrés progressifs de l'occupation et de la productivité de la terre engendre une série correspondante de formes économiques, donc ne compromet d'aucune manière la loi essentielle que nous avons formulée, ni la causalité fondamentale de l'évolution économique. Donc, point de contradiction, d'obscurité ou de nuages.

Mais je ne saurais pas même apercevoir une contradiction quelconque entre ma thèse, qui annonce cette dissolution de l'économie du salariat comme le résultat fatal d'un accroissement ultérieur de la population, et le fait incontestable du déclin récent dans le taux de la procréation ouvrière et conséquemment dans le taux de l'accroissement de la population humaine. Car, en somme, la hausse des salaires, qui s'est produite dans ces derniers temps, a abaissé le coefficient de la procréation ouvrière et par là a ralenti la marche ascendante de la population; mais, malgré son influence incontestable, la population croît toujours; c'est là un fait dont la statistique nous fournit la preuve la plus éclatante. Eh bien, il suffit de ce fait de l'accroissement de la population pour que, à un moment ou à l'autre, il devienne absolument inévitable d'étendre la culture à des terres plus stériles que celles cultivées jusqu'ici, et partant qu'il faille à tout prix anéantir le système économique à base de

salariat et le remplacer par un système supérieur. Donc on peut fort bien se réjouir du déclin dans le taux de la natalité, comme d'un phénomène qui vient amoindrir les luttes sociales contemporaines, ou pacifier le monde, et reconnaître en même temps que nos sociétés, plus ou moins pacifiées par le fléchissement dans le taux de leur procréation, marchent, bien que moins rapidement que ce qui adviendrait si le coefficient de la procréation était plus élevé, vers l'instant tragique de leur catastrophe. De la même manière on peut très bien se réjouir en voyant une personne bien-aimée devenir plus alerte et plus robuste; mais cela n'empêche pas de prévoir le jour, aussi lointain que l'on voudra, où la mort viendra la frapper.

D'ailleurs je ne saurais mieux répondre à mon savant contradicteur que par la citation d'un passage saisissant de son essai, qui s'accorde de la façon la plus remarquable avec mes aperçus et qui mérite bien, par sa perfection intrinsèque, d'être rappelé à nos lecteurs : « L'humanité est douée d'une puissance de reproduction naturelle qui, dans toutes les questions que soulève le problème de la population, doit être logiquement et historiquement placée, non pas à côté, mais au-dessus des autres facteurs, si opérants qu'ils puissent être. Les raisons d'ordre social (qui agissent sur l'accroissement de la population) sont, comme celles d'ordre moral, des modalités subséquentes, des influences subsidiaires, qui peuvent réagir puissamment sur le facteur biologique. Mais si le mouvement de la population est susceptible d'être favorisé ou entravé par les conditions de la vie sociale, ou par les déviations de la vie morale, il n'en est pas moins vrai que ces conditions postérieures et artificielles n'ont pas plus créé l'instrument primordial et naturel de reproduction, qu'un ouvrage d'art, qui précipite ou ralentit le cours des eaux, ne crée le fleuve ou le torrent ». On ne saurait mieux dire ; impossible de résumer plus nettement et plus élégamment la succession réelle des choses, la priorité essentielle du fait purement biologique, instinctif, inanalysable, de l'accroissement incessant de la population, cause et propulseur originaire des assiettes et des institutions économiques progressives, et la réaction successive, subordonnée, secondaire, des organismes économiques ainsi créés sur la rapidité de l'accroissement de la population, réaction qui aboutit à ralentir ou à accélérer sa marche, et par là même, la succession des formes énonomiques. C'est là, à n'en pas douter, une série de phénomènes très remarquable et digne de la

plus grande attention, qui parvient à hâter ou bien à ralentir la marche de l'aiguille sur la montre de l'histoire, mais qui ne saurait changer en aucune manière la direction et la nature du mouvement social, ou la succession ascensionnelle des formes économiques, s'accomplissant en tout cas comme résultat nécessaire de l'accroissement incessant de la population. De cette manière, mon contradicteur s'est chargé de dissiper lui-même, par la transparence cristalline de sa prose, les brouillards que mon exposition plus embrouillée n'avait que trop contribué à créer; mais, par là même, il s'est chargé de dissiper aussi ses propres critiques et de rétablir la vérité fondamentale de ma thèse, désormais, j'ose l'espérer, grâce à l'œuvre savante de mon censeur, débarrassée de toute incohérence et devenue parfaitement accessible à tous les esprits. C'est là un résultat dont je dois sincèrement me réjouir, et pour lequel, au nom de ma doctrine très chère, je dois professer la gratitude la plus vive au vaillant sociologue [1].

Achille Loria.

[1] Ayant égard aux considérations développées dans le texte, je ne saurais pas approuver ces écrivains, rares d'ailleurs (par exemple Wicksell, *Vorlesungen ueber Nationalœkonomie,* Iéna, 1913), qui commencent leurs traités par la théorie de la population. Certainement, il faut saluer dans ce fait le symptôme bienvenu d'une résipiscence salutaire des économistes, qui s'aperçoivent enfin de l'influence fondamentale des phénomènes démographiques sur l'ensemble des phénomènes sociaux. Mais il n'en est pas moins vrai que la population, comme phénomène initial, ne saurait être l'objet de l'analyse économique et que, à ce stade initial de la recherche, il faut se borner à la constatation de ces deux faits d'ordre non économique : 1° que la population s'accroît (fait d'ordre physiologique); que les terres sont de fertilité différente (fait d'ordre physique). Dès que, au contraire, on veut pénétrer dans l'étude des phénomènes démographiques ou étudier le taux de la natalité, de la mortalité, de l'accroissement de la population, l'excès de population, etc., on se trouve en face de phénomènes se produisant sous l'action des rapports économiques et qui, partant, ne sauraient être analysés, si ce n'est postérieurement à l'analyse de ceux-ci.

Cela est si vrai, d'ailleurs, que ces mêmes écrivains dont il est question se voient obligés, au cours de leur exposition de la théorie de la population, de faire mention, à chaque pas, de l'émigration, des pauvres, des riches, des classes sociales, des conditions économiques, etc., c'est-à-dire d'une série de faits qu'ils n'ont pas encore étudiée; preuve évidente que l'ordre qu'ils préfèrent n'est pas du tout rationnel.

L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES FRANÇAISES

SON PASSÉ, SON PRÉSENT, SON AVENIR

C'est une vérité bien démontrée, et on peut dire maintenant reconnue de tous, que l'intérêt général du producteur comme du consommateur demande des industries aussi perfectionnées que possible dans leurs moyens d'action technique : seuls, quelques ignorants, partisans aveugles de la routine, peuvent se figurer, comme les pêcheurs sardiniers des côtes bretonnes, que des méthodes primitives, un matériel élémentaire, sont susceptibles d'assurer au producteur de beaux bénéfices, aux dépens du consommateur.

Cette vérité s'impose pour l'industrie des pêches maritimes comme pour toutes les autres et, à un moment où, à tant de reprises, on a cherché, dans l'artificiel, des remèdes aux crises pénibles assurément qui se produisent chez ces pêcheurs sardiniers, dont nous parlions tout à l'heure. Il est intéressant d'envisager les choses à un point de vue un peu général, de suivre les progrès qui se sont faits dans l'industrie des pêches maritimes en France depuis un siècle environ : progrès qui s'accusent par l'augmentation de la valeur des produits, des prises, par l'accroissement du poids des poissons, de la marée et des divers produits de la mer, que les entreprises de pêche, petites ou grandes, mettent à la disposition de la consommation. Il est intéressant aussi de chercher à constater les voies dans lesquelles se sont faits les progrès techniques; de mettre en lumière, autant que cela est possible, l'influence de ces progrès dans les régions où la pêche est réellement développée; d'établir en un mot les relations de cause à effet.

Jourdan a dit jadis que l'économie politique est la philosophie de l'industrie : c'est une bonne occasion de le démontrer. L'examen, un peu rapide inévitablement, auquel nous voulons nous livrer peut avoir des conséquences pratiques; il est susceptible de montrer, tout à la fois, le profit que l'exploitation des produits de la mer assure à la France, à une bonne partie de sa population, à un grand nombre de ses consommateurs, et d'indiquer aussi comment on peut améliorer cette industrie des pêches, en généralisant les méthodes

qui ont donné déjà de bons résultats dans certains ports. Ces méthodes, nous pouvons le dire tout de suite, c'est l'emploi de capitaux plus importants, la centralisation technique, l'accroissement des dimensions, si l'on peut dire, de chacune des entreprises s'intéressant à cette industrie; et aussi, il ne faut pas l'oublier, et on devrait presque citer la chose en première ligne, l'industrialisation sous la forme de la machination, le recours de plus en plus courant à la machine, aux procédés et aux matériels mécaniques pour pratiquer la pêche.

Le champ que nous voulons parcourir est bien vaste; nous devrons forcément nous limiter, en ne donnant que les détails les plus caractéristiques; ils auront du moins, nous le croyons, l'avantage d'amener les conclusions logiques auxquelles nous sommes arrivé nous-même en étudiant dans ses détails cette grande industrie des pêches maritimes en France et à l'étranger. Nous avons été heureux de trouver à plusieurs reprises les confirmations de ces conclusions dans le volume d'un spécialiste des plus autorisés, professeur à l'Institut maritime, M. Marcel-A. Hérubel, qui, depuis longtemps, a publié sur ces matières des articles remarqués dans le *Bulletin de la Ligue Maritime française,* et qui a consacré tout un volume à ces mêmes questions sous le titre de « Pêches maritimes d'autrefois et d'aujourd'hui »[1].

Quelle est la situation des pêches maritimes en France? Est-ce qu'elles rapportent? Combien de gens font-elles vivre directement, occupent-elles plus ou moins normalement? Quel matériel emploient-elles? Quelle est la valeur de ce matériel tout autant que celle des produits? Comment, d'autre part, ce matériel s'est-il transformé, soit depuis quelques années, soit depuis longtemps? Dans quelles proportions la valeur des prises a-t-elle augmenté au bénéfice de la population maritime des pêcheurs? Ce sont tout autant de questions auxquelles, pour répondre, nous devons surtout nous reporter aux publications officielles du Ministère de la marine, de la Direction de la navigation et des pêches maritimes, la principale publication étant la Statistique des pêches maritimes publiée annuellement par le ministère. Disons, à regret, que cette statistique est souvent en retard de quelques années; cela ne peut pas avoir ici de gros inconvénients; d'abord parce que l'évolution ne se fait que

[1] Guilmoto, éditeur, Paris.

lentement, et que, d'autre part, au point de vue du développement même de l'industrie, nous ferons porter nos comparaisons sur une période d'un siècle environ.

Ces statistiques sont dressées par des fonctionnaires divers de l'inscription maritime, soit des syndicats, soit des quartiers; et, il faut le dire tout de suite, d'après des éléments d'information qui ne peuvent être le plus souvent que des approximations. Sans doute, dans les grandes villes, on peut faire des constatations effectives du passage de la marée dans les marchés à poissons; mais ce passage n'est pas obligatoire partout. Le plus souvent, les fonctionnaires de l'inscription maritime se livrent à des évaluations de sentiment, qui ont été nettement caractérisées par un fonctionnaire de cette inscription, M. Cablat, administrateur de la Marine, qui a consacré cette année même une étude intéressante à la crise de la pêche côtière[1]. Il estime que ces statistiques, qu'il connaît bien, sont fragiles dans leurs données, et ne doivent être acceptées que sous bénéfice de discussions. Il pense que les fonctionnaires chargés de les dresser traduisent en chiffres des impressions, parce qu'ils ne peuvent ni connaître de façon précise les prix de vente, ni dénombrer, sur tous les points de débarquement, les quantités de poissons apportées par les bateaux. Aussi bien il est un chapitre de ces statistiques des pêches maritimes qui se rapporte à la pêche à pied; et, encore bien plus que pour la pêche en bateau, avec débarquement des poissons dans les ports, il n'est basé que sur des sentiments très vagues. Il est évident que très souvent les pêcheurs occasionnels, ou tout au moins ne travaillant que par à-coups, les hommes, les femmes et les enfants qui vont pratiquer la pêche à pied, et qui rapportent des prises extrêmement variables, qu'ils consomment souvent personnellement, qui, en tout cas, sont vendues de la main à la main sans aucun enregistrement officiel, ne peuvent faire l'objet que de statistiques tout à fait approximatives. Néanmoins, et comme le disait M. Cablat lui-même, ces statistiques donnent la physionomie générale des campagnes de pêches successives, et, d'une année à l'autre, les erreurs doivent être du même genre et ne pas fausser par trop les comparaisons.

Nous pouvons souvent compléter, en tous cas vérifier une certaine partie des données de ces statistiques, en consultant les

[1] *Revue politique et parlementaire,* avril 1913.

publications des chambres de commerce qui, pour certains ports tout au moins, fournissent des renseignements détaillés et curieux sur l'industrie des pêches dans le port considéré.

Sous réserve de ces observations, en nous reportant aux anciennes statistiques et en les comparant avec les statistiques les plus récentes, nous pouvons recueillir des données qui semblent très vraisemblables sur le développement des pêches maritimes en France, ou plus exactement, l'augmentation de la valeur des produits pêchés. On comprend que les deux choses ne sont pas tout à fait identiques, puisque cette augmentation de la valeur totale est forcément influencée par le pouvoir d'acquisition de l'argent, par les variations générales des prix ; de plus, la valeur unitaire de la tonne de poisson se modifie certainement sous l'influence de la concurrence des pêcheurs, ou, au contraire, de la concurrence des consommateurs, autrement dit de l'offre et de la demande. Ajoutons encore que les facilités de transports de plus en plus grandes, par les voies de communication perfectionnées, les chemins de fer, sont venues faciliter l'écoulement du poisson sur les marchés de l'intérieur, que ce poisson ne pouvait pas atteindre. Et il est curieux de remarquer à ce propos que cette mise à contribution grandissante des voies de transport rapides, qui, en certains cas, a pu faire baisser le prix de la tonne de poisson, en suscitant des concurrences à tel ou tel port de pêche, dans d'autres cas, en a fait monter la valeur sur place, en permettant à un plus grand nombre d'acheteurs possibles de se présenter pour acquérir les prises. L'influence des transports par chemin de fer a été souvent de ramener le prix du poisson à une valeur relativement moyenne, raisonnable, peu sujette à des variations extrêmes; parce que le transport rapide permet de faire arriver au lieu de consommation, en bon état de conservation, presque sans déchet, les expéditions parties d'un port de pêche. Il y a là une action de nivellement tendant pourtant à laisser au producteur un bénéfice plus appréciable.

Quoi qu'il en soit, d'après les dernières statistiques publiées (et en arrondissant les chiffres puisque, comme nous le disions, les statistiques du ministère de la Marine et l'Administration des pêches ne peuvent être que très approximatives), on estime actuellement à peu près à 135 millions de francs la valeur totale du produit des pêches maritimes en France, qu'il s'agisse de la pêche en

bateau, c'est-à-dire de la pêche proprement dite, ou encore de cette pêche à pied à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure. Disons immédiatement que la valeur des produits de cette dernière représente un peu plus de 7 millions de francs ; ce qui montre bien, comme on pouvait le supposer, que, tout en n'employant que des procédés et un matériel tout à fait primitifs, néanmoins elle joue un certain rôle dans la vie des populations du littoral, et même dans la récolte des produits marins. Cette pêche à pied ne porte pas sur toutes les variétés de poissons que rapporte la pêche en bateau. D'une façon générale même, le poisson proprement dit n'y tient qu'une place assez secondaire, 1 million et demi de francs à peu près. Au contraire, elle fournit beaucoup de crevettes, de homards et de langoustes, de crustacés divers, pour 600.000 à 700.000 francs, puis 700.000 à 800.000 francs d'huîtres ou de moules ; une valeur à peu près comparable de coquillages divers, de mollusques plus ou moins appréciés. D'ailleurs, pour elle comme pour la pêche en bateau, on fait entrer dans la statistique des pêches, des cueillettes, des productions qui ne sont pas de la pêche proprement dite : nous voulons parler de la récolte des goëmons, des varechs, des sables coquilliers, des amendements marins qui, rien que pour la pêche à pied, représentent près de 3 millions et demi. Ces mêmes cueillettes ou récoltes entrent, pour presque 2 millions de francs, dans la valeur des produits de la pêche en bateau.

Il est évident que, pour ces cueillettes et récoltes spéciales, le progrès industriel ne peut guère se faire, d'autant moins que l'utilisation des varechs et des goëmons pour la production de la soude et pour d'autres industries chimiques, ne s'est point développée comme on l'avait cru à un certain moment. La valeur de ces récoltes est, au surplus, assez variable d'une année à l'autre, suivant les besoins des cultures. Nous ne les avons guère mentionnées que pour montrer de combien il faudrait diminuer le chiffre de 135 millions, dont nous faisions état tout à l'heure, pour se rendre complètement compte de la productivité des pêches maritimes en France. Il reste néanmoins un chiffre important. Comme les diverses statistiques que nous consulterons comprennent toujours les mêmes éléments, le total de 135 millions que nous avons donné pourra se comparer avec les autres totaux successifs, auxquels nous nous référerons tout à l'heure.

Dans les statistiques officielles des pêches, on réserve des relevés

absolument spéciaux et avec raison, à notre avis, à l'industrie des réservoirs à poissons et à crustacés, des dépôts de coquillages, de l'ostréiculture, de la mytiliculture aussi bien que de la pisciculture. Effectivement, il ne s'agit pas ici de pêches maritimes proprement dites, mais bien d'industries d'élevage, de cultures véritables, soit de poissons, soit de coquillages. Les réservoirs à poissons en particulier commencent de prendre en France une importance croissante dont on ne peut que se féliciter. Ils permettent, en effet, de tirer bien meilleur parti des produits de la mer en engraissant des poissons qui n'auraient pu se vendre qu'un prix très minime et en favorisant la reproduction dans ces réservoirs à l'abri des éléments de destruction. Les réservoirs ont, de plus, l'avantage de s'installer souvent à la place de marais salants que la crise de l'industrie salicole a obligé d'abandonner sur le littoral de l'Atlantique français. Pour les réservoirs à crustacés, ils donnent le moyen de régulariser la mise en vente de ces crustacés, en même temps que de les laisser grossir en vivier; de la sorte, on risque moins de jeter sur le marché des masses considérables de crustacés, au moment où la consommation et la demande ne sont que faibles, on peut proportionner l'offre aux possibilités de demandes, etc. Et comme maintenant, le plus souvent, les bateaux homardiers ou langoustiers vont pêcher au loin, jusque sur la côte d'Afrique, les langoustes et les homards, qu'ils mettent ensuite dans des viviers ménagés dans la coque même du bateau, les crustacés rapportés de la sorte peuvent être mis en réserve et à l'engraissement, après un voyage plus ou moins fatigant, jusqu'au moment même de la vente. Ces réservoirs à crustacés produisent pour près de 3 millions de francs à l'heure actuelle. Les dépôts de coquillages, basés un peu sur le même principe, donnent 2 millions. La valeur de la production des bouchots à moules est beaucoup plus faible, à peine 200.000 francs par an; c'est d'ailleurs regrettable, car il y a là une industrie qui améliore énormément le coquillage et qui pourrait fournir de l'occupation à une partie de la population maritime. Il ne faut pas oublier que la pêche véritable donne directement 800.000 ou 900.000 francs de moules chaque année à la consommation.

Pour ce qui est des parcs à huîtres, en étendant ce mot de parcs à la fois aux parcs et viviers proprement dits, aux claires, la culture des huîtres, soit indigènes, soit portugaises dans la région de

Marennes, dans le bassin d'Arcachon, sur les côtes de Bretagne ou de Normandie, fournit pour bien près de 23 millions de francs. On s'explique parfaitement que les statistiques maritimes des pêches mentionnent tout à fait à part ce rendement des réservoirs, viviers et dépôts; il n'y a point là de la pêche, une industrie de cueillette, dirait-on en économie politique, mais une véritable industrie de transformation. Aussi bien, beaucoup des huîtres, des moules, des coquillages, des crustacés qui contribuent au rendement des viviers, réservoirs et dépôts, ont-ils déjà été comptés dans la statistique générale des pêches, quand il s'agit par exemple des crustacés, coquillages, moules, huîtres recueillis soit par la pêche en bateau, soit par la pêche à pied et confiés ensuite aux réservoirs et dépôts pour être livrés ultérieurement, après amélioration, au consommateur possible.

De cette industrie de l'ostréiculture, qui tient pourtant une si grande place dans les industries du littoral et qui s'est fait, par la culture des huîtres indigènes, notamment à Arcachon, à Marennes et ailleurs, une réputation mondiale, nous ne dirons rien autre chose. Cela nous entraînerait dans un domaine trop spécial. Au surplus, on ne se trouve pas, dans cette industrie ostréicole, en présence de transformations très nettes, de modifications des procédés, d'évolution industrielle; les méthodes très perfectionnées que l'on sait employer, à l'heure actuelle, étaient imaginées il y a très longtemps, et il ne semble pas vraisemblable ni nécessaire qu'une modification nouvelle soit apportée, pour relever la valeur des produits et améliorer le rendement de l'industrie.

On se rappelle évidemment le chiffre de 135 millions que nous avons donné comme correspondant, de façon brute, à la valeur des produits marins pour les différentes pêches en France (en ajoutant même, à notre littoral métropolitain, le littoral de l'Algérie). Il est assez difficile, dans l'ensemble, de faire correspondre des quantités homogènes de produits à cette valeur. Le fait est que, pour l'huile de foie de morue, on compte le baril comme unité; pour les huîtres de pêche, nous ne parlons pas bien entendu des huîtres cultivées, les statistiques sont dressées à l'unité même; pour les moules, elles sont faites en hectolitre, de même pour les autres mollusques. Nous pouvons du moins pénétrer de plus près dans les statistiques, voir les diverses et principales pêches pratiquées, et alors rapprocher les valeurs des quantités pêchées, pour qu'on puisse se rendre

compte approximativement de ce que vaut la tonne de poisson par exemple.

Nous trouvons d'abord sur notre route, dans les statistiques, la grande pêche, pêche en Islande, à Terre-Neuve, dans la Mer du Nord, sur le Dogger's Bank, pour laquelle, depuis longtemps déjà, l'État a accordé des primes de toutes sortes aux armateurs et par suite aux pêcheurs, primes à l'armement aussi bien que primes à la vente des produits, qu'ils soient importés en France, qu'ils soient exportés sur certaines régions de l'étranger. D'ailleurs, en essayant de nous rendre compte des progrès réalisés par les divers genres de pêches, des bénéfices qu'elles peuvent rapporter au pays, nous montrerons qu'une somme assez importante doit être déduite des bénéfices apparents de la grande pêche, par suite même des primes importantes payées de la sorte sur le budget de l'Etat. Quoi qu'il en soit, cette grande pêche qui, en fait, ne porte que sur la morue (bien que les textes législatifs relatifs aux primes ne manquent pas d'envisager la possibilité des autres pêches), a donné, pour la dernière année dont nous avons des statistiques, une valeur totale de 25 millions de francs de morue pour un peu plus de 64 millions de kilos. Il faudrait ajouter à cela quelques centaines de milliers de francs pour la rogue et pour l'huile.

A côté de la grande pêche, voici la pêche hauturière, pêche faite en haute mer, comme dit l'étymologie même du mot. Il n'y a qu'assez peu de temps, depuis 1895, que, dans les statistiques, elle est séparée de ce que l'on appelle la pêche côtière, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas la grande pêche au loin. Cette pêche hauturière est pratiquée par les bateaux à vapeur, les chalutiers notamment qui sont venus transformer les méthodes de pêche, comme nous l'expliquerons, et faire une concurrence redoutable, et fort heureuse pour le consommateur, à la pêche côtière pratiquée par les chalutiers à voiles notamment, ne s'éloignant guère du littoral. Cette pêche hauturière porte à la fois sur le hareng, sur le maquereau et sur la marée la plus diverse. Elle constitue, comme l'a dit M. Cablat, une industrie spéciale, qu'on ne doit pas confondre avec la pêche côtière, à cause de son matériel, de ses procédés, et aussi par suite du poisson de bien meilleure qualité qu'elle est susceptible de fournir; le bateau revenant vite au port après un chalutage rapide, qui ne laisse pas le temps au poisson de se détériorer pendant de longues heures, au fond de la poche de filet.

C'est en 1895 que l'Administration de la marine a commencé de séparer cette pêche hauturière de la pêche côtière, et le fait est que c'est à partir de ce moment surtout que la pêche à vapeur a pris l'importance économique considérable dont elle jouit de plus en plus à l'heure présente.

Dans le courant d'une année, cette pêche hauturière capture bien près de 7 millions de harengs; poisson qui joue un rôle si précieux dans l'alimentation, soit qu'il s'agisse du hareng frais, soit qu'il s'agisse du hareng saur; cette valeur correspond à plus de 14 millions de kilos de poisson. Nous verrons tout à l'heure que la pêche côtière, elle aussi, récolte des quantités énormes de harengs. La pêche hauturière capture d'autre part bien près de 2.400.000 fr. de maquereaux, ce qui suppose un poids de 3.600.000 kilos de ce poisson. Ces deux genres de pêche ne sont pratiqués que par les ports de la mer du Nord, de la Manche et quelque peu dans la presqu'île de Bretagne, quand les bateaux qui veulent s'y livrer vont très au large. Mais ces deux pêches sont loin de constituer les bénéfices principaux des bateaux à moteur mécanique pratiquant la pêche hauturière. Dans le courant d'une année, ils rapportent plus de 17 à 18 millions de francs de poissons divers, marée variable qui contribue à alimenter maintenant un grand nombre d'agglomérations de l'intérieur des terres, et cette fois, nous trouvons cette pêche hauturière pratiquée depuis Dunkerque jusqu'à Arcachon y compris ce dernier port, qui a une importance très grande pour la pêche à vapeur, mettons la pêche mécanique. Qu'on n'oublie pas que, dans l'ensemble, cette pêche hauturière rapporte à la population des côtes, aux armateurs des bateaux, aux équipages qui montent ces bateaux, quelque 27 millions de francs de poissons.

Si nous envisageons la pêche côtière, celle qui se fait avec un matériel généralement beaucoup moins perfectionné, à distance relativement faible des côtes, distance qui ne dépasse pas, dans les meilleures circonstances, 12 à 15 milles marins (de 1852 mètres), et qui trop souvent est pratiquée le long même du littoral, par faible profondeur, sur des fonds toujours les mêmes que ce labourage perpétuel ne peut manquer de troubler et de dépeupler, au point de vue de la reproduction du poisson, nous voyons qu'elle donne tout d'abord 7 millions et demi environ de harengs, puis un peu moins de 7 millions et demi de maquereaux, 8 millions et demi

de sardines. A propos de ce dernier chiffre, faisons remarquer, ce sur quoi nous aurons l'occasion de revenir sans doute, que la production de la sardine est essentiellement variable, à cause de ces crises sardinières dont on parle tant depuis quelques années, et qui se sont toujours produites en Bretagne, sous l'influence de l'organisation déplorable de la pêche, de la conservation de procédés traditionnels primitifs, qui ne peuvent donner que de mauvais résultats quand la sardine ne vient pas d'elle-même se jeter dans les filets des pêcheurs. Aux divers poissons que nous venons de mentionner, nous pouvons ajouter ensuite 1.200.000 francs d'anchois et de sprats, poissons d'autant plus intéressants, pour les derniers surtout, que souvent on les assimile, dans les conserves à l'huile, aux sardines proprement dites. C'est ensuite 4.200.000 fr. de thons et de germons dont la pêche toute particulière est faite un peu dans les mêmes régions que la pêche à la sardine, et pourrait remédier facilement aux alternances nuisibles qui se produisent dans cette dernière, si l'organisation de la pêche était meilleure. Ce qu'on appelle les autres poissons, la marée générale, depuis les turbots et les soles jusqu'aux raies, aux merlans, aux poissons très ordinaires, représente de 25 à 26 millions de francs. Il est intéressant encore de faire remarquer que la pêche de la crevette en bateau rapporte au moins 1.300.000 francs; pour les homards et les langoustes, le chiffre correspondant dépasse facilement 3 millions, surtout maintenant que les pêcheurs osent aller chercher les crustacés dans des régions éloignées, comme la côte ouest de l'Afrique.

Nous en avons assez dit pour qu'on se rende bien compte des pêches pratiquées en France, de l'importance des produits de chacune de ces pêches. Comme nous l'avons laissé entendre tout à l'heure, jetons un coup d'œil en arrière; tâchons de nous rendre compte de l'accroissement, des transformations de cette industrie du littoral français, depuis 1810 par exemple. Il nous est assez difficile de trouver des renseignements à peu près véridiques avant cette époque; et, aussi bien, suffit-il de remonter au commencement du XIXe siècle pour constater une transformation complète dans cette industrie des pêches.

Au commencement du XIXe siècle, les pêches maritimes françaises ne semblaient donner que pour une valeur de 11 millions de francs de produits divers; on comprend qu'à cette époque ce

n'était pas seulement le matériel qui laissait à désirer, c'était encore les méthodes ; d'autre part, il n'aurait certainement pas été fort utile, pour les pêcheurs du littoral, d'augmenter dans des proportions considérables leurs captures : ils eussent été bien empêchés de les faire tenir à de nombreuses agglomérations de consommateurs. Le poisson ne pouvait guère être consommé que sur place, tout au moins dans un rayon très restreint. Là où les voies ferrées ne se sont point multipliées, dans les directions qu'elles sont demeurées longtemps sans desservir, longtemps aussi on est resté dans cette situation ; et nous avons connu une région du Sud-Ouest, particulièrement dans ces parages de la Rochelle qui est devenu depuis lors un port de pêche si important, où le poisson ne parvenait que par l'intermédiaire de mareyeurs transportant lentement la marée dans des charrettes attelées d'ânes, de chevaux tout au plus. Il va sans dire que ce poisson ne pouvait franchir que des distances très restreintes, et n'atteindre par suite qu'un nombre de consommateurs très faible. Pendant des années et des années, la situation est demeurée sensiblement la même ; et il ne faut pas s'étonner si, en 1830, la production des pêches françaises ne dépassait pas 17 millions. Aussi bien ne doit-on pas perdre de vue que le prix de ce poisson était assez bas, précisément parce que la concurrence des consommateurs, la demande ne jouait que fort peu. Et si l'on considérait les poids au lieu de la valeur des prises, on constaterait qu'entre les poids du XIXe siècle et ceux de 1870, par exemple, qu'il n'y a pas autant de différence qu'entre les valeurs, tant s'en faut.

Toujours est-il qu'encore en 1850 la valeur de ces prises ne dépassait pas 23 millions, qu'elle atteignait 33 millions tout au plus en 1860. Les voies de transport accéléré s'étaient quelque peu créées ; mais elles ne pouvaient desservir que des directions nettement déterminées ; de plus, les trains marchaient encore très lentement, surtout quand il s'agissait de marchandises, même de denrées périssables ; et l'on ne s'exposait guère à envoyer au loin du poisson, à cause des risques que l'on courait, des déchets qui se seraient produits, entraînant des pertes pour les expéditeurs, et un relèvement assez sensible du prix des poissons vendus, parce qu'il fallait tenir compte de ces déchets. De 1865 à 1868, on constate une transformation complète dans les pêches maritimes françaises ; la valeur de leur produit augmente dans des proportions

énormes. Le chiffre de 1868 est de près de 68 millions de francs ; et il ne peut suffire d'invoquer la montée des prix venant fausser les approximations des statistiques, pour expliquer ce chiffre. Le fait est que beaucoup de causes vont agir : la première, et la plus importante certainement, c'est le développement des voies de communication, l'accroissement de rapidité des transports par chemin de fer, les facilités que les compagnies de chemin de fer commencent de donner, de plus en plus, aux transports des denrées périssables. On ne saurait invoquer les encouragements attribués à certaines pêches ou grandes pêches, puisque la principale loi en la matière était votée depuis plus de quinze années ; si elle avait dû avoir des effets, elle les aurait produits depuis longtemps. Sous l'influence du développement des facilités de transport, le pêcheur avait pu augmenter ses prises en étant pour ainsi dire toujours sûr de les faire tenir à un marché de consommation où elles s'écouleraient à de bonnes conditions. L'habitude se prenait de plus en plus de recourir à cet aliment excellent qu'est le poisson de mer ; l'offre et la demande jouaient en ce sens que la demande se développait en faisant monter les prix, et le consommateur réclamait de plus en plus des poissons. Nous pourrions bien dire aussi que, sous ces influences diverses assurant des bénéfices plus élevés aux pêcheurs, le matériel s'était quelque peu amélioré, tout en demeurant du matériel à voiles. La capacité de production de la flotte de pêche croissait dans des proportions très sensibles. Nous allons voir dans un court instant que, même à cette époque, les efforts plus ou moins raisonnés que l'on faisait pour transformer les procédés de pêche, le matériel, les bateaux, se traduisaient déjà par un essai de mise à contribution, timide il est vrai, de bateaux à vapeur, pour la pêche maritime.

L'élan était donné à tous égards ; et, dès 1875, la valeur des produits dépassait 77 millions. On est arrivé à près de 87 millions en 1880 ; cinq années plus tard, elle dépassait largement 92 millions ; et, en 1890, on était quelque peu étonné de voir ces pêches maritimes représenter un produit de près de 108 millions de francs. A la vérité, on est resté ensuite de longues années sans dépasser ce chiffre, ni même sans l'atteindre de nouveau. Entre 1895 et 1900 notamment, il s'est produit une véritable dépression dans l'industrie de la pêche maritime française, puisque le chiffre des produits était de 96 millions en 1895 ; il ne se relevait que péni-

blement à 98 millions en 1900. Il a fallu attendre 1902 pour qu'il atteigne 104 millions; et c'est seulement en 1903 qu'il a dépassé le chiffre de 1890, en s'élevant à 110 millions de francs.

Nous avons essayé de nous rendre compte des causes qui pouvaient motiver cette baisse si marquée dans la production des pêches maritimes en France; nous avouons ne pas être arrivé à constater de façon précise l'explication que nous cherchions. Mais il nous semble que plusieurs motifs peuvent être invoqués. Tout d'abord cette mise à contribution de la pêche à vapeur que nous avons montrée se faisant timidement quelques années auparavant, avait continué, mais dans des conditions assez peu satisfaisantes. On tâtonnait, et l'on n'osait pas se lancer en grand dans cette nouvelle forme de l'industrie des pêches. Pendant ce temps, comme l'industrie de la pêche à voiles se trouvait de plus en plus en état d'infériorité, par suite de ce fait qu'elle exploitait constamment les mêmes fonds, sans être en mesure d'aller au large chercher le poisson, ou sans oser le faire, il ne pouvait qu'en résulter une dépression dans les produits capturés. Il devait bien y avoir également une certaine désaffectation du consommateur pour les produits de la pêche, parce qu'on ne mettait encore qu'assez rarement à contribution la glace (qui d'ailleurs a de graves défauts) pour l'expédition de la marée à longue distance, et que l'on était très souvent trompé dans les achats que l'on faisait, le poisson acheté n'étant plus en bon état de conservation. En tout cas, nous avons vu par le chiffre de 1902 et par celui de 1903 que la reprise s'est faite ensuite. Et si nous songeons au chiffre de 135 millions que nous avons cité, pour la dernière année que nous fournissent les statistiques, nous voyons que, depuis une dizaine d'années, les progrès de la pêche maritime en France ont été tout à fait remarquables. Ces progrès s'expliquent par les concessions grandissantes que les compagnies de chemins de fer ont faites au sujet du transport de la marée, on leur a reproché souvent, on leur reproche même fréquemment à l'heure actuelle, de ne pas accorder des tarifs aussi avantageux que certains chemins de fer étrangers. Mais il faut songer d'abord que, le plus souvent, le poisson partant des ports de notre littoral n'est pas susceptible d'assurer un trafic intense et régulier, comme cela se passe en Angleterre; il faut réfléchir également que les compagnies de chemins de fer françaises ont tenu plutôt à donner la rapidité et la

régularité aux transports de poissons, que le bon marché ; et qu'en cela elles ont eu raison, comme l'a expliqué à plusieurs reprises M. Bloch, ingénieur en chef de la compagnie d'Orléans. D'autre part, les compagnies n'ont pas hésité à accepter et à supporter une responsabilité aussi large que possible, pour l'arrivée de la marée en bon état. La question des transports et des tarifs en la matière est d'ailleurs trop compliquée et trop difficile pour que nous nous hasardions à la traiter ici en quelques lignes.

Il est certain que ce qui laisse à désirer de façon absolue, en France, c'est l'organisation du port de pêche, en tant qu'il s'agit de faciliter le débarquement du poisson, sa mise en manettes ou en caisses et son chargement dans les wagons de chemins de fer. A cet égard, certainement, l'organisation des ports de pêche anglais et des ports de pêche allemands pourrait nous servir d'exemple. Le plus ordinairement, les municipalités, qui obligent le poisson à passer par leurs marchés et à leur payer une taxe assez élevée, n'offrent point aux pêcheurs et aux commissionnaires en poissons des facilités qui correspondent le moins du monde aux taxes qu'on leur impose. On peut donc dire que c'est en dépit de cette organisation assez défectueuse des ports de pêche français en général, que la valeur des produits a augmenté dans la proportion énorme qu'accusent les divers chiffres que nous avons donnés. Sans doute, le prix de la tonne de poisson a-t-il monté un peu, comme nous l'indiquerons encore plus loin, et cela sous l'influence de la meilleure qualité de ce poisson ; mais cette différence n'a pas influencé considérablement les statistiques. La vérité, c'est que le progrès dans la valeur des produits s'est fait tout simplement parce qu'un progrès extraordinaire s'est réalisé dans le matériel de pêche, par suite d'un développement déjà important, quoique bien insuffisant, du matériel de pêche à vapeur, ou plus généralement du matériel de pêche à propulsion mécanique.

Si nous avons à constater des progrès tout à fait remarquables qui se traduisent, sur les points mêmes où la transformation s'est faite, par une augmentation curieuse du poids de la marée et de sa valeur, nous devons dire que ces constatations réconfortantes ne doivent point être faites dans la majorité des ports de pêche de la France. Nous ne nous étonnons point que, dans le nombre extrêmement élevé de ports que possède le littoral français, il y en ait une multitude qui n'accusent encore qu'une valeur très faible

de produits de la pêche, ou dans lesquels cette valeur ne se soit accrue que bien faiblement depuis des années et des années. Tout d'abord, le plus ordinairement, comme la pêche est dispersée chez nous, au lieu d'être centralisée dans un petit nombre d'établissements, ainsi que c'est le cas notamment en Angleterre ou même en Allemagne, on ne trouve guère dans la plupart des petits établissements maritimes les capitaux absolument indispensables à la transformation d'une industrie, quelle qu'elle soit, à son amélioration par la mise à contribution de procédés perfectionnés. Mais on est tout étonné par contre de voir que, dans certains ports qui ont un nom depuis bien longtemps, qui, depuis bien longtemps aussi, pratiquent les pêches les plus diverses, aucun progrès pour ainsi dire ne se soit fait, en dépit des ressources que possèdent des villes de pareille importance. On peut même dire sans exagération que, pour beaucoup de nos grands ports, la productivité des pêches a diminué. Cette diminution s'accuserait même par le seul état stationnaire des chiffres statistiques, puisque la valeur de la tonne de poisson a eu une tendance à croître et que, d'ailleurs, au milieu de concurrents qui grandissent, rester dans la stagnation et dans l'immobilité, c'est relativement décroître. C'est tout au plus si, sur nôtre littoral, nous allons trouver cinq ou six ports de pêche qui méritent véritablement ce nom, où l'industrie de la pêche maritime ait progressé. La plupart de ces ports ne sont guère comparables aux centres analogues de Grande-Bretagne, plusieurs même sont notablement inférieurs aux établissements allemands de Geestmunde, d'Altona. Ce qu'il y aura de consolant toutefois, ce sera de constater que nous possédons un port : Boulogne, qui est le second port de pêche du monde. Mais c'est une exception qui ne fait que justifier ce que nous disions tout à l'heure de la dispersion des efforts, en France, au point de vue de cette industrie des pêches maritimes.

Si, par exemple, nous considérions le port de Dunkerque, nous verrions que cet établissement, dont la productivité approchait de 4 millions et demi en 1867, époque de développement remarquable des pêches en France, qui avait pu atteindre 5 millions et demi en 1875, a subi depuis lors une décroissance à peu près continue. Il est arrivé à 2 millions et demi en 1890 ; il est vrai qu'il s'est relevé quelque peu pendant les années suivantes ; mais, vers 1900, il retombait aux mêmes chiffres. Aujourd'hui, on est descendu

au-dessous de 2 millions de francs, bien que pourtant Dunkerque compte parmi les grands ports d'armement à la grande pêche, c'est-à-dire à la pêche à la morue. Nous disons « bien que », nous pourrions peut-être dire « parce que »; les entreprises de pêches de Dunkerque se sont endormies à l'abri des primes et des subventions qui leur sont distribuées, n'ont pas fait preuve d'initiative comme les armateurs de Boulogne qui pratiquent, sans doute, cette grande pêche, mais ne la considèrent que comme une opération secondaire et surtout l'ont transformée, l'ont modifiée suivant les progrès techniques, en recourant aux bateaux à vapeur et aux chaluts, même pour la pêche de la morue, au lieu de suivre les voies traditionnelles dans lesquelles sont encore demeurés engagés les armateurs de Dunkerque.

Puisque nous en sommes dans ce domaine des grandes pêches qui, encore une fois, ne comportent plus maintenant que la pêche à la morue, grandes pêches qui, en réalité, vivent surtout des primes et des subventions auxquelles nous faisions allusion, on nous permettra bien de jeter un coup d'œil sur les autres ports qui pratiquent ces mêmes pêches, qui vivent, en partie ou en totalité, de ce régime artificiel des primes et subventions, sans qu'on puisse nous accuser de parti pris, en tirant simplement les conclusions des faits qui s'accusent à nos yeux par l'examen des statistiques, nous serons bien obligé de constater que la plupart de ces ports de pêche morutiers, expédiant des bateaux soit sur l'Islande, soit sur Terre-Neuve, soit sur la Mer du Nord et le Dogger's Bank, sont demeurés parmi les ports les moins progressistes de France. Nous n'insisterons pas sur Gravelines, où pourtant les produits de la pêche représentent à peu près la même valeur qu'à Dunkerque même. Nous ferons remarquer, au surplus, que si Gravelines possède des chalutiers à vapeur qui se livrent à la pêche hauturière de la marée en général, il semble bien que la pêche à la morue, dont ce port a vécu pendant longtemps, diminue chaque année d'importance. Parmi les autres ports de grande pêche, c'est-à-dire les ports morutiers (en dehors de Boulogne, dont nous avons expliqué l'expansion), nous aurions à citer Fécamp, Saint-Brieuc, Binic, Paimpol, Granville, Cancale, Saint-Malo et également Arcachon, pour lequel la situation se présente de façon tout à fait analogue à celle de Boulogne, la pêche de la morue étant maintenant pratiquée dans la région du Labrador, avec des chaluts perfectionnés et des méthodes tout à fait modernes.

Pour Fécamp, le progrès des pêches considérées en général est tout à fait caractéristique. En 1865, la valeur des produits ne dépassait guère 4 millions et demi de francs; mais, à partir de 1885, le développement du port s'accuse de la façon la plus curieuse : on arrive à plus de 6 millions et demi de francs en 1890; à 7.200.000 francs en 1897; à 8.730.000 francs en 1899, et, à l'heure actuelle, à 9 millions et demi environ. On avouera que, pour un port morutier, voilà qui paraît infirmer ce que nous avons dit! Mais il ne faut pas perdre de vue que ce qui fait la fortune de Fécamp, en dehors de la pêche à la morue, c'est la pêche aux harengs, l'industrie de saurissage de ce poisson, et l'adoption de méthodes perfectionnées pour les pêches en général. Il faut songer en effet que, si Fécamp pêche actuellement pour quelque 5 millions et demi de morue dans le cours d'une année, ce qui correspond à 9 millions et demi de kilogrammes, ce même port, par la pêche hauturière, se procure pour 1.600.000 francs de harengs frais, ce qui représente 8 millions et demi de kilogrammes, et pour 380.000 francs environ de maquereaux pour 600.000 kilogrammes. La pêche côtière, pratiquée par des bateaux à voiles surtout à faible distance du littoral, donne plus de 2 millions et demi de kilos de harengs frais pour une valeur d'un million de francs. On peut donc dire que la fortune et le développement du port sont dus à l'industrie libre de la pêche, à l'initiative privée des chefs d'entreprise.

Si, par contre, nous considérions les ports où la morue tient la grande place depuis longtemps et où les armateurs, les chefs d'entreprise dont nous parlions n'ont pas eu le courage de se lancer dans un autre genre de pêche, nous verrions par exemple Granville, où le produit des pêches atteignait 2.125.000 francs en 1865, ne point dépasser ce chiffre en 1895, puis retomber à 1.800.000 francs en 1897, s'élever très difficilement à 3.190.000 francs en 1899, et n'accuser que 1.990.000 francs à la dernière statistique que nous avions en main. A Cancale, le produit des pêches ne dépasse pas, au dernier chiffre, 2.740.000 francs; il est, à Saint-Malo, de 3.370.000 francs, et de 2.840.000 francs pour Saint-Servan. A Binic, le chiffre correspondant n'excède pas de beaucoup le million, et, à Paimpol, il est de 2.300.000 francs. On sait pourtant l'activité apparente que l'industrie de la pêche à la morue donne à ces différents ports, le nombre des pêcheurs qu'elle emploie, le tonnage qu'elle représente, et nous pouvons ajouter, car c'est là le

côté intéressant, les primes qu'elle reçoit, les sommes qu'elle coûte au budget chaque année. L'état stationnaire de la pêche à la morue, de la grande pêche, est caractéristique, car l'administration même de la marine, dans son rapport annuel sur les pêches maritimes, ne peut s'empêcher de mettre intentionnellement en regard les produits de ces grandes pêches, la valeur des poissons rapportés ou tout au moins pêchés, et ce que ces grandes pêches coûtent à l'État, dans le but, soi-disant, d'encourager l'industrie des pêches. Ces dépenses comprennent des encouragements, des primes d'armement et primes aux produits de la pêche qui sont, il est vrai, imputées sur le budget du Ministère du commerce, en même temps que des frais de surveillance incombant au département de la Marine (la distinction des budgets importe peu). Or, en année moyenne, l'application des lois de 1851 et de 1900 sur les primes d'armement et sur les primes aux produits de la pêche (des primes étant données aux morues importées et d'autres aux morues exportées dans certaines conditions) entraîne pour quelque 4.250.000 francs de dépenses. D'autre part, la surveillance militaire et autre des flottes d'Islande, de Terre-Neuve et de la Mer du Nord nous vaut une dépense complémentaire de 1.325.000 francs. Ainsi les dépenses afférentes à la grande pêche représentent une valeur globale de plus de 5 millions et demi, ce qui correspond à 20 p. 100 au moins de la valeur totale de la production de cette branche de l'industrie des pêches maritimes françaises. C'est donc de 5 millions et demi de francs qu'il faut diminuer le bénéfice pour la France provenant de ces pêches. Il en est tout autrement de la pêche hauturière, qui est véritablement la pêche progressiste; elle n'entraîne que des frais extrêmement minimes; la surveillance côtière, elle, est autrement coûteuse, tout en ne représentant qu'un chiffre relativement infime de quelques centaines de mille francs, à mettre en regard des 5 millions et demi dont nous parlions pour les grandes pêches.

Nous avons dit tout à l'heure combien malheureusement il fallait localiser ses observations, si l'on voulait trouver des ports où le progrès de l'industrie de la pêche se fût fait en France avec autant d'activité, de logique et de succès que dans les grands ports anglais de Grimsby, de Hull, etc. En fait, nos observations ne peuvent guère porter que sur les trois ports de Boulogne-sur-Mer, de La Rochelle et d'Arcachon; nous ne voulons pas nier que certaines améliorations se soient faites dans d'autres ports; mais elles sont

bien secondaires par rapport à celles que nous rencontrons dans les établissements que nous venons de nommer, et les résultats obtenus sont bien minces, comparativement à ceux auxquels on aurait pu arriver, si l'on avait suivi la voie qui a été observée dans les parages où l'on sait réellement tirer parti de la pêche maritime, en la pratiquant comme on le doit, à l'aide des moyens techniques nouveaux : ce qui s'appelle la science appliquée.

Pour ce qui est de Boulogne en particulier, le directeur de la station aquicole créée dans ce port, M. Cligny, il n'y a pas longtemps, se montrait très fier de cette ville, en affirmant que ses bateaux divers, dès 1908, fournissaient une valeur de 25 millions et demi de produits à quai, valeur calculée au moment de la vente, au sortir du bateau, sans tenir compte, bien entendu, de la plus-value que prennent ces produits maritimes à la suite des ventes diverses, jusqu'au moment où ils atteignent le consommateur, sans tenir compte non plus des préparations et salaisons, traitements, mises en conserves. Ainsi un seul port arrivait à fournir près du quart de la production française tout entière. A ce moment, et c'est le secret de son succès, Boulogne possédait 120 vapeurs de pêche, à peu près la moitié de la flotte à vapeur consacrée en France à cette industrie des pêches. Ces bateaux portaient leur activité, non pas seulement sur le littoral ou dans les régions de pêche hauturière, entendue au sens classique du mot, mais encore jusque dans la mer Blanche, jusqu'en Mauritanie, en Islande ou à Terre-Neuve, au Labrador, etc. Il est à noter que la pêche à pied, que l'on peut tout à fait assimiler à ce que les économistes appellent la cueillette, n'est presque pas pratiquée à Boulogne ou dans le quartier de Boulogne; on a abandonné la cueillette, parce que l'on a constaté pratiquement qu'elle n'était qu'une industrie primitive, très peu productrice. De même, on en est arrivé peu à peu à remplacer un très grand nombre de bateaux à voiles par des bateaux à vapeur, parce que l'on a compris, l'on s'est aperçu pratiquement que le bateau à vapeur donne les grands rendements et des avantages, aussi bien pour le chef de l'entreprise que pour les ouvriers et employés, même pour les clients consommateurs. Le fait est que, déjà depuis six ou sept ans, les chalutiers à voiles ont disparu de Boulogne; ils ont été vendus dans l'ouest de la France et employés à la pêche du thon; dans ces régions, on n'a pas saisi l'avantage d'immobiliser un capital de premier établissement plus considérable

en recourant aux bateaux à vapeur au lieu des bateaux à voiles, parce que l'on ne se figure pas que le bénéfice final réalisé permet de couvrir bien au delà des frais correspondant à ce capital de premier établissement. Quand on parcourt le port de Boulogne, on est frappé, tout au contraire, de la multitude des vapeurs de pêche; ce sont aussi bien les grands vapeurs chalutiers se livrant uniquement au chalutage que ceux qui pratiquent à la fois cette pêche et le jet à la mer de filets dériveurs; ils prennent souvent le nom de drifters, dérivé du mot anglais. Ces chalutiers purs ou chalutiers dériveurs pratiquent généralement le chalutage d'Europe. Les plus grands, pendant la belle saison, vont pêcher la morue en Islande et à Terre-Neuve. L'introduction du chalutage, tout particulièrement du chalutage à vapeur, dans la pêche à la morue est venue révolutionner complètement les grandes pêches et y apporter certains des progrès techniques les plus intéressants. Il est bien vrai que la salaison du poisson, qui se fait encore presque toujours, nous semble un procédé arriéré; il est certainement destiné à disparaître devant la conservation par le froid, quand les installations frigorifiques à bord des bateaux et dans les trains, dans les dépôts à terre, se seront généralisées. Aussi bien, la morue séchée et salée commence-t-elle d'être de moins en moins appréciée un peu partout, la consommation en a diminué considérablement dans les milieux européens très civilisés.

Pour les chalutiers de taille moyenne appartenant au port de Boulogne, ils pêchent surtout à l'aide des filets dérivants dont nous parlions tout à l'heure : le maquereau d'Irlande au printemps, le hareng de la mer du Nord en été, le hareng de la Manche en automne; ce sont eux qui rapportent ces montagnes véritables de harengs qui n'ont pas toujours trouvé à Boulogne des consommateurs en assez grand nombre. Nous voulons dire qu'il n'était pas toujours possible de les envoyer en bon état de conservation sur les marchés de consommation et de les écouler, en dépit des quantités formidables qu'on en pêchait. A une certaine époque, on a vu malheureusement de ces poissons être jetés dans les champs comme engrais. Les usines de conserves qui se sont créées à Boulogne ont heureusement modifié ces façons de faire regrettables; en même temps que l'abaissement des tarifs, l'accélération des transports par chemin de fer permettent d'écouler beaucoup plus facilement que jadis le hareng qui constitue un aliment bon marché

et excellent. Notons, en passant, que la diversité même des pêches, que pratiquent une bonne partie des bateaux à vapeur de Boulogne, leur permet d'obtenir un rendement régulier et, par suite, d'employer de façon constante les équipages auxquels ont recours les armateurs. Dans la petite flotte à vapeur de Boulogne, nous signalerons les cordiers, qui pêchent en réalité aux lignes : ce sont des bateaux de 15 à 18 mètres qui ne partent généralement pas pour plus d'une vingtaine d'heures, et qui, durant toute l'année, vont pêcher aux grandes cordes dans la Manche et le sud de la mer du Nord ; une bonne partie d'entre eux, en hiver et au printemps, comme le rappelait M. Cligny dans une étude fort intéressante sur la matière, pratiquent spécialement la pêche du merlan. Nous devons reconnaître qu'il existe encore des voiliers faisant la pêche à Boulogne, même en assez grand nombre ; mais ce sont de grands voiliers se livrant à la pêche aux filets de dérive, voiliers de 25 à 35 mètres, qui se spécialisent dans la pêche du maquereau d'Islande et de la Manche, dans la pêche du hareng de la mer du Nord et de la Manche également. Il est certain que, quoique la pêche aux filets dérivants nécessite moins de force motrice régulière que la pêche au chalut, ces dériveurs ou drifters à voiles sont, eux aussi, destinés à disparaître.

Nous avons laissé entendre plusieurs fois que la situation absolument exceptionnelle du port de Boulogne tient à la mise à contribution de la pêche à vapeur, au progrès technique, en un mot. Nous ne pouvons certainement pas dire que cette évolution ne se soit pas faite sans certaines difficultés : quoiqu'on ait exagéré constamment les conséquences de la machination des industries dans les périodes intermédiaires, il est bien assuré que le passage d'une vieille industrie que l'on connaît bien à une industrie nouvelle, pour laquelle il faut faire un apprentissage, cause souvent du trouble. Un peu comme dans les autres ports français, on a pu constater que l'armement à la vapeur ne réussit pas toujours, surtout quand il n'est pas pratiqué par des sociétés importantes, disposant de vastes capitaux et pouvant réduire les frais généraux dans des proportions considérables, par suite du domaine sur lequel on fonctionne ; il faut une méthode très grande dans la conduite de l'entreprise. En France, tout particulièrement, le charbon coûte cher. D'autre part, trop souvent, même à Boulogne, le port est installé de façon insuffisante pour recevoir rapidement les bateaux

qui apportent leur pêche, pour permettre un débarquement accéléré, n'immobilisant pas longtemps le capital élevé que représente le chalutier à vapeur ; d'autre part, les conditions matérielles d'embarquement du combustible et de la glace sont fréquemment assez mauvaises elles-mêmes. C'est exactement le contraire de ce qui se passe dans les ports anglais, même dans les ports allemands. Avec le navire à vapeur, en particulier le navire de pêche à vapeur, il faut réduire les immobilisations au minimum, tout comme cela se passe pour le vapeur faisant le transport des marchandises. Au surplus, la construction maritime coûte relativement cher en France ; les capitaux qui sont susceptibles de s'appliquer à l'industrie de la pêche sont peu abondants ; on est constamment obligé de les payer cher. Enfin, il faut songer aux charges qui ont été imposées à l'armement par de nombreuses législations relatives soit à la Caisse des invalides, soit à la Caisse de prévoyance ; on ne doit pas oublier, non plus, que d'autres réglementations sont venues imposer des conditions difficiles à remplir pour le logement des équipages ; que d'autres règlements imposent également à l'armateur des mesures coûteuses pour la conduite des chaudières et des machines.

Nous avons dit tout à l'heure que l'emploi de la pêche à vapeur, comme l'emploi de tous les machinismes, nécessitait des capitaux d'établissement élevés. Le fait est qu'un chalutier à vapeur, même de dimensions modestes, coûtera toujours au moins 140.000 francs et que souvent les chalutiers de très grandes dimensions, de 50 à 55 mètres de long, que l'on met à contribution à l'heure actuelle, représentent un capital d'établissement de 250.000 francs. Dans un pays où les sociétés anonymes pour la pêche sont peu nombreuses, on a eu et l'on a encore de grosses difficultés à se procurer les fonds nécessaires à la construction de bateaux de ce genre ; encore bien plus difficile est-il de réunir, dans une même entreprise, un assez grand nombre de ces chalutiers à vapeur, pour que les frais généraux se réduisent, en portant sur un terrain assez vaste et sur une production abondante. Les petits vapeurs de pêche que nous avons appelés tout à l'heure des cordiers, pêchant aux lignes et aux cordes, et qui ont seulement de 12 à 18 mètres de long, nécessitent un capital beaucoup plus faible ; néanmoins, ils valent toujours de 35.000 à 40.000 francs ; alors que la plupart des bateaux modestes qui font le chalutage à la voile sur notre

littoral et dans bon nombre de nos ports ne représentent pas un capital de plus de 4.000 à 8.000 francs, il est bien rare qu'un bateau de pêche, comme les grands harengiers à voiles, atteignent une valeur de 30.000 à 40.000 francs.

La pêche à vapeur est venue modifier complètement le mode de rétribution des ouvriers de la pêche, c'est-à-dire des marins pêcheurs embarqués. Cette rétribution du pêcheur s'est toujours faite, jusqu'à l'adoption du bateau à vapeur, par le système des parts, dont le mécanisme était plus ou moins compliqué suivant les ports et les régions; il pouvait porter un autre nom, mais cela revenait toujours à distribuer à l'équipage une portion déterminée à l'avance du produit net de la pêche, une fois payées un certain nombre de parts, soit à l'armateur, soit au capitaine, soit au capital, aux filets, au bateau. Ce régime, qui correspond à une sorte de participation aux bénéfices, n'a pas été sans donner lieu à des difficultés multiples. Or, avec l'emploi des chalutiers à vapeur, le régime du salariat s'est introduit dans l'industrie de la pêche, régime qui nous semble supérieur à tout autre, quoi qu'on en veuille bien dire. L'armateur propriétaire des bateaux et des engins paie les hommes au mois et il les nourrit. Il est à remarquer que ce régime du salariat s'est développé considérablement en Angleterre, sous les mêmes influences d'industrialisation. Il a été constaté, par ceux qui connaissent à fond cette question, que la navigation de pêche à gages, moyennant salariat, est plus avantageuse pour les pêcheurs que le régime à la part. Très souvent, à Boulogne, par exemple, le salaire au mois oscille entre 100 et 125 francs, quelquefois il atteint 140 francs, l'homme étant, d'ailleurs, nourri. Nous devons ajouter à cela qu'à bord des chalutiers à vapeur, chauffés à la vapeur, éclairés électriquement, le confortable est invraisemblablement supérieur à celui des anciens bateaux de pêche. Comme a pu le faire rémarquer avec toute autorité, M. Hérubel, le matelot pêcheur salarié gagne en moyenne 1.800 francs, au lieu des 900 francs, 1.000 francs parfois du pêcheur à la part. Pour lui, il n'y a, pour ainsi dire, jamais de chômage.

C'est à tout cela, encore une fois, que le port de Boulogne doit son développement remarquable. Qu'on n'oublie pas qu'en 1865 la valeur des prises n'y était pas de 4.200.000 francs; en 1871, elle s'élevait à plus de 8 millions et demi, à bien près de 10 millions et

demi en 1885, à 15 millions en 1896, à 17 millions et plus en 1900. Nous avons tout à l'heure cité un chiffre qui montre bien l'importance à laquelle a atteint l'industrie des pêches à Boulogne, depuis lors. Dans le courant d'une année, l'expédition de marée fraîche, de coquillages et de salaisons, au départ des gares du quartier de Boulogne, représente plus de 62 millions de kilogrammes. Nous n'avons pas le temps, malheureusement, de montrer l'importance que les usines de salaisons et de mise en conserves du poisson ont prise à Boulogne. Dans les 25 millions et plus de valeur des produits de la pêche, on ne compte qu'un million et demi pour la morue, plus de 15 millions pour le hareng, 3 millions environ pour le maquereau, et le reste pour la marée fraîche diverse.

Le lecteur nous excusera sans doute de nous étendre aussi longuement sur cette industrie des pêches en France; mais elle nous a semblé particulièrement intéressante à étudier, et en elle-même, et pour les démonstrations économiques qu'elle fournit.

Si nous visitions le port de la Rochelle nous verrions que, là aussi, le chalutage à vapeur, au milieu certainement de quelques difficultés causées par les raisons que nous indiquions plus haut (manque de capitaux, frais généraux élevés) est venu pourtant donner à ce port de pêche un développement qu'on peut qualifier, sans exagération, d'extraordinaire. Encore en 1895, la valeur des poissons vendus au marché de La Rochelle (marché municipal obligatoire) n'atteignait pas 3.500.000 francs, tandis qu'à l'heure actuelle, elle approche de 6 millions de francs. Pourtant, on ne peut pas dire que le nombre des chalutiers à vapeur y soit encore très élevé, il ne dépasse pas une quarantaine. Mais il faut songer à la productivité extraordinaire d'un chalutier à vapeur, par rapport à celle d'un chalutier à voiles. Pour le port d'Arcachon, les constatations sont tout aussi intéressantes, puisque la valeur des produits dépasse maintenant 9 millions et demi de francs, ce qui permet de le comparer avantageusement avec les plus grands ports de pêche de l'Allemagne, et même avec beaucoup de ports de pêche anglais. Là encore, c'est le chalutage à vapeur qui a fait merveille.

Et cependant l'origine de ce chalutage à vapeur ne remonte pas loin, et s'il s'est développé étrangement plus en Angleterre qu'en France, la pêche anglaise employant plus d'un millier de ces bateaux, là où nous n'en employons pas 300, l'origine de la pêche

à vapeur est bien française. C'est à Arcachon, et dès 1864, que l'on a vu mettre en service le premier chalutier à vapeur, d'ailleurs en bois. De leur côté, les Boulonnais, en 1869, ont lancé un vapeur de pêche pour la pêche aux filets dérivants; et, de 1879 à 1881, ils ont fait de nouveaux essais pour le chalutage proprement dit et la pêche aux cordes. Il est vrai qu'ensuite, les Anglais nous ont rapidement dépassés, en mettant à profit les expériences faites par nous, et que c'est seulement vers 1894 à 1895 que la pêche à vapeur a commencé de se développer réellement sur nos côtes, la région d'Arcachon ayant donné l'exemple plus tôt.

Nos pêches maritimes ont encore à se perfectionner grandement. A l'heure présente une nouvelle transformation s'y fait sous la forme de l'adoption du moteur tonnant, moteur à pétrole ou automobile, pour les petites embarcations où il est impossible d'installer le moteur à vapeur, ce moteur automobile s'accuse comme beaucoup plus simple, moins coûteux, surtout parce qu'il est moins encombrant, moins compliqué, même pour de petits bateaux où matériellement l'on pourrait installer des engins à vapeur, les cordiers, par exemple. Et, à ce sujet, Boulogne est en train de subir une nouvelle évolution. Pour ce qui est des toutes petites embarcations, telles qu'on les emploie pour la pêche à la sardine, c'est Arcachon qui donne l'exemple; il possède actuellement près de 300 pinasses adaptées à la pêche perfectionnée; exactement à l'inverse de ce qui se passe dans la région de la côte bretonne où l'on s'accroche désespérément à la routine. Cette pêche automobile est susceptible d'augmenter la productivité et de réaliser, pour de tout petits patrons, de tout petits chefs d'entreprise ou armateurs, les bienfaits que la pêche à vapeur peut valoir à des entreprises de plus d'envergure.

Néanmoins, il faut se rappeler que, suivant un calcul remarquablement fait par M. Hérubel, le pêcheur britannique pêche en moyenne une quantité de poisson plus de cinq fois plus grande que le pêcheur français. Il vend ce poisson deux fois moins cher, ce qui fait bénéficier étrangement le consommateur; mais il gagne deux fois plus que notre pêcheur. Le profit par homme, sur nos côtes, ne dépasse certainement pas 1.150 francs, alors qu'il est de 2.500 francs environ pour le pêcheur de la Grande-Bretagne. Il y a encore bien des transformations, bien des améliorations à apporter à l'industrie des pêches sur nos côtes. Ceci surtout dans la voie de

l'industrialisation proprement dite, de la machination, de la mise à contribution de capitaux plus importants. Ces transformations nouvelles seront susceptibles, comme toujours, de profiter à tous les intéressés, aussi bien aux salariés qu'aux consommateurs.

Daniel Bellet,
Professeur à l'École des Hautes Études commerciales.

LA NOTION DE VALEUR

ESSAI DE PSYCHOLOGIE ÉCONOMIQUE

Nous voudrions présenter, aussi simplement et aussi brièvement que possible[1], un essai de psychologie économique qui nous a été suggéré au cours d'études sur la Valeur.

Nous n'avons la prétention ni d'avoir fait une découverte, ni surtout d'être entré en possession de vérités définitives. Nous espérons, toutefois, avoir précisé certaines notions et le sens de quelques termes ; peut-être, aussi, avons-nous pénétré un peu plus avant qu'on n'a coutume de le faire dans la conscience économique au moment où s'y formule le jugement de Valeur.

Si nous sommes parvenu à projeter des lueurs nouvelles sur cette délicate opération, estimera-t-on que nous ayons rendu service à la science économique ?

I

FAIRE LA PSYCHOLOGIE DE LA VALEUR, C'EST FAIRE LA PSYCHOLOGIE DU DÉSIR

La Valeur est une relation économique que notre jugement établit entre les biens, en considération des INTENSITÉS VARIABLES *de nos désirs.*

Quelle que doive être la portée de cette définition, elle semble, du moins, procurer le point de départ d'une analyse psychologique de la Valeur. Le moindre mérite que l'on puisse lui reconnaître est de répondre à cette question : lorsqu'un homme considère plusieurs biens, pourquoi déclare-t-il que tel de ces biens vaut autant, plus ou moins que tel autre ?

[1] Nous avons systématiquement écarté de notre exposé toute citation et toute discussion. Toutefois nous avons cru devoir présenter en note quelques observations indispensables sur quelques points essentiels.

Si nous nous plaçons provisoirement en présence de cette hypothèse très simple, nous sommes amenés à constater que l'étude de la Valeur — relation dérivant de l'intensité variable des désirs — se ramène à l'étude du désir lui-même. Là est d'ailleurs la véritable difficulté. Si l'on parvient à préciser, premièrement, *quand et comment naît le désir;* secondement, *quand et comment il acquiert une certaine intensité,* on aura, peut-être, scruté les motifs les plus mystérieux qui déterminent l'homme à formuler le jugement de Valeur.

II

LE DÉSIR NAIT DE LA CONSTATATION D'UNE CERTAINE CONFORMITÉ ENTRE LE BESOIN ET L'UNITÉ ÉCONOMIQUE DE BIEN

A. Le Besoin. — Nous entendons le mot *besoin* dans le sens le plus large. Le besoin est *tout état d'insuffisance économique*. Il y a besoin toutes les fois que l'homme, ayant résolu d'accomplir un acte économique de production, de circulation ou de satisfaction[1], manque du bien nécessaire : outil ou matière première, monnaie ou titre de crédit, travail, objet proprement dit de satisfaction.

Le besoin, considéré en soi et abstraction faite de tout bien, est un *état passif de souffrance*.

Il peut être d'une certaine *masse*.

La masse de besoin est *la somme de souffrance qui sera ressentie si le besoin ne reçoit pas satisfaction*.

Elle dépend de trois éléments : 1° la capacité du sujet; 2° le degré de non-satiété ; 3° l'importance du besoin.

On voit, en effet, que, pour un même besoin non satisfait depuis le même temps et au même degré, des sujets différents ressentiront, selon leurs capacités individuelles, des masses de besoin différentes; que, toutes choses égales d'ailleurs, la masse de besoin variera selon le degré plus ou moins élevé de non-satiété; et qu'enfin, à capacité égale et à égal degré de non-satiété, l'importance du besoin déterminera les variations de la masse de besoin.

La masse de besoin est une quantité dont nous avons une intui-

[1] Bien que le mot *satisfaction* soit lui-même équivoque, nous le préférons au mot *consommation* généralement employé et qui nous paraît plus équivoque encore.

tion psychologique très nette, surtout lorsque nous comparons ensemble plusieurs masses de besoin. Cependant, il semble qu'elle ne soit pas susceptible d'être mesurée. Cela ne tient nullement à ce que les besoins ne seraient pas comparables entre eux ; ils le sont, au contraire, malgré leur diversité, parce qu'ils ont tous un point commun d'attache dans la conscience qui est une et qu'ils s'y traduisent tous par une sensation de souffrance par insuffisance. Mais la difficulté consiste à déterminer une unité de besoin, à cause du caractère subjectif du besoin et de la variété des sensations individuelles. Toutefois, pour la clarté des explications qui vont suivre, nous supposerons qu'il existe une *unité théorique de besoin,* puisque, en définitive, rien ne s'y oppose en théorie, mais seulement en pratique.

Ainsi, pour un même besoin, au même degré de non-satiété, l'enfant — à raison de sa plus faible capacité individuelle — ressentira une masse de besoin égale à cent unités là où l'homme adulte en ressentirait une égale à deux cents. Mais, si l'homme a connu la satiété depuis moins longtemps que l'enfant, il est possible que l'influence inverse des degrés différents de non-satiété ramène à la même quantité de cent unités les masses des deux besoins. Enfin, il est évident que si les termes de la comparaison comportent l'entrée en scène de besoins différents, l'importance relative de chacun d'eux jouera, dans la détermination des masses de besoin, un rôle considérable. Pour un même sujet, à égal degré de non-satiété, le besoin de manger peut s'exprimer par cent unités de besoin, tandis que celui de se vêtir ne correspondra qu'à quatre-vingts de ces mêmes unités. Il est bien entendu, d'ailleurs, que l'économie politique, ne pouvant demander, en principe, ni à l'hygiène ni à la morale une classification des besoins en importance, devra se borner à constater la diversité des classifications individuelles, tout en essayant d'en dégager des tendances générales comme celle qui nous permet de dire que la faim est, communément, un besoin, toutes choses égales d'ailleurs, plus important que le besoin de se vêtir. Le critérium purement économique de l'importance du besoin est donc *sa masse relative pour un même sujet à un même degré de non-satiété,* c'est-à-dire *la somme de souffrance relative qu'engendrerait sa non-satisfaction, les deux autres facteurs de la masse étant supposés constants.*

B. Le Bien. — Le bien est tout ce qui peut procurer l'apaisement

au besoin tel que nous l'avons défini. C'est donc tout capital fixe ou circulant de production, tout capital de circulation [1], toute puissance de travail, tout produit définitif ou tout service susceptible de procurer un *état de suffisance économique*.

Le besoin est la *destination économique* du bien.

Dans chaque cas particulier, c'est un acte de volonté de l'homme qui, en déterminant la nature et la masse du besoin à satisfaire, *définit la destination économique du bien.* La faim est généralement la destination économique du pain ; mais, si vous « trempez une soupe », c'est le « trempage » qui devient la destination économique du pain et c'est à la soupe que la faim sera une destination économique ; traîner la charrue peut être la destination économique d'un bœuf..., à moins que ce ne soit l'abattoir.

On remarquera qu'il est impossible de concevoir une unité théorique de bien correspondant à l'unité théorique de besoin dont nous avons parlé. Cela tient à ce que les biens sont, par eux-mêmes, des quantités différentes qui ne sont pas comparables entre elles : c'est pourquoi il est impossible d'additionner des moutons et des chevaux. Il est vrai qu'on pourrait les additionner en tant qu'unités d'un même règne, le règne animal. Peut-on, de même, trouver à tous les biens une unité commune en tant qu'ils sont des objets de satisfaction du besoin considéré *in genere?* Nullement ; car, si l'on peut imaginer une unité théorique de satisfaction correspondant à l'apaisement d'une unité de besoin, cette unité de satisfaction correspondra, dans chaque hypothèse, à des quantités concrètes de biens tout à fait différentes. Il n'y a donc pas d'unité commune de bien dans le sens que nous avons donné à l'unité commune de besoin [2].

Mais nous parlerons, dans une toute autre acception, de l'*unité économique de bien* ou *unité de bien conforme*. Et cela nous

[1] Nous entendons par *capitaux de circulation* la monnaie et les titres de crédit qui, dans le domaine de la circulation, jouent exactement le même rôle que les outils et les machines dans celui de la production. La monnaie et les titres de crédit sont, à notre point de vue, des *capitaux fixes de circulation*.

[2] Nous n'entendons nullement solutionner négativement, par avance, le problème de la mesure de la Valeur que nous retrouverons sans doute quelque jour sur notre chemin. Nous voulons dire simplement qu'à une certaine somme de satisfaction procurée correspondent des quantités extrêmement variables de biens, selon la nature des besoins et des biens. La question de mesure de la Valeur est, d'après la définition que nous avons posée plus haut, une question de mesure de l'*intensité* des désirs. C'est autre chose et nous sommes encore très loin de l'envisager.

amène à examiner la relation qui doit être établie entre le besoin et le bien pour que le *désir* naisse : la *relation de conformité.*

C. — Nous entendons par *conformité : L'ensemble des conditions jugées indispensables par le sujet pour que la moindre affectation d'un bien à sa destination économique soit possible.*

Rapport de convenance entre les qualités propres d'un bien et les exigences spécifiques d'un besoin, la conformité résulte d'un jugement humain ; elle est essentiellement subjective [1].

De la notion de *conformité* dérive immédiatement celle d'*unité de bien conforme* ou *unité économique de bien.* C'est une notion purement économique et nullement arithmétique. Elle ne peut fournir aucun étalon commun des biens. Il y a autant d'unités économiques — considérées arithmétiquement — qu'il y a de biens et, du même point de vue, il peut y en avoir autant, pour chaque bien, que de destinations économiques.

L'unité de bien conforme ou unité économique de bien s'entend de la *portion minima de bien susceptible de conformité* et, par suite, *économiquement indivisible.*

[1] La *conformité* correspond à peu près à l'une des *trois* significations que le langage économique généralement admis reconnaît au mot *utilité :*

Quand on écrit que « le pain *est utile* », on entend qu'il est apte à satisfaire la faim et l'on dira, *hoc sensu,* qu'il est *plus utile* quand il est de bonne qualité et *moins utile* quand sa qualité est mauvaise.

Dit-on que « le pain est *plus utile* que le cuir », on exprime une toute autre idée, à savoir que — à qualité égale — le pain procure la satisfaction d'un besoin — la faim — plus *important* que, par exemple, le besoin de chaussure.

Enfin, le mot *utilité* est encore employé fréquemment dans le sens d'*utilité finale* ou *limite* et devient alors synonyme de *valeur.* On dira, par exemple, que, les années où il est *abondant,* le blé a *moins d'utilité,* même s'il est d'excellente qualité et bien qu'il contribue toujours à apaiser l'un des plus importants besoins : la faim.

Si nous admettons que manger est plus important que se vêtir et, d'autre part, que, telle année, le blé a été abondant et de bonne qualité, tandis que le lin était rare et de qualité médiocre, nous devrons constater que *le blé est plus utile que le lin et que, cependant, il l'est relativement moins, cette année, bien qu'il le soit plus !*

Que l'on nous pardonne cette boutade qui, malheureusement, est on ne peut mieux justifiée : nous pourrions le démontrer par de multiples citations empruntées aux meilleurs économistes. Rien ne sert d'ailleurs d'avoir fait, par avance, la distinction plus que contestable entre l'utilité d'une chose considérée en bloc et l'utilité de chaque unité de cette chose.

A la vérité, à trois notions différentes doivent correspondre trois mots différents et c'est pourquoi nous proposons de remplacer le terme équivoque d'*utilité* par les trois termes : *conformité, importance, valeur.* Nous pourrons alors écrire, sans ambiguïté aucune, que, bien que le blé soit un bien plus important que le lin, il a, cette année, vu son abondance, peu de valeur, malgré son haut degré de conformité, tandis que malgré son médiocre degré de conformité, le lin a, cette année, augmenté de valeur à cause de sa rareté.

Corps certain, quantité de chose fongible, unité matérielle ou ensemble plus ou moins complexe d'unités matérielles, l'*unité économique de bien* se distingue à *la solidarité qui unit toutes ses parties en considération de la destination économique qui lui est réservée.*

Si l'on se rappelle que les termes dans lesquels le sujet formule le besoin, destination économique du bien, dominent tout le problème des rapports entre le bien et le besoin, on reconnaîtra que *la manière d'être* du bien, *au point de vue de sa destination économique,* ne consiste pas seulement en une certaine constitution intime de ses éléments, mais aussi, très souvent, en certaines dimensions, en un certain poids ou un certain volume et même en une certaine quantité et qu'ainsi il n'existe entre l'unité matérielle et l'unité économique que des identités *accidentelles :* Un gant peut être une unité économique pour le fabricant de gants, pour l'élégant, l'unité de bien conforme sera la paire de gants; destiné à être monté, un cheval constitue une unité économique, il cesse de l'être dès qu'on le destine à la boucherie; une locomotive est un seul bien économiquement conforme pour le service de la traction d'une compagnie de chemin de fer, dans l'atelier de construction de cette même compagnie, la qualité d'unité économique de bien appartient à chacun des éléments de cette machine considérés comme indivisibles par son constructeur. — Ici un gant peut faire l'objet d'une affectation à la destination économique envisagée par le fabricant : produire une paire de gants; là l'affectation ne se conçoit pas à moins de deux gants, puisqu'il s'agit de se ganter; ici j'ai besoin d'un cheval qui marche, trotte et galope, là d'un filet de cheval; ici il faut un mécanisme complet susceptible d'être mis en action, là des pièces qui seront accouplées pour former ce mécanisme même [1].

Ainsi doit-il être convenu que, lorsque nous parlerons désormais d'une certaine *quantité de bien,* nous entendrons toujours par là un certain nombre d'*unités de bien conformes* et *indivisibles.*

On voit mieux, à présent, qu'il ne peut exister aucune relation entre l'unité de besoin ou de satisfaction et l'unité économique de

[1] Les observations qu'on vient de lire et celles qui vont suivre ne peuvent-elles procurer l'économie de la théorie dite de la *complémentarité?*

bien. Tantôt l'unité conforme ne procurera qu'une très minime satisfaction — telle une bouchée de pain — ; tantôt, au contraire, elle procurera, par définition, la satisfaction totale : l'unité de travail conforme que je réclame d'un barbier est la somme totale d'efforts nécessaire pour me raser complètement. Un fragment d'aliment est une portion minima de bien susceptible de conformité; trois ou quatre coups de rasoir sur un menton, qui en réclame peut-être une cinquantaine, sont le moins enviable des biens et ne sauraient évidemment constituer une unité de bien conforme.

D. — Il existe, d'ailleurs, un critérium très simple et très exact de la conformité, c'est le *désir*. De la conformité du bien au besoin naît le désir, c'est-à-dire le besoin à l'état actif, en mouvement pour atteindre la satisfaction désormais entrevue.

Tant que le désir ne naît pas, c'est qu'il n'y a pas conformité.

Et il ne peut y avoir conformité si le besoin ne rencontre pas au moins une unité de bien conforme.

Pour tendre une pièce qui réclame vingt rouleaux de papier, je n'en possède que dix et il m'est impossible de les « réassortir ». Ces dix rouleaux de papier ne sont nullement désirables parce qu'ils ne constituent pas une unité économique de bien, en considération de la destination économique proposée.

Dans cette dernière hypothèse, comme dans celle du menton à raser, la masse du besoin est, en quelque sorte, indivisible. C'est pourquoi la conformité implique une puissance de satisfaction du bien égale à la masse totale du besoin. Mais, ce ne sont là que des cas particuliers; dans beaucoup d'autres, la moindre affectation — critérium de la conformité — ne coïncidera qu'avec une satisfaction partielle; c'est ainsi que pour l'homme affamé une bouchée de pain est *désirable* et constitue, par suite, une unité économique de bien.

Quoi qu'il en soit, une fois le désir né de la constatation d'une certaine conformité entre le besoin considéré *spécifiquement* et l'unité économique de bien, la *condition préalable* de la Valeur est remplie. Nous ne savons pas encore si un jugement de Valeur sera formulé, ni, à plus forte raison, quel il sera; mais nous savons qu'un jugement de Valeur ne pouvait être formulé sans cela.

Tout dépend maintenant de la question de savoir si le désir est d'une certaine *intensité* et de quelle intensité relative il est.

III

L'INTENSITÉ DU DÉSIR RÉSULTE DE CERTAINES RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA QUANTITÉ DE BIEN DÉSIRÉE ET LA QUANTITÉ DE BIEN POSSIBLE, AINSI QUE DE L'IMPORTANCE RELATIVE DU BESOIN.

1° *La notion d'intensité.*

Le désir peut exister, il peut être même d'une grande *masse* sans être, pour cela, d'aucune *intensité*.

L'intensité est une manière d'être du désir qui se manifeste lorsque le sujet conçoit quelque appréhension de ne pouvoir donner satisfaction au besoin qui l'a engendré.

La différence qui sépare l'*intensité* du désir de la *masse* du désir est assez analogue à celle qui existe, dans la théorie physique des gaz, entre les notions de *force élastique* et de *quantité*. Un litre d'eau produit, par ébullition, une certaine quantité de vapeur d'eau ; mais, cette quantité ne correspond *a priori* à aucun volume défini à cause de l'expansibilité de la vapeur d'eau. Si cette quantité de gaz est enfermée à l'intérieur d'une enveloppe, elle en prendra le volume et exercera sur ses parois une certaine force élastique, d'autant plus grande que l'enveloppe sera plus petite.

L'intensité du désir est quelque chose comme la force élastique du désir.

A. Comment se détermine tout d'abord la *masse de désir ?* [1].

Elle est primitivement égale à la masse de besoin telle que nous l'avons définie ; mais elle peut varier au moment où s'établit entre le sujet et le bien un contact plus intime. Alors, en effet, à

[1] La notion de *masse de désir* pourra sembler en contradiction avec les données d'une psychologie contemporaine pour laquelle le désir ne serait susceptible que de *qualité* et non de *quantité*. Toutefois nous la conserverons comme conforme à certaines conceptions économiques couramment admises. D'ailleurs, notre théorie psychologique de la Valeur ne se trouverait nullement compromise par la substitution de la notion de *qualité* à la notion de *quantité* dans l'analyse du désir ; la masse de désir, ainsi qu'on le verra plus loin, n'y joue, en effet, un rôle que comme représentant une certaine somme de souffrance à éviter et déterminant, par voie de conséquence, la quantité d'effort pénible que nous sommes disposés à consentir pour nous procurer le bien ; or, en tout cas, cette cause — la somme de souffrance à éviter — et cet effet — la somme d'effort à consentir — se manifesteront, que ce soit par l'intermédiaire d'un désir d'une *certaine qualité* ou d'un désir d'une *certaine masse* (V. p. 50).

Ajoutons que la notion de *masse de désir* offre le grand avantage de mieux préciser — par opposition — la notion capitale d'*intensité de désir*.

la notion élémentaire d'une certaine conformité, suffisante pour faire naître le désir, se substitue la notion plus précise du *degré de conformité* et *la masse de désir va se trouver accrue ou diminuée selon que le degré de conformité sera plus élevé ou moindre que n'avait paru le révéler une première et vague appréciation.* Un excellent plat développe l'appétit du sujet qui n'en avait que peu en se mettant à table; un mets mal préparé eût pu lui « passer l'appétit », c'est-à-dire le désir — non la faim, c'est-à-dire le besoin qui subsiste et donnera, à la première occasion meilleure, naissance à un désir nouveau.

B. *Mais un désir peut être d'une grande masse bien que d'une intensité nulle et, inversement, d'une grande intensité bien que d'une petite masse.* Et, *c'est de l'intensité seule que dérive directement la valeur.* L'influence indirecte de la *masse* sera indiquée ultérieurement.

Suspendez un moment votre respiration; en peu de temps votre désir de respirer sera d'une grande masse, mais il ne sera d'aucune intensité parce que vous savez qu'il vous suffit d'ouvrir la bouche pour appliquer, presque sans effort, une suffisante quantité d'une atmosphère surabondante à la satisfaction de votre besoin de respirer. Que quelqu'un vous bâillonne assez fortement pour provoquer en vous la crainte d'une prochaine asphyxie : avant même que vous en ayez ressenti les premiers effets et quand bien même la masse de votre désir de respirer serait encore infime, vous vous livrerez à des efforts désespérés pour vous dégager, parce qu'à la petite masse de votre désir correspond une énorme intensité. Dans le premier cas, donneriez-vous un centime à qui vous proposerait des mètres cubes d'air? Dans le second, ne paieriez-vous pas très cher le secours qui vous procurerait la moindre faculté de respirer, si toutefois vous désespérez de la recouvrer par vos propres moyens?

C. L'étude de l'*intensité* du désir, *immédiate conséquence de la crainte de non-satisfaction,* domine donc désormais toute la théorie de la Valeur. Or, l'intensité du désir et ses variations résultent de certaines relations complexes entre la quantité de bien désirée et la quantité de bien possible, ainsi que de l'importance relative du besoin.

2° Les deux termes : quantité de bien désirée, quantité de bien possible.

Définissons les deux termes : *quantité de bien désirée* et *quantité de bien possible*. Nous nous préoccuperons ensuite de savoir comment s'établissent entre eux les relations dont peut naître l'intensité du désir.

A. La *quantité de bien désirée* est autre chose que la *masse de besoin,* autre chose aussi que la *masse de désir*.

Et d'abord elle n'est pas un certain état psychologique, mais une réalité objective dépendant d'un état psychologique. Le bien, fût-il même un service, c'est-à-dire une action humaine, nous n'en considérons plus les causes intimes, mais les effets extérieurs; le service s'offre lui-même, comme la chose, à l'examen de la pensée par l'intermédiaire des sens.

Mais il y a plus; les éléments qui déterminent la *quantité de bien désirée* ne sont exactement ni tous ceux qui déterminent la *masse de besoin,* ni tous ceux qui déterminent la *masse de désir :* la *masse de besoin* dépend de la *capacité du sujet,* du *degré de non-satiété* et de l'*importance du besoin;* la *masse de désir* dépend des mêmes éléments et, en outre, du *degré de conformité* du bien; enfin, la *quantité de bien désirée* se trouve fixée par la *capacité du sujet,* le *degré de non-satiété* et le *degré de conformité* du bien. Ainsi, la *quantité de bien désirée* est indépendante de l'*importance du besoin;* par ailleurs, le *degré de conformité* du bien n'agit pas toujours sur elle dans les mêmes conditions que sur la *masse de désir*.

Quoi qu'il en soit, la *quantité de bien désirée* est le *nombre d'unités économiques jugées nécessaires à la satisfaction d'une certaine masse de désir*.

Il est évident qu'elle dérive, en premier lieu, de la *capacité du sujet* et du *degré de non-satiété,* comme la *masse de besoin* et la *masse de désir*. Nous pourrions reprendre ici l'exemple de l'enfant et de l'adulte se mettant à table après un même nombre d'heures de jeûne. A degrés égaux de non-satiété, l'adulte désirera une plus grande quantité d'aliments que l'enfant; à des degrés inégaux de non-satiété, il se peut que l'enfant réclame autant de victuailles que l'adulte.

Mais, la *quantité de bien désirée* ne peut être, en quoi que ce soit, modifiée par l'*importance du besoin*. A degrés égaux de non-

satiété, le même homme préférera manger plutôt que se vêtir, la masse du besoin et la masse du désir d'aliments seront plus considérables que la masse du besoin et la masse du désir de vêtement; mais, si notre homme satisfait à l'un et l'autre de ces deux besoins, apaise l'un et l'autre de ces deux désirs, on ne peut dire que l'un réclamera une plus ou moins grande quantité de bien que l'autre, puisque, par définition, les unités économiques de biens sont des quantités qu'il est impossible de comparer entre elles et qu'il en est, par suite, de même de leurs sommes respectivement nécessaires dans l'un et l'autre cas.

En revanche, la *quantité de bien désirée* est dépendante du *degré de conformité* du bien, mais dans des termes quelquefois différents de ceux suivant lesquels le même élément agit sur la *masse de désir*. Le haut degré de conformité d'un bien nous inclinera souvent à en consommer plus qu'il n'était primitivement dans notre intention de le faire : l' « appétit vient en mangeant » de bonnes choses et nous en consommons alors davantage. Inversement, le dégoût résultant de l'insuffisante conformité tend à réduire la quantité de bien désirée. Mais il ne faudrait pas croire que le degré de conformité modifie toujours de la même manière la masse de désir et la quantité de bien désirée. L'une est toujours soumise à son influence, l'autre peut s'y trouver soustraite. Tout dépend de la destination économique et du caractère du sujet : un excellent repas peut provoquer chez deux individus le même accroissement de la masse de désir et, chez l'un seul, une augmentation de la quantité de bien désirée. Il suffit que l'autre sache, comme il convient à un homme sobre, apaiser sa faim et « rester sur son appétit ». Qui ne voit, d'ailleurs, la différence entre ces deux formules : *désirer beaucoup telles choses* et *désirer un plus grand nombre de choses ;* la première évoque l'idée d'une grande masse de désir, la seconde suppose une grande quantité de bien désirée. Un archéologue découvre dans tel objet des particularités intéressantes qu'il n'y soupçonnait pas; son degré de conformité lui apparaît plus élevé qu'il ne l'avait pensé tout d'abord ; il éprouve pour lui une plus grande masse de désir, alors même que, l'objet étant unique, il ne pourrait songer à en désirer plusieurs exemplaires [1].

[1] Il faut noter avec soin que c'est bien ici de la *masse* et non de l'*intensité* du désir

Il ne faut d'ailleurs pas conclure de ce qui précède que la masse de désir soit un élément indifférent dans le problème que nous étudions en ce moment ; seulement, elle est distincte du premier des deux termes que nous analysons : la *quantité de bien désirée.* Elle va nous apparaître, au contraire, comme intimement liée au second : la *quantité de bien possible.*

B. *La quantité de bien possible est le nombre d'unités économiques que le sujet croit pouvoir appliquer à la satisfaction d'une certaine masse de désir.*

Elle dépend de deux facteurs nettement déterminés : 1° le milieu économique ; 2° la masse de désir.

Le *milieu économique* procure, dans des conditions variables, les éléments de production — nature et capital — qui permettront de multiplier plus ou moins aisément, à travail égal, les unités économiques de bien et, par suite, d'accroître plus ou moins facilement la quantité de bien possible.

La *masse de désir* détermine le maximum d'effort productif que le sujet consent à accomplir et à appliquer aux éléments procurés par le milieu économique. Pour un même milieu économique, la masse de désir est le critérium de la quantité d'unités économiques qui en seront obtenues. La masse de désir correspond, en effet, dans la conscience, à la notion d'une certaine somme de souffrance que ferait éprouver la non-satisfaction. D'autre part, l'effort productif représente également une quantité déterminée de peine à consentir en vue d'un résultat économique à atteindre. Or, c'est de la comparaison entre ces deux sommes de souffrance correspondant aux deux alternatives du dilemme dans lequel l'homme se trouve enfermé : souffrir par insuffisance ou souffrir par effort, que résultera sa résolution de s'abstenir ou d'agir ; et l'on voit que *le sujet n'agira qu'autant que la souffrance attachée à l'effort lui paraîtra moindre que celle inhérente à l'insuffisance.* Ainsi, la *masse de désir,* loin d'être un élément indifférent, joue dans la détermination de la valeur le rôle important d'un critère de l'effort

qu'il s'agit. Ce n'est pas parce que l'objet est unique, mais, d'après notre hypothèse, parce qu'il est plus conforme que l'archéologue le désire plus. On peut d'ailleurs supposer que, malgré l'extrême rareté de cet objet, l'archéologue n'éprouve, en ce qui le concerne, aucune crainte de non-satisfaction s'il est aux mains d'un ignorant disposé à le céder pour presque rien ; et l'on voit ainsi qu'il sera presque sans valeur uniquement parce que la masse considérable de désir n'est, en ce cas, d'aucune *intensité.*

maximum que nous sommes disposés à consentir pour obtenir du milieu le maximum de bien possible et concourt, en conséquence, à faire naître ou disparaître, augmenter ou diminuer l'*intensité* du désir[1].

3° *Les relations entre la quantité de bien désirée et la quantité de bien possible; l'apparition de l'intensité du désir.*

Recherchons maintenant quelles relations peuvent s'établir et comment elles s'établissent entre les deux termes que nous venons de définir : la *quantité de bien désirée* et la *quantité de bien possible*. Cette étude nous conduira à déterminer dans quelle hypothèse apparaît l'*intensité* du désir.

Les relations considérées peuvent être de trois sortes : la quantité de bien désirée peut être *moindre* que la quantité de bien possible, ou *égale* à cette quantité, ou plus *grande*. Nous dirons, dans le premier cas, qu'il y a relation d'*abondance;* dans le second, qu'il y a relation de *suffisance*, et, dans le troisième, relation d'*insuffisance*.

Ces relations ont un caractère arithmétique ; ce sont de véritables rapports. Rien n'est plus conséquent d'ailleurs avec les définitions que nous avons données des termes entre lesquels elles s'établissent. Les deux quantités considérées sont, en effet, de même nature et comparables comme ayant une commune unité : l'unité économique de bien. Dans chaque cas particulier, la quantité de bien désirée et la quantité de bien possible ne sont-elles pas, par hypothèse, des quantités de *même bien* et, en outre, des quantités considérées du point de vue commun de la *même destination économique*[2]?

Mais comment s'établissent ces rapports?

On tiendra compte, d'une part, de la quantité totale de bien désirée, d'autre part, de la quantité totale de bien susceptible d'être produite dans les limites de l'effort consenti. Le rapport, ainsi déterminé, sera sujet, en règle générale, à de constantes oscillations dues

[1] Il est à peine besoin de remarquer que l'effort d'acquisition, en cas d'obtention du bien par l'échange, est, comme l'effort de production, qu'il présuppose d'ailleurs, une peine et que, par suite, tout ce qui est dit au texte n'exclut pas *a priori* cette hypothèse, la plus ordinaire dans le milieu social. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point très délicat lorsque nous essaierons de donner à notre théorie une portée pratique.

[2] V. *supra*, p. 43.

aux variations incessantes de ses deux termes; mais l'amplitude de ces oscillations variera beaucoup : tantôt le rapport ne changera pas de nom ; *abondance* et *insuffisance* comportent un grand nombre de degrés, de l'extrême au moindre; seule la *suffisance,* rapport d'égalité, ne peut évidemment subir la plus petite variation, sans devenir *abondance* ou *insuffisance ;* une forte variation peut transformer l'*abondance* en *insuffisance* et réciproquement.

Or, l'intensité du désir apparaît et ne peut apparaître qu'en cas d'insuffisance. En effet, *la crainte de non-satisfaction qui la provoque est logiquement incompatible avec l'abondance* [1] *et même la simple suffisance* [2]. Il importe d'ailleurs de remarquer que seule une théorie psychologique de la Valeur peut formuler une règle aussi précise et aussi générale, parce que, seule, elle est autorisée à tenir compte, dans la détermination des quantités désirées et des quantités possibles, de l'exercice le plus complet de la faculté de prévoir : l'intensité du désir, qui suppose nécessairement, dans l'esprit du sujet, un rapport d'insuffisance, est, d'ailleurs, parfaitement compatible avec une réalité contraire — puisqu'ici la croyance est tout — et, à plus forte raison, sans supposer la moindre erreur de la part du sujet, avec une suffisance ou même une abondance *actuelles.* Ainsi, la quantité de bien désirée s'entend, pratiquement, de tout ce qui est considéré comme étant et comme devant être désiré, et la quantité de bien possible, de tout ce qui est considéré comme étant et comme devant demeurer possible. De même, il doit être bien observé que, dans la quantité possible, rentre, non seulement tout ce qui vient d'être produit, mais aussi, pour les biens doués de durée, tout ce qui, ayant été produit, est demeuré disponible [3].

4° *Les variations de l'intensité du désir. Réaction de la quantité de bien possible. Influence de l'importance du besoin.*

L'intensité du désir apparaissant avec le rapport d'insuffisance, on serait tenté de croire que l'étude de ses variations, consécutives

[1] L'abondance peut même provoquer parfois le dégoût et exiger des efforts de défense : le désir du feu ou celui de l'eau disparaît en cas d'incendie ou d'inondation. Cela tient à ce qu'il n'y a plus *conformité* (V. plus haut).

[2] Ces principes nous paraissent logiquement indiscutables. Nous disons plus bas et nous aurons surtout à démontrer plus tard qu'ils sont parfaitement conciliables avec l'*apparence* du contraire.

[3] C'est à cette observation — dont on exagère d'ailleurs peut-être la portée — que

aux variations de ce même rapport, constitue la théorie la plus simple.

Il en est autrement pour deux motifs :

En premier lieu, les deux termes entre lesquels s'établit le rapport d'insuffisance (ajoutons de suffisance ou d'abondance) ne sont pas seulement sujets à des variations provenant des causes qui leur sont propres et que nous avons étudiées, mais encore à des oscillations provoquées par des actions et des réactions réciproques et variables de l'un sur l'autre.

En second lieu, si, évidemment, le rapport d'insuffisance est la cause déterminante essentielle de l'intensité du désir, on ne peut dire que, dans tous les cas, un même rapport d'insuffisance ni une même variation de ce rapport engendrent une même intensité ni une même variation d'intensité du désir. Pour un rapport donné, en effet, l'intensité du désir et, pour une variation donnée de ce rapport, la variation d'intensité du désir dépendent encore de l'importance relative du besoin.

A. Recherchons d'abord à quelles tendances générales obéissent les actions et réactions de la quantité de bien désirée sur la quantité de bien possible et de la quantité de bien possible sur la quantité de bien désirée?

Le premier de ces deux points de vue fera l'objet d'un simple renvoi; car, en précisant l'influence de la masse de désir sur la quantité de bien possible, nous avons implicitement étudié celle de la quantité de bien désirée correspondante sur cette même quantité de bien possible[1].

L'influence inverse de la quantité de bien possible sur la quantité de bien désirée doit être, au contraire, directement envisagée et ne pouvait l'être qu'ici :

Si nous supposons d'abord que des conditions défavorables de milieu, en imposant à l'homme un trop grand effort de production, créent un rapport donné d'insuffisance, il arrivera très fréquemment qu'avant même que l'on ait atteint la limite maxima de l'effort susceptible d'être consenti en fonction de la masse de désir existant, il se manifestera une tendance à restreindre la quantité

les économistes demandent une explication des moindres variations de valeur de l'or — qui s'accumule — par rapport aux plus amples variations de valeur du blé — qui se consomme rapidement (V. aussi plus loin, p. 55).

[1] V. plus haut, p. 50.

désirée[1] : le rapport se trouve alors ramené dans le sens d'une moindre insuffisance. Cette réaction, nous le démontrerons, est dépendante de l'*élasticité du besoin* et, en outre, de la faculté que nous pouvons avoir de *substituer un besoin à un autre.*

Bien que moins directement intéressante pour nous, l'hypothèse inverse d'un rapport d'abondance mérite aussi d'être envisagée. En ce cas, la facilité avec laquelle il est loisible d'obtenir satisfaction tend à accroître, au contraire, dans les limites de la capacité du sujet, la quantité de bien désirée et, par suite, à resserrer le rapport dans le sens d'une moindre abondance, peut-être d'une simple suffisance et il n'est pas invraisemblable même de supposer que, parfois, la réaction aille jusqu'à provoquer une certaine insuffisance. Cette réaction est dépendante, comme la précédente, de l'*élasticité du besoin* et, en outre, de la *nature du bien,* mais la faculté de substitution d'un besoin à un autre lui est étrangère[2].

[1] Ce phénomène fréquemment observé ne contredit nullement ce que nous avons dit précédemment (p. 50), même si l'on considère un homme isolé, *a fortiori* si l'on envisage une collectivité humaine.

En effet, il est, en premier lieu, possible parfois de procurer au besoin une satisfaction partielle sans déployer l'effort maximum de production correspondant à la masse de souffrance représentée par la masse de désir totale. Dès lors, cette masse de désir diminue et l'on renonce à satisfaire totalement le besoin pour éviter de poursuivre l'effort productif primitivement consenti, parce que, bien que l'effort qui reste à accomplir soit dans la même proportion par rapport à la satisfaction à procurer que l'a été l'effort accompli par rapport à la satisfaction procurée, il paraît *relativement plus pénible,* la prolongation de l'effort aggravant progressivement la peine qui y est attachée. Théoriquement, on eût dû sans doute tenir compte, dès l'abord, de cette vérité, mais, le plus souvent, on n'en appréciera les conséquences qu'à l'épreuve. En second lieu, la faculté de substituer la satisfaction moins onéreuse d'un second besoin à la satisfaction plus onéreuse d'un premier viendra fréquemment encore modifier les intentions primitives du sujet.

Enfin, il est évident que si l'on considère les choses du point de vue social, on peut encore expliquer la restriction de la quantité collectivement désirée par un autre motif, à savoir que tous les sujets, ne ressentant pas la même masse de désir, ne consentiront pas le même effort pour l'obtention d'un bien et que, par suite, il en est un certain nombre qui renonceront à se le procurer plutôt que de poursuivre la lutte avec ou contre ceux qui sont disposés à un plus grand effort qu'eux-mêmes. Le même phénomène pourrait d'ailleurs se produire, alors que tous les sujets ressentiraient la même masse de désir, du moment que la même somme d'efforts paraîtrait plus pénible aux uns qu'aux autres, éventualité extrêmement vraisemblable n'est-il pas vrai? Dans tous les cas, on voit que la diminution du nombre des compétiteurs restreindra la quantité désirée collectivement.

[2] Cette hypothèse présente, en réalité, plus d'intérêt qu'on ne pourrait le croire, parce que l'observation qu'elle consigne peut être faite non seulement en cas d'abondance, mais en cas de suffisance et même en cas de petite insuffisance, laquelle tend alors à se transformer en une plus grande insuffisance.

Ces réactions de la quantité de bien possible sur la quantité de bien désirée se produisent d'ailleurs dans des conditions très variables selon la nature du besoin, les tendances ordinaires ou les dispositions accidentelles du sujet et, enfin, parfois selon la nature du bien.

Nous venons de dire que l'élasticité du besoin, c'est-à-dire la faculté d'expansion ou de compression dont jouirait le sujet, contribue à expliquer soit la tendance à une moindre insuffisance, soit la tendance à une moindre abondance, que, d'autre part, la première tendance, la plus intéressante pour nous, peut aussi dépendre de la concurrence entre les besoins, c'est-à-dire de la faculté de substitution d'un besoin à un autre. Or, tous les besoins ne sont pas également compressibles ou extensibles, ni doués d'une égale aptitude à s'effacer par substitution. La faim est moins élastique que la parure; la limite de la satiété est plus proche ici que là et, inversement, l'on peut se passer plus facilement de bijoux que de nourriture. La faculté de substitution s'exercera donc aussi plus fréquemment au cas d'insuffisance d'objets de parure qu'au cas d'insuffisance d'objets d'alimentation. Cela prouve que les conditions dans lesquelles la quantité de bien possible réagit sur la quantité de bien désirée varient selon la nature des besoins. Mais il est possible d'éprouver l'exactitude de la même observation pour un même besoin ressenti par des sujets différents, ou encore pour un besoin ressenti par un sujet unique dans des conditions — et notamment des conditions de milieu — différentes; le sujet est, en effet, dans une certaine mesure, libre de faire jouer l'élasticité du besoin et d'exercer la faculté de substitution.

D'autre part, la nature du bien, considérée au point de vue de sa *durée,* peut exercer une certaine influence sur l'apparition et le développement de l'intensité du désir. Lorsqu'un bien est doué de fixité, c'est-à-dire d'aptitude à une longue conservation, le sujet en fera provision dès que le rapport inclinera vers l'abondance; ainsi la possibilité de prendre en considération des besoins futurs augmentera la quantité de bien désirée beaucoup plus vite qu'au cas où il se fût agi d'objets rapidement périssables et, par là, le rapport d'abondance oscillera vers la suffisance ou même l'insuffisance, donc vers l'intensité du désir, alors qu'il n'eût, peut-être, subi, dans l'autre hypothèse, qu'une modification sans intérêt.

B. Venons à la seconde difficulté :

D'un rapport d'insuffisance donné nous déduirons une certaine intensité de désir; d'une variation de ce rapport nous déduirons aussi une certaine variation correspondante d'intensité de désir. *Mais on ne peut dire que — pour des désirs nés de besoins différents — le même rapport d'insuffisance donnera naissance à une même intensité de désir, ni que les variations de ce rapport engendreront des variations d'intensité exactement proportionnelles.*

Cela tient à l'influence *directe* qu'exerce ici sur l'intensité du désir l'*importance relative* du besoin, dont nous avons précédemment étudié le rôle dans la détermination de la masse de besoin et de la masse de désir et dont, par là, nous avons déjà reconnu l'influence *indirecte* sur l'intensité du désir.

La crainte de non-satisfaction et, par suite, l'intensité du désir — toutes choses égales d'ailleurs : quantité désirée et quantité possible — ne sont-elles pas plus grandes lorsqu'un besoin très important est en jeu, que s'il s'agit d'un besoin de médiocre importance? Telle aggravation du rapport d'insuffisance qui, appliqué au blé, ferait assiéger par la foule les boulangeries et monter dans des proportions fantastiques le prix du pain, n'exercerait sur les consommateurs d'étoffes qu'une influence beaucoup moins dangereuse et qu'un effet bien moindre sur la valeur des vêtements.

C. En résumé, l'*intensité au désir* et ses variations dépendent d'abord du rapport et des variations du *rapport d'insuffisance* entre la *quantité de bien désirée* et la *quantité de bien possible;* ce rapport dépend lui-même primitivement des causes générales qui déterminent ses deux termes — *capacité du sujet, degré de non-satiété* et *degré de conformité du bien* pour le premier, *milieu économique* et *masse de désir* pour le second — puis des réactions de la *quantité de bien possible* sur la *quantité de bien désirée* variables selon la *nature du besoin* (élasticité, faculté de substitution), les *dispositions du sujet* et la *nature du bien.* En outre, l'*intensité du désir* et ses variations sont dépendantes de l'*importance relative du besoin* qui joue ici le rôle d'une sorte de coefficient d'autant plus élevé que l'importance du besoin est plus considérable.

Or, la Valeur — et nous pouvons reprendre maintenant notre définition primitive — n'est autre chose qu'une relation économique

établie par notre jugement entre les biens, en considération *des intensités diverses* des désirs dont ils sont l'objet de notre part. En condensant, ainsi que nous venons de le tenter, les causes essentielles de l'intensité du désir et de ses variations, nous aurions donc résumé les traits essentiels de notre théorie psychologique de la Valeur, s'il ne restait à rappeler que la *conformité* du bien au besoin est la condition préalable de la Valeur, puisque sans elle le besoin ne peut se muer en désir.

IV

A QUELLES CONCLUSIONS SOMMES-NOUS CONDUITS?

Ce qui précède nous confirme dans cette idée que la *science économique est la science de la plus grande efficacité de l'effort voulu*[1] et n'est pas autre chose. Car c'est au principe essentiel de l'économie de l'effort que la théorie de la Valeur — pivot de la science économique — nous ramène encore. Ne résulte-t-il pas, en effet, des analyses qui constituent cet essai que le progrès économique ne peut être demandé qu'aux méthodes générales et aux procédés techniques qui, à peine égale, procurent à l'effort humain une plus grande efficacité? N'est-ce pas uniquement grâce à l'économie de l'effort qu'il sera loisible d'accroître la quantité de bien possible dans les limites rationnelles que lui assigne une masse de désir déterminée? Et, par là, de diminuer l'intensité du désir, c'est-à-dire d'abaisser la valeur des biens et de procurer à l'homme plus de satisfactions? Mais aussi, l'on remarquera que, par application de ce que nous avons démontré, les bienfaits économiques du progrès se trouvent naturellement limités par la tendance, en cas d'abondance ou de moindre insuffisance, à une certaine réaction dans le sens de l'insuffisance ou d'une plus grande insuffisance, conséquence du développement logique de la quantité de bien désirée.

Arrêtons-nous; il serait véritablement prématuré de conclure autre chose d'un exposé aussi théorique avant d'avoir recherché si ses données fournissent une explication satisfaisante de tous les phénomènes d'évaluation, quel que soit le milieu et quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils se produisent. Notre

[1] Définition enseignée à notre cours.

analyse psychologique — si tant est qu'elle soit exacte et complète — ne présente peut-être quelque intérêt que dans les hypothèses d'évaluation les plus simples, dans celles auxquelles les économistes appliquent le terme générique de « valeur d'usage ». Ou bien serait-elle utilisable dans les circonstances mêmes où se détermine ce que l'on est convenu d'appeler la « valeur d'échange »? Et puis, si l'on parvient à la vérifier dans le cas d'échange simple entre individus isolés, parviendra-t-on à l'appliquer, sans de profondes transformations, à l'échange sur le marché? Enfin, ne devrons-nous pas rechercher dans quelle mesure l'intervention de la monnaie et du crédit dans les rapports de circulation, en modifiant les conditions mêmes dans lesquelles s'opère l'échange, modifierait les conditions dans lesquelles se formule le jugement de Valeur?

Autant de questions d'où dépend la portée pratique de toute théorie de la Valeur et à l'épreuve desquelles il faudra que nous soumettions celle qui vient d'être exposée.

(A suivre.)

Charles Bodin,

Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes.

LA RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ RURALE

EN AUTRICHE

Bien que l'Autriche soit, depuis longtemps déjà, devenue une puissance industrielle et que la prospérité de quelques-unes de ses provinces (Bohême, Moravie) ne le cède en rien à cet égard à celle des régions les plus actives de France, d'Angleterre ou d'Allemagne, elle n'en reste pas moins encore aujourd'hui un grand État agricole, et les questions rurales y conservent ou y acquièrent une importance de premier ordre.

Or, ces questions sont actuellement, en Autriche [1], nombreuses et souvent difficiles à résoudre. Les conditions naturelles, d'abord, ne sont pas très favorables : le sol de la plupart des provinces cisleithanes est généralement montagneux et, par suite, peu productif. Les événements historiques, d'autre part, ont laissé des traces encore sensibles dans les institutions rurales autrichiennes : il ne faut pas oublier que le servage, plus ou moins adouci, a survécu dans la monarchie jusqu'après 1848 ; de vastes propriétés communes subsistent, que dépècent peu à peu, dans chaque province, des commissions spéciales ; les ressources financières dont le pays dispose sont limitées et, durant ces dernières années, ont tout particulièrement fait défaut, du fait des crises politiques qui ont eu sur la marche des affaires un si lourd retentissement en Autriche. Ajoutez les charges fiscales, en voie d'accroissement rapide : en dix ans, l'État autrichien a emprunté 3 milliards de couronnes, dont un peu plus de la moitié a été employée au rachat des chemins de fer. La dette publique atteint actuellement 12 milliards.

Aussi, bien que la population totale s'accroisse rapidement [2],

[1] Je ne m'occupe, dans cet article, que de l'Empire d'Autriche, exclusion faite du Royaume de Hongrie et des provinces récemment annexées de Bosnie-Herzégovine.

[2] Il y a eu presque doublement de la population autrichienne depuis 1827. On comptait en effet :

En 1827.	15.130.000	habitants.
» 1840.	16.575.000	»
» 1850.	17.534.000	»
» 1869.	20.217.000	»
» 1880.	21.981.000	»
» 1890.	23.707.000	»
» 1900.	25.921.000	»
» 1910.	28.321.000	»

grâce à une natalité élevée, les campagnes tendent à se dépeupler à la fois au profit des villes et des pays d'outre-mer. Dans les dernières années surtout, la population rurale diminue. Le chiffre des émigrants a dépassé 110.000 en 1906, 151.000 en 1907, 303.000 en 1909 et 337.000 pour le premier semestre de 1911. On voit quelle est la rapidité de la progression.

Ce développement de l'émigration est attribué fréquemment à la mauvaise répartition de la propriété, trop concentrée entre un petit nombre de mains. Concentration, ajoute-t-on, qui n'a même pas l'avantage de permettre partout l'emploi des machines agricoles, la nature d'un sol accidenté s'y opposant. On cite les grands domaines de certains grands seigneurs, domaines rivalisant comme étendue, avec ceux des magnats hongrois et des plus riches landlords anglais. Et l'on représente ordinairement l'Autriche comme un pays de très grande propriété.

C'est cette situation de la propriété rurale autrichienne, au point de vue de sa répartition, que je désire examiner dans cette étude, en prenant pour base de mon travail, en même temps que les impressions recueillies au cours de voyages dans quelques régions de la monarchie, les statistiques officielles publiées par le gouvernement impérial et royal [1].

I

Ces statistiques (comme en général nos statistiques agraires) se placent surtout au point de vue de l'*exploitation rurale,* et non *de la propriété.* Les chiffres qu'elles donnent ne nous fournissent donc en général qu'une indication relativement à celle-ci, par suite du rapport que l'on peut établir entre le nombre des exploitations et celui des propriétés. Or, il est clair que tantôt une même propriété peut être divisée entre plusieurs exploitations, et tantôt une exploitation peut être reconstituée dans son unité par l'association de parcelles appartenant à différents propriétaires. Et si, dans quelques pays, on peut considérer que les deux faits se compensent jusqu'à un certain point, il est douteux qu'il en soit ainsi en Autriche. Un grand

[1] Notamment le recueil publié à Wien, en 1907, sous le titre *Vorläufige Ergebnisse der Landwirtschaftlichen Betriebzählung vom 3 juni 1902 in den im Reichsrate Vertretenen Königreichen und Ländern. (K. K. Hof und Staatsdrückerei).* M. Philippovich n'a pu en faire usage dans sa *Politique agraire,* traduite en français en 1904.

domaine y est fréquemment morcelé en exploitations (régies) encore très vastes, ou, pour partie, en métairies : la réunion de plusieurs petites propriétés par un fermier en vue de la constitution d'une exploitation unique doit y être plus rare. On peut donc supposer *a priori* que le nombre des propriétés n'est pas supérieur, mais plutôt inférieur à celui des exploitations. Dans quelle mesure? On ne peut le préciser *a priori*. Peut-être la réponse se dégagera-t-elle, plus ou moins nette, de l'examen de différentes catégories d'exploitations et de leurs caractères.

Une autre remarque préliminaire s'impose : elle a trait à la très grande différence qui existe entre les différentes provinces de l'Autriche, au point de vue de leur constitution foncière comme à d'autres points de vue. Chacune d'entre elles jouit d'une très large autonomie, et conserve l'empreinte originale que lui ont imprimée les événements historiques. La centralisation est faible, et l'uniformité absente, dans ce pays qui n'a même pas de nom officiel et militaire. Car le mot *Autriche* n'est pas celui dont se sert le protocole viennois pour désigner l'ensemble des provinces cisleithanes : il emploie, dans les actes publics, la formule un peu longue : « royaumes et pays représentés au *Reichsrat* ». Et ces *royaumes et pays* ont conservé chacun une large part dans l'élaboration des lois qui sont appliquées à leurs habitants, une notable initiative dans le développement de leurs institutions, et particulièrement de leurs institutions rurales. Enfin, il ne faut pas oublier qu'ils constituent des circonscriptions territoriales extrêmement inégales, certaines d'entre elles ayant les proportions d'un État (Bohême, Galicie), d'autres (Salzbourg, Bukovine, Küstenland) ne dépassant guère les dimensions d'un département français.

Au point de vue ethnique, on peut les répartir en trois groupes :

1° Les provinces slaves du Nord (Bohême, Moravie, Galicie, Bukovine) englobant la petite Silésie allemande ;

2° Les provinces allemandes du Centre (Haute et Basse-Autriche, Tyrol et Vorarlberg, Styrie, Carinthie (ces deux dernières déjà en partie peuplées de Slaves du Sud).

3° Les provinces slaves du Sud (Carniole, Küstenland, Dalmatie).

Le chiffre total des exploitations agricoles s'élève pour l'ensemble du territoire autrichien à 2.856.348. Il est par conséquent assez élevé, surtout si l'on se souvient que la superficie de ce territoire est de moins des trois cinquièmes de celle de la France ou

de l'Allemagne[1]. Or, d'après la dernière enquête officielle française sur la petite propriété rurale, il existait en 1908 dans notre pays environ 5.500.000 exploitations[2] : la proportion n'est donc pas très différente en Autriche et en France entre la superficie du territoire et le nombre des exploitations : première constatation assez inattendue. Cependant 2.856.000 exploitations pour 300.000 kmq, représentent un morcellement un peu inférieur à celui qu'exprime le rapport de 5.500.000 exploitations pour 527.000 kmq. Il faudrait que le territoire français atteignît près de 600.000 kmq, pour que la proportion fût la même.

Il est remarquable que la Galicie, à elle seule, — la plus vaste province il est vrai, — compte plus d'un million d'exploitations (1.008.541). A côté d'elle, la Bukovine figure pour 109.170, la Silésie pour 57.759, la Moravie pour 290.678 et la Bohême pour 568.389. Soit, au total, plus de 2.000.000 d'exploitations pour le groupe des provinces septentrionales, le plus étendu en superficie, mais qui pourtant est loin de représenter les deux tiers de la superficie totale, alors qu'il compte plus des deux tiers des exploitations.

Dans le second groupe de provinces, nous trouvons la Basse-Autriche, cœur de la monarchie, avec 155.725 exploitations, la Haute-Autriche avec 81.308, Salzbourg avec 15.825, la Styrie avec 150.426, la Carinthie avec 33.294 et le Tyrol-Vorarlberg avec 145.542. Soit, au total, 582.000 exploitations environ.

Enfin le troisième groupe, qui ne comprend que trois provinces assez peu étendues, recense près de 240.000 exploitations (Dalmatie, 83.415, Carniole, 75.477, Küstenland, 79.759).

En somme, les provinces slaves paraissent en général posséder un sol plus morcelé que les provinces allemandes : le premier groupe (à très forte prédominance slave) compte plus des deux tiers des exploitations sur un territoire qui ne représente que dix-sept trentièmes du total; le deuxième (allemand) ne compte guère plus du cinquième des exploitations sur un territoire qui constitue

[1] 300.000 kmq environ. La Hongrie en a 325.000. La Bosnie-Herzégovine, 45.000. La France, 527.000.

[2] Comprenant

2.087.000	exploitations	de 0 à 1	hectare.
2.523.000	»	de 1 à 10	»
745.000	»	de 10 à 40	»
118.000	»	de 40 à 100	»
29.000	»	de plus de 100	»

le tiers du total. Enfin le dernier (slave, avec quelques éléments italiens) recense un douzième des exploitations sur un territoire égal à un dixième du total et qui se compose en partie de ces rochers du Karst, parmi lesquels on croit voyager sur le sol d'une planète morte et ossifiée.

II

Mais le nombre total des exploitations pour la monarchie, ou pour chacune de ses grandes divisions, ne nous apprend pas grand'chose. Il faut surtout savoir comment ces exploitations se partagent entre les différents types de petite, moyenne, grande ou très grande exploitation.

Sur 2.856.348, on en compte 326.927 d'un demi-hectare ou au-dessous, 363.949 d'un demi à 1 hectare, 556.046 de 1 à 2 hectares, 806.290 de 2 à 5 hectares, 390.241 de 5 à 10 hectares.

Nous avons donc, pour les catégories correspondant à ce que nous appelons en France la *très petite exploitation* (moins d'un hectare) et la *petite exploitation* (de 1 à 10 hectares) deux chiffres de 690.000 et 1.753.000 exploitations en chiffres ronds.

Au-dessus de 10 hectares, nous trouvons : exploitations de 10 à 20 hectares, 245.930 ; de 20 à 50, 130.583. Ces deux chiffres réunis correspondent à peu près à celui des *moyennes exploitations* (en France, celles de 10 à 40 hectares), soit 376.000 exploitations environ.

Les exploitations de 50 à 100 hectares sont au nombre de près de 18.000 (17.946, *grandes exploitations* dans nos statistiques).

Enfin, les *très grandes exploitations* comprennent 18.346 exploitations, dont 8.211 de 100 à 200 hectares, 6.281 de 200 à 500, 2.212 de 500 à 1.000 et enfin 1.732 de plus de 1.000. Résumons :

Très petites exploitations	690.000
Petites	1.753.000
Moyennes	376.000
Grandes	18.000
Très grandes	18.000

Les très petites exploitations sont en forte proportion (relativement) dans les provinces slaves. Sur 326.927 exploitations d'un demi-hectare et au-dessous, la Bohême et la Moravie, avec la petite province silésienne, en possèdent plus du tiers (121.000).

Avec la Galicie et la Bukovine, on arrive à plus de 205.000. Les trois petites provinces slaves du sud en recensent plus de 34.000. Restent 87.000 seulement pour le groupe central des provinces allemandes. Alors que la petite Bukovine figure pour 15.491 exploitations de ce type, Salzbourg n'en a que 1.136, avec un territoire à peine un peu moins vaste ; et la Carinthie, beaucoup plus étendue, 1.914 seulement. La Haute-Autriche, qui compte un chiffre total d'exploitations à peu près égal à celui de la Dalmatie (81.000 contre 83.000), en a près de moitié moins (7.500 au lieu de 13.500) du type très petit. D'une façon générale, cette catégorie est beaucoup moins représentée dans les provinces allemandes. Le Tyrol seul fait jusqu'à un certain point exception.

Même constatation pour les exploitations un peu plus étendues, très petites encore cependant, d'un demi-hectare à un hectare. La Galicie à elle seule en possède plus du tiers du chiffre total : 124.348 sur 363.949. Avec les autres provinces slaves du Nord et la Silésie, on trouve un chiffre de 273.000 exploitations environ de ce type. Elles sont nombreuses aussi, relativement à leur importance, dans les trois petites provinces yougoslaves : plus de 30.000. Et il ne reste que moins de 60.000 exploitations de cette classe pour les provinces allemandes du centre moins d'un dixième. Si nous comparons des provinces allemandes et slaves d'étendue analogue, nous constatons que Salzbourg n'en recense que 751 alors que le Küstenland en compte 9.249 et la Bukovine près de 19.000. La Carinthie n'en a que 2.184 contre plus de 15.000 en Dalmatie. La Basse-Autriche en a 17.283 et la Haute-Autriche 7.127, alors que la Moravie en a 45 877, et la Bohême, 77.443. Ces constatations renforcent les précédentes : la très petite exploitation est beaucoup plus fréquente dans les provinces slaves que dans les allemandes.

Les très grandes exploitations (j'entends celles dépassant 100 hectares, réservant la détermination de latifonds pour celles de plus de 1.000 hectares) se répartissent plus également. Les provinces slaves du Nord en comptent près de 10.500 (Galicie, 5.467 ; Bohême, 3.388 ; Moravie, 969 ; Bukovine, 585). Les trois provinces yougoslaves, en revanche, très peu : un peu plus de 800 en tout, dont 159 seulement pour la Dalmatie. Restent à peu près 7.000 pour les provinces allemandes, ce qui est considérable par rapport à leur étendue. La petite province de Salzbourg est, par excellence, le pays des grandes exploitations : elle en a plus de

700, presqu'autant que la Dalmatie, la Carniole et le Küstenland réunis. Parallèlement, la petite Bukovine en a deux fois plus que la Haute-Autriche. Abstraction faite de la Galicie et de la Bukovine, on peut dire que les très grandes exploitations sont bien plus nombreuses, relativement et absolument, en pays allemand qu'en pays slave. Même avec le contingent de ces deux provinces, l'équilibre n'est pas absolument rétabli.

Si nous limitons notre examen aux latifonds de 1.000 hectares et plus, qui sont au nombre de 1.732 pour tout le territoire, nous en comptons plus du tiers (645) dans les provinces allemandes, dont 288 pour le seul Tyrol-Vorarlberg et 52 dans le petit Salzbourg. Il y en a relativement peu, mais probablement très étendus dans les régions montagneuses de Styrie (93), de Carinthie (64), de Haute Autriche (36).

Galicie et Bukovine réunies en ont 543, sensiblement moins du tiers, alors qu'elles ont beaucoup plus du tiers de toutes les exploitations réunies. La Bohême en a 273, la Moravie 117, la Silésie 38. Total, 971.

Enfin, les trois provinces yougoslaves n'en ont que 118 à elles trois, dont un fort petit nombre de très étendues. En Carniole, on m'a affirmé qu'il n'y avait que trois très grands domaines pour toute la province : encore s'agit-il surtout de domaines forestiers, tels que les belles propriétés de la famille Auersperg, domaines bien différents des « économies » agricoles et industrielles, à organisation compliquée et culture savante, comme j'en ai visité en Moravie par exemple.

III

Mais plus importantes que les constatations qu'on peut faire en matière de très petites exploitations (celles-ci sans grande valeur économique sauf dans les cas de cultures spéciales), ou de très grandes exploitations (celles-là forcément peu nombreuses), sont les observations concernant la répartition des exploitations de 1 à 100 hectares (petite, moyenne et grande exploitation).

Celles de 1 à 2 hectares sont surtout nombreuses dans les régions slaves et en Silésie. Sur 556.000, il y en a 233.263 en Galicie, 27.380 en Bukovine, 9.949 en Silésie, 66.059 en Moravie, 103.724 en Bohême, soit 440.000 environ, plus des quatre cinquièmes, pour le groupe. Ajoutez environ 25.000 pour les trois pays yougoslaves.

Restent à peine 90.000 pour les provinces allemandes du centre. La Carinthie et le Salzbourg n'en comptent presque pas (3.207 et 1.186). Le Tyrol seul et la Basse-Autriche en possèdent appréciablement (près de 25.000 et 22.325).

Les 806.290 exploitations de 2 à 5 hectares appartiennent encore pour plus des trois quarts aux provinces slaves du Nord (Bohême 142.265, Moravie 66.059, Silésie 14.134, Galicie 376.574, Bukovine 31.263, total : 630.000 en chiffres ronds). La petite province littorale (Küstenland) en a 22.173, la Dalmatie 22.503, la Carniole 14.709, soit en tout près de 60.000. Et il ne reste que 115.000 exploitations de ce type environ (à peine un septième) pour les provinces allemandes qui couvrent un tiers de la monarchie.

Sur les 390.241 exploitations de 5 à 10 hectares, ce ne sont plus qu'un peu moins des trois quarts (273.000 environ) qui appartiennent au premier groupe. Le groupe yougoslave en recense 33.000. Le contingent des provinces allemandes est maintenant de plus du cinquième.

Il prend beaucoup plus d'importance avec la catégorie suivante, celle des exploitations de 10 à 20 hectares : sur 245.930, un tiers lui appartient et même un peu plus, 86.000 en chiffres ronds, alors que les provinces slaves du Nord n'en ont que 135.000 et celles du Sud environ 24.000.

Pour la catégorie des exploitations de 20 à 50 hectares (130.583 exploitations), la supériorité des provinces allemandes s'accroît de plus en plus : 56.000 environ, pas loin de la moitié. Le chiffre de la Galicie est très bas : 8.258 seulement, moitié moins que la Basse-Autriche. Seule, dans le Nord, la Bohême conserve un fort contingent : 33.920, le plus fort total de cette catégorie. La Dalmatie, dans le Sud, tombe à 835.

Enfin, en ce qui touche la catégorie déjà bien plus restreinte des exploitations de 50 à 100 hectares (17.946), le chiffre des provinces allemandes dépasse la moitié : 9.700 exploitations environ. La Styrie, à elle seule, en compte 2.889. Dans le groupe slave, la Bohême ne figure qu'avec 2.837 et la vaste Galicie avec 2.603. La Dalmatie n'en a que 161, tandis que Salzbourg en a 664.

Ainsi, de catégorie en catégorie, on voit diminuer la proportion des exploitations slaves et augmenter celle des exploitations allemandes. Les résultats, très constants de ces recherches, m'ont paru d'autant plus intéressants que j'avais commencé celles-ci sans pressentir où elles me conduiraient.

IV

Très petites et petites exploitations plus nombreuses dans les provinces slaves ; équilibre, ou à peu près, pour les moins importantes des exploitations moyennes; enfin, en ce qui concerne la catégorie supérieure de ces dernières (20-50 hectares), les grandes et les très grandes, supériorité des chiffres concernant (relativement et même parfois absolument) les provinces allemandes. Il n'y a pas là évidemment une simple influence de race. Il faut tenir avant tout de ce fait, que tandis que la Moravie, la Galicie, une grande partie de la Bohème sont des pays de plaine, la plupart des provinces allemandes sont montagneuses. Les forêts y tiennent une très grande place et ne se prêtent pas, comme d'autres cultures, à une exploitation morcelée. Et là où les Slaves occupent des régions montagneuses, c'est au bord de la mer (Dalmatie) où à proximité d'elle (Carniole) ; ils peuvent se livrer à des cultures viticoles ou arboricoles qui sont très compatibles avec un type de petite exploitation. En classant les provinces d'après les races qui les habitent, nous ne prétendons donc pas expliquer par les tendances ethniques, seulement ou principalement, les différences que nous relevons dans l'organisation de l'exploitation rurale. Il n'en reste pas moins, en fait, que l'exploitation rurale apparaît plus divisée dans les régions slaves que dans les régions germaniques.

L'influence exercée sur cette répartition par les conditions géographiques se dégage assez nettement d'une autre statistique, celle qui a trait à la classification, dans l'Empire et dans chaque province, des exploitations ou exploitations proprement culturales, exploitations forestières et mixtes. J'en extrais les résultats les plus significatifs.

Pour l'Empire d'abord, nous comptons 2.856.348 exploitations. La statistique en distingue 2.846.887 culturales et 732.842 forestières : ne nous étonnons pas de ce que ces deux derniers chiffres réunis dépassent de beaucoup le premier : cela tient à ce qu'un grand nombre d'exploitations sont mixtes (713.381) et figurent dans les deux totaux. Les exploitations *exclusivement culturales* sont au nombre de 2.133.506 et les *exploitations uniquement forestières* (généralement vastes en superficie) au nombre de 9.461 seulement.

Dans certaines provinces, qui sont les provinces allemandes, la proportion des exploitations *uniquement culturales* au chiffre des exploitations agricoles en général est très faible :

Salzbourg	6.983	seulement sur	15.825	(moins de moitié).
Haute-Autriche . . .	35.094	»	81.308	»
Styrie	54.297	»	150.426	(guère plus d'un tiers).
Carinthie	9.053	»	33.294	(moins d'un tiers).

Dans le Tyrol montagneux, la proportion est, chose curieuse, un peu plus forte : 80.646 sur 145.542. Enfin dans la Basse-Autriche, elle atteint près des deux tiers : 100.854 sur 155.725.

Au contraire, dans toutes les provinces slaves du Nord, la proportion des exploitations *uniquement culturales* est énorme :

Galicie.	900.717	sur	1.008.541	(neuf dixièmes).
Bukovine	109.170	»	103.151	(plus des neuf dixièmes).
Silésie.	44.723	»	58.759	(plus des trois quarts).
Moravie.	238.837	»	290.678	(les six septièmes environ).
Bohême	443.910	»	568.389	(les quatre cinquièmes).

L'opposition est frappante entre les deux groupes.

Le troisième (groupe yougo-slave) occupe une situation intermédiaire. La Dalmatie compte une forte majorité d'exploitations uniquement culturales (52.683 sur 83.455). Mais le littoral (Küstenland) n'en a que 37.389 sur 79.759 et la Carniole, qui participe géographiquement aux caractères de la Carinthie et de la Styrie voisines, pays de montagnes et de forêts, n'en compte que 25.169 sur 75.477.

Les exploitations *uniquement forestières* sont partout en nombre absolument assez faible. C'est en Bohême qu'on en trouve le plus (2.354). Après, vient le Tyrol-Vorarlberg (1551), puis la Galicie (991) et la Haute-Autriche (867). La Dalmatie, la Silésie, le Küstenland, la Bukovine surtout en ont peu. Mais si l'on additionne aux exploitations uniquement forestières celles des exploitations mixtes qui comportent moins de 50 p. 100 de terrains cultivés et, par conséquent, 50 p. 100 au moins de forêts, la suprématie forestière des provinces allemandes éclate. Nous trouvons en effet, en chiffres ronds, avec ce mode de calcul :

Styrie	21.300	exploitations.
Tyrol.	20.600	»
Corinthie.	8.900	»
Basse-Autriche	7.000	»
Salzbourg	1.300	»

tandis que les provinces slaves du Nord ne nous donnent que

Bohême	8.500	exploitations.
Galicie	4.600	»
Moravie	2.200	»
Bukovine. . . . . à peine	500	»

La Carniole, en revanche, donne un contingent très élevé pour sa superficie médiocre : 16.000 environ. De même le Küstenland : 6.500. Au contraire, la Dalmatie ne compte que 1.500 à 1.600 exploitations de ce type.

En réalité, comme on pouvait le supposer *a priori,* mais d'une manière plus nette qu'on ne l'aurait peut-être conjecturé, ce sont les montagnes et les forêts qui font les très grands domaines. Trois chiffres le montrent : alors que sur 2.846.887 exploitations culturales, on n'en compte, pour tout l'Empire, que 11.465 de plus de 100 hectares et 309 de plus de 1.000 hectares, sur les 772.842 exploitations forestières, il y en a 6.922 de plus de 100 et 1.131 de plus de 1.000 hectares. Le nombre des très grandes exploitations purement culturales est donc assez restreint : il est vrai, en revanche, que quelques-unes d'entre elles sont considérables.

IV

Et maintenant, peut-on déterminer approximativement *à quel chiffre de propriétés rurales correspondent les 2.856.348 exploitations* dont nous venons d'analyser les caractères ? Un des tableaux de la statistique autrichienne nous donne le décompte des exploitations classées d'après le fondement du droit de l'exploitant. De ses chiffres, on peut dégager les conclusions suivantes :

1° 2.054.034 exploitations correspondraient à des propriétés appartenant à l'exploitant, constitueraient par conséquent des exploitations en faire-valoir (Eigenland) ;

2° 631.042 exploitations auraient un caractère mixte et seraient constituées pour partie de terres exploitées en faire-valoir et pour partie d'autres terres amodiées (Pachtland)[1]. Le plus grand nombre d'entre elles (397.732 + 27.554 = 425.286) comporteraient une plus forte proportion d'Eigenland que de Pachtland ; la proportion

[1] Le Pachtland comprend fermage et métayage, celui-ci s'appliquant à 52.945 exploitations sur 631.042.

inverse ne se constaterait que pour un tiers du total environ (233.310 + 25.391 = 258.701) ;

3° Enfin 151.649 exploitations (dont 9.800 métairies) sont constituées par des terres uniquement amodiées.

Le nombre des exploitations qui s'effectuent, ou totalement ou pour partie, en faire-valoir est donc très considérable relativement à l'ensemble des exploitations (2.054.034 + 631.042 = 2.685.076). Et cette constatation peut sembler satisfaisante. Malheureusement, de ce que ces 2.685.076 exploitations correspondent à des propriétés et non à des fermes ou métairies (sinon, pour partie, 631.042 d'entre elles), il n'en résulte pas qu'elles appartiennent à 2.685.076 propriétaires différents. Et sur le nombre réel de ceux-ci, la statistique ne nous renseigne pas. Un seul propriétaire, sans amodier, peut très bien diriger plusieurs exploitations, soit en régie, soit même personnellement (faire valoir-direct). J'ai visité en Hongrie, dans le bassin supérieur de la Tisza, tel domaine de 7.000 hectares exploité par son propriétaire, simultanément avec deux autres d'étendue analogue, et sur lesquels il se transportait tour à tour. Il en est de même en Autriche.

Toutefois, on peut, par certains calculs, arriver à se faire une idée plus précise de la situation. Prenons, par exemple, les 2.054.034 exploitations qui ne comportent que du faire-valoir sans mélange de fermage ou de métayage. Il se peut que, parmi les très grandes ou grandes, plusieurs appartiennent à un seul propriétaire qui, ainsi que je viens de le dire, les exploite par lui-même ou par ses régisseurs. Mais les exploitations de ce groupe qui s'étendent sur plus de 1.000 hectares ne sont qu'au nombre de 1.600 ; celles qui s'étendent même seulement sur plus de 500 hectares ne sont qu'au nombre de 1.820, et celles qui dépassent 200 hectares au nombre de 4.804 ; enfin, celles qui dépassent 100 hectares sont au nombre de 6.254.

Parmi les très petites et petites exploitations, on peut supposer de même que beaucoup appartiennent à un même propriétaire (là où les parcelles paysannes sont très morcelées, bien que le remembrement en Autriche empêche que ce morcellement atteigne toute l'exagération qui le caractérise en d'autres pays ; on peut donc supposer souvent que là où la parcelle est très petite, c'est qu'il n'y a pas eu d'autres parcelles appartenant au même propriétaire à qui on pût la remembrer). Mais les très petites parcelles (moins

d'un hectare) sont à peine 241.000, et celles de moins d'un demi-hectare 204.000, dont 61.000 pour la seule Galicie.

Au contraire les exploitations de 1 à 10 hectares sont au nombre de 1.266.000 environ ; celles de 10 à 50, 328.000 et celles de 50 à 100, environ 15.000. Ce sont surtout là les exploitations paysannes faisant vivre l'individu ou la famille qui possède une exploitation et n'en possède qu'une. On peut ajouter qu'en Autriche, comme en Hongrie, une bonne partie des exploitations de 100-200 et même 200-500 hectares rentrent aussi dans la catégorie des biens appartenant à ce qu'on appelle les *grands paysans ;* et là encore, en général, à chaque propriété exploitée en faire-valoir correspond *un* propriétaire.

On peut donc admettre que si le nombre des propriétaires, pour les exploitations en faire-valoir, est un peu inférieur à celui des propriétés, parce que certains grands, ou très petits propriétaires possèdent plusieurs domaines à la fois, cependant la réduction à opérer sur ce dernier chiffre ne doit pas être très considérable.

Quant aux 631.042 exploitations mixtes, composées de terres amodiées et de terres possédées par l'exploitant, on peut supposer que dans l'immense majorité des cas, une exploitation unique occupe l'exploitant et qu'il y a donc presque autant de *propriétaires* que d'exploitations. Celui, en effet, qui, possédant déjà une terre, l'arrondit, en vue de l'exploitation, par des prises à bail d'autres terres, s'efforce naturellement de les amodier dans le voisinage de la sienne : c'est pour donner à son exploitation les dimensions suffisantes, non pour en créer plusieurs séparées les unes des autres qu'il agit, en général du moins peut-on supposer. Donc ici, à chaque exploitation, *un* exploitant, et comme cet exploitant possède une partie des terres qu'il cultive, un propriétaire. Il est remarquable d'ailleurs que dans cette catégorie, les exploitations très petites sont rares, les très grandes très rares : quelques dizaines dépassent 1.000 hectares, quelques centaines seulement dépassent 100 hectares, la grande majorité s'étend sur 1-10 et 10-50 hectares, ce qui confirme l'impression déjà donnée d'un type d'exploitation occupant une famille paysanne, pour partie propriétaire du sol qu'elle cultive.

Enfin, nous avons vu que 151.649 exploitations portent uniquement sur des terres amodiées, terres données à ferme ou à métayage. C'est sans doute dans cette catégorie qu'il y a la plus

forte réduction à opérer sur le chiffre des exploitations pour arriver à celui des propriétés auxquelles ces exploitations correspondent, et surtout des propriétaires auxquels ces terres appartiennent. Ce sont, en effet, sans doute, surtout les grands ou très grands propriétaires qui afferment leurs biens et il se peut que beaucoup d'entre eux morcellent un seul domaine en plusieurs exploitations. Mais précisément cette catégorie d'exploitations ne représente qu'un nombre d'exploitations égal à un peu plus du vingtième du nombre total. Dans quelque mesure qu'on réduise donc celui-là, celui-ci n'en sera pas très sensiblement affecté.

De tout ceci on peut, approximativement, conclure qu'en somme aux 2.856.348 exploitations dont traite la statistique autrichienne, correspond un chiffre de propriétaires ruraux assez élevé. Il ne me semble pas téméraire de l'évaluer entre 2.000.000 et 2.500.000, ce qui, dans un pays où les familles sont nombreuses, impliquerait que 8 à 10.000.000 d'individus au moins participent à la propriété du sol, peu ou prou. Cela, sans parler des terres communes, qui sont encore nombreuses, malgré la continuation des partages.

Il faut encore remarquer que si les exploitations de 0-1 hectare sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses qu'en France, celles de 1-10 hectares le sont beaucoup plus, celles de 10-50 proportionnellement aussi nombreuses qu'en France, celles de 10-40, enfin les exploitations de 50-100 et plus de 100 hectares, proportionnellement beaucoup moins nombreuses. En revanche, ces dernières sont individuellement beaucoup plus étendues qu'en France et leur superficie totale est considérable.

Nous touchons par là à un autre problème, celui de l'étendue totale des superficies afférentes à chaque type d'exploitations. Malheureusement la statistique que j'analyse ne nous renseigne pas sur ce point. Je puis cependant relever deux constatations intéressantes.

1° En ce qui concerne certaines provinces au moins, certains renseignements précis nous sont fournis par d'autres sources, par exemple par les rapports commerciaux des agents consulaires français. C'est ainsi que, d'après M. Chabrié, consul général de France à Trieste [1], en Bohême sur 5.730.401 hectares, 1.767.310

[1] *Rapports commerciaux publiés par le ministère du Commerce*, année 1912, n. 1026.

appartiennent à des propriétés de plus de 200 hectares contre 600.000 seulement à des propriétés de moins de 5 hectares. La moitié du total appartient à des propriétés de 5 à 50 hectares (2.350.249) et 321.649 hectares à des propriétés de 50 à 200 hectares. Constatations, en somme, beaucoup plus favorables à la moyenne et petite propriété qu'on ne s'y attendrait souvent, dans l'opinion répandue chez nous de la grande prédominance des latifonds en Autriche. En Silésie, sur 505.980 hectares, 202.071 appartiennent à des propriétés de plus de 200 hectares : ici la part de la grande propriété est beaucoup plus forte; 92 propriétaires possèdent 144.274 hectares alors que 42.802 cultivateurs en possèdent à peine 24.000; même dans cette province cependant, 60 p. 100 du territoire se répartissent en propriétés de moins de 200 hectares. Dans la Haute-Autriche, 375 propriétaires possèdent 373.526, ce qui représente, en somme, moins de 1.000 hectares en moyenne pour la classe des propriétaires les plus favorisés : sur 1.933.884 hectares, 1.754.159 appartiennent à des propriétés de plus de 5 hectares, mais les propriétés de plus de 5 hectares comprennent une majorité de petites et moyennes propriétés. En Moravie, 300 propriétaires possèdent plus de 550.000 hectares. C'est le Salzbourg qui est, par excellence, le pays des grands domaines : sur une superficie totale de 711.740 hectares, 405.567 appartiennent à des propriétés de plus de 200 hectares, 128.740 à des propriétés de 50 à 200 hectares, tandis que 708 seulement sont répartis entre des propriétés d'un demi-hectare au plus, et 11.906 entre des propriétés comptant au plus 5 hectares. Mais plusieurs provinces se rapprochent davantage du type de répartition constaté dans la vaste Bohême que dans l'étroit Salzbourg.

2° Le nombre des exploitations de chaque catégorie est déjà, par lui seul, instructif, abstraction faite de toute indication formelle de l'aire superficielle globale occupée par ces exploitations. Il fournit, en effet, au moins une indication minima et maxima de cette aire : il est évident, par exemple, que lorsque nous lisons qu'il y a en Autriche 245.930 exploitations de 10 à 20 hectares, ces exploitations doivent couvrir au minimum 2.459.300 hectares et au maximum 4.918.600. Et ainsi des autres catégories, l'indication étant d'autant plus serrée que les catégories sont plus nombreuses et se rapportent à un type compris lui-même dans des limites plus étroites.

En somme, la diffusion de la propriété rurale est, en Autriche, plus grande qu'on ne se l'imagine parfois. Il n'en reste pas moins, étant donné le caractère médiocrement productif d'une grande partie du territoire, qu'un meilleur aménagement de celui-ci serait désirable, si l'on veut assurer sur les 300.000 kilomètres carrés qui le constituent, l'existence d'une population, en grande partie agricole, de 30 millions d'âmes. D'exportatrice qu'elle était de céréales, l'Autriche devient de plus en plus importatrice : dans les années de faible récolte, elle doit s'adresser à la Hongrie, à la Russie, à l'Amérique, pour nourrir ses populations. La mise en valeur de son territoire lui importe d'autant plus que, seule des grandes puissances, elle ne possède pas de colonies d'où elle puisse tirer des matières premières, et que les événements balkaniques de 1912-1913 ont rendu d'une réalisation difficile les projets formés en vue d'une colonisation autrichienne dans la péninsule.

René Gonnard,
Professeur à l'Université de Lyon.

TABLEAU I

Nombre des exploitations de chaque dimension classées d'après leur superficie totale en hectares.

RÉGIONS	TOTAUX	Au-dessous de 0,01 hect.	De 0,1 à 0,2 hect.	De 0,2 à 0,5 hect.	Au-dessous de 0,5 hect.	De 0,5 à 1 hect.	De 1 à 2 hect.	De 2 à 5 hect.	De 5 à 10 hect.	De 10 à 20 hect.	De 20 à 50 hect.	De 50 à 100 hect.	Au-dessus de 100 hect.	De 100 à 200 hect.	De 200 à 500 hect.	De 500 à 1.000 hect.	Au-dessus de 1.000 hect.
TOTAL de l'Empire . .	2.856.348	997	107.438	218.492	326.927	363.949	556.046	806.290	390.241	245.930	130.583	17.946	18.436	8.211	6.281	2.212	1.732
Basse-Autriche	155.725	152	7.230	12.968	20.350	17.283	22.325	27.868	21.094	27.322	16.822	1.693	968	525	238	93	112
Haute-Autriche	81.308	71	3.518	3.924	7.513	7.127	11.002	14.574	9.636	15.724	14.448	1.006	278	163	64	15	36
Salzbourg	15.825	9	1.021	606	1.636	751	1.186	2.243	2.292	3.412	2.938	664	703	400	203	48	52
Styrie	150.426	132	6.076	9.833	16.041	13.708	20.022	33.800	24.974	22.920	14.449	2.889	1.613	1.028	371	121	93
Carinthie	33.294	8	636	1.270	1.914	2.184	3.207	5.618	4.603	6.288	6.654	1.731	1.095	671	300	60	64
Carniole	75.477	40	3.776	5.291	9.107	6.311	8.156	14.709	14.914	14.449	6.507	747	344	165	102	39	38
Province du littoral .	79.759	36	4 868	6.641	11.545	9.249	13.493	22.173	13.791	6.770	2.106	315	317	126	114	39	38
Dalmatie	83.455	12	4.341	9.204	13.557	15.086	20.736	22.503	7.884	2.354	835	161	159	60	34	25	40
Tyrol et Vorarlberg .	145.542	248	13.523	15.717	29.218	18.913	24.924	32.507	17.458	10.958	7.354	1.939	2.271	956	712	315	288
Bohême	568.389	49	21.548	53.423	75.020	77.443	103.724	142.265	69.848	59.944	39.920	2.837	3.388	1.611	1.177	327	273
Moravie	290.678	33	12.495	32.096	44.624	45.877	56.679	66.059	35.787	27.931	11.817	865	969	381	331	140	117
Silésie	58.759	141	6.408	5.472	12.021	6.690	9.949	14.134	7.222	5.412	2.871	181	279	92	103	46	38
Galicie.	1.008.541	59	17.132	51.699	68.890	124.348	233.263	376.574	150.471	38.667	8.258	2.603	5.467	1.798	2.325	870	474
Bukovine	109.170	7	5.136	10.348	15.491	18.979	27.380	31.263	10.267	3.356	1.534	315	585	235	207	74	69

TABLEAU II

Exploitations d'après la nature des cultures.

RÉGIONS	Total des exploitations	Exploitations culturales	Exploitations forestières	Exploitations seulement culturales (au sens large)				Exploitations mixtes (culturales et forestières)					Exploitations purement forestières
				Total	culturales au sens étroit	uniquement horticoles	uniquement viticoles	Total	ayant plus de 75 0/0 de terrains cultivés	de 50 à 75	de 25 à 50	moins de 25	
Basse-Autriche	155.725	154.858	54.871	100.854	96.557	1 059	3.238	54.044	33.824	13.909	4.528	1.689	867
Haute-Autriche	81.308	80.832	46.214	35.094	35.032	60	2	45.738	30.439	12.524	2.188	587	476
Salzbourg	15.825	15.694	8.842	6.983	6.980	3	0	8.711	4.830	2.657	934	290	131
Styrie	150.426	149.603	96.129	54.297	52.177	167	1.953	95.306	28.704	46.142	17.226	3.234	823
Carinthie	33.294	32.995	24.241	9.053	9.046	4	3	23.942	4.903	10.428	7.232	1.379	299
Carniole	75.477	74.862	50.308	25.169	24.119	28	1.022	49.693	13.373	20.811	12.927	2.582	615
Küstenland [1]	79.759	79.338	43.370	37.389	33.695	314	3.380	41.949	21.222	14.548	5.011	1.168	421
Dalmatie	83.455	83.324	30.772	52.683	45.984	28	6.671	30.641	22.896	6.299	1.199	247	131
Tyrol et Vorarlberg [2]	145.542	143.991	64.896	80.646	77.059	577	3.010	63.345	24.480	19.675	13.395	5.795	1.551
Bohême	568.389	566.035	124.479	443.910	443.038	795	77	122.125	91.411	24.519	4.456	1.739	2.354
Moravie	290.678	290.100	51.841	238.837	238.338	118	381	51.263	42.255	7.304	1.175	529	578
Silésie	58.759	58.615	14.036	44.723	44.684	38	1	13.892	11.192	2.143	402	155	144
Galicie	1.008.541	1.007.550	107.824	900.717	900.499	218	0	106.833	88.207	15.013	2.763	850	991
Bukovine	109.170	109.090	6.019	103.151	103.107	36	8	5.939	4.545	977	288	129	80
Totaux	2.856.348	2.846.887	722.842	2.133 506	2.110.315	3.445	19.746	713.381	422.281	196.949	73.778	20.373	9.461

[1] Le Pays des côtes (Küstenland) comprend : 1° Trieste et son territoire ; 2° la petite province de Goritz et Gradisca ; 3° l'Istrie. Cette dernière compte à elle seule 46.960 exploitations ; Trieste, 3.272 et Goritz, 29.527.

[2] 127.508 exploitations pour le Tyrol et 18.034 pour le Vorarlberg.

QUEL EST L'AVENIR DES INDUSTRIES RURALES A DOMICILE [1]

L'évolution des industries à domicile n'est qu'un chapitre de l'histoire de l'industrie en général, à laquelle elle est intimement mêlée. Leur apparition suppose certaines conditions qui se réalisent seulement dans certains milieux. On les rencontre sous une forme très différente de la fabrique collective, dans les sociétés simples adonnées exclusivement à une occupation nourricière telle que l'agriculture, l'art pastoral ou la pêche, où le travail industriel a pour objet exclusif d'utiliser les matériaux produits par la famille elle-même en vue des besoins de celle-ci, non en vue de la vente : ce régime est celui de l'industrie purement domestique. Nous avons vu qu'il a existé, dans les campagnes normandes, jusque dans la première moitié du XIXe siècle, pour la préparation et le tissage du lin [2], et on le retrouverait encore, sur une échelle plus étendue, non seulement chez les peuples peu civilisés de l'Afrique et de l'Asie, mais aussi, en Europe, chez les Slaves, les Roumains, etc. [3].

C'est l'introduction de la division du travail et de la spécialisation des occupations, provenant de la fréquence et de la complication des relations sociales, qui donne naissance à un autre régime industriel, celui de l'artisan dont l'occupation principale n'est plus directement nourricière, mais industrielle, et dont les moyens d'existence consistent à produire des objets qui ne seront pas utilisés par les siens, mais par les autres familles qui, à leur tour, lui procurent les objets nécessaires à sa consommation. Au moyen âge, l'artisan est un tenancier du seigneur, jouissant d'un héritage à charge de fournir au propriétaire les produits de son industrie dont il a besoin : il en est ainsi des charpentiers, forgerons, maré-

[1] Cette étude est extraite d'une étude sur les industries rurales à domicile à laquelle l'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Bordin en 1913.

[2] V. le chapitre Ier de notre ouvrage.

[3] Schwiedland, *Essai sur la fabrication collective,* dans la *Revue d'économie politique,* 1893, p. 883 et suiv. — C. Bucher, *Les formes d'industrie dans leur développement historique, ibid.,* 1892, p. 629. — Le Play, *Les ouvriers européens,* 2e édit., 1879, t. I, p. 119-120.

chaux, fileurs, etc. Les titres de la tenure mentionnent la nature des services dûs, et souvent la quantité d'ouvrage qui devra être fournie chaque année avec l'époque de la livraison [1]. Parmi les services dus aux seigneurs, on trouve fréquemment la mention des travaux de préparation du lin appartenant à ceux-ci, consistant dans la culture, la récolte, le rouissage et le peignage [2]. Les rachats de rente et les affranchissements des communes, fréquents à la fin du moyen-âge, profitèrent aux artisans, dont la plupart travaillèrent désormais pour la clientèle locale, soit au domicile du client sur les matériaux fournis par ce dernier, soit dans son propre atelier ; dans ce dernier cas, tantôt la matière première lui était fournie par le client, comme dans la poterie d'étain, la confection des vêtements ou des chaussures, tantôt il en était lui-même propriétaire, et travaillait d'avance en vue de la vente [3]. Il serait difficile d'établir un ordre de priorité entre ces différents modes de travail : les uns et les autres coexistent encore au XVIIIe siècle, et nous avons vu que la couturière, taillant et cousant chez le client l'étoffe que celui-ci lui fournit, a cédé la place, au milieu du XIXe siècle, non à un autre régime intermédiaire de cette forme d'industrie, mais à celui de la grande industrie [4]. La question dépendait évidemment, suivant les branches de produits, des conditions dans lesquelles la matière première s'offrait à la clientèle.

Quoi qu'il en soit, le régime de la fabrication en métier indépendant se développa considérablement, à partir de la fin du moyen âge, avec les progrès de la richesse et du luxe : du XIVe au XVIe siècles, de nombreuses industries se séparent ainsi de l'atelier domestique pour former de nouvelles classes d'artisans [5]. Toutefois ce développement ne s'opérait pas dans le sens de la division du travail : l'artisan ne se spécialisait que dans le choix d'un objet de

[1] Par exemple, un tenancier de l'abbaye de Caen devait fournir « ferramenta IV carruchis et clavos duobus auris ante, et VIII falciculas et VIII sarclones, et amendare penturas hostiarum et guns et haspas et unam dacram de ferris alio anno ». (Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et sur l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge,* 1851, p. 43 et suiv.).

[2] *Ibid.*, p. 82.

[3] Levasseur, *Histoire du commerce et de l'industrie en France avant 1789,* p. 765.

[4] Chapitre IV de notre ouvrage.

[5] C'est ainsi qu'à Francfort on comptait 148 métiers différents en 1387, 191 en 1440 et 300 vers 1500. On suit la séparation de certaines industries du cuivre, de la métallurgie, des textiles, en Allemagne, à la même époque (Schmoller, *Histoire de la division du travail,* dans la *Revue d'économie politique,* 1889, p. 594 et suiv.).

production déterminé, non dans une opération pouvant concourir, en adjoignant ses efforts à ceux d'autres spécialistes comme lui, à la fabrication totale de cet objet. C'est principalement au détriment de l'industrie domestique que s'opérait cette spécialisation, et l'on observe peu de tendances vers la division du travail, ni vers la séparation des fonctions de producteur et de commerçant. Il faut cependant faire une exception pour l'industrie textile : dès les XIIIe et XIVe siècles, pour la fabrication du drap, et au XVIe pour celle de la soie, la qualité de marchand se sépare de celle de fabricant [1]. Nous en avons vu la raison dans la complexité des opérations que requiert le tissage de la laine, qui établissait une spécialisation industrielle assez intense [2]. Toutefois dans l'ensemble, le régime reste le même jusqu'au XVIIIe siècle : l'artisan fabrique en principe l'objet tout entier, et le vend lui-même au public.

A cette époque, l'accroissement des débouchés et du commerce, et par suite celui de la concurrence, produit un besoin de spécialisation encore plus considérable, qui aboutit à l'établissement des manufactures, où la division du travail permet une production à la fois abondante et économique. La partie commerciale de l'entreprise échappe de plus en plus à l'artisan, qui devient un simple salarié. Ce sont uniquement des causes d'ordre commercial, à savoir l'extension des débouchés au dehors des limites de la clientèle locale, indépendamment de toute concentration due à l'outillage mécanique, qui ont produit cette transformation de la situation de l'artisan [3]. Seules pourront désormais subsister sous ce régime des industries qui s'adressent à une clientèle exclusivement locale, telles que celles qui ont pour objet les travaux de réparation dans le bâtiment, dans le vêtement, la sellerie, le charronnage, les industries alimentaires ou les articles de mode. Il est à remarquer que cette transformation s'est opérée de très bonne heure pour les produits destinés à l'exportation : dès le XIIIe siècle, on rencontre la spécialisation commerciale, jointe au système de la fabrique collective, dans les villes maritimes de l'Italie où l'on tissait pour

[1] Schmoller, *loc. cit.*, p. 597 et suiv. — Lévy, *Le travail à domicile*, 1904, p. 17 et suiv. —Cette séparation a parfois rencontré des résistances, par exemple de la part des fabricants d'étoffes d'or, qui obtinrent en 1619 une ordonnance leur accordant un monopole de la vente. Au XVIIIe siècle, il n'existe plus d'artisans vendant eux-mêmes leurs produits (*Ibid*).

[2] Chapitre Ier de notre ouvrage.

[3] Cf. Schwiedland, *loc. cit.*

l'étranger les seules étoffes de coton alors connues en Europe, il en est de même des villes allemandes comme Nuremberg qui fournissaient d'objets de métal tout le monde civilisé [1]. Nous avons vu aussi qu'au XVIIe siècle, avec l'extension des marchés, la fabrique collective se développe en France, dans l'industrie textile, par l'établissement des intermédiaires entre les marchands et les ouvriers [2]. Au contraire, dans la plupart des autres industries, dont les débouchés ne s'accroissaient que dans une mesure restreinte, s'étendant seulement de la clientèle locale à celle des provinces voisines, mais sans arriver jusqu'aux pays étrangers, nous voyons que le métier indépendant subsista jusque dans le cours du XIXe siècle, l'artisan suffisant à la vente de son produit, et se contentant pour cela d'emporter sa marchandise avec lui pour aller la vendre lui-même en colportage dans les foires, à la belle saison [3].

Cette transformation peut s'opérer sous deux formes différentes : celle du grand atelier, ou celle de la fabrique collective. Bien que la première commençât déjà à s'installer au XVIIIe siècle [4], sous le bénéfice de la division du travail, c'est cependant la seconde qui a été le mode le plus général du passage de la petite à la grande industrie. La raison en est qu'à égalité de conditions relativement aux débouchés et à l'outillage, c'est celle-ci qui présente les plus grandes facilités d'installation : alors que le grand atelier exige le groupement de capitaux considérables, une technique savante des procédés les plus économiques de fabrication, un chiffre d'affaires élevé et constant, des connaissances étendues et de sérieuses capacités, tant pour trouver et conserver des débouchés en rapport

[1] Schwiedland, *La répression du travail en chambre* dans la *Revue d'économie politique*, 1897, p. 567. — Le Play, *op. cit.*, p. 121. — L. Arqué, *Les industries de l'étain en Franconie*, dans la *Science sociale*, 1er mai 1906, p. 100 et suiv. — Schmoller, *loc. cit.*, 1890, p. 133 et suiv.

[2] V. le chapitre Ier.

[3] Chapitre II de notre ouvrage. Ajoutons que cette évolution correspond exactement aux besoins de la vie moderne. La fréquence des déplacements, l'intensité des occupations, l'ignorance où l'on se trouve le plus souvent de l'honnêteté et de la capacité de son fournisseur, sont autant d'obstacles aux achats sur commande et exigent au contraire la marchandise prête à l'avance et à prix fixe (V. Brandts, *Un organisme de la vie moderne dans la petite industrie*, dans la *Réforme sociale*, mars 1902, p. 347).

[4] Principalement dans l'industrie textile, beaucoup plus avancée que les autres dans la voie de la spécialisation industrielle.

avec la production que, pour diriger un nombreux personnel, la fabrique collective échappe à toutes ces difficultés. Le fabricant, sous ce régime, est normalement un ouvrier plus capable que les autres, qui a su augmenter sa production au-dessus de la moyenne, soit par son activité personnelle, soit en louant à d'autres ouvriers le matériel ou le local du travail, et qui utilise son bénéfice à accroître son chiffre d'affaires et à se mettre en rapport avec le commerce en centralisant la production de son entourage. Les qualités nécessaires pour réussir dans ce genre d'entreprise ne sont exceptionnelles que par rapport au niveau parfois très inférieur des travailleurs dont il s'agit; elles ne dépassent pas une moyenne ordinaire, au double point de vue de l'intelligence et de la moralité, et ne sauraient être comparées de bien loin à celles qui caractérisent le grand fabricant. Ajoutons que ce régime est le seul qui puisse s'accommoder d'une production irrégulière, le grand atelier devant maintenir sa marche uniforme et souffrant des variations entre les périodes de surproduction et de chômage beaucoup plus que l'ouvrier isolé qui se replie aisément sur des occupations accessoires [1].

A ces éléments constitutifs du développement de la fabrique collective, faut-il ajouter d'autres facteurs tenant, soit à certains avantages qu'elle présente pour le fabricant ou pour l'ouvrier, soit à la nature des objets fabriqués? C'est ainsi qu'on cite souvent en ce sens l'exonération dont bénéficient les industriels qui emploient ce mode de travail, à l'égard des obligations ou des charges sociales résultant des lois relatives à la réglementation du travail, aux accidents ou aux pensions de vieillesse, ainsi que l'infériorité des salaires des ouvriers à domicile par rapport à ceux des ateliers [2]; à l'appui de cette opinion, on invoque les suppressions d'ateliers signalées par les inspecteurs du travail, de 1903 à 1906, dans le but d'échapper aux prescriptions de la loi du 30 mars 1900, grâce à la substitution des ateliers de famille; on cite encore le cas de certaines fabriques de cigares et de passementerie, en Allemagne, qui ont été remplacées par les ateliers à domicile [3]. Les quelques exemples positifs de transformation de grands ateliers en ateliers à domicile ont un caractère nettement exceptionnel : les créations

[1] V. les chapitres II et IV.
[2] Schwiedland, *loc. cit.*, p. 576 et suiv. — Aftalion, *op. cit.*, p. 137 et suiv.
[3] Schwiedland, *loc. cit.*, p. 915.

d'usines dans des circonstances économiques qui leur étaient défavorables et qui ont entraîné leur disparition ne sauraient constituer un argument contre le cours normal des lois de la production [1], pas plus que la faillite d'un chef d'industrie n'est une preuve de la décadence de son industrie. D'autre part, les faits signalés par l'inspection du travail sont de ceux qui se manifestent inévitablement à chaque aggravation légale des charges du patronat [2] : comme tous les faits de ce genre, ceux-ci ont été isolés, et les rapports de la commission supérieure reconnaissent qu'ils n'ont pas influencé l'orientation générale de cette évolution [3]. L'extension du travail à domicile qui se produisait, à cette époque, dans les industries signalées, notamment dans la lingerie, comme celle qui peut se produire dans toute industrie où existent déjà des tentatives d'établissement de la grande industrie [4], doit être attribuée, non à des causes de cet ordre, mais au développement normal que les conditions du marché imposaient à cette industrie, indépendamment de la création préalable des grands ateliers [5].

En ce qui concerne le chiffre supérieur des salaires des ouvriers d'ateliers, il est obtenu grâce à un meilleur rendement de la production : il ne grève point le chef d'industrie et ne peut être la cause déterminante de l'organisation du travail. Sans doute, nous avons vu que l'élévation des salaires des ouvriers à domicile contribue à activer le mouvement de concentration en usines : mais il s'agit, dans ce cas, d'industries en voie de transformation déjà commencée [6]. Le taux des salaires agit comme un adjuvant de cette transformation, en faisant affluer l'ouvrage du côté où la main-d'œuvre est le moins exigeante : c'est ainsi que certains tra-

[1] Il s'agit, dans ce cas, qu'on le remarque bien, d'industries manuelles soumises à des fluctuations sensibles de leur marché.

[2] C'est ainsi qu'à la suite de l'application de cette même loi du 30 mars 1900, il s'est produit, dans certaines industries, un abaissement des salaires journaliers, tout transitoire, du reste, car ces derniers n'ont pas tardé à reprendre leur taux normal.

[3] Celui de l'année 1906 déclare que les dernières constatations « ne permettent point de conclure à un accroissement de l'importance des ateliers de famille. Il semblerait plutôt qu'on se trouve en présence d'un mouvement limité à quelques industries très spéciales et que, malgré l'introduction signalée dans quelques-uns de ces ateliers des moteurs mécaniques, la tendance générale soit plutôt en faveur d'une centralisation toujours accrue des moyens de production » (*J. off.*, 21 août 1907).

[4] V. les exemples cités par Schwiedland, *loc. cit.*, et par Levasseur, *Le sweating system aux États-Unis* dans la *Revue d'économie politique*, 1896, p. 724 et 742.

[5] V. notre chapitre IV.

[6] Chapitre II.

vaux sont confiés à des entrepreneurs parisiens plutôt qu'à ceux de province afin de bénéficier de la différence des salaires [1]. D'une façon générale, la concurrence de la main-d'œuvre rurale a pour effet d'avilir les salaires des ouvriers urbains plutôt que de supprimer leur gagne-pain [2]. Par exemple, en ce qui concerne l'industrie de la lingerie, si le travail à domicile se développe dans les campagnes, ce n'est point parce que les salaires y sont inférieurs à ceux qui sont payés en ville, puisque ces salaires doivent être augmentés des frais de transport ; la cause de ce développement réside uniquement dans l'énorme extension de la consommation qui ne s'est pas encore arrêtée et n'impose pas la concentration en grands ateliers. Un relèvement des salaires, dans cette industrie, ne changerait rien aux conditions qui exigent une main-d'œuvre de plus en plus abondante : il n'agirait dans le sens de la concentration industrielle que sous la pression de la concurrence [3].

Il en est de même des avantages que présente le travail à domicile pour l'ouvrier. On a parfois attribué le développement de la fabrique collective dans une région, soit à l'absence de la grande industrie, soit à la division de la propriété rurale et à la densité de la population [4]. Toutes ces causes facilitent sans doute le développement de la fabrique collective, lorsque son établissement est provoqué par des causes économiques : elles ne peuvent le faire naître. Si la grande industrie fait reculer le travail à domicile dans une région déterminée, cela tient à la différence des salaires, de la durée de travail et des conditions matérielles, qui fait souvent préférer le travail en atelier à celui à domicile. Mais cette différence en faveur de l'atelier, très sensible lorsqu'il s'agit de comparer les deux formes de travail dans la même industrie, ce qui s'explique par le fait même de l'évolution de celle-ci, se vérifie moins nettement entre deux industries différentes. Nous avons vu des exemples de situation identique des deux côtés, dans lesquels les ouvriers adultes se maintiennent dans l'atelier domestique aussi longtemps qu'ils le peuvent et où l'attraction du grand atelier

[1] Office du Travail, *op. cit.*, t. II, p. 24, 382.

[2] V. aussi l'exemple cité dans Cotelle, *Le sweating system*, 1902, p. 190.

[3] V. notre chapitre IV. — A l'inverse, on voit des localités où l'industrie à domicile ne se développe pas, faute d'ouvriers, et où cependant les salaires restent très bas (Office du Travail, *op. cit.*, t. II, p. 727 et suiv.).

[4] Reybaud, *op. cit.*, p. 37, 166 et s. — Demangeon, *La Picardie*, p. 298. — Office du Travail, *Enquête sur les industries à domicile*, t. III, p. 225.

n'agit guère que sur les jeunes gens par suite de la suppression des conditions gênantes de l'apprentissage. D'un autre côté, on rencontre aussi aisément des régions agricoles dépourvues d'industries à domicile ou qui les ont abandonnées, que des industries à domicile prospérant près de centres industriels[1].

Quant à la division de la propriété rurale, elle prolonge l'agonie de l'industrie à domicile par le fait que l'ouvrier, propriétaire de son habitation, éprouve de bien plus grandes difficultés qu'un simple locataire à la quitter pour aller s'installer au loin dans une ville et profite de toutes les occasions qui se présentent à lui pour retarder autant que possible cette éventualité[2] : par elle-même, elle est sans influence déterminante sur le développement de l'industrie à domicile, puisque le même effet social est produit, dans les régions où la propriété est concentrée, par la location aux ouvriers de l'habitation et du jardin qui l'entoure. Enfin, la densité de la population dans les campagnes est un effet, non une cause du travail à domicile et nous l'avons vue suivre très exactement le sort de celle-ci dans ses propres fluctuations. Au reste, il suffit d'observer les diverses régions où se sont développées les industries à domicile et les oppositions qu'elles présentent entre elles à chacun de ces points de vue pour se convaincre que ces conditions sont en réalité inopérantes.

Une circonstance tenant au même ordre d'idées et dont l'efficacité serait encore supérieure à celles qui viennent d'être envisagées, si de telles causes possédaient une réelle action dans ce domaine, réside dans l'attachement que professent généralement les populations rurales pour le travail à domicile. Bien loin d'être attirées, comme on l'a souvent avancé, par la vie urbaine et par le travail en ateliers, elles se maintiennent aussi longtemps qu'elles le peuvent, se résignant au besoin, pour cela, aux baisses de salaires les plus intenses et ne cèdent que sous l'empire d'une contrainte absolue. « C'est miracle, a-t-on écrit très justement, miracle de la force de l'habitude et de la persistance des traditions, s'il existe encore des dentellières en Normandie »[3]. Ce sentiment est sans

[1] Chapitres III, IV et V.

[2] Du reste, cette influence elle-même cesse de s'exercer lorsque la transformation de l'industrie à domicile en industrie mécanique s'opère sur place, ou que l'ouvrier se trouve suffisamment rapproché d'un centre industriel pour pouvoir s'y rendre pour son travail.

[3] Engerand, *Revue des Deux-Mondes, loc. cit.*, p. 646.

doute bien plus intense chez les travailleurs que la propriété de leur habitation rive en quelque sorte à la terre, mais il agit aussi sur les autres. Si l'attraction de la ville exerce souvent son action sur la jeunesse, ce fait se produit surtout dans les industries dont l'apprentissage est pénible ou dont l'influence est peu développante sur ceux qui l'exercent. Dans l'ensemble, la considération de l'existence plus facile, entourée de plus de bien-être et en définitive des mêmes plaisirs dont elle jouit à la campagne, est bien autrement déterminante. Ajoutons à cette considération d'ordre matériel l'amour de l'indépendance, renforcé parfois d'une certaine répugnance pour les contacts de l'atelier, sinon d'une incapacité de se plier à la discipline commune et à la régularité d'une occupation suivie. De là vient que les travailleurs à domicile, une fois privés de leur profession principale, s'adonnent à celle qui les rapproche le plus de leur ancienne condition, l'agriculture, ou même parfois reviennent à la première après un séjour à l'usine [1]. De là aussi la difficulté qu'éprouvent les fabricants à recruter le personnel de leurs ateliers dans les milieux où le travail à domicile « est dans les mœurs » et où le personnel, trouvant le régime de l'atelier trop sévère, oblige parfois par son indiscipline celui-ci à fermer ses portes [2]. Cet amour de l'indépendance se retrouve particulièrement accentué chez les ouvrières des villes travaillant à domicile, à l'égard de qui il représente le plus souvent, soit une impossibilité de se livrer au travail de l'atelier en raison de leurs infirmités ou de leur rang social, soit le désir de masquer une situation irrégulière ou la prostitution [3]. Si

[1] Chapitres II et V. — *Rapport des inspecteurs du travail*, 1908, p. 139-140.

[2] Chapitre IV. — Office du travail, *Enquête sur les industries à domicile*, t. II, p. 378, 380, 387; t. III, p. 250, 582, etc. — Un fabricant de l'Indre ne peut empêcher ses ouvrières d'interrompre leur travail quand bon leur semble, et même de quitter l'atelier plusieurs fois par jour : « C'est une question de mœurs à laquelle il n'y a rien à faire; il n'y a pas de discipline possible » (*Ibid.*, t. II, p. 388). La même opposition au travail en atelier s'est manifestée en Belgique chez les ouvriers armuriers, horlogers et gantiers à domicile (Ansiaux, *op. cit.*, p. 33).

[3] On sait que beaucoup de femmes de petits employés et fonctionnaires se livrent à des travaux à domicile (Conseil supérieur du travail, *op. cit.*, p. 56, 66). Quant à la prostitution, on sait combien elle est développée parmi les ouvrières urbaines à domicile, notamment dans les industries de la broderie et de la lingerie (Bonnevay, *op. cit.*, p. 90-91). Parmi les circonstances qui obligent les femmes à travailler chez elles, nous ne mentionnerons pas la nécessité d'élever leurs enfants ou d'entretenir leur ménage, et ce n'est pas le travail à domicile qui leur faciliterait ces occupations, puisque celles qui se livrent au premier négligent tout autant celles-ci que celles qui travaillent au dehors (V. notre chapitre IV); au reste, ces obligations n'empêchent nullement la majorité des ouvrières de quitter leur foyer pour se rendre à l'atelier.

développé que soit ce sentiment, et si sensible que soit son action au moins pour renforcer la main-d'œuvre et avilir les salaires dans les grandes villes surtout, ce n'est pas à lui qu'on peut attribuer le développement des industries à domicile, qu'il n'empêche nullement de déserter un pays ou même de disparaître [1].

Enfin l'influence de la nature de l'industrie et des procédés de fabrication qu'elle impose, qui pourrait sembler plus prépondérante encore à première vue, n'a pas, en réalité, une portée différente des précédentes. On a considéré longtemps le mode de travail de la grande industrie et en particulier de la machine comme étant en antagonisme avec le soin, le *fini* que requiert l'article de luxe, et à plus forte raison avec l'inspiration personnelle qui est inhérente à tout objet d'art. L'imperfection des premières machines qui ont entrepris d'imiter ces articles et le fait que ce sont les genres les plus communs qui constituent d'abord le domaine de la grande industrie lorsqu'elle commence à se développer, ont assez naturellement amené cette méprise. Mais la machine ne tarde pas à surmonter cette infériorité, et nous avons vu que ses productions, dans l'une des industries les plus artistiques, la dentelle, ne le cèdent en rien à celles du travail à la main [2]; de plus en plus, le domaine de la machine englobe les genres les plus fins et les plus chers, où son travail dépasse en perfection celui de la main. Seuls la variété des modèles, les fluctuations du marché ou le caractère saisonnier qui marquent souvent ces industries ou même des branches de production courante, peuvent mettre obstacle au travail mécanique et retarder la transformation de ces industries encore d'une façon transitoire. Aucune impossibilité technique ne s'oppose à l'adaptation de la machine à quelque opération que ce soit; la seule raison qui la proscrit en fait est le défaut d'intérêt économique de cette transformation [3]. La simplicité de l'outillage ou le défaut d'importance de la force motrice contribuent à développer le petit

[1] C'est ainsi que l'industrie à domicile de la couture se développe beaucoup plus en province qu'à Paris, et ce mouvement constitue une vive préoccupation pour les personnes qui s'intéressent au sort des ouvrières parisiennes à domicile (Conseil supérieur du travail, *Compte rendu de la 20e session*, 1910, *passim*. — Office du travail, *op. cit.*, t. II, p. 24, 382, etc.).

[2] Il en est de même dans la fabrication des tissus très fins, autrefois impossibles à faire autrement qu'au métier à bras, actuellement exécutés aussi bien à la machine (Ansiaux, *op. cit.*, p. 23).

[3] Chapitre V.

et le moyen atelier avant le grand atelier; ils n'empêchent pas la naissance de ce dernier lorsque les circonstances économiques l'exigent. La prépondérance, même exclusive, du travail manuel serait sans autre action sur ce point que de donner au grand atelier la forme de la manufacture où les effets de la grande industrie sont obtenus par la division du travail, au lieu de celle de l'usine mécanique. Nous devons donc revenir aux facteurs d'ordre économique, à l'extension de la consommation au dehors des limites de la localité, lorsque nous recherchons la cause directe et déterminante de l'établissement du régime de travail que nous étudions ici.

Cette cause du développement de la fabrique collective apporte avec elle un élément de ruine de celle-ci. Cette prospérité attire en effet le producteur; la main-d'œuvre et la fabrication se multiplient. Mais ce développement ne reste pas proportionnel à celui de la consommation, se ralentissant ou s'arrêtant même avec elle : il la dépasse au contraire rapidement. La surproduction et l'arrêt complet de la fabrication s'ensuivraient si le malaise provenant d'une concurrence croissante ne poussait les fabricants les mieux avisés ou les plus capables à chercher dans des procédés de travail plus perfectionnés un meilleur rendement leur assurant un prix de revient rémunérateur malgré la baisse des prix de vente et en même temps une supériorité écrasante sur les autres fabricants restés au régime du travail à domicile. De là la concentration progressive de l'industrie que nous avons vue se produire invariablement, non pas au moment où l'extension des débouchés est le plus forte et qui coïncide avec l'apogée de la fabrique collective, mais à celui où la concurrence devient de plus en plus intense[1].

Cette nouvelle transformation peut amener, suivant les cas, soit la manufacture en grand atelier, soit la grande usine. La cause qui déterminera le choix entre les deux formes sera une cause d'ordre technique, tenant à l'outillage ou aux procédés d'élaboration du produit : les machines-outils perfectionnées qui supposent un capital élevé, ou l'intensité de l'effort à dépenser, exigeant l'emploi de la force mécanique, imposeront la forme de l'usine; en leur absence, les procédés de travail seront ceux de la manufacture, reposant sur la division du travail et sur l'unité de direction. Le machinisme

[1] Chapitres I et II.

n'entre donc en jeu, comme élément déterminant de la forme de l'industrie, que lorsque les circonstances d'ordre commercial ont imposé la substitution du grand atelier à l'atelier à domicile : par lui-même, il est à peu près indifférent à cette transformation. C'est ainsi que nous avons vu adopter par ce dernier un outillage mécanique relativement perfectionné, notamment dans l'industrie du peigne en corne [1] : s'il est vrai que cet outillage, en raison de son prix, impose une sélection parmi la main-d'œuvre, et réduit d'autant le travail à domicile, ce n'est pas sur lui cependant que repose la supériorité de l'usine, mais uniquement sur l'emploi de plus en plus général d'une matière qui facilite la division du travail, procédé de la manufacture, c'est-à-dire sur une circonstance d'ordre commercial et non technique [2]. D'autre part, l'outillage mécanique, loin de nuire par lui-même à la fabrique collective, la développe puissamment au contraire, chaque fois que la nécessité d'une force motrice importante ou l'influence des causes d'ordre commercial dont on vient de parler n'exigent pas la forme de l'usine : nous en avons vu des exemples topiques dans les cas de la filature et du tissage du coton, de la lingerie, de la bonneterie [3]. Enfin l'exemple de la dentelle montre que le machinisme, même en grande usine, n'est pas nécessairement destructeur de la fabrique collective à la main, lorsque par ailleurs les circonstances commerciales postulent ce dernier mode de travail.

Cependant, si le machinisme n'est pas directement responsable de la disparition de l'atelier à domicile, et s'il ne suffit pas d'une application mécanique perfectionnée pour donner naissance à l'usine, indépendamment des besoins d'ordre commercial qui réclament celle-ci, il n'en est pas moins vrai que le développement du machinisme, une fois amené par ses causes naturelles, se fait au détriment de la fabrique collective, et qu'en pratique, l'apparition de l'usine permet de porter à coup sûr un jugement de condamnation sur le sort de celle-là [4]. De toutes les industries que nous

[1] Chapitre II.

[2] Il en est de même dans les autres industries étudiées dans ce même chapitre.

[3] Chapitres I et IV.

[4] Les auteurs qui, vers le milieu du XIXe siècle, prédisaient la disparition de l'industrie à domicile de la lingerie, se fondant sur la création des premières grandes fabriques qui venaient de se fonder, ne se sont guère trompés que de date, en jugeant cette disparition prochaine et en ne prévoyant pas le développement considérable que cette industrie devait prendre dans l'intervalle en fabrique collective. Celle-ci n'en est pas moins condamnée à plus ou moins brève échéance.

avons étudiées et dans lesquelles la machine ou le grand atelier a été adopté, à quelque degré que ce soit, fût-ce encore à titre d'auxiliaire et de complément du travail à domicile comme dans la lingerie, il n'en est pas une seule où l'analyse précise des conditions de son évolution ne révèle d'une façon certaine le germe de destruction qui se développe et doit finir par emporter la fabrique collective. Dans la dentelle même, où l'accroissement du travail à la main semble à une observation un peu superficielle une conséquence directe de l'industrie mécanique, un examen plus approfondi montre que l'influence de celle-ci, très indirecte, consiste seulement dans l'accroissement de la consommation du vêtement en général, et que le développement actuel du travail à la main doit être attribué exclusivement aux exigences de la mode, c'est-à-dire à des causes d'ordre purement commercial [1].

S'ensuit-il que toutes les industries à domicile soient condamnées à disparaître devant la manufacture ou l'usine ? Le nombre de celles pour lesquelles la réponse est affirmative est impressionnant à la vérité, soit qu'elles aient déjà virtuellement disparu, comme les textiles, soit que cette disparition ne soit plus qu'une affaire de temps, comme pour l'horlogerie, la lutherie, la fabrication des peignes et la ferronnerie, soit qu'elle doive suivre immanquablement la période de prospérité actuelle, comme pour la lingerie et la dentelle. Des trois qui sont restées jusqu'ici en dehors de cette évolution, une tout au moins, la saboterie, en a reçu une atteinte indirecte. Rien sans doute, dans l'état actuel des choses, ne permet de prévoir une aggravation de leur situation, mais rien non plus n'autorise à la nier. C'est moins à une raison d'ordre technique qu'à l'organisation de leur marché qu'elles doi-

[1] C'est donc bien à tort que certains auteurs ont cru voir dans le grand atelier une action favorable au travail à domicile, soit parce que les bas salaires de ce dernier permettent à l'artisan de lutter sous cette forme sans désavantage contre la grande industrie (Schwiedland, *loc. cit.*, 1893, p. 901), soit parce que la division du travail et sa répartition au dehors se trouverait facilitée par le régime de l'usine (E. Allix, *L'industrie à domicile salariée,* dans les *Annales des sciences politiques*, 1904, p. 474). Le développement du tissage à la main, que cite le premier de ces auteurs, correspond, non à l'apparition du tissage mécanique, mais à celle de la filature mécanique. Quant aux travaux de finissages ou de préparation qui pourraient se faire en dehors de l'usine, nous avons vu que cette organisation ne fait que retarder l'agonie du travail à domicile, mais ne lui rend pas la vie, et qu'au contraire l'exécution de ces opérations à l'usine même ne tarde pas à devenir plus avantageuse. V. aussi Dubois et Julin, *Les moteurs électriques dans les industries à domicile*, 1902, p. 276 et suiv.

vent leur situation privilégiée [1] : dès lors, que ces conditions viennent à changer — et l'instabilité inhérente au commerce peut le laisser craindre, — elles subiront le sort qui leur serait imposé par ce changement. Au total, abstraction faite de ces derniers exemples assez restreints, mais sans vouloir donner à cette observation la rigueur d'une loi mathématique, la fabrique collective nous apparaît comme une phase de l'évolution de l'industrie, intermédiaire entre la petite industrie ou le métier indépendant d'une part, et la grande industrie de l'autre, plutôt que comme une forme stable et normale de l'organisation du travail moderne, ainsi qu'on l'avait cru à l'époque de sa prospérité [2] : un temps viendra peut-être où elle ne sera plus qu'un souvenir.

G. Olphe-Galliard.

[1] Chapitre III.

[2] Bucher, *op. cit.*, p. 641. — C'est donc à tort que Le Play, *Ouvriers européens*, 1879, t. I, p. 456) et d'autres auteurs après lui, l'ont considérée comme « un rouage normal du mécanisme économique de la production à notre époque » (Allix, *loc. cit.*). Au reste, les statistiques, bien que peu précises et peu probantes, correspondent à cette évolution : c'est ainsi qu'en Allemagne la proportion des travailleurs à domicile sur 1.000 habitants, qui a constamment augmenté de 1816 à 1861, s'est abaissée de 59 à cette date, à 56 en 1895 (V. Brants, dans la *Réforme sociale*, 1898, t. V, p. 786). En France, la proportion pour 100 ouvriers de l'industrie passe de 31 p. 100 en 1896 à 28 p. 100 en 1901 ; spécialement en Normandie, cette proportion passe de 27 p. 100 à 23 p. 100 (*Résultats généraux de recensement*, t. IV). Ce dernier chiffre se relève à 32 p. 100 en 1906, par suite du mode de classement différent des travailleurs.

NOTES ET MEMORANDA

I.

Les accords collectifs de salaire aux États-Unis [1].

Les accords collectifs entre patrons et ouvriers sont des faits relativement récents qui tendent à se multiplier. Ils paraissent renfermer le germe d'un droit nouveau, soit qu'on les considère comme une simple extension à des collectivités du contrat individuel de salaire, soit qu'on y voie une nouvelle espèce de réglementation du travail issue, non plus des pouvoirs publics ordinaires et imposée par eux, mais émanant des deux parties. Aussi la pratique des accords collectifs attire-t-elle naturellement une vive attention ; l'observateur cherche à y découvrir quelque lumière sur la nature et l'évolution probable d'institutions qui n'existent encore qu'à l'état embryonnaire. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de faire connaître le résultat d'une enquête que vient de terminer le Bureau de statistique de l'État de Massachusetts, sous la direction de M. Charles-F. Gettemy : *Collective agreements between employers and labor organizations*. Boston, 1912.

Les accords collectifs — improprement appelés aussi *contrats* collectifs de salaire — impliquent l'organisation syndicale; de plus, ils sont intimement liés à la conciliation et à l'arbitrage qui, le plus souvent, leur donnent naissance. Aussi ces divers ordres de faits sociaux ne peuvent-ils guère être envisagés séparément.

Ici, on a surtout pour objet de faire connaître les expériences récentes de l'État de Massachusetts. Ce domaine, quoique restreint, est cependant intéressant, parce qu'il comprend l'un des plus peuplés des États-Unis, l'un des plus industriels, l'un de ceux qui, par

[1] Cf. dans cette *Revue* nos articles sur *La conciliation industrielle en Belgique*, 1897; *L'origine des syndicats ouvriers*, 1911; *Les associations pour la défense des intérêts patronaux en Allemagne*, 1909. Dans la *Revue économique internationale : Conciliation et arbitrage en Nouvelle-Zélande*, nov. 1908; *Institutions communes aux syndicats patronaux et ouvriers en Allemagne*, sept. 1910; *Syndicats ouvriers en Allemagne*, janv. 1910. Enfin, à la maison Larose et Tenin : *Syndicats ouvriers belges*, 1906 et *Avènement du régime syndical à Verviers*, 1908.

leur exploitation intensive, se rapprochent le plus des anciennes nations d'Europe[1].

Jetons, au préalable, un coup d'œil très rapide sur la conciliation, l'arbitrage et les accords collectifs dans les autres pays. On peut admettre comme règle générale que les conseils de conciliation ou d'arbitrage, qu'il s'agisse d'institutions officielles ou d'institutions privées, sont des comités mixtes, composés par partie égale de représentants des patrons et des ouvriers et présidés par une personne qui ne soit point intéressée dans le débat. Mais bien des différences apparaissent sur d'autres points.

En Angleterre, ces institutions sont fort développées. On y pratique surtout la conciliation *privée,* quoique la conciliation officielle soit prévue par la loi de 1896. Mais, de toute manière, ici comme ailleurs, les sentences arbitrales n'ont point de sanction légale. De 1900 à 1909, le nombre des conseils *privés* de conciliation passa de 54 à 279; durant cette période, ils examinèrent 7.508 cas contre 432 seulement portés devant les conseils officiels. En France, la conciliation privée paraît peu pratiquée. D'après la loi de 1892, les parties peuvent demander au juge de paix la nomination d'un conseil mixte de conciliation. En cas d'insuccès, le juge essaye de faire accepter la constitution d'arbitres. En 1909, sur 1.025 conflits de travail, 162 furent soumis à la conciliation, avec succès, dans 66 cas. Point de sanction légale. En Hollande, la loi de 1897 a institué des conseils mixtes de conciliation dont l'intervention est très rare. Même situation en Belgique, où les conseils de l'industrie et du travail n'ont guère eu de succès; on a recours plus volontiers aux organes privés ou à des conseils créés par les pouvoirs communaux tels que la Commission communale du travail de Verviers. En Suède, où la conciliation a pris un certain essor dans ces dernières années, elle est confiée par le gouvernement à des fonctionnaires régionaux. En cas d'insuccès, les parties constituent un conseil d'arbitrage. En Allemagne, les accords collectifs se sont

[1] Voici, d'après un document officiel, quelques chiffres concernant l'industrie de cet État en 1911 :

Nombre d'établissements	8.000
Capital engagé en dollars	1.248.756.000
Valeur produite en dollars	1.467.962.000
Valeur des matières employées	863.050.000
Total des salaires payés, dollars	311.149.000
Nombre moyen d'ouvriers	584.000

surtout multipliés depuis le début de ce siècle, principalement dans la petite et la moyenne industrie. Environ un million d'ouvriers seraient liés par des accords collectifs.

On voit que, en général, l'État n'intervient que d'une manière très circonspecte dans les conflits entre patrons et ouvriers. Il n'y a guère que l'Australie et la Nouvelle-Zélande où l'arbitrage soit obligatoire et où les accords soient sanctionnés par des amendes. Au Canada et au Transvaal, la loi ordonne la cessation des hostilités après un délai de trente jours, pendant lequel on fait connaître publiquement les points essentiels du conflit. Ailleurs, c'est-à-dire dans la plupart des pays, le gouvernement se contente de fournir seulement aux parties les instruments d'une entente volontaire.

Il en est ainsi aux États-Unis; ici la conciliation et l'arbitrage officiels s'opèrent par quatre groupes d'organes différant suivant la législation des divers États particuliers :

1° Par des conseils locaux nommés par le juge pour les affaires pendantes, à la demande des parties. Celles-ci peuvent aussi s'entendre pour soumettre directement le conflit à des arbitres;

2° Par des conseils régionaux stables nommés chaque année par les parties et approuvés par le juge;

3° Par les commissaires du travail de l'État. Si les parties se refusent à la conciliation, le commissaire peut faire une enquête et publier les causes du refus;

4° Par le Conseil central de conciliation de l'État composé de trois membres choisis par le gouvernement pour une durée variant d'une à quatre années et comprenant un représentant des patrons et un représentant des ouvriers. Souvent, ce Conseil prend l'initiative. Beaucoup de conflits sont ainsi aplanis.

Les auteurs s'accordent à reconnaître aux négociations entre patrons et ouvriers organisés, une grande influence pacificatrice; action souvent méconnue, toutefois, parce qu'elle apparaît difficilement. M. Gettemy le constate également dans son enquête sur les accords collectifs au Massachusetts. Il fait observer que l'importance de leur rôle pacificateur dans les relations entre patrons et ouvriers n'est pas appréciée à sa juste mesure, pour la raison que l'attention publique n'est attirée que par les conflits qui se manifestent par une rupture ouverte, tandis que les conflits aplanis dès le début par des négociations directes entre les parties ou par l'intervention conciliante d'un tiers, passent inaperçus. Ceci con-

corde avec les conclusions auxquelles le professeur Charles Rist arrivait à la suite d'une étude statistique sur *La progression des grèves en France et sa valeur symptomatique,* parue dans la *Revue d'économie politique* de 1907. Il semblait aussi résulter de ses recherches que l'organisation syndicale, tout en diminuant les conflits aigus — les grèves — multipliait les réclamations de la part des ouvriers et nécessitait plus de négociations avec eux.

Si la conciliation et l'arbitrage *officiels* n'ont pas eu généralement un grand succès, les organes privés émanant des parties ont mieux réussi et se sont rapidement développés, aboutissant le plus souvent à des accords collectifs. Souvent aussi, ces derniers naissent de l'action directe des parties sans qu'il y ait eu de conflit et sans qu'on ait dû recourir à la conciliation.

Il existe des formes diverses d'accords collectifs : ils se concluent, soit entre groupes nationaux ou régionaux de patrons et d'ouvriers, soit entre groupes locaux, soit encore entre un seul patron et un groupe local d'ouvriers. Il n'y a vraiment accord collectif que lorsque les deux parties en présence sont sensiblement de force égale; alors seulement on peut espérer une solution durable; au contraire, si l'une d'elles a profité de sa puissance pour imposer à l'autre ses conditions, il faut s'attendre à de prochains conflits.

Quoique les accords aillent en se multipliant aux États-Unis, leur pratique n'y est cependant pas aussi répandue qu'en Angleterre, parce que le besoin ne s'en fait pas aussi vivement sentir : les ouvriers n'y souffrent pas aussi souvent d'une offre excessive de la main-d'œuvre et ne ressentent pas aussi fortement l'utilité des négociations collectives.

Ceci explique la pénurie de documents officiels sur cette matière aux États-Unis. A part des publications de l'État de New-York, le rapport de M. Gettemy est tout ce qu'on possède. Il nous reste à en résumer les points principaux.

Au Massachusetts, il existe depuis 1886 un bureau de conciliation et d'arbitrage de l'État. Celui-ci peut examiner les différends qui lui sont soumis et émettre une sentence arbitrale. Il peut aussi, de sa propre initiative, ouvrir une enquête sur un conflit qui aurait attiré son attention. La loi prévoit aussi l'institution de bureaux locaux composés de trois arbitres choisis, le premier par les patrons, le second par les ouvriers, et le troisième, comme président, par les deux autres. On s'adresse beaucoup à ces institutions officielles

et, en général, leur intervention aboutit à des accords. Depuis 1886, date de création de ces organismes, on n'a pas constaté de violation des accords dus à leur intervention.

Les meilleures indications sur l'importance des négociations collectives, de la conciliation et de l'arbitrage au Massachusetts se trouvent dans la statistique des modifications apportées aux conditions de travail et des moyens par lesquels ces changements furent obtenus. Pendant les quatre années 1907-1910, sur 569.430 ouvriers dont le salaire fut augmenté ou la journée de travail réduite, 210.455 changements eurent lieu à la demande des ouvriers. Sur ces 210.455 modifications, 92 p. 100 eurent lieu sans grève, 8 p. 100 après une grève; 84 p. 100 avec l'aide des organisations ouvrières et 16 p. 100 sans leurs secours ; 94 p. 100 par des négociations directes avec les patrons, 6 p. 100 après un arbitrage.

M. Gettemy mentionne comme un indice important des changements de l'opinion publique en cette matière aux États-Unis, un vœu adopté dès 1901 par la conférence pour la paix industrielle organisée sous les auspices de la Fédération civique nationale à New-York City, disant « que les accords réciproques sur les conditions de travail doivent être encouragés et observés de bonne foi, suivant la lettre et suivant l'esprit, par les deux parties ».

La statistique des accords *locaux* en vigueur au Massachusetts à la fin de 1911 a donné les résultats suivants :

Sur 1.282 groupes sollicités, 1.226 répondirent aux questions posées, 530 avaient signé des accords avec un ou plusieurs patrons, parmi lesquels 259 avec *toutes* les firmes de leur ressort; 103 groupes répondirent que plus de la moitié des firmes avaient signé l'accord; 60 annoncèrent que la moitié au moins avaient signé; 108 n'indiquèrent aucune proportion. Outre ces 530 groupes, 42 autres répondirent que les patrons avaient accepté un accord *verbalement*. Enfin, 654 ne relevèrent aucun accord existant.

Si l'on envisage le nombre d'ouvriers composant ces groupes, on constate que sur 185.414 ouvriers syndiqués représentés par ces réponses, 105.478 appartiennent à des syndicats qui ont signé des accords collectifs.

L'examen des matières qui furent l'objet de ces ententes fournit des renseignements intéressants sur les conditions du travail au Massachusetts.

Salaires. — Les salaires sont le plus souvent déterminés à temps, le salaire à la pièce étant moins répandu. Parfois, un supplément est ajouté au salaire à la pièce, lorsque l'ouvrier dépasse une certaine production dans un temps donné. Le salaire à l'entreprise ou par groupe est plus rare. Dans certains cas, le tarif de salaire, au lieu d'embrasser toutes les espèces diverses de travail, n'envisage qu'un genre de travail pris comme type, la rémunération des autres espèces se déterminant, d'après lui, suivant un rapport établi. On sait que les échelles mobiles de salaires ont beaucoup perdu de leur vogue au Royaume-Uni. Au Massachusetts, on n'en rencontre plus.

Journée de travail. — Quand le salaire est fixé à temps, on détermine généralement le nombre d'heures à fournir journellement et, souvent, l'on stipule pour les heures supplémentaires un supplément de salaire. Parfois, ce supplément n'est pas applicable à la première ou à la seconde heure, mais seulement aux suivantes. Le travail du dimanche ou des jours de fête est généralement rémunéré au tarif des heures supplémentaires. En cas de salaire à la pièce, il n'est pas rare qu'un tarif plus élevé soit stipulé pour le travail fourni en dehors de la journée normale. Souvent, un tarif supérieur est prévu pour le travail de nuit. Dans certains cas, le salaire par journée est le même ; seulement, l'équipe de nuit travaille moins longtemps que l'équipe de jour. Non seulement, il est d'usage de stipuler un supplément de salaire pour les heures supplémentaires, mais souvent on limite le nombre d'heures supplémentaires; ceci, dans l'intérêt des chômeurs et afin d'empêcher qu'ils ne pèsent sur le marché de la main-d'œuvre.

Arbitrage. — L'arbitrage intervient de plus en plus dans la fixation des salaires, de la journée de travail et des autres conditions. Au Massachusetts, beaucoup d'accords, après avoir déterminé les conditions de travail pour un certain temps, stipulent que les matières qui pourraient donner lieu à des contestations seraient soumises au Conseil de conciliation et d'arbitrage de l'État ou à tout autre arbitre. Parfois, on stipule que toute difficulté entre patron et ouvriers sera soumise à un comité composé de représentants des parties, quitte à en référer, seulement après, au Conseil de l'État.

Apprentis. — Beaucoup d'accords collectifs limitent l'emploi des apprentis, stipulant par exemple qu'on ne pourra occuper plus

d'une fraction déterminée du personnel en dessous d'un certain âge et que ces jeunes ouvriers devront servir comme apprentis pendant un certain nombre d'années avant d'être considérés comme ouvriers. Ces stipulations sont plus fréquentes dans les travaux payés à temps que dans les travaux à la pièce.

Ateliers francs (*Closed shops*). — C'est seulement dans les occupations et les endroits où les ouvriers sont bien organisés qu'on rencontre des ateliers *francs*, c'est-à-dire des ateliers où ne travaillent que des ouvriers syndiqués [1]. L'introduction, dans un accord, d'une clause stipulant l'emploi exclusif d'ouvriers syndiqués, n'est généralement admise par le patron que par la contrainte; on ne peut la considérer proprement comme la clause d'un accord volontaire.

Marque syndicale (*Union label*). — Souvent, les industriels qui ont signé un accord avec les ouvriers sur les conditions de travail obtiennent en échange l'autorisation d'apposer sur leurs produits une marque du syndicat. Tel est le cas pour les fabricants de chaussures, de vêtements, de cigares, les boulangers, confiseurs. Cette marque est la propriété du syndicat ouvrier et peut être retirée en cas de violation de l'accord. Le syndicat des boulangers vend sa marque à un moindre prix aux patrons qui ont signé un accord prévoyant l'emploi exclusif de membres de leur groupement et l'observation de certaines règles syndicales; il est prévu que chaque pain sortant de leurs boulangeries portera la marque. De même, des pancartes éditées par les syndicats de barbiers, bouchers, etc., peuvent être affichées dans les établissements des patrons, indiquant que ceux-ci ont accepté les règles établies par ces associations. Notons ici qu'il est d'usage, dans certains syndicats, de distribuer aux membres un certificat, une carte ou un insigne indiquant que le porteur est en règle avec l'association.

Conditions sanitaires. — Depuis quelques années, les boulangers et, plus récemment, les ouvriers du vêtement ont ajouté à leurs accords collectifs des dispositions relatives aux conditions hygiéniques des établissements dans lesquels ils travaillent. Ainsi, l'une des conditions auxquelles on accorde la marque syndicale de l'Union internationale des ouvriers boulangers et confiseurs est que les ateliers soient tenus propres et salubres.

[1] « Francs ». Nous adoptons l'expression usitée sous l'ancien régime dans un sens analogue par les compagnonnages. V. *Origine des syndicats ouvriers.*

La réglementation des conditions hygiéniques dans les ateliers par l'intervention des ouvriers eux-mêmes a peut-être été poussée le plus loin par les ouvriers du vêtement à New-York. La solution de la grande grève qui éclata parmi ces travailleurs en 1910 et les relations qui s'établirent ensuite entre les patrons et les ouvriers sont l'un des chapitres les plus intéressants de l'histoire industrielle des États-Unis. Tandis que cette importante industrie comprenant un millier et demi de firmes distinctes et soixante mille ouvriers était paralysée par un conflit, un comité mixte de représentants des patrons et des ouvriers entreprit une étude patiente et méticuleuse de la situation et parvint, non seulement à décider la reprise du travail, mais à établir une paix durable. Cet heureux résultat fut obtenu, non par des transactions, par des concessions partielles, mais par des mesures radicales de nature à supprimer tous les griefs. Aucune des parties ne compromit un principe ou n'accepta une clause injuste. Toutes deux admirent qu'il fallait adopter résolument une méthode nouvelle : on établit le *principe de l'atelier favorisé par l'organisation syndicale* et on institua un comité mixte de contrôle sanitaire. Celui-ci, afin d'établir le minimum des conditions qu'on pouvait considérer comme satisfaisantes au point de vue hygiénique, organisa toute une enquête. Puis il s'efforça d'obtenir des améliorations là où la situation laissait à désirer, délivrant aux autres ateliers des certificats valables pour six mois. Il parvint ainsi à maintenir la paix entre les patrons et les ouvriers.

Renouvellement des accords. — C'est un point important, lorsque l'accord doit prendre fin à une date déterminée. Souvent, on stipule que, peu avant l'expiration du délai, un comité mixte discutera les termes du renouvellement. Dans d'autres cas, on prévoit que l'accord restera en vigueur jusqu'à sa dénonciation, 30 ou 90 jours à l'avance, par l'une des parties. Souvent aussi le renouvellement se fait indéfiniment d'année en année, les modifications pouvant seulement être introduites à des dates déterminées. Dans d'autres cas, un accord est signé pour une certaine période concernant seulement les points principaux et l'on prévoit que les points secondaires seront fixés de temps en temps, soit par les deux parties, soit par un comité d'arbitrage.

Comme on l'a vu, il y a des accords collectifs nationaux ou même internationaux et des accords locaux, les premiers sont les

plus remarquables, les plus importants, car ils s'étendent à de vastes régions. On les rencontre surtout dans les grandes industries proprement dites dont le marché est relativement étendu-telles que les industries des métaux, du verre, de la céramique, l'imprimerie, etc. ; les accords locaux sont surtout pratiqués par les *métiers :* ceux de boulangers, confiseurs, forgerons, cordon, niers, brasseurs, bouchers, tailleurs, cigariers, etc.

Laurent Dechesne.

II.

Le bilan de la Reichsbank au 31 décembre 1913 [1].

Le bilan de la Reichsbank au 31 décembre 1913 autorise, si on le compare au bilan du 31 décembre 1912, certaines constatations intéressantes.

La plus importante est relative à l'accroissement de l'encaisse or. De 776.648.000 marks au 31 décembre 1912, l'encaisse or de la Reichsbank a passé à 1.169.971.000 marks au 31 décembre 1913. Et la *Gazette de Francfort* pouvait enregistrer déjà au 15 mars 1913 l'élévation à 1 milliard de l'encaisse or de la Reichsbank. Entre le 31 décembre 1912 et le 31 décembre 1913, l'encaisse or de la Reichsbank a donc augmenté de 393.323.000 marks, de 400 millions de marks en chiffres ronds. Pourquoi?

L'année 1913 a été une année de crise, c'est-à-dire une année de conversion d'une période prospère en une période de dépression. Les périodes de dépression sont des périodes d'accumulation de l'or de l'encaisse des banques d'émission. Or le portefeuille d'escompte de la Reichsbank a passé de 2.031.072.000 marks à 1.490.749.000 marks. Les rentrées des escomptes auraient grossi l'encaisse : le portefeuille a diminué de 540 millions de marks; rien d'étonnant à ce que l'encaisse ait augmenté de 400 millions de marks.

Le phénomène est loin d'être aussi simple : car si le portefeuille

[1] *Kölnische Zeitung*, 3 janvier 1913, nos 7 et 8.

a diminué, la rubrique titres a passé de 108.294.000 marks à 403.410.000 marks, accusant les recours du Trésor allemand à la Reichsbank, pour se procurer les fonds immédiatement nécessaires à l'augmentation des armements sur terre. L'actif de la Reichsbank accuse donc ici une augmentation de près de 300 millions de marks. Et, du reste, si nous comparons la circulation billets de la Reichsbank en 1912 et 1913, nous trouvons que la circulation billets n'a point diminué : elle a même légèrement augmenté, passant de 2.519.000.000 marks à 2.593.000.000 marks. Malgré la réduction du portefeuille d'escompte, la circulation billets n'a pas diminué, l'encaisse or a beaucoup augmenté. Cela veut dire que la Reichsbank a drainé dans ses caisses l'or de la circulation et a substitué à l'or des billets.

L'examen de la statistique des importations et des exportations d'or nous confirme dans cette interprétation : l'excédent d'importation d'or en Allemagne a atteint seulement 297 millions de marks en 1913, l'encaisse de la Reichsbank a augmenté de 400 millions de marks. C'est donc bien à la circulation métallique intérieure que la Reichsbank a emprunté l'or qui a servi à augmenter son encaisse. En 1913, les frappes d'or ont atteint 176 millions de marks et sur ce total, 110 millions de marks ont été remis à la Reichsbank, qui a émis des petites coupures pour la même somme. On a également émis 75 millions de marks de Reichstrassenscheine pour renforcer le Trésor de guerre. Cette émission a servi à retirer 75 millions de marks d'or de la circulation intérieure; et ces 75 millions d'or ont été remis à la Reichsbank. Cette politique continuera à être suivie en 1914 : les frappes d'or seront confiées à la Reichsbank, qui émettra des petites coupures pour la même somme. C'est ce qui a été formellement déclaré par le gouverneur de la Reichsbank, M. Havenstein, tout récemment, au Reichstag, dans un discours intéressant, où il a justifié la politique d'escompte de la Reichsbank pendant la période de crise de 1913 [1]. La Reichsbank a donc réussi à accroître son encaisse or, qui joue le rôle de Trésor de guerre ; le pourcentage de l'encaisse métallique à la circulation billets s'est accru. Le bilan de la Reichsbank s'est ainsi amélioré. L'émission de petites coupures peut être recommandée aux banques d'émission désireuses d'accroître leur encaisse or.

[1] *Berliner Tageblatt*, 23 janvier 1914, n° 40.

Bilan de la Reichsbank (1.000 marks) au 31 décembre.

1912	ACTIF	1913
—	—	—
1.037.035	Encaisse totale.	1.446.803
776.648	Encaisse or	1.169.971
2.031.072	Portefeuille	1.490.749
176.704	Avances	94.473
108.294	Titres	403.410
	PASSIF	
	—	
180.000	Capital.	180.000
2.519.000	Circulation billets. . . .	793.120
745.969	Dettes à vue.	2.593.000

J. L.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE

Novembre 1913.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Le *Journal officiel* du 6 novembre contient un rapport sur l'exécution de la loi du 23 décembre 1874 relative à la protection des enfants du premier âge en 1911.

Dans celui du 7 est un rapport sur la situation des chemins de fer de l'Indo-Chine.

Au n° du 9 novembre et aux numéros suivants est joint, en annexe, un rapport sur la situation générale de la colonie de Madagascar et dépendances pendant l'année 1912.

Dans celui du 15 on trouvera le rapport sur la situation générale de la Guadeloupe et de ses dépendances en 1911.

Le *J. O.* du 23 novembre porte promulgation d'une loi qui modifie l'article 34 du Code de commerce et les articles 27 et 31 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés par actions, relativement à la composition et à la convocation des assemblées générales qui ont à délibérer sur des modifications aux statuts.

Décembre 1913.

I. DÉBATS PARLEMENTAIRES.

Les interpellations sur la politique à l'égard des indigènes en Algérie.

La Chambre des députés a abordé une question du plus haut intérêt pour la colonisation française à propos de plusieurs interpellations relatives à la politique indigène suivie par le gouvernement dans l'Afrique du Nord.

M. Lucien Millevoye a rappelé la protestation des habitants de Tlemcen, qui date de 1911 et qui avait, à son apparition, ému l'opinion publique française. Ils protestaient contre les expropriations en masse, contre les impôts spéciaux, contre l'amende collective dont chacun doit payer sa part (100, 150, 200 fr.) sans être admis, la plupart du temps, à fournir la moindre justification.

L'orateur a dit un mot très juste et dont on pourrait donner plus

d'une preuve : « Le plus grand péril de la domination, c'est de ne régner que sur la haine » ; car « la victoire est éphémère quand elle reste campée, armée, haïe en face de la soumission frémissante ».

Après lui, M. Abel Ferry a cité des faits graves, résumés dans un rapport d'une commission officielle d'enquête sur Tlemcen, dont le témoignage offre la plus entière garantie :

« *Impôts arabes.* — L'achour et le zekka, qui pèsent très lourdement sur les habitants des campagnes, ne sont pas toujours appliqués avec justice et équité. La tâche imposée aux répartiteurs dépasse les forces humaines ; elle les oblige à s'en rapporter à un adjoint indigène ou cheik, souvent mal payé, qui a le plus grand intérêt à les tromper, partageant avec ses amis les bénéfices résultant des dissimulations de la matière imposable... Le répartiteur ne voit pas le contribuable, ne le connaît pas ; il ne peut lui-même compter tous les animaux ; il se contente forcément, quand il fait la répartition, de copier la liste du cheik. Quand il procède à des vérifications, ce fonctionnaire indigène ne manque pas de le conduire chez ses propres ennemis pour lui faire constater la dissimulation de matière imposable. Les conseils généraux et les assemblées financières algériennes ont, à plusieurs reprises, réclamé la révision des impôts arabes ; mais il ne faut pas se dissimuler que le but poursuivi par ces corps élus était un but fiscal. On se préoccupe généralement beaucoup plus d'assurer le recouvrement intégral de l'impôt arabe que d'en perfectionner l'assiette au point de vue de la justice et de l'équité ».

Cette triste vérité est confirmée dans un rapport rédigé par M. Morinaud, maire de Constantine, ancien député, au nom d'une commission récemment nommée par le gouverneur général, à la suite d'un vœu du Conseil supérieur de la colonie : « Le traitement des cheiks est si minime qu'il peut donner lieu au découragement, tout au moins à l'indifférence, s'il n'ouvre pas la porte à la concussion. Que demander, en effet, à un agent dont le salaire annuel est dérisoire? Ses fonctions lui créent des obligations ; il est tenu de se présenter, de se rendre fréquemment au siège de la commune mixte, d'assister les fonctionnaires d'ordres divers opérant dans son douar, tous actes dont l'accomplissement nécessite des dépenses souvent supérieures à la petite somme qui lui est allouée. Qu'arrive-t-il? On voit ce représentant de notre administration, si mal rému-

néré, faire appel à ses administrés pour couvrir ses frais et devenir concussionnaire ».

M. Abel Ferry a successivement montré, dans un discours très modéré, mais nourri de faits, les lacunes de l'enseignement des indigènes, les inégalités fiscales à l'avantage des colons et au détriment des indigènes, le vice des tribunaux d'exception provenant de la confusion du judiciaire et de l'administratif. Trois millions d'indigènes vivant dans les communes mixtes sont soumis à l'administrateur seul, qui, pour toutes les infractions propres à l'indigénat, prononce lui-même les peines. Le gouverneur général dispose, sans qu'aucun texte d'ailleurs l'y autorise, du pouvoir d'interner pour une période indéterminée qui bon lui semble. Parfois, on se sert de cette moderne lettre de cachet pour interner des gens qui ont été acquittés par d'autres tribunaux !

L'orateur a montré les indigènes exclus de l'administration et toutes les places remplies par des fonctionnaires, de telle sorte que la pensée indigène n'est jamais entendue, et il a cité ce fait grave et symptomatique : la population de Tlemcen se levant en masse (au nombre de 1.200, dit l'*Écho d'Oran,* de 637, dit l'enquête officielle), vendant fébrilement et désertant leurs foyers, pour gagner la frontière marocaine !

D'après M. Doisy, « les indigènes ne se plaignent pas sur un point particulier : ils se plaignent aussi bien du régime des terres que du régime des impôts, aussi bien du régime répressif que du régime électif, aussi bien de l'administration des cheiks que de celle des administrateurs français ». Et l'orateur a exposé le régime des terres, qu'après quatre-vingts ans nous n'avons pas su rendre équitable, les exactions commises et les abus dans les concessions, les inégalités de l'impôt. Il a cité cette phrase, conclusion d'un rapport déposé à la suite d'un vœu du conseil général de Constantine sur le régime des communes mixtes : « Les injustices, disons le mot : les exactions dont nos sujets musulmans sont l'objet depuis de longues années de la part de certains de nos administrateurs de communes mixtes, ajoutées au régime d'oppression et d'arbitraire des djemaas et des cheiks des douars, ont créé et entretenu, en pays arabe, une atmosphère qui est loin de nous être favorable ».

M. Raoul Péret, sous-secrétaire d'État de l'intérieur, qui a répondu aux interpellateurs, en exposant la situation de l'Algérie, n'a pas pu infirmer les faits graves qui avaient été apportés à la

tribune et il était visible qu'il sentait lui-même le besoin d'un changement d'orientation dans la politique indigène en Algérie. C'est ainsi qu'il a annoncé le dépôt prochain de décrets instituant exclusivement pour l'Algérie une inspection générale des services administratifs et des garanties contre les abus possibles de l'internement.

La discussion a été provisoirement arrêtée (car elle doit reprendre à l'ouverture de la prochaine session) sur un long discours de M. Emile Broussais, qui a défendu les colons (qui d'ailleurs n'étaient pas attaqués) et, après une longue étude de colonisation comparée, s'est attaché à montrer l'impossibilité actuelle de l'assimilation, qui ne paraît, en effet, guère contestable. Mais la vraie question n'est pas là. Il s'agit de savoir si la politique indigène de la France en Algérie a toujours été ce qu'elle doit être, si elle a été suffisamment large et généreuse, si l'intérêt des colons n'a pas fait parfois perdre de vue celui des indigènes, et si l'on a fait ce qu'il fallait faire, non pas pour nous assimiler ces derniers — ce qui est actuellement une chimère — mais pour se les concilier et en faire des amis. Bien des faits, qui n'ont pas été contredits, laissent beaucoup de doutes à cet égard et il nous semble bien qu'une enquête sérieuse et impartiale serait tout à fait désirable dans l'intérêt de notre colonisation algérienne.

II. Documents officiels.

Le *Journal officiel* du 4 décembre contient : 1° Un avis du ministère des finances sur les récoltes des vins en Algérie de 1913 et 1912 et les stocks des récoltes antérieures ; — 2° la liste officielle des récompenses décernées aux exposants de la section française à l'exposition universelle et internationale de Gand.

Dans le n° du 5 est un décret portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 2 de la loi du 14 juillet 1913, relatives aux enfants de treize à seize ans placés en apprentissage.

Dans celui du 6 est promulguée une loi réorganisant le crédit maritime mutuel.

Le *J. O.* du 10 décembre contient le rapport de la Commission supérieure du travail sur l'inspection du travail, pendant l'année 1912, dans les mines, minières et carrières.

Dans le n° du 11 est un rapport sur la statistique sanitaire de la France.

Dans celui du 18 est un décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 17 juin 1913 sur le repos des femmes en couches.

Le n° du 20 donne la liste des sociétés de crédit immobilier qui ont été approuvées par le ministre du travail et de la prévoyance sociale, en exécution de l'article 10 de la loi du 10 avril 1908 : *on en compte déjà 62.*

Dans le *J. O.* du 30 décembre est promulguée une loi suivie d'un décret portant ouverture, sur l'exercice 1914, des crédits provisoires applicables aux mois de janvier et de février 1914 et autorisation de percevoir pendant les mêmes mois les impôts et revenus publics.

Le n° du 31 décembre contient une loi sur les pensions, modifiant les articles 7 et 12 de la loi du 9 juin 1853. — On y trouvera également, en annexes, divers rapports : sur les comptes de travaux de la marine de l'année 1911 ; — sur le warrantage des produits agricoles ; — sur le fonctionnement des caisses de crédit agricole mutuel en 1912 ; — sur les résultats donnés par la loi sur la constitution du bien de famille insaisissable.

Quelques chiffres méritent d'être notés :

Le nombre des warrants agricoles depuis la mise en application de la loi du 30 avril 1906 s'est élevé à 45.892, couvrant des emprunts montant à la somme de 194.398.673 francs.

A la fin de 1912, il existait en France 98 caisses régionales de crédit agricole ; les avances gratuites de l'État montaient, remboursements déduits, à 85.888.725 fr. 97. Le nombre des caisses locales était de 4.204, comprenant 215.695 membres.

En ce qui concerne le bien de famille insaisissable, 243 constitutions ont été signalées depuis la promulgation de la loi du 12 juillet 1909, dont 85 urbaines et 158 rurales. Ces biens sont répartis entre 47 départements ; leur valeur atteint rarement le maximum fixé par la loi et la moyenne semble en être de 4.000 à 5.000 francs.

Edmond Villey.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Manzanilla, *La responsabilidad por los accidentes del trabajo*. 1 vol. in-16, 332 p., Lima.

La théorie du risque professionnel fait le tour du monde : c'est une *globe-trotter* incomparable. Le Pérou l'a adoptée par la loi du 20 janvier 1911, à la suite d'une campagne de six années menée victorieusement par M. Manzanilla, membre de la Chambre des députés et professeur à l'Université de Lima. Les nombreux discours qu'il a prononcés à cette occasion ont été réunis en un volume avec le texte de la loi, et une préface où M. Cisneros, un disciple sans doute, exprime une admiration enthousiaste pour le professeur et l'homme politique qu'est M. Manzanilla.

On verra quelles sont les différences, d'ailleurs légères, entre la loi péruvienne et la loi française. On ne trouvera pas dans ce livre d'arguments bien nouveaux, mais il est intéressant de voir combien précisément les mêmes arguments peuvent servir à convaincre les hommes de civilisations très différentes, comment ils peuvent provoquer les mêmes applaudissements là où régnèrent les Incas que chez les fils de la Révolution Française. Rien ne saurait mieux prouver la réalité de la fraternité humaine que cet unisson dans les vibrations d'âmes si distantes par l'espace et par l'histoire.

Charles **Gide**.

Ernst Müller, *Einführung in die Statistik*. München, Duncker et Humblot, 46 p. in-8°, avec 2 tableaux et 1 carte.

M. Ernest Müller est un élève dévoué et reconnaissant de Georges Von Mayr, l'un des maîtres les plus appréciés de la statistique. Il vient d'écrire de bonnes pages sur les services que peut rendre cette science, sur les procédés auxquels elle recourt, sur les erreurs qu'elle peut commettre. Il a bien montré quelle est aujourd'hui l'importance des recherches statistiques. Son travail est propre aussi à nous mettre en garde contre les applications abusives de la statistique, car il faut reconnaître que les chiffres se prêtent a beaucoup d'interprétations fausses. La statistique est un instrument délicat qui ne peut être manié que par des spécialistes. Il importe de discerner les faits probants, de les coordonner, de les dénombrer, de les interpréter, et cela exige beaucoup de jugement et de science. La statistique n'est pas seulement une affaire de calcul, l'observation y joue un grand rôle. Les sociétés humaines ne présentent pas la fixité des sociétés animales ; elles sont sujettes à de nombreuses perturbations, et portent en elles des germes de développement imprévus. Le travail de

M. Müller contient, à la suite d'observations générales qui sont intéressantes pour tous les pays, des renseignements fort utiles sur l'organisation des services de statistique dans son pays.

Georges BLONDEL.

Colinet, *Les bourses de valeurs mobilières en Belgique*. Paris, Rousseau, 1913, VIII-371 p. in-16.

Les bourses de valeurs mobilières ont pris depuis quelques années dans la plupart des pays de l'Europe une grande importance. Leur utilité grandira encore par suite du développement de l'industrie et de la facilité des communications. L'expérience a déjà prouvé qu'elles servent puissamment à assurer le bon fonctionnement du marché de l'argent, à éviter des surprises, à régulariser le cours des prix, à relever la situation lorsque des crises se produisent. Elles sont comme des thermomètres donnant au public les renseignements qui lui sont nécessaires pour engager ses capitaux. Malheureusement, à côté des boursiers qui exercent honnêtement leur profession, il y a une quantité d'individus qui n'ont vu dans les bourses de valeurs mobilières qu'un moyen d'exploiter, à coup sûr, presque toujours impunément, l'épargne et la crédulité du public. Ce sont surtout les petites bourses qui ont besoin d'être défendues, ce sont elles qui sont le plus fréquemment en butte aux attaques et aux visées de ceux qu'on a pu appeler les « corsaires de l'épargne ». La Belgique s'est préoccupée de ce grave problème, et elle a récemment voté (le 25 mai 1913) une loi qui pourra rendre de grands services. M. Colinet met en relief, dans le livre que nous signalons ici, l'importance de la législation nouvelle, il montre que les bourses sont encore régies en définitive par la loi de 1867, et après avoir examiné la situation actuelle du marché des valeurs, il expose un ensemble d'avant-projets de lois, par lequel il s'efforce d'indiquer certaines mesures qui, sans entraver les entreprises honnêtes et les intermédiaires consciencieux, excluraient impitoyablement du marché de l'argent les valeurs et les hommes dont la présence ne peut être qu'un danger. On trouvera dans ce livre des détails intéressants sur le fonctionnement de la Chambre de liquidation de Bruxelles, sur le rôle des agents de change, sur le caractère juridique de leur profession en Belgique, sur les valeurs qui font l'objet des marchés en bourse, et les conditions d'émission des valeurs belges, sur le rôle des syndicats financiers et de la presse financière, sur l'importance de la dette intérieure et de la dette extérieure du pays. Dans la seconde partie du travail consacrée spécialement aux projets de réforme, il est longuement question de la réglementation de la profession d'agent de change, de l'émission publique de titres et du régime auxquels sont soumis les fonds d'État.

Georges BLONDEL.

Alexandre Lefas, *L'État et les fonctionnaires.* Paris, Giard et Brière, 1913, LX-378 p. in-8.

M. Lefas ne s'est pas borné à recueillir les doléances et les vœux des fonctionnaires, il a étudié également les événements qui ont motivé leurs plaintes. Après avoir exposé leurs principales revendications, il examine les propositions de lois françaises qui pourraient améliorer leur situation, il expose aussi les principes admis par les législations étrangères. Il constate que le corps des fonctionnaires français est en pleine crise ; les plus indifférents doivent se préoccuper de l'état d'esprit que révèlent des manifestations telles que la grève des postiers et celle des cheminots. Les griefs des fonctionnaires sont, au fond, assez légitimes, mais si leur cause est juste, il faut les mettre en garde contre les illusions syndicalistes. La condition des fonctionnaires doit être réglée par un statut qui leur assure des garanties efficaces et qui les protège contre l'arbitraire gouvernemental ou parlementaire. Les malentendus qui divisent l'opinion publique tiennent, la plupart du temps, à ce qu'on a négligé d'approfondir trois questions qui dominent cependant tout le débat : la définition du fonctionnaire, la notion de fonction publique, et celle de l'État lui-même. Sans être étatiste M. Lefas reconnaît et proclame la nécessité de l'État, symbole et gardien de la paix publique, de l'intérêt public, du droit public ; les fonctionnaires devraient éprouver un sentiment de fierté à songer que ce patrimoine national est confié à leur garde. Ils devraient comprendre qu'ils ont le devoir de s'abstenir de tout acte pouvant l'amoindrir.

Georges Blondel.

Friedrich Sternthal, *Die Heimarbeit in der Dresdener Zigarettenindustrie.* Munchen, Duncker et Humblot, 1912, VI-58 p. in-8.

C'est une forme intéressante du travail à domicile que celle qui a pour but la fabrication des cigarettes. La monographie de M. Sternthal a été rédigée à la suite d'une consciencieuse enquête faite dans le royaume de Saxe où cette fabrication a pris beaucoup d'importance. On y trouve, en même temps que des statistiques instructives, des détails assez curieux sur les procédés qui sont employés, sur la division du travail qui est poussée plus loin qu'on ne se l'imagine, sur la vente et l'exportation des produits, sur la rémunération que ce travail peut procurer, rémunération encore bien faible, car elle ne dépasse pas en moyenne 6 marks 75 par semaine, tandis que les ouvrières qui travaillent dans les fabriques peuvent gagner de 13 à 15 marks. Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un travail qui n'est ni fatigant, ni malsain, et qui se prête aisément à des interruptions. C'est tout de même une des industries les plus faiblement rémunérées qui existent.

Georges Blondel.

A. Bochard, *Les lois de la sociologie économique*. Paris, Marcel Rivière, 352 p. in-8.

M. Bochard s'est demandé, après beaucoup d'autres, comment les générations qui se sont succédé sur la terre ont été courbées pendant des siècles sous le poids de certaines contraintes sociales. Ce sont ces contraintes qui caractérisent, d'après lui, l'ensemble des phénomènes qui constituent la société. C'est en se plaçant au point de vue social qu'il étudie les notions fondamentales de l'économie publique : l'invention, la théorie des besoins sociaux, le problème de la valeur, la genèse du capital, la notion de richesse, l'influence des divers concepts du travail sur l'état social. Il examine ensuite les rapports que présentent avec l'organisation économique les autres faits sociaux et examine successivement, sous le rapport de la richesse et du pouvoir, les bases économiques du droit, la genèse économique de l'art, les rapports de la technologie avec les transformations économiques et les influences de la vie économique sur les langues et sur les croyances religieuses. Ce livre, qui atteste de longues recherches, intéressera les sociologues. La conclusion de M. Bochard, c'est que les classes « s'effaceront de plus en plus ». Il pense que l'unanimité des esprits et des cœurs dans les grandes questions nationales et internationales amènera un développement toujours plus grand « de la réciprocité sociale constante et voulue ».

Georges Blondel.

Alexandre Zévaès, *Notes et souvenirs d'un militant*. Paris, Rivière, 1913, 314 p. in-16.

On trouvera dans ce livre beaucoup de détails sur le mouvement d'idées qui se produisit, il y a une vingtaine d'années, dans le quartier latin, sur toute cette cohue de littérateurs plus ou moins ratés, d'artistes ivrognes, de faux poètes et de faux rapins, dont regorgent Montmartre et le quartier latin. On y trouvera des appréciations intéressantes sur Jean Moréas et Paul Verlaine, sur Laurent Tailhade et Joséphin Péladan, sur l'action de Maurice Barrès, de Paul Breton, de Kropotkine et d'Élisée Reclus. Il y est aussi question des revues de jeunes qui virent alors le jour (l'art et la vie, la plume, l'ère nouvelle, le mouvement socialiste, etc.). M. Zévaès nous parle longuement de l'élection de Paul Lafargue qu'il juge sévèrement, du rôle de Guesde, des débuts de M. Briand et de ceux de M. Viviani, des conceptions sociales de M. Clemenceau et de sa sympathie pour les hommes de la commune, des idées de M. Edwards, le fondateur du Petit Sou, etc. Il y a bien des réserves à faire sur les appréciations de l'auteur. Il est plein d'indulgence pour des hommes qui ont fait, en définitive, beaucoup de mal à notre pays. L'ouvrage se termine par un chapitre

instructif sur la République et le socialisme au Portugal. Les derniers événements sont loin de confirmer l'optimisme dont M. Zévaès a cru devoir faire preuve. Georges BLONDEL.

Études sur la Belgique. Paris, Marcel Rivière, 1913. 1 fort volume in-8 de plus de 600 p. avec un grand nombre de cartes et de plans.

Ce beau volume reproduit les conférences qui ont été faites au sixième cours international d'expansion commerciale qui s'est tenu à Anvers en 1912, sous le patronage de la Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial. Dans trois séries de conférences méthodiquement disposées, les conférenciers ont étudié successivement le développement économique de la Belgique, la Belgique pittoresque, monumentale et artistique, et le Congo belge vers lequel l'attention de nos voisins se porte de plus en plus. On trouvera dans ce livre un tableau d'ensemble (fait spécialement en vue des lecteurs étrangers) de la géographie de la Belgique, de son organisation politique et administrative, de son régime monétaire, du rôle qu'y jouent le crédit et les banques. De substantielles conférences ont été consacrées à l'agriculture, puis aux principales industries (industries métallurgiques, constructions mécaniques, industries textiles, verreries, etc.). D'autres nous renseignent sur le développement des syndicats industriels et sur l'organisation ouvrière. On trouvera ensuite un excellent exposé du commerce extérieur du pays, de son régime douanier et de sa politique commerciale. Les visites faites à Anvers ont facilité l'étude détaillée de ce grand port et des institutions annexes, tandis que des excursions à Bruxelles, à Liége, à Gand, et dans le Hainaut, ont permis de donner aux auditeurs une idée juste de l'activité industrielle du pays et de ses organismes les plus importants. Les conférences consacrées à la Belgique pittoresque, monumentale et artistique sont fort remarquables. Celles qui terminent le volume donnent une vue d'ensemble de l'essor que le Congo belge a pris depuis dix ans, du développement des voies ferrées et des moyens de transport, et spécialement des procédés divers employés pour mettre en valeur des régions devant lesquelles s'ouvre un très bel avenir. Georges BLONDEL.

René Parod, *Nous gagnons moins qu'en l'an 1500*. Préface de M. PAINLEVÉ, membre de l'Institut, député de la Seine. Paris, Marcel Rivière, 1914, 126 p. in-8.

Ce petit livre est le développement d'un rapport que M. Parod, qui prétend n'être affilié à aucune école, a présenté sur la question « capital et travail », au dernier congrès des jeunesses républicaines. Il renferme des

statistiques intéressantes et des chiffres instructifs. L'auteur a essayé de déterminer les variations des salaires et du coût des denrées depuis l'an 1200, en même temps qu'il a étudié, d'une façon d'ailleurs très sommaire, le rôle de l'association et de la coalition depuis cette lointaine époque. Il est convaincu qu'il faut en arriver à l'abolition du salariat; cette réforme doit se faire, d'après lui, par l'intermédiaire des syndicats. Seuls, les syndicats peuvent donner au travail la puissance nécessaire pour traiter avec le capital; seuls, ils peuvent permettre aux travailleurs d'obtenir, sans se mettre en grève, des améliorations raisonnables, en rapport avec la situation économique générale; seuls, ils peuvent donner à chacun la connaissance de sa valeur et faire véritablement l'éducation du peuple.

M. Parod arrive aussi à cette conclusion que les salaires ont été plus élevés à certaines époques qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il estime, au surplus, que les améliorations véritables apportées au sort des prolétaires sont dues à leurs propres efforts beaucoup plus qu'à l'intervention du législateur, qui ne lui inspire pas grande confiance. Les idées de M. Parod, comme le remarque M. Painlevé dans une intéressante préface, si elles sont parfois suggestives, comportent aussi beaucoup de réserves.

Georges Blondel.

Josef Wilden, *Neue Wege der Gewerbeförderung.* Duncker et Humblot, 1913, 70 p. in-8.

Les Allemands continuent à faire de grands efforts pour développer leur industrie, perfectionner leurs méthodes, accroître leur production. Les problèmes sur lesquels le travail de M. Wilden attire notre attention n'ont pas seulement une grande utilité au point de vue national, ils sont aussi d'une importance capitale pour améliorer la situation des classes moyennes. L'auteur a insisté d'une façon particulière sur l'institution des *Meisterkurse* qui se sont beaucoup développés depuis quelques années. Ils ont pour but de compléter l'instruction professionnelle des patrons et de leur permettre d'exercer leur métier dans un esprit plus scientifique. Il y en a maintenant dans la plupart des grandes villes et pour les professions les plus diverses. Il s'agit là d'un enseignement de courte durée, qui ne s'adresse qu'à un auditoire restreint. On s'efforce pendant quelques semaines, mais à raison de cinq ou six heures par jour, de combiner des études à la fois théoriques et pratiques, ayant pour but de faire connaître à des patrons qui sont déjà, pour la plupart, expérimentés, quels sont les perfectionnements qu'ils pourraient introduire dans leur métier, de quelle façon ils pourraient lutter avec chance de succès contre les grandes fabriques, de quelle manière ils pourraient conquérir une plus large clientèle ou faire plus de bénéfices. Les *Meisterkurse* sont d'ailleurs fréquentés aussi par des compagnons (*Gesellen*). Ceux-ci ont même plus de facilité pour le faire que les

patrons qui les emploient. Parmi les *Meisterkurse,* les uns sont organisés par le gouvernement, les autres par les municipalités ou par des groupements corporatifs tels que chambres de commerce, syndicats patronaux, chambres de métiers, etc. La collaboration de ces divers facteurs est très utile, elle a abouti à la création, dans certaines localités, de véritables écoles.

M. Wilden parle également dans son intéressant travail d'autres procédés destinés à favoriser l'essor industriel de l'Allemagne (Expositions de machines, création de services de consultations techniques, procédés ayant pour but de procurer dans les meilleures conditions des machines modernes, en particulier des machines-outils, etc.). Il montre enfin l'utilité qu'il peut y avoir à créer des centres d'action et des offices de métiers ou de négoces, analogues à ceux qui existent à Bruxelles et à Vienne, ou au Bureau central pour l'industrie et le commerce du Wurtemberg, ou encore à l'office de Darmstadt. L'enquête qu'il a entreprise est très propre à montrer l'importance de l'enseignement technique, en même temps que le profit qu'il peut y avoir pour un pays à utiliser toutes les circonstances qui peuvent se présenter pour obtenir des abaissements dans les frais de la production ou des rendements meilleurs.

Georges Blondel.

Edmond Théry, *Un grave danger monétaire pour les pays prêteurs.* Paris, 1913.

Dans cette brochure fort instructive, l'éminent directeur de l'*Économiste européen* appelle l'attention des nations détentrices de valeurs mobilières étrangères sur le ralentissement probable de la production de l'or au Transvaal et sur le fléchissement éventuel de la production de l'or dans le monde qui en sera la conséquence. A l'heure actuelle, en effet, et jusqu'ici, le Transvaal était le seul des grands pays protecteurs où l'extraction de l'or fît des progrès. On peut craindre, en présence du développement du commerce international, du crédit, en présence aussi de l'augmentation considérable des émissions de valeurs mobilières, que le stock or du monde ne devienne à brève échéance insuffisant. Et M. Théry redoute une contraction monétaire analogue à celle de la période 1880-1895. On pourrait craindre que dans certains pays le papier-monnaie reparût; on serait admis à redouter une nouvelle crise des changes. Peut-être M. Théry se montre-t-il ici trop pessimiste. Si le papier-monnaie reparaît, d'autres causes se joindront au fléchissement de la production de l'or. Mais, quoi qu'il en soit, on est admis à chercher le remède au fléchissement de la production de l'or. M. Théry suggère une réorganisation de l'emploi de la main-d'œuvre au Transvaal. Sur ce dernier point son étude mérite, au point de vue théorique et pratique, le plus sérieux examen.

Ce qu'il importe en tout cas de retenir de l'étude de M. Théry, c'est que l'or, loin d'être surproduit ou d'avoir été suproduit, court le risque d'accuser

à brève échéance une production insuffisante par rapport à des besoins considérablement accrus.

Jean Lescure.

Marcel Lenoir, *Études sur la formation et le mouvement des prix*. Paris, Giard et Brière, 1913, 201 p.

Ce livre, qui est une thèse de doctorat, est assurément l'un des plus travaillés parmi les nombreux livres qui ont été consacrés récemment à la hausse des prix. Statistiques, graphiques, équations se pressent en rangs serrés donnant, au premier coup d'œil, une impression des plus favorables. A notre avis, cependant, l'auteur aurait pu supprimer toute la première partie de son travail (p. 1-62) consacrée à l'exposé de la théorie générale des prix, et supposer toute cette longue démonstration déjà connue de ses lecteurs.

La seconde partie, quoique relativement brève, aurait assurément suffi à lui valoir le titre de docteur dans de brillantes conditions. L'effort statistique de l'auteur est, en effet, vraiment très important. Et ses conclusions, quoique discutables à notre sens, méritent la plus sérieuse attention.

Pour lui, en effet, les variations des prix ont été déterminées au XIXe siècle tout à la fois par les variations de la production de l'or et par la loi de l'offre et de la demande. Il appartient donc, en notre matière, à l'école éclectique : il ne s'expose point à être considéré, par les uns, comme le détenteur de la vérité; par les autres, comme un fidèle du paradoxe. Partisans et adversaires de la théorie quantitative, partisans et adversaires de l'explication des variations des prix par la loi de l'offre et de la demande trouveront à la lecture de l'ouvrage de M. Lenoir une juste cause d'être satisfaits. Moins réservé et aussi moins conciliant que l'auteur, nous sommes porté à penser que la hausse des prix est due presque exclusivement au déséquilibre entre l'offre et la demande des marchandises. Et sur ce terrain on peut alors reprocher à M. Lenoir de n'avoir point procédé toujours suivant une méthode irréprochable. Pour comparer l'évolution de la production à celle de la consommation, il considère la consommation par tête d'habitant. Mais c'est la consommation totale et non par tête qui importe en notre matière. De même il objecte à ceux qui voient dans l'arrêt de la construction de chemins de fer en Europe vers 1873 une cause de baisse des prix, l'extension du réseau ferré hors d'Europe. Sans doute, mais l'accroissement du réseau ferré n'est un facteur d'essor que lorsqu'il est progressif; alors la métallurgie doit s'accroître. C'est précisément ce qui s'est produit entre 1895 à 1912, où parallèlement à l'accroissement du réseau de chemins de fer on assiste au développement de nouvelles industries, à l'essor de la marine marchande, à l'accroissement des flottes de guerre. Depuis 1895 un déséquilibre, facile à établir par des statistiques, s'est produit entre la production des matières minières

et métallurgiques, des textiles, des objets d'alimentation et la consommation totale. N'est-ce pas là la cause essentielle de la hausse des prix ?

On est également surpris de lire (p. 87) que depuis 1876 le stock monétaire ne s'accroît que par l'or produit.

Jean Lescure.

Liefmann, *Beteiligungs und Finanzierungsgesellschaften. Eine Studie über den modernen Kapitalismus und das Effektenwesen,* 2e édit., Iéna, Fischer, 1913, 626 p.

Ce gros volume envisage le capitalisme moderne sous un angle spécial : il étudie les combinaisons multiples à l'aide desquelles se réalise la concentration industrielle. Pendant longtemps la société par action a suffi, pour permettre au capitalisme son évolution. A l'heure actuelle, avec le développement des trusts de l'intégration, il est devenu nécessaire de combiner les sociétés par actions entre elles. Ce sont ces échanges d'actions, ces participations, ces contrôles de sociétés les unes par les autres que M. Liefmann étudie dans ce livre d'un format imposant, mais qui aurait pu, semble-t-il, être réduit. Car, M. Liefmann nous cite de nombreuses combinaisons financières d'entreprises distinctes, et il croit pour chacune devoir nous donner la liste complète des titres qui en font l'objet. La raison en est sans doute, dans l'intention exprimée par M. Liefmann, d'atteindre par son livre non seulement les théoriciens, mais aussi les hommes d'affaires.

La composition du portefeuille d'un omnium, par exemple, est de première importance pour l'homme d'affaires : elle l'est moins pour l'économiste. Au surplus, les journaux financiers nous renseignent quotidiennement sur tous ces points. Et l'ouvrage de M. Liefmann aurait gagné à être allégé. Mais sous le bénéfice de cette observation, l'auteur s'est incontestablement livré à une étude intéressante, d'un côté un peu négligé par les théoriciens du capitalisme moderne. Jusqu'ici on s'était livré surtout à l'étude de la société par actions. Ce livre nous montre qu'il faut compléter cette première étude par celle des combinaisons des sociétés : les sociétés prennent des participations les unes dans les autres, échangent des actions, mettent en commun leurs bénéfices. D'autres sociétés sont fondées pour contrôler plusieurs sociétés existantes : tantôt il s'agit de grandes sociétés, dont il faut souder les ateliers, tantôt il s'agit de petites sociétés, dont les titres n'auraient pas de marché parce qu'ils sont trop peu nombreux. D'infinies combinaisons sont possibles. Il faut savoir gré à M. Liefmann de les avoir étudiées dans les principaux pays : en Angleterre, aux États-Unis, en France, en Belgique.

Jean Lescure.

Tugan-Baranowsky, *Les crises industrielles en Angleterre*, trad. fr. Schapiro. Paris, Giard et Brière, 1913, 476 p. 12 francs.

Nous avons eu l'occasion de rendre hommage ailleurs à l'importante contribution apportée par M. Tugan-Baranowsky à l'histoire et à la théorie des crises avec l'apparition de son volume sur les crises industrielles en Angleterre. Aussi sommes-nous heureux de signaler aux lecteurs de cette Revue l'apparition d'une traduction française.

Dans la préface de cette traduction, l'auteur nous avertit de certains remaniements apportés par lui à la traduction allemande ou à l'édition russe originale. Mais il nous semble bien que ces additions sont de peu d'importance. Le mérite de M. Tugan-Baranowsky reste surtout d'avoir attiré l'attention des économistes sur le rôle prépondérant joué, dans les alternatives de prospérité et de dépression, par les industries productrices de moyens de production. Qu'on nous permette ici de dire que nous étions arrivé aux mêmes conclusions avant la lecture de son ouvrage traduit en allemand et que nous fûmes heureux de trouver dans son volume la confirmation d'idées qu'il a le mérite d'avoir mises le premier en évidence.

Mais si nous restons d'accord avec M. Tugan-Baranowsky sur ce point, nous voulons dire sur l'importance de la production des moyens de production comme facteur déterminant des alternatives d'essor et de dépression, nous ne le suivons pas dans son explication de ces alternatives de fortes et de faibles productions de moyens de production. M. Tugan-Baranowsky persiste à penser que les capitaux s'accumulent pendant la période de dépression, qu'ils sont consommés pendant la période d'essor. Nous ne croyons pas cette théorie exacte. Nous avons sous les yeux les statistiques des dépôts et comptes courants créditeurs de nos grandes sociétés de crédit françaises depuis dix ans; et rien ne nous donne à penser que les dépôts et comptes courants augmentent en période de dépression, diminuent en période d'essor, comme l'affirme l'auteur. Rien ne permet non plus de penser que la formation d'épargne est aussi considérable en période de dépression qu'en période d'essor. Mais nous reconnaissons volontiers que le chemin de fer, plus récemment le tramway électrique ont joué un rôle prépondérant dans ces alternatives d'essor et de dépression. Et c'est une singulière erreur de considérer, comme certains économistes, surtout les industries textiles pour expliquer et décrire notre phénomène. Mais l'explication de l'arrivée de la crise nous paraît toujours résulter de l'élévation du coût de production et de la diminution dans les perspectives de profit. Nous avons été heureux de trouver une adhésion formelle à cette thèse dans un ouvrage considérable qui vient de paraître sous le titre de *Business Cycles* et qui fait partie de la collection des Publications de la Californian University. Nous reviendrons donc bientôt sur ce point ici même. Mais signalons encore l'intérêt notable présenté par l'étude de M. Tugan-Baranowski, en ce qui concerne les conséquences sociales des crises, l'influence des crises sur le sort des classes ouvrières, sur le chômage, sur le paupérisme, sur la politique elle-même. C'est sans

doute plus qu'il n'en faut pour éveiller, chez les lecteurs de cette revue, la curiosité et le désir de lire l'ouvrage auquel nous consacrons ce trop bref compte rendu.

Jean LESCURE.

Almeida Nogueira, *Curso didactico de economia politica ou sciencia do valor.* 2 vol., t. I, 320 p. et t. II, 320 p., São-Paulo, Siquiera, Mayet et Cie, 1913.

Ce traité d'économie politique, en deux volumes, publié par M. Almeida Nogueira, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de São-Paulo, présente de très grandes qualités ; d'abord pour un cours didactique, une très grande clarté dans le plan, dans la division, dans les définitions, dans l'exposition. Et M. A. Nogueira a rendu assurément à l'économie politique un service important en publiant ce traité écrit en langue portugaise. Car, et c'est là son principal mérite à notre sens, il sera désormais possible aux étudiants de langue portugaise d'apprendre l'économie politique dans un bon traité écrit dans leur langue.

M. Almeida Nogueira est, en effet, très au courant de question économique d'ordre théorique ou d'ordre pratique. Et on le suit sans difficulté dans ses quatre grandes parties consacrées à la production, à la répartition, à la circulation et à la consommation de richesses. C'est au début de la partie de son cours consacré à la circulation que M. Nogueira aborde l'examen de la loi de la valeur, bien qu'il ait cru devoir intituler son livre : Cours d'économie politique ou science de la valeur. Il expose là les théories de l'utilité finale, la loi de l'offre et la demande, d'une façon résumée mais suffisante. Par contre, il croit devoir traiter des trusts et des cartels, tout à la fin, dans la partie consacrée à la consommation, sous une rubrique spéciale, l'équilibre production-consommation. C'est aussi là qu'il envisage le problème des crises. Ce plan peut, en effet, se défendre.

Toutefois, si le cours de M. Almeida Nogueira se recommande sans réserve en tant qu'ouvrage purement didactique, on doit reconnaître que l'auteur, et c'est d'ailleurs là autant un éloge qu'une critique, n'a point la prétention d'apporter une contribution originale en notre matière. Il a appris l'économie politique principalement dans les ouvrages de langue française. Il s'est très bien assimilé nos ouvrages d'économie politique, même les plus récents. Et c'est ainsi qu'il a réussi à écrire un manuel clair, précis et fort utile.

Signalons-lui cependant une grosse lacune : il ignore le cours de M. Colson, certain qu'il la comblera rapidement. Et félicitons l'auteur d'avoir réussi dans une tâche où il eût été si facile d'échouer.

Jean LESCURE.

Industries de la construction mécanique, t. IV, fasc. A. Machines et appareils pour travaux publics. Matériel pour la métallurgie et les industries connexes. Matériel pour les industries ressortissant de la chimie industrielle. Machines-outils pour le façonnage des matériaux durs. Bruxelles, Lebègue, Société belge de librairie, 1913, 249 p.

L'Office du Travail de Belgique continue la série de ses publications technologiques par un fascicule consacré à la construction mécanique. Comme les précédents, ce nouveau volume contient, à côté de développements techniques, certaines remarques d'ordre économique. Les explications d'ordre technique dominent cependant. Et pour les rendre plus intelligibles, le texte contient de nombreuses gravures représentant les machines si nombreuses, balayeuses, poche de coulée, machines à casser les gueuses, cisaille hydraulique, machines à araser, blutoirs, broyeurs, malaxeurs, aérogazogène, etc., etc., que les usines de construction mécanique mettent à la disposition de nos services publics, de l'industrie et de l'agriculture. Ce nouveau volume est encore fort intéressant.

Jean Lescure.

Frantz Mataré, *Die Arbeitsmittel, Maschine, Apparat, Werkzeng*. München und Leipzig, Duncker und Humblot, 1913, 214 p.

Cet opuscule, qui est peut-être une dissertation de doctorat, ou qui, en tout cas, pourrait l'être, représente l'effort singulier auquel un esprit peut se livrer pour arriver à des distinctions du plus médiocre intérêt. M. Franz Mataré n'a-t-il pas imaginé de vouloir distinguer parmi les moyens de production ce qu'il appelle les machines et les appareils (apparat). Et il se livre alors à de singulières comparaisons. Voyons plutôt : la machine serait caractérisée par la passivité de l'objet produit, quand le moyen de production employé pour sa confection est une machine : les rouleaux du laminoir seraient une machine. Dans la production à l'aide d'un appareil, c'est l'objet produit qui est actif : il prend pour exemple, une lampe à pétrole : la lampe est passive; le pétrole se combine avec l'oxygène pour donner de la lumière et voilà, la lampe à pétrole est un appareil...

Après cette définition vraiment saisissante, l'auteur s'efforce de trouver une portée pratique à sa distinction au point de vue économique et social. Les matières premières, servant à produire les appareils, ne seraient pas les mêmes que celles dont les machines sont faites. Il est pourtant des lampes à pétrole en acier tout comme le laminoir...

Le travail serait ininterrompu dans les usines à appareil; il n'en serait pas de même dans les usines employant des machines. On peut arrêter les machines. Mais ne peut-on pas aussi éteindre une lampe à pétrole? Et vraiment nous nous demandons si la distinction entre les machines et les

apparats est aussi fondamentale (gundverschieden) que l'auteur le pense. Encore M. Mataré a-t-il consulté, pour écrire ce volume, un manuel d'hygiène, un manuel de botanique, un ouvrage de psychophysique (cf. *Bibliographie*, p. 213)... Et cependant le rôle économique du machinisme prêterait si facilement à des études du plus haut intérêt.

Jean LESCURE.

Wesley Clair Mitchell, *Business Cycles. Memoirs of the University of California,* t. III. Berkeley, 1913, 599 p. 5 $.

L'étude des alternatives d'essor et de dépression a suscité dans ces dernières années d'assez nombreux travaux. Dans la période récente, les *Business Cycles* de M. Wesley Clair Mitchell, qui forment le tome III des *Memoirs of University of California,* ont droit incontestablement à la première place. C'est là un volume admirable de clarté, de documentation et, chose qui a son importance, d'une typographie irréprochable; seul le pays des dollars pouvait enfanter un volume aussi riche en graphiques, en statistiques, et d'un format aussi imposant, le format in-quarto, sur un sujet aussi aride, que les *Business Cycles,* nous dirions en France les crises générales et périodiques de surproduction. L'expression Business Cycles est cependant peut-être plus exacte étant plus compréhensive : au lieu de considérer le phénomène dans l'une de ses parties, la crise, on l'envisage dans son ensemble. La crise n'est au fond que le point d'intersection entre un cycle d'années prospères et un cycle d'années mauvaises ou moins bonnes. C'est donc bien de cycles industriels alternés qu'il s'agit [1].

Après avoir examiné les principales théories modernes relatives aux crises, l'auteur aborde l'examen du mécanisme de nos sociétés modernes; il se livre en quelque sorte à une étude de physiologie économique; et il commence par un examen des facteurs déterminants du profit. Le profit lui apparaît, en effet, comme le moteur de toute la machine économique. Il procède ensuite à l'examen de la formation des prix, de la solidarité des prix, du rôle des prix dans la vie économique; il détermine le rôle des ingénieurs, entrepreneurs, du gouvernement, dans le développement économique des peuples. C'est après cette étude théorique qu'il aborde la description de cycles industriels en Angleterre, en France, en Allemagne, aux États-Unis de 1890 à 1911, et l'auteur se place d'abord au point de vue plus spécialement historique et étudie les différentes crises de 1890, 1893, 1900, 1907. Dans une seconde partie, il envisage l'évolution des prix, des salaires, de l'intérêt, la courbe des cours des actions industrielles de 1890 à 1911 et s'efforce d'établir un rapport entre l'évolution des cycles et celle de ces divers phénomènes. Il examine ensuite les phénomènes de production, de consommation, de circulation : il précise l'influence du cycle

[1] Dans le même sens : Aftalion, *Crises,* t. I, p. VI; qui a préféré cependant intituler son ouvrage : *Crises périodiques de surproduction.*

industriel sur les banques, sur l'épargne, sur la spéculation, sur le taux des profits et l'importance des faillites.

C'est après cet examen des faits qu'il s'efforce de construire une théorie du rythme de l'activité commerciale et industrielle : et il étudie tout d'abord l'évolution de la période prospère, caractérisée par le développement des affaires, la hausse des prix, des salaires, de l'intérêt, des profits, par la hausse du cours de valeurs à revenu variable. Puis il envisage l'arrêt de la période d'essor et il voit la cause de cet arrêt, c'est-à-dire la somme, la cause des cries dans le déclin des perspectives de profit (*decline of prospective profits*, p. 494 et suiv.). Pendant la période d'essor, les prix des matières premières, l'intérêt, le taux des salaires ont haussé. Et l'on arrive ainsi au point critique, défini par la baisse du taux du profit (p. 502).

C'est alors qu'éclate la crise dont la phase monétaire et bancaire présentera parfois une telle acuité qu'elle dégénérera en panique : l'auteur prend tout naturellement pour exemple la crise américaine de 1907. Puis, peu à peu, à la crise succède la dépression, caractérisée par la baisse des prix, la contraction des affaires, la baisse des salaires et de l'intérêt. Et peu à peu le coût de production fléchit de telle sorte que l'esprit d'entreprise renaît et avec l'esprit d'entreprise une nouvelle période de prospérité.

L'auteur condense, dans un dernier chapitre, les lignes principales de ses explications. Telle est, dans son ensemble, la contribution apportée à l'étude théorique et pratique des crises périodiques par M. Mitchell. Nous ne saurions guère discuter ses conclusions. Elles sont les nôtres, elles sont aussi celles des économistes de plus en plus nombreux, soit aux États-Unis, soit en Europe. Félicitons l'auteur de leur avoir apporté une contribution aussi importante et, à notre avis, aussi décisive.

Jean Lescure.

Walther Borgius, *Zoll politisches A. B. C. Buch.* München und Leipzig. Duncker et Humblot, 2e édit., 1913, 124 p. 2 marks.

Ce petit livre est un petit dictionnaire consacré aux questions douanières. Il contient, dans l'ordre alphabétique, une centaine d'expressions utilisées en notre matière : acquit-à-caution, prime d'exportation, bon d'exportation, poids brut, poids net, etc. Et chaque vocable est accompagné d'un commentaire bref et généralement exact. Cet aide-mémoire est d'ailleurs l'œuvre d'un homme de la pratique, car M. Borgius est secrétaire de la Ligue pour les traités de commerce.

J. L.

Félicien Challaye, *Revolutionärer syndikalismus und reformisticher Syndikalismus.* Tübingen, Mohr, 1913.

Cette traduction de l'étude de M. Challaye consacrée au syndicalisme révolutionnaire et au syndicalisme réformiste, sera certainement lue avec un grand intérêt en Allemagne. Le congrès d'Iéna vient de nous montrer que le parti socialiste allemand est essentiellement révisionniste et qu'il préfère organiser la masse ouvrière plutôt que de s'attarder à dire les vertus de la grève générale : entre le syndicalisme révolutionnaire — « der sein ganzes Vertrauen in die Tatkraf kühner minoritäten setzt » — et le syndicalisme réformiste — « der rechnet die Wichtigkeit der Gewerkschaften nach der zahl ihrer Mitglieder und der Grösse ihrer Hilfsquellen » — les Allemands ont fait leur choix.

Pierre Moride.

R. Schachner, *Australien und Neuseeland, Land, Leute und Wirtschaft.* Leipzig, Teubner, 1912.

M. R. Schachner est resté plusieurs mois en Australie et a écrit ensuite deux volumes : *Australien in Politik, Wirtschaft, Kultur* et *Die soziale Frage in Australien und Neuseeland;* en 1911, il a fait six leçons sur l'Australie : ce sont ces leçons qui composent le présent volume. En une centaine de pages, le professeur Schachner nous donne une étude fort complète et instructive de l'Australie envisagée du point de vue politique, économique et social.

Pierre Moride.

Dr Phil. Fritz Schulte, *Die deutschen Bodenkreditinstitute 1900 bis 1909.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1911.

Les sociétés de crédit foncier jouent un rôle important en Allemagne, aussi les statistiques publiées sur elles par M. Schulte méritent-elles d'être signalées. Grâce à ces banques, plus de 16 milliards ont été mis à la disposition des propriétaires.

Pierre Moride.

Von Dr O. H. Jenny, *Die Milchversorgung Basels. Die Zählung der leerstehenden Wohnungen und Geschäftslokale in Basel. Bautätigkeit und Wohnungsmarkt in Kanton Basel-Stadt.*

Von Dr O. H. Jenny, *Bericht und Rechnung über das œffentl. Arbeitsnachweisbureau des Kantons Basel-Stadt.* Basel, Kommissionverlag von C. F. Lendorff.

Ces diverses brochures renferment des renseignements statistiques —

pour le canton de Bâle-Ville — sur le commerce du lait; sur les appartements et boutiques à louer; sur les constructions de maisons; sur l'activité du bureau de placement. Signalons le graphique, inséré à la fin de cette dernière plaquette, où se trouvent dessinées les courbes représentant les offres et les demandes d'emplois.

Pierre MORIDE.

Dr Ing. Hans Kruschwitz, *Die Baugeldbeschaffung für städtische Wohnhausbauten in Dresden und Bautzen.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1911.

L'auteur, qui est architecte, expose, dans ce travail, les résultats d'une enquête qu'il a faite à Dresde et Bautzen concernant les constructions; il indique le coût des maisons, comment ceux qui font bâtir se procurent les fonds qui leur sont nécessaires; il décrit le rôle des *Hypothekenbanken.* Dans ces pages, M. Kruschwitz a réuni nombre de renseignements de valeur quoique ses recherches aient présenté certaines difficultés; il nous dit en effet dans sa préface : « Oft blieben mir die Tore verschlossen » : c'est souvent le sort réservé au malheureux enquêteur.

Pierre MORIDE.

Kongostaat und Kongoreform. Leipzig, Duncker und Humblot, 1911.

Cet ouvrage contient deux études : l'une du professeur G. K. Anton, d'Iéna, est consacrée au « Développement de l'État du Congo », l'autre de M. Christian von Bonhaupt, de Berlin, aux « Réformes dans le Congo belge ».

Pierre MORIDE.

Adrien Sachet, *Traité théorique et pratique de la législation sur les retraites ouvrières et paysannes.* 2 vol. dont un supplément. Paris, Larose et Tenin, 1911 et 1912, 730 p.

Le rapide développement de la législation sociale, les modifications incessantes que subissent les lois une fois votées, les nombreux textes administratifs destinés à en assurer l'exécution, ainsi que les multiples décisions jurisprudentielles justifient pleinement la nécessité d'ouvrages comme celui de M. Sachet. Ce dernier est d'ailleurs particulièrement qualifié pour écrire un commentaire de ce genre : magistrat averti, auteur estimé de deux traités sur la législation des accidents du travail et l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, il s'est fait une spécialité des questions d'ordre social. Son nouveau livre est à la fois clair et complet. Après une rapide étude théorique de l'assurance-vieillesse et un bref aperçu

des systèmes de retraites appliqués à l'étranger, il procède à une analyse minutieuse de la loi du 5 avril 1910, dont il suit l'ordre des dispositions. Il examine tour à tour les conditions requises pour figurer dans la catégorie des assurés obligatoires, les diverses contributions constitutives des ressources du système (versements patronaux et ouvriers, allocations de l'État), le mode de règlement des diverses pensions, de retraite ou d'invalidité, et des indemnités pour décès prématuré, l'organisation des caisses chargées du recouvrement des primes et du service des pensions. Quant aux assurés facultatifs, M. Sachet passe en revue les questions particulières qui se posent à leur sujet. Enfin, le supplément a pour objet de mettre l'ouvrage au courant des derniers textes votés le 27 février et le 11 juillet 1912. Mais l'application de la loi donne naissance à une telle floraison d'actes administratifs : décrets, arrêtés, circulaires, instructions, que déjà le livre, à peine vieux d'un an, n'est plus tout à fait à jour et qu'un autre supplément sera nécessaire pour faire place aux nombreuses dispositions dues à l'initiative du Ministre du Travail.

Le traité de M. Sachet n'en demeure pas moins indispensable à tous ceux que leurs fonctions ou leurs travaux appellent à pratiquer la législation récente et si complexe des retraites ouvrières et paysannes.

William Oualid.

Report of the Board of Arbitration in the matter of the controversy between the Eastern Railroads and the Brotherhood of the locomotive engineers. In-8, 223 pp. Washington, 1913.

On trouvera dans ce rapport un historique du conflit qui, prévu dès 1910, mit aux prises, en 1912, les mécaniciens des chemins de fer et les compagnies de l'Est américain ; il portait sur les relèvements de salaires, la durée des repos, les conditions générales et la durée du travail, le droit de préférence pour l'embauchage sur les réseaux électrifiés. Le conflit se termina par un arbitrage qui donna satisfaction presque entière aux demandes ouvrières, et, fait plus intéressant, par l'institution d'une commission mixte permanente d'arbitrage obligatoire. L'évolution de ce conflit suggère d'intéressantes comparaisons avec la grève des cheminots français de 1910, et les auteurs de ces rapports n'ont pas manqué de les indiquer. Notre amour-propre national n'a pas lieu d'en être flatté.

Roger Picard.

Vi Kyuin Wellington Koo, *The status of aliens in China.* New-York, Columbia University, 1912, in-8, 359 p.

Les efforts des Européens pour pénétrer en Chine datent de longtemps, et, dès le XVIIe siècle, l'auteur trouve des traités passés entre la Chine et la Russie pour autoriser les nationaux de cette dernière à pénétrer dans

l'Empire du Milieu et à y conserver leur droit national. Lentement, la Chine s'ouvre aux influences commerciales, religieuses et sociales des étrangers, qui, dès le début, soutiennent sans restrictions leur prétention à jouir de l'exterritorialité. Le gouvernement et l'opinion publique en Chine se sont toujours montrés, quoi qu'on puisse dire, favorables aux étrangers, et si parfois ils ont dû provoquer et prendre des mesures restrictives, c'était moins pour diminuer les droits des étrangers que pour résister aux abus du privilège d'exterritorialité. Les troubles provoqués par des causes religieuses ou économiques se reproduiront d'autant moins que la Chine, devenant plus forte, saura mieux prendre conscience de ses intérêts et organiser son pouvoir politique. L'auteur est convaincu qu'elle s'y prépare et il souhaite la formation d'une Chine puissante, dégagée des servitudes que les traités avec les États étrangers font encore peser sur elle, et dont l'existence assurera le maintien de sa paix en Orient.

Roger Picard.

William F. Ogburn, *Progress and uniformity in child-labor legislation.* New-York, Columbia University, 1912, in-8, 219 p.

Depuis un tiers de siècle, la législation protectrice des enfants occupés dans l'industrie a fait de grands progrès aux États-Unis; et bien qu'élaborée séparément dans chaque État, elle y marche d'une allure à peu près égale et tend, en outre, à y revêtir un aspect uniforme. M. Ogburn a divisé méthodiquement son sujet et examine successivement les lois relatives à la limite d'âge, à la durée du travail, à l'éducation professionnelle, au contrat et aux certificats de travail, aux sanctions des lois protectrices. L'auteur utilise particulièrement la méthode statistique et toutes ses constatations sont reprises et rapprochées dans des tableaux comparatifs, si ingénieusement composés qu'ils rendraient presque inutile la lecture de son livre. En tout cas, ils la rendent aisée et accroissent considérablement l'utilité de cette étude. Des graphiques expriment clairement les différences et les variations des lois visant un même objet à des époques et dans des professions différentes (pour la limite d'âge d'entrée au travail, par exemple). Il y a là un effort de méthode qu'il convient de signaler pour sa puissance et sa clarté démonstratives.

Roger Picard.

Blaine-Free Moore, *The supreme court and inconstitutional legislation.* New-York, Columbia University, 1913, in-8, 158 p.

Le droit de contrôle sur la constitutionnalité des lois, accordé à la Cour suprême des États-Unis, a toujours donné lieu aux plus vives controverses. Sans vouloir prendre parti, M. Moore constate cependant que l'usage fait par la Cour de cette prérogative suprême a souvent entravé des mouve-

ments législatifs ou administratifs importants. C'est un bilan de l'exercice de sa fonction constitutionnelle qu'il essaie de dresser dans ce livre. Tantôt la Cour annule les actes des pouvoirs publics, tantôt elle se borne à les interpréter, tantôt enfin elle les applique, mais de façon à les rendre inopérants. Dans plusieurs appendices, l'auteur classe, par ordre chronologique, méthodique et géographique, les décisions du Parlement, des autorités régionales ou municipales qui ont été ainsi infirmées par la Cour suprême. On sait que les lois réglementant le commerce entre États et les lois sociales ont été les plus atteintes par la jurisprudence de la Cour. Cette étude, venant après celle de M. Groat sur l'attitude des tribunaux américains à l'égard de la législation ouvrière, que nous avons signalée ici et qui a paru dans la même collection, constitue une contribution utile à la connaissance des institutions juridiques des États-Unis.

Roger Picard.

Lent Dayton Upson, *Sources of municipal revenues in Illinois.* University of Illinois, 1912, in-8, 125 p.

M. Upson compare la composition des budgets de vingt-cinq cités de l'Illinois, dont la moins peuplée, Ottawa, compte 9.535 habitants et la plus considérable, Péoria, 66.950. Il constate que plus la ville est grande, plus le coût d'administration par tête d'habitants s'élève, ce qui provient non pas du gaspillage, mais de l'extension des services assumés par la collectivité et enlevés aux initiatives privées. Police, hygiène, jardins d'enfants, services sanitaires des écoles, assistance, assurance sociale, entretien des rues et des parcs, autant de services qui incombent à la municipalité et dont on se passe dans les villages. Comme la participation aux impôts généraux est la même pour toutes les villes, les ressources supplémentaires proviennent de taxes locales, dont les plus intéressantes se rattachent aux entreprises municipales, et parfois de l'emprunt. C'est à l'aide d'un questionnaire envoyé aux municipalités, de documents statistiques et d'enquêtes sur les lieux que l'auteur a construit son étude; il a pu ainsi expliquer pourquoi telle ville néglige telle source de revenus à laquelle, au contraire, la ville voisine puise abondamment.

La participation aux impôts généraux sur la propriété ne suffit généralement pas aux besoins d'une cité moderne et c'est dans une proportion variant de 3 p. 100 (Urbana) à 60 p. 100 (Joliet) de leur revenu total que les villes doivent s'alimenter à d'autres sources que celle-là; en général, la propriété ne paie qu'un quart ou un tiers des dépenses. L'impôt sur les revenus du travail produit, sans difficulté, 10 p. 100 en moyenne des recettes. Les services publics rapportent peu parce que l'habitude se répand de les fournir au prix de revient. Les taxes sur l'alcool, les licences des débitants, au contraire, restent très productives. Cette monographie, très documentée, donne une idée exacte de la vie financière des petites cités américaines.

er Picard.

Louis Hoffmann, *La grève dans les services publics et les industries nécessaires.* Paris, Bloud, 1912, br. in-12, 62 p.

Les problèmes complexes et difficiles que soulève la grève sont posés et résolus ici avec une grande netteté. M. Hoffmann, reprenant l'argumentation juridique — d'ailleurs peu convaincante — qu'on dressa contre le *droit de grève,* conclut à l'inexistence de ce droit. Mais, considérant la grève sous son aspect social, il la légitime, tant par son principe que par ses conséquences. Transposant les conclusions auxquelles il aboutit dans la recherche plus spéciale qu'il consacre au droit de grève pour les salariés des services publics, l'auteur est amené à reconnaître que, dans l'état actuel de nos lois, la grève des services publics est licite. Puis, plaçant la question sur son véritable terrain, pour savoir si cette grève doit être soumise à un régime d'exception (à la prohibition), il conclut à l'affirmative, en vertu du droit que la société possède de maintenir sa cohésion. Ce droit nous paraît indéniable, mais il reste qu'on peut toujours se demander si la société moderne n'a pas besoin de justice plus encore que de cohésion et si les crises que sont les grèves ne révèlent pas à cet égard le vice fondamental de l'organisation actuelle. A s'en tenir enfin au point de vue de la cohésion pure, on peut s'étonner que M. Hoffmann approuve (p. 38-39) le fameux « recours à l'illégalité » de notre gouvernement dans la grève des cheminots, puisqu'il reconnaît (p. 30-34) la légalité d'une semblable grève, dans l'état présent de nos lois, et que le maintien de la légalité actuelle constitue la condition même de toute cohésion sociale.

Pour terminer, l'auteur analyse les divers projets de loi relatifs à l'arbitrage dans les grèves [1], dont l'adoption lui paraîtrait utile et heureuse, indépendamment des moyens de contrainte énergique qui s'imposent, à son avis.

Roger Picard.

Henry Brongniart, *Le pacifisme et l'Église.* Paris, Bloud, 1913, in-16, 62 p.

Un assez grand nombre de chrétiens pacifistes, pacifistes en tant que chrétiens, nous avaient habitué à croire que l'Évangile et l'Église s'accordent pour réprouver la guerre. Il n'en est rien, il n'en a jamais rien été, nous affirme M. Brongniart, qui accumule une impressionnante quantité de citations bibliques, évangéliques, patrologiques et autres. Les conseils de non-résistance au mal ne sont « dans la bouche du sauveur [que] des paroles volontairement excessives, des paradoxes » (p. 15). La paix qu'il apporte au monde n'est qu'une paix tout intérieure et lui-même a légitimé le service militaire, en prononçant la parole : Rendez à César..... Et

[1] A ce propos, M. Hoffmann réédite l'opinion, injustement accréditée que notre loi de 1892 a fait faillite. Des derniers chiffres (*Bull. off. du travail,* nov. 1912), il résulte que cette loi s'est appliquée, en 1910, à 278 grèves sur un total de 1.502 cas, soit dans une proportion de 18 p. 100. De 1892 à 1909, elle s'est appliquée, en moyenne, à 22 p. 100 des cas.

non seulement l'Église a justifié la guerre comme nécessaire et bonne, mais elle l'a préparée, en instituant la chevalerie et les ordres militaires, elle l'a provoquée, approuvée ou même ordonnée (ch. VIII). Ceci étant, on comprend mal que l'auteur puisse proposer de remettre entre les mains du chef de l'Église l'arbitrage des futurs litiges internationaux.

Chemin faisant, l'auteur nous met en présence d'opinions catholiques hostiles à la guerre, mais, déclare-t-il, elles n'engagent pas l'Église (p. 45), et d'ailleurs ces opinions ou ces politiques pacifistes et chrétiennes « prouvent simplement que des pays, profondément religieux, savent ramener tout à Dieu, la paix comme la guerre, puisque l'une et l'autre dépendent de lui » (p. 55). Cette divergence ne mettra donc pas aux prises deux écoles chrétiennes, puisque dans le sein de Dieu se concilient les opinions contradictoires de ses adorateurs. Mais s'il est vrai que la doctrine et l'Église catholiques soient belliqueuses, cela risquera de contrister ceux qui aiment la paix non moins que la religion; quant aux pacifistes areligieux, peut-être penseront-ils que des doctrines religieuses vieilles de deux mille ans ne constituent pas l'expression adéquate de la pensée et des sentiments modernes.

Roger Picard.

G. Fonsegrive, *J.-J. Rousseau.* Paris, Bloud, 1913, in-12, 61 p.

La bibliographie de J.-J. Rousseau ne cesse de s'accroître et la brochure de M. Fonsegrive, sans prétendre apporter rien de nouveau à la biographie ou à l'étude critique du philosophe, mérite cependant d'être signalée, pour sa clarté et pour la modération de ses jugements. Après avoir retracé la vie de Jean-Jacques en suivant le récit des *Confessions,* l'auteur expose ses idées morales, sociales et pédagogiques, et, avant de conclure, il les compare aux conceptions contemporaines. Plus qu'un philosophe systématique, J.-J. Rousseau apparaît à son commentateur comme un homme, un lyrique dont les sentiments se transposent en théories générales et qui projette l'ombre de son moi sur tout ce qu'il observe et tâche d'analyser. C'est là ce qui donne de l'unité à ses idées parfois disparates. Cette explication de l'œuvre de Rousseau par son tempérament, pour séduisante qu'elle soit, révélerait sans doute quelques insuffisances si l'on essayait de la pousser à fond, mais elle aidera fortement les lecteurs de cette petite brochure à ordonner les idées ou les connaissances qu'ils auront acquises grâce à elle.

Roger Picard.

Émile Garnier, *Le problème social.* Paris, 1913, Bloud et Cie, br. de 108 p.

Il y a dans cette brochure d'un ancien instituteur devenu officier breveté d'état-major, de l'éloquence, de l'ardeur, des idées nettes et vigoureuses. L'auteur est un catholique convaincu qui trouve dans l'Encyclique de Léon XIII *Rerum Novarum* tous les éléments d'une solution du problème de

la misère. Sa conclusion se résume en deux phrases : « Aimez-vous les uns les autres et renoncez à vous-même », « Supprimons l'égoïsme et le problème social est résolu ». Parler ainsi, cela paraîtra à beaucoup de lecteurs avouer le problème insoluble. Qu'on lise cependant la démonstration, elle vaut la peine qu'on l'examine.

Charles Rist.

GIORNALE DEGLI ECONOMISTI

Novembre 1913.

La situazione del mercato monetario (X....).
Sopra la riforma delle pensioni civili e militari (Luigi Amoroso).
L'emigrazione in Siberia e la sua organizzazione (Jenny Griziotti-Kratshmann).
L'ideale e il vero nelle funzioni delle banche popolari (Luigi Tuccari).

Décembre 1913.

La situazione del mercato monetario (X...).
A proposito della riforma delle pensioni civili e militari (Alberto Beneduce).
La ferrovia di Adalia (Ugo de Benedetti).
Intorno alla riforma doganale Nord-Americana (Alberto Caroncini).
Induzioni statistiche per la teoria della circolazione (Gustavo del Vecchio).
Rapport sur l'Administration des monnaies et médailles au ministre des finances (G.-B. Salvioni).
Cronaca (Mario Silvestri).

POLITICAL SCIENCE QUARTERLY

Décembre 1913.

The Wisconsin Income Tax (T.-S. Adams).
Regulation of Securities Issues (A.-U. Ayres).
Industrial Relations (Paul-U. Kellogg).
Republican Convention Reapportionment (Victor Rosewater).
The Balkan adjustment (S.-P. Duggan).
The Office of Adelantado (R.-R. Hill).

JOURNAL OF THE ROYAL STATISTICAL SOCIETY OF LONDON

Décembre 1913.

The course of real wages in London 1900-12 (Francis Wood).
The fourteenth session of the International Statistical Institute (The honary Secretaries).
On the criterion of goodness of fit of the regression lines and on the best method of fitting them to the sata (Slutsky).
Infantile mortality and the proportion of the sexes (Hutchins).

Le Gérant : Léon TENIN.

34.520. — BORDEAUX, IMPRIMERIE Y. CADORET, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17.

129,

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

THÉORIE PONOPHYSIOCRATIQUE DE LA POPULATION

AVEC QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA DÉPOPULATION FRANÇAISE

Leçon faite à la Faculté de droit de l'Université de Paris, 1913.

» En somme, Cournot et Effertz sont les deux auteurs
» qui ont le mieux écrit sur la population ».
A. Landry, professeur à l'École antique des hautes études de la Sorbonne.

INDEX

Introduction.
Les quatre problèmes de la théorie de la population.
A. Le revenu naturel moyen des individus.
B. Le rapport formel entre la population et le revenu naturel moyen des individus ou la courbe populationiste. Les quatre théories de la population selon les auxiliaires employées.
I. Le territoire fermé. La production.
1° La courbe populationiste *physiocratique*. Le malthusianisme.
2° La courbe populationiste *ponocratique*. La théorie des socialistes contemporains.
3° La courbe populationiste *chrématistique*. Les harmonistes et les néo-malthusiens.
4° La courbe populationiste *ponophysiocratique*.
C. La discussion de ces courbes populationistes. La sur- et la sous-population.
1° La courbe physiocratique.
2° La courbe ponocratique.
3° Les courbes chrématistiques.
4° La courbe ponophysiocratique.
D. La causalité dans la loi de la population.
II. Le territoire ouvert. Le commerce extérieur.
Fin. Réflexions sur la dépopulation.

INTRODUCTION

Personne n'ignore qu'en ce moment 500 savants ont été réunis en France pour étudier la question de la dépopulation. C'est bizarre ! Pendant ma jeunesse tous les économistes étaient hantés par le spectre de la surpopulation ou les moyens *honorables* pour éviter l'augmentation de la population.

Aujourd'hui on discute les moyens pour éviter la diminution de la population. C'est bizarre, mais c'est un fait.

La question de la dépopulation en France est d'un côté une question *vitale,* de l'autre côté c'est une question d'une importance très *secondaire*. Je m'explique.

Après la guerre de trente ans, l'Allemagne — y compris l'Autriche — avait moins de *cinq* millions d'habitants. Deux siècles et demi plus tard, le même territoire renferme plus de 80 millions d'habitants, et cela sans effort physiologique aucun, car si la France est le pays des familles peu nombreuses, l'Allemagne est le pays des vieilles filles stériles, ou, pour exprimer les effets par leurs causes, il faut dire que la France est le pays du péché réciproque, et que l'Allemagne est le pays du péché solitaire.

Si on fait le calcul de l'augmentation que la population allemande aurait pu accuser, si toutes ses vieilles filles avaient contribué à l'augmenter, on s'effraie de la hauteur vertigineuse d'une telle population. En vue de ce fait, une nation qui compte de nos jours 40 millions de membres, n'a pas une raison suffisante de s'effrayer ou de désespérer.

Cependant, dans un autre sens, le fait de la dépopulation est grave. Je viens de retourner d'un voyage exotique qui a duré vingt ans. J'ai facilement observé qu'à cause de cette dépopulation la France commence à baisser dans l'estime des nations exotiques. Je parle ici surtout de l'Amérique, latine aussi bien que saxonne. Dans l'Amérique latine, la France a toujours joui d'une hégémonie morale incontestée. C'est qu'aucune nation de race latine nie que la France est la première représentante de cette race. Cependant, même les nations de l'Amérique latine murmurent déjà que la France commence à déchoir, et cela à cause de sa dépopulation.

Pour expliquer ce raisonnement, il faut ne pas oublier que la doctrine dominante sur la destinée des races est celle-ci : que les

races, comme les individus, ont leur jeunesse, leur âge adulte et leur vieillesse, et que la France est entrée dans la période de vieillesse, révélée par la dépopulation. On croit y voir un phénomène d'ordre physiologique. Cette manière de voir, je l'ai retrouvée même dans les grands journaux de Paris quand ils s'occupent de la dépopulation (par exemple dans le *Journal des Débats* du 10 avril 1913).

La réduction de ce phénomène à une nécessité d'ordre physiologique semble être une espèce de consolation. *Necessitati parere semper sapientis est habitum* (Cic.).

Cette théorie sur la destinée des races est fausse, mais elle est crue, et cela suffit pour l'estime et la mésestime dans lesquels se trouve une race. Voilà le point alarmant de la dépopulation en France.

On ne peut pas, d'une manière satisfaisante, discuter la question de la dépopulation, sans avoir compris, préalablement, la théorie de la *population*. C'est qu'une augmentation de la population n'est pas nécessairement utile, et qu'une diminution de la population n'est pas nécessairement nuisible. Tout dépend s'il existe dans un territoire une *sur-* ou une *sous-*population. Pour savoir cela, il faut connaître la valeur de la population *optima*. En comparant la population optima avec la population *réelle*, on connaît le degré de la sur- ou de la sous-population. En raisonnant sur la dépopulation française, sans connaître ces données, on raisonne dans le vide, ce qui n'est pas convenable pour un homme de science. Il ne suffit pas de dire : « la France est dépeuplée »; car il ne faut pas oublier que des *savants éminents ont avancé que la France de nos jours n'était pas du tout sous-peuplée mais, au contraire, qu'elle possédait la population optima et que l'idéal serait que le monde entier eût une densité de la population égale à celle de la France, ni plus, ni moins.*

Ce qu'il faut dire est donc ceci : « La France a, dans ce moment, » quarante millions d'habitants. La population *optima* de la France » serait, à présent $(40 + x)$ millions d'habitants. Donc, il y a une » sous-population de x millions (x peut-être égal à zéro; il peut » même être négatif). Comment peut-on augmenter la population » de la France de x millions » ? Il faut déterminer la valeur de cet x. Voilà les questions dont on a le droit d'espérer la réponse de la Commission chargée de l'étude de la dépopulation.

Pour pouvoir faire ces calculs, il faut d'abord connaître la théorie de la *population*. Il y a plusieurs lustres que j'ai exposé, dans un livre systématique d'économie politique, une théorie de la population, fondée sur le nouveau principe que j'ai appelé *ponophysiocratique* [1].

Puisque la théorie de la population, en économie politique, est une des plus controversées, il m'a paru utile, au moment où cette théorie est devenue une actualité, de publier de nouveau, d'une manière plus accessible à tous et notamment aux Français, l'essentiel de ce que j'ai publié déjà sur cette théorie. D'ailleurs des suggestions que j'ai reçues, les critiques qui m'en ont été adressées, m'ont amené à apporter à cette théorie quelques retouches qu'on ne retrouve pas dans le livre dont je viens de parler. Je prendrai soin de mettre en relief les points de cette théorie les plus importants pour ceux qui veulent étudier la question de la dépopulation.

Je viens de dire que je veux exposer cette théorie d'une manière accessible *à tous,* au moins aux hommes cultivés, sans éviter pour cela quelques abstractions.

LES QUATRE PROBLÈMES DE LA THÉORIE DE LA POPULATION

Une théorie est la *réponse* à un *problème.*

Quel est donc le problème dont la réponse a été appelée la « théorie de la population »? Je dois faire ici une remarque préalable.

La population est une *quantité variable*. Toute quantité variable est en *rapport* avec d'autres quantités variables. La population est donc en *rapport* avec d'autres quantités variables. Tout rapport

[1] M. Ch. Andler, professeur à la Sorbonne, dit dans « l'Introduction » qu'il a bien voulu écrire à ce livre : *L'introduction du principe ponophysiocratique marque un moment décisif dans l'histoire des systèmes.* En effet, on a déjà retrouvé quatre « précurseurs » de la ponophysiocratie, Petty, Cantillon, Garnier, Cournot, ce qui certainement est de bon augure. La ponophysiocratie a été surtout heureuse dans l'étude de la théorie de la population, et c'est surtout dans cette théorie que mes trois « précurseurs », Cantillon, Garnier et Cournot, ont particulièrement réussi. Voyez là-dessus les articles de M. Landry, professeur à l'Ecole pratique des Hautes Études, et de M. Allix, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. M. Landry, dans sa thèse de doctorat, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, après avoir discuté les meilleures théories de la population retrouvées dans la littérature, a dit de la mienne : « *En somme, Cournot et Effertz sont les deux auteurs qui ont le mieux écrit sur la théorie de la population* ».

entre au moins deux quantités variables s'appelle une *loi*. Une théorie déterminée par une quantité variable est la réponse à la question : *Quelle est la loi de cette quantité?*

Un tel problème se compose toujours de *quatre* sous-problèmes :

A. Le premier de ces sous-problèmes, c'est la recherche de la *variable* inconnue avec laquelle on veut rechercher les rapports de la variable originale donnée.

B. Un rapport a une partie *formelle* et une partie *matérielle*. La partie formelle fait abstraction du côté sur lequel se trouve la *cause* et du côté sur lequel se trouve l'*effet*. La partie matérielle, au contraire, a le tort de déterminer le côté de la causalité.

Le second des sous-problèmes est donc la recherche du *rapport formel* inconnu entre les deux variables génériquement connues.

C. Le troisième de ces sous-problèmes, c'est la *discussion* de cette loi, c'est-à-dire c'est la recherche des valeurs *singulières* de cette variable, ses maxima, ses minima et ainsi de suite.

D. Le quatrième de ces sous-problèmes, c'est la déterminaison du côté où se trouve la *causalité* du rapport.

L'inconnu est donc une *variable* dans le premier, c'est un *rapport formel* dans le second, ce sont des *valeurs* dans le troisième, c'est une *causalité* dans le quatrième sous-problème.

Il faut donc se demander ceci :

A. Dans le problème de la « population », quelle est la *variable* avec laquelle nous voulons mettre en rapport la population?

B. Quel est le *rapport formel* de la population avec cette seconde variable?

C. Quelles sont les *valeurs singulières* de cette variable?

D. De quel côté se trouve la *causalité* de ce rapport?

A. *Le revenu naturel moyen des individus.*

En réalité, tout ce qui existe est en rapport mutuel. Voilà la théorie la plus ancienne du monde, la théorie dite « orphique » du « *syndesmos panton tôn onton* », de la *conjunctio omnium entium,* de l'enchaînement de tout ce qui existe. De n quantités qui existent, une quantité quelconque x est donc en rapport avec les $(n\text{-}1)$ autres quantités qui existent, et on a, théoriquement, certainement le droit d'appeler chacun de ces rapports « *une* loi de x ». Pratiquement, ces rapports seront pour nous d'une impor-

tance variable, et il y aura, par conséquent, un de ces rapports qui jouira de l'importance *maxima*. C'est ce rapport qui sera appelé « la loi de x ».

La population est une quantité qui, théoriquement, est en rapport avec chacune des autres quantités du monde qui existent et on a, théoriquement, le droit de poser la question de spécifier chacun de ces rapports. Théoriquement, on a le droit de nommer chacun de ces rapports « une » loi de la « population ». Mais ces différents rapports sont, pour nous, d'une importance variable et de tous ces rapports il y en a nécessairement un dont l'importance est un *maximum*. C'est *la* loi de la population.

Quelle est donc cette seconde quantité dont le rapport avec la population est d'une importance maxima ? Cette variable est le *revenu naturel moyen des individus* qui composent cette population. Je dois expliquer ce que cela signifie :

1° Le *revenu* d'une personne, c'est la quantité de biens *consommés* par cette personne dans l'unité de temps. Le revenu ne se compose donc pas des biens simplement *acquis* dans l'unité du temps. Cette dernière quantité s'appelle *gain* (en anglais *earning*). C'est surtout le professeur Irving Fischer de Jale-University qui, dans son livre « Capital et revenu », a insisté sur cette distinction entre le revenu, *income,* et les gains, *earnings.*

2° Le revenu *naturel,* c'est la quantité de biens *en nature* consommés. Il est opposé au revenu *psychique,* au revenu en *argent,* et à d'autres revenus *auxiliaires,* dont nous parlerons à l'instant. Le revenu naturel a reçu aussi les noms de revenu *physique,* de revenu *matériel* et ainsi de suite.

3° Le revenu des *individus* est opposé au revenu des associations d'individus retrouvées dans le territoire en question.

4° Le revenu *moyen* est opposé au revenu *réel.* Le revenu réel se déduit du revenu moyen en multipliant le revenu moyen par un coefficient de la *distribution,* variable d'une classe à l'autre, d'un groupe à l'autre, peut-être d'un individu à l'autre.

Voilà la seconde variable avec laquelle on veut mettre la population en rapport, quand on parle de *la* loi de la population.

B. *Le rapport formel entre la population et le revenu naturel moyen des individus, ou la* courbe populationiste. *Les quatre théories de la population selon les auxiliaires employées.*

I. Notre problème est donc de déterminer le rapport entre la population et le revenu naturel moyen des individus. En d'autres termes : notre problème est de construire et de discuter la *courbe* encore inconnue du *revenu naturel moyen* de l'*individu* sur l'*axe* de la *population*. Appelons cette courbe : « *la courbe de la théorie de la population* », ou brièvement la « *courbe populationiste* ».

II. Voici ce que le bon sens, sans théorie préconçue, nous dit sur ce problème : Si dans un territoire isolé, la population continue à augmenter, il arrivera inévitablement l'époque où les *nourritures* commenceront à se raréfier, et si la population continue toujours à augmenter, il arrivera inévitablement le jour où commencera la famine. A partir de ce moment il lui manquera préalablement de *tout,* car un estomac vide n'aime pas à faire aucun travail. Mais qu'est-ce qui arrivera à cette population quelques jours avant la famine ? A cette époque, il y aura évidemment une grande *abondance* de beaucoup d'autres catégories de biens, par exemple de théâtres, de concerts, de livres, d'habitations, etc., car l'augmentation de la population ne renferme aucune raison suffisante au bon sens pour expliquer la raréfaction de ces catégories de biens. L'instinct, le bon sens divise donc, au point de vue de la population, les biens en *deux* catégories : avec l'augmentation de la population, la première catégorie devient plus *rare,* et la seconde devient plus *abondante.* Le bon sens ne donne pas de définitions, il se limite à donner des illustrations et il dit que les biens qui se raréfieront seront surtout les *nourritures,* tandis que la plupart des autres biens se multiplieront. Cela signifie que la courbe populationiste se compose de *deux* branches superposées, dont l'une est celle des nourritures, et l'autre est celle du reste des biens, que la branche des nourritures est descendante jusqu'à l'axe, et dont celle des autres biens est ascendante.

Voilà la courbe populationiste donnée par le bon sens qui ne raisonne pas. Voyons maintenant ce qu'en disent les écoles qui raisonnent.

III. Il n'y a pas de rapports *directs* entre la population et le revenu naturel moyen des individus. Il n'y a que des rapports *indirects,* à l'intermédiaire d'autres quantités appelées *auxiliaires.* Quelles sont ces quantités auxiliaires ?

Les auxiliaires sont, pour les hommes de sciences, ce que les outils, les instruments sont pour les hommes de travail. La recherche des meilleurs auxiliaires, voilà la plus grande difficulté dans tous les problèmes et dans toutes les sciences. C'est du bon choix des auxiliaires que dépend, généralement, la réussite dans chaque recherche scientifique, comme dans chaque travail mécanique le bon résultat dépend du choix heureux de l'instrumentaire. Puisque la supériorité de la théorie ponophysiocratique de la population et de toutes les autres théories ponophysiocratiques dépend en premier lieu de la supériorité d'une des auxiliaires que j'ai employées, il faut que j'attire là-dessus l'attention du lecteur, car c'est ici que se trouve la différence spécifique de cet article.

IV. Une auxiliaire est une quantité qui est en rapport, direct ou indirect, avec chacune des deux quantités primitives, entre lesquelles on veut rechercher le rapport. Il y a non seulement des auxiliaires simples, mais encore des auxiliaires des auxiliaires. Je ne puis donner ici une théorie générale des auxiliaires. Je me bornerai à une remarque relative à notre problème :

V. Pour résoudre notre problème, il faut *deux* auxiliaires : une qui est spéciale pour notre problème, et une générale qui revient dans chacun des problèmes d'économie politique.

1° La première auxiliaire, c'est le revenu de la *population* du territoire vue dans son ensemble. Cela va sans dire, car le revenu moyen des individus est égal au revenu de la population, divisé par la population.

2° C'est la détermination de la seconde auxiliaire générale qui représente les difficultés et où il y a les controverses qui causent les diversités si grandes dans notre théorie. C'est que cette auxiliaire est la quantité dans laquelle il faut commencer par exprimer d'abord les biens en général, ensuite, ce qui est important pour notre problème, les revenus. Il s'agit ici aussi bien du revenu moyen des individus que du revenu de la population. Exprimé par cette auxiliaire, on arrive à la notion du *revenu-auxiliaire.*

Il faut donc chercher d'abord le rapport entre la population et les revenus auxiliaires, et de la population et des individus, ensuite

le rapport entre les revenus auxiliaires et les revenus naturels et de la population et des individus. En éliminant ensuite les revenus auxiliaires, on arrive au rapport entre la population et le revenu naturel moyen des individus.

VI. Si nous envisageons dans la littérature économique les différentes doctrines et de la population et d'autres, nous remarquons que leur différence théorique essentielle consiste dans la nature de la quantité auxiliaire générale dont elles font usage. De ces quantités auxiliaires, on en retrouve *trois* dans la littérature du passé :

1° L'argent ;
2° Le travail ;
3° La terre.

Ces trois auxiliaires sont le point de départ des trois écoles appelées :

1° Chrématistique (chréma = argent) ;
2° Ponocratique (ponos = travail) ;
3° Physiocratique (physis = terre).

La première de ces écoles est l'école qui a toujours été dominante dans le passé aussi bien que dans le présent. La seconde école est celle des socialistes contemporains dans toutes leurs sectes, des Marxistes, des Lassalléanistes, des Rodbertuséens, et ainsi de suite. La troisième école, celle des physiocrates, a été très répandue il y a plus d'un siècle, mais, de nos jours, elle ne compte plus d'adeptes, sauf les sectateurs de Henri Georges, ce qui est très à regretter, car, malgré ses erreurs, elle est, théoriquement, supérieure aux deux autres écoles.

A ces trois écoles, j'ai ajouté une *quatrième* que j'ai appelée l'école *ponophysiocratique,* parce qu'elle repose sur une quatrième auxiliaire, celle de la quantité *complexe travail plus terre.*

Nous verrons à l'instant que la réponse *vraie* est la réponse donnée par l'école *ponophysiocratique.* Cette théorie renferme une petite difficulté qui découle de la *complexité* de l'auxiliaire employé, car les calculs complexes ne sont pas familiers à tout le monde. Voilà pourquoi je me vois obligé d'exposer d'abord les réponses données par les trois autres écoles, malgré leurs erreurs.

Je commencerai par résoudre ce problème par la quantité auxiliaire de la *terre* selon les idées de l'école *physiocratique.* L'unité de cette quantité de la terre, c'est l'unité du *sol,* c'est-à-dire d'un

angle dièdre, dont la pointe se trouve au centre de notre globe, multipliée avec l'unité du *temps*. Pour cette école, le revenu-auxiliaire est donc le revenu-*terre*. C'est cette école qui a, pour ainsi dire, créé la théorie de la population, car sa réponse est de toutes les réponses la plus *pessimiste,* et c'est ce pessimisme qui a attiré l'attention du monde des économistes sur ce problème.

Ensuite je donnerai la réponse à notre problème à l'aide de la quantité auxiliaire du *travail,* selon les idées de l'école *ponocratique,* acceptée de nos jours par les socialistes-marxistes. Le revenu auxiliaire de cette école est le revenu-*travail*. Cette réponse est la plus *optimiste* de toutes. Elle renferme la réaction à la théorie pessimiste physiocratique.

Je donnerai ensuite les réponses que donne à notre problème l'école *chrématistique* qui travaille avec l'auxiliaire de l'*argent*. Le revenu auxiliaire de cette école est le revenu-*argent*. Les réponses que cette école donne à notre problème sont très variées, en partie optimistes, en partie pessimistes.

A la fin, je donnerai la réponse *vraie* qui se présente en appliquant l'auxiliaire complexe *travail plus terre* selon les idées de l'école *ponophysiocratique*. Le revenu auxiliaire de cette école est le revenu complexe composé des deux termes du *revenu-travail* et du *revenu-terre*.

I. Le territoire fermé. La production.

Il y a deux espèces de territoires : les territoires isolés ou *fermés,* et les territoires *ouverts*. Leur différence est celle-ci : les territoires fermés ne peuvent acquérir leurs revenus que par la *création* de l'*existence* des biens, c'est-à-dire par la *production,* tandis que les territoires ouverts peuvent acquérir leur revenu encore par le *commerce extérieur*.

Pour pouvoir répondre, en économie, à n'importe quelle question générale, il faut toujours *commencer* par l'étudier dans un territoire *isolé*. Il n'ignore pas que, au moins dans notre époque, il n'existe plus de territoire fermé, sauf le globe entier, qui, probablement, nous intéresse le moins. Tous les autres territoires qui nous sont plus à cœur sont des territoires *ouverts,* à commerce extérieur. Mais cela ne signifie nullement qu'il faut commencer les calculs avec les territoires ouverts. On *termine* les calculs avec les quantités données par le *cœur;* mais on les *commence* avec les

quantités données par la *tête*. Or la tête, la logique dit qu'il faut commencer toute étude économique dans un territoire fermé. Ce n'est qu'après avoir terminé cette étude qu'on peut y introduire l'influence du commerce extérieur. C'est comme les physiciens qui, pour découvrir de nouvelles lois, commencent toujours par supposer un Monde *fermé, isolé,* un *Univers*, un macrocosmos; et ce n'est que plus tard qu'ils étudient un monde non isolé, un microcosmos.

Nous marcherons de la même manière. Nous étudierons la loi de la population d'abord dans un territoire isolé, puis nous déterminerons les corrections de cette loi qui résultent de l'introduction du commerce extérieur.

Le revenu *moyen* des individus est, par définition, égal au revenu de la population, divisé par la population. Dans un territoire isolé, le revenu de la population est toujours et nécessairement, non seulement égal, mais identique au *produit* de cette population. La population d'un territoire fermé est la seule personne qui jouisse de ce privilège. Pour toutes les autres personnes, le revenu n'est pas nécessairement ni identique, ni même égal au produit, et, en général, il n'est ni l'un ni l'autre. Dans un territoire isolé, le revenu moyen des individus est donc égal au *produit* de la population *divisé* par la population. Il faut donc se demander quel est le rapport entre la population d'un côté, et le quotient entre le *produit* de la population et son nombre de l'autre côté?

Cette question, nous la résoudrons à l'aide des quatre prémisses communes physiocratique, ponocratique, chrématistique et ponophysiocratique.

1° *La courbe populationiste physiocratique. Le malthusianisme.*

Pour la doctrine physiocratique, le revenu auxiliaire est le revenu-*terre*. Pour déduire le revenu naturel du revenu-terre, il faut multiplier le revenu-terre avec le facteur de la productivité (fertilité) du sol. La productivité du sol, c'est le quotient entre une quantité de biens et leurs coûts-*terre*.

Nous commencerons le calcul par le revenu-terre de la *population* d'un territoire, par jour. Cette quantité est égale à l'étendue du territoire, multiplié par la journée naturelle de vingt-quatre heures. La courbe du revenu-terre d'une population est donc une ligne *droite horizontale*.

Si nous divisons cette quantité par la population, nous arrivons

au revenu-terre moyen de l'individu. La courbe du revenu-terre moyen de l'individu est donc une ligne *descendante* pour laquelle l'axe est une asymptote. Cette courbe est une *hyperbole*.

Pour arriver de cette courbe à la courbe du revenu-*naturel* moyen de l'individu, il faut multiplier son revenu-terre moyen avec la productivité de la terre. Si la productivité de la terre était une constante, cette courbe représenterait une hyperbole, elle aussi. Mais la productivité de la terre n'est pas une constante. Elle augmente. Cependant elle ne peut jamais augmenter aussi vite que la population le peut, et le résultat final est donc une dérivée de l'hyperbole qui est *descendante,* elle aussi, et pour laquelle l'axe est une asymptote.

Cette doctrine ne fait aucune distinction entre les différentes catégories de biens dont se compose le revenu. Tous les biens suivent la même courbe descendante, les livres, les habitations, les théâtres, etc., aussi bien que les nourritures. J'attire l'attention du lecteur sur cette dernière conclusion, car c'est ici que se trouvent les différences essentielles entre les doctrines physiocratique et ponophysiocratique de la population.

2° *La courbe populationiste ponocratique. La théorie des socialistes contemporains.*

Selon la théorie ponocratique, le revenu auxiliaire est le revenu-*travail.*

Pour déduire le revenu naturel du revenu travail, il faut multiplier le revenu-travail avec le facteur de la productivité du travail. La productivité du travail, c'est le quotient entre une quantité de biens et leurs coûts-*travail.*

Nous commencerons par le calcul du revenu-travail de la *population* entière. Cette quantité est égale à la population multipliée par le nombre des heures qui composent la journée moyenne de travail de l'individu moyen (par exemple quatre heures par jour, car il faut y faire entrer dans le calcul les enfants, les vieillards, les malades, les jours de fêtes et ainsi de suite).

La courbe du revenu-travail d'une population est donc une *ligne droite ascendante.*

Si nous divisons cette quantité par la population, nous arrivons au revenu-travail *moyen* de l'*individu.* La courbe de ce revenu est donc une ligne *droite horizontale.*

Pour arriver maintenant de cette courbe à la courbe du revenu *naturel* moyen de l'individu, il faut multiplier son revenu-travail moyen avec la productivité du travail. Si la productivité du travail était une constante, cette courbe serait, elle aussi, une horizontale. Mais la productivité du travail n'est pas une constante. Elle augmente ; donc la courbe du revenu naturel moyen de l'individu est une courbe *ascendante*.

Cette doctrine ne fait non plus aucune distinction entre les différentes catégories des biens dont se compose le revenu naturel. Toutes les espèces de biens suivent la même courbe ascendante, les nourritures aussi bien que les habitations, les livres, les théâtres, etc. J'attire de nouveau l'attention du lecteur sur cette conclusion, car c'est ici que se trouve le commencement des différences essentielles entre les doctrines ponocratique et ponophysiocratique de la population.

3° *La courbe populationiste chrématistique. Les harmonistes et les néo-malthusiens.*

Selon la théorie chrématistique, le revenu auxiliaire est le revenu-*argent*. Pour déduire le revenu naturel du revenu-argent il faut multiplier le revenu-argent avec le facteur de la rentabilité de l'argent, c'est-à-dire avec le facteur des prix donnés par le prix courant.

Le prix, c'est le quotient entre l'unité des biens et leurs coûts-argent. C'est la rentabilité de l'argent.

Je renonce à entrer dans les détails des calculs chrématistiques de la doctrine de la population pour des raisons que voici :

Tandis que les différentes doctrines, ponocratique et physiocratique sont toutes très similaires entre elles, dans ce sens que les courbes qu'elles donnent sont toujours ascendantes ou toujours descendantes, le même n'est pas vrai pour les théories chrématistiques. Cette école nous donne des courbes et ascendantes, comme celle de Bastiat et des harmonistes, et descendantes, comme celle des néo-malthusiens. Il y a ensuite des doctrines mixtes et éclectiques. C'est que le problème des prix se prête à une infinité de réponses. Si on me donne la permission de choisir la théorie des prix, j'arriverai à n'importe quelle théorie voulue de la population. *Quidquid dixeris argumentabor.* Il n'y a donc pas d'intérêt d'entrer dans les détails de ces théories.

Il n'y a qu'une seule de ces théories au sujet de laquelle je ferai une exception, parce qu'elle se prête à une réflexion générale. La voici : Les salariés représentent la plus grande partie de la population. Les variations de la population sont donc des variations du nombre des salariés. Augmentation de la *population* signifie donc augmentation de l'*offre* du *travail,* donc *baisse* des *salaires.*

Baisse des salaires, cela signifie d'abord diminution de la partie du revenu qui consiste en biens de culture, habitation, meubles, vêtements, livres, etc., et ensuite diminution aussi de la partie du revenu qui consiste en nourritures.

Le remède proposé est de régler le nombre de ses enfants d'après le nombre d'enfants qu'on puisse faire vivre non par son *produit,* mais par son *revenu.* Donc restriction de la natalité surtout chez les salariés.

C'est cela la théorie des néo-malthusiens. Cette théorie représente une description correcte du revenu des salariés, mais elle n'est pas une doctrine de la *population,* car elle y fait entrer l'élément de la *distribution.* Elle envisage non le revenu *moyen,* mais le revenu *réel* des salariés.

Donc le remède proposé n'a pas de nexus causal avec la maladie. Une maladie causée par la distribution, ne peut être soignée que par des remèdes qui portent sur la distribution, et elle ne peut pas être soignée par des remèdes qui portent sur la production. Je n'entre pas davantage dans les détails.

4° *La courbe populationiste ponophysiocratique.*

J'expliquerai maintenant la théorie ponophysiocratique de la population, la théorie qui renferme la vérité.

Selon cette théorie, le revenu auxiliaire est une quantité complexe égale au revenu-*travail* plus le revenu-*terre.* Les deux termes de ce revenu sont indépendants l'un de l'autre. Le revenu-travail peut augmenter, soit que le revenu-terre augmente, soit qu'il diminue, et le revenu-terre peut en faire autant. Pour déduire le revenu naturel de ce revenu-travail-terre, il faut passer sur les réflexions très ponophysiocratiques que voici :

Le *quotient travail-terre* est différent dans les différentes catégories de biens. Par une coïncidence curieuse, les biens où ce quotient est *petit* sont des *nourritures,* et les biens où il est grand sont des biens de *culture.* Cela n'est pas une loi, c'est une règle à

côté de laquelle il y a des exceptions. Mais on n'ignore pas que ce sont les exceptions qui confirment la règle. Approximativement on peut donc *négliger le travail* dans les *nourritures,* et on peut négliger la *terre* dans les biens de *culture.* De cela résulte que le revenu-*travail,* multiplié par la *productivité du tracail,* nous donne la partie du revenu naturel qui consiste en *biens de culture,* et que le revenu-*terre,* multiplié par la *productivité* de la *terre,* nous donne la partie du revenu naturel qui consiste en *nourritures.*

Nous commencerons le calcul par le calcul du revenu-travail-plus-terre de la *population* entière. Puisqu'il s'agit d'une quantité complexe, la courbe du revenu se divise en deux branches, celle du revenu-travail et celle du revenu-terre. La première branche est une ligne droite *ascendante,* la seconde branche est une ligne droite *horizontale.*

En divisant chacune de ces courbes par la population, on arrive au revenu-travail moyen et au revenu-terre moyen des *individus.* Evidemment la courbe du revenu-travail moyen est une *horizontale,* et la courbe du revenu-terre moyen est une hyperbole *descendante,* pour laquelle l'axe est l'asymptote.

En multipliant la première de ces courbes avec le facteur de la productivité du travail, on arrive à la partie du revenu-naturel moyen, qui consiste en biens de culture, et en multipliant la seconde de ces courbes avec le facteur de la productivité de la terre, on arrive à la partie du revenu naturel moyen qui consiste en nourritures. La première courbe est donc une droite ascendante, et la seconde est une hyperboloïde asymptomatiquement descendante à l'axe.

La première de ces courbes *partielles* est donc la courbe *ponocratique,* et la seconde est la courbe *physiocratique* du revenu en entier.

Avec cela nous sommes arrivé à la théorie de la population du bon sens, mais non par instinct ; nous y sommes arrivé par *déduction* scientifique, ce qui corrobore la vérité. Ce n'est que la ponophysiocratie qui puisse arriver, par déduction à cette théorie du bon sens. Chacune des trois autres théories arrive à des résultats en contradiction avec celui du bon sens.

On comprend facilement la nature des erreurs et de la ponocratie et de la physiocratie. Chacune des théories de la population avancées par ces deux écoles repose sur une fausse généralisation.

Chacune de ces théories arrive à une courbe générale, qui n'est correcte que pour une partie du revenu. La ponocratie veut que tous les biens suivent une courbe qui n'est correcte que pour les biens de culture, tandis que la physiocratie veut que tous les biens suivent une courbe qui n'est correcte que pour les nourritures.

C. *La discussion de ces courbes populationistes. La sur- et la sous-population.*

Il faut maintenant discuter les courbes que nous connaissons, c'est-à-dire il faut en déterminer les points les plus *singuliers* et les plus importants. De ces points il y en a deux : 1° d'abord le point qui correspond au *minimum de l'existence* du revenu; 2° ensuite le point qui correspond à l'*optimum* de l'existence du revenu. On arrive à ces deux points en construisant les horizontales qui correspondent à ce *minimum* et à cet *optimum* de l'existence. Les points dans lesquels ces horizontales coupent les branches *descendantes* de notre courbe sont les points recherchés.

Le point du *minimum* de l'existence du revenu correspond au *maximum* de la population. Le point de l'*optimum* de l'existence du revenu correspond à l'*optimum* de la population. Ce sont là les deux points qui séparent la *sous-population* et la *sur-population, absolues* et *relatives*. Il faut connaître ces points pour pouvoir dire si, dans un cas donné, une dépopulation est désirable, oui ou non, car une dépopulation en soi ne signifie qu'une *diminution* de la population, sans apporter à cet événement une critique ni bonne, ni mauvaise. Une dépopulation est bonne ou mauvaise, selon qu'elle se produit dans une sur- ou dans une sous-population relative. Elle est urgente s'il s'agit d'une sur-population absolue.

Demandons-nous donc si les courbes de chacune des quatre écoles renferment ces deux points, oui ou non ? Si la réponse est affirmative, il faut déterminer où ces points se trouvent.

1° *La courbe physiocratique.*

Évidemment la courbe *physiocratique*, qui est descendante, est coupée par chacune des deux horizontales. De cela résulte que l'école physiocratique nous dit que la possibilité d'une sur-population, absolue et relative, existe en réalité, et qu'elle se réalise avec nécessité du moment qu'on admet que la population soit continuellement augmentante.

Cette doctrine nous dit encore davantage. Puisque, selon cette doctrine, toutes les branches de la production sont fongibles, l'indigence *commencera* à se manifester dans les biens non nécessaires, donc dans les biens de « culture », et ce n'est que plus tard que commencera l'indigence aussi dans les biens nécessaires, dans les aliments. Cette doctrine est donc très *pessimiste* dans ce sens, que si une population continue à augmenter elle ne peut pas éviter, à la fin, le dénûment complet de *tous* les biens, la misère *totale*.

Cette doctrine pèche contre le bon sens, elle lui est directement opposée, car nous avons vu que le bon sens admet bien la possibilité d'un dénûment complet, causé par une sur-population, mais ce dénûment commence là où le dénûment physiocratique termine, et il termine là où le dénûment physiocratique commence.

2° *La courbe ponocratique.*

Évidemment, la courbe ponocratique qui est ascendante n'est coupée par aucune des deux horizontales. De cela résulte que l'école ponocratique nous dit que toute sur-population, absolue et relative, est impossible et qu'elle ne peut jamais se réaliser même en supposant que la population augmente jusqu'à l'infini. Cette conclusion est nécessaire pour toutes les catégories de biens, pour les nourritures aussi bien que pour les livres, les habitations, les théâtres, etc. Cette doctrine est donc très *optimiste* dans ce sens que, si une population continue à augmenter autant qu'elle voudra, elle restera toujours dans une sous-population, elle n'arrivera jamais jusqu'à une sur-population, ni absolue, ni même relative. C'est cela, en réalité, la doctrine de la population, prêchée par tous les auteurs classiques du socialisme, par Marx, Engels, Lassalle et d'autres. Ils admettent bien que, dans la société bourgeoise, une augmentation de la population puisse coïncider avec une diminution des revenus des salariés, mais, selon eux, ce phénomène n'est jamais causé par une *sur*-population ; il ne représente qu'une sur*plus*-population, c'est-à-dire un chômage.

Cette théorie va de nouveau contre celle du bon sens. La France possède à présent quarante *millions* d'habitants. Selon la théorie marxiste, elle pourrait en posséder et en nourrir quarante *milliards*. Évidemment, quarante milliards d'habitants réunis sur le sol de la France n'y pourraient pas même *respirer*. Comment pourraient-ils y manger ? Il faut s'étonner que des gens sérieux

aient pu trouver l'audace de prononcer une telle théorie si contraire au bon sens, et que de tels gens audacieux aient pu trouver un auditoire suffisamment docile pour les entendre sans murmurer.

3° *Les courbes chrématistiques.*

Des différentes courbes *chrématistiques* les courbes descendantes sont coupées, et les courbes ascendantes ne sont pas coupées par les deux horizontales. Il y a donc des écoles chrématistiques qui disent qu'une sur-population absolue et relative est possible; ce sont les néo-malthusiens; et il y en a d'autres qui avancent que ces malheurs ne sont pas possibles; ce sont les harmonistes, les bastiatistes.

Je dois faire remarquer que le néo-malthusianisme chrématistique est dans ceci égal à la doctrine de Malthus, que la raréfaction des revenus, au moment de la sur-population, s'étend sur *toutes* les espèces des biens, sur les biens de *culture* aussi bien que sur les biens de *nourriture,* et qu'elle *commence* même par celle des biens de *culture.*

4° *La courbe ponophysiocratique.*

Des deux branches de la courbe ponophysiocratique, la branche descendante des nourritures est coupée par chacune des deux horizontales, et la courbe ascendante, celle des biens de culture, n'est coupée par aucune d'elles. Il existe donc la possibilité d'une sur-population relative et absolue, mais ces sur-populations se caractérisent par une raréfaction des *nourritures seulement, tandis qu'en même temps les biens de culture abondent.* Donc, *selon la ponophysiocratie, le contraire arrive de ce qu'ont vu les malthusiens et les néo-malthusiens* qui ont dit que la sur-population se caractérisait par une raréfaction de *tous* les biens, des biens de *culture* aussi bien que des biens de nourriture, et que la sur-population *commençait* même par une raréfaction des biens de *culture.*

D. *La causalité dans la loi de la population.*

Il faut maintenant se demander de quel côté se trouve la *causalité* dans le rapport entre la population et le revenu naturel moyen des individus? Est-ce la population qui cause le revenu, ou est-ce le revenu qui cause la population?

Chacune de ces deux réponses a été avancée. Les ponocrates (socialistes-marxistes) considèrent la population comme la cause et le revenu comme l'effet, et les physiocrates malthusiens considèrent, au contraire, le revenu comme la cause et la population comme l'effet. Les chrématistes avancent en partie la première, et en partie la seconde théorie.

Voici les prémisses pour arriver à la réponse de notre question : Évidemment, le revenu-*travail* d'une population est l'effet de la cause population. C'est que la population produit le travail. Mais on ne saurait dire que le revenu-*terre* d'une population soit l'effet de la cause population, car la population ne produit pas la terre. On ne saurait cependant pas dire non plus que la population soit l'effet de la cause revenu-terre. Au moins, le revenu-terre n'est pas l'*unique* cause de la grandeur de la population. Il faut encore y faire entrer la productivité de la terre. Or, ces deux facteurs sont la cause non de la population réelle, mais du *maximum* et de l'*optimum* de la population.

Les coûts-*terre* des biens déterminent et le *maximum* et l'*optimum* de la *population* sur un territoire donné. Les coûts-travail n'y sont pour rien dans ce calcul. Les coûts-*travail*, au contraire, déterminent le maximum du *bien-être* de cette population. Les coûts-terre n'y sont pour rien dans ce calcul.

Le revenu-terre d'une population est donc bien la cause de ce que cette population ne soit pas plus *grande* qu'une population donnée; mais il n'est jamais la cause de ce que cette population soit plus *petite*.

Si nous traduisons les notions du revenu-travail et du revenu-terre dans la notion revenu naturel, il faut dire ceci : la partie du revenu naturel, qui consiste en biens de culture, est l'effet de la cause population; mais la partie du revenu naturel, qui consiste en nourriture, est la cause non de la population réelle, mais du maximum et de l'optimum de la population.

Pour déterminer si, dans un territoire donné, il y a sur- ou sous-population, absolue ou relative, il faut connaître les coûts-terre du revenu naturel et *optimum* et *minimum*. Il faut diviser le territoire par ces deux coûts-terre. Le résultat de ces deux divisions nous donne le nombre de la population et *optima* et *maxima*.

Il faut comparer ces deux populations avec la population *réelle* du territoire. Si la population réelle est plus petite, il y a *sous-*

population ou relative ou absolue. Dans le cas contraire, il y a une *sur*-population.

On peut faire ce calcul encore de la manière suivante, qui est plus facile à comprendre. Il faut d'abord calculer la *récolte* des *nourritures* qui existe, ce qui, selon la technique, est facile à faire. Il faut diviser cette quantité par la quantité de *nourritures* qui correspond à l'optimum et au minimum de l'existence. Les livres de physiologie nous renseignent là-dessus.

Le résultat de cette division nous donne l'optimum et le maximum de la population de ce territoire. De ces deux valeurs de la population, il faut soustraire la population qui existe. Signe positif de cette différence signifie *sous*-population, relative ou absolue. Signe négatif de cette différence signifie *sur*-population, relative ou absolue.

Les calculs avec les quantités coûts-travail et revenu-travail nous conduisent toujours à l'erreur, également comme les calculs avec les quantités coûts-argent et revenu-argent qui cependant sont les seuls calculs connus dans la littérature.

II. Le territoire ouvert. Le commerce extérieur.

Nous examinerons maintenant la théorie de la population dans un territoire ouvert.

Dans un tel territoire le revenu de la population n'est plus ni identique, ni même égal à son produit. Il est plutôt égal à son produit, plus les importations, moins les exportations. Cette différence s'appelle la « *balance* du commerce ». Il faut étudier ce terme de correction donné par le commerce extérieur, la balance du commerce.

Voyons d'abord ce qu'en dit l'école dominante qui calcule en argent, l'école chrématocratique. Pour cette école, les importations aussi bien que les exportations ne représentent que des quantités d'argent. Leur différence, la balance du commerce, représente donc, elle aussi, une quantité d'argent. Cette différence est ou positive ou négative : *Tertium non datur*. Chose curieuse ! Si cette différence est *positive*, ces économistes disent que la balance est *négative*, et si cette différence est *négative*, ils disent que la balance est *positive*. C'est que si cette différence est négative, on y voit un placement. Il n'insiste pas.

Voyons ce qu'en dit la doctrine *ponophysiocratique*. Selon cette doctrine, les biens représentent et du travail et de la terre. En considérant le commerce extérieur il y a donc non deux, mais *quatre* quantités à considérer, à savoir :

1° *L'importation-travail;*
2° L'importation-*terre;*
3° *L'exportation-travail;*
4° L'exportation-*terre.*

Approximativement, on peut dire que l'exportation et l'importation de *nourritures* (blé, vin, viande, etc.) représentent une exportation et une importation de *terre,* et que l'exportation et l'importation de biens de *cultures* (textiles, livres, etc.) représentent une exportation et une importation de *travail.*

De ces quatre quantités résultent non une, mais *deux différences, deux balances* de commerce. Il y a :

1° La différence entre les *importations-travail* et les *exportations-travail.* C'est la *balance-travail*;

2° Il y a ensuite la différence entre les importations-*terre* et les exportations-*terre.* C'est la balance-*terre.*

Chacune de ces deux différences peut être et *positive* et *négative.* De cela résulte qu'il n'y a pas seulement *deux,* mais qu'il y a *quatre* états de la balance du commerce extérieur, à savoir :

I.	Balance-travail	négative;	balance-terre	positive;
II.	»	»	»	négative;
III.	»	négative;	»	positive;
IV.	»	»	»	négative;

En comparant cette théorie ponophysiocratique avec la théorie antérieure chrématistique, on comprend facilement que c'est elle qui renferme la vérité. Malheureusement, pour tout Ministère de commerce, elle est beaucoup plus compliquée.

Étudions maintenant comment les balances du commerce influencent les courbes populationistes. Voilà tout ce qu'on puisse en dire :

Une balance-terre positive augmente les revenus-terre et, par conséquent, la partie des revenus naturels qui consistent en nourriture. Une balance-terre négative les diminue. Une balance-travail positive augmente les revenus-travail et, par conséquent, la partie des revenus naturels qui consistent en biens de culture. Une balance-travail négative les diminue.

En théorie on peut, par le commerce extérieur, causer une sur-population là où elle n'existerait pas dans le territoire fermé, et on peut l'éviter là où dans un territoire fermé elle se produirait. Une balance-terre négative a le premier effet, une balance-terre positive a le second effet.

Le commerce extérieur est pour ainsi dire le *deus ex-machina* des économistes. Avec lui on peut faire tout, mais on oublie qu'on n'est pas toujours maître du commerce extérieur. Un tel commerce suppose deux choses :

1° Un territoire qui veut bien exporter ou importer les biens désirés;

2° Une force suffisante pour pouvoir, en cas de guerre, empêcher l'ennemi de déranger ce commerce.

Les économistes ne disent pas d'une manière satisfaisante comment ils veulent disposer à leur gré de ces deux conditions.

FIN

Voilà les données de la théorie de la population que je désirerais mettre sous les yeux des lecteurs de cette Revue. Voici, à mon avis, l'ordre qu'une commission de la dépopulation devrait suivre :

1° Il faut d'abord déterminer s'il y a une *sous*-population, oui ou non;

2° Ensuite il faut déterminer quelle est la *valeur* de la sous-population, si elle existe;

Ces deux calculs doivent se faire selon la doctrine ponophysiocratique.

3° Il faut à la fin rechercher les *moyens d'augmenter* la population de ce qui lui manque de la population optima.

Voici quelques réflexions utiles pour résoudre ces questions :

1° Depuis la dernière guerre, la population de l'Allemagne a augmenté de 40 à environ 70 millions. La population de la France n'a augmenté que de 38 à 40 millions.

Mais cela ne signifie pas que la France devrait augmenter sa population avec la même rapidité que l'Allemagne a augmenté la sienne. La fertilité des terrains de l'Allemagne a, à peu près, *doublé* depuis la guerre, tandis que la fertilité des terrains français n'a augmenté qu'en raison de 14 à 18,5. J'expliquerai dans un autre endroit les causes de ces différences. La France aurait donc cer-

tainement dû augmenter la population de 38 à environ 50 millions; mais la nécessité d'une augmentation plus grande de la population aurait besoin d'une preuve spéciale.

2° La fertilité, en France, a augmenté de 14 à 18,5, c'est-à-dire sur la superficie où antérieurement il y avait une récolte de 14 sacs de blé, on récolte maintenant 18,5 sacs. Mais de cela ne résulte pas du tout que la récolte *totale* de la France ait augmenté de 14 à 18,5, car cette récolte dépend encore de la *quantité des terrains* soumise à la charrue. Or, pour des raisons qu'il faut expliquer, le nombre des hectares soumis à l'agriculture a diminué en France. Il faut déterminer la valeur de cette diminution et il faut en rechercher les causes. Evidemment cette diminution diminue la population.

3° Pendant la dernière génération, l'automobilisme a à peu près supprimé les locomotions par des chevaux. Cela est un fait qui permet d'augmenter la population, car un cheval mange autant de terre que trois hommes, ou, selon le calcul de Mirabeau père, que quatre hommes en mangent. Chaque cheval supprimé permet donc l'augmentation de la population de trois à quatre hommes adultes ou d'une très nombreuse famille.

4° La France exporte une quantité énorme de *vin,* c'est-à-dire de *terre*. Cela doit diminuer la population, comme nous l'avons expliqué en parlant de la balance-terre du commerce. Il faut faire entrer dans ce calcul encore un terme de correction. Les exportations de vin diminuent l'augmentation de la fertilité des autres terrains, parce que la viticulture consume beaucoup de matières à fumer qui proviennent des autres terrains.

Les *chrématistes* diront que cette exportation rapporte beaucoup de *francs*. Oui; mais la *physiocratie* nous montre que ces francs coûtent beaucoup de *Français!* Il y a pour cela un précédent très triste, c'est le *Portugal,* qui s'est notablement appauvri, à cause de ses exportations énormes de vin.

5° Aussi longtemps qu'il y a sous-population, toute dépense faite pour élever des enfants est, pour la nation, un *placement,* même si c'est une dépense pour les parents. S'il y a sur-population, le contraire est vrai. Quand il s'agit d'un placement, la rentabilité est d'autant plus grande que la population est plus éloignée de la population optima. Jusqu'à un haut degré, l'augmentation de la population est une question de finance, car en augmentant le nombre des

asiles pour les enfants abandonnés, en améliorant leur traitement afin de diminuer leur mortalité et en permettant les rapports entre parents et enfants, on pourrait facilement supprimer un très grand nombre d'avortements. Les parents qui, au lieu de recourir maintenant à l'avortement, imiteraient Rousseau, seraient plus nombreux. Or, à ce qu'il paraît, le nombre des avortements est beaucoup plus grand que le nombre des naissances. Quant à leurs qualités, les enfants illégitimes ne le cèdent point aux enfants légitimes, au moins physiologiquement, au moment de leur naissance. Les coûts d'un tel élevage en masse d'enfants abandonnés seraient énormes, c'est vrai, mais ce serait un *placement énorme*.

Je me réserve d'étudier ces applications pratiques de la population dans un article ultérieur.

6° Une faible natalité n'est *jamais* un signe *physiologique*. On dit que les nations et les familles à civilisation ancienne ont une faible natalité, pour des raisons *physiologiques*. La seule observation que les princesses *royales*, et les maîtres d'écoles, et les ministres protestants, qui, en Allemagne, sont des professions quasi héréditaires, sont d'une fertilité même *hyper*-prolétarienne, prouve la fausseté de cette proposition. La natalité faible retrouvée dans les nations et dans les familles à civilisation ancienne n'est jamais autre chose qu'un phénomène d'ordre *moral*.

O. Effertz,

Docteur en médecine,
Chargé d'un cours libre à la Faculté de droit
de l'Université de Paris.

ÉTUDE CRITIQUE DU MONISME ÉCONOMIQUE DE M. ACHILLE LORIA[1]

Au lieu de rattacher les transformations historiques de l'humanité aux modifications de la « technique du travail », comme M. Labriola, ou au déplacement des « forces matérielles de la production », comme Marx et Engels, l'honorable professeur de l'Université de Turin, M. Loria, ramène toute l'évolution sociale aux influences combinées de la *terre* et de la *population* et aux modalités de l'*appropriation foncière* qui en sont la conséquence. Sans doute, il place tous les phénomènes sociaux sous la dépendance des faits économiques; il maintient que l'organisation sociale est commandée et déterminée par l'organisation économique; et c'est bien là l'idée générale du matérialisme historique. Seulement il la précise, en ce sens que l'accroissement continu de la population, joint à l'occupation du sol disponible, entraînerait à de certains intervalles le renouvellement du système économique tout entier. L'évolution dépendrait finalement d'une cause *démographique* et d'une cause *tellurique* qui, à elles deux, dominent et conditionnent, s'il faut l'en croire, toute l'activité humaine.

M. Loria voit donc l'explication des mystères de l'histoire dans la conjonction si variée du sol et de la population, dans le mariage si divers des hommes avec la terre, — union naturelle et nécessaire dont la propriété foncière est le fruit. Il tient pour fondamentaux les phénomènes suivants : la diminution continue de la terre libre et la productivité décroissante du sol approprié, l'association coercitive et inféconde de la main-d'œuvre ouvrière et de la propriété capitaliste, la division de la société en classe possédante et classe

[1] A quelques critiques partielles que je lui avais adressées incidemment au cours de mon étude sur les *Mouvements de la population humaine* parue ici même, M. Loria m'a fait, dans le dernier numéro de cette *Revue*, l'honneur d'une « Réponse ». Au lecteur de juger si elle est décisive : je ne reviendrai pas sur ce point particulier. J'ai toutefois une rectification à faire. A la page 8, M. Loria m'attribue, entre guillemets, une apostrophe *ad hominem* qui n'est pas de ma plume, mais de la sienne. Sa doctrine y est présentée comme « un monstre horrible, une incohérence étonnante, le comble de l'absurde » ! Adressées à un collègue étranger, ces expressions sévères eussent été peu courtoises, et je tiens à dire que je ne les ai pas employées.

non possédante, et enfin la subdivision des revenus concurrents des propriétaires en rente et profit. De ces phénomènes décisifs, la morale, la politique et le droit seraient des corollaires et des dépendances. Et le distingué professeur s'applique à établir abondamment que les idées morales, les formes politiques, les lois et les institutions procèdent toujours des intérêts de la classe exploitante et des services prééminents du sol qu'elle s'est approprié. S'il admet que ces lois, ces institutions, ces idées peuvent, en conquérant peu à peu une certaine autonomie, réagir sur les phénomènes économiques, il maintient que cette répercussion est de faible importance et d'une application momentanée. La sociologie n'est donc que le complément et le prolongement de l'économie politique; et celle-ci gravite tout entière autour de la propriété foncière, qui elle-même tient sa suprématie de l'assiette terrestre et de la propagation humaine.

Aussi bien M. Loria considère l'économie terrienne comme la véritable philosophie de l'histoire, et, mécontent du vocable impropre qui s'est accrédité dans l'usage, il voudrait qu'on désigne sous le nom d'*économisme historique* ce qu'on appelle aujourd'hui le « matérialisme historique » [1]; et il faut convenir que, sans être très claire, cette appellation serait plus simple et plus exacte.

Mais arrêtons ici ce travail ingrat d'analyse, que nous avons fait ailleurs avec d'amples détails, en nous efforçant, pour plus d'impartialité, de refouler la critique et de suspendre notre jugement [2]. Et maintenant que la sociologie de M. Loria nous est connue, demandons-nous ce qu'elle vaut. Est-elle morale? est-elle originale et neuve? Le monisme dont elle s'inspire est-il logique et scientifique? Exprime-t-il l'exacte évolution des choses humaines et la véritable philosophie de l'histoire [3]?

[1] Cf. Loria, *Annales de l'Institut international de Sociologie*, t. VIII, p. 111.

[2] Voir notre étude sur *La Conception matérialiste de l'histoire d'après M. Achille Loria* (Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes, t. III, année 1911, p. 44-92).

[3] Nous ne retiendrons ici que les raisons spéciales qui nous paraissent infirmer le monisme particulier de M. Loria, nous réservant d'exposer ailleurs les raisons économiques et philosophiques, d'un caractère plus général et pourtant non moins démonstratif, qui s'adressent au monisme de M. Loria aussi bien qu'à celui de M. Labriola et qu'à celui même de Marx et d'Engels.

I

Et d'abord la doctrine de M. Loria est-elle *morale?* — Ni plus ni moins que tout autre monisme économique, c'est-à-dire petitement, pauvrement, insuffisamment. A la vérité, cette sociologie matérialiste ne méconnaît pas absolument le facteur mental, le facteur idéal, mais elle enseigne que son action est transformée et le plus souvent même annulée par l'influence supérieure du facteur économique [1]; elle soutient que le mobile utilitaire est la force décisive, la force unique qui mène le monde en se transformant en force religieuse, scientifique ou artistique, en force morale, juridique ou politique, — comme le mouvement se transforme, suivant ses degrés qualitatifs et quantitatifs, en chaleur et en lumière.

En effet, M. Loria ne connaît que l' « homme économique », et cet homme économique est un parfait égoïste [2]. Tout ce qui est sentiment, vertu ou sacrifice, tous les élans de l'âme, toutes les élévations de la conscience sont de simples mirages. Le monde obéit à des mobiles intéressés. L'aspiration au mieux vivre est le moteur suprême de toute société.

Et cette conception utilitaire est étroitement liée au système sociologique de M. Loria. Du moment que tout phénomène social a nécessairement un « noyau économique », il suffit de rechercher la cause de la vie économique pour trouver la cause de toute vie sociale et de toute histoire humaine. Dès lors, l'infinie complexité des sentiments et des idées est réductible à l'intérêt. Chacune des « institutions connectives », comme dit le professeur italien, — et qui sont la politique, la justice, la morale et leurs dérivés, à savoir la religion, la science et l'art —, n'a qu'un but : servir et consolider la domination des « exploiteurs » en assurant la soumission des « exploités ». Prêtres et moralistes, juristes et magistrats, souverains, ministres et législateurs, savants, philosophes, poètes, artistes, sont les mandataires plus ou moins inconscients de la force économique, et ces « travailleurs improductifs » restent à la solde

[1] Cf. Loria, *Annales de l'Institut international de Sociologie*, t. VIII, p. 118.

[2] Loria, *Les bases économiques de la constitution sociale*, traduction de Bouchard, 2e édit., Paris, Alcan, 1893 : Ire partie, chap. I, p. 13-16; chap. III, p. 47; chap. V, p. 70-73.

des puissants jusqu'au jour où leur intérêt les décide à se mettre au service des faibles [1].

Et ce n'est pas assez de discréditer les professions libérales en donnant à penser qu'elles ne sont pas productives de richesse, ce n'est pas assez de tenir leurs représentants, fussent-ils Dante ou Shakespeare, Claude Bernard ou Pasteur, pour des travailleurs stériles; l'auteur est entraîné à refuser aux intellectuels les vues désintéressées, les aspirations nobles, les convictions pures. A la solde des riches, savants, poètes, artistes, juristes ou professeurs ne passent au service des exploités qu'autant qu'ils se jugent insuffisamment rétribués par les exploitants. Ainsi, après avoir matérialisé les fins sociales, cette doctrine matérialise les mobiles individuels. Comme si l'homme vivait seulement de pain, — l'homme civilisé surtout!

Quelque effort d'indulgence que nous puissions faire, il nous est impossible de juger avec indifférence une philosophie qui, aussi gravement que celle de Marx dont elle est issue, rabaisse les plus beaux mouvements de l'âme humaine en courbant les idées et les sentiments sous le joug des intérêts matériels. Et comme elle tient en même temps la marche de l'histoire pour une sorte de nécessité impérieuse et rigide, elle enlève du même coup à l'intelligence et à la volonté des individus leur ressort le plus puissant et leur plus sûre efficacité.

II

Ce monisme démoralisant est-il au moins *original* et *nouveau?* — Pas tout à fait. Non que le savant économiste n'ait dépensé beaucoup d'ingéniosité, de talent et d'érudition à la construction de son système. Mais l'idée fondamentale dont il s'est inspiré ne lui appartient pas en propre. Bien avant lui, de nombreux auteurs l'avaient émise, et, pour le prouver, nous n'avons que l'embarras du choix. Quelques citations, si longues qu'elles puissent paraître, sont ici nécessaires : leur valeur documentaire sera démonstrative.

C'était une idée courante, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, de rendre la propriété foncière responsable des inégalités et des misères sociales. Un esprit quelque peu novateur ne manquait pas alors de dénoncer l' « usurpation du sol » comme le

[1] Loria, *op. cit.*, IIIe partie, chap. I, p. 155 et 156; chap. IV, p. 356 et 357.

principe de toutes les iniquités humaines. Inutile de rappeler que cette protestation soulève l'âme et anime l'œuvre de Morelly, de Mably et des écrivains de la même école, en qui déjà germe ou éclate l'esprit socialiste. Mais des hommes plus mesurés, comme Linguet et Necker, partagent et nourrissent les mêmes idées.

Linguet a finement relevé l'influence politique et sociale de la propriété. Cette vue s'affirme en maintes propositions comme celles-ci : « Les lois sont venues presque aussitôt légitimer la possession et consacrer une première usurpation, pour en prévenir de nouvelles..... Les lois sont destinées surtout à assurer les propriétés et sont évidemment une sauvegarde accordée au riche contre le pauvre..... C'est l'opulence qui les dicte et c'est elle aussi qui en retire les plus grands avantages..... L'esprit des institutions sociales est beaucoup moins la conservation des personnes que celle des propriétaires »[1].

Mêmes idées chez Necker : « En arrêtant sa pensée sur la société et sur ses rapports », le ministre de Louis XVI constate que « presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans la forêt pour se défendre des bêtes sauvages »[2].

Et ces idées ne circulaient pas seulement en France; elles se répandirent et s'implantèrent un peu partout. Marx lui-même a noté qu'elles animent les œuvres des premiers socialistes anglais. Bray notamment fut accessible à leur influence. Le fragment qui suit en fait foi : « Le seul moyen pour arriver à la vérité, c'est d'aborder de front les premiers principes. Remontons tout d'un coup à la source d'où les gouvernements mêmes dérivent. En allant ainsi à l'origine des choses, nous trouvons que toute forme de gouvernement, que toute injustice sociale et gouvernementale provient du système social actuellement en vigueur, de l'institution de la propriété telle qu'elle existe maintenant et qu'ainsi, pour mettre à tout jamais fin aux injustices et aux misères d'aujourd'hui, il faut renverser de fond en comble l'état actuel de la société ». Et

[1] Linguet, *Théorie des lois civiles ou principes fondamentaux de la société,* 2 vol., Londres, 1767, I, p. 192, 195, 196; II, p. 367.

[2] Necker, *Sur la législation et le commerce des grains,* 1775. Collection des principaux économistes, t. XV, IIe part., p. 349, 350, 357.

encore : « Nous démontrerons bientôt que le gouvernement n'est pas une cause, mais un effet; qu'il ne crée pas, mais qu'il est créé, qu'en un mot, il est le résultat de l'inégalité dans la possession, et que l'inégalité de possession est inséparablement liée au système social actuel »[1].

Mais il est un rapprochement plus curieux et plus décisif : dans la remarquable *Introduction à la Révolution française* que Barnave écrivit en 1791-1792 et que M. Jaurès a fait connaître dans son *Histoire socialiste,* on retrouve les lignes générales de l'explication sociologique de M. Loria. Le passage suivant mérite d'être reproduit à peu près intégralement : les ressemblances y éclatent. « Dans la première période de la société, l'homme vivant de la chasse connaît à peine la propriété : son arc, ses flèches, le gibier qu'il a tué, les peaux qui servent à le couvrir sont à peu près tout son bien. La terre entière est commune à tous. Alors les institutions politiques, s'il en existe quelque commencement, ne peuvent avoir la propriété pour base... Lorsque l'accroissement de la population fait sentir à l'homme le besoin d'une subsistance moins précaire et plus abondante, il sacrifie pour exister une portion de son indépendance; il se plie à des soins assidus ; il apprivoise des animaux, élève des troupeaux et devient peuple pasteur. Alors la propriété commence à influer sur les institutions... Enfin, les besoins de la population s'accroissant toujours, l'homme est obligé de chercher sa nourriture dans le sein de la terre ; il cesse d'être errant; il devient cultivateur. Sacrifiant le reste de son indépendance, il se lie, pour ainsi dire, à la terre et contracte la nécessité d'un travail habituel. Alors la terre se divise entre les individus ; la propriété n'enveloppe plus seulement les troupeaux qui couvrent le sol, mais le sol lui-même. Rien n'est commun. Bientôt les champs, les forêts, les fleuves même deviennent propriété; et ce droit, acquérant chaque jour plus d'étendue, influe toujours plus puissamment sur la distribution du pouvoir... La nécessité de protéger et de défendre les propriétés oblige de donner plus d'énergie à toute autorité militaire et civile; ceux qui en disposent attirent les richesses par le pouvoir, comme par les richesses ils agrandissent le pouvoir et le fixent dans leurs mains... Dans cet état de choses,

[1] Bray, *Labour's wrougs and Labour's remedy,* Leeds, 1839, p. 17, 36, 37 et 41. — Cf. Marx, *Misère de la philosophie,* Paris, Giard et Brière, 1896, p. 92, 93 et 94.

le règne de l'aristocratie dure autant que le peuple agricole continue à ignorer ou à négliger les arts et que la propriété des terres continue à être la seule richesse... Dès que les arts et le commerce commencent à pénétrer dans le peuple et créent un nouveau moyen de richesse à l'usage de la classe politique, il se prépare une révolution dans les lois politiques ; une nouvelle distribution de la richesse produit une nouvelle distribution du pouvoir. De même que la possession des terres a élevé l'aristocratie, la propriété industrielle élève le pouvoir du peuple ». Et la démocratie reparaît, non plus la démocratie barbare et chaotique des premiers peuples chasseurs et pasteurs, mais la démocratie libre et forte des peuples policés [1].

On ne saurait exprimer plus clairement et plus fortement que la propriété est le lien qui unit les hommes à la terre, que les formes de gouvernement sont inséparables des modalités de l'appropriation, et qu'en fin de compte, le pouvoir dépendant de la propriété, la politique et la législation sont étroitement subordonnées à l'économie : idées qui forment l'armature du système sociologique de M. Loria. Bien plus, ce fragment de Barnave est une interprétation économique de l'histoire induite, conformément aux vues propres du professeur italien, des pressions lentes et mystérieuses de la population sur la terre et de la terre sur la population. Et appliquée aux transformations sociales et politiques des premiers âges, il faut convenir qu'elle n'est pas sans valeur. M. Loria, qui a pu ignorer ces précédents, a-t-il eu raison d'enfermer dans cette idée — qu'il a enrichie de nombreux et intéressants développements, — toute l'histoire du monde ? Ce qui est exact en un sens restreint l'est-il également en un sens universel ? Sa théorie sociologique, qui n'est pas tout à fait neuve dans ce qu'elle a de vrai, ne serait-elle pas plus vraie dans ce qu'elle a de neuf ?

III

C'est se demander si le monisme de M. Loria est *logique*, si son explication de l'histoire est en possession de l'unité, si son monisme, en un mot, est un véritable monisme économique.

M. Loria le croit. A l'entendre, l'évolution universelle des

[1] Cité par M. Faguet dans le *Socialisme en 1907*, p. 35-38.

sociétés se ramène à une question agraire, à la conquête et à la possession de la terre; si bien que toutes les transformations de l'histoire s'expliqueraient par les transformations de la propriété foncière, par les jouissances qu'elle assure, par les convoitises qu'elle allume, par les conflits et les luttes qu'elle soulève. D'où cette conséquence inattendue que le monisme du professeur italien n'est pas un monisme *économique*, mais un monisme *juridique*. Réduire toute l'histoire humaine aux vicissitudes de l'appropriation foncière, c'est ramener toutes les manifestations de la vie sociale à une cause juridique, aux variations du droit de propriété. De la sorte, le droit exercerait sur le cours des choses une action souveraine dont Marx et Engels ont tenté précisément de le déposséder.

Et circonstance aggravante, si la propriété foncière a cette puissance d'explication historique, qui ne voit, qu'étant elle-même une création du droit, on ne saurait nous la présenter comme la cause du droit, c'est-à-dire comme le principe de toutes les transformations coutumières ou législatives? Comment! remarque M. de Kellès-Krautz, « le droit serait expliqué par le droit! »[1]. Il est vrai que, pour échapper à cette contradiction, M. Loria fait intervenir la force à l'origine du droit de propriété et à l'apparition première de la classe servile; mais cette variante substitue la puissance politique à la puissance juridique. Dans les deux cas, l'auteur sort du monisme économique et se retranche conséquemment du matérialisme historique; car, pour rester fidèle à la conception matérialiste de l'histoire, il faut s'en tenir strictement aux causes économiques. Expliquer le passé par la force ou par le droit, c'est substituer l'interprétation *politique* ou l'interprétation *juridique* à l'interprétation *économique* des sociétés. Par cette fissure, la thèse de M. Loria s'ouvre, on le voit, à d'assez graves discordances.

Ailleurs même, l'honorable professeur assigne, « dans la succession réelle des choses, la priorité essentielle à l'instinct de reproduction ». A ce compte, la causalité première appartiendrait à un « fait purement *biologique* »[2]; si bien que le principe de la « constitution sociale » serait, tantôt d'ordre politique : la puissance des forts; tantôt d'ordre juridique : l'appropriation foncière;

[1] Casimir de Kellès-Krautz, *Réplique : Annales de l'Institut international de sociologie*, années 1900 et 1901, t. VIII, p. 308.

[2] Loria, *Réponse aux critiques de M. Turgeon*, p. 11. — V. aussi *Morphologie sociale*, 1re leçon : *L'évolution sociale*, p. 16.

tantôt d'ordre biologique : l'instinct de procréation. Il faudrait pourtant choisir !

A la vérité, pour rentrer dans le domaine économique et conséquemment dans le matérialisme historique, le savant sociologue s'est efforcé, avec une habileté élégante, de subordonner la propriété à deux éléments naturels et primordiaux : la terre et la population, dont les variations commanderaient et conditionneraient d'une façon décisive les variations de l'appropriation foncière. Par malheur, si l'auteur réintègre de la sorte sa philosophie de l'histoire dans l'économie, il la fait sortir du monisme. En effet, loin d'être unique et simple, la « cause des causes » qu'il nous propose est double et bilatérale, en ce sens qu'elle suppose deux facteurs distincts et qu'elle les combine en opposant la décroissance de l'élément terrien à la croissance de l'élément humain. Au lieu d'une « reine » de ce monde, nous en aurions deux, qui seraient inséparablement unies par un rapport inverse d'accroissement numérique du côté des hommes et d'affaiblissement productif du côté des terres : ce qui n'est, au fond, qu'une adaptation aux transformations historiques de deux idées anciennes, à savoir la surpopulation du globe, dont la paternité revient à Malthus, et la diminution des terres cultivables, qui appartient de droit à Ricardo. Que l'auteur italien ait transformé, rajeuni, modernisé ces deux thèmes, on ne peut le méconnaître. Mais, si la correction et l'agencement sont de lui, les prémisses lui viennent des deux maîtres de l'école anglaise [1].

Et, chose plus grave, ce double emprunt est une atteinte au monisme, un manquement à l'unité. Pour échapper peut-être à la prépondérance de l'élément juridique, politique ou biologique, il semble que M. Loria renonce à ramener la vie sociale à une seule cause, puisqu'il nous en offre finalement deux : la terre et la population. Et du coup son monisme juridique, politique ou biologique se mue en pluralisme, se fond en dualisme économique. Situation illogique et instable ! Ou sortir du matérialisme économique en expliquant les transformations sociales par la force coercitive des lois, par la force brutale des hommes ou par la force de l'instinct de reproduction, pour s'en tenir à un monisme juridique, politique ou biologique de la vie ; ou sortir de ce monisme insuffisant en

[1] V. notamment Loria, *Réponse*, p. 2 et 3.

expliquant l'évolution des sociétés humaines par le dualisme de la terre et de la population, pour rester fidèle à l'explication de l'histoire par la souveraineté des forces économiques : tels sont les deux partis entre lesquels la pensée de M. Loria oscille avec incertitude. Et c'est pourquoi son explication de l'histoire, qui est par ailleurs d'une morale précaire et d'une nouveauté contestable, n'est, en plus, ni une, ni logique. Elle est bicéphale. Nous donne-t-elle au moins la cause « ultime », la cause « irréductible » de la vie sociale ? Pas davantage.

VI

Soit qu'elle s'efforce d'interpréter l'histoire universelle par les transformations de la propriété foncière, soit qu'elle recherche et découvre le secret de l'évolution humaine dans les actions et réactions mutuelles de la terre et de la population, la sociologie incertaine de M. Loria nous semble peu satisfaisante. Les raisons que nous en avons s'adressent tour à tour à son *monisme* de la propriété foncière et à son *dualisme* de la terre et de la population.

Pour nous en tenir d'abord à la *propriété foncière,* et en admettant qu'elle n'ait d'autre origine que la force brutale des hommes confirmée, consolidée par la force légale des institutions, il nous paraît qu'elle fournit à l'explication de l'histoire une base trop étroite. Marx tenait la propriété, avec toutes ses variations et ses modalités, pour une influence secondaire, pour une puissance dérivée des conditions et des forces de la production ; et par là le droit de posséder devenait une conséquence, une dépendance de nos façons de travailler. M. Loria renverse l'ordre des facteurs. Il place à la tête du mouvement social la propriété, ou mieux une espèce de propriété, la propriété terrienne, dont les variations ébranleraient toute la vie sociale, dont l'évolution traînerait après elle et remorquerait, si l'on peut dire, la masse compacte et imposante des événements historiques. Cette interversion hardie rend-elle compte du passé et du présent ? — D'un certain passé, oui ; du présent, non. Expliquons-nous.

Si la lutte pour la conquête de la richesse, quelles que soient les formes de la propriété, mobilière ou immobilière, commerciale ou agricole (ce qui est une extension de la thèse de M. Loria), éclaire très souvent les obscurités de l'histoire, il est téméraire de

ramener, comme il s'y efforce, toutes les transformations sociales à la seule conquête de la terre. Non que la lutte pour la possession du sol n'explique beaucoup d'événements anciens ; mais quelque talent qu'on y mette, elle n'explique pas toute l'histoire universelle.

Certes la propriété a des tendances politiques : elle recherche, comme d'instinct, l'appui, les faveurs, les grâces de l'État ; elle incline naturellement à se faire du gouvernement un moyen de conservation, un instrument d'exploitation. Et pourvu que la puissance publique lui assure ces avantages, la propriété reste plus ou moins indifférente aux formes politiques de l'État. Peu importent les variations du pouvoir central ; elle demande surtout à l'autorité gouvernementale l'influence et la sécurité.

Mais ce ne sont là que les abus de la propriété ; ils n'impliquent nullement l'inutilité et moins encore la malfaisance de sa fonction. A M. Loria qui en déduit la suppression désirable du droit de propriété privée, il est curieux d'opposer Proudhon qui conclut à son maintien au nom de la liberté [1]. La propriété n'est véritablement un danger que « là où le domaine appartient à la collectivité, sénat, aristocratie, prince ou empereur ». Alors « il n'y a que féodalité, vassalité, hiérarchie et subordination ; pas de liberté, par conséquent, ni d'autonomie ». Et c'est précisément « pour rompre le faisceau de la *souveraineté collective,* si exorbitant, si redoutable, qu'on a érigé contre lui le domaine de propriété, véritable insigne de la *souveraineté du citoyen* ». Et Proudhon s'en félicite ; car, pour lui, « la justification de la propriété est essentiellement politique [2].

Qu'elle fonde la souveraineté de l'État ou qu'elle sauvegarde la souveraineté de l'individu, suivant qu'elle est concentrée au profit de la collectivité ou dispersée aux mains des particuliers, la propriété est inséparable des fins et des vues de la politique. Elle la façonne ou la subit ; elle lui commande ou lui obéit. Et si Proudhon a fini par se rallier à la propriété, malgré les abus qu'elle engendre, c'est qu'elle lui paraît offrir le seul appui, le seul abri qui permette à la liberté civique de résister efficacement à la souveraineté accablante et méprisable du despotisme ou de la démagogie. Collective, elle favorise la politique d'oppression ; individuelle,

[1] Proudhon, *Théorie de la propriété,* 2e édit., p. 131-137.
[2] *Ibid.*, p. 225 et 226.

elle concourt à une politique de liberté. De toute façon, elle exerce une action certaine, en bien ou en mal, sur les pouvoirs publics.

Il reste que la politique et la propriété se tiennent par une mutuelle dépendance. Mais ces rapports ont varié au cours des siècles. Si stable qu'elle paraisse, la propriété n'échappe point à la loi du changement. La propriété foncière surtout a évolué, et cette évolution, — quoique le nombre des hommes fût en hausse, — l'a affaiblie et découronnée.

Autrefois la terre était considérée comme la condition et l'assise de toute puissance. Chacun la tenait pour la richesse par excellence. Au moyen âge surtout, le droit de souveraineté n'est lui-même, pour ainsi dire, qu'un aspect du droit de propriété. Alors le pouvoir royal est regardé comme la propriété du roi et l'exercice de ce pouvoir est lié au domaine éminent du sol [1]. En ce temps-là, autrement dit, la souveraineté s'objective, se solidifie, se matérialise dans la possession terrienne. Et c'est par une suite de cette idée que le propriétaire a été regardé jusqu'à nos jours comme une sorte de souverain investi du droit absolu d'user et d'abuser de sa chose.

Mais cette conception féodale a vieilli, en même temps que la propriété foncière était peu à peu dépouillée de son ancien prestige et de son antique primauté. Aujourd'hui le droit de propriété n'est plus enfermé entre les clôtures du paysan; et la terre n'étant plus la principale richesse, les possesseurs de la terre ont cessé de jouer le rôle éminent dont ils étaient naguère investis. Le développement chaque jour plus énorme de la richesse industrielle et commerciale a transporté à la propriété mobilière la prépondérance qui appartenait jadis à la propriété terrienne. De ces transformations, M. Loria lui-même est forcé de tenir compte, puisqu'il reporte souvent à la propriété capitaliste en général l'influence politique et sociale qui, dans la logique de son système, devrait être le privilège exclusif de l'appropriation foncière. Emporté malgré lui par la réalité des choses hors de la propriété de la terre, il est obligé de reconnaître, sous le nom de revenus et de profits, un rôle de plus en plus large à la propriété mobilière née de l'activité grandissante de l'industrie et des affaires multipliées du commerce intérieur ou mondial.

[1] Cf. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit*, 3e édit., Paris, 1898, p. 63.

Et eu égard aux extensions nécessaires que commandent les formes nouvelles de la propriété mobilière, il est impossible aujourd'hui au sociologue de s'isoler, de s'enfermer dans le droit de propriété foncière, pour cette raison qu'elle est peu à peu dépossédée de son antique prépondérance, de sa traditionnelle stabilité. L'axe du mouvement économique se déplace. L'influence de la propriété a baissé à mesure que celle de l'échange a grandi. C'est encore un des mérites de Proudhon d'avoir mis en pleine lumière le rôle de plus en plus considérable que la circulation joue dans l'économie moderne. Autrefois la propriété foncière nourissait et enrichissait le propriétaire et les siens. Le père de famille « tirait toute sa consommation du travail rustique, il ne demandait rien à personne, vendait peu, achetait moins encore, méprisant le commerce, le change et la banque, et tournant toutes ses spéculations à l'agrandissement de sa terre, à l'extension de son domaine ». Ainsi le propriétaire « était à lui-même production, circulation et débouché. Il vivait en soi, par soi et pour soi »[1].

Ce centre de vie est ébranlé, déraciné, emporté par le tourbillon des affaires. Le temps n'est plus où la force économique était concentrée et comme immobilisée entre les bornes de la propriété ainsi qu'en un vase clos. Sous l'influence de la division du travail et de l'extension des industries, elle s'est morcelée, dispersée, volatilisée; elle passe de main en main, de bourse en bourse; elle circule. Et la propriété elle-même est emportée dans le courant général; elle a perdu son ancienne stabilité; elle est sans cesse vendue et achetée. En la mobilisant, l'échange la domine. Si donc la propriété a été le fait économique prépondérant des civilisations antérieures, la circulation est devenue peu à peu le fait économique prééminent de la civilisation moderne. C'est pourquoi Proudhon entreprit d' « organiser la circulation ». Sa « Banque d'échange », si fragile qu'en fût la construction, procédait d'une idée juste : l'importance croissante de la fonction, autrefois subalterne, de la circulation des richesses. « Nous vivons, écrivait-il, d'un fait plus grand que la propriété, d'un principe supérieur à la propriété. Comme la circulation est la fonction mère et motrice du corps humain, ainsi la circulation est la fonction mère et motrice

[1] Proudhon, *Banque d'échange,* œuvres complètes, t. VI, p. 149.

du corps social[1] ». De ces modifications aussi profondes que variées, « la Bourse est devenue l'expression et l'écho »[2].

Frappé du même phénomène, M. de Greef a repris la même idée et, poussant plus loin que Proudhon, il s'est appliqué, en des pages curieuses, à démontrer que la fonction de circulation est la plus générale qui soit dans l'ordre économique aussi bien que dans l'ordre physiologique, et qu'elle domine et détermine conséquemment toutes les autres[3]; et cela non seulement dans le présent, mais encore dans le passé, l'échange étant « l'élément économique primordial ».

S'agit-il des voies de communication, — voies naturelles, comme la mer ou les fleuves, ces chemins « qui marchent », voies artificielles ouvertes à travers le monde par l'industrie de l'homme, comme les anciennes voies romaines tracées par César ou le transsibérien d'aujourd'hui et le transsaharien de demain — leur action est prépondérante sur les migrations et les destinées des peuples et, par conséquent, sur le cours de l'histoire. Par les sentiers des peuplades primitives comme par les canaux de Suez ou de Panama, par les premières routes fluviales ou maritimes où passèrent autrefois les hordes barbares comme par les grandes lignes ferrées qui sillonnent aujourd'hui la surface du globe, l'humanité se déplace, se rencontre, se mêle, échangeant ses produits pendant la paix, heurtant ses ambitions et ses forces pendant la guerre. De tout temps, les peuples se sont disputé les chemins du monde comme issues ou frontières naturelles, et l'histoire universelle est pleine des querelles et des conflits qu'a soulevés la possession d'un grand fleuve ou la maîtrise de la mer.

S'agit-il des moyens d'échange, la circulation qui entraîne successivement les hommes de tribu à tribu, de cité à cité, de province à province, de nation à nation, de continent à continent, résume et explique l'évolution graduellement élargie et accélérée de la civilisation. Échange de marchandises, échange d'idées, échange de forces, voilà la vie universelle. Le progrès se réalise et se propage par le trafic des valeurs et par le commerce des esprits. Tous deux sont principe d'émulation et source de richesse. Le négoce

[1] Proudhon, *Banque d'échange, ibid.*, p. 149.

[2] Proudhon, *Manuel du spéculateur*, œuvres complètes, t. XI, p. 67 et suiv.

[3] G. de Greef, *Introduction à la sociologie*, t. II, 2e partie, chap. III, p. 39 et suiv., Paris, Alcan, 1889. *Revue internationale de sociologie*, décembre 1903, p. 912-921.

notamment, qui est le grand fait économique des temps modernes, a dépossédé la propriété foncière de son ancienne primauté d'influence. Avec lui, la circulation l'emporte, en puissance sociale, sur les phénomènes d'appropriation terrienne. La preuve ? A l'heure qu'il est, nos campagnes de France se dépeuplent ; les paysans désertent la terre. Si accessible qu'elle soit aux bonnes volontés, les bras se détournent d'elle. Fût-elle même à qui veut la prendre, il est douteux que les ouvriers préfèrent, sous un régime socialiste, le rude travail des champs, le labeur solitaire de la glèbe, aux métiers et aux plaisirs de la ville.

Si l'on veut un exemple qui infirme à la fois la thèse de M. Loria et celle de M. Labriola, est-il vrai que le *capitalisme* soit, conformément aux idées du premier, la conséquence de la propriété terrienne ou, conformément aux idées du second, le produit direct du machinisme industriel ? — Ni l'un ni l'autre. Certes, les origines du capitalisme sont économiques. Mais ces origines, il ne faut pas les chercher exclusivement, soit dans l'usurpation de la terre, soit dans le perfectionnement technique de la grande industrie. Les travaux historiques les plus récents s'accordent à établir que les origines du capitalisme ont été surtout commerciales, que les premiers capitalistes furent des marchands, que le capitalisme commercial a précédé et préparé le capitalisme industriel, qu'en un mot le négociant capitaliste a engendré le fabricant capitaliste. C'est pour augmenter leur profit que les marchands ont été amenés peu à peu à produire pour leur propre compte. Si la grande industrie est née d'une série d'inventions techniques, le capitalisme est un phénomène antérieur, un phénomène commercial, inséparable de l'expansion du négoce et du crédit. C'est dans la boutique des trafiquants que s'est faite d'abord l'accumulation des profits, la concentration des épargnes. Puis, le comptoir élargit naturellement l'atelier en fabrique. On produisit grandement, parce qu'on avait en main les moyens de produire efficacement. La constitution des grandes entreprises s'explique par la mainmise graduelle des marchands sur le domaine industriel.

A plus forte raison, il paraît bien que les transformations de l'appropriation foncière, loin d'avoir été la cause du capitalisme, en furent plutôt la conséquence finale. Jalouse d'imiter l'aristocratie de race et d'acquérir la puissance que confère la possession du sol, l'aristocratie commerçante et fabricante se constitua, en Angleterre

surtout, de vastes domaines fonciers. De là une diminution de la petite propriété paysanne et un refoulement ininterrompu des petits propriétaires ruraux vers l'industrie des villes[1].

De toutes manières, on ne saurait attribuer aux modifications de l'appropriation du sol, ni même à la technique de la grande industrie, l'origine du capitalisme. Ce « monstre », comme disent les socialistes, n'est pas né à la campagne, de la rente du sol, mais à la ville, des profits du négoce. C'est un enfant de la bourgeoisie trafiquante, dont le machinisme de la grande industrie a développé seulement la puissance et les appétits.

Conclusion : sans grossir le rôle de l'échange et du commerce, on doit admettre que, dans l'économie moderne, la circulation des hommes, des capitaux et des marchandises balance, si même elle ne la dépasse, l'importance très diminuée de la propriété foncière.

V

Si agissantes qu'elles puissent être sur l'esprit des hommes et sur le cours des choses, la propriété en général et surtout la propriété foncière en particulier n'ont point le privilège d'expliquer, à elles seules, toute l'histoire des deux mondes. Mais on sait qu'aux « forces productives » de Marx, — qui, bien que trop élastiques et trop vagues, ont au moins l'avantage de former une cause économique très générale, — M. Loria substitue deux causes naturelles distinctes, agissant l'une sur l'autre et conditionnant tout le développement économique, qui, lui-même, conditionnerait tout le développement social. Or, est-il possible d'expliquer toutes les transformations historiques par l'action exclusive et réciproque de la *terre* et de la *population?* — Pas plus que d'expliquer toute évolution sociale par la simple fièvre de l'appropriation foncière.

Sans doute, la base terrestre sur laquelle s'appuie et se fonde toute œuvre humaine est évidemment une condition de l'histoire. L'ambition qu'ont les hommes de l'acquérir, les disputes et les batailles des rois et des peuples pour la défendre ou la conquérir, ont rempli et ensanglanté le passé. A toute époque, les questions agraires ont eu une répercussion profonde sur l'organisme social.

[1] Cf. Paul Mantoux, *La révolution industrielle au XVIIe siècle. Les commencements de la grande industrie en Angleterre.* Paris, Cornély, 1906.

Aujourd'hui encore, elles dominent le problème irlandais et russe. Plus généralement, l'histoire des premières sociétés s'explique par le contact de plus en plus étroit de l'homme avec la terre. Successivement chasseurs, pasteurs et agriculteurs, nos lointains ancêtres obéirent, sans le savoir, à la double influence du nombre croissant des bouches à nourrir et des vivres à trouver ou à produire. Leur vie fut impérieusement gouvernée et transformée par les difficultés grandissantes de l'alimentation; et les économistes français et anglais de la première heure n'ont pas manqué de mettre en lumière cette action réciproque de la terre sur l'homme et de l'homme sur la terre.

Mais ce qu'il nous est impossible d'admettre, c'est que cette action soit le principe unique de toutes les transformations sociales. Le tort de tout monisme est de rapetisser, de minimiser les influences qui agissent sur le monde, sauf une. Le dualisme de M. Loria est-il plus heureux? Il a le tort de ramener et d'assujettir l'infinie complexité de l'histoire à deux causes si simples et si larges, que la lumière diffuse qu'elles projettent sur le cours de la vie est impuissante à dissiper l'obscurité des choses passées. A titre d'exemple, nous lui reprocherons de ne pas faire une place assez marquée aux conditions *ethniques* et aux procédés *techniques*.

Et d'abord, pourquoi éliminer la *race* des facteurs de l'histoire? Toujours les luttes pour la possession de la terre ont été d'autant plus ardentes et opiniâtres que les différences d'origine et de couleur ont été plus tranchées entre les hommes. Est-ce que les oppositions de race n'ont pas été prépondérantes dans le corps à corps des Barbares et des Romains? En dehors et au-dessus des luttes pour la conquête et la possession du sol, les rivalités des blancs et des noirs dans le nouveau monde, les compétitions des nationalités diverses en Arménie et en Macédoine, n'exercent-elles pas une action considérable sur l'état social des peuples balkaniques et des États-Unis? Les préjugés de couleur, les méfiances et les haines de race ont leur source dans le sang; elles prennent l'homme aux entrailles, elles le pénètrent jusqu'aux moelles, elles le poussent aux pires excès, au pillage et au meurtre. Comment prétendre que ces forces terribles soient réductibles au problème voisin, mais différent, de l'appropriation du sol? Comment soutenir que ces puissances soient de nulle puissance sur le cours des choses humaines? L'histoire est pleine de leurs conflits.

Dira-t-on que M. Loria aurait pu reconnaître sans contradiction l'influence directe de la race sur le mouvement social, puisque l'espèce humaine n'est nulle part identique à elle-même et que parler des races, c'est parler encore de la population ? D'où il suivrait qu'en admettant l'influence ethnique des diverses branches de la famille humaine, loin de sortir, par une inconséquence, de la population qu'il érige en principe, il eût reconnu simplement la réalité agissante des races et des nationalités qui la constituent et la diversifient.

Nous répondrons que la population n'implique qu'une question de nombre : celle des bouches à nourrir. Son influence est quantitative. La race, au contraire, est une variété qualitative du type humain ; elle suppose une consanguinité originaire engendrant des aptitudes spéciales et des aspirations propres. On ne saurait donc, sans quelque violence, ramener l'action ethnique de la race à l'action numérique de la population. Pourquoi ne pas les distinguer l'une de l'autre en faisant à chacune la place qu'elle mérite ?

Par ailleurs, sans adhérer aux vues trop étroites de M. Labriola, il est difficile de ne point attribuer à la *technique* de la production un rôle propre dans les transformations historiques les plus récentes. Si l'on ne peut pas dire que le capitalisme soit né du machinisme, celui-ci, du moins, explique, mieux que la population, l'apparition et l'expansion de la grande industrie qui, à son tour, a développé et amplifié le capitalisme. En maintenant que l'accumulation du gain commercial a créé ce dernier, il n'est pas niable que les perfectionnements de la technique ont accru son empire. La machine ne permet-elle pas de faire travailler dix, vingt, cent, mille ouvriers sous les ordres d'un même maître ? Et comment ramener ce phénomène aux conditions et aux variations de l'appropriation des terres par les hommes ?

Dira-t-on que M. Loria aurait pu, à la rigueur, présenter cette multiplication de l'effort productif par le machinisme comme une augmentation artificielle du nombre des humains, la machine ajoutant à la main-d'œuvre musculaire des travailleurs la force infatigable de ses bras d'acier ? Mais nous répondrons que ce n'est là qu'une image élégante. A côté et indépendamment du chiffre des hommes, qui peut rester stationnaire, l'invention technique a le don de susciter un élément de puissance formidable, une énergie concentrée capable, à elle seule, de jeter impérieusement le monde

en des voies nouvelles. Et voilà pourquoi Marx assigne aux « forces productives » un rôle capital et une place prééminente.

En résumé, à côté de la population, qui n'a que la *puissance quantitative du nombre*, il est rationnel, il est utile de distinguer l'*influence qualitative de la race* et l'*énergie productive de la technique*. Ces trois forces agissent diversement, mais cumulativement sur la terre, afin de plier sa passivité à l'œuvre de vie.

Sans sortir même des influences de la terre et de la population auxquelles M. Loria ramène tout le reste de la vie sociale, on peut trouver qu'il n'a point fait au facteur géographique et au facteur chronologique, c'est-à-dire au *milieu* et au *moment* la part qui leur est due. Supposons deux groupes humains d'égale population s'installant, à plusieurs siècles de distance, sur des terres inoccupées ; supposons-les de même sang, de même race : est-ce que, malgré la diversité des temps et des mœurs, ces deux groupes de colons vont traverser les mêmes vicissitudes et subir les mêmes épreuves ?

C'est pourtant ce que M. Loria s'est efforcé de démontrer en cherchant dans l'histoire des colonies du nouveau monde la répétition du développement économique de la primitive Europe [1]. Sans doute, là où la terre libre est à qui veut la prendre, les colons arrivés du vieux monde sont obligés de compter avec des conditions économiques très différentes. Le capital y trouvera un placement plus ou moins rapide; mais, à coup sûr, la main-d'œuvre s'y montrera plus rare et plus exigeante, chaque émigrant ayant la faculté de s'installer à son compte sur les terres vacantes. M. Loria mentionne « la fuite des prolétaires » que les capitalistes anglais emmenaient avec eux dans les colonies naissantes de l'Amérique du Nord ; mis en présence de terres disponibles, les ouvriers abandonnaient leurs maîtres pour devenir « libres cultivateurs ». Marx avait déjà raconté qu'un certain Peel, parti d'Angleterre pour Swan River, dans la Nouvelle-Hollande, avec cinquante mille livres sterling et trois mille ouvriers, hommes, femmes et enfants, se trouva, peu de temps après son arrivée, en possession de son argent, mais sans un domestique pour lui faire son lit ou lui préparer ses repas. « Pauvre M. Peel ! concluait Marx, il avait pensé

[1] Loria, *Morphologie sociale*. Paris, Giard et Brière, 1905. Deuxième leçon : *La méthode coloniale*, p. 23-42.

à tout, sauf à transporter à Swan River les conditions économiques de l'Angleterre ! ». Mais ces différences, qui tiennent au petit nombre des hommes relativement à la vaste étendue des terres, vont-elles jusqu'à forcer les colonies naissantes à reprendre les chemins oubliés qu'a suivis la métropole en ses années d'enfance ? M. Loria a-t-il le droit d'en conclure que les colonies, recommençant partout et toujours l'histoire de la mère-patrie, offrent une reproduction exacte du passé de la vieille Europe, et que, par suite, la *causa movens* de l'histoire réside dans les conditions du « facteur territorial » ?

Cette assimilation est excessive. Si les colonies européennes ne ressemblent pas à l'Europe contemporaine, elles ne ressemblent pas davantage à l'Europe primitive. Le temps a marché ; la civilisation s'est élargie. Où qu'ils aillent, les colons d'aujourd'hui emportent avec eux un savoir plus complet, une expérience plus riche, des procédés plus efficaces, d'autres idées, d'autres mœurs, d'autres âmes. Et puis, le problème colonial ne se réduit pas à deux facteurs numériques : la quantité des terres vacantes et le chiffre de la population laborieuse. La situation géographique, la nature du climat, la composition du sous-sol, l'éloignement ou la proximité de la mer, mille et mille conditions physiques peuvent compliquer le problème et modifier sa solution.

Au Canada, par exemple, les premiers émigrants français ont importé et implanté avec eux leur religion et leur droit, leurs usages et leurs traditions, sans ressusciter l'esclavage, sans revenir au servage, sans même recommencer le moyen âge ; ils ont soumis aux dispositions de la coutume de Paris leur personne et leurs biens, la terre et ses tenures, sans passer à nouveau par les phases d'évolution que la France avait traversées avant eux depuis l'irruption et l'installation des Barbares sur le sol de la Gaule. Bien plus, il n'était pas possible que, même avec des hommes de race et d'esprit identiques, l'histoire de la colonisation canadienne fût une reproduction rétrospective de l'évolution antérieure de la métropole, quelque chose comme la nouvelle édition littérale d'un vieux livre : à la différence des temps et conséquemment des mœurs, il faut ajouter la différence du milieu naturel et des conditions matérielles de la vie, qui empêchait que le développement de cette « filiale » lointaine se modelât exactement sur le développement de la mère-patrie. Une bouture mise en terre vierge plus maigre

ou plus forte, exposée à un air plus froid ou plus chaud, n'aura ni même couleur, ni même sève, ni même vitalité que la plante originaire dont on l'a détachée. Les hommes n'échappent nulle part à cette loi de transplantation plus agissante que les modalités de l'appropriation foncière.

VI

Récapitulons les griefs que nous venons de formuler contre la sociologie de M. Loria. En s'efforçant d'enclore tous les développements de l'histoire dans le cadre étroit de la question agraire, c'est-à-dire dans le seul problème de l'appropriation foncière, le professeur italien fait bien œuvre de monisme; mais ce monisme, qui est politique s'il le fonde sur la force brutale des premiers possesseurs, ou juridique s'il le base sur la puissance organisée du droit, ou biologique s'il le fait remonter au fait naturel de la propagation humaine, place l'économie sous la domination du pouvoir, de la loi ou de l'instinct.

Par contre, dès qu'il subordonne le régime de la propriété aux modalités des surfaces cultivables et aux variations numériques des hommes, il réintègre son explication de l'histoire dans le domaine économique, mais il quitte du même coup le monisme pour le dualisme, en substituant à une seule cause réputée décisive deux causes efficientes agissant l'une sur l'autre : la terre et la population. Et cet élargissement est insuffisant, puisqu'il y faut joindre et l'influence ethnique de la race et le mécanisme productif de l'outillage, et qu'à ces deux influences se superposent inévitablement l'ambiance et le temps, le milieu et le moment. A peine sorti de la prison obscure du monisme, l'esprit avide de lumière embrasse, découvre et distingue, comme en une vision élargie, la pluralité nécessaire des causes concomitantes.

Il ne suffit donc pas de compter les hommes, non plus que de mesurer les terres qu'ils convoitent, il ne suffit pas d'opposer le chiffre variable de la population humaine à l'étendue variable du sol cultivable, pour élucider tous les mystères du passé. L'homme est une force, variable, elle aussi, en intelligence et en puissance, que mille causes font agir et réagir. Un simple dénombrement n'explique pas, n'indique pas les puissances cachées qui lui communiquent le mouvement. Le plus grave reproche que l'on puisse faire à tout monisme matérialiste, quel qu'il soit, c'est de négliger

ou de diminuer le rôle des forces spirituelles. Celles-ci pourtant sont le ressort de la vie, l'âme de l'histoire. S'arrêter au chiffre de la population et à l'étendue des terres comme aux données premières de tous les problèmes historiques, c'est s'en tenir à la surface, à l'extériorité des choses humaines. Impossible d'ériger le nombre des hommes et des cultures en cause « ultime », en principe « irréductible » de l'évolution sociale, parce que cette cause à double face est conditionnée par d'autres causes plus profondes, parce que cette puissance à double effet est dominée et commandée par d'autres puissances plus décisives.

D'ailleurs, au cours de la *Réponse* dont il nous a honoré, M. Loria reconnaît que, « dans le monde physique, c'est une règle que l'effet réagit sur la cause et peut l'anéantir », et que, dans le monde social, le salariat a été « engendré nécessairement » par l'accroissement de la population et qu'à son tour celui-ci est gravement influencé par le salariat [1]. Il ne reste qu'un pas à faire pour admettre que, loin d'être une cause première irréductible, la population elle-même n'est qu'un résultat, un total énorme et variable, « une représentation chaotique », comme dit Marx, dont l'étude doit être, non la préface, mais le terme et la conclusion d'une œuvre économique bien faite [2]; et cette concession dernière serait d'autant plus facile à M. Loria qu'il désapprouve formellement lui-même « ces écrivains, rares d'ailleurs, qui commencent leurs traités par la théorie de la population » [3]. Ici-bas, toute cause est effet, tout effet est cause, sans excepter l'accroissement numérique des hommes. C'est pourquoi, à l'exemple des sciences mathématiques, physiques et chimiques, les économistes de la nouvelle école abandonnent la recherche illusoire et inutile des causalités premières, pour s'en tenir aux relations et à l'interdépendance des phénomènes.

Recherche illusoire et inutile, avons-nous dit. En effet, à simplifier systématiquement les causes de l'évolution sociale, à totaliser et à fondre en un seul facteur souverain tous les facteurs de l'histoire, on n'explique point tout. Il est bien certain que l'histoire ne peut se faire sans l'homme et que l'homme ne peut vivre sans

[1] Loria, *Réponse aux critiques de M. Turgeon*, p. 9 et 10.

[2] Karl Marx, *Critique de l'économie politique*, traduction de Laura Lafargue, appendice, p. 334.

[3] Loria, *ibid.*, p. 12, note 1.

la terre. Depuis longtemps les économistes enseignent que la production est l'œuvre de cette force active qu'est le travail humain s'exerçant sur cet élément passif qu'est la nature terrestre. L'homme en lutte avec les nécessités de la vie, l'homme aux prises avec les résistances de la terre n'est ni un spectacle nouveau ni une explication neuve. C'est l'évidence d'hier et d'aujourd'hui. Il est clair que la terre sans l'homme serait de nulle valeur, et que l'homme sans la terre serait de nul pouvoir. Il est plus clair encore que, sans la nature et sans l'humanité, il ne se ferait point d'histoire.

Et pourtant, ce double phénomène élémentaire n'est pas même le principe « ultime », le principe « primaire » d'où procèdent toutes les transformations d'ici-bas. On peut pousser plus loin, on peut regarder plus haut que l'homme et la terre. Tous deux sont « conditionnés » par le soleil qui leur fournit lumière et chaleur. Il est l'astre-roi ; à lui seul appartient la primauté dans l'œuvre de vie et de progrès. Enfermés dans leur planète comme en une cage dont ils connaissent aujourd'hui tous les barreaux, les millions d'humains qui s'y pressent et les terres qu'ils se disputent ne peuvent être que des causes secondes. Plus et mieux que la terre, le soleil explique la diversité des climats et des productions, l'inégale fertilité des régions terrestres, et les aptitudes et les tempéraments des hommes, et les variétés profondes des peuples et des races.

On a même essayé d'ériger cette dépendance en loi astronomique. Un économiste des plus qualifiés, Stanley Jevons, a voulu démontrer que la périodicité des crises économiques est inséparable de la périodicité des mauvaises récoltes, qui se rattacherait elle-même à la périodicité des taches du soleil. Mais cette explication, qui remonte à la « cause des causes », n'a pas été confirmée par les faits. Elle montre au moins combien il est inutile de chercher la cause « ultime », la cause « irréductible » de nos transformations sociales. Oui, la vie humaine et la vie terrestre seraient impossibles sans le soleil ; oui, l'humanité est dans la dépendance étroite de la nature. Mais, lorsqu'on a constaté ce fait primordial, lorsqu'on a énoncé cette évidence, il reste à expliquer l'action de l'homme sur la terre et la réaction de la terre sur l'homme ; et, pour le faire avec méthode et avec fruit, il faut recourir à l'analyse et, partant, se méfier de l'esprit de synthèse, se soustraire à l'obsession de l'unité sociologique.

Remonterons-nous seulement jusqu'aux sources de la vie

humaine, jusqu'à l'instinct de reproduction, comme nous y invite M. Loria? A quoi bon? Il faut évidemment que, petits ou grands, les hommes naissent avant de travailler, de commercer, d'inventer, avant de fonder des villes, des religions, des empires. Mais en quoi, par exemple, ce fait initial nous renseigne-t-il sociologiquement sur ces grands faits historiques qui sont le christianisme, le mahométisme, le protestantisme, les conquêtes d'Alexandre, de César et de Napoléon? C'est peine perdue de rechercher et de poursuivre, de cause en cause, celle qui les contiendrait toutes : ces simplifications n'éclaircissent rien, ces généralisations ne prouvent rien.

Maintenant l'on comprend pourquoi, malgré le besoin d'harmonie dans l'unité qui tourmente l'esprit humain, l'économie politique et même la philosophie d'aujourd'hui se détournent comme d'un écueil dangereux, se défendent comme d'une imprudence grave, de la vaine recherche de ces genèses lointaines, de ces causalités premières où s'aventure avec complaisance et se meut avec souplesse la pensée de M. Loria.

Au lieu de resserrer la totalité de la vie sociale en une seule et même explication, mieux vaut élargir celle-ci dans le sens de la réalité vraie qui suppose la multiplicité des causes. Non pas que M. Loria, malgré les griefs auxquels son historisme reste exposé, n'ait servi la science en projetant souvent sur le passé des clartés nouvelles. Malheureusement l'histoire se prête à toutes les interprétations, à toutes les déformations ; elle offre à qui veut y trouver ce qu'il cherche une matière si « malléable », qu'elle peut fournir « des armes puissantes au même degré aux champions des principes les plus opposés » [1]. C'est M. Loria lui-même qui le reconnaît, sans se douter qu'un tel aveu doit nous mettre en garde contre ses propres explications historiques.

En appuyant son système sociologique sur la terre et sur la population comme sur deux colonnes géminées, et en cherchant dans le lien qui les unit l'explication de tous les événements du passé, le distingué professeur n'a pas échappé tout à fait au danger qu'il signale. Certes, les matériaux recueillis, les documents colligés, les faits accumulés sont une preuve de sa patiente et large érudition. Mais ses développements sont loin d'être toujours démonstratifs.

[1] Loria, *Annales de l'Institut international de sociologie*, t. VIII, p. 100.

On peut, comme M. Kovalewski, par exemple, attribuer au développement de la population une importance primordiale sans se flatter d'en déduire l'histoire universelle. Si la propriété du clan, de la communauté, de la tribu, a reculé peu à peu devant la propriété individuelle, c'est qu'une population plus grande exigeait un travail plus intense et une appropriation plus étroite. M. Kovalewski a très bien analysé le parallélisme logique que l'histoire des temps primitifs nous révèle entre l'étendue des surfaces territoriales occupées par les premiers groupes humains et la densité croissante de leur population. Aux peuples chasseurs, pêcheurs ou pasteurs, il faut de plus ou moins vastes superficies, dont l'occupation est instable et passagère; et quand la vie cesse d'être nomade, c'est que les hommes, devenus plus nombreux, sont forcés de prendre contact avec le sol d'une façon plus intime et plus durable [1]. Le territoire et la population sont évidemment les deux facteurs nécessaires de tout phénomène social; et leur action a dû être prépondérante sur l'évolution des formes primitives de la propriété foncière. Mais enfler cette influence jusqu'à lui attribuer toutes les transformations sociales, morales et politiques de tous les temps, c'est se condamner d'avance aux généralisations imprudentes.

M. Loria n'a pas toujours évité cet écueil. C'est, du reste, un défaut commun à toutes les thèses qui, tendues vers une idée fixe, s'efforcent de ramener à une seule et même cause rectiligne toutes les sinuosités du réel. D'un mot, il faut dire que, dans l'œuvre de M. Loria, il y a de l'esprit de système; et c'est, malgré tout le talent dépensé, la plus grave critique qu'on puisse lui adresser. Notre grand Claude Bernard a écrit : « La philosophie et la science ne doivent point être systématiques ».

Pour conclure, *la seule quantité des terres cultivables* et *le seul chiffre de la population humaine* ne peuvent être pris exclusivement en considération pour interpréter toute l'histoire. Il importe d'élargir ces deux facteurs numériques, en joignant à l'*étendue* des terres les influences naturelles de situation, de climat, de fertilité, c'est-à-dire toute l'assiette géographique, tout le milieu physique. Et, de même, il est essentiel d'ajouter au *nombre* des hommes les qualités intellectuelles, les vertus morales, les aptitudes natio-

[1] Kovalewski, *Coup d'œil sur l'évolution du régime économique et sa division en périodes*. Brochure extraite du *Devenir social*, juin 1896.

nales, la science, la technique, les mœurs du temps, les aspirations du moment, et la puissance des inventions, des philosophies, des religions, et l'action troublante des grandes individualités de la politique et de la pensée, qui introduisent dans l'histoire des peuples mille et mille variétés originales.

C'est dire, en fin de compte, qu'il faut sortir du domaine économique pour comprendre toute la vie, pour expliquer toute l'histoire. Loin qu'elle soit la science intégrale des phénomènes sociaux, l'économie politique n'est qu'un fragment de la science; elle n'étudie qu'un des aspects de la vie et, partant, elle ne peut rendre compte que d'un aspect de l'histoire. De sa compétence relève seulement la manifestation de certains phénomènes spéciaux qui peuvent réagir sur les autres, comme ceux-ci peuvent réagir sur les siens. Admettre que l'influence économique est la force unique qui actionne le monde en produisant morale et religion, science et art, politique et droit, comme l'électricité produit lumière, chaleur et mouvement, nous semble un monisme conjectural, un monisme indémontrable, un monisme inacceptable [1].

[1] Au surplus, cette doctrine a vieilli. Dans une brillante conférence, M. Gide a établi naguère que la notion de richesse, s'éloignant peu à peu de son matérialisme primitif, a parcouru trois étapes : « la richesse-terre, la richesse-travail, la richesse-foi », et qu'à ces trois stades successifs la fonction de la richesse s'était progressivement moralisée : « richesse-jouissance, richesse-puissance, richesse-service ». Cette double ascension de l'économie politique vers l'idéalisme et l'altruisme prouve que la doctrine du pur égoïsme matérialiste retarde (Charles Gide, *Le matérialisme et l'économie politique, Revue d'économie politique,* mars-avril 1912, p. 137-147).

Charles Turgeon,

Professeur à la Faculté de droit de Rennes.

LES CHANGES ÉTRANGERS

Dans les leçons sur les changes étrangers, faites en 1913 à l'Institut des Banquiers de Londres [1], M. Hartley Withers donne cette définition : « Les changes étrangers signifient l'achat et la vente de la monnaie d'autres nations, et cela est effectué sensiblement de la même manière que l'achat et la vente d'une chose quelconque ». C'est l'opération présentée dans toute sa simplicité, mais qui laisse dans l'ombre certaines considérations ayant leur importance ; et on doit trouver préférable la définition donnée dans le *Nouveau Dictionnaire d'économie politique,* qui porte qu'on a appelé « change ou opérations de change les remises de fonds d'une place sur une autre place, étrangère ou nationale, en vue, soit d'effectuer un paiement, soit de faire une avance, que la remise soit réalisée au moyen de numéraire, de papier de commerce, de titres ou de valeurs quelconques ».

Les opérations de ce genre ne connaissent plus les complications que nous révèlent les anciens traités de change ; en suivant ces conversions de monnaies de change en monnaies de banque ou de compte, de monnaies de compte en monnaies réelles, souvent avec des subdivisions différentes, on comprend que les cambistes devaient avoir un ensemble de connaissances que peu possédaient, et qu'une considération toute spéciale s'attachait à leur profession. Actuellement, il n'en est plus de même ; sauf l'Angleterre, la presque totalité des nations commerçantes emploie pour ses monnaies le système décimal, ce qui facilite singulièrement les calculs. Puis la monnaie de compte n'est plus différente de la monnaie de change et si, comme conséquence d'une circulation exagérée, la monnaie réelle disparaît, cela se traduit par une perte de plus en plus considérable, mais non par une différence de cotation.

Mais si la technique des changes est plus simple, si la lecture des cotes est plus facile, leur comparaison plus aisée, il n'en faut

[1] *The foreign exchanges. Lectures by Hartley Withers. Journal of the Institute of Bankers,* janvier, février et mars 1913.

pas conclure que les problèmes que comporte l'interprétation des changes sont également d'une solution plus simple. Ces problèmes existent, plus compliqués même que jadis, car les échanges plus nombreux et plus rapides, les rapports plus étroits entre les divers peuples, amènent des combinaisons multiples et variées que ne connaissaient pas ou peu les anciens cambistes. Les éléments sont les mêmes, mais plus nombreux, plus enchevêtrés ; et quelquefois des questions particulières, telle la question de l'or, passent au premier plan et déterminent des opérations ne répondant qu'imparfaitement aux indications de la théorie.

On peut dire que la matière des changes, ce qui occasionne et rend nécessaires les opérations en monnaies internationales, est tout ce qui peut rendre une nation débitrice ou créditrice d'une autre. Les échanges commerciaux, les importations et les exportations de marchandises, représentent ici un élément de grande importance, mais non le seul. Les services demandés ou rendus, sous forme de commissions, assurances, courtages, frets, les droits de douane, les taxes d'importation ou d'exportation, entrent ici pour une large part. Mais il faut compter aussi les créances qui résultent des intérêts, des dividendes, prenant le plus souvent la forme tangible de coupons, les mouvements de capitaux qui sont la conséquence d'emprunts réalisés, ou du règlement d'emprunts antérieurs arrivés à échéance. Les sommes économisées, que les émigrants renvoient dans leur pays d'origine [1], les sommes dépensées au cours de voyages d'affaires ou d'agrément, sont encore des éléments de change. Les dépenses des étrangers achetant rue de la Paix ou avenue de l'Opéra amènent des opérations de change au même titre que les opérations des négociants.

Une rapide analyse des faits permet de comprendre aisément cette situation. Les importations et les exportations font admettre, par différence, une nation débitrice et, par suite, une autre nation créditrice. Il en résulte que sur les livres tenus dans les pays importateurs et exportateurs, il y a un ensemble de créances et de dettes, dont la balance finale est précisément l'écart entre les importations et les exportations. Mais les commissions dues aux intermédiaires, commissionnaires, agents, courtiers, viennent

[1] Un statisticien américain évalue à 5 millions de liv. st. par année, les sommes envoyées ainsi des États-Unis en Angleterre et en Irlande.

augmenter à due concurrence les créances existantes; de même, les agios des comptes des banquiers, les sommes dues à divers titres pour les assurances, celles qui sont à régler pour les transports et ce qui en est la résultante : droits de quai, redevances diverses, frais de déchargement, etc., s'ajoutent encore à toutes ces opérations portées sur les livres. Les coupons, créances directes par suite de l'indication de leur paiement à un lieu et à une date déterminés, l'importance des titres appelés au remboursement sont encore à comprendre dans tous ces montants; un emprunt contracté par un pays le rend, pour ce moment, créancier de tous les pays souscripteurs et lui procure ainsi un élément de change. Enfin les opérations de bourse, qu'elles soient effectuées à titre de placements ou de réalisations, ou par suite d'arbitrages en vue de profiter d'un écart momentané des cours, entrent également en ligne de compte et fournissent encore aux changes un élément d'une considérable importance, dont l'effet se conçoit sans peine.

Les économies des émigrants, les dépenses des voyageurs, semblent plus difficilement rentrer dans ces catégories. Mais le touriste qui a pris à Londres, à New-York, à Saint-Pétersbourg, une lettre de crédit sur Paris, fait que la banque qui la lui a délivrée va se constituer débitrice du montant de toutes ses dépenses; les chèques tirés en contre-partie seront des créances exactement semblables à celles qui seraient la conséquence d'un achat de marchandises réglées par un chèque sur le pays de destination. Et quant aux économies que les émigrants envoient dans leur pays d'origine, ou bien elles sont sous forme de mandats-poste, de chèques, qui occasionnent au lieu de destination des paiements dont la contre-partie devra être fournie; et si même l'envoi est effectué au moyen de billets de banque étrangers, de chèques déjà en circulation, ils terminent un échange antérieurement commencé, et font disparaître une créance qui existait sur l'étranger. Le règlement auquel ces billets de banque, ces chèques auraient pu servir, devra donc être effectué d'autre manière.

Il est assez délicat de se rendre compte de l'importance de tous les éléments qui interviennent dans l'établissement des situations réciproques des divers pays, d'où résultent les balances à régler et par suite les variations des cours des changes, car en dehors des montants des importations et des exportations, bien que ces chiffres appellent encore de nombreuses réserves, ce n'est guère que par

une appréciation toujours fort aléatoire qu'on peut estimer les autres éléments, car même dans le cas d'un emprunt souscrit uniquement dans un pays, des engagements particuliers peuvent faire intervenir plusieurs pays différents dans le règlement final. Mais si on ne peut présenter des données à peu près exactes pour les divers éléments dont il a été fait mention, on ne peut en méconnaître l'existence. Et à ce titre, l'Angleterre fournit une preuve qu'on ne saurait infirmer.

Si on prend les chiffres du commerce extérieur pour les dix dernières années [1], on a, en milliers de livres sterling, les montants ci-dessous (valeurs déclarées) :

	Importations.	Exportations.
1903	473.026	290.800
1904	480.735	300.711
1905	487.240	329.817
1906	522.786	375.575
1907	553.866	426.035
1908	513.329	377.104
1909	533.360	378.180
1910	574.496	430.385
1911	577.399	454.119
1912	633.059	487.434
Total	5.349.296	3.850.160

Ce qui laisse à régler la balance énorme de 1.499.136 milliers de liv. st., ou plus de 37 milliards 1/2 de francs, somme à laquelle il faudrait encore ajouter le montant des coupons payables en Angleterre, ou qui y sont remis à cause d'un change favorable, et les dépenses considérables faites par les voyageurs et les touristes. Et cependant cette somme colossale est réglée, plus même, par les sommes dues à la Grande-Bretagne pour ses placements à l'étranger, les commissions diverses revenant à ses négociants et à ses banquiers, les frets payés à ses innombrables vaisseaux marchands, c'est-à-dire par toutes les causes qui constituent la Grande-Bretagne créancière des autres nations du monde.

Il est difficile de calculer, même fort approximativement, les sommes dont la Grande-Bretagne doit être ainsi créditée. Cependant, dans un *Blue Book* publié en 1903, et en se basant sur les

[1] *Bulletin de statistique et de législation comparée,* juin 1913.

résultats des échanges entre les principales nations du monde, les sommes provenant de frets, déduction faite des dépenses à l'étranger, étaient évaluées à 90 millions de liv. st. chaque année (2.260 millions de francs).

Quelles que soient les transactions — en prenant ce terme dans son acception la plus large — qui s'effectuent entre les divers pays, il est évident, par leur nature même, que leur règlement se fait à des dates différentes, que créances et dettes ont des échéances qui sont loin de toujours coïncider. Mais précisément à cause de la multiplicité et des formes diverses de ces transactions, il y en a qui viennent continuellement à échéance, qui constituent, à une époque donnée, des sommes à payer ou à recevoir; ce sont ces échéances qui servent à établir la situation des divers pays entre eux, et qui, tout au moins pour une notable part, servent à la détermination des changes.

Ceux-ci indiquent, non la situation générale d'un pays envers un autre, mais la situation à l'heure présente, situation que quelques jours peuvent complètement modifier. Si à une période donnée la France doit encaisser en Angleterre une somme plus élevée que celle à laquelle atteignent ses paiements, le change sur l'Angleterre baissera, on offrira une somme moindre en francs pour obtenir une livre sterling et on dira alors que le change est ou devient favorable à la France. Cette expression change favorable signifie que la cote est inférieure à la valeur intrinsèque de l'unité monétaire cotée, celle-ci étant évaluée par la quantité de métal fin qu'elle contient, étant supposée de poids droit et à l'alliage légal. Cette expression de change favorable n'a donc en fait qu'une importance relative; elle signifie qu'au moment considéré, les sommes à recevoir à divers titres surpassent celles qui sont à payer au même moment, que les offres qui en sont la conséquence sont assez importantes pour faire baisser le cours du change au-dessous du pair des espèces, mais elle n'implique pas forcément que le pays où le change est favorable est, dans l'ensemble, créancier de l'autre. Le contraire peut être vrai, mais dans ce cas le change se modifiera plus ou moins rapidement, en vertu du changement dans les règlements à intervenir.

Mais précisément à cause de ces modifications amenées par des causes multiples, il n'est plus possible d'attribuer au change favorable l'importance qui lui était accordée par la théorie mercantile,

qui voyait en lui la certitude d'envois de numéraire augmentant ainsi le stock déjà possédé. Cependant, si la théorie de la balance du commerce est abandonnée, sauf par quelques protectionnistes ne voyant rien au delà des statistiques plus ou moins exactes du commerce extérieur, il n'en est pas moins vrai que le fait d'un change favorable semble constituer un résultat heureux, et que des journaux financiers, malgré des compétences reconnues, enregistrent complaisamment de telles constatations.

D'après ce qui est dit ci-dessus, une compensation se réalise entre les créances et les dettes existant au jour des négociations, la balance seule exerçant une influence sur les changes. Mais en fait les règlements de part et d'autre s'effectuent tels qu'ils se présentent, la compensation s'établissant dans l'ensemble, par le jeu naturel de l'offre et de la demande. Les banquiers qui ont eu à fournir des chèques pour effectuer des règlements, ou qui ont fait faire des paiements pour compte de leurs clients, cherchent les remises pour couvrir leurs correspondants de l'étranger. Et c'est seulement quand toutes les demandes sont satisfaites, ou quand toutes les offres ont été acceptées, que des offres sans contrepartie, ou des demandes non satisfaites, font modifier le taux des changes.

Le principal instrument employé pour le règlement des échanges, mais non le seul, sont les effets de commerce, en comprenant sous ce titre les chèques, les lettres de change et les promesses (obligations). Ceux qui s'occupent des changes, qui opèrent en devises étrangères, achètent ces effets, les conservent en portefeuille comme placement ou en vue d'opérations ultérieures supposées réalisables à de meilleurs cours, ou les adressent à leurs correspondants de l'étranger afin d'en obtenir des remises sur leur propre pays, ou sur d'autres places où les cours leur paraissent avantageux, et utilisent également les couvertures ainsi faites pour donner satisfaction à ceux qui désirent régler une dette échue par l'envoi d'un chèque ou par un paiement direct. Ces effets de commerce sont à des échéances extrêmement diverses, de la présentation, pour les chèques ou les tirages à vue, à six mois de date ou de vue, bien que, sauf de rares exceptions, les cotes ne soient établies que pour des effets à trois mois maximum. Et ces effets ont les causes les plus multiples et les plus variées. Comme l'écrit Goschen [1].

[1] *Théorie des changes étrangers*, chap. III (traduction Léon Say).

« Toute personne qui reçoit des remises du Continent pour une » valeur de 10 à 20.000 livres à la fois, trouvera que cette valeur » est faite au moyen d'un très grand nombre de petits effets. Il y » aura des effets tirés par suite de ventes de bétail, d'œufs, de » beurre ; des traites de voyageurs anglais sur les banquiers de » Londres ; des effets en remboursement de jouets allemands, » d'objets de fantaisie de France, de vins, de fruits, de légumes. » Et comme les affaires se font beaucoup par le détail, on trouvera, » à côté d'effets sur les marchands et les importateurs en com- » merce réglé, petits et gros, beaucoup d'autres effets sur des » personnes difficiles à classer et qui appartiennent aux couches » les plus infimes du monde commercial : par exemple, sur des » agents qui ont su persuader à des fabricants allemands de leur » confier la vente de leurs produits, et sur les succursales de petits » établissements étrangers qui veulent essayer de s'introduire sur » le marché anglais ; on trouvera aussi des effets tirés sur des bou- » tiquiers, des marchands de modes et sur d'autres personnes en » dehors du cercle des affaires ; en un mot, sur tout individu que » son commerce met, à un degré quelconque, en rapport avec les » fabriques étrangères ». Avec quelques variantes, cette description pourrait s'appliquer à toutes les places de change et caractériser la généralité des remises.

Mais en dehors de ces tirages directs, ayant immédiatement comme contre-partie une créance du tireur sur le tiré, il en est d'autres qui, tout en représentant des affaires réelles, font momentanément supporter par une place des règlements qui devront ultérieurement affecter une autre place de change, les divers pays, en ce qui concerne les opérations de change, étant ordinairement représentés par leur capitale ou par quelques villes parmi les plus importantes comme places de commerce. Par exemple l'importateur français, belge, allemand, de laines australiennes, doit généralement remettre contre les documents constatant la mise à bord, une traite de négociation facile, presque toujours sur une maison de banque qui, au préalable, a déclaré ouvrir à l'acheteur un crédit pour un montant et une durée déterminés, et qui s'engage, dans les limites ainsi convenues, à accepter à présentation des tirages faits sur elle pour le compte de son accrédité. Le lieu de paiement n'est pas toujours choisi dans le pays de destination, et la valeur remise en paiement peut être tracée sur une banque de Londres, plus géné-

ralement désignée à cause de la facilité de négociations que rencontrent les acceptations sur cette place. Il en résulte qu'au moment considéré, Londres devient débitrice du montant de toutes ces acceptations, et que le change en est affecté exactement de la même manière que si l'importation s'effectuait en Grande-Bretagne. Vers l'échéance des acceptations, la situation inverse se produit, le pays importateur doit régler à Londres l'importance de ces paiements, et le change sur Londres se trouve modifié alors comme si la Grande-Bretagne avait exporté le même montant qui doit lui être réglé.

Ce qui vient d'être indiqué pour l'importateur de laines australiennes se produit pour les transactions les plus différentes : cotons, soies brutes ou ouvrées, cotonnades, métaux, peaux brutes, grains, etc., soit qu'il s'agisse de fournir une acceptation sur une place préalablement désignée, soit que la marchandise devant être payée à l'embarquement, une couverture préalable ait dû être faite à la banque ou à la maison de commission chargée d'effectuer ce paiement contre les documents. Et chaque fois, un tiers pays peut être mis en cause, avec les résultats présentés déjà.

Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner les tirages faits en prévision d'exportations futures. Aux États-Unis, par exemple, la récolte du coton et des céréales amène des envois importants, qui rendent les États-Unis créditeurs des autres nations pendant quelques mois, alors que la situation inverse se présente ordinairement dans le reste de l'année. Pour profiter des écarts de change qui se produisent de cette manière, et aussi pour satisfaire à des demandes pour lesquelles manque la contre-partie directe, des tirages sont faits sur le Continent, le plus souvent sur Londres, dont la couverture définitive est faite à l'automne. Bien que constituant en réalité une dette des États-Unis, l'effet immédiat sur les changes est de les modifier momentanément en faveur du marché de New-York, en enrayant une hausse que produirait sûrement l'excès de la demande sur l'offre.

Toutes ces opérations, conséquences des règlements à effectuer de période en période, souvent même de jour en jour, amènent les variations quasi quotidiennes des changes, variations qu'on peut généralement suivre et interpréter avec facilité. En France, où toute la cote est indiquée en francs pour une quantité déterminée de monnaie étrangère, la somme indiquée se rapporte à

100 unités monétaires, sauf pour Londres, où la cotation s'applique à une livre sterling, et à l'Espagne, où on cote 100 piastres (monnaie ancienne) ou 500 pesetas. Les cours s'appliquent donc à 100 marks d'Allemagne, 100 florins de Hollande, 100 dollars, 100 roubles, 100 couronnes autrichiennes ; pour les pays de l'Union latine, la cote indique la somme en francs, donnée à Paris, pour 100 francs payables en Belgique, en Italie, en Suisse, c'est-à-dire que la cote 99 1/2 pour Bruxelles, signifie que pour 99 fr. 50 on peut obtenir 100 francs payables à Bruxelles, ou que la Belgique subit une perte au change de 1/2 p. 100.

Les cotes à l'étranger sont établies dans le même genre ; toutes les places ne cotant pas cependant le papier aux mêmes échéances, on trouve des indications de huit jours (Berlin), deux mois, trois mois. Souvent même il n'y a pas de cote spéciale pour le papier à trois mois, le marché ne comportant pas d'opérations de ce genre. Londres fait ici exception. Au lieu de coter une ou plusieurs unités de monnaie étrangère en monnaie anglaise (comme Paris indique la somme en francs pour 1 liv. st., 100 marks, 100 roubles, etc.), la cote donne les francs, marks, florins, etc., qui peuvent être obtenus contre 1 liv. st. Techniquement, Londres donne le certain, et Paris, Berlin, Bruxelles, etc. donnent l'incertain. Mais il en résulte que l'interprétation de la cote de Londres est inverse de celle de Paris. Si sur cette dernière place on trouve, à deux dates différentes, que le chèque sur Londres est coté 25,22 et 25,25, on en conclura que le vendeur avait intérêt à vendre au second cours, tandis que l'acheteur de Londres, en vue de règlements à effectuer sur cette place, devait profiter des premiers cours. Pour les mêmes dates, la cote de Londres aurait mentionné : Paris, 25,22 et 25,25, c'est-à-dire qu'aux dates indiquées, 1 liv. st. aurait permis d'obtenir 25,22 ou 25,25 sur Paris ; il en résulte alors que le cours de 25,22 était favorable au vendeur de Paris, qui pour 25,22 obtenait un crédit de 1 liv. st., alors que l'acheteur de la même devise devait profiter du cours de 25,25, puisque pour 1 liv. st., il obtenait sur Paris un montant plus élevé.

Ce sont les changes à vue qui peuvent renseigner sur les modifications qui se produisent sur les divers marchés, car les cotes à terme obéissent en outre à d'autres influences. En parlant de cotes à terme, il s'agit évidemment, non de celles qui concernent des valeurs à quelques jours d'échéance, telles que les cotes à huit

jours pratiquées à Berlin, mais celles qui s'appliquent aux effets ayant deux ou trois mois à courir. En prenant la cote de Paris, où les changes sont également cotés à trois mois, il s'agit de tenir compte des résultats produits par la différence entre les taux d'escompte à Paris et sur les places étrangères, en même temps que des probabilités de baisse par suite de paiements importants qu'on sait devoir être effectués dans une période donnée, ou des possibilités d'augmentation ou de réduction du taux d'escompte. Pour prendre comme exemple le change sur Londres, un écart de 1/2 p. 100 entre les taux d'escompte représente 0,12 centimes 1/2 pour un trimestre, ou un peu plus de 3 centimes par livre sterling; ce même écart, pour la cote de l'Allemagne (100 marks), représente à peu près 0,15 centimes 1/2. La différence totale n'est jamais appliquée, l'acheteur de papier long voulant avoir au moins une partie du bénéfice; mais l'écart prévu peut changer de sens d'après les probabilités du marché. C'est ainsi que, si on prend la cote de Paris à deux dates quelconques, 13 août et 21 octobre 1913, on trouve les changes ci-après, s'appliquant à des pays où le taux d'intérêt est supérieur à celui pratiqué à Paris au même moment (Taux de la Banque de France, 4 p. 100; taux hors banque, 3 3/4 à 3 7/8 p. 100).

	13 août			21 octobre		
Cours moyens	à vue	à 3 mois	Taux officiel	à vue	à 3 mois	Taux officiel
—	—	—	—	—	—	—
			(p. 100)			(p. 100)
Londres	25,25	25,26	4 1/2	25,28 1/2	25,27	5
Allemagne.	123 3/8	123 1/2	6	123 15/32	123 5/8	6
Hollande.	208	208 1/4	5	208 1/2	208 1/2	5
New-York.	518 1/4	517 1/4	5	520	519	5
Saint-Pétersbourg.	265 3/8	264 3/8	6	266 3/4	265 3/4	6
Suisse	99 7/8	99 15/16	5	99 13/16	99 7/8	4 1/2

On voit ainsi que l'allure des cours est différente aux deux époques pour Londres et la Hollande, de même genre pour les autres devises; l'Allemagne comme la Suisse indiquent des cours plus élevés pour le papier à trois mois, alors que New-York et Saint-Pétersbourg donnent le contraire. Mais, pour cette dernière place surtout, le papier long est acheté faute de papier à courte échéance, et dans ce cas, l'élévation du taux d'escompte, à payer lors de la négociation, agit en sens inverse de ce qui se produit pour les achats en vue de placement. L'examen des divers marchés,

la considération des demandes de capitaux qui peuvent s'y produire, des règlements à effectuer pour des importations que l'état des récoltes, les demandes du commerce ou de l'industrie rendent nécessaires, les coupons dont le paiement doit se faire dans une période rapprochée sont ici les facteurs qui agissent sur les cours.

En ne considérant que les cours à vue, les variations qui peuvent se produire sont, au moins théoriquement, contenues dans des limites qu'il est facile de déterminer, puisqu'elles résultent des dépenses à faire pour envoyer ou pour recevoir des monnaies effectives. Pour prendre comme exemple le marché de Londres, on sait que la livre sterling, en tenant compte du poids d'or pur qu'une pièce représente, vaut 25 fr. 22, en parité avec le prix de la monnaie française; d'autre part, le coût de l'envoi de livres sterling à Londres ou réciproquement (port, assurance, perte d'intérêt) est évalué à 8 centimes. Il en résulte qu'au-dessous de 25,14, il serait plus avantageux de demander l'envoi de monnaies anglaises à réaliser à Paris, et au-dessus de 25,30, d'envoyer des monnaies d'or à réaliser à Londres. Des calculs analogues peuvent être effectués pour toutes les autres monnaies, et les chiffres ainsi obtenus constituent ce qu'on appelle les *gold points,* c'est-à-dire les cours à partir desquels l'or arrive ou s'exporte dans un pays donné.

Les chiffres des *gold points* sont toujours un peu à modifier, d'abord suivant qu'il s'agit de lingots, d'un poids et d'un titre strictement déterminés, ou de monnaies acceptées pour un titre légèrement inférieur au titre légal et qui, par suite de leur circulation, ont perdu une partie de leur poids tout en conservant leur pleine valeur dans leur pays d'origine. En outre, des conditions plus ou moins favorables diminuent ou augmentent les frais d'envois. Mais, malgré cela, les écarts ne sont jamais très importants.

Il faut reconnaître que, toutes justifiées que soient les considérations relatives aux *gold points,* elles ont pratiquement perdu de leur importance. Anciennement, pour tous les pays dont la circulation était normale, les *gold points* déterminaient à très peu près les limites extrêmes des variations des changes; tous les traités, tous les ouvrages spéciaux en donnaient la liste exacte pour toutes les places de change, et on pouvait généralement suivre les mouvements des métaux précieux dès que la limite était atteinte. Actuellement, il n'en est plus de même; des considérations spé-

ciales font que les envois d'or sont presque partout rendus de plus en plus difficiles. Les mouvements de capitaux se produisent, mais non les règlements en lingots ou en numéraire. C'est pour cela que, dans les leçons citées au début de cet article, M. Hartley Withers a pu dire : « Le point auquel on peut adresser de l'or de » Berlin à Londres est théoriquement 20 marks 48 pfennings. » Mais, en novembre dernier, le change sur Berlin fut, pour quel- » ques semaines, à 20 marks 52 pf. sans que de l'or fut envoyé à » Londres et, en 1907, il arriva à 20 marks 60 pf. ». C'est dans le même ordre d'idées qu'au dernier examen de l'Institut des banquiers de Londres il fut demandé : « Les *gold points* des changes » de Londres et New-York sont approximativement 4,83 et 4,90. » En novembre 1907, les *cable transferts* arrivèrent fréquemment » à dépasser 4,90, tandis que, pendant le mois, de l'or quittait » l'Europe pour les États-Unis au montant d'environ 20 millions » de livres. Expliquez et commentez ces faits ». D'après l'état des changes, c'est l'opération inverse qui aurait dû être effectuée; mais à ce moment, une crise intense sévissait aux États-Unis ; une augmentation de la réserve d'or était indispensable pour éviter une panique. De là des envois d'or malgré les changes contraires.

Dans la période actuelle, cette question de l'or semble dominer les marchés, et ce qui existe fait comprendre comment Londres a pu conserver et même augmenter sa suprématie financière. Réduite à sa plus simple expression, l'opération de change consiste dans l'achat d'une certaine quantité de monnaie étrangère, payable de suite ou à une époque déterminée; et cet achat est fait avec la condition sous-entendue que non seulement le paiement sera exactement effectué, mais en une monnaie de pleine circulation, c'est-à-dire en or actuellement, puisque le monométallisme or est, en fait, pratiqué par la plupart des nations commerçantes. Mais cette certitude du paiement en or n'existe vraiment qu'à Londres, où la Banque d'Angleterre, de par les statuts qui la régissent, est obligée de payer en or tout billet émis qui lui est présenté au remboursement. En France, on le sait, la Banque a le droit de s'acquitter en pièces de 5 francs en argent, monnaie légale; en Allemagne, l'or seul peut servir à la Reichsbank pour le remboursement de ses billets; mais des arrangements spéciaux existent qui rendent difficiles les retraits d'or; aux Etats-Unis, la constitution des encaisses et le régime de la circulation rendent ces retraits peu pratiques.

On voit ainsi que seul le papier sur Londres peut donner la certitude d'obtenir, si on le veut, sa contre-partie en or et, indépendamment de l'importance commerciale de l'Angleterre, de ses relations sur tous les points du globe, ce fait explique comment un effet sur Londres sera pris, malgré tout, plus volontiers que toute autre devise.

Le taux d'escompte, dont il a été fait mention déjà pour son influence sur les cours à deux et trois mois, est certes un facteur important dans la question des changes. En règle générale, les capitaux disponibles des banques doivent chercher l'emploi le plus rémunérateur possible, en même temps que celui qui les immobilise à un moindre degré. L'achat de papier, dont la négociation est toujours possible, est un des emplois préférés. Or, l'écart de taux entre deux places est souvent suffisant pour déterminer un mouvement de capitaux de l'une vers l'autre. La place où les capitaux sont à un taux moindre se procure du change sur la place où le loyer des capitaux est plus élevé, afin d'employer ses capitaux disponibles à un taux plus rémunérateur. Ou bien un banquier de la place où le taux est plus élevé, profitant du crédit qu'il possède, fait un tirage à trois mois sur la place où le taux d'intérêt est inférieur et, avec le montant de cette négociation, effectue des prêts ou des avances sur sa propre place. Mais il faut que l'écart d'intérêt soit suffisant pour permettre une double opération de change et laisser cependant une marge suffisante. Si on admet, par exemple, qu'un banquier de Paris ou de Londres veuille employer des capitaux à Berlin, il devra d'abord se procurer des marks contre des francs ou des livres sterling; puis, à la clôture de son opération, soit le plus souvent après trois mois, il devra se servir des marks mis à sa disposition pour obtenir à nouveau des francs ou des livres sterling[1]. Et le fait se produira de même dans le cas d'un banquier de Berlin faisant traite à trois mois sur Paris ou sur Londres. C'est pour cela que les banques d'émission, dont les décisions établissent le taux officiel, sont quelquefois obligées d'augmenter leur taux d'escompte plus que ne semble le comporter la

[1] Ce risque de double négociation existe même dans les *pensions,* c'est-à-dire dans les escomptes de papier long effectués sous l'engagement pris par le cédant de reprendre le papier au même change que celui, tout conventionnel, auquel l'escompte est effectué. Le risque disparaît ainsi pour le cessionnaire nanti, mais il n'en existe pas moins pour un des intermédiaires.

situation de place, afin de déterminer le courant de capitaux étrangers dont le besoin momentané se fait sentir.

De telles opérations, en effet, sont toujours momentanées. En s'étendant sur une période relativement longue, elles prendraient le caractère d'emprunt ou de prêt, et leur influence sur les changes serait la même que celle qui se produit pour tous les emprunts.

Les opérations de bourse ont aussi une grande importance au point de vue des changes, bien que quelquefois ce soit précisément le taux des changes qui facilite l'opération de bourse. Mais le résultat est toujours le même; des achats ou des ventes de titres, des placements en reports, produisent un effet semblable à celui de l'achat ou de la vente de marchandises quelconques, avec cette différence toutefois que le règlement étant beaucoup plus prompt, l'effet produit est presque immédiat, alors que pour des marchandises il peut se produire longtemps après la livraison. Il est certain qu'au moment où la Bourse de Paris était en proie à la fièvre des mines d'or, des couvertures importantes devaient être faites à Londres. Même actuellement, une opération portant sur un nombre de titres d'une grande valeur internationale, le Rio par exemple, peut amener une modification de change dans un sens ou dans l'autre. Et par contre un change plus ou moins favorable peut ou non rendre possible une opération de report, d'autant mieux que le taux d'intérêt, dont l'influence existe sur les changes, influe aussi sur la possibilité du report.

L'interprétation complète des changes est de nature très délicate, d'autant plus que généralement les changes ne sont pas tous favorables à la place dont on relève la cote, cette expression changes favorables étant uniquement prise dans le sens de changes inférieurs au pair des monnaies étrangères. Si on prend par exemple, à des dates diverses de 1913, les cotes de Paris et de Londres, on rencontre les données ci-après, mises en regard du pair monétaire, tel que l'indique l'ouvrage de Ottomar Haupt, *Arbitrages et parités*.

Cours moyens à Paris.

	27 mars	5 mai	14 juin	28 août	Valeur au pair
	—	—	—	—	—
Londres	25,26 1/2	25,21	25,23	25,24	25,22
Allemagne	123 1/2	123 5/32	123 1/2	123 15/32	123,45
Belgique	99 13/32	99 5/16	99 5/16	99 7/16	100
Espagne	461	460,50	459,50	465 3/4	500
Hollande	208 1/16	208	207 11/16	208 1/8	208,32
Italie	97 7/8	97 1/2	97 5/16	98 5/16	100
New-York	517,50	517	517,50	518,50	518,26
Saint-Pétersbourg	265 1/2	265	265	266 1/8	266,66
Suisse	99 5/8	99 11/16	99 11/16	99 13/16	100
Vienne	104 5/16	104 7/16	104 3/8	104 3/8	105

Cours du chèque à Londres, d'après le « Bankers'magazine ».

	22 février	10 avril	20 juin	5 septembre	Valeur au pair
	—	—	—	—	—
Paris	25,25	25,26 1/2	25,24	25,25	25,22
Berlin	20,49	20,49	20,42 3/4	20,42 3/4	20,43
Vienne	24,21 1/2	24,16 3/8	24,17	24,12 1/2	24,02
Bruxelles	25,39 1/4	25,41	25,42	25,40	25,22
Amsterdam	12,13	12,13 3/8	12,14 5/8	12,11	12,107
New-York	4,88 1/4	4,87 1/2	4,87 1/4	4,8595	4,866

Ces variations sont fréquentes, et quelquefois même relativement importantes. Pour la période 31 décembre 1912-30 septembre 1913, la *Bankers'magazine* donne les variations ci-après pour les cours des diverses devises :

	Plus haut	Plus bas
	—	—
Paris	25,29	25,17
Berlin	20,49 1/4	20,41
Vienne	24,23 1/2	24,06 3/4
Bruxelles	25,45 1/4	25,32
Amsterdam	12,15	12,08
New-York	4,88 3/4	4,8585

Ces modifications dans le cours des changes indiquent des modifications correspondantes dans la situation des diverses places entre elles au moment où ces cotes sont relevées, mais on ne saurait en conclure qu'elles indiquent vraiment une semblable modification dans le résultat des échanges. Par leur facilité de négociation, les lettres de change constituent, pour le commerce mondial, un instrument préféré de compensation, de règlement des grandes

opérations que nécessite le commerce étranger, comme aussi le moyen le plus facile à employer pour le transfert des capitaux. Les changes se modifient suivant que les demandes ou les offres sont plus nombreuses, mais la signification exacte de ces demandes et de ces offres est quelquefois difficile à discerner. Le tirage fait par un exportateur américain sur une banque de Londres, contre les documents à un chargement de blé ou de coton, négocié à une banque de New-York, peut être vendu par celle-ci pour couvrir une expédition de soies de Chine faite à Lyon, un chargement de peaux brutes allant de l'Argentine à Anvers, ou servir à la couverture exigée pour le paiement des coupons d'une quelconque république sud-américaine. Une remise de valeurs faite de Paris à Bruxelles peut être la suite d'un envoi de fontes allemandes à des métallurgistes français, la vente de valeurs américaines à la Bourse de Londres peut être réglée par des tirages de New-York sur d'autres places, et les capitaux que peut se procurer un banquier de Londres en utilisant son crédit par des tirages sur Paris, peuvent servir à des négociations inverses à Berlin, aussi bien qu'à la prise en report d'actions de chemins américains. Et les couvertures nécessitées pour les règlements aux échéauces amèneront d'autres opérations tout aussi complexes, agissant à leur tour sur les changes. Certainement les échanges de toutes natures s'effectuant entre deux pays, agissent toujours énergiquement sur la cote des changes, mais on ne saurait absolument conclure des variations de celle-ci à des variations correspondantes dans les échanges réciproques. Si, à un moment donné, on constatait que le Londres chèque est coté à Paris 25,19, on pourrait quelquefois reconnaître que les offres d'un autre pays, momentanément créditeur à Londres et débiteur à Paris sont une des causes déterminantes de la baisse des cours.

Il n'en est plus de même quand l'attitude des changes reste semblable pendant une longue période et surtout quand la dépréciation, l'écart défavorable, tend à s'accentuer de plus en plus. On ne peut envisager le cas d'un pays ayant et conservant longtemps tous les changes en sa faveur. Cette situation de créancier de tous amènerait nécessairement un besoin de placements et d'emplois de capitaux, par suite une importation d'objets non consommés jusqu'alors, ou dont la consommation s'accroîtrait sensiblement, ou, ce qui serait le plus probable, un achat de titres, de valeurs quel-

conques rétablissant l'équilibre. Mais le cas n'est plus le même quand il s'agit d'une dépréciation, à laquelle il est quelquefois délicat d'apporter un remède.

Si on considère, par exemple, l'état actuel des changes en Belgique, on constate une situation qui semble anormale. En prenant une cote quelconque (14 novembre 1913), on trouve à Bruxelles, pour le cours du chèque :

	Cours moyen	Taux d'escompte à l'étranger
	—	—
Amsterdam	210,07	5
Berlin	124,15	5 1/2
Londres	25,45 1/2	5
Paris	100,57 1/2	4
Italie.	99,87 1/2	5 1/2
Saint-Pétersbourg . .	267,87 1/2	5 1/2
Suisse.	100,41 1/2	4 1/2

Sauf pour l'Italie, dont le change subit actuellement une dépression assez forte, toutes les cotes sont au-dessus du pair. La prime n'est pas en absolue parité avec la cote de Paris, 5 3/4 p. 1.000 prime, mais elle existe. Et on ne peut l'attribuer à une demande en vue de placements rémunérateurs, car le taux de la Banque nationale belge est à cette date de 5 p. 100 pour les valeurs acceptées, 5 1/2 pour les autres effets, soit un taux égal et même supérieur à ceux pratiqués à l'étranger.

Cette dépréciation des changes, qui pour le Paris se traduit depuis plusieurs années par une prime de 5 à 7 p. 1000, donne lieu, sur toute la frontière du nord de la France, à un trafic de monnaies très lucratif pour ceux qui s'y livrent, fort désagréable par contre pour la Banque nationale, qui se trouve obligée de demander périodiquement des envois de pièces de 5 francs à la Banque de France, tous frais à sa charge, mais qui n'est que la conséquence, non la cause de l'état de choses actuel. Il est évident que la situation de la Banque nationale est telle que la circulation de ses billets ne subit aucune restriction ; précisément pour remédier à ce qui existe, on a pu demander une augmentation de son capital, un accroissement de son encaisse, mais cela ne touche en rien sa situation qui est hors de conteste. D'autre part, le commerce et l'industrie belges sont dans une situation générale tout aussi satisfaisante que celle des États voisins. Il faut donc admettre que par suite de ses entreprises à l'étranger, à cause des nom-

breuses sociétés qui ont pris Bruxelles ou Anvers comme siège social ou qui y font effectuer le paiement de leurs coupons, la Belgique se trouve endettée vis-à-vis des autres nations, et ne trouve pas encore dans une exportation croissante, la contre-partie qui lui est indispensable. Une exportation de titres, le jour où une reprise boursière le permettra, apportera probablement le remède désiré.

Ce qui est dit ici de la Belgique peut s'appliquer à l'Italie, bien que la dépression du change y soit plus importante et que les causes qui ont amené cette situation ne soient pas semblables : mais cette dépression reste dans des limites qui n'impliquent pas un trouble profond dans la circulation, et des mesures que la prudence financière peut indiquer, suffiront à rendre la situation normale.

Il n'en est plus absolument de même quand la dépréciation dépasse certaines limites; que cela résulte de causes politiques, économiques ou financières, la circulation ne peut plus être normale dans de semblables conditions. On peut le constater à l'heure présente avec l'Espagne, mieux encore avec le Portugal; des exemples plus frappants encore se rencontrent chez certaines républiques du Centre et du Sud Amérique. Mais, en remontant à quelques années, la situation de l'Italie, de la Russie et de l'Autriche peuvent servir à la démonstration [1]. En Italie, la prime moyenne de l'or qui, en 1890, n'arrivait pas à 1 p. 100, augmentait d'année en année pour atteindre 11 1/4 p. 100 en 1894; elle était encore de 7 1/2 p. 100 en 1899, pour arriver à peu près au pair (0,11 p. 100) en 1903. En Russie, la valeur de 100 roubles or (de 4 fr.) en roubles-papier, atteignait 179 1/4 en 1887, et restait encore à 149,65 en 1896, la stabilisation (au cours de 2 fr. 666 le rouble), ayant remis la circulation dans un état normal et ramené la prime de l'or à un taux qui, de 1898 à 1910, ne s'est élevé à 100,36 qu'en 1907, le taux moyen de 1910 étant 100,22. Enfin, en Autriche-Hongrie, la prime avait atteint 24,06 p. 100 en 1887, et cotait 16,80 p. 100 au moment de la reprise des paiements en espèces, avec l'adoption de la couronne (1/2 florin) de 1 fr. 05, le florin or valant au pair 2 fr. 50.

[1] On pourrait encore y ajouter la Grèce, le Brésil, la République Argentine, le Japon, et même les Indes anglaises, quoique pour ce dernier pays la démonétisation de l'argent soit la cause principale de la dépréciation des changes.

L'interprétation des changes devient ici toute autre que pour les changes normaux, et des opinions notablement différentes existent. En regard de ceux qui considèrent ces changes comme constituant une situation défavorable, mauvaise pour le pays qui doit en subir les conséquences, d'autres y trouvent un avantage. Dans un ouvrage récemment publié [1], M. Théry écrit, après avoir présenté les diverses théories : « Il ressort, en effet, de l'observation attentive à laquelle nous nous sommes livré que, tous comptes faits, les pays à changes avariés voient leurs règlements extérieurs devenir plus favorables, durant la dépréciation de leur monnaie intérieure. Nous avons constaté, en même temps, que leur prospérité économique s'est accrue dans de très fortes proportions. Il faut donc admettre que les inconvénients incontestables de la crise monétaire se trouvent largement compensés par des avantages » [2].

Il serait peut-être délicat d'aller jusqu'au bout de ce raisonnement et d'admettre qu'un pays soucieux d'augmenter sa prospérité économique pourrait commencer par déprécier fortement sa circulation [3]. Sans doute la prime de la monnaie étrangère donne aux exportateurs un avantage d'autant plus considérable que la dépréciation est plus violente; l'effet inverse se produit pour les importateurs, et la résultante en est évidemment que les exportations sont momentanément stimulées, les importations réduites. La conséquence peut en être une amélioration progressive des changes, surtout si en même temps l'État cherche tous les moyens d'augmenter les ressources en réduisant le plus possible les dépenses. C'est ce qui s'est produit pour l'Italie, qui est arrivée, en quelques années, à rétablir complètement l'équilibre; c'est ce qui s'est produit partiellement pour la Russie et l'Autriche, car la reprise des paiements en espèces, c'est-à-dire le retour à une circulation normale, a été accompagnée d'une diminution dans la valeur papier de l'instrument monétaire. Mais la prime du change ne peut seule constituer le remède; après un délai plus ou moins long, l'équilibre

[1] *Rapports des changes avariés et des règlements extérieurs,* par M. René Théry, Paris, 1912.

[2] On peut retrouver cette théorie dans le chapitre X de la *Crise des changes*, par M. Edmond Théry, intitulé : *Les crises de « crédit extérienr » et la hausse des changes sont favorables aux pays qui les subissent.*

[3] C'est précisément l'observation présentée, en 1907, par M. Ch. Gide dans la *Revue d'économie politique.*

des prix s'établit, et il ne reste plus alors qu'une situation mauvaise, aboutissant à des résultats faciles à prévoir.

*
* *

Au cours de cette étude, des questions nombreuses et diverses ont été soulevées. Généralement elles n'ont pu être que sommairement indiquées; leur discussion complète aurait exigé des détails nombreux et même techniques qui n'auraient pu trouver place ici.

Mais il peut en résulter tout au moins cette idée que les changes, malgré leur simplicité apparente, présentent, en réalité, les combinaisons les plus complexes, précisément à cause des éléments de tous genres qui les influent. Tout y contribue, même les choses en apparence les plus éloignées; la cote est comme une sorte de baromètre financier qui indique, au moment de la consultation, la résultante de tous les éléments qui peuvent agir sur la situation d'une place et permet de prévoir, au moins dans une certaine mesure, les répercussions qui peuvent se produire sur les autres places. Chercher à modifier artificiellement les changes est une entreprise vaine; on peut sans doute réussir momentanément, mais bientôt tout se rétablit comme il devait l'être.

Attribuer aux changes une importance absolue serait aussi commettre une erreur; des variations peuvent être produites par des opérations accessoires n'ayant qu'un rapport assez éloigné avec la situation vraie des pays en cause. Un état moral spéculatif du monde des affaires, la crainte d'une récolte déficitaire, et des fortes importations qui en seront la conséquence, suffisent pour amener une modification des changes, bien avant que les faits prévus ne soient réalisés. Ici comme en beaucoup d'autres choses, il faut, à côté de ce qu'on voit, chercher ce qu'on ne voit pas. En matière de finance internationale — et les changes ne sont guère autre chose — cela demande, avec des informations précises, une grande expérience et un sens pratique spécial que tout le monde ne peut acquérir.

G. François.

Douai, janvier 1914.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES

Généralités. — Les grèves et lock-outs : Conflits ouvriers en Grande-Bretagne en 1913. — Salaire réel et syndicalisme. — Le salaire réel dans divers pays : France, États-Unis, Japon, Allemagne, Australie : il a augmenté depuis quinze ans sauf en Grande-Bretagne. — Les associations patronales : Grande-Bretagne, Allemagne, France. — Protection légale : Les résultats de la loi sur les retraites ouvrières en France. — Les lois sur l'assistance des femmes en couches et des familles nombreuses. — Les résultats des lois anglaises sur le travail à domicile ; sur l'assurance maladie et l'assurance chômage : l'avenir. — La crise de 1913 et les classes ouvrières.

L'année 1913 a été une année d'accalmie dans les revendications ouvrières. L'attention des classes ouvrières détournée de son objet habituel — la lutte des classes — s'est portée avec anxiété sur les menaces d'un conflit européen possible.

Un certain regain de patriotisme aussi — même chez les ouvriers — surtout peut-être chez eux — car à la différence des élites les masses obéissent plus volontiers à l'impulsion du sentiment — a certainement fait une concurrence victorieuse au syndicalisme et au socialisme international. Les socialistes allemands, au reste, ont voté les impôts de guerre ; ils ont, dans leurs congrès, déclaré hautement leur fidélité à leur pays en cas de conflit armé. Les socialistes français, de leur côté, participeraient à une guerre défensive. Et des agitateurs socialistes, aussi décidément antimilitaristes que M. Hervé, se sont convertis à des doctrines plus modérées. Les dirigeants de la C. G. T. eux-mêmes ont déconseillé l'organisation d'une grève générale en manière de protestation contre la loi de trois ans : l'on préconise maintenant rue Grange-aux-Belles les hautes cotisations syndicales à l'exemple de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. La C. G. T. aura bientôt son hôtel, d'une valeur de 270.000 francs. Jouhaux, Merrheim, Lenoir..., sont devenus des adeptes du réformisme.

La législation ouvrière enfin a réalisé de minces progrès : la France vient en tête avec sa loi sur l'assistance des familles nombreuses et une loi sur l'assistance des femmes en couches. Les Parlements n'ont-ils pas eu en effet à voter en pleine paix la couverture

financière de dépenses militaires que l'on n'a pas hésité à qualifier de dépenses de guerre.

Grèves et lock-outs. — Ce qu'il importe de remarquer cependant, c'est l'état d'agitation persistant des classes ouvrières en Grande-Bretagne. Des menaces de grève générale — dans les chemins de fer notamment — ont pesé sur l'Angleterre. Le nombre des conflits ouvriers a atteint en 1913 son chiffre le plus élevé depuis l'établissement de statistiques officielles avec 1.462 trade disputes. Le nombre des grévistes et de jours chômés par suite de grève a été, il est vrai, inférieur à celui de 1912, année de la grève noire; mais il reste élevé. On a compté 677.254 grévistes et 11.491.000 journées de chômage en 1913 contre 1.463.000 grévistes et 40.914.675 jours de chômage en 1912 [1].

L'événement marquant de 1913 fut en Grande-Bretagne la grève irlandaise de Dublin, fomentée par un agitateur inféodé aux doctrines syndicalistes, Larkin [2]. L'origine du conflit se trouve dans une grève d'ouvriers des transports déclarée en août 1913 : les ouvriers refusaient de décharger les marchandises expédiées à une usine dont les ouvriers étaient en grève. C'est dans ces circonstances que M. Larkin intervint pour prêcher la grève générale de toutes les professions. Aussi les patrons menacèrent-ils de lock-out tous les ouvriers affiliés à l'Irish Transport and general Workers Union, dont M. Larkin était le chef. Sur refus des ouvriers de se soumettre, les patrons congédièrent 12.000 ouvriers. Certains conflits violents se produisirent en septembre; M. Larkin fut condamné à six mois de prison pour excitation à l'émeute. Mais fait vraiment extraordinaire, plus encore en Grande-Bretagne qu'ailleurs, s'il est possible, le gouvernement décida la mise en liberté de M. Larkin. Encouragé par ce premier succès, l'agitateur irlandais passa en Angleterre et s'efforça de déterminer un mouvement général parmi les trade-unions. Mais il ne fut pas suivi par les secrétaires les plus avancés des trade-unions, qu'il qualifia de traîtres et de bourgeois. Il n'eut même pas l'approbation de Ben Tillett, l'un des promoteurs de la grève des transports de 1911. Et le congrès des trade-unions, réuni spécialement à Londres pour envisager la situation créée

[1] *Labour Gazette*, janvier 1914, p. 6.

[2] Y. Guyot, *L'anarchie ouvrière dans le Royaume Uni* et *La grève de Dublin*, *Information*, des 9 octobre et 26 novembre 1913; Delimal, *La grève de Dublin*, *Temps*, 14 décembre 1913.

par les incidents de Dublin, écarta par 2.280.000 voix contre 203.000 une proposition réclamant une grève générale de sympathie de tous les ouvriers des transports. On se borna à décider l'envoi de subsides aux grévistes de Dublin.

Toutefois, cette augmentation du nombre de grèves en Angleterre, cette agitation des masses, ne doivent pas nous conduire à des conclusions trop pessimistes. Nous ne pensons pas, avec certains économistes fort au courant des choses d'Angleterre, que l'on puisse parler d'anarchie ouvrière dans le Royaume-Uni[1]. Et il importe de constater que, même à l'heure actuelle, les modifications dans les conditions du travail et le taux des salaires se réalisent principalement à la suite de débats pacifiques entre patrons et ouvriers. Le Board of Trade publie chaque année une statistique relative aux variations du taux des salaires, au nombre d'ouvriers affectés par ces modifications et enfin aux *méthodes suivies par les ouvriers et les patrons pour décider ces modifications*. Ce sont les voies pacifiques : échelle mobile, conciliation et médiation, arbitrage, négociations directes, qui l'emportent encore de beaucoup. 13,3 p. 100 des ouvriers en 1909, 1,9 p. 100 en 1910, 16,3 p. 100 en 1911 ont vu leurs salaires modifiés à la suite de lock-outs et de grève, alors que 86,7 p. 100, 98,1 p. 100 et 83,7 p. 100 ont obtenu une augmentation indépendamment de toute grève[2].

Le salaire réel. — En réalité, l'agitation récente des classes ouvrières anglaises, leur conversion partielle au syndicalisme révolutionnaire, leur recours plus fréquent à la grève s'expliquent principalement par la hausse du coût de la vie et la baisse du salaire réel. Une enquête récente du Board of Trade, les travaux de Hobson, de Wood prouvent que les salaires réels ont baissé et sensiblement en Grande-Bretagne dans les dix dernières années.

C'est ainsi que M. Hobson nous donne, en combinant un index de salaires nominaux, un index de prix de détail, l'index suivant du salaire réel en Grande-Bretagne[3].

[1] V. Guyot, *Information*, 9 oct. 1913.
[2] *Bulletin de l'Office du Travail*, juill. 1913, p. 710.
[3] Hobson, *Gold, prices and wages*, London, Methuen, 1913, p. 121.

	Salaire moyen	Prix de détail	Salaire réel[1]
	—	—	—
1890.	163	91	162
1891.	163	92	159
1892.	162	92	153
1893.	162	89	155
1894.	162	87	158
1895.	162	84	163
1896.	163	83	170
1897.	166	86	170
1898.	167	87	169
1899.	172	86	176
1900.	179	89	179
1901.	179	90	175
1902.	176	91	170
1903.	174	92	164
1904.	173	93	160
1905.	174	92	163
1906.	176	92	168
1907.	182	95	170
1908.	181	97	159
1909.	179	97	157
1910.	179 1/2	98	161

Et M. Wood a dressé un tableau analogue pour la période 1900-1912 qui confirme celui de M. Hobson en ce qui concerne les salaires à Londres.

Index numbers (1900-1912 = 100)[2].

	Coût de la vie à Londres	Salaires nominaux	Salaire réel
	—	—	—
1900	97,5	103,7	106,4
1901	97,8	104,1	106,4
1902	98,4	102,5	104,2
1903	98,6	101,1	102,5
1904	99,2	98,5	99,3
1905	100	98,4	98,4
1906	99,7	101,1	100,4
1907	99,5	99,9	100,4
1908	101,5	94,6	93,2
1909	102,1	94,7	92,8
1910	102,5	98,6	96,2
1911	103,1	103,5	100,4
1912	104,3	104,7	100,4

[1] En tenant compte du chômage.

[2] Wood, *The course of real wages in London,* 1900-1912. *Journal of the royal statistical society of London.* Décembre 1913, p. 37.

La récente enquête du Board of trade sur le coût de la vie des classes ouvrières en Grande-Bretagne accuse elle aussi entre 1905 et 1912 une baisse du salaire réel. Cette enquête a été menée dans 88 villes anglaises. Elle continue une précédente enquête de 1905. Tandis que dans 80 des 88 villes observées, les prix des subsistances et de la houille ont augmenté de 10 à 18 p. 100, les salaires sont restés à peu près stationnaires ou accusent une augmentation insignifiante variant de 1,9 p. 100 à 4,1 p. 100 [1].

Remarquons-le d'ailleurs, on ne saurait admettre un renversement de la courbe du salaire réel ailleurs qu'en Grande-Bretagne. Pour la plupart des pays il est possible d'établir que le salaire nominal a haussé dans une assez forte proportion pour neutraliser la hausse du coût de la vie. Nous établirons ce phénomène sans contestation possible pour la France, pour les États-Unis jusqu'en 1907, pour le Japon, pour l'Australie. En Allemagne, il semble bien que la hausse des salaires a été plus rapide que la hausse des prix. Mais nous ne disposons pas pour l'Allemagne de statistique aussi précise que pour la France, les États-Unis, le Japon, l'Australie.

Pour la France, les chiffres, qui nous sont fournis par le volume publié par M. March, *Salaire et coût de l'existence*, prouvent que le salaire réel a haussé dans la période de hausse des prix de 1896-1910 [2].

	1890	1895	1900	1905	1910
Salaire	92	96	100	105	110
Coût de la vie	103	»	100	104,5	104
Pouvoir d'achat de salaires	89,5	»	100	104,5	106

De même les index numbers du Bureau of Labor des États-Unis démontrent la hausse du salaire réel malgré la hausse des prix. L'index américain nous donne à cet égard deux séries de chiffres, l'une déduite de l'observation du salaire réel par heure, et l'autre de l'observation du salaire réel hebdomadaire. Le premier index accuse une hausse très nette du salaire réel. Le salaire réel hebdomadaire, par contre, a légèrement diminué. Mais sa diminu-

[1] *Report of an enquiry of the Board of Trade into working-class rentes and retail prices together with the rate of wages in certain occupations in industrial towns of the United Kingdom in 1912.* London, Darling, 1913, p. XII et XIII. Cf. aussi p. XLIV et LIX.

[2] *Op. cit.*, p. 11.

tion n'est pas due à la hausse des prix : *elle tient à la réduction de la durée de la journée du travail*[1].

Salaire nominal et salaire réel aux États-Unis[2].

(1890-1899 = 100)

	Nombre d'heures par semaine	Salaire nominal par heure	Salaire nominal hebdomadaire	Index budgétaire du coût de la vie	Pouvoir d'achat du Salaire par heure	Pouvoir d'achat du Salaire hebdomadaire
	—	—	—	—	—	—
1890. . .	100,7	100,3	101	102,4	97,9	98,6
1891. . .	100,5	100,3	100,8	103,8	96,6	97,1
1892. . .	100,5	100,8	101,3	101,9	98,9	99,4
1893. . .	100,3	100,9	101,2	104,4	96,6	96,9
1894. . .	99,8	97,9	97,7	99,7	98,2	98
1895. . .	100,1	98,3	98,4	97,8	100,5	100,6
1896. . .	99,8	99,7	99,5	95,5	104,4	104,2
1897. . .	99,6	99,6	99,2	96,3	103,4	103
1898. . .	99,7	100,2	99,9	98,7	101,5	101,2
1899. . .	99,2	102	101,2	99,5	102,5	101,7
1900. . .	98,7	105,5	104,1	101,1	104,4	103
1901. . .	98,1	108	105,9	105,2	102,7	100,7
1902. . .	97,3	112,2	109,2	110,9	101,2	98,5
1903. . .	96,6	116,3	112,3	110,2	105,4	101,8
1904. . .	95,9	117	112,2	111,7	104,7	100,4
1905. . .	95,9	118,9	114	112,4	105,8	101,4
1906. . .	95,4	124,2	118,5	115,7	107,3	102,4
1907. . .	95	128,8	122,4	120,6	106,8 (crise)	101,5

Au Japon aussi, le gouvernement préoccupé par les réclamations fréquentes des ouvriers et leurs récriminations au sujet de la hausse du coût de la vie a entrepris l'établissement d'un double index, des salaires nominaux d'une part, du coût de la vie de l'autre. La comparaison de ces index montre que le coût de la vie a progressé moins rapidement que le salaire nominal.

[1] Comparer Aftalion, *Revue d'économie politique*, 1912, p. 548 et p. 551.

[2] *Wages and hours of labor in manufacturing industries, 1890 to 1907, Bulletin of the Bureau of Labor*, juillet 1908, p. 7.

Coût de la vie et salaires au Japon [1].

(1900 = 100)

	Index number du prix des onze principaux objets d'alimentation.	Index number des salaires de six catégories d'ouvriers.
1900	100	100
1901	98	104
1902	100	107
1903	99	109
1904	111	107
1905	127	112
1906	127	118
1907	136	134
1908	139	143
1909	133	144
1910	136	148

Il serait intéressant de pouvoir se livrer à une étude analogue pour l'Allemagne. Là encore les ouvriers se plaignent très vivement de la hausse des prix. Mais les salaires ont, en Allemagne, beaucoup haussé de 1895 à nos jours. Ils ont certainement haussé plus rapidement qu'en Grande-Bretagne. Le salaire des mineurs fait l'objet d'une observation précise; il a passé dans le bassin de Dortmund de 3,18 en 1895 à 5,61 en 1911 ; dans les établissements Krupp, le salaire moyen journalier a passé de 4,06 en 1894 à 5,35 en 1908. Dans une fabrique de locomotives de Munich, un ouvrier qui gagnait 1.063 marks par an en 1895 en gagnait 1.252 en 1906. Les salaires ont donc haussé de 25 p. 100 au moins. Or, d'après la méthode budgétaire, M. Richard Calwer a réussi à dresser un index number du coût de la vie en Allemagne qui accuse le chiffre 100 en 1900 et 114,7 en 1910 [2]. Pour les mineurs, la hausse du salaire réel ne paraît pas douteuse. Elle est probable pour les autres ouvriers.

Enfin, nous possédons pour l'Australie une enquête officielle; et les résultats démontrent une hausse du salaire nominal de 10 p. 100 en Queensland, 21 p. 100 en Victoria et 10 à 21 p. 100 dans les

[1] D'après Ourakami, Lettre du Japon, *Économiste français*, 12 avril 1913, p. 534. Statistique établie par le ministère de l'agriculture et du commerce de Tokio. On trouvera, *loc. cit.*, des chiffres relatifs aux diverses professions.

[2] Kuczynski, *Die Entwickelung der gewerblichen Löhne*, 1909, p. 89 et 92 et Circulaire du Comité des Houillères, nº 4232. *Statistiches Jahrbuch für das deutsches Reich*, 1912, p. 70 et 71.

autres États, tandis que le coût de la vie a haussé seulement de 10 p. 100. Là encore le salaire nominal a haussé et parfois plus que le coût de la vie[1].

Et au total le phénomène de la baisse du salaire réel n'est établi que pour l'Angleterre. Ailleurs, la hausse du salaire nominal a neutralisé l'action de la hausse des prix sur le salaire réel. Le taux des salaires a réussi à se mettre en équilibre avec les prix des marchandises. Il serait alors fort intéressant de rechercher pourquoi la hausse du salaire nominal a été plus forte en France, en Allemagne, aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne. Nous en apercevons diverses raisons : la hausse des salaires avait été beaucoup plus considérable en Grande-Bretagne jusqu'en 1890 que dans les autres pays. Et vers 1890, les salaires étaient sensiblement plus élevés en Grande-Bretagne. Le salaire avait donc en Grande-Bretagne, dans notre période, moins d'élasticité dans le sens de la hausse que dans d'autres pays. L'action syndicale qui nous paraît aussi exercer une grande influence sur l'élévation du taux des salaires était déjà très puissante en 1890 en Grande-Bretagne ; on y comptait, dès 1891, 1.461.000 ouvriers syndiqués, tandis qu'en Allemagne on en rencontrait 244.000 et en France 205.000. L'action syndicale est donc antérieure à 1891 en Grande-Bretagne, elle est postérieure en France et en Allemagne. Les salaires sont sensiblement plus élevés en Grande-Bretagne vers 1890. Depuis 1890, la marge entre les salaires anglais et les salaires des ouvriers du continent accuse une tendance à décroître. En 1912, les mineurs anglais réclament un salaire minimum de 5 shellings par jour; or, le salaire des mineurs français atteignait 5 fr. 12 en 1911, celui des mineurs allemands, 5 m. 61 en 1911.

D'autres causes ont pu jouer : la concurrence étrangère de plus en plus pressante sur le marché extérieur ôte à l'industrie anglaise sa prépondérance de jadis ; la hausse des prix dans les pays agricoles, d'où la Grande-Bretagne tire sa subsistance, a eu une tendance à rapprocher le coût de la vie en Grande-Bretagne et sur le continent. On comprend alors que le salaire réel ait baissé en Grande-Bretagne. Et la protestation des classes ouvrières anglaises contre ce phénomène se traduit par un renouveau de l'esprit révolutionnaire.

[1] *Trade-Unionism, unemployment, wages, prices and cost of living in Australia to 1912.* Melbourne, 1913, *Soziale Praxis*, 2 octobre 1913, p. 18.

Et il n'est vraisemblablement pas téméraire d'affirmer que le syndicalisme révolutionnaire, encore peu développé d'ailleurs, mais en progrès dans le Royaume-Uni, déclinerait assez rapidement à la suite d'un mouvement de hausse des salaires. Et aussi bien l'avenir du mouvement ouvrier en Grande-Bretagne nous paraît-il dépendre beaucoup plus de l'allure de la courbe du salaire réel que de l'influence de l'idéologie syndicaliste par elle-même et par elle seule. L'ouvrier anglais reste malgré tout réaliste. Et il ne se laissera convaincre par les théories révolutionnaires que si la société actuelle lui refuse le salaire sur lequel il avait pris l'habitude de compter. Déjà en 1848 époque de troubles ouvriers très graves amenés par la crise de 1847 [1], le *Times* écrivait dans son leading du 24 avril 1848, « les ouvriers anglais ne pensent à la politique que quand ils sont mal payés ou manquent de travail. On peut admettre comme un axiome de la politique anglaise que chaque mouvement politique important révèle chez la masse un manque de travail. Si la population anglaise a suffisamment de travail elle ne se soucie guère de politique jusqu'à ce qu'elle ait de nouveaux loisirs ». Cette constatation méritait peut-être d'être rappelée à l'heure actuelle à ceux qui croient la Grande-Bretagne près de l'abîme, mais à ceux aussi qui préconisent une résistance décidée aux revendications ouvrières.

Associations patronales. — C'est du reste ce qu'ont compris certains patrons anglais lors de la constitution d'une vaste fédération patronale destinée à combattre les nouvelles tendances des classes ouvrières anglaises, l'*United Kingdom Employer's Defence Union*. Sir Benjamin Browne, sir Thomas, cependant propriétaire de mines dans la région la plus vivement atteinte par les récentes grèves, dans le Sud du pays de Galles, certains fabricants ont objecté que la création de cette union constituait une erreur de tactique en accréditant chez les ouvriers l'idée de lutte de classe et d'un antagonisme irréductible entre le capital et le travail. La nouvelle union légalement enregistrée dans la dernière semaine de septembre 1913 comme syndicat professionnel se propose en effet d'organiser en face des fédérations ouvrières, une vaste association générale des patrons anglais ayant pour but de défendre leurs inté-

[1] Dolléans, *Le Chartisme*. Paris, Floury, 1913, t. II, p. 397 et suiv.

rêts professionnels et d'organiser en Grande-Bretagne l'assurance contre la grève[1].

Cette union a été créée sur l'initiative de lord Dysart, du duc de Bedford et de lord Avebury qui convoquèrent à Londres, en septembre, une réunion des grands industriels de Grande-Bretagne.

Chaque membre de l'Union doit verser une cotisation proportionnelle à l'importance de ses affaires et l'on doit constituer un trésor de 50 millions de liv. st., soit de 1.262 millions de francs! En temps de grève, cette énorme réserve servira à la défense des intérêts des patrons et des ouvriers voulant continuer le travail, et en tout temps d'une façon générale à la protection des intérêts de l'industrie. Cette manière de trésor de grève ne doit jamais être affaibli de plus de 7 1/2 p. 100.

Aussitôt après la constitution de l'Union, deux membres ont versé chacun 50.000 liv. st., et plusieurs autres, 10.000 liv. st.

Voici plus en détail le but de l'Union. Elle vise à :

1° Grouper les moyens de protection et de défense des patrons;

2° Protéger leur droit et leur liberté de conclure des contrats individuels de travail avec les ouvriers isolés ou des contrats collectifs avec les trade-unions (to bargain individually with free labour or collectively with trade-union);

3° Réclamer du Parlement une modification du Trade Disputes Act de 1906 touchant le boycottage et le picketing pacifique.

La constitution de cette Union a fait sensation en Grande-Bretagne. Le *Times* lui consacra une série d'articles; les professeurs de Cambridge et d'Oxford, les milieux parlementaires se sont émus. On craint que l'Union ne soit un organe de combat contre les trade-unions et le point de départ de conflits redoutables, malgré les assurances contraires de l'un des promoteurs de l'Union, Lord Dysart. Nous avons vu aussi que certains patrons partagent ce point de vue. Les milieux conservateurs représentés par le *Times*, prétendent au contraire que la constitution de ce trésor de grève émancipe les ouvriers de la tyrannie des trade-unions et que les ouvriers verront d'un bon œil l'entrée en scène de ce nouveau personnage.

La presse libérale et radicale accueille avec moins de sympathie la création de l'Union. L'*Evening News* fait valoir que c'est la

[1] *Soziale Praxis*, 9 octobre 1913, p. 43 et 44.

cherté de la vie qui cause les grèves; le *Westminster Gazette* redoute une nouvelle aggravation de l'antagonisme entre le capital et le travail. Le *Daily News,* journal radical avancé, reconnaît que les plus riches fédérations ouvrières ne possèdent pas plus de 5 millions de liv. st.; mais la puissance matérielle ne compte pas seule; il faut aussi considérer la force morale.

De leur côté, les dirigeants des trade-unions ont émis leur avis : au bloc patronal doit répondre le bloc ouvrier, d'après M. Fox, président de la Commission exécutive du Labour Party. Le secrétaire de l'Union des ouvriers imprimeurs de Londres, Naylor, voit dans cette union la préparation du triomphe de la tactique de la grève générale. Et dans les milieux trade-unionistes, on redoute que le vieil unionisme cède le pas de plus en plus au syndicalisme. Mais un vétéran trade-unioniste qui a consacré soixante ans de sa vie à l'organisation ouvrière, Robert Applegarth, accueille le nouveau groupement avec quelque scepticisme : il a assisté à l'élaboration d'autres plans du même genre, mais ils n'ont pas tardé à échouer. Et de fait, l'United Kingdom Employer's Defence Union n'est pas la première de son espèce. En 1873, on avait fondé la National Federation of Associations of Employers of Labor, qui vécut à peine deux ans. En 1898, l'Employer's Parliamentary Council, fondée en vue d'agir sur les décisions du Parlement en matière de lois ouvrières, dura deux ans seulement. En 1903, chutait aussi l'Industrial Freedom League, groupement de patrons ayant pour but la défense de la liberté du travail. Et depuis, il n'était plus de grand groupement de patrons en Angleterre. La nouvelle union sera-t-elle moins éphémère que les fédérations et les ligues du passé, l'avenir seul pourra nous le dire. Mais nous serions assez disposé à penser qu'à l'heure actuelle la constitution d'une union patronale de combat destinée à faire obstacle aux revendications des ouvriers et à la hausse des salaires est capable de présenter, pour les patrons anglais eux-mêmes, plus d'inconvénients que d'avantages.

En tout cas, en Allemagne, les patrons ne se laissent pas arrêter par des considérations de cet ordre. Il semble même que leur attitude soit de plus en plus intransigeante, leurs groupements plus unis et plus puissants. Nous avons en effet assisté, en 1913, à la fusion de deux grandes fédérations patronales allemandes dont

nous avons eu déjà l'occasion de traiter [1], la *Hauptstelle deutscher Arbeitgeberverbände* et le *Verein deutscher Arbeitgeberverbände*. Hauptstelle et Verein ont fusionné et ont formé la *Vereinigung deutscher Arbeitgeberverbände* [2]. La nouvelle association compte la presque unanimité des patrons adhérents aux deux fédérations antérieures ; or, au début de 1912, le Verein groupait 50.000 entreprises occupant 1.300.000 ouvriers et la Hauptstelle, 6.664 firmes employant 1.092.000 ouvriers. La nouvelle association aura pour organe l'*Arbeitgeber,* revue de la Hauptstelle. La fusion fut votée le 4 avril 1913 et le 27 mai 1913 la nouvelle association tenait sa première séance. Elle a pour syndic M. Tänzler et elle est administrée par un conseil composé de 41 industriels choisis dans les diverses régions de l'Empire. Comme en Angleterre, les milieux ouvriers se sont émus de la constitution du nouveau groupement patronal et l'organe des syndicats chrétiens sociaux, le *Centralblatt,* se demande si les syndicats socialistes, les syndicats chrétiens et les syndicats Hirsch-Dunker ne seront pas eux aussi amenés à fusionner et à créer une vaste confédération générale du travail en vue de contrecarrer l'action de la Vereinigung.

Les syndicats patronaux nationaux ou régionaux ont d'ailleurs continué à progresser en Allemagne. Au 1er janvier 1913, il existait 155.000 entreprises adhérentes à un syndicat patronal, occupant un personnel de 4.680.000 ouvriers. La statistique allemande classe les syndicats patronaux en deux catégories : les syndicats dits professionnels, groupant les entreprises d'une même branche de la production, et les syndicats mixtes (gemischte Gewertschaften), réunissant les patrons de professions différentes.

Parmi les premiers syndicats — dits professionnels (Berufliche Verbände), on distingue les syndicats nationaux (Reichsverbände), les syndicats régionaux (Bezirksverbände), les syndicats locaux (Ortsverbände). Le nombre des premiers avait passé du 1er janvier 1912 au 1er janvier 1913 de 101 à 104 ; celui des seconds de 443 à 494 et celui des troisièmes de 2.403 à 2.692, soit une augmentation de 348 organisations patronales. On ne connaît le nombre des membres affiliés à ces syndicats que pour les deux tiers des syndicats, et le nombre des ouvriers occupés par les patrons adhé-

[1] *Chronique,* 1912.
[2] *Soziale Praxis,* 10 avril 1913, p. 821 ; 12 juin 1913, 13 octobre 1913.

rents que pour 1.712 syndicats. On arrive ainsi à constater, de 1912 à 1913, un progrès dans le nombre des adhérents de 124.000 à 140.000 et dans le nombre des ouvriers occupés de 3.286.000 à 3.550.000. Au 1er janvier 1913, on comptait parmi les syndicats mixtes 2 syndicats nationaux, 17 régionaux et 117 locaux. On connaissait le nombre des membres pour les cinq sixièmes et le nombre des ouvriers occupés pour les quatre cinquièmes [1].

En France, par contre, l'organisation patronale est défectueuse. L'une des plus puissantes fédérations, la Fédération nationale du bâtiment, qui groupe 13.000 entrepreneurs, n'avait en caisse, au moment de sa réunion annuelle, que 2.700 francs, et le président a dû jeter un cri d'alarme, faire appel aux fédérations régionales menacées elles-mêmes dans leur existence et surtout aux patrons qui se montrent par trop indifférents au groupement professionnel. Là encore, notre manque d'esprit d'association apparaît [2]. L'idée fut émise cependant d'augmenter la cotisation et, à côté d'une cotisation minime, d'établir une cotisation proportionnelle au nombre d'ouvriers occupés. On constituerait ainsi un fonds indispensable pour la défense des intérêts généraux de la profession. Ici reparaît l'idée que nous rencontrions en Angleterre et en Allemagne. Mais il y aura loin de l'idée à la réalisation pratique. Et pour stimuler le zèle des patrons du bâtiment, on alla jusqu'à leur citer l'exemple des ouvriers qui n'hésitent pas à verser 12 francs par an à leur syndicat.

Les associations patronales, plus fortes à l'étranger, parlent aussi plus ferme. Elles réclament des lois protectrices de la liberté du travail. L'Union anglaise demande l'abolition de l'act de 1906, autorisant le piketing pacifique, les groupements allemands Hansa Bund, Zentralverband deutscher Industrieller, Bayerischer Industriellerverband, réclament une législation pénale contre ce même picketing (Streiksposten) contre les empiétements de toutes sortes des grévistes sur la liberté des non-grévistes (Arbeitswilligenschutz). Dans l'état actuel de la législation et de la jurisprudence du Reichsgericht, les juges sont, en effet, désarmés en Allemagne soit au point de vue civil, soit au point de vue pénal [3]. Les pro-

[1] *Soziale Praxis*, 16 décembre 1913, p. 71.

[2] *Le Temps*, 26 septembre 1913.

[3] Sur cette jurisprudence, cf. Posse, *Streiksposten und Arbeitswilligenschutz Kölnische Zeitung*, 11 décembre 1913, n° 1397 ; 12 décembre 1913, n° 1401.

jets abondent émanant des groupements patronaux, des parlementaires, ayant pour but de faire cesser cette situation. Certains projets sont très rigoureux : le Zentralverband demande une peine d'un an de prison et de 1.000 marks d'amende contre le picketing. On n'ira pas jusque-là. Mais lors d'une interpellation au Reichstag, le 10 décembre 1913, le chancelier a déclaré qu'un projet de loi était en train d'élaboration au sein du Bundesrath et que ce projet ne tarderait pas à être soumis au Reichstag [1].

Et au total, on constate un peu partout un mouvement d'offensive de la part des patrons. La prochaine législation ouvrière pourrait bien être une législation dirigée contre les ouvriers, alors que les lois antérieures étaient surtout des lois protectrices.

Protection légale. — A cet égard l'année 1913 ne nous a pas apporté de contribution importante en matière de législation protectrice des ouvriers. Mais le recul commence à être suffisant pour nous permettre d'apprécier les résultats des lois antérieurement votées. L'expérience anglaise, avec ses lois sur le salaire minimum dans les industries à domicile — sur l'assurance obligatoire, maladie et chômage, a droit à une attention spéciale.

Mais examinons d'abord les résultats de notre loi des retraites ouvrières. Comme nous l'avions prévu et comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, l'année 1913 accuse un fléchissement dans le nombre des assurés.

Au 1er octobre 1913, on comptait 7.744.664 assurés contre 7.854.132 au 1er janvier 1913 [2]. D'autre part, le gouvernement, répondant à une question écrite de M. A. Thomas, a indiqué le montant des recettes provenant de la vente des timbres retraites : le produit de la vente des timbres accuse une diminution notable et ininterrompue en 1913 :

	1912	1913
	—	—
1er trimestre	8.291.604	12.481.900
2e trimestre.	9.392.616	11.567.771
3e trimestre.	13.370.785	10.350.978

Les assurés réfractaires âgés de cinquante-neuf à soixante-cinq ans convertis à la nouvelle loi par les avantages à eux consentis par la loi de 1912 entrent de plus en plus nombreux dans la caté-

[1] *Kölniche Zeitung*, 11 décembre 1913, n° 1396.

[2] *J. off.*, 4 janvier 1914, p. 247. — Rapport Godart, *J. O.*, 26 janv. 1914, Annexes, p. 2

gorie des pensionnés. Les départs excèdent sensiblement les arrivées. Les recettes fléchissent. Toutefois, les recettes ont fléchi plus rapidement que le nombre des assurés. La jurisprudence de la Cour de cassation, en effet, par un arrêt du 22 juin 1912, dispense les patrons du versement de leur cotisation au greffe lorsque l'ouvrier ne présente pas sa carte lors du paiement du salaire (*Gazette du Palais,* 1912, 2, p. 5). Mais il n'en reste pas moins vrai qu'au 31 décembre 1912, les assurés âgés de cinquante à soixante ans représentaient près de la moitié des assurés versant pour la retraite. Une statistique a été, en effet, établie, qui répartit les assurés obligatoires ou facultatifs d'après leur âge en plusieurs catégories et porte sur 3.474.525 individus assurés aux caisses suivantes : Caisse nationale des retraites, caisses départementales, caisses mutualistes, caisses syndicales ou patronales[1]. Voici les résultats accusés par elle :

	ASSURÉS AGÉS DE					
	60-65 ans.	50 à 59 ans.	40 à 49 ans.	30 à 39 ans.	18 à 29 ans.	Au-dessous de 18 ans
	—	—	—	—	—	—
	24,04	21,90	15,85	15,85	17,05	5,31
	45,94					
Nombre. . .	561.163	511.100				
	1.072.263 assurés					

L'on peut donc admettre que les arrivées ne compenseront pas plus en 1914 qu'en 1913 les départs. Le nombre des assurés fléchira. Et aussi bien est-il curieux de voir les deux ennemis d'hier, l'assurance obligatoire et la mutualité, se tendre la main. Les mutualistes s'efforceront de convertir les ouvriers à la loi de 1910, et en échange les sociétés de secours mutuels deviendront l'organe principal de l'assurance-retraite. Souhaitons sans y trop croire que cette réconciliation des mutualistes et de l'État résolve le problème des retraites ouvrières. Au 31 décembre 1912, les caisses mutualistes ne comptaient que 145.972 assurés sur 7.854.000 (*Rapp. cit.*, p. 1492). Nous croirions plutôt que l'État sera bientôt placé pour organiser les retraites dans l'alternative suivante : assurance avec retenue obligatoire sur le salaire ou assistance.

C'est de l'assistance que bénéficieront désormais en France les

[1] Rapport sur l'application de la loi des 5 avril 1910, 27 février 1912 sur les retraites ouvrières et paysannes, *J. off.*, 26 octobre 1913, p. 1490.

femmes en couche, en vertu des articles 68-75 de la loi de finances du 31 juillet 1913[1], et les familles nombreuses en vertu de la loi du 14 juillet 1913. Toute femme travaillant habituellement chez elle ou chez les autres, et sur le point d'accoucher, aura droit à une allocation journalière variant de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 suivant les communes. En cas d'hospitalisation, l'allocation est de moitié sauf dans le cas où l'assistée est déjà mère d'un ou d'autres enfants vivants âgés de moins de treize ans. L'allocation est majorée de 0 fr. 50 après les couches, si la femme nourrit elle-même son enfant. La durée totale de l'allocation ne peut excéder huit semaines.

Mais pour avoir droit à l'allocation, la femme doit avoir cessé tout travail et se conformer aux règles d'hygiène prescrites par le bureau d'assistance. Les charges financières à provenir de cette nouvelle loi seront supportées par l'État, le département et les communes. Que seront-elles en réalité? Nul ne peut le dire; tout dépendra des décisions des conseils municipaux, des bureaux d'assistance ou de maires compétents suivant le cas pour décider de l'admission des demandes d'assistance[2].

Désormais, le repos est obligatoire pour les assistées pendant les quatre semaines qui suivent l'accouchement (loi du 17 juin 1913). Mais cette disposition, à la différence de la précédente, n'est applicable qu'aux femmes travaillant dans les établissements industriels ou commerciaux, publics ou privés.

La loi du 14 juillet 1913 organise l'assistance aux familles nombreuses au profit des familles françaises, nécessiteuses, ayant quatre enfants au-dessous de treize ans, quand le père et la mère vivent encore; ayant trois enfants au-dessous de treize ans, quand le père est seul, veuf, divorcé ou abandonné; ayant deux enfants de moins de treize ans, quand la mère est seule.

L'allocation est annuelle, et varie de 60 à 90 francs suivant les communes, et elle est égale à autant de fois le montant fixé dans la commune que la famille entretient d'enfants au delà du troisième dans la première hypothèse, du deuxième dans la seconde et du premier dans la troisième. L'allocation peut être donnée, partie

[1] Darlu, *Deux lois d'assistance en faveur de l'enfance, Revue politique et parlementaire,* juillet 1913, p. 461 et suiv.

[2] Pour plus de détail, *J. off.*, 9 août 1913, où on trouvera une longue circulaire interprétative.

en argent, partie en nature. Elle est incessible et insaisissable et payée mensuellement et d'avance. La loi assimile aux mineurs de treize ans les apprentis âgés de moins de seize ans[1].

Mais l'expérience la plus digne d'attention, en matière de législation ouvrière, est sans discussion l'expérience anglaise : ses résultats ont été encourageants, qu'il s'agisse de la détermination d'un salaire minimum dans l'industrie à domicile, de l'assurance-maladie, ou d'un problème plus redoutable : la lutte contre le chômage. Le resteront-ils dans l'avenir? C'est ce que nous tâcherons de préciser.

Et d'abord le résultat du *Trade Boards Act* de 1909 établissant dans diverses professions, de là son nom, des Trade Boards, Conseils du Travail, ayant qualité pour déterminer obligatoirement un minimum de salaire. Sa grande souplesse rend la législation anglaise féconde. Son application est progressive, dans telle industrie, puis dans telle autre ; le salaire minimum fixé par le Trade Board s'applique seulement au bout de neuf mois ; le Trade Board peut enfin autoriser des dérogations à ses prescriptions relatives au salaire minimum, lorsqu'il s'agit d'ouvriers ou d'ouvrières débiles que les patrons cesseraient d'employer, s'ils devaient bénéficier du salaire minimum[2].

D'abord appliqué à quatre professions, tailleurs pour vêtements tout faits ou sur mesure en gros, fabricants de boîtes en papier ou en carton, finisseurs de dentelles faites à la machine et raccommodages ou reprisages des rideaux de dentelles, fabricants de chaînes aux marteaux, l'Act de 1909, en présence de résultats jugés satisfaisants, a également été déclaré applicable en 1913 aux fabriques de confiserie et de confiture, à la chemiserie, à la broderie de lin et de coton, à la quincaillerie[3]. Là encore on organisera après décision du Board of Trade des Conseils du Travail, composés mi-partie de patrons et d'ouvriers, et d'un petit nombre de membres appointés (appointed members) étrangers à la profession et rémunérés par le Board of Trade.

[1] D'après le rapport général sur le budget de 1914, la loi sur l'assistance aux femmes en couche coûtera 5 millions à l'État, la loi sur l'assistance aux familles nombreuses 25 millions. Ces prévisions sont naturellement fort incertaines (Cf. Rapport Clémentel, Chambre, nº 3487, p. 14).

[2] *Memoranda in reference to the working of the Trade Boards Act*, London, 1913.

[3] *Labour Gazette*, 1913, p. 246, 323. *Le Trade Board dans l'industrie de la dentelle, Bulletin de l'Office du Travail*, 1913, p. 912 et suiv.

Cette extension, disions-nous, est due aux résultats heureux donnés par cette législation protectrice principalement des ouvriers à domicile[1]. Dans les quatre professions d'abord assujetties à la loi, les salaires ont augmenté, l'action collective ouvrière sous forme de syndicats et de grèves a également fait son apparition. C'est à ce point que M. Isaac[2], constatant les résultats obtenus dans la fabrication des chaînes, ajoutait : « On pourrait donc définir cette loi un acte du Parlement *obligeant* indirectement les ouvriers à se syndiquer pour améliorer *librement* leurs salaires par voie de contrat collectif ». Et, de fait, les femmes occupées à domicile à la fabrication de chaînes ont vu leur salaire passer de 5 à 6 sh. par semaine à 12 sh. Les hommes martelant les chaînes à la pédale gagnent maintenant 5 d. l'heure, soit, dans une semaine de cinquante-quatre heures, 22 sh. 6 d. Dans l'industrie de la dentelle, le salaire a passé de 2 1/2 pence à 2 3/4. Dans la fabrication des cartonnages, on a adopté le taux minimum de 3 pence l'heure. Les ouvriers de ces industries, pour une journée de dix heures, par exemple, gagnent donc 2 sh. 4 d. dans le premier cas et 2 sh. 6 d. dans le second, c'est-à-dire 2 fr. 90 et 3 fr. 10 par jour. Chez les tailleurs confectionneurs, on a adopté le taux de 3 1/2 d. l'heure, soit 3 fr. 25 pour une journée de dix heures[3].

Le nombre des travailleurs protégé par l'Act de 1909, antérieurement à sa récente modification en 1913, était évalué approximativement à 200.000 dont 70 p. 100 femmes et filles.

Le rapport de l'*Anti Sweating System League* de 1913 constatait ces résultats favorables en ces termes : « Tous les minima fixés jusqu'à présent sont notoirement supérieurs aux taux antérieurs, et, dans l'une des quatre professions où la loi a été appliquée (les chaînes), la mise en vigueur a obtenu un succès complet ».

Les infractions à l'Act de 1909 sont punies d'amendes. Tel patron occupant trois ouvriers payés à un taux inférieur au taux minimum se voit condamné à 15 liv. st. 15 sh. d'amende; tel autre patron, occupant six ouvriers payés au-dessous du tarif, se voit appliquer

[1] Isaac, *Le salaire minimum des ouvrières à domicile, Réforme sociale,* sept. 1913, p. 284 et suiv.

[2] A. Isaac, *Le salaire minimum des ouvriers à domicile, Bulletin de la Fédération des Industriels,* 7 août 1913, p. 385. — Cf. aussi *Soziale Praxis,* 18 sept. 1913, p. 1402, et 20 nov. 1913, p. 210.

[3] Pour plus de détails, *Memoranda, op. cit.,* p. 6 et p. 16-28.

20 liv. st. 16 sh. d'amende. Des fonctionnaires spéciaux, les investigating officers, veillent en effet à l'application de l'Act[1].

Parfois aussi, des actions civiles sont intentées par les ouvriers payés au-dessous du tarif et ils obtiennent alors la condamnation du patron en paiement de salaires égaux au minimum fixé. Le patron doit payer l'arriéré (arrear)[2].

L'assurance obligatoire contre la maladie accuse elle aussi des résultats favorables. Grâce à une propagande active sous la forme de réunions, de conférences, de cours spéciaux aux secrétaires et employés des sociétés de secours mutuels et de trade-unions, de distribution à tout habitant du Royaume-Uni d'une notice destinée à faire connaître le mécanisme de la loi, on a pu réunir près de 14 millions d'assurés, soit les trois quarts de la population du Royaume-Uni.

Le fonctionnement pratique de la loi se rapproche de celui de notre loi des retraites. Des cartes sont délivrées aux assurés, dont la couleur varie avec le sexe et la profession de l'assuré[3], et des timbres sont apposés par le patron hebdomadairement ou trimestriellement sur la carte de l'assuré. Le patron récupère son avance par voie de retenue sur le salaire. Ces timbres sont vendus surtout dans les bureaux de poste (post office). Leur montant en est versé au *National Health Insurance Fund*. Et c'est la Caisse nationale d'assurance contre la maladie qui verse à son tour aux *Sociétés approuvées* (*Approved Societies*) les sommes à payer aux assurés qui rembourse aux *Comités d'assurances* (*Insurance Committees*) les dépenses faites en faveur des assurés (remèdes, médecins, gérances des sanatoriums...). De la sorte, le bilan de l'assurance-maladie en Grande-Bretagne s'établit essentiellement à l'actif : vente de timbres ; — au passif : versements aux sociétés approuvées et aux Comités d'assurance.

Voici le bilan de l'assurance-maladie pour l'Angleterre au 31 mai 1913 :

[1] *Labour Gazette*, 1913, p. 247.
[2] *Eod. loc.*, p. 247.
[3] *Report*, p. 73 et suiv.

Recettes et dépenses du National Heath Insurance Fund (England) au 31 mai 1913 [1].

RECETTES

	liv. st.	sh.	d.
A. Achats de timbres :			
Dans les bureaux de poste	11.689.000	0	0
Dans les bureaux de placement	75.144	19	5
Par l'Army Council	40.306	17	6
Par l'Army (India)	37.002	0	0
Par d'autres départements ministériels	65 376	16	8
Par les patrons :			
1° Timbres trimestriels et hebdomadaires	1.098.840	4	»
2° Ventes en gros de timbres	2.371	17	»
Par diverses personnes, par les commissaires d'assurances	568	13	0
B. Contributions de l'Amirauté pour les marins et les fusiliers marins	70.000	0	0
C. Personnel exempt de la marine marchande	5.186	6	7
D. Subventions du Trésor	2.687.777	4	0
E. Divers	53	3	0
TOTAL	15.771.628	3	0

DÉPENSES

	liv. st.	sh.	d.
Versements :			
Aux sociétés approuvées	3.934.042	0	3
Aux comités d'assurances	1.371.175	12	8
Aux assurés n'ayant pas adhéré à une société approuvée (Deposit contributors)	4.128	3	6
A la caisse d'assurance de l'armée et de la marine	333	17	3
Au Board of Trade (timbres maladie à affecter à l'assurance-chômage)	900	0	0
Remboursements aux patrons	14.159	14	1
Remboursement au Trésor et subvention en excédent	3.687	9	2
Transfert à d'autres commissions	4.912	10	0
Remises aux commissaires	6.890	6	8
Frais de poste	1.463	6	6
Paiements divers	44	7	1
Balance	10.429.888	15	10
1° Entre les mains des commissaires de la Dette nationale	9.900.000	0	0
2° A la Banque d'Angleterre	529.888	15	10
TOTAL	15.771.628	3	0

[1] *Report, op. cit.*, p. 605.

Les résultats financiers sont excellents. Notons que la dépense pour le Trésor du seul fait de l'Angleterre atteignait 2.650.000 liv. st. (85.648.000 francs) [1].

Des peines très sévères sont prononcées contre les assurés qui usent de fraude pour toucher les allocations de maladie. Tel ouvrier s'est vu condamner récemment à un mois de « hard labour » pour avoir touché pendant six semaines l'indemnité de maladie, alors qu'il travaillait, en réalité, dans une usine [2].

La loi d'assurance obligatoire contre le chômage (Insurance Act 1911, Part. II), est entrée en vigueur à partir du 8 janvier 1913 et jusqu'au 11 juillet 1913, pendant le premier semestre de son application, elle a donné les résultats suivants : sur 2.250.000 ouvriers assurés, le nombre de chômeurs a varié d'un maximum de 118.000 au début de février, à un minimum de 67.000 fin mai. La moyenne des chômeurs a atteint 84.000. Le montant des indemnités de chômage s'est élevé à 5.911.000 francs; les primes versées au 31 juillet 1913 représentaient 56.710.000 francs. L'actif du fonds de chômage au 31 juillet n'atteignait pourtant que 40.250.000 francs; car 10 p. 100 des recettes sont versés au Trésor pour contribution au frais d'administration, et d'un autre côté, en vertu de l'article 94 de l'Act, les patrons employant régulièrement leurs ouvriers bénéficient d'un remboursement partiel des sommes versées.

Les sommes distribuées ont été réparties entre 774.494 chômeurs, dont 574.641 ont été payés directement et 198.853 l'ont été par l'intermédiaire d'associations autorisées par le Board of Trade à recueillir les versements des intéressés et à répartir les indemnités en vertu de l'article 105 de l'Act de 1911. Les associations autorisées étaient au nombre de 105, groupant 539.775 adhérents et, parmi elles, on comptait 21 associations du bâtiment qui, antérieurement, n'assuraient pas le chômage.

Grâce à l'existence de l'assurance obligatoire dans ces diverses industries, il est possible d'obtenir des renseignements très précis sur le chômage involontaire ayant duré plus d'une semaine. Nous avons établi à l'aide des données mensuelles des offices d'assu-

[1] Il est à regretter que le report ne donne pas le bilan analogue relatif à l'Écosse et au pays de Galles (cf. cependant *Report*, p. 400-403 pour l'Écosse). On trouverait le bilan relatif à l'Irlande, *Report, op. cit.*, p. 650.

[2] *Daily Mail*, 10 mars 1914.

rances les statistiques suivantes du chômage en Grande-Bretagne dans les industries assujetties à l'Act de 1911 [1].

Pourcentage des chômeurs parmi les ouvriers assurés en 1913.

	Bâtiment	Constructions navales	Constructions mécaniques	Construction de véhicules	Scieries	Divers	Total
Janvier . . .	8,8	3,3	2,1	2,2	1,9	1,5	5,0
Février . . .	7,3	3,4	2,3	2,2	2,2	1,2	4,4
Mars	5,2	3,1	2,2	2,0	2,4	1,0	3,5
Avril	3,8	3.0	2,0	1,8	2,5	1,0	2,8
Mai	3,4	3,1	2,1	1,9	2,1	0,9	2,8
Juin	3,5	2,9	2,2	2,1	2,0	0,9	2,8
Juillet . . .	4,0	3,4	2,3	2,6	2,2	0,9	3,1
Août	3,6	3,6	2,6	3,1	2,2	1,0	3,1
Septembre .	4,1	4,3	2,6	3,1	3,5	1,3	3,4
Octobre. . .	4,8	3,6	2,5	2,8	2,6	1,2	3,6
Novembre .	5,9	3,4	2,7	2,9	2,9	1,5	4,1
Décembre .	6,9	3,9	3,0	2,9	3,3	1,7	4,6

Il nous a paru intéressant de rapprocher le coefficient total de chômage dans les professions assurées du coefficient de chômage dans l'ensemble du Royaume-Uni d'après les renseignements fournis mensuellement par les trade-unions. Le coefficient dérivé des statistiques de l'assurance est sensiblement plus élevé que le coefficient établi d'après les données des trade-unions.

Pourcentage des chômeurs [2].

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Trade-Unions.	2,2	2,0	1,9	1,7	1,9	1,9	1,9	2,0	2,3	2,2	2,0	2,6
Assurance. . .	5,0	4,4	3,5	2,8	2,8	2,8	3,1	3,1	3,4	3,6	4,1	4,6

Le pourcentage de chômage serait même bien supérieur d'après les données de l'assurance. Il est vrai que la statistique de trade-union comprend un plus grand nombre de professions que la statistique de l'assurance obligatoire. Il nous a paru, dans ces

[1] *Labour Gazette,* août 1913, p. 283-284 et Gibbon, *Working of the Insurance Act, Economic Journal,* décembre 1913, p. 630-632. Cf. aussi *First Report on the Proceedings of the Board of Trade under the Part. II of the National Insurance Act 1911*, Londres, 1913.

[2] D'après *Labour Gazette,* 1913 : Pour janvier, février, mars et avril les chiffres indiquent le pourcentage du chômage en fin de mois; pour le reste de l'année, le pourcentage moyen dans chaque mois, la moyenne étant obtenue d'après les nombres relevés chaque semaine.

conditions, intéressant de serrer de plus près le problème et de rapprocher la statistique trade-unioniste de la statistique de l'assurance obligatoire toutes les fois que nous l'avons pu ; et nous l'avons pu pour trois professions, les plus importantes, pour le bâtiment, les constructions mécaniques et les constructions navales et nous arrivons ainsi à établir d'une façon certaine que le chômage, calculé d'après les données de l'assurance obligatoire, est sensiblement supérieur au chômage calculé d'après les données des trade-

Chômeurs d'après les renseignements fournis par les trade-unions et par l'assurance obligatoire [1].

	BATIMENT.		CONSTR. MÉCANIQUES.		CONSTR. NAVALES.	
	Trade-Unions.	Assurance.	Trade-Unions.	Assurance.	Trade-Unions.	Assurance.
	—	—	—	—	—	—
Janvier. . .	5,8	8,8	1,6	2,1	3,1	3,3
Février. . .	4,3	7,3	1,5	2,3	2,6	3,4
Mars	4,7	5,2	1,5	2,2	2,4	3,1
Avril	3,5	3,8	1,4	2,0	2,8	3,0
Mai.	3,4	3,4	1,8	2,1	2,6	2,9
Juin.	3,3	3,5	2,1	2,2	3,2	3,4
Juillet . . .	3,3	4,0	1,9	2,3	2,8	3,6
Août	2,7	3,6	1,9	2,6	2,9	4,3
Septembre.	3,4	4,1	2,2	2,6	4,9	3,6
Octobre. . .	3,2	4,8	2,2	2,5	3,9	3,4
Novembre .	3,5	5,9	2,1	2,7	2,8	3,6
Décembre .	4,8	6,9	2,7	3,0	3,3	3,9

unions. La raison en est simple. Les trade-unions groupent, en général, l'élite des ouvriers, c'est-à-dire la main-d'œuvre la moins menacée par le chômage. L'assurance obligatoire groupe tous les ouvriers sans distinction. Il est donc vraisemblable que le coefficient de chômage est plus élevé que ne le laisseraient supposer les statistiques trade-unionistes. Or, ce sont les données des trade-unions qui ont servi de base aux actuaires du Board of Trade dans le calcul du risque et de la prime. N'est-il pas à craindre que les primes ne deviennent insuffisantes pour la couverture du risque? Les résultats favorables du premier semestre de fonctionnement de l'assurance ne doivent pas nous faire illusion : l'année 1912 a été une année de prospérité industrielle. Par contre, l'année 1913 a marqué l'arrivée d'une période de dépression. Il sera intéressant de suivre le fonctionnement de l'assurance obligatoire anglaise

[1] D'après les douze numéros de *Labour Gazette* pour 1913.

dans cette période de dépression. Ce sera d'autant plus intéressant que la crise est survenue un an environ après l'organisation de l'assurance, et que la caisse d'assurance-chômage n'a pu constituer pendant une période de prospérité, dont la durée normale peut aller jusqu'à cinq ans, les réserves nécessaires pour faire face aux déficits pouvant résulter de la survenance d'une période de dépression. Si l'on songe que le coefficient de chômage était, en 1908, année de dépression avec 7,8, trois fois plus élevé que le coefficient de 1913 avec 2,1, on peut craindre dans les années prochaines un relèvement très sensible du nombre de chômeurs, un relèvement tel que les primes soient insuffisantes pour faire face aux risques [1]. En effet, les primes ne permettent de faire face qu'à un chômage de 7,4 p. 100. Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre précédente statistique pour se rendre compte que le seul doublement du chômage entraînerait un dépassement de ce coefficient.

La crise de 1913. — Or, il paraît bien certain que l'année 1914 sera une année d'augmentation du chômage, car l'année 1913 a marqué la conversion de la période de prospérité en une période de dépression : les traits classiques se sont présentés tour à tour à nous dans leur ordre de succession habituel : fléchissement des commandes dans la métallurgie, accompagné bientôt d'une baisse des prix, tension monétaire particulièrement aiguë à l'automne, suspension des banques, diminution des recettes des chemins de fer, ralentissement de l'activité commerciale. Le chômage a fait des progrès en Allemagne. En France on travaille à courtes journées dans l'Est ; en Meurthe-et-Moselle, vingt hauts fourneaux sont éteints. En Angleterre, les statistiques du chômage traduisent déjà elles aussi la dépression économique. Depuis le mois de septembre, le coefficient de 1913 dépasse le chiffre de 1912.

[1] Lors d'une réunion, à Westminster, le 6 mars 1914, de l'*Association of Approved Societies*, on signala la situation embarrassée des sociétés approuvées, sans distinguer, il est vrai, entre les sociétés d'assurance-maladie et d'assurance-chômage. Et l'on prétendit que 350 sociétés approuvées étaient en déficit, 109 devaient faire appel à leurs réserves. A la Chambre des Communes, les Unionistes demandèrent une enquête sur la situation financière des sociétés approuvées. M. Lloyd George s'y opposa. *Daily Mail*, 7 mars 1914.

Chômage en Grande-Bretagne.

	1912	1913
	—	—
Janvier	2,7	2,4
Février	2,8	2,0
Mars	11,3	1,9
Avril	3,6	1,7
Mai	2,7	1,9
Juin	2,5	1,9
Juillet	2,6	1,9
Août	2,2	2,0
Septembre	2,1	**2,3**
Octobre	2,0	2,2
Novembre	1,8	2,0
Décembre	2,3	2,6

En France, on avait élaboré de superbes combinaisons destinées à accélérer les entreprises de travaux publics en période de dépression [1]. L'état précaire du budget a obligé le gouvernement à émonder les crédits destinés aux travaux publics. Les compagnies de chemins de fer auraient, de leur côté, réduit au minimum leurs commandes de matériel en présence de la baisse des recettes et du ralentissement du trafic [2]. Le chômage va donc augmenter en France comme en Angleterre.

Les salaires augmenteront peu, parfois diminueront ; le nombre des grèves fléchira ; le nombre des échecs dans les grèves s'accroîtra. Nous avons, en effet, calculé le pourcentage moyen des échecs dans les grèves en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, de 1890 à 1910. Sauf en France, en 1901-1904, le pourcentage moyen d'échecs est plus élevé en période de dépression qu'en période d'essor. Le phénomène est particulièrement net en Allemagne.

Pourcentage moyen des échecs dans les grèves.

	France	Grande-Bretagne	Allemagne
	—	—	—
	p. 100	p. 100	p. 100
Période de dépression 1890-1895	44,2	34	—
Période d'essor 1896-1900	43,5	33,7	—
Période de dépression 1901-1904	38,8	47,3	48,8
Période d'essor 1905-1907	37,6	41,0	38,9
Période de dépression 1908-1910	44,5	41,9	45,7

Jean Lescure,
Professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux.

[1] *Rapport sur les indices des crises économiques et sur les mesures propres à atténuer le chômage résultant de ces crises.* 1911, p. 58 et suiv.

[2] *Information,* 12 mars 1914.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE

Janvier 1914.

Documents officiels.

Le *Journal officiel* du 1er janvier contient une loi qui proroge pour un an à partir du 1er janvier 1914 le privilège des banques coloniales — et une autre loi qui modifie les articles 9, 12, 160 et 164 du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale, relatifs au travail dans les mines — On y trouvera aussi le commencement du rapport sur l'ensemble des opérations de l'évaluation des propriétés non bâties, par application de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907 (V. pour la suite les nos des 8, 10 et 13 janvier).

Dans le n° du 4 est promulguée une loi sur les monuments historiques. — Le titre n'est peut-être pas adéquat; car, d'après la loi nouvelle, ce ne sont pas seulement des immeubles qui peuvent être classés comme monuments historiques, mais encore « les objets mobiliers dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public »; et, parmi les immeubles, ce ne sont pas seulement les monuments proprement dits, mais encore « les monuments mégalithiques, les terrains qui renferment des stations ou gisements préhistoriques et les immeubles dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement ».

Dans celui du 7 janvier est une loi modifiant les dispositions de l'article 573 du Code de commerce relatif à la vente des immeubles du failli.

Le *J. O.* du 14 janvier contient, en annexe, un rapport au Président de la République sur l'application, pendant l'année 1912, de la loi des 12 juin 1893-11 juillet 1903 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. — Il est à noter que la loi du 26 novembre 1912 a incorporé les lois de 1893-1903 dans le livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale et que la loi du 31 décembre 1912 a modifié certains articles y relatifs.

Au n° du 15 janvier et aux numéros suivants est annexée la suite du rapport sur la situation générale de l'Indo-Chine pendant l'année 1912.

Le n° du 18 janvier donne les importations de céréales en grains du 1er janvier au 31 décembre des années 1912 et 1913 — et un état récapitulatif des cultures au 1er janvier des années 1913 et 1914, avec les résultats approximatifs de la récolte des cidres en 1913.

Février 1914.

I. Débats parlementaires.

Les interpellations sur la politique à l'égard des indigènes en Algérie (suite).

La Chambre des députés a poursuivi la discussion des interpellations sur la politique à l'égard des indigènes en Algérie.

M. Messimy a développé cette thèse que le moyen le plus sûr, le plus efficace et le plus général de réaliser les réformes désirables est de donner aux indigènes, non pas l'égalité politique (personne n'y songe), mais un régime représentatif tel qu'ils puissent faire réellement entendre leur voix en toute liberté et sans contrainte. Et il a remercié le gouvernement d'avoir rendu le décret du 13 janvier 1914, qui comporte : 1° l'extension de l'électorat municipal à de nouvelles catégories d'indigènes : aux patentés, lettrés (y compris les titulaires du certificat d'études primaires), etc. ; 2° l'augmentation de l'effectif des conseillers municipaux indigènes, qui passerait du quart au tiers de l'effectif total du conseil municipal, avec un minimun de 4 conseillers, au lieu de 2, et un maximum de 12, au lieu de 6. Il est permis de penser que les interpellations discutées devant la Chambre n'ont pas été étrangères à cette bienfaisante innovation. Le corps électoral est entièrement dans les mains de l'administration et l'administration tend à faire désigner presque exclusivement comme élus des fonctionnaires, mieux à sa dévotion. Le remède serait dans l'inéligibilité des fonctionnaires.

M. Cuttoli a, dans un long discours, soutenu la thèse des colons. Une de ses premières phrases n'a que trop bien traduit, semble-t-il, l'esprit qui les anime pour la plupart : « L'administration algérienne, nous a-t-on dit, ne sait ni se faire comprendre, ni se faire aimer par les indigènes. Paroles imprudentes, si l'on songe qu'il s'agit de milliers d'êtres indisciplinés, ombrageux, illuminés par la foi, et que, pour se faire entendre et obéir, il faut souvent, trop souvent même, élever la voix et *user de la férule* ». Et il ajoutait,

un peu après : « On semble oublier qu'il s'agit d'indigènes algériens qui présentent un état politique, religieux et social, des mœurs invétérées, des habitudes, des manières de penser et d'agir, une mentalité, des traits distinctifs de race profondément différents des nôtres ». — Eh ! sans doute, on ne peut pas oublier cela; mais il faudrait travailler à atténuer les contrastes et à faire des amis et non des esclaves ! N'est-il pas symptomatique, ce vœu de l'assemblée des colons demandant la suppression de l'enseignement donné aux indigènes ?

M. Cuttoli, après avoir longuement développé cette idée que le fanatisme religieux sépare de nous les indigènes par un abîme, disait, en terminant : « A côté d'une élite instruite, libérale, ouverte au progrès, il existe malheureusement encore une masse énorme d'ignorants et de sectaires, qui ne nous connaissent pas, qui ne veulent pas nous connaître, qui nous regardent comme des envahisseurs et qui demain nous chasseraient s'ils le pouvaient. Ils ne nous aiment pas parce qu'ils nous ignorent, parce qu'ils ne nous voient qu'à travers le prisme déformant de leurs préjugés; mais nous avons le devoir de nous montrer prudents à leur égard et de ne jamais oublier qu'il y a, en Algérie, sept musulmans contre un Européen et que la moitié de l'élément européen n'est pas d'origine française ». — Il nous semble qu'on ne saurait fournir un meilleur argument à l'appui de la thèse réformatrice que combattait M. Cuttoli. Comment! Voilà où nous en sommes après bientôt trois quarts de siècle de domination, et vous voulez continuer les mêmes errements ! Vous ne pensez pas qu'il soit temps de travailler sérieusement à ce que ces masses qui ne nous aiment pas commencent à nous aimer; qui nous ignorent, commencent à nous connaître? Est-ce uniquement par la crainte que vous prétendez les contenir indéfiniment? Et c'est le même orateur qui dit, en terminant : « Rappelons-nous que nous avons assumé devant le monde la mission glorieuse, mais difficile, de civiliser l'Afrique du Nord, de l'arracher à l'ignorance, à la misère, à la barbarie, et que nous ne pouvons mener à bien cette tâche que si nous détenons des moyens d'action nous assurant, en toutes circonstances, la direction de nos sujets musulmans ». — Oui, sans doute, il faut être forts; mais, si vous voulez remplir la noble tâche qui vient d'être rappelée, ce n'est pas à la force qu'il faut faire appel, c'est à la justice et à la bonté !

C'était le programme du maréchal Bugeaud, qui disait, en 1843, dans une proclamation aux colons, qu'il avait été obligé de rappeler à l'ordre parce qu'ils ne manifestaient pas pour les indigènes toute l'humanité désirable, proclamation rappelée à la tribune par M. le gouverneur général Lutaud : « Le gouverneur général espère que ce simple avertissement suffira pour donner à la population de toutes nos villes plus d'urbanité envers un peuple que nous voulons gouverner avec justice pour nous l'assimiler. *Nous avons fait sentir notre force et notre puissance aux tribus de l'Algérie; il faut leur faire connaître notre bonté et notre justice.* Ainsi nous pourrons espérer leur faire supporter notre domination, les y accoutumer plus tard, et, à la longue, les identifier avec nous de manière à ne former qu'un seul et même peuple sous le gouvernement paternel du roi des Français ». — Est-on toujours resté fidèle au programme de Bugeaud?

Quant au reste du long discours dans lequel le gouverneur général a exposé la situation de l'Algérie, il ne nous a pas paru qu'il apportât beaucoup de lumière nouvelle dans la question. A propos de ce discours, une constatation amusante autant qu'instructive a été faite au *J. O.*, au début de la séance du 7 février, dans laquelle il fut continué : il y avait, quand M. le gouverneur général dut prendre la parole, *sept* députés dans la salle. On proposa d'attendre. M. Albin Rozet, président de la Commission des affaires extérieures, fit remarquer que, quelques jours auparavant, quand le débat, au moins aussi important, de l'emprunt marocain avait commencé, on n'était pas plus nombreux et que personne ne s'était opposé à la discussion. La séance fut néanmoins suspendue... ; mais il y a là un trait de mœurs qui valait d'être noté.

On a beaucoup parlé du cas de l'émir Khaled, le petit-fils d'Abd-el-Kader, qui a quitté son poste de capitaine pour se consacrer à la défense des droits de ses concitoyens indigènes : il est évidemment parmi les mécontents, bien qu'il ait, par télégramme, *affirmé, avec tous les jeunes Algériens, son attachement inébranlable à la France.*

On a parlé beaucoup aussi de l'enseignement en Algérie et certes la question est de la plus haute importance. Nous serions toutefois porté à penser que M. le gouverneur général exagère quand il dit : « La solution du problème arabe, elle est, comme celle des autres, dans l'école. Les obstacles venant des hommes ne peuvent être

détruits que par un changement dans la machine à fabriquer les hommes ». — On a bien souvent fondé sur l'école de trop grandes espérances ; on se tromperait singulièrement en croyant qu'elle est exclusivement « la machine à fabriquer les hommes » ! Elle n'est qu'un assez petit facteur dans cette grande œuvre et elle vaut surtout par l'éducation qu'on y donne.

M. le gouverneur général a longuement parlé encore de l'exode de Tlemcen, qu'on a rappelé dans la précédente chronique. Il l'attribue notamment à une crise économique, à la création, en 1882, de l'état civil et à l'obligation de choisir un nom patronymique, au décret sur les juges de paix de 1886, à la séparation des églises et de l'État, en 1907, qui a littéralement indigné la population, enfin au décret du 17 juillet 1908, préparatoire du recrutement, qui ordonnait la création de listes de recensement. Mais ces faits ont donné lieu à une enquête officielle, suivie d'un rapport officiel de M. Barbedette, et, comme on l'a fait justement remarquer, il eût valu la peine de publier ce rapport et d'en saisir la Chambre avant qu'elle discutât cette grande question : ensuite, il sera trop tard !

M. le Gouverneur général a terminé son long discours, qui s'est étendu sur trois séances, par une période dithyrambique, comme il convenait, sauf à s'excuser ensuite d'être monté au Capitole. Il n'est pourtant pas si facile de faire abstraction de toutes les plaintes, comme « d'ombres légères et de les écarter d'un souffle », comme il proposait de le faire.

La Chambre a tiré de ce long débat la conclusion qu'il y avait quelque chose à faire et elle a adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le gouvernement pour réaliser à bref délai l'égalité fiscale, pour modifier largement et améliorer le statut des indigènes, pour accorder à ceux-ci toutes les libertés compatibles avec la souveraineté française et persister à assurer le développement de la colonisation, passe à l'ordre du jour ».

II. Documents officiels.

Le *Journal officiel* du 1er février contient, en annexe, un rapport sur le fonctionnement de la loi du 17 mars 1905, relative à la surveillance et au contrôle des sociétés d'assurance sur la vie, et de la loi du 19 décembre 1907, relative à la surveillance et au contrôle des sociétés de capitalisation.

Dans celui du 3 est promulguée une loi modifiant l'article 61 de la loi du 22 frimaire an VII, sur l'enregistrement, relatif aux délais de la prescription.

Dans celui du 5 février se trouve le rapport au Président de la République sur les opérations, pour l'année 1913, de la Commission de contrôle de la circulation monétaire.

Le *J. O.* du 6 février donne la situation des cultures au 1er février des années 1913 et 1914.

Le n° du 13 contient une nouvelle loi relative aux avances des sociétés de crédit immobilier pour l'acquisition de la petite propriété (*erratum* dans le n° du 14).

Dans celui du 17 février se trouve un rapport au Président de la République sur les opérations des sociétés de secours mutuels pendant l'année 1911. — Le nombre de ces sociétés était, au 31 décembre 1911, de 20.994 et le nombre de leurs membres, de 5.040.735 ; leur fortune sociale montait à 618.679.530 francs.

Le *J. O.* du 26 porte promulgation d'une loi qui modifie celle du 29 juin 1894 et crée une caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

Celui du 27 février contient une loi portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de mars 1914.

Edmond Villey.

NOTES ET MEMORANDA

Concours d'agrégation.

Un concours d'agrégation s'ouvrira pour l'attribution de trois places d'agrégés des Facultés de droit (section de sciences économiques), le 8 octobre 1914. Le précédent concours avait eu lieu en octobre-novembre 1910. Notre Revue profite de cette occasion pour regretter l'absence, en 1912, d'un concours, dont l'utilité et la possibilité sont démontrées par le nombre des places mises au concours en 1914 et par le nombre des chargés de cours actuellement en exercice au nombre de quatre. Un vœu en faveur de la périodicité des concours a été émis par l'Association des membres des Facultés de droit à son Assemblée générale de 1913.

La composition écrite portera sur les sujets suivants :

I. Étude critique des documents statistiques à utiliser pour l'économie politique.

II. Le luxe privé et public.

Les quatre leçons de trois quarts d'heure, après vingt-quatre heures de préparation, porteront sur l'économie politique, l'histoire des doctrines économiques, la science et la législation financières, l'économie et la législation industrielles.

Erratum.

Les 75 millions de marks destinés à accroître le Trésor de Guerre allemand ont été enfermés dans le Julius Turm. Le discours du gouverneur de la Reichsbank était équivoque sur ce point (Cf. *Tageblatt*, cité p. 100). L'Allemagne disposait donc au 1er janvier 1914, en or, soit à la Reichsbank, soit à la Tour, de 475 millions de marks de plus qu'en 1913.

J. L.

Élection à l'Académie des Sciences morales.

3e SCRUTIN

Raphaël-Georges Lévy.	20 voix (élu).
Gide.	14 —
Pierre Leroy-Beaulieu.	2 —

En souvenir d'Alfred de Foville.

Un Comité s'est formé pour réunir dans un même sentiment d'hommage, d'affection et de reconnaissance tous les confrères, collègues et amis de M. Alfred de Foville, tous ses disciples, français et étrangers, tous ceux qui ont profité de son commerce, de ses exemples, de ses conseils, de ses ouvrages et de ses leçons.

Ce Comité, dont M. Alexandre Ribot a bien voulu accepter la présidence, comprend parmi ses membres les personnes suivantes : MM. Bodio, président de l'Institut international de statistique; Paul Delombre, Paul Leroy-Beaulieu, Payelle, Jules Siegfried, Arnauné, Paul Beauregard, René Bérenger, Bergeon, le général Bassot, Xavier Charmes, Colson, Darboux, Delatour, d'Eichtal, Fernand Faure, le comte de Franqueville, Gariel, Lachelier, Étienne Lamy, André Liesse, Lucien March, Georges Perrot, Félix Rocquain, Henry Roujon, René Stourm, Georges Teissier, Van Tieghem, etc.

Une médaille commémorative reproduisant les traits de M. Alfred de Foville sera gravée et frappée au moyen du produit de la souscription. Les souscripteurs d'au moins 25 francs auront droit à un exemplaire en bronze; l'exemplaire sera en argent pour les souscripteurs d'au moins 100 francs.

Les cotisations peuvent être envoyées dès maintenant à M. Eugène Montet, trésorier, secrétaire général du Musée social, 5, rue de Las-Cases, Paris.

REVUE DES REVUES ITALIENNES

Camillo Corsanego, *L'industrie des chemins de fer en Italie. Rivista internazionale di scienze sociali e discipline ausiliarie,* 30 novembre 1913. — Les vicissitudes qu'a connues la politique des chemins de fer en Italie, quoique variées et multiples sont, dans leur ensemble, peu réconfortantes. L'État qui, jusqu'à l'année 1860, avait entrepris pour son propre compte la construction des lignes de chemins de fer, abandonna, à partir de cette date, ce système, laissant aux compagnies le soin de construire les nouvelles lignes. Mais les compagnies n'inspiraient pas assez confiance et le gouvernement fut obligé de leur accorder des subventions. D'où un système mixte, intermédiaire entre la gestion de l'État, telle qu'elle existe en Allemagne et la gestion privée dont l'Angleterre et les États-Unis nous donnent l'exemple. Ce fut un système, à plusieurs égards, analogue à celui adopté en France. Pour que le gouvernement pût exercer une surveillance sur l'exploitation et aussi un contrôle financier, on institua le corps des *Inspecteurs des chemins de fer.* L'adoption de ce système hybride marque le commencement de la décadence de toute l'industrie des chemins de fer. Les compagnies devinrent impopulaires et le système inauguré en 1855 dut être abandonné bientôt après. En effet, le 1er juillet 1905, l'État racheta les réseaux de la Compagnie méditerranéenne ainsi que les chemins de fer de la Sicile et du Midi. Il a pris aussi à son compte l'exploitation de quelques lignes secondaires, mais la plupart d'entre elles restèrent aux mains des compagnies qui en avaient déjà l'exploitation. Il fut accordé à l'administration des chemins de fer de l'État une certaine autonomie; cependant elle exerce ses fonctions sous la responsabilité du ministre des Travaux publics.

Malgré les charges diverses que l'État avait assumées, le premier bilan de prévision de l'administration des chemins de fer fut parfaitement équilibré et les recettes brutes des exercices suivants sont allées toujours en augmentant.

La question de l'utilité économique de la gestion de l'État, oiseuse d'après l'auteur si on l'envisage au point de vue théorique, doit être examinée au point de vue pratique. En partant de ce principe que l'exploitation par l'État mérite la préférence seulement pour les pays économiquement prospères et dotés de bonnes finances, l'auteur affirme qu'à l'échéance des conventions relatives aux chemins de fer, l'Italie n'était pas, politiquement et financièrement dans une assez bonne situation pour pouvoir assumer la gestion. Il ne s'ensuit pas que l'on doive revenir à l'exploitation par les compagnies, car l'essentiel est d'éviter de nouveaux tâtonnements dans la politique des chemins de fer. Au surplus, il y a un progrès certain dans la marche des chemins de fer italiens pendant la dernière période 1909-1913.

Le commerce extérieur de l'Italie pendant l'année 1912. L'Economista dell' Italia moderna. Rome, 22 novembre 1913. — Pendant l'année 1912 le commerce total de l'Italie avec l'étranger est monté à un chiffre qu'il n'avait jamais atteint jusque-là. Il a dépassé, pour la première fois, tant en importations qu'en exportations, la valeur de 6 milliards de lires. Il se trouve supérieur de 502 millions à celui de l'année 1911. Comparées à la moyenne de la période quinquennale 1901-1905, les importations, en 1912, ont augmenté de plus de la moitié. La tendance persistante des importations à augmenter, d'année en année, plus que les exportations, a déterminé, depuis 1906, un accroissement impressionnant du déséquilibre annuel de la balance commerciale de l'Italie : accroissement qui, après un très court arrêt, a repris de plus belle en 1912. Cette année-là, en effet, les importations ont été supérieures aux exportations de 1.305 millions de lires. On a pu constater que ce qui a contribué, en grande partie, à l'augmentation de la valeur du commerce italien avec l'étranger, particulièrement à l'égard des importations, c'est la hausse générale des prix qui a eu lieu, cette même année, pour un grand nombre de produits des plus importants. En étendant les recherches à toute la dernière décade, on s'aperçoit que si, d'un côté, à l'augmentation totale des importations ont participé surtout les matières nécessaires à l'industrie, tant brutes que travaillées, d'un autre côté à l'accroissement des exportations ont contribué, avant tout, les produits fabriqués et, tout de suite après, les genres alimentaires.

Umberto Ricci, *Qu'est-ce que le revenu ? Giornale degli economisti.* Rome, août 1913. — Le revenu, dans la société statique, est le montant de la valeur produite d'une manière périodique et égale, par l'homme. Cette valeur peut être entièrement consommée, et est effectivement consommée, en jouissances, sans entamer la valeur du patrimoine d'origine. Toute la valeur des produits de consommation créés pendant l'année est un produit net. Par conséquent l'homme, en jouissant de ces biens, ne fait que détruire le produit net. Dans les sociétés dynamiques ou réelles, au contraire, le produit net ne consiste pas entièrement en biens de consommation, il ne correspond pas exactement à la recette nette, mais il se renouvelle d'année en année. Dans une société statique, il faut, pour maintenir intact le patrimoine d'origine, occuper de nouveaux territoires : dans les sociétés progressives, cette occupation se vérifie plus en grand par la colonisation. De plus, dans les sociétés dynamiques, des causes multiples (conjonctures) provoquent des sauts dans les valeurs indépendamment de la volonté des intéressés. Si, dans la société progressive, nous faisons l'inventaire du patrimoine au commencement et à la fin de l'année, nous verrons que la valeur finale est supérieure à celle du début. Pendant l'année on consomme les biens d'une consommation immédiate et les prestations utiles de biens durables comprenant l'usure du matériel et l'intérêt. La valeur des choses et des prestations consommées s'accroît d'année en année dans la société progressive, tandis qu'elle reste constante dans la société statique. Il ressort, de ce qui précède, que dans la société

progressive le *produit net* est égal à *consommation* plus *épargne;* la *recette nette* est égale à *consommation* plus *épargne,* plus *valeur nette non produite* (valeur *nette d'appropriation et de conjoncture*). Dans la société statique, au contraire, produit net, recette nette et consommation annuelle coïncident. Quelle est, maintenant, la définition préférable du revenu dans la société dynamique ? L'auteur observe que les définitions du revenu données par les économistes impliquent deux principes fondamentaux : possibilité de consommation et périodicité. Mais pour pouvoir *consommer périodiquement* il faut avoir une source qui ne tarisse jamais : de là, l'identification du revenu avec le produit *net,* qui est précisément un excédent qui pourrait disparaître en laissant intacte la valeur principale. Le *produit net* ne consiste pas tout en biens de consommation, mais même la portion qui n'est pas constituée par les biens de consommation a été créée, elle aussi, en vue d'en faire sortir, plus tard, des biens de consommation.

Il faut que les deux notions de valeur coïncident. A cette seule condition deux parties essentielles de la science économique resteront reliées entre elles : la production et la distribution. Mais, pour que ces deux notions coïncident, il est nécessaire qu'on fasse contenir aussi, par le produit net, l'intérêt sur l'épargne forcée (produit net *lato sensu*). Par contre, les valeurs nettes non produites, lesquelles résultent de l'appropriation et de la conjoncture, ne peuvent pas être incluses dans le revenu, parce qu'elles ne se reproduisent pas périodiquement.

Bien que dans la société progressive le revenu ne comprenne pas seulement les biens consommés, mais aussi l'épargne, il se divise dans les mêmes parties que dans la société statique, savoir : salaire, intérêt sur les capitaux et sur l'épargne forcée, rente et profit.

Luigi Tuccari, *L'idéal et le réel dans les fonctions des banques populaires. Giornale degli Economisti*, novembre 1913. — Les statistiques des banques populaires en Italie nous montrent, contrairement à ce qu'affirme M. Luzzati, que ces banques ne puisent pas leur force chez les gens modestes et dans le petit avoir du peuple, mais dans les classes des grands producteurs agricoles et industriels, des employés et des professionnels. Ceux-ci, en effet, ont compensé largement l'infériorité de leur nombre par l'importance des capitaux dont ils disposent. L'auteur ne croit pas qu'en Italie les banques populaires aient réussi à développer une capacité d'absorption de la petite épargne au moyen d'une action suggestive sur la masse des bas de laine. La banque populaire actuelle ne représente plus la continuation du type imaginé par M. Luzzati il y a cinquante ans : un institut économique répondant surtout à un but d'ordre social et humanitaire. Dans les opérations de crédit, les banques populaires ne nous présentent plus seulement des associés, mais des associés et des clients : elles n'ont plus aucune mission spéciale, mais obéissent simplement à celle qui répond à leur nature économique. Les opérations d'anticipation et de report auxquelles les banques populaires se consacrent démontrent leur caractère spéculatif et l'absence complète de tout résidu du principe coopératif.

Le crédit populaire devait être la coopération de l'épargne des classes sociales économiquement les plus humbles, et devait agir en retour sur elles pour les élever économiquement et moralement. Au contraire, les banques populaires cherchent le lucre, et se servent de moyens économiques pour des buts économiques, dans les limites des lois économiques. Elles sont, par là, identiques aux banques de crédit ordinaires.

Le crédit populaire est né de l'application du principe coopératif lorsque celui-ci fut divulgué, il y a de cela cinquante ans, sous les auspices de Mill, de Ahrens, de Cairnes, de Gide; mais la science et l'expérience modernes ont fini par démontrer le manque d'un principe économique *sui generis* chez les sociétés coopératives. Scientifiquement, il peut exister un crédit agricole, mobilier ou immobilier répondant à autant de formes d'économie, mais il ne sera jamais économiquement rationnel de subdiviser le crédit en : aristocratique, bourgeois ou populaire d'après des principes sociaux.

Augusto Graziani, *Au sujet d'une nouvelle proposition en vue de rendre plus stable la valeur de la monnaie. La Riforma sociale*, Turin, octobre-novembre, 1913. — Les variations de valeur de la monnaie n'ont pas été étudiées seulement dans le but théorique d'en déterminer l'ampleur, les corrélations, les causes, mais aussi dans le but pratique d'éliminer de la vie économique un élément d'incertitude et d'instabilité. On s'est efforcé d'atteindre ce dernier but, soit en choisissant un instrument d'échange sujet à des variations moindres, soit en le rendant plus régulier dans ses oscillations par des mesures opportunes, ou en donnant des indications périodiques relatives à l'étendue des variations de valeur de la monnaie métallique. L'économiste américain, professeur Irwing Fisher, a récemment proposé d'instituer un système officiel de chiffres-repères des prix. En choisissant, par exemple, comme année initiale, 1915, et comme prix initial 100, le gouvernement devrait établir, d'après les variations du niveau des prix constatées à des périodes régulières, quel doit être le poids virtuel de l'unité monétaire, en fixant, à titre de droit de frappe, un léger pourcentage d'augmentation exigible par l'État, pour la vente de la monnaie, par rapport au prix d'achat, et décider que, dans aucun cas, la quantité de métal qu'on peut tirer de la monnaie fondue ne puisse descendre au-dessous de celle que la monnaie contient effectivement. Mais — ainsi que l'auteur nous le fait remarquer — si la période actuelle est à la hausse des prix, il n'est pas dit que des périodes successives ne puissent pas être à la baisse ; et quand bien même on supposerait que les prix aillent en augmentant, il faudrait, pour éliminer la diminution de valeur de la monnaie, abandonner le principe de l'identité entre le poids de la monnaie et celui de la quantité d'or qu'on peut en tirer en la démonétisant. Fisher prétend que cette inégalité pourrait être substituée à l'identité primitive, puisque l'Hôtel de la monnaie vendrait et achèterait au prix nouveau; mais, dans tout cela, il ne tient pas compte de l'importation et de la contrefaçon de la monnaie qui seraient déterminées par l'écart entre sa valeur nominale et

celle du métal dont elle est faite. Et l'État, qui aura payé cette monnaie un prix bien plus élevé que celui du métal qu'elle contient, devra ensuite la revendre à un prix inférieur, à cause de la dépréciation produite par l'abondance de monnaie.

Même en écartant les difficultés que nous avons exposées et en supposant qu'on pût surévaluer l'unité-type, on tomberait encore dans l'inconvénient de la surévaluer à une période consécutive à celle où la diminution de valeur de la monnaie se serait manifestée.

Enfin, s'il est vrai que les chiffres-repères peuvent nous indiquer, plus ou moins exactement, les variations de niveau des prix de quelques produits, ou la variation moyenne du prix des richesses prises comme exposants ou types pendant une période donnée, ces chiffres-repères ne nous permettent cependant pas de reconnaître si et dans quelle mesure la variation des prix est due à des causes d'ordre monétaire ou à des causes d'ordre industriel inhérentes aux produits eux-mêmes. Le système de Fisher aurait donc comme conséquence, s'il était appliqué, non seulement l'élimination des variations de valeur provenant de causes d'ordre monétaire, mais aussi des variations générales inhérentes aux produits, et, par suite, la modification de toute variation spéciale des prix. Or, supprimer les variations de prix, ce serait se priver d'un des moyens les plus puissants pour le rétablissement de l'équilibre économique et d'un des mobiles les plus efficaces de la vie économique.

Marius Ratto, *Les grands problèmes de la Lybie. Rivista coloniale,* Rome, 15 novembre 1913. — Le capitalisme italien doit avoir certainement la plus ample liberté de créer en Lybie de grandes sociétés commerciales ; mais c'est à la seule condition d'imiter le *style arabe* qu'il pourra transformer le système du capitalisme européen de façon à surmonter l'obstacle éthique-religieux qui sépare la liberté économique et contractuelle chrétienne des mêmes institutions musulmanes. On devra favoriser la formation du plus grand nombre possible de coopératives publiques du capital et du travail, accessibles aussi aux Musulmans.

Une des caractéristiques les plus prononcées de l'Islam, c'est l'esprit démocratique et égalitaire. Dans les possessions de la France, la colonisation a eu pour effet, dans certains pays, de faire disparaître les associations agricoles et d'encourager le salariat ; dans d'autres régions, au contraire, elle a fait croître, d'une façon inquiétante, le nombre des associés. La conquête française a secoué la structure de l'association agricole qui s'était consolidée dans le dualisme du droit religieux et du droit positif. L'Italie ne doit pas suivre les méthodes de la France et de l'Angleterre, mais elle pourra profiter de leur expérience. Une parfaite égalité juridique du capital-argent et du capital-travail, cette nouvelle conception *africaine* du capital-terre, voilà les grandes innovations à réaliser.

Le problème hydraulique est intimement lié au problème juridique : il ne pourra être résolu qu'en remontant au droit arabe malékite. On a agi très sagement en déclarant que les eaux souterraines sont du domaine

public, et il est utile de maintenir et d'étendre le principe de la domanialité du sous-sol. Le problème hydraulique en Lybie n'est pas un problème d'ordre technique, mais un problème d'ordre économique.

Le climat de la Lybie convient à l'Italien du Midi ; même dans l'intérieur des terres, il est relativement modéré. La Lybie doit être pour l'Italie une colonie à peupler et non pas à exploiter. Tout en maintenant le principe que la masse des indigènes doit rester dans la situation juridique de *sujets* coloniaux de l'Italie, il sera bon d'accorder le titre de citoyens aux indigènes qui nous aideront dans notre œuvre de colonisation. L'arabophilie de race (il y a quelques gouttes de sang arabe dans les veines des Italiens du Midi) devrait permettre aux Italiens de faire œuvre de civilisation en améliorant le sort du peuple arabe dans l'Italie africaine. Pour arriver à ce résultat, il faut que l'Italie répudie le droit colonial tel qu'il a été établi pendant de longs siècles en vue de l'exploitation des colonies et qu'elle ait la force de défendre les citoyens de la Lybie même vis-à-vis des intérêts prépondérants de la métropole. Il faut être convaincu de ceci : « Que, pour traiter avec équité les deux Italies, on doit les traiter différemment ».

Les intérêts italiens dans la liquidation probable de la Turquie d'Asie. La Finanza Italiana, Rome, 6 septembre 1913. — La liquidation de la Turquie d'Europe n'est pas encore terminée et on parle déjà du partage de la Turquie d'Asie convoitée par de formidables appétits. L'opinion publique en Angleterre est, dès maintenant, orientée dans ce sens. L'avenir commercial des provinces asiatiques méditerranéennes de la Turquie est, sans aucun doute, très grand ; c'est pourquoi les Anglais cherchent déjà à l'heure actuelle à augmenter les échanges de produits avec ces régions. L'Asie Mineure possède déjà près de 4.000 kilomètres de chemins de fer, et si tous les projets en cours sont réalisés, ce chiffre sera doublé. Les Allemands, les Russes, les Français, les Anglais possèdent des concessions de lignes ferrées, et il est probable que, dans les années qui vont suivre, on verra, sous ce rapport, un développement d'activité vraiment exceptionnel.

Les provinces asiatiques de la Turquie sont favorisées, à tous les points de vue, par le climat; on y peut pratiquer la culture des climats tropicaux, aussi bien que celle des climats tempérés et même très froids. L'oranger, le citronnier, le figuier, l'olivier, le grenadier, le dattier poussent à côté du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle et du maïs. La vigne donne partout des produits recherchés et très abondants, et les vignobles occupent une surface d'un million et demi d'acres. Le coton couvre une surface de 800.000 acres. Les laines de l'Asie Mineure sont très estimées dans le monde entier. L'industrie du ver à soie est en train de se développer rapidement.

Les richesses minières ont été, jusqu'à ce jour, à peine effleurées. Lorsque le pays pourra être exploré d'une manière systématique, de façon que la richesse du minerai soit comme en Europe, l'Asie Mineure verra les capitaux affluer dans d'énormes proportions.

Cela explique le vif intérêt que les grandes nations de l'Europe portent

à ce pays, et l'Italie ne peut rester indifférente. Personne ne croira que son compte avec la Turquie ait été soldé par la conquête de la Tripolitaine.

A. Lanzillo, *Le triomphe du libre échange aux États-Unis et ses conséquences. La Vita Italiana all'estero.* Rome, 31 octobre 1913. — Le triomphe du libéralisme économique, grâce à la réforme Wilson, est, en principe, complet. Il est l'indice de la force d'expansion et de la capacité de produire de la richesse dont est doué le peuple nord-américain et il trace peut-être aux autres peuples le chemin à suivre pour arriver au bien-être matériel. Le message Wilson annonce des abolitions et des réductions très fortes de droits de douane. Les droits qui restent en vigueur sont transformés en droits *ad valorem,* qui remplacent les droits spécifiques préexistants. De plus, les tarifs ainsi établis représentent un *maximum* auquel le président a le droit de déroger dans ses négociations avec les gouvernements étrangers, en les réduisant encore, mais à la condition d'obtenir des facilités ultérieures pour la grande politique commerciale que les États-Unis veulent inaugurer.

Les causes qui ont déterminé ce nouveau régime sont : l'augmentation générale des prix et la domination que les *trusts* exercent sur le marché. En 1911, les prix américains étaient les plus lourds du monde entier pour les habitations et inférieurs seulement à ceux de l'Italie pour les vivres. On peut être persuadé que le *tarif-reform* marquera le point de départ de la courbe descendante des prix sur le marché américain.

Il est difficile d'établir une comparaison entre les droits de douane en vigueur jusqu'ici aux États-Unis et ceux qui seront fixés sur les bases du nouveau tarif. En effet, la réforme Wilson s'appuie avec une préférence marquée sur le critérium de la *valeur* des marchandises qui entrent dans le pays, tandis que le vieux tarif n'était pas toujours *ad valorem,* mais comprenait des droits calculés sur le poids, sur les unités : bref, des droits spécifiques et mixtes. Les conséquences de la réforme douanière seront d'une double nature : économique et politique. Elles peuvent être considérées sous le triple point de vue de leur influence sur la production, sur l'exportation et sur la consommation.

En Amérique, l'industrie, qui végétait à l'ombre d'un protectionnisme rigide, n'avait aucune tendance à améliorer ses méthodes de production; maintenant, au contraire, elle devra se mettre en état de soutenir la concurrence de toute l'industrie mondiale. De plus, le but principal de la réforme douanière est de créer la grande exportation; et l'augmentation de la production, d'un côté, l'élan de l'exportation, d'un autre côté, amèneront une plus grande consommation et un plus grand bien-être pour le pays.

La réforme Wilson présente des avantages pour l'Italie, car beaucoup de produits de la terre, jusqu'ici assujettis à des droits d'entrée, passeront en franchise; et si les exportateurs savent en profiter, ils pourront conquérir ces marchés.

La réforme douanière américaine nous donne de précieux enseignements

tant théoriques que pratiques. Elle démontre l'erreur où tombent les protectionnistes qui affirment que la protection ne peut être abolie par une nation sans qu'elle le soit en même temps par toutes les autres. Elle nous montre, en outre, que la volonté des masses organisées et des partis a réussi, en Amérique, à briser la ligue puissante des milliardaires monopoleurs.

Au cas où l'Italie s'obstinerait dans sa politique commerciale, de graves conséquences indirectes seraient à craindre à l'égard de son émigration, puisque le nouveau régime américain augmentera la différence de niveau entre le coût de la vie en Amérique et dans le nord de l'Italie, et il augmentera, par suite, le pourcentage de l'émigration italienne qui, de temporaire qu'elle était, deviendra permanente et définitive.

A. Zorli, *Les droits d'entrée sur le blé et les partis politiques. Giornale delle Cammere di Commercio.* Rome, octobre 1913. — Prenant position contre M. Labriola, lequel affirme que, même si on abolissait le droit d'entrée sur les blés, le *trust* des commerçants en blé et des propriétaires fonciers paralyserait l'effet de cette mesure, l'auteur observe que, s'il est possible de constituer des syndicats dans un pays sous la protection des droits de douane, une fois ces droits supprimés, le *trust* doit assumer un caractère universel et embrasser tous les marchés du monde. Or, les syndicats internationaux sont possibles lorsque le nombre des concurrents est relativement restreint; mais comment peut-on syndiquer tous les producteurs et commerçants en blé de l'univers? C'est le protectionnisme qui rend possibles la plupart des *trusts*, tandis que, sous le régime du libre échange, les *trusts* ne seraient possibles que pour les produits à concurrence limitée. Et puis il est absurde de nier l'influence des droits de douane sur les prix et le dommage qui en résulte non seulement pour les classes ouvrières, mais même pour les classes agricoles qui sont forcées, elles aussi, d'acheter du blé. On ne saurait, par contre, méconnaître l'avantage qu'en tirent les propriétaires qui cultivent le blé.

L'auteur soutient que le seul remède serait l'*échelle mobile* et affirme qu'il est juste de maintenir des droits susceptibles d'empêcher la baisse des prix du blé au-dessous d'un taux rémunérateur; mais il n'est pas juste de les conserver lorsqu'ils font monter les prix au-dessus de ce même taux. Les radicaux demandent l'abolition des droits de douane, les conservateurs veulent non seulement les maintenir, mais leur faire dépasser le but qu'ils doivent se proposer. L'auteur, de son côté, veut prouver la nécessité de rendre les prix rémunérateurs au moyen des droits d'entrée et du monopole de la vente du blé étranger, sans avoir recours, toutefois, à aucun de ces moyens artificiels lorsque les prix internationaux sont rémunérateurs pour les producteurs nationaux.

Prof. A. Serpieri et Dr G. Mami, *Les locations collectives en Italie et tout particulièrement celles des journaliers. Bolletino delle istituzioni economiche e sociali.* Rome, Inst. Int. d'agriculture, 1913. — Les *locations collectives,*

en Italie, se distinguent en *locations collectives* avec *direction unitaire* ou avec *direction partagée*. La distinction se rapporte à une différence d'organisation de ces administrations collectives : Dans le premier cas, chaque travailleur participant à la société locataire devenait entrepreneur pour une part des terrains loués; dans le second cas, la société locataire elle-même avait l'entreprise des terrains indivis et les sociétaires lui fournissaient la main-d'œuvre nécessaire. Mais le fait que la location collective s'est greffée sur des systèmes agricoles de plus en plus différents, et l'usage que différentes catégories de travailleurs ont fait de ces systèmes nous démontrent que la distinction à laquelle nous avons fait allusion ne correspond pas à la réalité. La location collective, — c'est-à-dire le louage d'une certaine quantité de terre par une collectivité de travailleurs — est un moyen qui peut répondre à des buts très divers et il faut justement la considérer par rapport à ces buts, lesquels ont leur raison d'être dans le caractère économique de la catégorie de travailleurs agricoles qui se proposent d'atteindre ces buts mêmes et dans le système agricole où cette catégorie de travailleurs est engagée. Autant de catégories de travailleurs, autant de types de locations collectives. Dans l'économie agricole italienne, les auteurs croient pouvoir bien caractériser les trois types suivants : 1° Les *locations collectives* dans le système du fermage. — Les locations collectives, avec division dans la direction, que nous trouvons en Lombardie, dans certaines parties de la Vénétie et du Piémont, appartiennent, pour la plupart, à ce type. Elles ont leur raison d'être dans la suppression des bénéfices réalisés par le monopole des grands fermiers, bénéfices dont profitent les paysans et aussi les propriétaires, à cause de la possibilité qu'ils ont d'élever le prix de location par suite de l'augmentation de la concurrence. Un autre avantage de ces locations collectives c'est qu'elles permettent aux petits fermiers de s'élever dans leur condition jusqu'à devenir des entrepreneurs indépendants, situation où tendent tous leurs efforts. Un troisième avantage c'est l'augmentation de la solidarité entre les petits fermiers. 2° Les *locations collectives* dans les grandes propriétés foncières. — La société des travailleurs entre en concurrence avec le *monopoleur* pour prendre en location la grande propriété dans son ensemble; ici aussi, il y a élimination du grand fermier et exploitation coopérative à l'avantage des associés. 3° Les *locations collectives* des *journaliers*. — Elles sont un des moyens dont se sert leur organisation pour réaliser le maximum de rétribution du travail accompli par les ouvriers sociétaires. Mais le chemin de la location collective est plein d'obstacles pour les *journaliers*. Il s'agit de simples travailleurs qui se transforment en entrepreneurs.

Id., novembre 1913. — Les locations collectives des *journaliers* ont la forme juridique de sociétés anonymes coopératives avec capital illimité. On y admet tous les travailleurs, hommes et femmes, appartenant à la catégorie des salariés, et tous ont le droit de vote. Les salaires inscrits à l'avoir des travailleurs-sociétaires sont, en règle générale, les mêmes que ceux stipulés dans les organisations patronales et ouvrières. Au cas de dissolution de la société, le patrimoine social doit être partagé entre les

sociétaires. Presque toutes les sociétés coopératives rencontrent de graves obstacles pour se procurer la terre et les capitaux nécessaires, et il faut reconnaître que, malgré les efforts héroïques des *journaliers,* l'organisme financier de ces sociétés est extrêmement faible, ainsi qu'il ressort de l'examen détaillé que les auteurs font des locations collectives dans les régions de Reggio (Émilie), de Ravenne, de Bologne et de Mantoue.

Carlo Grilli.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Aftalion, *Les crises périodiques de surproduction.* 2 vol. in-8, Paris, 1914.

Voici un grand ouvrage qui tient bien tout ce qu'avaient déjà promis les publications antérieures du même auteur. Il a de quoi plaire tout à la fois à ceux qui sont épris d'économie pure et à ceux qui n'admettent que la méthode réaliste d'observation : ceux-ci y trouveront abondance de chiffres et d'observations, et ceux-là goûteront l'ingéniosité d'un esprit critique et subtil.

Le sujet traité par l'auteur est beaucoup plus vaste que celui indiqué par le titre, et, à notre avis, le livre aurait gagné à être condensé : les idées personnelles de l'auteur y apparaîtraient avec plus de relief. Le livre est en réalité une théorie des cycles de la production, dont la crise ne constitue qu'un des moments, le moment, pourrait-on dire, où la vague se recourbe et déferle. L'auteur, employant une autre image, dit : « La crise accuse la cadence du rythme comme la rime fait pour les vers ».

L'auteur ne parle que de rythmes — rythme dans la production de chaque industrie, rythme dans l'extraction du charbon, dans le nombre des chevaux-vapeur ou des broches de coton, dans la construction des chemins de fer et des hauts fourneaux, dans le mouvement du commerce extérieur; de la criminalité, de la natalité, de la nuptialité (pourquoi pas de la mortalité? est-ce un oubli?), rythme dans l'épargne et la capitalisation, rythme dans la demande et dans la mode, mieux encore, rythme dans le nombre des victimes d'accidents de chemins de fer ou dans les vols de colis postaux..... Dans la rubrique de presque chaque chapitre ce mot de rythme revient, en sorte que le lecteur finit par en subir l'obsession, comme celle de quelque air à la mode. « C'est toute la vie économique dans ses aspects les plus divers, qui obéit aux fluctuations cycliques..... Il faut proclamer que ce fait a une grande importance..... parce qu'il prouve lumineusement le déterminisme qui commande au monde économique ».

Mais cette vision grandiose et poétique du monde économique ne nous paraît guère justifiée par l'examen des faits, même à s'en tenir seulement à ceux que l'auteur nous donne. Si nous regardons les colonnes de chiffres, à chaque chapitre du livre, où les maxima et les minima sont imprimés en caractères différents pour nous donner l'impression d'une loi d'expansion et de contraction semblable au rythme de la respiration, nous ne trouvons aucune régularité ni dans l'amplitude des oscillations, ni dans la durée des intervalles — par exemple, dans le tableau des « fluctuations cycliques des prix » (p. 22) les intervalles varient de 3 ans à 10 ans, ou dans celui du « rythme du prix du charbon » (p. 55) ils varient de 5 à 12 ans — en sorte que le mot propre serait moins, nous semble-t-il, celui du rythme que celui d'un va-et-vient irrégulier en toutes choses qui, bien loin d'évoquer l'idée

de loi et de déterminisme, évoquerait plutôt celle de hasard. En somme, cela revient tout simplement à constater que tout phénomène économique varie sans cesse et toute variation suppose par définition des hauts et des bas, mais les zigzags que décrit un ivrogne sur le trottoir ne peuvent, sans exagération, être qualifiés de cadence.

Ce n'est guère qu'à la fin du premier volume que l'auteur passe de l'étude des rythmes en général à celle des crises proprement dites et encore ne s'en aperçoit-on guère, chaque chapitre portant encore pour titre le rythme de ceci ou de cela. Il écarte successivement, par des critiques pénétrantes, les explications proposées, — celle de la surproduction partielle ou généralisée, celle de la sous-consommation chère aux socialistes, celle de l'accumulation puis de l'épuisement de l'épargne, et celle aussi, qui nous paraît pourtant la plus séduisante, de l'excitation puis du découragement de l'esprit d'entreprise. Notons la critique que l'auteur adresse à cette dernière explication : c'est qu'elle est « fort peu scientifique ». Pourquoi, demande-t-il, un rythme du crédit ou de l'esprit d'entreprise ? Voilà, il faut en convenir, une critique assez inattendue sous la plume d'un auteur qui voit le rythme partout ailleurs ! Pourquoi donc la confiance, l'espérance, la ferveur, seraient-elles les seuls facteurs dans le monde économique qui soient exclus de la cadence universelle ?

L'explication que finalement propose l'auteur, et qui nous était déjà connue par ses publications antérieures, c'est l'accumulation de capitaux fixes stimulés par les hauts prix dont les effets se prolongent nécessairement après que l'accroissement des besoins s'est arrêté et alors finissent par les dépasser, de même, selon une comparaison ingénieuse, que ces poêles qu'on bourre pour chauffer une pièce et qui, lorsque tout le charbon qui les remplit a fini par s'enflammer, rendent la température intenable. L'explication nous paraît très bonne, mais peut-être pas tellement différente de celle sur le crédit qui a été écartée.

L'auteur ne croit pas à l'influence du facteur monétaire sur les fluctuations des prix, ni par conséquent sur les crises, puisque c'est tout un. Cependant son explication, assure-t-il, peut satisfaire aussi bien ceux qui croient à la théorie quantitative que ceux qui la nient.

Il se pose, en terminant, une question intéressante et qui ouvre un large horizon, celle de savoir « si le régime socialiste supprimerait les crises » ? et il répond par la négative. Sans doute l'abolition du profit pourra apaiser la spéculation, mais restera toujours l'impossibilité de prévoir les variations des besoins et, lorsque ces besoins sont en souffrance, l'incitation inévitable à la surcapitalisation. « Les conditions qui induisent en erreur agiront donc encore en régime socialiste ».

L'auteur aurait pu se poser la même question pour le cas d'avènement du régime coopératif dans lequel il est très versé, mais il a pensé que cette éventualité pouvait, hélas ! être considérée comme négligeable.

Ch. Gide.

La concentration des entreprises industrielles et commerciales. 1 vol. in-18, 270 p., chez Alcan, Paris, 1913.

L'École des Hautes Études Sociales organise chaque année des séries de conférences sur un sujet donné. Assurément elles ne peuvent présenter l'unité et la méthode d'un cours, la liste des conférenciers étant déterminée nécessairement par leurs convenances personnelles, et aucune entente entre eux n'étant réalisée, malgré l'autorité apparente d'une personnalité désignée comme directeur de la série, mais cet aspect un peu diversicolore ne manque pas d'agrément.

Le directeur ici était M. Arthur Fontaine. Il n'a pas fait de conférence mais a écrit une préface où sont analysés les résultats du recensement de 1906 en ce qui concerne le nombre des patrons et celui des ouvriers. L'éminent directeur du travail croit que ce qui se dégage de ces chiffres un peu confus ce n'est pas précisément une tendance à une concentration indéfinie des entreprises, mais plutôt la tendance à un certain degré de concentration optima, variable selon chaque industrie et qu'elle n'a pas intérêt à dépasser.

La concentration dans l'industrie est étudiée par M. March, dans les banques par M. Samazeuil, dans le commerce d'exportation par M. Veillat, dans le commerce de détail par M. André Sayous, dans la navigation par M. de Rousiers, et dans l'industrie minière et métallurgique par M. Weiss. Tous les conférenciers constatent la tendance à la concentration, mais la plupart croient aussi au maintien des petits producteurs, de la classe moyenne, et la désirent. Il n'y a guère que la navigation, les mines et la métallurgie pour lesquelles l'élimination de la petite industrie paraissent inéluctable et définitive. Ch. Gide.

Roger Merlin, *La crise du logement et les habitations à bon marché.* 1 vol. in-12, 104 p. Bibliothèque du Musée social, 1913.

La question angoissante du logement a fait surgir depuis une vingtaine d'années une telle profusion de lois se corrigeant ou se complétant l'une l'autre que l'on se perd dans ce dédale. C'est donc un grand service qu'a rendu M. R. Merlin à tous ceux qui désirent être renseignés sur cette question, ou travailler pour leur part à la résoudre, en leur donnant un manuel très sommaire, mais très complet et très méthodique, de tous les textes législatifs relatifs à l'amélioration du logement et de toutes les institutions destinées à réaliser ces lois.

Et on trouvera aussi dans ce petit livre ce qu'on ne trouve pas généralement dans de plus gros livres sur la même question, un aperçu sur « la politique foncière des villes », c'est-à-dire sur les mesures prises par les grandes villes en vue de faciliter la solution du problème pour l'avenir — politique si admirablement comprise par les villes d'Allemagne et si scandaleusement négligée par nos villes de France — sans excepter même

Paris. Nous exprimerons seulement et très discrètement le regret que l'auteur n'ait pas mentionné la part prise par les sociétés des Cités-Jardins, et même par notre modeste société française de ce nom, au mouvement en faveur des plans d'extension et des espaces libres.

Ce petit livre devrait être dans les bibliothèques de toutes les municipalités, de toutes les sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne, sociétés de construction, et aussi de toutes les Compagnies de mines et de tous les grands patrons qui ont intérêt à se préoccuper du logement de leurs ouvriers. Ch. Gide.

L'année Sociologique (sous la direction de M. Durkheim), t. XII, 1909-1912, 890 p., chez Alcan.

On sait que l'Année Sociologique ne contient plus maintenant de monographies, mais seulement des analyses bibliographiques — plus d'un millier de livres se trouvent cités, et un peu plus de 300 analysés, dans des comptes rendus critiques dont les dimensions varient entre quelques lignes et une quinzaine de pages pour les privilégiés, tels que le livre d'Irving Fisher *The purchasing power of Money*.

Les livres étrangers tiennent la plus grande place dans cette revue critique, ce qui est bien naturel puisqu'elle est internationale. Les comptes rendus sont distribués selon une classification très étudiée. L'Économie politique proprement dite y tient une place relativement importante — un peu moins du quart du livre — et c'est ici surtout que la rareté du livre français se manifeste de façon un peu humiliante.

Les comptes rendus sont plutôt sévères; ceux qui en sont chargés manient la critique avec la verdeur que donne à beaucoup de collaborateurs la jeunesse et à tous l'emploi d'une méthode tenue pour infaillible : ils pourchassent avec un flair inexorable tout ce qui sent le finalisme, le normalisme ou l'apologétique. Mais cela vaut mieux, sinon pour les auteurs du moins pour les lecteurs, que l'amabilité banale des chroniques bibliographiques coutumières. Ch. G.

Le Progrès, *Annales de l'Institut international de Sociologie,* t. XIV, 1913, un vol. in-8, 528 p., chez Giard et Brière.

On sait que l'Institut international de Sociologie se réunit tous les trois ans en Congrès dans l'une des capitales de l'Europe et aime à choisir quelque grande question. Celle du dernier Congrès est effrayante par son ampleur, le Progrès ! C'est un sujet cher à la *Revue internationale de Sociologie* qui y revient souvent. C'est à Rome que le Congrès s'est tenu et quoique les discours officiels n'aient pas manqué, comme ils le devaient, de faire ressortir combien le sujet était bien assorti au milieu, on peut garder quelques doutes sur ce point. Le contraste entre les deux Romes,

la gloire de la Rome des Césars et des Papes, et l'effacement relatif de la Rome moderne, éveillait plutôt des idées contraires.

Le progrès a été envisagé d'abord sous quatre aspects spécifiés — anthropologique, économique, moral et intellectuel, politique — puis, dans sa généralité. Et, en ce qui concerne l'aspect économique, il a été étudié successivement au point de vue de la production, de la répartition et de la consommation. On trouvera dans le volume tous les rapports, mais peu de chose en ce qui concerne les discussions, et cela par la fort bonne raison que les rapports n'ont donné lieu en fait à presque aucune discussion.

Mais on trouvera dans le volume une introduction du Secrétaire de l'Institut et organisateur du Congrès. M. René Worms, qui donne le résumé trop sommaire de ce qui s'est passé hors séances et du magnifique accueil fait aux congressistes par leurs amis d'Italie.

Ch. G.

Augé-Laribé, *L'évolution de la France agricole,* 1 vol. in-18, 304 pages, chez Armand Colin.

Ce livre fait partie d'une série sur « le mouvement social contemporain » : il s'agissait donc de savoir si l'agriculture participe à « ce mouvement » et dans quelle mesure? La réponse donnée par M. Augé-Laribé à cette question est affirmative, et ne pouvait être différente, mais l'affirmation porte surtout sur la technique agricole — tels l'emploi des engrais et des machines, les progrès dans l'élevage et l'engraissement du bétail, dans la lutte contre les maladies cryptogamiques dans la vinification, un peu (très peu et bien discutable) dans l'irrigation — mais en ce qui concerne l'organisation économique, la vie sociale et les mœurs, l'auteur se montre beaucoup plus réservé.

En ce qui concerne notamment les associations agricoles (syndicats, coopératives, caisses rurales, etc.), M. Augé-Laribé est loin de s'émerveiller, comme il est d'usage de le faire dans tous les discours officiels. Elles n'ont nullement pour résultat de remplacer le vieil individualisme par l'esprit de solidarité. Pour les coopératives de production ou de vente, il estime que leur développement est factice et dû surtout aux subventions de l'État; et pour les syndicats, il ne croit pas qu'ils réussissent à sauver la petite culture, peut-être tout au plus « empêcheraient-ils la retraite de se changer en déroute ».

En ce qui concerne les chances de survie de la petite propriété, il montre l'incertitude des conclusions qu'on croit pouvoir tirer des statistiques officielles — et il exprime cette opinion que si les gros propriétaires n'ont pas encore mangé les petits, c'est qu'ils n'ont pas intérêt à le faire, parce qu'il n'y a pas dans l'agriculture la même concurrence que dans l'industrie — opinion vraiment neuve, ou du moins que nous n'avions vue exprimée que par M. Oppenheimer. Mais qu'on vînt à abolir les droits protecteurs ou même que la surproduction intérieure vienne à faire baisser les prix, « on

verra alors si les petites exploitations pourront soutenir la concurrence des exploitations capitalistes ».

Au point de vue social et moral, l'amour du paysan pour la terre est en baisse ou plutôt « il n'y a plus de paysans, il n'y a que des cultivateurs », c'est-à-dire que la terre n'est plus qu'un instrument de production. L'épargne rurale se détourne aussi de la terre : « Il y a désormais du papier dans le fameux bas de laine et nos paysans soutiennent de leur argent les progrès économiques de leurs concurrents agricoles : la Russie ou l'Argentine ». D'autre part, les fléaux des villes, l'alcoolisme, le néo-malthusianisme, le jeu d'argent, s'infiltrent dans les campagnes et minent sourdement les soi-disant réserves d'énergie de nos populations rurales.

On voit que ces conclusions sont un peu mélancoliques et elles impressionnent d'autant plus qu'elles viennent d'un homme jeune, très versé dans l'étude de l'économie rurale, et qui est du Midi où l'on n'est guère enclin au pessimisme.

Ce livre est intéressant par sa documentation comme par sa sincérité et illustré çà et là par des touches pittoresques, comme ces paysages de la vallée du Rhône où l'on voit les cultivateurs lutter contre le mistral « en dressant comme des remparts de bronze vert les lignes de cyprès ».

Cependant il y a certaines parties qui nous paraissent un peu sacrifiées, par exemple, au début du livre, les trop courtes pages sur la disparition de « l'économie familiale ». L'industrie familiale a disparu en effet pour la quenouille et le tissage, mais elle subsiste encore pour le blanchissage, la charcuterie, les confitures, et même pour le pain, quoique cette industrie ait déjà perdu beaucoup de terrain : mais ailleurs elle le regagne par les boulangeries coopératives rurales; en tout cas, cette lutte est émouvante et valait la peine d'être racontée.

Ch. Gide.

Maxime Leroy, *La coutume ouvrière*, 2 vol. in-8, chez Giard et Brière. Paris, 1913.

On ne s'explique pas très bien pourquoi ce livre figure dans la Bibliothèque Internationale d'économie politique, publiée par la maison Giard et Brière, car la quarantaine de volumes de cette collection publiés jusqu'à présent étaient tous des traductions d'auteurs étrangers, tandis que celui-ci est français. Mais peu importe cette petite énigme.

Ce livre est, comme le dit le sous-titre, une étude sur les associations syndicales et coopératives-syndicales. Mais il n'y faut point chercher la discussion des règles imposées par la loi pour leur constitution, ni les conditions juridiques de leur capacité, qui se trouvent dans tous les traités de législation industrielle : on ne trouvera dans ce livre, et c'est ce qui fait son originalité, que les conditions imposées par les syndicalistes eux-mêmes, telles qu'elles résultent de leurs statuts ou de leur pratique quoti-

dienne. Par exemple, dans de longues et multiples listes d'obligations, j'en relève telles que celle-ci :

Obligation de ne pas travailler aux pièces;

Obligation de ne pas emporter de travail hors de l'atelier;

Obligation de limiter le nombre des naissances, etc., etc.

C'est pourquoi l'auteur a cru pouvoir donner à son livre le titre peut-être un peu grandiose *La Coutume Ouvrière*, en entendant par là un droit nouveau — ce qu'il appelle, dans un chapitre spécial, le droit prolétarien — qui serait en train de mûrir au sein des associations syndicales, en attendant sans doute qu'il devienne le droit de la société future. L'auteur le compare au droit coutumier du moyen âge : il aurait pu peut-être le rapprocher aussi de la formation du droit prétorien à Rome. « Contre la bourgeoisie, en elle, naît une civilisation dont nous ne pouvons certes prévoir les aboutissements, mais dont nous voyons déjà l'action, l'agitation et les œuvres... Cet essai d'institution d'une administration de la production sans maîtres étrangers au travail, presque sans délégués, sans fonctionnaires inamovibles, cette volonté de faire reposer l'ordre public sur le seul effort concerté des travailleurs associés, voilà ce qui donne à l'activité des hommes groupés autour de la C. G. T. une originalité politique et morale que des défaillances peuvent souvent masquer, mais non supprimer ». Ce droit d'ailleurs ne manque pas de sanctions, même très efficaces, à savoir celles qui résultent de la mise en quarantaine.

Chacune des règles de ce droit syndical touche à quelque grand problème économique — limitation de la journée de travail, sabotage, grèves, malthusianisme, féminisme, chômage, marchandage, placement, apprentissage, etc., etc. — et fournit par là même à l'auteur l'occasion de traiter de ces diverses questions, en sorte que la matière ne lui manque pas. Il les traite généralement de façon très objective, en donnant l'opinion des syndiqués plus que la sienne propre. Cependant il ne cache pas sa sympathie pour les méthodes réformistes et l'exprime en termes nobles : « En combattant la bourgeoisie comme si elle n'était qu'une bande de criminels, les ouvriers syndiqués tariraient, croyons-nous, toute source de dignité personnelle parce qu'ils prendraient, malgré eux, toutes les habitudes dénoncées par eux... C'est, dès maintenant, que le syndicalisme doit créer sa morale et, dès maintenant la vivre, comme, dès maintenant, il applique quelques-unes de ses règles juridiques et constitutionnelles ».

Le monde coopératif est moins familier à l'auteur que le monde syndicaliste; il ne lui accorde qu'une cinquantaine de pages et ne le connaît d'ailleurs que par les publications des coopérateurs socialistes. Il est vrai que la solidarité et la discipline y sont moins développées que dans les associations de lutte et que, par suite, les droits et obligations des membres n'ont pu y revêtir des formes aussi précises. L'auteur les appelle néanmoins coopératives-syndicales, sans doute pour les rattacher à son sujet principal, mais sans raison, car précisément la règle des coopératives c'est d'éviter de devenir professionnelles, de se fermer. Les associations coopératives se distinguent des associations syndicales en ce qu'elles ne veulent connaître que le consommateur, ce qui est la négation de toute distinction professionnelle.

Par la valeur qu'il attribue aux institutions syndicalistes, ce livre se rapproche de l'admirable livre sur le Trade-unionisme anglais de M. et Mme Webb, mais il en diffère cependant en ce que celui-ci est surtout historique tandis que le livre de M. Leroy est surtout, comme l'auteur le dit lui-même, « un répertoire du droit prolétarien ». L'enchaînement et la présentation des faits laissent un peu à désirer, la rédaction paraît un peu hâtive, mais la documentation est surabondante et, pour une bonne part, inédite. Ch. Gide.

Ernest Mahaim, doyen de la Faculté de droit de Liége, *Le droit international ouvrier*. Paris, Larose et Tenin, 1913, 380 p., 6 francs.

M. Mahaim, doyen de la Faculté de droit de Liége, est déjà très connu de tous les lecteurs de cette Revue, et son nouvel ouvrage ajoutera beaucoup encore à sa réputation. *Le droit international ouvrier* qu'il vient de publier nous donne, sous une forme nouvelle et amplifiée, la matière des quatre leçons que l'auteur a faites l'an dernier à la Faculté de droit de Paris sur l'invitation du conseil de l'Université, leçons qui avaient obtenu un très grand succès aussi bien auprès du monde savant que de la jeunesse universitaire. Mais il restera comme une des excellentes expositions synthétiques que nous ayons eues sur une branche du droit encore extrêmement neuve et en voie de formation.

L'originalité de ce livre est de présenter, dans toute leur unité, l'exposé complet et le développement logique des règles de droit des gens et d'économie politique qui dominent la protection légale des travailleurs et constituent précisément le droit international ouvrier.

Dans une courte introduction consacrée à l'étude de la protection légale des travailleurs dans ses rapports avec le droit des gens, le savant professeur de Liége nous donne une fine et profonde critique de la maxime du « laisser faire » appliquée à la condition des ouvriers.

La première partie de l'ouvrage traite de l'établissement de l'ouvrier à l'étranger; l'auteur y étudie successivement les devoirs de l'État vis-à-vis de ses ouvriers nationaux établis à l'étranger et ses devoirs vis-à-vis des ouvriers étrangers résidant sur son territoire.

Ce dernier chapitre est consacré au problème, toujours d'actualité, de l'immigration ouvrière et du protectionnisme ouvrier. M. Mahaim nous y donne une minutieuse analyse des législations prohibitionnistes de l'Australasie, des États-Unis, du Canada, de la Grande-Bretagne. Il estime « que tout n'est pas à condamner dans l'immigration d'ouvriers étrangers et qu'il y a, pour l'État, un compte à dresser des avantages et des inconvénients qu'ils apportent ».

Tout compte fait, il se montre d'un libéralisme très optimiste et il recommande à notre pays la politique de la porte ouverte. Il est, peut-être, permis de penser que le point de vue de la France, nation importatrice de main-d'œuvre étrangère et où les salaires sont très élevés, n'est pas tout à

fait celui de la Belgique et des autres pays qui nous envoient leurs travailleurs avec une abondance inquiétante. En un mot, la question est toujours pendante, mais il faut savoir gré à M. Mahaim de nous l'avoir présentée sous toutes ses faces et de nous en avoir révélé la réelle complexité.

La deuxième partie de l'ouvrage est une étude très documentée de droit comparé touchant la situation de l'ouvrier étranger vis-à-vis des lois protectrices du travail : police de l'industrie, louage de travail, assurances sociales (maladie, accidents, vieillesse, chômage), droit d'association et de coalition, assistance. Les juristes apprécieront hautement la longue discussion que l'auteur consacre aux conflits de lois qui naissent fréquemment à propos du contrat de travail et des accidents du travail.

Dans la troisième partie de son livre, M. Mahaim s'occupe des *traités de travail,* qui sont à coup sûr la meilleure politique, et la moins utopique, à recommander aux États modernes pour régler pacifiquement tout à la fois les difficultés politiques et administratives, les différends nés de la concurrence économique et tous les conflits de lois dus à la présence des ouvriers étrangers.

Cette troisième partie se trouve complétée par de copieuses annexes où sont reproduits les textes des nombreux traités de travail actuellement en vigueur ; en sorte qu'en quittant ce livre on garde bien l'impression que le droit international ouvrier attire de plus en plus l'attention des gouvernements et qu'il est l'une des branches les plus vivantes, les plus pratiques de notre droit positif. L'auteur ne pouvait plus heureusement terminer une étude qui est toujours très instructive et souvent des plus attachantes.

P. Frézouls.

Dr K.-A. Wieth-Knudsen, *Bauernfrage und Agrarreform in Rusland.* Duncker und Humblot, München und Leipsig, 1913, 260 p.

Il s'agit dans cette étude de la réforme qu'a décrétée l'ukase du 9 novembre 1906 et des travaux accomplis depuis six ans par les commissions agraires que l'ukase a instituées. L'auteur commence par rappeler dans les premiers chapitres de son travail ce qu'avaient été les réformes plus anciennes et notamment l'affranchissement des classes rurales en 1861. Il montre comment cette première réforme, pour importante qu'elle fût, était insuffisante. Le paysan affranchi restait, en effet, soumis au régime du *mir*, c'est-à-dire que la terre était tenue pour propriété collective du groupe avec allotissements périodiques entre les feux composant le mir. Cette situation présentait un triple inconvénient : 1° Des lots attribués à titre temporaire le paysan ne tirait pas ce qu'il aurait obtenu avec le stimulant de la propriété individuelle, c'est-à-dire avec la sensation de ne pas travailler pour un successeur lors de la prochaine répartition ; 2° Par un souci de rigoureuse égalité, la répartition des terres se faisait entre les membres du mir dans des conditions contraires à une bonne exploitation ; on composait les lots d'un nombre exagéré de parcelles prises de tous

côtés dans les terres de chaque catégorie, dans les terres rapprochées et dans les terres éloignées du village ; il en résultait une multiplication des parcelles constituant chaque part avec les inconvénients qu'entraîne le morcellement excessif; 3° Enfin avec l'accroissement de la population et par conséquent du nombre des chefs de famille venant au partage des terres du mir, les lots attribués à chaque feu devenaient insuffisants comme étendue.

De cet ensemble de causes sont résultés les troubles agraires qui ont agité la Russie dans les années 1904-1905. L'ukase de 1906 a cherché à remédier à la situation. Comme l'explique très bien M. Wieth-Knudsen, la réforme agraire se ramenait à trois chefs. Il fallait d'abord faciliter le passage de la propriété collective à la propriété individuelle, transformer en propriétaires à titre individuel ceux qui n'étaient que propriétaires à titre collectif. Il fallait en second lieu remédier au morcellement exagéré et constituer les lots de chaque exploitant de parcelles réunies, procéder, autrement dit, à des opérations de remembrement méthodique. Il fallait enfin augmenter les disponibilités en terres susceptibles d'être distribuées aux paysans russes.

C'est cette triple tâche que les commissions agraires instituées en 1906 s'efforcent de mener à bien depuis six ans. M. Wieth-Knudsen, à l'aide des documents officiels publiés d'année en année, nous fait connaître les résultats obtenus.

L'action des commissions agraires s'est étendue à 47 gouvernements de la Russie d'Europe. Au 31 décembre 1911, 19.165 communes comptant 523.408 feux et comprenant 5.258.170 déciatines (la déciatine = 1 hectare 9 ares) étaient passées au régime de la propriété individuelle. Il est à noter que l'ukase laisse aux intéressés le choix de demander la transformation ou de maintenir la propriété collective. C'est une décision à prendre par la majorité de l'assemblée communale. Si l'assemblée opte pour la continuation du régime de propriété collective, elle peut solliciter néanmoins l'intervention de la commission agraire pour procéder au remembrement du territoire. Au 31 décembre 1911, ces travaux de remembrement étaient achevés dans 5.994 communes comprenant 367.622 feux; ils portaient sur une surface de 2.808.869 déciatines (V. tableau, p. 102 et 103).

Quant au troisième article du programme, à savoir l'accroissement des disponibilités en terres, les commissions agraires ne l'ont pas non plus négligé. L'ukase de 1906 prélevait sur les domaines de la couronne une certaine quantité de terres à céder aux paysans, soit à titre de propriété individuelle, soit à titre de location. Les commissions agraires étaient chargées de préparer et de réaliser ces ventes et ces locations. Elles ont procédé au lotissement et à la vente de 329.005 déciatines, en ont loué environ 5 millions. Elles ont, d'autre part, prêté leur concours à la *Banque des paysans* créée en 1882 et dont, en 1905, le champ d'action a été élargi. La Banque a pour mission d'aider les paysans à acquérir des terres en propriété individuelle. A cet effet, elle leur fait des avances, d'une part; de l'autre, elle s'entremet auprès des propriétaires de grands domaines qui seraient disposés à céder tout ou partie de leurs terres. Les commissions

interviennent comme auxiliaires de la Banque en donnant leur avis sur les terres offertes et sur leur valeur, ensuite en en préparant le lotissement. A la fin de 1911, 7.261.198 déciatines avaient été proposées à la Banque par de grands propriétaires; les commissions avaient agréé 5.131.046 déciatines, c'est-à-dire donné un avis favorable à l'acquisition par la Banque, et les opérations d'achat par la Banque atteignaient le chiffre de 492 millions de roubles (V. Tableaux, p. 116 et 118).

Après cette analyse très complète des résultats obtenus, M. Wieth-Knudsen a, dans une dernière partie de son travail, indiqué que ces réformes ont rencontré des adversaires. Il y a en Russie, surtout du côté des grands propriétaires, tout un parti qui souhaite le maintien du mir et en regrette la liquidation. A entendre les partisans du régime traditionnel, le paysan russe n'est pas mûr pour le passage à la propriété individuelle; son éducation n'est pas suffisamment faite; il a besoin de la tutelle que lui assurait l'ancienne organisation. M. Wieth-Knudsen résume loyalement la thèse telle qu'elle a été exposée surtout par un écrivain russe, M. Tschuprow, dans une série d'articles dont les titres seuls sont significatifs, tels celui-ci : *Phantasie und Wirklichkeit des Agrarreform.* Personnellement, il n'a pas ces appréhensions. S'il ne croit pas, avec les optimistes qui font preuve d'une confiance peut-être exagérée, à une sorte de vertu magique contenue dans le programme des réformes en cours d'exécution, il s'appuie sur l'exemple de l'Europe occidentale pour conclure à une amélioration progressive bienfaisante devant s'exercer sur la situation des classes rurales en Russie, du fait de leur accession à la propriété individuelle et nous partageons cet espoir. J. Hitier.

J.-A. Hobson, *Gold prices and wages.* London, Methuen, 1913, 3 l. st. 6 d. net.

Quoi que son titre laisse à penser, l'ouvrage de M. Hobson sur salaires et prix est consacré beaucoup plus à l'étude de la hausse des prix qu'à celle des salaires envisagés dans leurs rapports avec les prix.

Dans l'économie politique de langue anglaise, M. Hobson représente la tendance hostile à l'explication de la hausse des prix par l'accroissement de la production de l'or. Sans nier toute influence de l'accroissement de la production de l'or sur la hausse des prix, l'auteur préfère l'explication que nous avons nous-même développée dans cette *Revue,* et en vertu de laquelle la hausse des prix aurait sa cause principale dans l'essor économique des peuples. Sa thèse est exposée plus particulièrement dans le chapitre IV intitulé : Or et crédit. Il voit la cause de la hausse des prix dans l'ouverture de nouvelles régions à de profitables entreprises (p. 53). Et à l'accroissement de la quantité monnaie métallique, il oppose l'accroissement du crédit. Voici, en effet, en quels termes M. Hobson pose le problème de la hausse des prix. Le prix est un rapport des quantités de monnaie métallique et de monnaie fiduciaire aux quantités de marchandises. De 1895 à 1911, la monnaie fiduciaire, le crédit se sont beaucoup développés; la production

des marchandises n'a pas réalisé d'aussi sensibles progrès. Les prix ont haussé. Mais à la différence d'I. Fisher, qui rattache le développement du crédit à l'augmentation de la production de l'or, M. Hobson attribue ce développement du crédit à l'activité des transactions commerciales, à la mise en valeur de pays neufs, à la création de sociétés par actions et aux émissions de titres qui en sont la conséquence. L'accroissement de la production de l'or aurait dans une certaine mesure favorisé la hausse des prix, dans la mesure où elle a fourni à cette extension des opérations du crédit la base métallique indispensable, dans la mesure aussi où elle a permis la stabilisation du change dans les pays de l'Amérique du Sud. Mais la cause principale de la hausse des prix réside dans le développement d'entreprises nouvelles. La hausse des prix s'est d'abord traduite par la hausse des matières minérales et métallurgiques. Puis elle s'est étendue par solidarité aux diverses branches de la production. Elle s'est d'ailleurs accompagnée d'une hausse des salaires, des profits, de l'intérêt. Comprendrait-on, du reste, la hausse de l'intérêt en présence de l'accroissement de la production de l'or, sans l'essor économique d'où la hausse des prix est issue. Mais M. Hobson remarque que la hausse des salaires a été, en Grande-Bretagne, inférieure à la hausse des prix; les salaires réels ont baissé. Les titulaires de revenus fixes eux aussi souffrent de la hausse des prix. Il serait intéressant de rechercher d'un peu plus près si cette baisse du salaire réel est vraie ailleurs qu'en Grande-Bretagne. Ce n'est pas ici le lieu.

Qu'il nous suffise d'avoir brièvement analysé cette étude claire et concise consacrée à ce phénomène si énigmatique de la hausse générale des prix.

Jean Lescure.

Charlotte Leubuscher. *Der Arbeitskampf der englischen Eisenbahner im Jahre 1911,* (mit einem cinleintenolem Ueberblick überdie ellegemeinen Entwickelungstendenzed in der heutigen englischen Arbeiterbessegung), 118 p., 3 mk.

Cette courte étude, qui pourrait bien être une thèse de doctorat, présente le mérite d'avoir été écrite après enquête. L'auteur, Mlle Charlotte Leubuscher, nous avertit, en effet, dans sa préface qu'elle a séjourné à Oxford plusieurs semaines, qu'elle est entrée en rapport avec des industriels, des secrétaires de syndicat pour écrire son opuscule. Et aussi bien trouve-t-on là des renseignements précis et complets sur l'organisation des cheminots en Angleterre, sur la déclaration inopinée de la grève en 1911, sa solution, grâce à l'intervention énergique du gouvernement. On aurait aimé, puisque nous sommes déjà en 1914, à trouver dans ce volume de plus larges développements sur les résultats du traité de paix de 1911. Périodiquement, en effet, de nouvelles menaces de grève surgissent en Grande-Bretagne.

Mais à notre avis la partie la plus intéressante de ce volume n'est point

celle qui fait son objet même. C'est celle qui précède l'examen détaillé de la grève des cheminots, et qui est consacrée à l'évolution des trade-unions dans la période toute récente. Et peut-être Mlle Leubuscher remonte-t-elle bien loin en cherchant au socialisme et au syndicalisme moderne des ouvriers anglais un ancêtre dans le néo-unionisme de 1890. Le triomphe, ou tout au moins le développement de la tendance révolutionnaire en Grande-Bretagne nous paraît plus récent et dater de 1910-1911. D'ailleurs, c'est à l'évolution de la psychologie ouvrière anglaise, dans cette courte période de trois ou quatre ans, que l'auteur s'attache surtout, nous décrivant le Ruskin College d'Oxford avec ses étudiants, machinistes, mineurs, tisseurs, fondeurs, etc., au nombre d'une trentaine (p. 12), le Central Labour college de Londres, aux tendances nettement marxistes, avec une douzaine d'étudiants. Ce sont là les futurs chefs et les futurs employés des trade-unions. C'est là un avenir susceptible d'attirer la plus sérieuse attention. Cependant il semble qu'on ait un peu exagéré les progrès du marxisme et du syndicalisme en Angleterre. Mlle Leubuscher affirme que la masse des ouvriers n'est point convertie à ces idées. La masse reste indifférente. Dans telles élections le syndicaliste l'emporte, parce que la plupart des ouvriers n'usent pas de leur droit de suffrage. Les abstentionnistes sont en général des tenants de l'ancien unionisme. Se laisseront-ils gagner par la propagande des syndicalistes et entraîner dans un mouvement révolutionnaire ? Nul ne le sait. Mais il semble qu'il faille encore du temps pour que cette redoutable extrémité mérite d'être envisagée sérieusement.

Jean Lescure.

Frank Hatch Streightoff, *The distribution of incomes in the United-States* (La distribution des revenus aux États-Unis). New-York, 1912, Columbia University.

Les États-Unis sont le pays des statistiques abondantes. Leurs bureaux nous semblent en Europe des usines inépuisables de chiffres et d'enquêtes devant lesquelles nous éprouvons en général une respectueuse admiration. Eh bien ! tout cela, paraît-il, est assez illusoire, et le livre de M. Streightoff a pour but de le démontrer. Sur la distribution des revenus aux États-Unis, il est à peu près impossible de rien dire. Pour ceux de la propriété, l'absence de renseignements est totale. Pour ceux du travail, malgré l'énorme masse des publications, on n'arrive qu'aux plus incertaines conclusions.

L'auteur recommande au « Census » américain les procédés par lesquels il pourrait remédier à ce manque d'informations. En attendant il présente à titre purement hypothétique les conclusions suivantes qui ne sont pas sans intérêt : « Un examen des renseignements fournis par tous les rapports auxquels on peut avoir accès permet de croire qu'en 1904, et probablement encore aujourd'hui, la moitié au moins des hommes âgés de dix-huit ans et plus et exerçant une profession lucrative gagnent moins de 626 dollars (3.130 francs) par an » (p. 152). Ce revenu apparaît *nominale-*

ment plus élevé que celui des ouvriers anglais ou prussiens au même moment. Mais si du revenu nominal on veut passer au revenu réel, en tenant compte du prix des denrées, « c'est une absurdité de comparer le bien-être des ouvriers américains avec celui des habitants d'autres pays, car les statistiques sont absolument incomparables » (p. 154).

Charles Rist.

Georges Gariel, *La centralisation économique en Suisse,* 2e fasc.; *Les chemins de fer fédéraux,* 146 pages. Rousseau, éditeur, 1913.

Ce deuxième fascicule de l'utile et beau travail entrepris par notre collègue de Fribourg, sur la centralisation économique en Suisse, mérite toute l'attention des économistes. Dans le premier fascicule dont cette Revue a déjà rendu compte, l'auteur étudiait la centralisation postale. La deuxième partie qui vient de paraître traite de la nationalisation des chemins de fer. Elle se distingue par les mêmes qualités que la première : la clarté limpide dans l'exposition, la documentation impeccable, la netteté jointe à l'équité dans les jugements, l'art de retenir et de soutenir l'intérêt à travers la multiplicité des faits et enfin la compréhension psychologique des intentions, des mobiles et des méthodes politiques du pays dont parle l'auteur et qu'il connaît par un long séjour. Quant au sujet, il est d'une actualité trop pressante chez nous, pour ne pas attirer l'attention.

L'idée de nationaliser les chemins de fer est très ancienne en Suisse. Dès 1848 la Confédération songe à prendre en mains la création du réseau. Effrayée cependant par les charges qu'elle aurait dû assumer, elle préfère à ce moment abandonner aux cantons le droit de construction et de concession. Puis une fois le réseau établi et en fonction, la Confédération revient à son idée première et, par une série de mesures habiles, fait accepter aux chambres et au pays l'idée du rachat. Le principe, voté en 1897 par les chambres, est ratifié en 1898 par le référendum populaire. L'histoire de ces tentatives successives est des plus curieuses. Un homme y a joué un rôle prépondérant : M. Zemp, adversaire du rachat tant qu'il était dans l'opposition et brusquement converti à l'idée centralisatrice dès son entrée dans le gouvernement. Quoique administrateur d'une des compagnies qu'il s'agissait d'exproprier, le nouveau conseiller fédéral déploya une ténacité sans pareille, dans l'accomplissement de l'œuvre aujourd'hui terminée. Il peut en être considéré comme le véritable artisan. Le dernier acte de cette grande entreprise a été le rachat du Gothard réalisé l'année dernière et qui a soulevé chez nos voisins suisses (par les concessions perpétuelles de tarifs accordées à l'Allemagne) un émoi si profond.

Le jugement de M. Gariel sur l'opération est, dans l'ensemble, favorable. Elle n'a pas coûté trop cher (1.065 millions) et les prévisions initiales du gouvernement ont à peine été dépassées. L'administration et surtout la gestion financière lui paraissent très bien organisées. Il considère leur autonomie comme absolument assurée. « La gestion des C. F. F. est com-

plètement industrielle et leurs bénéfices ne peuvent être versés au budget général de l'État ». L'exploitation est bonne : le coefficient d'exploitation a été de 66 p. 100 en 1912 (contre 65 p. 100 en Allemagne et 68 p. 100 en France, si l'on compte à la fois l'État et les Compagnies). Les dépenses certes se sont beaucoup accrues (passant de 85 millions en 1903 à 137 en 1912) et les recettes totales tout en progressant n'ont pas marché du même pas. Mais les trains ont été multipliés et les tarifs abaissés... et le public est satisfait.

Quant aux résultats financiers, jusqu'ici, sauf en 1908 et 1909, où l'on constate un déficit, chaque année a présenté un petit bénéfice qui s'est élevé à 8 millions en 1912. Sur un point, le rachat a trompé les espérances de ses promoteurs : ils croyaient par leur opération hâter l'amortissement du capital des chemins de fer. Au lieu de cela la dette s'est accrue. La dette nette des C. F. F., souscrite surtout en France, a passé de 998 millions à 1.474 en dix ans. Mais cette circonstance ne suffit pas à condamner l'œuvre. En Suisse, loin de voir ses ennemis augmenter, la nationalisation rallie à elle d'anciens adversaires. « Plusieurs de ceux qui ont voté contre le rachat déclarent qu'ils voteraient différemment si la question se posait aujourd'hui ».

Nous attendrons impatiemment le prochain fascicule où M. Gariel racontera la création si instructive de la Banque nationale suisse. L'œuvre ainsi menée à bien fait le plus grand honneur à la science française, qu'il représente à Fribourg avec un si rare mérite. Dès maintenant elle est indispensable à qui veut comprendre la politique de notre temps et l'histoire économique du siècle dernier.

Charles Rist.

GIORNALE DEGLI ECONOMISTI

Janvier 1914.

La situazione del mercato monetario (X...).
L'uomo medio (Corrado Gini).
Il principio mutualistico nelle assicurazioni (Alberto Beneduce).
Sulla perequazione mediante Curve unimodali Semplici (Filadelfo Insolera).
Nuove richerche sulla mortalita italiana (Giorgio Mortara).
Sopra la teoria della variazioni di valore della moneta (Luigi Amoroso).
Gli statistici a Congresso (G. M.).

Février 1914.

La situazione del mercato monetario (X...).
Sintomi statistici delle condizioni economiche d'Italia (Giorgio Mortara).
Contributi alle dottrine della circolazione (Gustavo del Vecchio).
Il fondamento logico della statistica come scienza e come metodo (Costantino Bresciano-Turroni).
Sull' utilita delle rappresentazioni grafiche (Corrado Cini).
La colonia Eritrea (Achille Necco).

Le Gérant : Léon TENIN.

34.608. — BORDEAUX, IMPRIMERIE Y. CADORET, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17.

257

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DES LIMITES DE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

L'agriculture est, pour la coopération, une véritable pierre d'achoppement et l'empêche, en outre, de remédier utilement à la hausse des prix. Les sociétés de consommation et leurs unions ont organisé le commerce avec succès, elles ont aussi travaillé quelque peu pour l'industrie, mais elles n'ont, par contre, presque rien fait pour l'agriculture. Elles achètent bien des terres et des domaines, mais les résultats sont extrêmement minimes [1]. Les coopérateurs s'inquiètent assez rarement de la loi de la rente foncière; et cependant, surtout dans les villes, cette rente anéantit beaucoup de conquêtes de l'organisation coopérative. Les sociétés de consommation commencent-elles à exercer leur action bienfaisante sur un cercle plus étendu de la population; vite, les spéculateurs de biens et d'immeubles élèvent la rente. Les exemples de ce fait ne manquent pas; nous n'en citerons qu'un seul. La société coopérative de Rochdale n'a pas encore réussi aujourd'hui à se rendre acquéreur d'une vieille petite maison qui a été le berceau de l'action coopérative moderne. Cette petite maison est située vis-à-vis des immenses locaux de la société, et son propriétaire en demande un prix invraisemblable.

Les associations coopératives anglaises se rendent compte qu'à l'heure qu'il est, le mouvement coopératif se ralentit et elles cherchent à l'activer par un rapprochement avec les Trade-Unions. Qu'il soit dit en passant que les relations entre le mouvement

[1] Nous ne voulons pas dire par là que la coopération soit appelée à prendre en mains toutes les entreprises de l'État et des municipalités.

coopératif et le mouvement syndical en Angleterre n'ont pas toujours été des plus amicales. Il ne faut incriminer personne, mais bien plutôt songer que *les buts et en grande partie aussi les intérêts des deux mouvements sont différents*. Les pères du coopératisme anglais W. Neal et Holyoake ont toujours été partisans du système « Copartnership » que beaucoup de chefs des Trade-Unions ont en horreur, parce qu'ils voient en lui un danger pour la coopération. De plus, beaucoup de coopératistes pensent que la politique de grèves, si elle a élevé en général le salaire, a fourni aussi en ces derniers temps, aux marchands et aux fabricants, mainte occasion d'élever le prix de leurs produits, si bien que l'ouvrier perd, en tant que consommateur, le bénéfice qu'il avait retiré de la grève en tant que producteur. D'éminents coopératistes enfin, et parmi eux Holyoake, ont toujours démontré la supériorité de l'organisation coopérative sur l'organisation syndicale. L'opinion de Holyoake est connue : « Le Trade-Unionisme, dit-il, est un moyen moins énergique que la coopération, et ceci ressort du fait que la politique des Trade-Unions s'accommode de la domination de l'entrepreneur et de la dépendance continuelle de l'ouvrier, tandis que la coopération a pour but la suppression de l'entrepreneur et l'indépendance du travailleur. Il y a plus : les Trade-Unions ne font jamais la grève contre le mauvais travail ou contre la production de mauvaises marchandises; alors que la coopération, par sa nature, est une sorte de grève contre les produits falsifiés ou de qualité inférieure, et contre le travail défectueux »..... « Ce n'est que par l'éducation de l'acheteur *que le mauvais travail sera banni de ce monde*, et cette éducation, ce n'est pas le Trade-Unionisme qui la fera, mais la coopération » [1].

Une autre supériorité de l'association coopérative, c'est qu'elle relève réellement le taux des salaires; l'organisation syndicale n'aboutit qu'à produire un relèvement nominal. Lisez ce que dit à ce sujet l'organe principal de la *Sozialdemokratie allemande*, journal bien indifférent à ce qui touche la coopération. Dans un article intitulé : « Élévation des salaires; élévation du profit capitaliste » [2], il raconte que les fabricants de couteaux de Solingen avaient résolu, à la suite de concessions faites aux ouvriers,

[1] G. I. Holyoake, *The cooperative movement to day*, London, 1896, p. 161.
[2] *Vorwärts*, 4 déc. 1906.

d'élever de 5 à 20 p. 100, à partir du 15 janvier 1907, les prix des différentes sortes de couteaux. Le même journal informait que les fabricants d'articles en bois, après avoir accordé à leurs ouvriers une augmentation du taux des salaires de 5 p. 100, avaient élevé le prix de leurs articles de 7 1/2 p. 100[1]. Un peu avant, vers la fin de 1900, le même *Vorwärts,* dans un article sur les variations des prix, écrivait que les ouvriers français n'avaient relevé le taux des salaires que pour entretenir une plus grande quantité de petits marchands inutiles.

En un mot, la coopération ne se contente pas, comme le syndicalisme, d'effleurer la surface du capitalisme; elle l'ébranle dans sa base économique. L'activité des syndicats « se borne principalement à la lutte pour le relèvement du taux des salaires et à la diminution de la journée de travail, c'est-à-dire à la réglementation, suivant la situation du marché, de l'exploitation capitaliste; il ne leur est pas possible d'avoir de l'influence sur le cours de la production »[2].

Nous ne partageons pas en général les opinions de Rosa Luxemburg, mais il faut avouer qu'il y a beaucoup de vrai dans les paroles que nous venons de citer, et nous dirons encore avec elle que le travail des syndicats est un « rocher de Sisyphe ».

Notre désir est que des relations pacifiques s'établissent entre la coopération et le syndicat, mais, même en présence de l'alliance stérile qu'ils ont conclue en Italie, nous ne croyons pas à la possibilité d'une fusion entre ces deux organisations hétérogènes. Cette fusion à laquelle nous n'accordons d'ailleurs pas notre sympathie, vient d'être proposée en Angleterre, malgré les protestations de plusieurs vétérans du coopératisme, entre autres O. Breining et W. Maxwell.

L'association coopérative ne peut pas fusionner avec le syndicat, pas plus qu'avec le parti ouvrier qui lui est encore plus étranger et par sa composition et par le but qu'il poursuit. Ce qui pourra en résulter de meilleur, un remarquable connaisseur de la situation en Angleterre, S.-J. Rapoport, l'exprime en ces termes : « Nous ne pouvons dire actuellement ce que sera cette fusion; mais il n'est pas douteux que son programme sera autre chose que

[1] *Vorwärts,* 17 mai 1907.

R. Luxemburg, *Sozialreform oder Revolution?* Leipzig, 1899, p. 21.

« Éducation et mesures pratiques » ; dans tous les cas elle se manifestera dans deux directions, considérées aujourd'hui comme les plus essentielles et les plus importantes. Tout d'abord, les associations d'ouvriers (Trade-Unions) placeront leur capital dans les sociétés coopératives de production, ce qui activera le développement de ces dernières, développement fort retardé en Angleterre. En second lieu, la loi des salaires, telle qu'elle s'exerce dans l'association coopérative, étendra ses effets à la production capitaliste privée. Il est plus difficile de dire jusqu'à quel point en Angleterre une fusion de l'association coopérative avec le parti politique ouvrier est possible. Si la politique d'un pays ne s'occupait que de questions économiques, alors peut-être la politique du parti ouvrier pourrait coïncider avec celle des coopératives. Mais *ceci est également très douteux*. Dans ces conditions, la fusion du parti ouvrier et de l'action coopérative n'existera que pour la forme, et rien ne sera changé au fond ; il en sera de même de l'union du parti ouvrier et des Trade-Unions. Bien que ces dernières appartiennent formellement au parti ouvrier, leurs membres n'en votent pas moins très souvent, dans les élections, pour les candidats du parti libéral et même du parti conservateur » [1].

On remarquera que Rapoport est plutôt partisan qu'adversaire de la fusion proposée. Nous n'irons pas plus loin dans l'étude de cette question, car elle appartient au chapitre de la neutralité de l'association coopérative ; nous dirons seulement que dans l'Angleterre capitaliste également, les sociétés de consommation doivent en dernière ligne s'occuper de l'union ou de la fondation de coopératives agricoles, se fondre avec les coopératives de constructions (cités-jardins) et avec les sociétés de secours mutuels, qui ne font pas de politique et ne menacent pas de les entraîner *dans le tourbillon de la grève*.

Le chemin qu'ont suivi jusqu'ici les sociétés de consommation anglaises, pour pénétrer au village, à savoir la création de filiales, ne semble pas promettre de grands résultats. Il conduit à un accroissement de sociétés déjà très grandes *et affaiblit l'initiative* pour la fondation d'associations coopératives. Enfin, l'exemple donné par le défunt secrétaire général de la « Ligue pour la coopération », J.-C. Gray, a fait de la centralisation des sociétés de

[1] *Konsumentenbund* (Ligue des consommateurs), 16 fév. 1913, p. 131.

consommation une question d'actualité. Nous exposerons ici et nous expliquerons le projet qu'il avait présenté au Congrès de la coopération de 1906.

J.-C. Gray constate dans son rapport que le chiffre d'affaires des sociétés anglaises de consommation s'est élevé de 1861 à 1905 à 1.564.743.610 liv. st. et le profit net partagé entre leurs membres à la somme colossale de 153.118.706 liv. st., alors que la totalité du capital en 1905 ne s'élevait qu'à 30.247.194 liv. st. Il en résulte que l'organisation coopérative n'a gardé pour elle que le cinquième du profit alloué à ses membres [1].

De quelle utilité n'aurait pas été pour les masses ouvrières cette richesse immense, si elle avait été employée pour le bien de leur organisation? On aurait pu créer des pensions pour les ouvriers ou tout au moins adoucir, pour les membres de l'association, la misère du chômage; on aurait pu l'employer à atténuer toute une série d'imperfections nationales et à donner un puissant essor à la production coopérative [2].

Mais il est juste de se demander comment le profit peut être employé à la fondation d'une « République coopérative » sans causer un sérieux préjudice à chaque coopérateur pris à part. Le moyen serait celui-ci : l'établissement pour le pays entier d'une immense et unique coopérative qui supprimerait en même temps que l'égoïsme du coopérateur isolé, la concurrence réciproque des sociétés de consommation. Chacun des deux millions et quart de membres de ces sociétés deviendrait ainsi membre d'une coopérative nationale unique. Ainsi s'égaliserait le profit, et la hausse de dividende pour cause de concurrence réciproque serait supprimée; toutes les sociétés de consommation deviendraient des filiales de la coopérative nationale et pourraient toutes faire leurs achats dans les mêmes conditions favorables; il serait beaucoup plus facile de recueillir des fonds et enfin l'organisation coopérative pénétrerait plus vite dans tous les coins et recoins du pays. Cette coopérative nationale serait dirigée par un parlement particulier composé de 150 membres choisis par la coopérative ; dans ce parlement, des

[1] *The 38th Annual Cooperative Congress.* Manchester, 1906, p. 48.

[2] La dernière grande grève des mineurs et autres ouvriers a beaucoup coûté. C'est pourquoi la feuille coopératiste anglaise a posé la question bien justifiée, s'il ne vaudrait pas mieux employer l'argent à la création de sociétés coopératives de production qui assureraient à l'ouvrier un gain raisonnable et continu.

commissions spéciales s'occuperaient de l'achat et de la vente, de la production, des immeubles, de la banque, des finances et de la comptabilité.

Tel est, assez brièvement rapporté, le projet Gray. Sa réalisation n'est pas impossible en Angleterre, où il a cependant rencontré de l'opposition. On lui reproche d'être de la centralisation à outrance, et les mauvais côtés de la centralisation se sont déjà montrés dans d'autres domaines de la vie sociale. Les protestations les plus énergiques sont venues de la presse de l'intérieur du pays, où le mouvement coopératiste n'a pas encore introduit partout la centralisation si nécessaire et si utile des achats. Une centralisation au sens où l'entendait Gray aurait vite fait de reculer les limites de la coopération, mais elle entraînerait bien des dangers. Le premier devoir du coopératisme est encore toujours d'éveiller l'activité personnelle dans les masses et de leur enseigner un meilleur emploi et une meilleure organisation des hommes en tant que facteurs de la production. Dans la centralisation, l'individu est plus difficilement atteint; il perd le sentiment de la responsabilité et même jusqu'au besoin de se déterminer lui-même. Les petites organisations facilitent bien mieux cette gestion personnelle des intérêts économiques et cela chez un plus grand nombre d'individus.

Il a été fait en Allemagne, dans ces derniers temps, un pas vers la réalisation du projet Gray, à savoir par la constitution de « sociétés coopératives de consommation d'arrondissement »[1]. Ces sociétés exercent leur activité non seulement dans les villages avoisinants, mais aussi dans les villes, comme on peut l'observer dans les Provinces Rhénanes. On ne peut encore rien dire de certain sur les résultats économiques de cette concentration, mais on peut cependant observer que la productivité des grandes entreprises ne surpasse celle des petites que dans certaines limites. Une enquête, faite tout dernièrement sur les sociétés de consommation suisses, a montré qu'au point de vue de la productivité économique les petites coopératives ainsi que les moyennes obtiennent de meilleurs résultats que les grandes. Dans les premières, le prix de revient est majoré de 22,9 p. 100, dans les secondes de 27 p. 100;

[1] V. A. Rupprecht, *Die konzentration der deutschen konsumvereine*, Hamburg, 1913.

les frais commerciaux se montent chez les premières à 10 p. 100, chez les secondes à 13,4 p. 100; le profit à 8,6 p. 100 pour les premières, à 8 p. 100, pour les autres. Cela provient de ce que les grandes coopératives sont concentrées dans les grandes villes où les salaires sont plus élevés que dans les petites et dans les villages. Il faut ajouter que dans les grandes sociétés coopératives la production joue un rôle important, tandis que dans les moyennes et les petites chaque opération est une pure affaire commerciale. La même enquête montre que sur un chiffre d'affaires de 100 francs, 8 fr. 20 vont aux salaires dans les grandes coopératives, 5 fr. 60 dans les petites et les moyennes; en d'autres termes, la dépense pour le salaire est la même pour 100 francs d'affaires des premières que pour 140 francs des secondes. Outre les frais relativement assez élevés du paiement des employés et des ouvriers, d'autres pèsent encore plus considérablement sur les grandes que sur les petites coopératives : *les frais d'amortissement de la rente foncière* [1].

On le voit donc, les efforts faits pour élargir le cadre des associations coopératives de consommation et augmenter leur puissance par une extrême centralisation amèneront difficilement les résultats espérés.

II

Dans une conférence faite au Congrès de Paisley et intitulée *La coopération peut-elle résoudre le problème industriel?*, un coopératiste écossais, G. Bisset, développe un projet qui n'est pas sans intérêt pour tout ce qui touche à l'augmentation de puissance de la coopération. Il commence par une appréciation des différentes mesures sociales réformatrices. Il approuve par-dessus tout le *projet d'achat de terres* qui, des mains des grands propriétaires, passeront dans celles des paysans qui en auront l'usufruit. Il sera paré au chômage par la diminution de la journée de travail. Les coopératistes voient également d'un bon œil la municipalisation des services sociaux, mais ce n'est que dans les entreprises au caractère de monopole que le socialisme municipal trouvera une application pratique, par exemple dans le service des eaux, l'éclairage et les transports. La coopération soutiendra de son crédit l'administration municipale, sans prendre à sa charge les entreprises de

[1] *Konsumentenbund*, 29 novembre 1910, p. 984.

la ville, car elle y aurait de plus grandes difficultés à combattre que l'administration elle-même.

Bien qu'elle n'ait pas jusqu'ici réalisé tout ce qu'on attendait d'elle, la coopération est cependant le plus puissant instrument de la réforme sociale. Si les résultats n'ont pas été merveilleux, la faute en est à ces socialistes dogmatiques qui n'ont accordé au mouvement que de l'indifférence. Que celui qui doute que la coopération soit capable de résoudre le « problème industriel » jette un regard en arrière sur la période écoulée entre la propagande d'Owen et les pionniers de Rochdale; il aura bientôt fait de changer d'opinion. Si ces hommes vaillants avaient perdu, en face des difficultés pratiques, *la foi en la coopération,* cet immense mouvement qui se propose le bien général du pays entier n'existerait pas. Les socialistes critiqueurs de cette époque se déclareraient satisfaits s'ils pouvaient voir comment le petit groupe des vingt-huit pionniers s'est agrandi jusqu'à former une armée de deux millions de coopérateurs et comment un capital-actions de 5 liv. st. est monté jusqu'à la somme de 20 millions de liv. st. et le chiffre d'affaires annuel à 90 millions de liv. st.

Le succès des associations de consommation est si grand que personne plus ne met en doute aujourd'hui les succès futurs. Les associations de production ne se développent pas aussi vite. Il est vrai de dire que la production exige de l'intelligence et des capitaux, mais si l'écrasante majorité de la classe ouvrière est encore au service des capitalistes, c'est parce qu'elle ne sait pas se décider à utiliser son énorme faculté d'organisation et ses capitaux. Quand les masses travailleuses ayant enfin retrouvé la confiance en elles-mêmes auront organisé la production coopérative, un autre facteur secourable s'offrira à elles, *la participation aux bénéfices* et à l'administration des entreprises.

Ce n'est pas le défaut de capital qui empêche la production de passer progressivement des mains des capitalistes dans celles des masses travailleuses, mais c'est plutôt parce que ces dernières n'osent retirer leur argent des banques pour le placer dans des entreprises leur appartenant en propre. Et maintenant même, où l'on commence à se libérer du capitalisme, les ouvriers coopérateurs ne se mettent guère en peine de trouver un bon placement à la plus grande partie du profit net des associations de consommation, lequel s'élève annuellement à 9 millions de livres. Ils préfè-

rent gaspiller leur capital, tandis que grossit celui de leurs adversaires. Les sociétés de secours mutuels et les syndicats d'Angleterre possèdent ensemble un capital de 30 millions de liv. st. [1], qu'ils n'emploient pas à des entreprises ouvrières. Outre cette somme, la classe ouvrière possède, en dépôt dans des banques privées, un capital de 55 millions de liv. st., et 187 millions de liv. st. dans les caisses d'épargne postales. L'ensemble de ses économies s'élève à 400.000.000 de liv. st. [2].

En présence de ces chiffres considérables, Bisset juge nécessaire que la coopération ait son système de banque propre. L'influence des banques capitalistes sur toute la vie industrielle est très grande. Mais sur quoi repose cette influence? Sur un capital primitif de 87 millions de liv. st., lequel a attiré des dépôts s'élevant à 700 millions de liv. st. Les opérations de banque, au sens propre du mot, ne nécessitent qu'un huitième de cette somme ; le reste est placé dans différentes entreprises. Mais nous savons que, sur ces 700 millions de liv. st., 400 appartiennent à la classe ouvrière. Quel système puissant de banque ne fonderait-on pas avec de telles sommes et quel essor pour la *production coopérative!*

Ces mesures préconisées par Bisset pour l'expansion des sociétés de consommation anglaises offrent l'avantage indéniable de favoriser cette expansion, sans pour cela, comme c'est le cas chez Gray, porter atteinte à l'activité personnelle des sociétés. Bien au contraire, le plan de réformes de Bisset exige une participation active des forces individuelles : « Consommateurs, dit-il, vous ne reculerez les limites de la coopération qu'en travaillant activement pour elle ». Nous voyons aussi que l'importance de la loi de la rente foncière n'a pas échappé à Bisset, car il s'exprime favorablement sur le plan qui consiste à acheter le sol aux grands propriétaires fonciers pour le donner en usufruit aux paysans. Mais une étatisation de ce genre ne s'est encore produite nulle part dans le monde cultivé sur une grande échelle ; elle n'est, en tout cas, même pas réalisable dans un avenir plus ou moins rapproché. Il ne reste

[1] D'après la *Konsumgenossenschaftliche Rundschau* du 12 mai 1906, les fonds des sociétés de consommation et de production anglaises se montent à 847.840.000 marks; ceux des syndicats, à 107.720.000 marks; sociétés de secours, 1.009.180.000 marks; sociétés de construction, 1.362.980.000 marks; la totalité du capital des masses ouvrières à 8.045.140.000 marks.

[2] « XXXVIIe Congrès annuel de la coopération tenu à Paisley, 12-14 juin 1905 ». Manchester, 1905, p. 374.

donc aux associations de consommation, pour arriver aux meilleurs résultats possibles, que deux directions pratiques : *L'achat opportun de terres et l'encouragement à la création de coopératives agricoles.* Mais cet encouragement ne doit, à aucun prix, aboutir à la formation d'immenses domaines cultivés par des ouvriers salariés du pays. L'exploitation en grand dans l'agriculture offre, à côté de maints avantages, aussi beaucoup de désagréments. C'est pourquoi on peut accueillir avec joie la donation faite dernièrement par l'Union des sociétés de consommation anglaises, des laiteries qu'elles possédaient en Irlande aux coopératives paysannes locales; et la joie peut être d'autant plus grande que cette donation a été faite en vue de créer des relations de voisinage amicales avec les coopératives agricoles irlandaises. A l'encontre des sociétés urbaines de production, les sociétés rurales ont fait d'immenses progrès, et cela avec ou sans l'aide des sociétés coopératives de crédit; les sociétés de consommation devraient non seulement leur acheter leurs produits, mais encore mettre à leur disposition une partie de leurs capitaux. Il a été dit bien des fois que la coopération rurale est le plus souvent sous la dépendance des agrariens conservateurs. Ce n'est pas une excuse. On dit bien aussi qu'en maint endroit les sociétés de consommation sont liées au parti social-démocrate. Afin de supprimer l'influence funeste de l'un et l'autre parti sur la coopération, il faut qu'il soit établi à tout prix *une alliance étroite entre la coopération urbaine et la coopération rurale;* s'il en est autrement, la société de consommation urbaine restera étrangère à la campagne. Quelques chefs de sociétés de consommation prétendent encore que les coopératives agricoles tendent à élever le prix de leurs produits et que, pour cette raison, il est difficile d'entrer en relation d'affaires avec elles. C'est en grande partie vrai; mais cela vient de ce qu'il n'y a pas, entre ces différentes coopératives urbaines et rurales, des rapports réglés. Les syndicats font bien monter les prix encore plus haut, mais les sociétés de consommation font avec eux des *conventions de tarifs* et cherchent même parfois à nouer des rapports plus étroits.

Ces chefs de sociétés de consommation, qui servent le point de vue étroit de l'habitant des villes et celui encore plus étroit de l'ouvrier des villes, ne font rien pour se rapprocher de la coopération rurale, mais *ils empêchent plutôt le développement des sociétés de consommation.*

Les théoriciens de l'économie politique, même ceux qui, comme Karl Marx, étaient à la tête de la classe ouvrière, avaient coutume autrefois d'appuyer sur le peu d'importance de l'ouvrier en tant que consommateur. Dans une conférence faite, le 26 juillet 1865, au conseil général de « l'Internationale », K. Marx s'exprime en ces termes : « Si vous songez que *deux tiers des produits nationaux* sont utilisés par un cinquième de la population et même, si l'on en croit un membre de la Chambre des communes, par *un septième* de la nation, alors vous comprendrez quelle place énorme est faite aux objets de luxe parmi ces produits, ou combien sont échangés contre des articles de luxe et quelle quantité de vivres indispensables sont gaspillés pour des domestiques, des chevaux, des chats, etc. [1]. Ce témoignage, s'il a jamais été exact, ne le serait plus aujourd'hui ; un investigateur bien connu sur le terrain de l'économie politique, R.-E. May, a prouvé qu'en Allemagne les trois quarts de la population consommaient les deux tiers des produits nationaux. Un cinquième en consomme un tiers et non pas deux, comme le disait K. Marx [2].

Marx a fait peu de cas de la consommation de la classe ouvrière, et même, au point de vue du consommateur, l'organisation de cette consommation ne pouvait jouer pour lui aucun rôle. On rencontre plutôt maintenant une estimation exagérée des forces de la classe ouvrière ; cette estimation cause de grands dommages en fixant des bornes étroites au développement de la coopération. Les sociétés ouvrières de consommation repoussent toute fusion avec les autres sortes de coopératives, surtout avec les sociétés rurales, et montrent une tendance à se fermer étroitement devant tout ce qui n'est pas société ouvrière ; elles oublient de considérer que la consommation de la classe ouvrière, malgré son constant accroissement, n'est pas encore aujourd'hui très considérable et qu'en outre leur productivité à elles, sociétés ouvrières, est bien peu importante. Ceci a été prouvé en Belgique et en France et peut l'être encore par un exemple pris en Russie. D'après les calculs de M. A. P....., des trois cents sociétés composant l'union moscovite, les sociétés rurales sont celles qui rapportent les plus gros bénéfices ; quant aux « grandes et libres associations ouvrières,

[1] *Die Neue Zeit*, 3 avril 1898.

[2] R.-E. May, *Das Verhältniss des Verbrauches der Massen und die Marxistische Doktrin*. Leipzig, 1899, p. 30-31.

elles ne recherchent aucune économie particulière qui aurait pour but une élévation du profit; leurs frais ne sont pas très grands et elles ne paient pas très cher leurs employés; le tant pour cent de bénéfice net est cependant très bas ». Il est vrai de dire que les petites associations ouvrières augmentent leur bénéfice net au détriment du salaire de leurs employés [1].

Il faut, en outre, remarquer que le plus grand nombre de ces importantes associations ouvrières libres appartiennent à l'Union moscovite; les déclarations pessimistes faites à leur sujet sont donc basées sur de très nombreuses observations.

Bien que la consommation ouvrière ait beaucoup augmenté, elle est loin d'être la consommation tout entière du pays. C'est pourquoi le devoir important et pressant d'attirer à elle *non seulement la classe ouvrière, mais autant que possible toutes les classes de la société,* s'impose à la coopération dans les pays continentaux comme en Angleterre. Un autre devoir, encore plus important et plus pressant, est celui d'établir une alliance étroite entre les sociétés de consommation et les coopératives agricoles.

L'exploitation par les trusts ne sera écartée que le jour où les sociétés de consommation *pourront s'appuyer sur le village,* lequel jusqu'ici a échappé au trust. Ce jour-là encore, on verra se multiplier les avantages présentés par ces sociétés. On a déjà remarqué que dans les endroits où elles sont le plus prospères, *le paupérisme tend à diminuer.* On a calculé qu'à l'époque où le chiffre des transactions des coopératives de consommation anglaises s'élevait à 100 millions de francs, il y avait, en Grande-Bretagne, 44 pauvres par 1.000 habitants; dans ces derniers temps, le chiffre des transactions s'étant élevé à 2 milliards et demi, le nombre des pauvres n'était plus que de 21 pour 1.000. Dans l'arrondissement de West-Reading, dans le Yorkshire, où l'association de consommation est particulièrement développée, on ne compte que 17 pauvres par 1.000 habitants [2]. Les sociétés de consommation exercent souvent leurs bienfaits d'une manière qui passe inaperçue pour la masse. Si, par exemple, l'union anglaise et l'union écossaise vendaient le thé en le pesant avec le papier, comme cela se pratique dans les magasins ordinaires, elles y trouveraient *une augmenta-*

[1] Ligue des consommateurs, *Konsumentenbund,* 16 février 1913, p. 117.

[2] *Les coopérateurs belges,* 1er mai 1906, p. 52. Nous ne croyons pas avec L. Bertrand que ces modifications soient exactes.

tion de bénéfices annuelle de 50.000 liv. st. [1]. De tels bienfaits exercés au détriment du profit seraient pourtant superflus, si les sociétés de consommation, d'accord avec le village, s'appliquaient à *relever la productivité agricole;* les matières premières, leur revenant moins cher, elles pourraient, tout en vendant aux mêmes prix que les autres marchands, réaliser un profit plus important. Au point où en est la coopération, un nouveau trust quelconque, même en Angleterre, lui donnerait des inquiétudes, comme, par exemple, ces trusts commerciaux tout dernièrement apparus et qui rassemblent, en Grande-Bretagne, 70.000 magasins, alors que les sociétés de consommation n'en comptent que 20.000. Tant que la coopération rurale n'aura pas progressé et qu'elle ne se sera pas unie à la coopération urbaine, le commerce coopératif et la production coopérative ne remplaceront que très lentement le commerce et la production privés. *Ils n'arriveront jamais à les remplacer complètement,* mais cela n'est nullement nécessaire à un régime économique coopératif. Le capitalisme moderne n'existe-t-il pas à côté de restes du régime des corporations : le métier, le travail à domicile et le régime des communes rurales? On pourrait soutenir que le commerce et l'industrie privés, et plus encore l'industrie d'État et l'industrie municipale sont nécessaires comme complément aux entreprises coopératives; ces dernières porteront l'empreinte bureaucratique tout autant que celles de l'État ou de la municipalité, surtout si elles adoptent les procédés allemands modernes des « sociétés de consommation d'arrondissement ». Mais il faut espérer que les Allemands, malgré leur amour pour les grandes opérations et pour la centralisation, finiront par s'arrêter sur le chemin de la concentration coopérative, lorsqu'ils se seront rendu compte que, poussée à l'extrême, cette concentration conduit au socialisme d'État. Les coopératistes allemands ne se font d'ailleurs pas faute d'attirer l'attention sur la différence de principes entre le coopératisme et le socialisme d'État, en l'espèce, le marxisme. Dans la pratique cependant, ils n'ont pas craint de s'engager dans la voie proposée par J.-C. Gray, de l'organisation d'une coopérative grandiose en étendue, sans penser que ce projet n'a été pleinement approuvé que par les marxistes [2]. Mais il y a

[1] *Scottish Co-operator,* 1er décembre 1911.

[2] Dans le journal socialiste *L'Humanité* (16 juillet 1906), M. Mosse parle en termes

une grande différence entre le marxisme ou socialisme politique et le coopératisme. Pour le premier, l'instrument du progrès social, c'est l'État; pour le second, l'individu autonome et responsable [1].

L'idéalisme des participants, bien plus encore que les entreprises centralisatrices, peut encourager l'organisation coopérative. On a déjà remarqué que « là où la coopération est depuis longtemps et profondément enracinée, elle a exercé sur le caractère de la population une influence profonde et visible » [2]. L. Bertrand, l'historien du mouvement coopératif belge, a aussi constaté cette même influence bienfaisante de la coopération sur le caractère et le moral de la population. « L'ouvrier coopérateur s'inquiète davantage de son intérieur, de sa femme et de ses enfants, il se conduit plus dignement, il lit, il s'intéresse à l'art. En un mot, il s'émancipe, intellectuellement et moralement, dans la mesure où son bien-être s'accroît. Le peuple est aujourd'hui meilleur qu'il ne l'était il y a quinze à vingt ans. C'est indiscutable » [3].

Mais à côté de l'élan moral engendré par la coopération, nous ne pouvons manquer de voir que les avantages matériels qu'elle procure ouvrent, dans les masses non préparées, les portes toutes grandes au plus grossier matérialisme. On n'a pas encore oublié aujourd'hui les plaintes des chefs du mouvement coopératif relatives à la chasse au gros dividende. On a parfois l'impression que l'idéalisme chrétien des apôtres de la coopération, W. Neal, Ch. Kingley, W. Huber, F. Raiffeisen et surtout D. Mazzini a complètement disparu des rangs de la moyenne des coopérateurs. C'est ce qui a amené quelques coopérateurs modernes, principalement H. Müller et le Dr K. Munding, à prêcher une nouvelle religion coopérative, fondée sur l'Évangile, mais en dehors des confessions et des rites. Pour donner plus de force à sa propagande à la fois morale et religieuse, K. Munding en appelle au savant américain qui, dans son ouvrage *Democracy*, indique, au point de vue sociologique, l'importance sociale et pédagogique de l' « éducation pour l'Au delà ». Cette éducation, d'après lui, a habitué les

particulièrement enthousiastes de ce projet qu'il qualifie directement de « collectiviste ».

[1] D'après la définition du socialiste français E. Fournière (cité d'après R. Munding): *Devoirs et droits des employés de la coopération*. Bâle, 1909, p. 109.

[2] Extrait d'un article paru dans le *Wholesale annual*, 1885, p. 350, sous la signature de l'économiste connu par ses enquêtes, Thorold Rodgers.

[3] L. Bertrand, *Histoire de la coopération en Belgique*, Bruxelles, 1904, p. 358.

hommes à sacrifier le bien actuel au bien futur et les a portés à consacrer leur vie à des objets d'une importance purement transcendantale. D'après K. Munding, H. Müller et plusieurs coopérateurs anglais, la foi en la continuation de l'existence individuelle est très importante pour la morale coopérative.

Nous n'essaierons pas de pénétrer plus avant dans ce problème compliqué, qui, d'ailleurs, n'est pas du domaine de l'économie politique pure; qu'il nous suffise de remarquer que c'est tout d'abord en Angleterre, en Danemark et en Suisse, pays où le sentiment moral et religieux est profond, que le mouvement coopératif est né et qu'il a atteint son plus haut développement.

Dans sa recherche de l'idéal coopératif, K. Munding s'appuie sur l'enseignement du grand patriote italien D. Mazzini, enseignement que nous devons connaître pour ses idées sur la coopération. D'après Mazzini, l'humanité est une unité fermée, gouvernée par une loi, — « la loi du progrès ». Le seul moyen pour l'accomplissement de cette loi, c'est l'association qui remplacera peu à peu tous les efforts isolés. L'association est « la coopération générale, l'harmonie du travail, le levier du monde, le seul remède accordé à la famille humaine pour sa régénération, le seul moyen de progrès ». La liberté et l'égalité, telles qu'elles ont été proclamées autrefois, ne peuvent plus que servir aujourd'hui la cause de l'association. La liberté est impossible sans une égalité relative, et celle-ci ne peut être réalisée que par l'association. L'avenir appartient à l'association, à l'accord étroit entre toutes les classes, entre tous les individus en vue d'un travail assidu. En réunissant dans les mêmes mains le capital et le travail, elle fera disparaître le paupérisme. Dans une société, où chacun est à la fois producteur et consommateur et où le produit du travail social, sans passer par les mains d'une série d'intermédiaires, ce qui augmente souvent le prix de la marchandise de 50 p. 100, reste dans celles des travailleurs, — dans une telle société doivent aussi disparaître les causes du paupérisme.

« Élevez-vous et instruisez-vous vous-mêmes aussi bien que vous le pouvez. Ne séparez jamais votre destinée de celle de votre pays; prenez plutôt part à tout ce qui fait votre patrie libre et grande; multipliez vos associations et réunissez en elles l'ouvrier des fabriques avec l'ouvrier des champs, la ville avec la campagne. Cherchez à augmenter le nombre des sociétés de consom-

mation et croyez en l'avenir »[1]. C'est ainsi que parle Mazzini aux ouvriers italiens dans une harangue imprimée en juillet 1871. Il refuse d'être leur délégué au congrès de Rome (1871), afin que sa présence ne puisse fournir à ses ennemis l'occasion de qualifier le congrès de politique, et voici les conseils qu'il donne aux classes travailleuses : « Il serait à souhaiter que quelques-uns d'entre vous, dans un ordre du jour progressif, émettent le vœu que, tant que le but ne sera pas atteint, il soit interdit toute discussion sur des doctrines religieuses, politiques et sociales. Le Congrès ne peut pas discuter ces questions; il ne pourrait que nuire à la cause par des manifestations ridicules et sans portée. Quand le but sera atteint, c'est-à-dire quand tous les travailleurs se seront unis, alors seulement et autant que vous en aurez le loisir, vous pourrez parler de tout ce que vous voudrez. Vous soumettrez au gouvernement les questions qui vous paraîtront importantes et que vous ne sauriez débrouiller vous-mêmes. Mais avant tout, ne vous laissez pas distraire de votre devoir le plus haut et le plus sacré. L'attitude grave, dans l'inquiétude et l'attente, le pays entier a les yeux sur vous. S'il voit, dans votre congrès, ce qu'il a vu dans les congrès étrangers, des explosions de colère, des tempêtes d'opinions contradictoires et de passions déchaînées, ainsi que de longs et stériles débats sur des questions vitales à peine effleurées, il ne vous fera pas confiance et les aspirations de la masse ouvrière lui sembleront prématurées »[2]. D'accord avec ces principes pacifiques, Mazzini se pose en adversaire de la lutte des classes et combat pour leur coopération. Il s'est souvent adressé aux classes moyennes, pour les exhorter à aider les ouvriers. Voici l'un des projets qu'il avait conçus dans ce sens : « Les classes moyennes pourraient déjà faire plus. Il pourrait être fondé une association en vue de rassembler des capitaux pour les expériences des ouvriers. Cette association, en faisant des avances à la coopération, sous forme de terrains non cultivés qu'elle achèterait à bas prix et qu'elle affermerait à tous les paysans associés sans exception, pourrait, si les premiers essais réussissaient, amener de brillants résultats. Je ne parle ici que d'une coopération qui, sans grands sacrifices ni dangers, suffirait à préparer l'union des classes

[1] *Scritti di G. Mazzini,* Milano, 1908, vol. II, p. 339.
[2] *Scritti di G. Mazzini,* Milano, 1908, vol. II, p. 348.

moyennes et des classes ouvrières pour le plus grand bien du pays entier[1].

L'organisation du travail, selon le principe de l'association, lequel doit remplacer le salariat, sera, d'après Mazzini, la base de la vie économique future. Elle nécessite la réunion de capitaux en vue d'entreprises où les ouvriers auront part au profit. Ces capitaux peuvent être aussi procurés par les classes moyennes et la bourgeoisie peut tenter l'expérience, comme Leclaire qui, en 1830, avait su intéresser ses ouvriers aux bénéfices d'une entreprise industrielle. Mazzini fait connaître aux Italiens d'autres entreprises du même genre, mais nous ne le suivrons pas plus loin dans cet ordre d'idées afin de ne pas nous éloigner de notre sujet.

Mazzini est profondément convaincu que la transformation de la vie économique doit se faire pacifiquement et sans causer de torts à personne. Le capital nécessaire aux associations de production, de consommation et de crédit doit se former sans porter atteinte aux droits de chacun sur l'avoir qu'il aura amassé. Après avoir demandé aux classes moyennes du crédit pour la coopération, Mazzini en demande encore à l'État ; celui ci doit créer, dans ce but, des fonds spéciaux auxquels l'association ouvrière pourra faire appel si elle ne dégénère pas et ne devient pas l'instrument de la force brutale et de la grève.

Il est naturel que, de ce point de vue, Mazzini n'ait pas approuvé le développement du socialisme depuis 1848, date à laquelle parut le manifeste communiste de Marx. Lui qui, le premier en Europe, en 1834, avait employé le mot socialisme et avait approuvé le mouvement se retourna, en 1848, contre les socialistes qu'il appela des partisans de la révolution et du matérialisme ; il les rendit même responsables de la réaction de 1852 en France et s'exprima plus tard d'une manière très vive sur la Commune de 1871.

L'association dans le travail et la répartition de ses produits selon leur quantité et leur valeur, — tel est l'avenir social. Autrefois — ainsi prêche Mazzini aux classes ouvrières — autrefois, vous avez été des esclaves, puis des serfs ; maintenant, vous êtes des salariés ; et bientôt, si vous le voulez, vous serez des producteurs libres et des travailleurs fraternellement associés. Un beau jour, nous serons tous des travailleurs, c'est-à-dire que nous

[1] *Scritti di G. Mazzini,* Milano, 1908, vol. II, p. 359.

vivrons tous du produit de notre travail. Plus le but est éloigné, plus il nous faut aller énergiquement de l'avant, sans hâte, mais aussi sans repos.

Mazzini, qui a écrit un très remarquable ouvrage sur les devoirs de l'homme, donne, dans sa doctrine, une place prédominante au facteur religieux et moral qu'il considère comme la base de l'activité humaine. « L'abnégation est la vertu suprême. Quelle que soit la destinée de l'homme, elle le porte toujours à ne pas travailler, à ne pas combattre et ne pas souffrir pour lui-même, mais à travailler, combattre et souffrir pour autrui, pour la victoire du bien sur le mal »..... « Je ne dis pas, écrivait un jour Mazzini, que l'homme doive renoncer à ses droits, mais j'affirme que ces droits résultent des devoirs qu'il a à remplir et que si nous voulons acquérir nos droits, il nous faut tout d'abord commencer par accomplir nos devoirs »..... « La vie est un devoir, une mission. Ne prêchez pas, pour l'amour de Dieu, la théorie matérialiste du bonheur personnel et du bonheur en général. La croyance au bonheur personnel fait de l'homme un égoïste, la croyance au bonheur de tous, l'amènera tôt ou tard au même résultat »..... « Il s'engouera pour toutes sortes d'utopies et il combattra pour elles dans sa jeunesse. Plus tard, quand il reconnaîtra que les rêves dont son âme est pleine ne sont pas si faciles à réaliser, il se tournera vers son intérêt personnel et cherchera à faire son propre bonheur; ainsi, il s'embourbera dans l'égoïsme. La vie n'a de sens qu'en tant qu'elle est considérée comme une tâche ou un devoir. Comme le soleil sourit au voyageur, le bonheur peut sourire à l'homme qui, alors, doit se réjouir et louer le Créateur. Mais chercher le bonheur est funeste à l'homme et lui enlève le plus souvent toute possibilité de jamais le goûter. C'est pourquoi il ne faut pas courir après lui, mais plutôt chercher à se perfectionner dans son être moral et intellectuel afin de rendre meilleurs nos semblables, nos frères. L'abnégation est l'unique vertu, et le devoir de la pratiquer envers Dieu et envers les hommes est l'unique loi morale pour tout homme digne de ce nom »..... « Il ne servira pas à grand'chose que vous changiez l'organisation, si vous conservez en même temps et vos passions, et votre égoïsme. Les organisations sont comme ces plantes qui, selon la manière dont on les cultive, distillent du poison ou des sucs aux propriétés curatives. Les hommes bons améliorent les mauvaises organisations; les

meilleures organisations sont rendues déplorables par l'intervention des hommes méchants » [1].

Tels sont, dans l'enseignement de Mazzini, les éléments qui peuvent contribuer, en vue de son achèvement, à l'idéologie naissante de la coopération. Nous ne croyons pas que ces principes deviendront ceux des coopérateurs de tous les pays, mais ils ont déjà pénétré en Angleterre, en Danemark et en Suisse; en Angleterre, grâce aux efforts de W. Neal; en Danemark, grâce à ceux du moraliste Gruntvig.

Dr Totomianz,

Professeur à l'Université de Moscou.

[1] Mazzini, *Doveri dell'uomo*. Roma, 14e edizione, 1901, p. 15.

LA CIRCULATION MONÉTAIRE FRANÇAISE ET LE MOUVEMENT DES PRIX

I

Nous nous sommes demandé si l'on ne pourrait pas trouver des indications utiles sur les causes de la hausse des prix dans les évaluations du stock monétaire français faites par M. de Foville à diverses époques.

Il a expliqué lui-même la méthode à suivre pour tirer des enquêtes monétaires des renseignements sur le stock d'or et d'argent existant en France [1]. Cela nous dispense de l'exposer à nouveau. Cette méthode est généralement approuvée [2]; les évaluations qu'elle a permises n'ont pas été contestées. Sans avoir une exactitude absolue elles constituent des données plus précises que celles dont disposent la plupart des autres pays. Elles donnent surtout sur les *variations* de ce stock d'une époque à l'autre des renseignements inappréciables.

Les enquêtes monétaires ont eu lieu en 1878, 1885, 1891, 1897, 1903 et 1909, c'est-à-dire pendant la double période de baisse et de hausse des prix. Celle de 1897, par un hasard heureux, coïncide presque avec l'année du minimum des prix (1896). On peut donc, en interpolant par de simples droites les chiffres des évaluations faites à chacune de ces dates, tracer une courbe approximative du mouvement de notre stock d'or et d'écus, et la mettre en regard d'une courbe des prix tracée suivant le même principe. La monnaie divisionnaire d'argent n'est pas comprise dans ces statistiques; les enquêtes monétaires ne s'en sont préoccupées qu'à partir de 1903. On trouvera cette courbe BB sur le graphique joint à cette étude.

Elle représente cependant d'une manière imparfaite la circulation monétaire réelle.

[1] Cf. *Économiste français*, 2 novembre 1878, *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1886, p. 15, et *Économiste français*, 15 janvier, 5 et 12 février 1898.

[2] Cf. p. ex. Arnauné, *La monnaie, le crédit et le change*, 5e édit., p. 261.

Une partie du stock monétaire existant se trouve en effet à la Banque de France. Pour calculer quelle portion en reste dans la circulation, il ne suffit pas de déduire l'encaisse de la Banque du stock évalué d'après l'enquête monétaire; car la Banque possède, outre les monnaies françaises, des monnaies étrangères et des lingots dont le montant n'est pas publié. Grâce à l'extrême obligeance de notre grand institut d'émission, nous avons pu combler cette lacune et reconstituer les chiffres du stock monétaire *en circulation*, avec une exactitude presque absolue. Ces données sont traduites par la courbe CC, qui représente les pièces d'or et les écus circulant effectivement dans le public aux dates des diverses enquêtes.

Le parallélisme de cette courbe avec celle des prix est frappant. Un abaissement des prix et de la monnaie en circulation jusqu'en 1897 est suivi d'un relèvement depuis cette date jusqu'à 1909. Nous avons superposé à la courbe simplifiée des prix (tracée par interpolation des nombres-indices, aux dates des six enquêtes monétaires) la courbe annuelle. Les sinuosités de celle-ci montrent à l'évidence que la similitude dont nous parlons n'est pas une similitude année par année. Rien, du reste, n'autorise à supposer[1] un parallélisme aussi étroit. *Prise dans son ensemble*, la période de baisse des prix est aussi une période de circulation monétaire en diminution — la période de hausse une période de circulation monétaire rapidement croissante. Cela seul constitue déjà un fait très intéressant. L'accroissement, notons-le en passant, tient uniquement aux monnaies d'or, les écus restant stationnaires ou même diminuant.

La courbe CC ne suffit pas encore. Pour apprécier la vraie situation il faut connaître non seulement les monnaies proprement dites, mais l'ensemble des *instruments monétaires* en circulation. L'émission des billets de banque, en se dilatant ou en se contractant, aurait pu en effet compenser la diminution puis l'augmentation de monnaie. Aussi avons-nous tracé la nouvelle courbe DD en ajoutant aux chiffres de la précédente le montant des billets en circulation à chaque époque.

[1] L'absence de ce parallélisme *annuel* a été démontrée bien des fois par MM. de Foville, Nogaro et d'autres. On trouvera un résumé de ces diverses preuves dans Dolléans, *La monnaie et les prix*, Paris, 1905 (Extrait des *Questions monétaires contemporaines*, par divers auteurs).

On voit aussitôt que l'émission des billets de banque a atténué, mais non compensé la diminution du stock monétaire pendant la période de baisse des prix. Pendant la période de hausse, les billets ont, au contraire, grossi la masse des instruments monétaires

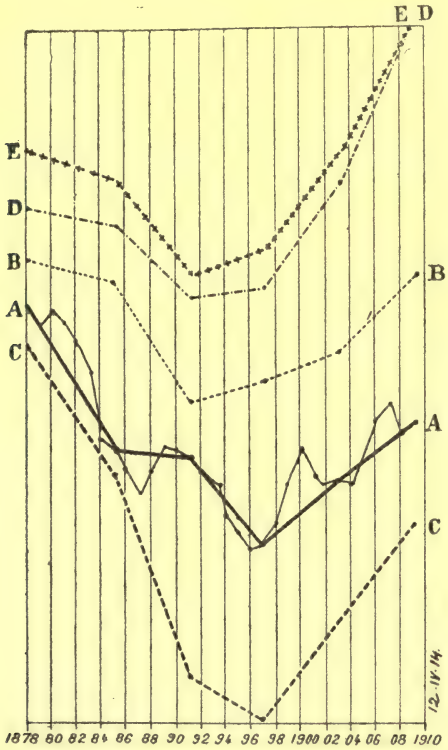

AA = Courbe des prix (index March).

BB = Courbe des monnaies d'or et des écus existant dans le public et séjournant à la Banque.

CC = Courbe des monnaies d'or et des écus circulant dans le public (courbe précédente diminuée de la portion de l'encaisse de la Banque qui consiste en monnaies françaises).

DD = Courbe des instruments monétaires en circulation (monnaies et écus circulant dans le public + billets de banque).

EE = Courbe du stock métallique (monnaies françaises + lingots et monnaies étrangères).

Pour la courbe des prix, la moyenne des années 1890 à 1900 est égale à 100. Pour les autres courbes, nous avons égalé à 100 la moyenne des trois chiffres correspondant respectivement aux enquêtes de 1891, 1897 et 1903.

L'intervalle entre deux années (p. ex. 1878 à 1880), pris verticalement, correspond à un accroissement de 5 p. 100 par rapport à la période de base.

Circulation monétaire française à diverses époques.

DATES des ENQUÊTES MONÉTAIRES	ÉVALUATIONS, D'APRÈS LES ENQUÊTES MONÉTAIRES (en millions de francs)			STOCK MONÉTAIRE en circulation[1]. (millions de francs)	INSTRUMENTS MONÉTAIRES en circulation[2]. (millions de francs)	STOCK MÉTALLIQUE TOTAL tant à la Banque qu'au dehors. (millions de francs)	MOUVEMENT DES PRIX
	DU STOCK D'OR	DU STOCK D'ÉCUS	DES DEUX STOCKS RÉUNIS				
	I	II	III	IV	V	VI	VII
14 août 1878	5.000	3.000	8.000	6.057	8.380	8.229	133
28 mai 1885	4.600	2.800	7.400	5.445	8.228	7.608	110
22 avril 1891	4.000	2.000	6.000	3.831	6.970	6.309	109
15 septembre 1897	4.200	1.935	6.135	3.614	7.234	6.834	92
15 octobre 1903	4.800	1.800	6.600	4.390	8.721	7.932	104
16 octobre 1909	6.000	1.500	7.500	5.155	10.323	9.671	116

[1] Obtenu en soustrayant des chiffres de la colonne III les monnaies françaises d'or et d'argent se trouvant à la Banque à ces dates.
[2] Chiffres de la colonne IV augmentés des billets en circulation.
[3] Chiffres de la colonne IV augmentés de l'encaisse totale de la Banque.

Les *chiffres proportionnels* correspondant à chaque colonne sont :

Pour la colonne III : 128; 118; 95; 98; 105; 120;
» IV : 166; 138; 99; 92; 111; 130;
» V : 109; 107; 91; 93; 114; 146;
» VI : 117; 108; 90; 97; 113; 138.

Ces chiffres sont obtenus en prenant comme base (égale à 100), la moyenne des chiffres des trois années 1891, 1897 et 1903, en vue de les faire correspondre, autant que posssible, à l'index des prix de la Statistique générale de la France, dont la base est la moyenne des années 1890 à 1900.

déjà accrue par les monnaies métalliques. Le parallélisme entre le mouvement des prix et celui des instruments monétaires subsiste donc. Avec une restriction cependant : tandis que la courbe CC continue à baisser jusqu'en 1897, la courbe DD remonte légèrement entre 1890 et 1897, quoique les prix baissent encore (suivant en cela la courbe BB). Cette abondance de billets traduit un afflux d'or qui, pendant cette période, se fait déjà sentir dans les grandes banques sans avoir encore pénétré dans la circulation. Les mines du Transvaal commencent à livrer leurs richesses. L'encaisse or de la banque s'accroît de 777 millions, et les billets de 481. Rien qu'en lingots, la Banque gagne 389 millions ; en même temps, le stock français de monnaies d'or grossit de 200 millions [1]. Le public néanmoins n'accepte l'or qu'à contre-cœur, préférant les billets. Ainsi le *stock monétaire en circulation* continue à diminuer, et la ligne CC [2] continue à baisser.

Ces données peuvent être complétées par une dernière courbe EE représentant le stock *métallique* existant en France à ces diverses époques. Par stock métallique nous entendons l'ensemble des monnaies d'or, des lingots et des écus. L'allure de cette courbe est pareille à celle de la ligne DD.

II

Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur la « théorie quantitative », il est difficile de ne pas être frappés par ce fait : en France la période de baisse des prix est marquée par une décroissance des instruments monétaires en circulation ; la hausse des prix commence quand cette pénurie fait place à l'abondance.

Le point critique se trouve entre 1891 et 1897. Pendant ces six années, les instruments monétaires croissent déjà (quoique très lentement), sans que la baisse des prix s'arrête. C'est au moins l'impression que donne notre graphique. Impression trop simplifiée

[1] Cf. tableau à la page précédente.

[2] L'incident suivant est bien caractéristique de ces dispositions du public : En 1893, ayant atteint la limite d'émission fixée alors à 3.500 millions, la Banque remplaça, depuis le 12 janvier, les billets par de l'or dans ses paiements. Cela dura jusqu'au 24 janvier où une loi la limita à 4 milliards. L'encaisse jaune, pendant ces quelques jours, décrut de près de 150 millions. Mais le 24 janvier, la Banque étant revenue à ses règles antérieures, aussitôt « l'or qui n'était accepté qu'à contre-cœur par le public, reflua » dans ses caisses (*Rapport de la Banque de France pour l'année 1893*, p. 10).

cependant : car d'abord la hausse des prix débute en 1896 au lieu de 97 ; de plus, la diminution d'instruments monétaires en circulation a probablement persisté jusque vers 1893[1]. Il aurait donc fallu au métal nouveau trois ou quatre ans seulement au lieu de six pour faire sentir son action sur les prix.

En tous cas, un certain temps s'est écoulé entre l'afflux des métaux précieux et le relèvement des prix. Cela paraît conforme aux expériences antérieures et à la nature des choses. La période critique — 1891 à 1896 — est une période de dépression cyclique. L'or afflue en Europe juste au moment où les affaires ralenties se satisfont d'une quantité réduite d'instruments monétaires. Par suite, au lieu d'entrer dans la circulation, il séjourne dans les grandes banques, attendant que la reprise commerciale l'entraîne au dehors. On assiste alors à une série de faits curieux. L'encaisse moyenne de la Banque d'Angleterre atteint, en 1896, ce chiffre de 44.334.000 liv. st., qu'elle ne devait plus jamais revoir depuis. A la Banque de l'Empire d'Allemagne l'encaisse, en 1895, monte à plus d'un milliard de marcs, chiffre qu'on ne retrouve plus jusqu'en 1908. Le rapport du gouverneur de la Banque de France pour 1895 constate « l'abondance extraordinaire de l'or et son afflux dans les grandes banques européennes ». L'historien officiel de la Reichsbank fait une remarque identique[2]. La Banque de France signale aussi la « stabilité du loyer de l'argent en Europe... plus grande qu'à aucune époque ». On note, en effet, à Paris, à Londres, à Berlin les taux d'escompte les plus bas qu'on ait connus. En même temps une hausse extraordinaire des fonds d'État traduit la pénurie des affaires. M. des Essars se demandait à une séance de la Société d'économie politique[3] si cette hausse n'était pas due à l'or lui-même « car le métal ne peut rester inactif et il se place sur les valeurs de bourse dont on peut toujours se défaire à bref délai sinon sans perte »[4]. Enfin, à la dépres-

[1] En effet, entre 1891 et 1897, le relèvement de la courbe DD est dû uniquement à l'augmentation des billets, puisque la circulation monétaire diminue de 200 millions pendant ce temps. Or si l'on recherche les chiffres de l'émission des billets depuis 1891, on voit qu'un progrès de 200 millions n'a été réalisé qu'en 1893.

[2] « Par suite de ces circonstances, les banques centrales européennes virent s'accumuler dans leurs caisses des provisions d'or d'une grandeur inconnue jusque-là ». *Die Reichsbank, 1876-1900*, p. 161.

[3] Cf. *Économiste français*, 12 janvier 1895.

[4] Sans faire nôtre cette explication, elle nous paraît en tous cas intéressante.

sion « normale », viennent se joindre des circonstances exceptionnelles qui toutes contribuent à prolonger l'arrêt des affaires : crise australienne de 1893, crise américaine de la même année, — succession de troubles politiques dans l'Amérique du Sud, en Argentine, au Brésil, au Chili — sans parler des faillites du Portugal et de la Grèce.

Mais, vers 1895, un nouvel essor se dessine. La reprise des affaires est alors comme soutenue par les réserves métalliques accumulées. Elles se dégorgent dans la circulation et préparent la grande ère de prospérité mondiale à laquelle nous assistons depuis quinze ans, en empêchant les dépressions subséquentes de nous ramener aux niveaux de prix les plus bas de la période antérieure.

L'or n'a probablement pas provoqué directement la reprise des affaires, mais cette reprise une fois commencée, par le retour normal du cycle de prospérité, il l'a accentuée et maintenue. Le taux extrêmement bas de l'escompte ne paraît pas non plus avoir été l'agent *direct* du nouvel essor [1]; car ce taux a pu se maintenir longtemps sans que les affaires en fussent stimulées. Mais il a été le symptôme d'un état de chose nouveau.

III

En dehors de l'afflux de métaux précieux, s'est-il produit dans les méthodes de paiement en France d'autres modifications notables? L'économie dans l'emploi de la monnaie, l'accélération imprimée à sa circulation, ont-elles été assez marquées pour établir un contraste net entre la période de hausse et celle de baisse des prix, et fournir à celle-là une explication ?

[1] Pour les auteurs anglais, entre autres pour M. Marshall, c'est par l'intermédiaire de la baisse du taux d'escompte que l'or agirait sur les prix (*Appendix to final Report of Gold and Silver Commission*, 1888, pp. 28-33). C'est également la thèse que soutient M. Walras, au nom de raisons théoriques, in *Économie politique pure*, 4e édit., pp. 318-319, et qu'a reprise M. Aupetit, *Théorie générale de la monnaie*, Paris, 1901, p. 200. « Toute quantité nouvelle de monnaie se présentant sur le marché s'en va naturellement grossir l'encaisse des banques régulatrices de la circulation et permet à celles-ci d'abaisser le taux de leur escompte. Il en résulte une impulsion donnée à la production industrielle tout entière, et par là se propage en s'atténuant le mouvement ascensionnel des prix. Lorsque ceux-ci ont atteint un niveau sensiblement supérieur, la demande de monnaie circulante s'accroît et l'escompte revient naturellement à son niveau primitif ». Notre interprétation ne diffère que par une nuance de celle de ces auteurs. La vérification directe par l'observation statistique n'est pas possible ici.

Rien ne l'indique. Sur ces divers points, nos données ont beau être incomplètes, elles suffisent cependant à montrer que ni l'emploi des billets, ni celui des virements ne s'est beaucoup accru. Les progrès dans l'emploi de ces méthodes paraissent plutôt se ralentir depuis 1897.

Les seuls billets dont il faille tenir compte ici, ce sont les *billets à découvert*. Ils sont en légère augmentation depuis quinze ans. La moyenne de leur circulation a été de 519 millions entre 1881 et 1895. Dans la période 1896 à 1910, elle s'est élevée à 678 millions. Cette faible différence de 149 millions n'a pas pu suffire à déplacer le niveau des prix.

L'*emploi des virements,* tel que nous le révèlent les mouvements de caisse de la Banque de France, est aussi en progrès. Mais ces progrès avaient été plus rapides entre 1880 et 1895. On en jugera par le tableau ci-dessous. Les chiffres en avaient été calculés par M. des Essars jusqu'en 1895[1]; nous l'avons continué depuis cette date.

Années.	PROPORTION DANS LES PAIEMENTS ET LES RECETTES DE LA BANQUE		
	des espèces.	des billets.	des virements.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.
1841-45.	9,36	37,37	53,27
1851-55.	12,93	36,91	50,16
1861-65.	11,11	34,17	54,82
1875	2,98	31,71	65,31
1880	5,19	31,20	63,61
1885	3,20	36,56	60,24
1890	2,46	28,87	68,67
1895	2,05	23,87	74,08
1900	2,21	29,2	68,2
1905	1,98	21,6	76,4
1910	1,57	17,9	80,0

La masse des *effets compensés* à la Chambre de compensation des banquiers de Paris s'est sans doute beaucoup accrue. Mais il serait très exagéré d'en faire honneur à un usage beaucoup plus fréquent du chèque par le public. Le changement provient, en majeure partie, de l'énorme augmentation des affaires, non d'une

[1] Des Essars, *Le papier et la monnaie dans la circulation*, in *Journal de la Société de statistique de Paris*, mai 1896.

proportion plus grande de transactions soldées par chèques. Ce même accroissement se constate en Angleterre et en Amérique où, depuis longtemps, le chèque est acclimaté.

Le montant des effets présentés à la compensation a été :

pendant l'année financière	1880-1881, de	4.084	millions.
»	1894-1895, de	6.143	»
»	1909-1910, de	29.668	»

Un point bien intéressant à préciser serait la *vitesse de circulation de la monnaie*. A-t-elle augmenté ou s'est-elle ralentie avec l'afflux monétaire ? Nous n'avons aucun moyen de le savoir. M. des Essars [1] avait, en 1896, mesuré la vitesse de circulation des comptes courants dans les grandes banques. Mais, comme l'a fait justement remarquer M. Aupetit, « les chiffres qu'il donne ne paraissent d'aucune application en ce qui concerne la circulation de la monnaie ; autre chose est le mouvement d'un compte, autre chose celui des espèces qui interviennent dans les différentes opérations qu'il enregistre » [2]. Même si on prenait ces chiffres comme représentant la vitesse de circulation d'une partie des espèces, celles déposées par les particuliers à la Banque, il faudrait se rappeler que cette circulation toute spéciale s'effectuant entre des commerçants, des banquiers et des négociants particulièrement actifs, a une vitesse tout autre que le reste de la circulation du pays.

Il valait la peine cependant de continuer les calculs de M. des Essars. Le tableau suivant montre combien la vitesse de circulation des comptes courants de la Banque de France s'est accrue depuis quinze ans. Le solde moyen des dépôts n'a subi qu'un changement insignifiant. De 438 millions entre 1881 et 1895, il a passé à 479 de 1896 à 1910. Ce qui a beaucoup augmenté, c'est l'usage que les déposants font de leur solde. Chaque franc de ces comptes se déplace en moyenne deux fois plus souvent qu'en 1895. La vitesse de circulation est de 244 en 1910, contre 121 en 1895. Seulement, répétons-le encore, ces chiffres traduisent l'activité des affaires, non les changements d'habitude du public. A ce titre, ils marquent

[1] *Id., La vitesse de circulation de la monnaie,* in *Journal de la Société de statistique,* année 1895, p. 143. On trouvera dans cet article l'exposé de la méthode employée par lui. Nous nous sommes borné à l'appliquer sans changement dans ce qui suit.

[2] *Théorie de la monnaie,* p. 241.

admirablement le contraste entre les deux époques économiques séparées par l'année 1895. La vitesse des comptes n'avait crû, entre 1880 et 1895, que de 6 p. 100, en prenant comme base égale à 100 le chiffre de 1910. Pendant la deuxième période (1895-1910), l'accroissement est de 51 p. 100.

Années	Vitesse de circulation	Années	Vitesse de circulation	Années	Vitesse de circulation
—	—	—	—	—	—
1881. . .	127	1891. . .	138	1901. . .	146
1882. . .	103	1892. . .	116	1902. . .	160
1883. . .	104	1893. . .	120	1903. . .	196
1884. . .	110	1894. . .	127	1904. . .	170
1885, . .	107	1895. . .	121	1905. . .	192
1886. . .	98	1896. . .	102	1906. . .	213
1887. . .	115	1897. . .	121	1907. . .	225
1888. . .	125	1898. . .	127	1908. . .	211
1889. . .	113	18 9. . .	148	1909. . .	198
1890. . .	135	1900. . .	150	1910. . .	244

Enfin, connaissant la circulation d'instruments monétaires, on pourrait se proposer de connaître *la portion de ces instruments qui est déposée dans les banques* et qui sert de base aux dépôts. Cette proportion nous paraît un symptôme plus caractéristique des changements d'habitude du public que l'examen direct du progrès des dépôts. Les dépôts en banque sont, en effet, pour une bonne partie, un *résultat* des crédits faits par ces banques plutôt qu'une *cause* de ces crédits. Toutes les fois qu'un client se borne à faire inscrire à son compte courant le crédit que la banque vient de lui faire, il y a augmentation du poste « Dépôts et comptes courants ». Les dépôts traduisent donc, dans une large mesure, les facilités de crédit accordées par les banques. Or, la masse des crédits faits par les banques (et par suite le montant de leurs dépôts) dépend essentiellement de l'encaisse métallique dont elles disposent — l'autre condition étant la proportion à maintenir entre cette encaisse et les dépôts.

Nous ne connaissons d'une manière précise que les encaisses des cinq grandes sociétés de crédit. Le tableau suivant donne, à la date de chaque enquête monétaire, le montant des instruments monétaires en circulation, l'encaisse des cinq grandes sociétés de crédit et le rapport du second chiffre au premier. D'après ces chiffres, la proportion des instruments confiés aux banques de dépôt

semble avoir crû plus lentement dans la seconde que dans la première période.

Années	Instruments monétaires en circulation	Encaisse des 5 grandes sociétés [1]	Proportion entre les chiffres de la colonne et de la colonne I
—	—	—	—
1878 . . .	8.380 millions	?	?
1885 . . .	8.228 »	139 millions	1,68 °/₀
1891 . . .	6.970 »	145 »	2,08
1897 . . .	7.234 »	215 »	2,97
1903 . . .	8.721 »	258 »	2,95
1909 . . .	10.323 »	398 »	3,86

On voit qu'en comparaison du progrès des instruments monétaires les autres changements dans les conditions d'échange et de paiement sont sans grande portée.

IV

Beaucoup d'écrivains tendent aujourd'hui à dénier toute influence au facteur monétaire sur la hausse des prix. Leur attitude tient surtout, semble-t-il, à la crainte de voir renaître la vieille théorie quantitative si décriée dans sa forme simpliste. Cependant, le problème qui se pose à nous n'est pas de savoir si telle ou telle formule de la théorie quantitative est vraie ou fausse. Le problème essentiel que pose aux économistes la hausse des prix est beaucoup plus concret. Il s'agit de découvrir les circonstances nouvelles qui, à partir de 1896, ont provoqué le soudain et considérable revirement dans les prix auquel nous avons assisté, après une baisse presque ininterrompue pendant plus de vingt ans. Avant tout, devant les explications proposées, il faut vérifier si les circonstances économiques invoquées sont réellement *neuves,* c'est-à-dire n'existaient pas dans la période antérieure ou existaient à un si faible degré que leur action ne pouvait se faire sentir. Il y aura lieu alors seulement à construire une théorie, en recherchant le mécanisme grâce auquel telle circonstance choisie peut agir sur les prix. Rien ne nous oblige à concevoir ce mécanisme absolument comme les anciens économistes, — même si la circonstance

[1] Pour 1885, 1891 et 1897, nous ne connaissons que l'encaisse au 31 décembre de l'année. Pour 1903 et 1909, nous avons pris l'encaisse moyenne d'après les douze bilans de l'année. Nous n'avons pu trouver les chiffres de 1878.

à laquelle nous nous arrêtons (l'afflux du métal jaune, par exemple) avait déjà été signalée par eux comme cause probable d'une hausse des prix.

Or, jusqu'à présent, l'une des seules circonstances tout à fait nouvelles qui se présentent à l'esprit est l'énorme accroissement de la production de l'or, laquelle aura, l'an prochain, doublé le stock de ce métal qui existait il y a vingt-cinq ans.

A l'objection que la *production* de l'or n'avait, en réalité, jamais cessé, on peut maintenant répondre au moins pour la France. Cette production, sans cesser, était pourtant devenue insuffisante pour renouveler la circulation monétaire et celle-ci s'appauvrissait lentement. Les enquêtes monétaires le démontrent avec une précision absolue. Le contraste entre les deux périodes est donc nettement accusé. Le *renversement* incontestable des conditions de la circulation monétaire entre les années 1890 et 1895 constitue bien une circonstance économique nouvelle modifiant la situation antérieure. Il est dommage que la vérification ne puisse se faire dans d'autres pays avec la même exactitude, faute d'enquêtes semblables. Bien des indices permettent de croire que la situation n'y a pas été différente.

La coïncidence des constatations faites ici avec les résultats obtenus par M. Lenoir dans ses remarquables recherches statistiques sur les prix [1] n'est pas sans intérêt.

Parmi les autres circonstances qui ont été invoquées pour expliquer la hausse, il y en a deux qui mériteraient une étude statistique attentive : la prétendue raréfaction des produits agricoles et la hausse des salaires. Dans un article récent, M. Lexis [2] paraît attacher à celle-ci une importance plus décisive qu'à l'afflux de l'or, dont il est loin d'ailleurs de contester la probable influence. Personne cependant n'a pu jusqu'ici démontrer que la hausse des salaires soit un fait nouveau et inconnu à la période de baisse des prix. Des comparaisons précises, portant sur de nombreux pays et sur l'ensemble des deux périodes considérées, donneraient sûrement d'intéressants résultats [3]. On substituera utilement ainsi

[1] Marcel Lenoir, in *Bulletin de la statistique générale de la France*, t. II, et aussi son *Étude sur la formation et le mouvement des prix*. Paris, 1913.

[2] Lexis, *Geld und Preise*, in *Festgabe zum 60. Geburtstage des Herrn Geheimen Justizrats, Prof. Dr Riesser*, Berlin, 1913.

[3] La tentative récemment faite par M. Lescure pour trouver dans l'histoire techni-

des recherches expérimentales à des discussions de pure doctrine.

Charles Rist.

que des progrès industriels des phases permettant d'expliquer la hausse et la baisse des prix ne paraît pas susceptible d'une vérification objective. On peut faire remarquer et on l'a fait (Lenoir, *op. cit.*, p. 153) que la période 1873 à 1895, signalée d'après l'auteur par une diminution de l'initiative économique, est, en Amérique et en Allemagne, une ère d'intense activité industrielle. La transformation de la navigation à voile en navigation à vapeur, le développement des chemins de fer et de la métallurgie caractérisent cette époque. Du reste, qui nous donnera un critérium objectif de l' « initiative industrielle » ? Il est difficile, en outre, de comprendre économiquement comment les progrès de la production, c'est-à-dire de l'offre des marchandises et des services, entraîneraient tantôt la baisse, tantôt la hausse des prix. Nous parlons, bien entendu, des « longues périodes » ; car on sait que les progrès de la production (aux époques de baisse comme de hausse des prix) se font par à-coups et commencent par provoquer une hausse. Ce fait n'est pas contesté. Ce qu'il faut expliquer, c'est pourquoi, pendant une *longue* série d'années, la phase de dépression succédant à la hausse cyclique, fait retomber les prix à des niveaux de plus en plus bas, et pourquoi, pendant une autre *longue* série d'années, la phase de dépression laisse les prix à des niveaux de plus en plus élevés. C'est ici qu'il est difficile de ne pas faire intervenir le rôle des métaux précieux (cf. Lexis, *loc. cit.*, p. 102). A l'objection tirée du fait que la hausse des produits n'est ni égale ni simultanée, M. Benini a fait une réponse qui nous paraît décisive (cf. *Giornale degli Economisti*, année 1912).

LE BLÉ ET LE PAIN. COOPÉRATION ET INTÉGRATION

Sommaire :

I. L'intégration en général. Ses principales applications. Le domaine qui lui est ouvert par le blé et le pain.
II. Les diverses tentatives d'intégration dans notre domaine :
   A. L'intégration de la boulangerie par les meuniers et les intermédiaires.
   B. L'intégration par les magasins d'alimentation à succursales multiples.
   C. L'intégration par les boulangers.
   D. L'intégration par le consommateur.
   E. L'intégration par les producteurs de blé. La maison du blé et du pain.
III. Conclusion. Les transformations actuelles et les possibilités d'avenir.

I

L'INTÉGRATION EN GÉNÉRAL. SES PRINCIPALES APPLICATIONS. LE DOMAINE QUI LUI EST OUVERT PAR LE BLÉ ET LE PAIN

On connaît ce procédé d'organisation du travail qui s'appelle l'intégration et nous n'avons pas l'intention de nous étendre sur la définition qu'il convient d'en donner ni sur les conséquences économiques ou sociales qui en découlent[1]. Il s'agit d'un mode de production assez récent, qui procède de constatations et d'expériences faites à la fin du XIXe siècle. On s'est aperçu que la division croissante du travail social, après avoir donné depuis des siècles les résultats merveilleux sur lesquels on ne saurait trop insister et tout en demeurant encore l'un des facteurs les plus actifs du progrès économique, n'était pas sans présenter d'assez graves inconvénients pour les entreprises et, pour la société dans son ensemble, n'était pas sans entraîner un important gaspillage de forces productives[2]. Aussi, pour sauver leurs bénéfices menacés périodiquement, quelquefois d'une façon continue, par une trop grande spécialisation de leurs industries et par une séparation incohé-

[1] Il y a d'ailleurs aujourd'hui toute une littérature sur cette question. V. notamment Passama, *L'intégration du travail, Formes nouvelles de la concentration industrielle*, Paris, Larose et Tenin, 1910, et la bibliographie étendue citée.

[2] Dolléans, *L'intégration de l'industrie, Revue d'économie politique*, 1902.

rente et anarchique des autres industries connexes ou complémentaires du même fabricat, des entrepreneurs eurent l'idée de reconstituer le bloc économique dissocié par la division du travail et de « réunir dans un même tout harmonique les divers procès successifs de fabrication et de vente d'un même produit depuis l'extraction de la matière brute jusqu'à la livraison de la marchandise achevée au consommateur; procès qui, auparavant, étaient l'objet d'entreprises spécialisées indépendantes »[1].

C'est ainsi, par exemple, qu'une grande aciérie annexera à son exploitation celle d'une mine de houille, d'une mine de fer, de hauts fourneaux, de laminoirs, d'ateliers de construction mécanique et écoulera elle-même ses produits (rails, locomotives, etc.) directement à sa clientèle. Grâce à cette initiative hardie, notre entrepreneur encaissera les profits réalisés auparavant par les producteurs du minerai et du combustible, par le maître de forges, par le lamineur et le constructeur de machines. Il trouvera encore l'occasion de faire bien des économies très importantes : économies de combustible, de frais de transport et de main-d'œuvre, économies de temps, économies d'escompte, etc. [2]. Les divers procès successifs de production et de transformation du fer étant dirigés et organisés en fonction les uns des autres, constituant les uns pour les autres la source de la matière première et le débouché, la consommation est beaucoup mieux satisfaite, servie à meilleur prix et les crises de surproduction risquent d'être, sinon évitées, en tous cas moins meurtrières, etc.

Tel est le procédé de l'intégration. Si jusqu'ici il a trouvé dans la métallurgie son champ d'application le plus remarquable et ses résultats les plus saisissants, on le rencontre cependant, à des titres divers, dans presque toutes les branches de la production industrielle : dans les industries chimiques, dans le génie civil, dans les transports, dans les industries textiles et du vêtement, etc., pour ne citer que les principales[3]. Le commerce est aussi la source de très nombreuses et très intéressantes manifestations du même genre[4].

[1] Passama, *op. cit.*, p. xv.

[2] Lescure, *Les aspects récents de la concentration industrielle, l'intégration dans la métallurgie, Revue économique internationale*, août 1909.

[3] V. de très nombreux exemples dans le livre cité de M. Passama, 1re partie, *Les faits*, p. 21 et suiv.

[4] Passama, *loc. cit.*, p. 127 et suiv.

Ce sont naturellement les producteurs, fabricants ou négociants, qui ont pris les premiers l'initiative de ces applications.

Mais c'est aussi, chose curieuse, le consommateur. Et, tout compte fait, c'est là, peut-être, un des phénomènes les plus curieux du XIXe siècle. L'origine de ce mouvement est bien connue. Il vient de certains groupements de consommateurs qui naquirent en Angleterre et en Écosse vers la fin du XVIIIe siècle. Mais la société qui est comme la mère et le prototype incontesté des sociétés coopératives répandues aujourd'hui un peu partout, c'est la société qui se forme dans le courant de l'année 1844 entre vingt-huit pauvres tisserands en flanelle d'une localité du comté de Lancastre, sous le nom des « Équitables Pionniers de Rochdale ». Ce sont ces humbles ouvriers qui ont du premier coup imaginé et appliqué les principes fondamentaux sur lesquels reposent les coopératives actuelles et indiqué toutes les possibilités de l'avenir le plus lointain, et, phénomène le plus remarquable peut-être de l'histoire économique, plus d'un demi-siècle d'expérience n'a rien trouvé à ajouter à leurs statuts essentiels ou à leur programme[1]. Toutes ces idées sont depuis si longtemps connues et appliquées que nous pouvons nous contenter de les indiquer en quelques mots. C'est aux consommateurs et non aux producteurs qu'il appartient d'organiser la société économique. Pour cela, les consommateurs n'ont qu'à s'associer pour pourvoir en commun à tous leurs besoins : d'abord en achetant aux marchands ou directement aux fabricants tout ce qu'ils consomment et plus tard, quand ils seront devenus assez riches et assez nombreux, en le produisant eux-mêmes dans leurs fabriques et sur leurs terres. Et le jour où toute la production sera accaparée par les sociétés de consommateurs, le profit sera aboli et la plupart des antagonismes économiques et sociaux, suscités par la venue et le développement du régime capitaliste, seront supprimés; c'est là, en raccourci, le programme de rénovation sociale connu en France sous le nom de « programme de l'École de Nîmes » qui n'est que la paraphrase de celui des tisserands de Rochdale[2].

[1] Gide, *Les sociétés coopératives de consommation*, 2e édit., Paris, Colin, 1910; Cernesson, *Les sociétés coopératives anglaises*, Paris, Rousseau, 1905.

[2] V. ce programme dans Cernesson, *Les sociétés coopératives anglaises*, chap. IV. — V. surtout Ch. Gide, *La coopération, conférence de propagande*, au chap. IV *Des transformations que la coopération est appelée à réaliser dans l'ordre économique*, 3e édit., Paris, Larose et Tenin, 1910, p. 119 et suiv.

Ce programme est aujourd'hui en état d'application dans tous les pays civilisés. Partout les consommateurs ont fondé des sociétés de plus en plus nombreuses et les ont embrigadées dans des fédérations puissantes qui groupent des ressources immenses et accomplissent des œuvres qui auraient paru invraisemblables il y a seulement quarante ans. Les plus avancées sont les sociétés coopératives anglaises. Elles comprenaient plus de 2.700.000 associés faisant près de 1.900.000 francs d'affaires (en 1911) et possédant près de 900 millions de francs de capital et de dépôts.

Sans doute elles se sont engagées depuis longtemps dans la voie de la production, mais on s'accorde à trouver qu'elles manifestent sur ce point un peu trop de timidité et de circonspection, et les efforts réalisés sont tout à fait insuffisants pour absorber l'intégralité de leurs immenses ressources, et, sourdes aux conseils des Pionniers de Rochdale, elles ont été réduites à prêter à intérêt la plus grande partie de ces millions à des entreprises capitalistes ou à des administrations publiques[1]. Malgré des progrès considérables, le mouvement d'intégration tenté par les coopératives anglaises n'est pas extrêmement important. Par elles-mêmes ou par leurs Wholesales, elles produisent à peine le sixième des marchandises qu'elles consomment. Évidemment, elles n'ont pas abordé la grande industrie, ni les industries sidérurgiques, métallurgiques ou chimiques, mais en revanche il est peu d'industries moyennes dont la Wholesale de Manchester n'ait pas essayé l'exploitation : chaussures, lainages ou tissus, vêtements, meubles, savons, tabacs, etc. La valeur des marchandises produites a dépassé en 1910 le chiffre de 250 millions de francs. Pourtant il y a loin de là à assurer la satisfaction de tous les besoins des coopérateurs anglais. Le mouvement d'intégration, déjà si important en Angleterre, est à peine amorcé sur le continent.

Voilà, très brièvement indiqué, comment le phénomène d'intégration se présente aujourd'hui dans la production industrielle.

*
* *

Mais ce n'est pas seulement l'industrie manufacturière qui a pu utiliser ce procédé d'organisation du travail, il a fait aussi une

[1] V. B. Lavergne, *Les fédérations d'achat et de production des sociétés coopératives distributives*, thèse de Paris, 1908, p. 113. — Cpr. Gide, *op. cit.*, p. 96.

apparition décisive dans l'agriculture. Ce ne sera pas, croyons-nous, un des moindres étonnements de ceux qui étudieront plus tard l'évolution des choses du monde agricole au début du XXe siècle que de voir les paysans manier, avec autant de dextérité que de bonheur, les instruments les plus subtils et les procédés les plus raffinés du capitalisme moderne. C'est la coopération qui leur donne partout le moyen d'atteindre ce but. « La croissance et la multiplication des associations agricoles — écrit Bourguin — est certainement l'un des événements les plus inattendus et des plus considérables de la fin du XIXe siècle »[1]. Et nous ne pouvons songer ici à indiquer, même sommairement, toutes les manifestations de ce mouvement : achats en gros d'engrais, semences, fourrages, bestiaux et instruments de culture; usage commun de machines et de matériel agricole; élevage et amélioration de bétail; entretien collectif d'animaux de reproduction, etc.

Voilà certes déjà des applications fort intéressantes des procédés d'intégration. Mais on a vu bientôt mieux encore. Non contents d'acheter en commun les produits nécessaires à la culture, ce qui était, en somme, assez facile, on les a vus aborder la vente collective de leurs récoltes, soit à l'état brut, soit surtout transformées industriellement, secouant ainsi courageusement le joug des négociants ou de l'usine sous la dépendance économique de qui ils étaient très souvent tombés. Grâce à la coopération, de travailleurs à domicile salariés qu'ils étaient souvent devenus, ils ont repris le rôle de producteurs autonomes et ont entrepris eux-mêmes la recherche de leurs débouchés. Il n'y a guère de domaine où l'activité coopérative n'ait pénétré: vente de fruits et primeurs de toute sorte; production du lait, du beurre et du fromage; fabrication du vin, de l'huile d'olive; distillation des plantes à parfum; féculerie, sucrerie et distillerie; filature de la soie, etc.

L'association a permis enfin d'intégrer le crédit agricole sous la forme d'escomptes ou d'avances, les assurances agricoles contre l'incendie, la grêle, les accidents, la mortalité du bétail. A ce mouvement général d'union tous les agriculteurs ont collaboré, petits ou grands, mais ce sont surtout les pays de petite propriété ou de petite culture qui en ont profité : la France, l'Allemagne, l'Italie,

[1] Bourguin, *Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, 3e édit. Paris, Colin, 1907, p. 230.

la Belgique, la Hollande, l'Irlande, le Danemark, cette « perle coopérative » où presque tous les paysans sont syndiqués [1].

Dans la plupart des pays, le législateur est intervenu pour donner à ces associations un statut légal nouveau et même pour leur consentir des avances à faible intérêt avec les fonds de l'État [2].

Mais ce ne sont pas seulement les producteurs agricoles qui ont pris l'initiative de ces intégrations. L'initiative est aussi venue de producteurs industriels ou des commerçants. On a vu les sucreries chercher en France à s'annexer une culture de betteraves. Afin de ne pas immobiliser leurs capitaux, elles se sont contentées de louer les champs au lieu d'en acquérir la propriété. Sans acquérir même la possession quelconque du sol, les sucriers ont commencé à intégrer, en quelque sorte, la production de la matière première grâce à leur situation éminente comme acheteurs en transformant les betteraviers en une espèce de salariés à domicile [3]. De grands chocolatiers ont encore acquis des sucreries et des plantations de cacao. Telle grande fabrique de liqueurs possède ses vignobles et ses cultures de plantes nécessaires à sa production. Un syndicat de filateurs anglo-allemand achète au Texas d'immenses territoires favorables à la culture du coton (*Revue de la banque Renault*, 9 octobre 1909). De gros détaillants ont des plantations de thé ou de café aux colonies, des cultures de céréales, de vignes ou d'oliviers, de légumes, etc., etc. [4].

Enfin, ici encore, nous retrouvons les associations de consommation. Le programme de Rochdale l'avait d'ailleurs expressément prévu. « Aussitôt qu'il sera possible, la société achètera ou affer-

[1] V. sur tous ces points, Bourguin, *op. cit.*, p. 230 et suiv. et la bibliographie; Gide, *Économie sociale*, 4e édit., 1912, p. 537 et suiv. — Pour des chiffres plus récents V. *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles*, 1913. — V. surtout Congrès national annuel du crédit mutuel et de la coopération agricole et Rapport annuel du ministre de l'Agriculture au président de la République sur le fonctionnement des caisses agricoles de crédit mutuel, *J. off.*, 31 déc. 1913, Annexe, p. 1963 (pour l'année 1912).

[2] V. loi allemande du 1er mai 1889 modifiée le 12 août 1896. — V. Bouillon, *La vente coopérative des céréales en France et à l'étranger*, thèse de Caen, 1908, p. 18. — V. la loi française du 29 décembre 1906, mettant à la disposition des associations coopératives de productions agricoles des fonds pris sur les redevances diverses consenties par la Banque de France comme prix du renouvellement de son privilège et le décret du 26 août 1907 qui organise l'application de la loi.

[3] V. Bourguin, *op. cit.*, p. 161.

[4] V. pour de nombreux exemples, Passama, *op. cit.*, p. 104 et suiv., 131 et suiv.

mera des terres qui seront cultivées par ses membres sans travail et dont le salaire serait insuffisant ». Et, en effet, la production agricole semblerait une des premières désignées à l'activité des sociétés de consommation, car ce que l'on consomme surtout, ce sont évidemment des denrées agricoles. Eh bien, les coopérations se sont, on le sait, engagées déjà dans cette voie! En 1900, on comptait déjà en Angleterre 85 sociétés qui employaient en tout 3.000 hectares achetés ou affermés où elles avaient investi un capital de près de 4 millions de francs. En 1909, nous trouvons 89 sociétés cultivant 4.400 hectares ayant absorbé un capital de 7.250.000 francs. Mais les résultats n'ont pas été précisément encourageants. Les profits et les pertes se balancent à peu près [1].

Quant à la Wholesale de Manchester, on l'a vue acheter une plantation de thé à Ceylan. Elle possède aussi un domaine à Roden où elle récolte des fraises, des groseilles, des tomates, mais les essais ne semblent pas avoir été très brillants. Nous venons d'apprendre tout dernièrement que le gouvernement vient de concéder à la Wholesale un immense domaine dans l'Afrique du Sud où elle pourra produire l'huile de palme nécessaire à la fabrication de ses savons.

Sur le continent, le mouvement est aussi commencé. La « Production » de Hambourg a déjà ses fermes d'élevage, etc.

*
* *

Mais, malgré le grand succès actuel et les possibilités de développement ultérieur de ces tentatives d'intégration agricole, il est bien certain que le champ d'application présent apparaît avec un caractère un peu spécial. Pour que le mouvement ait vraiment une grande importance économique et sociale et qu'il soit capable d'entraîner une révolution dans les choses de l'agriculture, il faudrait s'attaquer à une production d'une autre envergure que celle du lait, des œufs ou du jambon; il faudrait entreprendre l'intégration des céréales, par exemple, et principalement du froment. Et le blé, à tout prendre, constitue le domaine le plus remarquable et aussi, semble-t-il, le plus simple à exploiter. En effet, si nous envisageons seulement la France, nous voyons que plus de 6 millions

[1] Gide, *Économie sociale, Les institutions de progrès social*, 4e édit., Paris, Larose et Tenin, 1912, p. 223 à la note.

d'hectares en moyenne ont été affectés à la culture dans ces dernières années, bien près du quart des terres labourables et pas loin du huitième du territoire lui-même [1]. Le rendement moyen de la décade 1900-1910 a été de plus de 116 millions d'hectolitres et la valeur de cette récolte a atteint bon an mal an le montant de 2 milliards de francs environ, pas loin du cinquième du revenu brut agricole (en ne tenant compte que de la valeur des grains) [2]. Le poids de la récolte de froment représente plus de la moitié de celui de la récolte totale des céréales. Nous pourrions donner des chiffres pour les pays étrangers; mais à quoi bon d'autres statistiques [3] ?

Les bénéfices réalisés par la culture du blé sont évidemment très difficiles à évaluer d'une façon quelque peu précise. On l'a bien vu quand il s'est agi de les prendre pour base d'une taxation, en France ou à l'étranger, dans les différents projets d'impôt sur les revenus. *A priori,* l'esprit conçoit très bien le bénéfice agricole; il est aussi réel que celui du commerçant ou de l'industriel. Il est bien certain qu'une certaine somme reste, en temps normal, entre les mains de l'agriculteur, une fois payées toutes les dépenses et les charges de l'exploitation. Mais, par la force des choses, le revenu brut du cultivateur et surtout ses dépenses d'exploitation sont si difficiles à établir d'une façon incontestable que les législateurs ont dû s'attacher, pour asseoir leur taxation, aux critères les plus arbitraires [4].

C'est ainsi que le projet de loi déposé par M. Caillaux le 7 février 1907 et voté par la Chambre des députés le 10 mars 1909 évalue le revenu de l'exploitation agricole à la moitié ou aux deux tiers de la valeur locative de ladite propriété suivant l'importance de cette

[1] Terres labourables, 23.725.000 hectares, soit 46,54 p. 100 de la superficie des biens fonds (50.982 000 hectares). V. Rapport de M. Ch. Dumont, ministre des Finances, sur l'ensemble des opérations de l'évaluation des propriétés non bâties. *J. off.*, Annexe du 1er janv. 1914 et jours suivants.

[2] V. *Annuaire statistique de la France*, publié par le ministère du Travail, 31e vol., p. 44 (tableaux rétrospectifs).

[3] V. D. Zolla, *Le blé et les céréales*. Paris, Doin, 1909, p. 10 et suiv.; E. Théry, *La production et la consommation du blé dans le monde, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture*, 1913, p. 256.

[4] V. sur tous ces points, Bourceret, *La taxation des bénéfices agricoles*. Thèse de Paris, 1905; D. Zolla, *La taxation des bénéfices agricoles, Revue politique et parlementaire*, 1907, t. LII, p. 186, et 1908, t. LVII, p. 393; Renard, *L'impôt sur les bénéfices agricoles, ibid.*, t. LVII, p. 449, etc.

dernière (art. 37). Or, cette valeur locative, d'après l'évaluation achevée maintenant, pour toutes les *terres labourables* s'élève à 1.009 millions. Mais quelle est dans ce chiffre la part afférente aux terres à blé? Les documents ne permettent pas de répondre. Peut-être le quart si l'on tient compte uniquement des surfaces emblavées, soit 250 millions. Et si l'on veut calculer directement le bénéfice du producteur de blé, on se heurte à de véritables impossibilités dans la plupart des exploitations à culture complexe, ce qui est le cas le plus général encore dans notre pays [1].

Quoi qu'il en soit, le champ ouvert à l'intégration du côté de la culture est assurément important et les profits à annexer, quelque conjecturaux qu'ils soient à établir, ne sont évidemment pas à dédaigner.

Une fois la récolte effectuée, elle est plus ou moins vite apportée au marché, mais non toutefois dans sa totalité, une partie (le 10e environ) restant à la ferme sous forme de semence, d'autres quantités, impossibles à évaluer, étant consommées sur place par le cultivateur qui fait moudre son grain et fait lui-même son pain. Et c'est ici qu'intervient un personnage avec lequel l'intégration a quelque chose à voir : l'acheteur de céréales, meunier ou marchand. Quels peuvent être les bénéfices de ces intermédiaires ?

Il est évident que nous ne pouvons pas songer à les chiffrer d'une façon précise; les commerçants sont le plus souvent des entrepreneurs privés et nous n'avons pas ici la ressource des bilans des sociétés anonymes. Mais ces profits sont-ils faibles ou élevés? Le public est tenté de voir en eux des gens qui s'enrichissent avec une très grande facilité et dont la fortune proviendrait de manœuvres plus ou moins malhonnêtes, de l'agiotage ou de l'accaparement. Les négociants, dit M. Zolla, sont accusés ouvertement de provoquer à leur gré la hausse ou la baisse et leur méthode consisterait à acheter bon marché, quelques semaines ou quelques mois après la récolte, puis à revendre cher lorsqu'ils sont maîtres du marché et détenteurs des stocks [2]. Que faut-il penser de cette affirmation courante ? M. Zolla s'est livré à une étude attentive des cours, sur le marché parisien et provincial et sur le

[1] Zolla, *Le blé et les céréales*, chap. VIII; *Les céréales et la question du prix de revient*, p. 103 et suiv. — V. notre étude : *L'évaluation du revenu de la propriété foncière non bâtie, Annales de la Faculté de droit d'Aix*, juillet-décembre 1908.

[2] Zolla, *op. cit.*, p. 133. V. aussi Congrès de la vente du blé. Versailles, 1900, p. 229.

marché anglais, mois par mois et même trimestre par trimestre. Or, les chiffres révèlent simplement ceci : les variations de prix durant les diverses époques de l'année sont irrégulières et dépendent des récoltes. Si, cependant, les cours s'élèvent généralement six ou neuf mois après la récolte, l'écart de prix est aujourd'hui très faible et les risques courus par les acheteurs, les frais qu'ils supportent, l'intérêt de leurs avanes justifient aussi bien qu'ils expliquent ces phénomènes économiques [1].

Il semblerait résulter de tout ceci que les profits des intermédiaires ne sont pas aussi considérables qu'on pourrait le penser au premier abord et qu'ils sont souvent la contre-partie de risques courus et d'avances faites.

L'intégration paraît, au contraire, beaucoup plus tentante si l'on se retourne vers les procès ultérieurs de transformation du blé. La plus grande partie du blé est convertie en farine, et la plus grande masse de cette dernière forme le pain que nous mangeons. Il est facile de le montrer. On sait, en effet, qu'un kilo de blé donne exactement un kilo de pain — le poids perdu par la mouture sous la forme de son et de déchet étant compensé par le poids d'eau et de sel ajouté à la pâte. Or, chaque Français consomme en moyenne par tête (homme, femme, enfant) environ 500 grammes de pain par jour, soit par an 7.300 millions de kilos en nombres arrondis pour toute la population. On peut donc déduire de ces chiffres qu'il faut, bon an mal an, 73 millions de quintaux de blé ou 97 millions d'hectolitres de 75 kilos pour donner à notre pays son pain quotidien. Or, la France, nous l'avons vu, n'a produit dans la décade 1900-1910 que 116 millions d'hectolitres en moyenne, et n'en a consommé en moyenne que 118 millions. L'emploi du blé sous forme de pain représente donc 83,6 p. 100 de la production et 82,2 p. 100 de la consommation de cette céréale dans notre pays. Et c'est pourquoi nous ne nous occuperons dans cette étude que du pain, laissant de côté les autres emplois du blé et de la farine dans la pâtisserie, les pâtes alimentaires, etc. Comme le moulin familial a depuis longtemps disparu chez nous et que l'habitude ancienne de préparer le pain dans la famille n'a plus que de rares applications, le blé passe d'abord chez le meunier, ensuite chez le boulanger. Or, ces derniers ne travaillent pas pour rien, comme

[1] Zolla, *op. cit.*, p. 143-144.

bien on pense. Non seulement, cela va de soi, ils récupèrent leurs frais de production, mais encore ils prélèvent un bénéfice plus ou moins élevé.

Le profit du meunier est naturellement mesuré en prenant pour base l'écart entre le prix du blé et celui de la farine. Or cet écart, s'il a pu être assez élevé autrefois, a constamment diminué depuis le commencement du XIXe siècle, grâce aux très grands progrès de la meunerie et à la substitution de vastes minoteries bien outillées aux anciens petits moulins et surtout à la concurrence très âpre que se font aujourd'hui les meuniers. Un spécialiste a calculé que de 1823 à 1832 l'écart entre le prix du quintal de froment et celui du même poids de farine était en général de 13 à 16 francs. De 1847 à 1856 il monta même à 18 ou 20 francs, et c'est cette exagération du prix de la farine qui a été la cause et l'origine du mouvement coopératif anglais [1]. Mais en 1880 81, l'écart n'était plus que de 10 fr. 50 à 12 francs, et il tendait encore à diminuer. En laissant de côté les cas extrêmes, le prix de la mouture a diminué de 10 à 12 p. 100 dans les 20 ou 30 ans précédant 1881 [2]. Mais la mouture ne représentait guère que 3 centimes, au maximum 4 centimes par kilo de grain, de sorte que l'amélioration de la minoterie de 1860 à 1881 n'aboutissait guère qu'à une réduction d'un 1/2 centime par kilo. Les progrès réalisés depuis ont encore diminué cet écart qui passe de 9,43 dans la décade 1881-90 (chiffre moyen) à 8,39 dans la décade suivante et à 6,70 dans la période 1900-1910.

Mais il ne faudrait pas croire que cet écart constitue le profit du meunier. En effet, il faut d'abord tenir compte des frais de fabrication, ce qui va de soi. Ce n'est pas tout; il faut aussi considérer qu'il faut plus de 100 kilos de blé pour obtenir un quintal de farine (exactement 142.857 pour le type de 30 p. 100 du marché de Paris). En outre, le meunier doit ajouter à son prix de vente la valeur des résidus de la fabrication (farines secondes, recoupes et sons). Enfin, il y a du grain perdu dans la production

[1] V. P. Rockell, *Les boulangeries coopératives en Angleterre, Revue d'économie politique,* 1899, p. 636.

[2] V. sur tous ces points Armengaud, *Meunerie et boulangerie,* Paris, 1883, dont les conclusions sont résumées par M. Leroy-Beaulieu, *Une contradiction économique, la baisse du prix du blé et la hausse du prix du pain. Économiste français,* 17 et 24 février 1883. Cpr. *Traité théorique et pratique d'économie politique,* 3e édit, t. IV, p. 12 et 13.

(2 p. 100). En tenant compte de ces diverses données, la somme qui représente les frais de fabrication et les bénéfices passe de 3 fr. 84 par 100 kilos de farine pendant la période 1882-1891 à 2 fr. 66 dans la décade 1892-1901. « En constatant ces résultats, dit M. Zolla à qui nous empruntons ces chiffres, on se demande comment le public peut accueillir avec tant de précipitation et si peu de clairvoyance les légendes relatives aux bénéfices « énormes » de la meunerie et aux profits qu'elle retire d'une spéculation « effrénée » dont la production ferait tous les frais »[1].

Mais si le bénéfice du meunier n'est pas, à tout prendre, très important, surtout rapproché de la masse des matières traitées dans les moulins, il n'en est pas de même de celui des boulangers. L'écart entre le prix de la farine et celui du pain n'a cessé de s'accroître au cours du XIXe siècle. On en connaît les raisons : elles sont communes à la plupart des commerces de détail. C'est la hausse de la main-d'œuvre et des loyers, l'augmentation des impôts et notamment des patentes, le prix plus élevé des installations devenues plus luxueuses, l'habitude néfaste du crédit[2]. Mais c'est surtout l'accroissement ridicule du nombre des boulangers. Il y avait à Paris, en 1863, à la veille de la loi qui a organisé la liberté de la boulangerie, 1 boulanger pour 1.800 âmes; il y en a aujourd'hui 1 pour 1.200 et même pour 800, si l'on compte les succursales d'une même entreprise[3]. Et, dès lors, ces boulangers, ayant affaire à une clientèle de jour en jour décroissante, doivent récupérer des frais généraux sans cesse accrus sur un chiffre de moins en moins grand d'acheteurs. « Un nouvel arrivant ne peut pas abaisser les prix, puisqu'ils sont juste suffisants pour permettre aux autres concurrents de vivre. Bien mieux, il va les faire monter

[1] Zolla, *op. cit.*, p. 162. — Les bénéfices réalisés par une grande entreprise de meunerie, les Grands Moulins de Corbeil, ne dépassent pas 6 p. 100 du capital. La société a même perdu près de 400.000 francs en 1901 (V. *Rapports du Conseil d'administration).*

[2] V. Leroy-Beaulieu, art. cités de l'*Économiste français*, 17 et 24 février 1883. — Cpr. *Traité théorique et pratique d'économie politique*, t. IV, p. 13 et 14. — V. aussi Fougerousse, *Le prix du pain à Paris, Économiste français*, 1er novembre 1884, p. 585.

[3] Nombre de boulangers à Paris :

1862	908	1880	1.586
1874	1.400	1902	2.074
1878	1.523	1913	2.152

V. *Annuaire statistique de la ville de Paris*, v° *Pain*.

puisqu'il faudra en faire vivre un de plus sur la même quantité vendue »[1]. Singulier résultat de la libre concurrence ! et les boulangers ne s'enrichissent pas ! Mais tout ceci n'empêche pas le consommateur de payer beaucoup plus cher qu'il ne devrait une denrée de première nécessité. Combien plus cher ? Il est difficile de le dire d'une façon nette. Il n'y aurait pourtant, dira-t-on, qu'à comparer le prix du pain livré par les grandes coopératives à celui que l'on paie aux boulangers. L'écart constaté entre les deux mesurerait l'exploitation du consommateur. Mais il faut remarquer d'abord que l'existence d'une coopérative de boulangerie a pour conséquence de faire baisser le prix du pain fabriqué par les boulangers concurrents, ensuite que la qualité du produit n'est pas exactement comparable dans les deux organisations, enfin que le poids des miches est toujours rigoureusement « un poids honnête » dans les sociétés distributives[2].

Pour calculer plus exactement le bénéfice du boulanger, il vaudrait mieux déterminer quels sont les frais généraux de panification des sociétés coopératives et les prendre comme terme de comparaison. Or, on estime que ces dernières peuvent couvrir leurs frais avec 2 ou 3 centimes seulement par kilo, tandis qu'un boulanger pour pouvoir vivre doit gagner au moins 12 ou 13 centimes. L'écart serait donc d'environ 10 centimes[3], et chaque Français paie ainsi son pain 2 sous de plus, par kilo, qu'il ne devrait. Si l'on réfléchit que chacun (homme, femme ou enfant) consomme en moyenne 500 grammes par jour, c'est donc 18 francs par an qu'il paie en trop aux boulangers et pour toute la population française plus de 700 millions de francs[4].

On pourrait enfin faire un autre calcul présentant groupés à la fois le bénéfice du meunier et celui du boulanger. Nous savons qu'un kilo de blé donne exactement un kilo de pain. Mais il est prouvé également que les frais de transformation de blé en pain (mouture et panification) non seulement ne dépassent pas 5 centimes par kilo, mais encore peuvent être réduits presque à zéro — le prix

[1] Gide, *Cours d'économie politique*, 3e édit. Paris, Larose et Tenin, 1913, p. 162.

[2] V. Rivet, *Les boulangeries coopératives*, thèse de Paris, 1904, chap. VI, p. 175 et suiv.

[3] Évaluation officieuse publiée périodiquement par la préfecture de la Seine, 13 fr. 179 par balle de farine en 1911, *Annuaire statistique de la ville de Paris*, p. 301.

[4] Gide, *La coopération. La guerre entre commerçants et coopérateur*, p. 290.

du son et des déchets suffisant à les compenser. Si l'on considère, dès lors, que la France consomme annuellement 7.300 millions de kilos de pain en chiffres arrondis; que le prix moyen du gain a été de 0 fr. 36 le kilo (pain blanc) en 1910 par exemple, tandis que le prix du kilo de blé était 0 fr. 25, cela fait plus de 800 millions prélevés à titre de profits non gagnés par les meuniers et les boulangers [1]. Si l'on ajoute à ces chiffres les bénéfices des producteurs agricoles et des intermédiaires négociants en grains, on voit qu'il y a là pour l'intégration un splendide domaine à exploiter. Et c'est cette conclusion générale que nous voulions simplement déduire de ces chiffres quelque peu conjecturaux.

*
* *

L'idée de l'intégration pourrait venir à bien des personnes parmi ces producteurs ou intermédiaires qui s'échelonnent depuis le paysan jusqu'au consommateur de pain. Parmi ces individus, il en est naturellement de très hardis, parfaitement au courant du marché de la matière première ou des débouchés des produits de transformation et possédant, avec les capacités techniques, le crédit ou les capitaux nécessaires.

L'idée pouvait venir, par exemple, au meunier, d'ajouter à son entreprise le commerce du blé, de manière à percevoir le profit du marchand de grains; ou encore au marchand de céréales, de monter une minoterie, afin de joindre à son bénéfice d'intermédiaire celui du minotier.

L'idée pouvait venir soit au meunier, soit aux négociants, d'annexer la boulangerie, puisque aussi bien la farine trouve-t-elle son emploi principal dans la fabrication du pain.

L'idée pouvait venir encore au consommateur de pain de s'approprier, par une intégration verticale, tous les profits qui s'accumulent aux divers tournants de la route conduisant le blé depuis l'agriculteur jusqu'à lui.

[1] *Annuaire statistique de la France*, 1911, p. 158-159. — Le Dr Njemetzki a montré comment, en Allemagne, il faut répartir le prix de 1.000 kilos de seigle, depuis le moment où il est battu jusqu'à ce qu'il arrive sous forme de pain au consommateur. Il remarque que le produit brut a originairement un prix de vente de 104 mk. 50 et qu'il s'élève à 197 mk. 90 au cours du procès de mise en valeur du produit. Sur cette somme 52,83 p. 100 vont au producteur, 11,90 p. 100 aux commerçants intermédiaires, 4,34 p. 100 au meunier et 30,93 p. 100 au boulanger. V. *Bulletin mensuel de l'office des renseignements agricoles*, 1906, p. 1225.

Enfin, au point opposé pour ainsi dire, l'agriculteur lui-même pouvait songer à intégrer tout le procès ultérieur de transformation de son grain.

Et effectivement, parmi tous ces individus, de nombreuses tentatives se sont fait jour. Nous voudrions les indiquer brièvement dans cette étude en essayant de montrer quel est celui qui est le mieux placé pour conduire à bien cette entreprise d'intégration du procès de production du pain et quelles sont les conséquences économiques et sociales qui résulteraient de son succès décisif.

II

LES DIVERSES TENTATIVES D'INTÉGRATION DANS LE PROCÈS DE PRODUCTION DU PAIN

A. *L'intégration de la boulangerie par les meuniers et les négociants en grains et farines. Les insuccès et leurs causes.*

Il faut tout d'abord mentionner certains efforts tentés par les meuniers ou marchands. Une bonne partie des fabricants de farine, pour alimenter plus sûrement leurs moulins, se livrent par tous pays au commerce des céréales. On les voit s'approvisionner directement auprès des producteurs, sans passer par l'intermédiaire des négociants. Il n'y a rien là que de très légitime et de très naturel. L'intégration va en quelque sorte de soi.

Mais nombre de minotiers sont allés plus loin et ils ont souvent réalisé une intégration occulte et d'ailleurs imparfaite de la boulangerie. On signale le cas de boulangers transformés en artisans à domicile à la solde de certains gros meuniers. On a vu ces derniers, en effet, équiper de petites boulangeries, afin d'écouler leurs farines invendues. D'une façon générale aussi, le petit boulanger qui achète ses farines à la grande minoterie est souvent « l'agent, *presque l'homme de paille* du minotier, car celui-ci lui fournit la farine à crédit et lui impose le prix de vente du pain » [1].

Parfois on a vu aussi de gros commerçants essayer l'intégration du pain, et cette fois-ci d'une façon directe, sans employer l'intermédiaire du boulanger. Mais l'insuccès jusqu'ici a été à peu près

[1] De Rocquigny, *Les boulangeries coopératives rurales. Rapport au congrès de la vente du blé*, V. *Comptes rendus*, t. II, p. 226.

complet. Il y a quelques années, Sweitzer et Cie qui fabriquaient « le meilleur pain », ainsi que le négociant en farines Boussac, ont installé, à Paris, plusieurs boulangeries. Ils ont dû renoncer à cette entreprise, l'un après deux ans, l'autre après dix-huit mois. Actuellement (1910), dit M. Passama à qui nous empruntons ces derniers renseignements, seul M. Bessereau, gros négociant en grains et farines, fabrique du pain (marque Souvant), « mais l'union de ces deux branches tient ici à des raisons personnelles »[1].

Pourquoi cet insuccès dans cette étape de l'intégration? On a donné plusieurs raisons. On a dit que les diverses manipulations auxquelles obligerait cette organisation enlèveraient au pain tout son lustre. De plus, le commerce de détail des choses périssables est très délicat; les employés d'une grande entreprise de production de pain n'auraient pas suffisamment de vigilance ou de minutie pour calculer exactement la quantité de pain nécessaire et suffisante pour la consommation journalière de la clientèle. En outre, la vente à crédit et la distribution d'usage dans l'intérieur des maisons ne sont guère favorables à l'exploitation en grand. Enfin, si le négociant ne peut écouler toute sa farine dans ses pétrins, les autres boulangers, indisposés à son égard, refuseront de rester ses clients[2].

Ce sont là, nous semble-t-il, des raisons de valeur très inégale.

Si l'on se place au point de vue technique, rien ne s'oppose, en effet, à la constitution d'une grande usine à pain capable d'alimenter toute une ville ou tout un canton. La boulangerie dispose aujourd'hui de moyens techniques perfectionnés, capables de réduire le coût de production du pain dans des proportions très considérables. Et qu'on ne dise pas que le pain ainsi fabriqué n'a pas tous les caractères extérieurs ou intrinsèques du pain fabriqué à la main dans les meilleures conditions. Des expériences très intéressantes ont démontré maintes fois le contraire. Et d'ailleurs, n'avons-nous pas l'exemple des grandes boulangeries coopératives françaises ou étrangères, ou des boulangeries travaillant pour certains groupements, comme celle qui fournit le pain à l'assistance publique[3]. Et tout compte fait, à ne considérer que les avantages

[1] Passama, *op. cit.*, p. 102.

[2] C'est, en substance, l'explication donnée par M. Passama, *op. cit.*, p. 102.

[3] L'usine Scipion, due à l'initiative de Le Play et de Napoléon III, et connue comme une expérience sociale destinée à être étendue en cas de réussite, a consommé, en

techniques de la panification en grand, il semble étonnant que de grandes usines à pain ne se soient pas partout constituées.

D'autre part, il n'est pas vrai que le commerce du pain soit la source d'aléas importants quant au débouché. Il n'est peut-être pas, en effet, de produit dont la consommation soit plus régulière, et, s'il y a quelques variations, on peut en tous cas les déterminer aisément par avance, par exemple celles qui résultent des vacances dans les quartiers riches des villes, de la température dans les quartiers populaires ou dans les campagnes.

Enfin la nécessité du crédit ne paraît pas être un obstacle décisif, sinon toutefois dans les campagnes où le boulanger est le « banquier » d'une certaine partie de la population paysanne à qui il fait des avances. Tout en faisant les réserves bien connues sur la valeur morale et sociale de la vente à crédit qui ruine le consommateur et l'asservit au marchand, si ce mode de vente est une nécessité encore dans certains milieux, elle n'empêche pas en tous cas la centralisation de la fabrication. La grande usine pourrait avoir des dépôts ou des magasins de vente exactement semblables aux boulangeries actuelles tenues par des gérants responsables au courant des besoins et des ressources de la clientèle peu importante qu'ils seraient chargés de servir.

Ce ne sont donc pas ces diverses raisons qui expliquent d'une façon suffisante, à notre avis, la persistance de la forme ancienne du métier dans la boulangerie. Si le capitalisme n'a pu encore mettre la main sur cette branche de la production, cela tient, croyons-nous, d'abord à la forte cohésion des boulangers, cohésion qui pourrait bien remonter au temps où la boulangerie n'était pas un commerce libre. On sait, en effet, que la liberté du travail proclamée par le décret des 2-17 mars 1791 n'a été étendue à la fabrication du pain que par le décret du 22 juin 1863. Jusque-là il fallait succéder à un boulanger comme on succède aujourd'hui à un officier ministériel, et les habitudes acquises dans cet état de choses ont persisté. La cohésion des boulangers se manifeste de bien des manières : par la fixation syndicale du prix du pain dans les grandes villes, par l'organisation commune en vue des adjudications, et surtout par l'entente collective pour lutter contre tout concurrent nouveau.

1909, 54.900 quintaux de blé et produit 5.919.870 kilos de pain. V. *Réforme sociale*, 1911, t. I, p. 371.

La persistance du métier dans notre domaine s'explique encore par un certain nombre de raisons bien souvent signalées tenant à la psychologie du consommateur. Quand une société coopérative ou capitaliste s'installe, il y a tout d'abord un certain mouvement en faveur de l'organisation nouvelle. Mais les boulangers n'ont pas tardé à abaisser leurs prix, ils se sont faits plus aimables, plus empressés auprès de leurs clients, et on finit par oublier les raisons qui ont amené la formation de la coopérative ou de la société capitaliste. On oublie qu'on leur doit de payer moins cher le pain. Les « tabliers blancs » ont pris en grippe tout de suite ces nouveaux venus, on devine pourquoi. Les femmes qui font elles-mêmes leurs provisions ont continué souvent à prendre un peu de pain chez le boulanger du quartier afin de pouvoir porter à son four des rôtis à cuire, ce qu'elles n'oseraient pas faire si elles n'achetaient rien au commerçant. « Mais celui-ci et surtout sa compagne qui est constamment à la boutique redoublent de prévenance vis-à-vis de leur cliente passagère ; les longues conversations sur tous les potins de la rue, les galettes et les gâteaux donnés aux enfants font leur œuvre et la cliente finit par prendre de moins en moins son pain ailleurs »[1]. A Paris et dans la banlieue, la femme du boulanger rend de petits services très appréciés, elle indique à ses clientes les emplois à prendre, elle est une sorte de petit bureau de placement gratuit. Enfin le petit boulanger entretient avec grand soin les petites manies des consommateurs sur la forme ou le degré de cuisson du pain. Ces habitudes qu'il est seul à connaître seront peut-être la pierre d'achoppement de la coopérative ou de l'entreprise capitaliste!

Mais le plus grand obstacle économique pour ces organisations, c'est l'énormité des frais généraux (direction, administration et contrôle) et du coût du portage à domicile. Par exemple, dans les 9 p. 100 de frais généraux de la boulangerie coopérative *l'Union de Roubaix,* les frais de panification entraient, en 1904, pour 4,85 p. 100 et les frais de transport pour 4 p. 100, alors que le portage du pain ne coûtait pourtant que 0 fr. 01 par miche de 1 kilo. A Paris, M. Rivet estimait que les frais seraient plus que doublés. A la boulangerie Souvant, les frais de portage revenaient, en effet, à 0 fr. 025 par kilo de pain porté[2].

[1] Rivet, *op. cit.*, chap. VII, Causes qui nuisent au progrès des boulangeries coopératives, p. 227 à 262.

[2] V. d'autres chiffres, Rivet, *op. cit.*, p. 251 et suiv.

Et une expérience tentée récemment à Marseille permet de vérifier à peu près toutes ces déductions. Une grande boulangerie capitaliste s'était constituée, munie de l'outillage le plus perfectionné actuellement connu : fours doubles, pétrins mécaniques à grand rendement, balances automatiques, etc. Elle était parvenue, paraît-il, à réduire les frais de panification à 8 francs par balle. Au point de vue industriel et technique, le résultat était parfait. Une quarantaine de magasins avaient été établis dans les quartiers de la ville. Tout semblait organisé pour rapporter une ample moisson de bénéfices. Or, à leur grande surprise, les directeurs constatèrent que la société faisait des pertes quotidiennes. La distribution du pain mangeait les bénéfices pourtant considérables de la fabrication. La société aurait été contrainte d'abandonner la lutte si elle ne s'était avisée d'une combinaison. Elle a lié partie avec une société commerciale d'alimentation à succursales multiples et lui a cédé ses magasins. En retour, cette dernière s'est engagée à vendre le pain de la boulangerie. Du coup, celle-ci s'est trouvée déchargée de la partie la plus lourde et la plus aléatoire de son exploitation. De cette façon, la ruine a pu être évitée et la boulangerie est aujourd'hui très prospère.

Et ceci nous amène à dire un mot de ces entreprises à succursales multiples qui ont surgi récemment sur la scène économique et qui pourraient bien constituer un ennemi très redoutable pour les boulangers et les meuniers, comme d'ailleurs pour les sociétés coopératives de consommation.

B. *L'intégration par les magasins d'alimentation à succursales multiples.*

On sait que ces entreprises, au lieu d'être centralisées en une seule exploitation, sont disséminées, éparpillées en une foule de petits magasins et, au lieu de faire venir le client jusqu'à elles, vont s'établir auprès de lui, dans sa rue, à sa porte. Or, ce procédé commercial, que l'on commence à étudier depuis quelques années [1], a pris une très grande extension dans la plupart des pays. On le rencontre dans toutes les branches du commerce, mais les manifestations sont surtout visibles dans le commerce de l'alimentation [2].

[1] Moride, *Les maisons à succursales multiples en France et à l'étranger*. Paris, Alcan, 1913. V. la bibliographie, p. 13 à la note.

[2] Moride, *op. cit.*, p. 96, 104.

Telle firme, comme les Docks Rémois, possède jusqu'à 500 succursales.

Ayant ainsi une clientèle très étendue, l'entreprise peut faire ses achats par grandes masses. Elle peut avoir un dépôt central dans une ville et organiser un service de transports très économique. Et bientôt même l'entrepreneur, voyant son débouché s'étendre, peut prendre l'initiative de fabriquer lui-même les produits livrés à ses gérants. Il y a déjà des exemples très nombreux de cette intégration [1]. Or, certaines de ces firmes vendent du pain en même temps que de l'épicerie. C'est le cas, par exemple, de la société d'alimentation « l'Épargne », fondée il y a une quinzaine d'années dans la région toulousaine et qui possède actuellement 110 succursales dans la seule ville de Toulouse. Une boulangerie centrale, munie d'un outillage mécanique des plus perfectionnés, fabrique entre 7 et 8.000 kilos de pain par jour. Le pain est apporté dans les succursales au moyen de voitures et vendu aux clients à 5 centimes et parfois, *en réclame*, à 10 centimes les 2 kilos au-dessous de la taxe municipale.

On devine la concurrence énorme qui peut être faite aux boulangers. L'entreprise installe une grande boulangerie centrale parfaitement outillée et réalise tout d'abord les bénéfices industriels résultant de la production en grand. Mais bien mieux, l'écoulement du produit est fait encore au minimum de frais. Le pain est apporté aux magasins par les moyens les plus rapides et les plus économiques. Enfin et surtout la vente du pain ne se fait pas dans une boutique plus ou moins luxueuse, exclusivement destinée à ce trafic. La boulangerie constitue simplement un « rayon » du petit magasin et le pain ne supporte ainsi qu'une partie peut-être infime des frais généraux : loyer, éclairage, impôt, assurance, main-d'œuvre, etc.

Jusqu'ici, à notre connaissance, les entreprises à succursales multiples n'ont pas encore essayé de produire leur farine, mais on sait que ces entreprises forment déjà un consortium. L'idée peut leur venir de fonder des minoteries, et, étant donnée la vitalité formidable de ce mouvement de concentration, nul doute que leur initiative sur ce point soit couronnée de succès.

Contre ce nouvel ennemi si puissamment armé, que pourraient

[1] Moride, *op. cit.*, p. 143.

bien faire les boulangers ? Résister sans doute avec les moyens que nous avons signalés déjà chemin faisant et dont la valeur morale n'est pas toujours de premier ordre. N'y aurait-il pas quelque chose de mieux à faire pour eux et ne pourraient-ils pas tenter la concentration et l'intégration afin d'abaisser le prix de revient de leurs produits ?

C. *L'intégration par les boulangers.*

L'idée leur est bien venue d'annexer parfois la pâtisserie à leur profession principale afin d'attirer à eux le bénéfice du marchand de gâteaux. Mais c'est là un résultat assez médiocre. Il faudrait tenter une intégration plus importante et ils ne semblent pas y avoir vraiment songé. La boulangerie est souvent dans les mains d'individus sans grande initiative, dépourvus de capitaux, parfois plus ou moins asservis aux meuniers ou aux marchands de farine qui leur font du crédit. Et cependant, ici, la cohésion qui leur sert pour se défendre contre la grande entreprise ou la coopérative pouvait leur permettre d'aborder la production en grand. Ils auraient pu, en s'associant, constituer de grandes usines centrales perfectionnées et entreprendre la production coopérative de la farine. Mais l'état d'esprit qui règne, en général, chez ces petits producteurs n'a pas permis la constitution de semblables ententes économiques. Dans le nombre, à tout prendre très restreint, d'artisans qui pratiquent par tous pays l'association pour l'achat des matières premières et de l'outillage, on signale seulement quelques boulangers en Allemagne [1].

Ainsi donc, ni les meuniers, ni les marchands de céréales ou de farines, ni les boulangers n'ont réussi à pratiquer, d'une façon quelque peu importante, l'intégration des diverses étapes de la production et de la transformation du blé. Les seuls succès enregistrés ont été remportés par des organisations qui semblaient en dehors de la ligne des entrepreneurs auxquels on pouvait songer : les sociétés capitalistes d'alimentation à succursales multiples.

Est-ce que les consommateurs auraient été plus heureux ?

D. *L'intégration par le consommateur.*

La question semble singulière. Comment, là où les producteurs, gens hardis, gens d'initiative, au courant des procédés les plus

[1] Gide, *Économie sociale*, p. 482 et suiv.

perfectionnés élaborés par l'évolution économique moderne, ont échoué, la masse amorphe de consommateurs, insouciants, habitués à être tondus et volés, auraient-ils réussi? Eh bien, ce qui peut paraître paradoxal a été réalisé de toutes pièces! Et tout compte fait, à l'heure actuelle, c'est le consommateur qui a effectué l'intégration la plus importante dans la production du pain.

Le mouvement a commencé en Angleterre bien longtemps même avant les Pionniers de Rochdale. Chose curieuse à noter, c'est par le moulin qu'on a débuté. Vers la fin du XVIIIe siècle, un certain nombre de pauvres ouvriers du port de Hull, désespérés du haut prix atteint par la farine et de sa mauvaise qualité, adressèrent au « mayor » et aux « aldermen » une pétition touchante afin qu'on les aidât à établir un moulin coopératif[1]. Les représentants de la cité ayant écouté la requête et ayant accordé une subvention, le moulin fut inauguré le 5 juin 1797. Il eut un très grand succès, et l'exemple donné fut imité dans d'autres villes de l'Angleterre. Et si l'on s'étonne que le mouvement coopératif ait ainsi commencé par le moulin et non par le pétrin, il faut se rappeler que, jusqu'à ces dernières années, dans le nord de l'Angleterre, il n'y avait pas de boulangeries. Chaque maison, quelle que fût son importance, avait son four dans lequel chaque famille cuisait elle-même son pain. Et voilà pourquoi, bien que l'Écosse n'ait pas eu tout à fait les mêmes habitudes, les boulangeries coopératives sont, relativement à d'autres pays, si peu nombreuses en Grande-Bretagne. Il n'y avait, en 1904, que 19 sociétés s'occupant exclusivement de la boulangerie dont 5 pour l'Angleterre et 14 pour l'Écosse. Et on ne comptait que 487 sociétés (sur 1.500) fabriquant elles-mêmes leur pain d'une façon d'ailleurs accessoire, ces boulangeries annexes n'ayant souvent qu'une très faible production destinée à la clientèle bourgeoise (65 millions de francs en 1904)[2]. Et ainsi, avec la construction du moulin seulement, le consommateur réalisait la plus grande partie de l'intégration du procès de production du pain. Point n'était besoin pour cela d'installer une boulangerie.

Aujourd'hui, les choses ont naturellement un peu changé quoique la production familiale du pain occupe encore en Angleterre

[1] V. Cernesson, *Les sociétés coopératives anglaises*, p. 108.

[2] Ainsi, la boulangerie annexée à la grande coopérative de Leeds, la plus importante du Royaume-Uni, n'a jamais fait plus de 300.000 francs d'affaires (sur un total de 36 millions en 1904). V. Cernesson, *op. cit.*, p. 248.

une très grande place dans les classes populaires. Les grandes sociétés continuent à avoir leurs moulins. En 1904, le moulin de Rochdale, qui avait failli entraîner à un moment donné la ruine de la société, quoique son importance ait beaucoup diminué, faisait encore pour 4.750.000 francs d'affaires et représentait un capital de 1.448.000 francs. La société de Leeds a été d'abord un moulin coopératif et la meunerie figure à l'actif social pour un chiffre très important. Parfois, il s'est constitué des sociétés coopératives de production dont les sociétés distributives sont les actionnaires. Il en est ainsi du moulin fondé à Halifax en 1847 par des ouvriers mécontents de la cherté et de la mauvaise qualité de la farine et qui est devenu un des plus grands moulins du Royaume-Uni. Sa clientèle est surtout fédérale[1].

Enfin les Wholesales ont naturellement abordé la fabrication de la farine dans les minoteries fédérales, et c'est même, tout compte fait, leur branche de production qui est, à l'heure actuelle, la plus importante. La Wholesale anglaise possède trois grands centres de meunerie, près de Dunston, autour de Manchester, et à Silverstown près de Londres. Ils ont produit, en 1906, pour plus de 43.500.000 francs de farine [2]. La Wholesale de Glasgow a aussi installé une minoterie à Édimbourg et une autre à Leith. De 1901 à 1906, ces deux établissements ont réalisé une production de 70 millions de francs [3]. La Wholesale de Manchester fait elle-même ses achats de blé en Amérique. Ce sont là assurément d'admirables résultats et rien à l'étranger ne peut leur être comparé. D'ailleurs, il faut le reconnaître, les habitudes ne sont pas du tout les mêmes et l'intégration du procès de production du pain y est beaucoup plus difficile.

En effet, si la boulangerie, comme nous venons de le dire, n'occupe qu'une place relativement faible dans le mouvement coopératif anglais, il n'en est pas de même sur le continent et c'est par là qu'il a fallu commencer le mouvement d'intégration. La boulangerie est, après l'épicerie, l'entreprise coopérative la plus répandue. C'est en tout cas la forme préférée par les sociétés

[1] En 1904, il groupait 1.227 membres, personnes ou sociétés, occupait 78 employés, possédait 2 millions et demi de francs de capital et faisait 8 millions et demi de francs d'affaires par an. V. Cernesson, *op. cit.*, p. 263.

[2] V. Cernesson, *op. cit.*, p. 448-449; Lavergne, *op. cit.*, p. 114.

[3] Lavergne, *op. cit.*, p. 140.

belges et par une bonne partie des sociétés françaises. La statistique révèle que sur 3.145 sociétés dont l'existence en France était connue au 1er janvier 1913, 1.248 étaient signalées comme s'occupant uniquement de boulangerie. 1.160 ont fait connaître à la fois le nombre de leurs membres (272.159) et leur chiffre d'affaires (61.675.000 fr.). Mais à côté de ces boulangeries proprement dites 622 sociétés ont été signalées comme vendant à la fois du pain et d'autres denrées. Sur ce nombre, 608 ont fait connaître le nombre de leurs membres (282.247) et leur chiffre d'affaires (128.320.000 fr.)[1]. Quelle est la part qui revient au pain, dans ce total, l'enquête ne le révèle malheureusement pas Cependant le préfet des Ardennes a pu obtenir le chiffre d'affaires concernant exclusivement le pain. Pour 35 sociétés enquêtées, le montant total des ventes s'élève à 4.166.000 francs et celui des ventes de pain à 1.573.000, soit 37,7 p. 100. En appliquant ce coefficient au total des ventes des 622 sociétés ci-dessus, on trouverait pour le pain vendu concurremment avec d'autres marchandises, le chiffre de 48 millions de francs, chiffre assurément très hypothétique, mais dont on est obligé de se contenter à défaut d'autre. Évidemment, beaucoup de ces coopératives ressemblent pour le volume de leur production aux petites boulangeries capitalistes ; elles groupent souvent un très petit nombre de familles [2], et il ne saurait être question pour elles d'aborder la production de la matière première, afin d'absorber le bénéfice du fabricant et d'avoir le contrôle de leur farine. Il leur serait difficile de trouver dans leurs propres ressources le capital nécessaire pour achalander une minoterie, encore moins de constituer le débouché suffisant pour absorber toute la production d'un moulin.

Cependant il y a des coopératives qui ont un volume très considérable, comme l'Indépendante de Lille groupant 17.800 membres (1913) et vendant 2.425.000 francs de pain. Ces sociétés pourraient, sans nul doute, — et elles l'ont d'ailleurs fait [3], — entreprendre la production de la farine avec leurs seules ressources, imitant en cela l'exemple de puissantes coopératives anglaises.

En tout cas, ce qui paraissait difficile pour des sociétés isolées a été tenté avec le plus grand succès par un certain nombre de

[1] *Bulletin du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale*, 1913, p. 1067.
[2] V. *Bulletin du ministère du Travail, loc. cit.*, tableau des p. 1068 et 1069.
[3] V. Rivet, *op. cit.*, p. 240, 241 et 242.

fédérations régionales en attendant que le magasin de gros coopératif, réorganisé à la suite du Congrès unitaire de Tours (28-30 décembre 1912), prenne l'initiative, comme les Wholesales britanniques, d'établir sur le territoire des meuneries fédérales.

Nous ne pouvons songer à indiquer la production de toutes ces fédérations françaises. Voici quelques renseignements que nous ont fournis très aimablement trois d'entre elles :

a) Fondée en 1901, la Fédération des coopératives de Tours et de la région a pour objet notamment l'achat en commun, la manutention et la répartition de diverses marchandises déterminées par l'assemblée générale, la création de toute organisation jugée utile à la Fédération (art. 2 des Statuts). La fourniture du combustible fut la première activité où elle s'essaya. Les progrès réguliers de l'organisme collectif, et notamment la constitution en six ans d'un capital de 50.000 francs, encouragèrent les coopératives à de nouvelles créations. Celle qui parut le plus pratique et surtout le plus immédiatement utile fut celle d'une minoterie, car, depuis longtemps, les sociétés tourangelles se plaignaient des agissements des meuniers qui s'efforçaient de récupérer sur la qualité des farines les concessions faites, en apparence, sur les prix. Après des études et des tâtonnements divers, une assemblée générale des délégués de toutes les coopératives de la région votait le principe de l'acquisition du moulin de Savonnières installé sur un barrage du Cher, le 2 février 1908. Le 12 février, l'assemblée générale extraordinaire modifiait les statuts en introduisant une clause essentielle : l'engagement de se fournir exclusivement à la Fédération pendant cinq ans au moins. L'achat du moulin fut effectué le 14 février, et les travaux d'aménagement commencèrent; ils durèrent jusqu'au 1er mai, moment où se firent les premières livraisons de farine. Mais tout conspira, dès le début, hommes et choses, pour rendre le fonctionnement décourageant, presque désastreux. Cependant, à force d'énergie, de persévérance et de dévouement, les difficultés initiales purent être vaincues. Le déficit, qui atteignait 23.000 francs au 31 décembre 1910, était ramené à 16.000 francs en fin d'exercice; il disparaissait au cours de l'année 1911-1912 qui donna 17.000 francs de bénéfices nets portés à 28.030 francs en 1912-1913. L'ère des gros ennuis était close. Le contrat qui unissait à la Fédération les dix-sept sociétés adhérentes a été renouvelé sans aucune difficulté pour une nouvelle période de cinq ans. Voici

quelles ont été les quantités produites et livrées dans les deux derniers exercices :

1911-1912.	34.829 quintaux	valant	1.027.710 francs
1912-1913.	42.229 »	»	1.322.463 »

Pendant l'exercice 1912-1913 l'écart moyen entre le prix de la farine première, vendue aux sociétés, et celui pratiqué sur le marché de Paris a été de 3 fr. 64 par culasse, soit de 5,61 p. 100, et les sociétés fédérées ont néanmoins reçu 3.504 francs de ristourne. Mais la Fédération reconnaît que les bénéfices (28.000 francs) sont exagérés du moment que l'on peut affecter à l'amortissement du matériel de la minoterie une partie des bénéfices réalisés sur le service du combustible [1].

b) La Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne, créée le 1er janvier 1903, mais réorganisée en 1905 sous la forme d'une société anonyme à capital et à personnel variables, groupe actuellement (1er janvier 1914) 80 sociétés. Ayant eu à souffrir à plusieurs reprises d'une hausse de la farine, elle décida d'avoir une minoterie à elle. Le capital nécessaire fut constitué au moyen d'obligations souscrites par les sociétaires et un moulin à vapeur fut construit en 1905 à Lorient. Les livraisons de farine sont effectuées par un camion automobile pour les sociétés de Lorient et des environs, par voie ferrée ou maritime pour les autres sociétés de la Bretagne. Le moulin a broyé en moyenne 200 quintaux de blé par jour et 20 à 30 de seigle et la fourniture de farine a atteint près de 2.000 quintaux par mois. Les marchandises sont vendues au prix minimum, la Fédération ne tenant pas à faire de gros bénéfices [2]. « Aussi il y a deux ans, nous écrit l'administrateur délégué de la Fédération, à la suite de la récolte déficitaire et mauvaise de 1912, les farines du commerce se sont vendues jusqu'à 44 francs le quintal dans notre région ; seuls, nous n'avons pas voulu hausser nos prix et nous avons vendu nos farines à 39 francs au maximum le quintal ».

[1] V. sur ces points l'élégante brochure illustrée éditée à l'occasion du congrès unitaire de décembre 1912. V. aussi le rapport annuel sur les opérations de l'exercice 1912-1913. Pour les débuts du syndicat, V. un article de M. Guieysse, dans le numéro de novembre 1902 de *Pages libres*, p. 421.

[2] Les bénéfices sont répartis 50 p. 100 aux sociétés adhérentes et 50 p. 100 à la réserve légale, aux amortissements, fonds de développement et de prévoyance.

c) Enfin la Fédération des sociétés coopératives du P. L. M. Est et diverses, qui groupe 141 sociétés réparties dans 45 départements, a complété son organisation économique en achetant en 1910 un moulin à Prissé (Saône-et-Loire). Il fournit directement la farine aux sociétés unies et est administré par une société autonome : « La Société du moulin fédéral coopératif ».

D'après l'inventaire du 31 décembre 1913, la Société avait dépensé en achat d'immeubles et d'outillage une somme de 66.086 francs. Les résultats sont extrêmement encourageants, comme l'indique le résumé suivant que nous dressons :

	Ventes effectuées	Bénéfices réalisés
	—	—
1910. . . . . F.	326.420	1.050
1911.	424.827	1.122
1912.	433.477	12.773

A l'étranger, nous trouverions des exemples analogues. C'est ainsi, par exemple, que l'Union Suisse, menacée d'être boycottée par les meuniers agissant sous la pression des boulangers, a eu la bonne fortune de pouvoir acheter le grand moulin Maggi qui alimente maintenant les boulangeries coopératives placées dans son cercle normal d'action, etc.

E. *L'intégration par les producteurs de blé. La maison du blé et du pain.*

Les premières tentatives importantes d'intégration par les producteurs semblent remonter à la crise agricole qui a marqué d'une façon si cruelle pour les agriculteurs du vieux monde le dernier quart du XIXe siècle. L'Europe occidentale fut menacée d'un véritable envahissement de produits agricoles à bon marché contre lequel il apparut comme impossible de lutter. Comment faire pour conjurer la crise? On eut recours, dit M. Souchon, à des systèmes divers. L'Angleterre demeura fidèle au libre-échangisme, laissa ses portes ouvertes et les agriculteurs se bornèrent à concentrer la culture du blé sur les terres les plus propres à leur production, afin de diminuer les prix de revient[1]. Chez nous, au contraire, comme en Allemagne, on recourut au protectionnisme. Et à l'abri des barrières douanières, on vit les cultivateurs combattre la dépression des

[1] Souchon, *Les cartells de l'agriculture en Allemagne*, Paris, Colin, 1903, p. 1 et suiv.

prix par l'augmentation des rendements bruts ; ils hâtèrent le mouvement déjà commencé d'industrialisation de l'agriculture [1]. Mais cette augmentation des rendements était chose difficile à manier. A la concurrence mondiale, source et origine de la crise, on ne tarda pas à substituer la concurrence nationale née de la surproduction dans un milieu artificiellement fermé. Devant ces difficultés nouvelles et devant l'insuffisance d'autres remèdes projetés, on s'est demandé si le salut ne serait pas dans une meilleure organisation de la vente des céréales. M. Méline, se faisant l'écho de ces préoccupations, disait, en 1901, dans un discours prononcé à Épinal : « Le moment est venu pour l'agriculture de se donner l'organisation commerciale qui lui manque. C'est sur ce point qu'elle doit se concentrer tout entière et sur ce terrain que doivent se donner rendez-vous tous ses amis » [2]. Et si l'on s'engageait dans cette voie, au processus technique d'industrialisation de l'agriculture pourrait tout naturellement se souder un processus économique de commercialisation [3].

Mais comment copier, sur ce second point, l'exemple de la grande production industrielle s'organisant pour la conquête des débouchés ? Le mouvement d'association déjà commencé, déjà si plein de promesses, pouvait fournir la solution du problème. Pourquoi les agriculteurs associés n'essaieraient-ils pas d'intégrer les bénéfices des nombreux intermédiaires qui s'échelonnent entre eux et le consommateur, pourquoi ne tenteraient-ils pas de conquérir les débouchés lointains pour décongestionner le marché national ? Pourquoi les coopératives de paysans n'essaieraient-elles pas ce que l'on voyait faire aux grandes firmes cartellisées de l'Allemagne assez puissantes pour agir sur la production elle-même, afin de l'adapter plus exactement aux besoins de la consommation ?

*
* *

C'est l'Allemagne qui inaugure résolument l'intégration du commerce du blé. Entrevue par Raiffaisen, dès 1864-1866, la vente coopérative des céréales apparaît seulement dans les dix dernières

[1] Souchon, *op. cit.*, p. 3 ; Hitier, *La tendance de l'agriculture moderne à s'industrialiser, Revue d'économie politique*, 1901, p. 905 et suiv.

[2] Cité par Souchon, *op. cit.*, p. 1.

[3] Hitier, *loc. cit.*, p. 107.

années du XIXe siècle comme le moyen, pour les agrariens allemands, de relever le prix de vente de leurs produits. Après diverses tentatives qu'il serait trop long de conter ici, une vive campagne fut menée dès 1894 en faveur de la création de magasins coopératifs de céréales [1]. Les agrariens allemands avaient à leur disposition des modèles bien connus déjà : c'étaient les *elevators* des États-Unis, sortes de vastes réservoirs où le blé, dès la récolte, est apporté, nettoyé, séché, gardé en dépôt pour être de là conduit sur les lieux d'embarquement et où toute la manipulation des grains est faite au moyen de machines, à l'exclusion de tout travail à la main. Les avantages de ces institutions capitalistes étaient extrêmement importants pour le fermier. Pas besoin de granges pour recueillir la récolte, pas de pertes dues à la dent des rongeurs, dispense de l'emploi de sacs remplacés par des voitures réservoirs circulant sur les voies ferrées, possibilité de la création de marques commerciales, certitude de trouver un acheteur pour sa marchandise auprès du magasin au dernier cours de la bourse voisine, déduction faite de frais minimes de transport et de magasinage, enfin, si le paysan préfère attendre des cours plus favorables, possibilité de trouver auprès des banques locales, sur présentation du bon délivré par le magasin, des avances jusqu'à concurrence des trois quarts de sa livraison [2].

Mais ce n'est pas seulement l'exemple des États-Unis dont les agriculteurs allemands pouvaient s'inspirer. Chez leurs voisins, les Russes, l'exportation des céréales avait aussi conduit à la constitution de magasins à blé dont le triple but, disait le rapport officiel qui précéda la loi du budget de 1891, était « de mieux assurer les opérations de séchage et de nettoyage du blé, de diminuer les frais de transport à l'intérieur, de permettre un meilleur fonctionnement du warrantage sur les produits agricoles » [3]. Mais les fonds, cette fois-ci, provenaient pour la plus grande part des avances de l'État.

C'est ce dernier exemple que les agrariens allemands ont suivi. Écoutant l'appel pressant des congrès coopératifs, le gouvernement prussien se décide à faire des sacrifices en faveur de la vente

[1] V. sur tous ces points Souchon, *op. cit.*, p. 14 et suiv. — V. aussi Bouillon, *La vente coopérative des céréales à l'étranger et en France*, thèse de Caen, 1908, p. 21 et suiv.

[2] V. Souchon, *op. cit.*, p. 25 et suiv.; Bouillon, *op. cit.*, p. 26 et suiv.

[3] Cité par Souchon, *op. cit.*, p. 33.

coopérative des céréales. Il fait voter les lois du 3 juin 1896 et 8 juillet 1897 qui mettent à la disposition des agriculteurs un fonds s'élevant à 5 millions de marks. D'autres États ont suivi bientôt l'exemple du gouvernement prussien. Il en a été de même en Autriche. Et bientôt des magasins de blé (kornhaus) sont construits dans les diverses régions de l'Allemagne. Le blé que l'associé doit en principe à la coopérative est nettoyé, séché, classé, mélangé suivant un type uniforme propre à la vente en gros. Certaines sociétés achètent et revendent le blé à leur compte. D'autres se bornent à le recevoir en dépôt et à servir d'intermédiaires pour la vente tout en consentant des avances aux déposants. Dans les régions exportatrices du Nord et de l'Est, les Kornhaüser n'ont pas hésité à entreprendre la vente à l'extérieur quand elle leur a paru nécessaire pour décongestionner le marché intérieur.

Quels ont été les résultats de ce premier mouvement d'intégration qui a adjoint ainsi à la production du blé son écoulement sur le marché? On peut les résumer, dès 1902, de la façon suivante, d'après l'étude de M. Souchon. Il y a, en ce moment, 174 associations agricoles, ne s'occupant pas toutes d'ailleurs, à titre exclusif, de la vente des céréales. En 1901, le chiffre des ventes porte sur près de 6 millions de quintaux dont la valeur est de 55 millions de marks. Bien que ce chiffre représente assez peu de chose par rapport à l'ensemble du commerce des céréales en Allemagne (9 à 10 millions de tonnes valant 1.500 à 1.600 millions de marks), il est loin d'être négligeable. En tout cas les sociétés rendent à leurs membres de très appréciables services. Sans doute les bénéfices financiers ont été dans la plupart des cas extrêmement minimes. Mais les kornhaüser ont contribué à délivrer les agriculteurs du joug des marchands de céréales ; ils leur ont permis de participer directement aux adjudications les plus importantes, notamment aux fournitures de l'intendance militaire ; par leurs achats fermes ou par leurs avances, ils ont affranchi les petits propriétaires de la nécessité de vendre à tout prix aussitôt après la récolte ; enfin, s'il est difficile de mesurer d'une façon précise l'influence des coopératives sur les prix, étant donnée la complexité des causes qui agissent sur leur formation, il semble cependant certain que les prix de vente locaux n'ont pas été inférieurs aux cours pratiqués à la bourse.

Pour l'avenir, les espérances suscitées par les premiers succès étaient immenses. On espérait réussir à former un vaste cartell

capable de dominer le marché intérieur et d'affranchir radicalement l'agriculture de l'influence pernicieuse des intermédiaires et de la spéculation des Bourses de commerce; de régulariser les cours à l'abri des tarifs douaniers, et même de proportionner les emblavures aux besoins présumés de la consommation. Dans ce pays, enfin, où tout prend volontiers un aspect de colossal, il y en a même qui rêvaient d'une organisation internationale de la vente du blé.

Est-ce que ces espérances se sont réalisées après 1902? Il faut se résigner à le reconnaître, le mouvement est considéré comme ayant virtuellement échoué. Déjà en 1907, en Prusse, sur 36 kornhaüser construits par le gouvernement ou avec les fonds avancés par lui, 8 avaient été remis à la disposition de l'État, 1 avait été vendu au commerce. Les causes de ces échecs semblent multiples : dimensions exagérées des magasins, outillage trop coûteux, insuffisance des fonds de roulement nécessitant des emprunts à gros intérêts, achats de céréales à des taux trop élevés, méconnaissance des principes coopératifs, spéculations malheureuses, incompétence et insuffisance des directeurs[1]. L'action sur les prix des maisons de blé qui ont continué à fonctionner a été très médiocre[2].

*
* *

En France, l'idée pour les producteurs d'annexer la vente des céréales et de s'affranchir du joug des intermédiaires date des premiers temps de la formation des syndicats agricoles. De 1884 à 1890, on les voit participer à certaines ventes faites à l'autorité militaire. Mais un arrêt du Conseil d'État, en date du 4 février 1890, vient couper court à ces pratiques en déclarant que les syndicats n'ont pas qualité pour se livrer à des opérations commerciales ou industrielles. L'idée, dès ce moment abandonnée, est reprise vigoureusement à un congrès réuni à Versailles, au mois de juin 1900, dont le but était d'envisager dans tous ses détails techniques et juridiques l'organisation de la vente collective du blé[3]. Nous ne pouvons indiquer ici toutes les résolutions qui furent

[1] Bouillon, *op. cit.*, p. 101.

[2] Wygodzinski, *Das Genossenschaftswesen in Deutschland*, Leipzig, Teubner, 1911.

[3] V. Congrès de la vente du blé tenu à Versailles les 28, 29 et 30 juin 1900, 2 vol. Versailles, imprimerie Aubert, 1901.

votées. Signalons seulement les principales. Il y a lieu : 1° d'organiser la vente du blé de manière à assurer aux agriculteurs un prix rémunérateur et de créer à cet effet des sociétés coopératives ayant une existence distincte de celle des syndicats ou unions de syndicats, mais constituées sous les auspices des syndicats..... ; 3° de favoriser l'établissement, par ces sociétés, de greniers ruraux et de magasins régionaux destinés à emmagasiner, conserver, soigner, mélanger les blés et à les classer suivant les types adoptés, notamment dans les gares de chemins de fer des centres de production, à proximité des canaux, et, si possible, à proximité des magasins militaires..... »

La dernière résolution du congrès prévoyait la nomination d'un comité permanent chargé d'étudier et de prendre les résolutions nécessaires, en s'inspirant des vœux émis par le congrès, et de se mettre en relation avec les organisations syndicales et coopératives qui existaient déjà. Ce comité fut effectivement élu dans la dernière séance du congrès, le 30 juin 1900.

L'action de cet organisme a surtout visé à faire l'éducation économique du producteur : à leur montrer les dangers de l'isolement en face de spéculateurs bien renseignés et riches qui ont fini par usurper peu à peu le pouvoir de fixer le prix de vente des produits agricoles ; à leur recommander d'abandonner, avec l'aide de caisses de crédit, la déplorable habitude de vendre dès la récolte ; à leur faire adopter la politique des petits paquets consistant à répartir la vente par petites fractions égales sur les douze mois de l'année ; enfin à faire pénétrer dans les campagnes les informations exactes recueillies par lui sur les cours des céréales et sur l'état des récoltes[2].

Quels ont été les résultats de cette propagande? Il faut encore se résigner à le reconnaître : ils sont tout à fait minimes. En 1907, 1° il n'y avait aucune société fondée en vue de la vente collective des céréales. Cette vente n'est effectuée que par quelques coopératives qui apparaissent comme la doublure des syndicats agricoles dont elles portent d'ailleurs le nom.

2° Il n'existe aucun magasin construit et aménagé spécialement

[2] Tous ces renseignements étaient centralisés dans une feuille d'information : *La correspondance du Comité permanent de la vente du blé* envoyée sur simple demande.

[3] V. l'étude de 8 de ces sociétés faite en 1907 par M. Bouillon, *op. cit.*, p. 191 à 202.

en vue de la concentration, de la manipulation, des mélanges, de la conservation et de la vente du grain. Les syndicats utilisent à cet effet leurs propres magasins destinés en principe aux engrais qu'ils vendent à leurs adhérents.

3° Quelques syndicats qui ont organisé la vente collective ont pratiqué simplement le système de la vente à la commission qui n'est qu'une première étape dans l'organisation de la coopération de vente. Quelques-uns pratiquent le système de l'achat ferme aux adhérents et vendent aux risques et périls de la société. Mais ce système, qui présente les plus graves dangers, qui conduit à la spéculation, n'a rien de coopératif, et nous avons vu qu'il avait entraîné la ruine de certains kornhaüser allemands.

4° Tous les syndicats qui vendent collectivement agissent d'une façon isolée ; il n'existe nulle part de centralisation de vente comme en Allemagne.

5° Finalement, les quantités de céréales vendues collectivement sont tout à fait insignifiantes comparées à celles qu'écoulent les organisations allemandes ou autrichiennes.

6° Quant à l'action sur les prix, elle est, on le comprend, très difficile à apprécier, vu la faiblesse des quantités traitées [1].

A quoi tient le peu de développement de la vente coopérative du blé en France?

M. Bouillon indique tout d'abord la date relativement récente du mouvement d'association et il fait remarquer que la vente collective des céréales n'a été souvent que l'extension de l'activité d'associations agricoles très nombreuses et très prospères déjà fédérées et fortement organisées. De plus, les sociétés coopératives ne jouissent pas en France d'un régime juridique spécifique analogue au régime si bienfaisant qui a été créé en Allemagne par la loi du 1er mai 1889. En fait, ces coopératives n'ont pu aborder la création de magasins communs qui eussent singulièrement facilité leur tâche parce que la construction eût exigé des capitaux que les agriculteurs étaient dans l'impossibilité de se procurer et le seul crédit que l'État pouvait offrir aux agriculteurs était un crédit individuel et à court terme (celui résultant des lois du 5 novembre 1894 et du 21 mars 1899). Or ce qu'il leur fallait, c'était un crédit collectif et à long terme.

[1] V. sur tous ces points, Bouillon, *op. cit.*, p. 202.

Cette situation a aujourd'hui disparu grâce à la loi du 26 décembre 1906 qui, nous l'avons vu, met à la disposition des coopératives agricoles les capitaux assez considérables offerts par la Banque de France.

Mais la vente collective ne s'est pas pour cela développée. Il semble même qu'elle ait diminué. En tout cas, il est impossible d'avoir des documents d'ensemble. Le secrétaire général du Comité permanent de la vente du blé nous écrit que, depuis quelques années, le Comité ne tient plus de séances et ne joue plus qu'un rôle consultatif. Les dossiers consultés par M. Bouillon ont été les derniers que le Comité ait constitués. Sur ce point, il y a donc parallélisme des situations en France et en Allemagne.

Et, d'ailleurs, les questions qui se posaient, au moment où M. Méline prononçait son discours d'Épinal, ne se présentent plus aujourd'hui avec la même acuité. Pour des causes assez diverses et assez confuses, sur lesquelles nous ne pouvons pas songer à nous étendre : récoltes déficitaires, adoption de lois relatives à la fraude, déclaration obligatoire de récoltes, augmentation de la population et des besoins de céréales dans les pays exportateurs naguère, et peut-être l'accroissement énorme de la production de l'or depuis une dizaine d'années, l'agriculture des vieux pays traverse une période de hauts prix dont il est impossible de prévoir, dès à présent, la durée et l'intensité. Les producteurs agricoles semblent devoir connaître une prospérité qui n'est pas sans analogie avec celle qui marqua la deuxième moitié du Second Empire. Aussi bien y aurait-il peut-être, dans le monde agricole, des périodes d'essor assez semblables à celles qui scandent le développement des économies industrielles, mais de longueur et d'amplitude plus grandes.

Mais si ces problèmes qui se posaient, il y a une dizaine d'années, ne sont plus aujourd'hui aussi pressants, ce n'est pas une raison pour abandonner le mouvement d'intégration commencé et cela au moment où les lois récentes viennent de donner aux coopératives plus de facilités pour se constituer et pour accroître leur action. Et au contraire, les agriculteurs devenus plus riches, ayant pris conscience plus précise de la puissance de l'instrument que l'association a mis entre leurs mains, devraient être tentés de s'avancer davantage dans cette voie de l'intégration. Effectivement certains agriculteurs ont pris la décision d'aller jusqu'aux

extrêmes limites de leur activité possible et d'intégrer non seulement le commerce du blé, mais encore d'un seul coup les procès ultérieurs de transformation, c'est-à-dire la meunerie et la boulangerie. Et d'ailleurs, l'intégration du commerce seul exige-t-elle trop de conditions difficiles à réaliser. A n'envisager seulement que la personnalité du directeur, que de qualités rares il doit présenter : capacités commerciales étendues, connaissance du débouché qu'offre la consommation, habileté à se défendre contre les ennemis du dehors : les marchands qui s'efforceront par tous les moyens de nuire au développement de la coopérative ; fermeté à lutter contre certains ennemis du dedans : les associés qui négligeront d'apporter leur récolte, ou qui apporteront la plus mauvaise partie de leur grain, celle que les négociants refuseraient ou paieraient à bas prix, etc. Et voilà pourquoi cette initiative d'intégrer tout le procès de production et de transformation du blé a été au fond une très grande habileté. En tout cas, cette idée, dont la hardiesse déconcerte au premier abord, a été couronnée d'un éclatant succès.

Certaines coopératives agricoles avaient bien déjà intégré tout au moins la meunerie. La coopérative de Bailleul (Nord), par exemple, possède un vaste magasin près de la gare qui lui permet d'enfermer des quantités considérables de produits. De plus, elle transforme les grains : blé, orge, maïs de ses adhérents, sous forme de concassage, d'aplatissage, de mouture. C'est ainsi, notamment, qu'elle transforme, bon an, mal an, 5.000 hectolitres de blé en farine [1].

Quelques exemples anciens d'intégration complète nous sont, par contre, fournis par l'Allemagne. Les agriculteurs allemands ne se sont pas contentés d'annexer les profits que prélevaient auparavant les commerçants intermédiaires ; ils ont essayé de s'approprier aussi le profit industriel de la transformation des céréales en pain et farine. Et même les moulins coopératifs représentent, en Allemagne, une des formes les plus anciennes de la coopération. Parmi celles qui sont unies à la Fédération de Darmstadt, il y a une coopérative de meunerie de Repelen, dans la province Rhénane, constituée en 1822 et qui, à la fin de 1903, comptait 113 membres. Dans la même province, voici encore la

[1] V. Bouillon, *op. cit.*, p. 191-192.

coopérative de meunerie de Hornberg qui remonte à 1834 et compte à la même date 218 membres. Les institutions de ce genre figurant à l'annuaire de 1904 étaient au nombre de 19 et comprenaient 1.242 membres. Leur actif s'élevait à 923.107 marks, leur passif à 920.259 marks, leurs bénéfices à 11.736 marks, leurs pertes à 8.888 marks. Elles avaient vendu à leurs membres pour 202.976 marks de marchandises en 1904 et l'ensemble de leurs propriétés pouvait être évalué à 680.212 marks.

Ces sociétés se proposent les buts suivants :

1° Une meilleure utilisation des céréales produites par les membres en éliminant les intermédiaires commerciaux.

2° Production d'un pain bon, nourrissant et à bon marché pour les membres, pour leurs domestiques et ouvriers.

3° Vente de ce pain à une clientèle plus étendue de consommateurs.

4° Procurer une bonne qualité de fourrages au bétail entretenu par les membres.

La meunerie-boulangerie coopérative constitue assez souvent une forme d'activité accessoire des laiteries coopératives. Le pain se débite aux membres qui sont astreints à s'approvisionner exclusivement à la coopérative ou directement aux consommateurs d'une ville ou d'une localité industrielle. Dans ces derniers cas, des débits sont ouverts sur divers points pour faciliter l'écoulement des marchandises [1].

En France, la pratique de l'échange du blé contre du pain chez le boulanger rural, succédant, dans les campagnes, à l'habitude traditionnelle de faire soi-même son pain avec la farine de son propre blé, a été, pendant longtemps, une institution tutélaire pour le paysan. Mais les boulangers n'ont pas tardé, en nombre d'endroits, à se montrer de plus en plus exigeants pour les conditions de cet échange. Ils ont souvent refusé de renouveler les contrats coutumiers ou les ont rendus presque impossibles à l'avenir. La disparition de cet échange rend assez précaire la situation du paysan obligé, désormais, à vendre son blé trop bon marché et d'acheter son pain trop cher. Et c'est pourquoi le Congrès de la vente du blé, dans sa séance du 30 juin 1900, émettait le vœu suivant : « Considérant que la transformation du blé en pain destiné à la

[1] V. sur tous ces points, *Bulletin mensuel de l'office des renseignements agricoles*, 1906, p. 1227, 1228.

» consommation des producteurs eux-mêmes est de nature à res-
» treindre, dans une large mesure, l'influence de la dépréciation
» des cours sur la situation matérielle des cultivateurs.

» Qu'il existe en France plus de 400 boulangeries coopératives
» rurales.

» Le Congrès émet le vœu :

» 1° Que les syndicats agricoles encouragent la création de
» meuneries-boulangeries coopératives.

» 2° Que, dans ce but, soient annexées aux écoles d'agriculture
» des meuneries-boulangeries de démonstration pour l'étude et
» l'application des procédés de mouture et de panification adaptés
» aux besoins de l'agriculture ».

La création des meuneries boulangeries serait un moyen de se passer des minotiers hostiles, d'autant plus à craindre que les petits moulins disparaissent ou tombent sous la dépendance des gros meuniers. Ce serait également un moyen de résoudre beaucoup de difficultés provenant de l'échange du blé contre du pain [1].

Et effectivement un certain nombre de meuneries-boulangeries ont été établies dans diverses régions de la France et, notamment, dans le Midi [2].

Mais, à notre connaissance, aucune expérience n'a eu l'ampleur et le succès de la société de meunerie-boulangerie, à laquelle nous nous sommes intéressé, dès sa formation, et que nous nous proposons d'étudier avec quelques détails dans les pages qui vont suivre. Le but de la coopérative de meunerie agricole de Condom [3], dit fièrement la petite brochure qui présente la société à l'Exposition internationale de Gand (1913), a été de réunir, en une *seule* exploitation :

1° La maison de blé des Allemands ou des Américains;

2° La meunerie;

3° La boulangerie.

Et nous allons voir que la vaillante société a réalisé sa triple prétention.

(A suivre).

A. Dugarçon,
Chargé de cours à la Faculté de droit de Toulouse.

[1] V. sur ce point. Rivet, *op. cit.*, chap. IV et V de la 3e partie, p. 321 et suiv.

[2] V. Rivet, *op. cit.*, *ibid;* de Rocquigny, *Une enquête sur les coopératives rurales. Bulletin du Musée social*, décembre 1899.

[3] Siège social, rue de Barlet, à Condom (Gers).

LA PRESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION PATRONALE

ÉTABLIE PAR LA LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Depuis la mise en vigueur de la loi des retraites, la Cour de cassation a rendu plusieurs arrêts importants. Mais ce sont les décisions de la Cour suprême, relatives au principe de l'obligation, qui méritent le plus de retenir l'attention : d'où l'intérêt de l'arrêt du 6 février 1914 qui a posé le problème de la prescription de la contribution patronale [1].

Rappelons tout d'abord la situation créée par les arrêts antérieurs. Des arrêts des 11 décembre 1911, 22 juin 1912 et 6 février 1913 [2], il ressort que :

[1] Nous adressons nos très vifs remerciements à M. Roux, chef de bureau au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, qui a bien voulu nous donner les plus utiles indications pour la rédaction de cette étude.

[2] V. *Revue pratique des retraites ouvrières,* Paris, Berger-Levrault, numéros de décembre 1911, février 1912, avril 1913. Nous rappelons le texte des articles ou alinéas d'articles visés par les arrêts auxquels nous faisons allusion :

Art. 2. — La retraite de vieillesse est constituée par des versements obligatoires et facultatifs des assurés, par des contributions des employeurs et par des allocations viagères de l'État.

Les versements obligatoires des salariés, comme les contributions des employeurs, sont établis sur les bases suivantes :

Les versements annuels seront de neuf francs (9 francs) pour les hommes, six francs (6 francs) pour les femmes et quatre francs cinquante centimes (4 fr. 50) pour les mineurs au-dessous de dix-huit ans, soit, par journée de travail : 3 centimes (3 centimes), deux centimes (2 centimes) et un centime cinq millimes (1 cent. 5).

La retraite est constituée à capital aliéné; toutefois, si l'assuré le demande, les versements prélevés sur son salaire seront faits à capital reservé.

La contribution de l'employeur reste exclusivement à sa charge, toute convention contraire étant nulle de plein droit.

Un règlement d'administration publique déterminera la situation des salariés qui travaillent à façon, aux pièces, à la tâche ou à domicile.

Art. 3. — Les versements des salariés sont prélevés sur le salaire par l'employeur lors de chaque paie.

Art. 23. — L'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition des timbres, prescrite par la présente loi, n'aura pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements omis, prononcée par le juge de simple police, quel qu'en soit le chiffre, sans préjudice de la condamnation, par le même jugement, au paiement de la somme

1° Le patron n'a pas le droit de prélever la contribution ouvrière sur le salaire de l'ouvrier qui ne présente pas sa carte ;

2° Le patron — dans le cas où l'ouvrier ne présente pas sa carte — n'est pas obligé de verser au greffe de la justice de paix la cotisation patronale : c'est pour lui une simple faculté;

3° Le patron qui n'apposé pas les timbres, parce que l'employé ne présente pas sa carte, n'est pas en faute, il échappe à toute responsabilité pénale;

4° La présentation de la carte, à un moment où le contrat de travail a pris fin, et après règlement définitif du salaire, ne saurait contraindre à l'apposition des timbres représentant sa contribution le patron qui, ayant versé au greffe de la justice de paix, s'est valablement libéré[1].

Arrivée à ce point, la jurisprudence avait-elle levé toute incertitude quant à l'interprétation de la loi? En aucune manière. Une question capitale restait posée : *un ouvrier ne présente pas sa carte lors du règlement du salaire, l'employeur, qui ne s'est pas libéré par des versements au greffe, reste-t-il cependant débiteur de sa contribution?*

« Dans l'espèce qui lui était soumise, le tribunal de simple police de Béthune avait renvoyé des fins de la poursuite un employeur qui avait refusé d'apposer les timbres représentant sa contribution patronale pendant un an sur deux cartes qui lui étaient présentées par deux de ses ouvriers. Le tribunal fondait sa décision sur ce fait que le salarié doit présenter sa carte à l'employeur lors de chaque paie, afin de permettre à celui-ci de se libérer, à ce

représentant les versements à sa charge, et qui sera portée au compte individuel de l'assuré.

L'amende sera versée au fonds de réserve. L'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre prescrit « pourra » se libérer de la somme à sa charge, en la versant à la fin de chaque mois, directement ou par la poste, au greffier de la justice de paix ou à l'organisme, reconnu par la loi, auquel serait affilié l'assuré.

Tous les trois mois, le greffier déposera les sommes par lui touchées à la Caisse des dépôts et consignations.

[1] Sur cette jurisprudence, V. Pic, *Traité élémentaire de législation industrielle*, 4e édit, Paris, A. Rousseau, 1912, p. 1164. Pour comparer le texte de la loi française avec la loi allemande, V. Fuster, *L'assurance obligatoire contre l'invalidité en Allemagne, Recueil de documents sur la prévoyance sociale réunis par le ministère du commerce*, Paris, Berger-Levrault, 1905. pp. 63 et 66. Sur le principe de l'obligation, V. Raoul Jay, *L'assurance ouvrière obligatoire, Revue d'économie politique*, février 1899.

moment, de son obligation, par l'apposition des timbres prescrits, et également sur ce que le ministère public n'offrait pas d'établir que cette présentation avait été faite par les salariés chaque fois qu'un règlement de comptes était intervenu entre eux et leur patron » [1].

La chambre criminelle a cassé ce jugement, déclarant que : 1° l'employeur qui ne s'est pas libéré par des versements au greffe reste débiteur de sa contribution, même après le règlement du salaire; 2° l'employeur qui refuse d'apposer les timbres sur les cartes qui lui sont présentées après le règlement du salaire commet la faute prévue au § 1er de l'article 23 et tombe sous le coup des pénalités édictées par cet article [2].

[1] V. circulaire du ministre du Travail du 21 février 1914, circulaire n° 30.

[2] V. même circulaire. Nous donnons ci-dessous le texte de l'arrêt reproduit par la circulaire précitée :

Cour de cassation (Chambre criminelle), 6 février 1914.
M. Bard, président.

Sur le pourvoi du ministère public près le tribunal de simple police de Béthune; en cassation d'un jugement rendu, le 20 août 1913, par ledit tribunal qui a relaxé Dobin, poursuivi pour infraction aux articles 3 et 23 de la loi du 5 avril 1910.

La Cour, ouï M. le conseiller V. Mallein en son rapport et M. Furby, avocat général, en ses conclusions; après en avoir délibéré en la Chambre du conseil; sur le moyen unique pris de la violation des articles 2, 3 et 23 de la loi du 5 avril 1910 et de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810, en ce que, pour relaxer le prévenu qui était poursuivi pour avoir refusé d'apposer les timbres patronaux sur deux cartes qui appartenaient à deux de ses ouvriers et qui lui étaient présentées après le règlement des salaires, alors qu'il ne s'était pas libéré par des versements au greffe, le jugement attaqué s'est exclusivement fondé sur ce que l'employeur qui n'appose pas le timbre n'est en faute que dans le cas où les cartes lui sont présentées au moment de chaque paie et sur ce que le ministère public n'offrait pas d'établir que les cartes avaient été présentées à chacun des règlements de compte.

Vu lesdits articles : Attendu qu'aux termes des articles 2 et 3 de la loi du 5 avril 1910, la retraite de vieillesse du salarié de l'industrie est constituée, pour partie, par la contribution mise obligatoirement à la charge de la personne qui l'emploie; que l'employeur doit s'acquitter du montant de la contribution patronale par l'apposition de timbres sur la carte de l'assuré. — Attendu, il est vrai, que la loi ne frappe, dans son article 23, l'employeur qui n'appose pas les timbres que dans le cas où c'est par la faute de cet employeur que l'apposition des timbres prescrits n'a pas eu lieu; que la non-présentation de la carte, quand elle n'est imputable qu'à l'assuré ou à un tiers, exonère l'employeur de toute responsabilité pénale, puisqu'elle le met dans l'impossibilité de s'acquitter de son obligation. — Attendu que l'article 23 est ainsi conçu : « L'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition des timbres, prescrite par la présente loi, n'aura pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements omis, prononcée par le juge de simple police... »; que cette disposition est générale et ne permet pas de distinguer entre le refus d'apposer les timbres sur les cartes qui sont présentées à chaque paie et le refus d'apposer les mêmes timbres sur les cartes

Que faut-il penser de l'arrêt de la Cour de cassation? Pour se prononcer, on doit se placer successivement au point de vue pénal et au point de vue civil.

Au point de vue pénal — et c'est principalement à ce point de vue que s'est placée la Cour — il s'agissait de savoir si le patron qui refuse d'apposer les timbres lorsque la carte lui est présentée après le règlement du salaire commet une faute et, par suite, est passible de l'amende prévue par l'article 23.

Lorsqu'un employé réclame rétroactivement la contribution patronale et que l'employeur la refuse, on peut envisager les trois solutions suivantes :

1° L'employeur ne sera jamais en faute ;

2° L'employeur ne sera en faute que si la réclamation est faite lors d'une paie;

3° L'employeur sera toujours en faute.

La première solution est celle du tribunal de simple police de Béthune, la troisième celle de la Cour ; la seconde nous semble préférable : elle a l'avantage d'expliquer l'article 23 par l'article 3. Il semble bien qu'il n'est pas permis de prétendre que le patron peut se voir réclamer sa contribution *à n'importe quel moment :* cette réclamation doit être faite *lors d'une paie,* et c'est seulement dans ces conditions que l'employeur sera en faute s'il refuse de donner satisfaction au réclamant.

Si le doute est permis au point de vue pénal, il ne l'est pas au point de vue civil : *le patron reste débiteur de sa contribution même après le règlement du salaire :* ceci ressort de l'arrêt du 6 février 1914, l'alinéa 2 de l'article 23 nécessitait cette solution.

Loin de « compléter » [1] le système qui se dégageait des arrêts de

qui sont présentées plus tard, après le règlement des salaires; que dans l'un et l'autre de ces deux cas, l'employeur est débiteur de sa contribution patronale et que, par la présentation des cartes, il lui est rendu possible de se libérer de ce qu'il doit, suivant le mode de paiement que prescrivent les articles 2, 3 et 23 de la loi; que s'il refuse d'apposer les timbres représentant sa contribution patronale, c'est par sa faute que l'apposition de ces timbres n'a pas eu lieu ; d'où il suit que la pénalité de l'article 23 est applicable audit employeur et qu'en relaxant Dobin par les motifs énoncés au moyen, le jugement attaqué a méconnu et violé les textes visés ci-dessus.

Par ces motifs, casse et annule le jugement du 20 août 1913, par lequel le tribunal de simple police de Béthune a relaxé Dobin, et, pour être statué de nouveau, conformément à la loi, renvoie la cause et les parties devant le tribunal de simple police d'Arras, à ce désigné par délibération spéciale prise en la Chambre du conseil.

[1] C'est le terme employé dans la circulaire déjà citée.

1911, 1912 et 1913, la décision récente de la Cour de cassation le modifie. Si la Cour avait adopté la manière de voir du tribunal de simple police, elle fût restée fidèle à sa jurisprudence de la première heure qui attachait une importance capitale à la présentation de la carte par l'assuré : l'absence de ce geste — qui pour elle déclanche tout le mécanisme de la loi — aurait dû rendre impossible sinon l'extinction de l'obligation, du moins la faute du patron. L'arrêt du 6 février, en déclarant le patron responsable civilement et pénalement, loin de compléter les arrêts précédents, constitue bien plutôt un revirement de jurisprudence. Cette évolution jurisprudentielle n'a peut-être pas été sans avoir subi l'influence des faits : Lors de la rédaction des premiers arrêts, nombre de patrons et d'ouvriers étaient adversaires de la loi, ennemis du précompte; en 1914, cette hostilité est devenue de l'indifférence, et même un certain désir de voir appliquer la loi s'est manifesté et la Cour de cassation a rendu son arrêt du 6 février.

Il y a donc « retour à l'obligation » puisque la responsabilité pénale et civile du patron est admise.

Jusqu'où la jurisprudence ira-t-elle dans cet ordre d'idées? On peut se le demander. En particulier, *quelle est la prescription qu'elle déclarera applicable à la contribution des employeurs*[1]? Ce problème, la Cour l'ayant posé sans le résoudre, nous voulons tenter d'en esquisser la solution.

La question n'est pas seulement intéressante au point de vue juridique, elle l'est aussi au point de vue pratique.

En présence du grand nombre d'ouvriers ou d'employés *réfractaires,* beaucoup de patrons, au lieu de verser au greffe de la justice de paix, ont ouvert, dans leur comptabilité, un compte spécial. Les employeurs, qui ont eu recours à cette méthode, doivent-ils conserver indéfiniment ces sommes, les immobiliser et ne jamais clore ce compte lors des inventaires? Mais ce n'est pas seulement une difficulté d'ordre comptable qui se pose, ce peut être plus grave.

[1] Nous écartons implicitement la thèse qui consisterait à soutenir que les employeurs restent *indéfiniment tenus.* A notre avis, *les employés et ouvriers possèdent contre les patrons* une action qui doit suivre la règle générale : à savoir être prescriptible; les actions imprescriptibles — contrairement à ce qui avait lieu en droit romain — étant exceptionnelles dans notre droit.

Soit le cas d'un entrepreneur occupant 1.000 ouvriers qui, pendant 40 ans, ne présentent pas de cartes : ce sont des *réfractaires*. Au bout de 40 ans, ces salariés se ravisent et demandent au patron de verser rétroactivement sa propre contribution. La somme réclamée sera donc de : $9 \times 40 \times 1.000 = 360.000$ francs. Cette réclamation inattendue pourra, si aucune réserve n'a été faite, être une cause de ruine ou tout au moins de gêne. C'est donc le fonctionnement même des entreprises qui est en jeu.

Connaissant la question et l'intérêt qu'elle présente, nous pouvons en aborder l'étude.

Pour la résoudre, il nous faudra, vu le silence de la loi, faire appel au droit commun. Notons que le caractère juridique de la contribution patronale exercera une certaine influence sur la solution qui nous paraîtra la meilleure.

*
* *

Une première conception se présente à l'esprit : la contribution patronale relève du droit public, elle est un véritable *impôt*. Les arguments qu'on peut faire valoir en faveur de cette opinion sont les suivants :

La source de l'obligation patronale, c'est la loi. Les employeurs n'ont pas de dette vis-à-vis de leurs ouvriers, nulle part, dans le texte, il n'est question d'une dette de cette nature et, ce qui prouve la justesse de cette assertion, c'est que le patron doit sa contribution même quand il emploie des étrangers ou des retraités : dans ces deux cas, l'argent par lui versé va au fonds de réserve. Ce n'est donc pas l'assuré qui est créancier de la contribution patronale, mais l'État : il y a une *dette d'impôt*.

Si telle est la nature de la contribution des employeurs, quelles sont les conséquences de cette interprétation ?

Si cette analyse était juste, on pourrait tout d'abord soutenir que les assurés n'ont pas le droit de réclamer en justice la contribution patronale : l'action n'appartiendrait qu'à l'État.

Ensuite, si les patrons sont débiteurs d'un impôt, il faut appliquer toutes les règles qui concernent l'impôt : l'administration possédera donc, relativement à la contribution patronale, toutes les garanties dont elle jouit pour le recouvrement d'un impôt quelconque et la prescription à invoquer sera la prescription applicable

en matière d'impôt. Or la prescription diffère suivant qu'il s'agit d'impôts directs ou d'impôts indirects. Si l'on prétend que la contribution patronale est un impôt, il semble qu'il faille voir en elle un impôt *direct :* cet impôt concernant une « situation permanente »[1] : le fait d'employer des salariés. Pour les impôts directs *perçus en vertu de rôle nominatif,* la prescription est de trois ans. Mais comme ce n'est pas le cas, la prescription de l'action contre les patrons sera de trente ans[2].

Cette théorie, dont nous venons d'indiquer les conséquences, ne nous paraît pas admissible. Pour qu'il y ait impôt, il est essentiel que les sommes déboursées soient versées au Trésor ; or, la contribution patronale va dans les caisses choisies par les intéressés, elle ne fait pas le *détour* de passer par le Trésor ; de plus, elle ne va pas à un « fonds » profitant à la masse des salariés, mais elle est versée au compte individuel de chaque intéressé. Certes, on pourrait être tenté de faire un rapprochement entre le timbre-quittance et le timbre-retraite, mais il n'y a là qu'une simple analogie : certaines caisses peuvent ne pas employer les timbres. Le timbre-retraite est du papier-monnaie qui facilite l'application de la loi, mais il n'a aucune action sur la nature de la contribution patronale qui, pour nous, *n'est pas un impôt.* Le législateur aurait pu organiser les retraites grâce à l'impôt, mais il ne l'a pas fait. On n'imagine pas actuellement des impôts qui seraient créés au profit de personnes autres que les personnes morales : État, départements et communes. Il semble impossible de prétendre que la contribution patronale soit un impôt établi au profit de la classe salariée comme la dîme constituait sous l'ancien régime un impôt dont bénéficiait le clergé.

Nous sommes donc tout simplement en présence d'une obligation *née de la loi.* De même que la loi a imposé à certaines personnes l'obligation de fournir des aliments à d'autres, de même, elle a imposé aux patrons l'obligation de verser une somme pour assurer une retraite à leurs ouvriers. Dans les deux cas, il y a obligation légale, mais pas impôt ; dans les deux cas, les intéressés ont une action directe contre les débiteurs.

[1] Cf. Allix, *Traité élémentaire de science des finances et de législation financière.* Paris, Rousseau, 1909, p. 311.

[2] Cf. Jèze, *Cours élémentaire de science des finances.* Paris, Giard et Brière, 1910, p. 225.

La contribution patronale ne relève donc pas du droit public, mais du droit privé. Ce n'est pas une dette d'impôt, mais une dette des employeurs vis-à-vis des employés. Quelle est la prescription applicable à cette dette ? Il semble bien qu'on peut hésiter seulement entre deux solutions[1] : la prescription de trente ans et la prescription de cinq ans.

*
* *

Pour soutenir que c'est la prescription de trente ans qui est applicable, on aura recours aux deux arguments suivants :

1° La prescription de trente ans doit être invoquée, car elle est de droit commun.

2° La prescription de trente ans est la seule possible, car la prescription de cinq ans, établie par l'article 2277 du Code civil, est à rejeter.

Cette seconde raison est seule à exiger quelques développements.

L'article 2277 est ainsi conçu :

« Les arrérages de rentes perpétuelles et viagères ; — ceux des pensions alimentaires ; — Les loyers des maisons et le prix de ferme des biens ruraux ; — Les intérêts des sommes prêtées, et généralement tout ce qui est payable par année, ou à des termes périodiques plus courts ; — se prescrivent par cinq ans ».

Ceux qui interprètent cet article strictement soutiennent qu'il

[1] Nous disons qu'on peut hésiter seulement entre la prescription de trente ans et celle de cinq ans pour les raisons suivantes :

Le législateur aurait pu décider que la dette du patron naissait lors de chaque paye pour s'éteindre aussitôt le règlement du salaire effectué : l'alinéa 2 de l'article 23 prouve qu'il n'a pas adopté ce système. Le patron pourra-t-il se prévaloir de la prescription d'un an ? Non, car l'article 2272 du Code civil concerne des actions limitativement énumérées. Pour que la prescription d'un an soit possible, une loi spéciale serait nécessaire : pour défendre cette solution, on pourrait faire remarquer que l'action des ouvriers doit durer autant que la carte elle-même. Le projet de loi déposé par le ministre du travail, le 14 novembre 1912, adoptait la prescription d'un an. Mais, en l'état actuel des textes, cette prescription n'est pas défendable. On peut en dire autant de la prescription de deux ans. On pourrait être tenté de dire : la prescription applicable est la prescription relative au salaire, c'est-à-dire prescription de six mois, un an ou cinq ans suivant qu'il s'agira d'ouvriers, de domestiques ou d'employés payés au mois. Cette solution est attrayante, pourtant elle ne nous paraît pas possible, car les articles 2271 et 2272 doivent être interprétés *stricto sensu ;* dans l'espèce qui a donné lieu à la rédaction de l'arrêt du 6 février 1914, il s'agissait d'ouvriers et la Cour n'a fait aucune allusion à la prescription de six mois.

n'est applicable que s'il s'agit de prestations *périodiques, fixes,* et *susceptibles d'une durée indéfinie*[1]. Or la contribution patronale est bien périodique : elle doit être payée à chaque règlement de salaire ; elle est fixe : son taux est déterminé par la loi ; elle est, pour un an, de 9, 6 ou 4 fr. 50, suivant qu'il s'agit d'ouvriers adultes, de femmes adultes ou de mineurs. Enfin, elle est susceptible d'une durée indéfinie au même titre, par exemple, que les salaires d'employés payés au mois qui relèvent de l'article 2277 et se prescrivent par cinq ans.

Mais, lorsqu'on a ainsi précisé le sens de l'article, une difficulté subsiste.

L'article 2277, nous dit-on, « ne s'applique pas s'il s'agit en réalité de capitaux et non de prestations périodiques »[2]; la formule « et généralement tout ce qui est payable par année ou à des termes périodiques plus courts » doit être interprétée, en un certain sens, restrictivement malgré son caractère général. C'est Troplong qui a formulé avec netteté l'opinion que nous indiquons : « L'on tiendra donc pour constant — dit cet auteur — que la disposition finale de l'article 2277 doit être restreinte aux créances qui ont quelque chose d'analogue aux arrérages de rentes, aux pensions alimentaires, aux loyers et fermages, aux intérêts de sommes prêtées ; qu'il n'a en vue dans son ensemble comme dans ses détails que ce qui est revenu ; qu'il ne s'occupe que des produits d'une chose et de ses accessoires destinés par leur nature à être consommés pour les besoins journaliers de l'individu, mais qu'il laisse intacts les capitaux dont la conservation est plus précieuse, et devant être assurée par une plus longue prescription »[3].

La jurisprudence a prétendu également que l'article 2277 concernait *les intérêts et non les capitaux*[4], que l'alinéa final s'appli-

[1] Cf. Baudry-Lacantinerie et Tissier, *Traité théorique et pratique de droit civil,* Paris, Larose, 1895, pp. 486, 492.

[2] Cf Baudry-Lacantinerie et Tissier, *op. cit.,* p. 487. — Cf. Wahl, *Traité de droit fiscal,* t. III, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1906, pp. 193 et 194. « Le timbre par abonnement — dit M. Wahl — bien que payable périodiquement, n'est pas sousmis non plus à la prescription quinquennale édictée par l'article 2277 du Code civil, pour les intérêts et arrérages ; car chaque annuité du timbre par abonnement est une fraction du capital de la dette des sociétés vis-à-vis du Trésor ».

[3] Troplong, *De la prescription,* Paris, Hingray, 1836, p. 607.

[4] « Considérant que la clause de capitalisation ayant pour effet licite de convertir en capital chaque annuité d'intérêts impayés à son échéance, la prescription quinquennale de l'article 2277, qui règle le sort des intérêts, devient, dans ce cas, inapplicable ;

quait uniquement *aux créances de la nature de celles énumérées dans les dispositions précédentes* [1]. Si telle est la manière dont il faille interpréter l'article 2277, alors toute la question est de déterminer le caractère de la contribution patronale : *est-ce un capital, est-ce un revenu?*

Cette question ne laisse pas que d'être délicate. On peut y répondre de la manière suivante en faisant appel à des arguments d'ordre économique et juridique.

La distinction du capital et du revenu n'est pas toujours aisée. « Un œuf, dit M. Gide, est à la fois un germe et un aliment : il est donc capital si on utilise ses propriétés germinatives pour le faire couver, et objet de consommation si on utilise ses propriétés alimentaires pour le servir sur le plat » [2]. Un raisonnement analogue est possible en l'espèce. Pour savoir si on est en présence d'un capital ou d'un revenu, il faut prendre en considération l'*affectation* de la somme envisagée. Or, la contribution patronale constituera le capital qui permettra de servir une retraite, elle sera transformée en valeurs mobilières. Et le versement patronal s'opérant par un collage de timbres, l'assuré ne pourra en changer l'affectation [3].

Il semble donc qu'on puisse soutenir que la contribution patronale est du capital et que, partant, si on interprète l'article 2277 dans le sens que nous avons rappelé, il n'est pas permis de l'invoquer en la matière.

Mais, déclarer que l'action en réclamation de la contribution

que cette prescription, qui est la peine du créancier négligent, ne peut atteindre celui qui, d'avance, a préservé son droit au moyen d'une condition autorisée par la loi, acceptée par le débiteur; que, par conséquent, les offres faites par les appelants sont insuffisantes ». D., 73. 2. 182. — Cf. également *Pasicrisie*, 1901. 2. 186, 13 décembre 1900 : « Attendu, d'autre part, que la prescription quinquennale édictée par l'article 2277 est également inapplicable aux intérêts dont il s'agit puisque la clause de capitalisation a précisément pour effet de convertir en capital chaque annuité non payée à son échéance ».

[1] Attendu... que l'article 2277 embrasse, dès lors, dans la généralité de sa disposition finale, toutes les créances de la nature de celles énumérées dans les dispositions précédentes, c'est-à-dire toutes celles qui, ayant pour objet non des capitaux mais des produits et des revenus périodiques, sont susceptibles de tomber en arrérages ». D., 54. 2. 136.

[2] Charles Gide, *Cours d'économie politique*, 3e édit., Paris, Larose et Tenin, 1913, p. 139.

[3] Le changement d'affectation serait possible seulement par fraude : dans le cas où un ouvrier vendrait les timbres patronaux.

patronale se prescrit par trente ans, constitue une doctrine dont les effets nous paraissent funestes : ce serait surtout *une charge trop lourde pour les employeurs*. Aussi, à nos yeux, il serait préférable que la jurisprudence se ralliât à la prescription de cinq ans : cette courte prescription peut être défendue et par des arguments d'ordre juridique et par des raisons d'ordre économique et social.

*
* *

Plusieurs raisons d'ordre secondaire rendent immédiatement séduisante l'adoption de la prescription de cinq ans.

La prescription quinquennale ne repose pas sur une présomption de paiement comme les très courtes prescriptions : le débiteur peut reconnaître qu'il n'a pas payé sans se rendre non recevable à opposer la prescription » [1]. Or, dans la généralité des cas, le patron ne prétendra nullement avoir payé : s'il s'était libéré, il lui serait le plus souvent facile de prouver cette libération soit au moyen de la carte de l'intéressé, soit en fournissant la preuve d'un versement au greffe.

Les arrérages sont prescrits au bout de cinq ans, le rentier qui reste cinq ans sans les réclamer les perd; l'assuré qui, durant le même laps de temps, négligerait de demander au patron sa contribution se verrait appliquer la même déchéance : il y aurait harmonie.

Chaque fois qu'il s'agira d'ouvriers ou d'employés payés au mois ou à l'année, ce sera la même prescription qui sera applicable et au salaire et à la contribution patronale : solution qui n'est pas dépourvue d'élégance.

Enfin, la prescription quinquennale courant même contre les incapables, les patrons ne verront pas la prescription s'allonger par suite d'une cause de suspension.

Il y a donc déjà là tout un faisceau de raisons qui militent en faveur de la prescription de cinq ans.

Ces raisons ne sont pas décisives. Il en est d'autres, plus impressionnantes, susceptibles de permettre à la jurisprudence d'appliquer la prescription quinquennale.

En premier lieu, nous devons faire remarquer que l'interpréta-

[1] V. Baudry-Lacantinerie et Tissier, *op. cit.*, p. 472.

tation de l'article 2277, qui consiste à prétendre qu'on ne peut l'invoquer lorsqu'il s'agit de capital, est sujette à révision.

D'abord, la formule *Tout ce qui est payable par année ou à des termes périodiques plus courts* est générale [1] ; peut-être pourrait-on soutenir que le législateur n'a nullement songé, en adoptant ce texte, à établir une distinction — toujours délicate — entre ce qui est *capital* et ce qui est *revenu*.

Mais, nous pouvons avoir recours à des arguments plus précis. Si le législateur avait voulu que l'article 2277 ne s'appliquât jamais à un capital, il n'eût pas mentionné dans le texte « les arrérages de rentes viagères », ces arrérages ne sont-ils pas, pour partie, faits de capital ? De plus, la doctrine et la jurisprudence admettent que la prescription de cinq ans peut être invoquée en cas d'assurances à primes fixes [2]. Si l'on déclare la prescription de cinq ans applicable à une prime d'assurance, pourquoi ne le serait-elle pas à la

[1] Un passage de Laurent semble indiquer que le critérium à adopter c'est le fait *d'échéances successives :* or c'est bien ce qui a lieu pour la contribution des employeurs. « La disposition finale de l'article 2277 — dit Laurent — et les applications que la loi en fait supposent qu'il s'agit d'une prestation qui se fait annuellement ou à des termes périodiques plus courts ou qui du moins échoient successivement, tels que les intérêts légaux et judiciaires. Il suit de là que la prescription de cinq ans n'est pas applicable à une dette en capital ».

[2] Fuzier-Herman, p. 625, § 1001 : « Il en résulte que l'action de l'assureur contre l'assuré en paiement de la prime se prescrit par trente ans s'il n'a pas été stipulé qu'une seule prime serait payable en une fois ; au contraire, elle se prescrit par cinq ans d'après la règle du droit commun si l'assurance est contractée moyennant une prime annuelle ». V. aussi Laurent, *Principes de droit civil,* 3e édit., t. XXXII, Paris, Chevalier-Marescq, 1878, n° 457; Baudry-Lacantinerie et Tissier, *op. cit.*, p. 487, *Pasicrisie*, 56. 2. 268. Un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles montre que ces primes sont prescriptibles par cinq ans : « Attendu que les expressions générales dans lesquelles l'article 2277 du Code civil est conçu ne permettent aucune exception en ce qui est des *prestations annuelles analogues* à celles que cet article a textuellement spécifiées. — Attendu que le contrat d'*assurance* est comme celui de *rente viagère, aléatoire* de sa nature, que les *primes* de l'un et les *arrérages* de l'autre constituent des *prestations annuelles* du *même genre,* et qu'en conséquence ils doivent être placés sur la *même ligne* relativement à l'application de l'article précité » ... V. *Pasicrisie,* Bruxelles, 1856. IIe partie (arrêts des cours d'appel), p. 268. « Des principes que nous venons d'établir, dit Quenault, pour le cas où l'assurance est divisée par année résulte encore la conséquence que chaque prime annuelle, formant une dette particulière, se prescrit séparément par le laps de cinq années, suivant la disposition de l'article 2277 du Code civil, p. 261 »... « Mais en matière d'assurance contre l'incendie ou d'assurance de récoltes, le prix de l'assurance étant ordinairement divisé en primes annuelles, on se trouve naturellement placé sous l'empire de la règle établie, pour la prescription de *tout ce qui est payable par année ou à des termes périodiques plus courts* », p. 262. V. Quenault, *Traité des assurances terrestres,* Paris, B. Warde, 1828.

contribution patronale ? Dans les deux cas, il s'agit bien d'une somme d'argent destinée à faire face à un certain risque; cette somme d'argent est aussi bien du capital pour l'assureur que pour l'ouvrier; dans l'une et l'autre hypothèse, la somme en question sera placée en valeurs : elle sera du *capital*. Le patron semble donc en droit d'opposer à l'ouvrier la prescription quinquennale au même titre que l'assuré l'oppose à la compagnie. La prime est du capital pour l'assureur ; c'est le fonds des primes qui constitue le capital permettant à l'assurance de fonctionner comme la capitalisation des contributions patronales contribuera à la formation des retraites.

Si certains soutiennent que le capital n'est que l'accessoire dans les arrérages de rente viagère, que la prime d'assurance n'est pas un *capital,* mais un *revenu* pour la compagnie qui la réclame et qu'*elle devient capital seulement quand la compagnie l'a touchée* [1] et la met en réserve, alors nous dirons que le même raisonnement est possible pour la contribution patronale et que notre thèse s'en trouve fortifiée. *Soit! l'article 2277 ne s'applique pas au capital, il ne concerne que le revenu, mais, réflexion faite, la contribution patronale semble bien être du revenu.*

La contribution patronale, en effet, *tant qu'elle n'est pas la propriété de l'assuré,* est du revenu, *un revenu assimilable au salaire.* La contribution des employeurs ne constitue-t-elle pas, comme le dit M. Chausse, un « salaire différé » [2]. Le revenu dont nous parlons n'est-il pas un salaire, mais un salaire dont l'emploi est déterminé par la loi. On peut, en effet, traiter les ouvriers et employés en majeurs ou en mineurs. On traitera les intéressés en majeurs si on leur verse leur salaire plein avec liberté d'en disposer ; on les traitera en mineurs si, au contraire, le législateur décide qu'une partie du salaire devra recevoir une affectation spéciale : par exemple être réservée à l'assurance. Ce second système est celui de la loi de 1910 ; c'est également la méthode que l'État emploie vis-à-vis des fonctionnaires. Et cette conception de la contribution

[1] Qu'est-ce, en définitive, que la prime ? C'est le prix d'un service rendu : c'est pour la compagnie *un revenu* au même titre que la vente de ses produits procure à un marchand quelconque *un revenu.*

[2] V. Chausse, *Compte rendu financier et technique de la Caisse mutualiste de l'Hérault,* Montpellier, 1914, p. 7.

patronale assimilée à un revenu, à un salaire différé n'a pas été étrangère au législateur qui a écrit dans l'article 8 que *la retraite acquise par les versements des salariés et les contributions patronales serait considérée comme provenant de l'épargne.* Ainsi *la contribution des employeurs est successivement revenu, puis capital.* C'est le collage des timbres sur la carte qui métamorphose la somme d'argent de revenu en capital, de même qu'un individu transforme son revenu en capital en le versant à une caisse d'épargne. Nous pouvons dire, en faisant appel à une conception de l'économiste Fisher [1], la contribution patronale, avant d'être appropriée par l'intéressé, est un mouvement, un flux (*flow*), donc du revenu ; une fois appropriée, elle devient un fonds (*fund*), donc du capital. La conséquence, c'est que l'employeur pourra invoquer en toute certitude l'article 2277.

Mais un argument plus puissant *domine* tout le débat : L'article 2277, à notre avis, est applicable surtout *à cause de l'esprit dans lequel il a été rédigé, à cause de son origine.*

Quelle est donc l'origine de la prescription quinquennale ?

Nous rencontrons cette prescription dans l'article 71 de l'Ordonnance de 1510 rendue par Louis XII [2].

[1] Cf. Fisher, *De la nature du capital et du revenu,* trad. Savinien Bonissy, Paris, Giard et Brière, 1911, p. 63.

[2] La plupart de nos sujets en temps présent, usent d'achats et ventes de rentes que les aucuns appellent rentes à prix d'argent, les autres rentes volantes, pensions, hypothèques ou rentes à rachat, selon la diversité des lieux et pays où se font iceux contrats, à cause desquels contrats plusieurs sont mis à pauvreté et destruction par les grands arrérages que les acheteurs laissent courir sur eux, qui montent souvent plus que le principal, pour le payement desquels faut vendre et distraire tous leurs biens, et tombent eux et leurs enfants en mendicité et misère, et aussi souvent les acheteurs perdent leur principal et arrérages, pour ce que leur vendeur auparavant avoit vendu à plusieurs, autres semblables rentes, les payements desquels et des arrérages surmontent les biens du vendeur, et le dernier perd son principal et arrérages ; moyennant lesquels contrats se font plusieurs fausses ventes, fraudes et tromperies, desquelles sortent plusieurs procès, tant criminels que civils, et plusieurs y perdent leur avoir tant vendeurs que acheteurs ; pour ce nous, désirons pourvoir à l'indemnité de nos sujets, considérons tels et semblables contrats être odieux et à restreindre, avons ordonné et ordonnons que les acheteurs de telles rentes et hypothèques ne pourront demander que les arrérages de cinq ans au moins ; et si notre iceux cinq ans aucune année des arrérages estoit eschüe, dont n'eussent fait question, ne demande en jugement, ne seront reçus à la demander, oins en seront déboutez par fin de non-recevoir, et en ce ne sont comprises les rentes foncières portant directe ou censive ». Voir *Ordonnance de 1510, Ordonnances des rois de France de la troisième race,* Pardessus, Paris, 1849, art. 71. Voir également Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises,* t. XI, p. 602. Paris, 1827.

A cette époque, cette prescription fut établie *au nom de l'intérêt public, pour éviter la ruine du débiteur, pour punir le créancier de sa négligence* [1]. Mais ce n'est pas là la seule raison de l'adoption de cette prescription : les idées des canonistes sur le prêt à intérêt ont certainement exercé elles aussi une influence. Un passage de Loyseau [2] montre bien que c'est parce que les *rentes constituées à prix d'argent* étaient « tenues pour odieuses et comme tolérées seulement » qu'on a permis au débiteur d'invoquer une courte prescription. A côté de ces raisons d'ordre général, il en est d'autres qui, bien que spéciales, sont pourtant à noter. La prescription de cinq ans a été aussi adoptée par mesure de police. Et pourquoi ? C'est que, lorsque le débi-rentier ne pouvait plus payer, il « déguerpissait la maison », alors les maisons ainsi délaissées tombaient en ruines : c'était une question de police urbaine qui était en jeu. Et même il semble bien qu'il y avait un lien entre le temps durant lequel on pouvait réclamer les arrérages et des préoccupations d'ordre militaire : lorsque les rentes étaient garanties par des maisons des faubourgs de Paris, « basties sur la levée et contr'escarpe des fossez » [3], qui auraient pu être utilisées par l'ennemi en cas d'attaque, alors la ruine du débiteur, qui avait pour conséquence la ruine de l'immeuble, n'était pas mauvaise, au contraire, et il était inutile de permettre au débiteur d'invoquer une courte prescription.

Nous donnons pêle-mêle les raisons qui ont contribué à l'adop-

[1] Cf. Baudry-Lacantinerie et Tissier, *op. cit., passim.* — Cf. Pothier, *Traité du contrat de constitution de rente par l'auteur du Traité des Obligations,* t. I, Paris, 1776, § 133, p. 148... « elle (la prescription) est seulement établie pour subvenir au débiteur, et pour punir la négligence du créancier qui a laissé accumuler trop d'arrérages ».

[2] Loyseau écrit dans son *Traité du déguerpissement et délaissement par hypothèque :* « Néanmoins le scrupule de nos pères a été tel, que ces rentes ont toujours été tenües pour odieuses, et comme tolérées seulement... » plus loin : « C'est pourquoi on leur a baillé 4 bornes et modérations... » et Loyseau termine le chapitre en disant : « Aussi en France on ne peut demander tout ensemble que cinq années d'arrérages de rentes constituées à prix d'argent, et les années précédentes qui n'ont été demandées dans les cinq ans, sont prescrites et perdues par l'Ordonnance du Roy Louis XII de l'an 1512, art. 71 ». Voir les œuvres de Maistre Charles Loyseau, *Traité du déguerpissement et délaissement par hypothèque*, Lyon, Compagnie des libraires, M.DCCI, chap. VI.

[3] Loyseau, *op. cit.*, préface, p. 3, *Arrest du Conseil privé du Roy, touchant les rentes assignées sur les maisons des faux-bourgs de Paris, ruinées pendant la guerre.* Voir également les œuvres de Maistre Jean Bacquet, Paris, chez Louis Billaine, M.D.C.LXIV, t. IV, chap. XXIV, p. 36.

tion de la prescription quinquennale, car il est difficile de retracer, surtout au début, l'évolution historique des idées en la matière. C'est seulement assez tard que trois raisons dominent les autres : on invoque l'*ordre public,* on veut *punir la négligence du créancier, éviter la ruine du débiteur.* C'est sous l'empire de ces idées qu'on élargit le champ d'application de l'article 71 de l'ordonnance de 1510. La prescription de cinq ans, en 1510, s'applique seulement à une catégorie de rentes constituées à prix d'argent : aux rentes *volantes* [1] ; puis, le décret du 20 août 1792 l'étend aux rentes foncières, le décret du 24 août 1793 aux rentes viagères, enfin le législateur de 1804 *généralise cette disposition par la règle importante et bienfaisante de l'article 2277* [2]. Aujourd'hui, en proposant qu'on applique la prescription de cinq ans à la contribution des employeurs, nous demandons seulement qu'on prolonge l'évolution commencée, qu'on fasse un pas de plus sur la route où l'on est engagé [3].

Ce nouvel élargissement du domaine de la courte prescription est souhaitable : vie économique et vie juridique gagnent en complexité : la notion d'ordre public se fait plus exigeante. La ruine d'un débiteur ne soulève plus seulement comme jadis une question de police, elle a des conséquences plus graves : elle se répercute en ondes lointaines. Et il serait particulièrement regrettable que le jeu d'une réforme sociale fût susceptible d'entraîner la faillite des employeurs. Enfin, les *réfractaires* sont peu dignes d'intérêt : ce sont des créanciers dont il ne faut pas hésiter à punir la négligence.

Ainsi, d'après nous, les employeurs restent débiteurs de leur contribution, même après le règlement du salaire, *et ceci pendant cinq ans* [4]. Les règles générales de la prescription s'appliqueront

[1] Loyseau nous renseigne sur la signification de l'expression *rentes volantes,* il s'exprime de la manière suivante : « ... Mais les autres rentes constituées sans assignations s'appellent *rentes volantes* ou volages, parce qu'elles sont assignées en l'air, sans destination particulière, et *rentes courantes*, parce qu'elles courent sur tout le patrimoine du débiteur, ou parce que ce sont des rentes usitées vulgairement au commerce et usage ordinaire ». Cf. Loyseau, *op. cit.*, ch. IX, § 20, p. 24.

[2] V. Baudry-Lacantinerie et Tissier, *op. cit.*, p. 470.

[3] La jurisprudence n'a-t-elle pas admis une large interprétation de l'article 2277 en décidant que les salaires des commis et employés payés au mois rentraient dans la formule générale de l'alinéa final? Cf. Planiol, *Traité élémentaire de droit civil,* II, Paris, Pichon, 1902.

[4] Rappelons pour mémoire qu'il subsistera à la charge des patrons une *obligation*

en la matière. Le point de départ de la prescription sera chaque paye.

*
* *

Si telle doit être la solution du problème, quelles en sont les conséquences?

Le système que nous avons défendu aura-t-il d'heureux effets quant à l'application de la loi? Maintiendra-t-il l'égalité entre les différents intéressés?

Il nous semble que la prescription de cinq ans facilitera l'application de la loi[1].

Les ouvriers et employés, avertis qu'ils ne conservent pas leurs droits indéfiniment, seront incités à ne pas trop tarder pour s'affilier à la loi.

Le fait de rester tenus pendant cinq ans stimulera le zèle des patrons qui, pour se libérer d'une manière définitive, — et ce sera leur but — pourront ou bien verser au greffe, ou bien engager leur personnel à adhérer à la loi et coller des timbres. Plutôt que de voir leurs contributions aller au « *fonds de réserve* », les employeurs préféreront certainement avoir recours au second procédé et verser au compte de ceux qui sont leurs collaborateurs quotidiens.

Le jeu de la prescription quinquennale va-t-il maintenir l'égalité entre les différents intéressés? Nous poser cette question, c'est montrer comment la prescription va jouer dans le mécanisme général de la loi.

L'application de la prescription quinquennale aura-t-elle pour

naturelle : « Cette prescription, dit Pothier à propos de la prescription de cinq ans, ne décharge le débiteur que dans le for extérieur; il est dans le for de la conscience débiteur de tous les arrérages qu'il n'a pas payés..... » V. Pothier, *Traité du contrat de constitution de rente,* t. I. Paris, 1776, § 134.

[1] Aussi le ministre du Travail disait-il à juste titre dans la circulaire précédemment citée : « J'appelle votre attention sur l'importance de cet arrêt auquel, dans l'intérêt même des employeurs comme dans celui de l'application de la loi, je vous prie de donner la plus grande publicité. Je ne doute pas que les chefs d'établissement plus exactement informés de l'étendue de leurs obligations ne reconnaissent l'intérêt qu'ils ont à obtenir de leurs salariés, lors de chaque paye, la présentation de leur carte. J'ajoute que la publicité à donner à la jurisprudence de la Cour de cassation me paraît de nature à faciliter dans une large mesure la propagande que je vous ai demandé de poursuivre activement en vue de faire mieux connaître les avantages de la loi et d'assurer une plus complète application de ses dispositions ».

résultat de mettre le patron sur le même pied que l'État? Ici une réponse négative s'impose. Si la question qui nous occupe n'est pas réglée par les textes en ce qui concerne le patron, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de l'État et la situation est la suivante : Supposons qu'un « facultatif » verse rétroactivement, en une fois, une somme représentant cinq années de versements, l'État ne considérera ce versement que comme *un seul* versement et il ne sera attribué à l'intéressé qu'une majoration dont le maximum sera de 9 francs.

Si un « obligatoire » verse rétroactivement, en une fois, une somme représentant cinq années de versements, l'État considérera également ce versement comme un seul versement. Il en résulte que si un ouvrier faisait six fois un versement global de cinq ans — soit $5 \times 9 \times 6 = 270$ francs — cet assuré ne toucherait aucune allocation de l'État, puisqu'un minimum de quinze versements est exigé pour avoir droit à ladite allocation.

En définitive, l'État ne tiendra jamais compte de versements rétroactifs faits par l'assuré. Que penser de cette situation privilégiée dont bénéficie l'État? Certains pourront être tentés de formuler une critique : État, patron et assuré sont les trois agents qui contribuent à la formation des retraites, ils devraient tous les trois se voir appliquer le même régime. A ceux qui émettront cet avis, on répondra : l'État est un débiteur dont le crédit est particulièrement important à sauvegarder, tous les contribuables sont intéressés à ce que des charges trop lourdes ne lui soient pas imposées; déclarer l'État tenu, même pendant cinq ans seulement, serait peut-être compromettre l'équilibre des budgets futurs. Enfin, ne sommes-nous pas habitués à voir l'autorité se créer des privilèges; autrefois, l'Église ne bénéficiait elle pas de la prescription de quarante et même de cent ans pour la conservation de ses droits, aujourd'hui, l'État n'invoque-t-il pas contre ses créanciers la prescription de cinq ans?[1]

L'égalité étant rompue entre l'État et le patron, va-t-elle au moins être maintenue entre l'ouvrier et le patron? Autrement dit, lorsque l'employé va réclamer cinq ans de contribution à l'employeur, ce dernier pourra-t-il prétendre ne faire droit à la récla-

[1] Notons qu'on a adopté le système que nous venons de décrire dans le but d'encourager le *versement annuel*.

mation qui lui est présentée que si le requérant a versé ou se déclare prêt à verser sa propre part? Cette question est importante. En effet, si le patron ne doit verser que si l'ouvrier verse, les réclamations ne seront pas très nombreuses : peu d'ouvriers réclameront, par exemple, 45 francs au patron s'il faut qu'ils fassent un versement égal? Et si le patron doit verser sans que l'ouvrier soit obliger de l'imiter, alors l'ouvrier, en ayant soin *de présenter toujours sa carte après le règlement du salaire,* pourra arriver à se faire constituer une retraite par le patron seul. Sur cette question s'en greffe une autre : l'employé peut-il exercer une action même quand le contrat de travail est rompu entre lui et le patron [1].

[1] Pour résoudre cette question, nous n'aurons pas à faire appel à l'arrêt du 6 janvier 1913, car si dans ledit arrêt la Cour de cassation a pris en considération le fait que le contrat de travail avait pris fin, c'était uniquement dans le but d'établir si l'employeur s'était valablement ou non libéré en versant au greffe. Cet arrêt était ainsi rédigé :

Cour de cassation (Chambre criminelle), 6 février 1913.

MINISTÈRE PUBLIC DU MANS contre COHIN

Sur le pourvoi du procureur de la République près le tribunal de première instance du Mans contre un jugement rendu le 29 novembre 1912 par le tribunal correctionnel de cette ville, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu le jugement suivant :

La Cour :

. . . . . .

Sur le moyen unique pris de la violation des articles 3 et 23 de la loi du 5 avril 1910. — Attendu que Cohin était poursuivi pour avoir contrevenu à la loi du 5 avril 1910, en n'apposant pas des timbres patronaux sur les cartes de deux de ses ouvriers, Chevreau et Gonesse; — Attendu que le jugement attaqué a relaxé Cohin, par le motif, d'une part, que le défaut d'apposition des timbres, représentant la contribution patronale, est le résultat d'une faute imputable à Chevreau et à Gonesse qui n'ont jamais présenté leurs cartes, lors du règlement de leur salaire, et, d'autre part, que Cohin, après que ces deux ouvriers avaient quitté sa maison, s'est légalement libéré au greffe de la justice de paix de la somme mise à sa charge par la loi; — Attendu qu'en statuant ainsi, le jugement a fait une juste application de la loi; — Attendu, en effet, que la loi ne frappant d'une amende, dans l'article 23, que l'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition n'aura pas eu lieu, la non-présentation d'une carte constitue à la charge de l'employé une faute qui, en mettant l'employeur dans l'impossibilité d'observer les formalités qui lui sont imposées, l'exonère par là même de toute responsabilité pénale; — Attendu qu'aux termes du § 2 de l'article 23 « l'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre prescrit peut se libérer de la somme à sa charge en la versant à la fin de chaque mois, directement ou par la poste, au greffier de la justice de paix ou à l'organisme auquel est affilié l'assuré ». Mais attendu que l'impossibilité dont il s'agit résulte nécessairement de la circonstance que, lorsqu'il était au service de l'employeur l'employé ne lui a pas présenté sa carte; *que la présentation de ladite carte à un moment où le contrat de travail a pris fin et après le règlement définitif du salaire, ne saurait astreindre le patron à l'apposition des*

L'arrêt du 6 février 1914 paraît admettre que le patron doit donner satisfaction à l'ouvrier à quelque moment que ce dernier fasse valoir sa réclamation. Prenons un exemple : un ouvrier travaille chez un patron qui effectue la paye le 1er et le 15 de chaque mois ; il reste « réfractaire » durant deux ans ; au bout de deux ans, il présente sa carte au patron le 20 d'un mois quelconque qui n'est donc pas un jour de paye. Il semble, d'après l'arrêt, que l'employeur devra coller 18 francs de timbres sur la carte qui lui est présentée et cela sans pouvoir obliger l'ouvrier à en faire autant.

Nous ne croyons pas cette solution satisfaisante : elle est contraire à l'esprit de la loi et à son texte. La pensée du législateur — c'est un point peu discutable — a été de faire reposer la loi sur le principe du triple versement, il a voulu lier ensemble les trois contributions de l'État, de l'ouvrier et du patron ; permettre à un employé d'obtenir le versement rétroactif de la contribution patronale sans rien verser de son côté, c'est *dissocier* la participation patronale et la participation ouvrière. Le texte même de la loi vient imposer notre système. D'après l'article 3, *les versements des salariés sont prélevés sur le salaire par l'employeur lors de chaque paie. S'il s'agit de versements rétroactifs, la règle doit subsister :* la conséquence, c'est que le patron ne devra verser rétroactivement sa contribution que si la carte lui est présentée lors d'une paye : alors seulement il aura la possibilité de prélever la part ouvrière; si la somme réclamée, ajoutée à la contribution ouvrière, dépasse la paye, alors l'intéressé devra diviser sa réclamation et la faire valoir lors de plusieurs payes.

Reprenant notre exemple d'il y a un instant, nous dirons : l'employé qui réclame rétroactivement deux ans de contribution patronale devra présenter sa carte un 1er ou un 15, alors l'employeur collera sur sa carte pour 36 francs de timbres mixtes ayant prélevé 18 francs sur le salaire du réclamant. Nous pouvons

timbres représentant sa contribution, puisque alors il n'est plus employeur de même que le porteur de la carte n'est plus son employé; qu'il s'ensuit que Cohin à qui Chevreau et Gonesse n'ont présenté leurs cartes qu'après avoir quitté ses ateliers et avoir été intégralement réglés de leurs salaires a pu se libérer valablement par le versement qu'il a effectué au greffe de la justice de paix.

Par ces motifs, rejette le pourvoi du procureur de la République près le tribunal de première instance du Mans, contre un jugement rendu par ce tribunal le 29 novembre 1912, au profit de Cohin.

noter, en faveur de notre théorie, que le timbre mixte, qui est le timbre de droit commun, n'est d'un emploi possible qu'au moment de la paie. Ajoutons que lors de ses premiers arrêts, la Cour de cassation a qualifié les obligations patronales et ouvrières d' « obligations corrélatives » [1].

Ainsi, nous sommes en présence de deux obligations — celle du patron et celle de l'ouvrier — *nées de la loi* qui pourtant participent de la nature d'un contrat synallagmatique : lorsque l'ouvrier viendra demander au patron de s'exécuter sans offrir lui-même d'effectuer son propre versement, le patron pourra repousser la prétention de l'ouvrier : il agira comme le contractant qui invoque l'exception *non adimpleti contractus.*

Si les réclamations de contributions patronales ne peuvent avoir lieu que lors de la paye, la conséquence, c'est qu'elles seront impossibles, à notre sens, lorsque le contrat de travail aura été rompu. Cette solution que nous proposons et qui ne semble pas celle de la Cour de cassation [2] aura d'heureuses conséquences :

[1] Nous adoptons volontiers les formules de M. de Segogne : « L'employeur doit verser chaque fois que l'assuré est astreint à un versement; l'employeur n'est assujetti à un versement, qu'autant que l'assuré est lui-même soumis à cette obligation ». Voir de Segogne, *Des obligations résultant pour les employeurs de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes,* thèse, Paris, Rousseau, 1913, pp. 42 et 43. Notons cependant que le patron qui emploie des retraités doit toujours sa contribution, alors que les retraités ne sont plus assujettis à aucun versement. — Au sujet de la corrélation qui existe entre la cotisation du salarié et celle de l'employeur, voir également Salaün, *Les retraites ouvrières et paysannes,* Paris, Berger-Levrault, 1912, p. 89 : « On a tenu à ce que l'assuré ne reçoive en principe du patron rien dont il ne donne lui-même l'équivalent ».

[2] Le Tribunal de simple police du Mans a déclaré, le 5 septembre 1912, que l'obligation de l'employeur survivait au contrat de travail. Nous donnons ci-dessous le texte de cet intéressant jugement extrait de la *Revue pratique des retraites ouvrières, op. cit.,* n° d'octobre 1912, p. 37 :

Lorsque l'employé ne présente pas sa carte annuelle à l'employeur, l'obligation de l'employeur persiste, et si, n'ayant pas jugé à propos d'user de la faculté qui lui appartient de se libérer entre les mains du greffier de paix, il conserve par devers lui, comme il en a le droit, le montant de la contribution personnelle à sa charge, il en demeure comptable; — et il commet une faute passible de la sanction de l'article 23 au cas où, l'ouvrier se décidant à lui présenter sa carte, il refuse d'y apposer les timbres représentant le montant de sa contribution.

Cette obligation de l'employeur, qui naît au premier paiement de salaire, survit au contrat de travail comme à la faute du salarié, et ne peut être éteinte que par sa libération ou par la prescription.

Attendu que C..., poursuivi pour avoir contrevenu à l'article 23 de la loi du 5 avril 1910, en refusant d'apposer des timbres patronaux sur les cartes que lui présentaient

l'ouvrier qui quitte un patron devra faire valoir sa réclamation lors du règlement de salaire qui sera effectué au moment de son départ,

deux de ses ouvriers, C .. et G..., a contesté et précisé les faits allégués par ces derniers. Qu'il a déclaré : « Que C... a quitté volontairement ses ateliers le 4 mai et G... le 11 mai 1912; que C... et G... ont été le jour même de leur départ réglés de tout ce qui leur était dû; qu'à ce moment, ils ne lui ont pas présenté la carte sur laquelle il aurait pu apposer le timbre prescrit par la loi du 5 avril 1910; que c'est seulement le 11 mai pour C... et le 24 mai pour G... que les cartes sur lesquelles il aurait pu apposer les timbres en question lui ont été présentées; qu'il a refusé de le faire, aucun lien ni de fait ni de droit n'existant plus à ce moment entre G... ou C... et lui; qu'enfin, à la date du 23 juillet dernier, il a, en ce qui concerne C... et G..., versé au greffe de la justice de paix le montant de sa contribution ». — Attendu que le ministère public s'en tient aux déclarations de C... et n'offre pas de rapporter la preuve des faits tels que les présentent C... et G...; qu'ainsi le Tribunal n'a qu'à rechercher si les seuls faits reconnus et exposés par C... constituent une contravention à l'article 23 de la loi du 5 avril 1910. — Attendu qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 5 avril 1910, la retraite de vieillesse est constituée par des versements obligatoires et facultatifs des assurés, par des cotisations des employeurs et par des allocations viagères de l'État; que, sauf l'exception prévue au § 3 de l'article 19 en faveur des employeurs et des salariés qui ont adhéré aux caisses patronales ou syndicales ou à des caisses de syndicats de garantie solidaire, les salariés et leurs employeurs sont obligatoirement tenus à ces versements; que l'article 3 indique le mode de réalisation de ces versements et contributions. — Attendu que, s'il est entendu aujourd'hui (Cass., 22 juin dernier) que, dans le cas de non-présentation de la carte d'assuré prévue par ledit article 3, c'est le salarié qui se trouve en faute par cela seul qu'il met l'employeur dans l'impossibilité d'apposer le timbre et que l'employeur placé dans un cas de force majeure est, en conséquence, exonéré de toute responsabilité pénale, sans que le texte de la loi autorise à établir à sa charge une présomption de faute, on ne saurait prétendre que cette faute de l'employé libère l'employeur de l'obligation que lui impose l'article 2 de la loi. — Que, dans ce cas, l'obligation de l'employeur persiste, que le législateur l'a nettement indiqué en votant l'article 23 où il est dit *in fine* : « L'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre prescrit *pourra se libérer* de la somme à sa charge, etc. ». — Qu'ainsi, lorsque l'employé ne présente pas sa carte, c'est le mode de libération qui devient facultatif et non le versement lui-même; que l'obligation persiste, qu'il est simplement offert au patron un genre spécial d'exécution, un moyen de se libérer, de se mettre à l'abri de tout ennui, de toutes réclamations ultérieures; que, certes, le patron ne saurait être passible de la répression prévue au § 1er par cela seul qu'il ne juge pas à propos de recourir à ce genre spécial d'exécution, qu'il peut conserver par devers lui le montant de sa contribution, mais alors il n'est pas libéré, il reste tenu du montant de sa contribution et il commet une faute si, l'ouvrier se décidant à lui présenter sa carte, il refuse d'y apposer les timbres représentant le montant de sa contribution. — Attendu, en fait, que C .. a si bien reconnu la persistance de cette obligation patronale qu'il a, le 23 juillet dernier, alors que C... et G... ont été réglés de tout salaire, et qu'il n'y avait plus entre eux et lui aucun contrat de travail, versé au greffe le montant des contributions à sa charge. — Attendu que C... reconnaît qu'avant de faire ce versement au greffe, il a été mis par C... et G... dans la possibilité d'apposer les timbres prescrits par la loi; qu'il ne l'a pas fait par le seul motif qu'à ce moment C... et G... n'étant plus à son service, il n'y avait entre eux et lui ni lien de fait ni lien de droit. — Mais attendu que l'obligation imposée par l'article 2 de la loi du 5 avril 1910 à tout employeur qui occupe un salarié est indépen-

plus tard, il ne sera plus temps. La solution inverse aurait des effets regrettables : tel employeur, dont le personnel est très volant, pourrait à tout moment voir d'anciens ouvriers se présenter à sa caisse pour demander le versement rétroactif de contribution patronale : cette pratique deviendrait fort gênante.

En un mot, l'ouvrier ou l'employé pourra exiger le versement rétroactif d'une somme représentant cinq ans de contribution patronale sous les conditions suivantes : il devra, lors de sa réclamation, être encore au service du patron, agir lors d'une paye, et exécuter ou avoir exécuté sa propre obligation.

Se plier à ces règles c'est encore limiter la responsabilité des

dante de la durée du contrat de travail qui lie l'entrepreneur au salarié. Que cette obligation, qui naît au premier paiement de salaire, survit au contrat de travail comme à la faute du salarié et persiste jusqu'à prescription ou satisfaction. — Attendu que C..., qui ne justifie pas que l'obligation qui lui incombait soit prescrite, qui n'a pas encore usé, au moment où les cartes lui sont présentées, du genre spécial d'exécution que la loi met à sa disposition, était tenu de se libérer du montant des contributions à sa charge en apposant sur les cartes à lui présentées par G... et C... les timbres prescrits par la loi, quand bien même G... et C... n'étaient plus à son service et ne lui avaient pas présenté leurs cartes lors de la paie. Que, ne l'ayant pas fait, il a contrevenu à l'article 23 de la loi du 5 avril 1910 ainsi conçu : « L'employeur ou l'assuré, par la faute duquel l'apposition des timbres prescrite par la présente loi n'aura pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements omis, prononcée par le juge de simple police, quel qu'en soit le chiffre, sans préjudice de la condamnation, par le même jugement, au paiement de la somme représentant les versements à sa charge, et qui sera portée au compte individuel de l'assuré ». — Attendu que, sur les cartes de G... et C..., les timbres-retraites « assurés » représentant les versements à leur charge du 3 juillet 1911 aux 4 et 11 mai 1912 ont été régulièrement apposés; que, par suite, l'amende dont est passible C... se réduit au montant des contributions à sa charge pour chacun de ces deux ouvriers, du 3 juillet 1911 aux 4 et 11 mai 1912. — Attendu qu'il apparaît de toute évidence que le législateur n'a prescrit la condamnation, par le jugement prononçant la pénalité que prévoit ledit article, au paiement de la somme représentant les versements à la charge de l'employeur ou de l'assuré considéré en faute, qu'autant qu'il s'est dérobé entièrement à ses obligations; que cette mesure a eu pour but d'assurer au bénéficiaire l'intégralité des avantages accordés par la loi. — Attendu que C... ayant fait au greffe de la justice de paix du troisième canton du Mans le versement des contributions à sa charge en ce qui concerne C... et G..., et cette recette devant être déposée à la Caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 23, § 3, de la même loi, il en résulte que C... se trouve libéré de ce chef, que le but de la loi est rempli et qu'il n'y a lieu de prononcer contre lui une condamnation à ce sujet. — Vu l'article 162 du Code d'instruction criminelle ainsi conçu : « La partie qui succombera sera condamnée aux frais même envers la partie publique, les dépens seront liquidés par le jugement ». — Vu également les lois des 22 juillet 1867 et 19 décembre 1871, faisant application à C... des articles précités dont lecture a été donnée, le condamne à une amende de 7 fr. 59 (cas C...) et à une amende de 7 fr. 77 (cas G...); le condamne aux dépens; fixe la durée de la contrainte par corps au minimum.

employeurs et le droit des ouvriers, c'est donc rester fidèle au principe qui nous a surtout fait préconiser l'adoption de la prescription de cinq ans, à savoir : *éviter la ruine du débiteur, punir la négligence du créancier.*

Il nous reste à voir ce que deviendra d'une part l'égalité entre patrons, et d'autre part l'égalité entre ouvriers.

Cela dépendra du parti que prendront les employeurs.

Si les employeurs ont versé au greffe, leurs versements ne leur seront jamais restitués : les cas de retrait du « fonds de réserve » étant limitativement énumérés. Les employeurs qui agiront ainsi ne seront donc pas dans la même situation que leurs confrères qui, n'ayant pas versé au greffe, pourront, au bout de cinq ans, disposer des sommes mises au compte réfractaire, par contre, ils auront l'avantage d'être définitivement libérés.

Plaçons-nous maintenant du côté des ouvriers et employés. En cas de versements opérés au greffe, ouvriers et employés pourront réclamer les versements ainsi faits pour eux *pendant trente ans,* si l'on assimile lesdits versements aux sommes déposées à la Caisse des dépôts et consignations, ou *sans limitation de durée* si l'on considère les réfractaires comme propriétaires des sommes versées par eux : leur réclamation donnant naissance tout simplement à un *transfert.* Si aucun versement n'a été fait au greffe, les réclamations ne pourront avoir lieu *que durant cinq ans.* Ainsi, suivant la décision prise par les patrons, les intéressés seront soumis à deux régimes bien différents.

*
* *

En résumé, nous avons montré qu'on pouvait prendre deux chemins : l'un aboutit à la prescription de trente ans, l'autre mène à la prescription de cinq ans ; il nous paraît désirable que la jurisprudence s'engage dans le second [1] ; elle n'aura qu'à se laisser guider et par des raisons d'ordre juridique et par des raisons d'ordre économique et social.

Peut-être le législateur évitera-t-il toute hésitation aux cours et tribunaux en votant un texte établissant la prescription de cinq ans. Ce faisant, il sera assez dans son rôle. La loi des retraites ouvrières

[1] En notre sens cf. de Segogne, *op. cit.*, p. 284.

et paysannes est, en effet, un exemple remarquable d'une loi qui aura dû, sur des points essentiels, non seulement être *précisée* mais même *complétée* par les arrêts et les jugements.

Certes, nous ne voulons pas diminuer le rôle du juge[1] mais ce dernier doit trouver qu'on lui réserve parfois une trop belle part : on ne lui demande pas seulement d'*interpréter* la loi, mais de la *faire*. On doit traverser alors toute une période énervante d'incertitude et d'hésitation : attendre que la jurisprudence se forme. Cet état de choses est particulièrement regrettable lorsqu'il s'agit d'une loi dont il faut souhaiter — dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse — l'application rapide et intégrale.

Pierre Moride,

Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier.

[1] Cf. l'intéressant ouvrage de M. René Théry, *Caractères généraux de la réglementation jurisprudentielle du contrat de travail en droit français,* Paris, Rousseau, 1913.

NOTES ET MEMORANDA

I

A propos d'un cours d'économie politique.

M. Charles Gide nous dit[1] qu'il s'est proposé « de permettre aux étudiants la préparation à leurs examens, en leur présentant un exposé impartial, mais pourtant critique de chaque question, en s'efforçant surtout de leur montrer ce qu'il y a de vivant et d'émouvant dans cette science qualifiée autrefois de littérature ennuyeuse ».

Ce que peut avoir de vivant et d'émouvant l'économie politique! peu de personnes, même parmi les spécialistes, s'en doutent ; mais aussi combien d'ouvrages permettent de s'en rendre compte et éveillent l'émotion que donne le sentiment de la vie ? Nous rencontrons ici une des raisons qui font si attachante la lecture du *Cours* ou des *Principes;* et nous comprenons pourquoi l'œuvre de M. Gide est une exception, car la science économique n'échappe pas plus aujourd'hui qu'autrefois au qualificatif de « littérature ennuyeuse » : les terrains assez vagues, malgré les formules, de l'économie politique ne sont-ils pas destinés à être mis à profit par une surproduction hâtive, parce qu'à plus d'un auteur indigent ou pressé s'offre la facile exploitation des complaisantes statistiques et l'assistance d'un fonds commun d'idées générales ? Parmi tant de fausses monnaies ou même de monnaies droites dont la frappe prouve la conscience d'honnêtes artisans pleins de scrupules et de probité, pourquoi les médailles marquées au coin de M. Gide se distinguent-elles par leur relief, leur pureté métallique, leur éclat particulier ?

Si les problèmes économiques, tels que les présente M. Gide, s'animent vivifiés par un souffle nouveau, c'est que cet économiste est avant tout passionnément préoccupé de la destinée humaine, et que la science économique lui apparaît vivante et « *captivante*

[1] Dans l'avant-propos de la 3e édition qui vient de paraître, 1913, p. 919.

comme un drame ». Aussi met-il l'homme au premier plan; dès les premières lignes du *Cours*, il montre que l'objet des sciences sociales « *ce sont les hommes, c'est nous-mêmes* » et que l'économie politique n'est qu'un des départements mal délimités qui sont arbitrairement découpés dans le domaine des sciences sociales. Mais, en situant la science des richesses parmi les sciences morales et politiques, M. Gide n'obéit-il pas simplement au mouvement général de réaction qui se manifeste contre les traditions d'une économie politique dont le libéralisme, le socialisme, l'historisme n'ont été que les nuances diverses d'une même tendance à l'abstraction? Il ne faut pas oublier la date de la première édition des *Principes* qui parut en 1883; surtout il faut dire ce que l'œuvre doit à la personnalité dont elle est le fruit et à la lente croissance qui en a déterminé le développement et les progrès.

Sans doute, les désirs et les professions réalistes de ceux qui écrivent de l'économie politique sont très nets ; mais fort peu d'économistes conservent une exacte fidélité à leurs intentions premières ; la plupart sont en dépit d'eux-mêmes ramenés aux formes de pensées traditionnelles, repris par des habitudes d'esprit tyranniques, paralysés par la résistance d'une matière tout alourdie de statistiques; très vite, ils perdent de vue l'homme concret, complexe, incertain et divers, ils abandonnent tout contact avec la réalité, et, sous le souffle aride d'une poussière de chiffres, la vie palpitante se dessèche.

Comment l'œuvre de M. Gide a-t-elle échappé à cette fatalité qui régit la production des économistes? Une puissante imagination créatrice lui permet de vivre en lui-même les oppositions économiques entre lesquelles oscille l'avenir des sociétés : il est directement ému par la vision d'une humanité qui se débat péniblement, engagée dans une poursuite hésitante de solutions toujours approximatives et dans un conflit inégal entre des appétits impérieux et des espérances sociales incertaines. Cette vision l'étreint aussi fortement qu'une angoisse métaphysique, c'est ce qui donne à sa parole, à son style une résonnance particulière qui a prise sur l'âme de ses lecteurs. L'économie politique bénéficie du rayonnement que communiquent la force et la gravité d'un acte de foi volontaire et initial.

Encore qu'il ne nomme nulle part l'instrument dont il fait un usage constant, M. Gide possède un don psychologique d'une

grande finesse : grâce à cette faculté, il a pu renouveler les thèmes les plus usagés, se servir des divisions traditionnelles, éviter l'écueil des monotones répétitions contre lequel échouent les manuels et traités. Une façon personnelle d'aborder les problèmes, le détail de réflexions rehaussant un débat épuisé, le style enfin mettent en valeur cette rare originalité. M. Gide est, en effet, un écrivain de race, le seul dont le métier d'économiste n'ait pas contredit ni endormi la vocation d'écrivain. Les matières les plus ingrates ne résistent pas aux sortilèges de sa plume et ce magicien a enchanté le monde des phénomènes économiques.

Sur ce double don d'écrivain et de psychologue, il faut insister, car s'il est la raison du prestige dont jouit M. Gide auprès de ses fidèles admirateurs, il est aussi celle des critiques que quelques-uns adressent à son œuvre. Doit-on s'étonner que le *Cours* et les *Principes* aient réveillé et mis en bataille certains préjugés ? Le plus invétéré est difficile à vaincre parce qu'il répond moins à des exigences scientifiques qu'à des faiblesses d'amour-propre. Il y aurait, prétend-on, nécessaire et irréductible antinomie entre art et science, entre qualités littéraires et vérités économiques : un homme doué d'une nature artiste ne pourrait faire œuvre scientifique, il y serait par destination naturelle aussi impuissant que l'aveugle l'est à voir les couleurs. Cet homme-là est né infirme et sa vision anormale distingue trop bien les nuances pour ne pas vicier ses recherches scientifiques : curieuse et inconsciente démarche de l'esprit de monopole, amusante appropriation de certains domaines réservés par ceux qui mésestiment des qualités dont ils sont dénués. Pour être scientifique, l'économie politique devrait rester littérature ennuyeuse et M. Gide serait suspect parce qu'on prend plaisir à le lire. Heureusement cette critique ne peut avoir prise sur ceux qui ont lu le *Cours* et les *Principes* autrement que du bout des yeux : l'élégance de l'œuvre n'en masque la solidité que pour ceux qui préfèrent l'échafaudage à l'édifice lui-même : si le débutant qui s'initie à l'économie politique se laisse charmer par la forme au point d'oublier les enseignements mis à sa portée avec tant de grâce, les spécialistes trouvent profit à lire et à relire des pages si nourries et si pleines. Un jeune homme d'une intelligence déjà mûre me disait qu'après avoir sur la *Valeur* dépouillé une abondante documentation et analysé avec soin vingt des principaux ouvrages publiés sur cette question, il avait lu les vingt pages que M. Gide

consacre à la valeur, et s'était aperçu que ces vingt pages contenaient **tout** ce qu'il avait rencontré d'intéressant, de pénétrant et d'essentiel dans les vingt autres volumes. Cette observation, chaque jour nous pouvons la faire, lorsqu'ayant à étudier un problème particulier nous sommes obligés de reconnaître que l'aliment le plus substantiel a été telle page ou tel chapitre du cours; et les lecteurs de la *Revue* savent la richesse de ces notes qui chaque mois, à propos des sujets et des auteurs les plus divers, sont le prétexte des plus suggestives réflexions.

La publication du *Cours,* parallèlement aux *Principes,* devait-elle être l'occasion de modifier le plan du livre et d'abandonner une classification qui paraît « aujourd'hui surannée » ? « C'est une vieille coupe d'habit qui n'est plus à la mode et que les jeunes ne veulent plus porter. Cependant, ajoute M. Gide, on n'en a pas encore trouvé d'autre qui fût plus simple et commode, ce qui est l'essentiel pour une classification; elle est même suffisamment scientifique... ». M. Gide a eu raison de conserver la division quadripartite, mais moins pour les motifs qu'il donne que parce que cette division il a su la faire sienne. N'est-ce pas aussi pour ceux qui viennent après lui une raison de l'abandonner, car il lui a fait rendre tout ce qu'elle pouvait donner et lui a imprimé sa marque personnelle qui est un meilleur titre que l'autorité de J.-B. Say ou de Stuart Mill. Mais, tout en conservant la classification traditionnelle, M. Gide aurait pu y introduire une modification répondant à des idées qui lui sont chères et qu'il exprime ainsi au livre IV sur la *Consommation :* « Consommer une richesse, c'est l'utiliser pour la satisfaction de nos besoins... La consommation est donc la cause finale, et, comme le nom le dit si bien, l'*accomplissement* de tout le procès économique, production, circulation, répartition. Son importance est beaucoup plus grande que ne le ferait supposer la place modeste qu'elle occupe dans les traités d'économie politique. C'est un domaine infiniment riche en curiosités, encore quasi inexploré et il est probable que c'est par là un jour que la science sera renouvelée. C'est même par là en bonne logique qu'on devrait commencer ». Puisque c'est par là qu'on devrait commencer, pourquoi M. Gide n'a-t-il pas obéi à cette logique conforme à l'idée maîtresse qui commande toute sa conception économique, pourquoi n'a-t-il pas fait de ce livre IV le livre I en lui adjoignant le chapitre sur les *Besoins,* détaché des

notions générales, et qui serait ainsi devenu le chapitre Ier du livre I ? Au reste, le second chapitre des notions générales offrait le moyen d'amorcer cette transposition : car, si les écoles économiques se distinguent par leur méthode et par leurs solutions d'art social, les économistes peuvent aussi se classer en deux groupes, selon que leur doctrine est dominée par l'idée de la royauté du consommateur ou par celle de la souveraineté du producteur, selon qu'ils mettent en premier plan de leurs préoccupations l'économie sociale ou l'économie nationale : le *Cours* confirme l'exactitude de cette seconde distinction, les questions d'économie sociale intéressent tellement M. Gide qu'il paraît assez indifférent aux exigences d'économie nationale; et, en effet, entre l'une et l'autre préoccupation, il faut opter; le choix auquel on se décide détermine non seulement la solution adoptée dans nombre de problèmes où les deux intérêts sont en conflit, mais le plan et l'ordre dans lequel doivent être exposées les questions elles-mêmes.

Peut-être pourrait-on s'étonner de l'indulgence excessive ou de l'égale indifférence que M. Gide manifeste à l'égard des auteurs qu'il cite, car aucune distinction n'est faite par lui entre les livres auxquels il renvoie : cette indifférence se traduit par une mise sur le même plan d'ouvrages qui ont une valeur très inégale, et cette indulgence s'abandonne à certains jugements vraiment trop élogieux; quiconque connaît la médiocrité de la *Solidarité* ne comprend pas pourquoi M. Gide qualifie de « très ingénieuse » la théorie de M. Léon Bourgeois.

M. Gide paraît regretter d'avoir été forcé « par nécessité pédagogique et sans grand enthousiasme » d'élargir, « jusqu'à le faire craquer, le vieux cadre classique » pour y introduire beaucoup de questions qui, si actuelles qu'elles soient, ne touchent qu'indirectement à l'économie politique. « Nous craignons, ajoute-t-il, que les lignes simples de la science ne disparaissent sous le fouillis de cette végétation adventice ». Pour nous, nous ne le regrettons pas et nous estimons que l'œuvre de M. Gide offre un exemple que devrait méditer plus d'un écrivain, économiste ou non. Cette « végétation adventice » n'a rien d'artificiel. M. Gide a commencé par publier tout d'abord, il y a une trentaine d'années, un petit livre qui s'est peu à peu enrichi et transformé : c'est par une croissance organique que de la première édition des *Principes* sont sorties peu à peu les mille pages dont se compose la troisième du *Cours;* les éditions suc-

cessives permettent de suivre extérieurement les progrès de l'œuvre et la marche de cette croissance naturelle. Aussi le *Cours d'économie politique* est-il un livre qui résume l'expérience d'une vie : un tel livre est semblable à ces flacons généreux qui contiennent condensée en une liqueur dorée la vertu combinée du soleil et du temps ; l'un et l'autre valent parce qu'ils ont respecté les conditions de toute production durable et qu'ils sont une force de la nature exploitée par la patience humaine.

Edouard Dolléans.

II

Informations.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'Université de Gröningue vient de conférer à notre collaborateur Léon Duguit, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, le titre de docteur *honoris causa*. Notre Revue lui adresse toutes ses félicitations.

CHRONIQUE COLONIALE

LA CRISE DU CAOUTCHOUC

Au premier plan des préoccupations qui agitent le monde colonial apparaît, cette année, la question du caoutchouc. Depuis plusieurs mois déjà, d'innombrables articles de journaux et de revues insistent à l'envi sur la crise du caoutchouc : les intéressés s'agitent, les gouvernements interviennent, les particuliers regardent avec crainte l'avenir.

Le moment paraît donc opportun pour étudier scientifiquement, à l'aide de documents nombreux [1] sur la question, l'état actuel du problème du caoutchouc.

Il est superflu d'insister sur l'intérêt mondial et sur l'intérêt plus particulièrement français que présente ce délicat et grave problème.

L'industrie et le commerce du caoutchouc, par suite du développement récent de l'industrie automobile, sont aujourd'hui des activités économiques de premier plan : deux chiffres suffiront à l'établir : en 1912, la consommation mondiale a été de 98.000 tonnes [2], tandis que la production mondiale atteignait 104.000 tonnes; le marché est aujourd'hui, comme celui des principaux produits de consommation, un marché international.

La France et ses colonies prennent une large part dans ce trafic : 10.000 tonnes à la consommation pour la France en 1912 [3]. Deux de nos plus importantes colonies, l'Afrique Occidentale Française et l'Afrique Équatoriale Française, figurent en bon rang parmi les pays producteurs.

[1] Bib. Martial Merlin, *La crise du caoutchouc, Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française*, décembre 1913, p. 420; J. Weber, *La crise du caoutchouc et ses conséquences pour l'Afrique Équatoriale Française, Dépêche coloniale*, novembre 1913.

[2] *Moniteur des intérêts matériels*, 5 septembre 1913.

[3] Statistique publiée par le *Bulletin de l'Association des planteurs de caoutchouc*.

Voir les chiffres pour 1912[1] :

Sénégal	207.237 kilos
Haut-Sénégal	161.983 »
Guinée	2.040.590 »
Côte d'Ivoire	1.376.000 »
Dahomey	6.540 »
Gabon	306.179 »
Moyen Congo	1.412.877 »
Madagascar	847.670 »
Indo-Chine	231.694 »
Nouvelle-Calédonie	7.376 »
Guyane (Balata)	79.175 »
Total	6.677.321 kilos

Il faut ajouter enfin que Le Havre et Bordeaux occupent comme marchés d'importation une place, secondaire sans doute auprès de Liverpool et d'Anvers, mais encore respectable[2].

Il faut donc, pour donner un aperçu complet du problème, étudier successivement d'abord les faits, le mouvement de la production et des prix, ensuite l'interprétation des faits, y a-t-il crise et quel genre de crise? Envisager enfin les remèdes possibles à la situation actuelle.

I. *Les faits.*

Un grand fait domine incontestablement le marché du caoutchouc pour ces dernières années : c'est l'apparition du caoutchouc de plantation en face du caoutchouc de cueillette.

Pendant de longues années, en effet, la matière première de caoutchouc n'existait que comme produit naturel à l'état sauvage dans les forêts équatoriales : le Brésil, ou plus exactement le bassin de l'Amazone, était le seul pourvoyeur du monde avec quelques autres noms importants en Afrique et en Amérique Centrale.

Mais depuis cinq années environ à ce caoutchouc de cueillette est venu faire concurrence un caoutchouc de plantation provenant surtout de l'Extrême-Orient.

[1] Chiffres communiqués par l'Institut colonial et publiés dans l'*Expansion coloniale*, janvier 1914, p. 7.

[2]

	1905	1910	1912
Le Havre	3.291 tonnes	»	5.662 tonnes
Bordeaux	1.330 »	2.326 tonnes	1.364 »
Marseille	246 »	»	870 »

(*Expansion coloniale*, 1914, p. 16).

Sur une production globale de 104.000 tonnes en 1912, la proportion est aujourd'hui de 2/3 environ pour le caoutchouc de cueillette, de 1/3 pour le caoutchouc de plantation [1].

La péninsule Malaise, Java, Ceylan, l'Inde, la Birmanie, Bornéo, Saïgon, Sumatra sont aujourd'hui des centres en plein rapport. De 4.000 tonnes en 1909, cette production nouvelle a dépassé 30.000 tonnes en 1912. Les perspectives, grâce à l'accroissement rapide et au rapport d'une plantation de caoutchouc au bout de quatre ou cinq ans, sont singulièrement favorables au nouveau venu : on atteindrait 173.000 tonnes en 1916 et 300.000 tonnes en 1919 [2].

Pendant que la production s'accroissait ainsi, que sont devenus les prix ?

Jusqu'en 1912 on constate une stabilité relative [3]. L'année 1913 marque un effondrement général des prix des deux caoutchoucs tant de cueillette que de plantation.

Quelques statistiques en donnent une idée :

Para fin dur :	30 avril 1911. . . F.	14 78
»	30 avril 1912	13 03
»	30 avril 1913	9 59
Para fin mou :	30 avril 1911	14 09
»	30 avril 1912	12 88
»	30 avril 1913	9 59

Où sont les cours de 34 fr. 50 le kilo qui avaient été enregistrés certaines années ?

Les meilleures sortes congolaises dont le cours moyen de 1904 à 1913 avait été de 11 fr. 50 s'effrondrent en octobre 1913 à 4 fr. 75.

Les plantations subissent le même sort :

1904-1913, cours moyen . F.	16 »
1910	33 20
Oct. 1913	4 75

Comment expliquer cette baisse profonde des prix [4] ? C'est ce qu'il nous faut maintenant rechercher.

[1] Cueillette : Brésil, 46.500 tonnes ; Afrique, 21.500 tonnes ; Amérique Centrale, 500 tonnes. — Plantation : pays d'Orient, 31.000 tonnes.

[2] *The Economist*, 24 mai 1913. Encore est-ce là une estimation relativement modérée qui peut être prise comme un minimum que la réalité dépassera certainement.

[3] Le « Para fin dur » était coté 12 fr. 15 fin 1911 et 12 fr. 59 fin 1912 le kilo et les autres sortes étaient également assez stables.

[4] Voici encore, d'après la revue annuelle de MM. Grisar et Cie, courtiers à Anvers,

II. *L'explication des faits.*

On a bien vite parlé de crise, mais quelle crise y a-t-il?

Trois solutions ont été proposées :

a) On a parlé d'abord d'une crise de surproduction;

b) On a invoqué ensuite l'action du caoutchouc de plantation;

c) On a enfin parlé d'une crise provoquée par la spéculation.

a) Y a-t-il crise de surproduction?

On pourrait, à première vue, accepter cette première interprétation, à en juger du moins par les tableaux de la production du caoutchouc ci après[1] :

Années	Plantations	Brésil	Divers	Total
—	—	en tonnes		—
1905.	145	34.000	26.800	60.945
1906.	510	36.000	29.500	66.010
1907.	1.000	38.000	30.000	69.000
1908.	1.800	39.000	24.200	65.000
1909.	3.600	42.000	23.400	69.000
1910.	8.200	40.500	21.300	70.000
1911.	14.500	38.000	23 500	76.000
1912.	27.500	42.500	30.000	100.000

Mais à plus ample examen, cette première explication ne saurait être retenue : la consommation, en effet, a subi une augmentation parallèle.

D'après une étude de MM. Jorn et Leigh-Hunt, parue dans la *Manchester Guardian,* d'une part, pour le passé, la consommation a suffi à absorber les excédents de production : pendant les neuf dernières années, l'accroissement moyen annuel de la consommation a été de 10 p. 100 environ, et pour les trois années 1911-

et reproduit dans l'*Économiste français* (7 février 1914, p. 191), un tableau significatif de la baisse en 1913 :

Espèces		Fin déc. 1912	Fin déc. 1913
—		—	—
Kasaï rouge I	F.	11 30	5 25
Kasaï rouge (genre Loanda II)		9 25	4 »
Kasaï noir I.		11 30	5 25
Gommes blanches.		11 30	5 25
Haut Congo ordinaire.		11 30	5 25
Congo Wamha rouge.		7 90	3 50
Plantation crêpe I		12 45	6 25
Para fine.	Sch.	4 7 d.	3 1 d.

[1] D'après un journal anglais rapporté par M. Merlin, *loc. cit.*

1913 de 19,5 p. 100; mais d'autre part, pour l'avenir [1], d'après des estimations qu'ils considèrent comme des minima, la consommation suffirait à faire face aux quantités de caoutchouc jetées sur le marché; voici le tableau des perspectives auxquelles ils aboutissent :

Années	Production mondiale	Consommation
	en tonnes	
1914	124.000	126.000
1915	142.000	142.000
1916	161.000	159.000
1917	181.500	179.000
1918	196.000	197.000
1919	213.000	216 000
1920	228.000	238.000
1921	239.000	262.200

C'est d'ailleurs l'avis de bon nombre de spécialistes [2]. Il n'y a pas de surproduction certainement pour le présent et il n'y en aurait pas pour l'avenir.

Enfin un tableau dressé par M. Ed. Payen montre que les stocks, au cours de l'année 1912, n'ont à aucun moment présenté une accumulation inquiétante; voici ce tableau :

Stocks visibles au 31 décembre, en toutes provenances
(par tonnes).

	1912	1911	1910
Angleterre	3.552	4.599	5.238
Anvers	511	675	588
France	310	510	255
Para.	1.610	2.580	770
Stock Para Continent	20	70	60
Stock États-Unis.	350	310	270
Flot. Para p. Europe.	1.800	830	1.280
— États-Unis	1.470	1.430	430
Flottant plantations	2.880	2.400	1.250
	12.503	13.404	9.741

b) Y a-t-il surproduction partielle et la cause de la crise est-elle dans l'accroissement rapide du caoutchouc de plantation ?

On l'a également soutenu et cette deuxième interprétation paraîtrait suffisante à elle seule au dire de certains.

[1] Il faut, en effet, tenir compte de l'effet stimulant des prix actuels relativement très bas et de l'expansion rapide de l'industrie automobile.

[2] Cf. notamment circulaire de MM. Bunge et Cie, à Anvers, du 17 septembre 1913.

Mais ici encore, à prendre les chiffres actuellement publiés, le progrès annuel du caoutchouc de plantation, 7.000 tonnes de 1911 à 1912, 7.500 tonnes de 1912 à 1913, ne paraît pas aussi sensationnel et sur le marché tous les arrivages de plantations trouvent preneurs. La surproduction partielle n'est pas à elle seule la cause de la crise.

Elle en est cependant un facteur important :

Le total des exportations de caoutchouc de plantation s'est élevé, pour les établissements des Détroits [1], de 5.799 tonnes en 1912 à 11.889 tonnes en 1913 [2]. En même temps, le prix de revient de ce caoutchouc nouveau restait sensiblement inférieur à celui du caoutchouc de cueillette [3].

c) Reste une dernière explication, la crise serait surtout une crise de spéculation :

« Ce qui détermine la baisse est plutôt la menace de celle-ci, la crainte que fait naître l'augmentation incessante et considérable de la production des plantations asiatiques : c'est par anticipation de la surproduction que l'on redoute que les cours ne cessent de baisser » [4].

Cette troisième opinion paraît rallier le plus grand nombre des suffrages des spécialistes [5] et les faits semblent d'ailleurs la justifier.

Si on étudie de près la marche de la crise, on constate en effet tout d'abord la répercussion sur le marché d'une dépression américaine [6].

La spéculation s'est ensuite emparée de ces circonstances, ainsi que des craintes de surproduction. Il y a une véritable campagne de baisse. Le marché à terme qui est courant pour ce genre de produit a été l'occasion d'une série de positions à la baisse. Enfin et par suite de la baisse croissante, la situation est devenue critique

[1] C'est-à-dire Bornéo, Sumatra, Java et les États malais non fédérés.

[2] *Financial Times*, 20 janv. 1914.

[3] Les estimations les plus diverses ont été fournies sur l'amplitude de cette marge entre les deux prix : elle paraît, d'après les estimations les plus sérieuses, dépasser, au début de la crise, 3 francs en moyenne.

[4] Circulaire de MM. Bunge et Cie, d'Anvers, précitée.

[5] En ce sens : Merlin, art. cité ; Payen, *Économiste français*, 8 fév. 1912, 7 fév. 1913.

[6] « L'Amérique, qui, en 1912, avait absorbé, sur une production totale de 100.000 tonnes, une quantité de 51.000 tonnes, a été éprouvée au début de cette année 1913 par une dépression économique certaine. Cette dépression a été aggravée encore en ce qui concerne le caoutchouc par une grève fort longue dans le centre principal de la fabrication des automobiles aux États-Unis, à Akron ». Il y a eu aussi plusieurs faillites de négociants en caoutchouc de New-York. J. Weber, art. cité.

pour bon nombre d'entreprises de caoutchoucs de plantation, précaires, mal financées, mal outillées, et là encore la spéculation a trouvé de réelles occasions.

Au total, concurrence du caoutchouc de plantation et spéculation, telles paraissent être les deux causes déterminantes de la crise, dans une mesure qu'il est bien difficile de discerner.

III. *Les remèdes proposés.*

Dans l'affolement des premières heures, une série de remèdes ont été préconisés qui étaient loin d'être tous efficaces.

On peut les classer pour plus de clarté sous les trois rubriques suivantes :

Action des intéressés eux-mêmes ;

Action des intermédiaires transporteurs et commerçants ;

Action des pouvoirs publics, coloniaux ou métropolitains.

A. L'action des intéressés.

Elle diffère, quant à son ampleur et à ses succès, en ce qui concerne soit le caoutchouc de cueillette, soit le caoutchouc de plantation, soit les producteurs, soit les commerçants.

Caoutchouc de plantation. — Les producteurs se sont efforcés de réduire les prix de revient permettant la réduction des prix de vente.

D'après les avis autorisés [1], le caoutchouc de plantation le plus

[1] On se réfère ordinairement au rapport publié en 1912 par M. Akers sur le bassin de l'Amazone, production du caoutchouc et ses autres richesses.

Voici le calcul fait pour 1 livre poids anglais (454 gr.) en cents de dollar chinois valant 28 pence, relatif au prix de revient du caoutchouc dans la péninsule Malaise.

A. Prix de revient au port d'embarquement :			
Extraction	32		
Préparation	6		
Sarclage	6		
Culture, drainage et routes	6		
Administration et divers	14 1/2		
Transport	0 1/2		
Droits d'exportation	2 1/2		
	67 1/2	soit en pence	18 d. 3/4
B. Frais supplémentaires jusqu'en Europe :			
Frêt	0 3/4		
Frais divers	2 1/4		
Courtage et commission	3/4		
	3 3/4	soit en pence	3 d. 3/4
Prix de revient de la livre poids anglaise.			22 d. 1/2

favorisé, momentanément tout au moins sur ce rapport, atteindrait en moyenne 5 fr. 175 par kilo rendu en Europe.

Cette évaluation déjà ancienne serait d'ailleurs un minimum [1] et les perspectives d'avenir provenant des difficultés croissantes de la main-d'œuvre seraient dans le sens d'une légère hausse.

En même temps, les producteurs du caoutchouc de plantation ont essayé d'agir sur les prix [2]. L'initiative de la coalition fut prise par la Rubber Share Trust and Finance Company qui organisa une agence de vente en demandant à tous les producteurs de s'y affilier : quelques grosses maisons, une grande quantité de maisons nouvelles de moindre importance ont adhéré ; la majorité s'abstint. La réponse d'Anvers fut en particulier défavorable [3].

B. L'action des intermédiaires transporteurs et commerçants.

Tous les intermédiaires également intéressés par les méventes des caoutchoucs se sont efforcés d'accorder des réductions de prix. Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des principales :

En Afrique équatoriale française, les Messageries fluviales du Congo ont réduit de 250 francs à 187 fr. 50 par tonne le coût du transport de Mongoumba à Brazzaville.

Au Congo belge, la tonne kilométrique sur le chemin de fer de Stanley-Pool à Matadi a baissé de 1 fr. 07 à 0 fr. 35; la flottille du Haut-Congo a ramené le coût de transport de la tonne, de Léopoldville à Bumba, de 210 francs à 168 francs, soit une diminution de 75 p. 100.

Au Cameroun allemand, la Compagnie de navigation Deutch Ost Africa a réduit le prix de la tonne de 90 marks à 65 marks.

Grâce à ces réductions, des allégements appréciables ont été obtenus dans les prix de revient.

C. L'action des pouvoirs publics.

Celle-ci s'est jusqu'à présent orientée dans le même sens, c'est-à-dire en faveur d'une réduction du prix de revient.

[1] Le chiffre fourni par une importante maison de commerce de Paris et produit dans le *Bulletin de l'Association des planteurs de caoutchouc* est de 6 fr. 25 par kilo.

[2] Cf. pour les détails *Dépêche coloniale,* 14 et 17 septembre 1913, *Annales coloniales,* 21 octobre 1913.

Elle est intéressante et bien anglaise : « La loi de la vie c'est là le « survival of the fittest », la survivance des plus aptes. Ce sont les lois économiques, compliquées par

Les droits de sortie ont été réduits dans presque tous les pays intéressés.

Pour nos colonies françaises, le gouvernement général de l'Afrique équatoriale française a essayé de venir en aide aux producteurs de caoutchouc : par un câblogramme du 18 septembre 1913, le gouverneur général a fait savoir à l'administration locale qu'il avait décidé de réduire de 6 francs à 3 francs la valeur mercurialisée du caoutchouc d'arbres et celle du caoutchouc d'herbes (câblogramme du 22 octobre 1913). Les droits de sortie, fixés antérieurement à 0 fr. 45 le kilo, ont été ramenés à 0 fr. 20 et même 0 fr. 15 par kilo [1].

Au Congo belge, un décret du 4 juillet 1913 a réduit les droits de sortie sur le caoutchouc de 1 fr. 75 à 0 fr. 60 par kilo pour les caoutchoucs d'arbres ou de lianes, à 0 fr. 55 pour le caoutchouc récolté sur le domaine de la colonie et à 0 fr. 35 pour le caoutchouc récolté en dehors du domaine. Les droits sur les caoutchoucs de plantation ont été totalement supprimés et tous les autres impôts antérieurs pour tous caoutchoucs également supprimés [2].

On relève des mesures analogues au Brésil [3], au Cameroun allemand.

Au total, tant par l'action des intermédiaires que par celle des pouvoirs publics, une réduction importante a été obtenue sur le prix de revient des caoutchoucs de cueillette [4].

En dehors de cette politique de la réduction des droits de sortie, d'autres projets ont fait leur apparition.

C'est ainsi que des propositions de loi [5] déposées à la Chambre

la spéculation, qui nous amènent, plus tôt que nous ne le pensions, une baisse que nous savions devoir se produire tôt ou tard ; laissons agir ces lois, elles amèneront d'elles-mêmes le résultat prévu : la chute des faibles, le triomphe des forts ».

[1] Cela fait au total une diminution de prix de 0 fr. 60 par kilo.

[2] Un autre décret du 20 août 1913 a dégrevé de tous droits le caoutchouc de lianes dont le prix est inférieur à 5 francs le kilo et le caoutchouc d'herbes dont le prix est inférieur à 3 francs.

[3] Réduction de moitié sur les droits de sortie.

[4] M. Payen (art. cité, *Économiste français*, 7 février 1914, p. 192) l'estime à 77 centimes 1/2 par kilo pour l'Afrique équatoriale française et 2 fr. 11 par kilo au Congo belge.

[5] Proposition de loi Cosnier et Picard du 23 décembre 1911 établissant un droit de 1 franc par kilo ; proposition de loi atteignant seulement les caoutchoucs préparés sous formes de feuilles (sheets ou crêpes) ; proposition de loi du 28 janvier 1914 établissant sur tous les caoutchoucs un droit de 2 francs par kilo (*Temps*, 29 février 1914). — Cf. sur ces mesures la correspondance publiée par l'Institut colonial de Marseille, *Expansion coloniale*, mars 1914, p. 80 et suiv.

en France ont prévu l'établissement d'un droit à l'entrée en France sur les caoutchoucs étrangers. Ces dernières propositions ont soulevé une assez vive résistance dans les milieux coloniaux.

On craint, d'une part, que ce droit ne suscite des représailles de la part des pays qui seraient lésés et les débouchés de nos caoutchoucs coloniaux pourraient ainsi se trouver atteints.

On trouve aussi cette mesure peu compatible avec les nouveaux courants de la politique douanière coloniale française : « Au moment où les colonies demandent en leur faveur un régime douanier aussi libéral que possible, il ne convient pas qu'elles s'exposent au reproche d'imposer à la métropole des charges dont elles-mêmes cherchent à s'exonérer » [1].

Devant ces objections, cette nouvelle direction de réformes paraît aujourd'hui ne pas devoir l'emporter : l'avis de la plupart des Chambres de commerce métropolitaines et coloniales consultées lui est nettement défavorable.

Il est à souhaiter que cette deuxième forme d'intervention des pouvoirs publics reste dans le domaine des projets : le remède est trop artificiel et trop lointain par rapport aux véritables causes de la crise pour avoir quelque efficacité.

Conclusion.

Au total, que conclure et quels enseignements généraux nous apporte la crise du caoutchouc?

La crise actuelle du caoutchouc apparaît comme un épisode de la lutte économique engagée à l'heure actuelle entre les produits bruts et les produits perfectionnés par la culture scientifique.

Trop longtemps peut-être nos caoutchoucs coloniaux se sont fiés à la bonne fortune que leur donnait un débouché croissant dû aux développements de la consommation [2]. Les producteurs s'en sont

[1] Lettre du président de l'Institut colonial à MM. les députés et sénateurs, membres de la Commission des douanes et des affaires extérieures et coloniales, *Expansion coloniale*, mars 1914, p. 80.

[2] C'est également l'avis d'un grand industriel, M. G. Lamy-Torrilhon : « Les caoutchoucs qui auront le plus à souffrir de la crise actuelle, ce sont ceux de qualité secondaire d'Afrique. Il est évident que les produits de l'Afrique Occidentale et Équatoriale, ainsi que ceux de Madagascar et d'ailleurs, sont progressivement remplacés par les caoutchoucs de deuxième qualité des plantations qui, pour un prix moindre, donneront une quantité équivalente, sinon supérieure, avec un pourcentage de déchet insignifiant. Il en sera ainsi jusqu'au jour où les colons africains, abandonnant leur ancien

tenus aux anciens systèmes de récolte sans pratiquer assez la culture scientifique : la routine, ici comme ailleurs, a joué son rôle néfaste.

Cependant arrivaient sur le marché d'autres caoutchoucs de qualité supérieure et de prix inférieur qui les concurrençaient victorieusement.

Les derniers efforts ont été tentés pour rendre à nos caoutchoucs de cueillette les conditions de la lutte plus faciles. Ce n'est là qu'un palliatif provisoire. Il faut aller plus loin et organiser dans nos colonies une véritable culture scientifique qui permettra d'améliorer les qualités et de réduire encore les prix.

Là est la véritable solution de la crise du caoutchouc[1].

Pour l'instant, rien n'a encore été fait à cet égard : l'initiative privée et les pouvoirs publics doivent se hâter d'établir une culture rationnelle; il est indispensable de rattraper au plus tôt sur ce point tout le temps perdu.

B. Raynaud,

Professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille et à l'Institut colonial de Marseille.

système routinier de récolte, se mettront sérieusement à employer les méthodes asiatiques et se livreront au repeuplement des forêts détruites soit avec des lianes Landolphia, soit avec des arbres des espèces Hevea, Cerea, Funtumia, Castilloa. Il n'y a plus de temps à perdre » (*Journal d'agriculture tropicale,* 30 nov. 1913).

[1] Cf. Baillaud, *Organisation scientifique de l'Afrique coloniale, Expansion française,* oct. 1913, p. 253.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE

Mars 1914.

I. Débats parlementaires.

Les conséquences du rachat de l'Ouest, d'après la discussion du budget des chemins de fer de l'État.

Je ne saurais m'empêcher de résumer pour les lecteurs de la *Revue d'économie politique* la discussion qui s'est déroulée à la Chambre à propos du budget des chemins de fer de l'État : elle est tout à fait instructive.

M. Louis Dubois a apporté à la tribune des chiffres qui n'ont pas été contestés et qui méritent de retenir l'attention. Au 1er janvier 1909, lorsque l'ancienne Compagnie de l'Ouest a passé le réseau à l'État, « il y avait, disait-on, pour 75 millions de travaux d'entretien indispensables, qui auraient dû être effectués à cette date par la Compagnie de l'Ouest. Or ces réparations, qu'on disait urgentes, n'ont pas été faites : un crédit de 15 à 16 millions est prévu seulement pour 1914. D'autre part, les dépenses de premier établissement des chemins de fer de l'État, non comptés ces 75 millions, se sont chiffrées, de 1909 à 1913, par 649.122.000 fr. Si l'on y ajoute 183.791.000 francs prévus pour l'exercice 1914, on arrive au total de 832.913.000 francs : voilà ce qu'aura coûté le réseau des chemins de fer de l'État, en travaux de premier établissement, au 31 décembre 1914.

« Si encore, disait M. Dubois, les résultats de l'exploitation pouvaient nous permettre un amortissement rapide pour ces sommes, il n'y aurait que demi-mal. Mais l'exploitation, non seulement ne nous permet aucun amortissement, mais est en déficit ».

L'exploitation est en déficit, non seulement sur le réseau racheté, mais encore sur l'ancien réseau de l'État : le projet du budget porte bien, pour cet ancien réseau, un bénéfice d'exploitation de 5 millions environ ; mais c'est un trompe-l'œil, résultant de ce que, avant la loi de finances du 13 juillet 1911, on ne prévoyait rien pour les charges du capital, soit à titre d'intérêt, soit à titre d'amortissement ! C'est le budget général qui payait tout cela !

Quant au déficit d'exploitation de l'Ouest-État, il a atteint, du 1er janvier 1909 au 31 décembre 1913, le chiffre de 328.418.000 fr.

Si l'on y ajoute les 89.309.000 francs prévus par le budget de 1914, on arrive à un déficit d'exploitation de 409.728.000 francs pour les six années 1909-1914! Il y a lieu d'en retrancher, pour voir ce que nous coûte au juste l'opération du rachat, la garantie d'intérêts qui aurait dû être payée par l'État à la Compagnie de l'Ouest. Quel en est le chiffre? M. Clémentel, dans son rapport général sur le budget de 1914, le fixait à 15 millions par an en moyenne. Le rapporteur du budget des chemins de fer de l'État, M. Albert Thomas, a fait remarquer que, pendant les dernières années de l'exploitation de la Compagnie de l'Ouest, le déficit avait été plus considérable : 18.850.000 fr., en 1907; 23.724.000 fr., en 1908. A quoi il a été très justement répondu que cela s'explique par la menace du rachat sous le coup de laquelle était la Compagnie : il ne serait pas raisonnable de prendre pour une exploitation normale celle d'une Compagnie qu'on est en train d'exproprier et qui va disparaître! Veut-on cependant faire la part de l'objection et compter 20 millions de déficit au lieu de 15 millions, chiffre du rapporteur général du budget? 20 millions pendant six années, cela ferait 120 millions, et nous sommes encore bien loin des 410 millions de déficit constatés dans l'exploitation de l'État de 1909 à 1914. Et l'on en serait bien loin encore lors même qu'on voudrait, avec le rapporteur, supposer (supposition qui ne repose sur aucune base) que l'État eût eu à supporter une garantie d'intérêts de 28 à 30 millions. Et, vraiment, il faut un certain aplomb pour dire, comme lui, que « M. Dubois, en additionnant tous les déficits des années antérieures, a pu inquiéter *ceux qui, dans cette assemblée, voulaient être inquiétés!* ». Il faut croire que le sort des finances publiques est, pour certains, assez indifférent! Voilà une opération qui devait être « *blanche* » et qui a déjà coûté à l'État, en six ans, tant en frais de premier établissement qu'en déficit d'exploitation, 1.242.641.000 francs!

Mais quoi ! La campagne de pommes a été superbe et les populations sont dans le ravissement et elles fêtaient hier, dans un grand banquet, le directeur des chemins de fer de l'État ! Et, partant de là, M. le Ministre des travaux publics de s'écrier : « Personne, j'imagine, ne peut contester à l'État, *lorsqu'il a délégué une parcelle de l'autorité publique,* sous condition de pouvoir à un moment la reprendre, si les intérêts généraux sont mal gérés par ses délégataires, personne ne peut contester à l'État l'exercice

de ce droit, surtout lorsqu'en fait il est très nettement démontré que son intervention, que le rachat effectué ont pour objet l'intérêt général ou l'intérêt régional à desservir ». — Il y a là tout à la fois une grosse erreur de droit public et une appréciation des faits vraiment extraordinaire. Il ne faudrait pas laisser s'accréditer cette théorie qu'en concédant un chemin de fer l'État *délègue une parcelle de l'autorité publique :* l'erreur est si manifeste qu'il suffit de la signaler et l'on s'étonne qu'elle n'ait pas été relevée. Il est bien vrai, d'autre part, que l'État a le droit de racheter les chemins de fer ; mais, apparemment, il ne doit le faire que si, comme le dit bien le ministre, « le rachat effectué a pour objet l'intérêt général ». Il ajoutait « ou l'intérêt régional » : encore est-il qu'il serait inadmissible qu'on mît le Trésor en perte (et quelle perte !) pour que telle ou telle région fût mieux desservie. Quoi qu'il en soit, il importe beaucoup ici de bien rattacher les effets aux causes. Nous admettons que l'exploitation actuelle du réseau de l'Ouest donne satisfaction aux intérêts en jeu : elle coûte vraiment assez cher pour cela ! Toutefois, l'argent ne fait pas tout et nous sommes persuadé que l'État a mis la main sur un bon directeur. Mais l'État ne crée pas les talents ; il ne peut que les enrôler à son service et ils se manifesteraient sans nul doute aussi bien au service de l'industrie privée qu'au service de l'État. Et c'est manifestement tromper l'opinion que d'attribuer les résultats dont on se félicite si bruyamment au régime de l'exploitation par l'État : il faut, à tout prix, dissiper cette confusion.

Comment ! Vous avez donc oublié l'histoire d'hier? L'État a exploité le réseau de l'Ouest depuis le 1er janvier 1909, et voici ce qu'on pouvait lire dans le journal *Le Matin* du 22 novembre 1911 (*après environ trois ans d'exploitation par l'État*) : « C'est par paquets que nous arrivent les lettres de réclamations et de protestations contre ce que *M. Augagneur (le ministre des Travaux publics) a justement appelé la gabegie de l'Ouest-État*. On verra par celles-ci que le mal, loin de diminuer, s'aggrave. Les colis n'arrivent plus. Les fûts de vin de Bordeaux, de bière de l'Est ou du Nord, de *cidre de Normandie* sont épars, on ne sait où. Le commerce des villes et des campagnes est interrompu; aussi les industries, tous les corps de métier attendent des marchandises qui ne leur parviennent pas et mécontentent leur clientèle. *C'est un affreux malheur pour quinze départements français... L'Ouest*

n'a jamais connu pareil désordre, voilà le vrai ! » — Voilà comment un journal tout dévoué au parti qui avait fait le rachat de l'Ouest appréciait l'exploitation de l'État, *au bout de trois ans*. Voilà ce que M. Augagneur qualifiait de *gabegie de l'Ouest-État*.

De son côté, un organe technique, la *Tribune de la voie ferrée*, écrivait : « Ce n'est un secret pour personne, pas même pour le ministre, que l'entrée de la politique et des politiciens à la tête du réseau a amené l'état lamentable dans lequel il se débat actuellement ». Sait-on à combien s'élevaient, en 1911, les indemnités payées pour pertes, avaries ou retards ? Le chiffre a été reproduit à la tribune par le rapporteur du budget des chemins de fer de l'État, M. Albert Thomas : il était de 8.612.317 francs ! C'est fantastique !

Enfin, voici un témoin, qui n'est pas plus suspect que M. Augagneur ; voici ce qu'écrivait M. Chéron, rapporteur général du budget, dans son rapport pour 1912 : « Nous manquerions à tous nos devoirs en ne signalant pas que nous nous sommes trouvé en face d'un budget inexistant, *d'une administration qui ne connaissait pas, le 20 octobre 1911, l'effectif exact de son personnel et qui ne pouvait, par conséquent, à l'heure où la commissiondu budget s'est séparée, établir aucune prévision sérieuse pour les dépenses de 1912... Un tel désordre est inconcevable* » !

N'avons-nous point le droit, après cela, de dire qu'il faut une certaine audace pour présenter comme un modèle inimitable l'exploitation par l'État, parce qu'il s'est trouvé un directeur habile qui, puisant à pleines mains et sans compter dans le budget, a donné satisfaction aux expéditeurs de pommes ?

Un représentant de ces populations, M. Lefas, qui se félicitait de cette campagne, donnait à la Chambre les renseignements suivants : « Rien qu'en ce qui concerne les pommes, il a été transporté sur les différents réseaux de France le nombre de wagons suivant : Réseau de l'État, 74.944 ; réseau de l'Orléans, 7.800 ; réseau du Nord, 6.400. De ces envois, 21.958 wagons ont transité sur l'Est à destination de l'Allemagne, représentant une valeur globale de plus de 20 millions de francs, au bénéfice de notre marché... ». — Ce serait à merveille si le rachat de l'Ouest n'avait pas creusé dans le budget, en six ans, un trou de 1.200 millions de francs et si le déficit annuel d'exploitation n'atteignait pas 70 à 80 millions, alors que celui de la Compagnie de l'Ouest

était de 15 millions, en moyenne, ou, si l'on veut prendre la plus mauvaise année, alors que la Compagnie n'avait plus aucun intérêt dans la gestion, de 23 millions !

Le rapporteur général du budget, M. Clémentel, a fait, dans son rapport, cet aveu, qui mérite d'être retenu : « A ces causes d'augmentation d'ordre général, que nous étudierons plus loin, est venue s'ajouter pour notre pays une opération *qui nous coûte fort cher à l'heure actuelle,* mais qui sera appelée, *nous pouvons l'espérer aujourd'hui,* à donner un jour à l'État des ressources compensatives des sacrifices actuels, nous entendons le rachat de l'Ouest ». Et c'est lui encore qui, recherchant les causes de l'augmentation des dépenses de 1904 à 1914, y fait figurer le rachat de l'Ouest pour une somme annuelle de 65 1/2 millions, inférieure à la réalité !

Il est donc bien permis de dire, en se plaçant au point de vue des finances de l'État, qui avaient tant besoin d'être ménagées, que ceux qui ont fait le rachat de l'Ouest ont assumé devant le pays une lourde responsabilité.

Mais l'intérêt financier n'est pas le seul en jeu et le rachat de l'Ouest a produit d'autres conséquences sociales profondément regrettables, parce qu'elles sont démoralisantes. Il a introduit dans cet immense atelier la politique, avec toutes ses vilenies et toutes ses bassesses. Nous rappelions tout à l'heure que la *Tribune de la voie ferrée* avait déjà dénoncé cette plaie, connue de tous, même du ministre, affirmait-elle. Nous venons d'en avoir une preuve nouvelle et éclatante. On a pu voir un des personnages les plus haut placés de l'administration des chemins de fer de l'État, le chef de la comptabilité, M. Colas, fonder parmi ses subordonnés une association politique, une filiale de la rue de Valois, filiale du parti radical et radical-socialiste : l'*Union républicaine des chemins de fer français.* Cette union tenait tout récemment au Mans son congrès annuel, qui s'est terminé par un banquet présidé par M. Caillaux, alors ministre des finances, avec M. Ajam, sous-secrétaire d'État de la marine marchande. Il y a été lu une « déclaration de l'union républicaine », rédigée par M. Colas. On y invitait les cheminots à combattre tous les adversaires du parti radical et radical-socialiste : « *Largement orientée vers l'idéal républicain de laïcité et de solidarité, l'union des chemins de fer français ne veut connaître aucun adversaire parmi ceux qui admettent le programme du congrès de Pau comme un minimum de justice*

sociale et le point de départ de toute une évolution... ». La déclaration réclamait la réintégration de tous les cheminots révoqués en 1910 et ajoutait que, « si les compagnies de chemins de fer se montraient intransigeantes, *l'État républicain aurait le devoir d'assurer l'existence de ces cheminots et celle de leur famille, en les admettant dans les services publics de la nation* ». Elle demandait aussi l'impôt sur le capital, « c'est-à-dire la *reprise par la nation d'une partie de la richesse provenant de l'action de la collectivité* »..., en attendant probablement la reprise du reste ! On y demandait encore la nationalisation de toutes les voies ferrées.

Ainsi, voilà une organisation purement politique, affichant un programme politique, celui du congrès de Pau, fondée par l'un des chefs les plus élevés de l'administration des chemins de fer de l'Etat et moralement imposée à tous ses subordonnés ! Sont-ce là les mœurs d'un peuple libre ? Et est-ce répondre sérieusement que de dire, comme le ministre des travaux publics, qu'on avait auparavant fondé une association catholique des cheminots ? Quel rapport y a-t-il entre une association purement religieuse, formée entre eux par certains ouvriers de la voie ferrée, et une association essentiellement politique, affichant un programme déterminé, celui du ministère au pouvoir, fondée et dirigée par l'un des principaux chefs de l'administration des chemins de fer de l'État ?

Voilà les cheminots asservis au parti au pouvoir. Par contre, il pourra bien arriver que le gouvernement soit asservi par ses cheminots. N'est-il pas vrai que, lors de la grève criminelle de 1910, c'est principalement sur le réseau de l'Ouest-État que le mouvement s'est généralisé ? Et n'est-il pas vrai qu'après la grève le gouvernement a été obligé, sous la pression de certain parti, de réintégrer tous les cheminots révoqués ? Et ce n'est là qu'un exemple : les intérêts particuliers des ouvriers et employés de l'Etat, qui sont des électeurs, primeront, dans tous les cas, l'intérêt général !

Nous avons été au nombre de ceux qui ont combattu le rachat de l'Ouest avant qu'il fût fait : nous croyons que les faits n'ont que trop confirmé nos craintes et nous avons peine à comprendre que les auteurs et fauteurs de cette désastreuse opération veuillent monter au Capitole !

II. Documents officiels.

Au *Journal officiel* du 8 mars est annexé le rapport annuel sur la situation de la Martinique pendant l'année 1912.

Le n° du 21 mars contient le rapport sur le fonctionnement de la Commission centrale d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Voici le chiffre de la dépense globale du service de 1908 à 1912 :

1908. . . . F.	80.071.234
1909	90.054.053
1910	93.208.128
1911	95.895.639
1912	104.773.518

Dans celui du 26 est un décret concernant les travaux dangereux interdits aux enfants et aux femmes.

Dans le n° du 31, on trouvera : 1° une loi autorisant un nouveau douzième provisoire pour le mois d'avril 1914 ; 2° une loi concernant la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties et l'impôt sur le revenu des valeurs françaises et étrangères ; 3° une loi fixant au 18 mai l'ouverture de la première session ordinaire des conseils généraux pour l'exercice 1914.

Avril 1914.

Documents officiels.

Le *Journal officiel* du 3 avril porte promulgation d'une loi établissant une incompatibilité entre les fonctions de membre du Conseil supérieur des sociétés de secours mutuels et celles de directeur ou d'administrateur d'une société créant au profit d'une catégorie de ses membres des avantages particuliers.

Dans le même numéro, on trouvera, en annexe, un rapport sur le fonctionnement du contrôle du travail des agents des chemins de fer pendant l'année 1912.

Dans celui du 4 avril est une loi concernant la garantie des cautionnements des employés et ouvriers.

Le *J. O.* du 5 contient une loi concernant le repos hebdomadaire aux halles centrales de Paris.

Dans celui du 7 avril, une loi porte ouverture de crédits provisoires pour les mois de mai et de juin 1914.

Dans le n° du 11 avril se trouve un rapport de mission du chef de la mission permanente d'agriculture coloniale, sur la culture de l'arachide au Sénégal.

Le *J. O.* du 18 avril promulgue une loi portant modification des articles 106, 107, 108 et 109 de la loi municipale du 5 avril 1884, relativement à la responsabilité des communes en cas de troubles.

Dans le même numéro est un décret du ministère des colonies portant réglementation de la pêche et de l'exploitation industrielle de la baleine dans les colonies françaises.

Le numéro du 19 avril contient un décret modifiant le règlement d'administration publique du 24 août 1908, rendu pour l'exécution de la loi du 10 avril 1908, relative à la petite propriété et aux habitations à bon marché.

Dans celui du 24 est promulguée une loi portant modification de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Dans le n° du 29 est un décret du ministère des colonies relatif au régime douanier des établissements de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Edmond Villey.

REVUE DES REVUES DE LANGUE FRANÇAISE

Eugène Philippovich, *Le mouvement ouvrier et la réforme sociale en Angleterre* (*Revue économique internationale,* janvier 1914). — **A. Loria,** *La politique sociale en Angleterre et en Allemagne* (*Ibid.,* février 1914). — **E. Cammaerts,** *La question agraire en Angleterre* (*Ibid.,* février 1914). — **B. Nogaro,** *Les embarras financiers et l'évolution fiscale en Angleterre* (*Revue politique et parlementaire,* février 1914). — La profonde et rapide transformation économique et sociale de l'Angleterre contemporaine est un fait qui attire de plus en plus l'attention, comme le permet d'en juger la simple nomenclature des articles examinés ci-dessous. Ce n'est pas à dire, comme on voudrait le faire croire, que nous assistions à une modification radicale du caractère britannique, lequel aurait, dit-on, perdu les qualités qui ont, de tout temps, fait sa force : âpreté, initiative et énergie individuelles. Il faut y voir plus simplement le résultat de l'accession d'un nombre plus grand d'individus au droit de suffrage politique et l'application de leur pouvoir électoral à l'amélioration de leur situation économique. Il faut y voir aussi la conséquence des nombreuses lois qui ont affirmé le droit syndical et l'ont progressivement affranchi des liens juridiques qui en empêchaient le libre exercice. L'aspect de l'Angleterre du XXe siècle n'est, pour ainsi dire, que l'aboutissement normal d'une évolution dont l'histoire remonte assez avant dans les siècles passés et qui, en tout cas, pousse ses racines au moins jusqu'au XVIe siècle.

C'est à cette époque que prend naissance le socialisme britannique qui n'a jamais complètement disparu depuis. Il revêtait alors un caractère agraire et résultait de la suppression du sol commun et du régime paysan. Ainsi s'expliquent les discussions sur l'origine et le fondement de la propriété individuelle dont sont pleins les écrits des philosophes et publicistes anglais : Locke en est le représentant le plus marquant, avec toute la lignée des Wallace, Spence, Ogilvie, Godwin, Paine, etc.

Par la suite, sans perdre ce caractère agraire, le socialisme est devenu industriel et son influence sur la législation ouvrière contemporaine est indéniable. Aucun État européen n'a été aussi avant dans l'interventionnisme protecteur des ouvriers et, sans compter le régime des assurances qui couvre aujourd'hui jusqu'au risque de chômage, la fixation légale du salaire dans l'industrie à domicile et dans les mines constitue l'exemple le plus remarquable d'une atteinte légale au principe essentiel de la liberté du contrat de travail : la fixation du salaire.

C'est ce changement, cette évolution logique, mais activée par certains facteurs législatifs ou économiques, comme la prospérité anglaise, que M. Philippovich a dépeints en les rattachant à leurs sources premières et en y voyant la préface d'un mouvement plus intense et plus rapide, animé du même esprit.

La politique sociale de l'Angleterre reflète, en effet, surtout le désir

d'accorder à la masse ouvrière le maximum de bien-être, sans lui reprendre d'une main, — au moins en partie sous forme d'impôt —, ce qu'on lui donne de l'autre sous forme de secours, d'indemnités, de majorations, etc. Sur ce point, la comparaison entre l'évolution de la législation sociale anglaise et de la législation allemande est tout à fait suggestive et elle a fourni à M. Loria la matière d'un fort intéressant parallèle.

C'est par un triple procédé que l'Angleterre des XIXe et XXe siècles a amélioré le sort de ses classes laborieuses — abstraction faite évidemment des réformes politiques qui ont motivé cette intervention du législateur : — 1° par des dégrèvements fiscaux sur les articles de consommation nécessaires (réforme douanière amorcée par Huskisson, mais réalisée surtout par Robert Peel et Gladstone et aboutissant à la *free breakfast table* Cette phrase des dégrèvements fiscaux va de 1842 à 1860; 2° par la réglementation du travail des femmes, des enfants, puis des hommes adultes dont les principales manifestations se placent entre 1848 et 1880; 3° par les mesures d'assurance sociale qui débutent vers 1880, avec la loi sur le risque professionnel en matière d'accidents du travail, et que couronnent la loi de 1908 sur les pensions de vieillesse et la grande loi du 16 décembre 1911 sur l'assurance-maladie-invalidité et chômage.

En Allemagne, la marche suivie est en quelque sorte inverse : on commence dès 1879 — point de départ de la législation protectrice du travail — par élever les impôts sur les objets de consommation ouvrière (tarifs douaniers du 15 juillet 1879, du 9 juin 1881, du 22 mai 1883, droits sur les céréales élevés progressivement jusqu'à 5,50 marks). La réglementation légale de la durée du travail n'est appliquée qu'avec relâchement. En revanche, un faisceau de lois d'assurances sociales qui a servi de modèle à toutes les législations européennes crée au gouvernement allemand un droit imprescriptible à la reconnaissance des travailleurs (assurance-maladie (1883); assurance-accidents (1884); assurance-invalidité et vieillesse (1889).

Entre ces deux systèmes, M. Loria n'hésite pas à se prononcer en faveur du premier qui n'a qu'avantages pour l'ouvrier dont le salaire ou les secours *réels* se trouvent plus élevés grâce au bon marché des produits, sans infliger à l'industrie un sacrifice excessif. On a calculé, par exemple, que les cotisations des industriels anglais ne dépassent pas 1/2 p. 100 de la production annuelle et 1 1/2 p. 100 des salaires. En Allemagne, au contraire, le renchérissement du coût de la vie consécutif au relèvement des droits fiscaux aboutit en réalité à faire retomber sur l'ouvrier la majeure partie de la charge de son assurance, car l'État se procure, au moyen de droits sur les articles de consommation ouvrière, les ressources nécessaires au service des pensions et indemnités ouvrières, ou plus exactement à leur majoration.

Ici, le raisonnement de l'auteur nous paraît pécher à sa base, car enfin, s'il peut, à bon droit, affirmer que l'assurance ne fait — pour un tiers — que restituer à l'ouvrier ce qu'elle a prélevé sous forme de cotisation, il n'y a pas là (sauf en matière d'assurance-vieillesse) un caractère spécifique de l'assurance allemande et il se retrouve en Angleterre. De plus, on ne

voit pas pourquoi ce qu'il dit de l'industriel allemand, à savoir qu'il essayera de récupérer sa cotisation par une réduction du salaire, ne serait pas vrai aussi du patron anglais; ou bien alors ce qu'avait dit M. Loria, quelques pages auparavant, en reconnaissant que souvent le patron a intérêt à assumer seul la charge des cotisations ne vaut que pour l'Angleterre et l'on peut se demander pourquoi. Reste donc uniquement la quote-part contributive de l'État et pour elle il est exact de reconnaître que, de l'origine des ressources destinées à la couvrir, dépend le bénéfice qu'en retire l'ouvrier.

Cet article n'en reste pas moins une contribution fort instructive à l'étude de l'assurance sociale envisagée sous un jour assez nouveau et dont l'idée générale se ramène à la formule suivante : « Les assurances sociales ne peuvent produire tout leur effet utile et salutaire que si elles sont précédées ou accompagnées de l'abrogation des droits et des impôts frappants les articles de consommation ouvrière ».

*
* *

Longtemps éclipsée par la question industrielle, reléguée à l'arrière-plan des préoccupations des politiques anglais, la question agraire se pose aujourd'hui avec acuité et M. Cammaerts s'est attaché à en analyser les divers éléments pour la situer dans l'ensemble des problèmes sociaux du Royaume Uni.

La décadence de la production agricole est, en effet, pour l'Angleterre contemporaine, beaucoup plus qu'un simple problème économique. Elle constitue pour le pays un gaspillage ruineux. La dépopulation des campagnes, — qui fait passer la population urbaine de 50 p. 100 du total en 1851 à 78 p. 100 en 1911, et se traduit par la réduction du nombre des ouvriers agricoles de 1.100.000 en 1851 à 600.000 en 1901, — la congestion des villes, l'augmentation du nombre des chômeurs, l'affaiblissement physique de la race établi par les examens médicaux des écoliers et des recrues, l'émigration vers l'Amérique ou les colonies britanniques qui prive l'agriculture d'une main-d'œuvre indispensable, sont les indices les plus graves de la crise agricole. Au point de vue strictement économique, elle se traduit par une diminution continue de la superficie des terres cultivées et de la production agricole, d'où la nécessité de recourir de plus en plus aux importations étrangères, et, de ce chef, une perte totale de 30 milliards depuis 1874.

Quant aux causes de cette décadence, unionistes et libéraux sont d'accord pour l'attribuer à la situation précaire de l'ouvrier agricole et à la mauvaise organisation de la production. Tous condamnent la grande propriété foncière, qui laisse encore aux mains de 2.500 landlords la moitié du pays. Tous veulent reconstituer une classe de petits fermiers ou propriétaires qui se substitueraient aux fermiers d'aujourd'hui, encore mal protégés contre l'arbitraire du renvoi abusif par l'*Agricultural Holdings act* de 1906, et peu enclins à faire valoir convenablement leurs domaines faute d'une main-d'œuvre suffisante. Pour lutter contre cette raréfaction de la main-

d'œuvre, il y aurait lieu de retenir l'ouvrier agricole par des salaires supérieurs à ceux qu'il touche à l'heure actuelle, lesquels, en moyenne, ne dépassent pas 30 centimes par heure.

En présence d'une situation aussi grave, devant le monopole foncier des landlords qui ferme la terre aux ouvriers et aux fermiers, même munis d'un certain capital, et laisse en friche près de 4 millions d'hectares; étant donné que les fermages payés aux propriétaires représentent 800 millions par an, tandis que les salaires payés aux ouvriers agricoles adultes ne s'élèvent qu'à 475 millions, on comprend que tous les gouvernements aient le souci de porter remède à un problème aussi vital pour l'Angleterre.

Sans doute l'exemple des résultats remarquables du *Purchase act* irlandais de 1891 a démontré la possibilité d'une réforme. Mais jusqu'à présent l'hostilité de l'aristocratie terrienne, l'indifférence des libéraux occupés à une politique de conquête des suffrages urbains ont retardé l'examen d'une question que Lloyd George a remise au premier plan avec ses discours de Bedford et de Swindon. Derrière les déclamations et les polémiques qu'ils renferment, il est possible de découvrir un plan positif qui formera une base utile de discussion et qui se ramène aux propositions suivantes : création d'un ministère de la « Terre »; fixation d'un salaire minimum pour l'ouvrier agricole et construction d'habitations ouvrières; création d'une juridiction spéciale, chargée de trancher les conflits entre fermiers et landlords, de réduire le taux des fermages jugé excessif et de fixer toutes les indemnités pour renvoi, etc.; rachat des terres en friche et vente à titre définitif (et non plus à titre d'usage) au fermier. Ce serait, en somme, l'application à l'Angleterre et et au Pays de Galles du système qui a si bien réussi à l'Irlande.

*
* *

Tandis que dans le domaine de la législation industrielle et sociale se poursuit ainsi une œuvre remarquable, les finances anglaises donnent également l'exemple d'une adaptation hardie aux besoins grandissants du Trésor public, et aux conceptions modernes en matière d'impôts.

Successivement, sous l'influence de libéraux comme M. Asquith ou de radicaux comme Lloyd George, des principes essentiels de la taxation : recours principal aux impôts directs, progressivité, discrimination, ont reçu leur application.

Si l'on compare par exemple le rendement total des impôts anglais au milieu du XIXe siècle et à l'heure actuelle, on constate que les impôts de consommation n'ont augmenté que des deux tiers, tandis que les impôts directs (sur le revenu et sur les successions) quadruplaient, sans que la matière imposable ait un peu plus que doublé.

Dans son discours budgétaire du 5 mai 1914, M. Lloyd George peut, à bon droit, proclamer que les impôts indirects ne représentent plus que les 40 p. 100 du total des impôts, alors qu'il y a huit ans encore ils en formaient la moitié.

Quant à la progressivité, de l'impôt sur les successions où l'avait introduite la loi de 1894, elle ne tardait pas à pénétrer dans l'*income tax* où la réforme

de 1909-1910 l'applique par la pratique d'une supertaxe au-dessus de 125.000 francs de revenus (limite abaissée à 75.000 francs dans le nouveau budget de 1914-1915).

Enfin la discrimination, différenciation entre les diverses sources de revenus, a été obtenue par un double procédé : 1° par l'application de taux différents d'impôts aux diverses sources de revenus, classées en revenus *gagnés* et revenus *non gagnés;* 2° par l'imposition de certains enrichissements en capital : plus-values foncières et autres plus-values assimilées (1909-1910).

En un raccourci à la fois synthétique et complet, M. Bertrand Nogaro nous a retracé cette histoire de l'Angleterre financière contemporaine et, ici encore, le pays que l'on s'était complu à citer comme le plus individualiste n'a pas hésité à aller fort avant dans une voie où toutes les démocraties paraissent devoir s'engager, sous l'empire des mêmes tendances et des mêmes nécessités.

M. Ansiaux, *Le taux privé de l'escompte et le cours du change (Revue économique internationale,* novembre 1913). — Un des indices les plus frappants de la décadence du rôle des instituts d'émission envisagés comme régulateurs du marché de l'escompte et du change, c'est l'écart à peu près constant entre le taux d'escompte privé, pratiqué par les grands établissements de crédit, et le taux officiel des banques d'émission. Cet écart peut atteindre, sur certaines places (Berlin et Bruxelles par exemple) et à certaines époques, 1 $^1/_2$ p. 100. De telle sorte que le taux privé n'obéit plus régulièrement aux sollicitations du taux officiel chaque fois que cela serait nécessaire pour amener un revirement des changes.

Ce n'est pas à dire d'ailleurs que le divorce soit définitif entre les deux taux et que les établissements privés ne sentent pas eux-mêmes, en cas de danger, le besoin de défendre leurs disponibilités contre les escompteurs en pratiquant la seule politique consacrée par l'expérience : la hausse de l'escompte. Les exemples de ces dernières années sont topiques à cet égard. Au cours des périodes de crise diplomatique qu'a traversées l'Europe, pendant toute la durée de la crise marocaine et de la guerre balkanique, le taux officiel a haussé et l'escompte hors banque l'a atteint, voire même dépassé. Mais, dès la crise aiguë passée, l'attention se trouve ramenée sur la nécessité de redonner à l'ensemble du marché une allure plus homogène en agissant sur la politique de l'escompte privé.

Si l'on admet l'utilité d'une telle politique, — et le nombre des adversaires va diminuant —, il est évident que le meilleur moyen d'en assurer le succès c'est de se fonder sur l'expérience pratique. Or celle-ci démontre que, tout comme les banques d'émission, des sociétés de crédit sont mues, dans leur politique d'escompte, par le désir de défendre leur encaisse. Il apparaît donc que la véritable méthode pour atteindre le but proposé : — réfréner les abus de la croissance des grandes banques privées —, consiste à obliger les banques de dépôts à accroître leur encaisse

et à restreindre, par voie de conséquence, leurs offres de crédit (par la hausse de l'escompte) lorsque les changes deviennent défavorables et menacent l'étalon monétaire, l'une des bases de l'équilibre économique. Pratiquement, la méthode que préconise l'auteur serait de contraindre les banques de dépôt à avoir une encaisse égale à un certain pourcentage de leurs exigibilités immédiates ou à court préavis, dans l'hypothèse où la prime du change atteindrait un certain niveau.

V. Fallon, *Les plus-values foncières* (*Le Mouvement social,* 15 février-15 avril 1914). — L'échec de l'impôt d'Empire sur les plus-values immobilières en Allemagne, échec sanctionné par l'abrogation de cet impôt et le retour à l'état de fait antérieur à la loi de 1911, la nécessité de recourir à de nouvelles ressources fiscales dans tous les pays et la tendance à faire appel à l'enrichissement sous toutes ses formes, donnent un regain d'actualité à la question des plus-values foncières. Les travaux scientifiques à l'étranger ne se comptent plus (voir notamment les articles des *Finanz Archiv* et les publications de la *Bodenreform*). En France, nombreuses sont les thèses qui l'étudient. L'article du R. P. Fallon y apporte une contribution nouvelle et intéressante, car il y insiste sur un des points qui sont généralement laissés dans l'ombre ou à peine effleurés : le rôle de la spéculation dans la formation des plus-values.

Il distingue, en effet, deux grandes catégories de causes des plus-values foncières : les causes naturelles et les causes artificielles. Les causes naturelles seraient : l'activité, l'initiative des particuliers; l'action des autorités publiques, locales, régionales, nationales, voire même étrangères; l'accroissement de la population ; enfin ce que l'auteur englobe sous le terme de circonstances générales et ce que les Allemands appellent la conjoncture. Il semblerait, par cette simple énumération, que M. Fallon pût se ranger parmi les partisans de la théorie en vertu de laquelle la plus-value étant un phénomène essentiellement social, le bénéfice ou une partie de ce bénéfice doit en revenir à la communauté. Telle ne paraît cependant pas être son opinion, quoiqu'il n'ait point envisagé expressément la question sous son aspect fiscal; mais la part qu'il fait à l'initiative individuelle, et réciproquement le rang auquel il ravale l'action de la communauté sous toutes ses formes, peuvent aisément faire préjuger de la position qu'il prendra dans son livre sur les *Plus-values et l'impôt.*

Quant aux causes artificielles de la plus-value, M. Fallon considère qu'elles consistent dans l'organisation du crédit immobilier, dans le système des maisons à appartements multiples, dans la spéculation et dans le monopole des propriétaires du sol. Il ne retient, pour en faire l'objet d'un examen approfondi, que la spéculation et il résume fort bien les discussions interminables provoquées en Allemagne notamment par ce facteur des plus-values. En France, au contraire, il est assez généralement passé sous silence, quoique, dans de grandes cités comme Paris, le phénomène

soit loin d'être négligeable (cf. par exemple le livre de M. Halbwachs, *Les expropriations et le prix des terrains à Paris*). Après avoir écarté la spéculation malsaine, telle celle dont le Maroc est actuellement le théâtre, laquelle doit être réprimée et a, d'ailleurs, plutôt pour effet de bouleverser que de fausser les prix, le R. P. Fallon réédite, au sujet de la spéculation des terrains, tous les arguments employés par les économistes pour légitimer la spéculation ordinaire : nivellement des prix, répartition de l'offre des terrains dans le temps, voire dans l'espace par l'ouverture de nouveaux quartiers, etc. Il est cependant contraint lui-même de reconnaître que la spéculation sur les terrains n'offre point absolument tous les caractères des autres opérations spéculatives, car enfin on ne peut laisser de côté le caractère essentiel de l'offre des terrains, monopolisée par un certain nombre de propriétaires *non concurrents* (comme l'a fort bien montré von Wieser) et de la demande qui se porte vers un nombre restreint de terrains ou de bâtiments susceptibles de répondre à un certain besoin (emplacement, commerce, résidence, etc.).

Du reste, même si la plus-value est chose parfaitement légitime, si elle est la juste récompense d'une sage prévision, il n'empêche que l'État a le droit et le devoir de lui demander une contribution aux dépenses publiques dont elle est souvent — sinon toujours — la bénéficiaire directe.

B. **Rambaud,** *Le métayage et la lutte des classes* (*Revue socialiste,* mars 1914). — Longtemps considéré par les économistes classiques comme un mode défectueux de mise en valeur du sol, le métayage a trouvé grâce à leurs yeux, dans les dernières années. En présence de la marée montante des revendications socialistes, devant le syndicalisme croissant des ouvriers agricoles qui, pour obtenir de plus hauts salaires et une amélioration de leur sort, n'hésitent pas à employer la grève, les économistes libéraux ont brûlé leurs anciennes idoles. Inférieur au point de vue économique du rendement, le métayage leur est apparu comme un instrument de paix sociale, et, à ce titre, digne de toute leur indulgence. Ne réalise-t-il pas, en effet, cette association parfaite, cette communion rêvée entre le capital, représenté par le propriétaire foncier et le travail, incarné par le métayer? N'est-il pas comme un avant-coureur de cette fraternité économique que poursuivent les défenseurs de la participation aux bénéfices sous ses formes perfectionnées d'actionnariat ouvrier?

Malheureusement, au dire de M. Rambaud, cet instrument de paix sociale n'atteint pas pleinement son but. Et tout d'abord, ce n'est que par une fiction qu'on peut y voir une véritable société entre propriétaire et métayer. Il y a beaucoup plus là relations de salariés en nature à patrons que rapports d'associé à associé. Les métayers l'ont d'ailleurs compris, et, groupés en syndicats, ils ont fait cause commune avec les travailleurs du sol pour obtenir une modification dans le mode de répartition des bénéfices que procure l'exploitation de la terre. Il leur faudra encore s'élever à

une conception plus précise de leurs intérêts propres et lutter contre leurs adversaires actuels par la pratique de la coopération et du contrat collectif.

Les mouvements d'agitation qui ont secoué le monde des métayers en Italie et en France (Bourbonnais et Landes) tendent à établir que les idées socialistes le pénètrent d'autant plus profondément qu'il échappe davantage à l'influence patronale. L'absentéisme patronal et l'apparition des fermiers généraux dénoncés dans la presse et à la tribune du Parlement ne peuvent qu'activer ce mouvement, qui trouve cependant, en lui-même, un genre de faiblesse dans le fait que le métayer doit, à son tour, se transformer en patron et recourir à la main-d'œuvre salariée, quand son propre travail et celui de sa famille ne suffisent pas à l'exploitation de sa métairie.

C. **Bresciani Turroni,** *Un des aspects de l'urbanisme. L'agglomération des richesses (Revue économique internationale*, mars 1914). — Sans méconnaître les lacunes des statistiques fiscales dans les pays possédant un impôt sur le revenu, il est incontestable que les données administratives qu'elles fournissent sont d'une utilité incontestable. Déjà, grâce à elles, ont pu être établies des courbes de répartition des revenus, formulées des lois de cette répartition, déterminées des formules de recherche, telle que la déviation du revenu moyen, indice de l'inégalité de la distribution des revenus. M. Turroni les fait servir à l'étude de l'agglomération des richesses dans les villes par rapport aux campagnes. *A priori,* un simple aperçu des conditions économiques et sociales si différentes de la ville et de la campagne (composition de la population par âge, sexe, profession, position sociale (indépendants, ouvriers et employés), concentration industrielle et commerciale) suffit à faire pressentir les différences possibles, mais les chiffres confirment et précisent ces hypothèses et l'on peut résumer en ces termes les conclusions générales auxquelles a été conduit M. C. Bresciani Turroni par l'élaboration des statistiques prussiennes, saxonnes, wurtembergeoises, autrichiennes et hollandaises.

Le revenu moyen de la population urbaine est d'au moins 30 p. 100 plus élevé que celui de la population rurale; le patrimoine y est près du double. De plus, en passant des régions agricoles aux régions industrielles, l'agglomération des richesses augmente, car tandis que dans les villes des régions agricoles n'est concentrée que la moitié de la totalité des patrimoines, dans les régions industrielles, il y en a 72 p. 100. Au sein même des villes, l'agglomération des richesses va en augmentant avec la population : le revenu moyen dans les villes de 2.000 habitants est de 1.810 marks, par exemple en Prusse, et le patrimoine de 31.000 marks; dans les villes de plus de 100.000 habitants, ces chiffres deviennent respectivement 2.625 et 118.000 marks. Quant à leurs sources, les revenus ne varient pas moins à la ville et à la campagne, et dans les diverses catégories de villes : à la campagne elles se répartissent ainsi : capital mobilier 23,3 p. 100; propriété foncière : 35,9 p. 100; commerce, industrie et mines : 17,8 p. 100;

occupations lucratives : 21 p. 100. Dans les villes, ces proportions sont respectivement : 27 p. 100; 14,8 p. 100; 31,6 p. 100; 36,6 p. 100. Entre villes, les statistiques établissent que la proportion des personnes vivant de leurs rentes et le montant moyen de leurs revenus sont plus élevés dans les grandes villes; que la proportion de la population et de la richesse industrielle est plus forte dans les villes moyennes et qu'enfin l'importance du commerce augmente régulièrement avec l'augmentation de la population.

Comme couronnement à cette étude, M. Turroni a recherché ce que nous pourrions appeler le coefficient d'inégalité de répartition des revenus et il est parvenu à calculer que la déviation moyenne du revenu dans les villes de plus de 100.000 habitants est presque égale au double de ce qu'elle est dans les villes de 2.000 habitants. Donc, dans les grandes villes, la répartition est relativement plus inégale que dans les petites. Parallèlement, du reste, on constate que le nombre des indépendants va également en décroissant, à mesure que la population augmente : 31,6 p. 100 dans les villes de moins de 2.000 habitants ; 24,3 p. 100 dans celle de plus de 100.000 ; que le nombre des employés va en grossissant : 1,5 p. 100 et 8,4 p. 100 et que celui des ouvriers reste constant 66 et 67 p. 100.

Il est regrettable que les statistiques fiscales françaises ne se prêtent point à une analyse et à des rapprochements de ce genre, mais peut-être n'est-il pas hasardeux de suggérer que l'application de cette méthode de recherches aux statistiques successorales aboutirait à des découvertes intéressantes, tout au moins quant à la répartition et à la nature des capitaux et à leur coefficient de déviation moyenne.

William Oualid.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. Souchon, *La crise de la main-d'œuvre en France.* Paris, Rousseau. 1 vol. in-8, 552 pages.

Le problème de la population, en France, est l'objet, depuis quelques années, d'études nombreuses. Les inconvénients de notre faible taux de natalité, surtout au point de vue de la défense nationale, ont été souvent précisés; restait à dresser le bilan des conséquences fâcheuses pour l'agriculture, de l'arrêt dans le développement de la population. M. Souchon, professeur d'économie rurale à la Faculté de droit de Paris, maître de conférences à l'Institut agronomique, vient de combler cette lacune en étudiant la crise de la main-d'œuvre agricole en France.

Les documents officiels, les bulletins des sociétés d'agriculture de Paris et de province, les thèses de géographie humaine, soutenues en Sorbonne, depuis une dizaine d'années, les travaux des docteurs en droit qui ont exposé les mouvements syndicalistes agraires, dans les différentes régions, offraient une documentation touffue. M. Souchon a extrait de cette masse l'essentiel. Il a fait œuvre de constructeur, retenant les idées générales, sans essayer d'édifier d'inutiles théories, dont les lignes, parfois élégantes, plient au bout de peu de temps, sous le poids des faits.

Les résultats de la méthode réaliste sont plus sévères, mais plus sûrs. Et d'abord voici des précisions sur l'importance du dépeuplement des campagnes. De 1896 à 1906 le nombre des ouvriers et employés agricoles du sexe masculin est tombé de 2.185.000 à 1.975.000; celui des employées et ouvrières de 1.073.000 à 688.000. Ce dépeuplement doit être imputé plus à l'exode vers les villes qu'à l'insuffisance de la natalité. Il est une cause d'appauvrissement pour nos campagnes et atteint surtout la grande propriété. Les résultats de la dernière enquête du ministère des finances, sur l'évaluation de la propriété non bâtie, le démontrent suffisamment. Le prix de la terre, à l'hectare, accuse une plus-value dans les départements de Bretagne et du Centre, où la population s'est maintenue aussi dense que par le passé. Au contraire dans le département du Gers, par exemple, la désertion des campagnes explique la moins-value de la grande propriété foncière, alors cependant que la productivité matérielle y est plus forte que sur les plateaux granitiques des contreforts des Cévennes.

M. Souchon retrace ensuite l'histoire toute récente des grèves agricoles dont les propriétaires du Midi, de l'Ile de France, du Nivernais et du Bourbonnais, furent les témoins attristés. Le mouvement syndicaliste s'est d'ailleurs brusquement ralenti et les ouvriers des campagnes échappent aujourd'hui aux influences de la Confédération Générale du Travail qui paraissaient très agissantes il y a quelques années.

L'étude des causes de la dépopulation rurale, faite sommairement à la fin du chapitre premier, est reprise avec plus de précision dans le troisième

chapitre qui contient en même temps l'indication de quelques remèdes aux maux du temps présent. L'attraction exercée par la ville s'explique par la différence des salaires nominaux entre l'agriculture et l'industrie. Les salaires agricoles les plus élevés, ceux de la période d'été, restent en dessous de la moyenne des salaires urbains ou l'atteignent à peine. Qu'on pense aux rémunérations bien moindres que reçoivent en hiver les ouvriers ruraux, et l'infériorité de la rétribution globale de leur travail annuel ressortira avec évidence. Or, les jeunes gens qui désertent les campagnes ne voient que les écarts de prix du salaire en argent, et ils oublient de dresser un état comparé, d'un côté, des dépenses qui les accablent à la ville, et, de l'autre, des avantages du régime de production et de consommation directe, à la campagne, avantages incontestables dans toutes les régions où subsiste la policulture.

Oubli volontaire bien souvent, car l'exode des ouvriers ruraux s'accomplit et sous l'influence de causes économiques et, surtout, pour des motifs psychologiques. L'homme des champs veut avoir sa part du confort et des distractions de la ville. Logé, le plus souvent, d'une façon sordide, peu hygiénique, il préfère le petit appartement de la ville au grabat de l'étable. M. Souchon insiste avec raison sur l'urgence qu'il y a à tenter une amélioration du logement des travailleurs ruraux. Il aurait pu nous dire aussi, comme avaient cru devoir le faire les organisateurs du congrès de la dépopulation rurale, tenu à Dijon en 1911, l'importance qu'il y a à multiplier les distractions de la vie à la campagne. Quels seront les agents actifs capables d'organiser la lutte contre la dépopulation rurale et de remédier à la crise de la main-d'œuvre?

Le peu de succès de la loi sur les retraites ouvrières, auprès des populations rurales; le faible intérêt qu'elles témoignent pour la réforme de la loi sur les accidents du travail, rapprochés des résultats féconds obtenus par l'initiative privée et par les associations, nous permettent d'écrire que c'est sur l'œuvre de syndicats agricoles mixtes, sur l'activité des groupements locaux, qu'il faut surtout compter pour améliorer le bien-être matériel et moral des ouvriers ruraux, si l'on veut les retenir dans nos campagnes.

Les sociétés de crédit immobilier, dont l'activité se développe avec tant de rapidité dans le Nord de la France, en augmentant le nombre des propriétaires, en retenant aux champs le jeune homme qui vient de terminer son service militaire et en l'appelant à posséder sa part du sol, peuvent aider beaucoup au retour de la terre. Mais vont-elles atténuer les inconvénients de la crise de la main-d'œuvre? Ce ne sont point les petits propriétaires qui sont aujourd'hui les plus atteints. Ils cultivent le sol avec la seule main-d'œuvre familiale. Au contraire les grands propriétaires, les fermiers ayant à exploiter de vastes étendues doivent retenir une armée de salariés pour assurer la mise en valeur du sol. Et il est permis de se demander si la crise étudiée avec tant de compétence par M. Souchon ne sera pas une cause de démembrement de la grande propriété, une cause de recul des vastes exploitations.

Mais la crise de la main-d'œuvre n'a pas seulement des conséquences

économiques. Elle est pour une large part une crise morale. M. Souchon a eu le mérite de le montrer avec une évidence qui fait honneur et à la sûreté de ses informations et à l'étendue de ses vues sur les questions rurales. Elle ne pourra être enrayée que grâce à l'activité désintéressée de ceux qui, vivant aux seins des populations agricoles, ont quelque influence sur leur pensée et sur leur action. Puisse l'intérêt national de l'œuvre à accomplir laisser espérer que les difficultés de la tâche à réaliser ne décourageront point les hommes de bonne volonté.

Germain MARTIN.

Henri Roussin, *William Godwin.* Un vol. in-8, 336 pp. Paris, chez Plon, 1913.

Ce livre est une étude biographique consacrée à un homme qui a eu son moment de célébrité mais qui a été bien oublié depuis lors, et dont le nom n'a guère surnagé dans l'histoire des doctrines économiques que parce qu'il est resté associé à celui d'un grand adversaire, Malthus.

Nous avions donc cru tout d'abord que la polémique entre Malthus et Godwin occuperait la place centrale de cette étude et lui donnerait son unité; mais tout au contraire, elle ne tient qu'un petit nombre de pages et n'est présentée d'ailleurs que sous une forme fragmentaire et sans être soumise à une discussion critique.

Il est vrai que le nom de Godwin a conservé aussi une certaine célébrité comme celui d'un des précurseurs de la doctrine anarchiste pure et c'est plutôt sous cet aspect qu'il est étudié dans le livre de M. Roussin. Son livre sur *La Justice Politique* est un peu plus longuement analysé que celui sur *La Population.*

On y verra quel est le caractère austère et ultra-individualiste, calviniste, de cet anarchisme et pourquoi M. Roussin est en droit de conclure, avec assez de vraisemblance, que « Godwin est destiné à demeurer un solitaire dans la famille des anarchistes ».

Mais, en somme, cette étude ne touche que par un petit nombre de pages à l'Économie Politique et elle est un peu en dehors du cadre de cette Revue. Elle conviendrait mieux à une Revue d'histoire des doctrines politiques. Il s'agit de montrer en effet, par un cas individuel, quelle fut l'influence de la Révolution française sur le mouvement des idées en Angleterre. Et encore l'auteur a-t-il soin de nous avertir que l'action extérieure de la Révolution n'est pas ce qui l'intéresse le plus, car, appliquant « la méthode bergsonienne », il ne croit pas à l'influence déterministe du milieu : « la cause première étant l'impulsion de notre nature propre ». Mais tout en étant sympathique aussi à cette méthode, bergsonienne ou non, nous nous demandons si vraiment elle trouve sa confirmation dans ce livre. En effet, qu'est-ce que l'auteur s'efforce de nous montrer ? Que l'éducation ultra-calviniste subie par Godwin (il avait même exercé le ministère pastoral comme son adversaire Malthus) l'a poussé « par une fatalité intérieure » à l'anarchisme. « L'anarchisme rationaliste Godwin découle tout entier de

son atavisme et de sa formation calviniste ». Mais l'atavisme et la fatalité, même « intérieure », ne sont-ils donc pas le déterminisme lui-même? et l'influence de l'éducation sur toute une vie qu'est-ce donc sinon l'empreinte la plus nette et la plus durable du milieu sur l'individu ? Et si le héros de son livre, Godwin, et le disciple de celui-ci, Owen, croyaient précisément à la toute-puissance de l'éducation c'est parce qu'ils étaient absolument déterministes.

Les protestants ne seront pas disposés à admettre que « le calvinisme humilie la créature humaine », ni qu'il inspire à ses sectateurs « une peur horrible de la mort », car il leur suffit de se rappeler l'histoire de la Réforme, de ses luttes et de ses martyrs. Bien peu seront disposés à admettre que le protestantisme contienne en puissance l'anarchisme, car ils feront remarquer que les pays protestants (et plus spécialement ceux du protestantisme calviniste) sont presque les seuls qui, jusqu'à présent, aient su concilier l'ordre et la liberté. Toutefois, quant à cette dernière thèse, nous serions enclins à admettre qu'elle n'est pas dépourvue de vérité, et on pourrait en retrouver un exemple peut-être dans une personnalité plus récente et plus haute que celle de Godwin, dans Ibsen, mais la discussion de ces thèses serait hors de propos ici.

Moins encore avons-nous à parler de la partie purement biographique et anecdotique qui tient peut-être une place excessive dans le livre, ni des femmes qu'il épousa successivement, Mary « étincelante d'esprit et de charme aux bougies », la veuve Clairemont, moins sympathique, ni des malheurs de sa fille et de ses brus, ni de ses embarras pécuniaires, etc.

En somme, la figure de Godwin n'apparaît pas beaucoup grandie après la lecture de ce livre, ni moralement, ni intellectuellement. Ce n'est point à dire que M. Roussin eût pu s'épargner la peine de l'écrire. Elle est intéressante et il faut savoir gré à l'auteur de n'avoir point cherché à flatter son héros. Les personnages de second ou de troisième plan sont aujourd'hui fort en honneur et, comme l'auteur le remarque avec raison, aucun livre français n'avait été consacré à celui-ci : il le méritait pourtant, ne fût-ce qu'à titre d'ami enthousiaste de la France.

Ch. Gide.

Dr Richard Pöller, *Die Gefahren des Bergbaus und die Grubenkontrolle im Ruhrrevier.* Munich, Duncker et Humblot, 1914, VIII-145 p. in-8.

Ce volume traite quelques-unes des plus importantes parmi les questions économiques si variées qui touchent à l'industrie minière, industrie dont l'importance grandit à mesure que l'humanité s'efforce davantage de mettre en valeur les richesses que contient le sol sur lequel elle est appelée à vivre. L'industrie houillère a des rapports étroits avec toutes les grandes industries contemporaines, avec l'industrie métallurgique et l'industrie chimique, avec l'industrie textile et l'industrie des transports. Elle a engendré à son tour un grand nombre d'industries secondaires. Le travail de M. Pöller donne des renseignements précis sur le développement de la

production en Allemagne (soit en quantité, soit en valeur) depuis un siècle, sur le nombre des accidents qui se produisent dans les mines, sur les progrès qui ont été effectués depuis quelques années, en ce qui concerne la construction des galeries, les procédés d'aération, d'extraction, d'éclairage. L'auteur insiste particulièrement sur la façon dont on a organisé le contrôle du travail, et sur les problèmes ouvriers qui se posent actuellement. Il analyse les prétentions respectives des travailleurs et des patrons et montre quelle est la position qui a été prise par le gouvernement, en étudiant les lois de 1909 et 1910, et les décisions rendues par l'office supérieur des mines de Dortmund. Les « contrôleurs » peuvent sans doute rendre beaucoup de services, mais ils ne peuvent prévenir les accidents, et il faudrait d'ailleurs qu'ils fussent plus indépendants des organisations patronales. M. Pöller pense que les rapports rédigés par celles-ci ont un peu égaré l'opinion publique. Il essaye de rectifier un certain nombre d'erreurs et de faire sentir quelle est l'importance des transformations que l'industrie minière subit de nos jours. Cette étude nous semble aussi très propre à montrer à quels résultats on peut arriver par un heureux mélange de liberté, d'initiative individuelle et de législation sociale.

Georges Blondel.

Oswald Schneider, *Bismarcks Finanz-und-Wirtschaftspolitik,* Munich, Duncker et Humblot, 1912, xv-276 p. in-8.

Les questions de politique commerciale tiennent une grande place dans les préoccupations du peuple allemand. Les Allemands sont convaincus que les arrangements commerciaux ont un contre-coup profond tout à la fois sur le développement de la richesse, sur les rapports internationaux et sur les traités d'alliance ou d'amitié. A la veille de l'échéance des traités de commerce conclus il y a dix ans par M. de Bulow, et à un moment où la recherche de nouveaux débouchés préoccupe visiblement les industriels et les commerçants, la pensée se reporte naturellement vers les conceptions de l'homme d'État auquel l'Allemagne est redevable de sa grandeur actuelle. Dans l'intéressant travail que nous signalons ici, M. Schneider nous montre comment, en 1870, Bismarck était sympathique aux idées libérales qui prévalaient en ce moment, idées auxquelles le traité de 1860, entre la France et l'Angleterre avait donné une vive impulsion. Il approuvait alors le programme des nationaux libéraux, et paraissait fortement influencé par les doctrines de F. Bastiat, de Richard Cobden et de l'école de Manchester. C'est en 1875, à la suite de difficultés avec le ministre, M. Delbrück, qu'il commença à changer d'avis. L'Allemagne était alors, au point de vue économique, dans une si triste situation, que le chef du grand état-major, le maréchal de Moltke, déclarait que, pour défendre la situation que lui avait donnée la guerre, l'Allemagne devait rester armée juqu'aux dents au moins pendant un demi-siècle. La balance du commerce était alors très défavorable : la différence entre les importations

et les exportations s'éleva en 1874 à 1.800 millions de marks, et on prétendait, en 1876, que l'Allemagne avait payé à l'étranger en cinq ans bien plus que les 5 milliards que la France lui avait versés. L'exposition universelle de Philadelphie avait d'ailleurs mis en relief d'une façon lamentable l'état d'infériorité de l'industrie germanique. Nous avons fait fausse route, écrivait alors un publiciste, en nous imaginant que le triomphe de nos armes aurait pour conséquence un essor non moins puissant dans l'industrie ou dans les arts. Le rapport publié en juin 1876, par la Chambre de commerce de Breslau, l'un des centres les plus importants du pays, constatait que l'industrie nationale était dans une situation déplorable, que la production ne se développait pas, que la fortune publique allait en diminuant. Un rapport plus curieux encore de l'année 1877, reproduisant des plaintes venues du dehors accuse les industriels allemands de tromper effrontément leurs acheteurs, sur la qualité et la quantité des marchandises vendues. Malgré sa défaite la France, ajoute un autre, a conservé par la supériorité et l'élégance de ses produits une suprématie qui est généralement reconnue, elle prend une grande part dans l'énorme tribut que la consommation allemande paye chaque année à l'étranger. Elle a déjà récupéré de cette façon une partie des milliards qui ont acquitté sa rançon.

Bismarck, dont la tâche fut facilitée par ce fait que les nationaux-libéraux perdirent la majorité aux élections de 1878, résolut donc de se faire protectionniste, il entoura peu à peu son pays de barrières élevées non seulement pour écarter les produits étrangers, mais aussi pour protéger le travail national. M. Schneider raconte avec beaucoup de détails les réformes qui se firent en 1879, il montre le parallélisme qui exista entre la réforme douanière et la réforme financière, et explique pourquoi on chercha dans l'augmentation des impôts indirects les ressources dont l'Allemagne avait alors besoin. Il analyse les débats passionnés qui se déroulèrent au Reichstag, il étudie la réforme qui fut faite dans l'organisation des tarifs de chemins de fer, les résistances de M. Hobrecht, les idées de M. Maybach. Le chapitre parsemé d'intéressantes citations, où il retrace l'histoire des difficultés qui se produisirent avec la Russie et l'Autriche, tend à faire croire que ces difficultés ont contribué aussi à faire l'éducation économique des esprits. La politique de Bismarck provoque encore aujourd'hui des appréciations divergentes. Il est cependant permis de croire, avec M. Schneider, que si l'Allemagne fût restée fidèle au libre-échange elle ne serait pas arrivée à la situation à laquelle elle est parvenue. Il convient toutefois d'observer, que si la politique économique suivie par Bismarck a été finalement heureuse pour son pays, la situation conquise par l'Allemagne sur les marchés du monde tient en grande partie à l'audace, à la persévérance des industriels et des commerçants, à la méthode avec laquelle ils ont agi, à l'excellent parti que les populations germaniques ont tiré de leur propension naturelle à l'association. Il faut dire aussi que les banques ont prêté à l'industrie de leur pays un concours qui lui a été extrêmement utile. Le peuple allemand recueille le fruit de longs efforts. Et il semble aussi avoir mieux compris que nous l'importance des relations commerciales dans la vie contemporaine.

Georges Blondel.

Johann Plenge, *Von der Diskontpolitik zur Herrschaft über den Geldmarkt*, Berlin, J. Springer, 1913, XXIV-432 p. in-8.

Ce livre qui atteste une étude consciencieuse de la vie financière contemporaine est essentiellement une étude critique de certains procédés employés par la Banque d'Empire. Il contient d'excellents chapitres sur l'histoire de ce grand établissement qui a rendu à l'Allemagne beaucoup de services, sur les conditions de son fonctionnement, sur les discussions provoquées par les projets de réforme dont il est actuellement l'objet. Si depuis sa fondation la Banque d'Empire a plus d'une fois élevé le taux de son escompte d'une façon qui a paru exagérée, cela est surtout la conséquence du grand développement industriel de l'Allemagne et le contrecoup d'un fait très important : la création de grandes maisons de banque et l'augmentation de capital d'un grand nombre de sociétés qui ont exigé des apports de fonds considérables. M. Plenge met en lumière la manière large dont les banques allemandes pratiquent l'escompte. Comme on accepte les traites à long terme (6 mois et 1 an) sur l'étranger et même sur les pays les plus lointains avec une seule signature, le taux de l'escompte s'élève forcément. Mais les négociants allemands aiment mieux voir réduire par l'escompte leurs bénéfices et recevoir immédiatement leur argent. C'est même cette manière d'agir qui a permis à des maisons peu importantes, ayant seulement un petit capital d'exploitation, d'étendre leurs affaires, même aux pays d'outre-mer. On peut tout de même reprocher à la Banque d'Empire l'insuffisance de ses réserves en or, on peut trouver aussi que l'esprit qui anime la direction de la Banque ne s'est pas suffisamment harmonisé avec le nouvel esprit qui est essentiellement un esprit réaliste. La *Reichsbank* a été créée à une époque où prévalaient les doctrines du libéralisme, et c'est un autre vent qui souffle aujourd'hui ! Voilà pourquoi elle ne s'est pas parfaitement adaptée à certains phénomènes de la vie contemporaine, par exemple à ce phénomène de concentration qui joue actuellement un si grand rôle. On lira avec intérêt le chapitre que M. Plenge a intitulé « Guerre et panique ». On y trouvera d'intéressantes remarques sur les conséquences que pourrait avoir une guerre au point de vue financier. M. Plenge reproduit en appendice des études fort intéressantes qu'il a consacrées à quelques ouvrages récents (Biermer, Schumacher, Bendixen, Schwarz). Elles sont très propres à faire comprendre la situation financière, qui n'est en somme pas très brillante, de nos voisins.

Georges Blondel.

Georges Hottenger, *La propriété rurale en Lorraine : morcellement et remembrement*. Bibliothèque du Musée social. Paris et Nancy, 1914.

Dans cet ouvrage, récompensé par l'Académie de Stanislas, M. Hottenger s'occupe principalement, sous un titre un peu vaste, du parcellement et du remembrement. Il résume avec précision les inconvénients du parcelle-

ment : inconvénients pour la propriété elle-même qu'il atteint dans sa consistance, dans ses limites, dans son intégrité et dans son indépendance ; inconvénients pour l'exploitation, qu'il rend plus difficile, plus coûteuse et dont il entrave les progrès par les obstacles qu'il oppose à l'emploi des procédés modernes de culture. Au remembrement obligatoire, M. Hottenger préfère le remembrement facultatif effectué par des associations syndicales. Il expose tous ces problèmes de façon concrète et précise. Ses qualités d'observateur et son expérience d'ancien notaire lui ont suggéré, à propos des associations syndicales et des moyens de les améliorer, à propos aussi du cadastre, des observations ingénieuses et juste. Mais la partie la plus nouvelle de son livre, est celle qu'il consacre aux cinquante-sept opérations de remembrement effectuées en Lorraine depuis 1866; il fait, des dernières surtout, une description détaillée, accompagnée de cartes et de plans très suggestifs et très instructifs. Les résultats auxquels on est arrivé prouvent que le remembrement facultatif, s'il offre de grandes difficultés, est cependant possible et peut permettre de remédier, de façon très suffisante au parcellement. On trouvera aussi, dans le livre de M. Hottenger, une étude très développée sur les origines historiques de la communauté rurale en Lorraine et du parcellement qui a suivi sa disparition.

Lucien Brocard.

Eugène Duthoit, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Lille, *Liberté du contrat et tradition chrétienne.* Paris, 1914, 3 fr. 50.

Ce petit volume réunit des leçons faites aux Semaines sociales de France en 1910, 1911 et 1912. Une idée directrice unique qui apparaît dans le titre et que l'auteur souligne encore dans la préface, le domine : « L'antinomie » entre le régime de la liberté illimitée, inconditionnée du contrat, telle » que l'entend l'économie libérale et la tradition chrétienne ». A la loi psychologique de la valeur déterminée par les fluctuations des besoins et des désirs qui régit les échanges sous un régime de liberté, l'auteur oppose ce qu'il appelle « la juste valeur : jugement social exprimé en vue du bien commun, appuyé sur des bases objectives et conformes aux principes de la morale ». Entre cette loi psychologique et cette loi morale, l'auteur ne nie pas qu'il y ait parfois une certaine concordance qui, quand elle existe, justifie la liberté. Mais, tandis que l'école libérale et, à sa suite, certains économistes catholiques, croient que le libre jeu des lois économiques réalise habituellement la justice, l'auteur, fidèle à la tradition des théologiens et particulièrement de saint Thomas, est frappé surtout par les iniquités qui résultent de la liberté absolue des contrats. Ces iniquités se manifestent principalement, selon lui, par l'insuffisance des salaires, par les abus de la spéculation, par l'attribution au capital d'un intérêt fixe, indépendant du produit de l'entreprise : mode de rémunération dont l'auteur n'est pas loin, dans certains cas tout au moins, de contester la légitimité. M. Duthoit, en même temps qu'il critique les abus de la liberté,

s'attache à décrire le mouvement de doctrines, surtout de jurisprudence et de législation qui tend de nos jours à limiter la concurrence. On peut n'être pas d'accord sur tous les points avec le conférencier, qui a évoqué devant son auditoire une multitude de questions complexes, dont certaines sont peut-être insollubes. On peut se demander si, dans la distribution du crédit, le remplacement du prêt à intérêt par la participation à la propriété des entreprises, autrement dit de l'obligation par l'action, produirait les grands résultats pratiques qu'en attend M. Duthoit; on peut se demander s'il est toujours possible de soumettre les échanges aux lois de la juste valeur, et même de la concevoir nettement; mais cet intéressant effort d'adaptation de l'organisation économique aux principes moraux de la théologie traditionnelle met en relief une nécessité qui n'est plus guère discutée aujourd'hui : celle d'organiser la concurrence. Il n'était pas sans opportunité, pour l'auditoire surtout auquel s'adressait M. Duthoit, de faire apparaître les origines de cette conception et, en même temps, sa concordance avec le mouvement social contemporain.

Lucien Brocard.

Dr R. Leonhard, *Landwirtschaft-Landindustrie-Actiengesellschaft.* **Tübingen, J.-C.-B. Mohr, 1913, 52 s.**

Il s'agit dans cette brochure de l'avenir de la grande culture. Après la crise des prix qui l'a fortement éprouvée dans les vingt dernières années du XIXe siècle, la grande entreprise agricole est aujourd'hui aux prises avec de sérieuses difficultés de main-d'œuvre. Dans ces conditions l'auteur se demande quelle solution peut intervenir. Il y a bien la substitution à la grande exploitation d'entreprises petites ou moyennes, qui se partageaient la culture du grand domaine dépecé. C'est la solution radicale, la disparition de la grande culture, c'est-à-dire d'un type d'entreprise qui compte pourtant à son actif des avantages incontestables au point de vue, par exemple, du machinisme ou de la division du travail.

Avant de se résigner à cette extrémité, le docteur Leonhard recherche si l'agriculture ne pourrait pas avantageusement calquer la constitution de ses grandes entreprises sur le modèle des grandes entreprises de l'industrie et du commerce. Jusqu'ici, l'agriculture n'a guère pratiqué que le type de l'entreprise individuelle. Pourquoi n'essaierait-elle pas du régime de l'entreprise collective sous la forme de la société par actions. L'auteur insiste surtout (p. 17 et suiv.) sur les profits que tireraient ces grandes sociétés agricoles de la pratique de l'*intégration*, notamment quant à la transformation de leurs principaux produits qu'elles traiteraient elles-mêmes dans leurs sucreries, leurs distilleries, etc. Il montre également la supériorité que leur donnerait la forme nouvelle adoptée quant à l'écoulement de leurs produits ou quant à l'acquisition de leurs matières premières comme les engrais du fait de la suppression des intermédiaires. Nous ne pouvons qu'indiquer la thèse. L'auteur s'est efforcé, dans les dernières pages, de relever les tentatives qui ont été esquissées dans le sens

qu'il préconise depuis celle déjà lointaine de la mise en valeur du domaine de Grignon en 1828 par une société par actions, jusqu'aux entreprises collectives toutes modernes de l'Argentine, des États-Unis et de l'Italie, auxquelles il aurait pu joindre celles de la Tunisie.

J. Hitier.

Fernand Faure, *Alfred de Foville* (26 décembre 1842-14 mai 1913) (avec une bibliographie complète de ses travaux et un portrait). Paris, Tenin, 1914, 107 p., 4 francs.

De toutes les études consacrées à Alfred de Foville, celle que publie aujourd'hui notre éminent collègue de la Faculté de Droit de Paris, Fernand Faure, est la plus complète, la plus sincère, la plus équitable. Il rend hommage à l'homme et à l'œuvre comme il convient, et l'on ne pouvait mieux célébrer l'anniversaire de la mort de l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales que par la publication de ce juste hommage rendu à ses qualités remarquables de cœur et d'esprit. Laissons, au reste, la parole à M. Fernand Faure lui-même : « De Foville, ainsi débute cet *in memoriam,* était en France, depuis plus de vingt-cinq ans, un des maîtres incontestés de l'économie politique et de la statistique. Ce n'est pas seulement parmi les économistes et les statisticiens français que sa mort a fait un grand vide, c'est aussi parmi les économistes et parmi les statisticiens étrangers, dont il avait conquis l'estime par la richesse de ses informations, par la largeur et l'indépendance de ses doctrines non moins que par sa courtoisie et son esprit ».

Nous ne saurions songer à résumer ici ces pages concises, qui résument déjà la vie relativement longue et l'œuvre considérable d'Alfred de Foville. D'ailleurs, A. de Foville est encore pour nous un contemporain dont les idées nous sont bien connues et les travaux familiers. La transformation des moyens de transport, les études sur les variations de prix, sur les crises, sur le morcellement, la France économique, sont classiques. Son petit volume sur la monnaie, dont la deuxième édition date de 1907, est un pur chef-d'œuvre de fond et de forme.

Mais il importe d'ajouter que dans l'œuvre d'A. de Foville, comme chez Bastiat, qu'il a réédité, il y a un chapitre digne d'être intitulé : Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. A côté de l'œuvre signée, il y a l'œuvre anonyme, énorme, de l'administrateur. Une bibliographie, qui n'occupe pas moins de quarante pages de notre volume, et qui est extraite d' « un cahier d'écolier à couverture rouge », où l'éminent économiste dressait en quelque sorte la statistique de ses publications, permet de les reconstituer. A. de Foville a été en effet, quelques années après sa sortie de l'École polytechnique, attaché à l'Administration des Finances. Il ne devait plus la quitter. Et si l'Administration n'a pas toujours rendu justice à son éminent collaborateur, celui-ci ne l'a pas moins servie avec un zèle d'autant plus digne d'admiration ; en qualité de directeur du *Bulletin de statistique et de législation comparée*, de directeur de l'Administration des monnaies et médailles,

il a accumulé une énorme quantité de chiffres, écrit un nombre infini d'articles, publié des rapports où nous retrouvons sa méthode faite de mesure et d'observation minutieuse des faits. Les *Rapports de la monnaie,* qu'il a créés en 1896, font autorité dans le monde entier et constituent une collection de tout premier ordre.

Aussi la nouvelle publication de M. Fernand Faure trouvera-t-elle, non seulement dans le cercle des admirateurs d'A. de Foville en France et à l'étranger, mais dans le monde des économistes en général, le plus favorable accueil. Écrite dans un style vigoureux et concis, avec de ci, de là un accent d'émotion qui révèle l'ami resté fidèle au delà de la tombe, elle a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les économistes, et plus particulièrement de ceux qui confient volontiers à la statistique l'avenir de cette science économique à laquelle de Foville a consacré toute une longue et brillante carrière. Jean Lescure.

Thomas-Nixon Carver, *La répartition des richesses.* Paris, Giard et Brière, 1912, 240 p. : 5 francs (trad. franç., Roger Picard).

L'enseignement des sciences économiques est aux États-Unis plus spécialisé qu'en France. Et c'est d'un cours spécial consacré par l'auteur, professeur à Harward, à la répartition des richesses, que ce volume est issu.

La méthode de M. Carver est celle-là même qui est généralement employée à l'heure actuelle aux États-Unis. L'auteur s'efforce de dégager de l'observation des faits des notions théoriques, dont la formule trouvera son expression dans une représentation graphique ou mathématique. Mais cette école américaine se sépare de l'école de l'économie pure par sa méfiance à l'égard de la méthode déductive. Chez ces théoriciens, les courbes et les équations jouent plutôt le rôle de procédé de représentation que d'instrument de recherche. Est-ce à dire que cette méthode soit à approuver sans réserve. Il ne nous le semble pas. Car la courbe et l'équation n'ajoutent souvent pas à la formule qu'autoriserait l'usage de la langue ordinaire. Les courbes et les équations ne nous paraissent beaucoup ni préciser ni simplifier la formule saisissante par elle-même de la loi des rendements décroissants dans l'agriculture.

Toutefois, ce chapitre du livre de M. Carver présente un intérêt particulier, car pour lui « cette loi ne s'applique pas seulement à l'agriculture, mais aussi bien à l'industrie manufacturière et aux autres industries (p. 57). Dans une même usine, comme sur une terre, il vient un moment où les rendements cessent d'être proportionnés à l'accroissement des dépenses faites en capital et en travail. Et si l'on a pu croire parfois à l'existence dans l'industrie d'une loi des rendements croissants, cela tient à une confusion entre la loi des rendements décroissants et la loi de concentration ou de la plus grande productivité de la grande usine ». Faut-il admettre cette thèse de M. Carver? Nous ne le pensons pas. Sans confondre deux choses distinctes, on peut séparer, nous semble-t-il, l'industrie

et l'agriculture. Car dans l'agriculture, la quantité de terre est limitée : on ne peut pas créer de nouvelles exploitations. Pour l'industrie, au contraire, l'accroissement de la production peut résulter de la création de nouvelles usines, dont le rendement est égal à celui des usines déjà existantes. La loi de rendement non proportionnel exacte dans une usine, ne l'est pas dans l'industrie. Exacte dans l'exploitation agricole, elle l'est aussi dans l'agriculture.

Les chapitres consacrés ensuite par M. Carver à la rente, qui découle de la loi des rendements décroissants à l'intérêt, aux salaires et aux profits, présentent moins d'originalité. Et nous ne sommes même pas bien sûr que « la productivité marginale du travail de chaque espèce détermine le taux des salaires », comme l'écrit M. Carver. Par contre, son explication de l'intérêt est convaincante et son analyse des facteurs multiples du profit vivante et suggestive.

Au total, l'ouvrage de M. Carver est fort intéressant, et il faut remercier M. R. Picard de s'être addonné à la tâche ingrate de le traduire correctement.

Jean Lescure.

Emile Pouget, *L'organisation du surmenage.* Paris, Rivière, 1914, 70 p. 0 fr. 60.

Cette brochure consacrée à la critique du système Taylor présente au milieu de nombreux excès de langage trois arguments sérieux : le système Taylor est impraticable — le système Taylor est inhumain. Il crée du chômage. — Il est impraticable; car seuls, les hommes bœufs, suivant l'expression de l'auteur, pourraient se plier aux nouvelles méthodes de travail. Et, par conséquent, ce système ne saurait être pratiqué par l'ensemble des ouvriers. Dans la mesure où on le pratique, il est inhumain : le surmenage qu'il impose amène rapidement la déchéance physique des ouvriers.

Enfin l'accroissement de la production qu'il détermine crée du chômage.

Cette critique doit-elle être acceptée sans réserve ? Il ne nous le semble pas. Et le système Taylor a récemment fait l'objet d'une étude sur place de la part d'un ingénieur français M. de Fréminville (*Réf. sociale,* 1er mars 1914). Ses conclusions sont favorables à l'emploi de cette nouvelle méthode : il nie le surmenage. Avec Fournière, il comparerait volontiers le système Taylor au Jiu-jitsu, qui permet à un gringalet de triompher d'un homme robuste. Il semble bien, en effet, que le système Taylor consiste moins dans une augmentation de l'effort que dans une meilleure utilisation d'un même effort. Et s'il en est ainsi, sa pratique pourra non pas créer du chômage, mais permettre l'augmentation du salaire et la diminution de la journée de travail. Au lieu de créer du surmenage pour les ouvriers, il leur procurera des loisirs. Il a déjà donné d'ailleurs dans les établissements Renault des résultats très satisfaisants.

Jean Lescure.

Moheau, *Recherches et considérations sur la population de la France, 1778.* Publié avec introduction et table analytique par R. Gonnard (Collection des Économistes et Réformateurs sociaux de la France). Paris, Geuthner, 1912.

L'ouvrage de Moheau, dont notre collègue R. Gonnard donne une réimpression, constitue le premier traité consacré spécialement aux problèmes démographiques. Aussi les problèmes de natalité, mortalité, longévité sont-ils étudiés avec un soin qu'on ne rencontrerait point dans les ouvrages généraux consacrés à l'économie politique et où les considérations sur la population, sans être absentes, n'en constituent pas l'essentiel.

C'est aussi par sa méthode que l'ouvrage de Moheau est original. Ses affirmations s'appuient toujours sur des statistiques. Le chapitre qu'il consacre à la mortalité, notamment, annonce nettement la théorie mathématique des assurances sur la vie. Il y calcule avec précision la durée de la vie moyenne.

Enfin il réclame, dès 1778, ce que nous appellerions aujourd'hui des recensements périodiques de la population. Il fait preuve ainsi d'une confiance remarquable à son époque sur la possibilité d'établir des lois démographiques.

Mais aussi bien cet ouvrage présente-t-il également un intérêt au point de vue de l'histoire économique, car l'auteur a accumulé une quantité considérable de chiffres relatifs aux naissances, aux décès, au nombre des habitants dans les régions les plus diverses de la France, et même de l'étranger. La démographie comparée lui est familière et tient une large place dans son ouvrage.

Moheau a donc eu un premier mérite, celui d'être à l'origine de cette science qui devait prendre au XIXe siècle un si large développement : la statistique.

Ses doctrines elles-mêmes touchant la population nous paraissent moins personnelles. Sur ce point, il continue une tradition fort ancienne : il est favorable à une nombreuse population. Peut-on, dans ces conditions, voir en lui un précurseur de Malthus? Il est hostile à l'émigration. Il étudie les facteurs susceptibles de faire varier la population et surtout d'assurer une population nombreuse dans le royaume. Mais sur ce point il se rapproche beaucoup des mercantilistes. Ses théories, hostiles au luxe, favorables à une forte nuptialité, sont loin d'être neuves à son époque. Sur un point, il commet même une confusion : une forte nuptialité lui paraît avoir pour corollaire une forte natalité. La démographie française à l'heure actuelle dément cette hypothèse.

Signalons, en terminant, qu'on n'est pas d'accord sur la personnalité de l'auteur des *Recherches et considérations sur la population de la France*. Et M. Gonnard a instruit, dans sa préface, une véritable action en recherche de la paternité de ce volume. D'après certains, Moheau n'aurait point existé; d'après d'autres, il s'agirait d'un secrétaire de Montyon. Mais

l'auteur véritable du livre serait Montyon et non Moheau. C'est l'opinion soutenue par M. Fernand Faure. D'après de Molinari, suivi par M. Gonnard, l'ouvrage serait le résultat d'une collaboration de Montyon et de Moheau. Montyon se serait borné à fournir les documents à son secrétaire. Mais si le principal mérite du livre réside dans la place faite à la statistique, cette dernière opinion se rapproche alors de la précédente. Montyon serait bien l'auteur principal des *Recherches*.

Quoi qu'il en soit de ces controverses, l'on doit se féliciter de la réimpression de ce volume riche en statistiques et utile pour l'histoire des faits plus encore que pour l'histoire des idées.

Jean Lescure.

Roger Cazaux, *Les vins d'Espagne et nos tarifs douaniers,* Bordeaux, Féret. Paris, Mulo, 1914, 63 p., 2 fr. 50.

Cette brochure d'actualité sur l'importation des vins d'Espagne a été écrite par son auteur après un séjour à l'Institut de Madrid. L'intérêt bien compris des viticulteurs français commanderait ou tout au moins permettrait la concession de plus grandes facilités d'importations des vins espagnols.

En effet, les vins espagnols cherchent ailleurs qu'en France le débouché que nos tarifs douaniers leur ont refusé. Ils deviennent alors nos concurrents sur les marchés étrangers. Ainsi en a-t-il été en Suisse. Les vins espagnols ont dans une large mesure supplanté les vins français de 1905 à 1913.

Le coupage des vins français s'impose aussi toute les fois que leur degré est insuffisant; il est utile aussi pour satisfaire les exigences de certains consommateurs étrangers. Sans doute ce coupage ne doit pas dégénérer en une fraude sur l'origine des vins. Mais sans risque de déprécier nos vins français, on peut permettre une plus large importation des vins espagnols en France; ils trouveront en France leur débouché naturel et cesseront de nous concurrencer à l'étranger. Cette importation stabilisera l'offre du vin, nivellera les prix dans l'intérêt du consommateur.

Du reste l'auteur ne propose pas de supprimer nos droits de douane actuels, mais de les abaisser. Les vins espagnols titrant moins de 12° paieraient 8 francs par hectolitre, ceux de 12 à 15°, 6 francs; ceux de plus de 15°, 10 francs. Le tarif est particulièrement bas pour les vins de 12 à 15°; car ce sont ces vins qui sont destinés à améliorer le degré de nos vins français. Et à la différence des vins de 12°, ils ne concurrencent pas en France nos vins français. Il y aurait là, selon M. Roger Cazaux, une base de négociation pour le traité de commerce franco-espagnol. Souhaitons alors que l'auteur veuille bien nous dire dans une brochure aussi documentée que celle-ci, quels avantages les industriels espagnols sont disposés à accorder à nos produits français en échange des concessions que nous leur accorderions pour leurs vins. N'y aura-t-il pas conflit sur ce point entre la Catalogne industrielle et l'Espagne viticole ?

Jean Lescure.

ECONOMIC JOURNAL

L'*Economic Journal* est l'organe de la *British Economic Association* qui a été fondée à Londres en novembre 1890 : il est donc dans sa vingt-quatrième année. Il paraît tous les trois mois en gros fascicules de 164 pages, chaque numéro contenant quatre sections : articles originaux, revues qui sont des articles plus sommaires, notes sur les faits courants, et bulletin bibliographique très développé. Il compte parmi ses collaborateurs les économistes les plus autorisés d'Angleterre et souvent aussi du continent.

Ce journal a eu pour programme de représenter tous les aspects de la science économique et d'être l'organe non d'une seule école mais de toutes et on peut dire qu'il a très complètement rempli ce programme et sans autre préoccupation que celle de l'avancement de la science [1].

[1] La souscription à la *British Economic Association* et en même temps au *Journal* est de une guinée (26 fr. 50), 9, Adelphi Terrace, Londres. Le prix de l'abonnement est réduit à 18 sh. (22 francs) pour les Bibliothèques publiques.

Voici la liste des membres du Comité de direction et des membres correspondants pour l'étranger.

Comité de rédaction :

Professor F.-Y. Edgeworth, président.
Professor Edwin Cannan.
Professor W.-J. Ashley.
Professor J.-S. Nicholson.

Secrétaire de rédaction :

J.-M. Keynes.

Correspondants :

Bombay

Prof. O.-V. Muller, Elphinstone College, Bombay.

New South Wales

Mr. A. Duckworth, Australian Mutual Provident Society, Sydney.

Austria

Prof. E. Philippovich, Université de Vienne.

Belgium

Prof. E. Mahaim, Université de Liége.

Denmark

Prof. H. Westergaard, Université de Copenhague.

France

Prof. Charles Gide, Université de Paris.

Germany

Prof. Gustav Cohn, Université de Göttinge.

Greece

Prof. A. Andréadès, Université d'Athènes.

Holland

Prof. le Baron d'Aulnis de Bourouill, Université d'Utrecht.

Hungary

Prof. Louis Lang, Université de Budapest.

Italy

Prof. A. Loria, Université de Turin.

Japan

Mr. Jiuchi Soyeda, Industrial Bank of Japan, Tokyo.

Russia

Prof. A.-A. Tschuprow, Polytechnical Institute, St. Petersbourg.

South Africa

Prof. R.-A. Lehfeldt, School of Mines and Technology, Johannesburg.

Sweden

Prof. G. Cassel, Université de Stockholm.

United States

Prof. E.-R.-A. Seligman, Columbia University, New-York.

Voici le sommaire des deux derniers numéros de l'année écoulée :

Septembre 1913.

Articles : A Successful Social Reformer, Glatzer. — Finance of Railway Nationalisation in Great Britain, prof. R.-A. Lehfeldt. — Price Variations in New Zea-

land, J.-W. Mc Ilraith. — Feeding and Medical Treatment of School Children, A.-M. Carr-Saunders. — Incidence of National Insurance Contributions, J. Cunnison.

Notes et memoranda : The Economic Revival of Messina, Prof. G. Mortara. — The Trades Board Act at Work, S.-C. Moore. — Profit Sharing and Copartnership, Ernest Aves. — Report of the Industrial Council, A. Greenwood.

Décembre 1913.

Articles : Pure Theory of Utility Curves, W.-E. Johnson. — Relation between Wholesale and Retail Prices, A.-L. Bowley. — Ancient Coins and Currency of China, Chi Zang Waung. — Recent German Experiments in Taxation, Prof. G. Cohn. — English Town Development, F. Tillyard.

Notes et memoranda : Index Numbers of Working Class Food Prices, Frances Wood. — The Working of the Insurance Act, I.-G. Gibbon. — Report on Cost of Living, M. Epstein.

GIORNALE DEGLI ECONOMISTI

Mars 1914.

La situazione del mercato monetario (X...).
Indici economici.
Il salario ed il tenore di vita degli operai Giapponesi (Giorgio Mortara).
Le condizioni naturali ed economiche della Siberia (J. Griziotti-Kretschmann).
Le condizioni economiche della provincia di Palermo (Tommaso Mercadente).
La societa economiche meridionali (Enrico Vita).
Luigi Rameri economista e statistico (Angelo Bertolini).
La statistica delle elezioni generali politiche per la XXIV Legislatura (Mario Silvestri).
La Tripolitania settentrionale.

Avril 1914.

La situazione del mercato monetario (X...).
Indici economici (M.).
Sintomi statistici delle condizioni economiche della Francia (Giorgio Mortara).
Sull' impiego del cœfficiente di correlazione nella semiologia economica (Giorgio Mortara).
Sopra il punto di monopolio di Cournot relativamente all' ipotesi che il monopolista sia colpito da una imposta progressiva (Luigi Amoroso).
Richerche statistiche sui prodotti delle aziende agrarie (Ernesto Marenghi).

POLITICAL SCIENCE QUARTERLY

Mars 1914.

The Federal Income Tax (C.-R.-A. Seligman).
Public Employment Office (W.-M. Leiserson).
Commerce and War (Alvin S. Johnson).
The Minnesota Rate Cases (John Bauer).
Direct Legislation in Arkansas (David-Y. Thomas).
Proportionnal Representation (J. Fischer-Williams).

Le Gérant : Léon TENIN.

34.739. — BORDEAUX, IMPRIMERIE Y. CADORET, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17.

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

POUR LA THÉORIE QUANTITATIVE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

L'idée que nous défendons n'est pas tout à fait neuve. Nous l'avons déjà exposée ici dans ses grandes lignes, il y a juste dix ans, sous le titre *Influence de la monnaie et du crédit sur les prix* (1904). Seulement, elle n'a guère attiré l'attention, même de ceux qui nous ont fait l'honneur de nous citer.

Pendant ces dix années, la théorie quantitative a subi des attaques vives et répétées. Comment, si faible, tenir tête à tant d'adversaires éminents? Mais voici que M. Irving Fisher, dans plusieurs publications consécutives, vient de prendre la défense de la théorie quantitative de la monnaie en y comprenant, lui aussi, les instruments de crédit [1]. C'est ce qui nous décide à revenir de nouveau sur ce point à la fois si important et si controversé.

Il serait impossible, à moins de donner à cet article des proportions exagérées, de rencontrer toutes les objections qu'on a exprimées. Elles sont, d'ailleurs, de valeur très inégale. Certaines d'entre elles ne résistent pas au premier examen; elles tombent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes. D'autres se brisent sous la plume même de leur auteur qui, simultanément, adopte aussi des opinions opposées à celle qu'il défend. Enfin, on trouve des objections diluées dans des exposés trop diffus pour qu'on puisse même les saisir.

[1] Irving Fisher, *Purchasing power of money; Hausse générale des prix, American economic Review*, 1912; *Hausse actuelle de la monnaie, Rev. d'écon. polit.*, 1913. — J. Lescure, *Hausses et baisses générales des prix*, même *Revue*, 1912; *Accroissement de la production de l'or et hausse des prix*, même *Revue*, 1911; *Crises générales de surproduction*, Paris, Larose, 1910. — Aftalion, *Théorie des crises*, même *Revue*, 1908, 1909, 1910.

Dans cette matière, à la fois abstraite et compliquée, deux écueils sont également à éviter : les écarts de l'imagination et les flots d'une érudition confuse. On ne peut atteindre une clarté et une précision suffisantes qu'en classant soigneusement les idées et en les exposant avec précision. Ici surtout, il faut prendre le temps d'être bref.

Essayons de l'être nous-même ! Nous exposerons aussi clairement et succinctement qu'il nous sera possible notre opinion, en la précisant, en la complétant et en y ajoutant quelques observations suggérées par nos contradicteurs.

§ 1. *Fondement réaliste de la théorie quantitative.*

Souvent, les théories les plus malaisément concevables ont les applications les plus importantes. La théorie quantitative est de celles-là. Il paraît étonnant, à première vue, que la petite quantité de monnaie qui intervient dans les paiements puisse exercer sur les prix une action aussi forte. Aussi la théorie résisterait-elle difficilement si elle ne pouvait s'appuyer sur un fait important : la concordance des changements de prix et des changements du stock monétaire. Tel est le fait fondamental de la théorie quantitative, auquel celle-ci sert toujours, malgré toutes les objections, d'explication indispensable.

Cette ancienne explication, qu'on a fait remonter à Jean Bodin, est bien la seule raison plausible des hausses générales de prix qui eurent lieu pendant le XVIe siècle, pendant le troisième quart du XIXe, ainsi que de la dernière hausse commencée vers 1895. On ne peut les attribuer, selon nous, qu'à des inflations monétaires. Inversement, c'est par une contraction qu'on peut seulement expliquer la baisse générale de la huitième et de la neuvième décade du XIXe siècle. A quoi les attribuerait-on ?

Il serait fastidieux de rappeler encore les faits anciens sur lesquels on appuie cette théorie. On les trouvera résumés dans notre article paru en 1904 et exposés avec plus de détails dans *La dépression économique et sociale* d'Hector Denis et les procès-verbaux de la Conférence monétaire internationale de Bruxelles, en 1892. Mentionnons aussi une étude sur les *Index Numbers au XVIe siècle en Flandre,* publiée par H. Denis dans les *Annales de l'Institut des sciences sociales de Bruxelles,* en 1900, sur les données de Gilliodts.

Ici, on insistera seulement sur la seconde moitié du XIXe siècle.

En 1904, nous signalions déjà la tendance au relèvement des prix et nous l'expliquions par l'extraordinaire accroissement de la production de l'or, dû aux exploitations du Witwatersrand. Or, depuis lors, la production n'a cessé d'augmenter, et, en même temps, le niveau moyen des prix a continué à se relever.

Nos prévisions se sont donc réalisées.

Afin de le démontrer, nous avons construit le diagramme ci-contre. Il résume l'histoire monétaire à partir du milieu du XIXe siècle et il la poursuit au XXe jusqu'au moment actuel. Il nous semble vraiment bien difficile de ne pas être frappé par la concordance qu'on y observe entre la production des métaux précieux et le mouvement des prix. On y remarque trois périodes bien distinctes :

1850-1873. Inflation et hausse générale.

1873-1895. Contraction et baisse générale.

Depuis 1895, inflation et nouvelle hausse.

Avant 1873, l'argent concourait largement à la formation du stock monétaire. Afin de mieux faire apparaître la grandeur totale de la production annuelle des deux métaux réunis, nous avons reporté la courbe de la production de l'argent en dessous de la ligne de base, réservant le dessus à l'or. Les quantités d'argent portées sur le diagramme sont exprimées en livres sterling, sur la base de marks d'argent transformés en livres sterling, au pair, suivant le rapport de 15 1/2 à 1, qui est le rapport moyen de la période considérée. Après 1873, la démonétisation de l'argent entraîne une contraction qui n'est représentée sur le diagramme (en une courbe schématique) que par une diminution de l'*accroissement* du stock monétaire d'argent; cette courbe, nécessairement hypothétique, n'est donc pas exagérée surtout quand on considère l'histoire monétaire qu'elle résume :

1871. L'Allemagne adopte l'étalon d'or.

1873. L'Allemagne démonétise ses anciennes pièces d'argent. Le Danemark, la Suède, les États-Unis adoptent l'étalon d'or. La Belgique et la Hollande suspendent la frappe de l'argent.

1875. La Norvège adopte l'étalon d'or. Les pays de l'Union latine limitent et les colonies hollandaises suspendent la frappe de l'argent.

1876. La France suspend la frappe de l'argent.

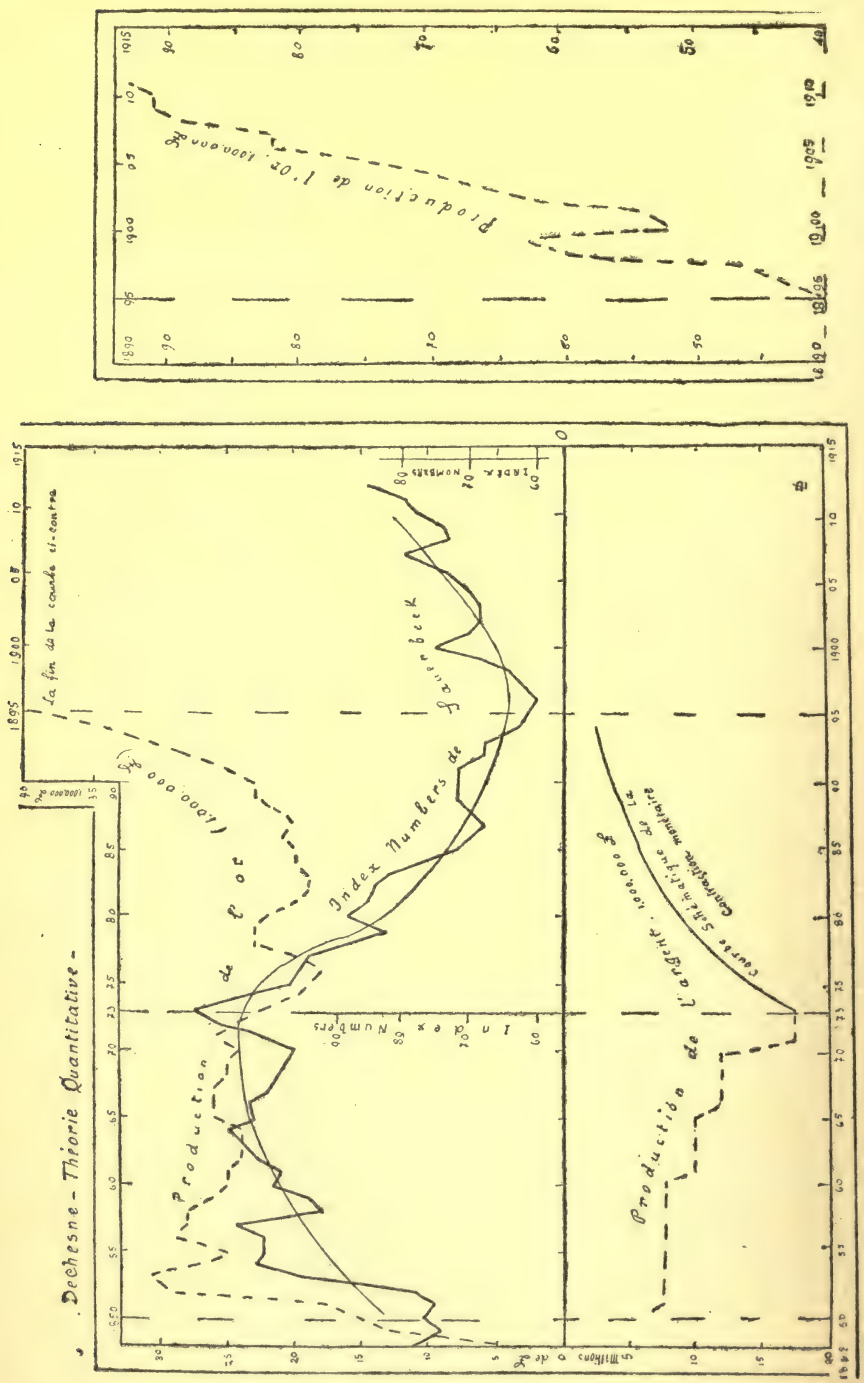
Dechesne - Théorie Quantitative -
Production de l'or (1000 000 $)
Index Numbers de Jevons
Index Numbers de Jaurès
Index Numbers
Production de l'argent 1000 000 $
Courbe Statistique de la Consommation monétaire
Production de l'or 1000 000 $
Millions de $
Millions
Index Numbers
Index Numbers
Jaurès
Jevons
La fin de la courbe ci-contre

1878. L'Espagne suspend la frappe de l'argent.

1878. Les pays de l'Union latine suspendent la frappe de l'argent, sauf pour les monnaies divisionnaires.

1879. L'Autriche suspend la frappe.

1880. La Roumanie et l'Égypte adoptent l'étalon d'or.

1891. La Tunisie adopte le principe de l'étalon d'or.

1892. L'Autriche adopte le principe de l'étalon d'or.

1893. Les Indes suspendent la frappe de l'argent.

1893. Suspendant le Scherman Act, les États-Unis arrêtent leurs achats d'argent.

1893. La Russie décide la frappe de 100 millions de roubles d'or et interdit la frappe de l'argent pour les particuliers.

1895. Le Chili adopte l'étalon d'or.

1895. Les États de Costa-Rica et du Vénézuéla font de même.

1897. Le Japon, les États de San-Salvador, d'Haïti et de Saint-Domingue font de même.

1898. La Russie adopte définitivement l'étalon d'or.

1899. La livre sterling a cours légal aux Indes.

1900. Les États-Unis adoptent le dollar d'or comme unité monétaire.

1904. Le Mexique réglemente la frappe de l'argent.

1906. Le Brésil institue une caisse de conversion en monnaie d'or.

Toutes ces mesures, survenant en même temps qu'une diminution de la production de l'or, ont dû nécessairement engendrer une contraction monétaire.

*
* *

Comment pourrait-on se passer de la théorie quantitative? Dans la pratique, elle se vérifie partout et, pour ainsi dire, à chaque instant. Quelle est la conséquence inévitable de toute émission excessive de monnaie, sinon sa dépréciation? Le gouvernement chinois vient encore d'en faire l'expérience. A la suite d'une émission exagérée de « cents », monnaies divisionnaires de cuivre, il est arrivé que, en 1910, il fallait en donner 130 au lieu de 100 pour un dollar mexicain. De même, les Chinois, imitant mal les Européens, se sont mis à émettre des billets de banque; mais ils l'ont fait avec un tel entrain, que ceux-ci se sont bientôt dépréciés.

Que fit la Russie et que font actuellement les pays de l'Amérique

latine pour relever le cours de leur monnaie dépréciée, sinon racheter le papier-monnaie, afin d'accroître sa valeur en le raréfiant.

Autant d'applications de la théorie quantitative qu'on s'évertue pourtant à discréditer.

§ 2. *Défaut de concordance entre les prix et le stock monétaire.*

On a dit que cette concordance n'est point parfaite. Mais il serait impossible qu'elle le fût.

A-t-on jamais prétendu que les faits économiques agissent l'un sur l'autre instantanément et avec une régularité rigoureuse? La complexité de l'organisme social et son élasticité retardent singulièrement leur répercussion, de sorte que la transformation provoquée par une cause donnée, exige souvent un temps assez long.

Si l'on voyait les prix hausser *au moment même* où le stock monétaire s'accroît, voilà qui serait vraiment inexplicable!

Il est donc tout naturel, dans l'hypothèse de la théorie quantitative, que l'effet suive la cause un certain temps après celle-ci : telle est même la disposition des faits qui peut le mieux corroborer la théorie.

Ah! si, au contraire, on avait pu constater l'inverse, c'est-à-dire que les prix commencent à hausser *avant* que l'inflation se produise, ou qu'ils baissent *avant* la contraction, on aurait pu tirer de là une objection sérieuse.

Mais il n'en est nullement ainsi : c'est l'alternative inverse qui se présente dans la réalité, c'est-à-dire précisément *la plus favorable* à la théorie invoquée.

En effet, on peut voir que l'effet suit la cause après le temps moral indispensable à son action. Le diagramme annexé montre que l'inflation commence un peu avant 1850, tandis que les prix haussent un peu après cette date. De même, la contraction provoquée par la démonétisation de l'argent et la diminution de la production de l'or commence dès 1871 : c'est alors que l'Allemagne adopte l'étalon d'or et que la production de l'or commence sa chute la plus longue (cinq années consécutives) et c'est un peu après (à partir de 1873) que la dépression des prix se dessine.

Enfin, la production de l'or prend nettement son élan à partir de 1890 et le relèvement des prix vers 1895.

Comme on le voit, l'effet vient chaque fois régulièrement après la cause.

La concordance est même remarquable au point de satisfaire les plus exigeants.

En effet, on remarquera que la première courbe de hausse des prix est convexe, ce qui signifie que la hausse a été surtout prononcée au commencement de la période (à partir de 1850) pour s'atténuer ensuite. Or, précisément, c'est aussi au début que l'inflation monétaire fut le plus forte, à cause du bond formidable que fit la production de l'or, celle-ci diminuant bientôt après; diminution légère toutefois, compensée par l'accroissement de la production de l'argent, de sorte que, pendant le reste de cette période d'inflation, la production des deux métaux précieux réunis reste considérable, se maintenant à peu près au même niveau (voir le diagramme).

Pendant la période 1850-1873, il y a donc concordance, non seulement entre l'inflation et la hausse des prix, mais aussi dans l'allure comparée des deux courbes.

Identiquement, la même conclusion se dégage de l'observation de la période 1873-1895 : ici, la courbe des prix est concave, ce qui signifie que les prix baissent plus au début de la période qu'à la fin. Or, c'est aussi au commencement que la contraction fut le plus prononcée, car, alors, la démonétisation de l'argent et la diminution de la production de l'or agissent simultanément, tandis que, à partir de 1876, la première cause agit seule, la production de l'or commençant à se relever.

En somme, il y a non seulement concordance d'inflation et de hausse des prix, de contraction et de baisse, mais, de plus, il y a concordance dans l'allure des courbes de hausse et de baisse. On peut donc se demander *quelle concordance meilleure on pourrait désirer* pour servir d'argument à l'explication quantitative des grandes fluctuations de prix.

§ 3. *Objection de la faible proportion des paiements en monnaie.*

Une partie relativement faible des paiements s'effectue par un transfert de monnaie : on l'a estimée à un demi-dixième seulement en Angleterre et aux États-Unis. Ailleurs, elle est vraisemblablement plus importante. Mais elle atteindrait même le dixième de tous les paiements, qu'elle resterait néanmoins minime. De là on a

conclu à l'impossibilité *théorique* d'une relation quelconque entre la quantité de monnaie et les prix.

Si même cette impossibilité paraissait théoriquement plausible, elle s'évanouirait au contact des faits, lesquels prouvent le contraire, c'est-à-dire la concordance entre les changements du stock monétaire et ceux des prix. Contre les faits, on ne peut invoquer l'impossibilité théorique : dans ce cas, la contradiction ne peut démontrer que l'inexactitude de la théorie.

Mais *cette impossibilité théorique ne peut même pas être invoquée.* Si la proportion de monnaie directement employée — manipulée — dans les paiements est un peu importante, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle n'exerce aucune influence décisive sur les prix. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait qu'il n'existât aucun rapport nécessaire entre les paiements effectués en monnaie et les paiements effectués sans monnaie, c'est-à-dire au moyen du crédit : billets de banque, effets de commerce, ouvertures de crédit.

Or, ceci n'est rien moins que démontré, bien au contraire. On sait, par exemple, que l'émission des billets de banque est limitée par l'importance de la couverture métallique, que cette proportion soit imposée par la loi, ou qu'elle soit dictée par l'expérience.

En réalité, la monnaie est la base du crédit. « Toutes les opérations de banque sont basées sur la monnaie, déclarait M. Jones a la conférence monétaire de 1892, elles ont comme fondement l'existence concurrente de la monnaie ». Toutes les opérations de crédit — émissions de billets ou effets de commerce — se liquident par des paiements en monnaie. Il s'ensuit que l'extension du crédit est limitée par la quantité de monnaie dont on peut disposer.

Il semble même qu'il y ait un rapport moyen constant entre la quantité de monnaie et l'extension du crédit. De travaux présentés à la *Statistical Society* de Londres, il résulterait que, de 1839 à 1880, la proportion des transactions effectuées en numéraire se serait maintenue, pendant cette période, aux environs de 4 p. 100.

Si la monnaie sert de fondement au crédit et lui fixe ses limites, qu'est-ce à dire, sinon qu'elle limite la quantité *totale* des unités de paiements et conserve, par conséquent, une action *décisive* sur les prix.

§ 4. *Objection de la non-concordance des petites fluctuations.*

La concordance entre les changements du stock *monétaire* et ceux des prix apparaît seulement quand on envisage de *longues* périodes :

1850-1873 : inflation.

1873-1895 : contraction.

Depuis 1895 : inflation.

Mais cette concordance n'existe plus, quand on envisage de *courtes* périodes : cinq années, par exemple.

On n'a pas manqué d'en faire état contre la théorie quantitative. Seulement, on en a donné, depuis 1904, une explication qui ne fait que confirmer la théorie quantitative. Ce défaut de concordance nous avait frappé dès ce moment et nous en avions proposé une explication, diagramme à l'appui. Nous pensions, et nous continuons à croire, que les oscillations de prix par *longues* périodes sont dominées par des inflations et des contractions *monétaires* et que les *petites* oscillations qui accompagnent, tous les sept ou dix ans, les crises périodiques sont provoquées par les extensions de *crédit* qui les précèdent et les contractions de crédit qui les suivent. La quantité de monnaie, en limitant le crédit pendant ses années d'extension et en le soutenant pendant ses années de contraction, détermine ainsi une courbe *moyenne* des prix, le long de laquelle oscillent les petites fluctuations déterminées par les changements du crédit. Le diagramme permet de distinguer nettement l'action connexe de ces deux facteurs.

§ 5. *La « vitesse de circulation » ne signifie rien.*

On a fait observer qu'il fallait tenir compte, non seulement de la quantité de monnaie, mais de la vitesse de sa circulation. Et la plupart des économistes de conclure : « Sans doute, il faut multiplier le stock monétaire par sa vitesse de circulation ». Aussitôt, à côté de la quantité de monnaie, représentée par M, on inscrivit un V pour la vitesse, soit donc MV. Et, les biens à échanger étant représentés, par exemple, par B, on adopta comme formule des prix : $\frac{MV}{B}$.

Malgré la rigueur *apparente* de cette formule, nous n'avons pu, jusqu'à présent, nous résoudre à admettre V dans la combinaison.

Non point seulement parce que V, représentant une quantité non mesurable et inobservable dans la réalité, noyait dans le vague l'ancienne formule $\frac{M}{B}$, empêchant dorénavant toute vérification, toute prévision et toute application pratique, mais surtout parce que nous ne sommes jamais parvenu à nous imaginer ce que peut bien représenter V — élément *dynamique* — dans la formule essentiellement *statique* de la conception quantitative.

Quoique la quantité V demeurât, pour nous, incompréhensible et suspecte, nous ne pouvions cependant exprimer clairement nos raisons de l'exclure, lorsque M. Piatt Andrew nous fit découvrir la clef de l'énigme.

« La tradition s'est établie, écrit-il, de penser que la valeur de la monnaie est affectée, non seulement par son abondance, mais aussi parce qu'on a diversement appelé sa « mobilité », sa « vitesse de circulation », la « fréquence de son échange », ou son « efficacité ». Ici, dès le principe, non seulement on s'est trouvé en présence d'une grande variété d'opinions sur ce qu'il faut entendre par ces termes, mais un auteur récent, M. Carlile, dans son *Evolution of Modern Money*, en est arrivé à cette conclusion que, de quelque manière qu'on se torturât l'esprit, on ne pouvait donner aucune signification tangible à cette théorie. Il faut bien admettre que les fluctuations de ce facteur (la vitesse) exercent rarement une influence observable sur le niveau des prix. Une diminution de l'activité de circulation de la monnaie ne fait généralement que refléter *une diminution simultanée dans le volume des transactions* et, d'autre part, une circulation plus vive de la monnaie accompagne généralement *une plus vive circulation des marchandises* » [1].

On peut, croyons-nous, aller plus loin. Pour autant qu'on puisse donner à la « vitesse de circulation » un sens quelconque, il faut admettre que la vitesse de circulation de la *monnaie* est *toujours exactement égale* à la vitesse de circulation des *biens échangés!* Si la monnaie est offerte en paiement plus souvent dans le même temps, qu'est-ce à dire, sinon que les marchandises sont aussi

[1] Piatt Andrew, *Credit and the Value of Money*, étude à la fois concise, substantielle et claire, présentée à la 17e réunion de l'*American Economic Association*, 1904. Nous ne la connaissions malheureusement pas encore, lorsque nous avons traité ce sujet dans notre article paru la même année.

offertes plus souvent en vente *exactement dans la même mesure*, à moins qu'on ne fasse circuler la monnaie à vide!

Il s'ensuit que si l'on multiplie M par V, il faut, pour être logique, multiplier aussi B par V. Au lieu de $\frac{MV}{V}$, on obtient donc $\frac{MV}{BV}$, soit $\frac{M}{B}$, c'est-à-dire qu'on revient à l'ancienne formule, purgée purement et simplement de toute vitesse de circulation.

Il faut donc exclure complètement du problème l'élément « vitesse de circulation » et considérer uniquement le rapport existant entre la quantité des biens offerts en vente et la quantité des moyens d'échange offerts en paiement.

§ 6. *Le stock monétaire et les autres moyens de paiement.*

Ainsi qu'on l'exposait déjà, en 1904, il convient d'appliquer la théorie quantitative, non seulement à la monnaie, mais aussi aux autres moyens de paiement. M. Irving Fisher, dans ses publications récentes, a défendu également cette opinion. Seulement, nous avons assigné à la monnaie, d'une part, et aux instruments de crédit, d'autre part, une action différente sur les prix : la quantité de monnaie déterminerait le niveau moyen des prix envisagé par longues périodes, tandis que la quantité d'unités d'échange en moyens de crédit déterminerait les variations qui se produisent autour de ce niveau moyen, d'une année à l'autre.

Quelles sont les unités d'échange, autres que la monnaie, dont les variations peuvent exercer une action sur les prix?

Suivant la théorie quantitive, les prix — ou rapports d'échange entre les marchandises et la monnaie — dépendent de la quantité d'unités d'échange qui sont offertes en paiement de ces marchandises. Voyons quelles sont les diverses espèces d'unités d'échange ou de paiement :

a) On peut payer en *monnaie*.

b) Si l'on paye au moyen d'un *chèque*, on ne supplée nullement, quoi qu'en aient dit certains auteurs, à la monnaie ; car le chèque — *qui n'est pas un instrument de crédit* — exige, au préalable, le dépôt en banque d'une provision suffisante pour couvrir les paiements à effectuer. Le chèque facilite simplement les transferts de monnaie, mais celle-ci existe réellement chez le banquier, immédiatement exigible, à tout moment.

c) Au contraire, les *billets de banque* — qui, eux, sont bien des

titres de crédit — suppléent à la monnaie dans une large mesure, puisque leur circulation peut atteindre, en Belgique et en Allemagne par exemple, le triple de l'encaisse métallique. L'émission des billets de banque peut donc porter au triple, à certains moments, la quantité d'unités d'échange représentées par le stock monétaire.

d) On peut aussi faire des achats importants, accroître considérablement la demande de marchandises, comme si l'on disposait d'unités légales de paiement, sans que pourtant il en soit réellement ainsi, c'est-à-dire en offrant simplement, en échange des marchandises, des promesses de paiement futur. C'est ce qui arrive chaque fois qu'on achète à crédit, par exemple en signant un billet à ordre ou en acceptant une lettre de change. Ces *effets de commerce*, transmissibles par endossement, pourront même passer de main en main et servir encore, jusqu'à leur échéance, à quantité d'autres achats. Il est évident que les effets de commerce, servant ainsi de moyen de paiement comme une véritable monnaie, accroissent notablement le stock des unités de paiement qui peuvent être offertes pour l'achat des marchandises.

e) Enfin, on peut aussi s'acquitter par d'autres promesses de paiement *non transmissibles;* ceci arrive chaque fois que le vendeur consent à n'exiger le paiement que dans un mois, trois, six ou même douze.

On a fait observer qu'une simple *ouverture de crédit* contribue bien moins à la demande des marchandises que les effets de commerce; car ceux-ci, étant transmissibles, peuvent encore servir jusqu'à l'échéance à d'autres transactions. En réalité, la simple ouverture de crédit permet d'effectuer, sans monnaie, bien plus d'affaires qu'il n'y paraît à première vue. Ceci s'obtient par une combinaison convenable des paiements au comptant et des paiements à crédit de termes différents.

Dans le commerce, on effectue ainsi une masse énorme de transactions avec très peu de monnaie. Le boutiquier qui achète les marchandises, payables à trois mois, et qui les vend au comptant pourra, sans consacrer un centime de son capital au paiement de ses fournisseurs, acheter cependant une quantité indéfinie de marchandises : il suffira que ses clients le paient régulièrement au comptant et que ses marchandises ne restent jamais plus de trois mois en magasin. De cette façon, il aura toujours reçu de ses clients le montant des marchandises (accru du bénéfice brut) avant

la date où il devra lui-même les payer à ses fournisseurs. Payant ainsi ses fournisseurs *avec l'argent de ses clients,* il ne devra donc consacrer aucun fonds de roulement au mouvement de ses marchandises.

C'est pourquoi, précisément, dans les affaires, le crédit accordé à des clients est généralement plus court que celui qu'on obtient des fournisseurs.

On voit que le simple fait d'ouvrir un crédit à un commerçant peut accroître, au même moment, la demande de marchandises dans une mesure exactement égale à la valeur des marchandises vendues par ce commerçant à ses propres clients.

En somme, le stock des unités de paiement offertes en échange des marchandises se compose de deux parties distinctes : l'une — la monnaie — relativement limitée et relativement stable et l'autre — le crédit — essentiellement élastique, extensible et contractible. Il a été démontré, notamment par Cl. Juglar et Siegfried, que, pendant les années de prospérité qui précèdent les crises, la masse des billets de banque et des effets de commerce en circulation s'accroît rapidement; on assiste alors à une large extension du crédit, suivie, après la crise, d'une contraction également étroite. En même temps, on assiste à une forte hausse des prix et, ensuite, à une chute rapide, ceci dans les limites réglées par l'importance du stock monétaire.

§ 7. *Une hausse de toutes les valeurs est inconcevable.*

Il est plus facile de contester la théorie quantitative que de la remplacer. Ne trouvant rien de mieux, on a proposé, comme explication des fluctuations de prix, des changements de toutes les valeurs d'usage, ou encore de toutes les valeurs d'échange.

A la vérité, la valeur d'usage est un *élément* indispensable de toute valeur d'échange; mais on ne pourrait démontrer — l'a-t-on jamais sérieusement essayé? — que la valeur d'usage sert de *mesure* à la valeur d'échange.

Les hausses générales de prix ne peuvent pas non plus s'expliquer par des accroissements de *toutes* les valeurs d'échange.

Sans doute, pendant les périodes de prospérité, la *richesse* générale s'accroît exceptionnellement vite, la somme des utilités augmente. Mais ce n'est nullement une raison pour qu'il en résulte une hausse générale des valeurs d'échange et des prix.

La valeur d'échange est tout autre chose. Le prix ne représente nullement une utilité, une valeur d'usage, mais essentiellement une valeur d'échange; le prix n'est que le rapport d'échange entre la monnaie et les autres biens.

Quand on réfléchit que la valeur d'échange n'est que le rapport de quantité dans lequel les biens s'échangent entre eux, on se demande en vain que peut bien signifier une hausse générale ou une baisse générale de tous les rapports d'échange ? Ceci est vraiment inconcevable.

Mais, ce qui se conçoit parfaitement, c'est que le rapport d'échange d'un seul bien se modifie, dans le même sens et dans la même proportion, par rapport à tous les autres, par exemple la monnaie; et alors, il se produit une hausse ou une baisse générale des prix.

Sans doute, une hausse des prix *accompagne* généralement un accroissement rapide des richesses. Mais il ne s'ensuit nullement que celui-ci soit la cause de celle-là. Nous pensons précisément le contraire, à savoir que c'est l'accroissement des prix qui favorise celui des richesses.

Et si, pendant les périodes de prospérité, les prix s'élèvent, cette hausse ne nous paraît explicable, quoi qu'on en dise, que par un accroissement exceptionnellement rapide des unités d'échange dont les acheteurs disposent, un accroissement *plus* considérable que celui des richesses échangées.

Le crédit est soutenu par la confiance dans des transactions heureuses mais futures, dans le chef des débiteurs; il escompte, à l'avance, des accroissements de richesses qu'on espère voir se réaliser dans l'avenir; il *précède,* à chaque instant, l'accroissement des richesses. Il dépasse, par conséquent, à chaque moment, la quantité des richesses existant réellement. On conçoit donc très bien qu'il permette ainsi une hausse générale des prix. Au contraire pendant les années de langueur, c'est la méfiance excessive qui produit le fait inverse.

§ 8. *Fluctuations de la demande comme cause des changements de prix.*

On a aussi essayé d'expliquer les fluctuations de prix par des changements de la demande de toutes les marchandises. A un moment donné, il survient, dit-on, dans une branche quelconque de production, une recrudescence d'activité. Conséquences : aug-

mentation de bénéfice et de revenu, donc, accroissement de la demande d'autres marchandises et, par conséquent, d'autres genres de production ; et ainsi, de proche en proche, recrudescence d'activité, de profit, de revenu et hausse générale de la demande et des prix.

Mais on ne peut pas concevoir comment un simple accroissement de la demande pourrait faire hausser les prix, du moment que la quantité d'unités d'échange dont les acheteurs disposent, n'augmente pas en proportion.

Pour que la demande exerce une influence quelconque sur les prix, il faut qu'elle soit *effective,* il faut que l'acheteur *puisse payer* les prix plus élevés qu'il propose. Un accroissement de la demande n'est possible que par un accroissement proportionnel de la solvabilité des demandeurs.

De même, la restriction de la demande, qu'on invoque pour expliquer la chute des prix au moment de la crise, n'est pas une explication suffisante. Un auteur, qui attribue cependant les changements de prix à des fluctuations de « désirabilité » et de demande, le reconnaît lui-même lorsqu'il écrit : « Ce dont souffrent les entrepreneurs, à la crise, ce n'est pas de ne point trouver assez d'hommes pour consommer leur marchandises, mais de n'en point trouver assez *qui soient disposés à les leur bien payer* ».

Effectivement, il en est bien ainsi : de simples désirs ne peuvent agir sur les prix, mais uniquement des demandes effectives, c'est-à-dire appuyées sur une solvabilité correspondante. En d'autres termes, une hausse générale des prix ne peut se réaliser que par un accroissement de la solvabilité générale, c'est-à-dire par une augmentation de la quantité d'unités de paiement dont peuvent disposer les acheteurs. Inversement, pour une baisse générale des prix.

Quoi qu'on fasse, on en revient donc toujours à l'explication quantitative, seule plausible.

§ 9. *Comment la hausse des prix favorise la production.*

Pendant les périodes de hausse générale, les profits s'élèvent et stimulent la production, tandis que, pendant les périodes de baisse, ils la découragent en réduisant ou même en supprimant les bénéfices.

Toocke et Newmarch écrivaient, à propos de l'inflation monétaire

du XVIe siècle : « Quels que soient les inconvénients partiels que l'accroissement de l'offre de monnaie américaine a pu causer au XVIe siècle par l'élévation des prix, ces inconvénients ont été compensés et *repayés cent fois,* par l'activité, par l'expansion et la vigueur qu'il a communiquées, pour plus d'une génération, à toute entreprise et à tous les actes propres à..... accroître le bonheur de l'humanité ».

Inversement, une baisse générale réduit le bénéfice et décourage toute entreprise. De Laveleye a très bien résumé, en quelques exemples typiques, les effets de la dépression : « Vous améliorez une terre, et, quand tout est terminé, vous la mettez en vente ; elle se vend moins cher que vous l'aviez achetée. Vous bâtissez une maison, et, quand elle est achevée, vous essayez de la réaliser : c'est tout au plus si vous rentrez dans ce que vous ont coûté les matériaux ; vous perdez vos peines et la valeur du terrain. Vous construisez un navire dont le revenu est calculé sur le taux des frets : quand il prend enfin la mer, les frets ont baissé et tous vos calculs sont déçus. Vous tentez une spéculation en denrées coloniales ou en métaux ; là aussi, la baisse vous poursuit et vous ne pouvez vendre qu'à perte. Même déception dans l'industrie »[1].

On a opposé à ces explications l'objection suivante : Pendant les années prospères, tout hausse et, par conséquent, le coût de production s'élève dans la même mesure que le prix de vente. Dès lors, comment voulez-vous que le profit augmente ?

Raisonnement spécieux, car on perd de vue le temps qui sépare la vente des fabricats de l'achat des éléments qui entrent dans leur production, et, par conséquent, le changement du niveau général des prix accompli pendant cet intervalle. Or, c'est précisément cet écart qui accroît le profit des entreprises. Tout dépend donc du temps écoulé et de la hausse des prix intervenue dans cet intervalle.

Quant à la main-d'œuvre, le temps qui sépare le paiement des ouvriers et la vente des produits n'est pas, à la vérité, considérable. Ajoutons que les salaires varient moins et plus lentement que les prix des marchandises. Mais le prix de la main-d'œuvre n'a guère d'importance, car celle-ci n'intervient dans le coût de production industriel que pour deux dixièmes en moyenne, tandis

[1] De Laveleye, *La crise et ses remèdes.* Verviers, Gilon, 1886, p. 8.

que six dixièmes sont absorbés par la matière première et deux dixièmes par les frais généraux[1].

Il faut donc surtout considérer les matières premières et accessoires, ainsi que les frais généraux. Or, entre l'achat des matières premières, matières accessoires, de l'outillage, des matériaux de construction et de réparation de l'usine, d'une part, et, d'autre part, la vente des produits, il peut s'écouler bien des mois et même des années pendant lesquels les prix auront pu hausser fortement. C'est cette différence de prix qui, au moment de la vente, viendra grossir d'autant le bénéfice de l'industriel.

Telles sont, d'ailleurs, les raisons pour lesquelles les fabricants tiennent pour une règle élémentaire d'économie industrielle, de s'assurer de larges provisions de matières premières pendant les années de hausse et de les réduire au contraire au minimum, pendant les périodes de baisse.

§ 10. *La théorie quantitative serait un retour au mercantilisme.*

On n'a pas toujours opposé à la théorie quantitative des arguments bien sérieux, celui-ci par exemple : attribuer aux métaux précieux un rôle économique aussi important, c'est, dit-on, retourner aux errements des mercantilistes.

Saisissons cette occasion de réhabiliter un peu les économistes du XVIe et du XVIIe siècles. Ceux-ci furent des gens bien plus sensés qu'on n'a l'air de le croire généralement. Sans doute, leur théorie de la balance du commerce a dû subir quelque modification pour pouvoir s'appliquer à notre époque. Cependant, l'exportation des métaux précieux n'en est pas moins considérée, aujourd'hui encore,

[1] Le coût en main-d'œuvre descend même à un demi-dixième dans certaines industries. Voici la proportion des divers éléments du coût de production, calculée sur une statistique officielle des industries du Massachusetts en 1911 (26e Rapport du *Bureau of Statistics* de cet État, 1913).

Industries	Production brute	Matières premières	Salaires	Frais généraux
Industrie du coton	10	6 1/2	2 1/2	1
Industrie de la laine	10	6 1/3	2	1 2/3
Industrie des chaussures	10	6 1/2	2 1/2	1
Industrie du cuir	10	7	1 1/2	1 1/2
Papier et pulpe	10	6	1 1/3	2 2/3
Abatage et préparation des viandes	10	9	1/2	1/2
Les autres industries	—	—	—	—
Toutes les industries	10	6	2	2

comme un fait des plus graves. Il est toujours vrai que le signe le plus certain auquel on peut reconnaître l'appauvrissement d'un pays, est l'émigration de sa monnaie, avec, à sa suite, un change déprécié.

Le mercantilisme — qui n'est qu'une forme de protectionnisme — est le système que les gouvernements ont suivi, de tout temps, avec le plus de fidélité! Aujourd'hui, il est pratiqué plus que jamais[1]. Déjà, les mercantilistes professaient les doctrines, qui sont aussi celles du xxe siècle, par exemple :

Le commerce extérieur est d'autant plus avantageux, qu'il consiste dans l'échange des produits du pays, par ses propres marchands et par sa propre marine (Cf. les études de Blondel sur l'*Essor de l'Allemagne*).

Plus la population trouve d'occasions de s'employer, plus elle est prospère. Par conséquent, un pays gagne plus à l'exportation d'objets manufacturés qu'à celle des matières brutes (Cf. les conclusions de la *Tariff Commission anglaise* de 1905).

Le commerce est plus profitable avec les pays sur lesquels on a une hégémonie politique, particulièrement quand on les tient sous sa dépendance, comme les colonies (Cf. *le regain de la vogue du « pacte colonial », l'impérialisme anglais*).

En relisant ces préceptes mercantilistes, on se dira sans doute que ceux qui les ont défendus n'étaient pas moins sensés que les hommes d'État du xxe siècle.

Le mercantilisme est une de ces doctrines qu'on se plaît à critiquer et à contester et qu'on applique cependant avec un ensemble remarquable. Ce n'est pas son moindre trait de ressemblance avec la théorie quantitative.

CONCLUSION

Il ne faut pas se faire illusion sur les résultats que peut donner une controverse portant sur la nature de la valeur.

En cette matière, on rencontre souvent des affirmations contradictoires, des propositions qui s'évanouissent dès qu'on essaie de leur donner un sens précis. Ici, pourtant, il importe plus que jamais de bien déterminer les notions fondamentales sur lesquelles

[1] Le libre-échange est cependant l'idéal pour tous les pays et il s'impose même comme une nécessité pratique aux petits pays comme la Belgique, qui ne pourraient se suffire à eux-mêmes.

on raisonne. A cette fin, rien ne peut remplacer la méditation tenace, recommencée souvent.

Il ne suffit pas de raisonner convenablement sur des abstractions ou sur des symboles mathématiques. Il faut que ces signes ou ces symboles correspondent à quelque chose de réel. Les signes mathématiques ne peuvent être qu'un moyen de représenter le fait dont l'image est dans notre pensée ; mais il faut avant tout que cette image soit nette et précise. Il faut que l'abstraction soit une *vision claire de faits concrets;* sans cette vision claire, on ne comprend pas, on n'explique rien, la combinaison logique fût-elle même impeccable.

Lorsque le fondateur de l'Institut de sociologie de Bruxelles eut imaginé son unité de compte — unité *invariable* — pour la mesure des valeurs, il trouva aussitôt nombre de collaborateurs pour l'appuyer au moyen de formules mathématiques parfaitement agencées. Et lorsqu'on se fut avisé de la relativité spécifique de toute valeur d'échange, on trouva, tout aussi facilement, d'autres raisonnements mathématiques également excellents.

C'est l'équation *fondamentale* qu'il s'agit de poser exactement. Or, ce point essentiel présente une grande difficulté quand il s'agit de la valeur d'échange. Celle-ci est une notion tellement délicate, relative, flottante ! Elle est si difficile à imaginer, que nous échappons avec peine à la tentation de l'assimiler à d'autres mesures d'une représentation plus aisée, celles que nous employons journellement, celles auxquelles nous sommes habitués et qui tombent mieux sous nos sens : unités de poids, de longueur, de capacité. Dans notre esprit, malgré nous, le franc devient vite une unité de mesure analogue à celles-là.

Or, il n'en est rien. Les unités de mesures ordinaires, une fois déterminées, existent par elles-mêmes, elles ne changent plus. Le mètre est là devant nous, il ne change pas, il existe par lui-même et il suffit parfaitement à mesurer toutes les longueurs. Mais, le franc, quelle est sa valeur ? Si l'on veut exprimer sa valeur, c'est-à-dire son rapport d'échange, il nous manque encore une donnée : il faut savoir *par rapport à quoi ?* D'où la distinction que nous sommes obligés d'établir, par exemple, entre le salaire *nominal* et le salaire *réel.* Le premier, qui est la valeur de la journée de travail *en monnaie,* ne nous dit rien sur sa valeur réelle, si nous ne connaissons *en outre* la valeur de la monnaie en utilités, en marchandises, en services.

La grandeur de la valeur d'une unité monétaire ne nous est donnée que par la quantité de biens que nous pouvons nous procurer avec elle. Conçoit-on unité de mesure plus fuyante, plus relative ? C'est cependant avec ce mètre élastique et tout relatif que nous nous donnons l'illusion de mesurer exactement toutes les valeurs !

La valeur de la monnaie ne peut signifier que le rapport dans lequel celle-ci s'échange contre les biens. Or, la monnaie en circulation est, à tout moment, offerte virtuellement en échange contre les richesses en circulation. La valeur totale de la monnaie en circulation est donc égale à la valeur totale des richesses en circulation. La valeur de la monnaie c'est $\frac{M}{B}$, M représentant la monnaie et B les biens ou richesses.

Si la quantité de la monnaie en circulation s'accroît deux fois plus vite que la quantité des marchandises échangées, ce rapport deviendra donc $\frac{2\,M}{B}$, c'est-à-dire que tous les prix doubleront.

Bien entendu, cette règle ne s'applique pas à la réalité avec une exactitude aussi simple et aussi rigoureuse. Comme toutes les soi-disant *lois* ou, plutôt, les *régularités* qu'on observe en matière sociale, celle-ci est tout approximative et le raisonnement que nous venons de faire n'aurait guère de poids, s'il ne pouvait se vérifier par l'expérience. Il est également bien entendu qu'il faut ajouter au stock monétaire la masse des unités d'échange en moyens de crédit.

L'extension et la contraction du crédit qui accompagnent les crises déterminent les fluctuations de prix, par courtes périodes, autour du niveau moyen déterminé à son tour par le stock monétaire et qui, de son côté, se modifie par périodes beaucoup plus longues.

Laurent Dechesne,

Professeur à l'Ecole des Hautes-Études commerciales et consulaires de Liége.

LE BLÉ ET LE PAIN. COOPÉRATION ET INTÉGRATION

(*Suite* [1]).

La cause déterminante qui, dans la région de Condom, a provoqué l'étude et la création de la maison de blé et de boulangeries coopératives, fut la très mauvaise qualité du pain. Il était devenu affreux d'aspect et de goût détestable, nous en parlons par expérience. Non seulement il ne nourrissait pas, mais encore il rendait malade. Il était devenu, en un mot, préjudiciable à la bourse et dangereux pour l'estomac. Le déchet de la mouture : son et repasse, se comportait de la même façon sur les animaux de la ferme et de la basse-cour. On ne savait que penser lorsque des condamnations retentissantes de boulangers et meuniers pour falsifications de farines et d'issues, vinrent donner un corps aux plaintes générales et exaspérer l'opinion publique. C'est alors que le syndicat agricole de Condom, pour débarrasser les habitants du pain de talc, crut pouvoir prendre l'initiative de fonder une coopérative de boulangerie. A la suite d'études entreprises par les gens dévoués qui se mirent à la tête du mouvement, on acquit vite la certitude que pour avoir du pain de qualité garantie et de prix modéré, il fallait non seulement faire le pain, mais encore fabriquer la farine. Ceci était d'autant plus facile que la région produisait un excellent blé en quantité plus grande qu'il n'était nécessaire pour assurer l'alimentation. C'était aussi parfaitement logique et l'exemple venait de loin. Enfin il faut savoir que les consommateurs de pain étaient, pour la plupart, producteurs de blé et que le pain leur était livré par les boulangers suivant le mode traditionnel de l'échange contre une partie de leur récolte.

C'est pourquoi, vers le milieu de 1908, sous la vigoureuse initiative d'un homme d'une haute intelligence et d'un très grand sens pratique, un certain nombre d'agriculteurs se groupèrent en société de production et de consommation et élaborèrent leurs statuts. La société réalisait du coup l'intégration à peu près complète

[1] V. *Rev. d'Éc. pol.*, n° de mai-juin 1914, p. 289 et suiv.

des procès de production et de transformation du blé. Mais croyant à tort que la société serait soumise à la patente pour la totalité des affaires sociales par le fait qu'elle vendait du pain au public, on décida de former deux sociétés distinctes : une coopérative agricole de meunerie et une coopérative de boulangerie. Et c'est ainsi que le moulin et les fours, construits d'ailleurs sous le même toit, commencèrent à fonctionner.

Cela n'alla pas d'ailleurs sans tâtonnements et sans difficultés. Le personnel technique fut assez malaisé à recruter. Il fallut lutter, comme bien on pense, contre l'hostilité des boulangers; et elle se manifesta de bien des manières. Tel jour l'un d'eux ne parvint-il pas à gagner un des porteurs et à obtenir de lui qu'il changeât dans sa voiture l'excellent pain coopératif contre de détestables miches préparées à cet effet. Une partie de la clientèle risquait ainsi d'être dégoûtée à tout jamais. D'autre part, la coopérative avait à lutter contre d'assez gros obstacles tenant à la répartition géographique de ses clients. Les producteurs consommateurs de pain ne sont pas, dans cette région, comme cela existe dans d'autres parties de la France, groupés en agglomérations rurales où il est très facile de faire la distribution du pain. Le cultivateur habite dans de petites fermes isolées les unes des autres au centre des exploitations et disséminées d'une façon plus ou moins régulière sur la surface du pays. Et comme ces populations étaient accoutumées à recevoir, plusieurs jours par semaine, le pain apporté par les boulangers il fallait que la coopérative s'outillât en conséquence, eût ses porteurs, ses voitures et ses chevaux.

Mais ce ne furent pas là les plus graves difficultés rencontrées dès le début. Les statuts n'avaient pas consacré l'obligation pour le coopérateur d'apporter tout son blé à la coopérative et d'ailleurs, cette dernière eût été vraisemblablement hors d'état d'assurer la sanction de cette disposition. Néanmoins, cela faillit bien être la pierre d'achoppement. En effet, la farine produite par le moulin au delà des besoins de la boulangerie aurait aisément trouvé preneur auprès des boulangeries coopératives. Mais la société se trouva tout de suite dans la nécessité de refuser la plupart des marchés proposés, étant donnée l'incertitude où elle se trouvait sur la quantité de grain qui lui serait apportée par les coopérateurs et étant donné, d'autre part, que la loi du 29 décembre 1906 ne lui permettait pas d'en acheter sur le marché. Devant cette situa-

tion, qui fut le souci constant du conseil d'administration, son véritable cauchemar, le mot n'est pas trop fort, pendant les deux premiers exercices, que fallait-il faire ? Mourir de sa belle mort ou bien chercher le salut dans une voie accessoire, et c'est ce dernier parti qui fut suivi. Ayant acquis la conviction que les coopératives qui transforment leurs produits et les vendent sur le marché ainsi transformés ne sont pas soumises à la patente, on décida l'achat de la coopérative de boulangerie qui fut ainsi intégrée juridiquement à la meunerie, comme elle lui était déjà attachée techniquement. Ce fut l'œuvre de deux assemblées générales réunies conformément à la loi. Voilà pourquoi dans les comptes de la société figure encore au passif une certaine somme affectée au paiement des actions rachetées de l'ancienne boulangerie. On acquit donc cette dernière, et on poussa de toutes ses forces à accroître le débouché du pain. Il fallut naturellement construire de nouveaux fours, créer de nouveaux dépôts dans les communes environnantes, acheter chevaux et voitures. Et il fut bien nécessaire d'agir ainsi car on était placé en face d'un dilemme inéluctable : il fallait donner à tout prix une matière à l'activité du moulin et il fallait bien faire fonctionner le moulin sous peine de voir la production du pain s'arrêter. Bref, grâce aux efforts du conseil, soit avec des fonds d'emprunts, soit par des moyens de trésorerie temporaires, l'outillage essentiel put être constitué, le débouché pour le blé trouvé et la crise fut conjurée. Peu à peu, le fonctionnement s'est fait plus calme, plus rassis, sans à-coups, avec un personnel épuré, complété, acquérant tous les jours plus de compétence. Par délibération de l'assemblée du 26 août 1910, le principe a été posé que le coopérateur *doit* son blé à la coopérative et ce principe est de plus en plus obéi. Et à une période de pertes journalières au début a succédé une période de bénéfices suffisants pour combler les déficits, amortir largement les emprunts et pour donner d'importants bonis aux coopérateurs.

Tels sont, brièvement résumés, l'origine et les débuts de cette société. Quels sont ses caractères juridiques, quels sont les éléments techniques dont elle dispose, quels ont été les résultats économiques de son activité? C'est ce que nous voudrions maintenant indiquer.

*
* *

L'article 2 des statuts, conçu d'une façon très large, ne vise pas

uniquement le blé, mais tous les produits de la ferme. Il donne, en effet, pour objet à l'Association :

1° De moudre les blés, maïs, fèves et autres grains provenant exclusivement des associés et de vendre les produits ainsi obtenus; 2° de transformer en pain la farine du blé et de vendre le pain ainsi fabriqué; 3° de vendre directement les blés, maïs, fèves *et autres produits agricoles* provenant des associés; 4° de les emmagasiner et de faciliter les opérations de warrantage.

La société, dit l'article 3, cherchera à vendre dans les meilleures conditions possibles les produits transformés par elle (pain, farine, issues, etc.). Elle pourra notamment établir à cet effet des filiales ou des dépôts de pain dans les communes environnantes, ou s'entendre avec les boulangeries coopératives pour leur fournir les farines et issues qui leur seront nécessaires.

Pour atteindre ces résultats, il a été fondé une société coopérative de production, anonyme, à capital et à personnel variables, placée dans les conditions déterminées par les lois du 24 juillet 1867, 1er août 1893 et 29 décembre 1906.

Le capital social fut tout d'abord fixé à 20.000 francs, divisé en 800 parts de 25 francs, mais susceptible d'être augmenté d'année en année, par délibération du Conseil ou par suite de l'admission de nouveaux membres. Chaque part était libérée de 10 francs, le surplus devant être appelé par fractions de 5 francs au fur et à mesure des besoins. En outre, conformément aux principes coopératifs, le taux de remboursement ne peut en aucun cas excéder le prix initial des actions; aucun dividende ne peut être attribué au capital qui reçoit seulement un intérêt fixe maximum de 4 p. 100 par an. Enfin les coopérateurs recevront, s'il y a lieu, 70 p. 100 des bénéfices réalisés, proportionnellement au blé qu'ils auront apporté à la société.

Envisagée au point de vue technique, la coopérative comprend quatre organes principaux : une usine génératrice d'électricité — un moulin — une boulangerie — des greniers, magasins, silos, écuries et granges.

C'est l'électricité qui fournit à la fois l'éclairage et la force motrice aux divers services de la coopérative. Elle est produite au moyen de turbines hydrauliques et de dynamos installées dans l'ancien moulin de Gauge situé à 1.500 mètres de là sur un barrage de la Baïse. L'usine génératrice n'appartient pas à la société,

mais a été louée par elle à son propriétaire, l'hospice de Condom, pour une durée de vingt-sept ans d'après les dernières conventions[1].

Les autres services : magasins, silos, moulin, boulangerie, sont, au contraire, installés dans un seul et même corps d'immeuble qui est la propriété de la société.

L'outillage du moulin est constitué par des groupes de cylindres, planchistères, etc., et est capable de transformer en farine 100 hectolitres de blé par vingt-quatre heures. Cette quantité pourrait être portée, grâce à des transformations actuellement à l'étude, à 150 hectolitres.

La boulangerie comprend présentement quatre fours (un cinquième sera mis en service dans peu de temps), pétrin mécanique du type Werner et Pfeiderer. Elle peut fabriquer 6.000 kilogrammes de pain par vingt-quatre heures.

Les silos et greniers en ciment armé et les magasins peuvent contenir sans difficulté 15.000 hectolitres de blé et 1.000 balles de farine. Des agrandissements en voie d'achèvement mettent la société à même de suffire pour longtemps au logement de ses grains.

On étudie en ce moment l'installation de séchoirs permettant d'utiliser la chaleur perdue des fours.

Pour l'achat de ces immeubles, pour leur aménagement et pour l'outillage, il va de soi que le capital propre des associés n'aurait pu suffire. Au 30 juin 1913, il avait déjà été dépensé à cet effet une somme de 145.000 francs. Or le capital social du début avait été fixé à 10.000 francs, porté, il est vrai, avant même la constitution de la société, à 25.000 francs. Deux cinquièmes en furent aussitôt versés. Mais comme l'on avait l'intention de demander l'appui financier de l'État conformément à la loi du 29 décembre 1906 et que l'État ne prête au maximum que le double du capital effectivement versé, il fallut presque tout de suite appeler les trois cinquièmes restants. Cette augmentation du capital et cette libération totale ne s'effectuèrent sans difficulté que grâce au concours de deux coopérateurs dévoués.

Et ainsi une somme de 50.000 francs (exactement le double du capital versé) put être demandée à l'État, au taux de 2 p. 100,

[1] *Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 1912-1913*, p. 8 et 9.

par l'intermédiaire de la Caisse régionale de crédit agricole du Gers. Le prêt devait être remboursé dans un délai de treize ans et exigeait un amortissement annuel de 3.846 fr. 15.

Depuis, de nouveaux souscripteurs sont venus. Dès 1910, le capital social montait à 34.750 francs. Et un nouvel emprunt de 10.000 francs fut accordé par l'État pour une durée de onze ans seulement; il exige une annuité de 909 fr. 09. A la fin de l'exercice 1912-13, le capital social atteignait 39.350 francs et quelques obligations émises représentaient une somme de 2.145 francs.

Mais toutes ces ressources, appartenant en propre à la société ou empruntées, si elles avaient suffi au début pour l'achat et l'installation des immeubles et de l'outillage, ne pouvaient évidemment pas permettre de constituer le fonds de roulement assez considérable qui était indispensable.

C'est par le warrantage des blés que ce fonds fut réuni, et ce ne fut pas, hélas! sans quelques hésitations de la part des dispensateurs du crédit. Les warrants agricoles ont fait déjà jusqu'ici l'objet de nombreuses dispositions législatives. Mais on peut hardiment affirmer que c'est une institution sur le papier[1]. L'agriculteur ne le connaît que vaguement et voulût-il en faire emploi, il ne trouverait aucun banquier pour lui fournir les fonds. La coopérative en fit l'amère expérience dès sa première tentative. Et cependant, elle possédait une installation modèle, faite pour donner toute sécurité aux warranteurs. Le blé reçu des coopérateurs, parfaitement nettoyé et séché, est introduit dans des silos en ciment armé (à l'abri de l'incendie), n'ayant que deux ouvertures, une en haut pour le remplissage, l'autre en bas pour la sortie du blé. Une fermeture en fer et à serrure ou à cadenas ne permet pas d'extraire un grain de blé des silos sans le consentement du possesseur de la clé. Or la coopérative, allant au delà des exigences de la loi, offrait la clé au bailleur de fonds. Ces préventions vis-à-vis de ce mode de crédit agricole qu'est le warrant ont d'ailleurs assez rapidement cédé. A diverses époques le chiffre des crédits ainsi obtenus a dépassé 50.000 francs.

C'est avec toutes ses ressources que la coopérative a pu se cons-

[1] V. la première enquête faite depuis la loi du 30 avril 1906. Rapport adressé par le ministre de l'Agriculture au président de la République sur le warrantage des produits agricoles, *J. off.*, Annexes, 1913, p. 1960.

tituer, vivre et aboutir aux remarquables résultats que nous allons maintenant indiquer.

*
* *

L'activité d'ensemble de la coopérative peut être aisément mise en lumière en prenant successivement les trois services fondamentaux : la maison de blé, le moulin, la boulangerie.

Le nombre des coopérateurs n'a cessé de s'accroître. Ils étaient 332 en 1908-1909, ils sont 893 en 1912-1913. Ils ont donc presque triplé en quatre années. La quantité de blé apporté en moyenne par chacun d'eux s'accroît aussi. Malheureusement, nous ne pouvons pas déterminer d'une façon précise si ceci est dû à un accroissement de la fidélité coopérative. Les associés s'acheminent-ils peu à peu vers l'application intégrale du principe posé que le coopérateur *doit* son blé à la coopérative, ou est-ce que leur récolte a été plus abondante dans les derniers exercices? Il faudrait, pour répondre à cette question, savoir quel est le montant du grain récolté par chaque associé, et nous ne le connaissons pas. Quoi qu'il en soit, voici un tableau qui résume les chiffres que nous possédons :

Exercices	Nombre de coopérateurs	Blé apporté	Moyenne par coopérateur
1908-1909	332	7.600 Hl.	26,7
1909-1910	532	17.000 »	31,9
1910-1911	692	17.200 »	24,8
1911-1912	727	19.500 »	26,8
1912-1913	896	26.400 »	29,4

La plus grande partie de ce blé a été transformée en farine par le moulin, ainsi que le montre le tableau suivant :

Exercices	Blé apporté	Blé travaillé	Farine produite (kil.)
1908-1909.	7.600 Hl.	7.400 Hl.	426.000
1909-1910.	17.000 »	16.400 »	952.000
1910-1911.	17.200 »	17.600 »	1.020.000
1911-1912.	19.500 »	19.700 »	1.147.000
1912-1913.	26.400 »	26.400 »	1.350.000

Les quelques hectolitres qui ne sont pas entrés au moulin ont été vendus pour être utilisés notamment comme semences parfaitement nettoyées.

Quant à la farine produite, nous avons conté comment la coopé-

rative, qui aurait, dès le début, trouvé aisément preneur soit auprès des boulangers, soit auprès des coopératives de consommation, a dû chercher dans la boulangerie le débouché le plus important de sa production. La farine, qui n'a pu être employée dans la fabrication du pain, a été vendue ou remise à des coopérateurs membres de sociétés voisines qui n'avaient pas de moulin. Le tableau suivant indique la marche de la panification :

Exercices	Farine produite (kil.)	Farine consommée (kil.)	Pain produit (kil.)	Nombre de familles
1908-09	426.000	193.000	270.000	401
1909-10	952.000	550.000	772.000	789
1910-11	1.020.000	767.000	1.065.000	1.280
1911-12	1.147.000	806.000	1.130.000	1.484
1912-13	1.350.000	1.012.000	1.423.001	1.740

Le taux moyen de rendement de farine en pain ressort à 140,44 p. 100 de farine traitée; autrement dit, 100 kilos de farine ont donné en moyenne 140 kilos et 44 grammes de pain. Voilà quelle a été l'activité de la coopérative pendant les cinq premiers exercices. Elle peut se résumer de la façon suivante. Elle a pu :

1° Recevoir, manutentionner, conserver, transformer en farine ou vendre 87.700 hectolitres de blé, soit en kilos. . . 7.016.000

2° Panifier ou vendre 49.350 balles de farine, ou. . 4.935.000

3° Livrer à 1.740 familles, en pains 4.600.500

Quels ont été maintenant les résultats économiques pour les associés? On n'a, pour s'en rendre compte, qu'à indiquer la marche ascendante des bénéfices encaissés. Elle est vraiment impressionnante.

1908-09.	1.600	francs.
1909-10.	13.700	»
1910-11.	15.000	»
1911-12.	33.400	»
1912-13.	43.400	»

Mais ceci ne nous renseigne guère sur la situation véritable des diverses catégories de participants. Nous allons les envisager une à une et ceci va nous permettre d'entrer plus avant dans le mécanisme de la coopérative. Les participants sont de cinq sortes :

1° Les coopérateurs que nous appellerons de *première catégorie*. Ce sont des agriculteurs qui apportent leur blé dès la récolte à la coopérative, ne demandent aucune avance, et chargent le conseil

d'administration d'utiliser ce grain au mieux de leurs intérêts.

2° Les agriculteurs que nous désignerons sous l'appellation de coopérateurs de *deuxième catégorie*. Ils mettent eux aussi, dès la récolte, leur blé à la disposition de la société, mais demandent une avance déterminée par le règlement[1].

3° Les coopérateurs de *troisième catégorie* qui apportent leur blé à la coopérative pour en toucher immédiatement le prix au cours du marché.

4° Les agriculteurs qui échangent du blé contre du pain. Nous les nommerons les *coopérateurs-consommateurs*.

5° Les acheteurs de pain qui ne sont pas producteurs de blé. Ce sont les *clients adhérents* du règlement de la coopérative.

Eh bien ! quelle est la situation de ces différentes catégories de personnes qui ont participé à l'activité coopérative et ont collaboré à des titres divers à son développement et à son succès ?

1° *Coopérateurs de 1re catégorie.* — Ce sont les agriculteurs, avons-nous dit, qui mettent leur blé à la disposition de la coopérative dès la récolte et sans demander aucune avance. Ce sont les vrais coopérateurs, ils ont confiance dans l'organisme qu'ils ont créé, et s'associent purement et simplement aux chances bonnes ou mauvaises de l'exercice.

De par le règlement, ils ont droit à la fin de l'année sociale :

1° Au prix du blé apporté fixé d'après le cours moyen de l'année ;

2° A une part des bénéfices industriels ou ristourne calculée, suivant les principes coopératifs, au prorata de la quantité de blé livrée ;

3° A un intérêt de 4 p. 100 de la valeur du blé reçu par la société, calculée aussi d'après le cours moyen de l'année.

Ces coopérateurs n'ont pas été jusqu'ici très nombreux. Ils apparaissent seulement en 1911-1912. 13 coopérateurs ont apporté 548 hectolitres, soit une valeur de 12.514 fr. 40. Mais en 1912-1913, ils sont déjà en notable accroissement. 32 coopérateurs ont livré 1.245 hectolitres d'une valeur de 28.635 francs.

Ces coopérateurs fidèles ont touché en 1912-1913 par hectolitre apporté :

1° 23 francs représentant le prix moyen du blé pendant l'année sur le marché de Condom ;

[1] V. p. 2 du règlement.

2° 2 francs, montant de la répartition du boni ou de la ristourne ;

3° 0 fr. 92, intérêt à 4 p. 100 sur le prix de 23 francs.

Soit un total de 25 fr. 92, 2 fr. 92 de plus (soit près de 13 p. 100) que les vendeurs ordinaires de blé sur le marché local.

2° *Coopérateurs de 2e catégorie.* — Lorsque, dès la récolte, le coopérateur met son blé à la disposition de la société, il peut, dans un délai de huit jours, recevoir une avance et cette dernière est égale à celle qui est obtenue par la coopérative elle-même par le warrantage des blés enfermés dans les silos. Le reste lui est payé d'après le prix moyen de l'année et en même temps que la ristourne provenant des bénéfices sociaux.

Au lieu d'être apporté au moment de la récolte, le blé peut ne l'être qu'au cours de l'année; mais alors, si le blé est accepté par la société, le coopérateur n'a droit à la ristourne que proportionnellement au temps restant à courir jusqu'à la clôture de l'exercice. Il ne serait pas, en effet, équitable que l'associé, se décidant à apporter son blé par exemple le dixième mois, eût le même avantage que celui qui a livré le sien dès les premiers mois. Enfin naturellement ce coopérateur ne reçoit en aucun cas l'intérêt de 4 p. 100 accordé à celui de la 1re catégorie. Le nombre et la situation des participants ainsi compris peuvent être figurés de la façon suivante :

Exercice	Nombre	Blé apporté (hl)	Avance reçue
—	—	—	—
1909-1910	»	452	»
1910-1911	»	200	18
1911-1912	105	2.954	16
1912-1913	77	2.151	16

Quant aux avantages financiers retirés de leur adhésion à la coopérative, ils sont mesurés tout d'abord par le chiffre de la ristourne reçue par eux et provenant des profits industriels ou commerciaux réalisés pendant l'exercice, soit :

1909-1910.	0 fr. 25	»	p. 100 du prix de vente.
1910-1911.	2 fr. 25	11,3	—
1911-1912.	1 fr. 70	8	—
1912-1913.	2 fr. »	9	—

Nos coopérateurs ont donc ainsi retiré de leur blé une valeur

supérieure de 10 p. 100 en moyenne à celle qui a été encaissée dans la même période par les non-coopérateurs. Le résultat, comme on le voit, est extrêmement encourageant.

Résumons la situation comparée des agriculteurs, coopérateurs ou non, dans la période envisagée :

Exercice	Prix moyen à Condom	Coopérat. 1re catégorie	Coopérat. 2e catégorie
1909-1910. . . .	»	»	»
1910-1911. . . .	22	»	24,50
1911-1912. . . .	22,80	25,38	24,50
1912-1913. . . .	23	25,92	25

Mais ce ne sont pas seulement ces avantages financiers, immédiatement chiffrables, que la coopérative a procurés à ses associés. La société fait réaliser aux cultivateurs qui lui apportent leur blé d'autres économies. Nous avons vu ci-dessus que le crédit individuel agricole par la voie du warrant est, jusqu'ici, une institution à peu près sans portée pratique. Eh bien ! la coopérative a eu ici les effets les plus heureux. Avec ses greniers et ses silos, elle a constitué comme une sorte de magasin général commun offrant toutes les garanties désirables aux prêteurs. Désormais, grâce à elle, l'agriculteur qui a besoin d'argent peut recevoir sans intérêt, à titre d'avance, 75 p. 100 de la valeur de son blé remis au grenier collectif. Il n'est plus obligé de porter son blé au marché dès le moment de la récolte et de subir la loi des marchands. L'avance qu'il reçoit lui permet d'attendre la fin de l'exercice coopératif.

Ce n'est pas tout. La maison de blé procure encore aux cultivateurs l'économie des frais de garde et d'entretien du blé, elle les débarrasse du souci de le protéger contre la dent des rongeurs et l'activité des insectes[1]. Demain peut-être, elle séchera le grain, avantage si appréciable quand la récolte est effectuée en temps humide.

3° *Coopérateurs de 3e catégorie.* — Enfin il peut se faire que le producteur de blé, manquant de confiance, n'étant pas encore mûr pour l'œuvre coopérative, ne veuille entrer dans aucune des combinaisons qui précèdent. La société lui offre un dernier parti à prendre, sous certaines conditions. Au moment où il apporte son

[1] L'économie assez difficile à chiffrer, étant données les évaluations diverses des auteurs, paraît devoir être comprise entre 2 francs et 2 fr. 75 par hectolitre.

blé, il peut demander le versement de sa valeur entière calculée au cours du marché. Mais dans ce cas, ce coopérateur ayant fixé lui-même son opération et son bénéfice, ayant agi comme quiconque a porté son blé au marché, n'aura droit à aucune ristourne (Décision des assemblées générales des 28 août 1910 et 11 août 1912).

Voici la quantité de blé apportée dans ces conditions dans les derniers exercices :

Exercice	Coop. de 3e catég.	Blé total reçu	Proportion 0/0
1910-1911.	3.184 Hl.	17.200 Hl.	18,5
1911-1912.	2.881 »	19.500 »	14,7
1912-1913.	4.988 »	26.400 »	18,8

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus, la quantité apportée est assez importante puisqu'elle représente bien près du quart de la quantité totale. Mais la proportion paraît rester stationnaire. Et ceci est d'assez bon augure pour l'avenir de la société.

On pourrait être tenté de croire que les agriculteurs n'ont profité en rien de l'activité coopérative dont ils ont paru se désintéresser. Eh bien ! cette déduction serait absolument inexacte. Ces coopérateurs et même les non-coopérateurs n'ont pas été sans recueillir un important profit de l'influence de la coopérative sur le marché de Condom. Cette influence a été très nettement mise en relief dans la campagne 1912-1913. Le prix moyen de 23 francs a été, en effet, grâce à la coopérative, plus élevé de 1 franc à 1 fr. 50 que celui qui a été pratiqué sur les marchés des régions avoisinantes. Et voici comment : « Des coopérateurs mal informés, dit le rapport du Conseil d'administration, pensant qu'un mouvement de hausse se produirait en fin de saison, comme cela avait eu lieu l'an passé, avaient gardé leur blé. Ne voyant pas le mouvement de hausse se produire, perdant patience, ils nous apportèrent leur blé en juillet, au moment où, notre approvisionnement étant complet, il n'y avait plus, pour la société, qu'à récolter une perte certaine. Dans de telles conditions, le devoir du Comité de direction était de refuser ces blés de spéculation. Dès qu'il fut connu que la coopérative n'était plus preneur de blé, le cours à Condom baissa immédiatement de 1 fr. 50 par hectolitre. Devant ce résultat, si préjudiciable à nos coopérateurs, spéculateurs retardataires, le Comité leur proposa de leur prendre leur blé au cours

moyen de l'exercice suivant avec ristourne et intérêt. C'était avantageux pour le coopérateur sans être onéreux pour la collectivité. Ce fait connu, au marché suivant, le cours du blé à Condom remontait d'un franc[1].

4° *Les coopérateurs-consommateurs.* — Ce sont de beaucoup les participants les plus nombreux à l'œuvre coopérative, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	Blé total apporté	Blé en échange de pain	P. 100
	—	—	—
1910-1911.	17.200	10.538	61,3
1911-1912.	19.500	11.085	56,8
1912-1913.	26.400	13.855	52,5

Mais cette catégorie de coopérateurs tend, semble-t-il, à décroître puisque dans trois ans elle a perdu près de 10 p. 100 de son effectif. Et à dire vrai nous ne croyons pas que l'on doive le regretter, si l'on se place dans la perspective de l'expérience tentée. Rien de plus trouble, en effet, que leur situation dans la société. Nous ne sommes pas en présence d'un adhérent proprement dit de la maison de blé. Quoique apportant son blé dès la récolte, et quoique il ne demande aucune avance, il ne participe pas à la prime de 4 p. 100 accordée aux coopérateurs de la première catégorie. Rien n'est plus juste d'ailleurs. Mais bien mieux il ne participe pas à la ristourne distribuée en fin d'exercice aux coopérateurs de la deuxième catégorie. Tout compte fait, sa situation se rapprocherait plutôt de celle des adhérents de la troisième catégorie. Le coopérateur-consommateur détermine lui-même dès le début sa situation définitive et limite les bénéfices de son opération, ou plutôt il n'a pas de bénéfices en vue. Il ne se préoccupe ni des frais de production, ni des profits réalisés, il ne participe pas pleinement à la vie coopérative, aux chances heureuses ou malheureuses de l'entreprise. C'est l'antique industrie domestique du pain qui revit transformée sous cette forme collective. Les deux qualités de consommateur de pain et de producteur de blé se retrouvent associées comme au plus beau temps de la vie économique sans échange. La société a pris simplement la place du boulanger de village — un de ces petits artisans salariés qui constituent souvent

[1] *Rapport du Conseil,* 30 juin 1913, p. 3 et 4.

l'étape intermédiaire entre le producteur familial indépendant et le maître artisan autonome des villes [1].

Peut-être eût-il mieux valu pour la beauté de l'expérience d'intégration tentée ici que le paysan se fût résolument dégagé, quelque avantage qu'il eût pensé en tirer, de cette pratique traditionnelle. Peut-être eût-il été plus conforme aux principes coopératifs de dissocier les deux qualités de producteur de blé et de consommateur de pain. Le producteur de blé aurait été seulement membre de la maison de blé. Il aurait été coopérateur de première, de deuxième ou de troisième catégorie suivant le mode choisi par lui de cession de son blé. Dans les deux premières hypothèses, il aurait vraiment fait œuvre coopérative, c'est-à-dire participé totalement aux chances heureuses ou malheureuses de la société. D'autre part, il aurait été traité, en tant que consommateur de pain, comme un simple adhérent acheteur de la coopérative. Et il aurait récupéré comme producteur de blé, au prorata de ses apports, le bénéfice réalisé sur le prix de vente du pain.

Quoi qu'il en soit, il est possible de calculer quelle est la valeur que ce coopérateur a retiré du blé apporté dans ces conditions à la coopérative. En effet, en vertu du règlement [2], contre un hectolitre de blé de 80 kilos net il est remis des bons de pain déterminés suivant les règles ci-après.

On a tenu compte tout d'abord de ce fait — méconnu dans les usages de la boulangerie — que plus le pain est gros moins il coûte. Si on opère, en effet, par moyenne de prix de revient, on arrive à ce résultat inique que le gros pain qui est celui de la classe la plus nombreuse et la moins aisée paie au delà de ce qui est raisonnable, tandis que le pain de faible poids se trouve injustement privilégié.

Il fut décidé en outre que la société ne pouvait pas garantir le poids exact de pain indiqué sur le bon parce que cette promesse n'est pas en rapport avec la nature des choses. Car il est impossi-

[1] V. Bücher, *Études d'histoire et d'économie politique,* trad. franç., A. Hansay, Paris, Giard et Brière.

L'échange du blé contre du pain a été souvent une cause d'échec pour les boulangeries coopératives rurales. V. Rivet, *op. cit.*, au chap. IV de la IIIe partie. Les obstacles que rencontrent les boulangeries coopératives rurales qui pratiquent l'échange du blé contre du pain, p. 321 et suiv.

[2] V. art. 28 des statuts et décisions des Assemblées générales des 28 août 1910 et 11 août 1912.

ble de calculer le poids exact de pâte qui doit correspondre à un poids déterminé de pain. En effet, des poids de pâte égaux à l'entrée du four ne peuvent pas donner le même poids à la sortie. La pâte en cuisant évapore de l'eau et partant perd un poids proportionnel au degré de cuisson. Or ce degré de cuisson est éminemment variable. Il varie d'abord suivant la place occupée par la pâte dans le four. De plus, l'ouvrier ne peut pas défourner tous les pains à la fois et ceux qu'il retire les derniers, même si l'opération totale n'a duré que quelques minutes, ont subi une évaporation plus grande que les premiers. Enfin les pesées successives d'un même pain faites au défournement, quelques heures après ou le lendemain, ne donnent pas les mêmes résultats et, d'ailleurs, pour les mêmes raisons.

Et cependant, il est un fait certain, c'est que les pains de la même fournée qui contiennent un même poids de pâte présentent la même quantité d'éléments nutritifs, qu'ils soient après plus ou moins pesants. Voilà pourquoi il fut décidé que la société — comme d'ailleurs tout boulanger — ne pouvait raisonnablement garantir que le poids de la pâte mise au four — poids qui pouvait être à tout instant contrôlé puisque la boulangerie est toujours ouverte aux coopérateurs.

C'est sur ces données complexes qu'a été en définitive calculé le rendement en pain d'un hectolitre de blé. Le coopérateur reçoit donc par chaque 80 kilos.

Soit 10	bons de	8 k. »	de pâte	donnant environ	7 k. 250	de pain,	environ	72 k. 500
20	—	4 k. »	—		3 k. 500	—		70 k. »
40	—	1 k. 750	—		1 k. 500	—		60 k. »
80	—	0 k. 800	—		0 k. 700	—		56 k. »

Bien entendu, cette répartition n'est pas fixée d'une façon invariable et le poids de pain pourra changer suivant les années, selon la nature du blé et de la farine, après décision prise par le conseil d'administration dûment portée à la connaissance des coopérateurs.

Cela étant, il est possible de calculer la valeur que chaque coopérateur-consommateur a retirée de son hectolitre de blé ainsi transformé en pain. Faisons ce calcul pour l'année 1913. Le rapport du conseil d'administration nous apprend que le prix moyen du kilo de pain a été de 0 fr. 3314. Si notre coopérateur consomme des pains de 7 kil. 250, il reçoit pour un hectolitre de blé 72 kil. 500

de pain. Une simple multiplication fait alors connaître qu'il a retiré de son blé une valeur de 24 fr. 02. Sa situation a donc été bien meilleure que celle de notre coopérateur de troisième catégorie qui, nous l'avons vu, n'a touché que 23 francs. Et il n'y a rien là qui puisse étonner, puisque après tout la transformation du blé en pain se fait dans un organe qui appartient aux coopérateurs. On calculerait de même la valeur retirée de l'hectolitre de blé pour les consommateurs des autres espèces de pain. Voici les chiffres d'ensemble pour les trois derniers exercices, sachant que le prix moyen du kilo de pain a été de 0 fr. 32 en 1911 ; 0 fr. 3249 en 1912 et 0 fr. 3314 en 1913.

	1910-1911	1911-1912	1912-1913
Consommateurs de pain de 7k 250.	23,10	23,55	24,02
— — 3 500.	22,40	22,74	23,19
— — 1 500.	19,20	19,49	19,88
— — 0 700.	17,92	18,19	18,55
Coopérateurs 1re catégorie	»	25,38	25,92
— 2e catégorie.	24,50	24,50	25
— 3e catégorie.	22	22,80	23

Quelle est la valeur que les coopérateurs-consommateurs auraient retirée de leur blé s'ils avaient consenti à séparer leurs qualités de producteur de blé et d'acheteur de pain ? Elle serait évidemment très intéressante à connaître. Mais il est malheureusement impossible de la déduire d'une façon précise des documents que nous avons à notre disposition et nous avons dû renoncer à l'établir.

Bornons-nous à constater que s'ils sont consommateurs de gros pains, la situation de ces participants, si elle est supérieure à celle des coopérateurs de troisième catégorie, est, par contre, largement inférieure à celle des sociétaires de la deuxième. Il nous semble que l'application stricte des principes coopératifs et l'esprit qui a présidé à la constitution de cette entreprise, doivent fatalement conduire un jour à envisager uniquement dans les participants dont il s'agit la qualité de producteurs de blé qui ont intégré les procès de transformation ultérieurs du blé, et qui répartissent les profits industriels qui en proviennent au prorata des quantités de grains qu'ils ont apportées. Le budget de la coopérative et celui des coopérateurs y gagneraient singulièrement en clarté, l'association y trouverait peut-être une augmentation d'influence. En tout cas, nous demeurons persuadé que les associés ne pourraient pas y perdre.

Mais ce n'est pas seulement l'intérêt pécuniaire ci-dessus indiqué que les producteurs-consommateurs trouvent dans la société; ils en retirent d'autres avantages qui leur sont d'ailleurs communs avec les simples acheteurs de pain auxquels nous arrivons maintenant.

5° *Les clients adhérents.* — Est considéré comme tel tout acheteur de pain ayant accepté les conditions de prix, de poids et de livraison établies par la société. Ce sont d'ailleurs, en principe, les mêmes que celles qui sont acceptées par les coopérateurs-consommateurs.

Au surplus, les adhérents qui veulent se trouver dans une situation identique à celle des coopérateurs qui échangent du blé contre des bons, le peuvent en payant en argent un hectolitre de blé au cours du jour augmenté de 0 fr. 50 pour frais d'achat par la coopérative à ses associés. Et il n'y aurait d'obstacle à l'application de cette mesure que si, par suite de récolte insuffisante, la société ne trouvait pas chez les coopérateurs le blé suffisant pour cette opération.

L'adhésion du client aux conditions de la coopérative est constatée par le versement, effectué en une fois, de la somme de *un franc,* contre la remise de la petite brochure contenant le règlement. Cette acceptation des conditions est obligatoire. En tout cas, la vente à crédit est rigoureusement interdite [1].

La conception du client-acheteur est, comme on le voit, assez complexe. Mais elle est assurément une des trouvailles les plus heureuses des dirigeants de la coopérative. Par l'acceptation des conditions du règlement, les relations de l'acheteur sont déterminées par un contrat précis. Cette convention est la loi des parties contractantes, du moment qu'elle ne contient pas de stipulations contraires à l'ordre public (art. 1134 et 6 du Code civil). Il en résulte que l'autorité municipale n'a pas à intervenir pour la fixation du prix du pain, la coopération n'ayant comme clients que ceux qui acceptent les conditions du règlement. La coopérative ne saurait être inquiétée non plus en ce qui concerne le poids du pain puisqu'elle ne garantit à ses acheteurs qu'un certain poids de pâte.

Les avantages retirés par les adhérents sont nombreux et très

[1] *Règlement,* p. 7, 11, 12.

importants. Et d'abord l'avantage de la qualité : on se souvient que la cause initiale du mouvement qui a abouti à la création de notre société a été la falsification éhontée dont le pain avait été l'objet dans la région. Grâce à la coopérative, le règne de la sophistication est passé. La maison de Condom est, comme toute coopérative, une maison de verre où tout se passe au grand jour, où tout participant, coopérateur ou adhérent, peut à tout instant contrôler la fabrication de la farine ou du pain. De plus, le pétrissage mécanique a été tout de suite substitué au pétrissage à la main. La société a adopté un excellent instrument qui opère un mélange très bien fait et même souffle la pâte comme le ferait le mouvement du meilleur geindre. En outre, et surtout, la société a pris l'initiative de réagir contre la tendance absurde qui a entraîné la boulangerie à utiliser les farines blutées à l'excès sous le prétexte de donner à tout le monde le luxe dangereux du pain de plus en plus blanc. Le but qu'elle se propose même est de revenir sinon au pain absolument complet du moins au pain bis analogue à celui qui était de consommation courante dans nos campagnes il y a un demi-siècle. Dès à présent, elle peut donner du pain avec de la farine blutée à des taux variables entre 80 et 100 p. 100 au gré des coopérateurs qui en feraient la demande [1].

Nous devons dire d'ailleurs que la clientèle rurale ne semble pas, pour le moment, favorable à cette innovation. Elle a été pendant si longtemps au régime du pain noir qu'elle considère, sans doute, comme un progrès chèrement acquis de pouvoir mettre sur son humble table la miche blanche de l'aristocrate et du bourgeois. Et cela, chose curieuse, au moment même où les classes riches et cultivées suivent avec intérêt la lutte engagée déjà depuis longtemps entre les chimistes et une partie importante du corps médical, les premiers préconisant le pain blanc, toujours plus blanc dont le pain de Paris est la suprême représentation; les seconds, au contraire, recommandant le pain bis naturel consommé autrefois dans toutes les fermes de France, plus nourrissant, plus hygiénique, en tout cas plus savoureux et de meilleure conservation [2].

[1] Elle vient d'envoyer à tous ses participants associés ou acheteurs une brochure intitulée : *Pain blanc ou pain complet?* où la question est exposée avec vigueur.

[2] V. au surplus sur toute cette question très importante, Dr Monteuuis, *Le pain blanc, ses dangers, et son remède : le pain naturel*, Paris, Maloine. Ed. Fleurant, *Le pain de froment*, Paris, Gautier. P. Letulle, *Un péril national, le pain blanc*, *Le*

Quoi qu'il en soit, le pain fabriqué par la coopérative est à peu près exclusivement du pain blanc, mais non du pain blanc de Paris bluté à 50 et même à 45 p. 100 quelquefois. Le conseil s'est inspiré des désirs formulés dans les réunions préliminaires. Il a résolument repoussé ces classifications en farines : fleur, extra, premières qui vont alimenter les grandes villes tandis que les farines inférieures sont pour les campagnes. La règle de la coopérative a été la suivante : *toute l'amande du blé, rien de plus, rien de moins*. Et, dès le début, elle a refusé de servir ceux des clients, boulangeries ou coopératives, qui se considéraient comme obligés d'avoir des farines blutées dans d'autres conditions. Le taux d'extraction a été de 72,14 p. 100 en 1911, de 72,44 p. 100 en 1912, de 73,92 p. 100 en 1913. On n'est donc en présence ni du pain bis naturel à farine blutée à 80 ou 85 p. 100, ni de certain pain blanc de Paris qui ne contient que 50 p. 100 de la substance du grain de blé.

Enfin la coopérative s'est donné pour but de faire vendre le blé cher, et de procurer le pain à bon marché à ses adhérents. Elle y a réussi ainsi que le montre le tableau suivant.

	Pain produit [1]	Contre du blé	Clients adhérents [2]	Prix moyen du pain coopératif	Prix moyen [3]	
					à Condom	à Paris
1910-1911. . . .	1.232.168	842.200	389.968	0,32	0,334	0,40
1911-1912. . . .	1.306.995	896.263	410.732	0,3249	0,3389	0,41
1912-1913. . . .	1.645.562	1.082.234	563.328	0,3314	0,3454	0,42

Matin du 4 décembre 1913, p. 1, col. 1. — V. aussi Discussions à la Société nationale d'agriculture, séance du 1er mai 1912, *Bulletin*, 1912, p. 389 et communication à l'Académie des sciences de Paris, le 19 janvier 1914, par M. Balland, pharmacien militaire.

[1] Unités, c'est-à-dire pain de 700 grammes.

[2] Ceci comprend le pain vendu contre espèces, contre vente de bons, remis au personnel suivant les usages. Le personnel a reçu en :

1911..... 11.900 kilos.
1912..... 12.662 »
1913..... 14.410 »

[3] V. *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles* et *Annuaire statistique de la ville de Paris*, v° *Pain*.

*
* *

Tels sont les très remarquables résultats obtenus en moins de cinq ans. Ils dépassent les plus belles espérances et l'avenir s'ouvre très brillant devant la Société. Lorsque les amortissements seront terminés, quand les emprunts seront remboursés, quand les réserves abondantes seront constituées, la plus grande partie des bénéfices industriels de la transformation du blé pourra être versée aux coopérateurs et il est vraisemblable que les consommateurs de pain profiteront aussi dans une large mesure de cette situation. Alors les avantages de la maison du blé et du pain ressortiront d'une façon éclatante.

Hausse du prix du blé, conservation du grain à l'abri des rongeurs, des insectes et de l'incendie, triage et demain séchage de la récolte faite dans les périodes d'humidité, possibilité d'assurer dans les meilleures conditions le crédit réel sur warrant agricole à peu près inutilisé aujourd'hui, livraison à prix abaissé d'un pain de fabrication irréprochable, hygiénique, nutritif et savoureux : voilà quel est en raccourci le bilan des avantages procurés par la Société aux producteurs de blé et aux consommateurs de pain. Pour la collectivité enfin, si le système se généralise [1], c'est tout de suite une diminution considérable des forces employées dans la manipulation du grain et dans sa transformation en farine et en pain et peut-être, si la campagne en faveur du pain bis réussit, la possibilité pour le pays d'assurer son alimentation sans faire appel au producteur étranger! C'est, en définitive, par des centaines de millions économisés que tout ceci se chiffrerait.

[1] Dans une communication à la Société nationale d'agriculture, le 1er mars 1912, M. Sweitzer montrait comment on pourrait diminuer le prix du pain et exporter du blé au lieu d'en importer en utilisant d'une façon plus raisonnable notre propre récolte. Nos farines produites par les moulins à cylindre sont extraites à des taux de rendement beaucoup trop bas; on perd au moins 17 p. 100 de l'amande farineuse du blé. Or le pain fabriqué avec la farine blutée à 78 p. 100 est plus nutritif et plus nourrissant. Si l'on transformait donc le mode de mouture, on réaliserait en France les économies suivantes, en tablant sur les chiffres de la récolte de 1911 :

Blé que l'on serait dispensé d'importer, valeur F. . . .	267.000.000
Blé que l'on pourrait exporter	21.000.000

Enfin l'abaissement du prix du pain ferait réaliser au consommateur français une économie annuelle de 917.000.000 de francs. — V. *Bulletin de la Société,* 1912, p. 393.

III.

CONCLUSION. LES TRANSFORMATIONS ACTUELLES ET LES POSSIBILITÉS D'AVENIR

Nous venons de voir que trois catégories d'individus ont jusqu'ici tenté l'intégration du procès de production du pain avec une intensité variable et des succès divers. Ce sont : 1° les producteurs de blé; 2° les magasins d'épicerie à succursales multiples; 3° les consommateurs. Le moment est maintenant venu d'essayer, en manière de conclusion à cette étude, de déterminer quelle est la psychologie respective de ces individus, quelles sont leurs chances comparées d'avenir, et partant quels sont les effets possibles de ce mouvement d'intégration.

*
* *

Il va de soi tout d'abord que ces trois catégories de personnages n'ont pas du tout les mêmes aspirations, les mêmes mobiles d'action, le même état d'âme. Deux d'entre elles sont nettement opposées : les maisons à succursales multiples et les coopératives de consommation. Les premières ne visent qu'un but, réaliser les profits les plus élevés, déterminer l'écart le plus grand possible entre le coût de production et le prix de vente, but poursuivi d'ores et déjà sur le terrain de la libre concurrence, atteint demain peut-être au moyen du monopole si les sociétés finissent par s'entendre ou se fédérer en des accords ocultes ou avoués.

Les sociétés coopératives distributives, au contraire, n'ont aucunement en vue un profit à réaliser et, si elles font des bénéfices, c'est pour les restituer bientôt au consommateur ou pour constituer les moyens d'accomplir plus tard le programme lointain que leur ont assigné les Pionniers de Rochdale.

Les producteurs de blé occupent une situation intermédiaire. Evidemment, leur but immédiat est d'obtenir de leur blé la valeur la plus élevée. Mais il ne faut pas oublier que les producteurs de blé sont en même temps des consommateurs de pain et qu'ils constituent une partie extrêmement importante de la population.

Laquelle de ces trois intégrations est préférable ? Celle pratiquée par le consommateur, par le producteur ou par l'intermédiaire ? La

réponse dépend assurément du point de vue auquel on se place et du critère que l'on choisit.

Si l'on se place à un point de vue purement technique, la réponse est bien simple. Le progrès ici ne peut consister que dans l'économie des efforts, dans la réduction des frais de production et l'organisation la plus parfaite est celle qui pour un même résultat donné consomme le moins de forces productives, le moins d'éléments naturels, de capital et de travail.

Or, ici, semble-t-il, c'est l'intégration par le producteur qui est la plus parfaite. Les frais de transport, travail le plus stérile, sont réduits au minimum. Ce sont les paysans eux-mêmes qui apportent leur blé au moulin coopératif, et ce déplacement est fait au moyen des attelages de la ferme, à des moments où leur utilisation n'est pas indispensable aux travaux de la culture. On emploie souvent, en un mot, des forces qui seraient perdues. De plus le triage, le séchage, la garde du grain, la transformation en farine et en pain se font dans le même immeuble, avec le minimum de manipulation et le déplacement.

La coopérative de consommation ne donne pas à beaucoup près les mêmes avantages. Le moulin coopératif n'a pas été jusqu'ici soudé techniquement à la boulangerie. Il est vraisemblable qu'il ne le sera que rarement si nous en jugeons par l'exemple que nous offre l'Angleterre, la France, la Suisse, etc. Le moulin sera quelque part au centre d'une région coopérative et approvisionnera les sociétés adhérentes dans un rayon déterminé. Il présentera évidemment les avantages de la production en grand, supériorité de l'outillage, division du travail, meilleure adaptation de la main-d'œuvre, frais généraux réduits. Mais ces avantages de la grande minoterie sont très vraisemblablement compensés et au delà par les frais de transport et de manipulation du blé et de la farine.

Ce que nous venons de dire des coopératives de consommation s'applique *mutatis mutandis* aux sociétés à succursales multiples qui établiraient un moulin.

Si l'on prend maintenant pour critère du progrès le prix auquel le produit est vendu au consommateur, l'avantage est ici assurément aux sociétés distributives. Les exemples ne manqueraient pas pour le démontrer. Mais bien que la mentalité des producteurs ou bien des commerçants ne soit pas la même, le consommateur a pu, en maintes circonstances, profiter de l'abaissement du coût réalisé

par la concentration et l'intégration. Le commerçant ou le producteur qui veut se substituer d'une façon durable au boulanger et au meunier est bien obligé d'abandonner au client une partie de ces bénéfices de production. Nous avons vu, par exemple, *l'Épargne,* de Toulouse, vendre le pain au-dessous du prix pratiqué par les boulangeries concurrentes et de la taxe municipale. Il est vrai que nous avons entendu quelquefois les consommateurs se plaindre de la qualité de la marchandise livrée, mais ces plaintes doivent être accueillies sous certaines réserves.

Quant aux producteurs de blé, ils manifestent bien entendu une mentalité de producteurs et tendent naturellement vers le plus haut profit possible à retirer de leur blé, et il est naturel qu'il en soit ainsi puisque le blé est le gros article de leur vente, celui qui leur procure leur gros revenu d'argent. Mais il faut se rappeler qu'ils sont d'abord des coopérateurs; que l'initiative de leur réunion est due à des hommes à l'âme haute qui ont su insuffler aux paysans une partie de leur générosité d'esprit; et que c'est la vertu propre de la coopération d'être génératrice de sentiments élevés. De plus et surtout, les paysans sont eux-mêmes consommateurs de la plus grande partie du pain fabriqué. En outre, et par la même raison, le client est assuré de la qualité irréprochable, parfaitement hygiénique du produit vendu.

Enfin, si au lieu de s'intéresser aux possibilités immédiates, on envisage les transformations lointaines du mode actuel de production et de distribution, la coopération de consommation apparaît comme seule capable, en appliquant progressivement le programme des Pionniers, de rénover l'organisation économique.

Mais en attendant que le règne de la coopération intégrale arrive, on peut essayer de déterminer quelles sont les chances comparées des divers participants actuels au procès de production du pain.

*
* *

Diverses catégories de producteurs sont gravement menacées par le mouvement d'intégration dont nous avons voulu rendre compte, qu'il soit conduit par les producteurs de blé, par les consommateurs de pain ou par les magasins d'alimentation à succursales multiples :

1° Le boulanger est assurément le premier visé, il est menacé à

la fois par le producteur de blé, par la boulangerie coopérative ou capitaliste. La lutte semble devoir être de plus en plus difficile pour le petit artisan autonome. Mais c'est là d'ailleurs une évolution presque fatale du moment que les avantages de la production en grand existent pour le pain comme pour les autres marchandises. Sur ce point, la production a pu échapper au mouvement général de concentration, mais c'est, semble-t-il, sans raisons bien décisives ;

2° Les intermédiaires marchands de farine ou négociants en grains sont, après les boulangeries, ceux dont la situation paraît devoir devenir de plus en plus critique, ils sont, eux aussi, visés à la fois par les producteurs de blé, par les coopératives de consommation et par les magasins à succursales. La Société ne peut que gagner à cette transformation ;

3° Les meuniers sont également menacés par le mouvement nouveau. Ceci toutefois peut paraître étonnant au premier abord. La meunerie, en effet, est depuis longtemps entrée dans la sphère de la grande industrie. Sous la pression d'une concurrence très vive, les frais de fabrication ont été réduits au minimum par des perfectionnements techniques. Nous sommes en présence de la partie la plus progressive du procès de production du pain et le mouvement d'intégration ne paraît pas susceptible d'entraîner sur ce point des améliorations techniques inattendues. Si les meuniers sont menacés, c'est donc pour des raisons autres que des questions de frais de production de la farine. Il faut songer, en effet, tout d'abord que les frais de transport ont ici un rôle important à jouer. Quel que soit l'abaissement du prix de revient par la concentration de la production dans les grandes minoteries capitalistes, il y aura très souvent intérêt à transformer le blé sur place dans des moulins moins grands et moins bien outillés ou dirigés. L'économie de frais de transport compensera l'augmentation du coût de production. D'un autre côté, les consommateurs de pain ont évidemment un très gros intérêt à être maîtres de leur matière première afin de la soustraire à la spéculation et surtout afin d'être assurés de sa qualité irréprochable. En outre, si l'habitude reparaît de manger du pain complet ou du pain bis, la meunerie ne pourra plus être constituée sous sa forme actuelle. La farine blutée à 85 ou 90 p. 100 ne peut se conserver très longtemps. Il sera nécessaire de la produire au fur et à mesure des besoins ;

4° Enfin une dernière catégorie de producteurs pourra encore souffrir du fait de l'intégration pratiquée sous la forme des meuneries-boulangeries. Ce sont les entrepreneurs de transport. Il y aura assurément moins de déplacements à effectuer. Mais il ne faut pas s'en plaindre. Toute organisation qui diminue la part réservée au transport est un progrès certain [1].

*
* *

Et maintenant des trois organisations qui ont tenté l'intégration, laquelle semble la mieux placée pour vaincre les autres ? Il est assurément très difficile de le dire avec certitude, car le mouvement est de date trop récente pour qu'on en puisse tirer des indications précises. Signalons seulement quelques idées générales.

Nous avons vu que seul jusqu'ici l'agriculteur a pu intégrer la totalité du procès de production depuis la culture du sol jusqu'à la fabrication du pain. Et il faut bien reconnaître qu'il se trouvait placé dans une situation exceptionnelle. Reste alors à savoir si cette situation est de nature à durer longtemps encore. L'agriculteur va-t-il demeurer seul à intégrer la totalité du procès de production du pain ?

La question ainsi posée est certainement une des plus délicates et des plus complexes qui se pose à l'économiste et au sociologue. C'est au fond la question du capitalisme dans l'agriculture. C'est le problème très ancien des avantages économiques comparés de la grande et de la petite exploitation agricole. Nous ne pouvons bien évidemment l'envisager ici car elle déborderait le cadre de cette étude [2]. Bornons-nous à indiquer qu'il y a loin encore de la réalité au rêve qui hante certains esprits d'une grande culture entreprise par des sociétés anonymes ou des collectivités avec toutes les ressources d'une organisation scientifique : division du travail, outillage perfectionné, usines de transformation pour les produits, voies ferrées intérieures pour les transports, laboratoires et bureaux de comptabilité. La culture paysanne moyenne et petite, vivifiée par l'association, résiste victorieusement, en pleine indépendance,

[1] V. Gide, *Cours d'économie politique :* De l'évolution des idées en ce qui concerne la productivité du travail, p. 118 et suiv.

[2] V. Bourguin, *Les systèmes socialistes et l'évolution économique,* chap. XIII. L'agriculture et le capitalisme, notamment le § 2, p. 202 et suiv., et la bibliographie.

et tend même à progresser dans certains pays précisément les plus évolués. C'est aussi un fait d'expérience que les grandes entreprises agricoles conduites par des collectivités végètent ou échouent complètement pour des raisons d'ailleurs bien connues et notamment : absence d'intérêt personnel dans un genre de production où le contrôle est particulièrement difficile à exercer, où la main-d'œuvre est arriérée, indocile, instable. Une illustration caractéristique de ces raisonnements est fournie précisément par l'exemple de la grande Wholesale anglaise. Alors que tous ses établissements industriels ont admirablement réussi, la production agricole est pour elle un grave sujet d'inquiétude. Les domaines comprennent, on le sait, l'exploitation de Roden et les fermes en Irlande. Rien à craindre, dit M. Cernesson [1], du côté de Roden, les tomates, les fruits qu'on y récolte ont leur débouché naturel dans la grande fabrique de Middleton et de là dans les sociétés distributives. Mais il n'en est pas de même pour les fermes-crêmeries qui produisent surtout du beurre et les œufs. Malgré leur grand nombre, le rendement est très insuffisant. L'organisation des fermes, de l'aveu même de la Wholesale, laisse fort à désirer ; les méthodes sont plus coûteuses qu'au Danemark, les fermiers irlandais laissent le travail en hiver et finalement les frais généraux sont très considérables et, ce qui est plus grave, la production est très irrégulière et tantôt la Wholesale est obligée de recourir au marché danois ou finlandais, tantôt elle est dans la nécessité d'écouler l'excès de production sur les marchés d'Angleterre où règne la concurrence des pays exportateurs. Si bien que à plusieurs reprises la société a subi des pertes importantes.

Nous savons aussi que dans l'ensemble les sociétés coopératives anglaises qui ont essayé de l'agriculture balancent à peu près leurs profits et leurs pertes.

Toutes ces expériences sont d'un mauvais augure pour la réalisation complète du grand dessein des Pionniers qui doit s'achever par la conquête agricole. M. Cernesson croit que la cause de l'insuccès tient au mode de culture du sol par des fermiers. Toute l'histoire de la coopération britannique prouve que les sociétés et la Wholesale elle-même réussissent généralement dans leurs entreprises, à la condition essentielle de les diriger réellement par elles-

[1] Cernesson, *op. cit.*, p. 479.

mêmes à l'aide d'agents qui sont directement dans leurs mains [1], mais peut-être pourrait-on élever quelques doutes sur la valeur de cette observation étendue tout au moins aux exploitations agricoles.

Quoi qu'il en soit, les coopératives n'ont pas encore abordé la grande production agricole, celle des céréales, du vin, de la betterave, bien que la question soit depuis longtemps à l'étude. Ce que nous venons de dire s'appliquerait aussi aux sociétés capitalistes.

De tout ceci il résulte que les agriculteurs seront, selon toute vraisemblance, pour très longtemps encore seuls en mesure de réaliser l'intégration complète de procès de production du pain et d'encaisser les bénéfices qui en résultent.

Les agriculteurs ainsi mis à part, quelle est la situation comparée des magasins d'alimentation à succursales et des sociétés coopératives de consommation?

La position nous semble différente selon que la société coopérative est uniquement une boulangerie ou qu'elle vend à la fois de l'épicerie et du pain.

Dans le premier cas, la lutte nous paraît assez difficile à soutenir pour le consommateur. Sans doute il a concentré le procès technique, sans doute aussi il n'a pas de dividende à distribuer et le capital souvent modeste reçoit un simple revenu fixe, enfin la boulangerie coopérative est installée au minimum des frais dans une rue écartée où le loyer est bon marché.

Mais il faut remarquer que le magasin à succursales a lui aussi concentré le procès technique de production. De plus le magasin est installé à la porte même du client et celui-ci est attiré par toutes sortes de considérations : possibilité de faire un grand nombre d'emplettes différentes, remises de primes ou de timbres-rabais, installations luxueuses, déplacements réduits au minimum... Mais surtout, comme nous l'avons déjà indiqué, l'intégration horizontale réalisée dans le grand magasin lui permet de répartir les frais généraux de la boutique sur un grand nombre de produits d'espèce différente, et le pain n'en supporte qu'une très faible partie. Au besoin même le pain pourrait être transformé en objet de réclame et être vendu rigoureusement au prix coûtant, au sortir de la boulangerie.

Dans ces conditions, la lutte risque d'être très pénible pour les

[1] Cernesson, *op. cit.*, p. 480.

sociétés coopératives de boulangerie si nombreuses dans certains pays.

En est-il de même des coopératives qui vendent à la fois du pain et de l'épicerie? Ici encore la société à succursales est terriblement armée contre la coopérative. D'abord la société vend à bas prix et ce bas prix tient à des raisons multiples : bonne organisation de la vente qui permet de se contenter d'un bénéfice minime sur chaque article; excellente organisation de l'achat; parfois vente de marchandises de qualité inférieure. De plus, les succursales vendent souvent en paquets préparés d'avance, ce qui évite toute manipulation et permet au premier venu d'être vendeur. D'autre part, la vente au comptant est, comme dans les coopératives, un principe strictement appliqué [1]. Enfin et surtout les sociétés disposent leurs magasins dans la plupart des rues à la porte de tous les clients.

Il n'est pas douteux qu'avec de si puissants atouts dans la main, les sociétés nouvelles ne constituent de redoutables adversaires des coopératives de consommation.

Comment ces dernières vont-elles se défendre pour garder la place qu'elles ont conquise et l'améliorer? La fédération coopérative nouvelle, issue du pacte d'union, propose aux coopératives de suivre l'exemple donné par les maisons à succursales et de battre ces dernières avec les propres armes dont elles se sont servies. Les coopératives auront nombre de magasins, elles mettront à la base de la gestion économique du magasin la responsabilité et l'intérêt personnel chez le gérant; les sociétés coopératives voisines fusionneront de façon à permettre la constitution de sociétés régionales; elles tâcheront d'augmenter les capitaux et les réserves. Ce mouvement de résistance est amorcé de ci de là, mais on peut prévoir que la lutte sera chaude [2].

*
* *

Telle est la situation des organisations qui se disputent à l'heure actuelle la mission d'assurer au consommateur le pain quotidien.

[1] V. B. Lavergne, *Chronique coopérative, Revue d'économie politique*, 1913, p. 383-384. — V. aussi *Les méthodes coopératives nouvelles et la lutte contre les sociétés à succursales multiples*, 1 br. in-8, 1913.

[2] V. B. Lavergne, *loc. cit.*, p. 388-389.

On voit que de profondes transformations se préparent dans cette branche de la production. Mais une dernière considération est de nature peut-être à modifier un jour ou l'autre les perspectives d'avenir. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, parlé de la campagne activement menée en France et à l'étranger pour l'abandon du pain blanc en faveur du pain bis ou même du pain complet. Or la farine, contenant la plus grande partie ou la totalité de la substance du grain, est insusceptible de longue conservation. Si la campagne menée par les médecins entraîne un changement dans les goûts du consommateur, les transformations déjà commencées dans l'organisation de la production du pain risquent d'être rapidement accélérées. Il faudra faire la farine au fur et à mesure des besoins, il faudra, *peut-être,* abandonner la farine de cylindres pour la farine de meules des anciens [1]. Des études ont été déjà entreprises pour constituer le matériel convenant à ces nouveaux besoins. Il sera vraisemblablement beaucoup plus simple et plus facile à manœuvrer et à diriger que celui des grandes minoteries modernes.

Or ces considérations sont de nature à faciliter singulièrement la tâche des coopératives de consommation et des sociétés de producteurs de blé dans leurs tentatives d'intégration de la meunerie. Et même, tout compte fait, elles nous apparaissent comme les seules vraiment capables d'assurer la fabrication du pain bis ou complet. Ce dernier, on le comprend sans peine, se prête mieux que le pain blanc aux sophistications et aux tromperies. Or, seules les coopératives présentent pour le public les qualités requises d'honnêteté scrupuleuse et de désintéressement et les maisons de verre où elles sont installées permettent d'ailleurs un contrôle de tous les instants. Les approvisionnements, au lieu d'être constitués en farine, seront établis en blé que l'on moudra un peu à l'avance au fur et à mesure des exigences de la fabrication.

Et, dès lors, il semble que rien n'empêcherait les cultivateurs de s'associer pour créer et alimenter, dans les bourgs d'abord et plus tard peut-être dans les villes, des boulangeries coopératives considérées comme sociétés de production. Ils pourraient intéresser les consommateurs en leur abandonnant une partie des bénéfices

[1] Nous disons *peut-être,* car les médecins nous semblent avoir accepté, sans expériences bien décisives, l'opinion que le pain fabriqué avec de la farine de meules est supérieur à celui obtenu avec de la farine de cylindres.

réalisés grâce à l'intégration. Cette part pourrait être considérable. L'association, comme cela se pratique à Condom, serait une sorte d'association mixte de production et de consommation. Ou bien les associations de producteurs traiteraient avec les coopératives de consommation comme on l'a vu faire aux vignerons associés de Marraussan dans l'Hérault pendant la crise viticole[1]. Et cette union des petits producteurs agricoles et de consommateurs réaliserait sous certaines réserves une partie du programme néo-coopératif et de l'École de Nîmes[2].

A. Dugarçon,

Chargé de cours à la Faculté de droit de Toulouse.

[1] Gide, *Économie sociale*, p. 521, 528, 533.

[2] Gide, *Les sociétés coopératives de consommation* au chap. xiv. La production par les sociétés coopératives de consommation, p. 231 et suiv.

LA THÉORIE DU PAPIER-MONNAIE

et la théorie générale de la monnaie.

Les économistes considèrent habituellement le papier-monnaie [1]. comme un phénomène pathologique dont il ne faut tenir nullement compte lorsqu'il s'agit de la théorie générale de la monnaie. En réalité ces théories, dites générales, ne s'appliquent ordinairement qu'à la monnaie métallique. Nous croyons que c'est là une erreur : l'étude approfondie du papier-monnaie est de nature, nous semble-t-il, à apporter une contribution importante à la théorie générale de la monnaie. Si les économistes ne s'en sont pas aperçus, c'est qu'ils sont trop imprégnés de l'esprit « métalliste », il leur semble que la monnaie métallique est la seule monnaie véritable et qu'elle le doit à ses propriétés matérielles.

Il nous semble, au contraire, qu'une théorie générale de la monnaie doit avoir un caractère psycho-sociologique, parce que la monnaie est un produit de la vie sociale. Or, le papier-monnaie a les mêmes caractères psycho-sociologiques que la monnaie métallique. Bien plus, ces caractères y sont même plus prononcés, ils y apparaissent sous leur forme pure, tandis qu'ils sont masqués par le caractère matériel de la monnaie métallique. S'il en est ainsi, on s'aperçoit immédiatement de l'importance de la théorie du papier-monnaie pour la théorie générale de la monnaie.

Dans les pages qui vont suivre, nous essaierons de défendre cette conception. Nous exposerons d'abord la théorie psycho-sociologique du papier-monnaie, ensuite nous essaierons de montrer que cette théorie s'applique aussi à la monnaie métallique.

*
* *

A. LA THÉORIE DU PAPIER-MONNAIE

Deux questions fondamentales sont à envisager lorsqu'il s'agit du papier-monnaie; celle de la cause qu'il faut assigner à la valeur

[1] Sous le terme « papier-monnaie » nous comprenons exclusivement le papier inconvertible.

de ce dernier et celle de l'étalon des valeurs dans un régime de papier-monnaie. Ces deux questions résolues, la théorie du papier-monnaie sera élaborée. Examinons ces questions en les précisant.

1. *La théorie métalliste.*

a) Le papier-monnaie n'a aucune valeur intrinsèque, c'est un chiffon de papier. Pourquoi alors circule-t-il? Pourquoi a-t-il une valeur d'échange?

L'opinion la plus répandue parmi les économistes attribue cette valeur à l'espoir qu'aurait le public de voir un jour la convertibilité du papier-monnaie rétablie. Comme le dit par exemple Laughlin, « ce sont les expectatives de conversion qui donnent une valeur au papier-monnaie » [1]. Les économistes voient dans la convertibilité future, ou plutôt dans l'espérance de celle-ci, la raison essentielle de la valeur du papier-monnaie, raison sans laquelle celui ci ne circulerait pas. Cette conception, nous pouvons la qualifier de « métalliste », parce qu'elle fait reposer tout sur la base métallique, différée et éventuelle, qu'aurait le papier-monnaie. Nous analyserons cette théorie dans le paragraphe suivant; examinons maintenant quelle est la conception courante de l'étalon des valeurs dans un régime de papier-monnaie.

b) Tous les manuels d'économie politique nous apprennent que la monnaie est l'étalon des valeurs. Ce qui signifie, si nous avons bien saisi : lorsque l'on nous dit que tel objet vaut x unités monétaires, on veut dire par là qu'il a la même valeur que le poids de métal fin contenu dans ces x unités. En disant le prix d'un objet, nous comparons donc la valeur de celui-ci à la valeur du métal contenu dans le nombre donné d'unités monétaires. Acceptons, provisoirement tout au moins, cette conception courante de l'étalon monétaire. La question se pose alors de savoir quel est l'étalon des valeurs dans un pays à papier-monnaie. Lorsque l'on fixe dans ce pays le prix d'un objet, à quoi compare-t-on ce dernier? Quand on disait, par exemple naguère en Russie, que tel objet valait 20 roubles, cela ne pouvait pas viser le poids de métal contenu

[1] Laughlin, *The principles of Money*, 1903, p. 530. — Cpr. aussi Arnauné, *La monnaie, le crédit et le change*, 1907, p. 424; M. Bourguin, *La mesure de la valeur de la monnaie*, 1896, p. 83; Lorini, *La réforme monétaire en Russie*, trad. franç., 1896, p. 22.

dans 20 roubles, puisqu'il s'agissait de roubles-papier inconvertibles et même généralement dépréciés. Dans ces circonstances, à quoi correspond l'unité monétaire, qu'est-ce qui constitue l'étalon des valeu rs?

Rares sont les économistes qui se sont posé cette question. Elle est pourtant d'un intérêt puissant parce qu'elle soulève la question de l'essence même de la monnaie.

Chez les rares économistes que cette question a préoccupés, c'est encore une réponse métalliste que nous trouvons. Ils considèrent que, même dans un pays à papier-monnaie, c'est encore la monnaie métallique qui reste l'étalon des valeurs. C'est, par exemple, la conception de l'économiste allemand connu, K. Knies.

D'après lui, chaque fois que l'on emploie le papier-monnaie, on le compare mentalement à la monnaie métallique qu'on peut obtenir à son aide. Lorsque nous possédons un billet de 10 francs avec lequel nous pouvons obtenir 8 francs métalliques, en employant ce billet, nous n'avons pas l'idée de 10 unités-papier, unités qui ne correspondent à rien, mais nous avons l'idée de 8 unités métalliques, unités qui correspondent chacune à une valeur connue, à celle d'un certain poids de métal [1].

Nous sommes ainsi en présence de deux conceptions étroitement solidaires. D'après l'une, le papier-monnaie circule parce que le public espère qu'un jour la convertibilité sera rétablie. D'après l'autre, dans un régime de papier-monnaie c'est la monnaie métallique (qui ne se trouve pas ordinairement en circulation, ne l'oublions pas) qui continue à fonctionner comme étalon des valeurs.

Ces deux conceptions constituent la base de ce que nous appelons la théorie métalliste du papier-monnaie, théorie dont nous avons maintenant à faire l'analyse critique.

2. *Critique de la théorie métalliste.*

a) La théorie métalliste considère donc le papier-monnaie comme une « promesse de payer en monnaie métallique à terme indéfini », pour reprendre l'expression d'un des partisans de cette théorie [2]. Le papier-monnaie est une promesse de payer d'un débi-

[1] K. Knies, *Das Geld*, 1885, chap. XI, notamment p. 365. — Cpr. aussi Kaufman, *Le crédit, les banques et la circulation monétaire* (en russe), 1873, p. 610 ; Bourguin, *op. cit.*, p. 83.

[2] P. Cauwès, *Cours d'économie politique*, 1893, t. IV, p. 473.

teur temporairement insolvable, qui réglera ses dettes, — on l'espère au moins, — dans un avenir plus ou moins rapproché.

Mais la simple logique nous indique que si le titre de créance sur un débiteur temporairement insolvable peut être parfois considéré comme ayant conservé toute sa valeur, ce titre ne peut pas valoir plus que la créance elle-même. Or, nous voyons ce phénomène inexplicable par la théorie métalliste, que dans certaines circonstances le papier-monnaie vaut plus que la monnaie métallique en laquelle il est théoriquement convertible. C'est ce qui est arrivé en Autriche, où depuis 1879 jusqu'à la réforme monétaire de 1892, le florin-papier valait plus évalué en or que le poids de métal fin contenu dans le florin d'argent. La même chose est arrivée en Russie, en 1876, pendant une certaine période, et ensuite depuis 1893 jusqu'à la réforme monétaire de 1897.

Ces faits à eux seuls suffiraient à entamer sérieusement la théorie métalliste. Mais il y a une critique bien plus grave à adresser à cette théorie, c'est qu'elle n'a aucune base dans la réalité. Pour qu'elle soit exacte, il faudrait que les observateurs nous signalent que dans le pays à papier-monnaie le public se préoccupe de la convertibilité éventuelle du papier-monnaie et fait dépendre la valeur de celui-ci des expectatives de conversion. Or, tel n'est pas le cas; dans aucune monographie nous n'avons rencontré de constatation de ce genre.

Voici un fait concret : nous avons interrogé en Russie plusieurs personnes qui se rappelaient bien l'époque du papier-monnaie, et toutes nous disaient que le public ne se préoccupait nullement de la conversion éventuelle du papier-monnaie, qu'il ne songeait même pas à ce que la monnaie « normale » était la monnaie métallique. G. Subercaseaux a fait la même constatation pour l'Amérique du Sud [1]. Il arrive même que le public s'habitue à tel point au papier-monnaie que lorsque le gouvernement procède à une réforme monétaire et émet de la monnaie métallique celle-ci est souvent accueillie avec méfiance et parfois même le public commence par la refuser (Autriche, Russie).

Il est donc inexact de dire que le papier-monnaie circule grâce aux expectatives de conversion.

b) Il est évident alors que la seconde conception métalliste n'est

[1] G. Subercaseaux, *Essai sur la nature du papier-monnaie,* 1909, p. 23.

pas exacte non plus. En effet, on ne conçoit pas que, dans un pays où le public ne songe même plus à la monnaie métallique, celle-ci reste l'étalon des valeurs.

Cette seconde conception a le même défaut capital que la première : elle est imaginée et ne résulte pas de l'observation des faits. Il est inexact qu'avant de se servir du papier-monnaie le public l'évalue en monnaie métallique. Comme le disait un économiste russe qui écrivait à l'époque où la Russie était encore au régime de papier-monnaie : « Nous autres Russes, qui avons chaque jour affaire au papier-monnaie, nous savons bien que, dans nos têtes, il ne se passe pas de processus d'idées de ce genre. Lorsque nous vendons ou achetons contre du papier-monnaie, nous ne nous représentons pas, même mentalement, une valeur quelconque en monnaie métallique »[1].

Bien mieux, non seulement on n'évalue pas le papier-monnaie en monnaie métallique, mais au contraire, lorsqu'on est obligé d'employer la monnaie métallique, c'est cette dernière qu'on évalue en papier-monnaie. Cette circonstance se présente souvent dans les transactions avec l'étranger. Et rien n'illustre mieux l'inexactitude de la conception métalliste que ce qui se passe à cette occasion. En effet, dans les pays à papier-monnaie, le commerçant évite d'acheter ou de vendre contre la monnaie métallique; mais, s'il y est obligé, il calcule ce que vaut la monnaie métallique offerte ou demandée en papier-monnaie et ne conclut la transaction que si le prix *en papier* lui convient. Cet état de choses nécessite même certaines opérations spéciales qu'il serait trop long de décrire ici[2].

Or, il n'en serait nullement ainsi si la monnaie métallique restait l'étalon des valeurs, si le papier n'était considéré que comme représentant à chaque instant une quantité variable de monnaie métallique. Ce fait nous montre que le contraire est vrai : c'est la monnaie métallique qui représente à chaque instant une quantité variable de papier. L'étalon, c'est le papier, et la monnaie métallique est évaluée à l'aide de cet étalon comme on évaluerait n'importe quelle autre marchandise. Nous y reviendrons dans un instant.

[1] Nikolsky, *Le papier-monnaie en Russie* (en russe), 1892, p. 132.

[2] Pour la technique de ces opérations, voy. Schulze-Gävernitz, *Volkswirtschaftliche Studien aus Russland*, 1899, p. 505 et suiv.

Nous croyons avoir montré que les deux conceptions servant de base à la théorie métalliste ne peuvent pas être acceptées. Il faut donc chercher autre chose.

3. *La théorie psycho-sociologique.*

a) Pourquoi le papier-monnaie circule-t-il? J.-B. Say en a donné une explication réaliste il y a longtemps déjà. La valeur du papier-monnaie lui vient, dit-il, « uniquement de la possibilité que chacun croit avoir de le donner en paiement dans les achats qu'il se propose de faire » [1].

Le papier apparaît d'abord, d'une façon ordinaire, sous la forme de billets convertibles. Le public les accepte, s'y habitue et plus tard, lorsqu'ils cessent d'être convertibles, ils continuent à circuler en vertu de l'habitude du public. Ils continuent à circuler par le seul fait qu'ils sont *déjà* en circulation. Chacun en les recevant sait qu'il pourra faire des paiements avec ces billets; ils conservent une valeur à cause de leur fonction même.

Le papier-monnaie constitue donc une monnaie indépendante, une monnaie dans le sens strict du terme. Il circule pour son propre compte et ne dérive de la monnaie métallique qu'historiquement.

b) Pour faciliter notre exposé, nous prendrons un exemple concret et nous poserons la question ainsi :

Pendant un grand nombre d'années, toutes les transactions se sont faites en Russie à l'aide du rouble-papier, rouble qui non seulement n'avait aucune base métallique réelle, mais souvent n'avait même aucune base théorique ou virtuelle. Qu'était donc le rouble dans ces conditions? Lorsque l'on disait que tel objet valait x roubles, à quoi comparait-on l'objet?

Le rouble était l'unité du pouvoir d'achat. Dans cette phrase est résumée toute la théorie de l'étalon-papier, telle que nous la comprenons. L'unité monétaire était une entité abstraite ou idéale, qui représentait un certain pouvoir d'acquisition. Comme tous les objets étaient évalués en unités monétaires, une idée confuse de l'unité du pouvoir d'achat se dégageait de l'ensemble des prix. Lorsqu'on parlait d'une somme de monnaie, on « renfermait dans

[1] J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, 7e édit., 1860, p. 264.

la signification du mot un rapport confus aux choses qu'on pouvait avoir en échange pour cette somme »[1].

Cette unité abstraite pouvait être l'étalon des valeurs parce que, connaissant son pouvoir d'achat, on pouvait exprimer par elle la valeur de tel ou tel objet.

Nous aurons l'occasion de préciser notre conception de l'unité monétaire abstraite lorsque nous parlerons de la monnaie métallique. Pour le moment, avant d'en finir avec le papier-monnaie, il importe de répondre brièvement à une objection qu'on ne manquera pas de nous présenter. On nous dira : si dans les pays se trouvant au régime de papier-monnaie, la monnaie métallique n'est pas l'étalon des valeurs, comment se fait-il que l'agio ait une tendance à se répercuter sur les prix ?

Eh bien ! si les mouvements de l'agio ont une tendance à se répercuter sur les prix, ce n'est pas parce que le public se dit : le papier-monnaie a haussé ou baissé par rapport à l'or[2], donc il faut que les prix, établis en papier, subissent une variation inverse. S'il en était ainsi, les répercussions de l'agio sur les prix seraient instantanées, les prix varieraient proportionnellement à l'agio d'une façon automatique. Ou bien tous les prix seraient fixés en or, et le papier-monnaie ne serait accepté que d'après le cours du jour. Mais si ni l'un ni l'autre de ces phénomènes ne se produit, c'est que le papier est l'étalon.

L'influence exercée par l'agio sur les prix s'explique tout simplement par ce fait que le pays à papier-monnaie reste en rapport avec l'étranger où on se sert de la monnaie métallique. Les prix des articles d'exportation et d'importation, étant déterminés par le marché international, ont une tendance à suivre les fluctuations de l'agio et ce sont les variations des prix de ces articles qui ont une tendance à influencer les autres. C'est pourquoi ce sont ces articles qui se ressentent les premiers des fluctuations de l'agio, tandis que les autres ne s'en ressentent qu'à la longue. C'est pour cette raison aussi que l'influence de l'agio sur les prix se manifeste avant tout dans les ports et dans les régions frontières, surtout dans les premiers. On pourrait citer bien d'autres preuves encore. Dans les pays se trouvant au régime de papier-monnaie l'or est une simple

[1] Nous rencontrerons encore cette phrase et nous en nommerons l auteur.

[2] Nous emploierons le terme or comme synonyme de monnaie métallique.

marchandise[1], et il n'y a aucune raison pour que les fluctuations de l'agio agissent sur les prix, si ce n'est par le mécanisme du commerce international[2].

Ayant ainsi terminé l'étude du papier-monnaie, il nous reste à montrer comment la théorie que nous venons d'esquisser peut s'appliquer à la monnaie métallique elle aussi. Nous aurons alors une théorie *générale* de la monnaie.

*
* *

B. LA THÉORIE GÉNÉRALE DE LA MONNAIE

1. *La cause de la valeur de la monnaie.*

Nous avons dit que le papier-monnaie est une monnaie indépendante, bien que n'ayant aucune valeur intrinsèque et qu'elle circule uniquement parce que chacun en la recevant sait qu'il pourra l'employer pour ses paiements. Nous croyons qu'il en est de même de la monnaie métallique. On accepte cette dernière, non à cause de ses propriétés matérielles, mais parce que l'on sait qu'on pourra s'en défaire facilement [3]. C'est pourquoi la définition exacte de la monnaie n'est pas la définition classique de St. Jevons, mais celle de B. Nogaro : « la monnaie est un objet que l'on reçoit habituellement dans les échanges, non pas pour lui-même, mais en vue de l'échanger à son tour ultérieurement » [4].

Et pour défendre cette idée, nous n'avons qu'à faire appel aux pères de la science économique. N'était-ce pas là un des grands mérites des premiers économistes, les physiocrates, que d'avoir dégagé ce rôle fondamental de la monnaie?

A l'encontre des mercantilistes, les physiocrates « ne virent plus

[1] A. Wagner a eu le mérite de mettre le premier ce point en évidence.

[2] Pour nous arrêter plus longuement sur la question nous devrions nous occuper d'abord de la théorie de l'agio, ce qui nous mènerait trop loin. La théorie de l'agio a été étudiée d'une façon particulièrement approfondie par A. Wagner (*Die Russische Papierwährung,* 1871) ; B. Nogaro (Les dernières expériences monétaires et la théorie de la dépréciation, *Revue économique internationale,* 1908), et M. Ansiaux (*Principes de la politique régulatrice des changes*, 1910).

[3] Nous avons déjà exposé sommairement cette idée dans un très court article « Sur un cas de renaissance sociale d'une monnaie », publié dans les *Archives sociologiques* de l'Institut de sociologie Solvay. Voir le *Bulletin* n° 28 de cet Institut.

[4] B. Nogaro, *Éléments d'économie politique,* t. I, 1913, p. 153. — Cpr. aussi G. Tarde, *Psychologie économique,* 1902, t. I, chap. VI, I.

dans l'argent qu'un organe ayant pour fonction de faire circuler les richesses consommables » [1]. Ainsi, les physiocrates déjà nous apprennent que la monnaie n'est qu'un intermédiaire et ne doit être considérée que comme tel.

A. Smith marqua ce caractère de la monnaie d'une façon encore plus nette. « Une guinée, dit-il, peut être regardée comme un billet au porteur sur tous les marchands de l'endroit, payable en une certaine quantité de choses propres aux besoins et aisances de la vie » [2].

Ainsi donc, la monnaie métallique circule, non parce que le métal dont elle est faite peut être utilisé pour l'industrie ou pour l'ornement, mais parce que ceux qui la reçoivent savent qu'ils sauront l'utiliser pour leurs paiements. « La monnaie ne sert exclusivement qu'à acheter; elle a et elle est un pouvoir d'achat » [3].

D'ailleurs, à notre époque, au lieu de dire que la monnaie circule parce qu'elle est faite avec une matière ayant une valeur propre [4], il sera plus exact de dire qu'elle a une valeur parce qu'elle circule. Comme le dit M. Ansiaux, « c'est surtout à raison de son pouvoir d'achat dont l'investit à notre époque une croyance mondiale, que l'or possède la haute valeur que nous lui connaissons. Celle-ci n'est que très accessoirement fondée sur un désir de jouissance. Elle est principalement circulatoire » [5].

Certes, historiquement, la monnaie métallique est apparue comme telle parce que les métaux précieux pouvaient satisfaire certains besoins humains. Au commencement, on les acceptait donc réellement pour leur utilité propre et celui qui n'en avait pas besoin ne les acceptait pas. Mais ensuite on commença de les accepter non pour leur utilité propre, mais parce que l'on savait que c'étaient des *objets qui trouvaient facilement preneur*.

Nous considérons comme exacte la théorie de K. Menger sur l'origine de la monnaie, la seule théorie donnant une explication

[1] H. Denis, *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, t. I, 1904, p. 76.

[2] A. Smith, *Richesses des nations*, trad. franç., 1822, t. II, p. 223. — Cpr. aussi : J.-S. Mill, *Principes d'économie politiques*, trad. franç., 1873, t. II, p. 6; Bastiat, *Maudit argent*.

[3] E. Solvay, *Notes sur le productivisme et le comptabilisme*, 1900, p. 89.

[4] Comme le fait par exemple M. Aucuy, *Les systèmes socialistes de l'échange*, 1903, p. 2 et 9.

[5] M. Ansiaux, *La monnaie peut-elle être supprimée? Revue économique internationale*, juillet 1908, p. 88.

scientifique du phénomène[1]. Le lecteur se rappelle que, d'après cette théorie, les fonctions de la monnaie sont échues, après un long processus, à l'objet qui était accepté le plus volontiers par ceux qui avaient des produits à échanger mais qui ne trouvaient pas la contre-partie leur offrant les objets désirés par eux. Évidemment, ils accepteraient alors l'objet qu'ils espéraient pouvoir céder le plus facilement, l'objet jouissant d'une désirabilité particulière aux yeux de tout le monde[2]. Puis à mesure que les échanges devinrent de plus en plus fréquents on fit intervenir de plus en plus souvent cette « marchandise tierce ». Mais lorsque cet usage eut duré un certain nombre de générations on cessa de considérer l'utilité propre, directe de cet objet intermédiaire, on l'accepta pour cette raison seule qu'on savait pouvoir se procurer à son aide des objets divers, sans difficulté aucune; cet objet devint monnaie. La croyance dans la monnaie métallique était formée et, dorénavant, celle-ci circula en raison même de cette croyance. Toutes les applications industrielles de métaux précieux pouvaient disparaître, ceux-ci auraient conservé leurs fonctions monétaires. Car, comme le dit très bien Subercaseaux, « une fois la monnaie entrée dans l'activité de la chaîne sans fin de la circulation des richesses, elle maintient sa valeur par le fait même de son rôle »[3].

La monnaie métallique et le papier-monnaie circulent donc tous les deux en vertu du même principe : la confiance du public dans leur pouvoir circulatoire. Si cette confiance disparaissait, l'un comme l'autre cesseraient de circuler. Certes, la confiance dans le papier-monnaie s'ébranle beaucoup plus facilement que l'autre, mais cela ne change rien au fond des choses. En langage philosophique, on dirait que c'est là une différence quantitative mais non qualitative[4]. Cette différence devrait retenir notre attention si

[1] K. Menger, *Das Geld. Handwörterbuch des Staatswissenschaften,* 3e édit., t. IV, — Cpr. aussi Hellfferich, *Geld. und Banken,* 1910, t. I, p. 15 et suiv.; Landry, *Manuel d'économique,* 1908, p. 423-424.

[2] Déjà A. Smith a exposé cette idée, sans la même précision évidemment. Il est étonnant qu'on ne l'ait pas remarqué. Voir *Richesse des nations,* le début du chapitre IV du livre I.

[3] Subercaseaux, *op. cit.,* p. 16.

[4] Le facteur essentiel qui agit sur la confiance que le public accorde au papier-monnaie est l'influence morale de l'État. Lorsque la situation de l'État est fortement ébranlée, le papier peut même perdre toute valeur, non parce que tout espoir de conversion est disparu, mais parce que l'influence morale puissante de l'État n'existe plus. Un exemple caractéristique de cette influence morale de l'État nous est fourni par

nous nous occupions ici des questions d'application. Et encore aurions-nous fait observer que les différences quantitatives ne tenant pas à la nature des phénomènes peuvent être influencées par l'intervention rationnelle de l'homme. Mais dans une étude purement théorique, nous pouvons négliger totalement cette différence. Fondamentalement, ces deux monnaies ont les mêmes caractères communs. Et E. de Laveleye avait raison lorsqu'il les envisageait au même point de vue en disant : « L'unité monétaire, qu'elle soit faite en métal ou en papier, circule comme un titre qui donne à son propriétaire la faculté de se délivrer des objets qu'il choisira »[1].

2. *L'étalon des valeurs.*

En parlant du papier-monnaie étalon des valeurs, nous avons omis de rencontrer une objection classique et superficielle. Nous préférons la réfuter maintenant, parce que la réponse que nous y ferons nous permettra de préciser notre conception de l'étalon des valeurs en général.

On nous dira : Comment! le papier-monnaie, un chiffon de papier, est une monnaie-étalon? Mais c'est absurde; pour pouvoir mesurer les valeurs, il faut que l'objet servant d'étalon en ait une par lui-même. Pourrait-on mesurer le poids ou la longueur d'un corps à l'aide d'un objet qui n'aurait ni poids ni longueur?

Cette objection semble, si l'on s'en tient aux apparences, parfaitement fondée, mais dès qu'on va un peu au fond des choses, on s'aperçoit qu'elle est des plus superficielles. Il n'y a rien de commun entre la monnaie et les mesures de poids ou de longueur. En réalité, le terme « mesure des valeurs » est un terme très malheureux, parce qu'il tend à établir une confusion avec les mesures de poids ou de distance, avec lesquelles il n'a rien de commun. Nous ne l'employons que parce qu'il est consacré par l'usage, mais nous allons déterminer nettement sa signification.

Les mesures de poids ou de distance servent à établir des qua-

l'histoire des assignats russes au commencement du XIXe siècle. Les assignats circulaient dans toute la Russie sauf en Pologne et dans la région Baltique, contrées habitées par les populations soumises, non russes, où l'influence morale de l'État était beaucoup moindre. Il ne peut s'agir que d'une influence morale, puisque le caractère juridique des assignats était partout le même : ils n'avaient pas cours légal et circulaient en vertu de l'usage.

[1] E. de Laveleye, *Le marché monétaire et ses crises*, 1865, p. 227.

lités physiques des corps, ce sont des mesures objectives; l'étalon des valeurs sert à exprimer les rapports entre les objets, rapports qui n'existent que dans notre esprit. Car il n'y a pas une *chose* qui s'appellerait valeur, il y a un *rapport* d'une nature particulière entre les choses qui s'appelle valeur [1]. Et la monnaie sert précisément à fixer ce rapport, à en mesurer les variations.

Par les mesures de poids ou de distance, nous reconnaissons des propriétés inhérentes aux objets, complètement indépendantes de nous, de nos désirs et de nos sentiments. Que toute l'humanité disparaisse, les choses n'en garderont pas moins leur poids ou leur longueur, mais elles n'auront plus ni une valeur ni un prix. La mesure des poids ou des longueurs est en dehors de nous, elle est physique; la mesure des valeurs est en nous, elle est psychologique [2].

A l'aide de la monnaie, nous n'établissons donc qu'un rapport, rapport qui existe dans notre esprit seulement. L'objet évalué est le premier terme du rapport, quel est le second? C'est là toute la question, et la façon dont on la résout détermine les conceptions sur l'étalon monétaire. D'après nous, le second terme du rapport est fourni par l'unité du pouvoir d'acquisition dont l'unité monétaire est le représentant.

Nous allons développer cette idée et en même temps nous montrerons que la conception de l'étalon monétaire que nous avons exposée en parlant du papier-monnaie s'applique à la monnaie métallique elle aussi.

Il est à peine nécessaire de dire que la conception courante de l'étalon monétaire, que nous avons provisoirement acceptée au début de cette étude, ne nous semble nullement correspondre à la réalité des choses.

Il ne faut pas posséder un esprit d'observation puissant pour s'apercevoir que, dans la vie quotidienne, en disant le prix d'une chose, personne ne compare celle-ci à la valeur du métal fin contenu dans le nombre donné d'unités monétaires. Lorsque nous

[1] Cpr. St. Jevons, *The vrinciples of economics*, 1905, p. 50 et suiv.

[2] C'est pourquoi nous ne pouvons ne pas être étonné en voyant M. Bourguin consacrer le premier chapitre de son ouvrage sur *La mesure de la valeur* à l'étude des mesures des longueurs et des poids. Aux deux unités, mètre et gramme, vient, d'après lui, se joindre une troisième, le franc, de la même nature que les deux premières (M. Bourguin, *op. cit.*, p. 3-5). Et il regrette que les mathématiciens, s'occupant du système métrique, laissent de côté l'unité monétaire. Pour notre part, nous les en félicitons.

disons : ce volume vaut 20 francs, ce n'est pas parce que nous établissons un rapport entre le volume et 6 grammes 45 d'or à 0,9 de fin. Nous comparons l'objet au nombre d'unités monétaires, ou plus exactement au nombre d'unités du pouvoir d'acquisition que le prix comporte. C'est en ces unités, purement abstraites, que nous évaluons toutes les choses ; le métal, nous l'oublions.

A. Smith déjà l'a remarqué [1] : « Quand nous parlons, dit-il, d'une somme d'argent particulière, quelquefois nous n'entendons autre chose que les pièces du métal qui la comptent ; quelquefois aussi nous renfermons dans la signification du mot *un rapport confus aux choses qu'on peut avoir en échange* pour cette somme ou au pouvoir d'acheter que donne la possession de cette somme ».

Plus tard, J.-B. Say disait : « On dit qu'une maison vaut 20.000 francs, mais quelle idée de valeur me donne une somme de 20.000 francs ? L'idée de tout ce que je peux acheter pour ce prix » [2].

C'est qu'en réalité, lorsque nous parlons de francs, de livres, de roubles, nous ne songeons jamais à la valeur intrinsèque du métal contenu dans ces monnaies ; nous songeons aux unités monétaires, nous avons l'idée d'un « rapport confus aux choses » qu'on peut avoir contre ces unités. Ces unités monétaires représentent pour nous les unités du pouvoir d'acquisition, et c'est en ces unités que nous évaluons toutes choses.

C'est pourquoi, lorsque l'on nous parle de l'absurdité d'une unité abstraite des valeurs, on parle non d'une unité projetée, mais d'une unité qui existe déjà.

Certes, si un beau jour, dans un pays qui n'a pas encore connu de monnaie, le législateur ordonnait d'évaluer dorénavant toutes les choses en unités monétaires, sans définir cette unité par un objet matériel quelconque, ce serait absurde. Mais il serait tout aussi absurde d'envisager les choses de cette façon. *Il faut envisager les phénomènes historiquement, dans leur évolution.* Et alors, si nous nous plaçons à ce point de vue, nous voyons ceci : Lorsque les métaux précieux commencèrent seulement à jouer leur rôle monétaire, on comparait directement l'utilité d'une chose à celle du métal précieux, la notion de la valeur d'échange n'existait pas encore, en somme. Mais à mesure que le rôle monétaire de ces

[1] A. Smith, t. II, p. 221. Les italiques ne sont pas de l'auteur.
[2] J.-B. Say, *loc. cit.*, p. 274.

métaux s'affirmait, tous les objets étaient évalués en monnaie métallique. Par l'intermédiaire de celle-ci des rapports de valeur s'établirent entre toutes les choses. De l'ensemble de ces rapports se dégagea l'unité abstraite du pouvoir d'acquisition, dont le représentant matériel était l'unité monétaire. Dès lors on cessa peu à peu de comparer directement l'utilité de l'objet vendu ou acheté à l'utilité du métal contenu dans la monnaie. *De même qu'on n'acceptait plus la monnaie pour son utilité propre, mais bien pour le pouvoir d'achat qu'elle possédait, de même en fixant les prix on n'envisageait plus l'utilité directe du métal, mais le nombre d'unités du pouvoir d'acquisition qu'il représentait.*

« Ce qui, à l'origine, fut demandé à une marchandise-étalon, était de permettre à la société d'exprimer les valeurs numériquement en les comparant toutes à une seule. Ainsi quand il fut trouvé que les marchandises s'échangeaient pour certains poids d'or, il fut extrêmement facile et commode d'exprimer les valeurs des marchandises et de les classer en se servant de l'or simplement comme de leur arithmétique. Mais ceci une fois accompli, l'or ne fut plus nécessaire. Le langage des marchandises fut créé aussitôt que leurs rapports furent établis en terme de quantité (soit de poids, soit de volume) de toute espèce de marchandises, soit or, argent, blé, ou n'importe quoi » [1].

Le rôle du métal comme étalon est donc purement historique. A notre époque, l'unité monétaire c'est le représentant de l'unité du pouvoir d'acquisition servant à *chiffrer* les valeurs. C'est une unité abstraite [2].

*
* *

C. Conclusions

On nous permettra de nous résumer et de donner un aperçu d'ensemble sur ce que doit être, à notre avis, une théorie générale de la monnaie.

Presque toutes les théories monétaires existantes peuvent être rangées en deux grandes catégories. Les unes portent un caractère juridique étroit : pour elles, la monnaie est essentiellement une création de l'État. Les autres, les plus nombreuses, sont étroite-

[1] H. Denis, Étude sur Kitson, *Annales de l'Institut des sciences sociales*, 1897, p. 338. Remarquons seulement que personne n'a rien demandé à la marchandise-étalon, le processus s'est fait de lui-même, inconsciemment et lentement.

[2] Cf. E. Solvay, *op. cit.*, p. 59-60.

ment métallistes; pour elles, la monnaie est une marchandise comme une autre.

Nous ne nous arrêterons pas longuement à montrer l'insuffisance de ces théories, ce serait presque frapper à une porte ouverte.

Notons seulement quelques points. En ce qui concerne les théories juridiques, il faut observer que souvent des monnaies circulent sans que l'État les ait investies de ce rôle : les monnaies commerciales par exemple, la piastre mexicaine en Extrême-Orient, le thaler Marie-Thérèse, etc. On a vu aussi en Angleterre, en Russie et ailleurs, le papier-monnaie circuler sans avoir cours légal. D'autre part, la seule proclamation de l'État ne suffit pas pour faire circuler une monnaie, l'histoire l'a assez montré.

Mais la critique fondamentale à faire aux théories juridiques, c'est qu'elles oublient que, même là où elle s'est produite, l'intervention de l'État n'a pas été la cause initiale qui imprima aux pièces monétaires leur caractère fondamental. L'État n'a fait que consacrer un état de choses spontanément élaboré par la pratique sociale.

Quant aux théories métallistes, d'abord elles ne nous expliquent pas la circulation du papier-monnaie.

D'autre part et surtout, il faut leur objecter ceci : « Toute richesse autre que la monnaie n'est échangeable qu'accessoirement, elle est consommable essentiellement. Mais la monnaie est inconsommable essentiellement, et essentiellement elle est échangeable. Comment peut-on dire d'une richesse qui s'échange toujours sans se consommer jamais, qu'elle est une marchandise comme une autre? » [1].

En effet, nous y avons déjà insisté, le rôle essentiel de la monnaie est de passer de main en main. Lorsque nous acceptons la monnaie, nous n'acceptons pas un objet que nous pourrons utiliser directement; nous acceptons un *outil*, grâce auquel nous nous procurerons des objets directement utilisables [2]. C'est donc avoir une idée absolument fausse sur le rôle de la monnaie que de la considérer comme une simple marchandise.

Une théorie générale de la monnaie, pour être réaliste, doit répondre à deux conditions. Elle doit envisager la monnaie historiquement, dans son évolution. Elle doit envisager la monnaie comme une élaboration spontanée de la vie sociale. Si nous accep-

[1] G. Tarde, *op. cit.*, t. I, p. 307.
[2] Cpr. E. Selvay, *op. cit.*, p. 13.

tons ces points de vue, toutes les observations faites au cours de cette étude nous mèneront aux conclusions suivantes.

La monnaie a été une marchandise ordinaire à son apparition. On l'acceptait à raison de son utilité propre et pour la valeur subjective qu'elle présentait aux yeux de son acquéreur. Mais, à mesure que l'emploi de la monnaie se développait, la valeur de celle-ci se basait de plus en plus sur sa fonction circulatoire, abstraction faite de ses applications industrielles. A notre époque, la monnaie n'est pas une marchandise, c'est un instrument facilitant la circulation des biens.

D'autre part, à mesure que la fonction circulatoire de la monnaie se développait, à mesure que des rapports de valeur se fixaient entre elle et les objets divers, on établissait la valeur de chaque objet non par rapport au métal contenu dans la monnaie, mais par rapport au pouvoir d'achat général de l'unité monétaire. Celle-ci a donc fini par être considérée non comme un certain poids de métal, mais comme représentant de l'unité du pouvoir d'achat. C'est par cette unité que la valeur de tous les objets est déterminée. L'énorme majorité des hommes n'aperçoit pas cette unité abstraite, mais tous s'en servent, parce que tous renferment dans les mots franc, livre, etc. « un rapport confus aux choses qu'on peut avoir » pour un franc ou une livre.

Ainsi donc, ni comme intermédiaire direct des échanges, ni comme étalon des valeurs, la monnaie ne fonctionne pas à cause de son caractère matériel. Celui-ci n'a qu'une importance historique. Nous pouvons donc envisager la possibilité d'une monnaie amétallique. De toutes les objections qu'on a faites contre celle-ci, la seule relativement sérieuse est celle qui affirme l'impossibilité d'un *étalon* amétallique. Or, nous venons de voir que cette objection peut être réfutée, puisque déjà, actuellement, l'étalon des valeurs est en réalité un étalon abstrait. Toutes les autres objections ne visent en fin de compte que les modalités des systèmes d'application proposés. Or, les questions d'application sont d'ordre secondaire; elles dépendent des circonstances. L'essentiel, c'est la question de la possibilité théorique d'une monnaie amétallique. Or, cette possibilité nous semble découler logiquement de la théorie générale de la monnaie que nous avons esquissée.

B.-S. Chlepner,
Docteur en sciences économiques,
Attaché à l'Institut de sociologie Solvay.

NOTES ET MEMORANDA

I.

Nouveaux progrès dans la concentration des banques allemandes [1].

La concentration des entreprises fait généralement des progrès dans les périodes de dépression. Conformément à cette règle, deux fusions, dont une surtout est très importante, viennent de se produire dans les banques allemandes. Toutes deux auront pour résultat d'accroître l'influence des grandes banques berlinoises dans la région rhénane-westphalienne : c'est un progrès nouveau et très grand dans la voie de la concentration du commerce de banque en Allemagne. Les puissantes entreprises minières et métallurgiques, qui se trouvent groupées dans la région où ces fusions se produisent, vont certainement en subir le contre-coup et probablement y puiser des forces encore plus grandes.

La première opération fut la fusion de la Deutsche Bank avec une banque de Elberfeld, au capital de 80 millions de marks, la Bergisch-Märkische Bank. Elle a eu lieu en avril. La Deutsche Bank, à la suite de cette fusion, émet 50 millions de marks d'actions nouvelles, ce qui va porter son capital à 250 millions [2].

Dans les derniers jours d'avril, on apprenait qu'une opération du même genre, mais d'une tout autre envergure, se préparait : la Diskontogesellschaft allait absorber le A. Schaaffhausen'scher Bankverein. La fusion est aujourd'hui chose faite, elle a été acceptée dans les assemblées générales des deux sociétés intéressées qui se sont tenues, à un jour d'intervalle, à Cologne le 28 mai, à Berlin le 29.

Le A. Schaaffhausen'scher Bankverein, dont le siège est à Cologne,

[1] Pour compléter ces brèves notes, rédigées d'après les journaux quotidiens allemands, on peut se référer à l'excellent ouvrage de M. Depître, *Le mouvement de concentration dans les banques allemandes*, Arthur Rousseau, 1905.

[2] En 1897 ces deux mêmes banques avaient déjà conclu une entente. La Deutsche Bank avait pris une participation dans la Bergisch-Märkische Bank, qui avait alors un capital de 40 millions de marks. Voir Depître, *op. cit.*, p. 128-139.

est la plus grande banque de la région rhénane-westphalienne et l'une des cinq plus grandes banques de l'Allemagne : par le chiffre de son capital (145 millions), elle se place après la Deutsche Bank, la Dresdner Bank, la Diskontogesellschaft (chacune 200 millions) et la Darmstädter Bank (160 millions). Très ancienne, puisqu'elle date de 1848, et succédant à une banque locale réputée, la banque d'Abraham Schaaffhausen, elle fut la première banque allemande constituée en société anonyme. Elle comprend parmi les membres de son conseil d'administration des représentants des vieilles familles commerciales et industrielles de la région rhénane-westphalienne, comme les Camphausen, les Hoesch, les Soest, les Leiden, les Schöller; des chefs d'entreprises plus récentes mais connues dans le monde entier, comme Guilleaume, Peter Klöckner; des financiers comme Louis Hagen qui est, en Allemagne, l'homme figurant dans le plus grand nombre de conseils d'administration.

Malgré cela, la situation du A. Schaaffhausen'scher Bankverein depuis quinze ans n'a pas cessé d'être médiocre. Il fut atteint plus gravement qu'aucune des autres grandes banques par la crise industrielle du début du siècle et le cours de ses actions baissa alors énormément. Dans ces dernières années, ses dividendes sont tombés de 7 1/2 à 3 p. 100. D'autre part, si l'on examine les bilans que les banques allemandes publient tous les deux mois, on constate que le « quotient de liquidité » (montant du passif divisé par les ressources aisément disponibles) s'élevait pour lui le 30 avril à 43,4 p. 100, tandis qu'il était de 64,8 pour la Deutsche Bank, de 66,7 pour la Diskonto, de 57,6 pour la Dresdner, de 54,6 pour la Darmstädter.

Chose curieuse, ce malaise s'est produit justement dans le temps où l'industrie minière et l'industrie métallurgique de l'Ouest allemand voyaient leur prospérité s'accroître d'une façon inouïe et les dividendes de leurs entreprises atteindre des chiffres qu'on n'avait jamais vus jusque-là. On explique ce contraste en disant que le A. Schaaffhausen'scher Bankverein était trop faible pour suffire aux besoins grandissants d'une industrie aussi prospère. Et si l'explication est fondée, comme tout le fait supposer, il y a là un fait d'une portée générale et digne d'être médité. La société avait d'abord essayé de remédier à sa faiblesse en se liant par une communauté d'intérêts avec la Dresdner Bank; mais les liens étaient trop lâches, ils se rompirent : le Bankverein, resté de nouveau

seul, plus faible que jamais pour entreprendre toute grosse opération, voyait sa situation empirer.

Quant à la Diskontogesellschaft, elle va pouvoir, par cette fusion, accroître énormément sa place dans la « Schwerindustrie » (mines et métallurgie) rhénane-westphalienne. Elle avait déjà essayé d'y prendre pied en établissant des relations avec deux banques de la région ; mais ces relations étaient peu intimes et les deux banques avec lesquelles elles étaient nouées avaient toujours énergiquement défendu leur indépendance. La fusion opérée en avril dernier entre la Deutsche Bank et la Bergisch-Märkische Bank montra que la Diskontogesellschaft ne devait pas s'endormir si elle ne voulait pas se laisser distancer par sa rivale dans cette région dont l'importance pour la vie économique de l'Allemagne va toujours en augmentant. Sa réponse est un coup de maître et elle va désormais y occuper une place prépondérante. Parmi les grandes entreprises qui vont être maintenant rattachées à elle, on cite : le Köln-Neuessener Bergwerksverein, les aciéries Wissen van der Zypen, la société Aumetz-Friede, les aciéries Burbach-Eich-Düdelingen. Dans le conseil d'administration de Phönix, elle va être désormais représentée par trois membres, dont le président. Comme elle avait déjà des relations étroites avec une autre entreprise géante, Gelsenkirchen, on voit que sa place dans l'industrie rhénane-westphalienne sera désormais très grande.

La façon dont l'opération va être réalisée mérite enfin d'attirer l'attention, car elle soulève de très intéressantes questions [1]. Le procédé le plus simple eût été de faire disparaître purement et simplement la Société Schaaffhausen et d'échanger ses actions contre des actions de la Diskonto. La Diskontogesellschaft aurait augmenté son capital de 145 millions, ou d'un peu moins, 100 millions, par exemple ; elle aurait émis de nouvelles actions pour ce chiffre et aurait transformé en succursales les établissements de la banque supprimée.

Le procédé adopté est tout à fait différent. La Société Schaaffhausen sera bien dissoute, mais une nouvelle société du même nom sera ensuite constituée, au capital de 100 millions de marks représenté par des actions qui seront toutes entre les mains de la Diskontogesellschaft et celle-ci augmentera pour cela son capital de 75 millions, le portant ainsi à 275.

[1] Voir Deptre, *op. cit.*, 1re partie, chap. III.

Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que cette solution est infiniment plus coûteuse que l'autre. Elle va coûter d'abord en droits de timbre et taxes diverses de 12 à 15 millions et on aurait pu, tout au moins, économiser les 4,5 millions de droits de timbre qu'il va falloir payer pour les actions de la nouvelle société à créer. Ce n'est pas tout. Lorsque le système fonctionnera, les bénéfices nets donnés par la nouvelle société reviendront à la Diskontogesellschaft comme dividendes ; ils paieront donc deux fois l'impôt sur le revenu et donneront lieu à double prélèvement au profit des conseils d'administration et des directions des deux sociétés, sans compter les frais d'une double administration complète.

Or, si la Diskontogesellschaft a adopté ce procédé si coûteux, c'est cependant en connaissance de cause. Elle l'a, en effet, déjà employé lors de sa fusion avec la Norddeutsche Bank de Hambourg [1]. Pourquoi le préfère-t-elle à l'autre? La réponse est facile à trouver : c'est que les inconvénients du système lui paraissent compensés et au delà par les avantages de la décentralisation qu'il réalise. Une banque régionale, avec son administration propre et responsable, dirigée par des personnalités appartenant à la région, lui paraît préférable à des succursales dirigées par des employés venus d'ailleurs. C'est la question classique de savoir ce qui vaut le mieux des banques filiales ou des succursales. Dans leur expansion à l'étranger, les banques allemandes, c'est une de leurs originalités, après avoir d'abord essayé du système des succursales, ont adopté, presque sans exception, celui des filiales. Ce qu'il y a de curieux, dans l'espèce dont nous parlons, c'est que cette solution est appliquée au commerce intérieur pour lequel on peut penser que la supériorité des filiales sur les succursales est moins évidente. Il faut croire cependant que, dans certaines circonstances spéciales, elle existe même là, puisque la Diskontogesellschaft a passé outre à l'augmentation énorme de dépenses que cette solution entraîne.

Le fait n'est pas négligeable; il mérite d'être retenu dans une théorie réaliste des banques et nos grands établissements de crédit auraient profit à le connaître et à le méditer.

Ce n'est pas à dire que cette politique soit à recommander dans tous les cas. Des considérations locales et des considérations de

[1] Sur cette opération, qui date de 1895, voir Depître, *op. cit.*, p. 122-123.

personnes jouent en pareille matière un grand rôle. La Diskontogesellschaft avait affaire, à Cologne, à un établissement célèbre, ayant parmi ses dirigeants des noms qui appartiennent à l'élite industrielle et à l'élite mondaine de la région.

Le mouvement de fusion s'arrêtera-t-il là? La Dresdner Bank, qui, par ordre d'importance, vient à côté de la Deutsche Bank et de la Diskontogesellschaft, ne va-t-elle pas s'inquiéter de voir le progrès que ses deux concurrentes font dans la région rhénane-westphalienne? Le bruit a couru qu'elle songerait à fusionner avec la Rheinisch-Westfälische Diskontogesellschaft, banque au capital de 95 millions de marks, qui reste maintenant dans la région la plus grande banque encore indépendante; mais la nouvelle a été aussitôt démentie.

F. Sauvaire-Jourdan.

II.

Nouveaux progrès de la concentration dans les banques anglaises.

On avait pu croire, en Angleterre comme en Allemagne, à un arrêt dans le mouvement de concentration des banques. En 1912, en effet, nous n'avions assisté à aucune de ces amalgamations qui ont caractérisé l'évolution des joint stock banks de Grande-Bretagne. Mais, en 1913, le mouvement a repris. La Barclay and Cy a augmenté son capital de 400.000 liv. st. et ses réserves de 400.000 liv. st. et elle a absorbé la maison J. and C.-J. Simonds and Cy (capital 100.000 liv. st.). La London City and Midland a augmenté son capital de 360.000 liv. st. et ses réserves de 309.000 liv. st. et elle a absorbé la Lincoln and Linsey Banking Cy (capital et réserves 377.000 liv. st.), ainsi que la Sheffield and Hallamshire Bank (capital et réserves 502.000 liv. st.).

Enfin, tout récemment, en 1914, la Parr's Bank, qui, depuis quatre ans, n'avait pas procédé à d'absorption intéressante, a absorbé en 1914 la Crompton and Evan's Union Bank (Derbyshire). C'est la seconde acquisition faite par la Parr's Bank dans le Derbyshire : en 1898, elle avait absorbé la Derby and Derbyshire Banking Cy. La Crompton dispose de 46 succursales et l'amalga-

mation porte le nombre des succursales de la Parr's Bank à 312. Elle résulte de l'échange des actions de la Crompton contre des actions de la Parr's Bank [1].

Voici, au reste, la liste des amalgamations des banques en Angleterre de 1909 à 1912 [2].

1909 : La London and Westminster Bank (capital et réserves 4.200.000 liv. st.) s'amalgame avec la London and County Bank (capital et réserves 3.600.000 liv. st.), et la nouvelle Banque prend le titre de London County and Westminster Bank (capital et réserves 7.750.000 liv. st.).

La London Joint Stock Bank fait un appel sur son capital non versé de 1.170.000 liv. st. et absorbe la York City and County Bank (capital et réserves 1.380.000 liv. st.).

La London City and Midland Bank augmente son capital et ses réserves de 932.320 liv. st. et absorbe la North and South Wales Bank (capital et réserves 1.262.000 liv. st.).

La Lloyds Bank absorbe la maison David Jones et Cy (capital 100.000 liv. st.) sans avoir recours à une augmentation de son capital.

La Parr's Bank augmente son capital de 142.500 liv. st. et absorbe la Whetehaven Joint Stock Bank (capital et réserves 110.300 liv. st.).

1910 : La London City and Midland Bank augmente son capital de 361.331 liv. st. et absorbe la Bradford Banking Cy (capital et réserves 573.000 liv. st.).

La Halifax Joint Stock Bank augmente son capital (et réserves) de 195.000 liv. st. et absorbe la Halifax and Huddersfield Banking Co (capital et réserves 385.000 liv. st.).

La Parr's Bank augmente son capital de 645.000 liv. st. et absorbe la Stuckey's Banking (capital et réserves 708.000 liv. st.).

1911 : La Barclay and Cy absorbe la Stamford, Spalding and Boston Banking Cy (capital et réserves 489.590 liv. st.).

La Bank of Liverpool augmente son capital de 98.200 liv. st. et

[1] *An important amalgamation : Parr's absorbs Crompton and Evans Union Bank. Banker's Magazine,* janvier 1914, p. 59 et suiv. On trouve (p. 60) la circulaire par laquelle la Crompton annonce à ses actionnaires et à ses clients sa fusion avec la Parr's Bank.

[2] *The progress of banking in Great Britain. Banker's Magazine,* janvier 1914, p. 29 et 30. Pour la période antérieure à 1909, cf. Raffard, *La concentration des banques en Angleterre,* Thèse, Paris, 1909.

absorbe la Carlisle and Cumberland Banking Cy (capital et réserves 175.000 liv. st.).

1912 : Néant.

Jean Lescure.

III.

Informations.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre collaborateur Germain-Martin, professeur à la Faculté de droit de Dijon, membre de notre Comité de direction, vient d'être élu membre correspondant de l'Institut par l'Académie des sciences morales et politiques. Notre Revue lui en adresse toutes ses félicitations.

Dans la même séance, l'Académie des sciences morales a élu comme membre correspondant M. Rambaud, professeur d'économie politique à la Faculté catholique de Lyon.

*
* *

M. Conrad, le professeur bien connu de l'Université de Halle, se retire et sa succession échoit à M. Kurt Wicolenfeld, professeur à l'École des Hautes-Études commerciales de Cologne. M. Diehl, professeur à Fribourg, sollicité par le Sénat de l'Université de Halle, n'avait pas cru devoir donner suite à cette proposition.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS ET TRAVAUX PUBLICS

LES RÉSULTATS DE LA RÉGIE DE L'OUEST (1909-1913) [1]

Cinq ans se sont écoulés depuis la prise en possession du réseau de l'Ouest par l'État. Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur les résultats de l'exploitation en régie pendant cette première période quinquennale 1909-1913, puisque aussi bien ces résultats ont été, au jour le jour, commentés par la presse en des termes tantôt véhéments, tantôt enthousiastes, et avec de telles divergences dans les appréciations que le lecteur éprouve peut-être quelque difficulté à se faire une opinion impartiale.

Ceux de ces résultats qu'il est le plus facile de résumer en quelques lignes, et qui ont évidemment fait le plus d'impression sur le public, sont les résultats financiers. Ils se présentent ainsi [2] : tandis qu'en 1908, dernière année de son exploitation, la Compagnie de l'Ouest accusait une insuffisance de produit net de 24 millions, et que pour la période décennale 1899-1908 l'appel à la garantie d'intérêt atteignait une vingtaine de millions par an en moyenne, l'insuffisance de produit net du réseau racheté passe en 1909 à 38 millions, en 1910 à 58, en 1911 à 68, en 1912 à 76 et en 1913 à 85 millions ! Il est vrai que ce dernier chiffre n'était que provisoire et que M. Colson, dans une chronique récente, le ramène à 75 millions [3]. Il n'en reste pas moins que le saut est considérable de 24 à 75; et le coefficient d'exploitation passe de son côté de 69,6 p. 100 en 1909 à 88,6 p. 100 en 1912.

D'autre part, les sommes empruntées par le nouveau réseau

[1] V. les rapports annuels sur le budget des chemins de fer de l'État à la Chambre et au Sénat et notamment celui de M. Albert Thomas pour le budget de 1914 (Chambre des députés, 10e législature, n° 3512). D'autre part, la loi du 13 juillet 1911 a prescrit (art. 63) l'insertion, au *Journal officiel*, d'un compte rendu annuel du directeur du réseau. Le premier de ces rapports, relatif à l'année 1912, a paru, en partie, dan le *Journal officiel* du 13 janvier 1914.

[2] Cf. le rapport général de M. Clémentel sur le budget de 1914 (Chambre des députés, 10e législature, n° 3487).

[3] *Rev. pol. et parl.*, mai 1914, p. 351.

d'État depuis le 1er janvier 1909 se montent à un total de 600 millions environ, qui ont eu pour affectation de faire face à des dépenses de premier établissement (travaux complémentaires ou achat de matériel complémentaire, construction de lignes nouvelles, remise en état normal du réseau racheté).

Voilà les chiffres. Encore la réalité serait-elle plus désastreuse qu'ils ne la font apparaître, si l'on en croit certains critiques. Car, disent-ils, des pratiques financières très contestables auraient été mises en œuvre pour diminuer le déficit apparent de l'exploitation ou pour alléger, au détriment du Trésor public, les charges des dépenses de premier établissement :

1° L'imputation sur fonds d'emprunt d'un prétendu arriéré légué par la Compagnie de l'Ouest. Il s'agit là de dépenses de mise en état de la voie et du matériel qui, selon M. Colson, « rentrent dans celles que toutes les administrations de chemins de fer dont les écritures sont sincèrement tenues comprennent dans les dépenses normales d'exploitation ; il n'y a, ajoutait-il, aucune raison de croire qu'au point de vue de l'entretien et des frais d'exploitation l'héritage transmis à la régie ait été grevé de charges exceptionnelles [1]. De tous les renseignements qu'il a été possible de recueillir, aussi bien auprès des ingénieurs de la régie ou de l'ancienne compagnie qu'auprès de ceux du contrôle, il se dégage très nettement que le réseau de la Compagnie de l'Ouest a été jusqu'au dernier jour en bon état d'entretien ».

M. Colson était ainsi amené à mettre en doute d'une part la régularité d'une telle imputation au point de vue des principes généraux de la comptabilité des chemins de fer, d'autre part son opportunité dans le cas spécial envisagé.

Sur le premier point, M. Thomas a répondu en invoquant des précédents qui n'ont jamais été l'objet de la moindre discussion quand il s'agissait de la comptabilité des compagnies concessionnaires [2]. Les conventions de 1883 ont toutes admis en principe que les travaux nécessaires à la remise en état des lignes incorporées aux réseaux des compagnies serait effectuée au *compte de l'État* par les compagnies intéressées ; l'article 7 de la convention P.-L.-M., l'article 6 de la convention Midi, les articles 2 et 4 de

[1] Cf. *Rev. pol. et parl.*, décembre 1911, p. 528.
[2] V. Thomas, rapport cité, p. 471.

la convention Orléans, l'article 5 de la convention Ouest prévoient que, lors de la remise des lignes aux dites compagnies, il sera procédé à la reconnaissance contradictoire de ces lignes et *à une évaluation des travaux nécessaires pour les remettre en état* et que ces travaux seront exécutés par les compagnies pour le compte de l'État. De même, en 1896, on a autorisé la Compagnie d'Orléans à imputer au compte d'établissement une somme de 5.300.000 francs pour renouvellement de voies, alors que ce renouvellement ne donnait aucune plus-value au capital d'établissement du réseau.

C'est l'application de ce principe qui a été faite, dès 1909, au réseau racheté. Au surplus, cette imputation a été ratifiée et légalisée par la loi de finances du 13 juillet 1911, qui a définitivement organisé l'exploitation des chemins de fer de l'État. L'article 44 de cette loi prévoit que des obligations amortissables seront émises pour faire face aux dépenses exceptionnelles de mise en état d'entretien du matériel roulant et des voies et bâtiments, afférentes à l'arriéré légué par la Compagnie de l'Ouest. Il limite d'ailleurs à 75 millions de francs l'ensemble de ces charges à imputer au compte de premier établissement.

Il est vrai, et c'est le second point à envisager, que M. Colson conteste précisément l'opportunité d'une telle mesure en ce qui concerne le réseau racheté, dont il affirme le bon état d'entretien au moment de la reprise. Aux divers rapporteurs du budget des chemins de fer de l'État qui avaient montré, par des tableaux comparatifs la diminution significative des dépenses faites depuis 1901 par le réseau de l'Ouest sur le chapitre voies et matériel [1], M. Colson répond que si les dépenses de renouvellement des voies avaient diminué depuis 1901, ce n'était pas en vertu de mesures prises sous la menace du rachat, mais par suite de l'achèvement de travaux particulièrement importants exécutés dans les années antérieures et dont la cessation était si bien prévue qu'elle était annoncée depuis des années par la compagnie dans ses rapports aux actionnaires. On peut, ajoutait-il, critiquer cet aménagement de dépenses, mais on ne saurait en conclure ni que l'état des voies compromettait la sécurité, ni qu'il impose au nouvel exploitant des charges anormales.

[1] Notamment Aimond, Sénat, 1910, n° 90, p. 17, pour l'entretien du matériel roulant; p. 19, pour les travaux complémentaires. — V. aussi p. 23 et 27 deux notes sur la dépense de mise en état normal d'entretien.

Cette déclaration, venant d'une si haute autorité, a fait grand bruit dans la presse quotidienne. Le *Temps* lui a fait, à plusieurs reprises, les honneurs d'une reproduction dans les caractères typographiques les plus propres à frapper l'œil du lecteur [1]. A cela on objecte qu'une note fournie dès le 28 janvier 1907 — c'est-à-dire avant le rachat — par le gouvernement fixait à environ 10 millions de francs les insuffisances d'entretien de matériel roulant et que les deux mémoires techniques reproduits par M. Aimond dans son rapport de 1910 étaient très affirmatifs sur l'existence d'un arriéré estimé, pour les seules dépenses qui auraient dû figurer au compte d'exploitation, à 34 millions pour la voie et à 19 millions et demi pour le matériel roulant.

Il ne m'appartient pas de trancher ce problème d'ordre technique. Cependant, il ne me semble pas impossible de dégager la vérité à l'aide d'un autre passage de l'article de M. Colson, passage beaucoup moins fréquemment cité, il est vrai : « Sans admettre la légende des voies mal entretenues, on doit reconnaître que le procédé de réfections générales ayant pris fin en 1901 qu'avait adopté l'Ouest devait amener un jour ou l'autre une reprise des dépenses présentées jadis comme exceptionnelles par la Compagnie ». Autrement dit et sans trop forcer, je crois, les termes mêmes dont se sert M. Colson, les voies de l'Ouest n'étaient pas mal entretenues à la fin de 1908, mais elles étaient à la veille de l'être.

Eh bien, ne vous semble-t-il pas que tout le monde est bien près d'être d'accord et que, dans ces conditions, l'imputation des dépenses en question au compte de premier établissement n'est point aussi scandaleuse qu'on a bien voulu le dire ?

Mais il est, d'ailleurs, incontestable qu'elle a eu pour effet de soulager sensiblement le budget annuel d'exploitation.

2° La manière dont l'État s'est procuré et se procure les fonds nécessaires à ses travaux. Au lieu d'emprunter directement ces fonds au public, comme le font les compagnies, ce qui lui aurait coûté plus de 5 p. 100, intérêt et amortissement compris, le réseau de l'État, jusqu'à la loi de finances de 1911, s'est fait avancer *gratuitement* par le Trésor les sommes dont il avait besoin. Il a même persisté dans cette méthode jusqu'à la fin de 1911, bien que l'arti-

[1] V. notamment les numéros du 26 décembre 1911, du 4 mai 1912, du 7 novembre 1913, du 6 mars 1914.

cle 46 de la loi du 13 juillet 1911 eût stipulé que les avances du Trésor seraient productives d'intérêt pour l'État. Et, depuis 1911, il préfère, au lieu d'émettre les obligations amortissables autorisées par l'article 44 de cette loi, recourir aux avances du Trésor sur les ressources de la dette flottante, qui lui coûtent seulement 2 1/2 p. 100 d'intérêt. Ce n'est que lorsque le Trésor, trop lourdement grevé, exige impérieusement d'être soulagé, que le réseau d'État se décide à consolider ces avances par des émissions d'obligations.

Ainsi, grâce aux avances gratuites, contre la prolongation excessive desquelles la Cour des comptes a protesté dans son rapport sur les comptes de 1911, le réseau d'État n'a eu à acquitter jusqu'au 1er janvier 1912 aucun intérêt pour des dépenses d'établissement qui s'élevaient, à cette date, à 223 millions et demi; il continue, d'autre part, en usant des avances du Trésor à 2 1/2 p. 100, à se procurer de l'argent dans des conditions exceptionnellement avantageuses, si l'on songe qu'à fin 1913 ces avances atteignaient 195 millions, sur lesquels le réseau gagnait environ 2 p. 100 d'intérêt annuel par rapport à ce qu'il aurait dû payer à des obligataires.

A cela la régie répond que les obligations amortissables destinées à faire face aux dépenses d'établissement sont émises, d'après la loi du 13 juillet 1911, par les soins du ministre des Finances; que celui-ci est seul juge de l'opportunité de ces émissions [1]; et qu'il serait absurde, si l'État souverain a dans le Trésor de l'argent disponible, d'obliger l'État industriel à une émission coûteuse.

Les défenseurs de la régie ajoutent que si l'on veut placer rigoureusement le réseau d'État dans les mêmes conditions de gestion financière que les réseaux privés, il faut lui permettre d'avoir un compte courant productif d'intérêts, au lieu de l'obliger à verser au Trésor, sans intérêts, les fonds libres provenant des recettes d'exploitation et, à un taux de 1 p. 100 seulement, les fonds libres provenant de l'émission d'obligations; qu'il faut aussi lui permettre de garder en mains le service de ses titres.

Quoi qu'il en soit, la portée des deux observations que nous venons de discuter, et surtout de la seconde, reste grande; et il est bien certain que les chiffres donnés au début de cette chronique,

[1] Cf. Thomas, rapport cité, p. 479 et 630.

concernant le déficit d'exploitation, prennent, dans ces conditions, une signification plus défavorable encore.

Au surplus, en face de ces sacrifices financiers, les adversaires de la régie placent le tableau peu consolant des résultats techniques de l'exploitation pendant les premières années qui ont suivi le rachat : encombrement des voies, enchevêtrement des wagons, anarchie des horaires, désarroi du personnel, irresponsabilité des chefs, conduisant peu à peu aux accidents répétés qui ont signalé l'année 1911 [1].

Il n'est pas jusqu'à l'ancien réseau d'État, jusque-là relativement prospère, qui ne se laisse gagner par la contagion de ces déplorables méthodes administratives. Son produit net, qui, de 1904 à 1906, dépassait en moyenne 14 millions de francs, tombait, en 1911, à 8 1/2, en 1912, à 5.800.000, si bien que son coefficient d'exploitation passe de 78 p. 100 en 1909 à 91 p. 100 en 1912. Encore ce produit net n'est-il qu'une apparence qui va s'évanouir prochainement; car la loi du 13 juillet 1911, en posant les règles de l'organisation financière des chemins de fer de l'État, a imposé à l'ancien réseau l'obligation d'inscrire à son budget l'intérêt et l'amortissement de la fraction du capital employé à l'établissement de ses lignes qu'eût supportée une compagnie à laquelle celles-ci auraient été concédées dans les conditions admises en 1883 [2].

Bien que cette règle soit encore fort avantageuse pour l'ancien réseau d'État, puisqu'elle le dispense de faire figurer dans ses charges d'établissement le prix des lignes rachetées qui l'ont constitué à l'origine, la somme à inscrire pour l'intérêt et l'amortissement annuels des charges antérieures au 31 décembre 1910 paraît devoir s'établir aux environs de 16 millions [3]. Comme le réseau a, d'autre part, emprunté, depuis le 31 décembre 1910, une somme de 75 millions [4], il faudrait, de ce chef, ajouter encore près de 2 millions pour le budget de 1913. En sorte qu'on arrive à un total de près de 18 millions de charges annuelles non inscrites

[1] V. Engerand, *Histoire d'une folie,* dans le *Correspondant,* 10 et 25 octobre 1912, 25 mai 1913, 10 et 25 février 1914.

[2] Jusqu'à 1911, les dépenses d'établissement de l'ancien réseau d'État ont été couvertes par les ressources du budget général.

[3] L'évaluation de ces charges n'a pas encore été officiellement publiée. J'en emprunte le chiffre à M. Colson qui présidait la commission à laquelle avait été confiée cette tâche (cf. *Rev. pol. et parl.,* 10 mai 1914).

[4] Sur la controverse soulevée par ce chiffre, v. Thomas, rapport cité, p. 473.

jusqu'à présent dans les comptes, et qui dépassent de beaucoup non seulement le produit net de 1912 (5.800.000), mais même celui plus satisfaisant de 1913 (12 millions 1/2).

Ainsi, pour l'ancien réseau comme pour le nouveau, les résultats de la régie paraissent bien justifier les prévisions pessimistes des adversaires de l'État industriel[1] : emprunts incessants, d'une part, déficits croissants d'exploitation, d'autre part, voilà ce qui caractérise ces résultats.

*
* *

Il faut toutefois examiner les choses de plus près, rechercher les causes de cette situation et les chances d'amélioration qu'elle laisse entrevoir.

Rappelons tout d'abord que l'opération même du rachat n'est pour rien dans ces mécomptes financiers; il n'y a pas eu de déboires du côté du coût du rachat. Quoi qu'en paraissent penser ceux dont l'ironie s'exerce sur cette « opération blanche », il est parfaitement exact que le prix de l'opération, tel qu'il a été réglé par la convention du 29 octobre 1908, n'entraînait par lui-même — et sauf la consolidation prévue du revenu des actionnaires jusqu'en 1956 — aucune perte pour l'État, si son exploitation avait été simplement égale à celle de l'Ouest, ni meilleure, ni pire[2]. C'est tout ce que voulaient dire ceux qui parlaient, en 1908, d'opération blanche; on pouvait même admettre que l'opération cessait d'être blanche et devenait financièrement avantageuse pour l'État, si celui-ci avait gain de cause, pour tout ou en partie, au sujet des diverses prétentions qu'il émettait lors de la discussion de l'indemnité de rachat[3]; or, la convention de 1908 comporte des solutions transactionnelles donnant précisément gain de cause à l'État sur certains points. Ce n'est donc pas le calcul de l'indemnité de rachat qu'il faut incriminer.

Mais l'opération n'était blanche qu'autant que l'État se montrerait égal à la Compagnie de l'Ouest comme exploitant. Or, disent les partisans de l'exploitation privée, la Compagnie n'aurait pas

[1] V. notamment Y. Guyot, *La gestion par l'État et les municipalités*, Alcan, 1913, et ici même la dernière *Chronique législative* de M. Villey.

[2] V. ma *Chronique* de février 1909.

[3] Cf. Reboud, *Rev. d'écon. pol.*, 1908, p. 278, 284 et 291.

fait 600 millions d'emprunts en cinq ans, ni accru dans ce même laps de temps ses dépenses d'exploitation au point d'absorber et au delà toutes les plus-values de recettes. Voilà, dit-on, où éclate le vice inhérent à toute régie d'État.

Parlons d'abord des 600 millions d'emprunts dont la charge annuelle, une trentaine de millions, a pu être, au début, reportée en grande partie sur le budget général de l'État, mais pèsera nécessairement dans l'avenir sur le budget spécial des chemins de fer de l'État.

Les avances du Trésor et les emprunts qui les ont consolidées ont été employés, pour la plus grande partie, en travaux complémentaires et dépenses complémentaires de matériel roulant, matériel naval et matériel inventorié, dont le total a atteint les chiffres suivants[1] :

	Ouest racheté	Ancien réseau
	—	—
1909	27.700.000	9.600.000
1910	55.500.000	13.100.000
1911	103.100.000	14.400.000
1912	125.300.000	14.300.000
1913 (probable) . .	132.700.000	14.500.000
	444.300.000	65.900.000

La question est de savoir si ce sont là des dépenses faites à la légère et sans nécessité, ou si, au contraire, elles ont eu pour objet des travaux urgents, indispensables pour maintenir ou développer la puissance du réseau, et qui se seraient imposées à la Compagnie de l'Ouest aussi impérieusement qu'à l'État exploitant.

A l'appui de cette seconde opinion, on peut invoquer les deux considérations suivantes :

1° Une grande partie de ces dépenses a été occasionnée par les retards apportés par l'Ouest dans l'exécution des travaux complémentaires pendant les dernières années de son exploitation.

Sur ce point, tous les témoignages concordent. M. Colson, qui refusait, nous l'avons vu, d'admettre une négligence de la Compagnie en ce qui touchait l'entretien des voies ou du matériel, est très catégorique, au contraire, en ce qui concerne les dépenses de premier établissement : « Ce qui présentait vraiment un arriéré

[1] V. Thomas, rapport cité, p. 469.

déplorable, c'étaient les augmentations de matériel roulant et surtout les travaux complémentaires nécessaires pour faire face au développement du trafic » [1], et il estimait à 500 millions les dépenses qui s'imposaient au réseau dans un délai très court.

Il suffit, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil sur le tableau des dépenses de premier établissement faites par le réseau depuis 1898 pour se rendre compte de la politique adoptée par la Compagnie dès qu'elle a été menacée du rachat. Il n'y a pas lieu de lui en faire grief; elle défendait les intérêts de ses actionnaires en tâchant de dépasser le minimum de produit net garanti. La faute a été de faire traîner pendant des années l'opération de rachat avant de se résoudre à prendre une décision [2].

Quoi qu'il en soit, de 1898 à 1908, l'Ouest n'avait exécuté que 66 millions de travaux complémentaires [3], alors que le réseau le plus comparable par son trafic, l'Orléans, en faisait, pendant la même période, pour 175 millions. Même constatation pour le matériel roulant dont les achats se montent à un total de 86 millions pendant les dix années antérieures à la reprise par l'État et ne s'accroissent brusquement, pendant les deux dernières années de cette période, que parce qu'il devenait impossible d'assurer le trafic avec le matériel réduit dont on disposait [4]. Les acquisitions de matériel roulant avaient été réduites à une moyenne de 4 millions par an, de 1902 à 1906; la dépense saute à 17 millions environ pendant chacune des deux dernières années de la Compagnie et des deux premières de la régie, puis à 47 millions en 1911 et en 1912.

2° Alors même que l'arriéré n'aurait pas été aussi considérable sur l'Ouest, ce réseau aurait été, comme tous les autres, conduit à engager de grosses dépenses pour se mettre au niveau des besoins de la circulation. La crise des transports de 1907 a montré la

[1] *Rev. pol. et parl.*, déc. 1911, p. 529.

[2] *Id.*, p. 539. Revenant tout récemment sur ce sujet, M. Colson écrit encore : « Il n'est pas douteux que la Compagnie avait, au point de vue des travaux complémentaires, un certain arriéré qui lui eût imposé des dépenses en capital exceptionnellement importantes (*Rev. pol. et parl.*, mai 1914, p. 351).

[3] V. tableau dans rapport Aimond, Sénat, 1910, n° 90, p. 19.

[4] De 1888 à 1908, dit M. Aimond, le parcours des trains s'était accru de 77 p. 100 et le matériel de 28 p. 100 pour les voitures, de 32 p. 100 pour les locomotives. Les deux tiers des voitures et un tiers des locomotives appartenaient, en 1908, à un type suranné.

nécessité dans laquelle se trouvaient vers cette époque tous les exploitants de chemins de fer de transformer leurs capacités de transport autrement que par de simples améliorations de détail. De 1908 à 1913, le réseau du Nord a engagé 350 millions de dépenses de premier établissement, l'Est 379, l'Orléans 450 et le P.-L.-M. 677 millions[1]. Et dans tous ces chiffres, l'établissement de lignes neuves ne tient qu'une place infime.

Si l'on tient compte de ces deux observations, la somme engagée par la régie paraîtra moins surprenante. Il est possible, sans doute, que la Compagnie de l'Ouest, de peur de grever outre mesure son compte de garantie d'intérêts, eût été plus parcimonieuse. Mais on peut soutenir que si ces 600 millions correspondent à des améliorations vraiment utiles, ils trouveront leur contre-partie dans l'avenir; et les partisans de la régie peuvent même ajouter que c'est précisément la supériorité du régime actuel d'exploitation d'avoir fait ce que la Compagnie n'aurait pu ou osé faire.

Reste enfin à étudier le déficit annuel d'exploitation.

Les recettes d'exploitation sont passées de 219 millions 1/2 en 1908 à 252 en 1913; mais les dépenses, durant la même période, sont passées de 148 à 216 millions, en sorte que le produit net, qui était de 71 millions en 1908, n'est plus que de 36 millions; soit une insuffisance de 27 millions en 1908, de 75 millions en 1913. Cette période est donc caractérisée par une diminution constante du produit net et une augmentation continue des dépenses, surtout de 1910 à 1912.

Les causes de cette situation déplorable sont pour partie temporaires, pour partie définitives. Elles sont aussi pour partie communes à tous les réseaux, pour partie spéciales au réseau d'État.

Comme causes temporaires et spéciales au réseau, il faut citer principalement :

1° Le désir qu'avaient les nouveaux dirigeants de l'Ouest de faire mieux que leurs prédécesseurs et d'assurer la popularité de la régie d'État par une satisfaction plus grande des vœux du public. Rien n'était plus louable assurément. Mais la sagesse, en ce monde, consiste à ne point se proposer un idéal irréalisable et à ne rien entreprendre au delà de ses forces. Puisque, par hypothèse,

[1] V. Thomas, rapport cité, p. 681.

le réseau de l'Ouest, au moment où on le recueillait, était mal outillé pour une exploitation intensive, c'était une faute que de tenter celle-ci avec des moyens insuffisants. Circulation de machines trop puissantes pour les voies, impossibilité de réparer, dans les ateliers dont on disposait, un matériel plus considérable que par le passé, mauvaise rotation de cet outillage par le manque de voies de garage ou de gares de triage, charge croissante des indemnités pour pertes, avaries et retards [1], accidents enfin se répétant avec une fréquence trop significative, voilà ce qu'entraînera au début le défaut d'adaptation entre les moyens disponibles et les ambitions avouées.

2° On se hâtera alors de modifier l'état du réseau, et notamment de conformer la voie aux services qu'on attendait d'elle. Mais au lieu de décomposer les travaux en séries, de manière à obtenir l'exécution la moins coûteuse par une bonne utilisation de la main-d'œuvre et de l'outillage, on recommanda aux entrepreneurs d'aller vite avant tout, si bien que des chantiers s'ouvrirent sur tous les points à la fois, sans qu'on regardât à la dépense. Cette extension subite des travaux complémentaires, cette réfection générale et simultanée de l'outillage et des voies, exerça forcément sa répercussion sur le compte d'exploitation annuelle, en vertu de cette règle que, sur tous les réseaux, ce compte paie immédiatement la valeur, au prix de neuf, des installations supprimées.

3° La multiplication excessive des trains tenant elle-même soit aux causes techniques signalées plus haut (par exemple l'état des voies ne permettant pas la circulation de convois trop lourds), soit à la faiblesse de l'administration à l'égard des populations desservies. Qu'il s'agisse de la composition moyenne des trains de petite vitesse (27 véhicules sur l'Ouest en 1909, au lieu de 37 sur l'Orléans, 41 sur le P.-L.-M.), du nombre de tonnes à la distance entière d'un train moyen de marchandises ou d'un train mixte (70 sur l'Ouest en 1909, 115 sur l'Orléans, 150 sur le P.-L.-M.), ou de la charge moyenne utile d'un train en marchandises (115 tonnes en 1909 sur l'Ouest, 203 sur le P.-L.-M.), on arrive toujours à la même constatation ; à savoir que la capacité effective de transport d'un train était beaucoup plus faible sur l'Ouest racheté que

[1] Sur ces différents points, v. Aimond, rapport Sénat, 1912, n° 60, p. 12 ; Colson, *Rev. pol. et parl.*, déc. 1911, p. 534 ; Perrissoud, rapport, Chambre, 10e lég., n° 1257, titre IV.

sur les autres réseaux. La conséquence financière, c'est que la recette du kilomètre-train était inférieure sur l'Ouest de 13 p. 100 pour la grande vitesse et de 35 p. 100 pour la petite vitesse à ce qu'elle était en moyenne sur les réseaux concédés. L'écart de 13 p. 100 pour la grande vitesse pouvait s'expliquer à la rigueur par l'influence des tarifs de banlieue qui abaisse à 3 cent. 23 le produit moyen du voyageur kilométrique (au lieu de 3 cent. 57 pour l'ensemble des réseaux). Mais l'écart de 35 p. 100 pour la petite vitesse trouvait son explication essentielle dans la multiplication excessive des trains [1].

Les causes temporaires et communes à tous les réseaux se ramènent presque toutes au relèvement du prix des matières premières et notamment des combustibles. Il y a là un facteur certes non négligeable, si l'on songe qu'il explique dans une large mesure la politique de relèvement de tarifs qui a déjà abouti à des réalisations dans plusieurs nations européennes.

Enfin les causes permanentes du renchérissement de l'exploitation doivent être cherchées dans les nouvelles conditions faites au personnel, soit au point de vue des retraites (loi du 21 juillet 1909) [2], soit au point de vue des salaires journaliers.

C'est surtout à cette catégorie des dépenses que les adversaires de la régie attribuent la presque totalité du déficit d'exploitation. M. Yves Guyot note qu'elle explique, pour les deux tiers, l'accroissement des dépenses de 1908 à 1912 [3]; car de 1908 à 1912, les dépenses de personnel sont passées de 79 à 125 millions (soit 46 millions d'augmentation, près de 57 p. 100 !), tandis que l'accroissement total des dépenses du réseau dans cette période a été de 68 millions (de 148 millions en 1908 à 216 en 1912). N'est-ce pas la preuve de l'incapacité de l'État industriel à se défendre contre les exigences diverses du personnel (augmentation de salaires, réduction des heures de travail, diminution du rendement productif) [4]?

Il faut cependant, pour être impartial, reconnaître tout d'abord que cette augmentation des dépenses de personnel, si elle a atteint

[1] Cf. Perrissoud, rapport 1913 (Chambre des députés, 10e lég., n° 1893, p. 282).

[2] Encore faut-il noter que la loi du 28 décembre 1911 sur la rétroactivité des retraites n'a pas encore fait sentir son effet sur le budget de l'Ouest.

[3] *La gestion par l'État et les municipalités*, p. 109.

[4] *Ibid.*, p. 300 et suiv.

sur le réseau de l'Ouest, et pour des raisons que nous essaierons de déterminer tout à l'heure, une proportion plus forte qu'ailleurs, est un phénomène général, commun à tous les réseaux français [1], comme le montrera le tableau ci-dessous [2] :

	Total du personnel		P. 100 de l'augmentation	P. 100 de l'accroissement des recettes totales de 1908 à 1911
	1908	1911		
État ancien	14.561	15.957	9,5	19
Ouest.	51.603	57.170	10,6	8,2
Nord.	51.200	56.546	10,3	12,4
Est	46.747	51.471	10	19
Orléans.	46.343	49·600	7,3	2,5
P.-L.-M.	84.169	86.124	2,3	8,5
Midi	23.775	26.268	10,4	6,1

Il ne nous est pas possible, d'après les documents fournis par la Statistique générale des chemins de fer, de comparer, pour toutes les catégories, les dépenses de personnel au total des dépenses par kilomètre exploité. Mais nous pouvons du moins le faire pour les employés de la traction et du matériel (qui représentent à peu près un tiers des dépenses de personnel) :

	Dépenses de personnel par kil. exploité		P. 100 de ces dépenses au total des dépenses par kil. exploité	
	1908	1911	1908	1911
État ancien . . .	1.433	1.896	24	26,8
Ouest	2.106	3.184	22,8	29,9
Nord.	4.889	6.128	26,3	28,7
Est.	2.441	2.910	24,2	24,0
Orléans	1.622	1.785	20,4	20,9
P.-L.-M.	2.308	2.581	20,4	21,9
Midi.	1.281	1.433	23,5	22,1

Il résulte de ces deux tableaux que tous les réseaux ont accru leur personnel de 1908 à 1911 dans une proportion qui oscille pour la plupart autour de 10 p. 100; que sur plusieurs réseaux, notamment l'Orléans et le Midi, cette augmentation a été plus que proportionnelle à l'accroissement de trafic; qu'en ce qui concerne plus

[1] Et même aux réseaux étrangers, si l'on note qu'en Angleterre les chemins de fer se sont trouvés, dans l'ensemble, en déficit pour l'année 1912 à la suite des concessions faites au personnel.

[2] D'après la Statistique générale des chemins de fer au 31 décembre 1908 et au 31 décembre 1911 (celle-ci étant la dernière parue actuellement).

spécialement les dépenses relatives à la traction et au matériel, la part du personnel dans le total des dépenses par kilomètre exploité a augmenté sur presque tous les réseaux.

Mais il est également vrai qu'il y a une marge assez forte entre la régie d'État et les réseaux concédés, soit que l'on envisage l'augmentation, en nombre, du personnel employé, soit que l'on envisage l'accroissement plus considérable encore des dépenses occasionnées par le personnel par rapport au total des dépenses. Et cela est d'autant plus regrettable au point de vue budgétaire que la répercussion s'est fait sentir du réseau de l'Ouest sur l'ancien réseau d'État où les dépenses de personnel se sont accrues, de 1908 à 1912, de 10 millions de francs, passant de 24 à 34 millions, soit 41 p. 100 de plus!

Ainsi l'accroissement des dépenses du personnel est très supérieur à l'augmentation en nombre de ce personnel, et c'est surtout en cela que la régie se distingue des réseaux concédés. Cette augmentation de dépenses est due surtout à des relèvements généraux de traitement et à l'adoption de nouvelles règles d'avancement. Le caractère démagogique de ces dépenses est même accusé, ajoutent les adversaires de la régie, par l'irrégularité dont s'est rendue coupable en 1910 la Direction des chemins de fer de l'État, engageant pour cet objet un crédit de 12 millions, sans l'autorisation du Parlement; procédé évidemment illégal, sur lequel la Chambre des députés avait eu le tort de fermer les yeux complaisamment, et contre lequel M. Aimond a justement protesté en son temps [1].

Les partisans de la régie font valoir comme circonstances atténuantes :

1° Que la Compagnie de l'Ouest avait suivi en matière de personnel, la même politique de compression des dépenses qu'en toute autre matière. Si bien que la régie se trouve supporter toute la responsabilité d'augmentation de personnel ou de salaires que la compagnie n'aurait pu éviter si elle avait continué son exploitation [2].

2° Que l'administration de l'État devait naturellement se préoccuper d'unifier les règles applicables aux agents de l'ancien et du

[1] V. rapport inséré au *Journal officiel* du 30 mars 1911.
[2] V. rapport Aimond, Sénat, 1910, n° 90, p. 32.

nouveau réseau ; or, les règles de l'ancien réseau étaient plus favorables au personnel que celles de l'Ouest.

3° Qu'enfin la régie a pris l'initiative d'une série de mesures nouvelles améliorant encore la situation de ses agents sur l'ancien comme sur le nouveau réseau ; qu'elle les a dotés d'un statut ; qu'en un mot elle a cherché à constituer un réseau modèle, sur lequel les agents bien payés, et bien traités, mis à l'abri de tout arbitraire dans l'avancement, auraient à honneur de travailler de leur mieux [1].

Il n'a malheureusement pas paru évident, jusqu'à ces derniers temps, que la reconnaissance du personnel envers l'État fût très effective ; l'application des mesures de bienveillance prises en sa faveur a été plutôt l'occasion de récriminations nouvelles et de plaintes nombreuses. M. Thomas note avec mélancolie que « l'ensemble du personnel n'est pas encore animé de cette confiance, de cet attachement à l'œuvre commune qu'on aimerait sentir en lui pour le succès de la régie ; c'est comme un grand corps sans âme que cet immense réseau » [2]. Il faut souhaiter, dans l'intérêt de la régie, que les cheminots de l'État apprécient à l'avenir d'une manière plus exacte la situation favorable qui leur est faite.

Si nous récapitulons et si nous faisons la part des augmentations de dépenses que l'exploitation aurait eu à supporter nécessairement pendant cette période quinquennale, alors même qu'elle serait restée aux mains de la compagnie concessionnaire, nous arrivons à constater qu'il serait injuste de faire peser sur la régie, pour la totalité, le poids de la différence de 50 millions que nous avons trouvée entre le produit net de 1908 et celui de 1913, et de rendre la gestion de l'État seule responsable de l'accroissement du coefficient d'exploitation [3]. M. Colson va jusqu'à admettre que la moitié

[1] Cf. Thomas, rapport cité, p. 596 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 584.

[3] Sur les divers réseaux français la progression du coefficient d'exploitation a été la suivante :

	1908	1913
État ancien	80,7 p. 100	83,5 p. 100
Ouest-État	67,8 »	86 »
Nord	57,8 »	61,3 »
Est	58,9 »	61,6 »
Orléans	54,1 »	59 »
P.-L.-M.	53 »	57 »
Midi	51,8 »	55,5 »

de la différence tient à des causes générales indépendantes du régime de l'exploitation [1]. En sorte que, si on laisse de côté les répercussions, encore incertaines en bien comme en mal, qu'aura dans l'avenir la générosité avec laquelle l'État effectue les travaux de premier établissement sur le réseau de l'Ouest, on peut chiffrer à 25 ou 30 millions par an la charge financière réelle que la régie impose au budget à la fin de cette première période quinquennale. Il y a donc une manifeste exagération à prétendre que « si le Sénat n'avait pas cédé aux sommations qui lui furent faites pour lui arracher le rachat de l'Ouest, le budget aurait de quoi gager un emprunt de deux milliards sans impôts nouveaux » (*Le Temps*, 19 juin 1914).

*
* *

Au surplus, il faut encore nous demander si cette somme ne représente que du gaspillage inutile, et s'il ne faut espérer pour l'avenir aucun allégement de cette charge.

Un premier point certain, c'est qu'après la période de désorganisation qui a suivi le rachat, le service s'est amélioré, surtout depuis l'arrivée à la direction de M. Claveille, au point que les transports actuels paraissent aux intéressés supérieurs à ce qu'ils étaient avant le rachat. Sur ce point, les déclarations des Chambres de commerce provoquées et recueillies par M. Albert Thomas sont très significatives [3]. La plupart reconnaissent que le trafic s'effectue, surtout depuis 1912, à la satisfaction des commerçants et approche même de la perfection (Elbeuf) ; beaucoup ajoutent formellement que le service est mieux fait qu'avant le rachat (Alençon, Caen, Laval, Saint-Nazaire). Le témoignage le plus significatif est peut-être fourni par la Chambre de commerce de Rouen qui met une mauvaise grâce mal déguisée à se rendre à l'évidence : « Avant de répondre à votre première question, il convient de vous faire remarquer qu'il n'est guère possible de comparer la situation de la Compagnie de l'Ouest, trop souvent privée des moyens d'améliorer son exploitation sous prétexte qu'elle faisait appel à la garantie de l'État, et la situation actuelle des chemins de fer de l'État. Avec les

[1] *Revue politique et parlementaire*, mai 1914, p. 352.
[2] V. Thomas, rapport cité, p. 461.
[3] V. Thomas, rapport cité, p. 546 et suiv.

sacrifices consentis par le budget, la direction des chemins de fer de l'État devait nécessairement obtenir un résultat différent ».

On sait, d'ailleurs, que le réseau s'est tiré tout à son honneur des manœuvres d'armée de 1912 en Poitou et en Touraine, et qu'en 1912 comme en 1913 l'exportation, surtout vers l'Allemagne, des pommes de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes-du-Nord (300.000 tonnes en 1913) a été effectuée dans des conditions de rapidité inconnues jusqu'ici (quatre jours de Rennes à la frontière, au lieu de quinze jours à trois semaines).

La régie a tenu, d'autre part, à se tenir en contact permanent avec la clientèle. Au sein du conseil du réseau siègent sept représentants des Chambres de commerce et des Syndicats agricoles. D'autre part, des conférences trimestrielles réunissent dans les principaux centres du réseau les chefs des services locaux avec les représentants des Conseils généraux, Chambres de commerce, Associations agricoles ou voyageurs de commerce (art. 62 de la loi du 13 juillet 1911). Ces conférences ont rencontré en fait un tel succès que les Chambres de commerce en recommandent l'extension aux réseaux concédés.

Cette satisfaction des intéressés se traduit par un accroissement régulier des recettes brutes qui atteignent, en 1913, 244 millions et demi au lieu de 216 en 1908, soit une augmentation de 13 p. 100 environ pour l'ensemble de cette période quinquennale. Si l'on tient compte de l'infériorité qui pèse à ce point de vue sur l'Ouest-État par suite de la proportion plus grande de voyageurs de 3e classe[1], cette augmentation soutient très bien la comparaison avec celle des réseaux concédés (Est 26 p. 100, Nord 17 p. 100, P.-L.-M. 14 p. 100, Midi 13 p. 100, Orléans 9 p. 100).

Il faut enfin constater, pour la période la plus récente de l'exploitation, une amélioration certaine des conditions financières de l'exploitation. Malgré les charges nouvelles résultant de la hausse du prix des matières premières, du relèvement du taux des intérêts payés au Trésor et de l'imputation au budget d'exploitation de charges afférentes aux travaux complémentaires ou achat de matériel complémentaire en 1913, l'exercice 1913, pour lequel le budget avait prévu une insuffisance de 85 millions, se solde en réalité

[1] V. Perrissoud, rapport 1913, Chambre, 10e lég., n. 1893, p. 282.

par une insuffisance de 75 millions[1] légèrement inférieure à celle de 1912 (76 millions).

Ainsi, une meilleure exécution du service coïnciderait avec une gestion plus économique, ce qui permettrait de supposer qu'après les tâtonnements du début la régie a fixé ses méthodes d'exploitation. L'amélioration paraît due surtout à la suppression de trains inutiles[2] et à la réduction de la location du matériel roulant à d'autres compagnies[3]. Un indice très caractéristique du progrès accompli est la diminution des indemnités pour retards, avaries et pertes qui, dans le premier semestre 1911, dépassaient 8 millions et demi et tombent à 2 pour la période correspondante de 1913.

Si bien qu'en 1913 le réseau de l'État (ancien et nouveau réseaux réunis) a pu faire face à une augmentation de recettes brutes de 14 millions et demi, tout en diminuant ses dépenses d'un demi-million. C'est même le seul réseau français sur lequel les dépenses aient diminué (45 millions d'augmentation pour l'ensemble des réseaux concédés).

Voilà tout un ensemble de constatations évidemment favorables à la régie et qui, pour tout esprit non prévenu, atténuent beaucoup l'impression produite par les chiffres du déficit d'exploitation. Peut-on maintenant prévoir pour l'avenir une amélioration de cette situation financière?

Les optimistes le pensent. Beaucoup de travaux complémentaires déjà exécutés n'auront leur résultat qu'après 1915, par exemple les dépenses déjà faites pour l'électrification des lignes de banlieue[4]. D'autre part, les récents rapporteurs du budget des chemins de fer de l'État ont signalé certaines économies ou simplifications possibles[5].

Cependant, il ne faut pas négliger qu'aux 600 millions déjà empruntés viendront s'ajouter bientôt 600 autres millions[6] dont il faudra payer l'intérêt et l'amortissement.

Or, l'augmentation des recettes brutes, tout en étant satisfaisante comme nous l'avons vu plus haut, ne permet guère de sup-

[1] Chiffre donné par M. Colson, *Rev. pol. et parl.*, mai 1914.
[2] Thomas, rapport cité, p. 526.
[3] *Ibid.*, p. 510.
[4] Thomas, *loc. cit.*, p. 461.
[5] Perrissoud, Rapport n° 1893, p. 117 et suiv.; Thomas, *loc. cit.*, p. 470.
[6] V. Astier, rapport Sénat, 1913, n° 132, p. 34.

poser que le réseau puisse faire face dans l'avenir à ce supplément de charges annuelles, surtout si l'on tient compte de l'emploi croissant de la troisième classe (notamment dans les express) et du développement proportionnellement plus rapide des transports de marchandises pondéreuses.

Pour que la régie puisse connaître de meilleurs jours, au point de vue financier, il faudrait que l'on puisse entrevoir pour l'avenir des causes nouvelles d'accroissement des recettes brutes. Les partisans de la régie en signalent plusieurs (concurrence plus efficace faite aux tramways lorsque l'électrification des lignes de banlieue sera terminée — concurrence victorieuse à l'égard de la Seine navigable — concurrence rémunératrice faite à l'Orléans par l'amélioration des rapports avec Nantes et Bordeaux — possibilité d'un arrangement avec l'Orléans pour les lignes de Bretagne)[1]. Mais il est impossible de ne pas être frappé de ce que la plupart de ces progrès éventuels de l'Ouest-État seraient réalisés au détriment d'autres voies de communication et que l'État, dès lors, n'y est pas véritablement intéressé, ni au point de vue général, ni même au point de vue budgétaire.

La seule perspective vraiment heureuse s'ouvre sur la mise en valeur des régions de l'Ouest : progrès agricoles de la Bretagne, exploitation des gisements miniers de Normandie, d'Anjou et de Bretagne, accroissement de la fonction commerciale et industrielle des ports de la Manche ou de l'Océan. Sur ce point l'intérêt du réseau est en parfait accord avec l'intérêt général aussi bien qu'avec celui des régions desservies.

Mais les résultats financiers seront subordonnés à l'attitude du personnel, à l'indépendance de la direction, à la modération des exigences du public. Sans doute sur ces divers points, une exploitation d'État offre plus de dangers, au point de vue financier, qu'une exploitation privée ; l'avenir dira si ces dangers sont inévitables, et dans quelle mesure ils sont compensés par les avantages inhérents à la régie (meilleure satisfaction des besoins publics, souci plus élevé des intérêts économiques généraux du pays).

Ce que j'ai voulu montrer aujourd'hui, c'est que, quelles qu'aient pu être les défaillances de la régie dans les débuts de cette pre-

[1] Le projet de convention avec l'Orléans dont j'avais parlé dans ma chronique de 1909 a été abandonné. Sur ce point, v. Chautemps, rapport sur les Conventions et garanties d'intérêt pour 1914 (Chambre, 10e lég., n° 3518).

mière période quinquennale, elles n'aboutissent à aucune conclusion nettement défavorable au réseau :

1° Il paraît démontré que les résultats techniques de l'exploitation sont actuellement supérieurs à ce qu'ils étaient avant le rachat ; (il faut d'ailleurs noter que, même dans une exploitation d'État, le facteur individuel est prépondérant, s'il est vrai que ce soit à la direction actuelle que revienne le mérite d'avoir rétabli l'ordre dans les services).

2° Cette supériorité technique est payée par un coefficient d'exploitation très élevé. Mais quand on fait la balance exacte, on voit que la responsabilité de la régie dans cette hausse du coefficient d'exploitation est loin d'être aussi grande qu'elle pouvait le paraître d'abord, la moitié au moins étant due à des dépenses qui se seraient imposées à la compagnie concessionnaire comme à l'État.

3° La plus grande partie des dépenses de premier établissement et une partie des frais annuels supplémentaires d'exploitation peuvent avoir dans l'avenir une contre-partie dans une augmentation du trafic et des recettes, bien qu'il soit pour l'instant impossible de prévoir que le réseau arrive à développer ses recettes au point de couvrir entièrement les charges de cet excédent de dépenses. Restera à déterminer, et sur ce point-là la discussion sera sans doute toujours ouverte, dans quelle mesure cet excédent de dépenses sera compensé par une plus large satisfaction des intérêts en cause.

Marcel Porte.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE

Mai 1914.

I. Débats parlementaires.

Les élections et le gâchis parlementaire.

La crise que traverse depuis nombre d'années déjà le régime parlementaire en France nous semble arrivée à l'état aigu. Le scrutin d'arrondissement, que le Sénat a commis la faute impardonnable de maintenir malgré les votes réitérés de la Chambre et les conseils de tous les hommes éclairés, vient de donner sa mesure : il a faussé complètement la représentation nationale et il a étalé plus que jamais au grand jour les hontes de la corruption électorale, sans parler de la pression administrative.

Une municipalité de l'arrondissement de M. Caillaux, celle de la Ferté-Bernard, a pris soin de révéler à tous, avec une naïve inconscience, comment on peut se tailler un fief électoral où l'on se rend inexpugnable. C'est un document de premier ordre et qui mérite d'être conservé. On y voit comment un député bien pensant peut obtenir en peu de temps pour une petite localité de son arrondissement *la somme coquette de 107.170 francs sur les fonds du pari mutuel,* « alors que certaines localités attendent des années et des années (quelquefois toujours) avant de voir arriver leur tour »; comment encore il peut obtenir pour cette municipalité privilégiée *l'autorisation de contracter un emprunt avec faculté de remboursement en cinquante ans,* « *qui n'est jamais accordée que pour trente ans* ». Tout le monde saisit que, pour cette heureuse municipalité, « *l'appui de M. Caillaux est d'une utilité inappréciable* ». Encore a-t-elle soin d'ajouter qu'elle ne signale que « *les principaux services rendus : il faudrait un livre pour réunir tous ceux qui ont été rendus individuellement* ». Si la municipalité de la Ferté-Bernard avait voulu faire un réquisitoire contre le scrutin d'arrondissement, elle n'aurait pas pu mieux s'y prendre. Car il n'y a nulle raison de croire que ce soit seulement à la Ferté-Bernard que les choses se passent de la sorte : *Ab uno disce omnes!* C'est bien là un *régime abject,* et un système élec-

toral qui produit une corruption aussi éhontée est par cela seul condamné.

Mais les dernières élections ont de plus montré à quel point le scrutin d'arrondissement peut fausser la représentation nationale. Voilà plus de 100 socialistes unifiés qui entrent à la Chambre, alors qu'il est constant qu'un bon tiers au moins d'entre eux ne représentent nullement la majorité des électeurs qui les ont nommés, mais sont le produit de coalitions monstrueuses soit avec le parti des radicaux unifiés, soit même avec les éléments réactionnaires. On a donné à ces singuliers représentants un nom nouveau : on les appelle les « mal élus »; mais ils n'en sont pas moins élus, ils ont les mêmes pouvoirs que les autres et ils faussent complètement la représentation nationale.

Il est impossible que les choses continuent de la sorte. Le parlementarisme, ainsi pratiqué, tombera de plus en plus dans le discrédit et l'on marchera vers les pires aventures.

La première chose à faire, et qui s'impose impérieusement, c'est d'abandonner un mode d'élection désormais condamné et d'instituer le scrutin de liste départemental, avec la représentation proportionnelle complète et sincère.

Puis, il faudra au plus tôt réviser la Constitution. Tout le mal dont nous souffrons et qui s'accentue si rapidement vient de ce que le Parlement a mis la main sur toutes les parties de l'administration; ce sont ses membres qui disposent de toutes les faveurs, de tous les emplois, de tous les honneurs et qui s'en servent naturellement au profit exclusif de leurs électeurs et de leurs amis; le gouvernement s'est incliné de plus en plus devant leurs exigences et leur a livré tous ses pouvoirs; de telle sorte que tous les avantages sociaux sont devenus comme la propriété d'un parti, ce qui a excité entre les partis une lutte de plus en plus âpre, que la corruption a envahi tout le pays et que le gouvernement est tombé dans une véritable anarchie, tout le monde voulant commander, à commencer par les fonctionnaires du gouvernement.

Le mal est grand et il fait des progrès incessants. L'expérience a suffisamment démontré qu'il serait chimérique d'attendre le remède d'une réforme des mœurs. Il y a déjà longtemps qu'un président du Conseil « saluait le jour nouveau où les ministres pourront être les directeurs de la politique et de l'administration de ce pays, sans avoir la préoccupation incessante des questions

de personnes et des petites recommandations ». — Ce jour est loin et on s'en éloigne de plus en plus!

Si l'on veut sortir de l'ornière où le pays s'enlise, il faut réviser la constitution.

Le but à poursuivre est très clair : il faut empêcher la confusion des pouvoirs; il faut réduire les représentants à leur rôle naturel, celui de législateurs, en empêchant toute immixtion de leur part dans l'administration et rendre ainsi au pouvoir exécutif l'indépendance nécessaire pour qu'il n'ait à se préoccuper que des intérêts généraux.

Les moyens? Il faudrait d'abord, comme nous l'avons dit, élargir notablement les circonscriptions électorales, en réduisant de moitié au moins le nombre des représentants : la qualité en serait meilleure, les discussions, moins confuses, seraient plus sérieuses et, par surcroît, le budget, qui en a tant besoin, serait allégé. On pourrait aussi avantageusement porter à six années la durée du mandat, avec renouvellement par tiers tous les deux ans.

Mais la mesure la plus radicale et la plus efficace serait de proclamer l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et celles de représentant. On aurait par là tari la source du favoritisme éhonté qui nous conduit à l'anarchie et du sectarisme qui en est la conséquence (car chaque partie combat surtout ses adversaires pour réserver aux siens les places et les faveurs). Ce jour-là les ministres, redevenus ce qu'ils doivent être, les organes du pouvoir exécutif, au lieu d'être les exécuteurs dociles des volontés des parlementaires, ne seraient plus entravés à chaque pas par les petits intérêts particuliers et pourraient ne se préoccuper que des intérêts généraux du pays.

Y aurait-il lieu de conserver le principe de la responsabilité ministérielle devant le Parlement? On sait que ce principe est inconnu de la démocratie américaine : les ministres ne sont responsables que devant le Président, qui lui-même n'émane pas du Parlement, comme chez nous, mais du vote populaire. Et cet exemple prouve que la démocratie peut fort bien s'accommoder d'un régime différent du nôtre. La nomination du chef de l'État par les Chambres est évidemment en contradiction avec le principe de la séparation des pouvoirs. Or, la séparation des pouvoirs, c'est la limitation des pouvoirs, c'est-à-dire la plus sûre garantie de la liberté, tandis que la confusion des pouvoirs, c'est le gouverne-

ment absolu d'un parti, et cela mène directement à la démagogie, laquelle conduit au césarisme!

Si l'on craint qu'une séparation absolue, manifestée par une irresponsabilité complète des ministres devant le Parlement ne risque d'aboutir à une lutte sans issue entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, on pourrait admettre que le dernier mot restât au Parlement, en l'investissant d'un droit de contrôle, mais entouré de garanties sérieuses : le ministère ne serait obligé de se retirer que devant un vote de défiance formel et émanant des deux Chambres, ce qui serait d'ailleurs parfaitement logique dans un système qui comporte deux Chambres investies de pouvoirs égaux. Avec cette garantie et étant donné que nul n'aurait la tentation de renverser le ministère pour prendre sa place, il est à croire que le gouvernement aurait une certaine stabilité, que notre politique aurait plus de suite et que l'esprit de parti cesserait de nous ravager. En cas de conflit persistant entre les deux Chambres et le Président, celui-ci devrait avoir le droit de dissoudre la Chambre des députés sans avoir besoin de l'assentiment du Sénat, et, si la nouvelle Chambre refusait aussi sa confiance à son ministère, il devrait « se soumettre ou se démettre ».

Je ne me fais guère d'illusion sur les chances de la réforme que je propose : les pouvoirs n'aiment pas à abdiquer! Mais il est bien possible qu'à un jour prochain elle apparaisse à tous les esprits non prévenus comme la seule planche de salut.

II. Documents officiels.

Le *Journal Officiel* du 2 mai contient un rapport au Garde des Sceaux sur les résultats de l'application, pendant l'année 1913, des dispositions du Code civil relatives à la nationalité et à la naturalisation.

Dans celui du 13 se trouve, en annexe, un rapport de la commission interministérielle chargée de préparer la création d'une agence générale des colonies et d'étudier les répercussions de cette mesure sur l'organisation du ministère des colonies et une note sur les mesures prises à la suite de ce rapport.

Dans le n° du 14, on trouvera la statistique des accidents du travail d'après les ordonnances, jugements et arrêts rendus en vertu des articles 16 et 19 de la loi du 9 avril 1898. — On y trouvera

également les résultats comparatifs des enquêtes sur la situation des cultures au 1er mai 1913 et au 1er mai 1914.

Le *J. O.* du 16 mai contient un rapport sur les travaux de la commission chargée d'étudier la refonte des textes relatifs au contrat d'engagement des gens de mer.

Dans le n° du 20 sont donnés les résultats définitifs de la récolte des céréales en 1913. — On y voit que la production du blé a été de 113.119.920 hectolitres, avec une moyenne de 17,29 hectolitres à l'hectare et une valeur totale de 2.345.441.660 francs.

Juin 1914.

I. Débats parlementaires.

Les grandes commissions parlementaires. — La défunte commission des économies. La nouvelle commission des mines.

Il y avait, à la Chambre des députés, une commission dite *commission des économies*. Chose à peine croyable : on vient de la supprimer ; du moins, on l'a fondue dans une autre, qui a un tout autre objet : « La commission des comptes définitifs... et des économies ». M. Georges Berry a bien fait remarquer que l'examen des comptes définitifs et la réalisation d'économies sont deux questions d'ordre tout à fait différent et le rapporteur, M. Louis Marin, a reconnu que ce n'était que pour faire plaisir à M. Berry qu'on avait ajouté à la commission des comptes définitifs la mention « et des économies » et lui a demandé d'user de la même bonne grâce ! Il a dit aussi qu' « il y avait danger à s'illusionner sur la portée de la commission des économies ; son système est un leurre ; il vaut beaucoup mieux la supprimer purement et simplement » (c'est d'ailleurs le contraire qu'il proposait et qui a été adopté !) « Elle existe depuis trois législatures et on ne peut citer qu'un rapport important déposé par elle..., lequel a coûté 14.000 francs » ! De telle sorte que le résultat le plus clair de l'institution d'une commission des économies a été une dépense assez notable et que d'ailleurs jamais les dépenses publiques n'ont pris plus de développement que depuis que la susdite commission a été instituée ! C'est quelque peu paradoxal ! Mais je me permettrai de dire que ce triste résultat est plutôt imputable aux hommes qu'à l'institution. Le rapporteur donnait une raison à mon avis peu concluante de l'inu-

tilité d'une commission des économies quand il disait : « C'est le devoir de toutes les commissions de rechercher des économies ; cette tâche est surtout celle de la commission du budget et de la commission des comptes définitifs ; car ce sont ces commissions financières qui, en étudiant les propositions de dépenses du gouvernement, en voyant surtout comment les votes et les volontés de la Chambre ont été appliqués au point de vue financier, en suivant avec attention le développement des budgets, sont le mieux mises à même de reconnaître quelles économies doivent être apportées aux services publics ». Il est vrai que la commission du budget principalement devrait être constamment animée de cet esprit d'économie (car les autres commissions sont naturellement sollicitées en sens contraire et tendent toujours à l'augmentation des dépenses) ; encore est-il qu'il ne serait pas superflu, dans l'état de nos finances, d'avoir, à côté de la commission du budget, dont la tâche est si vaste, un organisme ayant pour unique objet de rechercher toutes les dépenses qui peuvent être réduites ou supprimées et toutes les économies qui peuvent être réalisées.

La recherche des économies constituerait pour elle une mission, sa mission propre ; et certes elle ne manquerait pas de besogne ! C'est une formule souvent répétée, mais, à notre avis, tout à fait fausse, que nos budgets sont quasi-incompressibles : la vérité est que, si on le voulait bien, on pourrait, sans nuire aucunement aux intérêts généraux du pays, y pratiquer de larges coupes. Il est vrai que le meilleur moyen pour y arriver serait de commencer par une sérieuse décentralisation, dont on parle depuis si longtemps sans que le premier pas soit fait dans cette voie. Nous avons pourtant une grande commission « de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et *de la décentralisation* » ; il faut croire qu'elle a aussi bien travaillé que la Commission des économies ! Que de millions pourraient être retranchés sur les chapitres des subventions, missions et encouragements divers ! N'est-il pas scandaleux que, dans l'état des finances françaises, on puisse affirmer à la tribune, sans être démenti, qu'il y a, en matière de retraites ouvrières, 100.000 bénéficiaires qui touchent indûment l'allocation accordée par l'État, ce qui représente, à raison de 1.000 francs par chaque bénéficiaire — puisqu'on doit prévoir le versement pour une période de dix ans, survie moyenne probable basée sur les tables de mortalité —, une somme

de plus de cent millions [1]? Et que d'abus de toute sorte, que de coulage on pourrait relever dans toutes nos administrations publiques, et particulièrement dans celles dont on songe le moins à contester les crédits, la guerre et la marine ! Ah! ce n'est pas la besogne qui manquerait à une sérieuse commission des économies; mais c'est peut-être parce qu'on désespère de la trouver qu'on a jugé plus simple de la supprimer !

Par contre, on a institué une commission nouvelle, celle des mines. Elle fera bien de travailler à faire cesser une situation tout à fait anormale, voire même illégale. On sait que, depuis des années, la refonte de notre régime minier est à l'étude; or, depuis le même temps, le ministère des travaux publics n'accorde plus de concessions, si ce n'est à ceux qui s'engagent à verser à l'État une certaine quote-part de leurs bénéfices. C'est ainsi que, tout récemment encore, un décret du 5 juin 1914 accordait une concession de mines à MM. Azoulay frères, en Algérie, parce qu'ils s'étaient engagés, « *comme titre supplémentaire à l'obtention de la concession* », à verser chaque année à l'Algérie, le 1er avril au plus tard, un prélèvement sur le produit brut de l'année précédente, fixé à 5 francs par tonne de minerai employé ou vendu, « à titre de fonds de concours, pour être affectés, soit à des études et travaux connexes intéressant l'industrie minière en Algérie, soit à des institutions d'assistance et de prévoyance au profit des ouvriers des mines algériennes et de leurs familles ». — Que l'on songe à exiger pour l'avenir une certaine participation de l'État, représentant de la communauté, dans les produits des mines, c'est une idée à coup sûr très défendable; mais ce n'est pas le régime établi par la loi du 21 avril 1910, toujours en vigueur, d'après laquelle les mines sont concédées gratuitement, sous certaines redevances : 1° une redevance au propriétaire de la surface, réglée par l'acte de concession; 2° une redevance à l'inventeur, s'il n'est pas concessionnaire, également réglée par l'acte de concession; 3° une redevance à l'État, déterminée par les articles 33, 34 et 35 de la loi, redevance fixe et redevance proportionnelle. Or, tant que la loi existe, elle doit être obéie; elle doit l'être par tous, mais principalement par le gouvernement, qui a pour mission essentielle de faire respecter les lois et qui donne, quand il les viole lui-même ouvertement, l'exemple le plus démoralisant. Et, d'autre part,

[1] Discours de M. Albert Peyronnet au Sénat dans la séance du 23 juin 1914.

beaucoup de richesses minérales restent en souffrance, au grand détriment de l'industrie, parce que le gouvernement refuse des concessions à ceux qui ne veulent pas se soumettre aux conditions illégales imposées par lui. Si la nouvelle commission des mines fait cesser cet état de choses, si regrettable à tous égards, il ne faudra pas regretter son institution.

II. Documents officiels.

Le *Journal officiel* du 13 juin contient un décret qui modifie les statuts du Crédit Foncier de France.

Dans celui du 15, on trouvera, en annexe, les résultats de la législation des sucres pendant l'année 1913.

Dans celui du 16 sont les résultats comparatifs des cultures au 1er juin 1914 et au 1er juin 1913.

Le *J. O.* du 21 promulgue une loi ayant pour objet l'émission de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables en vue de subvenir aux dépenses extraordinaires de la défense nationale et aux dépenses d'occupation du Maroc (V. le décret dans le *J. O.* du 25 et l'arrêté du ministre des Finances dans celui du 26).

Dans le même n° du 21, on trouvera un tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général (France, Algérie et Tunisie) pendant les années 1913 et 1912.

Le n° du 22 juin contient un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution du titre II de la loi du 29 mars 1914, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières étrangères (*erratum, J. O.* du 23).

Le *J. O.* du 25 juin donne, en annexe, la statistique du mouvement de la population en France au cours de l'année 1913. L'excédent des naissances sur les décès a été de 41.901, soit 10 p. 10.000 habitants (la proportion était de 15 en 1912). Dans 38 départements, on a enregistré plus de décès que de naissances. Le rapport contient un tableau bien impressionnant, contenant l'excédent annuel des naissances sur les décès dans divers pays. Nous y relèverons seulement quelques chiffres afférents à l'année 1912 :

France	57.911
Empire allemand	839.887
Autriche	309.764
Hongrie	274.169
Angleterre	385.800
Italie	498.197

Notons que le nombre annuel des divorces a encore augmenté de 500 : 15.076 au lieu de 14.579 en 1912. On trouvera aussi dans ce rapport les proportions, pour 10.000 habitants, des nouveaux mariés, des enfants nés vivants et des décès en divers pays depuis 1903.

Dans le *J. O.* du 30 juin est promulguée une loi portant ouverture d'un nouveau douzième provisoire pour le mois de juillet 1914.

Edmond Villey.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Lescure, *L'Épargne en France.* 1 vol. in-18, 122 p. Recueil Sirey, Paris.

L'étude de notre collègue a été faite pour une enquête internationale organisée par la *Verein für Sozialpolitik*. Néanmoins, l'auteur ne s'est pas laissé entraîner, comme peut-être l'occasion semblait l'y inviter, à renchérir sur les compliments adressés à la France par M. de Bulow pour sa capacité d'épargne. Il n'y voit pas l'effet d'une vertu spéciale à notre race, mais de certains facteurs économiques et qui sont loin d'être tous des marques de supériorité — surtout le fait que la majeure partie de la population vit à la campagne ou dans des villes moyennes où les excitations à la dépense sont assez rares. C'est une vue intéressante et, semble-t-il, juste. On explique souvent aussi la puissance d'épargne de la France par la faiblesse de sa natalité, ce qui ne saurait être considéré non plus comme un signe de supériorité; mais M. Lescure écarte cette explication comme mal fondée et nous croyons qu'il a bien raison de la repousser, quoique l'auteur ait cru que notre opinion était en sens contraire.

Mais, d'autre part, quand il s'agit d'expliquer pourquoi la France a toujours des capitaux disponibles pour prêter au monde entier, M. Lescure écarte l'explication peu flatteuse que ces capitaux ne peuvent trouver d'emploi dans leur pays faute de bras ou d'esprit d'initiative. C'est bien à l'abondance de la source, à l'épargne, qu'il l'attribue. Il l'évalue à 4 milliards, d'où il faut défalquer peut-être 1 milliard de pertes, ce qui porterait l'accroissement annuel du capital national à plus de 3 milliards. Et il appuie ce calcul sur des chiffres intéressants.

La première partie de cette étude est une sorte d'introduction très générale et qui déborde un peu le sujet. Il y est traité moins de l'épargne en elle-même que du placement (ce que l'auteur appelle d'une expression un peu singulière « la consommation-déviée »), de l'influence des placements sur les crises, et aussi de la question très actuelle des placements à l'étranger. En ce qui concerne ces placements, l'auteur, par une analyse intéressante, montre comment, pour apprécier leurs répercussions, il faut distinguer si ces placements se font sous forme d'envoi de monnaies, de marchandises, de titres ou de coupons, mais il s'abstient de donner son avis sur la politique aujourd'hui si à la mode et que nous estimons usuraire, qui consiste à subordonner l'autorisation d'un emprunt étranger à l'obligation pour l'État emprunteur de faire des commandes.

Il y a aussi une question d'ordre très général qui n'est pas abordée dans ce chapitre, quoique pourtant elle se trouvât fort bien à sa place sous la rubrique: « Du rôle économique de l'épargne » : c'est la question de savoir si la Caisse d'épargne, qui n'est qu'une survivance de la tirelire, n'est pas une institution surannée et s'il ne faut pas souhaiter qu'elle soit de plus en

plus éliminée par ces formes supérieures d'épargne collective qui sont les mutuelles et les coopératives, évolution qui, d'ailleurs, commence à se dessiner.

Ch. Gide.

Board of Trade, *Report on the profit-sharing and labour copartnership abroad.* Un vol. in-8, 164 pp., Londres.

La participation aux bénéfices en Angleterre avait fait l'objet d'un premier rapport officiel du Département du Travail : celui-ci expose l'état de cette institution en France, Allemagne, Hollande, Italie, Suisse, États-Unis, Australie et Canada.

Le rapporteur fait remarquer que la France tient le premier rang dans le monde comme ancienneté dans ce mouvement, et le second par le nombre de maisons qui y sont entrées; mais il fait observer très justement que le système français n'est généralement ni la participation simple en argent, ni la *copartnership* à la mode anglaise, mais plutôt une institution de prévoyance. Aussi estime-t-il que le nombre de 114 établissements indiqués doit être réduit à 70 ou 80.

Les États-Unis viennent immédiatement après, comme nombre d'établissements (25 à 30), et même avant par l'importance de certains établissements, tels le trust de l'acier où les ouvriers actionnaires sont au nombre de 37.000.

Dans les autres pays, on ne peut guère citer que des cas isolés, comme la fameuse fabrique Zeiss en Allemagne, celle de Van Marken en Hollande.

Un appendice donne les chiffres les plus récents pour l'Angleterre, ceux de 1913 qui n'avaient pu figurer dans le précédent rapport. Le chiffre s'élève à 141 établissements, ce qui indique une légère augmentation, avec un peu plus de 100.000 bénéficiaires. Le montant de la participation ne représente en moyenne qu'une majoration de 5,8 p. 100 sur le salaire (et de 6,8 p. 100 si on défalque les établissements qui n'ont rien donné). Le pourcentage paraît être un peu plus élevé en France, 8,91 p. 100.

L'appendice donne le texte ou l'analyse des divers projets de loi présentés en France pour l'extension de cette institution; comme le dit très bien le rapporteur, ces projets prouvent que cette institution n'a pas dit son dernier mot et continue à intéresser l'opinion publique.

Ch. Gide.

Aneurin Williams, *Copartnership and profit sharing.* Un vol. petit in-12, 256 p., Londres.

M. Aneurin Williams, aujourd'hui membre du Parlement, est depuis vingt ans le propagateur de la coopération sous toutes ses formes, mais plus spécialement sous cette forme spéciale que les Anglais appellent *copartnership* et que nous appelons l'actionnariat ouvrier. Nul n'était

donc mieux qualifié pour exposer avec autorité, quoique en peu de pages, l'état actuel de ce mouvement et son programme.

Il le définit ainsi : « Établir un régime industriel sous lequel la masse des travailleurs obtiendra non seulement une participation directe au produit de son travail, mais aussi un droit de copropriété sur le capital qu'elle met en œuvre ».

Il n'attend pas d'ailleurs et ne désire même pas que ce système élimine toute autre forme d'entreprise industrielle. Il admet que l'entreprise à forme individuelle ou capitaliste, et celle à forme socialiste ou d'État, auront aussi leur place dans la société future. « La première donne des résultats merveilleux, mais gaspille outrageusement le capital humain et même les richesses qu'elle produit. La seconde a une grande puissance, mais elle est lente et routinière dans ses mouvements. La troisième, l'association volontaire [c'est-à-dire la coopération], assure une répartition plus équitable et une plus large diffusion du bien-être pour tous. Elle évite beaucoup des maux du capitalisme et des piétinements du socialisme d'État, mais elle manque de l'esprit d'initiative de l'un et des puissants moyens d'action de l'autre. Par conséquent chacun de ces trois modes peut garder sa sphère propre dans laquelle ses avantages seront au maximum et ses inconvénients au minimum... ». C'est ainsi que pour les grands monopoles la forme étatiste s'adaptera le mieux; pour les entreprises d'avant-garde, ce sera la forme individualiste, et entre ces deux extrêmes restera le vaste champ de l'entreprise coopérative. C'est avec joie que nous avons retrouvé dans cette anticipation de la société future des vues qui nous sont chères.

Mais le caractère spécifique essentiel de la Copartnership, par quoi elle se distingue du Coopératisme proprement dit, c'est que celui-ci se fonde uniquement ou du moins essentiellement sur l'intérêt du consommateur, tandis que celle-là vise à concilier trois intérêts antagonistes : celui du consommateur, celui du travailleur et celui du capital. Et le malheur c'est que, comme tout système de conciliation, il est suspect à tous les trois et c'est ce qui explique pourquoi ses progrès sont bien lents. Et ce sont surtout les ouvriers et les socialistes qui se montrent défiants ou même hostiles. M. Aneurin Williams semble espérer que le syndicalisme, mieux informé des véritables intérêts de la classe ouvrière, pourra un jour préparer la voie à la Copartnership. Ce n'est pas impossible. On peut même faire remarquer en ce sens que la France, qui a été la terre natale de la Copartnership sous la forme d'association ouvrière de production, est aussi celle où le syndicalisme, au sens doctrinaire de ce mot, s'est le mieux affirmé. Il est vrai que jusqu'à présent ces deux mouvements se tournent le dos, mais ni l'un ni l'autre n'a dit son dernier mot.

On trouvera dans ce petit livre l'historique du mouvement, les distinctions assez délicates à établir entre la participation, l'actionnariat ouvrier, l'association coopérative de production, les modalités diverses qu'il a revêtues en Angleterre, en France, aux États-Unis, et une petite bibliographie.

Ch. Gide.

Maxim Kovalewsky, *La Russie sociale*. Un vol. in-18, 180 p., chez Giard et Brière.

Ceux qui ont regretté de n'avoir pu assister aux leçons données au Collège de France cet hiver par M. Kovalewsky — et qui sont nombreux — pourront se dédommager en les lisant, car M. Kovalewsky a eu l'heureuse idée de les publier dans ce petit volume.

La plupart des leçons, cinq, traitent de questions économiques (la propriété agraire et la question ouvrière); les deux autres (la Russie est-elle une démocratie royale? la question des nationalités) sont d'ordre politique. Dans leur ensemble, elles donnent une esquisse très vivante de la physionomie de ce grand pays.

M. Kovalewsky ne se montre pas précisément optimiste : sur toutes les questions ses conclusions sont plutôt inquiétantes.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la grande réforme agraire qui est en train de remplacer le mir par la propriété individuelle — déjà, depuis la loi de 1906 une immense superficie de plus de 17 millions d'hectares a passé d'un régime à l'autre — l'auteur croit qu'elle va créer et développer un prolétariat rural qui était naguère inconnu. Jusqu'à présent l'émigration vers la Sibérie a servi de soupape de sûreté, mais il est à prévoir que « le flot des émigrés en Sibérie se ralentira ».

En ce qui concerne l'avenir du salariat, M. Kovalewski, après avoir montré la misère de l'ouvrier russe — la moyenne du salaire ne dépasse pas 255 roubles (678 francs) et s'abaisse dans certaines régions à 180 roubles (478 francs) — conclut ainsi : « Je ne prévois guère, du moins pour la masse des travailleurs, d'ici à quelques années, des jours plus heureux ». En fait le salaire nominal s'est élevé dans ces dernières années de 1 p. 100, mais comme le prix des vivres s'est élevé de 10 p. 100, il en résulte que le salaire réel a considérablement baissé. Quant aux améliorations résultant des lois sociales elles sont dérisoires. Le droit de grève, reconnu en droit, est, en fait, réprimé à coups de fusil. L'association syndicale est remplacée par l'institution officielle des « anciens », sorte de conseils d'usine dont tous les membres sont nommés par le patron et le gouvernement.

Dans le domaine politique, les prévisions ne sont pas plus favorables. Les modestes concessions linguistiques promises à la Pologne par le gouvernement et accordées par la Douma ont été repoussées par le Conseil d'Empire. Quant à la Finlande, « je dois constater avec douleur que la mauvaise entente de nos deux pays persiste et s'accroît de jour en jour, et je dois avouer que je ne vois pas d'issue à ce mauvais vouloir réciproque » (« réciproque » n'est-il pas un peu excessif en ce qui concerne la Finlande — ou du moins l'était-il au début?).

Mais cette sincérité courageuse donne au livre un intérêt tout particulier.

Ch. Gide.

René Worms, *Les associations agricoles.* Un vol. in-18, 220 p., chez Giard et Brière.

Cette fois, M. R. Worms fait de la sociologie pratique. C'est un recueil d'articles, dont la plupart avaient déjà été publiés et dont quelques-uns remontent même à six ou sept ans, mais ils sont tous remis à jour par des appendices, tant au point de vue des chiffres que des documents législatifs.

Néanmoins, le livre porte sa marque d'origine par l'ordre un peu dispersé des matières et par le fait qu'elles n'y ont pas toutes une place en rapport avec leur importance réelle, par exemple les sociétés de crédit mutuel. Les caisses rurales de la Fédération Durand n'y sont pas mentionnées et cependant c'est en elles seules que se retrouve le type du crédit coopératif, la responsabilité solidaire. Les sociétés dont parle l'auteur, quoique beaucoup plus nombreuses et plus importantes par le chiffre de leurs opérations, ne vivent que d'une vie factice, grâce aux millions qu'elles puisent dans les caisses de l'État et que celui-ci prend à son tour dans les caisses de la Banque de France.

Les syndicats, les sociétés d'assurances et les associations de production sont exposés avec plus d'ampleur, surtout au point de vue de la législation et des questions difficiles qui résultent de l'enchevêtrement des lois nombreuses promulguées ces dernières années. Il y a peu de chose sur les coopératives de production : il est vrai que ce n'est pas la faute de l'auteur si elles n'ont pris qu'un faible développement, quoiqu'elles aussi bénéficient maintenant des subventions de l'État. Cependant, il y a quelques coopératives de vinification qui auraient mérité d'être mises en relief. Les coopérateurs vinicoles qui, dans cette industrie si nationale, s'étaient laissés honteusement devancer par l'Allemagne, ont fait de grands progrès.

Un chapitre spécial et vraiment nouveau est affecté aux associations agricoles d'Algérie et de l'Indo-Chine. En ce qui concerne les sociétés de prêt mutuel pour les indigènes, je crois que tout en rendant hommage aux bienfaits de cette institution, il y aurait lieu de signaler les abus dans la distribution des prêts « ce sont les caïds qui les créent et les dirigent » : ... oui, mais à leur profit. Ch. Gide.

Albert Richard, *Le Contrat de Travail en droit suisse.* 1 vol. in-8, 367 p. Paris, chez Rousseau.

C'est une étude, plus juridique qu'économique, dans laquelle l'auteur compare les textes législatifs et les doctrines des jurisconsultes, principalement de France, d'Allemagne et de Suisse. Et, comme le dit très bien l'auteur, qui est avocat à Genève : « la législation suisse, entrée en vigueur le 1er janvier 1912, nous fournit le meilleur sujet d'étude parce qu'elle est la plus récente et qu'elle a apporté des modifications aussi profondes qu'intéressantes à cette partie de l'ancien droit des obligations ».

Une étude serrée des diverses définitions qui peuvent être données du

contrat de travail (que nous préférerions appeler « contrat de salariat »), les moyens de donner un caractère synallagmatique à ce contrat qui n'existe aujourd'hui que sous la forme unilatérale de règlement d'atelier, comme aussi de donner forme juridique au contrat collectif, les sanctions des obligations qui découlent du contrat pour chacune des deux parties, et les modes de résiliation — telles sont les divisions essentielles de cette étude qui sont présentées avec méthode et clarté. Et ce ne sont pas seulement les jurisconsultes, mais aussi les économistes qui pourront y trouver profit.

Cependant ceux-ci regretteront que le côté économique des questions soit un peu trop sacrifié. Sans doute c'était le droit de l'auteur de le faire, mais ce n'était pas son intérêt, car son étude aurait pris une forme moins austère et plus vivante. Par exemple, la définition du contrat de salaire apparaîtrait bien moins scolastique si l'on pense avec quelle fierté farouche les ouvriers se refusent aujourd'hui à se considérer comme louant leurs bras, à la façon des domestiques de ferme : ils prétendent vendre simplement leur force de travail à tant l'heure. Par exemple encore la question du droit à des dommages-intérêts en cas de résiliation, qui ne tient pas grande place dans le livre, est pourtant bien pathétique quand on pense qu'elle se pose le plus souvent à propos d'un ouvrier qui a vieilli au service de la maison et qui est congédié du jour où il ne peut plus « faire l'affaire » du maître. Ch. Gide.

Federico Marconcini, *L'Industria Domestica salariata nei rapporti interni e internazionali.* 1 vol. grand in-8, 848 p. Turin, chez Bertinalli.

Les économistes italiens ont la spécialité de ces monographies sur telle ou telle question actuelle qui épuisent le sujet en présentant dans un ordre méthodique tout ce qui a été écrit jusqu'à eux dans toutes les langues.

Tel est le cas de l'étude si complète qui remplit ce gros volume et que M. Achille Loria présente en une courte préface. L'évolution et l'extension du travail à domicile, considérées successivement dans chaque pays, les traits qui le caractérisent (tels que : avilissement des salaires, insalubrité du milieu, répercussions morales, etc.), les causes du mal et ses remèdes possibles, telles sont les grandes divisions du livre, auxquelles il faut ajouter une copieuse bibliographie qui remplit plus de 20 pages, et, en appendice, divers textes de lois ou de projets de lois sur la question.

On voit que rien ne manque, et, en effet, il y aurait plutôt à retrancher qu'à ajouter. Cependant, quand on arrive à la fin, on éprouve la sensation qu'il manque un chapitre, celui sur l'avenir de l'industrie à domicile. L'auteur pense qu'elle continuera à se développer ou tout ou moins qu'elle réussira à se maintenir. Nous croyons au contraire que ses jours sont comptés parce que, malgré certains avantages, elle ne pourra pas soutenir la concurrence de l'industrie de fabrique. Et elle le pourra d'autant moins du jour où la loi l'aura soumise au minimum de salaire et où elle se trou-

vera par là avoir perdu ce qui fait surtout sa supériorité, celle d'une main-d'œuvre à vil prix. Quand donc l'auteur dit dans sa conclusion qu'il n'y a qu'un remède, c'est l'intervention de l'État, soit! mais il faudrait ajouter que ce remède agira non en faisant vivre l'industrie à domicile, mais en la tuant. Seulement alors un autre problème se pose : à savoir comment faire vivre ceux qui en vivaient et qui n'auront pas la possibilité d'aller en fabrique? Ch. Gide.

Pasquet, *Londres et les ouvriers de Londres.* Un vol. grand in-8, 766 p. Paris, chez Armand Colin.

Voici un livre vraiment impressionnant par la masse des matériaux mis en œuvre; on se demande comment un homme, jeune encore puisqu'il s'agit, croyons-nous, d'une thèse de doctorat ès lettres, a pu trouver le temps de lire ou seulement de dépouiller les publications dont la liste remplit 30 pages de bibliographie. Et ce n'est pas seulement un livre fait sur documents; il est rempli de tableaux vivants qui font voir Londres sous tous ses aspects et surtout ceux qui restent cachés au touriste : tels les descriptions des marchés de East-End, du quartier des Juifs, ou les visites aux Workhouses, aux Lodging Houses et dans les Slums.

Le commerce et l'industrie, la question du logement et celle des transports suburbains qui sont connexes, le chômage, particulièrement dans les docks, le travail à domicile et le sweating system, la lutte contre la misère, la religion, l'éducation des classes ouvrières, l'administration et le socialisme municipal, tels sont les grands tableaux qui nous sont présentés successivement, éclairés par de nombreuses cartes et graphiques.

On peut estimer que c'est un peu trop, car, si gros que soit le volume, il est insuffisant pour contenir un monde aussi énorme que le peuple de Londres, même en s'en tenant au « pauvre peuple ». Charles Booth avait consacré huit ou dix volumes et toute sa vie à une étude semblable. Aussi pourrait-on, sans doute, constater encore bien des lacunes. Par exemple, dans le chapitre sur la religion dans ses rapports avec le peuple, je n'ai pas trouvé mention de l'étonnant mouvement des Fraternités (*Brotherhoods*) qui ont enrôlé un million d'hommes, presque tous ouvriers, sous la bannière d'un socialisme chrétien enthousiaste et pratiquant, et dont la ferveur déborde sur le continent et en Amérique. Même en France, à Rouen, à Lille, il y a peu d'années, ces Fraternités ont été reçues par les socialistes et ceux-ci ont entendu, non sans quelque stupeur, les cantiques pieux et des « Vive Christ » accompagner le chant de l'*Internationale*. Un de leurs plus éloquents leaders, Silvester Horn, vient de mourir en tournée missionnaire au Canada. Un tel mouvement, en plein essor, ne permet pas d'accepter, sans de nombreuses réserves, l'affirmation que « l'indifférence croissante des classes populaires dans une ville comme Londres est un fait de la plus haute importance », ni que « les missions ont, à n'en pas douter, abouti à une gigantesque faillite ».

Les pages consacrées aux *settlements*, deux à peine, ne suffisent pas non plus à donner une idée de l'importance de ce mouvement, ni des appréciations passionnées, et en sens contraire d'ailleurs, auxquelles il a donné lieu.

On peut s'étonner aussi qu'il ne soit pas fait mention des coopératives, soit celles de consommation (*stores*), soit celles de locataires (*Tenants societies*).

Mais il serait malséant de chercher chicane à l'auteur pour tout ce qu'il n'a pas dit et il vaut mieux lui savoir gré de tout ce qu'il a mis, en fait de renseignements utiles et de descriptions pittoresques, dans ce grand livre. Il ne comportait pas de conclusions et, en effet, l'auteur n'en formule pas, sinon l'espoir que l'on finira par trouver un moyen d'assurer un minimum de travail et, par conséquent, de salaire, aux 700.000 ouvriers de Londres qui n'ont pour vivre qu'un travail intermittent et précaire.

Ch. Gide.

Germain-Martin, *Le tissage du ruban à domicile dans les campagnes du Velay.* Un vol. in-18, 280 p., Paris, Sirey.

Ce volume est le premier d'une série d'études sur le Velay entreprise par un comité qui tient à rester anonyme et cela est regrettable, car il suscitera moins facilement des imitateurs dans les autres provinces de France.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente, au point de vue économique, une région où l'industrie à domicile se défend vaillamment et non pas dans la petite industrie mais dans une industrie nationale. Sur 30.000 métiers qui tissent le ruban dans la Loire et la Haute-Loire, 27.000 (soit les 9/10) battent dans la chambre de l'artisan et ils donnent le pain quotidien à 100.000 personnes.

Il était très intéressant d'apprendre de notre collègue, d'autant plus compétent qu'il est très versé dans l'histoire et l'évolution de l'industrie française, quelles sont les chances d'avenir de cette industrie ? Mais le livre est surtout descriptif et les prévisions sont très circonspectes. M. Germain Martin pense, en somme, qu'elle n'a qu'à continuer : « par une coopération des plus heureuses, la ville et la campagne seraient les garants mutuels de leur prospérité ». Mais, comme on le voit, la phrase est au conditionnel.

En tout cas, l'auteur est très affirmatif sur « les conséquences désastreuses » qu'aurait pour la place de Saint-Étienne la concentration industrielle. Il faut donc que les ateliers familiaux continuent à vivre. Mais le pourront-ils ? Les renseignements qui nous sont donnés ne sont pas très encourageants. « Depuis 1901 jusqu'aux premiers mois de 1913, on peut dire que la baisse des salaires a été continue. La valeur de la propriété bâtie dans les villages est actuellement à peu près nulle... L'hectare de terre de culture valait en 1885 4.000 francs en moyenne, 3.000 francs en 1905 ». On a espéré que l'installation de la force motrice à domicile relèverait les salaires. Cette application s'est faite, en effet, dans de grandes proportions : 14.000 métiers, soit plus de la moitié des métiers à domicile,

sont actionnés par la force électrique. Mais qu'en résulte-t-il? Le rendement s'est bien accru, mais le salaire non! L'ouvrier, grâce à la force motrice, peut tisser 7 à 9 mètres par jour au lieu de 5. Mais, d'une part, il peut être beaucoup plus aisément remplacé par une femme ou un enfant et, d'autre part, les débouchés étant limités, cette augmentation de quantité entraîne une baisse. Ajoutez que « le fabricant a eu vite fait de calculer l'augmentation de la journée due aux moteurs et il a réduit le prix de manière que la surproduction soit à son profit et non à celui du tisseur ».

Quelle joie ce serait pour un socialiste marxiste de constater ces effets cruels du soi-disant progrès! Que faire alors? Chercher de nouveaux débouchés, alors qu'un protectionnisme atroce ferme, de part et d'autre et de plus en plus, toutes les portes? Former des contrats collectifs? Renvoyer à la campagne une partie des tisseurs?... C'est à ces deux derniers expédients que M. Germain-Martin se rallia en fin de compte.

Ch. Gide.

Arbeitsrecht. Jahrbuch für das gesamte Dientstrecht der Arbeiter, Angestellten und Beamten. Librairie J. Hess, Stuttgart.

Nous signalerons à tous ceux qui s'intéressent à la législation ouvrière l'important Annuaire que font paraître MM. H. Potthoff et H. Sinzheimer avec la collaboration d'un grand nombre de professeurs et de sociologues. Les trois quarts de la population de l'Allemagne se composent actuellement d'ouvriers et d'employés de toutes sortes. Tout un état juridique s'est maintenant constitué dont il importe au plus haut point de s'occuper. Toute une jurisprudence s'est peu à peu formée, variable suivant les pays, et au milieu de laquelle il n'est pas facile de s'orienter. L'utilité d'une publication périodique d'un caractère purement scientifique, permettant de se tenir au courant du mouvement législatif et des nombreuses questions que soulève le droit ouvrier dans tous les pays civilisés, est incontestable. MM. Potthoff et Sinzheimer entreprennent un travail très méritoire en cherchant à nous faire connaître l'œuvre législative qui s'est accomplie en Allemagne et à l'étranger, en nous renseignant sur les décisions des tribunaux, les projets de lois ou propositions diverses émanés des divers groupements politiques. Une large place est réservée à la bibliographie dans l'excellent annuaire que nous signalons ici.

Georges Blondel.

Geld und Kredit. Berlin, Georg Reimer, 1914, 178 p. in-18.

La collection de textes destinés à faciliter l'étude des questions économiques que publie le professeur J. Jastrow vient de s'enrichir d'un nouveau volume qui intéressera tous ceux qui étudient le rôle de l'argent et du crédit dans nos sociétés contemporaines. Il se compose essentiellement de

résumés et de citations. La première partie est historique et a pour but de nous faire connaître les principales idées qui ont prévalu en matière de finances depuis la fin du moyen âge. On y trouvera d'intéressantes citations de Luther sur l'usure et l'intérêt (1524), de Malestroit qui engagea de si vives discussions avec Bodin, de Lampé, de Copernic, qui s'occupa aussi de questions monétaires, etc. On y trouvera aussi des tableaux relatifs aux prix des céréales, aux monnaies en usage, à la façon dont se pratiquait le change, et aux origines du chèque. Signalons également des fragments instructifs sur Gresham, Locke, D. Hume, A. Smith, Ricardo, ainsi que des notices sur les origines du papier-monnaie, et sur les idées qui prévalaient à cet égard en Angleterre et en Allemagne. La seconde partie contient des renseignements sur les lois allemandes relatives à la banque et sur les projets de réforme bancaire aux États-Unis. On y trouvera une analyse sommaire des idées de M. Aldrich, des préparatifs qui sont faits en vue d'une loi nouvelle, et des principaux résultats auxquels a abouti l'enquête ouverte à Washington.

Georges Blondel.

Louise Zeys, *Les petites industries rurales et leur évolution*, avec une préface du comte d'Haussonville, de l'Académie française. Paris, Bloud et Gay, 1914. VIII-288 p., in-16.

Les bons Français étudient en ce moment avec une sollicitude patriotique ce phénomène de désertion des campagnes qui a de si déplorables conséquences. Tandis que la population urbaine a augmenté de près de 8 millions (elle a presque doublé depuis soixante ans), la population rurale a diminué de près de 4 millions. Mlle Louise Zeys a étudié d'une façon très judicieuse les remèdes qu'on peut proposer pour combattre un état de chose inquiétant pour l'avenir. Nous pensons comme elle que l'un des moyens les plus efficaces serait de remettre en honneur les industries rurales qui sont, en grande majorité, des industries féminines et de tourner de ce côté les aspirations des jeunes filles. Mlle Zeys, qui trace de charmants tableaux de la vie rurale, prouve qu'il y a encore bien des industries où les femmes peuvent s'assurer un salaire suffisant sans abandonner leurs devoirs de famille et en continuant de mener la vie un peu sévère, mais saine et morale de la campagne. Elle montre ce qui s'est déjà fait pour la bonneterie, la passementerie, la ganterie, le tressage de la paille et de l'osier, le travail du bois, la fabrication des chapelets, etc... Elle montre ce qu'on peut attendre du tissage à la main, de la lingerie, de la broderie, de la dentelle, du tricot, du crochet. Elle nous parle aussi des tentatives qui ont été faites dans les pays étrangers, du rôle bienfaisant joué en Angleterre par la reine Victoria et le roi Édouard VII, de l'effort émané des œuvres agricoles italiennes, du rôle des associations dans le Danemark, des œuvres créées par la ligue agraire de Hongrie, du développement des écoles de fermières et des écoles ménagères, soit en Belgique, soit en Suède. Elle donne enfin d'intéressants détails sur l'industrie dentellière

en Italie, sur le syndicat des tresseuses de paille, sur l'action de « l'anti sweating ligue » et la protection du travail à domicile. Nous sommes en retard sur beaucoup de points et si nous voulons véritablement enrayer la dépopulation des campagnes par le relèvement des industries rurales et agricoles, il faut nous mettre immédiatement à l'œuvre, procéder avec méthode et comprendre que rien n'est plus moralisateur que de développer le goût de cette vie familiale et rurale dont nous ne comprenons pas assez la dignité et la noblesse. Georges BLONDEL.

Léon et Maurice Boneff, *La vie tragique des travailleurs,* préface de Lucien Descaves. Paris, Marcel Rivière, 1914, XIV-390 p., in-12.

Les auteurs de cet intéressant volume ont été très émus, au cours d'une enquête qu'ils ont entreprise sur l'organisation du travail, en constatant que, malgré les progrès accomplis dans tous les domaines scientifiques, dans la physique, dans la chimie, dans la mécanique, malgré la découverte de beaucoup de procédés nouveaux destinés à faciliter la production et à augmenter le bien-être, il y a encore dans le monde du travail des misères navrantes et quantité d'ouvriers qui vivent dans des conditions déplorables. Les chapitres qu'ils ont consacrés à nous décrire l'existence des tisseurs, des verriers, des métallurgistes, des meuniers, des mineurs, des égoutiers, des tubistes, des scaphandriers, des couturières, des fleuristes, des ébénistes, des casquettiers, etc., sont vraiment d'une lecture attristante et bien propres à inspirer à ceux qui admirent sans réserve la civilisation contemporaine d'utiles réflexions. On n'exagère pas lorsqu'on parle de « l'enfer des tisseurs » et les ouvriers verriers s'appellent eux-mêmes « viande à feu ». Il y a des occupations, comme celle des fabricants de limes, ou des piqueurs de meules, qui sont si funestes à la santé que le nombre est minime des meuliers qui vivent au delà de quarante ans. Le métier d'égoutier est si malsain que 3 p. 100 seulement des égoutiers peuvent jouir de la pension de retraite. L'industrie toute récente du caoutchouc n'est guère moins funeste; l'intoxication sulfo-carbonique a fait déjà des milliers de victimes. Non moins instructifs les chapitres consacrés aux travailleurs de la petite industrie et aux travailleurs à domicile. Combien pénible le métier de la confection pour hommes et pour dames, combien attristante la situation des ouvrières en lingerie, des cravatières, des brodeuses. Et en province ce n'est pas mieux qu'à Paris. A Amiens, pour un costume complet vendu 9 francs, on paie 1 franc de façon (0 fr. 50 pour le pantalon et le gilet, 0 fr. 50 pour le veston). Il y a encore un grand nombre de femmes qui arrivent péniblement à gagner 1 franc par jour. Le livre de MM. Léon et Maurice Boneff sera lu avec intérêt et profit par tous ceux qui tout en rendant hommage aux progrès réalisés veulent aussi étudier et connaître certains côtés vraiment bien tristes de la vie économique contemporaine.

Georges BLONDEL.

Von Michael Tugan-Baranowsky, *Soziale Theorie der Verteilung.* Berlin, Julius Springer, 1913, 82 p. in-8.

L'auteur de cette brochure a entrepris de rechercher si le mouvement syndical avait modifié d'une façon bien sensible les salaires des ouvriers. C'est en Angleterre qu'il s'est développé le plus tôt. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, les économistes anglais semblaient persuadés que les *trade-unions* avaient sur la rémunération du travail une influence considérable. On connaît aujourd'hui beaucoup mieux les causes de la fluctuation des salaires. M. Tugan-Baranowsky, après avoir relevé quelques erreurs de Béatrix et Sidney Webb, arrive à cette conclusion, qu'il faut séparer beaucoup plus qu'on ne le fait d'ordinaire la question des salaires et celle des profits. Le salaire est surtout déterminé par les prix, la législation sociale n'a pas sur lui une grande influence. Les Anglais se sont fait de grandes illusions en supposant qu'ils allaient par leurs lois sociales agir efficacement sur la rémunération des travailleurs.

Georges BLONDEL.

Arnold Steinmann-Bucher, *Das reiche Deutschland,* Berlin, Leonhard Simion, 1914, 75 p. in-8.

M. Steinmann-Bucher avait déjà publié il y a quatre ans sur la richesse de l'Allemagne qu'il évaluait à 350 milliards de marks, un petit livre qui avait eu beaucoup de succès. Ce travail avait aussi provoqué de vives polémiques. On avait reproché à l'auteur d'avoir dans ses évaluations tenu compte d'un grand nombre de constructions en s'occupant beaucoup moins de leur valeur réelle que du prix qu'elles avaient coûté. On avait montré aussi qu'il attachait trop d'importance aux résultats donnés par le fonctionnement des assurances qui ont pris depuis quelques années une si grande extension. Il est du moins certain que l'enrichissement de l'Allemagne depuis un quart de siècle a été considérable. Ce pays, jadis pauvre, est devenu « un pays riche ». C'est le titre que M. Steinmann-Bucher a donné à la nouvelle brochure que nous signalons ici. Elle vient à son heure au moment où on s'occupe beaucoup chez nos voisins du fonctionnement de la contribution de guerre (Wehrbeitrag) reconnue nécessaire pour subvenir aux dépenses qu'entraîne l'accroissement formidable de l'armée. Cette brochure complète le récent travail de M. Helfferich. M. Steinmann-Bucher estime qu'en parlant de la richesse de l'Allemagne, il ne faut pas tenir compte seulement des biens proprement dits, du sol, des bâtiments, des marchandises, des produits de l'industrie, il croit qu'il faut aussi faire entrer en ligne de compte l'activité et l'esprit d'entreprise de ses compatriotes, et même l'accroissement de capacité, qui résulte du développement de l'enseignement. La question de la natalité et celle de la répartition de la population au point de vue des sexes et des âges, sont pour lui l'occasion de remarques très instructives. Il faut lire aussi les chapitres où il est

question de la situation de l'Allemagne dans le monde et de ses possibilités de développement. Le peuple allemand recueille le fruit de longs efforts. C'est grâce à des qualités de persévérance remarquables qu'il est arrivé à une somme surprenante de solides résultats. Et il y a précisément dans le monde de l'industrie et du commerce beaucoup d'Allemands qui, avec une intelligence ordinaire, sont arrivés à de hautes situations, remplaçant par le travail, la bonne organisation et la méthode, les talents que leur avait refusés la nature. Le développement de la richesse dans un pays est une œuvre collective qui demande l'effort de la nation tout entière, on peut même dire l'effort de plusieurs générations. Le travail de M. Steinmann-Bucher peut nous suggérer d'utiles réflexions. Il peut nous déterminer à renoncer aux rivalités qui nous épuisent, à mieux comprendre les progrès qui se font autour de nous, et à nous mieux adapter aux nécessités de la vie économique contemporaine.

Georges Blondel.

Louis Grégoir, *Le bassin houiller rhénan-westphalien.* Bruxelles, Dewit, 1913, 110 p. in-8.

Ce petit volume mérite d'être signalé à ceux qui étudient le développement industriel et commercial du peuple allemand. On y trouvera d'abord une histoire sommaire des transformations du bassin de la Ruhr. Après nous avoir montré quelle est son importance au point de vue géographique et géologique, M. Grégoir nous expose l'organisation des charbonnages en insistant sur les problèmes sociaux qui se posent parallèlement aux problèmes économiques proprement dits. Il nous fait connaître le rôle du Bergbauverein, puissante association qui a son siège à Dortmund, centralise toutes les informations relatives à l'industrie minière et fait preuve d'une très grande activité. Il nous montre ensuite comment fut fondé, au mois de février 1893, le syndicat rhénan-westphalien des charbons qui a son siège Essen (il a pris en main la vente de tous les charbons du bassin), comment il s'est comporté en face des grèves qui ont éclaté à plusieurs reprises, et à quels arrangements avec les ouvriers on est arrivé.

Les deux faits qui, d'après M. Grégoir, caractérisent le développement économique de l'Allemagne sont, d'une part, l'accroissement du chiffre d'affaires et, d'autre part, la diminution des bénéfices. En dépit des difficultés de l'heure présente, on peut dire que le bassin de la Ruhr continue à faire de grands progrès. Mais ces progrès ne seront-ils pas entravés par l'agitation socialiste, qui s'est prodigieusement accentuée ? M. Grégoir ne le croit pas, il estime que, malgré une unité apparente, le parti ouvrier est extrêmement divisé. Il trouve que l'esprit internationaliste s'affaiblit et que l'enthousiasme pour le collectivisme a disparu. Il pense que l'empereur Guillaume ne s'est pas trompé lorsqu'il a dit un jour : « Mes socialistes ne sont pas si méchants ! »

Georges Blondel.

Georg Neuhaus, *Die deutsche Volkswirtschaft und ihre Wandlungen im letzten Vierteljahrhundert,* t. II. Landwirtschaft und Gewerbe. München-Gladbach, xv-278 p. in-8.

Il était question, dans le premier volume de l'importante publication entreprise par le savant directeur de l'Office de statistique de Cologne, de la situation économique de l'empire allemand et des transformations qui s'y sont produites pendant le dernier quart de siècle, spécialement de l'organisation sociale et professionnelle de l'Empire. M. Neuhaus étudie dans ce second volume l'agriculture et l'industrie. Si l'agriculture allemande n'a plus aujourd'hui la même importance relative qu'autrefois, on ne peut nier cependant qu'elle ait fait depuis vingt-cinq ans de grands progrès, et que les rendements se soient beaucoup améliorés. M. G. Neuhaus passe en revue les divers types de domaines ruraux, soit au point de vue de leur nombre, soit au point de vue des surfaces cultivées, soit au point de vue des modes d'exploitation et des cultures. Il met en relief les progrès de l'élevage, l'accroissement du nombre des machines, le rôle que jouent encore les ouvriers agricoles et les services que le machinisme a rendus aux divers modes de culture. Très instructifs également les chapitres consacrés à la viticulture et à l'exploitation des forêts. La seconde partie de l'ouvrage nous présente un tableau complet de l'industrie sous ses principaux aspects. On peut voir quelle est en Allemagne l'importance actuelle de la grande, de la moyenne et de la petite industrie, le nombre des ouvriers, l'âge, le sexe, la façon dont ils se groupent, soit au point de vue géographique, soit au point de vue du métier adopté. Il y est aussi question des différentes formes de l'entreprise (entreprise publique et entreprise privée, travail à domicile, etc...).

Les comparaisons que l'auteur a instituées entre les recensements de 1882, 1895, 1907 montrent nettement quelle est l'orientation actuelle de la vie économique de nos voisins. Tous les chapitres sont accompagnés de tableaux statistiques qui ont nécessité un énorme travail. Des tables alphabétiques dressées avec beaucoup de soin facilitent les recherches.

Georges Blondel.

Comte de Briey, *Essai sur l'association du capital et du travail par l'actionnariat ouvrier,* suivi d'une note de M. Aristide Briand. Paris, Rivière, 1914, 96 p. in-8.

C'est à l'examen d'une des plus importantes parmi les questions sociales de l'heure présente que s'est attaché l'auteur du petit volume que nous signalons ici. Peut-on espérer qu'au moyen de l'actionnariat ouvrier on arrivera jamais à élever le salarié au rang d'associé et de copropriétaire, et à faire cesser tout à la fois l'envie prolétarienne et la haine bourgeoise? M. de Briey montre que les principes sur lesquels repose l'actionnariat ouvrier étaient déjà en germe dans les vieilles corporations : celles-ci

étaient, en somme, parvenues à des ententes assez cordiales entre les deux facteurs de la production. Le régime moderne du travail, qui se traduit par le salariat, forme avec l'organisation corporative d'autrefois une complète antithèse. L'idée de solidarité a disparu en même temps que l'idée de copropriété professionnelle. A la place des intérêts de profession apparaissent des appétits de classe et la lutte a remplacé l'harmonie. Est-il possible de remonter ce courant ? Le système de la participation aux bénéfices, qui a eu de fervents adeptes, n'a pas donné jusqu'ici de bons résultats. Du moins il ne peut être généralisé. On peut faire mieux. M. de Briey analyse les diverses formules à l'aide desquelles on cherche à réaliser des ententes et indique les principales expériences qui ont déjà été faites. Il se montre finalement très sympathique à l'idée de l'actionnariat ouvrier qui lui apparaît comme un jalon pour la pacification sociale. Il trouve que partout où ce système a été essayé il a, en somme, réussi. Comme il s'agit d'un problème de psychologie humaine, il pense que ce qui peut être fait dans une industrie peut l'être aussi dans une autre. Les promoteurs du mouvement en Angleterre sont déjà convaincus que la possession individuelle des « titres » doit amener la pacification sociale. La conception française est un peu différente de la conception anglaise. M. Aristide Briand, principal auteur du projet de loi qui autorise les sociétés à constituer leurs employés en personnes morales propriétaires d'actions ouvrières qui seraient inaliénables pendant toute la durée de l'entreprise (les dividendes seuls étant partagés entre les intéressés), défend son idée dans une longue note qu'il a adressée au comte de Briey et qui complète utilement l'ouvrage de celui-ci. M. Jules Corbiau, professeur de droit commercial à l'Université de Louvain, a dressé de son côté des statistiques de sociétés à participation ouvrière qui sont fort instructives.

Georges Blondel.

Franz Guckenmusz, *Die Unterstützung der französischen Handelsmarine durch Prämien.* Hamburg, Frederichsen, 1914, IV-235 p. in-8.

Cette étude qui est surtout historique mérite d'être signalée à ceux qui étudient les moyens de relever notre marine française et de lui donner une importance en rapport avec la situation que la France a encore dans le monde. Après avoir montré quel fut le rôle de Colbert et celui de notre marine aux XVIIe et XVIIIe siècles, M. Guckenmusz s'attache à la question des primes, et après avoir montré sous quelles formes elles ont été accordées croit pouvoir conclure qu'elles n'ont pas donné ce qu'on en attendait. Il met en relief les imperfections de la loi de 1893, les défectuosités de la loi de 1902 et l'inefficacité de la loi de 1906. Il parle aussi de l'Angleterre et de l'Allemagne et montre à ce propos que les subventions accordées à la marine allemande n'ont pas eu autant d'importance que certains auteurs français l'ont prétendu. Ce n'est pas à l'intervention de l'État que la marine allemande doit, en somme, son développement. Les statistiques réunies

dans ce travail offrent un vif intérêt. De 1881 à 1910, la France a payé 45 millions de primes en moyenne par an pour soutenir sa marine marchande; malgré cela, les progrès ont été très lents. Elle a porté son effort vers la construction de voiliers, ce qui était une absurdité. Il nous suffira de citer quelques-uns des chiffres relevés par M. Guckenmusz. Pour cent voiliers circulant à travers le monde, il y a (chiffre de 1909) 453 tonnes de vapeur. Or en France, pour 100 tonnes de voiliers, il n'y a que 124 tonnes de vapeur, tandis qu'il y en a 462 en Allemagne et 653 en Angleterre. La multiplicité des ports français a été aussi très défavorable au progrès de notre marine. Georges BLONDEL.

Zawadzki, *Les mathématiques appliquées à l'économie politique.* Paris, Rivière, 1914, 331 p. in-8.

Ce livre ne sera bien compris que de ceux qui sont familiarisés avec les mathématiques. L'idée maîtresse de l'auteur, c'est que les hommes agissent suivant des lois mathématiques, qui malheureusement sont imparfaitement connues et semblent d'autant plus difficiles à préciser que les fonctions déterminées au point de vue mathématique « ne caractérisent presque jamais des cas se rapprochant de la réalité ». Il faut d'ailleurs se défier des ressemblances qu'on peut découvrir entre l'application des mathématiques à l'économie politique et à la mécanique. En mécanique, on peut presque toujours passer de la forme générale au phénomène concret, en précisant les caractères des fonctions qui entrent dans cette formule. Il n'en est pas de même en matière économique. L'idée d'appliquer les mathématiques à l'étude de la vie économique est au surplus très ancienne, elle a eu pour premiers promoteurs des savants italiens du commencement du XVIIIe siècle. M. Zawadzki montre les nombreuses tentatives qui ont été faites depuis deux siècles, il analyse avec soin les conceptions de Canard, de Whewell, de Thünen, de Dupuit, de Gossen, de Jevons, de Léon Walras, d'Edgeworth et d'Irving Fisher. Ce sont les conceptions de Vilfredo Pareto qui paraissent avoir exercé sur lui le plus d'influence. Il pense que la théorie mathématique de l'équilibre permettra de découvrir des théorèmes qui sont encore entièrement inconnus, mais il pense aussi qu'il faut se garder de certaines exagérations, ne pas s'imaginer, par exemple, que grâce à l'application des mathématiques on trouvera un jour les lois économiques et sociales. L'économie mathématique sera toujours très abstraite et les théorèmes, n'étant que des schémas destinés à faire comprendre la réalité et n'étant pas l'image fidèle de cette réalité, ne pourront jamais être directement appliqués à la solution des cas pratiques. On ne pourra surtout jamais y découvrir des préceptes pour l'action. L'économie mathématique sera-t-elle jamais directement utilisable? C'est bien douteux. Les notions qu'on a dégagées ne concordent pas avec les données de la vie ordinaire. Le principal service qu'elle peut rendre pour le moment est de déblayer le terrain de certaines théories et de mettre en lumière la

complication des faits là où celle-ci existe en réalité. Elle est à ce point de vue un procédé utile de critique.

Georges Blondel.

Fritz Jickeli, *Der Handel der Siebenbürger Sachsen in seiner geschichtlichen Entwicklung.* Hermannstadt (Krafft), 1913, viii-144 p. in-8.

Tous ceux qui ont étudié les conflits de race en Autriche-Hongrie, spécialement dans la partie méridionale de la Transylvanie, savent qu'il y a dans cette région un groupe compact de 220.000 Allemands qui, au triple point de vue de l'industrie, du commerce et de la civilisation, jouent un rôle considérable. Ils habitent surtout la haute vallée de l'Aluta, autour de Brasso (en allemand Kronstadt), et la région montagneuse qui s'étend au nord de Fogaras et de Nagy Szeben (en allemand Hermannstadt). On leur donne le nom de *Saxons,* bien que la plupart d'entre eux ne soient nullement originaires de la région saxonne. Ceux, du moins, que les rois de Hongrie appelèrent jadis dans cette contrée venaient de la Flandre, de la vallée inférieure du Rhin, de la vallée de la Moselle ou du Luxembourg. Ces colons allemands, bien que leur isolement ait été complet pendant cinq ou six siècles, ont conservé la langue et les mœurs de leurs ancêtres et il est permis de croire que cela s'explique par la supériorité de connaissances et d'instruction qu'ils possédaient vis-à-vis de leurs voisins hongrois ou roumains. Encore aujourd'hui, grâce à leurs écoles, leur niveau intellectuel est assez élevé. Ils sont devenus la population « bourgeoise » de la contrée. Ils sont restés étroitement groupés et constituent comme une petite Allemagne dans cette contrée reculée du royaume. C'est Berlin plus que Vienne qui peut se flatter d'être leur métropole. Mais leur influence politique n'est pas grande et ils n'augmentent pas, leur coefficient de natalité étant peu élevé, surtout par comparaison avec les Roumains plus prolifiques au milieu desquels ils vivent. Quelques-uns se sont magyarisés. Mais s'il y a un certain nombre de colonies allemandes dont la nationalité s'est perdue, il y a aussi quelques endroits où elles ont progressé. Un certain nombre de Roumains, engagés dans des familles allemandes comme domestiques ou valets de ferme, se sont germanisés. Le travail de M. Jickeli, qui a recueilli des statistiques très instructives, a pour but de nous faire connaître l'histoire économique de cette petite Allemagne. Il nous montre comment ces Allemands se sont installés à la fin du moyen âge et au début de l'époque de la Renaissance. Il décrit ensuite l'organisation des foires et des marchés; il nous parle aussi des changements d'idées qui se produisirent au xviiie siècle, des rapports de cette région avec la Turquie, des grands changements enfin dont le xixe siècle fut le théâtre et spécialement du progrès des sociétés de crédit. M. Jickeli a vraiment trouvé des choses très intéressantes dans les archives d'Hermannstadt, dans la bibliothèque de Bruckenthal, dans les documents conservés à la Chambre de commerce de Kronstadt. Il a exploré, en outre, un certain nombre de collections particulières. Il nous montre, en terminant, quels

sont les dangers auxquels ces « Saxons » sont aujourd'hui exposés. Mais il les croit capables de résister, grâce à l'avance économique qu'ils ont prise, grâce à l'esprit de solidarité qui s'est maintenu parmi eux, grâce à leur activité et aux efforts qu'ils ont faits pour s'adapter aux transformations industrielles et commerciales contemporaines.

Georges BLONDEL.

G. Schwittau, *Die Formen wirtschaftlichen Kampfes.* Berlin, Springer, 1912, XI-490 p. in-8.

Ce livre, très bien documenté et accompagné d'une abondante bibliographie, sera utile à consulter par tous ceux qui étudient la formation parallèle des organisations ouvrières et des organisations patronales et qui veulent se rendre compte de la politique suivie par ces dernières. Il y a en Allemagne des patrons très autoritaires qui ne semblent pas animés d'un esprit de grande bienveillance à l'égard de ceux qu'ils emploient. Il en est beaucoup aussi qui comprennent la gravité des problèmes qu'ils ont aujourd'hui à résoudre. S'ils estiment qu'il leur faut une organisation de guerre, du moins ne veulent-ils pas s'en servir dans un esprit belliqueux. On cherche en ce moment, avec un zèle auquel il convient de rendre hommage, à réaliser un équilibre satisfaisant entre une forte organisation patronale et une forte organisation ouvrière. C'est dans cette direction qu'on trouvera peut-être le meilleur moyen d'établir de bons rapports entre les employeurs et les employés. C'est de cette façon qu'on parviendra, sinon à supprimer les grèves, du moins à les contenir dans de sages limites pour le plus grand progrès de la paix sociale et de la stabilité industrielle, comme pour le bien même de l'humanité. Le livre de M. Schwittau contient aussi des renseignements sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui, au point de vue auquel il s'est placé, offrent un vif intérêt.

Georges BLONDEL.

Georges Oziol, contrôleur des contributions directes et du cadastre. *La taxation des revenus mixtes dans l'industrie et dans le commerce.* Besançon, 1914.

Dans cet ouvrage inégal, dont le contenu ne répond pas très exactement au titre, que déparent des erreurs juridiques et un style souvent très défectueux, M. Oziol a exposé, d'une façon personnelle et scientifiqué, une idée dont l'application permettrait, selon lui, d'introduire plus facilement l'impôt sur le revenu en France. Après avoir suggéré certaines modifications judicieuses de l'impôt des patentes qui, d'ailleurs, n'ont aucun lien nécessaire avec son système, M. Oziol propose de faire évoluer cet impôt dans le sens de l'impôt sur le revenu par l'extension des pouvoirs du contrôleur. Celui-ci pourrait, sous la réserve d'un recours devant le conseil

de préfecture, augmenter ou diminuer, dans la limite de 10 p. 100 au maximum, la somme due par le contribuable d'après les indices légaux. M. Oziol crée ainsi un type mixte d'impôt, participant du système indiciaire et de celui de la taxation directe, qui offrirait moins de risques pour l'État et pour le contribuable que l'impôt sur le revenu et qui préparerait les esprits à l'accepter. A cet impôt mixte, M. Oziol juxtapose un impôt facultatif sur le revenu, pour lequel le contribuable aurait la faculté d'opter, sous la seule condition de maintenir son option, quelle qu'elle fût, pendant cinq années. L'attitude du public en présence de l'option, et les premiers résultats produits par l'impôt sur le revenu, vers lequel se porteraient les contribuables les plus chargés par la patente, fourniraient de nouvelles données expérimentales très instructives. Si les résultats étaient favorables, il serait possible de pousser progressivement le contribuable vers l'impôt sur le revenu, soit en faisant varier le taux de cet impôt, s'il avait été originairement trop élevé, soit en augmentant l'impôt des patentes. On pourrait même, mais M. Oziol ne le fait pas, aller jusqu'au bout dans cette voie et transformer peu à peu l'impôt des patentes en impôt sur le revenu par l'extension progressive des pouvoirs du contrôleur. Ainsi, finalement, l'impôt sur le revenu irait aux contribuables, qui ne voudraient pas aller à lui.

Nous ne savons si le système de M. Oziol serait, dans tous ses détails, susceptible d'application pratique. Mais on doit reconnaître que le principe dont il s'inspire est ingénieux. De sa manière expérimentale et progressive d'introduire l'impôt sur le revenu, en jugeant pas à pas des résultats et en suivant la ligne de moindre résistance, il y a peut-être quelque chose à retenir, du moins pour les partisans de cet impôt.

Lucien Brocard.

Statistique internationale du mouvement de la population, publiée par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Paris, Imprimerie Nationale, 1913.

En 1907, un premier volume avait été publié, résumant la statistique internationale du mouvement de la population. Les documents qu'il contenait concernaient les années antérieures à 1905. Le nouveau recueil met à jour les chiffres du précédent jusqu'à l'année 1910.

Il constitue un ouvrage de 163-298 pages, véritable mine de renseignements sur tous les faits démographiques, ouvrage précieux à consulter, important à signaler, impossible à analyser. Mentionnons seulement que plusieurs catégories nouvelles de documents ont été ajoutées, qui ne figuraient pas dans le premier volume. Une partie importante de l'ouvrage est consacrée à la statistique du divorce, qui devient de plus en plus un fait démographique important. On y constate que le nombre des divorces s'élève (période 1896-1905), pour *100.000 couples mariés* (ne pas lire pour 100.000 mariages), à 957 au Japon, lequel s'est, à ce point de vue au moins,

élevé au premier rang des États civilisés. Les États-Unis ne viennent qu'au second rang (406 divorces), puis la Suisse (203), la Roumanie (117) et la France (103) distançant l'Empire allemand (95) et les autres États figurant au tableau. Au dernier rang — c'est-à-dire au meilleur — viennent les pays essentiellement catholiques : l'Autriche (4 divorces seulement pour 100.000 couples mariés) et l'Irlande (0,2 divorces). En Espagne et en Italie, le divorce n'est pas autorisé.

Parmi les statistiques relatives à la natalité, il convient de remarquer que celle-ci a baissé, de 1901 à 1910, de 11 p. 100 en France, de 12 p. 100 en Autriche, de 13 p. 100 en Angleterre, de 17 p. 100 en Allemagne, de 25 p. 100 en Saxe. La baisse a été presque partout plus accentuée que dans la période décennale précédente.

René Gonnard.

Dr O.-H. Jenny, *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1 Dezember 1910.* Erster Teil, Bâle, 1914.

Le canton de Bâle-ville peut être considéré comme le type de ces petits cantons exclusivement urbains de la Suisse contemporaine, qui se résument en une ville et sa banlieue. A la fin de l'année 1910, sur une population totale de 136.000 âmes, la ville de Bâle en abritait 132.500 environ : il restait un peu plus de 3.500 âmes pour les *Landgemeinden.*

La statistique dressée par le Dr O.-H. Jenny contient les plus amples renseignements sur les mouvements qui, depuis 1870, ont affecté cette population. Il est impossible ici soit de l'analyser, soit de la résumer. Je relèverai seulement l'accroissement rapide qu'elle fait apparaître comme ayant affecté le chiffre des habitants du canton étudié. Ce chiffre, en 1900, n'atteignait encore qu'à 112.000 âmes, en 1890, à 77.500, en 1880, à 64.300. Il a donc plus que doublé en trente ans (136.000 en 1910) et il a triplé en quarante ans (47.000 en 1870).

Cette augmentation est due en grande partie à l'immigration étrangère. Au 1er décembre 1910, on recensait en effet plus de 51.000 étrangers contre près de 85.000 Suisses. L'immense majorité des immigrés sont de nationalité allemande (plus de 42.000) : il n'est pas exagéré de parler, à Bâle, d'une véritable invasion pacifique allemande, laquelle se renforce encore d'environ 1.500 sujets autrichiens. Les autres éléments étrangers se composent surtout d'Italiens (4.600) et de Français (1.600 environ).

R. Gonnard.

Louis Bruneau, *L'Allemagne en France. Enquêtes économiques.* Paris. Plon, 1914, 340 p., 3 fr. 50.

Cet ouvrage de M. Louis Bruneau est destiné à attirer l'attention du public français sur la colonisation progressive de nos richesses nationales

par nos voisins d'Outre-Rhin. C'est là un fait déjà connu des économistes, mais le public doit en être informé. Telle grande affaire métallurgique constituée par un maître de forge d'Outre-Rhin occupa sans doute jadis la presse quotidienne elle-même. Mais ce n'est pas seulement dans les mines et dans la métallurgie que les Allemands manifestent leur esprit d'entreprise. Dans l'industrie des produits chimiques, des engrais, ils possèdent aussi d'importants intérêts. Il en est de même dans l'industrie de l'électricité : et à cet égard M. Bruneau pourra dans une prochaine édition compléter son enquête. Dans de nombreuses entreprises la façade est française; mais à l'intérieur, le conseil d'administration est dans une très large mesure composé d'Allemands. Certes M. Bruneau n'ignore pas que les Français possèdent aussi d'importants intérêts en Allemagne. Longwy, les Aciéries de la Marine, par exemple, ont obtenu des concessions ou des participations houillères en Westphalie. Mais il ne semble pas qu'il y ait équivalence. Aussi doit-on se féliciter de la publication de ce volume qui mettra le public français et surtout la jeunesse française au courant des progrès réalisés par la ténacité et l'admirable esprit d'entreprise de nos voisins et de nos rivaux. A ce titre, le livre de M. Bruneau est un bon livre. Car nous n'admettons guère, pour notre part, les récriminations bruyantes de nos chauvins français en présence de cette activité étrangère sur notre sol. Même au point de vue purement national, cette exploitation d'un sol ou d'un sous-sol exceptionnellement riches par des étrangers est préférable à l'absence complète d'exploitation. Elle a, il est vrai, quelque chose d'humiliant pour notre amour-propre et surtout pour l'amour-propre de nos hommes d'affaires, qui cherchent au Brésil ou en Belgique un débouché aléatoire pour des capitaux qui en trouveraient si facilement dans notre pays. Mais c'est désormais une banalité de répéter que si nous regorgeons de capitaux, nous manquons d'hommes d'affaires. Espérons que le livre de M. Bruneau fera naître dans ce domaine des vocations et que des jeunes gens énergiques et entreprenants trouveront enfin dans nos milieux financiers l'accueil qu'exige l'intérêt même de notre pays.

Jean Lescure.

François Maury, *Le placement stable, ses règles, ses résultats.* Paris, Finance-Univers et Félix Alcan, 1914, 189 p. 2 francs.

La baisse des valeurs à revenu fixe, depuis une vingtaine d'années, les crises financières de pays neufs, tels que la République Argentine, le Brésil, les événements du Mexique justifient la publication d'un volume court et concis sur le placement stable, ses règles, ses résultats. M. François Maury, directeur de la *Revue financière universelle,* est, avec M. Lœvenfeld, l'un des représentants les plus qualifiés de la méthode dite méthode de la division géographique des placements; et l'application de cette méthode serait un moyen de rendre les placements stables et fructueux.

Cette méthode n'est, en définitive, qu'une application particulière du principe de la division des risques. A ce titre, elle mérite d'être recom-

mandée. On lui a cependant récemment adressé des objections: car si l'on jette un coup d'œil sur la carte du monde, on a quelque difficulté à découvrir un pays dont les valeurs mobilières présentent une notable sécurité. Certains vont jusqu'à dire: tout au plus en rencontre-t-on trois ou quatre. Et à la méthode de répartition géographique, on oppose celle de l'unité de placement; celle de Carnégie : « Tous les œufs dans le même panier et je surveille le panier ». Nul ne saurait se tenir au courant à l'heure actuelle de la situation financière du monde. Et, dès lors, diviser ses placements équivaudrait à augmenter ses risques. L'on cite alors une longue liste des pays qui, tous à la fois, viennent de donner des déceptions à leurs créanciers.

Que peut-on penser de cette controverse? Il n'y a pas une seule bonne méthode de placement. Ceux qui peuvent surveiller un panier feront bien d'y mettre tous leurs œufs. Mais ils sont l'exception. Et il est souvent aussi difficile de connaître la situation financière d'entreprises toutes proches de nous que celles de pays éloignés. Et aussi bien pour nombre de profanes, la répartition géographique des placements est-elle recommandable. Mais par répartition géographique, les partisans de cette méthode n'entendent pas la dispersion géographique au petit bonheur. Quelques valeurs bien choisies, mais dans des pays différents, voilà leur formule. Sur ce terrain, leur thèse nous paraît bien assise. Et l'on exagère un peu l'argument tiré contre eux de la baisse récente des valeurs exotiques. Cette baisse est le résultat de la crise générale. Elle est passagère. Mais il ne nous paraît pas douteux non plus que la théorie des crises fournisse aux placements un élément très sérieux de stabilité. Et nous serions heureux que M. Maury fît, dans la prochaine édition de son petit volume, dont la lecture est très suggestive, une plus large place à la théorie des crises dans son rapport avec la stabilité des placements.

Jean Lescure.

Daniel Bellet, *L'évolution de l'industrie.* Paris, Flammarion, 1914, 346 p. 3 fr. 50.

La Bibliothèque de philosophie scientifique publie, pour le grand public, des volumes de vulgarisation scientifique. Il faut se féliciter de l'apparition d'un volume consacré à l'évolution de l'industrie.

Après une description sommaire de l'évolution historique de l'industrie, M. Daniel Bellet aborde l'étude des progrès de l'industrie au XIXe siècle. Il décrit d'abord ces progrès en général, puis dans les différentes branches de la production. Les inventions de toutes sortes, le développement du machinisme ont ici tenu le premier rôle. Mais il faut prendre ici le mot invention dans son acception la plus large. Car la structure financière de nos sociétés n'a pas subi de moindres transformations que son organisation technique. Et il faut féliciter M. Bellet de s'être attaché à montrer les liens qui unissent étroitement l'évolution de l'industrie aux progrès de la finance. Cette transformation profonde trouve son couronnement dans

la création des trusts et des cartels, dont le protectionnisme n'est pas, semble-t-il, seul responsable.

Mais de tous les chapitres de ce livre fort attachant, ce sont, à notre avis, les derniers, — ceux où l'auteur, professeur de technologie à l'École des sciences politiques, nous décrit l'évolution des principales branches de la production, — qui intéressent le plus les économistes. Et nous souhaiterions à cet égard que l'auteur nous donnât un volume consacré exclusivement à ces questions. Tous ces perfectionnements se sont traduits par une baisse du prix de revient, par une élévation du taux des salaires. Quelques faits : vers 1856, une filature ordinaire comptait 30.000 broches actionnées par une machine de 200 chevaux. Les broches marchaient à 6.000 tours à la minute; chaque broche produisait 200 à 225 grammes par semaine. Elle coûtait environ 1.250 francs. Les ouvriers travaillaient 60 heures par semaine.

Aujourd'hui, une filature abrite au moins 80.000 broches actionnées par une force électrique de 2.500 chevaux; les broches font 9.500 à 11.000 tours à la minute. La production par semaine atteint 450 grammes. Le coût d'établissement par broche est réduit à 27 francs. Les ouvriers travaillent 55 heures par semaine et cependant leur salaire a passé de 3 francs par jours à 6 francs. Autre fait : la presse de Gutenberg tirait 300 feuillets par journée de 14 heures; avec une rotative, on tire 15.000 à 18.000 feuillets à l'heure.

Ces résultats remarquables ont été le fruit de la liberté et de la propriété fécondées par l'imagination des inventeurs et des savants. M. Bellet termine son livre en demandant le respect dans l'avenir de ces deux principes, qui ont été à la base de toute l'évolution de l'industrie, de cette évolution de l'industrie dont Seguin avait dit : « L'évolution du monde est faite de l'évolution de l'industrie ». Telles sont les lignes générales de ce livre clair et concis que M. Bellet soumet au grand public et que nous avons tenu à recommander à l'attention des économistes.

Jean Lescure.

Maurice Colin, *Des mesures à prendre pour défendre l'épargne dans les sociétés par actions.* Paris, Larose et Tenin, 1911, 250 p. 5 fr.

Ce volume paru déjà depuis trois ans n'a point encore vieilli. Et des faits récents sont même venus lui donner une nouvelle actualité.

La constitution de sociétés par actions est la source trop souvent d'abus criants : les émetteurs vendent au public du papier, rien de plus. Le remède à ces abus est sans doute délicat à trouver. Cependant on peut espérer éclairer le public sur la valeur des actions qui lui sont offertes, en obligeant les sociétés par actions à publier des notices détaillées sur l'affaire qu'elles prétendent organiser. A cet égard nous aurions intérêt à suivre l'exemple de la législation anglaise et à imposer à ces sociétés la rédaction d'un prospectus très détaillé. Mais il faudrait aussi, après la cons-

titution de la société, imposer la publication de bilans détaillés eux aussi et susceptibles d'éclairer le public sur l'état des affaires de la société.

Les actions d'apport enfin et les parts de fondateurs ne seraient négociables que deux ans après la constitution de la société.

Toutefois, il est à craindre que des sociétés se fondent à l'étranger pour éviter les prescriptions de notre législation française. Des mesures devront être prises contre elles. On imposerait alors aux sociétés étrangères constituées depuis moins d'un an l'accomplissement des formalités prescrites par la loi française avant toute négociation de leurs titres en France.

On reviserait enfin les dispositions pénales contenues dans nos lois sur les sociétés. Le projet voté en 1884 par le Sénat pourrait servir de base à cette revision.

Toutes ces mesures paraissent sages et concilier les intérêts des actionnaires avec ceux des fondateurs de société. Des prescriptions de ce genre gêneront en effet les financiers peu recommandables; les sociétés sérieuses, par contre, les respectent déjà. Elles ne sauraient s'opposer à leur adoption.

Jean LESCURE.

E. Schwiedland, *Die Volkswirtschaft unter dem Einfluss der Umwelt.* Wien et Leipsig, 1913, 28 p. 1 m. 20.

Dans cette brochure, l'auteur s'efforce de déterminer l'influence du milieu sur le développement économique des peuples : il examine successivement l'influence du sol, du climat, de la configuration géographique. Il montre comment la direction des fleuves et des canaux détermine la direction et la nature des courants commerciaux. De même les canaux. La richesse du sous-sol n'a pas moins d'influence. L'âge de la vapeur fut aussi l'âge d'or des pays riches en houille et en minerai de fer. Il n'est pas enfin jusqu'à la puissance d'un peuple qui ne soit influencée par le milieu : et il n'est pas indifférent qu'un pays soit insulaire ou continental. Dans cette brochure, on le voit, notre savant collaborateur se révèle à nous comme un adepte de l'École de la science sociale ou encore des théories plus récentes de la géographie humaine.

J. L.

Paul-Louis, *Le syndicalisme européen.* 1 vol. in-16, 312 p. Paris, Alcan, 1914.

Voici un livre qui vient bien à son heure. Tandis que la progression du mouvement syndical dans le monde est attestée par le dernier rapport du président de l'Union internationale syndicaliste socialiste, elle marque un temps d'arrêt, voire même un recul en France. Actuellement, — en y comprenant les États-Unis, — la population ouvrière syndiquée des dix-neuf pays affiliés à l'Union s'élève à plus de 12 millions sur un total de

50 millions de travailleurs du commerce et de l'industrie, soit près du quart. Les deux tiers de ces syndiqués, 7 millions et demi, appartiennent à des groupements adhérents à l'Internationale socialiste. En France, par contre, l'effectif des syndicats ouvriers a légèrement fléchi en 1912, diminuant de 37.354 membres.

Il était donc intéressant de grouper en un seul volume les renseignements relatifs aux organisations ouvrières dans les divers pays d'Europe et M. Paul-Louis s'y est efforcé. Il a réuni un certain nombre de monographies dont quelques-unes avaient déjà paru dans les *Annales du Musée social* et il a retracé, pour les principales nations industrielles d'Europe : Allemagne, Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Autriche-Hongrie, Danemark, Suède et Norvège, un rapide historique de l'évolution des syndicats, leur activité, leur influence et les causes qui ont motivé parfois la scission ou la formation de groupements différents basés sur des aspirations économiques, politiques, sociales ou confessionnelles divergentes.

A côté des statistiques officielles ou officieuses, qui ont leur éloquence et qui disent la poussée incessante de l'organisation ouvrière, augmentant le nombre de ses troupes (Allemagne, 3.300.000; Angleterre, 3.280.000; France, 1 million environ) et la puissance de ses ressources financières (Angleterre, fortune syndicale, 140 millions; Allemagne, 118 millions), l'ouvrage de M. Paul-Louis contient une mine précieuse de renseignements sur le détail de l'organisation administrative des syndicats. A ce titre, il constituera un guide précieux pour tous ceux qui, par leurs études ou leurs fonctions, sont appelés à utiliser les statistiques syndicales et éprouvent parfois quelque difficulté à se retrouver au milieu des désignations contradictoires et des doubles emplois.

William Oualid.

N. Porsenna et Serge Manolesco, *Interdépendance des facteurs sociaux.* Bucarest, Ionesco, in-12, 266 p.

Les auteurs de ce livre ont tenté de concilier le socio-psychisme de Tarde et le réalisme sociologique de M. Durkheim et ils rendent compte du développement des sociétés par l'interdépendance des facteurs individuels et des forces sociales. Il semble bien, toutefois, qu'ils accordent à l'individu la fonction de susciter le progrès et à la société celle de l'organiser et de le conserver. Leur théorie des « promoteurs sociaux » rappelle la théorie des grands hommes, d'un Carlyle ou d'un Emerson, et comme Auguste Comte, c'est aux facteurs intellectuels qu'ils attribuent le mérite du progrès social. Ce livre contient, certes, des pages intéressantes, mais sa rédaction parfois incorrecte et souvent obscure semble prouver qu'il a été trop rapidement composé; il en résulte que, pour s'en assimiler la substance, le lecteur est astreint à un travail hors de proportion avec le profit intellectuel qu'il retire de ce traité de sociologie.

R. Picard.

Auguste Pawlowsky, *Les syndicats féminins et les syndicats mixtes en France.* In-12, 188 p. Paris, Alcan, 1913.

Les deux courtes études réunies dans ce petit livre nous donnent quelques renseignements sur les origines, les statuts, les effectifs et la vie des syndicats féminins et des syndicats mixtes. Il y est à peu près uniquement question des groupements chrétiens; c'est qu'en effet, les institutions étudiées par M. Pawlowsky ont plutôt le caractère du patronage que celui du syndicat. Leur but se réduit à l'établissement d'œuvres d'épargne, d'assistance et de mutualité, en même temps qu'à la conservation de la foi et des pratiques religieuses chez leurs adhérents. Bien que leur nombre soit encore assez restreint et que les ouvriers témoignent une certaine tiédeur à l'égard d'institutions dans lesquelles ils voient souvent une mainmise patronale sur leur vie extraprofessionnelle, M. Pawlowsky place en eux ses espoirs de réorganisation sociale, et la mission des syndicats féminins lui apparaît, notamment, comme consistant à exterminer la Révolution.

Roger Picard.

R. Broda et J. Deutsch, *Le prolétariat international. Étude de psychologie sociale.* Paris, Giard et Brière, 1912, in-12, 256 p.

Le prolétariat contemporain se présente comme une classe ayant non seulement une vie économique distincte de celle des autres classes de la société, mais une mentalité particulière et originale qui fait de lui un groupe psychologique nettement déterminé. Ce sont les caractères propres à ce groupe que veulent étudier les auteurs de ce livre, présenté par eux comme une simple esquisse du problème ainsi posé. Malgré l'unité que présente le prolétariat, quand on le compare aux autres classes, il ne faut pas lui dénier une certaine diversité, qui résulte des influences nationales, religieuses, professionnelles, etc. Le prolétariat moderne est de date relativement récente; après une période d'asservissement et d'hébétude, il a connu la phase des révoltes individuelles pour arriver enfin à la pleine conscience de classe et à l'œuvre organisatrice pour la lutte et l'émancipation. Ces trois phases de l'histoire ouvrière sont racontées dans trois chapitres très denses. Les auteurs montrent comment le prolétariat identifie sa cause avec celle de l'humanité tout entière, et comment cette mentalité nouvelle s'étend et gagne peu à peu jusqu'aux ouvriers isolés. Ce livre, fort intéressant malgré les raccourcis et les simplifications auxquels ses dimensions et son objet le contraignaient, se complète par un choix de pages écrites par des ouvriers (allemands pour la plupart); ces fragments, poèmes, réflexions critiques, contes, autobiographies, constituent en quelque sorte une série de pièces justificatives dont l'intérêt n'est pas moindre que celui de l'étude à laquelle ils font suite.

Roger Picard.

I.-M. Rubinow, *Social insurance.* Londres, Williams et Norgate et New-York, Holt et Cie, 1913, in-8, VI-526 p.

Après avoir publié plusieurs monographies consacrées aux systèmes d'assurances sociales de divers pays européens, M. Rubinow nous donne, sous une forme relativement concise, un tableau général de toutes les formes d'assurances sociales existant actuellement dans le monde; mais il ne se borne pas à une simple et sèche description de mécanismes et de textes, il pose et discute les problèmes sociaux de l'assurance ouvrière, juge les procédés actuellement utilisés et cherche à en indiquer les résultats et l'efficacité. C'est le premier ouvrage de ce genre dans la littérature économique des États-Unis et sa forme l'appellera sans doute à rendre de grands services dans les Universités.

Nous ne pouvons songer à l'analyser, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'un manuel; indiquons seulement le plan de l'auteur, qui est méthodique et non géographique; après avoir analysé le concept de l'assurance sociale, indiqué les progrès que sa réalisation a faits en Europe, montré la nécessité de l'introduire dans la législation américaine, M. Rubinow consacre les diverses parties de son traité, respectivement aux accidents, à la maladie, à la vieillesse, à l'invalidité et à la mort, enfin au chômage. Un bon index rend facile la consultation de ce livre, auquel on ne peut reprocher que l'absence totale d'une bibliographie, nécessaire pourtant ici, tout au moins pour les principaux ouvrages de chaque pays considéré.

Roger Picard.

Theodore-W. Glocker, *The Government of american trade-unions.* J. Hopkins University studies in political economy, série 31, n° 2, in-8, 242 p. Baltimore, 1913.

Ce livre fait songer au récent ouvrage de M. Maxime Leroy, *La coutume ouvrière*, mais il ne concerne que le syndicalisme dont il retrace l'histoire et décrit les fonctions en se bornant naturellement à l'Amérique. L'auteur a dépouillé toute la littérature syndicale contemporaine et un grand nombre de documents ou de travaux historiques du XIXe siècle. Syndicats, bourses du travail, fédérations nationales sont tour à tour étudiées dans leur organisation et leur fonctionnement et appréciées en ce qui concerne leur vitalité et leur adaptation aux exigences de l'action de la classe ouvrière. Les principales phases de cette action sont rappelées, en même temps que sont décrits les rapports de droit nouveaux que le lien syndicaliste détermine parmi les ouvriers entre eux et avec leurs employeurs. Toutes les questions de droit syndical et tous les problèmes intéressant la vie des trade-unions sont examinés ici d'une manière qui rendra la lecture de cet ouvrage indispensable aux historiens du mouvement ouvrier des États-Unis.

Roger Picard.

Nathaniel Ruggles Whitney, *Jurisdiction in american building trade-unions.* J. Hopkins University studies in political science, série 32, n° 1, in-8, 182 p. Baltimore, 1914.

Le mouvement ouvrier américain continue à fournir un vaste champ de recherches au séminaire d'économique de l'Université de Baltimore et nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler ici les résultats de ces travaux. Celui de M. Whitney est consacré au pouvoir de juridiction disciplinaire et arbitrale que les trade-unions, à l'imitation des églises primitives, exercent sur leurs membres; au contrôle qu'elles prétendent posséder sur toute la profession qu'elles représentent. Le territoire et la profession sur lesquels les trade-unions affirment leur droit de justice leur sont souvent contestés par des organismes similaires. Pour mettre en valeur les limites de ce droit, son contenu, sa mise en œuvre, l'auteur a choisi la corporation du bâtiment. Elle est une de celles qui offrent le plus d'exemples de ces conflits d'attributions et de juridictions, à la fois parce que les spécialisations s'y montrent nombreuses, parce que la technique du métier varie rapidement et parce que le contrôle de l'union centrale y manque d'autorité. Enfin, les conflits internes y ont produit, plus qu'ailleurs, des effets profonds et pénibles. Les remèdes à cet état de choses seront la fusion entre les petits syndicats de métiers, l'institution d'organes d'arbitrage, la renonciation aux grèves de solidarité. Il faudrait aussi que les organismes de concentration ouvrière refusassent l'investiture aux syndicats ou aux fédérations similaires et les obligeassent à fusionner : on sait que cette règle est rigoureusement observée par notre C. G. T. ; aussi, les conflits de compétence entre syndicats et fédérations sont-ils inconnus en France. Roger Picard.

Lillian Ruth Matthews, *Women in trade-unions in San Francisco.* University of California publications in economics, vol. III, n° 1, in-8, 100 p., 1912.

Cette étude se présente comme une série de monographies résultant d'enquêtes faites auprès d'une vingtaine de syndicats qui relèvent de professions où la main-d'œuvre féminine s'emploie concurremment avec le travail masculin : blanchisserie, typographie, industries du tabac, employés de commerce, etc.

Le syndicalisme féminin est encore assez peu développé aux États-Unis pour un grand nombre de raisons, mais surtout, semble-t-il, parce que la femme considère sa vie professionnelle comme un épisode dans son existence et se soucie peu d'améliorer une condition qu'elle est sûre de quitter d'assez bonne heure. Enfin il faut noter que la protection légale du travail aux États-Unis, peu développée en ce qui concerne les hommes, est, au contraire, assez complète à l'égard des femmes et des enfants. Mais, pour que cette législation se parachève, il est nécessaire que les pouvoirs publics

connaissent les besoins et les désirs des ouvrières et c'est seulement dans et par les syndicats qu'elles pourront les exprimer. Telle est la conclusion de l'auteur. Roger PICARD.

William C. Fankhauser, *A financial historia of California.* University of California publications in economics, vol. III, n° 2, in-8, 308 p., 1913.

On trouvera dans cette étude, non pas un examen critique des méthodes financières de l'État de Californie, mais un exposé de droit fiscal théorique et appliqué; elle est établie d'après les textes de lois, la jurisprudence, les circulaires et rapports administratifs des contrôleurs, trésoriers, attorneys et commissions législatives. L'auteur n'est pas remonté au delà de 1850, ce qui correspond à la promulgation de la Constitution de l'État de Californie, et dans les soixante années envisagées, il ne distingue pas moins de cinq périodes, marquées chacune soit par des changements dans les taxes, soit par des utilisations particulières des revenus publics. Il accorde beaucoup plus d'importance aux chapitres des recettes qu'à ceux des dépenses, faisant ainsi prévaloir les préoccupations purement financières sur les problèmes d'économie générale; cela nous vaut une description approfondie du mécanisme des impôts fonciers, des licences, de la capitation, etc. De nombreux tableaux de chiffres nous instruisent sur le rendement de ces impôts aux diverses époques considérées. Roger PICARD.

Solomon Blum, *Jurisdictional disputes resulting from structural differences in american trade-unions.* University of California publications in economics, vol. III, n° 3, in-8, 40 p., 1913.

Les trade-unions américaines mènent une vigoureuse campagne pour imposer le *closed-shop,* c'est-à-dire l'emploi exclusif, dans chaque métier, d'ouvriers appartenant uniquement au syndicat dudit métier. Outre les conflits qu'il leur faut soutenir avec les employeurs pour imposer cette pratique, elles se trouvent parfois opposées les unes aux autres pour délimiter les frontières des métiers qu'elles prétendent représenter et la juste répartition des forces syndicales, la délimitation technique et sociale du ressort des trade-unions est, depuis plusieurs années, le grand souci de l'American federation of labor. Ce sont ces conflits et les tentatives de réglementation suscitées par eux que l'auteur décrit dans cette courte étude : conflits entre syndicats de gens de mer, de mineurs, de brasseurs, de typographes, etc. La transformation des fédérations de métiers en fédérations d'industries pourra seule résoudre ces disputes regrettables.

Roger PICARD.

Arnold Johnson Lien, *Privileges and immunities of citizens of the United States.* New-York, Columbia University, vol. LIV, n° 1, in-8, 94 p., 1913.

On ne trouvera pas dans cet ouvrage une discussion critique des principes du droit constitutionnel américain, ni un exposé de doctrine politique; l'auteur, se plaçant à un point de vue réaliste, beaucoup plus profitable ici, a tenté d'extraire de la jurisprudence de la Cour suprême un exposé systématique des droits et privilèges dont jouit le citoyen américain de nos jours. L'auteur borne son étude aux privilèges qui découlent de la Constitution fédérale et laisse de côté les libertés qui peuvent se rattacher au droit particulier de chaque État, mais il n'en accorde pas moins une grande importance aux garanties prises par la Constitution fédérale contre les empiétements ou les restrictions que les lois des États auraient pu apporter aux immunités du citoyen américain et le plan même de son ouvrage en témoigne. Cette étude approfondit d'une manière précise une quetsion que les travaux de Bryce ont déjà rendue claire aux lecteurs français.

Roger Picard.

Almon Wheeler Lauber, *Indian slavery in colonial times within the present limits of the United States.* New-York, Columbia University, vol. LIV, n° 3, in-8, 352 p., 1913.

Quand on parle de l'esclavage en Amérique, on ne pense généralement qu'à celui des noirs et aux mémorables jours de la guerre de Sécession. M. A. W. Lauber a voulu remonter plus haut dans le passé de sa patrie pour y étudier comment s'y établit, s'y développa et s'y comporta l'esclavage des Indiens, alors qu'elle n'était encore qu'une colonie disputée par les nations européennes.

Passant brièvement sur l'esclavage tel qu'il fut pratiqué par les Indiens eux-mêmes, par les Espagnols et par les Français, l'auteur consacre la majeure partie de son ouvrage à décrire l'esclavage indien sous les maîtres anglais. Comme l'histoire de cet esclavage est intimement mêlée à celle de l'esclavage des noirs, l'auteur a dû dépouiller une bibliographie immense : récits de voyages, études d'histoire locale, de géographie historique et surtout rapports écrits (publics ou inédits) par les missionnaires catholiques ou protestants. Après avoir essayé de dénombrer la population indienne réduite en esclavage, l'auteur s'étend longuement sur les procédés qui faisaient tomber l'individu en servitude et sur les événements historiques qui en favorisèrent successivement l'emploi; deux courts chapitres seulement sont consacrés à la condition et aux fonctions économiques des esclaves (p. 242-283) et l'ouvrage se termine sur l'étude du déclin de l'esclavage indien. En résumé, ce livre intéressera plus les historiens de l'Amérique et les historiens du droit des gens que les économistes.

Roger Picard.

Homer-Adolph Stebbins, *A political history of the State of New-York, 1865-1869.* New-York, Columbia University, vol. LV, n° 1, in-8, 446 p., 1913.

Nous avons récemment signalé ici même le travail de M. Davis sur le relèvement de la Floride après la guerre civile; c'est également l'œuvre de *reconstruction* entreprise par l'État de New-York, au lendemain de ce bouleversement, que M. Stebbins étudie. Les États du Nord furent, à vrai dire, moins éprouvés que ceux du Sud et la reconstruction affecta beaucoup plus les institutions politiques que les œuvres économiques, mais il est évident que nulle part plus que dans l'État de New-York, ces efforts ne présentaient d'importance. La source presque unique à laquelle a puisé l'auteur est constituée par les feuilles publiques de l'époque; celles de New-York avaient déjà, comme aujourd'hui encore, le privilège d'approvisionner d'idées et de faits les journaux des autres États : leur lecture instruit donc sur l'esprit public américain tout entier. Des rapports administratifs et législatifs, des arrêts de jurisprudence, quelques biographies ou discours d'hommes politiques enfin complètent cette documentation. Dans ce long récit des rivalités des partis, des faits, gestes et pensées de leurs principaux chefs, nous n'avons à détacher que le court chapitre II, dans lequel l'auteur décrit la situation économique et financière de New-York en 1865. Roger Picard.

Algernon Ashburner Osborne, *Speculation on the New-York stock exchange, septembre 1904-mars 1917.* New-York, Columbia University, vol. LVI, n° 1, in-8, 172 p., 1913.

Il était intéressant d'étudier la physionomie du marché de New-York pendant les mois qui précédèrent la grande crise de 1907. M. Osborne rattache cette recherche à la mise en relief des fonctions économiques de la spéculation, telles qu'on les présente ordinairement et qui consistent, d'une part, à promouvoir et diriger l'emploi des capitaux, d'autre part, à régulariser les cours par la prévision des événements économiques. Après étude des faits, il conclut que le marché de New-York s'est montré impropre à remplir ce double office : à une demande active d'argent en 1904, succédèrent des variations brusques dans l'investissement des capitaux; la tendance à la spéculation abusive se manifesta alors, on anticipa les possibilités et les besoins de l'industrie et ce débordement d'activité boursière se termina par l'effondrement des cours en 1907. Pour restreindre l'abus de la spéculation et adapter la Bourse à ses fonctions normales, l'auteur examine toute une réglementation des marchés à terme, des reports et des liquidations; mais, sans en nier l'efficacité, il estime que tant que persistera, dans des classes de plus en plus nombreuses de la société, l'esprit de spéculation, le marché restera exposé aux surprises et aux crises. Roger Picard.

Dr Eugen von Philippovich, *Grundriss der Politischen Œkonomie. Erster Band : Allgemeine Volkswirtschaftslehre. Zehnte Auflage.* Un vol. in-4°, 512 p. Tübingen, Mohr, 1913, 11 marks.

Voilà la dixième édition du livre que beaucoup considèrent comme le meilleur traité général d'économie politique en langue allemande. Ce n'est, il est vrai, que le premier tome, consacré à l'économie politique générale (ou théorique); le deuxième tome, consacré à l'économie politique appliquée (Volkswirtschaftspolitik), voit se succéder un peu moins rapidement ses éditions. M. de Philippovich, comme la plupart des économistes de langue allemande, reste fidèle à cette division de l'économie politique qui a des inconvénients lorsqu'on s'adresse à des jeunes gens ne sachant encore rien de la vie économique, mais qui est bien la division la plus rationnelle et la plus commode. Débarrassée des détails d'application et de législation, qui sont cependant donnés, mais à part, et sans pour cela, bien au contraire, perdre le contact qu'elle doit toujours garder avec les faits, l'étude des grands traits généraux de la vie économique offre un bel ensemble simple, propre à éveiller l'esprit scientifique et, en bien des points, capable de le satisfaire. On continuera à goûter dans cette édition, comme dans les précédentes, la belle ordonnance de l'ensemble, la clarté de l'exposé, le choix excellent des faits empruntés à la vie, ainsi que celui des renseignements bibliographiques, l'absence de ces développements verbeux qui déparent les traités généraux publiés depuis quelques années par quelques-uns des maîtres allemands les plus réputés.

Pour la curiosité du fait, on aurait aimé que cet économiste si clair, si lumineux, se décidât, malgré sa situation de professeur à l'Université de Vienne, à se séparer, pour la question de la valeur, des doctrines de l'école autrichienne. Sans doute, il apporte à la théorie autrichienne des réserves qui, dans le fond, mais sans qu'il le reconnaisse, réduisent singulièrement sa portée scientifique pour l'explication des faits de la vie réelle ; cependant, il en maintient dans la forme toutes les affirmations. On peut regretter que cet esprit, si pénétré du sens de la vie, n'ait pas utilisé dans cette partie de son traité — elle ne figure même pas dans la bibliographie du chapitre consacré à la valeur, mais seulement dans celle du chapitre sur les prix — l'œuvre de M. Marshall, qui semble avoir si bien éclairé tout cela et ramené la notion d'utilité-limite à sa vraie place, importante certes, mais bien éloignée de celle que voudrait lui attribuer l'école autrichienne. Une analyse des idées de M. Marshall eût été en tout cas plus intéressante que la vieille querelle presque uniquement verbale entre Dietzel et Böhm-Bawerk qui a jadis rempli les Jahrbücher de Conrad et dont il est encore fait état ici. On regrette aussi que M. Philippovich ignore M. Colson ; ne sait-il pas en quelle estime est tenu dans les Universités françaises son *Cours d'économie politique* dont la publication est vraiment une date dans l'histoire de la littérature économique française ?

F. Sauvaire-Jourdan.

Edgar Mathieu, *Le prêt usuraire et le crédit agricole en Cochinchine.* Paris, 1912, Larose et Tenin, in-8, 280 p. 7 francs.

La Cochinchine nous fournit un remarquable exemple d'exploitation de toute une population par le moyen du crédit et de l'usure. Le livre de M. Mathieu qui l'étudie avec clarté et de façon vivante intéresse donc tous les économistes et pas seulement ceux d'entre eux qui s'occupent d'économie coloniale. Sur les abus commis par les usuriers, on y verra des faits et des chiffres effrayants. La loi annamite limite bien le taux de l'intérêt conventionnel (pas plus de 3 p. 100 *par mois* et le total des intérêts ne doit pas dépasser le capital), mais ces limites sont en fait fréquemment dépassées. D'ailleurs, lorsque les paiements sont stipulés en nature, sur les récoltes, et il en est le plus souvent ainsi, les règles du droit annamite ne s'appliquent pas. Les conséquences de cette situation sont graves pour l'avenir de notre colonie. L'usure empêche l'établissement de la petite propriété indigène. Elle a pour effet de faire changer très fréquemment la terre de main, tous les douze ans en moyenne, dit-on. La dépossession n'est d'ailleurs pas le seul risque que coure le cultivateur obéré : une partie de sa récolte va chaque année aux mains de l'usurier pour payer les intérêts, et comme celui-ci est presque toujours un Chinois marchand de riz, le reste est acheté par lui à des prix infimes : le cultivateur endetté n'ose pas vendre à d'autres. L'assujettissement par le crédit est ainsi complet. Non seulement la situation matérielle et morale du cultivateur est alors lamentable, mais aucun progrès cultural n'est à espérer de lui dans de pareilles conditions. L'auteur, qui a vu ces choses de près, étant magistrat en Indo-Chine, pense que le remède se trouve dans la création d'associations coopératives de crédit entre cultivateurs d'un même village. Il aurait pu rappeler que des associations de ce genre ont réussi à se développer parmi les Arabes en Algérie et en Tunisie. A plus forte raison peut-on espérer leur succès dans une population où la vie de village est très forte (commune annamite) et qui connaît très bien les résultats que peut donner l'effort collectif. Comme remède, il pense aussi qu'il faut assurer à la propriété indigène un régime juridique sûr, mais cela est facile car les Annamites possèdent un livre foncier, le *Dia Bô,* dont il suffirait de tirer parti à l'aide de quelques mesures bien simples, pour qu'il n'ait rien à envier aux registres Torrens de l'Australie, ou aux Livres fonciers allemands qu'on lui a quelquefois comparés.

F. Sauvaire-Jourdan.

Administration des monnaies et médailles, *Rapport au ministre des finances,* 18e année, 1913.

L'Administration des monnaies et médailles vient de faire paraître, sous la signature de son directeur, M. Ed. Martin, le dix-huitième de ses rapports annuels, si pleins d'intérêt, inaugurés par le regretté M. de Foville.

Le rapport est suivi d'une série d'annexes, contenant notamment, outre tout ce qui a trait à la fabrication des monnaies, les cours et les mouvements des métaux précieux, les variations de la circulation fiduciaire et des encaisses des banques, les cours du change, les systèmes monétaires de tous les pays, la production des métaux précieux dans le monde, le monnayage de l'or et de l'argent, les stocks monétaires, la consommation industrielle de l'or et de l'argent. Le volume se termine par une notice détaillée du commandant J. Silvestre sur les monnaies du Japon et dépendances. On ne saurait trop remercier l'Administration des monnaies et son éminent directeur de cette si instructive publication.

E. Villey.

GIORNALE DEGLI ECONOMISTI

Mai 1914.

La situazione del mercato monetario (X.).
Indici economici (M.).
Del Rischio (Filadelfo Insolera).
Lo sviluppo di Catania (Ettore Inelimona).
Osservazioni critiche sul « metodo del Wolf » per lo studio della distribuzione dei redditi (C. Bresciani-Turroni).
Il frumento in Italia (Gaetano Pietra).
Recenti publicazioni.

Juin 1914.

La situazione del mercato monetario (X.).
Indici economici (M.).
Sulla teoria economica delle crisi (Gustavo del Vecchio).
La colonizzazione e l'organizzazione agraria in Siberia (Jenny Griziotti-Kretschmann).
Sulla ripartizione territoriale della richezza privata in Italia (Aldo Contento).
Recensioni di opere.

POLITICAL SCIENCE QUARTERLY

Juin 1914.

Taxation for a Private Purpose (H.-L. Mc Bain).
The position of Parliament (C.-D. Allin).
The British Traveler in America (E.-D. Adams).
The Federal Reserve System (E.-E. Agger).
Unfair Competition (Wm-S. Stevens).
The Life of Lord Hardwicke (R.-L. Schuyler).
Davenpert's Economics (J.-Maurice Clark).

Le Gérant : Léon TENIN.

34.787. — BORDEAUX, IMPRIMERIE Y. CADORET, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17.

SUPPLÉMENT BIBLIOGRAPHIQUE

au n° 4 de 1914.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

MM. Bernard LAVERGNE *(Langue française)*; **Louis SURET** *(Langue allemande)*; **Roger PICARD** *(Langue anglaise)*.

SOMMAIRE : I. Ouvrages généraux, traités manuels. p. I. — II. Etudes théoriques spéciales, p. II. — III. Histoire des doctrines, p. III. — IV. Histoire des faits, p. IV. — V. Géographie économique, p. IV. — VI. Industrie, description, organisation, trusts, monopoles, sociétés et bénéfices industriels, p. V. — VII. Commerce intérieur et extérieur, transports, chemins de fer, protection, libre-échange, p. VI. — VIII. Monnaie, crédit, change, banques, sociétés de crédit, p. VIII. — IX. Economie sociale, questions ouvrières, p. XI. — X. Socialisme, étatisme, municipalisme, coopération, p. XIII. — XI. Questions agraires, économie rurale, p. XIV. — XII. Questions coloniales, p. XVI. — XIII. Questions financières, p. XVI. — XIV. Statistique, population, émigration, prix, p. XIX. — XV. Sociologie, p. XX.

(Publications parues aux 4e trimestre 1913 et 1er trimestre 1914).

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX. TRAITÉS ET MANUELS.

Antonelli (E.). — Principes d'économie pure. La théorie de l'échange sous le régime de la libre concurrence. Paris, Rivière et Cie, 1914. 4 fr. 50.

Nogaro (B.). — Eléments d'économie politique (consommation, doctrines). Paris, Giard, 1914. 3 fr. 50.

Perreau (C.). — Cours d'économie politique, t. I. Paris, Librairie générale du droit, 1914. 10 fr.

Zawdzki (W.). — Les mathématiques appliquées à l'économie politique. Paris, Rivière et Cie, 1914. 7 fr. 25.

Bücher (Prof. Dr Karl). — Die Entstehung der Volkswirtschaft., 9e édit. Tubingue, H. Laupp, 1913.

Calwer (Rich.). — Wirtschaftslehre und Wirthschaftspolitik. Berlin, S. Simon, 1913.

Nota. La bibliographie est classée *par langue* sous chaque rubrique.

Fuchs (Prof. Dr Carl-Joh.). — Volkswirtschaftslehre, 2e édit. Berlin, Gœschen, 1914.

Oswalt (H.). — Vortræge über wirtschaftliche Grundbegriffe, 2e édit. Iéna, G. Fischer, 1914.

Siegfried (Dr Bernh.). — Repetitorium der Nationalökonomie. Bern, M. Drechsel, 1914.

Burch et **Nearing.** — Elements of economics. New-York, Macmillan, XVII-363 p., 1912.

Chapman. — Political economy. New-York, Holt, 255 p., 1912.

Fisher (Irving). — Elementary principles of economics. New-York, Macmillan, in-8, 532 p., 1912.

Marshall, Wright, Field. — Materials for the study of elementary economics. Univ. of Chicago, 1913, in-8, XVII-927 p.

Penson. — The economics of everyday life. Londres, Cambridge, Univ. press., XIII-176 p., 1913.

II. ÉTUDES THÉORIQUES SPÉCIALES

Aftalion (A.). — Les crises périodiques de surproduction. Paris, Rivière, 1913. 16 fr.

Calwer (Rich.). — Das Wirtschaftsjahr, 1907. Iéna, G. Fischer, 1913.

Diehl (Karl) et **Mombert** (Paul). — Ausgewählte Lesestücke zum Studium der politischen Œkonomie. 7e vol., Wirthschaftskristen ; 8e vol., Kapitalzins und Unternehmergewin. Karlsruhe, G. Braun, 1913.

Hæberlein (Dr Geo-Wilh.). — Erfinderrecht und Volkwirthschaft. Berlin, G. Springer, 1913.

Kohler (Jots.). — Der unlautere Wettbewerk. Berlin, W. Rothschild, 1914.

Vogel (Wilh.). — Konjunkturkunde für die geschäftliche Praxis. Berlin, S. Simon, 1913.

Farnam (Henry-W.). — The economic utilization of History. New-York, Yale University Press, 1913, in-12, VIII-220 p.

Périodiques.

Bodin (E.). — La notion de valeur. *Rev. d'écon. pol.*, janv.-fév. 1914.

Bourgin (H.). — Les applications de la méthode positive en économie politique. *Rev. du Mois*, 10 déc. 1913.

Depitre (E.). — Les crises périodiques de surproduction. *Rev pol. et parl.*, 10 fév. 1914.

Guyot (Y.). — Définition, caractère et indices des crises. *Journ. des écon.*, oct. 1913.

Lescure (J.). — La crise générale et périodique de 1913, sa répercussion sur le marché des valeurs mobilières. *Fin. univ.*, 15 nov. 1913.

Nogaro (B.). — Revenus en monnaie et revenus réels. *Rev. écon. int.*, 15-20 déc. 1913.

Rist (C.). — Graphiques relatifs à la hausse de l'intérêt. *Rev. d'écon. pol.*, juill.-août 1913.

Albrecht (G.). — Zur sozialen Theorie der Verteilung. *Jahrb. f. Nationalök. u. St.*, 3e série, vol. XLVII, n. 7.

Amonn (Prof. Alfred). — Die Probleme der wirtschaftlichen Dynamik. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. XXXVIII, n. 1.

Brentano (Prof. Lujo). — Ueber einige in der Natur des Beobachtungsobjektes liegende Schwierigkeiten des volkswirtschaftlichen Forschens. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. XXXVIII, n. 1.

Eggenschwyler (W.). — Prinzipielles zur Erforschung der Teuerung. *Jahrb. f. Gesetzg. Verw. u. Volksw.*, 38e année, n. 1.

Haardt (Fritz). — Wirtschaftspolitik in England. *Handelmuseums* vol. XXVIII, n. 49.

Heimann (Dr Edouard). — Methodologisches zu den Problemen des Wertes und des wirtschaftlichen Prinzips. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. XXXVII, n. 3.

Lotz (Prof. Dr Walther). — Zum Streit über die Volkswirtschaftslehre. *Archiv f. Sozialw. u. Sozial. pol.*, vol. XXXVIII, n. 1.

Uhlig (Dr Karl). — Die Verschiebung des wirtschaftlichen Kræfteverhæltnisses zwischen England und Deutschland.

Z. f. Volksw. Sozialp. u. Verwaltung, vol. XII, n. 6.

Zwiedineck (Prof. Otto von). — Ueber den Subjektivismus in der Preislehre. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. XXXVIII, n. 1.

Bowley. — Relation between wholesale and retail prices of food. *Econ. Journal*, déc. 1913, p. 514-524).

Browne (Benj.-C.). — The ownership of capital. *Econ. Review*, oct. 1913.

Haney. — The social point of view in economics. *Quart. J. of econ.*, nov. 1913, p. 115-140.

Johnson (W.-E.). — The pure theory of utility curves. *Econ. Journal*, déc. 1913, p. 483-514.

Smith (Prof. J.-A.). — On some fundamental notions of economics. *Econ. Review*, oct. 1913 et janv. 1914.

Wildsen (L.-W.). — Studies in the industrial productivity of man. *Econ. Review*, janv. 1914.

Wicksteed. — Political economy in the light of marginal theory. *Economic Journal*, mars 1914, p. 1-24.

Wolfe. — Shall we have an Introductory course in social science. *J. of polit. econ.*, mars 1914, p. 253-260.

III. HISTOIRE DES DOCTRINES

Gierke (Otto). — Les théories politiques du moyen âge. Paris, 1914, librairie du recueil Sirey. 10 fr.

Krumme (E.). — Du libéralisme classique à l'individualisme social. La place de John Stuart Mill dans l'histoire des doctrines économiques. Paris, 1913, Giard et Brière. 2 fr. 25.

Ray (I.). — La méthode de l'économie politique d'après John Stuart Mill. Paris, 1914, librairie du recueil Sirey. 3 fr. 50.

Degenfeld-Schœnburg (Dr Ferd. Graf v.). — Die Lohntheorien von Ad. Smith, Ricardo, J. St. Mill und Marx. Munich, Duncker et Humblot, 1914.

Frautwein (Dr Carl). — Ueber Ferdinand Lassalle und sein Verhältnis zur Fichteschen Sozialphilosophie. Iéna, G. Fischer, 1913.

Koepp (Carl). — Das Verhältnis der Mehrwerttheorien von Karl Marx und Thomas Hodgskin. Vienne, K. Konegen, 1911.

Lifschitz (Dr F.). — Die historische Schule der Wirtschaftswissenschaft. Berne, Stämpfli, 1914.

Mann (Dr Fritz-Karl). — Der Marschall Vauban und die Volkswirtschaftslehre des Absolutismus. Eine Kritik des Merkantilsystems. Munich, Duncker et Humblot, 1914.

Schreiber (Dr Ed.). — Die volkswirtschaftlichen Auschauungen der Scholastik seit Thomas v. Aquin. Iéna, G. Fischer, 1913.

Strub (Dr O.). — Law's Handels, und Kolonialpolitik. Zurich, Roscher, 1913.

Waninger (Dr Karl). — Der soziale Katholizismus in England. M. Gladbach, Volksvereins-Verlag, 1912.

Zielenzieger (Dr Kurt). — Die alten deutschen Kameralisten. Iéna, G. Fischer, 1914.

Lévy (Hermann). — Economic liberalism. Londres, Macmillan, 1913, in-8°, IX-124 p.

Simklovicht (Vladimir). — Marxism versus Socialism. New-York, Holt, 1913, in-8°, XVI-298 p.

Walling (William-E.). — The larges aspects of socialism. New-York, Macmillan, in-8°, XXI-403 p.

Périodiques.

Cestre (C.). — La doctrine sociale de Carlyle. *Rev. du mois*, 10 nov. 1913.

Faguet (E.). — Le « chartisme » socialisme anglais de 1830 à 1848. *Rev. des Deux-Mondes*, 1er sept. 1913.

Lagardelle (H.). — Ferdinand Lassalle. *Mouv. socialiste*, juill.-août 1913.

Lang (baron L.). — Malthus en France. *I. R. de Hongrie*, 15 nov.-15 déc. 1913.

Benzel (Julius). — Die erste Lassallebewegung in Œsterreich. *Z. f. Volksw., Sozialp. u. Verwalt.*, vol. XXII, n. 6.

Fabbri (Luigi) — Der soziale Gedanke Kropotkins. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. XXXVII, n. 3.

Gehrig (Hans). — John Stuart Mill als Sozialpolitiker. *Jahrb. f. Nationalök. u. Stat.*, 3e série, vol. XLVII, n. 2.

Michels (Prof. Robert). — August Bebel. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. XXXVII, n. 3.

Oncken (H.). — Marx et Engels. *Preuss Jahr.*, fév. 1914.

Fetter (Frank-A.). — Interest theories. Old and new. *Americ. econ. Review*, mars 1914, 60-93.

Hislop (Gordon). — Th' social teaching of Ruskin. *Economic Review*, janv. 1914.

Sargant - Florence. — Professor Smith and D. Marshall *Economic Review*, avril 1914.

IV. HISTOIRE DES FAITS

Gering (T.). — Grundzüge einer schweizerischen Wirtschaftsgeschichte. Berne, Stämpfli, 1912.

Kohl (Dr Oscar). — Zur Geschichte des Bergbaues im vormaligen Fürstentum Kulmbach-Bayern. Hof a. S., Kleinschmidt, 1914.

Lenz (Geo). — Die Manufactur Friedrich des Grossen (1763-1786). Berlin, Hobbing, 1913.

Maliliniak (J.). — Die Entstehuug der Exportindustrie und der Unternehngerstandes in Zürich im 16 und 17 Jahrhundert. Zurich, Rauscher, 1913.

Reil (Theodor). — Beiträge zur Kenntnis des Gewerbes im hellenistischen Ægypten. Leipzig, G. Fock, 1913.

Walder (Dr Emil). — Die Geschichte des Handelsbankwesen in St. Gallen. Saint-Gall, Fehr, 1913.

Kenney (Rowland). — Men and rails. Londres, Unwin, in-12, XIII-263 p., 1913.

Mac-Mahon (Theresa). — Women and economic evolution. Univ. of Wirc., in-8°, 132 p , 1912.

Tawney. — The agrarian problem in the sixteenth century. New-York, Longmans, IX-464 p., 1912.

Périodiques.

Théry (R.). — Les progrès économiques entre 1888 et 1912. *Econ. franç.*, 31 janv. 1914.

Chi-Zang-Waung. — The ancient cours and currency of China. *Econ. journ.*, déc. 1913, 524-537.

Dietz. — Industry in Pisa in the early fourteenth century. *Quart. j. of econ.*, fév. 1914, 338-360.

V. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Germain-Martin. — Études historiques et économiques sur le Velay, fasc. 1. Le tissage du ruban à domicile dans les campagnes du Velay. Paris, 1913, Sirey. 2 francs.

Cleinow (Georg). — Die Zukunft Polens. Leipzig, W. Grimow, 1914.

Haushofer (Karl). — Dai Nihon, Betrachtungen über Grossjapans Wehrkraft, Weltstellung und Zukunft. Berlin, 1913.

Regel (Prof. Dr Fritz). — Argentinien. Francfort-sur-le-Mein, H. Keller, 1914.

Schuster (Adolf). — Argentinien. Land, Volk, Wirtschaftsleben und Kolonisation. Diessen, Huber, 1913.

Wagemann (Dr Ernst). — Die Wirtschaftsverfassung der Republik Chile. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Bacon-Foster (Mrs Corra). — Patomac route to the West. Washington, Columbia historical Société, 1913, in-8, VIII-267 p.

Périodiques.

Aiguillon (D'). — Une solution possible de l'affaire de l'Ouenza (réponse à M. Berthélemy). *Rev. pol. et parl.*, 10 oct. 1913.

Berthélemy (A.). — Une solution possible de l'affaire de l'Ouenza. La réunion de la minière à la mine. *Rev. pol. et parl.*, 10 sept. 1913.

Drouet (G.). — Les mines de fer du Calvados. *Rev. soc.*, 15 juill. 1913.

Lalière (A.). — Le verre en Belgique. *Rev. écon. int*, 15-20 juin 1913.

Liard (E.). — Un grand port français: Rouen. *Rev. de Paris*, 15 sept. 1913.

Moulinet (J.). — La dentelle à l'aiguille en Basse-Normandie. *Réf. soc.*, 1-16 sept. 1913.

Payen (E.). — Les progrès de l'industrie textile en France depuis cinquante ans. *Econ. franç*, 18 oct. 1913.

Vignes (M.). — Le bassin de Briey et la politique de ses entreprises sidérurgiques. *Rev. d'écon. pol.*, sept.-oct. 1913.

Delano (F.-A.). The Chicago plan, with particular reference to the railway terminal problem. *J. of pol. econ.*, nov. 1913, 819-832.

Haney (Levis-H.). — Farm credit conditions in a cottonstate. *Amer. econ. Review*, mars 1914, 47-68.

Michel (Prof. Humphrey). — Economic conditions in North West Canada. *Econ. Review*, oct. 1913.

Powell (F.-Wilbur). — Industrial bounties and rewards by American states. *Quart. j. of econ*, nov. 1913, 191-208.

Shelton (A.-W.). A Water way between Chicago and St. Louis. *J. of pol. econ.*, janv. 1914, 64-79.

VI. INDUSTRIE. DESCRIPTION. ORGANISATION. TRUSTS. MONOPOLES.

Gariel (G.). — La centralisation économique en Suisse. L'œuvre économique de la Confédération depuis 1848. Les chemins de fer fédéraux. Paris, Rousseau, 1914. 4 fr. 50.

Brücher (Friedr.). — Der deutsche Niederrhein als Wirthschaftsgebiet. M.-Gladbach, Volksvereins Verlag, 1913.

Escales (Dr R.). — Industrie-Förderung. Stuttgart, F. Enke, 1914.

Flegel (Dr Kurt). — Die wirtschaftliche Bedeutung der Montanindustrie für die kulturelle und industrielle Entwicklung eines Landes unter besonderer Berücksichtigung des Deutschen Reichs. Kattowitz, Böhm, 1913.

Grossmann (Dr H.). — Zur Kenntnis der Berg. und Hüttenindustrie in China. Kattowitz, Böhm, 1913.

Hommer (Dr Otto). — Das Kölner Wirtschaftsgebiet. M.-Gladbach, Volksvereinsverlag, 1914.

Hübener (Erhard). — Die deutsche Eisenindustrie. Leipzig, Glöchner, 1913.

Knoll (Dr Eugen). — Die organisation des Handwerks in Reichsland Elsass-Lothringen. Strasbourg, R. Schultz, 1913.

Koch (Heinrich). — Die deutsche Hausindustrie, 2e édit. M.-Gladbach, Volksvereins-Verlag, 1913.

Köhler (Dr Hippolyt). — Die Industrie der Ganverbindungen. Brunswick, F. Vierveg, 1914.

Kühl (Dr Hugo). — Patentrecht und chemische Industrie. Strasbourg, J. Singer, 1914.

Mayer (Joh.-Eug.). — Geschichte des deutschen Handwerks (Zünfte, Gilden, Ennungen, etc.). Ratisbonne, Manz, 1913.

Noether (Dr E.). — Vertrustung und Monopolfrage in der deutschen Elektrizitätsindustrie, Mannheim, Bensheimer, 1913.

Norton (Thom.-H.). — Die chemische Industrie in Belgien, Holland, Norwegen und Schweden. Brunswick, F. Vierveg, 1914.

Offergeld (Dr Wilh.). — Grundlagen und Ursachen der industriellen Entwicklung Ungarns. Iéna, G. Fischer, 1914.

Voelkel (Carl). — Grundzüge des preussischen Bergrechts. Berlin. J. Guttentag, 1914.

Weil (Dr Herbert). — Die gewerblichen Productivgenossensch. in Deutschland. Munich, M. Steinebach, 1913.

Weissbarth (Dr Alfred). — Das Dekaturgewerbe und Seine Kartellierungsbestrebungen. Berlin, F. Siemenroth, 1914.

Wilden (Dr Jos.). — Neue Wege der Gewerbeförderung. Munich, Duncker et Humblot, 1913.

Cherington (Paul-T.). — Advertising as a business force. New-York, Doubleday, in-8, xv-569 p., 1913.

Copeland (Melvin-Thomas). — The cotton manufacturing industry of the United states. Cambridge, 415 p., 1912.

Stewens (Will.-S.). — Industrial combinations and trusts. New-York, Macmillan, in-8, xiv-593 p., 1913.

Périodiques.

Bellet (D.). — L'industrie des pêches maritimes françaises. Son passé, son présent, son avenir. *Rev. d'écon. polit.*, janv.-fév. 1914.

— Les pêches maritimes en France. *Econ. franç.*, 25 oct. 1913.

— L'importance de l'industrie cotonnière en Grande-Bretagne. *Journ. des Econ.*, 15 fév. 1914.

Bender (E.). — Un office national des sociétés. *Rev. fin. univ.*, 15 juil. 1913.

Clerget (P.). — La question des experts-comptables. *Rev. des Franç.*, 10 oct. 1913.

Dupouy (A.). — Les thoniers. *Rev. de Paris*, 1er oct. 1913.

Engerand (F.). — L'histoire d'une folie. IV. L'Ouest exploité par l'Etat (janv. 1909, mars 1911). L'organisation du désordre. *Corresp.*, 10 fév. 1914.

Exploitation du monopole des tabacs en France. *Econ. franç.*, 9 août 1913.

Exploitation en France du monopole des allumettes. *Econ. franç.*, 12 juil. 1913.

Finot (G.). — Les sociétés anonymes françaises de capitalisation en 1912. *Econ. europ.*, 26 sept. 1913.

Hissenhaven (P.). — Le « coin des grains » à Anvers. *Rev. écon. int.*, 15-20 janv. 1914.

Lahy (J.). — La méthode Taylor. *Grande-Revue*, 25 sept. 1913.

Léon (R.). — Paris et son alimentation en eau. *Rev. de Paris*, 15 déc. 1913.

Lepelletier (F.). — L'exploitation des chemins de fer par l'Etat en France. *Réf. soc.*, 1er fév. 1914.

Leroux (E.). — Le warrant hôtelier. *Monde écon.*, 26 juill. 1913.

Lorin (H.). — Les applications du froid industriel dans les colonies et aux armées. *Rev. pol. et parl.*, 10 juill. 1913.

Lucion (R.). — Chronique des inventions. *Rev. écon. int.*, 15-20 août 1913.

Macara (Ch.). — L'industrie cotonnière. *Rev. écon. int.*, 15-20 juill. 1913.

Montesquiou-Fezensac (de). — Les trusts aux Etats-Unis. *Finance univ.*, 15 déc. 1913.

Normand (J.). — L'assainissement de la Seine et l'exploitation des champs d'Achères et des environs. *Econ. fr.*, 30 août 1913.

Nouvion (G. de). — L'Etat auxiliaire du commerce. *Journ. des écon.*, 15 fév. 1914.

Pavlovitch (M.). — La production métallurgique. L'industrie de guerre et la politique extérieure. *Mouv. soc.*, nov.-déc. 1813.

Payen (E.). — L'industrie de la chaussure. *Econ. fr.*, 4 oct. 1913.

Porte (M.). — La lutte de la voie ferrée et de la voie d'eau. *Rev. d'écon. pol.*, juill.-août 1913.

Recettes et dépenses des exploitations et monopoles de l'Etat hongrois de 1896 à 1910. *Bull. de stat.*, sept. 1913.

Renaud (G.). — De l'éducation de l'ingénieur. *Rev. pol. et parl.*, 10 sept. 1913.

Tchernoff (J.). — La crise du marché à terme et la réorganisation du marché financier. *Rev. du Parl.*, 10 sept. 1913.

Vavasseur (J.). — La réforme de la législation sur les sociétés par actions de la loi du 22 nov. 1913. *Econ. fr.*, 17 janv. 1914.

Wiener (H.). — L'industrie hôtelière. *Rev. fin. univ.*, 15 sept. 1913.

Brührig (Wilhelm). — Die Hirschberger Spitzen Hausindustrie. *Jahrb. f. Gesetzg., Verw. u. Volksw.*, 38e année, n. 1.

Thiess (Karl). — Hochschulbildung für Unternehmer. *Jahrbuch. f. Gesetzg., Verw. u. Volksw*, 38e année, n. 1.

Roc (Richard). — The United Shoe machinery Company. *J. of polit. écon.*, déc. 1913, p. 938-954 et janv. 1914, p. 43-64.

Tosdal. — The cartell movement in the German potash industry. *Quart. J. of econ.*, nov. 1913, p. 140-191.

VII. COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR. TRANSPORTS. PROTECTION. LIBRE ÉCHANGE.

Ajam (M.). — Le problème économique franco-allemand. Paris, Perrin et Cie, 1914. 3 fr.

Adler (Prof. Dr Em.). — Der Entwurf eines deutschen Warenzeichengesetzes, Stuttgart, F. Enke, 1914.

Behm (Paul). — Der Handelsagent. Seine soziale Stellung und Volkswirtschaftliche Bedeutung, 4e édit. Berlin, F. Siemenroth, 1913.

Biedermann (E.). — Das Eisenbahnwesen, 2e édit. Leipzig, Teubner, 1913.

Borgius (Dr Walter). — Zollpolitisches A. B. C. Buch, 2e édit. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Cosoin (Dr Mihael). — Die belgische Handelspolitik der letzten 4o Jahre. Stuttgart, J. G. Cotta, 1914.

Grundmann (Dr J.). — Handels und Verkehrsgeographie mit besonderer Bezugnahme auf die wirtschaftlichen Verhältnisse Deutschlands. Leipzig, Dürr, 1914.

Haas (Dr Friedr.). — Weltpostverein und Eintreitsporto. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1913.

Hammam. — Die Handelsbeziehungen zwischen Deutschland und Kanada in Jahre, 1912. Berlin, J. Springer, 1913.

Hennig (Dr Rich.). — Die Hauptwege des Weltterkehrs. Iéna, G. Fischer, 1913.

Kempkens (Dr Joh.). — Die Ruhrhäfen, ihre Industrie und ihr Handel. Bonn, A. Marcus, 1914.

Lüdicke, Jeannette et Lüdecke. — Gesamtorganisation des modernen Detailgeschäftes. Berlin, S. Simon, 1913.

Lukâez (Géza). — Die handelspolitische Interessengemainschaft zwischen dem Deutschen Reiche und Œsterreich. Ungarn. Gottingue, O. Hapke, 1913.

Lünemann (Erich). — Repetitorium der Handelswissenschaften, 5e édit. Vienne, A. Hölder, 1914.

Meeuss (J.-Fr.). — Die Unternehmungen des Kgl. Schandlungs. Instituts zur Emporbringung des preussischen Handels zur See. Berlin, Mittler, 1914.

Offenberg. — Konjunktur und Eisenbahnen. Stutigart, F. Enke, 1914.

Oppel (Prof. Dr A.). — Der Welthandel. Francfort-sur-le-Mein, H. Keller, 1914.

Pahl (W.). — Die Gesetzgebung des Auslandes über Ursprungsangaben auf Waren. Berlin, C. Heymann, 1914.

Renaud (Theodor). — Die Entwicklung des Eisenbahnwesens in Preussen seit dem Jahre, 1888. Berlin, G. Stilke, 1914.

Schimpff (Gustav). — Wirtschaftliche Betrachtemgen über Stadt. und Vorortbahnen. Berlin, J. Springer, 1913.

Schmidt (Dr Herm.). — Das Eisenbahnwesen in der asiatischen Türkei. Berlin, F. Siemenroth, 1914.

Sieper (Ernst). — Die wirtschaftliche Rivalität zwischen Deutschland und England. Munich, R. Olbenbourg, 1914.

Strohtbaum (Dr Fel.). — Abriss der Export. und Import. kunde. Leipzig, Gloeckner, 1913.

Timpe (Dr Gustav). — Die Organisation des Magdeburger Zuckerhandels. Magdebourg, A. Rathke, 1913.

Uhlich (Dr Teodor). — Die Vorgeschichte der sächsischen Eisenbahnwesens. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Züblin (Dr Rob.). — Die Handelsbezichungen Italiens, vornehmlich zu den Mittelneerländern. Iéna, G. Fischer, 1913.

Périodiques.

Aberdam. — Quelques effets du protectionnisme agraire en Hongrie. *Journ. des écon.*, 15 déc. 1913.

A. C. — Le IIe Congrès de la réglementation douanière. *Handelsm.*, 11 déc. 1913.

Andreadès (A.). — La marine marchande grecque. *Journ. des écon.*, 15 sept. et 15 oct. 1913.

Avenel (Vte G.). — Les transformations des moyens de transport en commun dans trois capitales : Paris, Londres, Berlin. *Econ. franç.*, 1er nov. 1913.

Beckmann (F.). — Le développement du commerce des céréales entre l'Allemagne et la Russie sous l'influence des traités de commerce de 1894 et de 1904. *Jahrb. f. Nat. Œ.*, août 1913.

Bellet (D.). — Les nouveaux transatlantiques et l'augmentation du tonnage. *Econ. franç.*, 4 oct. 1913.

Colson (C.). — Revue des questions de transports. *Rev. pol. et parl.*, 10 août 1913.

— Revue des questions de transports locaux par voie ferrée et par automobiles. *Rev. pol. et parl.*, 10 nov. 1913.

Cuony (A.). — Les débuts des chemins de fer en Suisse. *Bibl. univ. et Rev. suisse*, sept., oct. et nov. 1913.

Dauzat (A.). — L'ouverture du Loetschberg et ses conséquences économiques. *Grande rev.*, 10 juill. 1913.

Favarger (P.). — Les comptes des chemins de fer fédéraux en 1912. *Journ. des écon.*, 15 juill. 1913.

Gariel (G.). — Les chemins de fer suisses. *Rev. écon. int.*, 15-20 janv. 1914.

Lepelletier. — Une leçon de choses, l'exploitation des chemins de fer fédéraux de la Suisse. *Réf. soc.*, 1er oct. 1914.

Leroy-Beaulieu (P.). — Les grandes compagnies de chemins de fer en 1912. *Econ. franç.*, 9 et 23 août 1913.

Macaigne (A.). — La propriété commerciale : Propriétaires d'immeubles et locataires commerçants. *Journ. des écon.*, 15 déc. 1913.

Payen (E.). — Les chevaux et les automobiles à Paris dans les dix dernières années. *Econ. franç.*, 6 déc. 1913.

Peschaud (M.). — Le bilan du rachat des chemins de fer suisses. *Rev. pol. et parl.*, 10 oct. 1913.

Répartition des échanges entre les divers pays. *Bull. de stat.*, juin, juill., sept. 1913.

Rouxel. — Les travaux des chambres de commerce et des congrès. *Journ. des écon.*, 15 déc. 1913.

Sartiaux (A.). — Le tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre. *Rev. des Deux-Mondes*, 1er oct. 1913.

Sayous. — Le régime des négociations commerciales entre la France et l'Espagne. *Monde écon.*, 18 oct. 1913.

Testis-Senior. — Le second congrès de réglementation douanière. *Journ. des écon.*, 15 janv. 1914.

Théry (E.). — Les relations commerciales franco-allemandes. *Econ. eur.*, 6 fév. 1914.

Müller (Ernst). — Zur badischen Eisenbahngeschichte. *Jahrb. f. Nationalök. u. Stat.*, 3e série, vol. 47, n. 2.

Rathgen (Bernhard). — Die Eisenbahnpolitik Frankreichs in Nordafrika. *Jahrb. f. Gesetzg., Verw. u. Volksw.*, 38e année, n. 1.

Schilder (Dr Siegmund). — Einfluss-Sphæren und Eisenbahnen in der Türkei. *Handelsmuseum*, vol. 28, n. 51.

Stojanoff (Dr A.). — Die Entwichlung und treibenden Kræfte der bulgarischen Schutz-zollpolitik. *Handelsmuseum*, vol. 28, n. 47 et 48.

Moulton. — Some aspeck of the waterway question. *Journ. of pol. econ.*, mars 1914, p. 239-253.

Nay (Frank). — Uniform melhods of railway accounting. *Journ. of pol. econ.*, déc. 1913, p. 881-913.

Parker Willis. — The tariff of 1913, II. *Journ. of pol. econ*, fév.-mars 1914, p. 105-132, 218-239.

Sprague. — The federal reserve act of 1913. *Quart. Journ. of econ.*, fév. 1914, p. 213-255.

Taussig. — The tariff act of 1913. *Quart. Journ. of econ.*, nov. 1913, p. 1-31.

Willis (H. Parker). — The tariff of 1913, I. *Journ. of pol. econ.*, janv. 1914, p. 1-43.

VIII. MONNAIE. CRÉDIT. CHANGE. BANQUES.

Baudin (P.). — L'argent de la France. Paris, Grasset, 1914. 3 fr.

Bernot (Luc). — La contre-partie dans les opérations de Bourse. Paris, Fontemoing et Cie, 1913. 1 fr. 50.

Bouché (C.). — Les emprunts étrangers. Paris, Imp. du Palais, 1914. 2 fr.

Caillaux (J.). — L'impôt sur le revenu. Paris, Berger-Levrault, 1914. 3 fr. 50.

Collinet (C.). — Les bourses des valeurs mobilières en Belgique. Paris, Rousseau, 1914. 3 fr. 50.

Duvergier (D.). — Le rôle économique du chèque. Paris, Librairie du recueil Sirey, 1913. 5 fr. 50.

Kaufmann (Dr E.). — La banque en France considérée principalement au point de vue des trois grandes banques de dépôts (traduit de l'allemand). Paris, Giard, 1914. 12 fr. 50.

Landry (A.). — Le crédit industriel et commercial. Paris, Dunod et Pinat, 1914. 4 fr.

Lescure (H.). — L'épargne en France. Paris, Librairie du recueil Sirey, 1914. 2 fr. 25.

Mayer (J.). — Le marché de Londres envisagé spécialement au point de vue de l'émission des valeurs mobilières. Paris, Librairie du recueil Sirey, 1913. 3 fr. 50.

Petellat (H.). — Les faux marchés à terme sur marchandises et sur valeurs mobilières. La contre-partie boursière et sa répression. Paris, Librairie générale de Droit, 1914. 4 fr. 50.

Ruotte (J.). — Opérations et travaux de banque. Paris, Rivière, 1914. 4 fr. 50.

Saint-Maurice (comte). — Les instruments modernes de la politique étrangère. Les emprunts de l'Etat. Paris, Bibliothèque des études économiques et financières, 1914. 14 fr. 50.

Adler (Prof. Dr Karl). — Bankpolitische Aufsætze. Munich, Duncker et Humblot, 1913.

Bendixen (Friedrich). — Geld und Kapital. Gesammelte Aufsætze. Leipzig, Duncker et Humblot, 1912.

Bosenick (Alfred). — Neudeutsche gemischte Bankwirtschaft, 1er vol. Munich et Berlin, 1912.

Wulfsohn (Leo). — Der schweizerische Geldmarkt und die Befriedigung des Kommunalkredits. Zurich, Schweiz-Grütliverein, 1913.

Fratzscher (Dr Alf.). — Das œrtliche Viehversicherungswesen im Kœnigr. Preussen. Berlin, P. Parey, 1914.

Gœppert (Dr Heinrich). — Ueber das Bœrsentermingeschæft in Wertpapieren. Berlin, J. Springer, 1914.

Henger (Hans). — Die Kapitalsanlage der Franzosen in Wertpapieren. Stuttgart, J.-G. Cotta, 1913.

Lansburgh (Alf.). — Die Massnahmen der Reichsbank zur Erhœhung der Liquiditæt der deutschen Kreditwirtschaft. Stuttgart, F. Enke, 1914.

Lenz et **Unholz.** — Die Geschichte der Bankhauses Gebrüder Schickler. Berlin, Reimers, 1912.

Lokkowitz (Prinz Leo). — Wie rechne ich ein Konto-Kurrent? 2e édit. Prague, A. Haase, 1913.

Morawitz (Karl). — 30 Jahre Geschichte einer Wiener Bank. Vienne, H. Heller, 1913.

Schilling. — Ueber die Frage der Errichtung eines deutschen Goldmarktes. Karlsruhe, 1913.

Stillich (Dr Osk.). — Geld-und Bankwesen, 3e édit. Berlin, C. Curtius, 1914.

Weissenhorn (Dr A.). — Bankdepotgesetz, § 8, mit besonderer Berücksichtigung des kaufmænnischen Zurückbehaltungorechts. Munich, J. Schweitzer, 1913.

Fowler (Ch.-H.). — Seventeen talbes on the banking question. Elizabeth Financial reform publish Co, 1913, 514 p.

Osborne (Algernon). — Speculation on the New-York stock exchange. Columbia University studies, vol. LVI, New-York, Longmans, 1913, in-8, 172 p.

Scott (William A.). — Money. Chicago, Mac Clurg, 1913, in-16, 124 p.

Withers (Hartley). — Money-changing : an introduction to foreign exchange. New-York, Dutton, 1913, in-12, VIII-183 p.

Périodiques.

Ansiaux (M.). — Le taux privé de l'escompte et le cours du change. *Rev. écon. int.*, 15-20 nov. 1913.

Ansiaux (R.). — La balance des comptes de la Belgique est-elle perpétuellement défavorable? *Rev. écon. int.*, 15-20 janv. 1914.

Atrophie de la Bourse de Paris. *Economist*, 17 janv. 1914.

Audiffred (H.), **Doumergue** (G.), **Thomas** (A.). — L'industrie française peut-elle utiliser de nouveaux capitaux? *Rev. fin. univ.*, 15 juil. 1913.

Aupetit (A.). — La vie financière en France, Belgique, Italie, Suisse et Espagne. *Rev. écon. int.*, 15-20 juin, 15-20 juil., 15-20 août, 15-20 sept. 1913.

Bellom (M.). — La genèse de la prochaine crise. *Rev. fin. univ.*, 15 sept. 1913.

— La vérification du bilan dans les sociétés anonymes. *Rev. fin. univ.*, 15 juil. 1913.

Besse (P.). — Les bourses de marchandises devant le Parlement. *Rev. pol et parl.*, 10 janv. 1914.

Bouchery (E.). — La Chambre de compensation et la Bourse de New-York en 1913. *Econ. europ.*, 6 fév. 1914.

Cahen (L.). — Le taux des placements dans les diverses parties du monde. *Rev. fin. univ.*, oct. 1913.

Clark (J.-M.). — Complications possibles du dollar de compensation. *Amer. econ. Review*, sept. 1913.

Conant (Ch.). — La vie financière en Amérique. *Rev. écon. int.*, 15-20 juin, 15-20 juil., 15-20 août, 15-20 sept. 1913.

Durand (E.). — La Banque de France et le mécanisme des souscriptions publiques. *Rev. d'écon. pol.*, nov.-déc. 1913.

Guebhard (P.). — La pratique du placement. Examen et réorganisation d'un portefeuille. *Rev. fin. univ.*, 15 fév. 1914.

Illitch (A.). — L'organisation du système monétaire en Turquie. *Rev. écon. int.*, 15-20 août 1913.

Joffé (E.). — Tentative de réformes bancaires en Amérique. *Rev. écon. int.*, nov. 1913.

Lafond (G.). — Le système monétaire de l'Argentine et les organes de la circulation. *Journ. des écon.*, 15 août 1913.

Laurier (H.). — Le régime de l'épargne postale aux Etats-Unis et en France. *Rev. pol. et parl.*, 10 oct. 1913.

Le rendement. — Condition de la stabilité des valeurs. *Rev. fin. univ.*, 15 sept. 1913.

Leroy-Beaulieu (P.). — Les placements de l'épargne française. *Econ. franç.*, 20 sept. 1913.

— La situation des marchés financiers et l'épargne française. *Econ. franç.*, 3, 10, 17 et 24 janv. 1914.

— La revision du cours des valeurs mobilières. *Econ. franç.*, 5, 12 et 19 juil. 1913.

Les fonds d'État impériaux en Allemagne depuis leur origine. *Bull. de stat.*, juil. 1913.

Lévy (G.). — La nouvelle loi sur la circulation fiduciaire aux États-Unis. *Journ. des écon.*, 15 fév. 1914.

Lowenfeld (H.). — La stabilité des placements. *Rev. fin. univ.*, 15 janv. 1914

Mondet (R.). — Le « Currency law ». *Journ. des écon.*, 15 janv. 1914.

Owen (R.). — L'origine, le plan et la proposition du « Currency-Bill ». *Nouv. Amer. Rev.*, oct. 1913.

Palgrave (J.). — La Banque d'Angleterre. *Rev. fin. univ.*, 15 fév. 1914.

Questions bancaires américaines et le « Currency-Bill ». *Statist.*, 30 août 1913.

Raffalovich (A.). — La guerre et le marché financier allemand. *Econ. fr.*, 6 sept. 1913.

Reybel (E.). — La puissance financière de l'Allemagne. *Rev. du mois*, 10 sept. 1913.

Say (J.). — Les exigences primordiales en matière de placements. *Rev. fin. univ.*, 15 déc. 1913.

— La politique et le cours des valeurs. *Rev. fin. univ.*, 15 sept. 1913.

Sayous (A.). — Le ralentissement de l'activité économique en Angleterre et ses conséquences pour le marché financier. *Rev. fin. univ.*, 15 nov. 1913.

Smith (G.). — Fonds d'Etat et obligations municipales. *Rev. fin. univ.*, 15 nov. 1913.

— Les obligations foncières dans les diverses parties du monde. *Rev. fin. univ.*, 15 janv. 1914.

Somary (F.). — La vie financière en Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie et Russie. *Rev. écon. intern.*, 15-20 juin, 15-20 juill., 15-20 août, 15-20 sept. 1913.

Taussig (F.). — Le projet d'un dollar de compensation. *Quart. J. of Econ.*, mai 1913.

Théry (R.). — Le taux de l'escompte et l'encaisse-or des principales banques d'émissions européennes en 1913. *Econ. eur.*, 6 fév. 1914.

Untermyer (S.). — Pourquoi le « Currency-Bill » sera voté. *Nouv. Amer. Rev.*, oct. 1913.

Valleroux (Hubert). — Une grave menace : le nouveau projet de loi sur les Caisses d'épargne. *Réf. soc.*, 15 fév. 1914.

Vanderlip (F.). — Comment amender le « Currency-Bill ». *Nouv. Amer. Rev.*, nov. 1913.

Deri (Dr Friedr.). — Der Abschluss der Moratoriumsgesetzgebung in den Balkanstaaten. *Handelsmuseum*, vol. XXVIII, n. 49.

Glücksmann (Dr Robert). — Das Problem der Rentabilitæt und seiner Anwendung auf schweizerische Grossbanken. *Schweiz. Blätter f. W. u. Sozialpol.*, 21e année, n. 7.

Conway. — The financial policy of the federal reserve Banks. *J. of polit. econ.*, avril 1914, p. 319-332.

Hollander (Jacob). — The security holdings of national banks. *Amer. econ. rev.*, déc. 1913, p. 793-815.

Laughlin (J.-Laurence). — The banking currency act of 1913-I. *J. of polit. econ.*, avril 1914, p. 293-319.

Magee (J.-D.). — Money and prices. *J. of polit. econ.*, nov. 1913, p. 798-819.

Patterson. — Objections to a compensated dollar. *Amer. econ. rev.*, déc. 1913, p. 863-876.

Schaffner. — The relation of the new currency act to the work of commercial paper houses. *J. of polit. econ.*, avril 1914, p. 350-365.

Scott (W.-Amasa). — Banking reserves under the federal reserve act. *J. of polit. econ.*, avril 1914, p. 332-345.

Spalding (W.-F.). — The indian gold absorption. *J. of polit. econ.*, nov. 1913, p. 832-843

Whitelock. — Industrial credit and

imprisonment for debet. *Economic Journal*, mars 1914, p. 33-41.

Willis (H.-Parker). — The federal reserve act. *Amer. econ. review*, mars 1914, p. 1-25.

Woodruff. — Collecting checks under the currency law. *J. of polit. econ.*, avril 1914, n. 345-350.

IX. ÉCONOMIE SOCIALE. QUESTIONS OUVRIÈRES

Bonneff (L.). — La vie tragique des travailleurs. Enquêtes sur la condition économique et morale des ouvriers et ouvrières d'industrie. Paris, Rivière, 1914. 3 francs.

Briey (Cte R.). — Essai sur l'association du capital et du travail par l'actionnariat ouvrier. Paris, Rivière, 1914, 2 fr. 50.

Kovalewsky (M.). — La Russie sociale. Paris, Giard, 1914. 2 fr. 50.

Weber (A.). — Les errements des sociétés de secours mutuels. Paris, Rivière et Cie, 1914. 0 fr. 60.

Behrens (Franz). — Die deutsche Volksversicherung. Berlin, B. V. u. K., 1914.

Bernstein (Ed.). — Die Schneiderbewegung in Deutschland. Berlin, P. Singer, 1913.

Bohren (Dr A.). — Die Versicherungsbedingungen und wichtigsten Præmiensætze der in der Schweiz konzessionierten Lebensversicherungsgesellschaften, 1914. Berne, G. Grimard, 1914.

Büttel (Minna). — Die Armenpflege zu Frankfurt a. M. Francfort-sur-le-Mein, Kœnitzer, 1913.

Erdmann (Aug.). — Die christlischen Gewerkschaften, insbesondere ihr Verhältnis zu zentrum und Kirche. Stuttgart, Dietz, 1914.

Gerlach (P.). — Handbuch der praktischen Armenpflege. Iéna, P. Gerlach, 1913.

Gœrnandt (Dr Rud.). — Die Boden und Wohnungspolitik der Stadt Ulm. Berlin, C. Heymann, 1914.

Heinke (Gustav). — Rückblicke auf die Bauarbeiterschutzbewegung. Berlin, P. Singer, 1913.

Kaskel et **Sitzter.** — Grundriss des sozialen Versicherungsrechts. Berlin, J. Springer, 1912.

Kaufmann (Dr Arth.). — Vergleichende Untersuchungen über den Schutz der Arbeiter und Angestellten der badischen Staatseisenbahnen und der schweizerischen Bundesbahnen. Munich, Duncker et Humblot, 1914.

Kind (R.). — Der Achtstudentag für die Grosseisenindustrie. Dusseldorf, Verlag Stahleisen, 1913.

Kirsten (Gust.). — Die Geschichte der Baumeister zu Dresden. Dresde, Holze, 1914.

Kleeis (Friedr.). — Die Arbeitsordnung in den gewerblichen Betrieben Deutschlands. Stuttgart, Dietz, 1914.

Kunowsky (Erich). — Krankenversicherung und Armenverbænde. Berlin, F. Vahlen, 1914.

Leubuscher (Dr Charlotte). — Der Arbeitskampf der englischen Eisenbahner in Jahre 1911. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Lœhner (Dr Otto). — Die Wohnungsfürsorge in Bayern in den Jahren, 1910-1912. Munich, J. Lindauer, 1913.

Marschall v. Bieberstein (Frhr.). — Die Sparpflicht für Minderjæhrige und die Wohnungsfrage. Iéna, G. Fischer, 1914.

Pohl (Dr Kurt). — Die Anfænge des deutschen Lebensversicherungswesens. Berlin, Puttkammer, 1914.

Progier (Dr A.). — Die Produktionsgenossenschaften der schweizerischen Arbeiter. Zurich et Leipzig, Roscher, 1913.

Rabinowitz (Dr Sonja). — Zur Entwicklung der Arbeiterbewegung in Russland bis zur grossen Revolution von 1905. Berlin, J. Springer, 1914.

Rademaker (Dr Franz). — Arbeitslosenversicherung und Sparkassen. Hanovre, Gœhmann, 1914.

Stammhammer (Josef). — Bibliographie der Sozialpolitik, 2e vol. Iéna, G. Fischer, 1912.

Tyszka (Dr Carl von). — Lœhne und Lebenkosten in Westeuropa im 19 Jahrhundert. Munich, Duncker et Humblot, 1914.

Wagner (Dr M.). — Zur Frage der Arbeitslosenversicherung in Deutschland Berlin, F. Zillessen, 1913-1914.

Weingærtner (Dr Geo). — Zur Geschichte der Kœlner Zunftunruhen am Ende des 18 Jahrhunderts. Münster in W. Aschendorff, 1913.

Bayle (James). — The minimum wage and syndicalism. Cincinnati, Stewart, 136 p., 1913.

Brooks (J.-Graham). — American syndicalism. The I. W. W. New-York, Macmillan, 264 p., 1913.

Mitchell (John). — The wage earner. Wash., Risdale, in-8, 186 p., 1913.

Tridon (André). — The new unionism. New-York, Huebsch, in-12, 198 p., 1913.

Williams (Aneurin). — Copartnership and profit sharing. New-York, Holt, 1913, in-16, 256 p.

Périodiques.

Beauregard (P.). — Les sociétés par actions à participation ouvrière. *Monde écon*, 2 août 1913.

Bellom (M.). — Les premiers résultats de la nouvelle loi anglaise d'assurance sociale. *Journ. des écon.*, 15 août et 15 sept. 1913.

— La grêle et l'assurance. *Rev. pol. et parl.*, 10 nov. 1913.

Briey (R. de). — L'association du capital et du travail par l'actionnariat ouvrier. *Rev. écon. int.*, 15-20 déc. 1913.

Brizon (P.). — Le problème de l'habitation. *Grande Revue*, 25 oct. 1913.

Buisson (E.). — La convention collective de travail (projet Groussier). *Rev. soc.*, 15 sept. 1913.

Cahen (G.). — Les familles nombreuses et l'assistance publique. *Rev. pol. et parl.*, 10 janv. 1914.

Le coût de l'alimentation ouvrière dans divers pays. Entre 1901 et 1912. *Econ. fr.*, 6 déc. 1913.

Doucet (R.). — La querelle des étalages à Paris. *Monde écon.*, 18 oct. 1913.

Feilbogen. — L'alimentation populaire à Paris. *Rev. d'écon. pol.*, nov.-déc. 1913.

Fontaine (A.). — La législation internationale du travail. *Rev. pol. et parl.*, 10 fév. 1914.

Gouault (E.). — La crise sardinière et la récente sentence arbitrale. *Journ. des écon.*, 15 juill. 1913.

Jacq (Fernand). — Les actions en justice des syndicats. *Journ. des écon.*, 15 nov. 1913.

Joly (H.). — Le sauvetage des jeunes filles libérées, une œuvre lyonnaise. *Corresp.*, 10 sept. 1913.

Labruyère (R.). — Les prud'hommes de pêcheurs méditerranéens. *Rev. pol. et parl.*, 10 août 1913.

Lahy (J.). — Le système Taylor et l'organisation intérieure des mines. *Rev. soc.*, 15 août 1913.

Malzac (M.). — L'assistance aux vieillards, France et Angleterre. *Rev. pol. et parl.*, 10 juill. 1913.

Normand (J.). — L'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, dans le département de la Seine. *Econ. franç.*, 16 août 1913.

— Les nouvelles lois d'assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couches et leur application à Paris. *Econ. franç.*, 21 fév. 1914.

— Le Mont-de-Piété de Paris. *Econ. franç.*, 11 oct. 1913.

— Les habitations à bon marché dans le département de la Seine. *Econ. franç.*, 15 nov. 1913.

Pic (P.). — L'évolution des lois européo-américaines en matière d'accidents du travail. *Rev. écon. int.*, 15-20 août 1913.

Philippovich (E.). — Le mouvement ouvrier et la réforme sociale en Angleterre. *Rev. écon. int.*, 15-20 janv. 1914.

Pirou (G.). — Intervention légale et contrat collectif de travail. *Rev. d'écon. pol.*, nov.-déc. 1913.

Rouland (F.). — L'éducation professionnelle. *Econ. franç.*, 12 juill. 1913.

Fraenhel (Eug.). — Die Lage der Arbeiter in den Werkstætten der Bayerischen Staatsbahnen. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. 37, n. 3.

Kochmann (Dr W.). — Ueber das Verhæltnis von Arbeitszeit und geistiger Aufnahmefæhigkeit der Arbeiter. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. 37, n. 3.

Manen (Charlotte A. van). — Zum Stande der niederlændischen Arbeiterbewegung. *Jahrb. f. Gesetzg., Verw. u. Volksw.*, 38e année, n. 1.

Michels-Lindner (Gisela). — Die italienische Mutterschaftsversicherung und ihre Bedeutung. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. 38, n. 1.

Picht (Dr Werner). — Das gesetzliche Lohnminimum in England. *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik u. Verwaltung*, vol. 22, n. 6.

Strehlow. — Zum Entwurf eines

Wohnungsgesetzes. *Jahrb. f. Nationalæk. u. Stat.*, 3e série, vol. 47, n. 1.

Winkelmann (Kaete). — Wohlfahrtseinrichtungen in Industriebetrieben England. *Jahrb. f. Nationalæk, u. Stat.*, 3e série, vol. 47, n. 3.

Downey (E.-H.). — Workmen's compensation in the United States : a review *J. of polit. econ.*, déc. 1913, p. 913-931.

Egerton. — The australasian precedent in social legislation : an example or a Warning? *Econ. review*, avril 1914.

Hoxie (Rob.-F.). — Trade unionism in the United States. General character and types. *J. of polit. econ.*, mars 1914, p. 201-218.

— The truth about I. W. W. *J. of polit. econ.*, nov. 1913, p. 785-790.

Macgregor (Prof. D.-H.). — Municipal wage disputes. *Econ. review*, avril 1914.

— The development of german syndicates. *Economic journal*, mars 1914, p. 28-33.

Millis (S.). — Some aspects of the minimum wage. *J. of polit. écon.*, fév. 1914, p. 132-160.

Rogers (Rev. C.-F.). — Old ages pensions. *Econ. review*, oct. 1913.

X. SOCIALISME. ÉTATISME. MUNICIPALISME. COOPÉRATION.

Dufour. — Le syndicalisme et la prochaine révolution. Paris, 1913, Rivière et Cie. 5 fr. 50.

Tougan-Baranowski. — L'évolution historique du socialisme moderne. Paris, 1913, Rivière et Cie. 4 fr. 50.

Beer (M.). — Geschichte des Sozialismus in England. Stuttgart, Dietz, 1913.

Domack (H.). — Der Genossenschaftssozialismus. Leipzig, E. Möhring, 1913.

Marcus (Max). — Umlage und Kapitaldeckung. Untersuchungen zur Frage der gewerblichen Berufsgenossenschaften. Berlin, W. Moeser, 1913.

Pohlmann (Robert v.). — Geschichte der sozialen Frage und des Sozialismus in der antiken Welt, 2e édit., 2 vol. Munich, Beck, 1912.

Wehberg (Dr Heinr.). — Die Bodenreform in Lichte des humanitischen Sozialismus. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Dunn (Samuel-O.). — Government ownership of Railways. New-York, Appleton, 1913, in-8, VII-400 p.

Foster. — Engineering valuation of public utilities and factories, New-York, van Nostrand, XVI-345 p., 1912).

Wyer (Samuel). — Regulation valuation and depreciation of public utiliters. Colombus, Sears, 313 p , 1913.

Pollock (Horatio) et **Morgan** (William-S.). — Modern Cities. New-York, Funk, 1913, in-8, x 418 p.

Périodiques.

Andler (Ch.). — A propos du socialisme impérialiste en Allemagne. *Rev. du mois*, 10 juil. 1913.

— Ce qu'il y a d'impérialisme dans le socialisme allemand. *Rev. du mois*, 10 août 1913.

Challaye (F.). — A propos du socialisme impérialiste en Allemagne. *Rev. du mois*, 10 août 1913.

Claes (R.). — Le IXe Congrès de l'Alliance coopérative internationale. *Mouv. soc.*, sept.-oct. 1913.

Cruger (H.). — Les associations coopératives en Allemagne. *Rev. écon. int.*, 15-20 sept. 1913.

David (G.). — Le mouvement coopératif à Berlin. *Rev. soc.*, 15 août 1913.

Daudé-Bancel et **Le Clerc.** — La concentration des forces coopératives en France. *Rev. soc.*, 15 août 1913.

Dreyfus (J.). — Rapport sur la création d'une caisse de retraites ouvrières destinée aux membres des coopératives adhérentes à la F. N. C. C. *Rev. soc.*, 15 août 1913.

Effertz (O.). — L'étatisme des entreprises et des propriétés. *Rev. soc.*, 15 juil. 1913.

Eichthal (E. d'). — Présent et avenir du syndicalisme. *Rev. pol. et parl.*, 10 nov. 1913.

Heiss (Dr C.). — Le mouvement ouvrier jaune. *Rev. écon. int.*, 15-20 sept. 1913.

Karl-Marx. — Les prétendues scissions de l'Internationale. *Mouv. soc.*, juil.-août 1913.

Léon (A.). — La conférence des bourses du travail. *Mouv. soc.*, juil.-août 1913.

Lenoir (R.). — Les hautes cotisations syndicales. *Mouv. soc.*, juil.-août 1913.

— Fédérations d'industries et fédérations de spécialités. *Rev soc*, 15 juil. 1913.

Lévy (G.). — Coopératives et syndicats. *Mouv. social.*, juill.-août 1913.

— La coopération française et le congrès de Reims. *Mouv. social.*, sept.-oct. 1913.

Louis (P.). — L'évolution du syndicalisme français. *Rev. Bleue*, 1er nov. 1913.

— Le socialisme et le pouvoir ministériel. *Rev. Bleue*, 16 août 1913.

— Crise financière, crise sociale. *Grande-Revue*, 25 fév. 1914.

Mullins (C.). — La coopération en Angleterre. *Rev. écon. int.*, 15-20 sept.

Nicolet (A.). — La crise syndicaliste. *Mouv. social.*, sept.-oct. 1913.

Payen (E.). — La crise de la Verrerie Ouvrière d'Albi. *Econ. franç.*, 15 nov. 1913.

— Les coopératives en France. *Econ. franç.*, 23 août 1913.

Panunzio (J.). — Syndicalisme et souveraineté. *Mouv. social.*, juill.-août 1913.

Picard (R.). — Le problème de l'éducation et les coopératives. *Rev. social.*, 15 sept. 1913.

— Les forces et les problèmes de la coopération. *Grande-Revue*, 25 déc. 1913.

Poisson (E.). — La grève dans les coopératives. *Rev. social.*, 15 sept. 1913.

Riebké (P.). — Les résultats de la fusion des sociétés coopératives de consommation en Allemagne. *Rev. social.*, 15 août 1913.

Steiner (J.). — Le mouvement ouvrier en Autriche. *Rev. social.*, 15 sept. 1913.

Stockmar (J.). — Les grèves des chemins de fer et les coalitions de fonctionnaires. *Bibl. univ.* et *Rev. Suisse*, juill. 1913.

Toubeau (M.). — L'évolution du droit corporatif. *Rev. du mois*, 10 août 1913.

Fœldes (Béla). — Bemerkungen zu dem Problem Lorenz Stein. Karl Marx. *Jahrb. f. Nationalök. u. Stat.*, 3e série, vol. 47, n. 3.

Krause (Friedland). — Die Neutralität der Schutze-Delitschen Genossenschaften im Nationalitätenkampfe der Ostmark. *Jahrb. f. Gesetzg., Verw. u. Volksw.*, 38e année, n. 1.

Schmoller (Gustav). — Die soziale Bewegung in England von 1770-1912 im Lichte der marxistischen klassenkampfideen. *Jahrb. f. Gesetzg., Verw. u. Volks.*, 38e année, n. 1.

Leigh municipal efficiency. *Econ. review*, avril 1914.

XI. QUESTIONS AGRAIRES. ÉCONOMIE RURALE

Bouché (B.). — Les ouvriers agricoles en Belgique. Institut Solvay. *Etudes sociales*, t. VIII. Paris, 1914, Rivière. 6 fr. 75.

Marcillac (M.). — Les syndicats agricoles. Leur action économique et sociale. Paris, Gabalda, 1914. 1 fr. 50.

Worms (G.). — Les associations agricoles. Paris, Giard et E. Brière, 1914. 2 fr. 75.

Anhauch (Dr Jul.). — Forstwirtschaft und Holz industrie in der Bukowine. Berlin, Frensdorf, 1913.

Blank (Simon). — Die Landarbeiterverhältnisse in Russland seit der Bauernbefreiung. Zurich et Liepzig, Roscher, 1913.

Campenhausen-Laddiger (Ernst). — Ein Beitrag zur Agrarstatistik der Rittergüter, des Kleingrundbesitzes und der Widmen in Livland. Riga, G. Löffler, 1913.

Damaschke (Adolf). — Die Bodenreform, 9e édit. Iéna, G. Fischer, 1913.

Engelbrecht (Erwin). — Die Agrarverfassung des Ermlandes und ihre historische Entwiklung. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Güthe (Dr Geo). — Die wirtschaftlichen und rechtlichen Grundlagen des modernen Hypothekenrechts. Berlin, F. Vahlen, 1914.

Heizmann (Hans). — Die Baumwolle, insbesondere deren Kultur, Geschichte und Handel. Zurich et Leipzig, Roscher, 1913.

Hipsch (Heinr.). — Grundzüge der landwirthschaftlichen Betriebslehre. Vienne, K. Græser, 1913.

Jackowski (Dr Th. v.). — Der Bauernbesitz in der Provinz Posen. Leipzig, Veit, 1914.

Jenny (E.). — Der Teilbau, nebst der Monographie eines Teilbougrossbetriebs in Russland aus der Zeit von 1891-1910. Munich et Liepzig, Duncker et Humblot, 1913.

Keup et **Mührer.** — Die volkswirtschaftliche Bedentung von Gross und Kleinbetrieb in der Landwirtschaft. Berlin, 1913.

Klotz (Dr Ernst). — Das badische Jagdgesetz. Fribourg en B., F. Wagner, 1914.

Kraus (Dr Gerh.). — Landwirtschaftliche Betriebsverhæltnisse in Ostpreussen (1815-1870). Berlin, P. Parey, 1914.

Meyer (Dr Lother). — Die englische Agrarenquete von 1913. Berlin, P. Parey, 1914.

Moritz (Dr Eug.). — Grossgrundbesitz. Berlin, F. Siemenroth, 1914.

Nicolaus (Karl). — Handbuch für die Forst und Kameralverwaltung in Grossheszogtun Hessen. Darmstadt, Impr. officielle, 1913.

Oberhæuser (Aug.). — Weingesetz vom 17. 4. 1909. Munich, G. Lammers, 1914.

Ræsfeld (Ferd. v.). — Das deutsche Weidwerk. Ein Leh rund Handbuch für die Jagd. Berlin, P. Parey, 1914.

Rasch (E.). — Die Feld und Forstschutzgesetze. Berlin, C. Heymann, 1915.

Roth (Prof. Dr Rich.). — Landwirtschaftliche Betriebslehre. Berlin, P. Parey, 1913.

Schlipf. — Populæres Handbuch der Landwirtschaft, 18 édit. Berlin, P. Parey, 1914.

Slawski (Dr Joh.). — Rentengut und Besitzbefestigung. Posen, Leitgeber, 1914.

Wieth-Knudsen (K.-A.). — Bauernfrage und Agrarreform in Russand. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Green (F.-E.). — The tyranny of the country side. Londres, Unwin, 1913, in-8, x-261 p.

Haney (Prof. L.-H.). — Studies in agricultural economics. University of Texas, 1913, 132 p.

Périodiques.

Beckmann (F.). — Théorie du cartell appliqué à l'agriculture. *Jahrb. f. Nat. Œk.*, oct. 1913.

Chasles (P.). — Les réformes agraires à l'évolution des classes rurales en Russie. *Rev. écon. int.*, 15 oct. 1913.

Dariac (A.). — Les habitations à bon marché et l'exode rural. *Rev. pol. et parl.*, 10 juill. 1913.

Gonnard (R.). — La répartition de la propriété rurale en Autriche. *Rev. d'écon. pol.*, janv.-fév. 1914.

— La coopération agricole chez les Yougo-Slaves. *Rev. d'écon. pol.*, juill.-août 1913.

Grégoire (A.). — La conservation des produits végétaux en agriculture. *Rev. écon. int.*, 15-20 sept. 1913.

Lepelletier. — Les caisses rurales et les coopératives de crédit agricole. *Réf. soc.*, 1er-16 juill. 1913.

Les caisses d'épargne postales et les intérêts de l'agriculture. *Monde écon.*, 1er nov. 1913.

Les coopérations agricoles en Suisse d'après la dernière enquête. *Monde écon.*, 23 août 1913.

Molinari (M. de). — Le commerce extérieur agricole de la France. *Journ. des écon.*, 15 nov. 1913.

Polier (L.). — Le problème de la propriéte paysanne en Egypte et la récente loi d'insaisissabilité. *Rev. écon. int.*, 15-20 nov. 1913.

Ricard (J.). — Les lois sur la petite propriété et l'agriculture. *Rev. pol. et parl.*, 10 janv. 1914.

Turpeau (J.). — Les coopératives pour la vente du lait. *Monde écon.*, 3 janv. 1914.

Zolla (D.). — Les accidents du travail et les intérêts agricoles en France et à l'étranger. *Rev. des sc. pol.*, juill.-août 1913 et fév. 1914.

Beckmann (Friedrich). — Getreideausfuhrvergütung und nationale Futterbeschaffung. *Jahrb. f. Nationalök. u. Stat.*, 3e série, vol. 47, n. 1.

Guratze (Hans). — Die Brotpreise in Berlin 1913. *Jahrb. f. Nationalök. u. Stat.*, 3e série, vol. 47, n. 3.

Mauer (Hermann). — Wilhelm v. Humboldt und die Entschuldung des lændlichen Grundbesitzes. *Jahrb. f. Gesetzg. Verw. u. Volksw.*, 38e année, n. 1.

Neumann (Anna). — Lohngestaltung auf dem Lande im Zusammenhange mit agrarischen Entwicklungen. *Jahrb. f. Gesetzg. Verw. u. Volksw.*, 3e année, n. 1.

Oganowski (Dr N.). — Die Agrarfrage in Russland. *Archiv. f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. 37, n. 3.

Ashby. — The incidence of the insurance tax on British agriculture. *Econ. Review*, janv. 1914.

XII. QUESTIONS COLONIALES

Régime financier des colonies. Paris, Giard, 1914. 2 fr. 50.

Jœhlinger (Otto). — Die koloniale Handelspolitik der Weltmæchte. Berlin, L. Simion, 1914.

Kuhn (Dr Hellmuth). — Die deutschen Schutzgebiete. Berlin, E. Ebering, 1913.

Zimmermann (Dr Alfred). — Geschichte der deutschen Kolonialpolitik. Berlin, E.-S. Mittler, 1914.

Zimmermann (Emil). — Was ist uns Zentralafrika? Wirtschafts. und Verkehrpolitische Untersuchungen. Berlin, Mittler, 1914.

Périodiques.

Auriol (H.). — L'agriculture indigène de Tunisie. *Rev. pol. et parl.*, 10 juill. 1913.

Bernard (F.). — Le régime douanier colonial. *Rev. d'écon. pol.*, juill.-août 1913.

Guignard (A.). — Le régime forestier de l'Afrique Occidentale. *Rev. de Paris*, 15 oct. 1913.

Le monopole de l'alcool en Asie devant le Sénat. *Asie franç.*, juin 1913.

Rollach (E.). — Alcools indigènes et monopoles des fabricants en Cochinchine. *Rev. pol. et parl.*, 10 sept. 1913.

Soppani (P.). — L'impôt indigène et les voies de communication dans le Haut-Congo. *Rev. écon. int.*, 15-20 juin 1913.

Valensi (J.). — La création de l'état civil indigène en Tunisie. Premier essai démographique de la ville de Tunis. *Rev. pol. et parl.*, 10 juill. 1913.

XIII. QUESTIONS FINANCIÈRES

Amillat (L.). — Les taxes foncières anglaises de la loi de finances 1909-1910. Paris, Rivière, 1914. 9 fr.

Brunet (R.). — Les doubles impositions. Paris, Giard, 1913. 2 fr.

Fallou (V.). — Les plus-values de l'impôt. Paris, Rousseau, 1914. 5 fr. 50.

Imbert (H.). — Les emprunts d'États étrangers. Recours individuels et action collective des créanciers. Paris, 1905. 4 fr. 50.

Landry et **Nogaro**. — La crise des finances publiques en France, en Angleterre, en Allemagne. Paris, Alcan, 1914. 3 fr.

Seligman. — La réforme fiscale. Paris, Brière, 1913. 7 fr. 25.

Seligmann (A.) et **Edwin** (R.). — Essais sur l'impôt (traduction française par L. Suret). Paris, Giard, 1914, 2 vol. 27 fr.

Simon (P.). — Les remises de créances publiques. Paris, Giard, 1913. 5 fr. 50.

Vouters (H.). — La couverture financière des dépenses militaires allemandes. Paris, Giard, 1913. 2 fr. 75.

Aretz. — Bilanzierung der gewerblichen, Gemeindebetriebe. Aix-la-Chapelle, Aretz, 1913.

Blaustein (Dr Arth.). — Deutschlands wirtschaftliche Kriegsbereitschaft. Berlin, L. Simion, 1914.

Bühlmann (Dr H.). — Das Verbot der Kultussteuern. Stans, Hans v. Matt, 1913.

Dutzmann (H.). — Das Pensionswesen der preussischen umittelbaren Staatsbeamten. Postdam. A. Stein, 1913.

Fernow (H.). — Gesetz über einen einmaligen ausserordentlichen Wehrbeitrag, 2e édit. Berlin, J. Guttentag, 1914.

Fuchs (DrK.). — Der Wehrbeitrag vom Vermœgen und Einkonnen und die neue Besitz-Steuer oder Reichsvermœgenszuwachsteuer. Berlin, F. Euler, 1913.

Fuisting (B.). — Das preussische Eintsommensteuer gesetz vom 24 juin 1891 in der Fassung der Bekanutmachung

vom 19 juin 1906, 5e édit. Berlin, C. Heymann, 1914.

Harms (Prof. Dr -Bernh.). — Der Stadthaushalt Basels im ausgehenden Mittelalter. Tubingue, H. Laupp, 1913.

Hoffmann (Dr H.). — Kommentar zum Wehrbeitragsgesetz Berlin, O. Liebmann, 1913.

Jœhlinger (Otto). — Kolonialschulden und Kolonialanleihen Finanz-Archiv, 31e année, vol. 1.

Kahn et **Obermeyer.** — Wehrbeitragsgesetz mit den bayerischen Vollzugsbestimmungen. Munich, J. Schweitzer.

Katzefnelsohn (Dr P.). — Zur Entwicklungsgeschichte der Finanzen Russlands, 1re partie (1560-1796). Berlin, E. Ebering, 1913.

Koch (Dr Walt.). — Gemeindesteuergesetz für das Kœnigreich Sachsen v. 11 Juli 1913. Leipzig, A. Rossberg, 1914.

Kœssler (Hans). — Gebührengesetz für das Kœnigr. Bayern. Ansbach, Brügel, 1913.

Lissner (Dr Jul.). — Die Zukunft der Verbranchssteuern in Deutschland Stuttgart, F. Enke, 1914.

Lohmann (Walter). — Die besonderen direkten Gemeindesteuern in Preussen. Iéna, G. Fischer, 1913.

Mœsle (St.). — Wehrbeitrag, Besitzsteuer und Finanzgesetz. Mannheim, J. Bensheimer, 1913.

Pannier (Karl). — Zuwachssteuergesetz v. 14 Februar 1911, 2e édit. Leipzig, P. Reclam, 1913.

Reinitz (Dr Max). — Das österreischische Staatsschuldenwesen. Munich, Duncker et Humblot, 1913.

Rheinstrom (Dr Heinrich). — Gesetz über einen einmaligen ausserordeutlichen Wehrbeitrag (Wehrbeitraggesetz vom 3 Juli 1913), 2e édit. Munich, Beck, 1914.

Riess (Dr Ernst). — Die neuen Steuer und Stempelgesetze, 2e édit. Berlin, C. Heymann, 1914.

Ritter (R.). — Die Wehrsteuer in der Praxis. Francfort-sur-le-Mein, H. Minjon, 1913.

Roschnik (Rud.). — Handbuch des Œsterreichischen Gebührenrechtes. Vienne, Manz, 1913.

Rosenkrænzer (F.). — Das Kalisatzvorkommen im Oberelsass. Kattowitz, Böhm, 1913.

Schærffe (Walther). — Die Reformen der veranlagten Staats und Gemeindesteuern im Grossherzogtum Hessen. Stuttgart, J.-G. Cotta, 1913.

Schrameier (Dr W.). — Aus Kiautschous Verwaltung. Die Land, Steuer und Zollpoliiik des Kiautschougebietes. Iéna, G. Fischer, 1914.

Starzenski (Dr Graf.-Alex.). — Die kommunalen Anleihen in England und Wales. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Stockem (Dr Franz). — Das Recht des Gebühren nach dem preussischen Kommunalabgabengesetz. Berlin, W. Rothschild, 1913.

Stresow (Jul.). — Mecklenburgisches Einkommensteuer und Ergänzungssteuergesetz vom 6 Mai 1913. Schwerin, L. Davids, 1913

Weinbach (H.). — Reichsstempelgesetz v. 3 Juli 1913, 2e édit. Berlin, C. Heymann, 1914.

Brace (Harrison). — The value of organized speculation. Boston, Houghton, XII-290 p., 1913.

Gibson (Thomas). — The elements of speculation. New-York, Gibson, 149 p., 1913.

Périodiques.

Accroissement du revenu global soumis à « l'Income-tax », depuis l'exercice de 1902-1903. *Econ. franç.*, 18 oct. 1913.

Brunet (R.). — Les doubles impositions. *Rev. de sc. et de lég. fin.*, juil.-sept. 1913.

Bonnard (R.). — Les finances de guerre. *Rev. de sc. et de lég. fin.*, avril-mai-juin 1913.

Brousse (E.). — Le contrôle de la Cour des comptes sur les dépenses publiques. *Rev. pol. et parl.*, 10 août 1913.

— Le projet de loi sur le contrôle budgétaire. *Econ. franç.*, 14 fév. 1914.

Charton (P.). — Chronique financière: Suisse. *Rev. de sc. et de lég. fin.*, juil.-sept. 1913.

Contribution militaire extraordinaire de l'Empire allemand et l'impôt sur la plus-value des fortunes. *Rev. des sc. pol.*, nov.-déc. 1913.

Courville (R.). — La législation fiscale de l'alcool en France; ses défectuosités et les moyens d'y remédier. *Rev. des sc. pol.*, nov.-déc. 1913.

Delimal (I.). — L'income-tax. Son fonctionnement. Les raisons de son succès. *Rev. pol. et parl.*, 10 nov. 1913.

Depuichault (R.). — Les disponibilités du gouvernement russe dans les banques étrangères. *Rev. pol. et parl.*, 10 fév. 1914.

Guyot (Y.). — Le budget de 1913 en France. *Rev. écon. int.*, 15-20 juil. 1913.

Haristoy (I.). — Chronique du mouvement législatif (au point financier). *Rev. de sc. de lég. fin.*, oct.-déc. 1913.

Jèze (G.). — La loi anglaise sur le recouvrement provisoire des impôts. *Rev. de sc. et de lég. fin.*, avril-mai-juin 1913.

— Les projets financiers du gouvernement pour couvrir les dépenses militaires. *Rev. de sc. et de lég. fin.*, avril-mai-juin 1913.

Impôt sur le revenu en Prusse de 1892 à 1912. *Bull. de Stat.*, août 1913.

Landry (A.). — Nos finances. *Grande Revue*, 25 sept. et 10 oct. 1913.

Laubet (R.). — Les budgets en France et en Allemagne. *Grande Revue*, 10 août 1913.

Leroy-Beaulieu (P.). — Les sophismes de M. Caillaux. *Econ. franç.*, 2, 9 et 16 août 1913.

— La situation financière et les projets d'impôts nouveaux. *Econ. franç.*, 26 juil. 1913.

— Du type à choisir pour l'emprunt national français. *Econ. franç.*, 15 nov. 1913.

— Les plus-values d'impôts. *Econ. franç.*, 13 sept. 1913.

— L'aboutissement de quatre années de dilapidation des finances publiques. *Econ. franç.*, 8 nov. 1913.

— La situation financière, la seule issue pratique, l'établissement de décimes sur l'ensemble des contributions directes et indirectes. *Econ. franç.*, 29 nov. 1913.

Léris (P.). — Les finances des villes au début du xxe siècle. *Journ. des écon.*, 15 oct. et 15 nov. 1913.

Lescure (J.). — Le prochain emprunt de l'Etat français. *Rev. pol. et parl.*, 10 nov. 1913.

Loi portant modification du régime financier de l'Empire allemand (3 juillet 1913). *Bull. de stat.*, juil. 1913.

Loi relative à la législation relative au timbre impérial allemand. *Bull. de stat.*, juil. 1913.

Macler (M.). — Rapport au Sénat sur le budget des postes et télégraphes. *Journ. des écon.*, 15 juil. 1913.

Marcé (V. de). — La Chambre des comptes de Prusse et la Cour des comptes de l'Empire allemand. *Rev. des sc. pol.*, sept.-oct. 1913.

Mannheim (C.). — La réforme fiscale. *Rev. pol. et parl.*, 10 juil. 1913.

Nogaro (B.). — Les embarras financiers et la réforme fiscale en Allemagne. *Rev. pol. et parl.*, 10 janv. 1914.

— Les embarras financiers et l'évolution fiscale de l'Angleterre. *Rev. pol. et parl.*, 10 fév. 1914.

Noulens. — L'impôt national sur le revenu. *Monde écon.*, 16, 23 et 30 août 1913.

Paris (C.). — Projet d'amortissement de la Dette publique. *Grande Revue*, 20 août 1913.

Produit de l'impôt impérial allemand sur les successions en 1910 et 1911. *Bull. de stat.*, janv. 1914.

Raffalovich (A.). — Un recensement économique et financier de l'Allemagne. *Econ. franç.*, 26 juil. 1913.

Say (J.). — Quelques enseignements tirés de la situation financière actuelle. *Rev. fin. univ.*, 15 nov. 1913.

Talamon (H.). — Les plus-values immobilières. *Monde écon.*, 5, 12, 19, 26 juil. et 2 août 1913.

Vouters (H.). — La couverture financière des dépenses militaires allemandes. *Rev. de sc. et de législ. fin.*, oct.-déc. 1913.

Un projet d'impôt sur les plus-values foncières non gagées à New-York. *Rev. de sc. et de législ. fin.*, avril-mai-juin 1913.

Brodnitz (Georg). — Die Stadtwirtschaft in England. *Jahrb. f. Nationalœk. u. Stat.*, 3e série, vol. XLVII, n. 1.

Claassen (Alfred). — Das deutsche Petroleummonopol. *Schweiz. Bl. f. W. u. Sozialpol.*, 21e année, n. 7.

Conrad (Joh.). — Die Fleischsteuerungsfrage. *Jahrb. f. Nationalœk. u. Stat.*, 3e série, vol. XLVII, n. 2.

Gerling (Karl). — Beiträge zur Reform der Kameralistischen Buchfürung. *Finanz Archiv*, 31e année, vol. I.

Heinemann (Ernst). — Der Kursstand der deutschen Staatsanleihen. *Jarhb. f. Nationalœk. u. Stat.*, 3e série, vol. XLVII, n. 2.

Köppe (Prof. Dr H.). — Die Reichssteuerreform von 1913. *Finanz Archiv*, 31e année, vol. I.

Meissinger (Dr Herm.). — Die Ge-

bühren des Kommunalen Haushalts, mit besonderer Berucksichtigung Hessens. *Finanz Archiv,* 31e année, vol. I.

Schanz (Georg). — Uebersicht über die Zurzeit (1914) in den deutschen Bundesstaaten und Gemeinden geltenden direkten Steuersystem. *Finanz Archiv,* 31e année, vol. L.

Vuolle-Apiala (Dr). — Die Einnatungen des Grossfürstentums Finnland. *Finanz Archiv,* 31e année, vol. 1.

Weinbach (H.). — Die Stempelsteuern der deutschen Bundesstaaten. *Finanz Archiv,* 31e année, vol. 1.

Blakey (Roy-G.). — The new income tax. *Amer. econ. review,* mars 1914, p. 25-47.

Bowley. — The british supertax and the distribution of income. *Quart. Journ. of econ.,* fév. 1914, p. 255-269.

Chandler (Alfred). — Amortization. *Amer. econ. rev.,* déc. 1913, p. 876-894.

Cohn (Prof. G.). — German experiments in fiscal legislation. *Economic Journ.,* déc. 1913, p. 537-547.

Curtis. — The administrative provisions of the revenue act of 1913. *Quart. Journ. of econ.,* nov. 1913, p. 31-46.

Johnson (Alwin). — Public capitalization of the inheritance tax. *J. of polit. econ.,* fév. 1914, p. 160-181.

Hill (Jos.-A.). — The income tax of 1913. *Quart. Journ. of econ.,* nov. 1913.

Secrist. — Constitutional restrictions on municipal debt. *J. of polit. econ.,* avril 1914, p. 365-384).

Seligman (Prof. E.-R.-A.). — The United States federal income tax. *Economic Journal,* mars 1914, p. 57-78.

XIV. STATISTIQUE. POPULATION. ÉMIGRATION. PRIX.

Forberger (Joh.). — Moralstatistik Süddeutschlands. Berlin, Sæemann, 1914.

Gerson (Otto). — Organisation : Statistik und systematische Kontrolle in kaufmænnischen Betrieben. Hambourg, P. Babst, 1913.

Gross (Dr Loth). — Beitræge zur stædtischen Vermœgensstatistik des 14, und 15. Jahrhunderts in Œsterreich. Innsbruck, Wagner, 1913.

Hey (Friedr.). — Die Auswanderung und ihre eminente Bedeutung für unser Wirtschaftsleben. Vienne, Fromme, 1913.

Kaplun-Kogan (Wlad.). — Die Wanderbervegungen der Juden. Bonn, A. Marcus, 1913.

Kauffmann (Al.). — Theorie und Methoden der Statistik. Tubingue, 1913

Lœffler (Prof. Alex.). — Der Entwurf eines Gesetzes, betr. die Auswanderung. Vienne, Manz, 1913.

Schrenk (Bernh. v.). — Beitræge zur Statistick der Stadt Riga und ihrer Verwaltung. Riga, Jonck, 1913.

Sellheim (Prof. Dr Hugo). — Produktionsgrenze und Geburtenrückgang. Stuttgart, F. Enke, 1914.

Vogel (Walth.). — Die Grundlagen der Schiffartsstatistik 1911. Berlin, Mittler, 1914.

Vollprecht (Dr). — Die berufliche Gliederung der Bevœlkerung des Kœnigreichs Sachsen. Zwickau i. S., 1914.

Weber (Dr Paul). — Die Polen im Oberschlesien. Eine statistische Untersuchamg. Berlin, J. Springer, 1914.

Witte (J.). — Ostasien und Europa. Das Ringen zweier Weltkulturen. Tubingue, Mohr, 1914.

Eggleston (Edward). — The ultimate solution of the negro problem. Boston, Badger, 1913, in-8, 29 p.

Fairchild (H.-Pratt). — Immigration. A world movement and its american significance. New-York, Macmillan, IX-455 p., 1913.

Giffen (Robert). — Statistics. Londres, Macmillan, 1913, in-8, XIII-485 p.

Périodiques.

Académie des sciences morales et politiques et la question de la population. *Econ. fr.,* 30 août 1913.

Bellom (M). — L'Institut international de statistique à Vienne. *Econ. fr.,* 18 et 25 oct. 1913.

Borel (E.). — La question de la population. *Rev. du mois,* 10 juil. 1913.

Cahen (L.). — La répartition des valeurs mobilières dans le monde. *Rev. fin. univ.,* 15 déc. 1913.

Chapon (A.). — La hausse des prix et l'industrie des chemins de fer. *Monde écon.,* 20 sept. 1913.

Ciaccheri-Bellanti (A.). — Le problème de la population pour la France et

ses colonies. *Rasseg. Naz.*, 1er août 1913.

Guyot (Y.). — L'évaluation de la propriété non bâtie en France. *Journ. des écon.*, 15 déc. 1913.

H. B. — Mouvement de la population en France de 1907 à 1910. *Rev. gén. d'adm.*, oct. 1913.

Huber (M.). — Mortalité suivant la profession d'après les décès enregistrés en France pendant les années 1907 et 1908. *Rev. gén. d'adm.*, nov. 1913.

Le Conte (R.). — La population étrangère de l'Allemagne. *Quest. dipl. et col.*, 16 août 1913.

Les premiers résultats du recensement industriel en Italie. *Monde écon.*, 19 juill. 1913.

Leroy-Beaulieu (P.). — L'émigration européenne et l'émigration dans les pays neufs au cours des dernières années. *Econ. fr.*, 5 et 12 juill. 1913.

— La production de l'or dans le monde en 1913. *Econ. fr.*, 14 fév. 1914.

— Les résultats de la nouvelle évaluation des propriétés non bâties. *Econ. fr.*, 29 nov., 6 et 13 déc. 1913.

— La production, la consommation et les prix du blé. *Econ. fr.*, 6 et 20 sept. et 4 oct. 1913.

Meuriot. — La population étrangère en France (1851-1911). *Rev. gén. d'adm.*, juin 1913.

Neymarck (A.). — La statistique internationale des valeurs mobilières. *Monde écon.*, 25 oct. 1913.

Payen (E.). — Les migrations de personnes entre la France et l'étranger, entre la population rurale. *Econ. franç.*, 14 fév. 1914.

Schelle (G.). — La 14e session de l'Institut international de statistique. *Journ. des écon*, 15 oct. 1913.

Simon (P.). — Le déclin de la natalité et les variations des effectifs militaires en France et en Allemagne. *Rev. pol. et parl.*, 10 sept. 1913.

Tableaux du niveau des prix et de la demande en céréales en Allemagne, en Angleterre pendant les dernières décades. *Jahrb. f. Nat. ŒEk.*, août 1913.

Turgeon (C.). — Comment expliquer les mouvements de la population humaine. *Rev. d'écon. pol.*, juill.-août-sept.-oct. 1913.

Albrecht (Gerhard). — Die Struktur des Ausgabenbudgets verschiedener Bevölkerungsschichten auf Grund neuerer haushaltungsstatistischer Erhebungen. *Jahrb. f. Nationalök. u. Stat.*, 3e série, vol. XLVII, n. 3.

Gottberg (Margarethe v.). — Berufliche Einflüsse auf die Fruchtbarkeit der fortpflanzungsfähigen Bevölkerung. *Jahrb. f. Nationalök. u. Stat.*, 3e série, vol. XLVII, n. 3.

Wolff (Julius). — Die letzben Ursachen des Geburtenrückgangs unserer Tage. *Archiv f. Sozialw. u. Sozialpol.*, vol. XXXVII, n. 3.

Kohler. — Some aspects of the immigration problem. *Amer econ. review*, mars 1914, p. 93-109.

Pringle (Rev. J.-C.). — The Census of production and labour propaganda. *Econ. review*, oct. 1913.

Tillyard. — English town development. *Econ. journ.*, déc. 1913, p. 547-561.

Wildsen. — The Census of production and agriculture. *Econ. review*, avril 1914.

XV. SOCIOLOGIE

Duprat (G.). — La représentation proportionnelle et la représentation nationale au point de vue sociologique Paris, Giard, 1913. 1 fr.

Durkeim (E.). — L'année sociologique, t. XII, 1909-1912. Paris, Alcan, 1914. 13 fr. 50.

La Grasserie (R. de). — Des obstacles imprévus au pacifisme. Ses limites actuelles devant la carte de l'Europe. Paris, Giard, 1914. 1 fr. 50.

Broda (Prof. Dr R.). — Die Kulturaufgaben des Jahrhunderts. Berlin, G. Reimer, 1914.

Michels (Robert). — Probleme der Sozialphilosophie (Wissenschaft und Hypothese). Leipzig, Teubner, 1914.

Sombart (Werner). — Der Bourgeois. Zur Geistesgeschichte des modernen Wirtschaftsmenschen. Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1913.

Périodiques.

Brun (Charles). — La profession représentée dans la région organisée. *Réf. soc.*, 1er déc. 1913.

Bruignac (de). — La profession représentée dans la région organisée. *Réf. soc.*, 16 nov. 1913.

Challaye (F.). — Les âges et les races. *Rev. de Paris*, 15 fév. 1914.

Combes de Lestrade (Vte). — Le divorce des Italiens. Les surprises de la légalité. *Corresp.*, 25 janv. 1914.

Geouffre de Lapradelle. — Les conséquences de l'insuffisance de la législation en matière de fondations. *Réf. soc.*, 1er-16 sept.

Latour et Charpin. — La profession représentée dans la région organisée. *Réf. soc.*, 1er nov. 1913.

Lefas (A.). — Le statut légal et les associations de fonctionnaires, *Réf. soc.*, 1er et 16 fév. 1914.

Mauss (M.). — L'ethnographie en France et à l'étranger. *Rev. de Paris*, 1er et 15 oct. 1913.

Nouvion (G. de). — Les organisations de la Défense nationale. *Journ. des écon.*, 15 juill. 1913.

Solvay (E.). — Sur les fondements positifs bio-psychique et energeto-productiviste de l'évolution sociale. *Rev. écon. int.*, 15-20 déc. 1913.

Truchy. — Les principes généraux de la législation sur les fondations. *Réf. soc.*, 1er-16 sept. 1913.

Vovard (A.). — Le régionalisme et la représentation proportionnelle. *Monde écon.*, 21 fév. 1914.

Cohen. — The economic activity of modern jewry. *Economic Journal*, mars 1914, p. 41-57.

34.787. — Bordeaux, imprimerie Y. Cadoret, 17, rue Poquelin-Molière

537

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LE ROLE DES FACTEURS ÉCONOMIQUES

DANS LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

Il est un point qui paraît acquis à cette heure : l'importance du rôle des facteurs économiques dans le conflit européen. Il y a dans leur étude une preuve nouvelle de la préméditation allemande, une raison nouvelle d'espérer dans le succès de nos armes. C'est pourquoi, au moment où cette Revue reprend sa publication momentanément suspendue, nous lui donnons une étude d'ensemble du rôle des facteurs économiques dans la guerre franco-allemande.

Qu'il nous soit permis d'en faire hommage à nos héroïques soldats, qui accomplissent vaillamment la tâche glorieuse de reconquérir à notre pays la place éminente qui parut lui être un moment contestée à la suite de nos désastres de 1870-71.

*
* *

La guerre de 1914 nous apparaît, en effet, comme une guerre autant économique que politique. Dans sa préparation, dans sa déclaration, dans ses causes, dans son évolution même, elle est économique. Elle devra l'être dans sa conclusion ; car seul l'affaiblissement économique de l'Allemagne assurera son innocuité politique.

S'il en était besoin, une étude de ce genre démontrerait encore la préméditation allemande. Lors de l'incident d'Agadir de 1911, on crut devoir faire honneur à Guillaume II, qui aspirait, disait-on, à porter devant l'histoire le titre de Guillaume le Pacifique, de la solution diplomatique d'un premier conflit redoutable pour la paix

de notre pays. Il est possible. Mais ajoutons aussi qu'en 1911 l'Allemagne était financièrement dans l'impossibilité de faire face aux dépenses d'une grande guerre, que ses récoltes étaient mauvaises, que ses banques avaient à grand'peine restitué aux banques françaises plusieurs centaines de millions en quelques semaines. L'Angleterre était à nos côtés, prête à bloquer l'Allemagne. La guerre en 1911, c'était pour l'Allemagne à brève échéance la faillite d'abord, la famine ensuite. La paix l'emporta.

Depuis, l'Allemagne n'a cessé de se préparer à la guerre, non seulement sur le terrain purement militaire, mais sur le terrain financier et économique.

Dès 1912, elle accroît, par l'émission de petites coupures de billets, l'encaisse or de la Reichsbank[1]. Elle en émet 250 millions de marks en 1912. Elle augmente, par la loi du 4 août 1913, son trésor de guerre de la tour de Spandau de 240 millions de marks, dont 120 millions en or et 120 millions en argent. Le gouverneur de la Reichsbank enjoint aux banques de dépôt de ménager le crédit de la Banque centrale : on leur recommande d'augmenter leur encaisse, de résister aux demandes irrégulières de crédit de leurs clients. En 1913-1914, on remet à la Reichsbank partie des frappes d'or pour qu'elle les conserve en caisse et livre à la circulation du papier pour une somme correspondante[2]. De la sorte, en 1913, l'encaisse or augmente de 400 millions de marks[3] et, à la veille de la déclaration de guerre, elle atteint 1.400 millions de marks.

En cas de guerre, les 240 millions d'or de la Tour de Spandau doivent être transférés à la Reichsbank. Au 1er août, la Reichsbank disposait d'une encaisse or supérieur de 600 millions à celle du 30 juillet 1911 ; le Trésor en métal or de la Tour a été doublé. C'est donc d'un stock or accru de 840 millions que dispose la Reichsbank. Et comme elle a le droit par ses statuts d'émettre une quantité de billets égale au triple de son encaisse, sa puissance financière est accrue de 2.520 millions marks. Les banquiers allemands cessent de répondre à l'Empereur en mal de déclaration de guerre : « Sire, nous n'avons même pas de quoi mobiliser »[4].

[1] *Frankfurter Zeitung,* 15, 16, 17 et 23 janvier 1913.

[2] *Berliner Tageblatt,* 23 janvier 1914, n. 40.

[3] *Revue d'Économie politique,* 1914, p. 99.

[4] Depuis la déclaration de guerre, on ne cesse de drainer l'or vers la Banque. La *Gazette de Cologne* souligne, le 12 décembre, que pour la première fois l'encaisse or

Reste encore un point noir, il est vrai, l'Angleterre. On méprise son armée de terre, mais on redoute sa flotte. On la redoute d'ailleurs, moins au point de vue militaire, qu'au point de vue économique : le blocus des côtes allemandes devait être fatal à un pays comme l'Allemagne, importateur de matières premières et exportateur de produits fabriqués. On s'efforce de gagner les sympathies anglaises. Et l'Allemagne y réussit. Le prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne à Londres, crut pouvoir fin juillet 1914 se porter fort de la neutralité britannique[1].

Forte financièrement, croyant disposer de la liberté des mers, l'Allemagne estima, fin juillet 1914, le moment venu de conquérir par la force les colonies et les mines de fer, que sa diplomatie avait été incapable d'assurer pacifiquement à sa croissante population de 67 millions d'habitants.

Nos colonies françaises de l'Afrique du Nord, notre riche bassin de Briey, lui semblèrent un terrain de choix autant qu'une proie facile. Il est superflu d'insister sur les causes économiques de la guerre franco-allemande. Une Allemagne de 67 millions d'habitants ne se consolait pas d'avoir abandonné le magnifique domaine du Maroc en échange des marécages du Congo. La colossale métallurgie allemande importait de plus en plus ses minerais de Briey, et devant l'épuisement des mines du Luxembourg, la moindre valeur du bassin lorrain annexé, Briey devait devenir la grande réserve allemande de minerais de fer. Du reste, le dernier rapport de l'Association de défense des mines d'Alsace-Lorraine est significatif. Immédiatement après avoir donné les chiffres d'extractions en Lorraine et en Luxembourg, on ajoute les mêmes statistiques pour le département de Meurthe-et-Moselle. Et l'on attire l'attention du lecteur sur l'ascension rapide de la production de Briey, qui de 1.646.000 tonnes en 1904 s'élève à 15.147.000 tonnes en 1913. Dans le seul bassin de Briey, l'augmentation de la production en 1913 se chiffre par 2.500.000 tonnes et 32 p. 100, l'augmentation en Lorraine annexée par 806.000 tonnes et 12,50 p. 100 seulement[2].

dépasse deux milliards de marks. Les généraux de corps lancent au public des appels pour le décider à porter ses marks d'or à la Reichsbank. V. l'appel du commandant du 7e corps dans *Kölnische Zeitung*, 12 décembre 1914, n. 1348.

[1] *Livre Jaune*, p. 189.

[2] *Kölnische Zeitung*, 3 octobre 1914, n° 1093.

Production de minerai de fer.

	MEURTHE-ET-MOSELLE					
	Bassin de Briey	Bassin de Nancy et Longwy	Total	Lorraine annexée	Luxembourg	Total
1907	4.110.755	4.711.198	8.794.837	14.107.517	7.491.000	21.598.117
1908	4.607.000	4.142.837	10.684.398	13.281.590	5.801.000	19.082.587
1909	6.339.000	4.345.353	10.684.398	14.442.911	5.794.000	20.236.911
1910	8.507.000	4.697.525	13.204.818	16.653.968	6.264.000	22.917.968
1911	10.404.000	4.649 530	15.054.482	17.734.576	6.060.000	23.794.576
1912	12.699.000	4.426 691	17.125.921	20 050.246	6.533.000	26.584.146
1913	15.147.000	4.351.759	19.499.130	21.133.676	7.331.000	28.464.726

Mais jusque dans la date de la déclaration de guerre et les motifs invoqués, nous retrouvons l'influence des facteurs économiques. La guerre est déclarée inopinément : les créanciers étrangers de l'Allemagne n'ont même pas le temps de faire rentrer leurs fonds. On la déclare le 4 août, au moment de la récolte et d'une récolte que l'on croit bonne. Les économistes allemands ont en effet démontré que le début d'août est pour l'Allemagne le moment le plus favorable pour entrer en campagne. Normalement en septembre, octobre, novembre, l'Allemagne exporte des céréales[1]. En mai, juin, juillet, elle doit en importer une assez grande quantité, notamment d'Argentine qui récolte en février et mars. La guerre éclate-t-elle en juin ou au début de juillet, l'Allemagne sera menacée d'un déficit alimentaire immédiat ; elle aura exporté après la récolte en automne, elle ne pourra importer au printemps. La guerre doit donc être déclarée au moment de la récolte. Toute la récolte allemande est ainsi réservée au ravitaillement allemand. Par où nous voyons que les facteurs économiques paraissent avoir exercé leur influence non seulement sur la déclaration de guerre mais sur le moment où elle a été lancée. L'incident qui devait déchaîner la guerre datait du 28 juin 1914 ; or on attend un mois, c'est-à-dire la récolte, pour le transformer en *casus belli*.

Mais il n'est pas jusqu'à l'évolution des opérations militaires qui ne porte la trace de ces considérations économiques. On explique la violation préméditée de la neutralité belge par la nécessité d'une marche foudroyante sur Paris en tournant nos forteresses de

[1] Fröhlich, *Deutsche Volksernährung im Kriege. Schmoller's Jahrbücher*, 1912, p. 61 [575] et suiv.

l'Est. Mais la campagne a démontré que les forteresses permanentes sont d'une minime efficacité. Le pays qui avait créé l'obusier de 420 pouvait-il vraiment attacher une telle importance aux cuirasses et aux bétons des forts ? Mais la Belgique était industriellement très riche, possédant des mines, des usines de produits chimiques et *des fabriques d'explosifs* [1]. La Belgique conquise donnait à l'Allemagne une frontière maritime étendue. Anvers était économiquement avant la guerre un port surtout allemand. L'annexion politique devait être le corollaire de la conquête économique. Enfin, l'Allemagne se rendait ainsi maîtresse de tout le Nord de la France, c'est-à-dire de presque toutes nos mines de houille, de notre industrie textile de la laine et du coton, de nos fabriques de machines : L'Allemagne n'a pas seulement visé à nous affaiblir militairement en attaquant par le Nord, elle s'est efforcée de nous atteindre économiquement en nous privant de notre industrie. Et la preuve en est qu'elle n'attaque pas seulement par le Nord, mais aussi par Stenay et Longwy, de façon à s'emparer de nos industries du fer, après avoir conquis nos mines de houille et nos usines textiles. Le bassin de Briey, longtemps convoité, est placé sous l'autorité de l'administration allemande des mines.

Mais les Alliés eux aussi se sont rendus compte du parti susceptible d'être tiré d'une guerre économique. Ils ont bloqué l'Allemagne. Et le blocus des mers par la flotte franco-britannique est infiniment plus grave pour l'Allemagne que l'occupation momentanée du Nord et de l'Est de la France par les armées allemandes. L'industrie anglaise supplée sans peine l'industrie française. Il n'est pas pour l'Allemagne de succédané de la liberté des mers, ou, s'il en est un, le commerce neutre, il est possible aux Alliés de le rendre inoffensif.

Sans parler des pertes énormes qu'entraîne pour nos ennemis l'immobilisation de leur flotte de commerce, le blocus économique de l'Allemagne menace l'approvisionnement de l'Allemagne en objets de première nécessité : pain, viande, textile, ou en matières premières indispensables à la marche des opérations militaires : pétrole, cuivre, chrome, aluminium, caoutchouc, salpêtre. Cette question à elle seule pourrait faire l'objet d'un long article. Don-

[1] *Fabrication des explosifs et industries connexes* publié par l'*Office du travail de Belgique*, Bruxelles, 1909.

nons cependant quelques précisions. Cette question comme tous les problèmes connexes à la guerre ont retenu l'attention des économistes allemands et même du chef d'état-major, de Moltke [1].

L'état-major allemand prévoyait une guerre courte du côté français, plus longue du côté russe. Mais une victoire en France dès le début résolvait le problème du ravitaillement. Le déficit en céréales était, au reste, modéré : l'Allemagne produit les céréales nécessaires à sa consommation pendant onze mois. Or, on peut compter sur l'aide des pays neutres limitrophes de l'Allemagne : le blocus de l'Allemagne ne serait jamais assez efficace pour faire obstacle à l'importation des céréales nécessaires. Mais dans l'esprit du grand état-major allemand, on s'attendait à une guerre courte. La guerre s'est transformée en une guerre de siège. La récolte est tout au plus moyenne. Le problème de l'alimentation de l'Allemagne préoccupe de plus en plus les milieux officiels allemands.

La récolte de 1914 a déçu les espérances. Inférieure de 1 million de tonnes pour le seigle, de 700.000 tonnes pour le blé [2], de 7 millions de tonnes et peut-être davantage pour les pommes de terre à celle de 1913 [3], elle est insuffisante pour permettre à l'Allemagne de vivre pendant un an. Or, au moment de la déclaration de guerre, les stocks de blé, de seigle, de pommes de terre étaient à peu près insignifiants. L'Allemagne doit vivre sur sa récolte. Des mesures ont été prises déjà pour parer au déficit. Mais elles n'aboutissent qu'à *déplacer le déficit sans le supprimer :* ainsi en est-il des prescriptions obligeant les boulangers à ajouter 10 p. 100 de farine de seigle au pain de froment, 5 p. 100 de fécule de pomme de terre au pain de seigle, autorisant l'addition de fécule jusqu'à 20 p. 100 et au delà au pain en général, imposant enfin le blutage des farines à 75 p. 100 pour le blé et 70 p. 100 pour le seigle, interdisant de donner le seigle et le blé aux animaux. Pain complet, pain K (Kartoffelbrod), autant de solutions illusoires, destinées à tromper les inquiétudes du peuple, en face de la hausse des prix et de la rareté des farines. Car le déficit est général : la récolte de blé et la récolte de pommes de terre sont insuffisantes. La récolte de seigle est à peine suffisante. La démons-

[1] *Preussische Jahrbücher*, mars 1914.
[2] Schumacher, dans *Kölnische Zeitung*, 3 et 4 novembre 1914.
[3] *Frankfurter Zeitung*, 19 octobre 1914 (Abendblatt).

tration est facile [1] : pour le blé, le déficit est normal; il est plus élevé en 1914, voilà tout. Mais on ne résout rien en ajoutant, au pain de blé ou de seigle, de la fécule, car la récolte de pommes de terre est insuffisante. En 1911-1912, année où la production allemande a atteint 50 millions de tonnes, l'importation a excédé l'exportation de 700.000 tonnes. On peut donc évaluer le déficit en pommes de terre, en 1914, à plusieurs millions de tonnes, même si l'Allemagne cesse complètement de distiller ses pommes de terre pour les transformer en alcool. Elle ne gagne ainsi que 2 millions de tonnes [2]. Quant aux pays neutres limitrophes — sans exception — leur production présente normalement un déficit en céréales. Par eux-mêmes, ils ne peuvent donc rien en faveur de l'Allemagne. Reste, il est vrai, la contrebande. Mais c'est une question que nous retrouverons un peu plus loin. Elle intéresse le ravitaillement de l'Allemagne dans son ensemble.

Précisons plutôt que l'augmentation du blutage peut déterminer une augmentation du rendement en farine, mais qu'ici encore on déplace le déficit sans le supprimer. Il va porter sur les sous-produits de la meunerie et notamment sur le son. Or, le ravitaillement en fourrages n'importe pas moins que le ravitaillement en céréales, car c'est de lui que dépend le ravitaillement en viande.

Or, le ravitaillement en fourrages n'est pas, pour l'Allemagne, moins préoccupant que le ravitaillement en céréales. L'orge donné au bétail est importé en grande partie de Russie. Et l'Allemagne ne produit que la moitié de sa consommation d'orge. Elle importe aussi 7 millions de tonnes de fourrages divers : maïs, son, tourteaux, graines oléagineuses. Elle manquera de fourrages avant de manquer de céréales ou de pommes de terre. Mais, malgré les décrets, les paysans ne seront-ils pas tentés de nourrir leurs animaux avec des grains ou des pommes de terre [3]? Le déficit en four-

[1] EXCÉDENT D'IMPORTATION OU D'EXPORTATION EN ALLEMAGNE

	Millions de tonnes.			
	1910	1911	1912	1913
Blé et épeautre	+ 2,06	+ 2,18	+ 1,97	+ 2,01
Seigle	— 0,43	— 0,15	— 0,48	— 0,58
Pommes de terre. . .	+ 0,01	+ 0,50	+ 0,70	+ 0,05

[2] *Jahrbuch*, 1912, p. 87.

[3] En ce sens, *Kölnische Zeitung*, 12 décembre 1912, n° 1346. La Gazette propose de requérir les grains le plus tôt possible.

rages ne creusera-t-il pas un déficit en céréales au lieu que le déficit en céréales puisse être reporté sur les fourrages par augmentation du blutage. L'avenir nous le dira. En tout cas, lorsque l'Allemagne n'aura plus de quoi alimenter son bétail, elle l'abattra en bloc. Sans doute, elle ruine ainsi pour longtemps son agriculture; elle prive de lait et de beurre sa population. Mais il n'est pas d'autre solution. Et tous les économistes allemands sont d'accord pour préconiser celle-là [1]. La viande abattue sera conservée, d'après les uns, dans des chambres frigorifiques ; d'après les autres, elle sera mise en boîtes. Mais le sacrifice en bloc du troupeau apparaît au bout d'un certain temps comme une nécessité.

Il semble cependant qu'Outre-Rhin on ait négligé un côté du problème, le côté financier. Songe-t-on aux capitaux énormes qu'exigera une semblable opération? Restera ensuite à assurer la répartition de ces viandes conservées dans la masse des consommateurs. Or le bétail est nombreux surtout dans l'Est. On devra créer un courant d'échange de l'Est vers l'Ouest. Et ce qui est vrai du bétail l'est également des céréales. L'Ouest importait des grains d'Argentine, des États-Unis par Rotterdam et le Rhin, l'Est exportait. Créera-t-on facilement un courant intérieur de l'Est vers l'Ouest. En tout cas, dès maintenant, les moulins du Rhin sont menacés de manquer de matière première. Les décrets du maximum ne peuvent rien contre çà. Les décrets portés fin octobre par le Bundesrat, qui stipulent une augmentation de 1 mark 50 par quinzaine du prix maximum de la tonne de céréales à partir du 1er janvier 1915, provoquent même une thésaurisation des grains [2]. Le spectre de la famine sera autrement efficace à cet égard. Et ainsi comprenons-nous que déjà nos soldats fassent des prisonniers faméliques, auxquels on distribue un pain de seigle mêlé de pommes de terre immangeable pour des Français.

A quelle époque l'Allemagne sera-t-elle réduite à la viande de conserve? Quand manquera-t-elle de céréales? L'Allemagne avait fin juillet du fourrage pour sept à huit mois et des céréales pour dix mois et demi environ. C'est donc en mai-juin que l'Allemagne

[1] Fröhlich, Schumacher, art. cit.

[2] *Kölnische Zeitung*, 29 octobre 1914, n° 1185, et 12 décembre 1914, n° 1346. La Gazette réclame la suppression de ces reports. L'avoine manque *même pour l'armée*, et on attribue cette pénurie aux reports. Est-ce bien sûr? *Kölnische Zeitung*, 13 décembre 1914, n° 1349.

connaîtra la famine. Dès maintenant, d'ailleurs, on peut parler de disette. Les prix haussent considérablement pour le blé, le seigle, les pommes de terre. M. Schumacher publiait récemment un article dans la *Gazette de Cologne* pour expliquer à ses lecteurs les raisons du manque de pommes de terre à certains endroits. Et l'on a déjà fixé un prix maximum pour toutes ces denrées. Mesure absurde. Car le prix, par ses variations, joue le rôle de régulateur de la répartition des marchandises dans la masse des consommateurs. Pour empêcher la montre d'avancer, on a brisé le ressort.

La création d'un Comité de défense des intérêts des consommateurs groupant des syndicats ouvriers, d'employés, de fonctionnaires, de coopératives sera-t-il plus efficace?[1]. Les dix commandements du consommateur des économistes allemands ou le catéchisme du consommateur de la ville de Munich ou des professeurs d'économie politique de Berlin donneront-ils des résultats? Ils nous paraissent appelés à en avoir un immédiat : troubler l'esprit public. Créeront-ils une tonne de blé ou de seigle? Évidemment non.

Mais c'est surtout dans l'avenir que l'absence de communication par mer se fera gravement sentir et progressivement en Allemagne.

Ce qui est vrai des objets d'alimentation essentiels tels que le pain et la viande l'est encore du café, du thé, du riz, des œufs, des légumes secs, que l'Allemagne importe en totalité ou en grande partie de l'extérieur. Cela est vrai encore du coton, importé des États-Unis, de l'Inde et de l'Égypte, de la laine provenant surtout de l'Afrique du Sud, de l'Australie et de l'Argentine. Il en est de même du chanvre, du jute, du lin. Il n'en est pas autrement des cuirs et peaux. Les industries essentielles d'alimentation, du vêtement et de l'équipement sont menacées de manquer de matière première. Ainsi comprenons-nous la phrase d'un économiste allemand examinant, en 1912, la question de l'alimentation de l'Allemagne en cas de guerre : « Dans l'hypothèse d'une guerre où l'importation d'objets d'alimentation nous serait interdite, notre situation serait critique. Les succès de nos armes, même de grands

[1] *Kölnische Zeitung*, 14 décembre 1914. Font partie du Comité (Kriegsausschuss für Konsumenten Interessen), le Bureau für Sozialpolitik, le Deutsche Verein für Armenpflege und Wohltähgkeit, le Deutsche Käuferbund, le Bund deutscher Frauenvereine. Ces organismes fédérés représentent 5 millions d'adhérents qui, avec leur famille, donnent 15 millions de consommateurs.

succès ne nous serviraient à rien ou ne pourraient être qu'insuffisamment utilisés, si l'adversaire réussit à nous imposer une tactique nouvelle, la tactique de la faim »[1].

Ou celle d'un maître forge de Lübeck, Possehl : « J'ai acquis la conviction que la guerre économique brutalement nationale que l'Angleterre nous fera sur mer entraînera, bien plus que la guerre sur terre purement politique avec la France, les conséquences les plus fâcheuses et nous jettera à genoux[2].

Mais il est d'autres produits nécessaires à la guerre que l'Allemagne ne produit pas ou produit en quantité insuffisante : le pétrole, et déjà les consommateurs allemands sont rationnés par les grandes raffineries. Telle société, la *Pure Oil,* ne livre que 10 p. 100 de ses fournitures habituelles (*Frankfurter Zeitung,* 8 et 10 novembre 1914). Plus récemment, on aurait invité les consommateurs à user d'alcool au lieu de pétrole (*Vorwärts* cité par *Le Temps* du 24 décembre 1914). Les avions n'en manquent pas encore. Mais les États-Unis, principal fournisseur de l'Allemagne, ont dû suspendre leurs expéditions. Le cuivre, le nickel, l'aluminium sont rares à ce point qu'on a fixé un prix maximum et que les prix ont considérablement haussé. Dans certaines régions de l'Allemagne on réquisitionne le cuivre dans les usines.

Pour le caoutchouc, on a pris une mesure d'un autre ordre : on a interdit la vente des bandages caoutchoutés, non seulement aux commerçants, mais aux fabriques elles-mêmes.

Reste il est vrai pour l'Allemagne une solution : l'importation par port neutre. C'était la solution du chef du grand état-major allemand, comte de Moltke, dans les *Preussiche Jahrbücher* de mars 1914. Mais les décrets portés soit en Angleterre, soit en France, permettent de saisir comme contrebande de guerre les articles que nous venons d'énumérer, même lorsque la contrebande est à destination d'un port neutre. La solution est logique d'ailleurs; car l'Allemagne se trouve dans une situation analogue à celle d'un État privé de frontière maritime. Et l'article 36 de la Convention de Londres autorise dans ce cas la saisie de la contrebande à destination d'un port neutre. Par où un pays bloqué importerait-il de la contrebande sinon par un port neutre? Au surplus, sans saisir

[1] Fröhlich, art. cité, p. 590 et 591.

[2] Conférence prononcée le 11 mai 1912 à la première séance du *Deutschen Werkvereins* (Maison de l'Union des professeurs).

et confisquer les marchandises à destination des ports neutres, on peut les réquisitionner ou les acheter de gré à gré. Les Alliés ont donc à l'heure actuelle toutes les armes nécessaires pour faire obstacle au ravitaillement de l'Allemagne. On peut regretter que des mesures décisives aient été prises un peu tard [1] ; la fermeture de la mer du Nord date du 3 novembre seulement. Et l'exportation directe ou indirecte des pays alliés eux-mêmes à destination de l'Allemagne n'a été contrôlée sérieusement qu'à partir de la fin d'octobre. La statistique suivante n'est à cet égard que trop probante.

EXPORTATION DU THÉ D'ANGLETERRE [2]

	1913	1914	Augmentation.
Septembre.	212.408 kil.	860.573 kil.	quadruplé.
Octobre	297.677 »	5.192.499 »	20 fois.
Novembre (6 jours).	67.731 »	1.228.987 »	20 fois.

Mais depuis cette époque, des mesures énergiques d'*ordre administratif* ont été prises. L'exportation des pays alliés est minutieusement contrôlée. Le transit par les Pays-Bas, l'Italie et la Suisse a été l'objet de modifications [3]. Les neutres ont prohibé l'exportation de nombre de marchandises. Et comme il s'agissait d'importer en Allemagne des millions de tonnes de produits divers, on peut espérer que la contrebande du début aura seulement atténué le déficit inévitable dans le ravitaillement de l'Allemagne sans le faire disparaître. Aussi nous ne saurions trop nous féliciter de la transformation de la guerre en guerre de siège. Car nous jouons le rôle d'assiégeant.

Ajoutons enfin que le blocus économique en suspendant les exportations de l'Allemagne affole la balance des comptes allemands. L'Allemagne achète ; elle ne vend pas. Le cours du mark va toujours baissant. Le billet belge fait prime en Allemagne !

[1] Sur l'importation par les neutres en Allemagne, cf. pour les Pays-Bas, l'Italie, la Suisse, *Frankfurter Zeitung*, 10 septembre, 26 septembre, et surtout la note italienne du 19 octobre, eod. 20 octobre 1914 (Abendblatt), *Secolo*, 25, 29, 30 et 31 octobre 1914. Pour les pays scandinaves, *Afstenposten*, 16 octobre 1914.

[2] Le 7 novembre, l'Angleterre prohibait l'exportation, un peu tard il est vrai, car la consommation annuelle de thé en Allemagne atteint seulement 4 millions de kilos.

[3] La *Gazette de Cologne* se plaint amèrement de ce qu'un diplomate anglais contrôle les connaissements des navires hollandais sortant de Rotterdam ou y entrant, et elle le regrette. *Kölnische Zeitung*, 12 décembre 1914, n° 1348.

COURS DU CHANGE AU 10 DÉCEMBRE 1914 A FRANCFORT

	Cours	Pair	Perte p. 100
	—	—	—
Belgique	85	81	4,9
Suisse	87	81	7,5
Italie	85	81	4,9
Etats-Unis	4,55	4,19	8,5

Devant cette baisse du mark, les journaux allemands ont été officieusement invités à suspendre la publication de la cote du change [1].

Dans quelle mesure ces facteurs économiques influeront-ils sur la fin de la guerre? Nul ne peut le dire. Le communiqué de l'ambassade d'Autriche à Rome sur la défaite des Autrichiens par les Serbes mérite cependant d'être rappelé.

« Pendant plusieurs jours, l'armée austro-hongroise resta sans vivres et sans munitions. Les soldats étaient dans un état d'épuisement tel que dix mille d'entre eux moururent de faim.

Les Serbes profitèrent de ces circonstances pour anéantir nos troupes ».

Mais c'est au moment de la conclusion de la paix que des clauses d'ordre économique devront être insérées dans le traité. Sans parler du coup terrible porté à l'Allemagne par la perte de la Lorraine, il importera d'assurer à notre pays la situation industrielle qui appartenait hier à l'Allemagne. Certaines clauses économiques, porteront durablement à nos ennemis un coup plus sensible que l'annexion de plusieurs districts allemands. Il serait encore prématuré de les énumérer. Mais notre diplomatie serait impardonnable de n'y pas songer dès maintenant.

*
* *

Addenda. — Dans la seconde quinzaine de décembre, on a créé une société qui a pour but d'acheter des céréales, la Getreisle G. m. b. H., (Société d'achat de céréales à responsabilité limitée) et de les mettre en réserve pour la fin de l'année agricole. Encore un remède pire que le mal, qui raréfie immédiatement les grains, *Frankfurter Zeitung,* 20 décembre 1914 (Zweites Horgenblatt).

[1] *Frankfurter Zeitung*, 11 novembre 1914 (abendblatt), no 313.

LES VARIATIONS DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ET LES VARIATIONS DU MARCHÉ

§ 1. *Variations du nombre des hauts fourneaux en France ; périodes et moments.*

Quand on étudie, d'après la *Statistique de l'industrie minérale*, les variations du nombre des hauts fourneaux en France, on constate que ces variations se répartissent en deux séries d'amplitude différente.

Les unes sont de grande amplitude. De 1830-1831[1] à 1856, le nombre des hauts fourneaux s'élève de 408 à 591 ; de 1856 à 1887, il diminue de 591 à 101 ; de 1887 à 1911, il oscille entre 101 et 124. Ainsi, de 1830-1831 à 1856, de 1856 à 1887, de 1887 à 1911 se déterminent trois périodes de variations très nettes et très distinctes. La première est une période d'augmentation forte, la seconde une période de diminution très forte, la troisième une période de variations faibles et d'oscillations.

D'autre part, dans chacune de ces trois périodes, c'est-à-dire, au total, entre les deux termes de l'expérience, de 1830-1831 à 1911, on remarque une série continue de variations secondaires. De 1830-1831 à 1832-1833, le nombre des hauts fourneaux diminue de 408 à 374 ; de 1832-1833 à 1837, il augmente de 374 à 465, puis s'élève à 467 en 1838 ; de 1838 à 1840, il augmente de 465 à 476 ; de 1840 à 1841, il diminue de 476 à 468 ; il s'élève à 469 en 1842, à 471 en 1843 ; de 1843 à 1844, il diminue de 471 à 430 ; en 1845, il se relève à 432, et, en 1846, passe à 474. Entre 1846 et 1856, les données de la *Statistique* nous font défaut ; mais en 1856 nous constatons une augmentation forte, marquée par le nombre 591. De 1856 à 1861, les données de la *Statistique* nous manquent encore, mais en 1861 le nombre des hauts fourneaux est tombé à 472. Il diminue encore sans arrêt jusqu'en 1871, où il atteint 223. De 1871 à 1873, il augmente de 223 à 309 ; de 1873 à 1879, il diminue de 309 à 188 ; de 1879 à 1882, il augmente de

[1] Première année de la *Statistique*.

188 à 210; de 1882 à 1887, il diminue de 210 à 101; de 1887 à 1890, il augmente de 101 à 119; de 1890 à 1894, il diminue de 119 à 99; il ne change pas en 1895; de 1895 à 1900, il augmente de 99 à 124; tombe à 110 en 1901, à 105 en 1902, se relève à 114 en 1903, retombe à 110 en 1904; de 1904 à 1906, il augmente de 110 à 122, se maintient à ce nombre en 1907, diminue jusqu'à 111 en 1909 pour remonter à 120 en 1911.

De ces observations il ressort que le nombre des hauts fourneaux subit des variations très fréquentes, généralement étendues sur un espace de plusieurs années, et d'ailleurs très différentes par leur amplitude et par leur durée. Elles se répartissent en moments inégaux, délimités par les années critiques où l'augmentation succède à la diminution ou inversement, parfois après une brève stagnation. Ces moments sont donc alternatifs et continus. Toutes les variations du nombre des hauts fourneaux se distribuent donc en moments positifs d'augmentation et moments négatifs de diminution.

Le sens des périodes dans lesquelles les moments sont compris dépend du sens, de la durée et de l'amplitude de ces moments. Pendant la première prédominent les moments positifs; pendant la seconde, les moments négatifs; pendant la troisième, les moments positifs et négatifs sont sensiblement équivalents.

Ces constatations sont en elles-mêmes très intéressantes. Elles démontrent que les variations du nombre des hauts fourneaux ne sont pas désordonnées, puisqu'elles se répartissent en moments et en périodes. Si donc ces variations ne sont pas incohérentes et confuses, elles ont une signification. Que peut-elle être?

§ 2. *Variations corrélatives des prix : les variations du nombre des hauts fourneaux dépendent des variations des prix.*

La généralité même de nos observations nous invite à penser que l'alternance des moments et des périodes que nous venons de définir n'est pas toute relative, mais qu'elle correspond à une réalité de l'économie. Il ne se peut pas que ces périodes et ces moments, dont l'aspect est si net et le dessin si particulier, soient positifs ou négatifs par une simple opposition de caractères, par un passage du moins au plus, et inversement : ils doivent se déterminer dans le temps par des facteurs économiques, réellement positifs ou

négatifs en eux-mêmes, c'est-à-dire exprimant par eux mêmes une poussée ou une dépression réelles.

Nous savons que de tels facteurs existent : ce sont eux qui agissent dans les phénomènes généraux et universels d'animation et d'atonie, de crise et de reprise, d'optimisme et de pessimisme, de confiance et de défiance sur le marché. Ils agissent de la manière la plus explicite dans les prix. Comparons donc les variations des prix à celles du nombre des hauts fourneaux.

D'après la *Statistique de l'industrie minérale*, le prix de la tonne de fonte brute, exprimé en francs, de 1832 à 1836, augmente de 160 à 182 ; de 1836 à 1840, il diminue de 182 à 163 ; il ne change pas en 1841 ; de 1841 à 1844, il diminue de 163 à 144 ; de 1844 à 1846, il augmente de 144 à 174 ; de 1846 à 1850, il diminue de 174 à 119 ; de 1850 à 1855, il augmente de 119 à 164 ; de 1855 à 1869, il diminue de 164 à 85 ; de 1869 à 1873, il augmente de 85 à 132 ; de 1873 à 1879, il diminue de 132 à 80 ; de 1879 à 1880, il s'élève à 87, tombe à 85 en 1881, se relève à 86 en 1882 ; de 1882 à 1886, il diminue de 86 à 52, s'élève à 54 en 1887, s'y maintient en 1888, puis s'élève à 67 en 1890 ; de 1890 à 1895, il diminue de 67 à 54 ; de 1895 à 1900, il augmente de 54 à 80 ; de 1900 à 1904, il diminue de 80 à 60, ne change pas en 1905, remonte à 77 en 1907, pour retomber à 75 en 1908 ; il ne change pas en 1909, passe a 74 en 1910 et à 77 en 1911.

Comparons les variations de prix à celles du nombre des hauts fourneaux : le parallélisme est frappant. Il impose l'hypothèse que les variations du nombre des appareils producteurs dépendent des variations du prix de la matière produite. En effet, l'hypothèse inverse ne paraît pas concevable : comment les variations du nombre des hauts fourneaux pourraient-elles déterminer les variations de prix ? Comment leur augmentation pourrait-elle déterminer la hausse, et leur diminution la baisse ?

Nous observons, entre les deux séries de variations, quelques discordances : examinons-les. De 1836 à 1840, le prix baisse, tandis que le nombre des hauts fourneaux s'élève en 1837 et en 1839. De 1840 à 1844, le prix baisse, tandis que le nombre des hauts fourneaux s'élève en 1842 et 1843. De 1869 à 1871, le prix augmente, tandis que le nombre des hauts fourneaux diminue. En 1881, le prix diminue, tandis que le nombre des hauts fourneaux augmente. En 1887, le prix augmente, tandis que le nombre des

hauts fourneaux diminue. En 1895, le nombre des hauts fourneaux ne change pas, tandis que le prix diminue. En 1905, le nombre des hauts fourneaux augmente et, en 1909, il diminue, tandis que le prix ne change pas. En 1907, le nombre des hauts fourneaux ne change pas, tandis que le prix augmente.

Telles sont les seules exceptions que nous constatons à la corrélation générale sur laquelle se fonde notre hypothèse. Le petit nombre et la faible importance des discordances nous apportent des présomptions favorables. Mais, si nous y regardons de plus près, nous y trouvons de véritables confirmations.

Écartons d'abord le cas de 1869 à 1871 : les années 1870 et 1871 comprennent une guerre et une cession de territoire qui ont fait baisser le nombre des hauts fourneaux, malgré la hausse des prix. Mais, dès l'année 1872, la hausse persistante entraîne l'augmentation du nombre des hauts fourneaux, et cette augmentation, de 223 à 270, sous une hausse de 93 à 116, est forte. Les choses se passent comme si l'augmentation, retardée en 1870-1871 par des circonstances critiques, exceptionnelles, extra-économiques, se réalisait, en 1872, avec d'autant plus de vigueur.

Considérons maintenant le cas de l'année 1887 : il nous paraît topique. De 1882 à 1886, une baisse forte et continue a entraîné la diminution des hauts fourneaux : ils sont tombés de 210 à 108. En 1887, le prix se relève, faiblement d'ailleurs : il passe de 52 à 54. Si notre hypothèse est exacte, l'effet de ce changement, après une dépression profonde, ne peut être immédiat : la diminution du nombre des hauts fourneaux, déterminée par la dépression, doit continuer, en s'atténuant. C'est ce que nous observons : le nombre des hauts fourneaux diminue encore de 108 à 101. Loin de contredire notre hypothèse, cette prétendue irrégularité la confirme : elle montre en jeu le mécanisme de la détermination. En même temps, elle ruine, d'une manière décisive, l'hypothèse d'une détermination inverse.

Si, en 1881, une faible diminution de prix, de 87 à 85, n'empêche pas le nombre des hauts fourneaux, qui s'est élevé de 188 à 201 l'année précédente, de continuer son ascension, en passant de 201 à 203, c'est parce que l'effet de la hausse, survenue en 1880 après un long moment de baisse, persiste, tout en faiblissant, et rejoint l'effet de celle qui reparaît en 1882. De même, en 1909, persiste l'effet de la baisse survenue en 1908, après un moment de

forte hausse; et l'arrêt de la baisse manifeste son effet seulement en 1910, tandis qu'elle recommence, d'ailleurs faiblement.

En 1895, le nombre des hauts fourneaux, après avoir diminué depuis 1890 sous l'effet de la baisse, demeure stationnaire : à ce moment, la baisse s'est atténuée et presque arrêtée; le prix, tombé de 67 en 1890 à 55 en 1894, est seulement passé, de 1894 à 1895, de 55 à 54. Le cas de 1905 est analogue.

Toutes ces observations confirment donc notre hypothèse, en l'élucidant, en l'expliquant. Les prix n'agissent pas mécaniquement sur le nombre des hauts fourneaux; mais leurs variations déterminent sur le marché des effets favorables ou défavorables, qui ne sont pas exactement proportionnels aux variations, ni rigoureusement restreints entre leurs limites chronologiques. Entre les mouvements de prix et le fonctionnement des hauts fourneaux, c'est toute l'humanité industrielle qui s'interpose; et nous saisissons ainsi les lois de son action.

Nous pouvons dès lors aborder les discordances de 1836 à 1840, de 1840 à 1844 et de 1907, qui paraissent plus considérables et plus surprenantes. De 1836 à 1840, sous une baisse durable, le nombre des hauts fourneaux s'élève en 1837 et 1839 : mais en 1837 se prolonge l'effet d'une hausse forte de 1833 à 1836, et si, en 1839, le nombre des hauts fourneaux recommence à s'élever, c'est que le prix, de 166 en 1837, passe seulement à 165 en 1838 et à 164 en 1839, c'est-à-dire que la baisse est presque insensible. De 1840 à 1844, à un moment de baisse, le nombre des hauts fourneaux, de 468 en 1841, s'élève à 469 en 1842 et à 471 en 1843 : l'augmentation est presque nulle, tandis que la baisse, nulle en 1841, très faible de 1841 à 1842, ne devient forte qu'en 1843; mais si les effets de cette baisse n'apparaissent pas encore en 1843, ils sont manisfestes en 1844, où le nombre des établissements tombe de 471 à 430. En 1907, en pleine hausse, l'augmentation du nombre des hauts fourneaux s'arrête : mais elle avait commencé en 1905, à la première impulsion, résultant simplement de l'arrêt de la baisse précédente, laquelle était forte; l'effet du changement de prix a donc pu s'épuiser avant la fin de la hausse [1].

La statistique comparée des variations du prix de la fonte et des

[1] D'ailleurs, entre 1903 et 1905, la *Statistique* traduit les changements qui s'accomplissent dans l'industrie par le développement des fours électriques : il y a là une cause de discordance entre les séries numériques.

variations du nombre des hauts fourneaux établit donc que les variations du nombre des hauts fourneaux dépendent des variations de prix.

Plusieurs séries de témoignages précis, recueillis à divers moments, confirment et illustrent cette conclusion.

En 1825, la hausse des prix est forte [1], et le marché la sent vigoureusement : il s'ensuit, déclare un contemporain, qu' « il y a eu émulation pour produire ; le minerai, n'importe sa qualité, a été recherché, et tous ceux qui ont été assez heureux pour en découvrir ont établi des fourneaux [2] ». La crise légère de 1828 a des effets contraires. Un industriel affirme que, si elle se prolongeait, elle serait ruineuse. « Je serais, dit-il, dans la nécessité d'interrompre les travaux dans une partie de mes usines; déjà, sous l'influence de la baisse qu'a subie le prix des fers, deux de ces hauts fourneaux ont cessé de travailler [3] ».

Pendant la dépression de 1860 et des années suivantes, nous suivons les progrès de la défaillance industrielle. Les inquiétudes se manifestent, l'énergie s'affaisse, les dispositions pessimistes prévalent. D'après un industriel, le seul projet de traité de commerce avec l'Angleterre, paraissant devoir entraîner une baisse de prix, a interrompu les projets de création et de développement. « Il est probable qu'un certain nombre de hauts fourneaux, les moins avantageusement placés, cesseront de fonctionner, et que d'autres restreindront leur fabrication [4] ». Notre expérience prouve que ces prévisions se sont réalisées, et les témoignages des contemporains montrent dans quelles conditions. « Dans ce moment-ci, déclare un industriel, il n'y a pas de cours. Nous vendons 160 à 170 francs. Le 27 décembre, j'ai vendu 300.000 kilogrammes à 147 francs ; à ce prix, nous joignons les deux bouts à peu près. Depuis, on m'a demandé une livraison pareille; j'ai répondu par le prix de 125 fr.; on ne m'a pas fait de propositions; je laisse en magasin; j'ai éteint un haut fourneau [5] ». L'extinction, la suppression des hauts four-

[1] D'après la *Statistique de l'industrie minérale,* le prix de la fonte brute s'élève de 190 à 215.

[2] *Archives parlementaires,* 2e série, t. XLVI, p. 655, Chambre des députés, 4 avril 1826, discours de M. de Saint-Géry.

[3] *Enquête sur les fers.* Paris, 1829, in-4°, p. 111, déposition de M. Goupil.

[4] *Enquête, Traité de commerce avec l'Angleterre, Industrie métallurgique,* Paris, 1860, 2 vol. in-4°, t. I, p. 128-129.

[5] *Ibid.,* p. 103.

neaux est la détermination nécessaire imposée par la baisse des prix.

En 1882, après un moment de hausse, les cours fléchissent : les créations de hauts fourneaux vont être brusquement arrêtées. « Pour enrayer la baisse qui tendait à se produire, écrit-on au début de 1883, les maîtres de forges de Meurthe-et-Moselle ont décidé d'éteindre des hauts fourneaux[1] ». La mesure se généralise rapidement. « Dans l'Est, on éteint des hauts fourneaux pour écouler les stocks[2] ». La *Statistique de l'industrie minérale* résume ainsi la situation et les décisions prises : « En 1883, l'excès de la concurrence a déterminé la forte baisse de prix que nous avons précédemment signalée, et la marche des hauts fourneaux a dû se ralentir[3] ». Jusqu'à la fin de la baisse, on éteint des hauts fourneaux « pour éviter l'accumulation de fontes dont le prix de revient relativement élevé avait limité l'écoulement »[4].

A la reprise, le revirement est immédiat. « La hausse survenue à la fin de 1888 a permis de rallumer des fourneaux qui chômaient depuis longtemps[5] ». En 1889, « les cours de la fonte d'affinage et des combustibles s'accentuent encore, et il est difficile d'obtenir des livraisons immédiates de coke. Il est assez probable que quelques hauts fourneaux éteints depuis un certain temps vont profiter de la situation actuelle pour rallumer quelques feux[6] ». Nous avons constaté comment ces prévisions se sont vérifiées. L'action des prix détermine progressivement les motifs et les résolutions des industriels. « On est en train de remonter aux usines de Closmostier, écrit-on en février 1890, un haut fourneau qui pourra être prêt dans la deuxième quinzaine de mars. Il y a un an environ, quand les producteurs métallurgiques de la Meurthe annoncèrent un premier relèvement des prix, il avait été question du rallumage de ce fourneau[7] ». L'énergie de l'activité industrielle et sa puissance de

[1] *Le génie civil*, 15 mars 1883, p. 240.

[2] *Ibid.*, 1er avril 1883, p. 264.

[3] P. (71).

[4] *Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn, Assemblée générale, 21 décembre 1886, Rapport du conseil d'administration, 10 janvier 1888*, in-4°, p. 4.

[5] Francis Laur, *La défense nationale assurée par le maintien des droits sur les produits métallurgiques*, Neuilly-sur-Seine, 1891, in-8°, p. 35-36 citant une lettre de M. Dreux à *L'écho des mines*, 28 janvier 1891.

[6] *L'économiste français*, 28 septembre 1889.

[7] *La métallurgie*, 5 février 1890, p. 169.

réalisation dépendent de la force des représentations exprimées ou déterminées par les prix.

§ 3. *Conséquences et corollaires : des variations des prix dépendent celles du développement industriel, en particulier celles de la grandeur et du nombre des établissements.*

Du rapport établi entre les variations des prix et les variations du nombre des hauts fourneaux résultent des conséquences importantes.

Le nombre des hauts fourneaux est un des éléments constitutifs du développement de l'industrie. Par conséquent, si ses variations dépendent, comme nous l'avons démontré, des variations de prix, les prix sont un facteur déterminant du développement industriel. Mais cette proposition ne doit pas être admise seulement dans un sens large et vague : précisons-la. Le développement industriel consiste dans des alternatives de croissance et de décroissance que nous pouvons évaluer par des nombres, plus exactement par des augmentations et par des diminutions de nombres : parmi ces augmentations et ces diminutions sont celles du nombre des hauts fourneaux, que nous avons examinées. Dans ces conditions, d'après notre démonstration, la croissance du développement industriel est déterminée par la hausse des prix, la décroissance par la baisse.

La portée de cette première conséquence est considérable. Elle entraîne des corollaires d'importance majeure dans la théorie et dans la pratique. Toutefois, il n'est pas dans notre dessein de les développer ici, où nous nous proposons seulement de mettre en évidence des lois générales de causalité.

Même précisés comme ils l'ont été par nous, les termes de croissance et de décroissance sont trop compréhensifs pour que nous puissions nous en contenter. La croissance et la décroissance de l'industrie impliquent plusieurs vastes séries de phénomènes où nous devons pénétrer et que nous devons distinguer pour définir les résultats de notre démonstration.

En effet, si les variations des prix déterminent les variations du nombre des hauts fourneaux, elles doivent nécessairement agir sur la grandeur des établissements, soit que leur nombre subisse ou ne subisse pas lui-même l'influence des prix. Cette hypothèse se vérifie dans des conditions que nous allons déterminer.

En 1789, la grande majorité des établissements sidérurgiques n'ont pas plus d'un haut fourneau, et le nombre moyen des hauts fourneaux par établissement ne s'élève guère au-dessus de 1 [1]. Cette moyenne varie insensiblement pendant les années suivantes. D'après les statistiques de 1801 à 1805, quelques établissements ont 2 hauts fourneaux ; mais généralement ce sont des hauts fourneaux de rechange, et d'ailleurs le nombre moyen des hauts fourneaux par établissement ne dépasse guère l'unité. Il est 1,23 pour l'ensemble des départements où des nombres nous sont donnés, et 1,08 si on en retranche la Moselle, où le nombre de 14 hauts fourneaux pour 10 établissements est très supérieur à la moyenne [2]. Au total, il a pu se produire à ce moment, qui est un moment de hausse, une faible augmentation de la grandeur moyenne des établissements.

En 1811, le nombre moyen des hauts fourneaux par établissement s'élève à 1,15 [3]. En 1812, dans les demandes de maintien d'usines [4], prédominent de beaucoup les établissements comprenant un seul haut fourneau [5]. A la même époque, dans la Dordogne, on compte 29 hauts fourneaux pour 24 établissements, soit 1,21 par établissement. La faible augmentation acquise après 1789 se maintient sans changement appréciable.

De 1814 à 1819, presque tous les établissements nouveaux ne comprennent qu'un haut fourneau [6]. En 1817, dans la Meuse, 20 établissements en ont un ; un seul en a 2 [7]. Dans la Haute-Marne, on compte 41 hauts fourneaux pour 37 établissements [8], soit 1,11 par établissement. En 1818, on compte dans la Côte-d'Or 37 hauts fourneaux pour 37 établissements [9], soit 1 par établissement ; dans la Dordogne, 36 pour 31 [10], soit 1,16 ; dans l'Eure, 10 pour 9 [11],

[1] D'après les documents des Archives nationales, surtout F[12] 680 et F[14] 105.026 et suiv., que nous publierons prochainement sous le titre de l'*Industrie sidérurgique en France au début de la Révolution.*

[2] *Mémoire statistique du département de la Moselle*, an XI, in-fol.

[3] D'après l'enquête de 1811, Arch. nat., F[12] 1603 à 1610.

[4] Par application de la loi de 1810 sur les usines à feu.

[5] D'après les documents des Arch. nat., F[14] 105.026 à 105.313.

[6] D'après les mêmes sources, dont nous ne pouvons fournir ici le détail.

[7] Arch. nat., F[14] 105.174, État du 21 janvier 1817.

[8] Arch. nat., F[14] 105.143.

[9] Arch. nat., F[14] 105.076.

[10] Arch. nat., F[14] 105.086, Tableau des usines.

[11] Arch. nat., F[14] 105.100, État du 11 septembre 1818.

soit 1,11 ; dans l'Indre [1], 12 pour 10, soit 1,2. Les établissements créés en 1823 n'en comprennent qu'un. Les années 1814 à 1822 se trouvent en période de hausse, surtout forte en 1816, 1820, 1822.

De 1825 à 1827, moment de hausse forte, un grand nombre d'établissements sont créés avec un seul haut fourneau. Mais des établissements anciens doublent le leur, et d'autres sont créés avec plus de deux : l'usine de Lhorme en comprend 3 [2], celles de La Voulte [3], de Firminy [4] et d'Aubin 4 [5], celle de Tamaris 6 [6]. Le moment est venu de vastes établissements, dont les dimensions dépassent de beaucoup la grandeur moyenne. Ils se constituent au moment positif de 1825-1826, mais ils durent, et nous les retrouvons, multipliés, lors de l'enquête de 1828 et ultérieurement.

De 1835 à 1837, autre moment positif, de nombreux établissements doublent leur haut fourneau [7]. Mais, au même moment, les établissements à haut fourneau unique se multiplient ; aussi le nombre moyen des hauts fourneaux par établissement qui, d'après la *Statistique de l'industrie minérale*, ne dépasse pas 1,11 en 1835 [8], reste identique en 1844 [9], malgré l'augmentation du nombre des grands établissements depuis 1835.

En 1841, un quatrième haut fourneau est ajouté à l'usine de Hayange [10] ; en 1843, le nombre des hauts fourneaux de la Voulte s'élève de 4 à 6 [11] ; en 1844, l'usine de Commentry s'établit avec 6 hauts fourneaux [12]. De 1845 à 1847, moment de hausse, parmi

[1] Arch. nat., F[14] 105.113, Tableau, 1818.

[2] Arch. nat., F[14] 105.133, demande du 28 mai 1825 et ordonnance du 22 février 1826.

[3] Arch. nat., F[14] 105.035, demande du 10 avril 1825 et ordonnance du 15 août 1827.

[4] Arch. nat., F[14] 155.063, demande d'octobre 1826 et ordonnance du 26 décembre 1827.

[5] Arch. nat., F[14] 105.063, demande du 20 octobre 1827 et ordonnance du 21 janvier 1829.

[6] Arch. nat., F[14] 105.105, demandes du 25 novembre 1825 et du 29 mars 1830 et ordonnance du 7 novembre 1831.

[7] Arch. nat., F[14] 105.169, demande, 1er février 1835, d'établir un second fourneau à l'usine deMontblainville (Meuse) ; F[14] 105.041, demande, 19 avril 1835, d'établir un second haut fourneau aux forges de Bazeilles (Ardennes) ; F[14] 104.168, demande, 6 novembre 1835, d'établir un second haut fourneau à l'usine d'Abainville (Meuse).

[8] 438 hauts fourneaux pour 395 établissements.

[9] 430 hauts fourneaux pour 387 établissements.

[10] Arch. nat., F[14] 105.180, demande du 18 décembre 1841.

[11] Arch. nat., F[14] 105.035, demande du 1er octobre 1843.

[12] Arch. nat., F[14] 105.032, demande du 27 août 1844.

les nombreux établissements créés, quelques-uns ont un haut fourneau, d'autres 2 [1], plusieurs de 4 à 6 [2]; 4 et 6 deviennent des nombres fréquents. Le *Rapport* sur l'exposition de 1849 montre l'importance acquise par les grands établissements [3]. Ces progrès se maintiennent pendant les années suivantes et se manifestent lors de l'exposition de 1855 [4]. La grandeur maxima des établissements s'est considérablement accrue d'un moment positif à l'autre.

En 1873, nous retrouvons la *Statistique de l'industrie minérale*. Elle nous fait connaître que la grandeur maxima atteint 13 hauts fournaux dans l'usine du Creusot. Mais l'établissement le plus important après celui-ci n'en a que 7, et les plus vastes usines qui viennent ensuite ne dépassent point 4 [5]. Toutefois, le nombre moyen des hauts fourneaux par établissement s'élève alors à 1,45 : c'est le résultat de l'accroissement progressif des plus grands établissements et de la diminution du nombre des plus petits, depuis la hausse de 1856.

Nous constatons, à partir de 1873, la diminution de la grandeur maxima des établissements, l'égalisation croissante de leurs dimensions, l'augmentation de leur grandeur moyenne. En 1880, l'usine du Creusot, la plus vaste, n'a plus que 8 hauts fourneaux ; mais 6 établissements en ont 4, et 4 en ont 3. Les plus grands établissements ne dépassent plus ces nombres 3 et 4.

De 1873 à 1878, le nombre des hauts fourneaux par établissement [6] oscille de 1,45 à 1,46, sans descendre au-dessous de 1,43, en 1874. De 1878 à 1883, il augmente de 1,46 à 1,71. De 1883 à 1885, il diminue de 1,71 à 1.39. De 1885 à 1891, il augmente de

[1] Arch. nat., F^{14} 105.035, demande, 27 mai 1845, d'établir une usine au Pouzin (Ardèche); F^{14} 105.162, demande, 13 décembre 1845, d'établir une usine à Champigneulles (Meurthe) ; F^{14} 105.154, demande, 22 septembre 1846, d'établir une usine à Saint-Dizier.

[2] Arch. nat., F^{14} 105.035, demande, 6 juin 1846, d'établir 4 hauts fourneaux au Pouzin (Ardèche); F^{14} 105.180, demande, 20 juillet 1846, d'établir une usine comprenant 4 hauts fourneaux, à Stiring, commune de Forbach (Moselle) ; F^{14} 105.138, demande, 25 février 1847, d'établir 6 hauts fourneaux à Duravel (Lot); F^{14} 105.181, demande, 18 mars 1847, d'établir une usine comprenant 4 hauts fourneaux à Ars-sur-Moselle (Moselle) ; F^{14} 105.033, demande, 22 avril 1847, d'établir 4 hauts fourneaux à Montluçon (Allier) ; F^{14} 105.183, demandes, 27 février et 2 septembre 1847, d'élever à 6 le nombre des hauts fourneaux de Hayange (Moselle).

[3] T. II, p. 305 et suiv.

[4] P. 25 et suiv.

[5] *Statistique*, 1873-1875, p. XLIV.

[6] Calculé d'après les nombres donnés par la *Statistique de l'industrie minérale*.

1,39 à 1,84. De 1891 à 1895, il diminue de 1,84 à 1,68. De 1895 à 1900, il augmente de 1,68 à 2, et se maintient à ce nombre en 1901. Il tombe à 1,84 en 1902, remonte à 2,07 en 1903. De 1903 à 1905, il diminue de 2,07 à 1,81. De 1905 à 1911, il augmente de 1,81 à 2,61.

L'allure de ces variations est caractéristique ; elle confirme, en les précisant, les résultats des observations discontinues faites de 1789 à 1873. Aux moments de hausse, la grandeur moyenne des établissements augmente ; aux moments de baisse, elle cesse d'augmenter, diminue, puis se relève, et peut encore diminuer, sans tomber généralement au niveau de la diminution subie à la baisse précédente. Les moments de hausse sont des moments de développement positif, les moments de baisse sont des moments de sélection et de consolidation des résultats.

Le mécanisme des variations de la grandeur moyenne des établissements est donc sous la dépendance immédiate des variations de prix. Il s'ensuit que les variations de prix exercent une action déterminante sur les phénomènes de développement caractérisés par les variations de la grandeur moyenne et en particulier sur les phénomènes désignés sous le terme général de concentration industrielle. Ces phénomènes complexes et souvent confondus les uns avec les autres ne seront expliqués qu'autant qu'ils seront rapportés, série par série, à des déterminations précises. Nous venons de montrer, par un exemple, comment l'explication peut être donnée.

Mais les variations de la grandeur moyenne que nous avons établies impliquent certaines variations dans le nombre des établissements. Examinons-les seulement de 1873 à 1905, d'après la *Statistique de l'industrie minérale,* qui nous fournit des données continues.

De 1873 à 1879, le nombre des établissements producteurs de fonte diminue de 218 à 127, soit 41,7 p. 100 ; de 1879 à 1880, il augmente de 127 à 130, soit 2,3 p. 100 ; de 1880 à 1888, il diminue de 130 à 68, soit 47,8 p. 100 ; de 1888 à 1890, il augmente de 68 à 70, soit 2,9 p. 100 ; de 1890 à 1894, il diminue de 70 à 57, soit 18,6 p. 100 ; de 1894 à 1900, il augmente de 57 à 62, soit 8,8 p. 100 ; de 1900 à 1904, il diminue de 62 à 54, soit 12,9 p. 100 ; en 1905, il augmente de 54 à 64, soit 18,5 p. 100. Mais ici s'introduisent dans la *Statistique* de nouvelles données qui faussent les conditions de l'observation.

Les variations du nombre des établissements dépendent donc, elles aussi, des variations de prix. La hausse en détermine l'augmentation, la baisse la diminution. Les moments de hausse sont des moments de création et de multiplication, les moments de baisse sont des moments d'élimination et de sélection.

Ces conclusions ont une portée générale : elles s'appliquent aux autres industries sidérurgiques comme à celle de la fonte brute. Seulement, dans les autres industries, les conditions de l'expérience sont plus compliquées, et l'interprétation des résultats nous entraînerait à des développements que nous ne pouvons pas nous permettre ici.

§ 4. *Portée de la détermination : les variations du marché, exprimées par celles des prix, agissent sur les variations d'ordre spécifique.*

Les variations que nous avons rapportées démontrent que le nombre des établissements diminue plus fortement à la baisse qu'il n'augmente à la hausse. Que devons-nous en conclure?

Nous avons constaté précédemment que, pour la grandeur des établissements, les moments de hausse sont des moments de développement positif et les moments de baisse des moments de consolidation des résultats acquis. Tout se passe comme si les plus grands établissements, ayant accru leurs dimensions à la hausse, résistaient davantage à la baisse, et comme si les plus petits établissements, après s'être maintenus à la hausse, manifestaient à la baisse une résistance beaucoup moindre. De nombreux faits illustrent cet aspect des phénomènes; mais ce n'est encore qu'un aspect superficiel, sous lequel nous devons nous efforcer d'atteindre une réalité plus complexe.

Très différents par les dimensions, les établissements producteurs de fonte ne peuvent pas être et ne sont pas absolument homogènes. L'augmentation de grandeur correspond en général à une augmentation de complication fonctionnelle et la diminution de grandeur à une diminution de complication. Les variations de grandeur étant, comme nous l'avons démontré, sous la dépendance des prix, il s'ensuit que les variations de prix exercent aussi une action déterminante sur la combinaison des fonctions.

Nous avons vérifié cette induction par une expérience générale portant sur les usines sidérurgiques, parmi lesquelles sont compris

les établissements producteurs de fonte, et nous avons publié les résultats de cette expérience[1]. Elle démontre en effet que les variations de la composition fonctionnelle dépendent des variations de prix.

Mais, s'il en est ainsi, les variations de prix et les variations générales du marché qu'elles expriment ont une portée beaucoup plus étendue que ne le laissaient supposer nos premières observations. Non seulement elles entraînent des modifications considérables dans la forme de l'industrie, c'est-à-dire dans le nombre, la grandeur et la distribution des établissements, mais elles déterminent des changements profonds dans sa structure intime, dans la nature et la combinaison de ses fonctions : les variations les plus subtiles de la spécialisation en dépendent.

Nous n'entrerons pas dans l'analyse de ces déterminations; mais s'il est vrai que l'action des prix s'exerce jusque dans les transformations de la constitution des espèces et dans les phénomènes spécifiques en général, nous pouvons élargir notre expérience et porter notre examen sur les faits de cet ordre les plus généraux. La création des espèces elles-mêmes, impliquant des phénomènes morphologiques et des phénomènes fonctionnels, doit dépendre des variations de prix. Nous allons montrer que cette hypothèse se vérifie.

§ 5. *Application de la détermination aux phénomènes de création des espèces : ils sont soumis aux conditions de la périodicité.*

Voici comment notre démonstration sera conduite. Nous allons faire voir que les périodes de hauts prix sont favorables et les périodes de bas prix défavorables à la création des espèces, que les premières sont des périodes de multiplication et les secondes des périodes d'élimination des espèces. Nous allons faire voir, plus précisément, que les moments de hausse déterminent des créations d'espèces et les moments de baisse des disparitions. Notre examen partira, comme précédemment, de l'année 1789, qui est capitale pour notre documentation.

La période de hauts prix qui commence à ce moment est une

[1] *Les applications de la méthode positive en économie politique,* dans la *Revue du mois,* 10 décembre 1913, p. 647-663.

période d'intense création. Alors apparaissent, dans tous les genres, des espèces nouvelles.

Plusieurs sont mentionnées dans les rapports publiés sur les premières expositions de l'industrie. En général, ces rapports ne définissent pas exactement les caractères spécifiques des établissements désignés, ou ne rapportent pas avec précision les fonctions décrites à des établissements spécifiquement déterminés : du moins, ils nous font connaître la nature de ces fonctions et nous permettent d'induire que des espèces caractérisées par elles s'introduisent dans l'économie. Nous notons ainsi, en 1798, la fabrication des articles en tôle vernie ; en 1801, la fabrication des toiles métalliques [1] ; en 1806, la fabrication des machines de précision [2].

Avec ces témoignages s'accordent ceux des enquêtes révolutionnaires, des statistiques préfectorales de 1801 à 1805, des rapports, discussions et délibérations des grands conseils de l'industrie et du commerce pendant le Premier Empire et pendant la Restauration. L'accord général des données fournies par ces sources montre l'importance des phénomènes d'innovation et de création.

Analysons-les par familles d'industrie.

A côté des anciens établissements producteurs de fonte, à côté des hauts fourneaux de type normal au charbon de bois [3], se distinguent les espèces nouvelles qui fabriquent la fonte au coke. Représentées d'abord par un seul type d'établissement, celui du Creusot [4], elles se différencient lors de l'enquête de 1811 [5]. Peu après se constituent celles qui fabriquent la fonte au bois et au coke, selon divers procédés distincts par la nature et les proportions du mélange des combustibles. En 1825 apparaissent, nettement constituées, celles qui associent dans les hauts fourneaux le coke et le charbon de bois, c'est-à-dire qui fabriquent la fonte au combustible mélangé ou mixte [6], ou qui, en augmentant le nombre

[1] De Colmont, *Histoire des expositions*, Paris, 1855, in-8, p. 9-13.

[2] *Rapport sur l'exposition de 1806*, ch. XIX.

[3] Et qui conservent une grande diversité ; cf. Barral, *Mémoire sur les usines employées à la fabrication du fer dans le département du Cher, Journal des mines*, 1809, t. XXVI, p. 269-270.

[4] Arch. nat., F[12] 95.333, Mémoire sur la fonderie du Creusot.

[5] Cf. en particulier, Arch. nat., F[14] 105.181, Avis du Conseil général des mines du 23 avril 1847, sur les progrès de la fabrication de la fonte au coke, à partir du début du XIXe siècle.

[6] Arch. nat., F[14] 105.189, demande, par affiche du 23 mars 1825, d'établir un haut fourneau au charbon de bois et au coke dans la commune de Corvol-l'Orgueilleux

de leurs hauts fourneaux, associent cette fabrication à l'ancienne[1]. A partir de 1831, la *Statistique de l'industrie minérale* distingue ces espèces de hauts fourneaux, auxquelles se réfèrent désormais les données relatives à la composition des établissements et à leur fonctionnement.

Pour la fabrication du fer et de l'acier, la multiplication spécifique n'est pas moindre. A côté des forges normales fabriquant le fer au charbon de bois, des forges catalanes, des établissements de réchauffage, petites forges, martinets, taillanderies, des établissements à fonctions complexes[2], apparaissent des espèces nouvelles. D'abord, certains établissements associent, selon diverses combinaisons, l'emploi de la houille à celui du charbon de bois[3]. D'autres, après 1810, emploient exclusivement la houille[4]. Même parmi les forges au bois, déjà différenciées par le mode de fabrication[5], s'introduisent de nouvelles espèces, caractérisées par de nouveaux procédés. En 1833, par un tableau des méthodes employées, la *Statistique de l'industrie minérale* nous offre un aperçu des espèces correspondantes[6]. Mais il y en a beaucoup d'autres, qui réunissent, par des combinaisons nouvelles, d'anciens procédés de même genre et rassemblent, en des types nouveaux, des fonctions variées. Par la diversité et la complication de ses données en 1846 et en 1856, la *Statistique* nous permet d'estimer la multiplication des espèces au milieu du XIXe siècle.

Tout à fait analogues sont les phénomènes relatifs à la fabrication de l'acier. Les différences de procédés, les spécialités de production, les combinaisons diverses pour la fabrication des produits

(Nièvre); F14 104.165 demande, 25 avril 1825, d'établir un haut fourneau au charbon de bois et au coke à la forge d'Abainville (Meuse); F14 105.077, demande, 28 mai 1829, d'établir un haut fourneau au charbon de bois et au coke dans la commune de Noizon (Côte-d'Or).

[1] Arch. nat., F14 105.071 demande, 20 septembre 1825, d'ajouter à l'usine de Torteron (Cher) un haut fourneau où pourront être mélangés le coke et le charbon de bois.

[2] Sur ces établissements, voir Arch. nat., F12 680.

[3] V. notamment Arch. nat., F12 *194-197, Procès-verbaux des séances du Conseil des fabriques et manufactures, t. I, p. 110, 9 mai 1811; F12 1607, dossiers de la Haute-Marne.

[4] Arch. nat., F12 95.077, Dufand, Instruction sur la fabrication du fer en substituant la houille au charbon de bois, 2 avril 1812.

[5] Cf. Arch. nat., F12 680.

[6] 1834, *Introduction*, p. 17: méthodes comtoise, bergamasque, nivernaise, wallonne, champenoise, anglaise.

bruts spéciaux et des produits ouvrés auxquels ils sont destinés déterminent de nouveaux types spécifiques, sous les noms communs d'aciéries, de fabriques, de manufactures ou de forges. On y fabrique, séparément ou conjointement, les divers aciers connus, naturel, fondu, cémenté, de forge, pour limes, pour faux, pour quincaillerie, etc. De là une multiplicité d'autant plus grande que les anciennes espèces n'ont pas disparu. Le *Rapport* sur l'exposition de 1827 enregistre ce caractère [1], confirmé par le *Rapport* sur l'exposition de 1834 [2]. Vers 1820 apparaît le type de l'aciérie complexe, où se rassemblent les fonctions successivement créées. Ce type se propage, en se différenciant, en 1845 et 1846, entre 1850 et 1856 [3].

Si nous remarquons que l'industrie du fer blanc se comporte de même [4], nous pouvons conclure que la multiplication des espèces est générale pour toutes les familles d'établissements qui fabriquent les produits bruts.

Mais ces familles elles-mêmes associent leurs fonctions dans des établissements complexes. Les uns combinent la fabrication de la fonte au coke et celle du fer à la houille, les autres la fabrication de la fonte et celle d'un ou plusieurs aciers spéciaux. Par la composition croissante de leurs fonctions, les forges anglaises et les

[1] P. 251.

[2] P. 46-56.

[3] Arch. nat., F[14] 105.208, demande, 23 mai 1845, d'établir à Guines (Pas-de-Calais) une usine pour la fabrication du fer et de l'acier, avec fours à puddler, fours de chaufferie, fours de cémentation; F[14] 105.134, arrêté du préfet de la Loire, 3 mars 1846, autorisant l'aciérie de Lorette, avec fours de cémentation et de fusion; demande, 16 mai 1846, de maintenir et d'augmenter l'aciérie des Rives, commune de Valbenoîte (Loire), comprenant fours de cémentation, fours de fusion, feux de chaufferie, feux de forge; F[14] 105.111, demande, 30 décembre 1850, d'établir à Saint-Seurin (Gironde) une aciérie comprenant fours de fusion, fours de cémentation et tous appareils d'ébauchage et de fabrication; F[14] 105.135, demande d'adjonctions à l'aciérie de Lorette, 7 avril 1851; demande d'adjonctions à l'aciérie d'Assailly, commune de Lorette, 28 décembre 1852; F[14] 105.185, demande, 4 mai 1854, de transformer l'usine de Hombourg-Haut (Moselle) en aciérie comprenant, d'après le décret du 17 juillet 1856, feux d'affinerie, de raffinerie, fours à puddler, à réverbère de chaufferie, de cémentation, cubilot.

[4] De Colmont, *Histoire des expositions*, p. 111 (exposition de 1819); *Rapport sur l'exposition de 1827*, t. I, p. 260; Arch. nat., F[14] 105.204, rapport de l'ingénieur des mines, 10 mai 1846, sur l'usine de Montataire (Oise) : elle commence en 1817 la fabrication du fer blanc par les procédés anglais; F[14] 105.197, rapport de l'ingénieur des mines, 19 avril 1858, sur l'usine d'Imphy (Nièvre) : elle commence en 1824 à ajouter à ses autres fonctions la fabrication du fer blanc.

usines mixtes constituent, à leur tour, des espèces nouvelles. Ainsi se multiplient, jusqu'au milieu du siècle, les éléments de la création spécifique.

A ce moment, moment de hausse forte, au terme d'une période de hauts prix, la coexistence d'espèces si variées met dans l'économie une extrême diversité. Leur nombre atteint alors son maximum. Il va décroître ensuite, au cours de la période suivante, qui est une période de dépression. Mais, avant d'examiner cette diminution, nous allons poursuivre notre expérience sur les espèces d'ordre différent.

Les phénomènes de création spécifique s'étendent aux établissements d'ébauchage. A côté des martinets, fenderies, batteries, platineries de différents types, moulins, petites forges, martinets spéciaux pour le fer et pour l'acier, martinets de clouterie, martinets de parage[1], apparaissent après 1814, et surtout après 1820, les fenderies avec laminoirs, les fenderies-laminoirs, indépendantes ou intégrées à des établissements de fabrication[2], et les différentes espèces d'établissements, simples ou complexes, où le laminoir exerce la fonction principale ou la fonction unique, diversement spécialisée[3]. En s'ajoutant ou en se substituant à celles des anciennes espèces, ces fonctions en déterminent d'autres de même ordre, de même famille ou de même genre, étirage ou tôlerie, laminage d'échantillons variés, ébauchage de divers produits ou, plus particulièrement, de tôles spéciales, destinées à divers établissements de dénaturation.

D'autre part, en se combinant avec les différentes fabrications de produits bruts, les fonctions d'ébauchage donnent lieu à de nouvelles créations spécifiques. De nombreux types se constituent, notamment en 1825, en 1835 et 1836, en 1845, entre 1853 et 1856, de plus en plus complexes, jusqu'aux établissements qui fabriquent

[1] V. Arch. nat., F^{12} 680.

[2] Arch. nat., F^{14} 105.028, demande, 15 juin 1814, d'établir laminoir et fenderie au Grand-pas-Bayard, commune d'Hirson (Aisne); F^{14} 105.029, demande, 28 mai 1815, d'établir une usine à Sougland (Aisne), avec laminoir, fenderie, martinet; F^{14} 105.145, demande, 7 mai 1819, de conserver à Écot (Haute-Marne) la fenderie construite vers 1816, et de s'en servir comme de fenderie ou de laminoir.

[3] Arch. nat., F^{14} 105.076, demande, novembre 1814, d'ajouter un laminoir à la forge de Bèze (Côte-d'Or); F^{14} 105.049, rapport de l'ingénieur des mines, 15 décembre 1823 : l'usine de Brévilly (Ardennes) fut fondée en 1815-1816 sous forme de laminoir.

tous les échantillions de fer et d'acier en vue de toute espèce d'élaboration[1].

Pour la fabrication des produits ouvrés, nous observons des phénomènes analogues : les espèces se multiplient par créations périodiques.

A côté des établissements de ferronnerie d'ancien type, des établissements de maréchal, des maréchaleries ou des martinets à fonctions complexes ou spécialisées[2], des taillanderies hétérogènes ayant pour fonctions la fabrication, l'adaptation et la réparation des outils[3], des établissements anciens de quincaillerie[4], des forges ou des petites forges qui fabriquent les outils agricoles, la grosse quincaillerie et les pièces de forge[5], nous voyons apparaître de nouveaux types d'établissements. Les uns fabriquent spécialement certains outils ou certaines séries d'outils, anciens ou nouveaux, outils de menuiserie, de jardinage, enclumes, outils pour diverses industries, en particulier pour celles du fer[6]. D'autres se constituent, surtout à partir de 1840 ou 1845, qui ont pour fonctions, séparées ou réunies, la fabrication des ferrures et des ressorts pour chemins de fer, des rails, et, d'autre part, la fabrication des fers à construction et en général de tous les produits marchands de gros échantillon[7]. Durant la même période apparaissent les

[1] Par exemple, Arch. nat., F^{14} 105.033, demande du 20 septembre 1853 pour l'usine Saint-Jacques à Montluçon ; F^{14} 105.136, demande du 17 octobre 1855 pour l'usine de l'Horme (Loire) ; F^{14} 105.129, demande du 28 avril 1856 pour l'usine de Fraisans (Jura) ; F^{14} 105.149, demande du 10 septembre 1856 pour l'usine de Brévilly (Ardennes).

[2] Par exemple, Arch. nat., F^{14} 105.034, rapport de l'ingénieur des mines, 7 vendémiaire an XII, sur la forge maréchale ou martinet de Sachaz (Hautes-Alpes) ; F^{14} 105.146, demande, 1825, de maintenir le martinet d'Osne-le-Val (Haute-Marne).

[3] Arch. nat., F^{14} 105.119, demande, 16 septembre 1818, d'établir, pour la fabrication et la réparation des outils, une taillanderie ou martinette à Revel (Isère) ; F^{14} 105.118, nombreuses ordonnances, en 1818, pour le maintien de taillanderies dans l'Isère.

[4] Cf. pour la Loire en 1818, Duplessy, *Essai statistique sur le département de la Loire,* Monbrison, 1818, in-8°, p. 356.

[5] Par exemple, Arch. nat., F^{14} 105.217, demande, 26 juillet 1812, de régulariser les cinq forges du Bas-Rhin ; F^{14} 105.203, rapport de l'ingénieur des mines, 28 avril 1859, sur la fabrication des fers et de la grosse quincaillerie à l'usine de Ferrière-la-Grande (Nord).

[6] *Rapport sur l'exposition de 1834,* t. III, p. 98 : fabrication des outils divers ; *Rapport sur l'exposition de 1839*, t. I, p. 404 : fabrique d'étaux, enclumes, marteaux à Nevers ; Rivoire, *Statistique du département du Gard,* Nîmes, 1842, 2 vol. in-4°, t. II, p. 78 : fabrique d'outils aratoires à Nîmes, établie depuis quelques années.

[7] Par exemple, Arch. nat., F^{14} 105.208, usine de Guines (Nord), en 1846 ; F^{14} 105.201, usine de Hautmont (Nord), en 1847 ; F^{14} 105.135, usine de Pré-Château (Loire), en

fabriques spécialisées de boulonnerie, de visserie, de fers à cheval[1], et les établissements qui associent ces fabrications à celles du gros matériel de ferronnerie, de la grosse quincaillerie, des fers marchands[2].

Aux anciens établissements de taillanderie et de coutellerie[3], répartis en genres distincts, coutellerie de luxe, de produits courants, de produits vulgaires[4], s'ajoutent des espèces nouvelles. Certains établissements se spécialisent dans la fabrication des cisailles, des faux et des faucilles[5], des scies spéciales[6], des faux et des limes[7], des limes de différentes sortes[8]. D'autres rassemblent la fabrication de tous les outils d'acier[9].

De 1825 à 1830 se constituent des usines qui fabriquent des

1855; F[14] 105.135, usine de la Chapelle (Loire), en 1856; F[14] 105.186, usine de Novéant (Moselle), en 1856.

[1] *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale,* 1805, p. 305-310 : fabrication des vis; *Rapport sur l'exposition de 1844,* t. I, p. 823, création de la fabrique de vis et articles analogues à Morvillars en 1828; *Rapports sur l'exposition de 1889, classe 41,* p. 261, création de la boulonnerie Dervaux-Ibled à Vieux-Condé (Nord) en 1828; *Rapport sur l'exposition de 1834,* t. III, p. 96, développement de la fabrication des écrous à la mécanique; Dubois, *Statistique du département des Ardennes,* Charleville, 1842, in-8°, p. 37 : il existe deux fabriques de fers à cheval.

[2] Par exemple, Arch. nat., F[14] 105.203, rapport de l'ingénieur des mines, 28 avril 1859, sur la demande d'établir à Ferrière-la-Grande (Nord) une usine pour la fabrication des gros et petits fers, de la grosse quincaillerie, boulons, rivets, etc., et les établissements cités plus haut, note 7.

[3] *Rapport sur l'exposition de 1806,* p. 270-271; Arch. nat., F[12] 95.078, Mémoire sur la coutellerie française, 14 juin 1807.

[4] *Rapport sur l'exposition de 1839,* t. I, p. 459.

[5] Arch. nat., F[12] 1305B, 1318 : fabrication de faux et faucilles en 1795-1796; *Bulletin de la Société d'encouragement,* 1806, p. 319; fabriques de faux des départements du Haut-Rhin, Moselle, Vosges, Doubs, Hautes-Alpes; W. Jackson, *James Jackson et ses fils,* Paris, 1893, in-8°, p. 125-126 : société des fabriques de faux et faucilles de Saint-Étienne.

[6] Arch. nat., F[12] 95.082, forges de Lucelle (1803), comprenant des martinets pour la fabrication des scies; *Bulletin de la Société d'encouragement,* 1818, p. 348 : manufactures Peugeot de scies laminées à Hérimoncourt, fondée en 1810, pleinement active en 1812; Héron de Villefosse, *Rapport fait au jury central de l'exposition des produits de l'industrie française de l'année 1827 sur les objets relatifs à la métallurgie,* Paris, 1827, in-8°, p. 143 : Coulaux et Cie, à Molsheim, ont introduit depuis 1823 la fabrication de 26 nouvelles sortes de scies.

[7] Arch. nat., F[14] 105.107, demande, 18 mai 1815, d'établir à Toulouse une fabrique d'acier et de faux (et de limes); F[14] 105.177, demande, 22 août 1826, d'augmenter l'usine Coulaux et Cie à Bærenthal (Moselle) pour la fabrication des scies, faux, limes, etc.

[8] Arch. nat., F[12] 1318, 95.093B, 95.094; F[14] 105.117.

[9] Par exemple, Arch. nat., F[14] 105.052, forge Ruffié, à Foix (adjonctions en 1817), et les établissements Coulaux cités.

chaînes-câbles [1], des tubes en fer et des fers creux [2]. Après 1814, certains établissements de tréfilerie fabriquent des produits spéciaux, fils d'acier, cordes de piano et, séparément ou conjointement, les divers produits de la chaînerie et de la clouterie [3]. En 1826 apparaissent les établissements de clouterie mécanique [4], ceux qui fabriquent des pointes spéciales, des chevilles [5], etc. A partir de 1814, des fabriques de quincaillerie, multipliant les espèces de produits fabriqués [6], forment, à côté des fabriques de spécialités [7], des types de plus en plus complexes. Dans la dernière décade du XVIIIe siècle [8], puis à partir de 1820 [9], se constituent des fabriques spécialisées d'aiguilles.

Tandis que la serrurerie s'enrichit des serruriers-mécaniciens et des serruriers-constructeurs [10], la charpente métallique se constitue avec les établissements de construction, dont les espèces et les variétés se multiplient de 1850 à 1855 [11], avec les fabriques de lits

[1] *Rapport sur l'exposition de 1889, classe 41*, p. 209; fondation en 1826 des usines de Raismes et de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) pour la fabrication des chaînes et des chaînes-câbles.

[2] *Rapport sur l'exposition de 1867,* t. V, p. 553 : introduction de l'industrie des tubes et des fers creux en 1829.

[3] Arch. nat., F14 105.026, demande, 20 août 1816, d'établir à Dortan (Ain) une tréfilerie avec machine à pointer; F14 105.126, demande, 14 mai 1823, d'établir à Villars-la Rixouse (Jura) une tréfilerie avec épinglerie; F12 95.082, fabrique de fil de fer et, depuis 1827, de cordes de piano à Belleville (en 1831).

[4] *Rapport sur l'exposition de 1867,* t. V, p. 562.

[5] L'*Enquête* de 1860, p. 771-881, montre la grande diversité des espèces d'établissements dans la clouterie.

[6] *Rapport sur l'exposition de 1844,* t. I. p. 806-807 : « La date encore peu ancienne (1817), à partir de laquelle la quincaillerie a commencé à marquer comme industrie importante, est celle de l'organisation des grands centres de production. »

[7] *Ibid.,* p. 809 : « En dehors des établissements les plus importants et les plus connus, il existe un grand nombre de fabricants et d'ouvriers répandus sur tous les points de la France, s'occupant chacun d'articles spéciaux ou travaillant pour les besoins de sa localité. »

[8] Arch. nat., F12 679, 1321 : fabrication des aiguilles en 1795.

[9] *Rapport sur l'exposition de 1834,* t. III, p. 82.

[10] Arch. nat., F12 95.080, dossier concernant M. Mathé, serrurier-mécanicien à Paris (1811); Husson, *Les serruriers,* Paris, 1902, in-16, p. 33 : en 1811, la halle au blé de Paris est couverte d'une coupole en fer construite par le serrurier Roussel; *Enquête 1860,* t. I, p. 568 : ateliers de serrurerie et de construction de Joly, à Argenteuil.

[11] *Visite à l'exposition universelle de Paris en 1855,* Paris, 1855, in-16, p. 161 : grand développement de la construction mécanique; cf. aussi Arch. nat., F14 105.197, rapport de l'ingénieur des mines, 19 avril 1858, sur l'usine d'Imphy (Nièvre), qui comprend, depuis 1854, un atelier de grosse chaudronnerie et de fabrication de ponts en fer.

et de meubles en fer, les fabriques de devantures, de grilles et de grillages [1], de toiles et de tissus métalliques [2]. Après 1800 et surtout après 1820 apparaissent les établissements de chaudronnerie de fer, tantôt spécialisée, tantôt associée à la charpente, et les établissements spéciaux pour la construction des navires [3]. Tandis que, dans la fonderie de première fusion, des fabrications nouvelles sont introduites par des établissements hétérogènes, la fonderie de seconde fusion, en s'adjoignant à des établissements divers qui fabriquent des produits bruts, ébauchés ou ouvrés, et notamment aux fonderies de première fusion, constitue plusieurs espèces nouvelles [4]. Après 1835, plusieurs types d'établissements combinent toutes les fonctions de la fabrication, de la fonderie et de la construction mécanique [5].

Elle-même, l'industrie de la construction mécanique présente un développement extrêmement étendu et varié. Elle ajoute des espèces nombreuses aux anciens établissements producteurs de forces [6], de machines pour la sidérurgie [7], d'instruments scientifiques [8].

D'après le rapport de MM. Boigues et Javal au Conseil des fabriques, en 1826, la construction des machines à vapeur commence quelques années avant la Révolution dans les établissements Périer à Chaillot et Wilkinson au Creusot; mais elle subit un arrêt

[1] *Rapport sur l'exposition de 1834,* t. III, p. 108-111 : développement de l'industrie des lits, des meubles, des grilles, etc. ; *Rapport sur l'Exposition de 1839,* p. 155 : invention et fabrication des volets en fer pour les devantures ; *Rapport sur l'exposition de 1844,* t. I, p. 860 : développement de l'industrie des meubles en fer; *Enquête 1860,* t. I, p. 596 : industrie des grilles et grillages; variété des produits.

[2] *Rapport sur l'exposition de 1827,* t. I, p. 286 : développement de l'industrie des toiles métalliques.

[3] Bréhier, *Traité de la chaudronnerie industrielle en cuivre et en fer,* Paris, 1900, in-8°, p. 6 : « La spécialité de chaudronnerie en fer ne prit d'importance réelle qu'après la découverte et l'utilisation industrielle des propriétés de la vapeur d'eau vers 1820. »

[4] Nous retracerons ailleurs ce développement spécifique, très intense.

[5] Pour un des premiers cas, cf. Arch. nat., F[14] 105.217, demande, 24 septembre 1834, de régulariser les forges du Bas-Rhin, comprenant des ateliers de moulage et un atelier de construction.

[6] Par exemple, Arch. nat., F[14] 105.047, M. Lamotte-Flamand, fabricant de forces à Sedan, demande, 20 mars 1824, l'établissement d'une forge.

[7] Par exemple, Arch. nat., F[14] 105.146, demande, 1825, d'établir à Osne-le-Val (Haute-Marne) un martinet pour fabriquer des rouables et des pelles pour le lavage du minerai de fer.

[8] Cf. Arch. nat., AD XVIII[c] 303, rapport de Carnot, 13 brumaire an II, sur la manufacture extraordinaire d'armes établie à Paris : on a formé divers ateliers avec des horlogers et des ouvriers fabricants d'instruments de mathématiques.

jusqu'en 1814[1]. Après 1814, elle se développe largement[2], en particulier de 1825 à 1836[3]. D'après le *Rapport* sur l'exposition de 1844, l'impulsion est donnée en 1834, et, en 1839, les machines les plus usuelles sont de fabrication courante[4].

Le *Rapport* sur l'exposition de 1834 témoigne du nombre des espèces d'établissements créés pour la construction des machines[5]. Jusqu'au milieu du siècle, elles se multiplient, pour fabriquer les machines à vapeur[6], les machines spéciales[7] ou celles d'usage courant[8], les machines de toute espèce et de toutes dimensions ou les machines de même type[9], les machines-outils de toute sorte[10], les pièces de mécanique, les pièces détachées et les accessoires pour outillages industriels[11]. Le nombre et la diversité de ces établissements, simples ou complexes, sont attestés par les documents de 1855 à 1860.

On constate à ce moment, au milieu du XIXe siècle, les effets de cette intense création spécifique. Dans tous les ordres et presque dans tous les genres d'établissements sont apparues des espèces nouvelles, distinctes par la nature ou la combinaison de leurs fonctions. Dans la plupart des groupes, leur nombre atteint l'augmentation qu'on constate à la fin du siècle, d'après les *Recensements* et les documents contemporains, par rapport à l'état de 1789, d'où nous sommes partis.

[1] *Procès-verbaux,* t. IV, 26 janvier 1826.

[2] De Colmont, *Histoire des expositions,* p. 149, note les progrès réalisés après 1819.

[3] Cf. notamment l'*Histoire documentaire de l'industrie de Mulhouse et de ses environs au XIXe siècle,* Mulhouse, 1902, 2 vol. in fol., t. II, p. 661, 690 et suiv.

[4] T. II, p. 119 et suiv.

[5] T. III, p. 166, 215-229.

[6] *Rapport sur l'exposition de 1839,* t. II, p. 100.

[7] Par exemple, *Rapport sur l'exposition de 1844,* t. II, p. 185 : Decoster, à Paris, commence en 1835 à fabriquer la machine à filer le lin.

[8] *Ibid.,* p. 119 et suiv.

[9] Arch. nat., F14 105 109, demande, 17 février 1840, d'ajouter un haut-fourneau à la fonderie de Bordeaux : « Au moment où la navigation transatlantique par la vapeur prend un si grand développement, le gouvernement ne verra pas sans intérêt l'établissement de notre part de vastes ateliers propres à construire et à réparer les plus grandes machines. »

[10] *Rapports du jury sur l'exposition de 1855,* p. 268.

[11] Arch. nat., F14 105.096, demande, 14 juillet 1825, d'établir à Dampierre (Doubs) un feu de martinet pour « fabriquer des pièces de mécanique à l'usage des filateurs et autres fabriques et divers objets de serrurerie »; *Rapports du jury sur l'exposition de 1855,* p. 358, sur les établissements Peugeot et Cie, à Audincourt, pour la fabrication des pièces détachées pour filature.

Mais réservons toute comparaison avec les phénomènes ultérieurs. Cette période, qui s'étend approximativement de 1789 au milieu du XIXe siècle, entre 1855 et 1860, est une période nettement positive. Elle est remarquable, non seulement par le sens, mais par l'intensité des phénomènes. Toutefois, cette intensité n'est pas constante; nous discernons, par la concordance ou le rapprochement de certaines dates, des moments où elle est particulièrement forte. Nos précédentes observations les ont fixés, avec une précision inégale, pendant les années postérieures à 1790, de 1800 à 1810, de 1814 à 1820, de 1825 à 1826, en 1830, de 1835 à 1836, de 1845 à 1846, de 1853 à 1856. Ce sont les moments de hausse que nous avons reconnus. Cette période de hauts prix est donc une période de création d'espèces industrielles, et la création se réalise surtout aux moments de hausse.

La période de bas prix qui commence après 1856 est, au contraire, une période d'élimination. Nous voyons successivement disparaître les forges régionales, nivernaises, comtoises, champenoises, les forges bergamasques, presque toutes les espèces de forges catalanes, les martinets, les aciéries rivoises, les fenderies, batteries, platineries, les maréchaleries et taillanderies à fonctions complexes, de nombreuses espèces de ferronnerie et de construction mécanique.

La création des espèces n'est pas arrêtée, mais elle est restreinte. D'une part, ce qui prédomine, c'est la constitution d'industries spécialisées, par exemple pour la fabrication de fontes spéciales [1], d'aciers spéciaux [2], de fers à profils spéciaux, de tôles spéciales [3], etc. D'autre part, les années auxquelles se rapportent le plus grand nombre de créations sont les années 1871 et suivantes, 1880, 1890 et années voisines, c'est-à-dire les moments de hausse [4]. C'est aux moments intercalaires de baisse que se rapportent ou paraissent se rapporter la plupart des éliminations.

La décade 1890 marque la fin de la dépression et le commence-

[1] *Rapport général sur l'exposition de 1889*, t. VI, p. 327.

[2] *Ibid.*, p. 33, 323.

[3] Par exemple, Arch. nat., F14 105.203, rapport de l'ingénieur des mines, 25 octobre 1862, sur la demande d'adjonctions à l'usine de Dousies, commune de Maubeuge : les produits fabriqués sont presque exclusivement des rails et des fers à T ; F14 105.255, rapport de l'ingénieur des mines sur la demande d'adjonctions (1863) à l'usine d'Ancy-le-Franc (Yonne) : elle fabrique surtout des rails et des fers spéciaux.

[4] Cf. les *Rapports* sur les expositions de 1878 et 1889.

ment d'une période de prix soutenus : les anciennes espèces se maintiennent et de nouvelles espèces se multiplient dans tous les ordres d'industrie, fabrication, ébauchage, dénaturation [1]; au contraire, les éliminations paraissent peu nombreuses.

Nous pourrions généraliser les résultats de ces observations en étendant notre expérience à d'autres périodes; mais l'appareil documentaire qui nous serait nécessaire serait un peu volumineux [2], et nous demandons la permission de conclure sur les faits que nous avons exposés.

Ces conclusions n'auront pas la précision de celles où nous a conduit notre étude des variations du nombre des hauts fourneaux : la complexité des faits auxquels elles s'étendent ne le permet pas. Sans avoir besoin de pénétrer dans l'analyse de ces faits, nous nous rendons compte, d'après les observations précédentes, que les espèces auxquelles elles s'appliquent ne diffèrent pas seulement par leur nature, par le nombre et la combinaison de leurs fonctions, mais par leur mode de constitution et par le degré des innovations qu'elles introduisent, c'est-à-dire par la nature élémentaire des besoins industriels auxquels elles satisfont. Il y a dans ces différences une cause générale de discordance et de dispersion. Elles nous ouvrent d'ailleurs des perspectives très riches sur les conditions dans lesquelles les espèces industrielles se forment et varient.

Mais, si complexes que soient les éléments de la constitution spécifique, la création des espèces se plie néanmoins à l'ordre chronologique de nos variations; elle varie elle-même avec les périodes et les moments que nous avons déterminés. Les périodes et les moments de hausse la favorisent, les périodes et les moments de baisse la contrarient.

Dans ces termes est valable une conclusion qui nous paraît d'importance capitale. La création des espèces, qui peut passer pour un des phénomènes les plus spontanés, les plus irréductibles à la régularité des lois causales, est pourtant déterminée comme les autres phénomènes de développement que nous avons examinés. Elle dépend, non seulement des facteurs spécifiques, qui d'ailleurs se forment et s'organisent sur le marché, mais de l'état du marché, exprimé par les prix. Elle se subordonne à l'action des motifs et des

[1] Ces espèces sont mentionnées aux *Recensements*.

[2] Nous le produirons dans la publication que nous avons en préparation sur ce sujet.

volitions qui résultent de la considération et de l'estimation des prix.

Ces motifs et ces volitions sont d'ordre économique. Les éléments d'origine technologique y interviennent dans la mesure où ils ont une valeur de cet ordre, où ils peuvent être interprétés économiquement, par rapport au marché sur lequel l'industrie se développe et pour lequel elle fabrique [1]. Même dans la création des espèces, les phénomènes économiques conservent donc leur originalité : il s'en faut que l'économie traduise et enregistre simplement les changements de la technique, ses variations et ses adaptations [2].

Au contraire, l'innovation économique, comme la tradition économique, a son sens propre et son sens plein. Elle se réalise par des actes qui peuvent être évalués, mesurés, et qui résultent des conditions économiques, déterminées moment par moment. Nous avons vu jusqu'à quel degré d'approximation cette détermination peut être poussée et comment elle concorde avec celle des autres phénomènes du développement économique.

§ 6. *Généralité de l'influence des conditions du marché sur les éléments du développement industriel.*

Les séries d'observations que nous avons exposées, et auxquelles se raccordent beaucoup d'autres séries que nous ne pouvons pas même indiquer ici, établissent le caractère périodique des variations qui constituent le développement économique. Ce caractère périodique n'est pas restreint aux phénomènes où il a pu être reconnu d'abord, les phénomènes de prix et les phénomènes connexes : il appartient à ceux qui forment les éléments du développement, d'où résultent la croissance et la décroissance de l'industrie et ses transformations constitutives. L'industrie se développe par variations alternatives, par cycles d'accroissement et de dépression, par moments d'augmentation et de diminution qui portent sur ses unités, sur leurs dimensions, sur leur structure.

Ces conclusions n'ont pas seulement une portée considérable pour l'interprétation du développement économique, de son mécanisme,

[1] Nous touchons ici à un très gros problème, qui exige une sérieuse étude ; mais nos présentes observations indiquent dans quel sens nous estimons qu'il doit être abordé, et avec quelle méthode.

[2] Cf. les thèses soutenues par Lewinski, *L'évolution industrielle de la Belgique*, Bruxelles, 1911, in-8°.

de sa signification profonde, estimée d'après les phénomènes divers et complexes par lesquels on peut l'atteindre : elles ouvrent à l'esprit de larges perspectives d'explication. D'abord, quelle que soit cette explication, tous les phénomènes recueillis en sont susceptibles, puisqu'ils sont tous réductibles à la périodicité qui nous en a paru la condition première. Mais ensuite l'explication s'offre à nous avec une vigoureuse netteté.

Les variations périodiques du développement économique dépendent des prix. Elles ne dépendent pas seulement des prix, mais elles en dépendent. Elles en dépendent avec une précision qui, dans les cas les plus simples, les plus favorables, nous a paru saisissante. Or, les prix ont une valeur fondamentale d'expression et de représentation : leurs variations figurent et mesurent les variations de l'état du marché, c'est-à-dire de cette conscience collective infiniment vaste, aux émotions, aux idées, aux volontés extrêmement puissantes et impérieuses, qui se représentent et se propagent avec un singulier grossissement. Nous n'en développerons pas, nous n'en esquisserons même pas la théorie au terme de cet article; mais il n'est pas malaisé d'en concevoir la portée.

D'ailleurs, l'explication dont notre étude nous a permis de discerner la méthode et les règles générales ne saurait se limiter à l'analyse de l'action des prix. Si les prix agissent, c'est-à-dire si le marché agit par son état, que les prix expriment, il doit agir par ses autres caractères. Le marché ne varie pas seulement dans son état, dans ses dispositions générales, mesurées par les prix; il varie dans son étendue, dans son volume, dans sa densité. Toutes ces variations sont appréciables, elles sont jusqu'à un certain degré mesurables : elles permettent donc des recherches de causalité analogues à celles dont nous avons exposé ou indiqué ici les résultats.

On n'a pas compris tout le développement industriel quand on a déterminé et évalué les variations de nombre, de grandeur, d'espèce. L'industrie varie aussi dans sa structure élémentaire et dans sa localisation. D'un moment à l'autre, elle est plus ou moins disséminée ou agglomérée, diffuse ou concentrée. Ces changements peuvent être étudiés par la méthode que nous avons définie et suivie; et l'hypothèse qu'ils résultent des variations du marché peut-être démontrée par des expériences dont nous espérons un jour publier les résultats.

H. Bourgin.

UN NOUVEAU PROJET DE STABILISATION

DE LA VALEUR DE LA MONNAIE

Les fluctuations du niveau général des prix provoquent, dans les rapports économiques des individus, des troubles d'une gravité incontestable. Au cours des périodes de baisse, les débiteurs voient s'alourdir le poids de leurs dettes, par suite de l'augmentation de la valeur effective de l'instrument libératoire : la monnaie. Les bénéfices industriels diminuent, le prix de vente des articles manufacturés fléchissant généralement dans une mesure plus forte que leur coût de production. En cas d'enrichissement, d'autres classes économiques sont lésées. Toutes les créances subissent une réduction parallèle à la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie. Les consommateurs souffrent de l'élévation du coût de la vie, lorsqu'elle n'est point compensée par un accroissement proportionnel des revenus. La société, dans son ensemble, est donc intéressée à la stabilisation du niveau général des prix.

L'importance du problème explique la multiplicité des systèmes imaginés pour le résoudre. Je me propose de discuter ici l'un des plus remarquables, élaboré récemment par l'éminent économiste américain Irving Fisher[1]. Si le plan conçu par lui emprunte certains de ses éléments à des propositions plus anciennes — notamment au système des tables de référence — il se distingue de toutes les combinaisons antérieures par des avantages pratiques indéniables. Le mécanisme régulateur des prix imaginé par le savant américain fonctionnerait d'une manière quasi-automatique. Il écarte presque complètement la possibilité d'une action arbitraire de l'autorité publique sur la valeur de la monnaie, le rôle purement passif de l'État devant se borner à enregistrer les fluctuations des prix, pour modifier périodiquement, en proportion de ces fluctuations, le poids de l'équivalent métallique de l'unité monétaire. La mise en pratique du système altérerait si peu l'organisa-

[1] Irving Fisher a établi les bases de son système dans son livre : *The purchasing power of money* (New-York, Macmillan, 1911), p. 337-346. Il en a donné l'exposé le plus complet dans son article : *A compensated dollar* (*Quarterly Journal of Economics*, février 1913).

tion monétaire actuelle qu'elle passerait probablement inaperçue du grand public, dont les habitudes ne devraient en rien se transformer. A cet égard, le projet d'Irving Fisher mérite les plus grands éloges.

Mais l'essentiel est de savoir si la combinaison serait efficace, si, comme l'affirme son auteur, elle réussirait à stabiliser les prix d'une manière presque absolue. Il est permis d'en douter. Car les fondements théoriques du système semblent sujets à de graves critiques : j'en exposerai quelques-unes ci-après. Au préalable, il me paraît utile de résumer à grands traits le plan de l'économiste américain.

*
* *

Actuellement, dit Fisher, l'unité monétaire est constituée, dans les pays possédant l'étalon d'or, par un certain poids de métal jaune. Ce poids restant constant alors que la valeur de l'or par rapport à l'ensemble des marchandises et des services se modifie constamment, il en résulte que le pouvoir d'achat de la monnaie et par conséquent le niveau général des prix sont soumis à de perpétuelles fluctuations. Pour y mettre un frein, il suffirait de faire varier le poids d'or représentant l'unité monétaire en raison inverse de la valeur du métal, en d'autres termes de compenser la hausse ou la baisse de la valeur de l'or par une augmentation ou une diminution de la quantité constituant l'unité monétaire.

Comme on ne pourrait faire circuler concurremment, pour la même valeur, des monnaies de poids différent et que la refonte du numéraire à chaque mouvement des prix serait impraticable, les pièces d'or frappées après l'adoption du système resteront identiques aux anciennes. Aux États-Unis, par exemple, les monnaies d'or pèseront toujours 25,8 grains par dollar. Mais ce dollar réel ne sera plus qu'un simple « certificat gravé sur or » pouvant à toute époque être échangé au Trésor public contre un lingot de métal jaune (dollar *virtuel*), dont le poids changera avec les fluctuations des prix, sans toutefois descendre jamais au-dessous de 25,8 grains. C'est donc en faisant varier le poids virtuel de l'unité monétaire que Fisher espère en stabiliser la valeur.

Dans quelles conditions se ferait le monnayage de l'or sous l'empire du nouveau système? Aucune atteinte ne sera portée au principe de la liberté de la frappe. Mais il n'y aura plus, comme

actuellement, égalité complète ou presque complète entre le poids du lingot remis au monnayage et celui du numéraire délivré en échange. De même que le porteur d'un dollar aura le droit d'exiger du Trésor une quantité de métal fin supérieure à celle que contient le dollar, de même le Trésor réclamera aux personnes qui feront frapper de l'or, plus de métal que n'en renfermeront les pièces données en échange. Sur chaque dollar l'État retiendra donc une certaine quantité d'or, variant à chaque changement de poids du dollar virtuel, et destinée à la constitution d'une réserve pour le remboursement des monnaies à l'aide de lingots.

Fisher désigne sous le nom de *redemption-bullion* (lingot de rachat) la quantité d'or délivrée par le Trésor en remboursement d'un dollar. Il appelle *mint-bullion* (lingot de monnayage) le poids de métal jaune exigé pour la frappe d'un dollar. La différence entre le poids du dollar réel et celui du *redemption-bullion* constitue *le seigneuriage*. Le poids du *mint-bullion* doit être légèrement supérieur à celui du *redemption-bullion*, nous verrons tantôt pour quel motif. La différence pouvant être assimilée à une taxe de monnayage, Fisher la désigne par le mot *brassage*, bien que son véritable but ne soit pas de couvrir les frais de frappe.

Le brassage reste fixe; le seigneuriage, au contraire, varie à chaque réajustement du poids du dollar virtuel. Mais il ne pourra, en aucun cas, devenir négatif; en d'autres termes, le poids du dollar virtuel ne devra jamais être abaissé au-dessous de 25,8 grains, poids du dollar réel. Sinon, il deviendrait possible de réaliser un bénéfice illimité, aux dépens de l'État, par la refonte des monnaies d'or suivie de l'échange, au Trésor, des lingots obtenus contre de nouvelles pièces, opération qui pourrait se répéter indéfiniment[1].

Comment déterminera-t on les fluctuations de la puissance acquisitive de la monnaie? L'usage des index numbers s'impose. La

[1] L'impossibilité de réduire à volonté le poids virtuel de l'unité monétaire limite nécessairement l'action régulatrice du système, en cas de baisse des prix. Fisher le reconnaît d'ailleurs. Mais il répond que l'éventualité d'une hausse prochaine du pouvoir d'achat de la monnaie est tout à fait improbable. Selon lui, l'or continuera à se déprécier pendant dix à vingt ans encore. Il fait remarquer, d'autre part, que si, dans l'avenir, les prix prennent une tendance à la baisse, on pourrait remplacer les monnaies existantes par des pièces contenant moins d'or, ou même substituer une circulation de papier à la circulation métallique actuelle, ce qui permettrait d'abaisser indéfiniment le poids virtuel de l'unité monétaire. Mais il n'est pas douteux que la réalisation d'une pareille réforme se heurterait à de sérieuses difficultés pratiques.

mise en pratique du plan de Fisher exigerait l'adoption d'un système officiel d'index numbers internationaux. Un office serait organisé, qui centraliserait les renseignements relatifs aux mouvements des prix dans les principaux pays, pour le calcul des index numbers.

Il ne serait guère pratique de réajuster le poids de l'unité monétaire à chaque variation de sa valeur : on le ferait donc périodiquement, par exemple tous les mois ou tous les trimestres.

Mais il est à craindre qu'une spéculation sur l'or ne se produise, toutes les fois qu'un changement du poids du métal équivalent à l'unité monétaire sera attendu. S'ils prévoient qu'à un moment donné le gouvernement va élever le poids du dollar virtuel, les spéculateurs vendront à la Trésorerie de l'or en lingots contre des pièces de monnaie. Ils liquideront ultérieurement leur opération en revendant ces mêmes pièces contre du métal, faisant ainsi, sur chaque dollar, un bénéfice égal à l'augmentation du seigneuriage. Une spéculation inverse ne peut manquer d'avoir lieu en cas de baisse du poids du dollar virtuel.

C'est pour prévenir ces spéculations que Fisher a établi le brassage dont nous avons parlé plus haut, qui absorbera tout le profit pouvant résulter des opérations que nous venons d'indiquer, pourvu que la variation du seigneuriage ne dépasse pas le brassage. En aucun cas, le poids du dollar virtuel ne pourra être augmenté ou diminué, en une fois, d'une quantité supérieure entre le *mint-bullion* et le *redemption-bullion*. Sinon, la spéculation continuera avec des bénéfices réduits.

Tels sont les principes essentiels du système imaginé par Irving Fisher. Un exemple concret en fera mieux saisir le fonctionnement[1]. Supposons que le système ait été mis en application aux États-Unis, au début de l'année 1904. Admettons que le brassage ait été fixé à 1 p. 100 et que le réajustement du dollar virtuel se soit fait trimestriellement. Le tableau ci-dessous indique comment se serait comporté l'index number pendant les années 1904, 1905 et 1906, en supposant que le mécanisme stabilisateur eût agi avec le maximum d'efficacité. Il donne également l'allure réelle des prix, pour ces mêmes années, d'après l'index number du Bureau

[1] Cet exemple est emprunté, avec quelques simplifications, à l'article du *Quarterly Journal of economics*, cité plus haut (p. 234).

du Travail de Washington et permet ainsi de se rendre compte de l'influence régulatrice du système.

	Index number réel.	Index number hypothétique.
	—	—
1903 décembre	100	100
1904 janvier	101,3	101,3
avril.	102,1	101,1
juillet	100,3	98,3
octobre	100,1	99,1
1905 janvier	102,1	102
avril.	102,6	101,5
juillet	102,3	100,3
octobre	105,3	103
1906 janvier	108,1	104,8
avril.	108,3	104
juillet	109,3	104
octobre	110,6	104,3

La moyenne des prix du mois de décembre 1903 étant prise comme base et représentée par 100, le niveau des prix s'est élevé à 101,3 au mois de janvier 1904. Pour compenser la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie que cette hausse accuse, le poids du dollar virtuel aurait été augmenté de 1 p. 100. Il en serait résulté une baisse des prix de 1 p. 100, qui eût ramené l'index number à 100,3, sans l'influence des facteurs de hausse. L'action de ceux-ci a relevé les prix de 0,8 p. 100 au cours du premier trimestre de 1904, comme le montre l'index number réel. La baisse effective eût donc été de 0,2 p. 100 seulement.

En avril 1904, l'index number restant au-dessus du pair, le poids du dollar virtuel aurait à nouveau été élevé de 1 p. 100. De là, une baisse des prix de 1 p. 100 qui, s'ajoutant à la baisse de 1,8 p. 100, due à d'autres causes, décelée par l'index number réel, eût porté la moyenne des prix, au mois de juillet, à 98,3.

L'index étant cette fois au-dessous du pair, on aurait, pour le relever, diminué le poids du dollar virtuel de 1 p. 100. La hausse corrélative des prix, réduite de 0,2 p. 100 par la baisse accusée par l'index number réel, eût fait passer l'index de 98,3 à 99,1.

Il est inutile d'insister davantage sur cet exemple, les mêmes opérations se répétant à chaque trimestre.

*
* *

La question essentielle à examiner, dans la discussion du système que nous venons d'exposer succinctement, est celle-ci : les changements du poids virtuel de l'unité monétaire auront-ils réellement, comme le suppose Irving Fisher, le pouvoir de corriger les fluctuations de la valeur de la monnaie ?

On ne peut évidemment admettre que les variations du poids du dollar virtuel provoqueront, automatiquement, une variation proportionnelle de sa puissance acquisitive. Fisher lui-même, dans son livre : *The purchasing power of money,* s'est attaché à démontrer qu'une modification du poids des pièces de monnaie ne peut exercer aucune influence sur les prix, si elle n'est accompagnée d'un changement correspondant du nombre de pièces en circulation [1].

Voyons donc comment le système agira sur le volume de la circulation monétaire. Fisher insiste d'abord sur le fait que les variations du poids du *mint-bullion* exerceront une influence immédiate sur l'activité du monnayage [2]. Si, par exemple, l'Hôtel des Monnaies des États-Unis exige, pour la frappe d'un dollar, deux fois plus d'or que par le passé, à égale quantité de métal présentée au monnayage, le nombre de dollars émis sera deux fois moindre. L'augmentation du poids du *mint-bullion* aura donc pour effet de réduire, dans une certaine proportion, l'accroissement de la circulation monétaire. Dans la mesure où l'on considère que la hausse des prix à laquelle nous assistons depuis une quinzaine d'années est due au développement de la circulation monétaire résultant de l'augmentation de la production de l'or, on peut admettre aussi que le frein établi par l'élévation du poids de l'unité monétaire entravera le mouvement ascensionnel des prix. Mais il est évident qu'il ne suffirait pas à réaliser la stabilisation presque complète que Fisher veut obtenir, même si l'on suppose que le facteur quantitatif agisse avec une rigueur mathématique. En effet, l'accroissement de la circulation monétaire serait seulement diminué, mais non réduit à zéro. Or, n'est-ce point à ce résultat qu'il faudrait arriver puisque, si l'on en

[1] *Op. cit.*, p. 31. Cette formule, trop absolue, ne doit, il est vrai, être acceptée qu'avec quelque réserve.

[2] *Art. cit.*, p. 224.

croit Fisher, la vitesse de circulation de la monnaie et surtout l'emploi du chèque augmenteront dans l'avenir dans une proportion telle, que la quantitité actuelle de monnaie suffira pour faire face au développement des affaires [1]. Tout accroissement de la circulation monétaire aurait donc pour effet de faire hausser les prix et devrait, par conséquent, être entravé. Ce résultat ne pourra être obtenu qu'à la condition que l'application du système de Fisher ait pour effet de développer l'usage extra-monétaire du métal jaune, de manière à absorber l'excédent de la production de l'or. Peut-on s'attendre à ce que le système ait une telle conséquence ?

Nous devons faire remarquer que les variations du poids du dollar virtuel entraînent des fluctuations inversement proportionnelles du prix de l'or. Actuellement, la Monnaie américaine délivre un dollar contre remise d'un lingot d'or du poids de 25,8 grains à 900 millièmes. Cela revient à dire qu'elle achète l'or au prix de 1 dollar pour 25,8 grains ou de 18,60 dollars l'once. Supposons qu'à un moment donné, le gouvernement élève de 1 p. 100 la quantité d'or exigée pour le monnayage d'un dollar. Le prix de l'or ne sera plus alors que de 1 dollar pour 26,05 grains, soit de 18,42 dollars l'once. Donc, à mesure que s'élèvera le poids du *mint-bullion,* le tarif de la Monnaie pour l'achat de l'or en lingots s'abaissera. Le prix de vente de l'or suivra une marche absolument parallèle, mais restera constamment un peu au-dessus du prix d'achat, puisque le poids du *redemption-bullion* doit toujours être légèrement inférieur à celui du *mint-bullion*. Dans l'exemple que nous avons choisi plus haut, cette différence, qui correspond au brassage, est de 1 p. 100. La cote de l'or sur le marché suivra évidemment les fluctuations du tarif officiel et se maintiendra constamment entre le cours d'achat et le cours de vente fixés par l'Hôtel des Monnaies.

Quelles vont être les conséquences de ces fluctuations du prix de l'or? Supposons qu'à un moment donné, les prix ayant haussé de 1 p. 100, le cours d'achat de l'or par la Monnaie soit abaissé de 1 p. 100 par l'élévation du poids du *mint-bullion*. Ce fait va provoquer, affirme Fisher [2], des achats de lingots d'or à la Tréso-

[1] Fisher, *La hausse actuelle de la monnaie, du crédit et des prix, Revue d'économie politique,* juillet-août 1913, p. 423.

[2] Fisher donne cet argument en faveur de son système dans son livre : *The purchasing power of money,* p. 343. Il ne le reproduit pas dans l'exposé détaillé du projet,

rerie. Ces achats auront pour effet de contracter la circulation monétaire, le Trésor enfermant dans ses caves les dollars qui lui ont été remis en échange des lingots qu'elle a délivrés. Cette contraction monétaire entraînera une baisse des prix qui seront de cette manière ramenés à leur niveau primitif. Inversement, si, à la suite d'un fléchissement des prix, le poids du dollar est abaissé, c'est-à-dire le prix de l'or augmenté, des quantités considérables de métal précieux seront vendues à la Trésorerie. Les dollars remis en échange viendront grossir la circulation et relever le niveau des prix. Tel est le mécanisme par lequel, suivant Fisher, le pouvoir d'achat de la monnaie serait stabilisé.

Or, il semble bien que, dans la réalité, ce mécanisme ne s'observerait pas ou du moins n'agirait que dans une mesure extrêmement limitée. Pour que la baisse du prix de l'or provoque d'importants achats de métal jaune, il faudrait que la demande industrielle de ce métal soit très élastique, qu'à un léger fléchissement des prix réponde un développement rapide et considérable de cette demande. Un exemple numérique permettra d'apprécier quel devrait être le degré d'élasticité de la demande extra-monétaire de l'or pour que le mécanisme décrit par Fisher soit efficace. Nous admettrons — rien ne peut être plus favorable à la thèse de l'économiste américain — que les variations de la quantité de monnaie en circulation agissent mathématiquement sur le niveau des prix.

Plaçons-nous au début de l'année 1907 et supposons qu'à ce moment le tarif officiel de l'or soit abaissé de 1 p. 100, afin de corriger une hausse des prix. Pour que les prix fléchissent de 1 p. 100, il faudrait, en vertu de la théorie quantitative, que toutes autres choses restant égales, la circulation monétaire se réduise de 1 p. 100. Celle-ci s'élève approximativement à 1,59 milliards de dollars [1]. Il faudrait donc que l'on achète pour 15.900.000 dollars de lingots d'or à la Trésorerie, en plus des achats habituels, dans l'espace de trois mois environ. D'autre part, d'après le rapport du directeur des monnaies des États-Unis [2], la consommation industrielle de l'or s'est élevée en 1906 aux États-Unis à 39.126.763 dollars. En supposant que la demande se répartisse régulièrement

mais y fait cependant implicitement allusion en signalant l'analogie que son plan présente avec le système du *gold exchange standard*.

[1] Fisher, *op. cit.*, p. 280.

[2] *Report of the Director of the Mint*, Washington, 1907, p. 99.

sur tout le cours de l'année, on peut estimer à 9,8 millions de dollars le montant des achats normaux de lingots pour les trois premiers mois de l'année 1907. La demande totale devrait donc atteindre 15,9 plus 9,8, soit 25,6 millions de dollars, c'est-à-dire être environ 2,6 fois plus forte que la demande normale.

Ainsi, pour que la contraction monétaire soit suffisante pour faire fléchir les prix de 1 p. 100, il faudrait qu'une baisse du prix de l'or de 1 p. 100 seulement ait pour effet de doubler et même presque de tripler la demande industrielle. Point n'est besoin de faire une étude de l'élasticité réelle de cette demande pour se convaincre que semblable supposition est inadmissible [1].

Nous sommes donc en droit d'affirmer que le système imaginé par Fisher serait impuissant à atténuer d'une manière sensible, comme l'espère l'économiste américain, les oscillations fortes et rapides des prix, constituant les phases du cycle économique. D'autant plus que la nécessité de prévenir la spéculation ne permettrait pas d'accroître ou de réduire brusquement, dans une forte proportion, le poids de l'unité monétaire virtuelle, c'est-à-dire le prix de l'or, mais obligerait le gouvernement, comme nous l'avons vu plus haut, de ne procéder qu'à un réajustement graduel, par étapes successives ne dépassant pas la valeur du brassage. Et nous avons jusqu'à présent raisonné en attribuant à la quantité de monnaie un absolu pouvoir sur les prix. Est-il besoin de rappeler que c'est là une hypothèse que rien ne vérifie dans la réalité et que notamment le flux et le reflux des prix, dus au cycle économique ne paraissent guère dépendre de la masse monétaire ? C'est avant tout l'élasticité du crédit qui rend possible ces phénomènes. Sans doute, la circulation fiduciaire repose sur une base métallique. Mais il est incontestable que la réduction très faible de l'accroissement de la quantité de monnaie qui pourrait résulter de l'adoption du système d'Irving Fisher serait insuffisante pour entraver d'une manière sensible le développement du crédit.

S'il est impossible d'admettre que la demande extra-monétaire du métal jaune ait une élasticité suffisante pour donner lieu à des

[1] A l'appui de son système, Fisher signale le succès du *gold exchange standard* dont il explique le fonctionnement par un mécanisme semblable à celui qui vient d'être décrit (*op. cit.*, p. 338). Cet argument n'est nullement péremptoire, car il semble bien que les résultats des réformes philippine et indienne soient dus à l'état de la balance des comptes et non à une contraction monétaire.

achats considérables à la moindre baisse de prix, on peut cependant se demander dans quelle mesure un fléchissement profond et durable du cours de l'or pourrait stimuler, à la longue, la consommation industrielle. Si celle-ci pouvait se développer dans une forte proportion, de manière à soustraire au monnayage une part de plus en plus considérable de la production de l'or, un second frein serait mis à l'accroissement de la circulation.

Jusqu'à présent, le problème de l'élasticité de la demande industrielle de l'or ne s'est pas posé d'une manière nette, le prix du métal jaune étant fixé *ne varietur*. Aussi les études font-elles défaut sur cette question. A première vue, il semble bien que l'emploi de l'or ne soit pas de nature à s'étendre sensiblement par la baisse du cours. Porterait-on beaucoup plus de bijoux, de montres en or parce que leur prix se réduirait légèrement ? Les cadres dorés pour les tableaux et les glaces se vendraient-ils davantage ? Emploierait-on plus de feuilles d'or pour la dorure des livres et l'ornementation des appartements ? Il est permis d'en douter. L'usage et la mode, ainsi que le développement général de la richesse, paraissent être des facteurs déterminants de la demande beaucoup plus importants que le prix. Il semble donc peu probable que les quantités de métal jaune employées dans l'industrie et dans les arts augmenteraient considérablement si le projet de Fisher était appliqué[1].

La diminution du prix de l'or pourrait avoir une autre conséquence, sur laquelle Fisher n'a pas appelé l'attention, et qui, d'ailleurs, est aussi problématique que celle que je viens d'examiner. Il n'est pas impossible que la production du métal jaune ne subisse le contrecoup des fluctuations incessantes de son prix. Les mines les moins productives pourraient devoir être abandonnées, leur exploitation cessant de donner des bénéfices aux conditions nouvelles du marché. Si cette limitation de l'extraction se produit,

[1] On peut se demander aussi quelle influence la baisse du prix de l'or exercerait sur l'absorption de ce métal par les pays d'Orient et notamment par l'Inde. Il est difficile de faire des prévisions à ce sujet. Cependant, il ne semble pas que cette baisse stimulerait la thésaurisation. Au contraire, il n'est pas impossible que si l'or venait à se déprécier très sensiblement, il ne cesse d'être considéré comme un métal précieux et que la thésaurisation ne devienne, par le fait, moins active. D'autre part, il se pourrait que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les Orientaux abandonnent leurs habitudes inéconomiques, et, qu'au lieu de s'accroître, les anciens trésors soient jetés sur le marché. Voir Fisher, *Revue d'économie politique*, art. cité, p. 424.

elle pourra contribuer, dans une certaine mesure, à la stabilisation du niveau des prix. Mais on ne peut évidemment affirmer qu'elle se produira réellement, car rien ne nous dit que des perfectionnements ne seront pas apportés aux procédés d'extraction. Cette éventualité est d'autant plus probable que les exploitants de mines d'or chercheront à compenser la baisse du prix de vente de leur produit par la réduction du prix de revient.

*
* *

Le rôle joué par les index numbers dans le système d'Irving Fisher appelle quelques remarques[1]. On sait que beaucoup de statisticiens et d'économistes ont critiqué la méthode des index numbers et lui ont reproché de ne pas reproduire fidèlement les fluctuations du niveau général des prix. Cette question ne peut être examinée ici dans son ensemble. Je me bornerai à cette observation que la plupart des systèmes d'index numbers sont basés sur les prix de matières premières et de produits agricoles. Les produits manufacturés font presque complètement défaut dans la liste des marchandises prises en considération par l'*Economist*, par Sœtbeer, par Sauerbeck et d'autres pour le calcul de leurs tables[2]. Et cela s'explique par ce que les articles mi-ouvrés et achevés présentent d'ordinaire une grande variété de qualités et de formes d'une année à l'autre. Or, on sait que les produits miniers et agricoles sont soumis à la loi du rendement décroissant, et que, par conséquent, leurs prix haussent généralement dans des proportions beaucoup plus considérables que ceux des articles manufacturés. C'est, par exemple, un fait bien connu que, dans ces dernières années, le renchérissement des denrées alimentaires a été bien plus prononcé que celui des produits fabriqués. Ainsi, l'index number du Bureau du Travail de Washington, pour les produits des fermes (*farm products*), comprenant principalement les céréales et le bétail, s'élève, en 1912, à 171,3 (la moyenne des prix de la période de 1890 à 1899 étant prise comme base), alors que celui des articles

[1] M. M. Ansiaux, professeur à l'Université de Bruxelles, a bien voulu me permettre de m'inspirer ici d'une note critique inédite qu'il a rédigée sur la proposition d'Irving Fisher.

[2] L'index number du Bureau du Travail de Washington échappe, du moins en partie, à cette critique. Parmi les marchandises qui y sont prises en considération, les articles manufacturés sont assez nombreux.

du vêtement est de 120,7 seulement, celui des produits de l'industrie métallurgique de 126,1, celui des produits chimiques de 122,9, celui des meubles et ustensiles de ménage de 113,7, et qu'enfin l'index number global n'atteint que 129,4[1]. L'importance excessive qu'on attribue aux produits miniers et agricoles dans les tables de prix est donc de nature à fausser celles-ci dans une mesure très appréciable[2].

Il est à remarquer que le plan de l'économiste américain n'étant acceptable, nous verrons tantôt pour quel motif, qu'à la condition de devenir international, il ne pourrait s'accommoder des systèmes d'index numbers existants, qui tous ont un caractère plus ou moins national. Il faudra établir un index number renseignant sur les fluctuations du niveau des prix du monde entier. Le plus simple serait, sans doute, de se borner à tenir compte de quelques marchandises importantes, ayant un marché international. Mais l'index number ainsi obtenu mériterait plus que tout autre la critique que je viens de soulever plus haut et devrait, pour cette raison, être rejeté. On se trouvera donc obligé de prendre en considération les prix d'un grand nombre de marchandises, aussi variées que possible, dans tous les pays ayant adhéré au système. Des difficultés sérieuses ne manqueront pas de surgir notamment par suite de l'établissement de droits protecteurs qui, dans certains pays, pourront donner une allure anormale au mouvement des prix d'un plus ou moins grand nombre de marchandises.

Cet index number international présentera un grave inconvénient. Il sera tout à fait artificiel et ne reflétera exactement le mouvement des prix d'aucun des pays intéressés. Il est même possible que, dans certains cas, la divergence entre l'allure des prix dans un pays déterminé et l'index number général devienne

[1] *Bulletin of the United States Bureau of Labor Statistics,* n° 114 (*Wholesale Prices 1890 to 1912*), p. 12.

[2] Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les résultats de systèmes différents d'index numbers appliqués à un même pays. Pour la Belgique, par exemple, Hector Denis a établi des index numbers basés sur les prix de vingt-huit articles, dont la moitié environ sont des produits manufacturés. L'année 1881 étant prise pour base, le niveau des prix, en 1909, est représenté dans ce système par 67,4. D'autre part, Edmond Nicolaï a calculé des index numbers à l'aide des prix de 39 marchandises, parmi lesquels un petit nombre de produits achevés. Il obtient, pour 1909, le chiffre de 99, soit une différence de plus de 30 p. 100 avec le chiffre d'Hector Denis, *Bulletin de l'Institut international de statistique,* t. XIX, 3e livr., p. 157 et p. 195.

très considérable[1]. Les États-Unis pourraient, par exemple, souffrir d'une dépression économique, alors que les nations européennes bénéficieraient d'une période de prospérité et de hausse des prix. L'index number général accusant une hausse, le poids virtuel de l'unité monétaire serait élevé dans tous les pays, afin d'abaisser les prix. Dans la mesure où ce résultat serait obtenu, les États-Unis verraient par conséquent s'accentuer le marasme auquel ils seraient en proie.

*
* *

J'ai dit plus haut qu'un accord international serait indispensable, qui ferait adopter le projet par les principaux pays du monde. Une nation qui appliquerait isolément le système proposé par Fisher se livrerait, de propos délibéré, à une crise des changes extrêmement grave.

En effet, chaque variation du poids de l'équivalent métallique de l'unité monétaire se traduirait par une modification correspondante du pair de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère. Si, par exemple, le poids du dollar virtuel est élevé de 1 p. 100 et porté de 25,8 grains à 26,06 grains, le pair du dollar par rapport au franc passera de 5,1825 à 5,234[2]. Cette élévation du pair se répercutera immédiatement sur le cours du change, puisque les limites des gold points, que le change ne peut normalement dépasser, seront déplacées par le fait même. Ainsi,

[1] Pour se rendre compte exactement jusqu'à quel point l'allure générale des prix peut différer d'un pays à l'autre, il faut comparer les résultats d'un même système d'index numbers appliqué à divers pays. Cette comparaison a été faite, pour l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre, par von Jankovich, avec les index numbers de Sauerbeck (*Bulletin de l'Institut international de statistique,* t. XIX, 3e liv., p. 156). Pour certaines années, la différence entre les deux index numbers est très sensible. En 1908, par exemple, l'index de l'Autriche s'élevait à 91, alors que celui de l'Angleterre n'atteignait que 73, la moyenne des prix de la période 1867-77 étant représentée par 100. Le niveau des prix était donc d'environ 25 p. 100 plus élevé en Autriche-Hongrie qu'en Angleterre.

[2] Patterson, dans son article : *Objections to a compensated dollar, American Economic Review,* décembre 1913, p. 853, commet une erreur évidente en admettant qu'en cas d'adoption du système de Fisher par un seul pays, le pair du change de ce pays suivrait les oscillations de l'index number. Lorsque les prix ont une tendance à la hausse, la combinaison de Fisher, si elle agissait d'une manière idéalement parfaite, pourrait maintenir les prix à un niveau constant, grâce à l'augmentation du poids virtuel de l'unité monétaire. L'index number resterait invariable, mais il n'en serait pas de même du pair du change : il varierait avec le poids de l'unité monétaire.

les gold points du cours du change de Paris sur New-York seront portés de 5,156 et 5,229 à 5,207 et 5,28. Si, au moment où le poids du dollar virtuel est augmenté, le cours du change est inférieur à 5,20 (nouveau gold point d'entrée), une certaine exportation d'or aura lieu des États-Unis vers la France, qui relèvera rapidement le change au niveau du gold point [1]. Si le cours du change est supérieur à 5,229 (ancien gold point de sortie), l'exportation d'or vers les États-Unis, qui aurait eu lieu sans la modification du pair, sera retardée jusqu'au moment où le change atteindra 5,28. La hausse du poids du dollar virtuel aurait donc pour résultat de relever les cours des changes de toutes les places sur les États-Unis. Son abaissement aurait un résultat inverse. Fisher ne nie d'ailleurs pas que l'instabilité des changes serait la conséquence de l'adoption non internationale de son système et que celle-ci entraînerait de fâcheuses perturbations dans le commerce mondial. Aussi ne défend-il son projet que moyennant un accord entre les principaux pays commerçants.

Il faut observer que, même en cas d'adoption universelle, le système de Fisher est de nature à rendre les changes moins stables. En effet, le brassage, prévu, on se le rappelle, pour entraver la spéculation, aura pour effet d'écarter du pair les gold points supérieur et inférieur. Ainsi, l'amplitude des variations des changes serait augmentée de 2 p. 100 si le brassage était fixé à 1 p. 100. Cette remarque ne s'applique évidemment pas aux pays entre lesquels existe une union monétaire.

*
* *

Pour conclure, il ne paraît pas désirable que le projet de l'économiste américain soit mis en application. Je me suis efforcé de

[1] Pour obtenir ce résultat, des expéditions bien considérables de métal jaune ne seront pas nécessaires. Il semble inexact de supposer, comme le fait L. March dans son étude sur le système d'Irving Fisher (*Observation et stabilisation des prix, Journal de la Société de statistique de Paris*, février 1913, p. 93) que pour que le pair du change se modifie, il soit nécessaire que les éléments non monétaires de la balance des comptes interviennent, que les exportations de marchandises de France en Amérique se ralentissent et que les importations des États-Unis se développent. L. March considère que ce changement de la balance commerciale serait la conséquence de la hausse des prix en France, due à l'afflux d'or américain. Il n'est pas douteux que les importations d'or seraient insuffisantes pour exercer une influence sensible sur les prix.

montrer combien son efficacité est douteuse. Si ingénieusement qu'il soit agencé, le système entraînerait divers inconvénients pratiques — j'en ai indiqué quelques-uns — qui pourraient compromettre son fonctionnement, si jamais il était adopté.

Raymond Olbrechts,

Ingénieur commercial,
Secrétaire de l'École de commerce de l'Université de Bruxelles.

NOTES ET MEMORANDA

I.

Buchez et les origines de l'association ouvrière de production.

Les théories coopératives de Buchez ont été diversement appréciées. On est loin de s'entendre, en particulier, sur la portée qu'il convient de leur attribuer. Beaucoup d'auteurs ont vu en Buchez le véritable précurseur du mouvement coopératif de 1848 et même de tout le mouvement coopératif français[1]. En 1900, le Congrès international des associations ouvrières de production n'a pas manqué de le compter au nombre des « précurseurs marquants et immédiats de l'idée coopérative »[2]. On a même prétendu que, lorsque Buchez lança en 1831 la théorie de l'association de production, c'était « avec la prétention de résoudre tout le problème de l'organisation posé aux ouvriers par la grande industrie[3]. M. Octave Festy, dans son ouvrage sur le *Mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet,* a exprimé une opinion toute différente : « Quand Buchez, dit-il, quelques jours après les événements de juillet, exposa à la Société des amis du peuple sa théorie de l'*association,* il s'inspira de considérations purement sociales et non point de considérations d'évolution industrielle, refusa, sauf exception, le bénéfice de cette solution nouvelle précisément aux ouvriers des industries concentrées ou envahies par la machine », et M. Festy de conclure : « Buchez n'a donc pas été, comme on le dit couramment, l'inventeur de l'association de production moderne »[4]. Déjà, en 1888, un économiste italien avait

[1] Hubert-Valleroux, *Les associations coopératives en France et à l'étranger,* Paris, 1884, p. 1 ; Wassilieff, *P.-J.-B. Buchez, der Begründer der modernen Associationen in Frankreich,* Berne, 1898 ; Emile Heftler, *Les associations coopératives de production sous la deuxième République,* Paris, 1899, p. 3.

[2] Cf. le compte rendu : 1re partie : *La coopération dans le passé et au point de vue philosophique,* p. 24.

[3] Maxime Leroy, *Syndicats et services publics,* Paris, 1909, p. 25.

[4] *Op. cit.,* Paris, 1908, p. 329 et p. 338.

dénoncé en Buchez « un prétendu précurseur de la coopération en France »[1]. Seulement, il s'était appuyé, pour justifier son opinion, sur des raisons diamétralement opposées : Buchez, disait-il en substance, a été un socialiste et un utopiste, et il n'a « ni conçu une forme de la coopération pratiquement réalisable, ni contribué en fait à la réaliser »[2]. Les avis sont donc aussi partagés qu'il est possible.

*
* *

Peut-être y aurait-on vu plus clair si l'on avait interrogé plus complètement les documents et si l'on avait pris garde que la théorie de l'association n'est pas nécessairement sortie en 1830 du cerveau de Buchez telle qu'il devait la concevoir plus tard.

Et d'abord il faudrait tenir compte des influences qui agissaient encore sur la pensée de Buchez au moment où cette théorie fut émise par lui pour la première fois. Buchez, nous dit-on[3], exposa ses idées sur l'association ouvrière dès 1830 dans des cours publics et notamment à la société des *Amis du peuple,* quelques jours après la Révolution de juillet. Or, c'était seulement en décembre 1829 qu'il avait rompu avec les saint-simoniens, et en avril 1830 cette rupture n'était pas encore définitive.

Les saint-simoniens, précisément, avaient déjà proclamé que l'*état d'association* était le régime futur vers lequel s'acheminait peu à peu l'humanité sortant de l'*état d'antagonisme,* et ils avaient même parlé d'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS. Nul doute que Buchez n'ait puisé chez eux une grande partie de sa confiance dans la toute puissance de l'association. Toutefois, par « association des travailleurs », les saint-simoniens avaient entendu, non pas l'association coopérative, mais plutôt une sorte d'organisation collectiviste et hiérarchique de la production. Collectiviste, car « l'association des travailleurs, c'était pour eux l'État : « L'association, qui met un terme à l'antagonisme, n'a pas encore, disaient-ils, trouvé sa vraie forme. Elle est devenue particulière. Les associations particulières ont lutté entre elles. L'antagonisme n'a donc pu prendre

[1] Ugo Rabbeno, *Un peterso precursore della cooperazione in Francia (J.-B. Buchez),* Milan, 1888 ; ou *la Societa cooperative di produzione, contributo allo studio della questione operaia,* Milan, 1889, p. 35-54.

[2] *La Societa cooperative di produzione,* p. 50.

[3] A. Ott, *Notice sur la vie et les travaux de Buchez*, p. XXXVII et p. CXXXIX (en tête du *Traité de politique et de science sociale,* de Buchez, Paris, 1866).

fin. Il disparaîtra le jour où l'association sera devenue nationale »[1]. Hiérarchique aussi, car « l'inégalité de partage » était un de leurs dogmes, et cette inégalité ne s'opposait pas seulement à l'égalité absolue des communistes, mais même à l'égalité démocratique : ce n'était pas seulement l'inégalité dans la répartition des revenus, chacun se trouvant « rétribué suivant ses œuvres »; c'était aussi l'inégalité dans la distribution des instruments de travail, chacun se trouvant « classé et doté suivant sa capacité »[2]. Si les saint-simoniens avaient beaucoup parlé d' « améliorer le sort » de la classe ouvrière, ils n'avaient jamais songé à 'affranchir de l'autorité patronale, à l'émanciper : bien au contraire, ils eussent dit volontiers avec leur maître que « les chefs des travaux industriels sont les protecteurs nés et les chefs naturels de la classe ouvrière »[3]. Par ce double caractère, collectiviste et hiérarchique, l'association, au sens saint-simonien du mot, restait encore assez éloignée de l'association ouvrière de production telle qu'on la comprend ordinairement de nos jours et telle qu'elle fut comprise en 1848. Aussi bien, les premières conceptions coopératives de Buchez, en 1830, semblent-elles être demeurées, elles aussi, fort en deçà.

Il existe, dans les papiers de Buchez, à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, le texte manuscrit d'un « Projet d'association » qui paraît bien être une des premières ébauches des projets coopératifs de Buchez. Ce document porte, en effet, la trace de deux rédactions successives : dans la première, le nom de la profession dont l'association est censée devoir s'établir, est laissé en blanc; il s'agit donc là probablement d'un contrat destiné à servir de modèle, mais qui n'a pas été rédigé en vue d'une application déterminée; la seconde rédaction, au contraire, a été faite pour servir à l'association des menuisiers en bâtiments. Or, c'est en 1831 que celle-ci tenta, sans succès d'ailleurs, de se constituer. La première rédaction est donc au moins de 1831, peut-être même de 1830. Voici le texte du préambule qui précède le contrat proprement dit, les additions introduites lors de la seconde rédaction étant indiquées en italiques :

[1] *Doctrine de Saint-Simon, Exposition,* 1re année, p. 177 (cité par Gide et Rist, *Histoire des doctrines économiques,* p. 266.

[2] Cf. Gide et Rist, *op. cit.*, p. 254, n° 1.

[3] Saint-Simon, *Le libéralisme et l'industrialisme* (*Œuvres,* édit. O. Rodrigues, p. 221).

« Les soussignés,

» Tous exerçant l'état de *menuisier en bâtiments, considérant* » *que le défaut d'un capital et non leur habileté les met à la* » *disposition des entrepreneurs de menuiserie, et que ceux-ci* » *profitent d'une part considérable de la valeur des travaux exé-* » *cutés par les ouvriers, au-delà du prix de leur intervention,* » *en outre* sentant combien l'isolement du travail est nuisible aux » intérêts de tous en ce qu'il les met à la merci des exigeances (*sic*) » des maîtres, et qu'il ne leur offre pour le moment où l'âge et les » infirmités leur rend (*sic*) le travail impossible, aucune espérance » de secours, que la concurrence qui en résulte, ne tend qu'à faire » diminuer le salaire qui leur est attribué, sans aucune chance » d'augmentation, ont résolu de s'associer entre eux pour exercer » leur industrie en commun *afin d'acquérir un capital social com-* » *mun, qui les mettra eux et tous les ouvriers qui se succèderont* » *dans l'association, à même d'entreprendre directement des tra-* » *vaux;* afin d'assurer à chacun un travail continu ou les moyens » de supporter les interruptions momentanées de travaux, de pour- » voir à l'éducation et à l'apprentissage des enfants, à l'existence » des infirmes et des orphelins,

« en conséquence ils ont posé ainsi qu'il suit les bases de leur » association... »

Une remarque s'impose lorsque l'on compare les deux rédactions. Dans la première, l'association apparaît comme ayant simplement pour but d'empêcher la baisse des salaires, d'assurer à l'ouvrier un travail continu et des secours pour sa vieillesse, de pourvoir à l'éducation et à l'apprentissage de ses enfants. Son objectif, si nous nous référons à la classification des œuvres sociales établie par M. Gide dans son Rapport à l'exposition de 1900, est bien plutôt la « sécurité » des travailleurs que leur « indépendance »; elle n'est nullement présentée comme un régime nouveau du travail; c'est une institution philanthropique, une institution d'auto-assistance ouvrière qui a pour fin de remédier à quelques-unes des injustices du salariat sans tendre aucunement à le faire disparaître[1]. Comment en effet Buchez, encore sous

[1] Retenons aussi le passage où il est question « d'assurer à chacun... les moyens de supporter les interruptions momentanées de travaux ». Il y a là une conception pré-coopérative de l'association ouvrière de production, et vers 1843 toute une série d'associations se sont constituées sur ce type, notamment le fameux *Atelier national des tailleurs de la rue Saint-Honoré.*

l'influence du saint-simonisme, imbu de cette conception hiérarchique de l'organisation du travail dont nous avons parlé, aurait-il pu s'élever d'emblée à l'idée hardie de la suppression du patronat?

Dans la seconde rédaction, tout change, Une idée nouvelle, très importante, apparaît : celle d'un prélèvement opéré par les entrepreneurs sur le produit du travail de leurs ouvriers. Corollaire de cette première idée : l'Association aura pour but de mettre les ouvriers « à même d'entreprendre directement des travaux », en se passant de l'intermédiaire des entrepreneurs; pour cela, on constituera un capital social commun dont profiteront « tous les ouvriers qui se succèderont dans l'association ».

La même conclusion se dégage, et aussi nettement, de l'examen du contrat d'association lui-même. Dans la première rédaction, il est question seulement de la « durée illimitée » de l'association et de la constitution d'une « caisse de réserve » dont les fonds pourront être employés comme le conseil d'administration le jugera bon; il n'est fait aucune allusion au capital indivisible et inaliénable. Or, l'indivisibilité du capital était, aux yeux des buchéziens, la condition absolument indispensable pour que l'association fût vraiment émancipatrice [1].

Dans la seconde rédaction, un article ajouté stipule : « *Sur les bénéfices, il sera annuellement prélevé une somme de 20 p. 100 pour la formation et l'augmentation du capital social* ». Si nous rapprochons cet article de ce qui est dit dans le préambule sur le « Capital social commun », grâce auquel les premiers associés et tous ceux qui leur succèderont, pourront entreprendre directement des travaux, nous reconnaissons là la fameuse clause du « capital indivisible et inaliénable » qui caractérisera désormais le système coopératif de Buchez. Le nom n'y est pas encore : on le trouve pour la première fois dans le *Journal des sciences morales*

[1] Feugueray, *L'association ouvrière, industrielle et agricole,* Paris, 1851, p. 240 : « Dépouiller le capital de ce caractère d'indivisibilité, ce serait enlever à l'institution toute sa valeur et tout son avenir; ce serait la châtrer; ce serait la transformer d'institution éminemment socialiste en une institution capitaliste ». — Cf. Ott, *Des associations d'ouvriers,* Paris, 1838, p. 9; *l'Atelier,* avril 1841, novembre 1844, 7 mai 1848, etc.; Ott, *Traité d'économie sociale,* Paris, 1851, p. 308 et suiv. (cf. 2e édit., Paris, 1892, t. II, p. 73 et suiv.); — lettre au journal *l'Association,* avril 1865; — *Du système d'association ouvrière proposé par Buchez,* dans le *Journal des économistes,* juillet 1866; Buchez, *Traité de politique et de science sociale,* Paris, 1866, t. I, p. 309, etc.

et politiques (premier titre de *l'Européen*) du 17 décembre 1831 [1]. Mais la chose y est.

Il y a donc eu, entre la première et la seconde rédaction, un changement de point de vue très sensible dans la pensée de Buchez. Comment l'expliquer?

On nous permettra de risquer une hypothèse. Il n'est pas impossible, croyons-nous, que l'idée de mettre, par l'association de production, le prolétariat à même de se passer des patrons et, avec elle, l'idée du capital indivisible, aient été suggérées à Buchez par des ouvriers. En 1830, les ouvriers parlaient déjà beaucoup de l'*association*. Sans doute, sous ce terme vague, des idées confuses se cachaient. Quelques-uns cependant savaient assez nettement ce qu'ils voulaient. Un journal d'ouvriers qui parut en septembre et octobre 1830, *l'Artisan* [2], publie, dans son numéro du 17 octobre, un article intitulé : *De l'association comme moyen de remédier à la misère des classes laborieuses* et dans lequel on lit :

« Qui nous empêche de nous réunir une centaine, et, prélevant » sur notre gain journalier, une somme modique incapable de » porter atteinte à nos véritables besoins, pourquoi ne nous ferions- » nous pas un capital assez considérable pour exploiter nous- » mêmes notre industrie? Unissons-nous, associons-nous, entre- » prenons pour notre compte ce qu'à notre défaut un riche capita- » liste entreprendra ».

Les cours publics sur l'association, donnés en 1830, par Buchez et sans doute aussi quelques-uns de ses disciples, avaient atteint des ouvriers, parmi lesquels ces menuisiers qui tentèrent de mettre en pratique les idées qu'on leur avait exposées [3]. Il en était résulté des échanges de vues entre les conférenciers et leurs auditeurs, et il s'en était même trouvé parmi ceux-ci qui avaient rédigé des mémoires sur ces questions :

[1] Il y est dit (p. 37) que le prélèvement de 20 p. 100 sur les bénéfices a pour but d'augmenter « le capital social, inaliénable et indissoluble ». L'expression de « capital indivisible » se trouve dans *l'Européen*, 21 juillet 1832, p. 103.

[2] *L'Artisan*, journal de la classe ouvrière, Bibl. Nat. : Lc² 1256.

[3] *Journal des sciences morales et politiques*, 17 décembre 1831, p. 37 : « Ce mode d'association a été présenté à des ouvriers. L'un de nous, qui faisait un des cours populaires pour lesquels la ville a donné un local, le leur a exptiqué. Ces hommes, qui sont sans contredit les meilleurs juges en ces matières, ont accueilli ce projet, les uns avec enthousiasme, les autres avec le regret ou la crainte de ne pouvoir le réaliser pour leur compte ».

« Nous avons causé, lit-on dans le *Journal des sciences morales* » *et politiques* du 17 décembre 1831, avec ces hommes en veste » et en souliers ferrés, à la parole rude, au langage simple, de » choses qui, certainement, eussent été inintelligibles à bien des » gens de salon. Mieux que cela, nous avons reçu de plusieurs » d'entre eux des mémoires écrits en mauvais français sans doute, » mais pleins d'idées qui feraient la fortune d'un économiste ».

N'est-il pas permis de supposer que Buchez a profité de quelques-unes de ces idées? Nous y inclinons d'autant plus que ses articles rendent parfois un son bien « prolétarien », assez étrange dans la bouche d'un saint-simonien tout nouvellement émancipé. Écoutons, par exemple, ses appréciations sur le rôle des « entrepreneurs » des patrons dans la petite industrie : ceux-ci, déclare-t il, sont, entre les consommateurs et les ouvriers, des intermédiaires parfaitement inutiles : « Il ne faut pas croire que ces intermédiaires soient pour quelque chose dans la bonne exécution du travail qu'ils semblent diriger » ; la direction est la plupart du temps confiée à un chef d'atelier : « L'entrepreneur n'intervient là que comme capitaliste, comme possesseur d'un local qui sert d'atelier et fournisseur des matières premières... Ces entrepreneurs sont de purs parasites; ils sont au travail réel ce que sont les joueurs et les agioteurs au crédit public » [1]. Un peu plus tard, Buchez écrit encore : « L'entrepreneur, quel qu'il soit, doit être considéré comme un être parasite vivant aux dépens de ceux qu'il exploite, car il ne fait rien par lui-même, il ne sert que de lien entre les travailleurs et les consommateurs ; pour cela, il a la meilleure part du profit et il est *maître* commandant à *ses ouvriers* » [2]. Ne distinguons-nous pas ici comme un écho des revendications ouvrières contre les patrons? et ne nous sentons-nous pas, au contraire, bien éloignés du point de vue des saint-simoniens, qui étaient si respectueux de ce qu'ils appelaient les « capacités » industrielles et qui n'avaient jamais mis en doute la légitimité des profits patronaux? [3]

Quoi qu'il en soit, deux points nous paraissent éclaircis par le document dont nous avons reproduit plus haut les premières lignes :

[1] *Ibid.*, p. 36-37.
[2] *L'Européen*, journal des sciences morales et économiques, 30 juin 1832, p. 51.
[3] Cf. Gide et Rist, *Histoire des doctrines économiques*, p. 249.

1° Comme l'a écrit M. Festy, Buchez, lorsqu'il conçut pour la première fois l'idée de l'association de production et lorsqu'il en exposa en 1830 la théorie dans des cours publics, n'avait nullement en vue une rénovation économique, ni l'instauration d'un nouveau régime du travail.

2° En revanche, contrairement à ce qu'affirme M. Festy, dès 1831, Buchez, sous des influences que nous ignorons et que nous ne pouvons que conjecturer, semble avoir complètement changé de point de vue ; l'association de production est devenue pour lui ce qu'elle allait être pour le journal *l'Atelier*, pour les coopérateurs de 1848, pour toute la tradition coopérative française : l'institution émancipatrice qui permettra aux ouvriers de se passer des entrepreneurs et qui, les soustrayant à l'exploitation patronale, leur procurera « tout le fruit de leur travail ».

A. Cuvillier.

II.

Informations.

Un monument élevé à la mémoire de Turgot, dans la cour de l'hôpital Laënnec, a été inauguré le 30 juillet 1914, à seize heures et demie (4 h. 1/2 soir).

Parmi les principaux souscripteurs, nous citerons M. le colonel du Pont de Nemours, sénateur des États-Unis, la Société d'économie politique de Paris, la Ville de Paris.

Le monument comprend la reproduction en bronze d'un buste en marbre de Houdon, un piédestal en granit et une figure allégorique en turquin personnifiant l'économie politique offrant des fleurs à Turgot.

L'auteur de la statue est M. Maurice Favre ; l'architecte, M. Braschet.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE

Juillet 1914.

I. Débats parlementaires.

L'avènement de l'impôt sur le revenu global dans notre système fiscal [1].

Voici ce que nous écrivions, il y a une quinzaine d'années, quand on a commis la première faute d'accepter le principe de la progression dans les droits successoraux [2] : « Il n'y a pas à s'y tromper; malgré la spécialité du projet en discussion, il s'agit de savoir si le principe de la progression sera admis, ou non, d'une manière générale dans nos lois fiscales... ». Si l'on admet la progression dans cet impôt, il faut, en bonne logique, l'admettre dans tous les autres ». — Il n'était pas besoin d'être grand prophète pour prédire ce qui vient d'arriver. Voilà donc l'impôt sur le revenu global installé dans notre système fiscal. Il vaut la peine de s'arrêter quelques instants sur cette révolution capitale. Oh ! non pas pour discuter de nouveau la question, qui semble bien épuisée, mais pour soumettre aux lecteurs de cette Revue quelques réflexions philosophiques qui nous hantent et qui ne paraîtront peut-être pas dénuées de tout intérêt.

Et d'abord, je ne puis me défendre d'un profond étonnement quand je mesure froidement, dans mon cabinet, toute la puissance qu'ont chez nous les formules sur l'opinion, surtout quand elles sont employées comme une arme de parti. Inutile de retracer la fortune extraordinaire de la fameuse formule lancée par Gambetta,

[1] Cet article était écrit quand la guerre a été déclarée. Nous croyons devoir le publier, bien que la situation intérieure de la France nous paraisse totalement changée et que cette grande épreuve doive avoir sans nul doute une immense répercussion sur la mentalité française. Quand la France en sortira victorieuse, il restera dans tous les cas une note effrayante à payer. Les classes aisées sauront accepter patriotiquement le sacrifice qui leur sera demandé; l'élan unanime avec lequel elles se sont portées dès le début au secours de toutes les misères engendrées par la guerre en est la preuve certaine. D'autre part, nous voulons croire que l'esprit de parti et de secte ne reparaîtra pas dans notre cher pays et qu'une des premières mesures financières sera l'abrogation du principe néfaste que nous dénonçons comme étant une évidente manifestation de cet état d'esprit. Ce ne sera d'ailleurs plus le cas de faire une guerre sans merci à la richesse acquise !

[2] Chronique législative de mars 1900, *Revue d'économie politique*, 1900, p. 404.

dont on a singulièrement dépassé la pensée : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Elle a déchaîné sur notre pays des maux incalculables ; elle a servi de cri de ralliement à l'immonde esprit de secte, qui s'est donné libre carrière et qui a partagé notre pauvre France en camps ennemis. Eh bien ! la formule de l'impôt sur le revenu a une fortune analogue ; il a suffi qu'elle fût répétée à satiété pendant une dizaine d'années et servît d'arme de parti pour arriver à s'imposer et je crains bien que le virus qu'elle vient de faire pénétrer dans notre système fiscal ne produise dans le corps social des conséquences aussi néfastes que le virus anticlérical !

Que les temps sont changés ! Le 16 juin 1896, M. Poincaré, ministre des finances, instituait une grande commission extraparlementaire, avec mission « de procéder à la classification et a l'étude des moyens de taxation des diverses natures de revenus, en vue de la réforme de l'assiette de l'impôt. Cette commission, qui réunissait les hommes les plus compétents, a étudié le problème sous toutes ses faces et ses laborieuses délibérations ont été résumées dans un remarquable rapport de M. Adolphe Coste en 189 . Le premier débat qui s'est engagé au sein de cette grande commission a porté sur la comparaison entre l'impôt *réel, sur les revenus,* et l'impôt *personnel, sur le revenu global,* et, *à l'unanimité moins une voix,* la commission a condamné l'impôt sur le revenu global. Nous croyons devoir transcrire quelques lignes du rapport spécial de M. Trarieux sur cette question :

« Deux objections capitales nous ont paru s'élever contre l'impôt sur le revenu global : la première, c'est la nécessité à laquelle il conduirait de recourir à la déclaration ou à l'exercice pour déterminer la valeur imposable ; la seconde, c'est la tendance qui lui est propre de remplacer par des taxes progressives les droits proportionnels.

» Exiger du contribuable qu'il fasse connaître au fisc ce qu'il possède et organiser un contrôle pour vérifier la sincérité de ses déclarations, ce serait revenir au système d'impôts des dixièmes et des vingtièmes qui a soulevé sous la monarchie de si graves abus et contre lequel ont demandé de réagir les cahiers sur lesquels s'est faite la réforme financière de 1790 et 1791 ;

» C'est opprimer la liberté individuelle que de créer un pouvoir discrétionnaire d'inquisition dans les affaires privées du citoyen ;

» C'est réserver une prime à la mauvaise foi et créer un impôt

sur la conscience que de faire dépendre le chiffre des contributions des aveux intéressés du contribuable ou des moyens de déjouer les artifices de la fraude ;

» C'est exciter aux défiances, aux soupçons, aux dénonciations et préparer dans le pays un état de malaise général que d'instituer un régime dans lequel chacun, en faisant surcharger les taxes de son voisin, peut avoir l'espoir d'adoucir les siennes ;

» De tels résultats n'ont rien de commun avec cette justice réelle et pratique qui doit, avant tout, favoriser la liberté individuelle, assurer la bonne foi, prévenir les plaintes, entretenir au sein de la société la bonne harmonie et dont ceux qui gouvernent doivent principalement prendre souci.

» Mais si la crainte de procédés vexatoires pour la fixation de la matière imposable nous a paru suffire à écarter toute pensée de retour à l'impôt sur le revenu total, nous en avons été également éloignés par le danger que présenterait l'échelle de progressivité des taxes qui en serait le but capital ;

» Le grand principe posé par la réforme fiscale de la Constituante est la proportionnalité dans l'impôt : nous le trouvons juste et nous croyons sage de nous y tenir ;

» Quelle est, en définitive, la fonction de l'impôt ? C'est de couvrir les dépenses d'utilité générale faites par l'État dans un intérêt commun à tous. Dans quelle mesure est-il équitable que chacun participe à ces dépenses ? Dans la mesure des services qu'il en retire pour la défense ou l'agrément de sa personne et pour la protection de ses biens. Or, pour déterminer cette mesure, à quel criterium d'appréciation est-il possible de se référer ? Ce n'est évidemment qu'aux signes extérieurs des intérêts matériels qui sont en jeu.

» Eh bien, si ce sont là des vérités incontestables, tous les intérêts matériels ne sont-ils pas de même essence et de même nature ? Peuvent-ils se distinguer et s'évaluer autrement que par la quantité ? Et quand il s'agit de fixer des parts de contribution entre quantités différentes, est-il une autre règle de justice admissible que celle de la proportionnalité ?

» C'est ici, il est vrai, qu'apparaît l'idée du superflu et du nécessaire et que, sous prétexte d'exonérer le nécessaire, on voudrait, en recourant à la progressivité, alourdir la charge du superflu ; mais qui ne voit que cette distinction toute arbitraire aurait

pour unique effet de dénaturer la question de l'impôt et de le faire servir à corriger les inégalités de la fortune ?

» C'est là justement que le péril nous apparaît. Du moment où le respect de la propriété privée ne serait plus le fondement de notre droit social, où il serait possible de distinguer entre ce qui peut nous paraître essentiel et ce qui peut ne pas l'être, où l'égalité absolue devant la loi ne serait plus, en un mot, pour les personnes et leurs biens, une règle tutélaire, qu'adviendrait-il de l'impôt progressif, contre les prévisions mêmes de quelques-uns de ceux qui le préconisent, sinon, à un jour donné, la tentation non plus de surcharger, mais de confisquer ce qu'on appelle le superflu et d'en arriver à l'appropriation par l'État des fortunes privées ? ».

On nous excusera d'avoir reproduit ces lignes; car il ne nous paraît pas qu'on puisse faire, en termes plus mesurés, une critique plus décisive de l'innovation qu'on vient d'introduire dans notre système fiscal.

Voilà ce que pensait, il y a vingt ans, à l'unanimité (moins une voix) une grande commission instituée par le gouvernement pour étudier la réforme de l'impôt et qui réunissait dans son sein les esprits les plus éminents, les hommes les plus compétents dans le Parlement et au dehors. Et voilà qu'aujourd'hui, en un clin d'œil, subrepticement en quelque sorte et par voie d'incorporation dans un budget voté à la hâte, au milieu de l'exercice, dans des conditions qui ne s'étaient jamais vues, c'est-à-dire sans discussion sérieuse, cette réforme, jugée par tous détestable il y a vingt ans, est acceptée et votée, non seulement par la Chambre, mais par le Sénat, qu'on croyait pouvoir encore considérer comme un frein salutaire aux entraînements de l'opinion ! En vérité, cela est déconcertant !

J'ai dit que je n'avais pas l'intention de reprendre à fond la question, après tant d'autres. Je voudrais seulement montrer très brièvement que cette réforme qui a paru à nos législateurs si urgente n'est qu'un retour en arrière et qu'elle va directement contre l'idéal républicain.

L'idéal républicain me semble pouvoir être résumé en deux mots : liberté et justice.

Ce n'est probablement pas un progrès vers la liberté, que de substituer l'impôt personnel, qui fut la plaie hideuse de l'ancien

régime, à l'impôt réel qu'avait établi la Constituante. Montesquieu avait dit que « l'impôt sur les marchandises est *le plus naturel à la liberté, parce qu'il se rapporte d'une manière moins directe à la personne* » (et sa formule serait excellente si, au lieu de parler de l'impôt sur les marchandises, qui peut prêter à la critique, il avait parlé, d'une manière générale, de l'impôt *réel*). Dans un esprit tout différent, le pauvre Jaurès (qu'on vient d'assassiner lâchement au moment même où nous écrivons ces lignes) disait naguère, à la louange de l'impôt sur le revenu, qu'il introduit dans notre système fiscal « *le souci de l'homme* ».

Le souci de l'homme, mais qui ne voit que c'est déjà la plaie de notre démocratie, plaie qui va tous les jours en s'aggravant ? N'est-ce pas le souci de l'homme qui a poussé le parti au pouvoir à s'ingérer dans les croyances des citoyens et à exclure des places et des honneurs tous ceux qui partageaient une foi religieuse mise en interdit et n'est-ce pas lui qui, par là, a divisé la France en deux camps ennemis ? N'est-ce pas le souci de l'homme qui a produit naguère le monstrueux régime des fiches ? Et n'est-ce pas encore le souci de l'homme qui a, dans ces derniers temps, abaissé les fractions les plus haut placées de notre magistrature en en faisant des vassales du pouvoir ? Et c'est dans un pays où les passions politiques et religieuses sont surexcitées au point où nous les voyons, où le pouvoir a pris une si redoutable maîtrise sur tous ceux qui disposent de la puissance publique, que l'on ne craint pas d'introduire dans la loi fiscale *le souci de l'homme,* c'est-à-dire l'arbitraire absolu ! En vérité, une telle aberration est inconcevable !

Mais quoi ! La justice, qui doit être aussi l'idéal républicain, n'exige-t-elle pas cela ? On nous répète sur tous les tons que l'impôt sur le revenu global est commandé par la justice fiscale et cet argument-là, je le dis à l'honneur de l'opinion publique française, est toujours entraînant. En l'espèce, je crois tout à fait qu'il porte à faux, en théorie et en pratique.

En théorie, la justice fiscale exige que tous les citoyens soient traités également devant l'impôt et la seule manière de traiter également tous les citoyens est, comme le disait très bien le rapport que nous avons rappelé, de les faire contribuer aux charges publiques proportionnellement à leurs facultés. Aucun sophisme ne saurait prévaloir contre cette règle, proclamée par la Constituante. — Mais, dit-on, le sacrifice ne sera pas le même pour tous ! — A coup sûr ;

mais cela tient à l'inégalité des fortunes individuelles et le pouvoir social, si l'on ne veut pas tomber dans les théories du droit divin et de l'absolutisme, n'a nullement qualité pour corriger les inégalités de la fortune !

On insiste en affirmant que, dans notre système fiscal et grâce à l'extension des impôts indirects, les classes les moins aisées paient proportionnellement plus que les classes riches et que l'impôt sur le revenu global est nécessaire pour rétablir l'équilibre. Nous avons montré plusieurs fois déjà que cet argument tiré des impôts indirects est considérablement exagéré. Il ne pourrait avoir quelque valeur que pour les impôts de consommation ; il est hors de doute que les produits de l'enregistrement, par exemple, qui figurent pour plus de 839 millions dans le budget de 1914, ne manquent pas de proportionnalité, et on peut en dire autant des produits du timbre, qui figurent pour plus de 257 millions. Les trois catégories qui méritent d'être sérieusement examinées à ce point de vue sont les produits des douanes, ceux des contributions indirectes et ceux des monopoles de l'État.

Les droits de douane soulèvent, à coup sûr, une assez grave question au point de vue du renchérissement de la vie. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que, en saine théorie, les droits de douane ne peuvent se justifier que dans la mesure où ils sont nécessaires à entretenir le travail national et, dès lors, profitent à ceux qui vivent du travail plus qu'ils ne leur nuisent. Ajoutons que tous les droits sur les importations ne dépassent pas le chiffre de 659 millions et que ce n'est que dans une mesure relativement faible qu'ils portent sur des objets de première nécessité, de manière à grever les classes les moins aisées.

Quant aux produits des contributions indirectes et des monopoles d'État, ils représentent, en chiffres ronds, près de 2 milliards : 696.304.640 francs pour les contributions indirectes proprement dites ; 191.993.700 francs pour les sucres ; 611.260.100 francs pour les monopoles et exploitations industrielles de l'État ; 410.892.500 fr. pour les postes, télégraphes et téléphones. — Mais, d'abord, il faut rayer les 410 millions des postes et télégraphes, qui correspondent à des dépenses de service à peu près équivalentes et qui sont payés presque en totalité, tout le monde en conviendra, par le commerce et par les classes riches. Nous passons condamnation sur l'impôt sur les boissons dites hygiéniques (80 millions), sur

l'impôt sur le sucre (près de 192 millions), qui nous paraît mauvais, bien qu'il pèse certainement beaucoup plus sur les classes riches que sur les classes pauvres, et sur celui des allumettes (14 millions), qui devrait avoir déjà disparu. Ces déductions faites, il reste à peu près 1.500 millions pour les contributions indirectes et les monopoles de l'État. Or, les deux gros articles de ces 1.500 millions sont l'alcool (441 millions en chiffres ronds) et le tabac (542 millions), deux impôts qui ne méritent aucune critique : on ne peut parler de défaut de proportionnalité pour des impôts frappant des objets qui, non seulement ne sont d'aucune utilité, mais qui sont positivement nuisibles, dont l'un même est un fléau national, et l'on peut légitimement les qualifier d'impôts volontaires. Et, en parcourant la liste des autres impôts indirects, on se convaincra facilement que ces impôts, dont le principal, par exemple, est celui sur le prix des places et des transports par chemins de fer (90 millions), sont payés surtout par les classes riches.

Il faut le répéter hautement : les critiques adressées à nos impôts indirects, au point de vue de la proportionnalité, sont extrêmement exagérées. Que l'on supprime quelque chose comme 300 millions de ces impôts (sur les sucres, sur le sel, sur les allumettes) et ces critiques seront tout à fait sans valeur. Mieux valait infiniment corriger les défauts qu'ils peuvent présenter que d'introduire dans notre système fiscal un virus délétère tel que l'impôt progressif sur le revenu global !

II. Documents officiels.

Au *Journal Officiel* du 3 juillet est annexé le rapport du Conseil supérieur des habitations à bon marché au Président de la République pour l'année 1913.

Dans celui du 5 est promulguée une loi portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1915.

Dans le n° du 7 est une loi complétant les dispositions de la loi du 10 juillet 1885 sur l'hypothèque maritime. On y trouvera aussi la déclaration générale de la Cour des comptes sur la situation définitive de l'exercice 1912.

Le *J. O.* du 8 juillet donne la situation, à la date du 1er juillet 1914, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et

compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902.

Dans le n° du 13 juillet, on trouvera les résultats comparatifs comprenant la situation des cultures au 1er juillet des années 1913 et 1914.

Le *J. O.* du 17 juillet contient une loi qui réglemente le régime de l'indigénat en Algérie (erratum au *J. O.* du 19) et la loi relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1915 (errata au *J. O.* du 18).

Dans celui du 18 est promulguée la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1914.

Dans le n° du 25 juillet se trouvent : 1° un rapport au Président de la République sur le fonctionnement des institutions de crédit agricole mutuel en Algérie ; 2° un rapport sur les opérations des caisses nationales d'assurance en cas de décès et en cas d'accidents pendant l'année 1912.

Le *J. O.* du 29 contient des rapports au Président de la République sur les opérations des Caisses d'épargne en 1912 : 1° Caisses d'épargne ordinaires ; 2° Caisse nationale d'épargne et Caisses d'épargne ordinaires.

Edmond Villey.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Comte de Saint-Maurice, *Les instruments modernes de la politique étrangère,* 3e série. Paris (Bibliothèque des études économiques et financières), 1914, 408 p. in-8.

Le comte de Saint-Maurice avait déjà publié, en 1912 et 1913, deux volumes sur la situation financière de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie, des États Scandinaves et des pays Balkaniques. Celui que nous signalons aujourd'hui contient des chapitres très documentés sur l'Italie, sur l'Espagne, le Portugal et sur les nations de l'Amérique latine. M. de Saint-Maurice pense que l'occupation de la Tripolitaine ne vaudra pas aux Italiens des avantages en rapport avec les grosses dépenses que cette occupation a nécessitées. Il juge imprudente une politique ambitieuse qui aboutit au rêve d'une « Méditerranée italienne ». Le jour où l'Italie cesserait d'être dans la Méditerranée un émissaire de l'Allemagne dirigé contre l'entente anglo-française, elle perdrait du même coup des sympathies qui lui sont fort utiles. Mais il est certain que, pour le moment, les relations économiques entre la France et l'Italie ne se développent pas comme on pourrait le souhaiter. L'activité dont l'Espagne fait preuve présente pour nous un grand intérêt, un intérêt politique d'abord, l'Espagne étant appelée à jouer dans les relations internationales un rôle plus considérable que jadis; un intérêt économique ensuite, l'Espagne étant à beaucoup de points de vue une sorte de colonie financière de la France. Malheureusement, l'Espagne ne tire pas encore tout le profit désirable de son excellente situation géographique et de ses richesses minières. Elle a été victime de tant de crises politiques intérieures! Le peuple espagnol, malgré de remarquables qualités, se débat encore dans la médiocrité. L'action personnelle d'un roi actif et intelligent, vraiment moderne dans le bon sens du mot, permet d'augurer pour ce pays un bel avenir. Très instructifs aussi les chapitres consacrés à l'Amérique latine. Les finances publiques de toutes ces républiques ne sont pas brillantes. On peut dire d'une façon générale qu'elles ont voulu aller trop vite. Les finances publiques de la République Argentine souffrent, par exemple, d'une augmentation continue et exagérée des dépenses publiques. La progression n'est nullement en rapport avec l'augmentation des recettes. On peut affirmer que ces pays neufs ont devant eux de belles perspectives, mais la route qui les conduira à la prospérité est semée d'embûches et il faut s'attendre encore à quelques crises financières.

Très précaire aussi l'état des finances brésiliennes. Les hommes d'État du Brésil, craignant d'exciter le mécontentement du peuple, n'ont pas voulu aggraver les impôts existants ni en créer de nouveaux; on a eu recours à des emprunts et les recettes ont peu augmenté, d'autant qu'un grand nombre de révolutions, celles par exemple des provinces de Para,

de Maranhao, de Pernambuco, d'Alagoas ont tari momentanément les forces productrices de vastes régions.

Le livre de M. de Saint-Maurice renferme aussi d'intéressants détails sur la Bolivie, sur Nicaragua, Costarica et Honduras, sur le Chili et sur le Pérou. En dépit des ressources magnifiques que peuvent fournir des vallées très fertiles, en dépit des richesses minières qui prendront forcément une grande importance, les États de l'Amérique latine ne peuvent encore nous inspirer qu'une demi-confiance. Il faudra des années pour que les difficultés s'aplanissent. Les capitalistes européens, quelque alléchants que puissent être les prospectus qu'ils auront sous les yeux, devront tenir compte de cet état de fait chaque fois qu'ils auront à envisager des placements de fonds dans ces pays.

Georges Blondel.

Edmond Théry, *La transformation économique de la Russie.* Paris, *Économiste européen,* 1914, 272 p. 3 fr. 50.

Ce livre très documenté et très intéressant de M. Edmond Théry sur la transformation économique de la Russie, mérite d'être recommandé, non seulement aux économistes, mais au grand public. Car la France est peut-être aussi intéressée que la Russie elle-même à la prospérité économique de cet immense empire. A cet égard, le livre que l'éminent directeur de l'*Économiste européen* écrit, après une enquête sur place, est vraiment tout à fait encourageant. L'avenir économique et l'avenir politique de la Russie apparaissent, à la lecture de ce volume, comme formidables. Le mot n'est pas trop fort, qu'on en juge : « Ainsi donc, écrit l'auteur, les choses se passant pendant les trente-six prochaines années comme elles se sont passées entre 1900 et 1912, la population de la Russie, en 1948, se trouvera supérieure à la population réunie de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Angleterre et de la France ». Mais cette population ne devra-t-elle pas émigrer? Non, car l'agriculture et l'industrie offriront à cette main-d'œuvre de larges débouchés. Sans doute, cet essor de l'industrie et du commerce commande la création de nouvelles lignes de chemins de fer. Mais quand ces voies ferrées seront construites, il n'est pas impossible que le grand empire slave connaisse une période économique comparable à celle qui a conduit l'Allemagne au rang de grande nation industrielle et commerciale avec une différence : la superficie de la Russie atteint 21.742.000 kilomètres carrés. Son sous-sol, encore mal exploré, ne renferme peut-être pas l'équivalent du Bassin de la Ruhr. Mais la Russie est riche en pétrole. Le pétrole paraît bien devoir être, avec l'électricité, la force motrice de l'avenir. Toutefois, cette évolution de la Russie exige d'énormes capitaux. Longtemps encore la Russie aura besoin d'un banquier. La France le restera sans doute. Mais on peut regretter que l'éloignement empêche l'industrie française de participer, comme elle le pourrait, grâce au progrès de nos forges, à l'outillage du grand empire de l'Est.

Le livre de M. Théry, qui nous montre le progrès accompli en Russie depuis dix ans, à l'aide de statistiques précises qui lui ont été communiquées grâce à sa qualité de délégué du gouvernement français est, à tous égards, un bon livre dont la lecture ne saurait trop être recommandée.

Jean LESCURE.

Louis Deschamps, *La filature de coton en France.* Paris, Cagniard, 1912, 41 p.

Cette brochure, œuvre d'un homme de la pratique, est un véritable cri d'alarme, presque désespéré. Notre industrie cotonnière normande est menacée de disparition, ni plus ni moins. « Comment se fait-il, lisons-nous à la première page, qu'en France la filature de coton se résigne si facilement à vendre ses produits au-dessous de leur prix de revient, et se sent tellement incapable d'obtenir mieux, qu'elle n'ait pas hésité à s'engager pour la plus grande partie de 1913, c'est-à-dire pour un quatrième exercice, sur cette voie des pertes ininterrompues, qui, pour plus d'un, est la voie douloureuse de la déchéance et de la ruine... L'on ne s'étonnera pas que, parmi eux, il s'en trouve qui ne se résignent pas volontiers à disparaître et qui, sentant les causes de la crise, cherchent en même temps le moyen de la supprimer et de l'atténuer ». Les causes résideraient, selon M. Deschamps, dans la difficulté d'approvisionnement en coton en l'absence de cartel, dans le relèvement des frais généraux. La filature de coton manque aussi de représentants compétents à l'étranger. Demain, la faiblesse de la natalité la privera de la main-d'œuvre. Le remède consisterait, selon M. Deschamps, à la création d'une entente entre filateurs. Mais cette entente est délicate « car la filature non intégrée domine en Normandie, tandis que la filature-tissage est la règle dans les Vosges. Nos chefs d'industrie manquent aussi d'esprit d'association. Est-ce à dire qu'une crise, dont les causes sont aussi complexes, trouve sa solution dans la formation d'un cartel, qui, d'ailleurs, a vu le jour récemment et groupe l'industrie cotonnière normande et vosgienne; cela est très douteux. Et il est à craindre que nos industries françaises soient obligées de tirer leurs bénéfices, dans l'avenir comme dans le passé, plutôt de spéculations sur la matière première que de leur industrie elle-même. Le bénéfice industriel n'a pas dépassé depuis vingt ans 2 centimes au kilo, somme dérisoire « qui ne permettrait même pas, écrit M. Deschamps, de reconstituer le matériel ». En réalité, de toutes les industries, l'industrie textile est celle où la concurrence est la plus redoutable. Son extension est presqu'immédiate en cas d'augmentation des bénéfices. Aussi a-t-elle rapidement à souffrir d'un désiquilibre en son prix de revient, qui croît avec l'augmentation de la demande de coton, et son prix de vente dont l'élévation se heurte à la concurrence. Et peut-être M. Deschamps est-il trop pessimiste, lorsqu'il voit cette situation particulière à notre pays. Les pertes sont fréquentes

aussi dans les filatures du Lancashire : ainsi en a-t-il été en 1903, 1904, 1909, 1910. En 1911 les bénéfices furent très faibles.

Jean LESCURE.

Oswald Whitman Knauth, *The policy of the United States towards industrial monopoly*. New-York, Columbia University, vol. LVI, nº 2, 233 p., 1914.

La politique des États-Unis est dirigée par le Congrès, par l'Exécutif et par la Cour suprême; mais, dans une certaine mesure, l'opinion publique inspire l'un ou l'autre de ces trois organes ; elle n'y a pas manqué en ce qui concerne l'attitude à prendre contre les trusts et c'est une histoire des mesures prises en matière de monopolos industriels par chacun des trois pouvoirs que l'auteur écrit ici. Il la conduit jusqu'à la fin de la présidence Taft, ce qui est juste puisque le gouvernement de M. Wilson n'a encore annoncé aucune modification éventuelle aux errements actuels.

Grâce aux excellents travaux de MM. Chastin, de Rousiers, etc..., la question des trusts est fort connue en France, et si M. Knauth avait donné — ce dont il s'est abstenu — une bibliographie de son sujet, elle eut certainement empli bien des pages. Son travail, consciencieux et clair, ne nous apporte rien que nous ne sachions déjà; mais il faut en signaler l'important chapitre IV, qui analyse de près un très grand nombre de décisions jurisprudentielles, dont les tendances générales sont nettement dégagées.

Roger PICARD.

Don C. Sowers, *The financial history of the New-York State from 1789 to 1912*. New-York, Columbia University, vol. LVII, nº 2, in-8, 346 p. 1914.

Cet ouvrage est l'une des premières publications entreprises par le séminaire d'économique et de sociologie de l'Institution Carnegie de Washington sur l'histoire économique des États-Unis; l'importance de cette monographie, consacrée à un seul État étudié en fonction d'une question spéciale, permet de prévoir quel monument constituera une fois achevée l'œuvre collective ainsi entreprise. L'auteur décrit les méthodes d'acquisition des revenus publics, les plans et procédés d'utilisation et de dépense de ces fonds et montre comment ils se sont trouvés rigoureusement conditionnés par l'état et l'évolution économiques de la région, se modifiant radicalement à mesure que l'État de New-York passait de l'économie rurale avec population clairsemée à l'économie industrielle avec population dense. L'exemple de l'État de New-York est le plus important dans l'histoire économique des États-Unis et les observations faites ici peuvent sans témérité être étendues à d'autres États de la République américaine.

Dans ces cent vingt années, l'histoire économique de l'État de New-York présente trois périodes : l'une, que l'auteur appelle paternaliste et que commandait l'abondance relative de la fortune publique, comparée à l'étroitesse des ressources privées; la seconde, qui va de 1842 à 1880, est la période du *laissez-faire;* enfin, depuis 1890, New-York entre dans une période d'interventionnisme industriel. Les méthodes financières, au cours de ce siècle, ne laissent pas d'être influencées par les forces politiques, dont les remaniements successifs de la Constitution de 1797 constituent la plus vigoureuse manifestation.

L'établissement de l'outillage national et des grands travaux publics, cause première des créations d'impôts productifs, est traité ici en trois chapitres très serrés; l'examen des mécanismes fiscaux, de l'affectation des recettes et des méthodes budgétaires; enfin l'étude des fonds et du crédit de l'État complètent cet important travail.

Il apparaît que l'administration financière de New-York a surtout tendu vers les dépenses productives et que le but purement fiscal s'est effacé devant la vue des fins économiques à atteindre : peuplement de l'État, appel des capitaux, création des moyens de transport, régulation du système bancaire. Tout cependant n'a pas été parfait, et M. Sowers est bien obligé de signaler les imprudences commises dans la politique des emprunts, les exagérations de dépenses causées par certains intérêts politiques, la cherté de certains services d'État. Il réclame diverses améliorations tendant à permettre un contrôle plus large et plus facile de la part des contribuables sur les affaires financières de l'État, à renforcer les responsabilités des administrateurs, à simplifier les écritures budgétaires, enfin à dresser un inventaire complet du patrimoine de l'État.

Roger Picard.

GIORNALE DEGLI ECONOMISTI

Juillet 1914.

La situazione del mercato monetario (X...).
Indici economici (M...).
Il dazio sul grano alla luce delle esperienze fatte in Austra-Ungheria (Mario Alberti).
Associazione e cooperazione nei vari stati (Giuseppe Bruccoleri).
Finanze turche (Frederico Flora).
Una mancata riforma (Luigi Amoroso).
Le retribuzioni dei ferrovieri (Giuseppe di Miceli).

Août 1914.

Sintomi statistici dello sviluppo economico dell' Austria (Richard Sorer).
Studio sulli industria laniera (Carlo di Nola).
Indici economici (M...).

JOURNAL OF THE ROYAL STATISTICAL SOCIETY

Janvier 1914.

The Cooperative Insurance of Live-Stock in England and Wales (James WILSON).
Some Material for a Study of Trade Fluctuations (D.-H. ROBERTSON).
On the Determination of Size of Family and of the Distribution of Characters in Order of Birth from Samples taken throuch Members of the Sibships (GREENWOOD and G. UDNY YULE).
A New Illustration of Pareto's Law (J.-C. STAMP).
Notes on the Census of Ireland, 1911 (Thomas-A. WELTON).

Février 1914.

The Fertility of Marriage in Scotland : a Census Study (James CRAUFURD-DUNLOP).
On the use of Analytical Geometry to Represent Certain Kinds of Statistics (Professor F.-Y. EDGEWORTH).
Note on a Possible Source of Fallacy in the Interpretation of the Census Figures Relating to the Fertility of Marriages (E.-C. SNOW).
A Study of Index Correlations (J.-W. BROWN, M. GREENWOOD and Frances WOOD).

Mars 1914.

The Census of the Empire, 1911 (J.-A. BAINES).
On the Use of Analytical Geometry to Represent Certain Kinds of Statistics (*Continuation*) (Professor F.-Y. EDGEWORTH).
The Rate of Interest on British and Foreign Investments (R.-A. LEHFELDT).

Avril 1914.

The Sizes of Businesses, Mainly in the Textile Industries (Professor S.-J. CHAPMAN and T.-S. ASHTON).
Prices of Commodities in 1913 (Sir George PAISH, *Joint Editor of the « Statist »*).

Mai 1914.

Rural Population in England and Wales : A Study of the Changes of Density, Occupations and Ages (A.-L. BOWLEY).
On the Use of Analytical Geometry to Represent Certain Kinds of Statistics (*Continuation* (Professor F.-Y. EDGEWORTH).

Juin 1914.

Suggestion for recording the life history and family connections of every individuel (Walter HAZELL).
On the use..... (Professor F.-Y. EDGEWORTH).

Le Gérant : LÉON TENIN.

35.068. — BORDEAUX, IMPRIMERIE Y. CADORET, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17.

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA GUERRE ET LA QUESTION SOCIALE [1]

Il faut du courage — heureusement en ce temps-ci tout le monde en a — pour faire ou pour écouter un cours d'économie sociale comparée. Il en faut pour vous surtout, car pour moi je suis ici pour remplir mon devoir professionnel, tandis que vous êtes ici comme auditeurs bénévoles ; vous savez, en effet, que ce cours ne figure pas au programme des examens et qu'il est déjà par conséquent ce que sera la morale de l'avenir, d'après M. Guyau, sans obligation, ni sanction.

La transformation et l'avenir du salariat, tel est le sujet que j'avais choisi pour notre cours de cette année, le croyant actuel. Mais maintenant qui songe à l'avenir du salariat ! C'est l'avenir de notre pays qui seul oppresse tous les cœurs. Qui se préoccupe de la question sociale ? il n'y en a plus.

Il n'y a même plus de socialisme international : son effondrement a été la première et une des plus grandes surprises de la guerre actuelle. Dans les innombrables études consacrées depuis quarante ans à la guerre future, que de fois on avait fait entrer dans les prévisions ce facteur ! que de fois on s'était demandé s'il ne serait pas de taille à empêcher la guerre ou du moins, la guerre une fois déclarée, à entraver la mobilisation par la grève générale, éventualité qui semblait tout particulièrement menaçante pour la France ! Que de fois on nous avait dit que pour la classe ouvrière il n'y avait plus de guerre de nations, mais seulement la lutte des classes ! Que de fois nous avions entendu répéter le cri du fameux

[1] Leçon d'ouverture du cours d'Économie Sociale comparée, à la Faculté de Droit de Paris, le 11 novembre dernier.

manifeste de Marx et Engels : Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! Un seul drapeau pour tous, le drapeau rouge, un seul chant pour tous, l'Internationale.

Et voilà que sitôt les décrets de mobilisation lancés, sans hésitations, sans à-coups, sans dissidences, tous les socialistes de chaque pays se sont groupés sous leur drapeau respectif et au chant de leur hymne national. Ce ne sont pas seulement les démocrates socialistes allemands qui ont marché — on s'y attendait — ce sont tous les socialistes, tous les syndicalistes, tous les anarchistes, tous les anti-militaristes français, qui par la bouche du secrétaire de la Confédération Générale du Travail, Jouhaux, ont déclaré qu'ils étaient tous prêts à marcher à l'ennemi. Beaucoup sont déjà tombés et les journaux socialistes qui publient leurs noms se font honneur de ces listes funèbres qui s'allongent chaque jour. *La Guerre Sociale* a gardé son titre et son directeur, Hervé, mais aujourd'hui elle bat la charge tout aussi bien que les journaux nationalistes, et les plus patriotes y trouvent souvent un réconfort inattendu.

Qu'est-ce à dire, sinon que l'on s'était totalement trompé en croyant que les questions sociales avaient relégué au second plan les questions nationales et que la lutte des classes surmonterait et préviendrait la lutte des peuples pour la puissance ou pour l'indépendance? Combien le peuple se faisait illusion en croyant qu'il haïssait le bourgeois plus que l'étranger ! Il a suffi que le canon tonnât pour réveiller le vieil instinct belliqueux de l'âme humaine et renouer en faisceaux les haines de race. Contrairement à toutes les déclarations des congrès socialistes internationaux, les ouvriers ont oublié qu'ils étaient prolétaires pour se sentir seulement Allemands ou Français. Et c'est la thèse du « matérialisme historique » qui s'est trouvée ainsi en faillite, puisqu'on a vu combien plus fortes pour soulever les hommes étaient les passions que les intérêts.

*
* *

Il est vrai que l'on pourrait dire sans paradoxe que si toutes les revendications sociales se sont tues, c'est parce que l'état de guerre leur a donné pour le moment toute satisfaction, et telle qu'aucune révolution sociale n'aurait pu apporter mieux ni autant. Regardez, en vous plaçant à ce point de vue, le spectacle qui nous est donné en ce jour.

L'égalité règne comme elle n'a jamais existé. Riches et pauvres, fils de princes ou de paysans, se trouvent confondus sous le même uniforme, dans la vie commune d'une même tranchée et d'une même nourriture, souvent, hélas! dans la fraternité anonyme d'une même fosse. Sans doute quelques-uns ont de l'or dans leur ceinture, tandis que d'autres n'en ont point, mais cet or ne sert guère, puisque là où ils sont il n'y a rien à acheter. Sans doute, les uns reçoivent de leur famille plus de colis postaux que d'autres, mais pourtant ils en reçoivent tous, car, chaque jour, des milliers de colis sont envoyés sur le front par des inconnus à des inconnus, sans destination nominative, et sont distribués selon la vieille formule communiste : à chacun selon ses besoins. Sans doute il y a entr'eux une hiérarchie, celle des grades, mais elle ne correspond nullement, tout au moins dans nos armées, à la hiérarchie sociale et souvent même l'intervertit. J'ai trouvé, dans un journal de Lyon, cette amusante nomenclature des hommes composant la garnison d'un fort des Alpes :

Un médecin, un banquier, un chef d'orchestre, un comte de M..., un professeur de philosophie dans un collège de Paris, un marchand de passementeries, un fabricant de cycles, un professeur de la Martinière, un marchand de vieux métaux et chiffons, un statuaire, un concierge, un vendeur en soierie.

Le plus haut gradé est le concierge, adjudant; le professeur de philosophie n'est que caporal, et, pour les autres, à l'avenant. Tous, sans distinction de rang ni de grades, faisaient popote et prenaient leur repas ensemble.

Mais ce n'est pas seulement pour les millions de mobilisés que le régime d'égalité et de communauté s'est établi — on pourrait n'y voir qu'une amplification d'un état de choses inhérent au service militaire même en temps de paix : — c'est aussi pour la population civile. Nous tous aussi, riches ou pauvres, durant les premières semaines de la guerre, nous avons fait queue égalitairement aux portes des commissariats pour chercher des sauf-conduits ou aux portes des gares pour obtenir des billets; égaux encore aujourd'hui dans l'attente cruelle et souvent vaine des nouvelles de nos fils, égaux dans l'angoisse, égaux dans le deuil, égaux surtout dans les commotions des succès ou des revers. Les milliardaires américains surpris en Europe se sont trouvés sans argent et sans pouvoir toucher leurs chèques ni payer leur hôtel, et l'un

d'eux, à Vichy, a emprunté honteusement 10 francs au concierge de l'hôtel pour une souscription (une fois de retour chez lui il a envoyé 500.000 francs). Encore à ce jour, les propriétaires ne touchent plus de loyers, les capitalistes plus de dividendes. La plupart ont vu leurs chevaux et beaux autos réquisitionnés : ils vont à pied ou en métro. Et dans plusieurs des pays belligérants il est défendu de posséder de l'or[1].

Et je ne parle que des heureux! Que dire des réfugiés dont le flot se répand dans toute la France, charriant dans leur foule des familles hier vivant de leurs rentes, aujourd'hui venant demander un gîte aux œuvres de secours! Et de ceux qui sont restés dans les pays envahis? Un correspondant anglais, décrivant la situation de la population d'Anvers, disait : « Le riche ne peut recevoir une plus forte ration de nourriture que le pauvre : c'est la démocratie de la famine ».

Par contre, tous les débiteurs ont vu leurs dettes sinon abolies du moins ajournées *sine die*. Des millions de personnes, une notable partie de la population de l'Europe, toutes les familles des mobilisés et la plupart de celles des réfugiés, sont entretenues par l'État ou par des œuvres privées. Les denrées nécessaires à la vie sont pour elles soit réquisitionnées, soit au moins tarifées. L'Allemagne surtout a déjà fixé des prix maximum pour les céréales, les pommes de terre, la viande, les métaux, bientôt sans doute pour tous les produits. Bientôt peut-être — en tous cas certains journaux allemands l'ont déjà demandé — la tarification et le rationnement de tous les produits seront complétés par la monopolisation du commerce des céréales entre les mains de l'État[2]. Ne sont-ce pas là tous les caractères d'une société déjà arrivée au régime collecti-

[1] Les membres du clergé ont reçu l'ordre d'engager les habitants à apporter leur or contre des billets — car l'or appartient au kaiser — ceci sans doute en souvenir du Christ qui dit, en effet, quand on lui apporta le sesterce d'argent : « Rendez à César ce qui est à César ». La *Reinische Zeitung* rapporte qu'un banquier hollandais retournant dans son pays a été arrêté à la frontière et condamné à une semaine de prison parce qu'il emportait sur lui 710 marks en or. De Rotterdam, on annonce que tout voyageur entrant en Allemagne doit remettre l'or ou même l'argent qu'il a en poche et reçoit en échange du papier-monnaie. En Turquie de même, les voyageurs sont fouillés à l'entrée comme à la sortie et ne sont autorisés à garder que 200 francs — le reste étant confisqué. Seulement là, il n'est pas spécifié qu'ils doivent recevoir en échange du papier-monnaie !

[2] En Suisse, le gouvernement fédéral, par un arrêté du 12 janvier, vient de s'attribuer le monopole de l'importation et de la revente des céréales.

viste? Et qu'est-ce que le Grand Soir, en admettant qu'il réussît, pourrait donner de plus?

Et l'économiste qui regarde ce prodigieux spectacle n'est pas au bout de ses surprises. Celles que nous venons d'indiquer l'épouvantent, mais il en est d'autres qui le réjouissent. Il voit les pays les plus protectionnistes qui, par une interversion totale de leur politique, ouvrent la porte toute grande aux importations, en abolissant les droits de douane, et la ferment aux exportations! Il voit la vente de l'absinthe et même de l'alcool supprimée en France, en droit tout au moins, sinon encore en fait, et de même le gouvernement russe, par un geste véritablement héroïque, supprimer la vente de l'alcool par l'État et sacrifier par là près de 2 milliards de recettes à l'heure même où l'accroissement des dépenses est effroyable! Il voit un renversement si complet dans l'ordre des valeurs que la plus précieuse de toutes, qui est la vie, se trouve à aussi bon marché que l'eau des fontaines, et « la valeur », au sens militaire de ce mot, se mesure précisément à la prodigalité héroïque avec laquelle on dépense ce bien suprême.

Si vous ajoutez à ce tableau quelques traits qui sont plutôt de l'ordre moral que de l'ordre économique, mais qui concourent à donner à la France et surtout à Paris une physionomie vraiment nouvelle — la disparition des journaux et affiches pornographiques sur la voie publique et des machines à jouer automatiques dans les bars, la fermeture des cafés-concerts, des salles de boxe, des *five o'clock,* la cessation des exploits des apaches et de leur célébration dans les journaux (ils en ont assez d'autres à raconter, il est vrai), et la paix émouvante de ces longues soirées où Paris s'endort dans le calme et les demi-ténèbres d'une ville de province — alors vous sentirez, Messieurs, que depuis la guerre il y vraiment quelque chose de changé en France.

*
* *

Et après? Car si longtemps que doive durer cette ruée qui met aux prises 20 millions de combattants, elle finira par s'épuiser pourtant. Et un jour viendra — souhaitons-le prochain, sans trop y compter — sur ces terres labourées par tant d'obus et engraissées par tant de morts, parmi lesquels gît la fleur de la civilisation humaine, où les moissons pousseront plus drues, les villes ruinées renaîtront de leurs cendres, les usines rallumeront leurs feux, et

alors la société économique se contentera-t-elle de reprendre son train-train accoutumé, comme la fileuse qui rattache son fil cassé?

Je ne le pense pas. L'axe de rotation du monde sera tout de même un peu changé par la formidable secousse qu'il aura reçu. Les hommes du temps *après* la guerre ne seront pas tout à fait les mêmes que ceux du temps *avant*. Les villes rebâties ne seront plus les mêmes; déjà les Sociétés des Cités-jardins tracent des plans pour refaire les Louvain, les Termonde, les Ypres, les Arras, les Senlis, et pour que leurs ruines leur deviennent une parure. Et la cité immatérielle dont nous avons à nous occuper dans ce cours, la société des hommes, seule serait rebâtie telle quelle, avec ses mêmes misères? Je ne puis le croire. Il y aura une économie sociale nouvelle.

En quoi nouvelle? En ceci, je pense, qu'elle empruntera quelques-uns de ses principes précisément à cette économie résultant de l'état de guerre dont j'indiquais tout à l'heure les caractères singuliers.

Certes! nous ne souhaitons point d'y voir reparaître tous les traits que je viens d'énumérer, ni la tarification des marchandises, ni la mainmise de l'Etat sur l'or ou les propriétés privées et, ce qui est plus intolérable encore, sur les correspondances par le cabinet noir et sur la liberté de la presse par la censure, ni la prohibition des exportations, ni le *moratorium* pour les débiteurs et surtout pour les Banques. Mais si la prohibition de la vente de l'alcool, si la restriction des dépenses de luxe pour les particuliers et des dépenses militaires pour les États, si ce que j'appelais tout à l'heure une certaine interversion dans l'ordre des valeurs faisait descendre sur l'échelle la puissance de l'argent pour faire remonter la valeur de l'homme et des biens nécessaires à la vie, si un peu de tout cela pouvait subsister après la guerre, alors le bilan de cette terrible opération ne serait pas aussi désastreux, même au point de vue économique et moral, qu'on aurait pu le croire. Quant aux conséquences possibles au point de vue de la politique intérieure ou extérieure, principe des nationalités, internationalisme, pacifisme, droit des gens, etc., je les laisse de côté, ce n'est pas notre sujet. Mais je voudrais regarder d'un peu plus près à ce que nous sommes en droit d'attendre de la guerre au point de vue de la question sociale et plus spécialement de celle qui fera l'objet de ce cours, la lutte de classes et l'émancipation de la classe ouvrière.

Je crois qu'on peut en attendre ce résultat, paradoxal au premier abord, que voici : un progrès dans le sens de la paix sociale, par suite d'une plus haute valeur conférée au travailleur et d'une moindre résistance de la part des classes possédantes.

Je sais bien que les économistes ne sont pas disposés à admettre que l'économie de la paix ait rien de bon à attendre de l'économie de la guerre. Ce n'est point à dire qu'ils ne les considèrent comme sœurs en ce sens que l'une comme l'autre auraient pour unique mobile le profit [1] : seulement la première le chercherait dans l'échange et la seconde dans la spoliation. Et la guerre serait condamnée à disparaître à brève échéance parce que les peuples ne sauraient tarder à comprendre qu'en tant qu'entreprise la guerre est une mauvaise affaire : elle ne paie pas [2].

Pour nous, l'opposition entre l'économie de la guerre et celle de la paix nous apparaît sous un jour bien différent. Nous ne contestons pas que la guerre ne soit, si l'on veut, « une entreprise » dans laquelle collaborent le travail et le capital — il est même curieux de voir combien souvent le mot « travail » revient dans le langage des soldats français ou anglais : « notre 75 a fait du bon travail » — seulement ce travail-là a précisément pour caractéristique de n'avoir point pour but le profit, j'entends le profit individuel ! L'économie de la guerre diffère de l'économie industrielle en ce que celle-ci a pour mobile l'intérêt, tandis que celle-là a pour mobile le sacrifice, le sacrifice sous toutes ses formes — de sa volonté, de ses aises, de ses biens, de sa vie. S'il y a un profit, il sera pour l'État — je fais abstraction, bien entendu, de ce profit individuel qui s'appelle le pillage, mais qui, malgré les honteuses révivis-

[1] « Comme toutes les autres branches de l'activité humaine, la guerre a pour mobile le profit ». Molinari, *Esquisse de la société future,* p. 16..... « Les conquêtes ne diffèrent point de toute autre entreprise. Elles s'effectuent, comme les entreprises industrielles et commrciales, par la coopération du capital et du travail et elles ont pour objectif un profit ». Même auteur, *Grandeur et décadence de la guerre,* p. 29. Voir aussi Herbert Spencer et Yves Guyot.

[2] Un livre paru il y a quelques années sous le titre *La grande Illusion,* et dont l'auteur porte le pseudonyme de Norman Angell, est consacré à démontrer cette thèse hardie que toute guerre est une mauvaise affaire pour le vainqueur, plus encore que pour le vaincu. Le livre a eu le plus grand succès, — pas assez malheureusement ! Au reste, quand bien même on réussirait à convaincre les gouvernants et gouvernés que toute guerre est une mauvaise affaire, cela n'empêcherait peut-être pas une seule guerre, car la guerre n'est pas une affaire, — pas du moins pour les peuples — quoiqu'elle puisse l'être assurément pour certains industriels.

cences dont la guerre actuelle nous offre le spectacle, relève seulement du brigandage et non plus de la guerre. Non seulement le travail de la guerre ne comporte pas de profit pécuniaire, mais même il nous apparaît, dans la guerre actuelle, dépouillé de cette rémunération immatérielle à laquelle il semblait bien qu'il eût droit et dont on n'aurait pas cru possible de priver le guerrier : la gloire ! Vous avez vu tous les noms supprimés dans les communiqués et rapports officiels par une censure que je me permets même de qualifier d'excessive, et s'ils sont inscrits dans les citations à l'ordre du jour, c'est après un long temps et le plus souvent pour les morts. En somme, la guerre est la seule forme d'entreprise, si entreprise il y a, où se trouve réalisée la parole de l'apôtre : Nul ne vit pour soi-même.

C'est précisément ce caractère qui donne au temps que nous sommes en train de vivre la physionomie singulière, semi-socialiste ou tout au moins nettement solidariste, que j'essayais de vous montrer tout à l'heure et qui s'est communiquée de l'armée à la population civile : chacun pour tous. C'est cet esprit nouveau qui, nous l'espérons, passera au moins en partie dans l'âme de la société à naître de la guerre. Ceux qui auront vécu de cette vie collective ne pourront revenir tout à fait à la vie étriquée du chacun pour soi.

Sans doute l'œuvre de production qui caractérise l'économie industrielle ne saurait s'accommoder des mêmes vertus que l'œuvre de destruction qui est le propre de la guerre : il serait absurde de compter sur l'esprit de sacrifice pour créer la richesse; autre chose est de creuser des tranchées sur le front, autre chose de creuser des sillons dans la friche. Un officier au service de l'Etat, après avoir donné à son pays le canon de 75 ou le canon Rimailho, et avec eux la victoire, peut se tenir pour satisfait s'il termine sa carrière avec cinq galons ou une décoration, mais s'il était au service d'une grande mine métallurgique il se montrerait sans doute, et à bon droit, plus exigeant. Néanmoins, toute part faite à l'intérêt personnel, nous sommes de ceux qui croient que l'on peut concevoir un état économique où le désir du profit ne fût pas l'unique mobile de l'activité humaine et où l'aide mutuelle se montrât plus féconde que dans le milieu actuel. Tel est le programme de l'école coopérative et il est à noter que la devise des sociétés coopératives est précisément celle par laquelle je caractérisais tout à l'heure la

société de guerre, non « chacun pour soi », mais « chacun pour tous ». Peut-être ceux qui l'auront apprise par nécessité dans les camps seront-ils mieux disposés à la pratiquer dans la vie civile. J'aurai l'occasion de vous montrer que déjà en temps de guerre les sociétés coopératives ont rendu certains services dans les pays belligérants. Elles ont contribué à arrêter la panique et la ruée pour l'achat de denrées alimentaires, et pour le change de la monnaie, qui s'est déchaînée après la guerre. En Angleterre, elles ont pu, grâce à leur puissante organisation, fournir à l'armée des approvisionnements considérables dans des conditions de bon marché que l'intendance n'aurait pu trouver ailleurs. Et même à Paris nos sociétés coopératives, si faibles qu'elles soient encore, ont pu, par exemple, reprendre en mains les dépôts de vente de lait Maggi qui avaient été mis à sac sous prétexte d'espionnage, en réalité par la haine de leurs concurrents, et en les couvrant de leur pavillon elles leur ont permis de réapprovisionner Paris. Dans les villes occupées par l'ennemi, quelques-uns de ces magasins coopératifs ont été tout particulièrement respectés. Nous avons redouté d'abord que le mouvement coopératif en France ne fût anéanti dans cette terrible crise, mais aujourd'hui nous sommes plutôt portés à croire qu'il reprendra une vigueur nouvelle.

Mais en dehors du petit monde de la coopération, ne peut-on attendre comme suites de la guerre des rapports plus faciles entre patrons et ouvriers, moins de grèves et de menaces de grève générale, plus d'accueil aux institutions de conciliation et d'arbitrage? D'abord il faut prévoir au lendemain de la guerre un prodigieux essor de l'industrie pour relever tant de ruines et remplacer tant de capitaux engloutis : il en résultera sans doute une hausse considérable du taux du profit — comme dans les pays neufs, car se seront bien des pays neufs hélas! que ceux où tout sera à refaire. D'autre part, la main-d'œuvre sera devenue rare, tant de centaines de milliers d'hommes ayant été tués ou devenus invalides, en sorte que sous la double action de l'accroissement de la demande de bras et de la raréfaction de l'offre, le taux des salaires devra s'élever aussi rapidement. Cette ascension parallèle des salaires et des profits pourrait déjà constituer une condition de paix sociale. Il ne faudrait pourtant pas trop s'y fier, car l'histoire des grèves ne nous y autorise pas, si à ce facteur d'ordre économique ne devait s'en joindre un autre d'ordre moral plus efficace. Serait-ce se

montrer trop optimiste si l'on espère que les préjugés et haines de classe, une fois oubliés dans la confraternité des armes, ne se réveilleront pas aussi âpres que par le passé? Quand, après avoir déposé l'uniforme, chacun des survivants retournera à la place qu'il occupait auparavant dans la société, celui-ci dans son hôtel, celui-là dans son taudis, celui-ci tout à la joie de reprendre la direction de ses affaires, celui-là tout au souci de retrouver son pain quotidien — alors les survivants qui goûteront, avec une volupté de ressuscités, toutes les aises de la vie dans ce pays que nos amis les Anglais appellent la douce France, ne feront-ils pas un retour sur eux-mêmes et ne se diront-ils pas que si cette terre et tous les biens qu'elle comporte sont encore à eux, c'est à leurs compagnons d'armes qu'ils le doivent? Non que je veuille dire que les fils de bourgeois se soient montrés moins vaillants au feu que les fils d'ouvriers ou de paysans, ce n'est nullement ma pensée, mais je veux dire que cette guerre a été ce qu'aucune guerre n'avait été au même degré, une guerre de foules, de multitudes, et que ce sont les masses profondes du peuple qui ont pu seules fournir les millions d'hommes, les Tommies et nos poilus, qui ont sans cesse reformé les rangs de l'infanterie décimée. Pourtant ils auraient pu, ces prolétaires, prêter l'oreille à ceux qui leur disaient : Pourquoi vous faire tuer pour une Patrie où vous n'avez ni terre ni foyer? Mais ils n'ont pas écouté cette voix, ils ont écouté l'autre voix, celle de la Patrie, qui disait qu'au-dessus des divisions de classes il y a une cité supérieure où riches ou pauvres, ouvriers ou bourgeois, ne faisaient qu'un.

Alors quand, à leur tour, ils demanderont une part un peu plus large dans la richesse nationale qu'ils vous auront aidé à sauver, des conditions de vie plus dignes, un avenir qui n'obscurcisse pas chaque heure du présent — je m'assure que leurs réclamations seront mieux écoutées. Et dans l'évolution du salariat que nous allons suivre depuis les formes anciennes jusqu'aux formes modernes de la participation, de la commandite, de l'actionnariat ouvrier, de l'association coopérative, du contrat collectif — peut-être que la guerre actuelle marquera une étape gagnée.

Charles Gide.

LE MOUVEMENT DES PRIX DANS LA MÉTALLURGIE FRANÇAISE

ET PARTICULIÈREMENT DANS LA LORRAINE FRANÇAISE [1]

Des recherches qui précèdent, il résulte que, depuis 1890, les prix des produits métallurgiques ont varié très diversement. La hausse des prix a été très marquée pour la fonte et plus encore pour le minerai. Elle a été faible, au contraire, pour les fers et aciers marchands, pour les fers et aciers ouvrés. Pour ces derniers produits, la hausse n'existe même que par comparaison avec la période de 1890 à 1900. Si, au contraire, on compare la période 1900 à 1907 avec celle de 1907 à 1911, on constate plutôt, du moins pour les fers et aciers, une tendance à la baisse [2]. Mais, par comparaison, du moins avec le commencement de la période que nous envisageons, le mouvement des prix moyens de l'ensemble des produits métallurgiques est caractérisé par une tendance à la hausse.

Cette tendance s'explique par un ensemble de causes tenant les unes à l'état du marché, les autres aux conditions de la production : causes que nous avons étudiées séparément, dont nous avons déterminé partiellement, déjà, l'action combinée, et qu'il nous faut, maintenant, rapprocher plus complètement, pour achever de comprendre leur influence.

Les causes essentielles de la hausse des prix de vente doivent être cherchées, non pas dans le changement des conditions de la production, dans les variations des prix de revient, qui, sinon par usine, du moins par tonne produite, ont sensiblement diminué, mais dans l'état du marché, dans l'accroissement de la demande, qui, depuis 25 ans, par suite des progrès de la richesse, par suite surtout du rôle, de plus en plus important, que joue le fer dans la vie des peuples civilisés, a été exceptionnellement rapide et presque continu ; l'alternance des périodes d'activité et de dépression qui caractérise l'évolution économique, ne s'est traduite, le plus sou-

[1] Cet article forme la conclusion d'une monographie importante sous presse, mais dont la publication a été arrêtée par la guerre.

[2] Il en est ainsi même en tenant compte de la hausse de 1912 et de 1913.

vent pour la métallurgie, que par un mouvement en avant inégalement rapide, de la consommation, presque jamais par des reculs. L'importance de cette influence est mise en relief par l'amplitude exceptionnelle des oscillations des prix, qui, malgré l'action régulatrice des comptoirs, ont accompagné, jusque dans ces dernières années, les moindres variations dans le mouvement d'accroissement de la consommation, par le parallélisme frappant qu'on observe pour les divers produits entre la hausse des prix et l'augmentation de la consommation : la hausse des prix pour chacun d'eux est approximativement proportionnelle à l'accroissement de la consommation. L'importance relativement faible de la hausse, du moins de la hausse moyenne, qui est inférieure pour les mêmes périodes, à celle de l'ensemble des prix, l'allure générale des courbes qui, abstraction faite de leur tendance à la régularisation, ne se distingue par nul signe extérieur de celles des prix de concurrence, pourraient même conduire sans invraisemblance à expliquer le mouvement des prix par l'unique influence de l'accroissement de la demande.

Pourtant le marché français subit, depuis 25 ans, deux influences dont la répercusion sur les prix n'a certainement pas été nulle; il est impossible de penser qu'en leur absence les prix auraient été dans le passé, qu'ils seraient dans le présent, ce qu'ils ont été ou ce qu'ils sont, en un mot que leur courbe n'aurait subi aucune modification : nous voulons parler de l'influence des comptoirs de vente et de celle des droits de douane, qui toutes deux, par des moyens différents, agissent sur les conditions de l'offre et sur les quantités offertes. Dans quel sens ces influences se sont-elles exercées? La réponse à cette question nécessite plusieurs distinctions. D'abord ni l'intervention des comptoirs, ni celle des droits de douane ne s'est traduite par un accroissement sensible et tangible des prix, par une variation des courbes se rattachant évidemment à cette intervention impossible à expliquer sans elles. Au contraire, après l'établissement des droits de douane, en 1892, les prix ont très fortement fléchi au-dessous du niveau de 1890, de même que depuis 12 ans, malgré le développement des comptoirs de l'acier pendant cette période, les prix de l'acier sont tombés au-dessous du niveau de 1900. Pourtant il est vraisemblable que la suppression actuelle des comptoirs et la suppression des droits de douane, surtout si elles étaient simultanées, se traduiraient momentanément

au moins par un fléchissement des prix de vente. Mais il nous paraît certain que, si les comptoirs et les droits de douane n'avaient jamais existé, les prix n'eussent pas atteint spontanément, sous l'influence d'une concurrence absolument inorganisée, le niveau réduit, auquel les ferait tomber leur suppression ; il n'est pas démontré non plus que si les comptoirs et les droits de douane n'avaient jamais existé, les prix seraient plus bas qu'aujourd'hui ; il n'est pas démontré davantage, ajouterons-nous, que la suppression des comptoirs et des droits de douane assurerait au consommateur de l'avenir des prix plus avantageux que ceux qui résulteraient de leur maintien. C'est que si le comptoir et le droit de douane fonctionnent à chaque instant comme des forces, qui, par leur influence sur l'offre et sur les prix font obstacle à la baisse et, en un certain sens, agissent par conséquent dans le sens de la hausse, leur action prolongée dans les conditions où elle s'est produite en France depuis 25 ans, c'est-à-dire, sans exclure ni la concurrence des usines non associées aux comptoirs, ni la concurrence étrangère, s'exerce cependant d'autre part, dans le sens de la baisse et cela de deux façons : d'abord par les économies que le comptoir permet de réaliser sur les prix de revient puis par les encouragements que les comptoirs, combinés avec la protection, donnent à la recherche d'un bénéfice constant, lentement et sûrement croissant, qui ne peut s'obtenir que par des prix de vente modérés, combinés avec le perfectionnement de la technique et la concentration de la production. Il y a dans l'état actuel de la technique une certaine antinomie entre l'accroissement des bénéfices par la hausse des prix de vente et son accroissement, par la diminution des prix de revient. Si les droits de douane et les comptoirs permettent aux métallurgistes d'agir plus fortement dans le sens de la hausse ou de la moindre baisse des prix de vente, ils les poussent aussi par la sécurité qu'ils leur assurent, par l'impulsion qu'ils donnent à leur production, à demander leur bénéfice à la diminution des prix de revient et, par conséquent, des prix de vente. Ainsi qu'ils agissent dans le sens de la diminution des prix de vente en même temps que dans le sens de leur augmentation, quelle est la résultante de ces influences contraires? Nul ne saurait la calculer avec précision, ni même en indiquer le sens. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, si les comptoirs combinés avec les droits de douane ont été pour des sociétés métallurgiques la source

d'une augmentation de profits, il n'est nullement établi que cette augmentation ait été acquise aux dépens du consommateur. La surcharge imposée au consommateur serait, en tout cas, faible. La seule cause de hausse dont l'existence soit démontrée et qui ait une réelle importance, c'est donc le développement exceptionnellement rapide et continu de la consommation qui, à lui seul, d'ailleurs, suffit pleinement à la hausse.

Pour être étranger à cette hausse, le prix de revient dont nous avons établi la diminution n'est pas resté, cependant, sans influence sur le mouvement des prix de vente. C'est incontestablement, comme nous venons de le voir, la possibilité de le diminuer par le perfectionnement de la technique et, surtout, par la concentration de la production, qui a paralysé la tendance à la hausse, résultant de la formation des comptoirs et de la protection douanière. Ainsi s'explique que les prix de vente de la métallurgie, abstraction faite de ceux du minerai et de la fonte, se soient moins accrus que les prix de l'ensemble des produits français et étrangers.

Si maintenant, tenant compte de ces considérations et de celles que nous avons développées au cours de cette étude, nous envisageons, les uns après les autres, ces divers produits, nous pourrons nous expliquer, de façon satisfaisante, les particularités que nous avons observées dans les variations de leur prix. Les prix de l'acier, ou plus exactement du métal fondu, se sont moins accrus que ceux de tous les autres produits métallurgiques; ils ont même baissé depuis 1900, parce que leurs prix de revient sont aussi ceux qui ont le plus fléchi et que ce métal, répondant d'ailleurs beaucoup mieux que le fer aux besoins du consommateur, ses producteurs ont été récompensés de la modération de leur prix de vente par un développement de la consommation qui a augmenté leurs profits, en diminuant leurs frais. Les prix du fer, ou, plus exactement, ceux du métal puddlé, ont moins fléchi que ceux du métal fondu, parce que leur prix de revient a moins diminué, parce que, surtout, le perfectionnement de la fabrication du métal fondu, qui coûte moins que le métal puddlé, ayant permis de le substituer, de plus en plus au métal puddlé, la production du métal puddlé ne s'est pas développée autant que celle du métal fondu : elle n'a pas bénéficié, dans la même mesure, de la réduction des frais par la concentration; elle a été abandonnée par beaucoup d'usines; elle tend même, depuis quelques années, à se raréfier par rapport à la

demande. — Les prix de vente de la fonte se sont élevés davantage que ceux du fer et de l'acier, parce que son prix de revient a moins diminué, parce que, aussi, les producteurs de fonte, en la transformant dans leurs propres usines, trouvent chez eux leur principal débouché et le plus lucratif : ils sont moins intéressés à encourager la consommation de la fonte brute en réduisant ses prix [1]. Quant au minerai, la forte hausse de son prix de vente s'explique, en partie, par les mêmes raisons, par les moindres perfectionnements de la technique de l'extraction, par l'épuisement de certaines mines, par les débouchés que trouvent les propriétaires de mines dans leurs propres usines. Mais la hausse s'explique aussi par la prépondérance croissante du minerai de Briey dans la consommation et par la supériorité de son rendement sur celui des minerais de cette nature, antérieurement consommés, de sorte que la hausse n'est, en partie, qu'apparente. Dans la mesure où elle est réelle, elle s'explique par le développement extraordinairement rapide de la consommation. Pour aucun produit métallurgique, le lien n'apparaît aussi étroit entre l'accroissement de la demande et la hausse du prix. — L'impression dominante qui se dégage de nos recherches c'est donc, pour tous les produits métallurgiques, que la cause essentielle, absolument prépondérante de la hausse des prix, réside dans le développement de la consommation.

Pour aboutir à cette conclusion, nous avons passé en revue toutes les causes susceptibles d'influencer, directement du moins, le mouvement des prix. Pourtant, parmi les causes qui directement ou non peuvent participer à ce mouvement, il en est une dont nous ne disons rien et à laquelle les économistes attachent, cependant, une grande importance; ce sont les variations de valeur de la monnaie. Depuis 1890, la valeur de la monnaie a changé; si, comme on a pu le penser, la baisse des prix, antérieurs à 1900, s'expliquait, au moins partiellement, par la substitution de l'or à l'argent dans la circulation, et par l'insuffisance de l'or relativement aux besoins monétaires, la production intensive de ce métal depuis quinze ans a exercé, en sens inverse, une action qu'on ne conteste guère aujourd'hui et par laquelle certains auteurs tendent même à expliquer entièrement la hausse des prix. Il était intéressant, au

[1] Nous avons vu que les ventes du comptoir de Longwy n'augmentent plus depuis plusieurs années.

cours d'une enquête comme celle-ci, de chercher les traces de cette influence monétaire sur les prix, surtout d'en observer le mécanisme. Si nous n'en avons point parlé, ce n'est point parce que nous n'y avons pas songé, c'est parce qu'aucun fait précis ne nous a permis de la saisir sur le vif. Mais cette constatation purement négative n'est pas, pour autant, dénuée de sens et, sans aborder ici la discussion de théories monétaires, qui nous entraîneraient trop loin, nous croyons nécessaire de dégager brièvement sa signification. Si aucun métallurgiste, soit comme acheteur de produits ou de services, soit comme vendeur, n'a enregistré une action quelconque, exercée par la monnaie sur le prix des choses qu'il achète et qu'il vend, c'est, apparemment, que l'influence de la monnaie ne s'exerce pas directement ou, du moins, d'une façon consciente sur les prix et sur ceux qui les établissent. Cette constatation n'a rien d'imprévu ni d'exceptionnel ; mais elle suffit, nous semble-t-il, à mettre en doute l'explication des variations de valeur de la monnaie, consécutives aux variations des stocks monétaires, par une sorte de nécessité matérielle et mathématique qu'admettent explicitement ou implicitement certains auteurs, de donner plus ou moins de monnaie, dans chaque échange, suivant que le métal, en circulation, est plus ou moins abondant par rapport aux marchandises. Non seulement on ne voit pas du tout de quelle nature serait la nécessité de donner plus de monnaie, quand on en a davantage, ou l'intérêt qu'on y aurait, mais si une nécessité de ce genre existait, elle serait sentie, semble-t-il, par les intéressés ; or elle ne l'est pas. Les métallurgistes ne se préoccupent jamais, pour déterminer leurs prix de vente ou d'achat de la quantité d'espèces métalliques qu'ils détiennent, ni même de la valeur de l'or et de l'argent, du moins sous forme de monnaie nationale. Ils ne s'inquiètent que du capital dont ils disposent, du crédit dont ils jouissent, de leurs frais de production, de l'état du marché : considérations d'ordre tout différent. Si donc il faut admettre, comme l'histoire monétaire semble le démontrer, qu'il y a des changements de valeur de la monnaie, en rapport avec les variations des stocks relativement aux besoins, ces changements ne peuvent venir que d'influences indirectes ; des relations qui s'établissent, sur le marché, entre la valeur du métal non monnayé et celle des pièces, de l'infiltration dans la circulation de quantités plus ou moins grandes de monnaie et des réactions économiques qu'elle provoque.

Est-il possible de saisir, par une observation directe, l'une quelconque de ces réactions? Une seule nous a paru perceptible, et, sinon tout à fait démontrée, du moins d'un degré de probabilité qui confine à la certitude; c'est celle qui résulte de l'action exercée par l'accroissement des stocks monétaires sur l'approvisionnement en capital des entreprises métallurgiques. — Nous avons vu qu'en Lorraine surtout les banques prêtent aux métallurgistes un très large concours. Dans toute la France, comme d'ailleurs en tous pays, elles leur procurent d'abondants capitaux d'escompte. Il nous paraît démontré par les rapports qui existent entre l'escompte, les variations de son chiffre, les variations de son taux et les variations de l'encaisse des banques, que l'accumulation des dépôts sous forme d'espèces métalliques dans les caisses de banques, le grossissement de l'encaisse de la Banque de France, la substitution si sensible de l'or à l'argent qui s'y est produite depuis vingt ans, grâce à l'accroissement des stocks monétaires, ont contribué à développer l'escompte, à améliorer ses conditions. Sans doute, le taux de l'escompte s'est légèrement accru depuis dix ans; mais si l'encaisse de la Banque de France se trouvait brusquement réduite au niveau de 1890, ses avances à la métallurgie et celles des autres banques françaises seraient certainement diminuées, dans des proportions analogues et, en tous cas, leur taux serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Si donc l'augmentation de la monnaie dans la circulation avait été moindre, depuis vingt-cinq ans les emprunts de la métallurgie eussent été moindres aussi et plus coûteux, sa production moins abondante, ses prix de revient moins réduits et, par conséquent, ses prix de vente plus élevés.

Ainsi, nous aboutissons à cette constatation singulière et surprenante que la seule influence perceptible de l'augmentation du stock monétaire sur les prix de la métallurgie s'est exercée dans le sens de la baisse des prix. Il est évident, d'ailleurs, que cette observation est d'une portée générale et qu'elle s'applique à toutes les industries qui usent du crédit en banque. Ceci démontre, non pas que l'augmentation de la monnaie est étrangère à la hausse des prix, mais que, si elle y contribue, si même son action dans le sens de la hausse est prédominante, elle est neutralisée partiellement par une action en sens inverse. L'accroissement du stock monétaire, au moins dans certaines conditions et dans certaines limites, est incontestablement, par les facilités qu'il donne au crédit et,

ajoutons, aux échanges, une cause d'accroissement de la production, de diminution des prix de revient et par conséquent des prix de vente. Quant à l'action dans le sens de la hausse des prix, quel que soit le mécanisme par lequel elle s'exerce, ce ne peut être, semble-t-il, que par l'intermédiaire de l'accroissement de la demande qu'elle se fait sentir. Cet accroissement, nous l'avons constaté, en effet; nous n'avons, d'ailleurs, trouvé nulle part la preuve que la monnaie y ait contribué; mais nous n'avons trouvé nulle part non plus la preuve qu'elle y est étrangère. Toutefois, ce qui nous paraît résulter nettement de nos observations, c'est que, si l'augmentation de la monnaie a participé à la hausse des prix dans la métallurgie, elle n'en est certainement pas la cause unique. Il y a eu, pour la métallurgie, une augmentation de demande, plus forte que pour beaucoup d'autres produits, qui tient à deux causes nettement définies et indépendantes de l'action de la monnaie : la substitution du fer au bois pour beaucoup d'usages industriels; un développement des usages industriels du fer, dû spécialement au développement du machinisme, des armements, et plus que proportionnel au développement général de la production. Voilà pourquoi, faisant abstraction de l'action de la monnaie dans le sens de la hausse des prix qu'il nous a été impossible de saisir, nous avons constaté que la seule influence perceptible, dans le sens de la hausse, a été l'accroissement de la demande, accroissement qui, dans la métallurgie, provient, au moins pour partie, de causes étrangères à l'action de la monnaie.

Mais notre tâche n'est pas encore achevée. Les variations de prix d'un produit réagissent sur la vie économique tout entière, sur les prix des autres produits, sur le coût de la vie, sur la condition des personnes et la répartition des biens : problèmes à la solution desquels toute enquête sur les prix, sous peine d'être incomplète, doit apporter des éléments de solution. Essayons donc de montrer brièvement quelles ont été, à ces divers points de vue, les répercussions du mouvement de prix dont nous avons étudié la nature et les causes. L'effet direct et immédiat, celui d'où dérivent tous les autres, c'est l'augmentation des bénéfices. Les métallurgistes, qui ont passé par plus d'une crise au cours du XIXe siècle, ont bénéficié depuis vingt-cinq ans de conjectures très favorables. Tandis qu'entre 1880 et 1885, par l'effet du rapide fléchissement des cours, l'écart entre leur prix de vente et leur prix de revient

tendait plutôt à diminuer, depuis 1890 il tend, au contraire, à augmenter par suite de l'augmentation des prix de vente combinée, pour un certain nombre de sociétés, avec la diminution des prix de revient. De là l'augmentation des dividendes, la plus-value des titres dont la valeur en bourse a, pour plusieurs sociétés, doublé, triplé, quadruplé depuis leur fondation. Toutefois, cet accroissement de l'écart entre le prix de revient et le prix de vente, qui explique et résume toute l'évolution de la métallurgie depuis vingt-cinq ans, n'a pas profité seulement aux capitalistes et aux chefs d'entreprise; il a exercé sur notre vie nationale une influence des plus heureuses qu'on pourrait observer, d'ailleurs, en tous pays, mais qui, pour la France, a été peut-être plus efficace et plus utile encore, en raison des particularités de notre constitution économique : il nous a fourni, en effet, les éléments de prospérité qui, en son absence, nous auraient le plus manqué. Par le développement des entreprises métallurgiques qu'il a suscité, par leur multiplication en Meurthe-et-Moselle, dans la région de l'Est, puis, par contagion, dans la région du Nord, l'accroissement des profits dans la métallurgie a donné à l'activité économique dans ces deux régions une impulsion exceptionnellement forte. En Lorraine, comme dans le voisinage, c'est la métallurgie qui, grâce à la progression de ses bénéfices, a servi d'entraîneur à toutes les autres industries; c'est elle, comme nous l'avons vu ici même, qui a participé le plus efficacement au développement de nos entreprises de transport. Ajoutons que la métallurgie, par l'accroissement de ses bénéfices, a contribué, plus que la plupart des autres industries, à retenir, par centaines de millions, sur le sol national, des capitaux qui, sans elle, n'y auraient peut-être pas trouvé d'emploi et qui ont, en tous cas, une tendance à fuir au delà des frontières en proportion exagérée. Elle a fourni ainsi des éléments d'activité à des milliers de Français, à près de 120.000 ouvriers, et à l'État des recettes fiscales rapidement croissantes.

Si, d'autre part, la brusque expansion de l'extraction du minerai, dans la région de Briey, y a déterminé un afflux d'immigrants dont la condition, améliorée d'ailleurs, est loin d'être encore satisfaisante, et doit tout spécialement attirer l'attention des chefs d'entreprises [1], le développement intensif de la métallurgie, dans

[1] Hottenger, *Le pays de Briey hier et aujourd'hui;* Vignes, *Le bassin de Briey*

ces régions, a provoqué une hausse des salaires exceptionnellement forte variant, comme nous l'avons vu, de 30 à 84 p. 100, depuis 1890. La comparaison de cette hausse avec le mouvement des bénéfices réalisé par les sociétés métallurgiques montre que la part des travailleurs manuels, dans la répartition du produit de l'industrie, a augmenté davantage que celle des actionnaires. A la Société de Longwy, les bénéfices qui, en 1896, s'élevaient à 2.000.000 francs représentaient 10 p. 100 du capital actions. En 1910, ils atteignaient 9.200.000 francs, soit 27 p. 100. Ainsi, tandis que les salaires s'accroissaient à la Société de Longwy de 34 p. 100, les bénéfices des actionnaires n'augmentaient que de 27 p. 100. Encore ne s'agit-il, ici, que de deux années extrêmes, entre lesquelles les bénéfices ont subi bien des vicissitudes dans le sens de la hausse et de la baisse, alors que l'accroissement des salaires a été à peu près continu. Le bénéfice moyen annuel de la Société de Longwy s'est élevé de 18 p. 100 du capital nominal, dans la période de 1898 à 1900; à 29 p. 100, dans la période de 1900 à 1911; il s'est donc accru de 11 p. 100. De l'une de ces périodes à l'autre, le salaire moyen annuel, par ouvrier, a passé de 1.210 francs à 1.532, c'est-à-dire qu'il s'est accru de 26 p. 100. L'accroissement du salaire dépasse donc notablement celui des bénéfices; il le dépasserait davantage encore si nous avions calculé la progression des bénéfices, en fonction du capital réellement employé, qui est supérieur au capital nominal. Ainsi, s'il faut renoncer[1] à admettre, avec Bastiat et d'autres économistes, que la part totale des capitalistes dans le produit du travail national croît moins vite que celle des salariés; si, au contraire, il est établi que, par suite du développement de la capitalisation dans les classes riches, par suite aussi du rôle de plus en plus important joué par le capital dans la production, le revenu global de l'ensemble des capitaux croît davan-

(*Revue d'économie politique*, 1912); De Canisy, *L'ouvrier dans les mines de fer du bassin de Briey*.

[1] Châtelain, *Un sophisme de Bastiat* (Questions pratiques de législation ouvrière, 1906); *Variations de la part du capital et celle du travail dans le revenu total croissant* (*Revue d'économie politique*, 1911; *Revue économique internationale*, 1911). — Du même auteur, sur le même sujet, cf. diverses études dans *Revue socialiste*, 1906, 1909; Questions pratiques, 1907; *Revue économique internationale*, 1912. — En sens contraire, Yves Guyot, *La part du capital et du travail dans la production* (*Journal de la Société de statistique*, 1909); id., *La formule de Rodbertus et la formule de Bastiat* (*Revue d'économie politique*, 1910).

tage que le salaire moyen individuel et peut-être que le total des salaires, du moins doit-on reconnaître que, dans la métallurgie, peut-être aussi dans d'autres industries, la proportion d'accroissement du taux des profits est inférieure à la proportion d'accroissement du salaire moyen individuel. On peut constater une infériorité analogue en rapprochant le total des profits du total des salaires. Si l'on compare, non plus comme nous venons de le faire, le taux des profits, mais le total moyen annuel des bénéfices réalisés à Longwy, dans la période 1890 à 1900, avec le même total pour la période 1907 à 1911, on voit qu'il a passé de 3.600.000 francs à 7.400.000, c'est-à-dire qu'il a augmenté de 104 p. 100. Si, pour les deux mêmes périodes, on compare le total moyen annuel des salaires payés aux ouvriers et employés, on voit qu'il a passé de 3.500.000 francs à 9.500.000, c'est-à-dire qu'il s'est accru de 170 p. 100.

L'évolution de la répartition du produit de l'entreprise tend donc très nettement et très heureusement à l'atténuation des inégalités sociales; atténuation d'autant plus sensible qu'elle se fait par la participation croissante des ouvriers aux résultats de recherches, d'efforts, d'actes de prévoyance, auxquels ils sont manifestement étrangers, sans que l'intensité et la durée de leurs efforts aient augmenté, alors même qu'elles ont plutôt diminué, tandis que la participation de l'outillage, c'est-à-dire du capital et du travail intellectuel, à la production s'est considérablement accrue. Il doit en être de même dans beaucoup de sociétés métallurgiques et minières, celles, du moins, qui ont des bénéfices égaux et, à plus forte raison, inférieurs à ceux de Longwy. Depuis vingt-cinq ans, les ouvriers de la métallurgie et des mines de fer ont bénéficié davantage de la hausse des prix de vente, de la diminution des prix de revient qui est le fait des capitalistes, des ingénieurs, des chefs d'entreprises, que les capitalistes, les ingénieurs et parfois, peut-être, les chefs d'entreprises. Si l'écart entre le prix de revient et le prix de vente n'avait pas augmenté, les chefs d'entreprises n'auraient ni voulu ni, peut-être, pu augmenter les salaires dans les mêmes proportions; les salariés en tous cas n'auraient pas eu, à leur service, cette force dont l'action s'exerce avec tant de puissance, dans le sens de la hausse : l'accroissement continu et rapide de la demande de travailleurs, qui est, lui-même, indissolublement lié à la hausse des profits.

L'accroissement de l'écart entre le prix de revient et le prix de vente a donc bénéficié à la collectivité nationale tout entière et plus particulièrement aux travailleurs manuels. Mais quelle a été son influence sur la consommation et sur le consommateur sur le coût de la vie? Il est facile de se rendre compte, comme nous avons pu déjà l'entrevoir, que le consommateur de produits finis n'a pas été atteint ou ne l'a été, dans certains cas, que faiblement, la hausse des prix dans la métallurgie ne saurait être considérée comme un facteur de l'augmentation du coût de la vie. Il faut même aller plus loin et dire, ce qui, au premier abord, peut paraître paradoxal, que, malgré la tendance générale à la hausse, le prix des services rendus par la métallurgie au consommateur a, du moins quand on compare les moyennes par cycles, souvent diminué. C'est d'abord qu'abstraction faite de la fonte de moulage dont les prix, plus élevés, se répercutent plus directement sur la consommation, la hausse des prix, en effet, n'atteint sérieusement que des produits intermédiaires : le minerai et les fontes brutes destinées à la fabrication de l'acier. Les prix des fers et aciers marchands ne se sont accrus que faiblement, ceux des produits finis, moins encore. Ils ont même, les uns et les autres, fléchi du second cycle au troisième. Nous avons vu, enfin, à propos même de la métallurgie, que le prix des outillages, ajoutons celui des objets usuel en métal, a depuis ving-cinq ans fortement baissé. De plus, si, par delà les mots, on va jusqu'aux choses, si l'on tient compte de la substitution, pour un prix à peu près égal et parfois inférieur, de l'acier au fer, de l'acier Martin à l'acier Thomas, de l'acier électrique à l'acier Martin, si l'on tient compte de la multiplication des types d'acier, de leur adaptation plus parfaite aux besoins de la productivité plus grande qui en résulte pour les outillages, du perfectionnement des outillages réalisé par le progrès de l'expérience et de la science, on doit reconnaître que les acheteurs de ces produits bénéficient souvent d'une baisse réelle, bien supérieure à la baisse apparente.

On peut donc affirmer que dans l'ensemble et en moyenne les produits extraits du minerai de fer et, davantage encore, les services rendus par ces produits coûtent presque toujours moins cher au consommateur qu'il y a vingt-cinq ans. Ajoutons que l'extraordinaire expansion des industries métallurgiques, suscitée en tous pays par la hausse de leurs profits et la continuation de leur pro-

grès aboutiront fatalement, à échéance plus ou moins rapprochée, à la limitation de la hausse et même à la baisse des prix[1]. Quant à la hausse du prix de vente des produits bruts qui pèsent d'autant moins, d'ailleurs, sur la production que la proportion de ces produits, acquis au prix de vente, tend à diminuer par le développement de l'intégration, elle ne fera qu'accentuer l'évolution constatée dans ce sens qui est aussi celui de la diminution des prix de revient et, par conséquent, des prix de vente.

Ainsi, par les progrès de la métallurgie, ont été le plus souvent sauvegardés et conciliés les intérêts des chefs d'entreprise, des ingénieurs et du personnel dirigeant des sociétés métallurgiques, des capitalistes, des ouvriers, des industries qui participent au développement de la métallurgie, des consommateurs, du fisc lui-même, par l'accroissement de ses recettes, en un mot, de la collectivité nationale tout entière. L'évolution s'est faite en même temps dans le sens de l'accroissement de la richesse et la diminution des inégalités sociales. Elle s'est faite, non sans frottements plus ou moins rudes, ni mécontentements, mais sans agitation, ni perturbation, parce que, grâce à la productivité croissante de l'industrie, la condition de tous ceux qui participent à son activité ou qui utilisent ses produits, a pu s'améliorer en même temps. Ainsi se trouve mise en relief cette vérité qu'à notre époque de transformation sociale si profonde et si rapide, il importe de ne pas oublier, c'est que le progrès social et la paix sociale sont intimement liés au progrès économique. Le progrès économique harmonise et concilie les intérêts; l'état stationnaire, prématurément souhaité par Stuart Mill, à plus forte raison la régression économique fomentent et accentuent les antagonismes, quand ils se combinent avec des modifications dans la répartition. C'est trop attendre de la nature humaine que de vouloir lui faire accepter, sans révolte et sans perturbations dangereuses, une meilleure répartition, qui amoindrisse gravement la condition de certaines catégories sociales. Ce qu'on peut en tous cas obtenir d'elle beaucoup plus aisément, c'est une meilleure répartition des biens futurs, combinée avec un développement de la production assez rapide pour que l'enrichissement

[1] La baisse, comme nous l'avons vu, s'est produite à partir de 1913, mais ce n'est qu'une fluctuation périodique, qui ne nous apprend rien encore sur la direction générale de la courbe dans l'avenir.

des uns n'ait pas pour contrepartie l'appauvrissement trop sensible des autres. La prospérité de l'industrie et son perfectionnement continuel apparaissent donc, dans l'état actuel de la société, et, pour longtemps encore, comme la condition sinon suffisante, du moins nécessaire, du progrès social.

Lucien Brocard.

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

LA HOUILLE BLANCHE

ET LES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES ET CHIMIQUES[1]

L'utilisation la plus importante de l'énergie électrique consiste dans son application aux industries métallurgiques et chimiques. Cette utilisation a été l'origine et la condition de tels progrès dans le développement de ces industries qu'elle a fait naître les espérances les plus ambitieuses et qu'on y a vu les éléments d'une nouvelle révolution économique. Il y a donc intérêt à examiner quelles sont les conditions et la portée de cet emploi de la force électrique et quelles conséquences peuvent en découler.

L'énergie électrique peut être employée aux industries métallurgiques et chimiques de deux manières différentes : elle peut être transformée en chaleur pour fournir aux matières introduites dans le four une température déterminée, ou bien une action propre sur les molécules de la matière est utilisée directement à l'extraction, au raffinage ou au dépôt de celle-ci par l'électrolyse. Le premier procédé peut être réalisé à l'aide de toute autre source de chaleur assez intense et assez économique, notamment par le moyen du charbon dans les usines métallurgiques ; toutefois, l'action calorifique de l'électricité possède une supériorité sur celle des autres combustibles, car elle permet d'atteindre des températures bien plus élevées : les opérations, telles que la dissociation de certains corps considérés comme réfractaires à l'action du charbon, qui exigent de telles températures, constitueront donc, avec l'électrolyse, le domaine propre d'emploi de l'énergie électrique. Il semblerait *a priori* que, dans un domaine ainsi délimité et défendu par la nature des opérations, la houille blanche, qui est la source par excellence de la production de l'électricité, n'ait à craindre aucune concurrence de la houille noire, toute intrusion de celle-ci étant impossible. Il n'en est toutefois pas ainsi, et nous nous en

[1] Cet article est extrait d'un ouvrage sur *La force motrice dans l'industrie au point de vue économique et social*, qui a été récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques, et qui paraîtra prochainement à la librairie M. Giard et E. Brière.

rendrons compte en examinant d'une façon sommaire les conditions de production des diverses matières traitées.

Le procédé de l'électrolyse, bien qu'applicable à tous les métaux, est surtout employé au raffinage du cuivre et à la production de l'aluminium. Ces métaux ont une valeur élevée qui constitue une condition favorable à leur traitement dans des usines éloignées des gisements ou des voies de communication. Toutefois, cet avantage se trouve compensé, en ce qui concerne le raffinage du cuivre, par la faible importance de l'énergie électrique employée; la dépense de ce chef est absolument insignifiante à côté des frais de transport et de manutention. Somme toute, les usines doivent donc s'établir à proximité des gisements, sans égard à la production économique du courant électrique. Telle est la cause de la supériorité des usines des États-Unis qui se servent cependant de la vapeur pour engendrer l'électricité[1] : ces usines, dont certaines produisent 100 à 150 tonnes par jour, raffinent 700.000 tonnes par an, plus de la moitié de la quantité totale du cuivre raffiné consommée dans le monde entier. En France, il n'existe que cinq usines se livrant à cette industrie, notamment dans la région lyonnaise où elles utilisent les déchets de tréfilerie et d'orpaillage; il faut mentionner aussi l'usine de Dives, dans le Calvados, qui fabrique spécialement des articles ouvrés, comme les tubes, lames et fils; ces divers établissements fonctionnent, du reste, à l'aide de la vapeur. Ce sont donc plutôt des spécialités qui alimentent chez nous cette industrie qui n'est pas appelée à y prendre un grand essor[2].

L'extension des débouchés qui semblait devoir résulter du développement des industries électriques, pour lesquelles la pureté du cuivre est une condition de sa conductibilité, reçoit une atteinte par le fait de l'emploi de plus en plus fréquent de l'aluminium comme conducteur électrique. Grâce à sa légèreté, ce dernier métal, bien que sa conductibilité ne soit que de 60 p. 100 de celle du cuivre, permet, à prix égal, de réaliser une économie impor-

[1] La General Electric C° et la Westinghouse C°, les sociétés électriques les plus importantes des États-Unis emploient des turbines à vapeur de 6.000 kilowatts.

[2] F. Meyer, *L'électrométall.*, dans *Revue économique internationale*, juin 1911, p. 585 et suiv.; Brochet, *L'ind. électrochim.*, dans la *Revue scientifique*, mars 1902, p. 326 et suiv.; Houllevigue, dans la *Revue de Paris*, 1901, p. 605 et suiv.; *Le Génie civil*, août 1913, p. 300.

tante, un câble de poids moitié moindre de celui de cuivre rendant le même service, et cet avantage est surtout sensible pour les gros conducteurs qui résistent, mieux que les petits, aux effets de l'oxydation.

Cette qualité de l'aluminium, jointe à sa grande facilité de transformation industrielle, en même temps qu'à sa résistance, semblait le destiner à de nombreux emplois : c'est d'abord l'outillage, dont il réduit les deux tiers du poids mort, les transports, notamment l'automobilisme et la navigation aérienne où il remplace avantageusement le bois plus sujet à jouer, les ustensiles de ménage pour lesquels sa propreté le recommande. Effectivement, entre 1905 et 1907, l'essor de l'automobilisme donna une extension considérable à sa fabrication. Malheureusement, ce métal est facilement attaqué par les réactions alcalines et par certains acides, et ce fait limite considérablement son emploi dans tous les cas où la durée de la résistance importe plus que la légèreté. Aussi, son emploi s'est-il peu étendu : la carrosserie automobile elle-même emploie plutôt des tôles légères que de nouvelles usines fabriquent spécialement pour cet usage[1].

Les espérances fondées au début sur l'aluminium amenèrent une surproduction d'autant plus intense que les conditions de sa fabrication étaient plus simplifiées grâce à la force hydro-électrique, et que l'essor de la consommation ne répondit pas à cette facilité de la production. Ce métal s'obtient, en effet, par la réduction de l'un des éléments contenus dans toutes les argiles et dans la plupart des roches, la bauxite; ses gisements, qui sont parmi les plus répandus à la surface du globe, sont particulièrement riches dans les régions avoisinant les Alpes, Sud-Est de la France et Nord de l'Italie. L'aluminium avait été découvert dès 1827, et, en 1856, Henri Sainte-Claire-Deville avait trouvé le moyen de le préparer industriellement. Mais cette préparation était très coûteuse, car elle ne pouvait se faire que par l'emploi de procédés chimiques; la température de 7.800 degrés, nécessaire pour réduire la bauxite, ne pouvait être obtenue que par la houille, et ce fut l'emploi du four ou de l'arc électrique, à partir de 1885-1886, qui permit de l'obtenir directement et de lui appliquer le traitement électrolytique.

[1] Brochet, *op. cit.*, p. 329; D. Bellet, dans le *Journal des Économistes*, sept. 1912, p. 425 et suiv.

Grâce à ce procédé que favorisait la production de l'électricité à bon marché des hautes chutes, le prix du kilogramme de ce métal tomba de 3.000 à 75 francs en 1888, à 19 en 1890 et à 2 fr. 50 en 1900. Deux usines existaient à cette dernière date; dans les Alpes françaises, huit nouvelles usines se créèrent sur lesquelles six étaient échelonnées le long de l'Arc, dans la vallée de la Maurienne sur une distance de 25 kilomètres, portant la production annuelle de 7.500 tonnes en 1901 à 20.000 en 1907. Ces usines consacraient à cette fabrication un capital de 50 millions de francs et une puissance de 100 à 120.000 chevaux.

On conçoit que cette production considérable, difficilement absorbée par l'industrie, ait entraîné des crises intenses [1]. L'essor de l'automobilisme avait fait remonter à 5 francs le prix du kilogramme; il était retombé, en 1911, à 1 fr. 50 et oscille actuellement entre ce chiffre et 1 fr. 80. Les usines françaises et américaines furent relativement peu atteintes, grâce à la protection douanière qui leur réservait leurs débouchés nationaux. Cependant, dès 1901, les usines qui produisaient l'aluminium en France, en Suisse, aux États-Unis et en Angleterre, s'étaient groupées en un syndicat international afin d'enrayer la baisse des prix. Cette entente devenait impuissante en présence d'une crise aussi aiguë : en 1908, le syndicat était dissous et la crise se transforma en débâcle pour plusieurs usines américaines et anglaises. En 1910, les cinq sociétés françaises formèrent entre elles un nouveau syndicat dans le but de profiter de la légère reprise de la consommation sans se laisser entraîner à la surproduction. Depuis 1907, leur production annuelle reste de 6.000 tonnes sur 24.200 produites dans le monde entier. Quant à la Suisse, l'exploitation simultanée des autres industries électro-métallurgiques constitua pour ses usines un palliatif des effets de la crise. Il en fut autrement de l'Italie, dont les fabriques s'étaient montées à la fin de la période de développement de cette industrie, comptant sur le bon marché de la force électrique, de la matière première et de la main-d'œuvre : ces usines travaillent à perte et la principale d'entre elles, en 1911, a dû réduire son capital primitif de 3 millions de lire à 1.200.000 [2]. On voit que les procédés avantageux de fabrication

[1] La consommation, dans le monde entier, n'était que de 7.500 tonnes en 1901 et 14.500 en 1906. A cette dernière date, elle était en France de 1.474 tonnes.

[2] F. Meyer, *loc. cit. La Houille blanche*, 1912, p. 66 et suiv.; 1911, p. 284 et suiv.

ne suffisent pas à la prospérité d'une industrie si l'extension correspondante des débouchés ne permet pas l'absorption de sa production, auquel cas celle-ci, étant surabondante, amène un abaissement des prix qui entraîne la ruine de cette industrie.

L'électro-métallurgie, impuissante à se développer dans le domaine qui lui est réservé par la nature même des opérations de la fabrication, est encore moins avantagée dans les industries où elle devrait concurrencer les industries métallurgiques fonctionnant à la houille, comme la sidérurgie. Il semblerait que le coût très élevé de construction et d'entretien des hauts fourneaux, la nécessité d'une production continue et, d'autre part, le bas prix de la force électrique devraient constituer les éléments d'une supériorité très appréciable en faveur du four électrique. Cependant, l'emploi de ce dernier à la production de la fonte, se heurte à de graves inconvénients. Tout d'abord, la proximité du lieu de production de la force électrique qui est, nous l'avons vu, une condition de son bas prix, est en opposition avec la nécessité, pour les industries de ce genre, de réaliser d'une façon avantageuse leur approvisionnement en minerai, dont le poids considérable relativement à sa faible valeur, joue un rôle important dans la situation des usines [1]. D'un autre côté, l'abaissement des frais de production des hauts fourneaux, grâce à l'amélioration de leur rendement qui atteint 80 p. 100, alors que la force électrique ne réalise que 60 p. 100 et grâce à la récupération des gaz produits par la combustion, permet à la houille, dans les conditions normales de son emploi, de lutter avantageusement contre la force hydro-électrique. C'est ainsi qu'une tonne de houille produit le même nombre de calories que 500 HP électriques de 24 heures; en estimant le coût du kilowatt-heure à 8 centimes, la tonne de houille à 15 fr., les 1.000 calories reviennent à 95 centimes avec le haut fourneau et à 1,9 centime avec la force électrique [2]. Il s'ensuit que la fonte du fer ne saurait être produite avantageusement au four électrique que dans les pays où le charbon est très cher et la force électrique à très bas prix, à supposer que ces pays n'aient pas plus

[1] V. le chapitre V de notre ouvrage. Comme il faut deux tonnes de minerai pour une tonne de métal produit, on voit que chaque tonne de ce dernier exige trois transports dans des conditions coûteuses.

[2] Meyer, *loc. cit.*, p. 605 et suiv.; Côte, dans la *Houille blanche*, 1912, p. 70 et suiv. *Portef. écon. des mach.*, 1912, p. 79-80.

d'intérêt à acheter la fonte toute faite qu'à payer le transport du minerai. Aussi l'application du four électrique à la sidérurgie s'est-elle développée très lentement : dès 1878, Siemens avait réussi à faire de l'acier à l'aide d'un four à arc direct; cependant, ce n'est qu'en 1905 que les premières usines d'acier électrique ont fonctionné en Allemagne [1].

C'est la fabrication des aciers de qualité, à l'égard de laquelle l'emploi du four électrique se recommande particulièrement, qui a développé l'établissement des aciéries électriques. Le four électrique permet, en effet, d'obtenir, même avec des minerais très mélangés, des produits plus purs et plus homogènes que ceux qui sont obtenus par la transformation de la fonte au convertisseur ou par affinage. La facilité de faire pendant la fusion des additions de substances diverses permet, d'autre part, d'obtenir à volonté des métaux de composition déterminée, et de produire les aciers spéciaux avec le ferro-silicium, le ferro-chrome, le ferro-tungstène, le ferro-vanadium, le ferro-titane, etc., dont l'emploi se développe rapidement grâce à leur élasticité et à leur résistance, dans l'automobilisme, l'artillerie, les constructions navales, etc. [2]. Pour ces divers produits, dont la valeur intrinsèque et la nécessité d'une bonne fabrication constituent les éléments principaux, le four électrique conserverait sa supériorité, à prix de revient égal de l'énergie calorifique. D'un autre côté, le coût d'installation des fours Siemens et Martin-Siemens, trois fois plus élevé que celui du four électrique [3], les dépenses d'entretien beaucoup plus considérables pour ceux-là, constituent un avantage considérable pour le second. Enfin, la supériorité du four électrique est encore plus marquée dans les fabrications qui se pratiquent à l'aide du creuset dont le rendement tombe à 10 et même 7 p. 100; il en est ainsi, non seulement de celle de l'acier au creuset [4], mais aussi de celles du zinc et du cuivre qui étaient restées cantonnées jusqu'ici dans les pays riches en combustible, la quantité de houille nécessaire étant double de celle du minerai traité. Désormais, cette fabrica-

[1] *La Revue électrique,* octobre 1912, p. 362.

[2] En France seulement, 20 usines consacrent 50 à 75.000 chevaux à la fabrication de ces métaux dont la production annuelle atteint 45.000 tonnes.

[3] La construction d'un four électrique revient à 35.000 francs.

[4] En Autriche, on a fabriqué, en 1910, 20.028 tonnes d'acier électrique contre 17.586 d'acier au creuset, alors qu'en 1907, la production n'était que de 23.215 tonnes d'acier au creuset (*La Revue électrique, loc. cit.*).

tion pourra être pratiquée dans les pays qui produisent la force électrique à bon marché : c'est ainsi que le Chili, grâce à ses abondantes chutes d'eau, pourra avantageusement exploiter ses minerais [1].

Il importe d'observer qu'à l'exception de ces derniers produits, les industries métallurgiques pratiquées au four électrique ne constituent pas un élément de supériorité pour la force hydro-électrique ni pour les régions qui la produisent par rapport aux usines qui emploient la houille : les premières ont contre elles les difficultés et le prix du transport de la matière première. En outre, nous avons vu que la production de la force motrice à très bon marché par la récupération du gaz des hauts fourneaux permet aux usines métallurgiques de lutter avantageusement contre les usines hydro-électriques pour la génération de l'électricité. C'est pourquoi, si plusieurs usines de la Savoie utilisent la force hydraulique à l'alimentation des fours électriques, si même une fonderie est en voie d'installation dans la vallée d'Aoste avec une force de 37.000 chevaux en vue de la production de la fonte, un très grand nombre d'usines sidérurgiques allemandes, françaises et des autres pays utilisent le four électrique sans recourir à la force hydraulique [2]. Le pays qui présenterait les conditions les plus favorables au développement des industries électro métallurgiques à l'aide de la force hydraulique est la Suède : l'abondance de ses gisements métalliques et de ses forêts lui avaient assuré le premier rang dans la production du fer jusqu'à ce que l'emploi de la houille fit passer cette suprématie entre les mains de la Grande-Bretagne, puis de l'Allemagne et des États-Unis ; cette même circonstance, jointe à la situation exceptionnelle de ce pays au point de vue de la production économique de la force hydro-électrique, ainsi qu'au point de vue des transports maritimes, lui donne une supériorité marquée

[1] L'usine de Trollhœtan, en Suède, fonctionnant depuis 1910, fabrique le zinc au four électrique à raison de deux tonnes par cheval-an, ce dernier revenant à 32 francs, à l'aide de minerais importés de la Grèce et d'Australie. Trois autres usines sont en voie de construction en vue de cette industrie, dans les pays scandinaves. *Journal du Four électrique*, avril 1911.

[2] La force consacrée dans les aciéries françaises aux fours électriques s'élève à 8 ou 10.000 chevaux ; en Allemagne, on peut évaluer la force correspondante à 12 ou 13.000 chevaux et dans le monde entier à 40 ou 50.000 chevaux pour une production totale de 60.000 tonnes. *La houille blanche*, 1912, p. 68 et suiv., 83, 88. — F. Thyssen, *La métallurgie allemande*, dans la *Revue Économique internationale*, juin 1911, p. 458 et suiv.

sur les autres régions productives de houille blanche pour l'emploi des procédés de l'électro-métallurgie. Actuellement, sur 500.000 chevaux hydrauliques aménagés dans ce pays, 90.000 sont consacrés à cette industrie, 250.000 à la distribution de force et de lumière, 120.000 aux industries du bois, 30.000 aux industries chimiques et 10.000 à des industries diverses. Ces chiffres suffisent à montrer que si la Suède peut tenir, grâce à sa force hydro-électrique et à sa situation géographique, un rang honorable parmi les nations productrices du fer, aucune tendance ne permet actuellement de supposer qu'elle puisse jamais arriver à évincer celles-ci : l'abaissement du prix de revient de fabrication dans les grandes usines sidérurgiques modernes, l'élévation relative de celui de la force hydro-électrique tenant aux travaux importants d'aménagements et d'entretien, le caractère national des industries qui constituent la principale clientèle des usines sidérurgiques sont autant d'obstacles à la réalisation de cette hypothèse [1].

C'est du côté des industries électro-chimiques que la houille blanche semble devoir trouver le large débouché que ne lui offre que d'une façon restreinte l'électro-métallurgie. Tout d'abord, ces industries constituent le domaine exclusif de l'électricité à laquelle la houille ne peut suppléer, du moins pour l'élaboration des principaux produits. Le four auquel Moissan a attaché son nom par ses travaux, se compose de deux blocs de carbonate de chaux superposés, laissant entre eux une double cavité; la cavité inférieure constitue le creuset que traversent les électrodes; la cavité supérieure forme réflecteur; l'arc établi par le courant entre les électrodes produit un dégagement d'hydrogène et d'oxyde de carbone qui constitue un milieu réducteur très énergique. A l'aide d'un courant intense, les matières que l'on considérait auparavant comme réfractaires, comme la silice, la chaux, l'alumine, sont portées en quelques secondes à 3.500 degrés, température de l'arc électrique, leur transformation en liquides ou en gaz permet d'obtenir de nouvelles séries de composés, tels que des carbures, des siliciures, des borures, des azotures, dont l'élaboration ouvre un large champ aux industries chimiques [2].

[1] *La houille blanche*, 1907, p. 252 et suiv. — De la Brosse, *Les forces hydr. scand.*, dans les *Ann. de la Dir. de l'hydr.*, 1909, p. 450 et suiv.

[2] Brochet, *op. cit.*, p. 329; M. de Nansouty, *Le machin. dans la vie moderne*, 190 , p. 192-193.

En second lieu, ce procédé comporte la consommation de courants d'une grande intensité : la proximité des chutes qui supprime les pertes d'énergie et les frais de son transport, en permettant d'obtenir la force à meilleur marché, est donc une condition indispensable de l'installation de ces industries. Cette circonstance est encore favorisée par le voisinage de la matière première ou par la faible importance des produits transportés : c'est ainsi que le carbure de calcium n'exige que 70 kilos de charbon pour 100 de chaux ; la matière transportée est encore réduite dans la fabrication des nitrates. Au contraire, la force électrique produite par la vapeur, en dehors des usines de coke et des hauts fourneaux qui ont d'autres emplois de leurs gaz, serait trop coûteuse pour pouvoir produire assez économiquement une énergie aussi intense [1].

C'est pourquoi ces industries se sont développées presque exclusivement dans les régions de hautes chutes, et c'est vers elles que s'est dirigé principalement l'objectif des entreprises d'aménagement de fours hydrauliques, dans les premières années. Les travaux de Moissan sont connus depuis 1892; cinq ans plus tard, commençait la fabrication du carbure de calcium, l'un des premiers produits obtenus par ce procédé. En 1900, la force utilisée dans les industries électro chimiques françaises passait à 110.000 chevaux, alors qu'en 1890 elle n'en atteignait que 4.000. La facilité de production de cette substance, l'espoir que faisait naître le développement de son utilisation pour l'éclairage, produisirent un véritable engouement. « Il se passa alors un fait inouï, inconnu dans les annales industrielles, et comme autrefois l'on eut la fièvre de l'or, nous vîmes la folie du carbure; les capitaux affluèrent par millions. En trois ou quatre ans, plus de cinquante usines furent montées, dont la moitié en France; personne n'osait prévoir la surproduction fatale [2] ». Celle-ci ne devait pas tarder à se produire. Le prix du quintal était tombé de 130 francs en 1889, à 30 en 1900, et de nouvelles usines se créaient tous les jours, répondant, dans la pensée des spéculateurs qui s'étaient jetés les premiers dans le mouvement d'exploitation de la houille blanche, à la perspective d'un débouché indéfini de cette industrie, et sans avoir suffisamment égard au coût des installations. A cette époque, l'industrie américaine du

[1] Dusaugey, *Étude écon. d'un transp. d'énergie*, p. XI-XII; Brochet, *op. cit.*, p. 323 et suiv.

[2] *Ibid.*

carbure était déjà atteinte par la crise; la France et l'Allemagne subvenaient à leur consommation. Les usines françaises étaient montées pour une production de 50.000 tonnes, alors que la consommation annuelle n'était que de 10 à 15.000 tonnes; en 1900, leur production triplait ce chiffre. Aussi, sur sept usines, cinq étaient en chômage et cherchaient une autre utilisation de leur force. Cette crise du carbure se répercutait si profondément sur l'industrie de l'aménagement des forces hydrauliques, qu'au Congrès de la houille blanche de 1902, en constatant les mécomptes déjà subis dans les domaines de l'électro-métallurgie et de l'électrochimie sur lesquels on avait fondé de trop vastes espoirs, ainsi que le peu d'extension des débouchés procurés par l'éclairage et la traction, les congressistes formulaient des vœux relativement à la découverte de nouveaux débouchés capables de suppléer à l'insuffisance des précédents. Actuellement, la production de 16 usines françaises s'élève à 28.000 tonnes; elle est de 27.000 en Suisse; 32.000 en Italie, 23.000 en Autriche, 16.000 en Espagne; 9 usines dans les pays scandinaves produisent 54.000 tonnes et 4 aux États-Unis et au Canada 68.000. Au total, 64 usines produisent 250.000 tonnes par an. En 1912, il a été importé en France 3.302 tonnes, et exporté 6.225 tonnes [1].

Comme la fabrication du carbure, celle du chlore et de ses composés a l'avantage de pouvoir être pratiquée dans les régions de chutes hydrauliques : les chlorures de sodium et de potassium, substances abondantes et peu coûteuses, sont transformées par l'électrolyse en produits d'une plus grande valeur ou d'une consommation assez étendue, tels que le chlore, la potasse, la soude, le chlorate de potasse; d'autres composés d'une plus grande valeur encore, comme le chloroforme, le bromoforme, l'iodoforme, les cyanures, la vaniline et toute la série des matières colorantes, sont obtenus à un état de pureté remarquable en même temps que d'une façon très économique. Toutefois il importe d'observer qu'à l'exception de certains de ces produits, comme les chlorates, la plupart sont d'un usage restreint. De plus, l'énergie électrique consommée par l'électrolyse étant très faible, le bas prix de cette force n'a qu'une importance minime dans le prix de revient de ces produits;

[1] Liébaert, *Voyage dans les Alpes*, 1901; Brochet, *op. cit.*, p. 331; Brouilhet, dans les *Questions pratiques*, 1902, p. 289 et suiv., *La houille blanche*, 1902, p. 222-223; 1912, p. 68; *Génie civil*, juin 1913, p. 155.

pour leur fabrication, les établissements qui produisent le courant électrique à l'aide de la vapeur sont sur le même pied que ceux qui emploient la force hydraulique, et c'est pourquoi ces industries ont pris un développement particulier en Allemagne. D'ailleurs, certaines conditions de la fabrication font parfois rechercher la facilité des approvisionnements en charbon plutôt que la proximité des chutes d'eau : pour la fabrication des alcalis, par exemple, la quantité considérable de charbon nécessaire pour l'évaporation et la concentration des dissolutions, a conduit bien des établissements à renoncer à la situation de montagne qu'ils occupaient et à compenser l'augmentation du coût de l'énergie par l'économie des frais de transport. Il en est de même des produits, comme le sodium métallique, qui nécessitent des frais de main-d'œuvre dont l'importance dépasse de beaucoup le coût de la force motrice. Enfin, dans les débuts de la préparation des chlorates, la production d'un grand nombre de composés difficiles à isoler, et l'action du chlore sur les électrodes avaient donné des mécomptes. Aussi, après l'entraînement qui s'était produit vers les nouvelles industries, une période de ralentissement et de dépression s'était fait sentir. Si ces industries se développent de nouveau depuis quelques années, ce mouvement est lent et ne ressemble nullement à un essor rapide de nature à procurer à la houille blanche une utilisation bien étendue [1].

A la différence des produits dont on vient de parler, la fabrication des nitrates par les procédés électro-chimiques paraît devoir constituer un débouché considérable de la force électrique. Actuellement, cette substance, employée comme engrais, est presque entièrement exportée du Chili, dont la production, d'un million de tonnes en 1900, atteint en ce moment 2.200.000 tonnes, bien que le prix du quintal, dans les ports d'arrivée, soit monté de 18 francs à 28 durant la même période. Ce fait provient de l'utilisation croissante de cet engrais dans l'agriculture; et si l'on songe combien son emploi est encore restreint relativement à l'étendue des cultures susceptibles d'en bénéficier, si l'on songe d'autre part que les gisements du Chili, qui ne se reforment pas, s'épuiseront fatalement, il semble qu'on se trouve en présence d'une disponibilité presque illimitée de la production électro-chimique de ce corps.

[1] Houllevigue, *L'électrochimie*, dans la *Revue de Paris*, août 1901, p. 605 et suiv., 623 et suiv.; Brochet, *loc. cit.*

Plusieurs procédés permettent d'obtenir industriellement les nitrates, notamment celui de la combinaison directe des deux gaz de l'atmosphère par l'effluve électrique, qui produit des oxydes d'azote, ou celui de l'absorption de l'azote par des corps très réducteurs comme le carbure de calcium, l'aluminium ou le silicium, chauffés au rouge et transformés ainsi en cyanamide et azotures d'aluminium ou de silicium, ou encore celui de la combinaison de l'azote et de l'hydrogène de l'ammoniaque, etc. La production de la cyanamide a pris une extension considérable, ce corps pouvant être employé directement comme engrais ou servant à la fabrication de l'ammoniaque; d'autre part, cet emploi du carbure de calcium permet de décongestionner l'industrie de ce dernier produit. En outre, la faible importance du transport de la matière première, la valeur du produit capable de supporter les frais de transport, et enfin la quantité considérable d'énergie électrique nécessaire, font du voisinage des hautes chutes et de la force hydraulique à bon marché une condition indispensable : en effet, la liquéfaction de l'air nécessaire à la production des torrents d'azote employés dans cette fabrication [1] exigent une force motrice énorme. Aussi plusieurs usines se sont créées en vue de cette fabrication, produisant jusqu'à 100.000 tonnes de cyanamide par an et fixant 400 kilos d'azote par cheval-arc [2].

La cyanamide a toutefois sur les azotures d'aluminium et de silicium le désavantage d'exiger plus de manipulations, ce qui élève d'autant son prix de revient, et de se prêter moins facilement à un emploi direct comme engrais à cause de sa causticité et de son action sur les superphosphates avec lesquels il ne peut être mélangé [3]. C'est cependant moins la fixation de l'azote par l'aluminium et le silicium, encore dans la période des essais de laboratoire, que la combinaison directe des deux gaz de l'atmosphère qui prend actuellement le plus d'extension. Ce procédé consiste à placer les gaz au contact de l'arc électrique à 3.000 degrés. L'énergie consommée par cette haute température n'est utilisée que dans la proportion de 3 p. 100 à la production du nitrate; tout le surplus

[1] Le gaz employé ne doit pas contenir plus de 0,4 p. 100 d'oxygène, sous peine de brûler rapidement les électrodes des fours; on exige même aujourd'hui 99,75 p. 100 de pureté en azote.

[2] *La houille blanche*, 1911, p. 298-299.

[3] *Ibid.*, p. 321.

n'a d'autre fonction que celle d'échauffer les gaz sans profit direct pour la production. On juge par là de l'importance de la force électrique nécessaire pour cette fabrication : un cheval-arc ne produit que 360 kilogrammes d'acide azotique ou 600 de nitrate au maximum. Cette industrie n'est donc possible que dans des conditions de bon marché extrême de la force électrique. Il faut tenir compte, en outre, des frais généraux de l'usine, l'entretien des appareils de condensation étant très onéreux. Il s'ensuit que le développement de cette industrie est subordonné au prix actuel élevé des nitrates et à l'absence de procédés plus économiques de fabrication : il est permis de craindre que les recherches poussées actuellement sur la production des nitrures ne porte tort à celle-là[1].

Quoi qu'il en soit, c'est cet emploi que poursuit principalement l'industrie hydro-électrique en Norvège. Sur une puissance totale de ses usines s'élevant à 262.095 kilowatts, 96.786 sont consacrés à l'électro-chimie, consistant presque exclusivement dans la fabrication des nitrates ; 150 millions de francs y sont engagés et les installations en cours élèveront la force qui lui est consacrée à plus du double, permettant de produire annuellement 250.000 tonnes de nitrate. Si l'on songe que l'importation en Europe des nitrates du Chili dépasse le quadruple de ce chiffre et que la consommation s'accroît d'année en année, on voit que l'industrie norvégienne, dans l'état actuel des procédés chimiques employés, a devant elle un débouché considérable. C'est à sa situation privilégiée au point de vue de la production économique de la force motrice que la Norvège doit le développement de cette industrie : l'abondance des pluies sur le versant atlantique de la péninsule scandinave, les nombreux cours d'eau à pente rapide produisant des chutes élevées, les lacs innombrables ou faciles à aménager, l'imperméabilité du sol favorisent ces installations. C'est ainsi que la construction d'un barrage de 12 mètres à l'issue du lac Mjösvand, qui donnait une chute de 105 mètres avec un débit de 6 à 7 mètres cubes en hiver, l'a transformé en un réservoir de 800 millions de mètres cubes, permettant un débit minimum de 47 mètres cubes ; d'autres barrages, complétant cet ouvrage, portent la réserve totale à 1.500 millions de mètres cubes ; l'ensemble de ce travail a coûté moins de 3 millions de francs. L'industrie des nitrates est presque entière-

[1] *Ibid.*, 1912, p. 68 et suiv. ; *Le Génie civil*, mai 1912, p. 30 et suiv.

ment entre les mains de la Société norvégienne de l'azote, dont le principal établissement, situé sur le port de Nottoden, possède trente-six fours donnant une production de 25 à 30.000 tonnes de nitrate de chaux par an, à la teneur de 50 p. 100 d'acide nitrique pour 26 de chaux. A 5 kilomètres de cette usine, la société exploite celle de Svœlgfos qui dispose d'une force de 30 à 40.000 chevaux, auxquels s'ajoutent 15.000 chevaux de la chute voisine de Lieufor. La société construit, en outre, une usine à Wamma, sur le Glommen, d'une puissance de 55.000 chevaux pouvant être portés à 73.000. Avec l'aide de la Société norvégienne de forces hydrauliques dont la moitié du capital lui appartient, elle a aménagé la chute de Rjukan, de 227 à 240.000 chevaux [1]. D'autres projets de construction, à Tya pour une force prévue de 81.000 chevaux et à Matre pour 83.000, porteraient la puissance totale consacrée par la société à cette fabrication à 391.000 chevaux.

On voit comment l'exploitation de la force hydraulique, en vue d'une industrie comme celle dont il s'agit, entraîne la concentration de la production entre les mains de sociétés puissantes et maîtresses du marché. Cette concentration est, avec les conditions naturelles du lieu, l'un des éléments qui permettent, d'une part, d'entreprendre des travaux considérables et, d'autre part, d'obtenir un prix de revient inférieur : c'est ainsi que le coût d'installation de la force varie, dans ces usines, entre 133 et 190 francs par cheval et que le prix de revient du cheval-an est, en moyenne, de 15 francs.

On voit aussi que ces conditions exceptionnelles, irréalisables dans des régions comme celles des Alpes ou des Pyrénées, ne préjugent rien en faveur des débouchés que cette industrie pourrait offrir à la force hydro-électrique de ces régions. Quelque minime, en effet, que soit le prix que l'utilisation de la force permanente des chutes alpestres à l'éclairage ou à la traction permette d'obtenir pour la force périodique qui serait consacrée à la fabrication de produits chimiques, il est aisé de voir que cette dernière partie de la puissance hydraulique serait trop irrégulière et trop

[1] Cette usine possède dix turbines de 20.000 chevaux ; quand elle sera en plein fonctionnement, elle pourra produire 80.000 tonnes de nitrate par an. C'est la plus importante usine électrique existant actuellement dans le monde entier. Sa construction a nécessité la création d'une petite ville pour le logement du personnel de 3.400 employés et ouvriers qui y sont occupés ; l'endroit était désert jusqu'alors et la ville a été construite par la société sur le plan des villes américaines. Une voie ferrée, construite également par la société, relie cette ville au port de Nottoden.

peu importante pour s'accommoder d'une fabrication un peu intensive comme celle que requiert une industrie de ce genre, où le prix de revient très réduit, en même temps qu'une production abondante, est une condition du succès. Il importe de noter que les entreprises norvégiennes dont nous venons de parler sont créées principalement, sinon exclusivement, en vue de l'industrie électrochimique et que la fourniture d'une partie de leur force à des services d'éclairage ou de traction ne semble pas entrer dans leurs calculs [1] : il faut donc en conclure que si l'emploi de l'énergie des chutes hydrauliques à des objets se complétant mutuellement, comme l'éclairage et la traction, d'une part, et les industries de transformation comme l'électro-chimie, d'autre part, paraît, en théorie, une condition très favorable à une utilisation avantageuse et économique de la force hydraulique, cette circonstance est peut-être difficilement réalisable dans la pratique et ne l'est effectivement que dans des cas relativement peu importants et exceptionnels [2].

D'un autre côté, l'économie du prix de revient de la force électrique, malgré son rôle prépondérant dans ces industries, en raison de l'importance de la force mise en œuvre, n'est cependant pas la seule considération déterminante dans le développement de celle-ci : il faut compter avec la facilité des transports qui, sans avoir l'influence qu'elle exerce dans les industries métallurgiques, ne laisse pas d'élever le prix de vente des produits destinés à une consommation éloignée des lieux de production. A ce point de vue, les pays scandinaves, grâce aux profondes découpures de leurs côtes, sont placés dans des conditions bien plus favorables que les vallées alpestres ou pyrénéennes qui sont privées de voies commerciales économiques. Il faut même reconnaître que les centres métallurgiques, disposant généralement de voies de communications

[1] C'est pourquoi, tandis que les industries électro-chimiques absorbent 260.000 chevaux, les stations de force et lumière n'en produisent que 80.000, sur lesquels l'établissement de Kykkelsrud, près de Christiania, compte pour 36.000 : au contraire, la Suède, plus peuplée et adonnée aux industries métallurgiques qui exigent plus de main-d'œuvre et de transports, consomme 250.000 chevaux en force et lumière contre 30.000 seulement consacrés aux industries chimiques.

[2] De La Brosse, dans les *Ann. de la Dir. de l'hydraul.*, 1909, p. 450 et suiv. ; *La houille blanche*, 1911, p. 37 et suiv. ; Vanderpol, *ibid.*, p. 61 et suiv. ; Côte, *ibid.*, 1912, p. 68 et suiv. ; *Elektrotechnische Zeitschrift*, 7 mars 1912 ; *Schweizerische Techniker Zeitung*, 1er janvier 1911. La Norvège nous fournit 3.160 tonnes de nitrates, alors que nous n'en exportons que 800 (*Génie civil*, juin 1913, p. 154).

faciles et capables de produire la force électrique à des prix de revient extrêmement réduits, pourraient aussi avantageusement s'engager dans l'exploitation de cette branche industrielle et c'est précisément ce qui a permis le développement que cette industrie a pris en Allemagne, où les gaz des cokeries et des hauts fourneaux sont largement utilisés à cet objet [1].

Il convient d'aller plus loin, car l'avantage des pays de houille blanche à bon marché, dans la fabrication des nitrates, pourrait bien passer aux centres houillers, si le procédé Haüsser venait à se généraliser. Ce procédé, découvert en 1906, consiste à récupérer l'acide nitrique qui se forme dans la chambre des moteurs à explosion, en brûlant ces gaz dans une chambre antérieure au cylindre, sous une certaine pression. Le rendement atteint 200 grammes d'acide nitrique par mètre cube de gaz initial, correspondant à une compression de gaz brûlés semblable à celle des gaz sortant de la flamme électrique dans les usines de Norvège. Ce mode de fabrication permet d'utiliser les gaz en excès dans les cokeries et les hauts fourneaux, ainsi que les charbons bitumineux ou à fortes teneurs en cendres, inemployés jusqu'ici, et d'obtenir le produit à un prix de revient extrêmement bas. Une société, fondée en Allemagne au capital de 1 million de marks, a construit une usine en Lorraine en vue de cette fabrication [2].

Les conditions qui viennent d'être exposées ne constituent donc aucun monopole au profit des régions de hautes chutes, dans les industries électro-chimiques : le prix de revient économique de la force électrique, qui est leur principal avantage, se retrouve dans d'autres centres de production vis-à-vis desquels l'insuffisance de leurs moyens de communication peut les mettre en état d'infériorité. A plus forte raison en sera-t-il ainsi des industries qui, par la nature spéciale de leurs opérations, n'exigent pas nécessairement l'emploi de l'électricité. Ici encore, la question de la force motrice, envisagée comme élément déterminant de l'essor de l'industrie, se trouve primée par celles, d'ordre commercial, des débouchés et des moyens de transport. C'est la mesure où ces derniers éléments permettront l'emploi avantageux de la force hydro-électrique, qui déterminera le degré d'utilisation de la puissance disponible des

[1] H. Gall, *Congrès de la houille blanche*, 1903, p. 354-355.

[2] Lucion, *Le nitrure d'aluminium*, dans la *Revue économique internationale*, janv. 1913, p. 171 et suiv.

chutes d'eau : l'existence et la possibilité de captation de cette force ne suffiront jamais à elles seules à donner l'essor aux industries qu'elle alimenterait, si par ailleurs le développement de ces dernières n'est pas réclamé par l'état du marché. Il est donc chimérique de compter sur un développement industriel que rien ne permet de présager actuellement, pour donner l'essor aux autres modes d'utilisation de la force hydro-électrique tels que l'éclairage et la traction qui supposent l'existence préalable des centres industriels [1]. Personne ne peut sans doute prédire l'avenir : l'essor si rapide des industries électro-hydrauliques, qui ne date guère que d'une vingtaine d'années, celui des industries électro-métallurgiques et électro-chimiques, qui s'est produit dans ces dix dernières années, suffiraient pour interdire tout pronostic sur ce qu'on peut en attendre et sur la situation qu'elles occuperont dans dix ans d'ici. Néanmoins il est tout aussi vain d'amplifier ces résultats acquis de façon à leur donner une portée que rien n'autorise à prévoir actuellement, et surtout de faire état d'une possibilité théorique d'exploitation des forces dont il s'agit pour en déduire les conséquences pratiques qui en doivent résulter.

Dans les industries que nous venons de passer en revue, la force des hautes chutes permet la fabrication de certains produits dans les lieux de production de cette force, constituant des industries nouvelles au profit de ces régions qui étaient privées jusqu'alors de tout mouvement industriel. Elle permet, d'autre part, l'exploitation de certaines industries placées dans une situation trop défavorable pour être exploitées autrement, comme certaines mines métalliques situées dans les régions d'accès difficile ou comme les industries du bois, notamment du papier de pulpe de bois, au milieu de forêts trop éloignées des centres de fabrication et des voies de transport [2]. En dehors de ces cas, nul indice ne laisse supposer que les centres industriels actuellement adonnés aux grandes industries de transformation, comme la métallurgie ou les textiles, puissent en être dépossédés au profit des régions de

[1] On verra, en effet, dans notre chapitre VII, que la traction électrique est trop coûteuse ou répond à des conditions trop exceptionnelles pour résoudre directement la question des transports dans des régions qui n'auraient que ce seul mode de communication.

[2] Il en est ainsi de la Watab Pulp and Paper C°, installée sur le Mississipi, dans le Minnesota (*La houille blanche*, janv. 1908).

hautes chutes, comme on l'a affirmé un peu témérairement [1].

Dans les centres industriels créés sous le régime de la vapeur, la force électrique n'apparaît nullement comme exclusive de celle-ci, mais bien plutôt comme son auxiliaire, et partout où les besoins industriels réclamaient son emploi, ce dernier, bien loin de restreindre celui de la vapeur, l'a au contraire accru. Nous en trouvons un exemple dans les chiffres de consommation de la houille dans une ville comme Lyon, où l'installation de la force hydro-électrique, en 1899, était destinée à remplacer celle-ci : la puissance électrique consommée dans cette ville, en 1897, était de 13.400 chevaux produits par la vapeur; quelques années après, cette force provenant de la même source passait à 14.500 chevaux; actuellement l'ensemble des installations hydro-électriques en service ou en construction atteignent une puissance de 25.000 chevaux. Or, tandis que l'emploi de la force électrique se développait ainsi, celui de la vapeur ne prenait pas moins d'extension : de 13.000 chevaux constituant la puissance totale des machines à vapeur fonctionnant à Lyon en 1890, cette puissance passait à 32.000 chevaux en 1900, prouvant par là que l'accroissement de la force disponible procurée par les usines hydro-électriques répondait à un besoin effectif de l'industrie locale [2]. Il en est ainsi dans les pays mêmes qui, par leur situation naturelle, sembleraient devoir proscrire la houille, dont le transport augmente sensiblement le prix de revient : tel est le cas de la Suisse dont les importations de houille, loin de diminuer depuis la production de la force hydro-électrique, n'a cessé de croître proportionnellement au développement industriel ; de même en Italie, où l'utilisation de l'électricité, au lieu de se substituer à la vapeur, a seulement favorisé le développement économique en fournissant le supplément de force nécessaire à cet effet [3].

Il semble difficile, par conséquent, de voir dans le mouvement actuel, les présages d'une transformation économique du globe, basée sur la suppression du monopole industriel des régions houil-

[1] Côte, *ibid.*, 1905, p. 190-191.

[2] *Ibid.*, 1912, p. 63. — Tavernier, *Rapport du Comité départemental*, p. 616.

[3] Reuss, dans les *Ann. de la Dir. de l'hydraul.*, 1906, p. 191. — Semenza, dans la *Houille blanche*, 1906, p. 73 et suiv. — De 1899 à 1908, tandis que le nombre des usines électriques mues par l'eau passait de 878 à 1.651 et leur puissance de 40.440 à 294.809 kilowatts, le nombre de celles à vapeur passait de 952 à 1290 et leur puissance de 36.078 à 77.208, celles à moteurs à gaz de 169 à 895 et leur puissance de 2.645 à 27.310 (*Revue électr.*, 20 juillet 1912, p. 31).

lères et le transportant dans les pays de forces hydrauliques ; on voit toute l'importance d'un tel changement puisqu'il aboutirait, suivant les auteurs de ces pronostics, à enlever aux nations industrielles, comme l'Angleterre, la prééminence qu'elles tiennent de leur richesse houillère [1]. Nous avons déjà vu que la situation industrielle de ce pays, pour avoir été fortement influencée par la possession du combustible, n'a point été déterminée exclusivement par celle ci, puisque ses débuts ont précédé l'usage général de la vapeur [2]. Les observations que nous venons de faire montrent que, s'il est vrai que des régions restées jusqu'ici en dehors du mouvement industriel pourront y participer dans une certaine mesure, il n'est nullement question pour elles de concurrencer les pays où la grande industrie est alimentée par la houille. Le développement même des premières, par la création de nouveaux établissements amenant un accroissement de population, ne dépassera vraisemblablement pas une mesure restreinte, étant donnée l'étendue limitée de la main-d'œuvre nécessitée par ces industries, en sorte que l'essor industriel et démographique de ces régions, loin de constituer un déplacement de situation, ne donnera peut-être même pas un développement correspondant aux pays qui en bénéficieront.

G. Olphe-Galliard.

[1] Pierre Leroy-Beaulieu, dans *l'Econ. français*, 2 mars 1901, p. 265 et suiv. — De la Brosse, *Les install. hydro-électr. dans la région des Alpes*, p. 85.

[2] V. le chapitre III de notre ouvrage.

NOTES ET MEMORANDA

I.

Exposé des Motifs du Ministre des Finances sur le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires.

MESSIEURS,

Le gouvernement a pensé que, dans la situation actuelle, il n'était pas possible de vous proposer un projet de budget définitif pour l'exercice 1915. Il nous semble superflu d'indiquer les raisons qui ne lui permettent pas de faire, à l'heure présente, des prévisions pour toute une année et de les soumettre, en suivant la procédure ordinaire, à la discussion et au vote des deux Chambres. Nous sommes donc obligés de vous demander des douzièmes provisoires. Vous estimerez sans doute avec nous que ces douzièmes doivent être calculés pour une période assez longue, de manière que les services de la défense nationale ne soient pas astreints à vivre au jour le jour et puissent prendre en toute sécurité les mesures indispensables pour continuer la guerre avec toute l'énergie nécessaire. Nous vous proposons, en conséquence, de voter dès à présent six douzièmes.

Nous avons établi nos prévisions en tenant compte pour les dépenses ordinaires des crédits inscrits au budget de 1914, en faisant les réductions que permettait la marche régulière des services et en nous conformant aux votes des deux Assemblées. Quant aux dépenses extraordinaires résultant de la guerre, nous avons pris pour base de nos évaluations les dépenses effectuées dans les trois derniers mois de 1914 et les prévisions faites par les différents ministères avec le degré de précision que peuvent comporter les circonstances.

Avant de donner des explications sur les dispositions du projet de loi, nous devons vous présenter un aperçu de la situation de nos finances, des mesures déjà mises en application et de celles que le gouvernement envisage pour un avenir prochain.

Quand la guerre a éclaté, nous n'avions pas pris toutes les pré-

cautions les plus propres à nous permettre d'en soutenir l'effort au point de vue financier. C'est une preuve, après tant d'autres, que nous ne voulions pas la guerre, qu'elle nous a été imposée et nous avons le droit, au regard de la conscience du monde civilisé, de rejeter sur ceux qui l'ont déchaînée la responsabilité des maux terribles qu'elle inflige aux belligérants et aussi des souffrances qui en résultent pour les pays mêmes qui n'y participent pas. Une guerre où tant de nations sont engagées ne peut manquer, en effet, de troubler profondément les intérêts, aujourd'hui solidaires plus qu'autrefois, du monde tout entier et c'est très justement que l'opinion publique s'en prend, dans tous les pays, aux véritables auteurs de tous ces maux.

Notre budget voté tardivement au mois de juillet n'était pas entièrement équilibré par des ressources certaines. Le ministre des Finances avait été autorisé à émettre pour 298 millions de francs d'obligations à court terme. On avait fait état, à concurrence de 112 millions, d'excédents des exercices antérieurs. Des comptes spéciaux ouverts en dehors du budget pour les dépenses du Maroc, pour le développement de notre matériel de guerre, pour l'application du service de trois ans et pour l'accroissement de notre flotte n'avaient pas d'autre contre-partie que les ressources à provenir d'un emprunt.

Cet emprunt indispensable, on ne s'était résolu à le faire, pour une somme de 805 millions de francs, qu'à la veille de la déclaration de guerre, dans des conditions qui n'étaient pas très favorables. Le succès avait été grand, si l'on juge par le chiffre des souscriptions qui atteignaient près de quarante fois le montant de la somme à emprunter. Mais l'emprunt avait été, pour une forte part, souscrit par les établissements de crédit et par les spéculateurs en Bourse. Ceux-ci, sachant bien que leurs souscriptions seraient réduites, les avaient majorées dans la proportion nécessaire pour obtenir le chiffre auxquels ils voulaient porter leurs engagements envers le Trésor. Au moment de la déclaration de guerre, l'emprunt pesait, en grande partie, sur des établissements de crédit ou sur des acheteurs à terme qui ont éprouvé des difficultés à se libérer.

Les versements faits au Trésor sur l'emprunt s'élevaient au 1er septembre dernier à la somme de 387 millions. Mais il était à craindre que beaucoup de souscripteurs ne fissent pas d'efforts

pour libérer entièrement des titres dont la valeur était dépréciée par la perspective d'emprunts futurs qui pourraient être émis à un taux plus avantageux. Nous avons pensé qu'il était équitable et en même temps profitable aux intérêts du Trésor d'offrir aux souscripteurs qui libéreraient leurs certificats provisoires suivant les termes fixés par un arrêté du ministre des finances, l'avantage de pouvoir, lors des emprunts à venir, échanger leurs certificats contre des titres de ces nouveaux emprunts au prix d'émission de 3 1/2 p. 100, c'est-à-dire à 91 francs, de sorte qu'ils n'auraient aucune perte à subir. Cela n'était pas seulement une mesure de bienveillance envers les souscripteurs, c'était aussi une mesure de bonne politique de la part de l'Etat qui, ayant en perspective de grands emprunts à faire, a tout intérêt à s'attacher la clientèle qui a confiance en lui et qui demain lui apportera d'autant plus volontiers ses épargnes qu'il se sera montré à son égard plus équitable.

Pendant les mois de septembre, octobre et novembre il a été versé au Trésor une somme d'environ 129 millions. Au 30 novembre, le montant total des versements était de 515.722.373 francs. Il restait à libérer une assez forte portion de certificats provisoires qui sont encore flottants sur le marché de la Bourse. Les vendeurs et les acheteurs à terme, par suite des circonstances et de l'ajournement de la liquidation, se trouvaient embarrassés d'opérer les versements nécessaires. Pour leur venir en aide et pour dégager le marché, en même temps que pour faire rentrer au Trésor les sommes qui lui sont dues, nous avons demandé à la Banque de France de faire l'avance de ces sommes, moyennant le dépôt en garantie des certificats provisoires. La Banque de France y a consenti. Les certificats seront repris par le Trésor, en payement des souscriptions aux emprunts futurs, au prix de 91 francs, ce qui constitue l'encouragement le plus direct aux vendeurs et acheteurs à terme à se mettre d'accord pour demander à la Banque les avances dont ils ont besoin afin de libérer leurs titres.

La Bourse de Paris.

La Bourse de Paris a été surprise par la déclaration de guerre, Les capitaux engagés en reports, soit au parquet, soit au marché en banque, n'étaient pas aussi considérables qu'ils l'ont été à d'autres époques. Ils n'atteignaient pas 500 millions au parquet et

ne dépassaient guère 150 à 160 millions sur le marché des valeurs. Mais, par suite de l'impossibilité où se sont trouvés les principaux reporteurs de s'engager à laisser leurs fonds en Bourse et de la difficulté de trouver de nouveaux capitaux, les agents de change ont décidé de ne pas faire la liquidation du 31 juillet.

La France n'est pas le seul pays où la principale Bourse des valeurs ait été fermée et la liquidation ajournée. Presque partout, à Londres, à New-York, il y a eu, comme chez nous, un ajournement sans date de la liquidation des opérations à terme, ajournement qui s'explique par l'impossibilité de remplacer les capitaux employés en reports et par la crainte de voir s'effondrer les cours si on voulait procéder, avant l'heure, à une liquidation forcée de la position des acheteurs à terme.

La Banque de France, par une mesure analogue à celle qui a été prise en Angleterre, a consenti à prêter aux agents de change, sous la garantie solidaire de la chambre syndicale, une somme n'excédant pas 200 millions de francs qui servira à faire aux reporteurs qui voudront en bénéficier l'avance de 40 p. 100 de la valeur des titres reportés, lesquels formeront, à titre subsidiaire, la garantie de la Banque de France pour le remboursement de sa créance sur les agents de change. En attendant que la liquidation puisse se faire, les acheteurs à terme et les agents de change seront protégés, comme en Angleterre, contre une action judiciaire. Mais cette garantie n'est que provisoire et sa durée dépendra, non seulement des circonstances qui pourront hâter ou retarder la liquidation, mais encore des efforts que les agents de change feront pour diminuer leur dette et celle des acheteurs envers les reporteurs ou les vendeurs à terme par des versements partiels. Les agents de change de Paris n'ont pas songé un instant à décliner les responsabilités si lourdes que la guerre fait peser sur eux. En leur donnant le temps nécessaire, on peut être assuré qu'ils tiendront leurs engagements et qu'ils sauveront l'honneur du grand marché financier de Paris.

Nous aurons à examiner plus tard quelles mesures seront à prendre pour rendre à ce marché toute l'ampleur qu'il doit avoir par une modification bien étudiée de son organisation qui n'est plus — tout le monde le reconnaît — en rapport avec les nécessités présentes.

Quant au marché libre des valeurs, plus atteint encore que le

parquet par la crise actuelle, il a besoin d'un peu plus de temps pour se reconnaître et pour se réorganiser en vue d'obtenir de la Banque de France des facilités analogues à celles qui ont été consenties à la compagnie des agents de change. Nous ne pouvons pas oublier les services qu'il a rendus et nous savons qu'il peut en rendre encore dans l'avenir, à condition de se mieux défendre contre certaines influences qui tendaient à s'emparer de lui. Aussi ne lui refuserons nous pas les délais qui lui sont indispensables.

La réouverture de la Bourse de Paris s'est faite, le 7 décembre, pour les opérations au comptant, en attendant que le marché à terme puisse fonctionner de nouveau. Nous avons pris les devants sur certaines Bourses étrangères et on peut déjà constater que les capitaux qui se tenaient à l'écart commencent à s'offrir grâce à ce renouveau de confiance qui se fait sentir partout dans notre pays.

Les établissements de crédit.

Les grands établissements, qui ont pris une place si considérable dans l'organisation et la distribution du crédit en France, ont été surpris eux aussi par la guerre. Afin de satisfaire aux demandes de remboursement dont ils ont été assaillis par les déposants au moment où la crise a éclaté, ils se sont adressés à la Banque de France pour l'escompte de leur portefeuille commercial. En temps ordinaire, ils ne remettent à la Banque les effets qu'ils ont escomptés au moyen de l'argent des dépôts qu'à une époque voisine de l'échéance. Qu'une crise grave survienne, les banques ou établissements de crédit s'empressent de réclamer l'aide de la Banque de France, au moment où celle-ci se prépare à donner son concours à l'État. Si la Banque de France n'avait pas l'organisation solide que tout le monde sait, si elle ne s'était pas préparée de longue main à faire face à toutes les exigences qui viennent la presser en temps de crise, en constituant durant la paix son trésor de guerre qui est son encaisse d'or, comment n'aurait-elle pas été débordée? On parle avec raison du secours, qu'à la demande du gouvernement britannique, la Banque d'Angleterre a prêté au lendemain de la déclaration de guerre aux banques, en prenant charge de leurs acceptations; mais, si on relève le chiffre des escomptes de la Banque de France, dans la période critique du 27 juillet au 6 août, on voit que son portefeuille s'est augmenté, en dix jours, de

2.352 millions; du 6 août au 1er octobre, il s'est accru encore de 541 millions, si bien que de 1.504 millions au 21 juillet, il a passé à cette date du 1er octobre à 4.476 millions, soit une augmentation totale de 2.972 millions, ou en chiffres ronds de 3 milliards.

Malgré ces escomptes si considérables, les banques et établissements de crédit qui ne pouvaient mobiliser, pour rembourser leurs dépôts ou comptes courants, les sommes placées par eux en reports, en avances sur titres ou en valeurs non négociables à la Banque de France, ont eu besoin de mesures temporaires de protection. D'abord limités à 220 francs et 5 p. 100 du surplus du montant des dépôts, les remboursements obligatoires ont été, par des mesures successives, portés à 1.000 francs et 50 p. 100 ou 75 p. 100 du surplus, suivant qu'il s'agissait des sommes réclamées par les particuliers pour leurs besoins personnels ou par des commerçants et des industriels pour les nécessités de leurs affaires.

Il n'eût pas été possible de porter plus haut, d'un seul coup, le montant des remboursements obligatoires sans s'exposer à mettre en un sérieux péril des banques dont le passif n'excède pas l'actif, mais qui, par suite des circonstances et des délais accordés à leurs débiteurs, ne peuvent se procurer des disponibilités immédiates. Nous avons dû agir avec ménagements et marcher en quelque sorte pas à pas. Il n'eût pas été d'ailleurs possible de procéder à l'égard des divers établissements par des mesures individuelles qui eussent exigé un examen auquel le ministre des Finances n'aurait pas eu les moyens de se livrer et qui auraient fait peser sur lui des responsabilités qu'il n'aurait pas pu accepter.

Si tous les établissements de crédit ne s'étaient servis que pour l'escompte des effets de commerce négociables à la Banque de France de la plus forte part de leurs dépôts et s'ils n'avaient employé à des avances sur titre ou à des opérations qui ne peuvent se liquider, en temps de crise, à de courtes échéances que leur capital et leurs réserves, comme le voudrait la prudence, ils n'auraient pas eu besoin de ces mesures de protection dont nous avons parlé. Une aide passagère offerte par l'Etat, au début de la crise, leur eût suffi, comme en Angleterre, pour les maintenir à flot. Nous aurons à voir, quand cette crise sera passée, quelles précautions il y aura lieu de prendre pour obliger les banques de dépôts à conserver des encaisses suffisantes, à ne pas faire d'immobilisations exagérées et aussi à publier des bilans qui fassent mieux apparaître

leurs disponibilités et leurs engagements à vue. L'heure n'est pas venue de discuter ces questions non plus que de rechercher si tous ces grands établissements de crédit ont administré avec la même prévoyance les immenses ressources que le public leur a confiées. Par la direction qu'ils donnent à l'épargne publique, ils disposent d'une puissance considérable qui doit s'employer non seulement dans l'intérêt de leurs actionnaires, mais aussi dans l'intérêt de la France au dehors. Ce serait une injustice de généraliser les reproches qu'on a pu, à cet égard, faire à certains de ces établissements. On peut d'ailleurs se demander si le gouvernement lui-même a usé toujours avec une continuité de vues suffisantes de l'autorité effective dont il dispose par le droit de surveiller les admissions à la cote et de l'influence qu'il exerce par ses conseils et ses directions. Mais ce sont des questions dont il faut réserver l'examen jusqu'au moment où nous pourrons les aborder avec la liberté d'esprit et la sécurité nécessaires. Rien ne serait plus fâcheux que d'ébranler par des discussions inopportunes la confiance légitime qu'a le public que les fonds mis par lui en dépôts dans les banques lui seront fidèlement restitués.

Les recettes budgétaires.

Comme on devait le prévoir, la guerre a amené une diminution notable dans le produit des impôts.

En ce qui concerne les contributions directes et les taxes assimilées, la marche des recouvrements a été forcément ralentie depuis l'ouverture des hostilités, beaucoup de contribuables ayant dû quitter leurs foyers par suite de la mobilisation ou de l'approche de l'ennemi; un grand nombre d'autres, notamment de patentables ou de propriétaires d'immeubles, ayant vu leurs affaires arrêtées ou leurs revenus atteints, l'action des comptables ayant été rendue partout difficile, le service ayant été complètement suspendu dans certaines régions parmi les plus prospères du pays. Les mois d'août, septembre et octobre, qui sont marqués d'ordinaire par des rentrées très importantes, n'ont permis de percevoir cette année que 2 douzièmes 05, contre 4,54 l'an dernier. Mais il est intéressant d'observer que, presque nul en août (0 douzième 20), le produit s'est sensiblement amélioré en septembre (0 douzième 76) et en octobre (1 douzième 09). Au total, grâce aux résultats très

favorables des sept premiers mois (environ 1 douzième d'avance au 31 juillet), les recouvrements au 31 octobre représentent très sensiblement le montant des termes exigibles, et c'est seulement la comparaison, avec l'année précédente qui met en lumière le trouble apporté dans les habitudes de livraison des contribuables. Cette comparaison fait ressortir, au détriment de l'exercice 1914, une différence (parts des départements et des communes comprises) de plus de 150.000.000.

On a d'ailleurs recommandé aux percepteurs d'agir avec modération en tenant compte de la situation des contribuables et en évitant de recourir à des poursuites, sauf dans le cas de mauvaise volonté manifeste. Le montant des frais de poursuite a baissé depuis le début de la guerre de plus de 85 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1913.

Les revenus indirects et les produits des monopoles ont fléchi dans des proportions variables, suivant la nature des contributions.

Enregistrement.

Les produits de l'enregistrement ont subi, dans les mois d'août, septembre, octobre et novembre, une moins-value d'environ 64 p. 100 par rapport aux évaluations budgétaires et aux recouvrements de l'année précédente. La situation en ce qui les concerne ne tend pas à s'améliorer.

La moins-value n'a atteint que faiblement les droits de mutation à titre onéreux sur les valeurs mobilières qui sont payées, pour les titres au porteur, d'après le nombre de titres existants et leur valeur moyenne durant l'année antérieure.

Elle a été, au contraire, très considérable (69 p. 100) en ce qui touche les droits de mutation par décès. Les redevables éprouvent de grandes difficultés à se libérer, et les circonstances rendent fréquemment impossible la réalisation même partielle des biens héréditaires.

Une moins-value plus forte encore (73 p. 100) a été constatée sur le produit des droits concernant les conventions entre vifs et les actes judiciaires. Elle s'explique par l'arrêt des affaires, la diminution du nombre des ventes et la suspension partielle du cours de la justice.

Timbre.

La diminution des produits du timbre n'est pas moins sensible que celle des droits d'enregistrement. Elle a été, pour les quatre premiers mois de la guerre, de 63 p. 100 des évaluations.

Impôt sur les opérations de bourse.

Le peu d'activité des bourses de valeurs et de commerce, la fermeture, depuis les premiers jours de septembre, de la Bourse de Paris, ont eu pour effet, comme on devait s'y attendre, de réduire presque à néant le produit de cette taxe. La diminution pour les quatre derniers mois atteint 6.094.000 francs.

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

La taxe sur le revenu des valeurs mobilières n'a pas vu son rendement notablement réduit pendant les quatre premiers mois. La diminution n'est que de 7 p. 100.

En ce qui concerne particulièrement les fonds d'États étrangers et les valeurs étrangères non abonnées, la taxe, d'après les dispositions nouvelles contenues dans la loi de finances de 1914, est perçue au moment où chaque coupon est présenté au paiement dans les banques. Les impôts qui ont été ainsi obtenus en juillet dernier sur le montant des coupons et qui n'ont été versés qu'en août au Trésor ont été en plus-value très notable sur les évaluations. On a constaté un fléchissement assez sensible en septembre et en octobre, l'état de guerre ayant empêché le paiement en France de nombreux coupons étrangers, mais en novembre il y a eu une nouvelle plus-value par suite de la reprise du paiement des coupons en octobre.

Douanes.

Il fallait s'attendre à un abaissement très notable du produit des douanes par suite de la suspension des droits à l'importation sur diverses marchandises. En outre, les prohibitions édictées à la sortie de nombreux articles dans l'intérêt de la défense nationale et de l'alimentation publique ont eu pour effet d'apporter aux opérations commerciales des restrictions qui se sont ajoutées au ralen-

tissement général des affaires et à l'interruption partielle des échanges internationaux.

Sous l'influence de ces diverses causes, les droits à l'importation, les droits de statistique et de navigation et les taxes accessoires ont subi dans leur ensemble, au cours des quatre derniers mois, une diminution de 56 p. 100 sur les évaluations budgétaires.

Par contre, le rendement des droits sur les sucres présente, pour la même période, une plus-value de 40 p. 100, qui ne compense pas la perte subie par les contributions indirectes sur cet article et qui s'explique par la même cause. Le déficit de la production nationale a dû en effet être partiellement comblé par des arrivages du dehors.

On peut faire une constatation analogue en ce qui concerne les sels : les produits recouvrés par l'administration des douanes sont en plus-value de 11 p. 100.

Impôts indirects.

Les recettes des mois d'août à novembre présentent par rapport aux recouvrements de 1913, qui ont servi de base aux évaluations budgétaires de 1914, une diminution de 35,2 p. 100 en moyenne.

Cette diminution porte principalement sur la bière (78 p. 100) à raison de ce que les départements qui produisent et consomment le plus cette boisson, ont été occupés par l'ennemi.

Sur les sucres, la diminution est de 55 p. 100 par suite de la difficulté de l'approvisionnement et de la réduction des opérations de sucrage des vins, la maturité des raisins s'étant faite dans de bonnes conditions.

Le produit de l'impôt sur les alcools a baissé de 47 p. 100. Cette diminution doit être attribuée à l'absence d'un grand nombre de consommateurs appelés sous les drapeaux, à la restriction volontaire de la consommation, à la réglementation étroite des heures d'ouverture des débits, à l'interdiction de la vente de l'absinthe, au bas prix des vins et enfin au développement de la fraude, moins bien réprimée à raison de la pénurie des moyens de transport des agents.

C'est dans les villes que la perte est la plus sensible. Elle se chiffre à 69 p. 100 à Paris, à 62 p. 100 dans le Rhône, à 60 p. 100 dans les Bouches-du-Rhône.

Les départements qui produisent le plus d'alcool de cru présentent une diminution supérieure à la moyenne, en raison sans doute des facilités qu'a données à la fraude le relâchement forcé de la surveillance (65 p. 100 dans l'Orne, 60 p. 100 dans la Mayenne, 58 p. 100 dans la Sarthe, 55 p. 100 dans le Calvados).

Le produit de la vente des tabacs n'a fléchi que de 16 p. 100 pendant les quatre premiers mois de la guerre. La plus grande partie des recettes est d'ailleurs fournie par le tabac de troupe sur lequel le monopole ne réalise qu'un bénéfice insignifiant.

Dans l'ensemble, le fléchissement, déjà sensible en août (36 p. 100), a atteint son maximum en septembre (46 p. 100 pour s'atténuer en octobre (37 p. 100). Une nouvelle amélioration, très générale et très marquée, s'est produite au mois de novembre, pour lequel la diminution ne ressort plus qu'à 30 p. 100. Ce sont là des indications favorables qui permettent d'espérer que le rendement des contributions indirectes continuera de se relever graduellement.

Postes, télégraphes et téléphones.

L'activité des communications postales ne s'est aucunement ralentie depuis l'ouverture des hostilités. Mais, en raison de la franchise accordée à la correspondance militaire, le produit des taxes postales s'est abaissé, au cours des quatre derniers mois, de 23 p. 100.

La diminution a été plus sensible (67 p. 100) pour le téléphone, dont l'usage a été soumis à des restrictions prohibitives dans une partie du pays.

Quant au télégraphe, les perceptions effectuées présentent une légère augmentation de 4 p. 100.

En résumé, si l'on envisage l'ensemble des produits budgétaires, autres que les contributions directes, on constate pour les quatre derniers mois une perte, par rapport aux évaluations, d'environ 44 p. 100, soit plus de 578 millions. Cette perte est d'ailleurs compensée, jusqu'à concurrence de 74 millions, par les plus-values acquises au cours des sept premiers mois de l'exercice.

Les dépenses publiques.

En même temps que fléchissaient les recettes, les événements imposaient au Trésor un surcroît de charges considérable.

La loi de finances du 15 juillet 1914 avait arrêté à 5.191.643.085 francs le total des crédits budgétaires. Mais pour évaluer l'ensemble des dépenses publiques, il faut, nous l'avons dit plus haut, ajouter à cette somme les prévisions formées au titre de divers comptes spéciaux :

Dépenses non renouvelables rendues nécessaires par la prolongation du service et par les fabrications, acquisitions et travaux intéressant la défense nationale . . . . . F.	487.851.044
Dépenses du programme naval en sus des annuités budgétaires.	128.057.850
Dépenses de l'occupation militaire du Maroc. . .	231.965.940

Les dotations supplémentaires réclamées par les services depuis l'ouverture des hostilités, ne se sont pas élevées à moins de 6.441.683.000 francs. Le détail vous en est fourni, d'autre part, dans l'exposé des motifs du projet de loi par lequel vous êtes appelés à les ratifier. Mais il a semblé indispensable de leur consacrer, ici tout au moins, une mention sommaire, parce que cet accroissement de dépenses est un des facteurs essentiels de notre situation financière et qu'il a un retentissement direct sur les crédits provisoires dont nous vous proposons l'adoption.

La presque totalité des augmentations s'applique aux opérations militaires : 6.092.601.440 francs pour le département de la guerre ; 82.435.380 francs pour celui de la marine, et il n'est pas inutile d'indiquer que, dans cette somme de 6.175.036.820 francs, les allocations aux familles que la mobilisation a privées de leur soutien entre pour 340.741.680 francs.

La participation de l'État au fonctionnement des caisses de chômage a été de 14.470.000 francs.

L'entretien des personnes évacuées des places fortes ou des départements envahis et des étrangers dirigés sur certains points du territoire, l'aménagement des locaux destinés à les recevoir, les transports d'indigents, la distribution de secours aux populations éprouvées par l'ennemi, ont exigé l'inscription, au budget de l'intérieur, de crédits se montant ensemble à 46.750.000 francs.

Il a fallu, en outre, rétablir d'urgence les communications dans les régions réoccupées par nos armées, soit 9.000.000 pour l'administration des postes, 10.830.000 francs pour celle des travaux publics.

Notre réseau ferré, qui a fourni à la mobilisation, à la concentration et aux déplacements de nos troupes un concours si actif, a eu, pendant les premiers mois surtout, son trafic commercial réduit dans une très large mesure. Le versement à faire aux chemins de fer de l'État, pour parer à l'insuffisance de leur produit, s'est accru de 33.088.472 francs, et les compagnies n'ont pu assurer leur exploitation ainsi que le service de leurs titres que grâce aux acomptes qui leur ont été payés sur le montant de leur garantie jusqu'à concurrence de 88.700.000 francs.

Enfin, le recours nécessairement plus large aux moyens de trésorerie a grossi les intérêts de la Dette flottante du Trésor et entraîné une dépense de 35 millions.

Toutefois, il convient d'observer que ces six milliards et demi de crédits supplémentaires ne constituent pas une surcharge nette pour nos finances.

Les circonstances, en nous imposant l'obligation impérieuse de réserver toutes nos ressources à la défense du pays, nous faisaient un devoir de rechercher toutes les économies compatibles avec le maintien des services indispensables, l'exécution des décisions du Parlement, l'accomplissement des engagements pris. Les différentes administrations civiles ont revisé leurs prévisions dans ce sens : il en résulte que, sans préjudice des annulations qui ne pourront être déterminées qu'en fin d'exercice, près de 70 millions de crédit demeureront volontairement inemployés.

D'autre part, le budget du ministère de la Guerre a dû faire l'objet d'un remaniement presque complet. Sa contexture ne s'adaptait ni aux besoins de la période des hostilités, ni aux nécessités de l'administration en campage. La plupart de ses chapitres ont été clos pour faire place à une nomenclature nouvelle. Les disponibilités que ce travail a permis de dégager s'élèvent à 447.016.090 francs.

Les événements enlevaient également sa raison au compte spécial ouvert en vertu de la loi du 15 juillet dernier. La distinction entre les travaux neufs et les travaux d'entretien, les approvisionnements de réserve et le service courant, étant pratiquement abolie depuis la mobilisation, les écritures ont été arrêtées au début du mois d'août, et toutes les opérations ultérieures ont été indistinctement supportées par le budget. Les charges du compte pour 1914 seront donc limitées, en ce qui concerne la guerre, à

129.771.065 francs, laissant inutilisé le surplus des autorisations que vous aviez accordées, soit 358.079.979 francs.

Enfin, l'état de guerre entraîne forcément un ralentissement appréciable et certaines modifications dans l'exécution du programme naval. Le ministre de la marine évalue à 69.550.000 francs le total des économies dont bénéficiera de ce chef l'exercice 1914.

C'est donc en regard de 6 milliards et demi de besoins nouveaux, près de 950 millions de dépenses prévues qui disparaissent. Nous avons conservé pour le ministère de la guerre la nomenclature simplifiée que la pratique de ces derniers mois avait consacrée. Nous avons renoncé, aussi bien pour la Marine que pour la Guerre, au compte spécial dont les circonstances elles-mêmes ont entravé le jeu. Nous vous proposons également de ne plus recourir au compte spécial de l'occupation du Maroc. Toutes les dépenses pour 1915 vous sont donc présentées dans un même cadre et cette rigoureuse unité budgétaire, qui rendra plus aisé votre contrôle, se prête mieux, croyons-nous, à un exposé clair et complet de la situation financière du pays.

Avances à faire par l'État. Bons des départements et des communes.

En dehors des dépenses que nous venons de passer en revue, le Trésor a fait ou doit faire un certain nombre d'avances, en vertu d'engagements pris envers des pays alliés ou amis, savoir :

250 millions à la Belgique ; — 90 millions à la Serbie ; — 20 millions à la Grèce ; — 500.000 francs à la Banque du Montenegro.

Il a dû également mettre temporairement des fonds à la disposition d'un certain nombre de chambres de commerce, qui, chacune dans leur région, se sont employées à faire les achats de denrées nécessaires pour assurer, dans les circonstances difficiles résultant de l'état de guerre, le ravitaillement de la population civile. Les avances ainsi consenties aux compagnies consulaires pour seconder leur initiative s'élèvent à 27.500.000 francs.

A ces charges seraient venues s'ajouter les avances que l'État eût été obligé de faire aux villes et aux départements, si nous n'avions pas pris des mesures pour leur permettre de faire appel aux ressources locales et régionales. Il n'est pas sans inconvénient de lier trop étroitement les finances communales ou départementales et les finances de l'État. En temps ordinaire, l'État trouve

avantage à alimenter sa Trésorerie au moyen des sommes dont les communes ou les départements n'ont pas immédiatement l'emploi, mais quand une crise grave vient à éclater, les communes ou les départements se tournent naturellement vers l'État pour lui demander des avances que l'État est empêché de leur faire. Nous avons pris à la date du 21 septembre un décret autorisant les communes et les départements à émettre des bons communaux ou départementaux, de même que l'État émet des bons du Trésor. Une première application de ce décret a été faite, sur la demande de la ville de Paris qui a été autorisée, par un décret en Conseil d'État, à créer pour 140 millions de bons municipaux dont elle emploiera une partie (20 millions) à faire une avance, par l'intermédiaire du département de la Seine, aux communes qui n'ont pas de disponibilités suffisantes pour subvenir à leurs charges, et notamment aux secours de chômage. Cette expérience que nous faisons d'une plus grande autonomie accordée aux communes et aux départements ne sera pas perdue. C'est dans les temps de crise qu'on met à l'épreuve les qualités d'initiative et de prévoyance des villes bien administrées, et il leur restera, la crise passée, quelque chose de la liberté dont elles auront sagement usé.

La Trésorerie. Bons de la défense nationale.

La diminution du rendement des impôts et l'augmentation considérable des dépenses résultant de la guerre nous ont obligé à recourir, en attendant des emprunts dont l'heure n'est pas encore venue, à des moyens de trésorerie au premier rang desquels figurent les avances qui nous ont été faites par la Banque de France.

Au 1er août dernier, grâce aux premiers versements faits sur l'emprunt de 805 millions et à l'émission en juin de 90 millions d'obligations à court terme, le montant des bons du Trésor en circulation ne dépassait pas 427 millions. Ce chiffre ne pouvait que décroître par suite de la nécessité où les banques et les autres établissements qui constituent la clientèle ordinaire du Trésor se trouvaient de faire état de toutes leurs ressources. Les bons du Trésor venant à échéance n'étaient pas renouvelés, quoiqu'une décision du ministre des finances du 19 août eût porté à 4 p. 100 l'intérêt des bons à six mois et à 5 p. 100 l'intérêt des bons à un an. On devait prévoir le moment où cette ressource des bons du

Trésor allait faire défaut à notre trésorerie. Nous avons décidé (13 septembre) de faire appel au public pour le placement des bons du Trésor par l'intermédiaire de tous les comptables directs, des comptables des régies et des receveurs des postes. C'était une innovation dans les habitudes et les procédés de notre trésorerie dont nous pouvons attendre, dans le présent et dans l'avenir, d'heureux résultats. Le Trésor public a intérêt, non seulement pour se procurer des fonds de roulement, mais aussi pour le placement de ses emprunts futurs, à prendre de plus en plus contact par ces comptables avec le public où il trouvera sa clientèle la plus fidèle et la plus sûre. Des bons de 100, de 500 et de 1.000 francs, à qui nous avons donné le nom de bons de la Défense nationale, portant intérêt à 5 p. 100 l'an, ont été mis à la disposition du public. Par suite de la difficulté d'organiser un service tout à fait nouveau dans l'état actuel de la caisse centrale du Trésor, des trésoreries générales et des recettes des finances que la mobilisation a privées de la plus grande partie de leur personnel, des retards se sont produits dans la délivrance des bons aux intéressés. Ces retards, qu'il était presque impossible d'éviter au début, sont aujourd'hui réparés et des mesures ont été prises pour empêcher qu'ils ne se reproduisent. Le public n'en a pas moins répondu à l'appel du ministre des finances. Dans le rapport qui précédait le décret du 13 septembre, celui-ci se bornait à exprimer l'espoir qu'une partie au moins des bons du Trésor mis à sa disposition, par la loi de finances et par un décret du 1er septembre 1914 rendu en conseil d'État, et formant un total de 940 millions de francs, pourrait être souscrite avant le 31 décembre. Cette limite de 940 millions était dépassée avant la fin du mois de novembre, et un décret en conseil d'État du 3 décembre l'a élevée à 1.400 millions.

A la date du 15 décembre, le total des bons de la Défense nationale souscrits en France seulement s'élevait à plus d'un milliard.

102 millions de bons du Trésor ont été émis en Angleterre et aux États-Unis.

Il restait en circulation d'anciens bons du Trésor pour 178 millions 430.700 francs, de sorte que le total des bons en circulation était à cette date d'environ 1.300 millions.

Nous trouverons de plus en plus, il faut l'espérer, une ressource au moins temporaire dans ces émissions de bons de la Défense nationale, grâce en partie aux facilités que la Banque de France vient d'accorder pour l'escompte des bons avant leur échéance.

Le montant des avances que les trésoriers généraux font au Trésor est tombé depuis assez longtemps à une somme presque insignifiante. On a tout fait depuis un certain nombre d'années pour tarir cette ressource du Trésor. Nous nous occupons de relever le chiffre de ces avances en faisant appel à une clientèle plus étendue à qui nous offrons, en même temps que la garantie de l'État, s'ajoutant à la garantie des trésoriers généraux, un intérêt très appréciable.

Avances de la Banque de France.

C'est à la Banque de France que nous avons dû, dans cette période de quatre mois, recourir pour obtenir la part la plus importante des ressources dont nous avions besoin. La Banque de France a rendu au gouvernement de la Défense nationale, en 1870-71, et au gouvernement de M. Thiers des services qui ne sont pas oubliés. Dans les prévisions du gouvernement, on a toujours compté sur elle pour subvenir dans une large part aux dépenses de la guerre, si celle-ci venait à éclater. Par une convention du 11 novembre 1911, que vous avez ratifiée le 4 août 1914, la Banque de France s'est engagée à mettre à la disposition du gouvernement, pour les besoins de la mobilisation, une somme de 2.900 millions. La Banque de l'Algérie, de son côté, a promis une somme de 100 millions. Cette somme totale de trois milliards ne pouvait évidemment couvrir que les premières dépenses d'entrée en campagne. Nous n'avons pas hésité à demander à la Banque de France, dès le mois de septembre, de porter son avance éventuelle à six milliards. Nous avons l'honneur de soumettre à votre sanction la convention que nous avons conclue à cet effet avec la Banque, à la date du 21 septembre.

Les appels que nous faisons à la Banque de France ne présentent pas de danger parce que nous avons eu la sagesse, en temps de paix, de ménager le crédit de cette grande institution. Ce qui fait la force de ce crédit, c'est que tout le monde sait que la Banque de France n'est pas dans les mains de l'Etat. En temps de paix, celui-ci s'interdit de puiser dans le trésor de la Banque. Le portefeuille de la Banque ne renferme que des effets de commerce à échéance de trois mois au plus. Elle fait des avances sur titres aux particuliers, elle ne prête pas à l'Etat en dehors de l'avance permanente qu'elle lui a consentie de 200 millions de francs. Cette avance

est d'ailleurs ordinairement compensée par des sommes que l'Etat possède à son crédit à la Banque de France. Si celle-ci est autorisée à escompter des bons du Trésor, elle ne le fait, en temps normal, que dans des proportions tout à fait limitées. Quand une crise vient à éclater, la Banque de France est d'autant mieux préparée à faire des avances à l'Etat que celui-ci n'a pas eu recours à elle en temps de paix.

Le chiffre des avances que la Banque a faites au Trésor s'élevait au 15 décembre, à 3.600 millions.

La situation de la Banque de France est excellente à tous égards. On peut en juger par les chiffres de ses principaux comptes à la date du 10 décembre.

L'encaisse en or qui était à la veille de la guerre de 4 milliards 141.341.663 francs, non seulement n'a pas diminué, mais s'est encore légèrement accrue, puisqu'elle était au 10 décembre de 4 milliards 141.756.844 francs. L'existence d'une réserve d'or aussi considérable est une garantie de premier ordre de la solidité du billet de banque. La politique de la Banque suivie avec persévérance pendant la paix et consistant à augmenter cette réserve d'or se trouve justifiée par les efforts que fait en ce moment la Banque d'Angleterre pour former, à son tour, une provision d'or aussi importante que possible. La Banque de France veillera à ce que son encaisse métallique ne soit pas entamée. Elle y sera aidée par le cours des changes qui nous est partout favorable.

Le portefeuille des effets de commerce qui était au 1er octobre de 4.476 millions n'était plus au 3 décembre que de 3 milliards 841.870.767 francs. On voit que des recouvrements importants ont été faits dans ces deux mois. Plus de 635 millions sont rentrés à la Banque de France. Par l'importance de ces rentrées, on peut juger de l'effet qu'a produit le décret du 29 août qui a mis des intérêts moratoires à la charge des débiteurs d'effets commerciaux.

Au 10 décembre, par suite d'escomptes assez importants faits par la Banque dans la dernière semaine, le portefeuille commercial s'élevait à 3.850 millions.

Le montant des avances sur titres était au 10 décembre de 780.757.669 francs.

La circulation des billets au porteur qui était au 1er octobre de 9.299 millions atteignait au 10 décembre le chiffre de 9.986 millions. C'est en deux mois et demi une augmentation de 687 millions.

Enfin les comptes courants créditeurs s'élevaient au 10 décembre à 2.273 millions et celui des dépôts à 398 millions. Le total de ces comptes créditeurs n'a cessé de s'accroître depuis quelques mois : preuve manifeste de la confiance que la Banque de France inspire et de l'abondance des capitaux qui attendent un emploi.

A aucune époque le billet de la Banque de France n'a joui d'un plus grand crédit en France et à l'étranger. Dans tous les pays, ce billet fait prime, tandis que les billets des pays avec qui nous sommes en guerre sont dépréciés dans une proportion déjà considérable. Cette faveur exceptionnelle dont jouit le billet de banque français tient sans doute pour une part à ce que, grâce à ses placements à l'étranger, la France est créancière de la plupart des pays. Mais c'est aussi l'indice le plus frappant et le moins contestable du crédit de la Banque de France qui, à cette heure, représente quelque chose de plus encore, c'est-à-dire le crédit même de la France au dehors.

Convention du 21 septembre avec la Banque de France.

La Banque de France pourra, sans danger pour son crédit, nous faire pendant la guerre les avances dont nous aurons besoin. C'est après la guerre, au moment des liquidations nécessaires, que les difficultés apparaîtront. Le plus grand péril pour nos finances ce serait qu'on pût s'accoutumer au cours forcé du billet de banque. L'État y trouverait l'avantage apparent de ne pas rembourser sa dette. Il lui serait commode de ne payer à la Banque de France qu'un intérêt réduit de 1 p. 100 au lieu de contracter des emprunts dont il devrait servir l'intérêt et assurer l'amortissement. Ce serait pour les budgets un allègement d'autant plus appréciable que nous aurons, après la guerre, de grandes difficultés pour rétablir l'équilibre de nos budgets. Mais rien ne serait à la longue plus funeste, comme le prouve l'expérience des pays qui n'ont pas eu le courage ou qui n'ont pas eu la force de restituer aux banques les sommes qu'ils leur ont empruntées.

Ce danger était apparu au lendemain de la guerre, à M. Thiers. Aussi une de ses premières préoccupations a été de fixer les termes de remboursement de la dette envers la Banque. Cette dette s'élevait en chiffres ronds à un milliard et demi et produisait un intérêt de 3 p. 100, tandis que l'État ne pouvait emprunter qu'à 6 p. 100.

Une convention fut faite pour rembourser 200 millions par an et cette somme fut inscrite au budget ordinaire, de sorte qu'en sept ou huit ans la dette de l'Etat envers la Banque put être amortie et que le cours forcé fut aboli. En retour, la Banque, assurée qu'elle était de revenir à son régime normal, consentit à réduire à 1 p. 100 l'intérêt sur ses avances.

Quand nous avons discuté les termes de la convention du 21 septembre, la Banque de France aurait voulu qu'on pût fixer, dès à présent, des délais de remboursement. Elle était un peu inquiète de prendre, sans cette garantie, des engagements d'une pareille importance avec la prévision que là ne s'arrêteraient pas les demandes qu'on lui adresserait en cas de prolongation de la guerre. Nous n'avons pas voulu prendre, au sujet des remboursements, un engagement précis qu'il n'était pas en notre pouvoir de prendre et que les Chambres elles-mêmes ne sauraient prendre aujourd'hui, dans l'ignorance où elles sont de la situation financière où sera la France au lendemain de la guerre et des ressources extraordinaires dont nous pourrons disposer. Force est de s'en remettre au souci éclairé qu'auront les Chambres de ne pas s'attarder dans le régime du cours forcé. Nous nous en sommes donc tenus aux formules employées en 1871 : l'État remboursera sa dette envers la Banque sur ses premières ressources, ce qui revient à dire qu'il se libérera dès qu'il le pourra. Mais pour donner à cet engagement moral une force plus grande, nous avons cru qu'il était sage de constituer, dès à présent, un premier fonds d'amortissement de notre dette envers la Banque en portant à 3 p. 100, après l'année qui suivra la fin des hostilités, l'intérêt annuel à payer à la Banque. Ce surplus d'intérêt de 2 p. 100, comme nous l'avons expliqué dans une lettre au gouverneur de la Banque, ne doit pas profiter aux actionnaires et servir à augmenter leurs dividendes. Il doit aller à un fonds de réserve qui aura pour objet de commencer l'amortissement de notre dette, mesure de prévoyance au profit de la Banque de France et surtout au profit de nous-mêmes, parce qu'elle nous obligera à des sacrifices que nous aurions peut-être la faiblesse d'ajourner.

En créant ce fonds d'amortissement, nous avons consenti à ce que la Banque de France pût y imputer les pertes qui se produiraient sur le montant de son portefeuille immobilisé en partie par la prorogation des échéances. Le gouvernement britannique n'a

pas hésité à accorder une garantie directe à la Banque d'Angleterre. Il nous a donné ainsi un exemple dont nous avons cru pouvoir nous inspirer sans le suivre complètement. Nous aurions trouvé quelque peu dangereux dans notre pays, où on tire trop volontiers des conséquences permanentes d'un fait accompli en temps de crise et qui doit rester exceptionnel, de poser en thèse que l'État pouvait garantir directement des opérations accomplies sous la seule responsabilité de la Banque, et qu'il serait souverainement imprudent de livrer à une discussion devant les Chambres. Mais nous sommes arrivés à un résultat assez analogue à celui que le gouvernement britannique a eu en vue en donnant à la Banque l'autorisation de prélever sur le fonds d'amortissement le montant des pertes qu'elle pourrait éprouver par suite des services exceptionnels rendus par elle au commerce et aux banques au cours de la crise que nous traversons.

Rôle de la Banque de France et des établissements de crédit.

La Banque de France a la conscience d'avoir fait, au début de cette crise, les plus grands efforts pour en conjurer les périls. Si quelques-uns lui reprochent de s'être arrêtée trop tôt, de n'avoir pas été plus hardie, son excuse, en admettant qu'elle ait besoin de se justifier, serait dans l'énormité même du chiffre de ses escomptes, supérieur à celui des avances et des escomptes de la Banque d'Angleterre, et surtout dans la préoccupation bien légitime qu'a toujours eue la Banque de France de ménager ses ressources pour satisfaire aux demandes du Trésor public.

On ne peut trop vivement regretter que les efforts faits par la Banque de France pour venir en aide aux banques et aux grands établissements de crédit n'aient pas abouti à mettre tous ces derniers en état de continuer leurs opérations d'escompte. Malheureusement, une forte partie des sommes qui ont été remboursées par les banques aux déposants sont restées inactives aux mains de ceux-ci, au lieu de servir à alimenter le travail national. Les banques démunies des fonds dont elles se servent pour l'escompte ont à peu près cessé leurs opérations de crédit. Les plus importantes d'entre elles, celles qui ont gardé la plus forte proportion de disponibilités, viennent de décider de reprendre aussi largement que possible l'escompte du papier commercial. On a pu se demander si

elles n'avaient pas manqué jusqu'à présent de hardiesse et de confiance. Mais les demandes d'escompte étaient rares, les affaires se faisant surtout au comptant. D'autre part, les banques ont cru préférable d'attendre que la Banque de France se déclarât prête elle-même, comme elle vient de le faire, à escompter dans les mêmes conditions qu'avant la guerre les effets qu'on lui présenterait.

Le besoin le plus pressant aujourd'hui, c'est de rétablir le crédit, c'est de mettre fin à cette sorte de paralysie qui frappe d'impuissance temporaire le grand organisme du crédit commercial, l'ensemble merveilleux de tous les moyens imaginés, perfectionnés au cours des siècles, sans lesquels le commerce et l'industrie n'auraient pas pris en France et dans tous les grands pays le développement étonnant qu'ils doivent au crédit. Quand la machine s'arrête, le travail souffre et est menacé lui-même de s'arrêter. Il faut à l'industriel, au commerçant, plus que les fonds qu'il peut avoir en dépôt dans les banques; il a besoin de crédit pour l'achat de ses matières premières, pour le paiement de ses ouvriers, pour ses transports. Ce crédit, la Banque de France s'engage à le donner aussi largement que possible. Ce qui manque, ce sont les intermédiaires qui ont pour mission de préparer et d'amener à la Banque de France le courant des demandes de crédit auxquelles elle est disposée à satisfaire. C'est là et dans la reprise régulière des négociations des valeurs mobilières qu'est aujourd'hui le nœud des difficultés que nous ressentons d'autant plus vivement que le pays se reprend et que la situation économique s'améliore.

Sans doute, une partie de notre territoire, l'une des plus riches au point de vue industriel, est encore occupée par l'ennemi. Il y aura là bien des ruines à réparer et de grands efforts à faire bientôt, nous l'espérons, pour donner aux chefs d'industrie et aux agriculteurs les moyens de reprendre le travail; mais, dans le reste du pays, les rapports des directeurs des succursales de la Banque de France constatent presque partout une activité plus grande et un besoin de reprendre les affaires à mesure que les transports deviennent moins difficiles. La récolte des céréales et celle des vins, source de richesse dans notre pays, ont été abondantes. Le pays a la volonté non seulement de se défendre et de vaincre, mais aussi de travailler et de préparer à la défense nationale de nouvelles forces en réorganisant sa puissance de production.

La Banque de France se rend compte que sa tâche, dans les circonstances actuelles, n'est pas seulement de fournir des subsides à l'État, mais aussi d'aider le pays à reprendre sa vie économique. Seulement, il lui faut user de prudence et écarter des projets trop ambitieux qui ne tendraient à rien moins qu'à l'obliger à mobiliser les titres qu'il n'est pas encore possible de négocier et les marchandises accumulées dans les magasins. Ces projets sont séduisants, mais ils aboutissent nécessairement à la création de papier-monnaie émis sous la garantie de l'État ou à l'émission de billets de banque dans des proportions qui ne tarderaient pas à devenir inquiétantes. On en peut juger par les expériences qui se font ailleurs et dont les résultats ne sont guère encourageants, si on les envisage au point de vue du crédit que les billets de banque d'émission de ces pays ont à l'étranger. La Banque de France, jalouse de maintenir la valeur de ses propres billets, se refuse à des combinaisons trop vastes dont elle ne peut mesurer les charges.

Opérations à envisager.

Mais l'heure est venue pour elle d'envisager un certain nombre d'opérations qui peuvent être réalisées successivement et dont l'effet sera de dégager les banques et de les remettre en état de reprendre leurs fonctions.

Ainsi, rien ne mérite plus d'attention que les services rendus au commerce d'importation ou d'exportation par les banques qui font des acceptations de lettres de change tirées de l'étranger. Un producteur de matières premières à l'étranger tire, par exemple, une lettre de change non pas sur l'acheteur, mais sur un banquier qui prête son crédit à ce dernier. A l'échéance, le banquier est couvert par une remise de la maison qui a transformé les matières premières; une opération analogue peut se faire pour faciliter des exportations de produits fabriqués en France. Ce mécanisme des acceptations en banque a pris en Angleterre d'énormes proportions, comme le commerce extérieur lui-même de ce grand pays. Aussi comprend-on que le Chancelier de l'Échiquier soit intervenu pour que les banques puissent, à l'échéance, faire honneur à leurs acceptations. Chez nous, la Banque de France a rempli son rôle en escomptant la plus grande partie des acceptations en cours. Elle en a mis dans son portefeuille pour près d'un milliard de

francs ; elle accordera aux banquiers qui n'ont pas reçu les couvertures sur lesquelles il devait faire fond tous les délais nécessaires. Ce qui reste d'acceptations en dehors du portefeuille de la Banque n'excède pas, suivant les calculs des hommes les plus compétents, quelques centaines de millions. Il ne sera pas très difficile de faire un arrangement qui permette de retirer ces acceptations de la circulation.

Il y a aussi des efforts à faire pour aider au paiement, en France, des créances que nous avons sur les pays étrangers. Des difficultés de change sont un obstacle à ce rapatriement de l'argent qui nous est dû. Une convention que la Banque de France négocie avec la Banque d'État de Russie, sous les auspices du gouvernement impérial et avec le concours du gouvernement français, va permettre, nous l'espérons, aux débiteurs russes de s'acquitter de la plus forte partie de leur dette envers des créanciers français, et du coup le change entre la France et la Russie s'en trouvera amélioré. D'autres conventions analogues peuvent être mises à l'étude. Tout cela est affaire de mesure. La Banque de France ne se refusera pas à aller jusqu'à la limite de ses forces. Ce qu'il ne faut pas, c'est qu'elle soit entraînée à faire plus que ne lui permettent ses obligations envers l'État. C'est la considération qui en ce moment doit dominer toutes ses résolutions et toute sa politique.

Ne convient-il pas enfin d'envisager, dès à présent, les efforts qui seront à faire le jour assez proche, il faut l'espérer, où nos départements actuellement occupés par l'ennemi seront délivrés et le besoin qu'ils auront d'un secours efficace pour relever les usines en partie détruites, réparer les puits de mines, reconstituer les approvisionnements de matières premières et assurer du travail à ces admirables populations industrielles et agricoles de nos départements de l'Est et du Nord? Qui fera aux chefs d'industrie, aux agriculteurs, les avances nécessaires, si ce n'est la Banque de France avec l'intervention de l'État? Celui-ci n'a pas l'intention de se dérober au rôle qui lui reviendra naturellement dans cette œuvre de reconstitution. Il ne s'inspirera pas seulement d'une idée de solidarité nationale qui est au fond de toutes les consciences, mais aussi de l'intérêt du pays si évidemment attaché à la prompte reprise de l'activité industrielle, commerciale et agricole de ces régions qui contribuent si fortement à la richessse de la France et fournissent de si grandes ressources pour l'établissement de nos budgets.

On voit, par ces exemples, que le rôle de la Banque de France doit s'élargir de plus en plus. C'est pour qu'elle puisse remplir ce rôle dans toute son ampleur que nous devons ménager ses forces et ne pas l'obliger à épuiser dès à présent ses réserves.

Conclusion.

Les crédits provisoires que nous vous demandons d'accorder, au titre du budget général, pour le premier semestre de 1915, s'élèvent au total de 8.525.264.407 francs.

Pour faire face à ces charges considérables, quelles ressources devons-nous prévoir?

Dans la situation actuelle, nous ne vous proposons, ni de créer de nouveaux impôts, ni de relever les impôts existants. On peut voir, par les chiffres que nous avons donnés, que la rentrée des impôts est difficile. Nous ne devons pas songer à ajouter en ce moment quelque chose aux charges que le pays supporte. Sans doute, certaines régions et dans toutes les parties du pays certaines personnes souffrent moins que d'autres de la crise actuelle, mais des distinctions seraient plus que malaisées à établir et il vaut mieux attendre pour augmenter le poids des impôts que le pays ait été délivré de l'invasion et que la vie économique ait pu reprendre tout son élan.

Nous sommes obligés, par la force même des choses, de vous demander d'ajourner l'application des dispositions de la dernière loi de finauces concernant l'impôt sur le revenu. Il a été reconnu que, dans les circonstances présentes, nous ne pourrions pas obtenir des contribuables soumis à l'obligation de l'impôt une déclaration exacte de leur revenu de l'année 1914, que la plupart d'entre eux et particulièrement les commerçants sont dans l'impossibilité d'établir. Quant aux éléments certains à l'aide desquels les oontrôleurs doivent suppléer au défaut de déclaration, ils échappent, dans une situation aussi anormale que la nôtre, à l'administration. Ajoutons que plus de la moitié des contrôleurs des contributions directes ont été mobilisés, et qu'à ce seul point de vue l'établissement de l'impôt serait encore impossible pour l'année 1915. Il convient d'ajourner une première application qui, dans les circonstances actuelles, serait désastreuse pour l'avenir même de la réforme. Nous vous proposons de fixer au 1er janvier 1916 la date

de l'établissement de cet impôt, auquel tous les Français qui en auront le moyen voudront patriotiquement se soumettre pour fournir au Trésor les ressources dont le pays aura, au lendemain de la guerre, un besoin si pressant.

En attendant que l'heure soit venue des réformes fiscales qui nous permettront de liquider le passé en même temps que d'asseoir sur de nouvelles bases l'équilibre de nos budgets, les moyens de trésorerie dont nous pouvons disposer sont largement suffisants pour parer, quant à présent, à tous les besoins de la situation. Le projet qui vous est soumis porte à deux milliards l'émission des bons du Trésor et prévoit la possibilité de relever ce maximum par décret pris après avis du Conseil d'État. La Banque de France nous fera, s'il est besoin, de nouvelles avances. Le gouvernement sera donc en mesure de pourvoir à toutes les charges, si lourdes qu'elles soient, résultant de la guerre. Il vous demande de lui faire confiance quant au choix du moment où de véritables opérations d'emprunt pourront et devront être réalisées.

La France ne manquera pas de ressources pour soutenir cette guerre qu'elle n'a pas cherchée, mais qu'elle est résolue à poursuivre jusqu'au bout sans défaillance. Au point de vue financier, le seul que nous avons à considérer ici, ses réserves sont telles qu'elle peut envisager sans inquiétude la prolongation des hostilités. Le terme de la guerre ne dépendra à aucun moment de l'état de nos forces financières. Que la France continue d'avoir foi en elle-même, elle aidera ainsi à la victoire finale que le monde entier pressent et qu'il attend dans l'intérêt de la liberté des peuples et de la civilisation.

Nous reproduisons ci-dessous certaines des pièces annexées au projet de loi par le ministre des Finances et qui viennent à l'appui des considérations figurant dans l'exposé des motifs.

SITUATION DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA BANQUE DE FRANCE
AU 10 DÉCEMBRE 1914 (matin).

Actif.

Encaisse métallique :		
Or ..... F.	4.141.756.843 98	
Argent	351.033.704 79	4.492.790.548 77

Portefeuille non échu :		
Paris.....	86.850.703 70	
Succursales.....	126.440.776 91	213.291.480 61
Effets prorogés :		
Paris.....	2.040.504.235 90	
Succursales.....	1.597.010.000 00	3.637.514.235 90
Total du Portefeuille .....F.		3.850.805.716 51
Avances à l'État (Loi du 5 août 1914).....F.		3.600.000.000 00
Avances sur titres :		
Paris.....F.	248.977.669 07	
Succursales.....	531.780.000 00	780.757.669 07

Passif.

Billets au porteur en circulation .....F.		9.986.041.985 000
Compte-courant du Trésor public.....		176.556.828 445
Comptes-courants :		
Paris.....F.	1.283.522.523 805	
Succursales.....	989.486.000 000	2.273.008.523 805
Comptes de dépôts de fonds :		
Paris.....	149.965.257 800	
Succursales.....	248.977.000 000	398.942.257 800
Total des comptes-courants.....F.		2.671.950.781 605

L'ESCOMPTE A LA BANQUE DE FRANCE ET A LA BANQUE D'ANGLETERRE PENDANT LA CRISE DE 1914

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'importance relative du concours que les banques d'émission d'Angleterre et de France ont donné au marché commercial, par la voie de l'escompte et des avances, depuis le début de la crise actuelle :

Banque d'Angleterre.

(Millions de francs).

	22 juill.	2 sept.	2 déc.	COMPARAISON 23 juill. 2 sept.	COMPARAISON 2 sept. 2 déc.
Portefeuille commercial et avances ..	840	3.045 (maximum)	2.828	+ 2.205	— 217

Banque de France.

(Millions de francs).

	23 juill.	1er oct.	3 déc.	COMPARAISON 22 juill. 1er oct.	COMPARAISON 1er oct. 3 déc.
	—	—	—	—	—
Portefeuille commercial	1.541	4.476	3.842	+ 2.935	— 634
		(maximum)			
Avances	718	858	782	+ 140	— 76
Totaux	2.259	5.334	4.624	+ 3.075	— 710

Pour mesurer l'importance des escomptes et des avances consenties par la Banque d'Angleterre, il n'est d'autre moyen que de faire la différence entre le montant pour lequel ils figuraient au bilan à la veille de la crise et le maximum qu'ils ont atteint depuis lors.

Au 22 juillet, le chapitre des « autres valeurs », qui comprend le portefeuille commercial et les avances, se chiffrait par 840 millions de francs. Il s'est ensuite élevé progressivement jusqu'à 3.045 millions, le 2 septembre, pour redescendre, après quelques variations, à 2.828 millions le 2 décembre. La différence entre le point de départ et le maximum ressort ainsi à 2.205 millions.

A la Banque de France, l'accroissement du « Portefeuille commercial », mesuré par le même procédé, a été de 2.935 millions. Le 23 juillet, ce poste figurait au bilan pour 1.541 millions; il s'élevait à 4.476 millions le 1er octobre, et le 3 décembre on le retrouve à 3.842 millions.

Pour que la comparaison avec la Banque d'Angleterre soit tout à fait exacte, il faut tenir compte également des « Avances sur titres », qui ont passé de 718 millions le 23 juillet à 858 millions le 1er octobre et à 782 millions le 3 décembre.

L'accroissement total des crédits ouverts par la Banque de France, depuis le début de la guerre, a été de 3.075 millions.

Il apparaît donc que la Banque de France a donné son concours au marché pour une somme plus considérable que la Banque d'Angleterre, et cela malgré les charges qu'elle a assumées pour venir en aide à l'État, alors que l'établissement britannique n'a pour ainsi dire pas été mis à contribution par le gouvernement anglais.

II.

Les lois allemandes financières et économiques de mobilisation[1].

Sommaire :

I. Loi du 4 août 1914 sur la fixation d'un budget additionnel pour l'année financière 1914.
II. Loi du 4 août 1914 sur l'élargissement de la législation sur la dette d'Empire.
III. Loi du 4 août 1914 sur la modification de la loi sur la Banque.
IV. Loi du 4 août 1914 sur les Reichskassenscheine et les billets de banque.
V. Loi du 4 août 1914 modifiant la législation monétaire.
VI. Loi du 4 août 1914 autorisant le Bundesrat à prendre des mesures d'ordre économique et à prolonger les délais de la législation sur le chèque et la lettre de change.
VII. Loi du 4 août 1914 sur les caisses de prêt (Dalehenkasse).
VIII. *a*) Loi du 4 août 1914 sur la fixation de prix maxima.
b) Ordonnance du ministre du commerce de Prusse sur cette loi.
c) Instruction prussienne sur l'exécution de cette loi.
IX. *a*) Loi du 4 août 1914 concernant les facilités temporaires d'exportation.
b) Décret du Bundesrat du 4 août 1914 concernant les facilités temporaires d'importation de la viande.
c) Décret du 4 août 1914 concernant les facilités temporaires d'importation.
X. Loi du 28 février 1888 mod. par la loi du 4 août 1914 sur l'assistance des familles des hommes appelés sous les drapeaux.

I. — Loi du 4 août 1914 sur la fixation d'un budget additionnel pour l'année financière 1914.

§ 1. Cette loi, sous forme d'annexe au Budget d'Empire de l'année financière 1914, s'ajoute au Budget.

§ 2. Le Chancelier d'Empire est autorisé, pour faire face aux dépenses extraordinaires, à emprunter la somme de 5 milliards de marks.

§ 4. Les excédents qui résultent du passage du budget ordinaire au chapitre VI du budget extraordinaire des dépenses permanentes de l'armée et de la marine viennent en atténuation de l'emprunt.

§ 5. Le Chancelier d'Empire est autorisé, lors des paiements

[1] Au moment de la mobilisation, l'Allemagne a voté toute une série de lois d'ordre économique et d'ordre financier. Nous allons donner la traduction des principales.

faits à l'Empire avant l'échéance légale ou contractuelle, à accorder une remise modérée [1].

II. — Loi du 4 aout 1914 sur l'élargissement de la législation sur la dette de l'empire.

§ 1. Pour réunir les ressources financières prévues par le budget en vue de faire face aux dépenses extraordinaires en recourant au crédit et en vue de renforcer les ressources ordinaires du Trésor de l'Empire, on peut, dans la limite des autorisations légales (§ 1 de l'Ordonnance sur la dette d'Empire) [2], recourir à l'émission de traites.

§ 2. Les traites (§ 1) sont émises à l'ordre du Chancelier de l'Empire par l'Administration de la Dette publique avec signature de deux membres. Dans la mesure où les prescriptions légales de la traite ne s'y opposent pas, on appliquera à ces traites les prescriptions en vigueur pour les bons du Trésor dans les termes de la loi du 22 février 1904.

§ 3. Les traites émises par l'Empire sont exemptes du timbre.

§ 4. Le Bundesrat est autorisé à déterminer le moment auquel cette loi cesse d'être en vigueur.

§ 5. Cette loi entre en vigueur dès sa publication.

[1] On veut ainsi stimuler les paiements anticipés pour procurer ainsi à l'Empire des disponibilités.

ADDITION AU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1914.

CHAPITRE	TITRE	RECETTES ET DÉPENSES	POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1914
		BUDGET EXTRAORDINAIRE	
		I. *Recettes.*	
		Dette d'Empire :	
3 *a*		Stock d'or et d'argent de l'Empire.	300.000.000
4	1/3	Emprunt	5.000.000.000
		Total.	5.300.000.000
		II. — *Dépenses.*	
6		De guerre	5.300.000.000

[2] Ce § 1 prévoit l'émission de traites en cas de dépenses extraordinaires. — Jusqu'ici on n'émettait que des obligations à court terme et des bons du Trésor. Le Trésor pourra émettre des traites. La loi sur la Reichsbank exige, en effet, que la circulation billet soit couverte par certaines créances déterminées; les traites sont admises en couverture (§ 13, nos 4, 17 de la loi sur la Reichsbank).

III. — Loi du 4 aout 1914 sur la modification de la loi sur la Banque.

§ 1. Les §§ 9 et 10 de la loi sur la Banque cessent d'être en vigueur pour la Reichsbank [1].

§ 2. Satisfont aux prescriptions du § 13, n° 2 et du § 17 de la loi sur la Banque les traites qui obligent l'Empire et qui ont, au maximum, trois mois à courir avant l'échéance, alors même que les signataires de la traite ne sont pas obligés personnellement [2].

§ 3. Les Dettes d'Empire, qui ont trois mois à courir, sont assimilées au sens du § 17 de la loi sur la Banque aux traites ci-dessus dénommées.

§ 4. Le Bundesrat est autorisé à fixer le moment où les prescriptions des §§ 1 et 3 de cette loi cesseront d'être en vigueur.

§ 5. Cette loi entre en vigueur dès sa publication.

Ordonnance du 4 aout 1914 du chancelier de l'Empire sur le transfert a la Reichsbank du trésor de guerre.

Moyennant autorisation impériale, en vertu du § 1, alinéa 2 de la loi, sur la constitution du Trésor de guerre du 11 novembre 1871, le Trésor déposé à la tour Julius de Spandau, d'un montant de 120 millions de marks ainsi que le stock d'or extraordinaire de même montant réuni conformément au § 7 de la loi du 3 juillet 1913 [3] sur la modification de notre organisation financière, sera transféré à la Reichsbank en considération des grandes exigences des dépenses résultant pour l'Empire de la mobilisation, sous réserve de l'approbation ultérieure du Bundesrat et du Reichstag [4].

J'ai l'honneur de prier le Reichtag de donner son approbation.

[1] Prescriptions sur les impôts sur les billets.

[2] La loi sur la Banque exige en effet deux signatures (§ 13, n° 2).

[3] Le chancelier était autorisé à émettre 120 millions de Reichskassenscheine de 10 et 5 marks pour remplacer dans la circulation les 120 millions marks confiés en métal or au Trésor de guerre.

[4] L'encaisse or de la Reichsbank était ainsi accrue de 240 millions marks; et comme la Reichsbank peut émeltre sous forme de billets le triple de son encaisse, son pouvoir d'émission était ainsi élevé de 720 millions marks.

IV. — Loi du 4 aout 1914 sur le Reichskassenscheine et les billets de banque.

§ 1. Les Reichskassenscheine [1] ont, jusqu'à nouvel ordre, cours forcé [2].

§ 2. Jusqu'à nouvel ordre, le Trésor n'est pas obligé au remboursement des Reichskassenscheine, et la Reichsbank ne l'est pas au remboursement de ses billets.

§ 3. Jusqu'à nouvel ordre les banques privées d'émissions sont admises à employer les billets de la Reichsbank pour le remboursement de leurs billets.

§ 4. Le Bundesrat est autorisé à fixer le moment où les prescriptions des §§ 1 à 3 entrent en vigueur.

§ 5. Cette loi entre en vigueur le 31 juillet pour les §§ 2 et 3 et le jour de sa publication pour les autres.

V. — Loi du 4 aout 1914 sur le changement de notre législation monétaire.

§ 1. Jusqu'à nouvel ordre, les prescriptions du § 9, al. 2, phrases 2 et 3 de la loi sur la monnaie du 1er juin 1909 sont ainsi modifiées : aux monnaies d'or on peut substituer les Reichskassenscheine et les billets de la Reichsbank.

§ 2. Le Bundesrat est autorisé à fixer le moment où les prescriptions du § 1 entrent en vigueur.

§ 3. Cette loi entre en vigueur du jour de sa publication.

VI. — Loi du 4 aout 1914 autorisant le Bundesrat a prendre des mesures économiques et a prolonger les délais de la législation sur le chèque et les lettres de change dans le cas d'événements connexes a la guerre.

§ 1. Dans le cas où, par suite de la guerre, il est impossible par force majeure d'accomplir en temps voulu un acte nécessaire pour

[1] Les Reichskassenscheine sont des dettes d'empire ne portant pas intérêt. L'émission autorisée au début atteignait 120 millions de marks; elle a été portée à 120 nouveaux millions par la loi du 3 juillet 1913.

[2] Jusqu'en 1909, l'or et l'argent (dans certaines limites) avaient seuls cours légal. La loi du 1er juin 1909 a donné cours légal aux billets de la Reischbank.

exercer ou conserver les droits attachés aux lettres de change ou les droits de recours attachés au chèque, les délais de ces actes [1] sont prolongés de tout ce qui est nécessaire, pour l'accomplissement de l'acte après la disparition de l'empêchement, et au moins de six jours ouvrables [2] après la disparition de l'empêchement [3].

On considère comme empêchement pour force majeure [4] :

1° Le fait de l'occupation par l'ennemi, du lieu où l'acte doit être accompli, à moins qu'il puisse être accompli en usant de toute la diligence nécessaire dans le commerce.

2° L'interruption des communications postales nécessaires à l'accomplissement de l'acte dans des conditions telles qu'il n'existe plus de service postal régulier [5].

§ 2. Malgré la prescription du § 1 les délais ci-dessus peuvent, en cas de guerre, être prolongés par décret impérial avec approbation du Bundesrat pour l'ensemble de l'Empire ou pour certaines parties de l'Empire.

Cette prescription s'applique aux colonies, avec cette restriction que l'approbation du Bundesrat n'est pas exigée.

§ 3. Le Bundesrat est compétent pendant la durée de la guerre pour prescrire les mesures légales, qui apparaissent comme nécessaires, pour éviter des dommages d'ordre économique [6].

Ces prescriptions sont portées à la connaissance du Reichstag à sa plus prochaine réunion et il peut les supprimer, s'il le désire [7].

[1] On fait ici allusion aux délais pour présenter la traite et dresser le protêt faute de paiement (art. 41 W.-O), au délai d'avertissement du tireur du non paiement (art. 45 W.-O), au délai de deux jours de présentation d'un effet à vue à l'acceptation et de protêt faute d'acceptation (art. 19, 20 W.-O) et aussi du délai de l'art. 24, al. 2, 31, 60, 62, 99 W.-O). Pour les chèques on vise le délai de présentation de 10 jours §§ 11 et 16 de la loi sur le chèque, le délai d'avertissement de deux jours du tireur en cas de non paiement (art. 45 W.-O), § 17 (loi sur le chèque).

Nota : W.-O. est l'abréviation de Wechselordnung (Ordonnance sur la lettre de change).

[2] Il s'agit là d'un délai minimum susceptible d'être augmenté suivant les circonstances.

[3] Le décret du Bundesrat du 29 août 1914 remplace le délai de six jours par un délai de deux semaines. Les délais de prescription des art. 77 et suiv., 100 W.-O, §§ 20 et 22 de la loi sur le chèque ne tombent pas sous le coup de cet article. Les décrets des 6 et 29 août ont prolongé ces délais de trente jours et dans les districts frontières de soixante jours. Ce prolongement est indépendant de celui du § 1 de la loi du 4 août 1914.

[4] Le décret du 7 août 1914 précise un autre cas de force majeure.

[5] Comp. *infra* décret du 7 août 1914.

[6] Cette prescription ne vise pas les lois sociales.

[7] Cette suppression par le Reichstag n'aurait pas d'effet rétroactif.

§ 4. Cette loi rentre en vigueur dès sa publication. Le moment où elle cesse d'être en vigueur sera fixé par décret impérial approuvé par le Bundesrat.

Décret du Bundesrat sur la loi précédente.

1° *Décret sur les délais de paiement à accorder en justice* (7 août 1914).

Le Bundesrat, se basant sur le § 3 de la loi autorisant le Bundesrat à prendre des mesures d'ordre économique et à prolonger les délais de la législation sur le chèque et les lettres de change en cas d'événements connexes à la guerre du 4 août 1914, a porté le décret suivant :

§ 1. Dans les procès civils de la compétence des tribunaux ordinaires [1], le tribunal peut, sur demande du défendeur, fixer dans le jugement un délai de paiement, à dater du prononcé du jugement, qui ne peut excéder trois mois. Ce délai peut être accordé si la situation du défendeur le justifie et si le délai de paiement ne nuit pas au demandeur outre mesure. Il peut être relatif à tout ou partie de la dette et dépendre de la prestation d'une sûreté à déterminer par le tribunal en toute liberté.

La demande ne peut être admise que si l'objet du procès porte sur une créance née avant le 31 juillet 1914 [2]. Les circonstances de fait qui motivent les demandes devront être prouvées.

Les intérêts courent malgré la fixation du délai.

§ 2. Le débiteur est autorisé, moyennant reconnaissance de la créance du créancier, à l'assigner devant le tribunal d'où le créancier relève juridiquement, pour demander un délai. Dans le jugement de reconnaissance à intervenir sur les demandes des créanciers, on doit fixer le délai. Les prescriptions du § 1er sont applicables [3].

§ 3. Le tribunal compétent en matière d'exécution forcée peut suspendre l'exécution forcée sur les biens du débiteur, sur la demande de celui-ci, au plus pendant trois mois. Le délai com-

[1] Un arrêté ministériel du 11 août 1914 (*J. M. Bl.*, p. 678) déclare cette disposition applicable aux dettes de marchandises et autres.

[2] Il suffit qu'elle soit née ; il n'est pas nécessaire qu'elle ait été exigible avant cette date.

[3] Cette disposition est exorbitante du droit commun ; le débiteur peut, en effet, assigner le créancier en vue d'obtenir un délai.

mence avec la signification (Bekanntmachung)[1] de la décision au débiteur.

Un délai a-t-il été accordé en vertu des §§ 1, 2, le § 3 cesse de s'appliquer.

§ 4. Un procès se termine-t-il par un accord conclu devant le tribunal ou à lui communiqué, on ne perçoit que la moitié des frais de justice; si l'objet du litige ne dépasse pas 100 marks, les frais de justice ne sont pas perçus.

Il en est de même dans le cas d'un jugement de reconnaissance du § 2.

§ 5. Ce décret entre en vigueur du jour de sa publication.

2° *Décret touchant le caractère non obligatoire de certaines conventions de paiement* (28 septembre 1914).

Conformément au § 3 de la loi du 4 août 1914, qui lui donne le pouvoir de régler les matières économiques, etc., le Bundesrat a pris l'ordonnance suivante :

§ 1. Les conventions antérieures au 31 juillet 1914, en vertu desquelles un paiement doit être fait en or, cessent d'être obligatoires jusqu'à nouvel ordre[2].

§ 2. Cette ordonnance est applicable du jour de sa publication. Le Chancelier de l'Empire fixe l'époque où elle cesse d'être en vigueur.

3° *Décret portant, contre l'Angleterre, défense d'effectuer les paiements* (30 septembre 1914).

Observation préliminaire. — Le prétexte de la présente ordonnance a été fourni par la façon extraordinairement haineuse dont l'Angleterre conduit la guerre économique contre l'Allemagne. Ce

[1] Le mot Bekanntmachung n'est pas, en général, prix en ce sens. On emploie le mot Zustellung. Et il faut, sans doute, assimiler le premier terme au second.

[2] C'est ce qu'on appelle la « clause d'or » (Goldklausel), qui est notamment fréquente en matière d'hypothèques. Elle est valable d'après le droit actuel, quoique les billets de banque aient cours légal depuis le 1er janvier 1911, et les Reichskassenscheine depuis la loi du 4 août 1914. Le motif qui l'a fait déclarer momentanément non obligatoire est que les débiteurs ne seraient souvent pas en état de se procurer de l'or, puisque l'obligation de rembourser en or les billets de banque et les Reichskassenscheine est, pour le moment, suspendue en vertu de la loi du 4 août 1914. Il est également nécessaire, pour faire face aux nécessités financières de la guerre, de ne pas diminuer l'encaisse or de la Reichsbank.

point de vue anglais trouve son expression la plus générale dans la défense de commercer avec l'ennemi. Tout commerce avec des personnes qui habitent en Allemagne ou avec des Allemands établis dans des États neutres européens, toute livraison de marchandises, ainsi que tout paiement pour l'Allemagne, sont, en Angleterre, punis comme crime... Quoique ces mesures doivent à la longue être plus nuisibles au commerce anglais qu'au commerce allemand, il était pourtant nécessaire de prendre des mesures de représailles. La continuation de nos paiements en Angleterre ne serait pas seulement fâcheuse au point de vue économique, mais encore contraire à notre dignité nationale. Les prescriptions de l'ordonnance du 7 août 1914, d'après laquelle les étrangers ne peuvent plus, jusqu'au 31 octobre, faire valoir leurs droits pécuniaires devant les tribunaux, n'ont plus paru suffisantes, puisqu'elles laissent subsister l'obligation de payer elle-même...

Conformément au § 3 de la loi du 4 août 1914, qui lui donne le pouvoir de régler les matières économiques, etc., le Bundesrat, en manière de représailles, a pris l'ordonnance suivante :

§ 1. Il est défendu, jusqu'à nouvel ordre, d'effectuer des paiements en Grande-Bretagne et en Irlande, ou dans les colonies et possessions extérieures britanniques [1], soit indirectement, soit directement, au comptant, en lettres de change ou chèques, par délégation ou d'une façon quelconque, ainsi que de transporter ou de transmettre de la monnaie [2] ou des effets mobiliers, indirectement ou directement, pour ces mêmes pays.

Les prestations ayant pour but de venir en aide à des Allemands restent permises [3].

§ 2. Les droits pécuniaires déjà nés ou à naître des personnes

[1] La délimitation est purement géographique. La nationalité ne joue aucun rôle. Par conséquent, sont aussi interdits les paiements aux nationaux des États neutres ou même alliés, qui habitent ou qui séjournent, même en passant, en Grande-Bretagne ou dans ses colonies. En sens contraire, les paiements aux nationaux anglais qui habitent en dehors de la zone désignée ne sont pas défendus. On peut ainsi fournir aux Anglais habitant l'Allemagne les ressources nécessaires à leur subsistance. Dans les « possessions extérieures », il faut notamment compter l'Égypte.

[2] L'expression monnaie doit être comprise dans le sens le plus large; elle comprend donc aussi les billets de banque et les Reichskassenscheine.

[3] En outre, le Chancelier de l'Empire, par une déclaration publiée dans le *Reichsanzeiger* du 14 octobre 1914, a, jusqu'à nouvel ordre, autorisé les paiements qui sont nécessaires à l'obtention, à la conservation ou à la prolongation des brevets, modèles, ou à la protection des marques de fabrique.

juridiques ou naturelles qui ont leur siège ou leur domicile dans les régions ci-dessus désignées sont considérés comme suspendus depuis le 31 juillet 1914. Pour la durée de la suspension, des intérêts ne peuvent pas être exigés. Les effets de droit qui ont pu se produire pour non exécution, d'après les dispositions en vigueur, dans la période allant au 31 juillet 1914 jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance sont considérés comme annulés [1].

La suspension s'applique aussi contre l'acquéreur du droit de créance, soit que l'acquisition ait eu lieu avant le 31 juillet 1914, ou qu'elle ait eu lieu avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, lorsque l'acquéreur a son domicile ou sa résidence dans le pays [2]. A l'acquéreur de la créance est assimilé celui qui, en exécutant l'obligation, a acquis un droit à des dommages.

§ 3. Le débiteur peut se libérer en déposant les sommes dues, ou les effets mobiliers, à la Reichsbank, pour le compte de l'ayant droit.

§ 4. Pour les lettres de change pour lesquelles, au moment de l'entrée en vigueur de cette ordonnance, le délai pour la présentation au paiement et pour l'établissement du protêt à défaut de paiement n'est pas encore écoulé, l'époque où la présentation au paiement et l'établissement du protêt peuvent et doivent être faits, est repoussée jusqu'après que la présente ordonnance aura cessé d'être en vigueur. Le délai dans lequel à partir de ce moment la présentation et l'établissement du protêt doivent avoir lieu est fixé par le Chancelier de l'Empire.

Les prescriptions de l'alinéa 1 trouvent une application appropriée aux chèques pour lesquels le délai de présentation au paiement [3] n'est pas encore expiré au moment de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

[1] Cette disposition protège contre les demandes en dommages-intérêts de la part des firmes anglaises. Pour cela, il faut, il est vrai, que le droit applicable soit le droit allemand, ce qui est le cas ordinaire pour les obligations contractées par des Allemands; elles sont, en effet, en principe, exécutoires en Allemagne. Or, le droit applicable se détermine d'après le lieu d'exécution. Si c'est le droit anglais qui est applicable, en particulier parce que la partie allemande se sera par contrat soumise au droit anglais, il lui restera la ressource d'opposer que l'exécution de son obligation est devenue impossible sans sa faute.

[2] Cette disposition a pour but d'empêcher qu'on tourne la loi. Il faut donc faire attention avant d'acquérir des créances, dont les créanciers peuvent se trouver en Angleterre.

[3] D'après le § 11 de la loi sur les chèques, le délai de présentation est de dix jours

L'interdiction de payer et la suspension n'entraînent pas l'obligation d'acquitter à nouveau le droit de timbre, conformément au § 3, alinéa 2, de la loi sur le timbre en matière de lettre de change [1].

§ 5. Les prescriptions des §§ 1 à 4 ne s'appliquent pas, lorsqu'il s'agit de règlements à effectuer dans le pays au profit des filiales que peuvent y posséder les personnes physiques ou morales désignées au § 2 [2]. Les prescriptions des §§ 2 et 3 s'y appliquent cependant, lorsqu'il s'agit de sommes auxquelles les susdites personnes auraient droit pour non acceptation ou non paiement d'une lettre de change payable à l'étranger [3].

§ 6. Un emprisonnement jusqu'à trois ans et une amende jusqu'à 50.000 marks, ou l'une de ces deux peines seulement, sont infligés, si une peine plus élevée n'est pas prévue par d'autres textes de loi :

1° à celui qui sciemment a contreveu à la disposition du § 1 ;

2° à celui qui sciemment transporte ou envoie indirectement dans une des régions désignées au § 1 des marchandises qu'il est interdit d'exporter ;

3° A celui qui sciemment transporte ou envoie directement ou indirectement, d'un autre pays vers l'une des régions désignées au § 1, des marchandises pour lesquelles il existe, en Allemagne, une interdiction d'exporter.

La tentative est également punissable.

pour les chèques tirés et payables dans le pays ; pour ceux qui ont été tirés à l'étranger, mais qui sont payables dans le pays, le délai est fixé par la déclaration du Bundesrat du 19 mars 1908.

[1] La disposition rappelée ici exige périodiquement le paiement à nouveau d'un droit de 1/2 p. 1.000, lorsque l'échéance d'une lettre de change est à plus de trois mois après la date de sa création.

[2] L'exception ne s'applique qu'aux créances appartenant à des filiales et provenant de la marche de leurs affaires. On ne doit donc effectuer aucun paiement à des agents de firmes anglaises résidant en Allemagne, qui essayent de faire rentrer des créances au profit d'une entreprise étrangère, car cela rendrait possible une transmission indirecte d'argent en Angleterre. L'agent lui-même ne peut pas non plus transmettre en Angleterre l'argent qui pourrait lui avoir été remis.

[3] La disposition de l'alinéa 2 vise des opérations faites par des commerçants allemands dans des pays d'outre-mer. Il s'agit de traites qui ont été tirées par des Allemands sur des clients étrangers. Les circonstances feront souvent que de telles lettres de change ne peuvent pas être payées, par exemple dans le cas de saisie des marchandises ou de fermeture des filiales allemandes à l'étranger. Dans de pareils cas, les recours doivent être suspendus, lorsque les traites se trouvent entre les mains d'une filiale d'une maison anglaise établie en Allemagne.

§ 7. Le Chancelier de l'Empire peut apporter des exceptions au § 1 et au § 6, alinéa 1, n° 3.

Il peut, en manière de représailles, étendre à d'autres États ennemis les prescriptions de cette ordonnance.

§ 8. Cette ordonnance entre en vigueur le jour de la publication, sauf pour le § 6 qui ne sera applicable qu'à partir du 5 octobre 1914.

Le Chancelier de l'Empire fixe quand et dans quelle mesure cette ordonnance cesse d'être en vigueur.

VII. — Loi sur les caisses de prêt (Darlehenkassengesetz) du 4 aout 1914[1].

§ 1. A Berlin, et dans les autres endroits de l'Empire, où la Reichsbank possède des succursales ou des bureaux auxiliaires, là encore où cela est nécessaire, sur l'ordre du Chancelier d'Empire, après approbation de la commission du commerce et du transport du Bundesrat, des Caisses de prêts seront établies : il sera spécifié que les prêts seront consentis en vue de satisfaire le besoin de crédit, principalement en vue de favoriser le commerce et l'industrie.

Comme intermédiaire de leurs opérations de prêt et pour réunir des dépôts, les Caisses de prêt érigent, en outre, aux endroits convenables des bureaux auxiliaires.

§ 2. Pour tout le montant des prêts consentis, on doit émettre, sous le nom de Darlehenkassenscheine (Certificats de caisse de prêt), un signe monétaire spécial. Ces certificats sont acceptés en paiement par toutes les caisses d'Empire, ainsi que par les caisses publiques de tous les États confédérés, pour leur pleine valeur nominale; dans les relations privées, on n'est pas forcé de les accepter.

Eu égard aux §§ 9, 17 et 44 de la loi sur la Banque du 14 mars 1875, les Darlehenkassenscheine sont assimilés aux Reichskassenscheine[2].

[1] On a créé des caisses de ce genre en 1848, 1866, 1870. Cette loi se rattache aux lois du 15 avril 1848, 18 mai 1866 et 21 juillet 1870.

[2] Ils peuvent servir de couverture à la circulation billet; et l'on peut émettre trois fois en billet le montant des Darlehenkassenscheine (§ 17 de la loi sur la banque). De même, pour calculer l'impôt sur les billets, on les assimile à du métal (bar). Il est vrai que cet impôt cesse d'être perçu pendant la guerre.

Le montant total des Darlehenkassenscheine ne doit pas dépasser 1.500 millions de marks. Le Bundesrat est autorisé à élever le montant des Darlehenkassenscheine à émettre, s'il en est besoin [1].

L'Administration centrale de Darlehenkassen (§ 13) ne peut émettre de Darlehenkassenscheine sans une couverture suffisante.

Avant l'émission, l'Administration centrale de Darlehenkassen doit publier la description des Darlehenkassenscheine [2].

§ 3. Les prêts ne peuvent être consentis que s'ils sont d'un montant de 100 marks au moins et, en règle générale, l'échéance ne doit pas excéder trois mois et seulement par exception atteindre six mois.

Note. — La suite du texte précise la nature des marchandises et des titres qui peuvent être acceptés en nantissement, la somme pour laquelle le nantissement est admis; elle est définie par un pourcentage de la valeur des marchandises ou des titres fin juillet 1914. Les Caisses ont le droit de restreindre ce pourcentage. Mais on l'a accru à plusieurs reprises au lieu de le restreindre.

VIII. — Loi du 4 août 1914 sur les prix maxima.

§ 1. Pendant la durée de la guerre actuelle, les objets de consommation journalière, en particulier les objets d'alimentation, les fourrages de toute sorte, ainsi que les matières minérales, les combustibles et les matières servant à l'éclairage peuvent faire l'objet de lois du maximum [3].

§ 2. Si, malgré l'ordre des autorités compétentes [4], le propriétaire des marchandises visées au § 1 refuse de les vendre au prix maximum fixé, l'autorité compétente peut les saisir et les vendre aux frais et pour le compte du propriétaire, à moins qu'elle n'en ait besoin elle-même.

[1] Il a été porté à 3 milliards.

[2] Le 7 août 1914, a paru dans le « Reichsanzeiger » une description des billets de 20 marks et de 5 marks.

[3] D'après le § 73 de Gew. O., la taxe des prix par mesure de police n'est pas de règle; certaines lois l'autorisent par exception.

[4] Par autorité compétente, il faut entendre les Ortspolizeibehörde (les commissariats de police) qui enjoignent oralement ou par écrit au propriétaire de vendre au prix maximum. S'il refuse, on saisit les marchandises (à l'exception de celles qui sont nécessaires à sa consommation) et on les met à la disposition de l'autorité communale (Gemeindevorstand) qui procède à la vente dans les conditions qu'elle juge convenables.

§ 3. L'autorité centrale (Landeszentralbehörde), ou les autorités désignées par elle, édictent les règlements nécessaires à l'exécution de ces prescriptions (Cf. §§ 73 et 74 de la Gew. O.)

§ 4. Quiconque excède le prix maximum fixé par application du § 1 ou viole les prescriptions édictées en vertu du § 3 ou détient clandestinement des stocks de ces marchandises ou qui n'obtempère pas aux ordres de l'autorité compétente d'après le § 2, sera condamné à une amende pouvant aller jusqu'à 3.000 marks ou, en cas d'insolvabilité, à six mois de prison.

§ 5. Le Bundesrat est compétent pour déterminer le moment où cette loi cessera d'être en vigueur.

§ 6. Cette loi entre en vigueur dès sa publication.

Circulaire (Erlass) du ministre du commerce de Prusse sur cette loi.

Conformément au § 3 de la loi du 4 août 1914 sur le prix maximum, j'ai édicté ce qui suit :

Je vous enjoins de porter à la connaissance des sphères officielles *immédiatement* la loi et le décret d'exécution, de publier le décret d'exécution au *Bulletin administratif* (Amtsblatt) et de veiller à ce que les prescriptions prises en conformité de l'article 1er du décret d'exécution par les autorités communales (Gemeindevorstände) dans les villes de plus de 10.000 habitants par les sous-préfets (Landräte) soient portées à la connaissance des intéressés.

Lors de la fixation des prix maximum, on considèrera l'intérêt du consommateur, mais aussi la situation des commerçants et des producteurs. Si l'échange des marchandises n'y est pas encore soumis et s'il doit résulter plus d'inconvénients que d'avantages de la fixation de prix maxima, on laissera aux vendeurs un bénéfice convenable variant suivant les circonstances.

La police locale (Ortspolizeibehörde) doit veiller à ne menacer de fermeture les magasins de vente en vertu du § 4, que lorsque cette mesure se concilie avec l'intérêt de la population.

Vous apprécierez les autres prescriptions nécessaires à l'exécution conforme de cette circulaire dans votre district.

Les prescriptions concernant le commerce de gros sont réservées

INSTRUCTION PRUSSIENNE SUR L'EXÉCUTION DE CETTE LOI.

1° La fixation des prix maxima pour la vente au détail d'objet de consommation journalière appartient dans les villes de plus de 10.000 habitants, dans la province du Hanovre dans les villes où s'applique l'ordonnance hanovrienne municipale révisée, à l'exception des villes déterminées par l'arrêté préfectoral de Hanovre du 6 mai 1884, § 27, art. 2 — aux autorités municipales (Gemeinvorständе) (magistrats), ailleurs aux sous-préfets (Landräte), (pour le Hohenzollern, aux magistrats supérieurs) (Oberamtmänner).

Avant la fixation, on entendra si possible des gens de la pratique sur les intérêts du commerce, de l'agriculture et éventuellement les chambres de commerce.

Les prix maxima fixés seront portés à la connaissance, suivant l'usage établi en cette matière, et après détermination par les autorités compétentes pour prendre les arrêtés nécessaires, ils seront portés à la connaissance du public. Les autorités compétentes peuvent aussi en particulier prescrire l'affichage des taxes, même dans les magasins de vente, et déterminer le mode d'affichage.

2° La vente prévue au § 2 des objets que les petits commerçants refusent de livrer au prix taxé, est de la compétence des autorités municipales (Domaines) (Gutsvorstand).

L'ordre de vendre au prix maximum, qui précède la vente par l'administration municipale (Domaines) est transmis oralement ou par écrit par la police. S'il n'est pas donné suite immédiatement à cet ordre, les stocks existants, à l'exception de ce qui est suivant les cas nécessaire à la consommation du propriétaire, sont saisis par la police et mis à la disposition des autorités municipales (Domaines). Le receveur des domaines les vendra au prix maximum aux frais du propriétaire. Il remettra au propriétaire les marchandises, dont il ne veut pas assurer la vente.

3° Par petit commerce, au sens des §§ 1 et 2, on doit entendre le commerce dit de détail, c'est-à-dire les fournisseurs directs du consommateur.

4° La police locale, dans l'exercice de ses fonctions légales, est autorisée, pour empêcher la violation du § 4 de la loi, à clore les magasins des vendeurs qui se refusent à se conformer au prix maximum fixé. Ce droit de fermeture s'ajoute au droit de saisie des marchandises réglementé par le § 2 de la loi.

5° Constitue le délit de refus de vente prévu par le § 2 ou de dépassement du prix maximum prévu au § 4, la stipulation du contrat de vente que les instruments de paiement légaux, en particulier les billets de la Reichsbank et la Reichskassenscheine [1], ne sont pas acceptés en paiement ou ne le sont pas pour leur valeur intégrale.

IX. — Loi du 4 aout 1914 concernant les facilités temporaires d'importation.

Art. 1. — Le Bundesrat a compétence, pendant la durée de la guerre, pour édicter l'entrée libre des céréales, du riz, des légumineuses, des pommes de terre, des betteraves, du fourrage vert ou sec, des déchets de cuisine, du bétail, de la viande et des conserves de viande, de poissons, de graisse, du fromage, des œufs, des farines, de la pâtisserie ordinaire, du lait concentré et des objets d'alimentation non énumérés ci-dessus (même à l'état concentré) et des huiles minérales.

Art. 2. — Cette compétence ne s'étend pas aux marchandises qui, au moment de l'entrée en vigueur de cette loi, se trouvent dans les ports francs, les zones franches ou les entrepôts de douane d'Allemagne.

Art. 3. — Le Bundesrat est, en outre, compétent pendant la durée de la guerre pour suspendre totalement ou partiellement les interdictions ou les limitations d'importation des marchandises prévues à l'article 1.

Art. 4. — Cette loi entre en vigueur du jour de sa publication.

Décret du Bundesrat du 4 aout 1914 concernant les facilités temporaires d'importation de la viande.

Par application de l'article 3 de la loi du 4 août 1914 sur les facilités temporaires d'importation, le Bundesrat a ainsi modifié pour la durée de la guerre les interdictions d'importer ou les limitations d'importation :

[1] Comp. les interdictions d'exportation du 31 juillet 1914. Les numéros du tarif douanier intéressés par cet article sont les suivantes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 23, 24, 25, 27, 33, 37, 100, 101, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 113, 114, 116, 117, 126 *bis*, 129, 134, 135, 136, 162 *bis*, 165, 171, 195, 198, 205, 206, 207, 208, 218, 219, 239.

1° L'alinéa 1 du § 12 de la loi du 3 juin 1900 sur le bétail et la viande cesse d'être en vigueur. La surveillance de l'entrée dans la zone douanière de la viande de conserve, des saucisses et autres viandes concentrées, doit se concilier avec les nécessités du ravitaillement. Cette surveillance s'exerce à l'importation, sans qu'il soit nécessaire de recourir au bureau de surveillance.

2° Le 1° de l'alinéa 1 est ainsi modifié [1] : N'est pas nécessaire l'importation simultanée des organes, dans la mesure où la loi ou le Bundesrat le prescrivent et pas davantage le rattachement de ces organes au corps de l'animal; en outre, le corps de l'animal, s'il s'agit d'un bœuf (à l'exclusion de veau), peut être divisé en quartiers.

3° Le 2° de l'alinéa 2 (phrase 2) est supprimé.

4° Dans la mesure où ce qui précède rend impossible l'examen à l'importation temporairement facilitée de la viande fraîche tel qu'il est ordonné par les prescriptions D du décret rendu en exécution de la loi sur l'inspection de la viande, l'importation s'effectue après une inspection scientifique de la viande conforme aux principes généraux en vigueur. Toute viande fraîche, qui laisse à désirer au point de vue hygiénique, doit être prohibée à l'importation, si elle ne tombe pas sous le coup du § 181 des prescriptions D qui en ordonnent la destruction innocente.

5° Ces prescriptions entrent en vigueur le jour de leur publication.

Décret du 4 août 1914 concernant les facilités temporaires d'importation

Par application de la loi du 4 août 1914 sur les facilités temporaires d'importation, le Bundesrat décide que les marchandises suivantes peuvent être librement importées à l'exception des marchandises se trouvant déjà dans un port franc, une zone franche ou un entrepôt de douane.

Cette facilité d'importation entre immédiatement en vigueur.

Nos du Tarif douanier : 1. Seigle.
2. Blé et épeautre.
3. Orges.

[1] Cet alinéa est relatif aux conditions d'importation de la viande.

Nos du Tarif douanier : 4. Avoine.
5. Blé noir.
6. Millet.
7. Maïs et Dori.
10. Riz (non décortiqué).
11. Haricots, pois, lentilles.
12. Haricots fourragers, lupin, vesces.
23. Pommes de terre fraîches.
24. Betteraves fourrages, carottes et autres sortes de betteraves (desséchées).
25. Betteraves à sucre (desséchées ou réduites).
27. Fourrages verts, foin, son, et autres fourrages secs non dénommés, paille et balle, paille hachée.
33. Choux rouge et blanc, chou frisé frais.
37. Légumes, y compris les betteraves des champs, réduits, décortiqués, pressés, desséchés, cuits au four, cuits ou préparés autrement, dans la mesure où ils ne sont pas compris sous les nos 34 à 36; haricots et pois, qui ne sont pas mûrs, desséchés; haricots et pois (mûrs ou non) passés au four ou préparés autrement; pommes de terre hachées (à l'exception des pommes perlées et de la semoule) séchées ou cuites au four ou préparées autrement.
100. Chevaux.
101. Mulets.
103. Bœufs.
104. Moutons.
106. Porcs.
107. Volailles (oies, poules de toutes sortes et autres volailles).
108. Viande (à l'exception du lard de porc) et déchets de bétail consommable (à l'exception de la volaille), frais ou congelés, préparés simplement ou de façon recherchée.
109. Lard de porc.
113. Extrait de viande et bouillon concentré, soupe concentrée, bouillon liquide et solide, peptone de viande.
114. Saucisses de viande de bétail, de volaille ou de gibier.
116. Harengs salés entiers.
117. Poissons préparés simplement.
126. Saindoux et graisses de saindoux (saindoux de porc et d'oie, bœuf, oléomargarine, et autres graisses de saindoux).

Nos du Tarif douanier : 127. Graisse de porc et d'oie brute (non fondue, non pressée), à l'exception du lard de porc.

129. Suif de bœuf et de mouton, brut (graisse de bœuf, graisse de mouton) ou fondu, suif condensé.

134. Beurre frais, salé ou fondu (axonge de beurre).

135. Fromage.

136. Œufs de volaille et de gibier, bruts ou cuits dans leur coquille.

162. Farines, mêmes grillées.

163. Riz décortiqué.

164. Gruau de céréales, gruau de riz.

165. Autres produits de la meunerie.

171. Huile de palme, huile d'arachides, huile de noix de coco et autres graisses végétales, par exemple graisse de vatérie, impropre à la consommation.

195. Déchets de betteraves sucrières, comprimés, desséchés (au four).

198. Pâtisserie ordinaire (sans adjonction d'œufs, de saindoux, de fines herbes, de sucres et autres).

205. Margarine (préparation analogue au beurre de lait et au beurre fondu, dont la graisse ne provient pas exclusivement du lait).

206. Fromage de margarine (préparation analogue au fromage, dont la graisse ne provient pas exclusivement du lait.

207. Lait artificiel.

208. Lait condensé (lait sirupeux), avec addition de sucre.

218. Objets d'alimentation — non énumérés d'autre part — frais, secs ou apprêtés.

219. Objets d'alimentation de toutes sortes (à l'excep- des boissons) en récipients hermétiques, s'ils ne tombent pas sous le coup de droits de douanes plus élevés.

239. Huile minérale (pétrole), goudron naturel liquide (goudron minéral), huile de goudron de houille, huile de tourbe, huile à graisser, huile de goudron et autres huiles minérales non dénommées (brutes ou épurées).

X. — Loi du 28 février 1888 mod. le 4 aout 1914 sur l'assistance des familles des hommes appelés sous les drapeaux.

§ 1. Les familles des hommes de la réserve, de la landwehr, de l'ersatzreserve, de la seewehr et du landsturm touchent, dès la mobilisation totale ou partielle de l'armée ou de la flotte, en cas d'indigence, les indemnités fixées par cette loi. Il en est de même des hommes à la disposition de l'armée et de la marine, des hommes qui, n'étant plus astreints à aucune obligation militaire, contractent un engagement volontaire, ainsi que du petit personnel des hôpitaux auxiliaires.

§ 2. Ont également droit aux indemnités du § 1 :

a) La femme mariée du mobilisé ou ses enfants légitimes ou légitimés au-dessous de 15 ans.

b) Les enfants de plus de 15 ans, les ascendants et collatéraux à sa charge ou si leur indigence est résultée de son appel sous les drapeaux.

c) L'enfant naturel, s'il existe à la charge du père une obligation alimentaire.

Parmi les personnes visées au § 2 *b*, on peut comprendre les ascendants de la femme ou ses enfants d'un précédent mariage et une indemnité peut leur être accordée.

Les parents plus éloignés et les femmes divorcées n'ont pas droit à assistance.

§ 3. L'obligation d'assistance pèse sur les associations formées conformément au § 17 de la loi sur les services de la Trésorerie en temps de guerre du 15 juin 1873.

Les Etats où n'existent pas d'associations de ce genre doivent assurer ce service par leurs propres moyens en se conformant aux prescriptions de cette loi.

§ 4. Est obligée à l'assistance l'association, où l'ayant droit à sa résidence habituelle, quand il commence à être assisté.

§ 5. Les indemnités doivent atteindre au moins :

a) Pour les femmes en mai, juin, juillet, août, septembre, octobre 9 marks par mois, pendant les autres mois 12 marks.

b) Pour chaque enfant au-dessous de 18 ans, ainsi que pour chacune des personnes désignées au § 2 *b*) et *c*), 6 marks par mois.

A l'assistance en argent peut être substituée l'assistance en nature (en pain, pommes de terre, combustible, etc.).

§ 6. Dans toute association, une commission décide souverainement aussi bien de l'indigence des familles que de l'observation des prescriptions du § 5 sur l'étendue et le mode d'assistance. Il peut y avoir plusieurs commissions par association.

La commission est autorisée à prendre des renseignements sur la situation des familles auprès des autorités municipales qu'elle peut inviter à assister à ses délibérations.

§ 7. Si l'association possède une représentation légalement reconnue, la prescription légale s'applique cependant à cette commission pour ce qui est de l'organisation, de la coordination, de la direction et de la surveillance de ses opérations. Le président en fonctions n'est-il pas nommé ou investi par l'administration communale, celle-ci peut procéder à l'élection du président. En l'absence de cette représentation, la commission se compose d'un président, qui tient sa fonction de l'administration communale et d'un nombre de membres variable suivant les cas, nommés par cette administration.

A cette commission est adjoint, si les circonstances le permettent, un officier désigné par l'autorité militaire (Landwehr-Bezirks-Kommando).

§ 8. La commission ne peut prendre de décision que si la moitié plus un ou deux de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante. L'officier délégué (§ 7), ainsi que les autorités municipales convoquées (§ 6), ne prennent pas part au vote.

§ 9. L'association n'est-elle pas en mesure de se procurer les ressources nécessaires au paiement des indemnités, l'administration municipale est autorisée à édicter toutes prescriptions utiles et à lever les taxes destinées à procurer des ressources aux membres de l'association.

§ 10. Les indemnités d'assistance approuvées doivent être payées tous les quinze jours.

Les indemnités versées d'avance ne sont pas remboursées, si le mobilisé revient avant l'expiration de la quinzaine.

Pour l'ouverture et la durée du droit à l'assistance, on tiendra compte du temps nécessaire au mobilisé pour rejoindre son corps ou pour regagner son foyer.

L'assistance ne cesse pas par la maladie ou la blessure du mobilisé, même s'il est chez lui en permission.

III.

Le trésor de guerre privé français au moment de la déclaration de guerre.

Nous croyons pouvoir évaluer à 8 milliards au maximum les pièces de monnaie et les billets thésaurisés au moment de la déclaration de guerre. En effet, la thésaurisation de monnaie métallique relativement facile à apprécier, devait atteindre 3 milliards en chiffres ronds. Lors de l'enquête monétaire du 16 octobre 1909, l'éminent statisticien qu'était A. de Foville estimait notre stock or à 6 milliards. A la même date, notre stock d'écus représentait 1.500 millions environ. En tenant compte des frappes postérieures, des importations de métal, on peut évaluer, fin juillet 1914, notre stock d'or et d'écus à 8 milliards environ. Sur ces 8 milliards au 23 juillet 1914, 4.750 millions étaient enfermés dans les caisses de la Banque de France. Restaient donc 3.250 millions dans les caisses publiques et privées ou dans les armoires des particuliers. Attribuons 250 millions aux caisses publiques ou privées (des banques), nous arrivons à évaluer à 3 milliards le stock métallique thésaurisé par les particuliers et faisant à leur égard le rôle de trésor de guerre privé. Nous sommes admis à cette conclusion. Car le métal avait pratiquement disparu de la circulation. Nous faisons ici abstraction à dessein de la monnaie divisionnaire que notre pays est autorisé à frapper par la Convention de l'Union Latine et qui circulait encore en partie.

Joignons maintenant à la thésaurisation-métal, la thésaurisation billets de banque. Plus difficile à évaluer, elle n'est pas cependant impossible à présumer. Les billets de banque en circulation ayant leur contre-partie sur le portefeuille d'escompte et les avances sur titres de la Banque de France ne correspondent certainement pas à des épargnes thésaurisées et disponibles. Il s'agit de billets qui devraient faire retour à la Banque dès que le moratorium des traites cesserait. Ils ne pouvaient être considérés comme des épargnes. Or, au 23 juillet 1914, le portefeuille et les avances atteignaient

2.300 millions. La circulation billet totale était de 5.900 millions. Les billets thésaurisés pouvaient donc être évalués à un maximum de 3.600 millions. Mais une partie de ces billets continuait à circuler. En évaluant à 3 milliards les billets thésaurisés, nous exagérons plutôt. Joignons les 2.350 millions de francs de reescompte à la Banque de France du 27 juillet au 6 août 1914, qui représentent certainement des remboursements de dépôts par les sociétés de crédit, et nous trouvons un chiffre de 8 milliards de francs environ pour notre trésor de guerre privé. Ainsi s'expliquent l'aisance française pendant la guerre et les concours larges et empressés que rencontrent en France, pendant cette guerre, toutes les œuvres d'initiative privée.

J. L.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE

Les mesures transitoires en vue de la guerre.

Depuis le commencement des hostilités jusqu'à l'heure présente, les mesures prises par les pouvoirs publics n'ont guère eu en vue que la défense nationale et ne présentent, comme les circonstances mêmes pour lesquelles elles ont été faites, qu'un caractère exceptionnel et transitoire. Il n'y a guère là matière à une chronique législative. La machine législative est au repos. On l'a bien vu dans la séance où les Chambres ont, sans discussion et à l'unanimité, donné un blanc-seing au gouvernement, en votant, pour le premier semestre de 1915, des douzièmes provisoires montant, en bloc, à la somme de 8 milliards 825 millions de francs et en lui laissant le soin de répartir par décret les sommes ainsi votées. Les discours prononcés et l'unanimité des représentants du pays ont fait de cette courte session extraordinaire une session mémorable.

Sans entrer dans l'examen des mesures exceptionnelles qui ont été prises touchant l'exécution des contrats civils, je ne puis m'empêcher de faire une observation générale, qui d'ailleurs, il faut l'espérer, ne retrouvera pas de sitôt son application : je crois qu'il vaudrait infiniment mieux, en pareil cas, laisser aux tribunaux un très large pouvoir d'appréciation dans chaque espèce particulière que de procéder par voie de mesures générales. Je ne parle pas du *moratorium*, qui, s'il a sauvegardé certains intérêts légitimes, en a certainement lésé d'autres qui ne l'étaient pas moins. J'en note seulement un résultat tout à fait inique : je connais des débiteurs (et le grand nombre doit être dans ce cas) qui étaient prêts à payer les traites qui leur seraient présentées à l'échéance, qui avaient et qui ont conservé dans leur coffre l'argent nécessaire pour cela, la traite ne leur ayant pas été présentée, et qui ont dû plus tard en payer l'intérêt à 5 p. 100 ! Mais il y a des conséquences plus graves.

Voici, par exemple, les décrets qni ont successivement prorogé les délais de paiement pour les petits loyers. On comprend très bien la pensée qui les a inspirés. Il n'en est pas moins permis de regretter une mesure aussi générale et aussi radicale. Certes, il

fallait éviter que des familles peu aisées fussent jetées à la rue par des propriétaires intraitables : on aurait pu éviter cela en donnant aux juges un très large pouvoir d'appréciation. Cependant, même des familles de mobilisés, avec les allocations que l'État leur accordait, n'étaient pas incapables de payer au moins une partie de leur loyer; il est peut-être funeste pour elles-mêmes de laisser accumuler indéfiniment de petites sommes qui en feront une grosse; et, enfin, on eût dû peut-être considérer qu'il y a pas mal de petits propriétaires qui n'ont pour vivre que le loyer de la petite maison qu'ils ont achetée ou construite avec leurs économies!

Voici encore une série de décrets (notamment du 19 septembre et du 19 octobre 1914) qui ont accordé aux fermiers et aux métayers mobilisés le droit de proroger d'un an, à leur volonté, la date soit de la prise de possession, soit de l'abandon de la ferme qu'ils exploitent. Qui ne voit que beaucoup d'intérêts, non moins respectables, peuvent se trouver par là gravement lésés? Les baux à ferme sont généralement renouvelés assez longtemps à l'avance : quel va être le sort, si le fermier mobilisé veut proroger son bail, de celui qui doit lui succéder et qui avait pris toutes ses dispositions en conséquence? J'ai lu avec intérêt, sur ce point, une lettre de M. Bouctot, député de la Seine-Inférieure, qui résume les protestations soulevées contre ces mesures générales et cite un cas frappant : La femme d'un mobilisé occupe une ferme dont le bail expirait fin septembre. Un autre mobilisé devait prendre la succession et avait fait pour cela tous les frais nécessaires, travaux d'ensemencement, achat de chevaux, etc. Mais ce nouvel arrivant est tué devant l'ennemi. Sa veuve, qui a des enfants à élever, se croyant forte du droit que lui donne un contrat ayant reçu un commencement d'exécution, s'est présentée fin septembre pour prendre jouissance. L'occupante a refusé de vider les lieux. Elle a gagné du temps et maintenant, en vertu des deux décrets, elle exige, pour s'en aller, une forte indemnité. Qui sera lésé dans ses intérêts? La pauvre veuve, soit qu'elle puisse à grand'peine payer la somme demandée, soit qu'elle renonce à la ferme. N'est-ce pas monstrueux?

Cet exemple, entre cent autres, prouve combien il est dangereux de suspendre ainsi, par mesure générale, l'exécution des contrats civils. Certes, des circonstances telles que celles que nous traversons, justifient des mesures exceptionnelles; mais ce ne doivent pas être des mesures prises par le législateur, dont la mission

essentielle est d'assurer l'exécution des contrats, mais par le juge, qui peut apprécier, dans chaque cas, les tempéraments nécessaires. En pareille hypothèse, il y a lieu d'instituer des sortes de *cours d'équité*, en donnant aux juges de larges pouvoirs pour apprécier *ex æquo et bono* les circonstances de chaque cause et concilier tous les intérêts.

Edmond VILLEY

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Weber Anatole, *L'assistance aux miséreux en France.* 2 vol. grand in-8, 400 et 488 p.

Les deux beaux volumes de M. A. Weber ont la mauvaise fortune de tous ceux publiés à la veille de la guerre. Ils ont été ensevelis dans la poussière soulevée par ce prodigieux cyclone, et il faudra bien des années avant que le ciel soit redevenu assez serein pour qu'on puisse songer à d'autres misères et à d'autres souffrances que celles qui accablent en ce moment des millions d'hommes.

Cependant nous devons nous acquitter de notre devoir professionnel en signalant ce travail considérable. Nous avons déjà rendu compte ici de deux volumes publiés par le même auteur, l'un sur *L'assistance à l'étranger,* l'autre sur *Le problème de la misère.* Celui-ci, qui traite de l'assistance en France, complète donc l'ouvrage qui se compose ainsi de quatre gros volumes.

C'est beaucoup et pourtant c'est peu pour l'immensité du sujet. L'auteur le reconnaît lui-même d'ailleurs avec une bonne grâce qui prévient et désarme la critique : « Les différentes parties de cette étude — même les plus détaillées — seront sans doute jugées bien superficielles par les spécialistes, mais comment être complet et concis tout à la fois en traitant un sujet aussi étendu?... Nous espérons cependant que ce livre pourra permettre à ceux qui veulent avoir quelques idées générales sur l'état actuel de l'assistance française de se faire assez rapidement une conception d'ensemble à ce sujet ».

Sans doute ce souhait modeste sera largement exaucé, mais nous croyons cependant que cette vue d'ensemble aurait été plus claire si l'auteur avait courageusement élagué son sujet en éliminant des questions qui, telles que celles du Logement, du Chômage, des Institutions patronales, de l'Enseignement professionnel, souffrent vraiment d'être réduites à la dimension de simples chapitres d'un traité sur l'Assistance. Certes, elles peuvent contribuer, et plus efficacement que l'aumône, à alléger la misère, mais à ce compte, qu'est-ce qui n'y contribue pas? On pourrait y faire figurer à aussi juste titre la question des salaires, ou celle des sociétés de consommation qui, en ce qui concerne l'alimentation, jouent exactement le même rôle que les sociétés coopératives de construction en ce qui concerne le logement.

Néanmoins, mieux vaut pécher par excès que par lacunes et, à ce second point de vue, il semble bien que l'auteur n'ait rien oublié. On y trouvera même des institutions peu connues ou, en tout cas, peu étudiées, notamment celles que l'auteur appelle *Œuvres de relation,* c'est-à-dire celles qui organisent une coopération entre des œuvres de bienfaisance privée ou entre celles-ci et l'assistance publique. Il y a là un chapitre intéressant et

neuf. Et aussi sur le *prêt d'honneur* que nous aimons mieux cependant appeler le prêt gratuit, nom plus modeste mais qui répond mieux à sa filiation chrétienne.

Nous nous attendions à voir l'auteur, à propos de l'organisation de l'assistance privée ou surtout publique, exercer la même verve caustique que celle qui avait mis en émoi les mutualistes lors de l'apparition d'un précédent ouvrage. Assurément, il y a bien çà et là quelques critiques, mais elles sont d'une bienveillance qui étonne, car tout de même il y avait de quoi dire. Il est vrai que l'auteur a réservé ses critiques pour la partie doctrinale de son ouvrage « Le problème de la misère » et s'en tient, dans les deux volumes qui font l'objet de ce compte rendu, à une exposition purement descriptive.

L'auteur paraît avoir écarté de son programme, pourtant si vaste, l'étude des voies et moyens par lesquels les institutions d'assistance se procurent les ressources nécessaires — impôts, donations, legs, collectes — ou du moins il n'en parle qu'incidemment. Il semble cependant qu'une étude sur la charité est incomplète si elle ne contient pas un chapitre général sur la création et le fonctionnement de ces hautes personnes morales que nous appelons des fondations et que les Anglais appellent *charities*. Elles ont toujours été tenues en suspicion par le légiste français à cause de la main-morte et pourtant elles représentent la forme la plus élevée de la propriété, la propriété désintéressée. On ne voit pas qu'une organisation permanente de l'assistance soit possible là où elles n'existeraient pas ni là où elles ne vivraient que d'une vie précaire et misérable.

Charles Gide.

Vandervelde, de Brouckère et **Vanderwissen,** *La grève générale en Belgique*. 1 vol. in-18, 202 pp. Chez Alcan.

C'est avec une poignante émotion que l'on ouvre le volume. Que les événements qu'il raconte et qui ont passionné la Belgique il y a dix-huit mois paraissent aujourd'hui reculés dans un lointain préhistorique ! Quand la Chambre se réunit pour s'occuper de ce grave événement, le député socialiste Hubin proposa l'ajournement du projet de la loi militaire « faisant valoir que les préoccupations étaient ailleurs et que la Chambre entière pensait à autre chose ». Hélas ! c'est bien aujourd'hui qu'on peut dire de la malheureuse Belgique que « ses préoccupations sont ailleurs » et qu'elle pense à autre chose qu'à la grève générale !

On sait que cette grève générale avait pour but l'élargissement du suffrage restreint. C'était la troisième fois que le peuple ouvrier essayait de ce moyen. C'est d'ailleurs un fait connu que la grève générale, là où elle a été tentée — Belgique, Suède, Russie, etc. — ne l'a été que pour des fins politiques. Et la grève internationale qui, dans le programme socialiste, devait éclater au jour où la guerre serait imminente, afin de l'empêcher, devait avoir aussi, par cela même, un caractère politique.

On trouvera dans ce livre l'historique très complet de la grève, de son organisation préparée avec un grand soin et des efforts en sens contraire pour l'enrayer tentés par les partis opposés : les libéraux, les catholiques, les chrétiens sociaux.

Quoique finalement elle n'ait pas abouti, le gouvernement n'ayant pas capitulé, cependant les auteurs du livre pensent qu'elle a beaucoup servi au parti ouvrier, qu'elle a augmenté son prestige et lui a donné la confiance dans sa destinée.

Mais quelle sera maintenant la destinée du parti ouvrier belge et même celle du socialisme international?

Ch. Gide.

Angelo Mariotti, *Sul movimento dei prezzi negli ultimi anni.* Napoli, Cooperativa tipografica, 1913, 68 p.

Dans cette étude très complète au point de vue statistique, l'auteur aborde le problème de la hausse des prix. Après avoir établi le phénomène pour la période récente par la méthode des index numbers, qui lui est manifestement familière, il se demande si la hausse des prix est un bien ou un mal, et pour résoudre ce problème, il recherche si la hausse des salaires a été suffisante pour neutraliser la hausse des prix. En réalité, c'est restreindre beaucoup le problème du caractère fâcheux ou favorable de la hausse des prix; il est d'autres revenus que le salaire et la hausse des prix est sans doute le meilleur stimulant du progrès économique. Mais en se bornant à l'examen de la courbe du salaire réel, M. Mariotti incline à penser que la hausse des salaires neutralise la hausse des prix au début du XXe siècle. Il est vrai, remarque l'auteur avec notre savant et regretté collaborateur Emile Levasseur, que les besoins se développent. Et l'on s'explique peut-être aussi l'attitude des classes ouvrières à l'égard de la hausse des prix. Ce n'est pas du fléchissement du salaire réel que les ouvriers se plaignent, mais de sa stagnation. La remarque est très juste. La hausse des prix cause une déception aux ouvriers, dont les efforts pour obtenir la hausse de salaire nominal sont couronnés de succès; mais la hausse des prix empêche ces efforts de porter les fruits attendus. Resterait à savoir, il est vrai, si sans la hausse des prix les salaires nominaux pourraient augmenter. Quoi qu'il en soit, après avoir ainsi posé le problème, M. Mariotti recherche la cause de la hausse des prix; il examine consciencieusement les nombreux travaux déjà publiés sur cette question. Et il conclut que l'augmentation des prix étant un phénomène général, qui se constate dans tous les pays et pour tous les produits, elle est due principalement à une dépréciation de la monnaie. Aussi rejette-t-il l'objection tirée à l'encontre de cette explication de l'augmentation du besoin de monnaie. Pour lui, une hausse générale des prix, puisqu'elle est générale, a sa cause dans la dépréciation de la monnaie. Mais, d'après M. Mariotti, étant donné un moindre besoin d'or dans un avenir proche de nous, si la production de l'or continue à augmenter, les prix hausseront encore beau-

coup plus que dans la période que nous venons de traverser. Sans partager l'explication de l'auteur, qui n'a peut-être pas creusé suffisamment le délicat problème des causes de la hausse des prix (il lui consacre huit pages seulement agrémentées de beaucoup de citations), nous admettrons avec lui que l'avenir, par les faits qu'il nous apportera, éclairera peut-être le problème des causes de la hausse des prix. Car nous inclinerions à penser que, la production de l'or se maintiendrait-elle, nous approchons sans doute d'une période de baisse générale des prix dont l'arrivée pourra être retardée par cette terrible guerre, mais de quelques années seulement. Laissons donc à l'avenir le soin de nous départager.

Jean Lescure.

Yves Guyot, *L'A B C du libre-échange.* Paris, Alcan, 1913, 212 p. 2 francs.

Sous une forme alerte, vigoureuse, qui met en valeur une documentation précise, M. Yves Guyot part encore une fois en guerre pour le libre échange. Ce petit livre, qui fait partie de la collection d'opuscules de propagande éditée par la Ligue du libre échange, s'efforce à nouveau de soutenir la thèse libre échangiste et son adage fondamental : le libre échange, c'est le bon marché; le protectionnisme, c'est la cherté. Le libre échange s'impose donc au point de vue économique. M. Yves Guyot est dans la forme et dans le fond dans la ligne de Bastiat. Mais peut-être lui objectera-t-on que le problème du libre échange et de la protection n'est pas seulement un problème économique, mais aussi un problème politique. Les malentendus qui surgissent en cette matière et qui divisent les économistes depuis plus d'un siècle paraissent venir de ce que l'on a transformé le débat en une discussion de doctrines économiques, alors qu'il s'agit d'un problème pratique politico-économique.

Nous admettons volontiers avec les libre échangistes que le droit de douane est un facteur de cherté. Mais il se présente à nous comme une prime d'assurance politique. Les temps terribles que nous vivons nous paraissent justifier ce protectionnisme que notre collègue M. Sauvaire-Jourdan qualifiait de protectionnisme militaire *(Revue d'économie politique,* 1909, p. 602). La France se suffit dans la plus large mesure possible, à l'heure actuelle. Et si elle a fait un retour vers le libre échange depuis la guerre, on ne saurait voir dans cette attitude une condamnation du protectionnisme du temps de paix. Car c'est le protectionnisme qui a permis le maintien de notre agriculture du blé, le développement de notre métallurgie. Il y avait un intérêt national à ce que ces branches de la production fussent sauvegardées. A l'heure actuelle, jouissant d'une maîtrise de la mer, sur laquelle nous ne pouvions compter qu'avec l'appui de l'Angleterre, remarquons-le, nous avons encore un intérêt majeur à acheter le moins possible à l'extérieur : notre billet de la Banque de France a cours à l'intérieur. Il faut payer en or à l'étranger. Les importations affaiblissent en temps de guerre, où les exportations sont très réduites, le stock d'or du

pays au moment où il est le plus nécessaire de le garder intact. Et aussi bien le libre échange nous apparaît-il comme la doctrine d'un monde économique d'où la guerre serait bannie. Ce monde est encore à naître. Peut-être nos vaillantes armées sont-elles en train de nous préparer une paix assez durable pour que la querelle séculaire du libre échange et de la protection s'apaise entre économistes. Et la guerre de 1914 aura peut-être en notre matière cette conséquence inattendue d'inaugurer une ère nouvelle de paix doctrinale en économie politique.

Jean Lescure.

Laurent Dechesne. *Économie industrielle et sociale*. Paris, Tenin. Liége, Joseph Wykmans, 1914, 110 p.

Sous ce titre, M. Dechesne nous donne un bref résumé de questions économiques pratiques susceptibles d'intéresser le commerçant, l'industriel ou le jeune homme se destinant au commerce et à l'industrie. M. Dechesne est, en effet, professeur à l'École des Hautes Études commerciales de la vaillante ville de Liége, et il nous donne dans ce volume le résultat de son expérience et d'un long enseignement. Il n'était pas besoin d'ailleurs que l'auteur nous en avertit dans sa préface. Car la lecture des douze chapitres de cet excellent petit manuel nous aurait convaincu qu'ils étaient l'œuvre d'un homme possédant à fond l'économie politique. Son principal mérite consiste à avoir su dégager de la masse de ses connaissances ce qui peut être utile dans la pratique à un industriel; et il y a parfaitement réussi. Qu'il s'agisse des formes de la production industrielle, des crises périodiques, des syndicats industriels, des salaires, des formes commerciales de la production, de l'organisation commerciale de l'industrie, des syndicats, de la législation ouvrière, l'auteur nous donne l'essentiel, je veux dire les certitudes acquises, et il appuie ses affirmations par des faits. Et aussi bien ce volume sera-t-il précieux aux théoriciens, qui y trouveront des faits susceptibles d'éclairer les principes. Nous recommandons à cet égard les développements consacrés au machinisme.

Mais c'est par un autre côté encore que se recommande l'ouvrage de M. Dechesne; il use de graphiques ingénieux pour fixer tel ou tel phénomène économique dans l'esprit de son lecteur. Nous signalerons le graphique de la page 13 sur l'évolution des formes industrielles, celui de la page 23 sur les crises, celui de la page 33 sur l'action régulatrice des cartels.

Et aussi bien croyons-nous avoir montré suffisamment l'intérêt de ce petit volume, qui mérite d'être recommandé non seulement aux gens de la pratique, mais à tous ceux qui ont la tâche d'enseigner l'économie politique. Il apprendra aux uns; aux autres, il fournira des documents et une méthode.

Jean Lescure.

Supino, *Economia politica*, 4e édition. Napoli, Luigi Pierro, 1914, 597 p.

Ce petit manuel d'économie politique, qui atteint rapidement sa quatrième édition, présente de très grandes qualités : d'une admirable clarté, écrit dans un style concis et vigoureux, nous ne saurions trop le recommander à nos lecteurs. Notre collègue Supino, de l'Université de Pavie, a réussi à mettre à la disposition des étudiants italiens un petit traité d'économie politique excellent.

Du reste l'auteur, dans sa préface, nous avertit que c'est un manuel qu'il écrit. Ce n'est pas un livre visant à l'originalité. Pas davantage il n'est inféodé à une école. Il répéterait volontiers qu'il prend son bien où il le trouve. Et il le trouve là où il croit être la vérité scientifique.

Dans son plan, il respecte à peu près la division classique depuis J.-B. Say, et à cet égard le livre de M. Supino est particulièrement accessible à des Français. Après avoir traité de l'organisation économique, il étudie la circulation et la répartition. Peut-être aurait-il pu conserver aussi la rubrique traditionnelle : consommation. Et l'on sera tenté de lui reprocher d'avoir un peu trop négligé le problème de la consommation.

Bien qu'il ne vise pas à l'originalité, M. Supino nous apporte cependant des vues assez neuves sur certains points. C'est sur ces points que nous attirerons l'attention. Son chapitre sur l'influence du crédit sur les prix, ses développements sur le profit et la tendance du profit à la baisse méritent particulièrement une lecture attentive. Il en est de même de son chapitre (nouveau dans la 4e édition) sur les assurances, où il fait preuve d'une grande maîtrise de la matière; en quelques pages, il réussit à donner l'essentiel, et il réussit à être complet tout en étant bref. Les développement de l'influence du crédit sur les prix, sur le profit sont également suggestifs. Mais ils prêtent plus à la controverse. Il nous paraît exagérer l'influence du crédit sur les prix; et l'on peut contester la loi de la tendance à la baisse du taux du profit. Les faits semblent la démentir. Par contre, nous l'approuverons sans réserve de rattacher la théorie des crises aux fluctuations de taux du profit, mais il eût mieux valu consacrer un chapitre spécial aux crises au lieu d'en traiter dans le chapitre sur la baisse de taux du profit. Car il faut dire que le livre de M. Supino est divisé en chapitres nombreux et courts, ce qui met encore de la clarté dans l'édifice. Un chapitre sur les crises était alors indiqué, et on l'eût d'autant mieux compris que M. Supino est l'auteur d'un livre excellent sur ce sujet. Dans une prochaine édition, il nous donnera certainement satisfaction. Peut-être aussi voudra-t-il nous tenir compte d'une légère critique : ses bibliographies sont un peu incomplètes et parfois négligées; c'est ainsi qu'il ne cite ni Cauwès, ni Colson, alors qu'il fait une place de choix à des auteurs de second ordre. Il cite bien les Principes de Gide, mais il cite l'édition de 1894 (p. 437)! De même, il néglige l'ouvrage classique de Durkheim dans la bibliographie de son chapitre sur la division du travail social. Mais ce sont là plutôt de simples chicanes que de vraies critiques. Car le texte même du livre prouve qu'il connaît bien tous ces

auteurs. Et ces lacunes s'expliquent par une insuffisante préoccupation de l'érudition bibliographique, dont l'utilité est incontestable, mais dont la pratique est, en somme, à la portée de tous. Et nous nous expliquons ainsi la négligence d'un économiste distingué à l'égard d'une aussi banale discipline. Jean LESCURE.

Riccardo Bachi, *L'Italia economica nel 1913. Annuario della vita commerciale, industriale, agraria, bancaria, finanziaria e della politica economica.* 1914, 313 p. 4 lires.

Ce volume de statistique sur l'Italie économique constitue déjà le tome V d'un annuaire resté jusqu'ici trop peu connu en France. Or, nous ne saurions trop le recommander aux économistes soucieux de connaître la situation économique et les progrès de l'Italie. Et nous ne sommes pas surpris de l'accueil réservé par le public à cette publication dont le tome I est déjà épuisé. Un volume de statistique ne se prête pas ou se prête mal à un compte rendu. Mais nous tenons à dire que le professeur Riccardo Bachi accompagne toujours ses statistiques, relatives au commerce, à l'industrie, au crédit public et privé, aux salaires, à la colonisation, au socialisme municipal, de précieux commentaires qui éclairent la situation actuelle et précisent l'évolution économique de l'Italie. Aussi est-il tout à fait qualifié pour condenser en un chapitre court, mais plein de faits et d'idées, les lignes principales de l'évolution économique de l'Italie de 1881 à nos jours. Il distingue une alternance de périodes prospères et de périodes de crises. Mais il semble que l'économie italienne n'obéisse qu'imparfaitement à la loi des crises telle qu'on l'observe dans les autres pays. L'Italie connaît une période de prospérité de 1881 à 1887; puis une stagnation accompagnée d'une crise en 1893-1894. A une période de convalescence succède, de 1899 à 1908, une phase de bien-être, de développement industriel, commercial et financier. Puis viennent quatre années de stagnation. Dans sa préface, M. Bachi explique cette particularité du développement économique de l'Italie, au moins dans la période récente, par la répercussion sur l'organisme économique italien de la conquête de la Tripolitaine et des troubles dans les Balkans. L'ouvrage comprend aussi une bibliographie des principales publications économiques parues en Italie en 1913. Par là encore, l'ouvrage de M. Bachi est un document de premier ordre. Et nous ne saurions trop le recommander à nos lecteurs. Jean LESCURE.

Anuari d'estatistica social de Catalunya. Museu social de Barcelona, Reus-Barcelona, 1913, 165 p.

Comme l'auteur l'indique dans sa préface, la statistique n'a peut-être pas encore pris en Espagne tout le développement qu'elle mérite. Et aussi

bien des ouvrages du genre de celui dont nous avons à analyser sont-ils de nature à rendre en Espagne un double service : ils renseigneront le public sur les questions sociales; ils développeront en Espagne le goût de la statistique.

C'est à l'aide de documents privés que le Musée social de Barcelone a réussi à établir son premier Annuaire, dans lequel il nous renseigne sur la population de la Catalogne, sa répartition professionnelle, l'émigration, la mortalité, les accidents du travail, les bourses du travail, les salaires, les syndicats ouvriers, les coopératives de consommation, les syndicats agricoles, les Monts-de-Piété. Nous attirerons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le chapitre XII de cet Annuaire, consacré aux grèves dans la Catalogne. On trouvera notamment (p. 105-128) des documents très intéressants sur les rapports entre patrons et ouvriers à Barcelone et le texte de divers contrats collectifs conclus à la suite de grèves.

Nous ne saurions trop féliciter le Musée social de Barcelone de son initiative et nous souhaitons que cet Annuaire paraisse désormais régulièrement. Il rendra les plus grands services et il comblera une lacune dont nous avons entendu se plaindre tous ceux — et ils sont nombreux en France — qui s'intéressent à l'évolution économique et sociale de l'Espagne.

Jean Lescure.

Robert Moses, *The civil service of Great Britain.* New-York, Columbia University, vol. LVII, n° 1, 1914; in-8, 324 p.

L'auteur a tenté de mener parallèlement une recherche d'histoire des institutions et une étude critique de droit administratif; il examine les réformes administratives réalisées depuis le milieu du XIXe siècle en Angleterre et il essaie d'en tirer des leçons pour les États-Unis. Ouvrage très dense, paraissant très documenté et qui forme une suite utile aux travaux de l'auteur américain Eaton sur le droit administratif anglais.

Roger Picard.

Charles Vérecque, *Histoire de la famille.* Paris, Giard et Brière, 1914; in-12, 282 p.

L'auteur a rassemblé dans ce petit ouvrage une quantité de faits empruntés aux travaux de Morgan, Engels, Letourneau et Westermarck, ainsi qu'à ceux de quelques folk-loristes. Il nous montre comment, de la promiscuité primitive, est née la famille communiste et comment, sous l'influence du milieu physique et économique, la famille humaine a évolué vers le type monogamique des nations occidentales. Au cours de son exposé, il relate les coutumes et pratiques populaires des fiançailles et du mariage, les usages relatifs à la dot, à l'autorité paternelle, au châtiment de l'adultère.

Dans un dernier chapitre, intitulé « la famille de demain », l'auteur, se

ralliant à la conception matérialiste de l'histoire et à la doctrine collectiviste, expose que l'union libre remplacera le mariage actuel, quand la disparition de l'héritage et des classes sociales aura rendu inutile la légitimation des enfants. En résumé, cet ouvrage, qui sans doute ne prétend rien ajouter aux faits connus ni aux doctrines classées, peut tenir une place honorable dans la littérature de vulgarisation.

Roger PICARD.

GIORNALE DEGLI ECONOMISTI

Septembre 1914.

La situazione del mercato monetario (X...).
Indici economici (M...).
Sulla ripartizione territoriale del risparmio in Italia (Alfredo VITA).
Sul significato logico del « coefficiente di correlazione » (C. BRESCIANI-TURRONI).
Un episodio di storia delle finanze papali (Fernanda GENTILI).
Per una mancata riforma (Filadelfo INSOLERA).

Octobre 1914.

Sulla teoria economica della capitalizzazione (Felice VINCI).
Alcune osservazioni a proposito della teorica dei costi comparati (Roberto-A. MURRAY).
Saggio de una determinazione del fabbissogno e della disponibilita di capitale agricolo circolante per una regione : la Calabria (Giovanni NICOTRA).
Le marche e i moti recenti (Francesco COLETTI).
Recensioni di opere.
Quando ai piaceri in mezzo od ai tormenti (Luigi ARMOROSO).
Indici economici (M...).

Supplemente :

Contributo alla teoria dell' offerta a costi congiunti (Marco FANNO).

Novembre 1914.

La situazione del mercato monetario (X...).
Indici economici (M...).
Associazione e cooperazione nei vari Stati (Giuseppe BRUCCOLERI).
I moventi della capitalizzanione nell' industria agricola. Contributo alla teoria delle crisi (Felice VINCI).
Recensioni di opere.

THE ECONOMIC JOURNAL

Décembre 1914.

I. Articles and memoranda.
- The mechanism of foreign investment in France and its outcome 1890-1914 (Marcel LABORDÈRE).
- Walter Bagehot (Prof. NICHOLSON).
- The land report urban (Prof. E. CANNAN).

II. Reviews.

III. The war.
- Effect of the war on employment (H.-D. HENDERSON).
- Emergency currency in the United States (Prof. E.-W. KEMMERER).
- War currency and finance in Canada.
- The prospects of money, november 1914 (J.-N. KEYNES).

IV. Notes.
- A seventeenth century labour exchange : a correction (W.-H. BEVERIDGE).
- Agricultural credit in Ireland (Prof. S.-J. CHAPMAN).
- Graduated income tax abroad (Prof. E. SELIGMAN).

TABLE DES MATIÈRES

du tome **XXVIII** (Année 1914).

I. Table alphabétique.

1° Articles de fond.

Pages

BELLET (Daniel). — L'industrie des pêches maritimes françaises. Son passé, son présent, son avenir 13
BODIN (Charles). — La notion de valeur. 39
BOURGIN (H.). — Les variations du développement industriel et les variations du marché 549
BROCARD (Lucien). — Le mouvement des prix dans la métallurgie française et particulièrement dans la Lorraine française 623
CHLEPNER (B.-S.). — La théorie du papier-monnaie et la théorie générale de la monnaie 451
DUGARÇON (A.). — Le blé et le pain. Coopération et intégration. 289, 421
EFFERTZ (O.). — Théorie ponophysiocratique de la population avec quelques réflexions sur la dépopulation française 129
FRANÇOIS (G.). — Les changes étrangers 179
GALLIARD (G.-Olphe). — Quel est l'avenir des industries rurales à domicile . . . 77
— La houille blanche et les industries métallurgiques et chimiques. 637
GIDE (Ch.). — La guerre et la question sociale 613
GONNARD (René). — La répartition de la propriété rurale en Autriche 59
LAURENT-DECHESNE. — Pour la théorie quantitative de la monnaie et du crédit. 401
LORIA (Achille). — Réponse aux critiques de M. Turgeon. 1
MORIDE (Pierre). — La prescription de la contribution patronale établie par la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. 326
OLBRECHTS (Raymond). — Un nouveau projet de stabilisation de la valeur de la monnaie. 576
RIST (Charles). — La circulation monétaire française et le mouvement des prix. 276
TOTOMIANTZ. — Des limites de l'association coopérative de consommation. . . . 257
TURGEON (Charles). — Etude critique du monisme économique de M. Achille Loria 153
X... — Le rôle des facteurs économiques dans la guerre franco-allemande. . . 537

2° Notes et Memoranda.

CUVILLIER (A.). — Buchez et les origines de l'association ouvrière de production. 591
DECHESNE (Laurent). — Les accords collectifs de salaire aux États-Unis. 91
DOLLÉANS (Édouard). — A propos d'un cours d'économie politique 351
Exposé des motifs du ministre des Finances sur le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires. 656
FOVILLE (En souvenir d'Alfred de). 230

Pages.

LESCURE (Jean). — Nouveaux progrès dans la concentration des banques anglaises 471
— Le bilan de la Reichsbank au 31 décembre 1913. 99
— Lois allemandes financières et économiques de mobilisation 684
— Trésor de guerre privé français au moment de la déclaration de guerre. . 704
SAUVAIRE-JOURDAN (F.). — Nouveaux progrès dans la concentration des banques allemandes 467
Informations. 230, 356, 471, 598

3° Chroniques.

a) Chronique des questions ouvrières (par Jean LESCURE).

Généralités. — Les grèves et lock-outs : Conflits ouvriers en Grande-Bretagne en 1913. — Salaire réel et syndicalisme. — Le salaire réel dans divers pays. : France, États-Unis, Japon, Allemagne, Australie : il a augmenté depuis quinze ans sauf en Grande-Bretagne. — Les associations patronales : Grande-Bretagne, Allemagne, France. — Protection légale : les résultats de la loi sur les retraites ouvrières en France. — Les lois sur l'assistance des femmes en couches et des familles nombreuses. — Les résultats des lois anglaises sur le travail à domicile ; sur l'assurance maladie et l'assurance chômage : l'avenir. — La crise de 1913 et les classes ouvrières. 199

b) Chronique des transports et travaux publics (par Marcel PORTE).

Les résultats de la Régie de l'Ouest (1909-1913) 474

c) Chronique coloniale (par B. RAYNAUD).

La crise du caoutchouc. 357

d) Chronique législative (rédigée par Ed. VILLEY).

Les interpellations sur la politique à l'égard des indigènes en Algérie 102
Les interpellations sur la politique à l'égard des indigènes en Algérie (*suite*). . . 224
Les conséquences du rachat de l'Ouest d'après la discussion du budget des chemins de fer de l'État 368
Les grandes commissions parlementaires 494
Les élections et le gâchis parlementaire. 494
La nouvelle commission des mines 494
La défunte commission des économies 494
L'avènement de l'impôt global dans notre système fiscal. 599
Les mesures transitoires en vue de la guerre 706
Documents officiels. 102, 224, 368, 494, 599

4° Revues des Revues.

Revue des Revues de langue française, par William OUALID 376
Revue des Revues italiennes, par Carlo GRILLI 232

5° Bulletins bibliographiques.

Administration des monnaies et médailles. — Rapport au Ministre des Finances, E. VILLEY ; 535.
Aftalion. — Les crises périodiques de surproduction, Ch. GIDE ; 242.

Almeida-Nogueira. — Curso didactico de economia politica ou sciencia do valor, Jean LESCURE; 117.
Ameurin (Williams). — Copartnership and profit-sharing, Ch. GIDE; 504.
Année sociologique, Ch. GIDE; 245.
Annuari d'estatistica social de Catalunya. — Musée social de Barcelona, Jean LESCURE; 715.
Arbeitsrecht, Jahrbuch für das gesamte, Georges BLONDEL; 511.
Ashburner Osborne (Algernon). — Speculation on the New-York Stok Echange, septembre 1904-mars 1907, Roger PICARD; 533.
Augé-Laribé. — L'évolution de la France agricole, Ch. GIDE; 246.
Bachi (Riccardo). — L'Italia economica nel 1913. Annuario della vita commerciale, industriale, agraria, bancaria, finanziaria e della politica economica; Jean LESCURE; 715.
Belgique (Etudes sur la), Georges BLONDEL; 111.
Bellet (Daniel). — L'évolution de l'industrie, Jean LESCURE; 524.
Blum (Salomon). — Jurisdictional disputes resulting from structural differences in american trade-unions, Roger PICARD; 531.
Board of Trade. — Report on the profit-sharing and labour copartnership abroad, Ch. GIDE; 504.
Bochard (A.). — Les lois de la sociologie économique, Georges BLONDEL; 110.
Boneff (Léon et Maurice). — La vie tragique des travailleurs, Georges BLONDEL, 513.
Borgius (Walther). — Zollpolitisches A. B. C. Buch, J. L.; 120.
Briey (comte de). — Essai sur l'association du capital et du travail par l'actionnariat ouvrier, Georges BLONDEL; 516.
Broda (R.) et **Deutsch** (J.). — Le prolétariat international. Étude de psychologie sociale, Roger PICARD; 528.
Brongniart (Henry). — Le pacifisme et l'Eglise, R. PICARD; 126.
Bruneau (Louis). — L'Allemagne en France. Enquêtes économiques, Jean LESCURE; 522.
Carver (Thomas-Nixon). — La répartition des richesses, Jean LESCURE; 395.
Cazaux (Roger). — Les vins d'Espagne et nos tarifs douaniers, Jean LESCURE; 398.
Challaye (Felicien). — Revolutionärer Syndikalismus und reformisticher Syndikalismus, Pierre MORIDE; 121.
Colin (Maurice). — Les mesures à prendre pour défendre l'épargne dans les Sociétés par actions, Jean LESCURE; 525.
Colinet. — Les bourses de valeurs mobilières en Belgique, Georges BLONDEL; 108.
Concentration des entreprises industrielles, Ch. GIDE; 244.
Dechesne (Laurent). — Economie industrielle et sociale, Jean LESCURE; 713.
Deschamps (Louis). — La filature du coton en France, Jean LESCURE; 609.
Durkheim. — Année sociologique, Ch. GIDE; 245.
Duthoit (Eugène). — Liberté de contrat et tradition chrétienne, Lucien BROCARD; 392.
Fankhauser (William-C.). — A financial history of California, Roger PICARD; 531.
Faure (Fernand). — Alfred de Foville, Jean LESCURE; 394.
Fonsegrive (G.). — J.-J. Rousseau, R. PICARD; 127.
Gariel (Georges). — La centralisation économique en Suisse, Charles RIST; 255.
Garnier (Emile). — Le problème social, Charles RIST; 127.
Geld und Kredit, Georges BLONDEL; 511.
Germain-Martin. — Le tissage du ruban à domicile dans les campagnes du Velay, Ch. GIDE; 510.
Glocker (Theodore-W.). — The governement of american trade-unions, Roger PICARD; 529.

Grégoir (Louis). — Le Bassin houiller rhénan-westphalien, Georges Blondel; 515.
Guckenmuss (Franz). — Die Unterstützung der französischen Handelsmarine durch Prämien, Georges Blondel; 517.
Guyot (Yves). — L'A B C du libre échange, Jean Lescure; 712.
Hatch Streightoff (Frank). — The distribution of incomes in the United-States, Charles Rist; 254.
Hobson (J.-A.). — Gold prices and wages, Jean Lescure; 252.
Hoffmann (Louis). — La grève dans les services publics et les industries nécessaires, Roger Picard; 126.
Hottenger (Georges). — La propriété rurale en Lorraine; morcellement et remembrement, Lucien Brocard; 391.
Industrie de la construction mécanique, Jean Lescure; 118.
Jenny (Dr Von O.-H.). — Bericht und Rechnung über das œffentl. Arbeitsnachweisbureau des Kantons Basel-Stadt, P. Moride); 121.
— Die Milchversorgung Basels Die Zahlung der bestehenden Wohnungen und Geschäftslokale in Basel. Bautätigkeit und Wohnungsmarkt im Kanton Basel-Stadt; 121.
— Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am, 1 Dezember 1910, René Gonnard; 522.
Jickeli (Fritz). — Der Handel der Siebenbürger Sachsen in seiner geschichtlichen Entwicklung, Georges Blondel; 519.
Johnson Lien (Arnold). — Privileges and Immunities of citizens of the United States (Roger Picard; 532.
Kovalewsky (Maxim). — La Russie sociale, Ch. Gide; 506.
Kongostaat und Kongoreform, P. Moride; 122.
Kruschwitz (Dr Ing Hans). — Die Baugeldbeschaffung für städtische Wohnhausbauten in Dresden und Bautzen, P. Moride; 122.
Lefas (Alexandre). — L'État et les fonctionnaires, Georges Blondel; 109.
Lenoir (Marcel). — Étude sur la formation et le mouvement des prix, Jean Lescure; 114.
Lent Dayton Upson. — Sources of municipal revenues in Illinois, R. Picard; 125.
Dr Leonhard (R.). — Landwirtschaft, Landindustrie, Aktiengesellschaft, J. Hitier; 393.
Leroy (Maxime). — La coutume ouvrière, Ch. Gide; 247.
Lescure. — L'épargne en France, Ch. Gide; 503.
Leubuscher (Charlotte). — Der Arbeitskampf der englischen Eisenbahner im Jahre 1911, J. Lescure; 253.
Liefmann. — Beteiligung und Finanzierungsgesellschaften. Eine Studie über den modernen Kapitalismus und das Effektenwesen, Jean Lescure; 115.
Mahaim (Ernest). — Le droit international ouvrier, P. Frézouls; 249.
Manzanilla. — La responsabilidad por los accidentes del trabajo, Georges Blondel; 107.
Marconcini (Frederico). — L'industria domestica salariata nei rapporti interni e internazionali, Ch. Gide; 508.
Mariotti (Angelo). — Sul movimento dei pressi negli ultimi anni, Jean Lescure; 711.
Mataré (Frantz). — Die Arbeitsmittel, Maschine, Apparat, Werkzeug, Jean Lescure; 118.
Mathieu (Edgard). — Le prêt usuraire et le crédit agricole en Cochinchine, F. Sauvaire-Jourdan; 535.
Maury (François). — Le placement stable, ses règles, ses résultats, Jean Lescure; 523.

Merlin (Roger). — La crise du logement et les habitations à bon marché, Ch. Gide; 244.

Moheau. — Recherches et considérations sur la population de la France, 1778, Jean Lescure; 397.

Moore (Blaine Free). — The supreme court and inconstitutional legislation, R. Picard; 124.

Moses (Robert). — The civil service of Great Britain, R. Picard; 716.

Müller (Ernst). — Einführung in die Statistik, Georges Blondel; 107.

Neuhaus (Georg). — Die deutsche Volkswirtschaft und ihre Wandlungen im letzten Vierteljahrhundert, Georges Blondel; 516.

Ogburn (William-F.). — Progress and uniformity in child labor legislation, R. Picard; 124.

Oziol (Georges). — La taxation des revenus mixtes dans l'industrie et dans le commerce, Lucien Brocard; 520.

Parod (René). — Nous gagnons moins qu'en l'an 1500, Georges Blondel; 111.

Pasquet. — Londres et les ouvriers de Londres, Ch. Gide; 509.

Paul-Louis. — Le syndicalisme européen, William Oualid; 526.

Pawlowsky (Auguste). — Les syndicats féminins et les syndicats mixtes en France, Roger Picard; 528.

Philippovich (Dr Eugen Von). — Grundriss der Politischen Œkonomie, Erster Band : Allgemeine Volkswirtschaftslehre; Zehnte Auflage, F. Sauvaire-Jourdan; 534.

Plenge (Johann). — Von der Diskontpolitik zur Herrschaft über den Geldmarkt, Georges Blondel; 391.

Pöller (Dr Richard). — Die Gefahren des Bergbaus und die Grubenkontrolle im Ruhrrevier, Georges Blondel; 388.

Porsenna (T.) et **Serge Manolesco.** — Interdépendance des facteurs sociaux, R. Picard; 527.

Pouget (Émile). — L'organisation du surmenage, Jean Lescure; 396.

Progrès. — Annales de l'Institut international de sociologie, Ch. Gide; 245.

Report of the Board of Arbitration in the matter of the controversy between the Eastern Railroads and the Brotherhood of the locomotive engineers, Roger Picard; 123.

Richard (Albert). — Le contrat de travail en droit Suisse, Ch. Gide; 507.

Roussin (Henri). — William Godwin, Ch. Gide; 387.

Rubinow (J.-M.). — Social insurance, R. Picard; 529.

Ruggles Whitney (Nathaniel). — Jurisdiction in american building trade-unions, Roger Picard; 530.

Ruth Mathews (Lillian). — Women in trade-unions in San Francisco, Roger Picard; 530.

Sachet (Adrien). — Traité théorique et pratique de la législation sur les retraites ouvrières et paysannes, William Oualid; 122.

Saint-Maurice (comte de). — Les instruments modernes de la politique étrangère, G. Blondel; 607.

Schachner (R.). — Australien und Neuseeland, Lande, Leute, und Wirtschaft, P. Moride; 121.

Schneider (Oswald). — Bismarks Finanz- und Wirtschaftspolitik, Georges Blondel; 389.

Schulte (Dr Phil Fritz). — Die deutschen Bodenkreditinstitute 1900 *bis*, 1909, P. Moride; 121.

Schwiedland (E.). — Die Volkswirtschaft unter dem Einfluss der Umwelt, J. L.; 526.

Schwittau (G.). — Die Formen wirtschaftlichen Kampfes, Georges Blondel; 520.
Souchon (A.). — La crise de la main-d'œuvre en France, Germain-Martin; 385.
Sowers (Lon G.). — The financial history of the New-York State from 1789 to 1912, Roger Picard; 610.
Statistique internationale du mouvement de la population, René Gonnard; 521.
Stebbins (Homer-Adolph). — A political history of the State of New-York 1865-1869, Roger Picard; 533.
Steinmann-Bücher (Arnold). — Das reiche Deutschland, Georges Blondel; 514.
Sternthal (Freidrich). — Die Heimarbeit in der Dresdener Zigarettenindustrie, Georges Blondel; 109.
Supino. — Economia politica, Jean Lescure; 714.
Théry (Edmond). — La transformation économique de la Russie, Jean Lescure; 608.
— Un grave danger monétaire pour les pays prêteurs, Jean Lescure; 113.
Tugan-Baranowsky. — Les crises industrielles en Angleterre, Jean Lescure; 117.
Tugan-Baranowsky (Michael). — Soziale Theorie der Verteilung, Georges Blondel; 514.
Vandervelde, de Brouckère et Vanderwissen. — La grève générale en Belgique, Ch. Gide; 709.
Verecque (Charles). — Histoire de la famille, R. Picard; 716.
Vi Kyuin Wellington Koo. — The status of aliens in China, Roger Picard; 123.
Weber (Anatole). — L'assistance aux miséreux en France, Ch. Gide; 709.
Wesley Clair Mitchell. — Business Cycles. Memoirs of the University of California, Jean Lescure; 119.
Wheeler Lauber (Almon). — Indian slavery in colonial times within the present limits of the United-States, Roger Picard; 532.
Whitman Knauth (Oswald). — The policy of the United States towards industrial monopoly, Roger Picard; 610.
Wieth-Knudsen (Dr K.-A.). — Bauernfrage und Agrarreform im Rusland, J. Hitier; 250.
Wilden (Josef). — Neue Wege der Gewerbeförderung, Georges Blondel; 112.
Worms (René). — Les associations agricoles, Ch. Gide; 507.
Zawadzki. — Les mathématiques appliquées à l'économie politique, Georges Blondel; 518.
Zeys (Louise). — Les petites industries rurales et leur évolution, Georges Blondel; 512.
Zevaès (Alexandre). — Notes et souvenirs d'un militant, Georges Blondel; 110.

II. Table générale

par matières.

Les mentions qui ne sont pas suivies du mot *article, chronique* ou *notes* sont les mentions des comptes rendus bibliographiques.

Commerce et douanes. — L'A B C du libre échange, par Yves Guyot, 712.
— Les vins d'Espagne et nos tarifs douaniers, par Roger Cazeaux, 398.
— Zollpolitisches A. B. C. Buch, par Walter Borgius, 120.
— Die Unterstüzung der französischen Handels-marine durch Prämien, par Franz Guckenmusz, 517.
Economie coloniale. — La crise du caoutchouc, par B. Raynaud (chonique), 357.

— Les interpellations sur la politique à l'égard des indigènes en Algérie, par Ed. Villey (chronique), 102, 224.
— Le prêt usuraire et le crédit agricole en Cochinchine, par Edgard Mathieu, 535.
— Indian slavery in colonial times within the present limits of the United-States, par Almon Wheeler Lauber, 532.
— Kongostaat und Kongoreform, 522.
— Australien und Neuseeland. Land, Leute, und Wirtschaft, par R. Schachner, 121.

Economie politique. — Le rôle des facteurs économiques dans la guerre Franco-Allemande (article), 537.
— Etude critique du monisme économique de M. Achille Loria, par Charles Turgeon (article), 153.
— Réponse aux critiques de M. Turgeon, par Achille Loria (article), 1.
— La notion de valeur, par Charles Bodin (article), 39.
— La répartition de la propriété rurale en Autriche, par René Gonnard (article), 59.
— A propos d'un cours d'économie politique, par Edouard Dolléans (note),
— Le trésor de Guerre privé français au moment de la déclaration de guerre par J. L. (note), 704.
— Les mesures transitoires en vue de la guerre, par E. Villey (chronique), 706.
— Les lois de la sociologie économique, par A. Bochard, 110.
— Les mathématiques appliquées à l'économie politique, par Zawadzki, 518.
— La répartition de richesses, par Thomas Tixon Carver, 395.
— Nous gagnons moins qu'en l'an 1500, par René Parod, 111.
— L'épargne en France, par Lescure, 503.
— Curso didactico de economia politica ou sciencia do valor, par Almeida-Nogueira, 117.
— Les crises périodiques de surproduction, par Aftalion, 242.
— Les crises industrielles en Angleterre, par Tugan-Baranowsky, 117.
— Business Cycles. Memoirs of the University of California, par Wesley Clair Mitchell, 119.
— The distribution of incomes in the United-States, par Frank Hatch Streightoff, 254.
— Economia politica, par Supino, 714.
— Grundriss des Politischen Œkonomie Erster Band : Allgemeine Volkswirtschaftslehre, Zehnte Auflage, par Eugen von Philippovich, 534.
— Soziale Theorie der Verteilung, par Tugan-Baranowsky, 514.
— Die Volkswirtschaft unter dem Einflus der Umwelt, par E. Schwiedland, 526.
— Die Formen Wirtschaftlichen Kampfes, par G. Schwittau, 520.

Économie rurale. — La répartition de la propriété rurale en Autriche, par R. Gonnard (article), 59.
— Le blé et le pain. Coopération et intégration, par A. Dugarçon (article), 289, 421.
— La crise de la main-d'œuvre en France, par A. Souchon, 385.
— Les associations agricoles, par René Worms, 507.
— L'évolution de la France agricole, par Augé-Laribé, 246.
— La propriété rurale en Lorraine : morcellement et remembrement, par Georges Hottenger, 391.
— Landwirtschaft-Landindustrie-Aktiengesellschaft, par R. Leonhard, 393.
— Die deutschen Bodenkreditinstitute, 1900 *bis*, 1909, par Schulte, 121.
— Bauernfrage und Agrarreform im Rusland, par Wieth-Knudsen, 250.

Economie sociale et législation ouvrière. — La guerre et la question sociale, par Ch. Gide (article), 613.
— La répartition de la propriété rurale en Autriche, par Gonnard (article), 59.
— Quel est l'avenir des industries rurales à domicile, par G. Olphe-Galliard (article), 77.
— Des limites de l'association coo-

pérative de consommation, par Totomiantz (article), 257.
— La prescription de la contribution patronale établie par la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, par Pierre Moride (article), 326.
— Les accords collectifs de salaire aux États-Unis, par Laurent Dechesne (note), 91.
— Chronique des questions ouvrières. — Généralités. — Les grèves et lock-outs : Conflits ouvriers en Grande-Bretagne en 1913. — Salaire réel et syndicalisme. — Le salaire réel dans divers pays : France, États-Unis, Japon, Allemagne, Australie : il a augmenté depuis quinze ans sauf en Grande-Bretagne. — Les associations patronales : Grande-Bretagne, Allemagne, France. — Protection légale : Les résultats de la loi sur les retraites ouvrières en France. — Les lois sur l'assistance des femmes en couches et des familles nombreuses. — Les résultats des lois anglaises sur le travail à domicile ; sur l'assurance maladie et l'assurance chômage : l'avenir. — La crise de 1913 et les classes ouvrières, par J. Lescure, 199.
— Economie industrielle et sociale, par Laurent Dechesne, 713.
— Le droit international ouvrier, par Ernest Mahaim, 249.
— Le prolétariat international. Etude de psychologie sociale, par R. Broda et J. Deutsch, p. 528.
— Le contrat de travail en droit suisse, par Albert Richard, 507.
— Londres et les ouvriers de Londres, par Pasquet, 509.
— Les mesures à prendre pour défendre l'Epargne dans les Sociétés par actions, par Maurice Colin, 525.
— Liberté de contrat et tradition chrétienne, par Eugène Duthoit, 392.
— La vie tragique des travailleurs, par Léon et Maurice Boneff, 513.
— Essai sur l'association du capital et du travail par l'actionnariat ouvrier, par comte de Briey, 516.
— Le problème social, par Emile Garnier, 127.
— La coutume ouvrière, par Maxime Leroy, 247.
— Le tissage du ruban à domicile dans les campagnes du Velay, par Germain-Martin, 510.
— Les petites industries rurales et leur évolution, par Louise Zeys, 512.
— Traité théorique et pratique de la législation sur les retraites ouvrières et paysannes, par Adrien Sachet, 122.
— La grève dans les services publics et les industries nécessaires, par Louis Hoffmann, 126.
— La grève générale en Belgique, par Vandervelde, de Brouckère et Vanderwissen, 710.
— L'organisation du surmenage, par Emile Pouget, 396.
— Les syndicats féminins et les syndicats mixtes en France, par Auguste Pawlowsky, 528.
— La crise du logement et les habitations à bon marché, par Roger Merlin, 244.
— L'assistance aux miséreux en France, par Anatole Weber, 709.
— Social insurance, par J.-M. Rubinow, 529.
— Copartnership and profit-sharing, par Williams Ameurin, 504.
— The governement of american trade-unions, par Théodore W. Glocker, 529.
— Report of the Board of Arbitration on the matter of the controversy between the Eastern Railroads and the Brotherhood of the locomotives engineers, 123.
— Jurisdictional disputes resulting from structural differences in american trade-unions, par Salomon Blum, 531.
— Jurisdiction in american building trade-unions, 530.
— Board of Trade, Report on the profit-sharing and labour copartnership abroad, 500.
— Progress and uniformity in child-labor legislation, par William F. Ogburn, 124.
— Women in trade-unions in San Francisco, par Lillian Ruth Mathews, 530.

— L'industria domestica salariata nei rapporti interni e internazionali, par Frederico Marconcini, 508.
— La responsabilidad por los accidentos del trabajo, par Manzanilla, 107.
— Arbeitsrecht. Jahrbuch für das gesamte, 511.
— Soziale Theorie der Verteilung, par Michael Tugan-Baranowsky, 514.
— Die Gefahren des Bergbaus und die Grubenkontrolle im Ruhrrevier, par Richard Poller, 388.
— Die Heimarbeit in der Dresdener Zigarrettenindustrie, par Friedrich Sternthal, 109.
— Der Arbeitskampf der englischen Eisenbahner im Jahre 1911, par Charlotte Leubuscher, 253.
— Bericht und Rechnung über das œffentl. Arbeitsnachwersbureau des Kantons Basel-Stadt, par Jenny, 121.

Finances publiques. — Exposé des motifs du ministre des Finances sur le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires (note), 656.
— Les lois allemandes financières et économiques de mobilisation (note), 684.
— Les résultats de la régie de l'Ouest, 1909-1913, par Marcel Porte (chronique), 474.
— L'avènement de l'impôt global dans notre système fiscal, par E. Villey (chronique), 599.
— La défunte commission des économies, par E. Villey (chronique), 494.
— La taxation des revenus mixtes dans l'industrie et dans le commerce, par Georges Oziol, 520.
— The financial history of the New-York state from, 1789 to 1912, par Sowers, 610.
— Sources of municipal revenues in Illinois, par Lent Dayton Upson, 525.
— Bismarks Finanz-und Wirtschaftspolitik, par Oswald Schneider, 389.

Géographie économique. — La transformation économique de la Russie, par Edmond Théry, 608.
— La Russie sociale, par Maxime Kovalewsky, 506.
— La centralisation économique en Suisse, par Gariel, 255.
— L'Allemagne en France. Enquêtes économiques, par Louis Bruneau, 522.
— Le Bassin houiller rhénanwestphalien, par Louis Grégoir, 515.
— Die deutsche Volkswirtschaft und ihre Wandlungen im letzten Vierteljahrhundert, par Georg Neuhans. 516.
— Das reiche Deutschland, par Steinmann-Bücher, 514.

Histoire économique. — A financial history of California, par William-C. Fankhauser, 531.
— The financial history of the New-York state from 1789 to 1912, par Sowers, 610.
— Der Handel der Siebenbürger Sachsen in seiner gesahichtlichen Entwicklung, par Fritz Jickeli, 519.

Industrie. — La houille blanche et les industries métallurgiques et chimiques, par G.-O. Galliard (article), 637.
— L'industrie des pêches maritimes françaises. Son passé, son présent, son avenir, par Daniel Bellet (article), 13.
— Les variations du développement industriel et les variations du marché, par H. Bourgin (article), 549.
— La nouvelle commission des mines, par E. Villey (chronique), 424.
— Concentration des entreprises industrielles et commerciales, 242.
— L'évolution de l'industrie, par Daniel Bellet, 524.
— Industrie de la construction mécanique, 118.
— La centralisation économique en Suisse, par Georges Gariel, 255.
— La filature du coton en France, par Louis Deschamps, 609.
— The policy of the United States sowards industrial monopoly, par Oswald Whitman Knauth, 610.
— Neue Wege der Gewerbeförderung, par Josef Wilden, 112.
— Die Milchversorgung Basels. Die Zahlung der bersteheuden Wohnungen und Geschäftslokale in Basel. Bautätigheit und Wohnungsmarkt in Kanton Basel-Stadt, par Jenny, 121.
— Die Arbeitsmittel, Maschine, Apparat, Werkzeug, par Frantz Mataré, 118.

Histoire des doctrines économiques. — Buchez et les origines de l'association ouvrière de production, par A. Cuvilier (note), 591.
— En souvenir d'Alfred de Foville (note), 230.
— Alfred de Foville, par Fernand Faure, 394.
— J.-J. Rousseau, par G. Fonsegrive, 127.
— Wiliam Godwin, par Henri Roussin, 387.

Monnaie, crédit. — Le mouvement des prix dans la métallurgie française et particulièrement dans la Lorraine française, par Lucien Brocard (article), 623.
— La circulation monétaire française et le mouvement des prix, par Charles Rist (article), 276.
— Pour la théorie quantitative de la monnaie et du crédit, par Laurent Dechesne (article), 401.
— Un nouveau progrès de stabilisation de la valeur de la monnaie, par Raymond Olbrechts (article), 576.
— La théorie du papier monnaie et la théorie générale de la monnaie, par B.-S. Chlepner (article), 451.
— Les changes étrangers, par G. François (article), 179.
— Nouveaux progrès dans la concentration des banques allemandes, par F. Sauvaire-Jourdan (note), 467.
— Nouveaux progrès dans la concentration des banques anglaises, par Jean Lescure (note), 471.
— Le bilan de la Reichsbank au 31 décembre 1913, par J. L. (note), 99.
— Un grave danger monétaire pour les pays prêteurs, par Edmond Théry, 113.
— Etude sur la formation et le mouvement des prix, par Marcel Lenoir, 114.
— Les instruments modernes de la politique étrangère, par le comte de Saint-Maurice, 607.
— Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances, 535.
— Les bourses de valeurs mobilières en Belgique, par Colinet, 108.
— Le placement stable, ses règles, ses résultats, par François Maury, 523.
— Gold prices and wages, par J.-A. Hobson, 252.
— Speculation on the New-York stock exchange (septembre 1904-mars 1907), par Algernon Ashburner Osborne, 533.
— Sul movimento dei prezzi negli utimi anni, par Angelo Mariotti, 711.
— Geld und Kredit, 511.
— Die Baugeldbeschaffung für städtische Wohnhausbauten in Dresden und Bautzen, par Kruschwitz, 122.
— Beteiligungs-und Finanziewungsgesellschaften. Eine Studie über den modernen Kapitalismus und das Effektenwesen, par Liefmann, 115.
— Von der Diskontpolitik zur Herrschaft über den Geldmarkt, par Johann Plenge, 391.

Population. — Théorie ponophysiocratique de la population avec quelques réflexions sur la dépopulation française, par O. Effertz (article), 129.
— Recherches et considérations sur la population de la France 1778, par Moheau, 397.
— Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1 Dezember 1910, par Jenny, 522.

Socialisme. — Le syndicalisme européen, par Paul-Louis, 526.
— Notes et souvenirs d'un militant, par Alexandre Zévaès, 110.
— Revolutionärer Syndikalismus und reformisticher Syndikalismus, par Félicien Challaye, 121.

Sociologie. — Les élections et le gâchis parlementaire, par E. Villey (chronique), 494.
— Les grandes commissions parlementaires, par E. Villey (chronique), 494.
— L'année sociologique, 245.
— Le progrès, Annales de l'Institut international de sociologie, 245.
— L'État et les fonctionnaires, par Alexandre Lefas, 109.
— Le pacifisme et l'Église, par Henry Brongniart, 126.

— Indépendance des facteurs sociaux, par N. Porsenna et Serge Manolesco, 527.
— The supreme court and inconstitutional legislation, par Moore, 124.
— Privileges and immunities of citizens of the United-States, par Arnold Johnson-Lien, 532.
— A political history of the State of New-York (1865-1869), par Stebbins, 533.
— The status of aliens in China, par Vi Kyuin Wellington Koo, 123.
— Histoire de la famille, par Charles Verecque, 716.
— The civil service of Great Britain, par Robert Hoses, 716.
Statistique. — Statistique internationale du mouvement de la population, 521.
— Anuari d'estatistica social de Catalunya. Musée social de Barcelone, 715.
— L'Italia economica nel 1913. Annuario della vita commerciale, industriale, agraria, bancaria, finanziaria e della politica economica, par Riccardo Bachi, 715.
— Einführung in die Statistik, par Ernst Müller, 107.
Transports. — Les résultats de la Régie de l'Ouest (1903-1913), par Marcel Porte (chronique), 474.
— Les conséquences du rachat de l'Ouest d'après la discussion du budget des chemins de fer de l'État, par E. Villey (chronique), 368.

Le Gérant : Léon TENIN.

35.118. — BORDEAUX, IMPRIMERIE Y. CADORET, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17.

HB
3
R4
année 28

Revue d'économie politique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY